This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,234,960

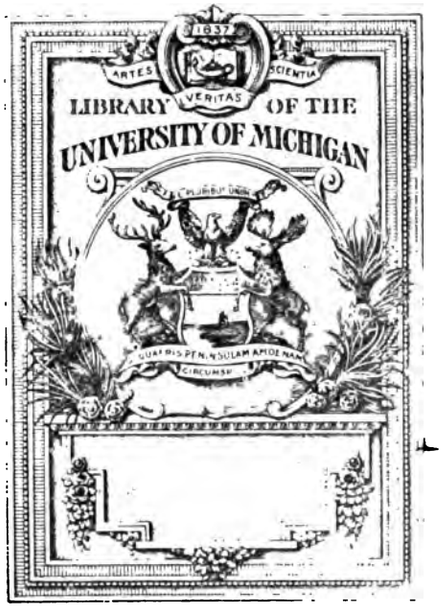
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

AS
162
.P232
M4

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PREMIÈRE SÉRIE

VI

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

PREMIÈRE SÉRIE

SUJETS DIVERS D'ÉRUDITION

TOME VI

PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE L'EMPEREUR

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LX

PREMIÈRE PARTIE.

AVIS.

Lorsque l'Académie distingue des ouvrages qui traitent de questions controversées, soit qu'elle leur décerne des récompenses dans ses concours, soit qu'elle les admette dans l'un de ses recueils ouverts aux savants étrangers, son intention n'est point de prendre parti dans le débat. Elle encourage des études, des recherches; son jugement sur les conclusions et sur les opinions des auteurs est entièrement réservé.

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DU TOME VI DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

Pages.

Mémoire sur l'*Alesia* des Commentaires de César, et sur les antiquités d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), par M. François Lenormant 1

Mémoire sur une nouvelle inscription phénicienne, par M. de Vogüé. 55

Analyse de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité, par M. J. Girardin 74

Étude sur la géographie grecque et latine de l'Inde, et en particulier sur l'Inde de Ptolémée, dans ses rapports avec la géographie sanscrite, par M. Vivien de Saint-Martin 104

Du succin, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens, par M. Th. Henri Martin 297

De l'origine des traditions sur le christianisme de Boèce, par M. Charles Jourdain 330

Mémoire sur le parti persan dans la Grèce ancienne et le procès de Thémistocle, par M. de Koutorga 361

De l'aimant, de ses noms divers et de ses variétés suivant les anciens, par M. Th. Henri Martin 391

220293

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

SUR

L'ALESIA DES COMMENTAIRES DE CÉSAR

ET SUR LES ANTIQUITÉS D'ALISE-SAINTE-REINE

(CÔTE-D'OR),

PAR M. FRANÇOIS LENORMANT.

Depuis déjà trois ans le monde savant est préoccupé d'une question qui le divise en deux camps également passionnés, et qui, par l'ardeur avec laquelle s'y sont précipités quelques-uns des combattants, rappelle, dans de plus petites proportions, les grandes querelles littéraires du XVI^e^ siècle.

Si j'interviens modestement dans ce débat, ce n'est pas que j'aie la prétention d'y dire le dernier mot. Une telle présomption est bien loin de ma pensée; mais j'ai visité avec le plus

grand soin Alise et le mont Auxois, en septembre 1856, avec mon père, dans le désir de nous éclairer d'une manière définitive sur la question qui venait alors d'être soulevée. Parmi les nombreuses personnes qui ont écrit pour ou contre cette localité, bien peu en ont fait autant, et la plupart se sont prononcées dans un sens ou dans l'autre sans être sorties de leur cabinet. J'ai donc pensé qu'il pourrait y avoir quelque intérêt dans le récit de notre visite, dans la description des restes antiques que nous avons constatés sur le mont Auxois, enfin dans les observations qui nous ont été suggérées par la vue des lieux eux-mêmes.

J'ai adopté dans ce mémoire la forme du récit de notre excursion et de la description des lieux; je n'y ai aucunement discuté l'opinion relative à Alaise-lez-Salins. Il m'a semblé en effet que, si l'on parvenait à démontrer qu'une ville gauloise a existé sur le plateau du mont Auxois et que cette ville corresponde exactement, dans tous les détails de sa situation et de ses alentours, à la description que César donne d'*Alesia*, l'opinion contraire tomberait d'elle-même; car l'emplacement d'une même ville ne peut être en deux endroits différents. C'est donc là ce que je me suis efforcé d'établir. Je voudrais y avoir réussi et faire passer dans l'esprit de mes lecteurs la conviction que la vue des lieux a affermie en moi d'une manière indestructible.

C'est le 1^er^ septembre 1856 que nous visitâmes Alise-Sainte-Reine, mon père et moi. Notre premier soin, en arrivant, fut de demander quelqu'un qui pût nous servir de guide et qui fût au courant des diverses découvertes opérées sur le plateau et dans les environs. Tout le monde dans le pays nous indiqua Calabre.

Je ne sais si les voyageurs qui ont jusqu'ici visité Alise sont montés chez cet excellent homme; mais, à tous ceux qui feront

désormais cette excursion, je recommanderai de ne pas oublier de demander le chemin de sa maison. Ils y gagneront la vue de beaucoup de monuments intéressants, et ils trouveront là un guide sûr et d'une complaisance à toute épreuve. Nous n'oublierons jamais, pour nous, l'obligeance extrême avec laquelle, nonobstant son âge et ses infirmités, il nous a conduits partout sur la montagne, malgré les rayons d'un soleil brûlant. M. Calabre est un vieux paysan de Sainte-Reine, riche, et propriétaire d'une partie des terres du mont Auxois. Il a la passion des souvenirs de sa ville antique; il faut l'entendre s'indigner contre César et parler avec intérêt et émotion de « ces pauvres Gaulois. » Depuis bien des années, ce patriotisme local a porté Calabre à recueillir les monuments qu'on découvrait sur la montagne. Il y passe des journées entières, courbé sur le sol, à ramasser les objets que le labourage amène à la surface; on ne donne pas un coup de pioche sur le mont Auxois que Calabre n'y accoure; en 1836 et 1839, il a pris une part active aux fouilles exécutées sous la direction de M. Maillard de Chambure. Grâce à ce soin et à cette persévérance, notre paysan est parvenu à réunir une masse très-considérable de monuments. Sa maison, remplie du haut en bas d'antiquités, est un véritable musée, qui renferme les choses les plus curieuses.

Dans sa cour sont déposés les morceaux de grande dimension. Colonnes, chapiteaux, corniches, débris de bas-reliefs, sont là accumulés les uns sur les autres avec de nombreux fragments de statues en pierre calcaire. Parmi les débris d'architecture, nous avons surtout remarqué plusieurs colonnes de cet ordre dorique corrompu, si fréquent dans la Gaule. Nous donnons le profil du chapiteau et de la base (pl. IV, n° 9). Le fût était renflé en balustre dans sa partie médiane. Ces colonnes, d'assez petite proportion, décoraient probablement un portique ou une

chapelle de petite dimension [1]. A côté est un chapiteau beaucoup plus grand, et d'une architecture tout à fait barbare; mais nous en reparlerons plus loin, car nous avons vu sur le mont Auxois, encore en place, la base d'une des colonnes de l'édifice d'où il provient. Enfin Calabre possède le sommet d'un des pilastres cannelés qui décoraient un édicule découvert, en 1839, à l'extrémité orientale de la ville antique.

Parmi les nombreuses plaques en marbre accumulées dans la cour de Calabre, deux portaient des débris d'inscriptions, l'une et l'autre inédites. La première est trop mutilée pour qu'on puisse hasarder une restitution. Il semble que ce soit le reste d'une épitaphe :

BL · OD
ERITA·S
STR [2]

L'autre est plus importante :

ORDO
CIVITA
ETOMNES
OMNIB·AR

C'est le débris d'une dédicace honorifique. La mention du sénat de la cité, ORDO · · · CIVITA*tis*, est très-curieuse. Était-ce celui d'Autun, la capitale des Éduens, la métropole des Mandubiens, ou bien était-ce le sénat d'Alise même ? *Alesia* est traitée d'*oppidum* par César [3], mais d'autres textes lui donnent le titre de *civitas* [4], différence qui s'explique par la situation dans laquelle

[1] Une de ces colonnes portait sur le fût un N gravé assez profondément.

[2] La seconde ligne comprenait probablement les mots *imm*ERITA *Sorte* [*raptus*] ou quelque chose de semblable.

[3] *Bell. gall.* VII, 68 : « Alesiam, quod est « oppidum Mandubiorum. » (Cf. Plin. *Hist. nat.* XXXIV, 17.)

[4] Diod. Sic. V, 24 : Πόλις Ἀλησία. Strab. IV, p. 191 : Ἀλεξία πόλις Μανδουβίων. — Cette désignation était celle qui s'était conservée dans les auteurs du moyen

les Mandubiens, dont *Alesia* était la capitale, se trouvaient à l'égard des Éduens.

Quant aux sculptures, deux fragments surtout méritent l'attention. Ils ont été déposés par le paysan dans une espèce de niche qui forme armoire dans le mur de sa cour. Le premier est une tête de pontife, voilée, en pierre calcaire blanche, d'un assez bon style romain. L'autre est une tête barbue colossale, en calcaire à gryphées noirâtre (pl. IV, n° 8). Le travail en est tout à fait barbare et présente la plus grande analogie avec celui des bas-reliefs trouvés sur la montagne d'Entremont auprès d'Aix, et qu'on a attribués, avec toute raison, aux Salyes [1]. C'est indubitablement un des rares morceaux qu'on possède de la sculpture gauloise. En parcourant, quelques heures après, le plateau du mont Auxois, j'ai ramassé sur le sol une tête à longs cheveux, en pierre blanche, absolument du même style, mais assez petite, qui est maintenant conservée au Cabinet des *médailles*, et dont je donne aussi le dessin (pl. IV, n° 4).

Les objets de petite dimension sont déposés dans la maison même de Calabre. C'est toute une collection d'ustensiles, d'une richesse et d'une variété extraordinaires. Parmi les objets de travail romain, nous avons particulièrement remarqué deux charmantes figurines en bronze représentant, l'une *Bonus Eventus*, vêtu du pallium, portant la patère et la corne d'abondance; l'autre, Mercure, nu, tenant la bourse à la main; un vase presque intact, en poterie rouge, portant, au milieu de divers or-

âge. Nous lisons dans l'ancien bréviaire de Flavigny, du IX^e^ siècle, cité par D. Viole dans son *Apologie pour Sainte-Reine* (Paris, 1653), et par M. Rossignol (*Alesia*, p. 39): « Civitatemque, ne quid deinceps simile « moliretur (Cæsar), diruendam curavisse; » et dans le vieux martyrologe latin de Semur, Moutier-Saint-Jean et Flavigny, cité par les mêmes auteurs: « Alesia, quæ olim « fortissima civitas. » (Cf. *Chronic. Virdun.* ap. D. Bouquet, t. VII, p. 248; *De Alesia civitate.*)

[1] Voy. Rouard, *Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont;* Aix, 1851, 8°.

nements, les têtes bien reconnaissables d'Auguste et de Livie, et le nom du potier LYSIPPVS en grandes lettres en relief; quelques jolis vases de verre; des lampes; beaucoup d'instruments d'agriculture et de métiers en fer et en bronze, entre autres deux couteaux, l'un plus grand que l'autre, et rentrant tous deux dans une même gaîne de bronze; des bijoux d'or et des pierres gravées; enfin de nombreuses monnaies, consulaires et impériales, depuis Auguste jusqu'au Bas-Empire.

Mais les débris gaulois nous intéressaient beaucoup plus. Calabre possède de nombreuses hachettes et des marteaux en silex; des hachettes de bronze; de ces poteries noires et grossières telles qu'on en trouve dans tous les *oppida* celtiques. Une curieuse balance en bronze dénote par les ornements et le travail, un art tout à fait indigène et différent de celui des Romains; le fléau est terminé par une figure de lion, symbole qui semble avoir été celui de la puissance des Arvernes.

Les médailles présentent un bien plus grand intérêt. Calabre en possède un très-grand nombre et d'une importance capitale. Ce sont d'abord, provenant d'une seule et même découverte, une quantité assez considérable de ces pièces au type du cavalier, que la savante monographie de M. le marquis de Lagoy a si bien fait connaître. Celles qu'on a trouvées sur le mont Auxois portent les légendes DVRNACOS-AVSCRO [1], ou Q·DOCI [2]. Avec ces pièces se trouvent un certain nombre des médailles d'argent que M. de Saulcy a données d'abord aux *Leuci*[3] et plus récemment aux Éduens [4]; puis celles à la légende SOLIMA, que M. de la Saussaye donnait à *Solimariaca*[5]; la mon-

[1] Duchalais, *médailles gauloises*, p. 207. L'attribution de cette monnaie à Tournay a été rendue certaine par M. de Witte, *Rev. de la num. belge*, t. X, p. 245-281.

[2] *Ibid.* p. 234.

[3] Duchalais, *Médailles gauloises*, p. 214. Cf. *Rev. num.* 1836, p. 162-174.

[4] *Rev. num.* nouv. sér. 1858, p. 281-288.

[5] Duchalais, p. 211. Cf. *Rev. num.* 1838, p. 405-416.

naie attribuée aux Arvernes, avec la légende VIIΓOTALOS[1]; le denier de *Damnorix*[2], et la pièce d'argent de *Magusa* de la Batavie[3]. On trouve aussi fréquemment à Alise des imitations tectosages de la monnaie de Rhoda, et ces pièces, si fréquentes dans le centre de la Gaule, qui portent la légende PIXTILOS[4]. La collection de Calabre renferme des échantillons des unes et des autres.

Jusqu'ici toutes les monnaies que nous venons d'énumérer sont bien connues; mais voici deux belles médailles inédites, en bronze, des Arvernes, découvertes au même lieu, et que nous a fournies la même réunion. L'une et l'autre sont arépigraphes. La première (pl. IV, n° 1) présente la plus étroite ressemblance avec les statères d'or bien connus du même peuple[5]. Au droit, est une tête imberbe, à cheveux frisés, où nous reconnaîtrions volontiers le Mercure Arverne[6]. Au revers, est le cheval libre des monnaies de Vercingétorix, avec, dans le champ, une espèce d'enroulement qui se retrouve fréquemment sur les statères de la découverte de Pionsat, et, entre les pieds du cheval, un autre symbole, également fréquent sur les mêmes monnaies, la lyre des bardes[7]. La seconde pièce (pl. IV, n° 3) est d'un type tout à fait nouveau[8]. Au droit, la tête à longs cheveux de l'Apollon Belénus; au revers, le lion courant, qu'on

[1] Duchalais, p. 4. On lit d'ordinaire la légende de cette pièce *Vegotalos*, en prenant la troisième lettre comme un γ grec. Ne serait-il pas plus naturel d'y voir un L retourné, comme l'R dans la légende des monnaies d'*Avaricum*, AVAЯICO? On aurait alors le mot *Velotalos*, qui rappelle d'une manière frappante le nom des *Vellavi* ou peuples du Velay, voisins des Arvernes.

[2] Duchalais, p. 113.

[3] Voy. *Rev. num.* 1840, p. 16-20.

[4] Duchalais, p. 171 et suiv.

[5] *Id.* p. 3. Voy. *Rev. num.* nouv. sér. 1858, p. 105-161.

[6] Plin. *Hist. nat.* XXXIV, 18.

[7] Voy. sur les bardes chez les princes arvernes, Athen. *Deipnosoph.* IV, p. 157.

[8] M. Hucher, du Mans, a, depuis que ce mémoire a été lu en communication à l'Institut, publié, dans une dissertation que nous citons en note à la page suivante, une monnaie aux mêmes types que

retrouve sur les monnaies frappées dans le Midi au nom des rois arvernes *Bitovius*, *Criganticus* et *Cœantolus*[1].

J'ai réservé, pour la fin, la monnaie la plus précieuse de la collection de Calabre : c'est une petite pièce de bronze trouvée sur le mont Auxois.

Tête de face.

R. ALESIIA, aigle éployé, tenant entre ses pattes un bucrane.

Æ 3[2].

Le nom *Alesea* est certain sur cette pièce[3], et il est à remarquer que la finale *ea*, écrite par l'ancien *e* italique, II[4], se re-

celle-ci, découverte en Auvergne et portant deux légendes, malheureusement imparfaites, au droit ..INAT. et au revers ...TTALV.

[1] Ce sont les monnaies attribuées généralement, depuis Bimard de la Bastie, aux rois de la Galatie. Leur restitution aux rois des Arvernes fera l'objet d'un prochain travail de mon père. (Une partie de ce travail a été publiée depuis dans la *Rev. num.* nouv. sér. 1858, *loc. cit.*)

[2] Voy. pl. IV, n° 2.

[3] M. Hucher a récemment publié une pièce analogue de sa collection (*Lettre à M. le marquis de Lagoy sur la numismatique gauloise;* extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*); mais il en rapporte inexactement la légende, qu'il lit ƧEAISA, et où il voit le mot *Selisu*, à la fois retourné et rétrograde. Quelques exemplaires différents de celui de Calabre, que nous avons vus dans la collection de M. de Saulcy, portent en effet la légende incomplète LEↃISA, [*A*]*lesisa*, pour ALESIIA.

[4] Voy. sur l'emploi de cette lettre dans la Gaule, le mémoire de M. de Longpérier dans la *Revue numismatique*, nouvelle série, 1856, p. 73, sqq. — Aux nombreux exemples rassemblés par ce savant, je joindrai trois inscriptions inédites, copiées par moi dans le cours de notre voyage.

1. — Dijon :

MONA
LIIPIDI
LIPPONI

2. — Au musée de la commission des antiquités, à Dijon, provenant des sources de la Seine :

MARIOLAMAIV
MID··MELDIASEQVA
ANAЄVOSOL
LIBMIIRIT

« Mariola Majumidi filia, Meldia, Se-« quanæ votum solvit libens merito. »

Un *fac-simile* de cette inscription a été publié par M. Baudot dans son *Rapport sur les antiquités découvertes aux sources de la Seine*, pl. II, n° 10. Mais ce *fac-simile* ne présentant pas dans toutes ses parties une grande exactitude, et le texte même de l'inscription n'ayant pas encore été dé-

trouve également (ALISIIA) sur la grande inscription découverte, en 1839, dans les fouilles de M. Maillard de Chambure, et dont nous aurons occasion de reparler plus loin.

Il me reste encore à signaler un genre d'objets très-curieux: ce sont des tiges en fer, d'environ trente centimètres de long, amincies et aiguisées par les deux bouts, et dont la section est un carré d'un centimètre de côté dans la partie la plus forte (pl. IV, n° 11). On trouve ces tiges de fer en grande quantité à une certaine distance dans la plaine des Laumes. Elles n'ont pu appartenir qu'à des chausse-trapes, et nous n'hésitons pas plus que M. de Coynart [1] à y reconnaître des débris de celles dont César avait semé les approches de ses ouvrages de circonvallation [2], en avant des abatis et des trous de loup, qu'il avait également établis pour couvrir ces ouvrages.

La visite chez Calabre nous avait déjà, comme on le voit, fourni une ample moisson d'observations nouvelles. A elle seule *elle valait* le voyage de Sainte-Reine. Nous y avions recueilli des preuves surabondantes de l'existence, non-seulement d'une ville romaine, mais d'une ville gauloise importante sur le mont Auxois; en outre nous étions désormais assurés que cette ville s'appelait *Alesia*. Notre récolte numismatique était également riche et d'une haute importance; mais nous n'étions pas encore satisfaits, il nous restait à visiter par nous-mêmes le plateau du mont Auxois et à en étudier la configuration.

Nous nous mîmes en route, guidés par Calabre. Pour éviter

chiffré, on peut, à bon droit, la considérer comme inédite.

3. — Au musée Calvet, à Avignon :

BIIRGONI
II·C·L·CALVI
V·S·L·MIIRITO

[1] *Le siége d'*Alesia, p. 31, extrait du *Spectateur militaire*, février 1857.

[2] Cæs. VII, 73 : « Ante hæc taleæ, pedem longæ, ferreis hamis infixis, totæ « in terram infodiebantur, mediocribusque « intermissis spatiis, omnibus locis dissere- « bantur, quos stimulos nominabant. »

toute perte de temps, il nous fit monter immédiatement au-dessus de sa maison, à travers les propriétés particulières, en dehors de tout chemin frayé, par les escarpements de la Pointe. Nous dûmes à cela de voir une partie très-importante des fortifications antiques, qui jusqu'ici n'a été, je crois, visitée par aucun voyageur; du moins nul ne l'a décrite. Juste à l'extrémité de la pointe occidentale du mont Auxois (en A sur le plan que nous donnons d'après M. Maillard de Chambure, pl. II, n° 1), le sommet de la pente rapide sur laquelle est groupée une partie du bourg de Sainte-Reine, et qui descend en s'adoucissant vers la plaine des Laumes, est dominé par deux rochers, d'une dizaine de mètres d'élévation, portant les traces certaines du travail de l'homme. Ces deux rochers sont taillés en forme de bastions dont le front aurait cinq mètres; la courtine qui les relie a huit mètres; une plate-forme les surmonte. Portait-elle deux tours, ou servait-elle seulement à placer des combattants en cas de défense? C'est ce que nous ne saurions dire. Au-dessus s'élève la pointe rocheuse, qui semble avoir été régularisée par la main de l'homme, et qui ne forme pas un escarpement tout à fait à pic, mais une pente d'une roideur presque inaccessible. Cette pointe offre au-dessus de la courtine comme un immense cavalier triangulaire, du sommet duquel l'œil embrasse toute la plaine et les collines environnantes. Un fossé profond sépare encore cette pointe extrême du reste de la montagne. Le plan et la coupe que nous donnons (pl. II, nos 2 et 3) feront mieux juger que notre description des défenses formidables accumulées ainsi à l'extrémité occidentale du mont Auxois et dominant la plaine des Laumes.

Les fortifications des rochers de la Pointe peuvent servir de type pour les défenses naturelles et artificielles du plateau du mont Auxois. Avant d'en décrire l'ensemble, on nous permettra

quelques observations sur les caractères généraux des enceintes celtiques, caractères qui ne nous semblent pas encore avoir été bien nettement définis. Les Gaulois étaient certainement beaucoup moins avancés que les Romains dans l'art de la castramétation et dans toutes les branches du génie militaire; mais s'ils étaient loin de savoir aussi bien se couvrir, en rase campagne, par des ouvrages savamment disposés, on doit reconnaître que partout ils ont fait preuve d'une habileté remarquable dans le choix de positions naturellement formidables, et dans la manière dont ils tiraient parti des défenses fournies par le sol même, en les complétant et les régularisant. Les Romains, fidèles aux règles de leur castramétation, disposaient toujours leurs camps en carré et élevaient des parapets, même sur les côtés défendus par des escarpements; nous en citerons comme exemples et comme preuves, parmi les enceintes dont les figures ont été publiées, le Casteli à Duncq (Somme)[1], le *camp de* Bous près Moulins-Engilbert (Nièvre)[2], et celui de Benouville (Calvados)[3]. Les Gaulois, au contraire, considéraient les escarpements comme se défendant par eux-mêmes et ne fortifiaient que les points accessibles : aussi cherchaient-ils des positions qui fussent défendues par la nature autant qu'il était possible. Tantôt ils choisissaient comme emplacement une hauteur isolée et escarpée, dont l'accès n'était facile que par un ou deux côtés tout au plus. C'était le cas de Gergovie, du mont Auxois, du mont Beuvray[4], et de certaines cités dont l'emplacement, aujourd'hui occupé par des villes modernes, ne présente plus de traces de l'occupation gauloise, comme

[1] D'Allonville, *Camps romains du département de la Somme*, pl. V.

[2] Bulliot, *Études sur le système défensif des Romains dans le pays Éduen*, p. 128 et pl.

[3] Voy. MM. Charton et Bordier, *Histoire de France par les monuments*, tome I, p. 38.

[4] Bulliot, p. 129 et pl.

2.

Chartres, Bourges, Clermont (*Augustonemetum*), Riom, etc. Le plus souvent, surtout pour les *oppida* de moindre importance, on choisissait un promontoire escarpé entre deux vallées, ou enfermé dans les replis d'une rivière, qui ne fût accessible que par un seul point, par l'isthme qui le reliait au reste de la colline, et qu'on coupait alors par un *vallum* et un fossé de proportions très-considérables. C'était là la disposition de l'*oppidum* des Nerviens, assiégé par César dans sa seconde campagne en Gaule [1] : « Quod cum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes, « despectusque haberet, una ex parte leniter acclivis aditus in « altitudinem non amplius cc pedum relinquebatur : quem « locum duplici altissimo muro munierant. » Cette disposition se retrouve aussi à Capdenac, dans l'emplacement de la dernière cité gauloise prise par César, d'*Uxellodunum*, où fut vaincu Luctérius, chef des *Cadurci* [2].

Parmi les enceintes qui n'ont pas été illustrées de même par des événements célèbres de l'histoire, et qui n'ont vu que d'obscurs combats entre les peuples de la Gaule, nous en aurions un très-grand nombre à citer qui présentent les mêmes caractères. Nous donnerons comme types les plans de l'*oppidum* de Fains, auprès de Bar-le-Duc [3], et de celui de la côte des Alleux, au-dessus d'Avallon [4]. Nous citerons encore, entre beaucoup d'autres, comme présentant des dispositions analogues : le Calidu, au-dessus de Caudebec, sur le territoire des Calètes [5]; l'enceinte de Sandouville, dans le même pays [6]; le camp du Vigneron, au-dessus de Brionne (*Breviodurum*), sur les frontières des Lexoviens, des Éburoviques et des Calètes; la vaste

[1] II, 29.

[2] Voy. Champollion Figeac, *Recherches sur l'emplacement de la ville d'*Uxellodunum.

[3] Voy. Caylus, t. IV, pl. 118.

[4] Voy. Caylus, t. V, pl. 109.

[5] Voy. Léon Fallue, dans la *Revue archéologique*, 1855, pl. 269.

[6] *Ibid.* pl. 270.

enceinte qui domine le village et les alignements celtiques de Changé, près Maintenon, chez les Carnutes; le Castelet, au-dessus du village de l'Étoile [1], et le camp de César à Térancourt [2], sur le territoire des *Ambiani;* l'enceinte de Conliége, près Lons-le-Saunier, en Séquanie [3]; le Vié-Laon, entre Reims et Laon, chez les *Remi* [4]; le camp de César au-dessus de Périgueux [5] : ce type est de tous le plus habituel [6]. Quand la nature du lieu ne permettait pas de choisir une situation aussi favorable, on cherchait toujours, autant que possible, à faire en sorte qu'au moins une des faces de l'*oppidum* fût défendue par la nature et n'exigeât pas de travaux qui la protégeassent. Ainsi à la cité de Limes, auprès de Dieppe, où le vallon placé au nord présente une pente facilement accessible, l'enceinte est appuyée dans toute sa longueur sur les escarpements inaccessibles de la falaise qui domine la mer, et le *vallum* ne couvre que les deux côtés attaquables du triangle [7]. Quelquefois l'*oppidum,* au lieu d'être placé sur une hauteur, était dans la vallée; mais alors c'était une île dans un grand fleuve, comme Lutèce, ou un sol artificiel au milieu de marais qui en défendaient l'accès, comme à Marsal, dans le département de la Meurthe [8].

[1] D'Allonville, *Camps de la Somme,* pl. III.

[2] *Id. ibid.*

[3] Caylus, t. V, pl. 105.

[4] *Id. ibid.* pl. 113.

[5] *Id.* t. VI, pl. 87.

[6] L'*oppidum* des Vénètes, dans la baie de Karnak, est établi sur un plan analogue. c'est une presqu'île défendue de trois côtés par la mer, et dont l'isthme est fermé par un retranchement et un fossé puissants. (La Sauvagère, pl. XXIV; cf. pour la disposition générale du pays, Caylus, t. VI, pl. 118.)

[7] Voyez les plans de la cité de Limes dans la *Société archéologique de l'arrondissement de Dieppe,* Rouen, 1828; dans l'ouvrage spécial de M. Roach Smith, *City of Limes,* dans la *Revue archéologique,* 1855, pl. 270, et dans *l'Histoire de France* de MM. Charton et Bordier, t. I, p. 14 et 15.

[8] Voyez La Sauvagère, p. 183-244, pl. XVII-XX. Nous avons visité en 1856, dans les Alpines, une enceinte qui, jusqu'ici, n'a encore été étudiée par aucun voyageur, et qui présente une disposition fort curieuse. Elle est située au-dessus de Servannes (Bouches-du-Rhône), au lieu dit *les Caisses,* dans un pli de la montagne dont, les parois rocheuses, à

Quant aux lieux où la nature du terrain, en plaine, ne permettait pas de compter sur des défenses naturelles et d'en profiter, nous manquons de documents pour savoir quelles étaient alors la forme et la disposition de l'enceinte; nous savons seulement que plusieurs cités étaient dans ce cas, celles des Éburoviques, des Lexoviens et des Viducasses, par exemple.

Il est encore une autre disposition très-caractéristique dans les enceintes celtiques, disposition que tous les *oppida* ne présentent pas, mais qui, lorsqu'on la retrouve, dénote toujours à coup sûr une origine gauloise : c'est l'existence d'une seconde enceinte séparée de la première par un retranchement, et formant un réduit où étaient probablement déposées les richesses les plus précieuses et où une poignée de braves pouvait prolonger encore quelque temps la défense après la prise du reste de l'*oppidum*. Quelquefois la place est simplement divisée en deux parties égales pouvant se prêter chacune à une défense indépendante : c'est le cas de l'*oppidum* de Bière près d'Argentan[1]; mais le plus souvent cette seconde enceinte présente bien nettement le caractère d'un réduit restreint et plus fortifié. Quand l'*oppidum* est situé sur un promontoire, le réduit est placé à la pointe escarpée : c'est ainsi que nous le trouvons à Sandouville et au Castelet de l'Étoile[2]. A la cité de Limes, où le vallon nord était trop accessible, nous avons deux réduits successifs, défendus du côté de ce vallon par un double retran-

pic sur leurs deux faces, forment comme deux murailles naturelles, et absolument infranchissables, de vingt-cinq mètres au moins d'élévation. Deux retranchements, précédés de fossés coupant transversalement le vallon, dessinent une enceinte rectangulaire. Un de ces retranchements présente une entrée d'où part, à l'intérieur de l'*oppidum*, une allée oblique de pierres fichées qui conduit à un vaste *cromlech* ou cercle de pierres, dans l'intérieur duquel est un autre cercle plus petit. Derrière ce premier cromlech en est un autre plus étendu et renfermant, dans son intérieur, deux petites enceintes circulaires.

[1] Caylus, t. IV, pl. 115.

[2] D'Allonville, *Camps de la Somme*, pl. III, n° 3.

chement, au lieu du simple *vallum*, qui couvre le reste de l'enceinte[1]. Le plateau du mont Auxois présente tous les caractères d'une enceinte gauloise. Le réduit est bien indiqué à la Pointe, c'est là la partie de la ville que César désigne sous le nom d'*arx*, quand il dit : « Vercingetorix ex arce Alesiæ suos con-« spicatus[2]. » L'accès du sommet du mont Auxois n'est facile que par une seule face, par le versant oriental, qui descend en pente assez douce vers le col peu élevé qui relie cette montagne au mont Plévenel. Partout ailleurs la nature a pourvu d'une manière formidable à la défense. La colline est bordée, aux deux tiers de sa hauteur, par une ceinture de rochers qui la rendent inaccessible sur presque tout le développement de ce rempart naturel. Au-dessous des rochers commence une pente assez rapide qui se termine à un ressaut de terrain formé par une puissante assise de marne, et sur lequel passe la route qui conduit de Sainte-Reine à Flavigny. Plus bas que ce ressaut, la pente devient suffisamment douce pour permettre toute espèce de cultures et de constructions. Cette disposition du terrain est surtout nettement marquée sur la face sud de la montagne, et la coupe que nous joignons (pl. II, n° 4) en donnera une idée très-nette. Mais au milieu de ces imposantes défenses de la nature on trouve à chaque instant la trace de la main de l'homme, qui a su profiter des circonstances favorables du terrain et les compléter. Partout où la ceinture supérieure de rochers n'était pas assez escarpée, le ciseau l'a taillée à pic. Les deux pentes successives et la terrasse qui les sépare présentent aussi trop de régularité pour qu'on

[1] Pl. III, n° 4. Les dispositions sont assez analogues au Calidu et au Vié-Laon.

[2] VII, 84. Vercingétorix, dans ce passage, aperçoit le combat qui se livre dans la plaine des Laumes et sur les pentes de Grésigny ; or le meilleur observatoire pour juger ce qui se passe dans cette direction est certainement sur le sommet des rochers de la Pointe.

ne sente pas que la pioche y a passé et a achevé ce qu'avait commencé le travail des cataclysmes naturels. Cette disposition en terrasses successives, qui en résulte, se retrouve souvent dans les cités gauloises encore conservées : à Gergovie, sur le mont Beuvray, sur la montagne de Cordes, à Fains, auprès de Bar-le-Duc. C'étaient de premières défenses extérieures où pouvait se placer une armée veillant à la conservation de l'*oppidum*, et dans un moment de danger on pouvait faire camper sur les terrasses le trop plein de la population réfugiée que l'enceinte ne pouvait plus contenir.

Sur la face septentrionale du mont Auxois, les escarpements naturels sont beaucoup moins forts que du côté du midi; ils manquent même complétement en certains endroits. Aussi de ce côté le sommet de la montagne était, du moins dans les parties accessibles, bordé par une de ces murailles gauloises terrassées en grands blocs de pierre entremêlés de bois, telles que César les décrit[1]. On en retrouve encore, en plusieurs places, les vestiges à fleur du sol (par exemple au point G de notre plan, pl. II, n° 1[2]). Une muraille semblable devait fermer la ville vers le levant; nous en avons restitué hypothétiquement le tracé en N, pl. II, n° 1. En 1704 on découvrit, dans le voisinage de la source qui sort à l'extrémité orientale du plateau (M), les premières assises d'une porte (en L). Le seuil était garni de larges bandes de fer, et de bornes, par la disposition desquelles on reconnut que cette porte avait trois entrées, une grande pour les voitures, et deux autres moindres, destinées aux gens de pied[3]. Cette porte appartenait-elle à l'enceinte primitive? Les renseignements recueillis ne sont pas suffisants

[1] VII, 23.

[2] Le croquis d'un fragment de cette muraille figure au n° 5 de la planche II.

[3] Rapport de M. Maillard de Chambure, dans les *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. I, p. 112.

pour nous permettre d'en juger; mais quand même, ce qui est le plus probable, elle daterait de l'époque romaine, l'emplacement de la nouvelle enceinte d'*Alesia* devait correspondre à celui de la muraille gauloise.

La porte de l'orient formait la principale entrée de la ville; c'est par là que montait la voie antique qui venait d'Autun. Elle ressortait à l'autre extrémité du plateau, au sud-ouest, se dirigeant vers Auxerre, après avoir traversé entièrement *Alesia* dans sa plus grande largeur. De ce côté, la voie sert encore; c'est par là que les charrettes montent du bourg moderne pour l'exploitation des terres du plateau. L'entrée était au-dessus de l'église de Sainte-Reine. Dominé par les escarpements rocheux auxquels il prête le flanc, l'accès par ce chemin était des plus faciles à défendre. Pour le fermer encore mieux, à l'époque romaine, une tour avait été construite au point marqué C sur notre plan, pl. II, n° 1; c'est avec ses débris qu'ont été bâtis les murs du cimetière actuel [1]. Au-dessous de cette entrée, sur les pentes et les terrasses de la montagne, s'était élevé, dès le temps des Romains, un faubourg dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par le village de Sainte-Reine.

De l'autre côté du plateau, à l'ouest, se trouvait une brèche artificielle dans les rochers, qui donnait passage à un autre chemin (B sur notre plan, pl. II, n° 1). D'après un usage assez fréquent dans les *oppida* gaulois, dont nous trouvons des exemples, entre autres, à Cordes et à Gergovie, cette troisième entrée ne formait pas une porte accessible aux chariots. C'était une simple poterne permettant à la garnison de la place de faire des sorties dans la vallée de l'Ose et sur les hauteurs de Ménétreux et de Grésigny, pouvant servir aussi à ramener à l'abri des fortifications une troupe battue et serrée de trop près. Une

[1] Rapport de M. Maillard de Chambure, p. 119.

rampe étroite et rapide descend de cette poterne le long du flanc de la montagne. Elle était protégée, au moins dans sa partie supérieure, par un *vallum* dont on reconnaît encore en certains points les traces, et qui servait à couvrir et à dérober, à la vue des ennemis occupant la vallée, la marche des troupes qui par là descendaient d'*Alesia*.

A l'époque romaine le plateau du mont Auxois ne semble pas avoir été également couvert d'édifices dans toute son étendue. Les ruines sont surtout concentrées à l'extrémité orientale, et vers le centre de la colline dans les contrées de la Combe, du cimetière Saint-Père et de la Fanderolle. La première chose qui frappa nos yeux en venant de la Pointe était un énorme amas de débris au point E, pl. II, n° 1, sur le bord de la voie antique, un peu au-dessus de l'endroit où elle fléchit vers le sud pour traverser Sainte-Reine. Cet amas est composé en grande partie de fragments de sarcophages en pierre. J'en ai dessiné quelques débris encore reconnaissables (pl. IV, nos 5, 6, et 7), un, entre autres, portant la trace d'une inscription, la moitié d'un C muni d'*apices*. Sur ce point existait, en effet, un cimetière qui a donné son nom à la contrée, le cimetière Saint-Père. A diverses époques, particulièrement en 1821[1], on a mis à nu de grandes auges en pierre calcaire dont plusieurs sont employées aujourd'hui à divers usages dans le bourg de Sainte-Reine. On a découvert aussi dans ce même cimetière de nombreuses médailles d'or des empereurs du Bas-Empire jusqu'à Anastase, et chez Calabre nous avions déjà remarqué une belle améthyste gravée, trouvée dans un tombeau. Le style dénote le IXe siècle environ ; elle représente le combat de saint Georges contre le dragon, sujet curieux et d'autant plus remarquable qu'au pied du mont Auxois, vers le sud, était un ancien prieuré,

[1] Rapport de M. Maillard de Chambure, p. 117.

aujourd'hui transformé en métairie, dédié sous le vocable de saint Georges. Les diverses circonstances que nous venons de relater nous font reconnaître, dans le cimetière Saint-Père, des sépultures des derniers temps romains et de l'époque des rois bourguignons et mérovingiens. Quoiqu'elle eût perdu presque toute son importance, *Alesia,* que le moine Heric, sous Charlemagne, nous montre comme entièrement détruite,

Nunc restant veteris tantum vestigia castri [1],

avait encore gardé quelques habitations sur le plateau. M. Rossignol, dans son mémoire, a publié [2] un triens d'or de la collection de M. le comte de Vesvrottes, portant la légende ALESIA FITVR; depuis, le même amateur en a acquis un autre à la même légende, mais avec un nom de monétaire différent; cette dernière pièce a été trouvée avec d'autres monnaies, toutes de la Bourgogne. Le dernier coup ne fut porté à *Alesia* qu'au IX^e^ *siècle,* lors de la translation des reliques de Sainte-Reine à l'abbaye de Flavigny.

A cent cinquante mètres du cimetière on voit encore, en F sur le plan (pl. II, n° 1), de nombreux amas de décombres et des murs antiques affleurant le sol. Les paysans désignent ces ruines comme le *palais des rois d'Alise.* Ce n'était pas un palais, et il n'y avait pas de rois à *Alesia,* mais cet ensemble paraît avoir renfermé les principaux édifices de la ville. C'est là qu'était le portique du dieu Moritasgus [3], dont l'inscription dédicatoire, dé-

[1] *Vita sancti Germani,* IV.

[2] Dans la planche intitulée *Plan de la bataille qui a précédé le siége d'Alise.*

[3] On a rapproché le nom de ce dieu de celui d'un chef sénon, Moritasgus, frère du roi Cavarinus et partisan de César. (Cæs. V, 54.) On a supposé qu'après sa mort ce chef aurait reçu les honneurs divins. Mais nous ne connaissons dans la Gaule aucun exemple de faits semblables, et le culte d'un chef sénon ne serait pas bien naturel chez les Mandubiens. Il serait peut-être plus raisonnable d'admettre l'existence d'un dieu Moritasgus, d'après lequel le chef dont parle César aurait pris son nom.

couverte en 1652 et transportée à Sainte-Reine, n'a été brisée qu'en 1813 :

TI·CL·PROFESSVS·NIGER.OMNIBVS·
HONORIBVS·APVD·AEDVOS·ET
LINGONAS·FVNCTVS·DEO·MORITASGO
PORTICVM·TESTAMENTO·PONI
IVSSIT·SVO·NOMINE·IVLIAE
VIRGVLINAE·VXORIS·ET·FILIARVM
CL·PROFESSAE·ET·IVLIANAE·VIRGVLINAE

IVL·VIRGVLA·FILIA·MOERENS·POSVIT[1]

Là était aussi un édicule dédié à Mars et à Bellone, dont l'inscription est aujourd'hui conservée au musée de Dijon :

MARTI·ET·BELLONAE
SESTIVS·NIGRINVS
V·S·VIV·POSVIT[2]

C'est enfin au milieu des mêmes ruines qu'en 1839 les fouilles dirigées par M. Maillard de Chambure ont mis à nu une inscription encore inexpliquée, conçue en langue celtique et contenant le nom d'*Alisea :*

MARTIALIS·DANNΦ$^{A}_{LI}$
IEVRV·VGVETE·SOSN
CELICNONΦETIC
GODEDBI·DVGIIONTIIO
VGVETIN
IN[illegible]ALISIIA[3]

[1] Reinesius, *Syntagma,* cl. I, n° 189; Spon, *Miscellan.* 109, et dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. I, p. 360; Fleetwood, *Syll. Inscr.* 37; D. Martin, *Religion des Gaulois,* t. II, p. 367; Millin, *Voyage dans le midi de la France,* t. I, p. 207; Rapport de M. Maillard de Chambure, p. 111; Rossignol, *Alesia,* p. 97.

[2] Rapport de M. Maillard de Chambure, p. 118; Rossignol, *Alesia,* p. 100.

[3] Voyez le rapport, pl. B; Rossignol, p. 113. On doit remarquer dans cette ins-

Du même lieu provient encore la plaque de marbre mentionnant l'ORDO CIVITA*tis* que nous avons signalée chez Calabre.

A deux cents mètres de là, en continuant à marcher vers le levant, on rencontre au milieu des champs, au point H du plan, à quatre-vingts mètres environ à gauche de la grande voie romaine, le tronçon d'une rue pavée d'un triple hérisson. Sur le bord de cette rue s'élevait, en I, un édifice orné de colonnes dont une base est encore en place. C'est à cette base que correspond un chapiteau que nous avions vu dans la cour de Calabre. Chapiteau et base sont du travail le plus grossier et le plus barbare. La base ne présente qu'un simple cavet retourné, le chapiteau semble une imitation de l'ordre dorique. (Voy. pl. IV, n° 10.) Certes, ce n'est pas là l'architecture romaine, c'est l'œuvre d'un peuple plus barbare, et ces débris, de dimension colossale, doivent appartenir à la ville primitive.

A quelque distance de là les fouilles de 1839 ont mis à découvert en K, sur le bord de la voie, un *columbarium* ro-

cription un même mot écrit deux fois, au singulier, VGVETE, et au pluriel VGVETIN, qui paraît dériver de la racine celtique *ged* « surveiller, inspecter; » puis, un autre mot, IEVRV, que nous retrouvons inscrit sur la queue d'une belle casserole de bronze étamé de la fabrique d'*Alesia* (Rossignol, p. 111) :

DOIROS·SEGOMARI
IEVRV·ALISANV

et sous la forme ЄIѠPOY dans une inscription également celtique, mais écrite en caractères grecs, conservée au musée d'Avignon (La Saussaye, *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, p. 163) :

CЄΓOMAPOC
OYIΛΛONЄOC
TOOYTIOYC
NAMAYCATIC
ЄIѠPOYBHΛH
CAMICOCIN
NЄMHTON

Mon père, dans sa seconde *Lettre sur la numismatique des Arvernes* (*Revue num.* nouv. sér. 1858, p. 153-155), s'occupant de l'interprétation de cette dernière inscription, reconnaît dans notre mot l'analogue du latin *faciebat* ou du grec *ἐποίει*, en celtique *a ra*, dont la forme plus ancienne est *euré*. Il propose donc de traduire l'inscription d'Alise : « Martialis, fils « de Dannotalus, a fait, sous la surveillance « de ....., inspecteurs dans [la cité] « d'*Alesia*. » « *Cité* » se dit *ker* en celtique, et la lacune de l'inscription peut être remplie par trois ou quatre lettres.

main [1]. En avançant encore vers l'extrémité, on rencontre à droite de la voie le *Champ maréchal,* ainsi nommé à cause des innombrables débris d'instruments en métaux qu'on y découvre tous les jours. C'est là que semble avoir été concentrée cette industrie d'étamage et de plaqué, qui avait rendu célèbres les ouvriers d'*Alesia*[2]. Le Champ maréchal conduit jusqu'à l'endroit où le plateau s'abaisse graduellement vers le niveau des vallées environnantes et où s'élevait la muraille qui fermait la place du côté de l'est. Sous cette muraille sortait la source M, qui donnait de l'eau à la place, mais pas en quantité suffisante, si l'on en juge par le nombre de citernes et de conduites destinées à rassembler les eaux pluviales qui ont été jusqu'ici reconnues sur le plateau (nous avons marqué ces citernes et ces conduites d'eau dans notre plan par la lettre P). Sur la pente s'élevaient encore quelques édifices, en avant de la muraille. Les fouilles de 1839 ont amené, dans cette direction, la découverte d'un petit temple carré soutenu par des pilastres cannelés [3].

Telles sont les principales traces encore visibles sur le plateau du mont Auxois. Des fouilles bien dirigées amèneraient encore des découvertes du plus haut intérêt et mettraient à nu bien d'autres édifices; car partout le sol est jonché de débris de poteries, d'ustensiles, de fragments de marbre précieux. Tous les ans, la charrue et la pioche des paysans amène au jour des objets qu'ils s'empressent de vendre aux étrangers, et qui se dispersent sans laisser de traces; et après dix-huit cents ans de culture et de pillage, le mont Auxois semble encore une mine inépuisable de débris antiques, preuve sans réplique de

[1] Rapport, p. 125.

[2] Plin. *Hist. nat.* XXXIV, 17 : « Album « (stannum) incoquitur æreis operibus Gal- « liarum invento, ita ut vix discerni queat « ab argento, eaque coctilia vocant. Deinde « et argentum incoquere simile modo cœ- « pere equorum maxime ornamentis, ju- « mentorumque jugis in Alexia oppido; « quo reliqua Gallia gloriabatur. »

[3] Rapport, p. 126.

l'importance de la cité qui s'éleva jadis sur son sommet. Sur ces débris il y a une observation générale à faire; dans toute l'étendue du plateau il y a constamment deux étages de décombres superposés; au-dessous des débris romains on voit une épaisse couche de cendres dans laquelle on trouve les fragments de poterie et les médailles gauloises. La ville celtique d'*Alesia* a donc été brûlée; mais, quoi qu'ait dit Florus [1], on ne peut pas attribuer cette destruction à César, puisqu'on découvre dans la couche de cendres inférieure des médailles des premiers empereurs romains jusqu'à Antonin, tandis que dans la couche supérieure elles commencent à Marc-Aurèle [2], faits qui permettent d'atteindre assez approximativement la date de l'incendie qui ruina les habitations particulières d'*Alesia*.

Du haut de la montagne l'œil découvre la campagne environnante, embrassant tout le théâtre de la dernière lutte de l'indépendance gauloise contre la puissance romaine.

Le mont Auxois est un vaste et haut mamelon détaché en avant du contre-fort qui sépare les vallées de l'Ose et de l'Oserain. Ces deux rivières baignent de chaque côté le pied de la hauteur [3] et viennent se réunir et se jeter dans la Brenne, en avant, du côté de l'ouest, dans une large plaine de trois milles romains environ d'étendue dans sa plus grande longueur [4], plaine formée par un élargissement de la vallée de la Brenne. Le mont Auxois est de tous les côtés entouré de collines environ de la même hauteur ou un peu plus basses que son sommet [5].

« Au nord, et formant les berges droites de la Brenne et de

[1] III, 10.

[2] Voy. le Rapport, p. 107.

[3] Cæs. VII, 69 : « Ipsum erat oppidum « in colle summo, admodum edito loco, « ut nisi obsidione expugnari non posse « videretur; cujus collis radices duo dua- « bus ex partibus flumina subluebant. »

[4] *Id. ibid.* « Ante oppidum planities cir- « citer millia passuum III in longitudinem « patebat. »

[5] *Id. ibid.* « Reliquis ex omnibus partibus « colles, mediocri interjecto spatio, pari

l'Ose, se trouve en premier lieu un mamelon dont les pentes marneuses descendent vers les Laumes; il porte le nom de *Rhéa;* il tient à l'extrémité d'un contre-fort qui s'avance entre le ruisseau du Rabutin et la Brenne, en laissant une dépression vaste et profonde à l'ouest de Grésigny. L'Ose est dominée, à l'est du même village ou du Rabutin, par un massif de hauteurs que borde une ligne de rochers, sur presque tout le développement de son versant méridional. Ces rochers sont à la même élévation que ceux du mont Auxois, et ils se retrouvent sur toutes les autres pentes qui forment le bassin d'Alise-Sainte-Reine. Le massif a environ trois mille cinq cents mètres de l'ouest à l'est, à sa partie supérieure, qui est très-onduleuse. Trois passages, dans des ravins profonds et à pentes escarpées, donnent accès du versant proprement dit dans la plaine supérieure. La vallée du Vault limite cette hauteur à l'est. Le contre-fort qui sépare le vallon du Vault de la vallée de l'Ose est trop loin du mont Auxois pour qu'il soit utile de le mentionner ici.

« Le mont Plévenel, dont le mamelon d'*Alesia* est détaché à l'ouest, est fort étroit à son extrémité occidentale, où se trouvent de puissants escarpements. Sa pente septentrionale, couverte de friches, est très-accidentée, et son versant du côté sud est cultivé en vignes.

« Les pentes des vallées de l'Ose et de l'Oserain sont douces à leurs parties inférieures, et laissent entre elles assez peu d'espace horizontal au fond, près des cours d'eau; disposition habituelle dans le terrain jurassique.

« altitudinis fastigio oppidum cingebant. »

Voici la hauteur comparée des divers sommets :

Mont Auxois.....	418[m]
Rhéa.....	386
Plateau de Grésigny.....	401[m]
Plévenel.....	405
Flavigny.....	421
Hauteurs de Mussy {....	420
Hauteurs de Mussy {....	418

« La colline formant le versant méridional du bassin, ou la berge gauche de l'Oserain, est coupée en deux par la vallée profonde du ruisseau de la Recluse, qui dessine entre sa rive droite et l'Oserain supérieur le contre-fort de Flavigny. Le massif de hauteurs compris entre ce ruisseau et la vallée de la Brenne n'est accessible que par un seul ravin ouvert dans la ligne rocheuse qui règne aux deux tiers de sa hauteur totale.

« Les deux cours d'eau sont à peu près égaux en largeur, en profondeur et en volume; la Brenne est un peu plus forte. Tous peuvent être passés à gué sur beaucoup de points.

« La plaine des Laumes, traversée aujourd'hui par la grande route de Paris à Dijon, et côtoyée par le chemin de fer de Lyon, peut être considérée comme se terminant à environ six cents mètres de la crête rocheuse du mont Auxois, au pied de son versant, auquel elle se rattache par une pente douce et progressive [1]. »

Tel est l'aspect du terrain autour de la cité gauloise; quand on le parcourt du regard on se représente toutes les phases de la lutte suprême qui se passa sur ces pentes et dans ces vallées. C'est du sommet du mont Auxois, sur les lieux mêmes qu'il a décrits, qu'on comprend bien le texte de César, et qu'on voit avec quelle scrupuleuse exactitude tous les traits de son récit s'appliquent au relief et aux diverses circonstances du sol. On nous pardonnera, j'espère, si nous tentons, après tant d'hommes distingués qui l'ont déjà fait avant nous, d'esquisser, aussi rapidement que possible, le siége d'*Alesia* tel que l'aspect des lieux le fait comprendre.

César avait opéré à quelque distance d'*Agendicum* (Sens) sa jonction avec les troupes de Labiénus [2]; il se dirigeait vers le

[1] De Coynart, *Le siége d'*Alesia, p. 19-21.

[2] Cæs. VII, 62.

bassin de la Saône pour y être à portée de secourir la province menacée par l'insurrection générale dans le centre et dans le midi de la Gaule. Le proconsul opérait sa marche sur un terrain ami, où il ne craignait pas d'être attaqué; il se dirigeait vers la Séquanie et suivait la frontière des Lingons, qui lui étaient restés fidèles[1], évitant d'entrer sur le sol des Éduens, qui venaient de faire cause commune avec les Arvernes et de se déclarer contre Rome[2]. Il lui fallait cependant dans sa marche traverser une extrémité du territoire insurgé, le pays des Mandubiens[3].

Jusqu'ici les savants qui se sont occupés de la question d'*Alesia* nous ont paru négliger la fixation exacte de l'étendue et de la position du territoire des Mandubiens. On sait que la règle constante en Gaule est celle de l'identité des circonscriptions des anciens diocèses avec celles des cités gauloises. Pour le pays qui nous occupe, l'étude est très-compliquée par le bouleversement que fit subir aux divisions du territoire la création de l'évêché de Dijon, enlevé à l'ancienne cité des Lingons.

[1] Cæs. VII, 66. « Cum Cæsar in Se-« quanos per extremos Lingonum fines « iter faceret, quo facilius subsidium pro-« vinciæ ferri posset. » (Cf. sur ce passage Rossignol, *Examen critique d'un texte fondamental dans la question d'Alise.* Dijon, 1857.) La raison qui faisait adopter à César cette direction pour la marche de ses troupes est indiquée un peu plus haut (VII, 63), lorsque les Commentaires rapportent l'assemblée tenue à Bibracte et dans laquelle Vercingétorix fut nommé général en chef de l'armée gauloise : « Ab hoc con-« cilio Remi, Lingones, Treviri abfuerunt; « illi (Remi et Lingones) quod amicitiam « Romanorum sequebantur. »

[2] Sur l'ensemble et le théâtre des opérations de César, voir le travail anonyme où M. le duc d'Aumale, avec son coup d'œil et son expérience militaire, a posé de main de maître les limites de la question : Alesia, *Études sur la septième campagne de César en Gaule;* Paris, 1858, in-8°.

[3] Un passage de Plutarque (*Vit. Cæs.* 26), souvent cité dans la discussion sur *Alesia*, marque bien clairement la position de César lors de sa dernière lutte avec Vercingétorix : Ὑπερέβαλλε τὰ Λιγγονικὰ, βουλόμενος ἅψασθαι τῆς Σηκουανῶν. Donc il venait de sortir du territoire des premiers sans cependant être passé sur celui des seconds.

Mais, heureusement pour nous, l'admirable carte des diocèses de Nicolas Sanson est antérieure à la création de ce nouveau siége épiscopal, et nous retrace l'état primitif. En étudiant sur cette carte les feuilles consacrées aux diocèses de Langres et d'Autun, cités des Lingons et des Éduens [1], on est frappé de l'aspect d'une espèce de promontoire que le diocèse d'Autun pousse au milieu du diocèse de Langres (voy. pl. I, n° 1, le fragment de la carte de Sanson relatif à cette région). Ce promontoire se détache du reste fort nettement des autres parties du territoire éduen. C'est une contrée montagneuse qui est comme le nœud de la ligne de partage des bassins de la Seine et du Rhône, et qui, aussi haut que l'on remonte, a toujours formé un *pagus* séparé, le *pagus Alisiensis*, le comté, plus tard bailliage d'Auxois, l'archidiaconat de Semur. C'est là qu'est située Alise. A nos yeux cette division du sol remonte à la plus respectable antiquité; elle représente le territoire des Mandubiens, peuplade englobée dans la vaste cité éduenne.

La fixation de ce point de géographie a, suivant nous, une très-grande importance pour l'intelligence de la campagne. Arrivé à l'Armançon, César, qui jusque-là avait toujours marché sur le territoire ami des Lingons, était nécessairement obligé, pour traverser la crête qui sépare le midi du nord de la Gaule, de prendre la vallée de la Brenne, celle de l'Ose ou celle de l'Oserain; en tout cas il lui fallait traverser cette pointe du pays éduen, afin d'aller rejoindre de l'autre côté la cité des Lingons et, reprenant la lisière de cette contrée restée fidèle, descendre sur la Saône par la vallée de l'Ouche. C'est à cette traversée que Vercingétorix, qui n'avait pas voulu inquiéter la marche de flanc de César pour ne pas violer le territoire des

[1] Feuilles 5 et 8.

Lingons, se posta pour l'attendre avec son armée et, sur le sol éduen, lui barrer le passage; il passa même la frontière clairement indiquée par le village de Fains-lez-Montbard (*Fines*), et vint présenter le combat à l'armée romaine sur les rives de l'Armançon [1].

L'impétuosité des escadrons germains renversa la cavalerie gauloise, et l'armée vaincue, poursuivie toute la journée l'épée dans les reins par les légions et les cavaliers de César, ne se rallia que sous les remparts d'*Alesia* [2]. La possession de cette place était d'une haute importance pour l'issue de la campagne. Le mont Auxois domine à la fois les trois débouchés des vallées de la Brenne, de l'Ose et de l'Oserain, dont il couvre et défend les passages. C'est la clef de cette région que César devait nécessairement traverser. En s'enfermant dans *Alesia*, Vercingétorix arrêtait la marche de César, qui ne pouvait songer à pousser plus avant en laissant sur ses derrières une position de cette importance. La force du lieu était trop grande pour qu'on pût songer à l'emporter de vive force; et d'ailleurs César avait l'expérience de son échec récent devant Gergovie, qui lui avait appris avec quelle énergie les Gaulois défendaient leurs remparts et quelle imprudence il y avait à tenter de les prendre d'assaut. On devait donc compter sur les lenteurs d'un siége régulier, qui donnerait aux nations de la Gaule le temps d'accourir avec toutes leurs forces et d'écraser sous leur nombre l'armée romaine. Vercingétorix n'hésita pas : il s'arrêta, et se jeta dans *Alesia* avec toutes ses troupes.

L'effectif des Gaulois en hommes et en chevaux ne leur permettait pas d'entrer tous dans l'enceinte de la ville. On a déjà fait beaucoup de calculs pour rechercher quelle a pu être ap-

[1] Sur le lieu précis du combat, V. de Coynart, *Étude sur* Alesia, p. 16, extr. du *Spectateur milit.* nov. 1856; le *Siége d'*Alesia, p. 13.

[2] Cæs. VII, 67 et 68.

proximativement la population d'*Alesia*, et le nombre d'hommes de l'armée de Vercingétorix qui avaient trouvé place sur le plateau du mont Auxois; mais il nous semble qu'on s'est trompé en prenant pour base comparative de ces calculs le rapport entre l'étendue de la superficie et le chiffre de la population dans nos villes modernes. Dans la civilisation antique, il faut toujours faire entrer en ligne de compte un élément d'une extrême importance pour les calculs de ce genre, celui de l'esclavage. Les esclaves, considérés comme un simple bétail, étaient entassés dans les ergastules, occupant un espace qui nous paraît aujourd'hui inconcevablement restreint, et cette circonstance augmentait considérablement la population spécifique des cités. Maintenant, quand il s'agit d'une ville gauloise, nous nous éloignons encore beaucoup plus des données de nos villes modernes. La population, dans les Gaules, vivait fort peu agglomérée; en temps de paix elle était dispersée dans la campagne, habitant *vicatim*, comme disaient les Latins, toute l'étendue de la *civitas*. Ce n'était qu'en cas de guerre, d'invasion, quand un danger pressant la menaçait, que la population de la contrée environnante se réfugiait à l'abri des retranchements de l'*oppidum*, où s'établissait alors plutôt un immense campement qu'une véritable ville. Pendant la paix, l'*oppidum* servait seulement de champ de foires et d'assemblées, et n'avait de population fixe qu'un certain nombre d'artisans, qui formaient absolument l'analogue des individus sédentaires des tribus arabes. On conçoit facilement que, dans une circonstance de danger passagère, un nombre d'individus très-considérable pouvait se retirer et s'entasser dans un espace comparativement restreint.

Jusqu'à quel chiffre, dans une circonstance de ce genre, peut-on porter avec vraisemblance la population réfugiée sur

le plateau du mont Auxois? C'est ce que nous allons essayer de rechercher par des données comparatives.

« La réunion de quatre légions, qui formaient l'armée consulaire romaine, avait, au maximum, un effectif de vingt-quatre mille hommes d'infanterie et de deux mille hommes de cavalerie. Cette armée campait dans un espace carré de 682 mètres de côté, et couvrait ainsi une surface de 465,124 mètres carrés.

« Dans les camps actuels, si l'on compte seulement l'espace pris par la troupe et ses officiers, chaque soldat d'infanterie occupe $11^{mc},80$ et chaque cavalier $49^{mc},20$; en admettant la même proportion entre les soldats romains des deux armes, on trouve que chacun de ces derniers avait dans le camp :

« Infanterie..... $14^{mc},38$
« Cavalerie..... $60^{mc},00$[1]. »

La surface supérieure du mont Auxois est de 970,000 mètres carrés ou 97 hectares. Campés dans le même espace que la légion romaine, c'est-à-dire chaque homme occupant $14^{mc},38$, il peut y tenir soixante-sept mille quatre cent soixante et un hommes; dans la proportion des camps modernes, $11^{mc},80$ par soldat, quatre-vingt-deux mille deux cent trois personnes peuvent y bivaquer. D'après les considérations que nous avons fait valoir plus haut, le chiffre de $11^{mc},80$ doit être le plus près de la vérité, et encore probablement doit-on le restreindre; car tout prouve que la population hors d'état de porter les armes, femmes, enfants, vieillards, fort sacrifiée aux exigences de la défense, devait être beaucoup plus entassée. Maintenant, d'un autre côté, toute la surface de l'*oppidum* ne devait pas être

[1] De Coynart, *Siége d'Alesia*, p. 23. — Cf. Rocquencourt, *Cours élémentaire d'art et d'histoire militaire*, t. I, p. 137, sqq.

également couverte; il faut compter un certain espace laissé libre pour la circulation des défenseurs, l'emplacement de quelques édifices et le terrain occupé par le bétail amené par la population agricole des campagnes. En tenant compte de tout cela on arrive au chiffre approximatif d'au moins soixante mille âmes, qui pouvaient camper sur le plateau d'*Alesia*.

Ce premier point une fois établi, à combien pouvait monter la population mandubienne réfugiée des campagnes voisines dans l'intérieur d'*Alesia*? Nous avons vu tout à l'heure combien le territoire des Mandubiens était peu étendu. Sa population devait être peu nombreuse. En outre, il y avait probablement encore plusieurs autres *oppida* dans le même pays, l'analogie avec les autres peuples de la Gaule nous le fait du moins supposer; tous les habitants n'avaient pas dû se retirer à *Alesia*, ce n'était que ceux de la contrée environnante. Nous voyons un peu plus haut, dans le même VII[e] livre des Commentaires, que la population réfugiée à *Avaricum* de tout le territoire des Bituriges, après avoir brûlé ses autres *oppida*, n'était que de quarante mille hommes [1]. D'après cet exemple, si nous estimons les Mandubiens retirés dans *Alesia* à vingt mille, c'est tout ce que nous pouvons faire de plus; et encore ce chiffre est-il probablement exagéré [2]. Restait dans la

[1] Cæs. VII, 28.

[2] Ce calcul est celui qui a été également adopté par M. le duc d'Aumale (*Alesia*, p. 82 de la première édition). M. Quicherat (*Conclusion pour Alaise*, p. 30) a porté, d'après Plutarque, le chiffre des Mandubiens à 90,000 âmes. « Mais, comme l'a très-judicieusement fait remarquer M. le duc d'Aumale, s'il faut s'en rapporter au philosophe de Chéronée, la population mandubienne eût dépassé 200,000 âmes, car il fixe à 170,000 le nombre des combattants (τῶν μαχομένων) enfermés dans *Alesia* (*Vit. Cæs.* 27). Retranchons 80,000 soldats de Vercingétorix, restent 90,000 Mandubiens en état de porter les armes, ce qui suppose plus du double de femmes, d'enfants et de vieillards. Ce serait donc près de 300,000 créatures humaines que Vercingétorix aurait dû nourrir, et ce ne

place de quoi camper quarante, ou tout au moins trente mille hommes de troupes de Vercingétorix.

Mais son armée était beaucoup plus nombreuse; il fallait encore loger cinquante mille fantassins et dix mille cavaliers [1]. « Ils ne pouvaient s'établir dans la plaine des Laumes, ni même sur le versant occidental du mont Auxois, parce que les Romains, arrivant sur eux le lendemain de leur double victoire, les auraient attaqués avec l'ascendant que donne le succès, et auraient pu achever de les détruire. Vercingétorix dut donc chercher une position garantie le plus possible contre cette attaque, et il la trouva, en général habile, au-dessous des murailles, sur la partie de la colline qui regardait le soleil levant [2].

« Dans cette position, en effet, les Gaulois ne pouvaient être attaqués que par les vallées de l'Ose et de l'Oserain, entre chacun de ces cours d'eau et la ville, par conséquent sur un front très-étroit, relativement à leur nombre, ce qui leur eût permis d'opposer une résistance vive et prolongée. Les Romains ne pouvaient songer à se déployer parallèlement à l'Ose ou à l'Oserain; il aurait fallu pour cela qu'ils exécutassent un mouvement de flanc prolongé, qui les eût exposés à être coupés en deux. S'ils eussent tourné les collines pour attaquer

serait qu'après cinq ou six semaines qu'il se serait décidé à faire sortir les bouches inutiles. Un pareil prodige est-il croyable ? » D'ailleurs, et cette considération ébranle encore la confiance qu'on aurait pu être tenté d'accorder au témoignage de Plutarque dans cette circonstance, la population n'était certainement pas plus multipliée sur notre sol au temps de l'indépendance gauloise qu'elle ne l'est de nos jours; on est même assez généralement d'accord à admettre qu'elle était alors de moitié environ moindre de ce que nous la voyons. Or, comme l'a fait remarquer M. de Coynart (*L'Alesia de César laissée à sa place*, p. 19), la population rurale en Bourgogne était, en 1842, de 10,000 âmes en moyenne par canton, ce qui ferait environ 20,000 habitants pour l'ancien territoire des Mandubiens.

[1] Le chiffre des troupes de Vercingétorix est donné dans le discours de Critognat aux assiégés d'*Alesia* (Cæs. VII, 77).

[2] Cæs. VII, 69.

de front, les Gaulois les auraient vus de très-loin et eussent pu prendre toutes les mesures nécessaires pour leur résister [1].

Le versant oriental du mont Auxois présente une superficie de 184 hectares. L'armée de Vercingétorix, composée de quatre-vingt mille hommes d'infanterie et de dix mille hommes de cavalerie, eut donc pu y camper tout entière, en supposant à son campement les proportions de celui de la légion romaine, c'est-à-dire en comptant $14^{mc},38$ pour chaque fantassin et $60^{mc},00$ pour chaque cavalier. Mais nous avons déjà vu qu'au moins trente mille hommes avaient dû entrer dans *Alesia* même. Il faut donc reconnaître que le camp gaulois n'occupait pas tout le versant de la montagne et restreindre les dimensions que M. de Coynart lui attribuait dans son mémoire. L'étendue en est impossible à fixer d'une manière certaine, en l'absence de données positives sur les campements gaulois. En prenant les proportions de la castramétation romaine, il faudrait compter :

Pour l'infanterie.....	719,000^{mc}
Pour la cavalerie.....	600,000
Total.....	1,319,000

c'est-à-dire 131 hectares 90 ares. En prenant les données des campements modernes ($11^{mc},80$ pour le fantassin, $49^{mc},20$ pour le cavalier) on trouve :

Pour l'infanterie.....	590,000^{mc}
Pour la cavalerie.....	492,000
Total.....	1,082,000

ou 108 hectares 20 ares. Si l'on voulait prendre une moyenne

[1] De Coynart, *Siége d'Alesia*, p. 22.

entre ces deux chiffres on pourrait donner par approximation au camp gaulois une surface de 120 hectares.

Un mur en pierres sèches, précédé d'un fossé, couvrait ce campement [1].

César, arrivant au pied de la montagne d'*Alesia*, dès le lendemain du jour où Vercingétorix venait de s'y enfermer, reconnut du premier coup d'œil la nécessité de faire un siége régulier [2]. Il en fit immédiatement commencer les travaux.

Nous avons, dans une carte spéciale jointe à ce mémoire (pl. I, n° 2), essayé de retracer les principales opérations du siége [3].

Une première ligne de circonvallation (C sur la carte) fut établie autour de la ville et garnie de vingt-trois forts ou redoutes destinées aux postes qui surveillaient l'ennemi [4]. En avant et en arrière, deux autres lignes (B et D) couvrirent cette circonvallation principale contre les sorties de la place et les attaques du dehors, et les approches de ces deux lignes avancées furent défendues par un système régulier d'abatis, de trous de loup et de chausse-trapes [5].

Il est facile de suivre sur le relief du terrain la ligne que devaient occuper ces divers travaux, dont de nombreuses traces encore existantes ont été reconnues par M. de Coynart. Nous prendrons comme point de départ le mont Plévenel, où les

[1] Nous l'avons tracé sous la lettre A dans la carte du siége, pl. II, n° 2.

[2] Cæs. VII, 69 : « Ipsum erat oppidum « in monte summo, admodum edito loco, « ut nisi obsidione expugnari non posse « videretur. »

[3] Nous nous sommes beaucoup aidés, pour cette carte, de celle qui est jointe au mémoire de M. de Coynart, en la modifiant cependant sur plusieurs points.

[4] Cæs. VII, 69 : « Ejus munitionis, quæ « a Romanis instituebatur circuitus XI mil- « lia passuum tenebat. Castra opportunis « locis erant posita; ibique castella XXIII « facta, in quibus interdiu stationes dispo- « nebantur, ne qua subito irruptio fieret. « Hæc eadem noctu excubitoribus ac fir- « mis præsidiis tenebantur. »

[5] *Idem*, VII, 72 et 73.

vestiges des trois lignes de travaux sont encore parfaitement reconnaissables.

La circonvallation, garnie de redoutes, passait sur le mont Plévenel, à la hauteur de la ferme d'Épernaille [1], suivait, après avoir traversé la vallée de l'Oserain, le ressaut de marne qui, à mi-côte, domine la rive gauche de cette rivière, correspondant à celui que nous avons signalé sur le versant sud du mont Auxois [2]. Elle descendait ensuite dans la vallée de la Brenne, à l'endroit où cette vallée s'élargit pour former la plaine des Laumes. De ce côté « la ligne devait être assez éloignée de la place, dans la plaine, très-favorable aux mouvements de la cavalerie, pour que les troupes destinées à protéger les travailleurs eussent le temps de se mettre en défense contre les attaques de cette arme, très-supérieure chez les Gaulois au moment où les ouvrages des Romains furent commencés, et dont l'action pouvait retarder considérablement la construction de ces ouvrages [3]. » On est donc dans la vraisemblance en reportant la circonvallation sur la rive gauche de la Brenne,

[1] De Coynart, *Siége d'*Alesia, p. 35 : « Le chemin qui conduit de la ferme d'Épernaille à Munois descend obliquement sur le revers septentrional du mont Plévenel; dans toute la portion de son étendue où le terrain environnant est resté inculte, il a 12 à 15 mètres de largeur, et toute l'apparence d'une chaussée. Cette circonstance est digne de remarque, car le chemin n'a pas et n'a jamais eu d'autre objet que de conduire d'une ferme à un petit village; s'il a été jadis ouvert avec les dimensions d'une grande route, c'est qu'il mettait en communication deux points importants. » *Id. ibid.* p. 26 : « Tout le versant septentrional du mont Plévenel porte des traces de terres remuées, et en particulier sur une saillie de terrain qui descend de la ferme d'Épernaille vers l'Ose, un peu au-dessous du point où la route de Semur à Dijon franchit cette rivière... Au sud-ouest de la ferme, et se dirigeant vers le pont de Laizain, on remarque une coupure assez apparente dans les rochers. »

[2] De Coynart, *Siége d'*Alesia, p. 26 : « Sur la berge gauche de l'Oserain il est facile de reconnaître dans les vignes une portion de terrain en relief, qui est évidemment un remblai... De ce côté encore se trouvent deux ou trois espaces horizontaux paraissant résulter du travail de l'homme. »

[3] De Coynart, p. 25.

qui devait lui tenir lieu de fossé. Elle franchissait l'Ose en se dirigeant vers la colline de Rhéa, au pied de laquelle elle passait, puis venait, après avoir encore franchi le ruisseau du Rabutin, rejoindre le mont Plévenel en se prolongeant derrière l'Ose. Dans cette partie de son trajet, la circonvallation suivait le ressaut de marne qui, sur le penchant de la colline de Grésigny, donnait à la ligne un terre-plein aussi favorable au campement des troupes qu'à la défense, dominant de cinquante mètres environ le long de la vallée[1].

La ligne extérieure existe encore sur le mont Plévenel, traversant le bois d'Eugny et se dirigeant vers l'extrémité du contre-fort de Flavigny. Elle coupait la vallée de l'Oserain et la pointe de Flavigny, descendait dans le vallon de la Recluse pour remonter sur la berge opposée, et suivre le plateau qui sépare la Recluse de la Brenne[2]. Redescendue dans la vallée, il est facile d'en restituer le tracé au pied de Mussy-la-Fosse et de Vénarey, tournant ensuite vers le nord-est, et venant passer sur la colline de Rhéa. Au delà de ce point, au nord de la place, la partie supérieure du contre-fort situé entre le Rabutin, l'Ose et la Brenne, était trop éloignée pour avoir pu être comprise dans les retranchements, qui se trouvaient ainsi dominés et dans une situation désavantageuse, étant eux-mêmes sur la pente de la dépression ou vallée comprise entre la col-

[1] De Coynart, p. 25 : « Il reste (sur la pente du contre-fort compris entre les vallées du Rabutin et du Vault) quelques emplacements horizontaux qui résultent de nivellements exécutés par la main de l'homme. »

[2] *Id.* p. 35 : « La trace du retranchement est facile à suivre sur le plateau onduleux qui sépare la Recluse de la Brenne. Cette trace remonte sur la berge gauche d'un petit thalweg aboutissant à une brèche dans les rochers en face de Flavigny ; elle passe à un col, suit la gauche d'un ravin qui descend à l'Oserain, à la hauteur du hameau des Celliers, puis passe aux points culminants de deux mamelons, pour se perdre, après avoir franchi le cordon de rochers qui domine la maison Lombard, sur le versant de la Brenne. »

line de Rhéa et Grésigny[1]. Après ce village, la ligne de défense remontait sur les plateaux et traversait le contre-fort placé entre le Rabutin et l'Ose[2], en se dirigeant dans la direction du château de Munois, auprès duquel elle traversait la rivière.

Quant à la contrevallation intérieure, il n'en reste plus aucun vestige, excepté à la pointe du mont Plévenel[3]; mais il est facile d'en restituer hypothétiquement le tracé dans le fond des vallées, formant une ellipse modelée sur celle des deux autres lignes.

[1] Cæs. VII, 83 : « Erat a septentrionibus « collis, quem, propter magnitudinem circuitus, opere circumplecti non potuerant nostri, necessario pæne iniquo loco « et leniter declivi, castra fecerant. » De Coynart, p. 33 : « En descendant à Grésigny on voit un remblai très-prononcé que le chemin coupe deux fois, et dont la direction prolongée passe au castel qui occupe le milieu du village. »

[2] De Coynard, p. 34 : « Au sud de la zone (que forme la prolongation de ce remblai) il y a deux chemins tracés en zigzag sur le versant; ils partent du même point de la vallée et se joignent sur l'escarpement supérieur. Quelques parties de ces chemins ont conservé une largeur inusitée, qui semble indiquer une origine autre que les besoins de l'agriculture. Cette double communication du plateau supérieur à la vallée comprise entre les deux circonvallations était indispensable aux Romains, et une seule eût toujours pu suffire aux travaux des champs. Je regarde donc le double chemin montant de Grésigny sur la hauteur située à l'est comme une des indications les plus significatives du siége d'*Alesia*..... Il y a quelques vestiges de chemins tracés sur le versant sud-est du contre-fort, entre des rochers un peu éloignés les uns des autres; ces chemins ont pu servir à faire communiquer, ainsi que ceux de Grésigny, les parties supérieures et inférieures du terrain compris entre les circonvallations. »

[3] De Coynart, p. 33 : « Là on trouve, près du point où la chaussée descend sur la pointe septentrionale, les traces, parfaitement conservées, de trois remblais et d'un tertre arrondi qui peut avoir été, soit une tour, soit un observatoire, et que dans le pays on appelle *la cuisine de César.* » Aux indications recueillies par M. de Coynart, ajoutons le témoignage de Laureau de Saint-André, qui raconte, dans son *Histoire de France avant Clovis* (p. 223) que de son temps, pendant les grandes sécheresses, « la rivière d'Alise laissait voir dans son lit des pièces de bois transversales qui servirent de digue à César pour faire refluer les eaux dans ses tranchées, comme il est dit dans les Commentaires : *Aqua ex flumine derivata.* Ces poutres, ajoute l'écrivain que nous citons, sont encore conservées, et imprégnées de sels terrestres. »

La circonvallation (C), armée de vingt-trois redoutes, avait 11,000 pas, c'est-à-dire 16,291 mètres de développement[1]; les ouvrages extérieurs (D) occupaient un rayon de 14,000 pas (20,700 mètres); ils étaient composés d'un triple fossé, ce qui donne pour leur développement 62,100 mètres[2]. Quant à la contrevallation (B), César n'en donne pas l'étendue; mais elle est facile à calculer dans les vallées. Comme la circonvallation extérieure, elle était triple; ce qui donne, pour l'ensemble des travaux, 110 à 115 kilomètres de tranchées, sans compter les fossés des abatis, et les trous de loup, en avant des lignes intérieure et extérieure.

Les Romains avaient l'habitude de ces immenses travaux. Scipion, dans le siége de Numance, avait fait établir autour de la place une circonvallation de plusieurs lieues d'étendue[3]. César lui-même, dans sa seconde campagne en Gaule, avait fait exécuter en très-peu de temps, autour de l'*oppidum* principal des Nerviens, des travaux de 15,000 pas (22,223 mètres) d'étendue[4]. Il avait aussi opposé aux Helvétiens, près de Genève, dès son arrivée dans les Gaules, un retranchement continu de 19,000 pas (28,149 mètres) de longueur[5], et son armée venait encore tout récemment de construire d'énormes terrassements au siége d'*Avaricum*[6].

Mais tout cela n'était rien en comparaison des lignes exécutées autour d'*Alesia*.

Les retranchements des Romains se composaient habituellement d'un fossé de 11 pieds (3^{m},26) de large à son ouver-

[1] Cæs. VII, 69.

[2] *Id.* VII, 74: « Regiones secutus quam « potuit æquissimas pro loci natura, XIV « millia passuum complexus. »

[3] Appian. *Bell. Hisp.* 90 et 91. — Oros. V, 7.

[4] Cæs. II, 30.

[5] *Id.* I, 8.

[6] *Id.* VII, 24. En vingt-cinq jours les légions exécutèrent une terrasse de 330 pieds (97^{m},68) de large et de 80 pieds (23^{m},68) de haut.

ture, sur 9 (2^{m},66) de profondeur. Avec les déblais ils faisaient un parapet de 4 pieds (1^{m},18) de haut et de 12 (3^{m},55) de large, sur lequel ils plantaient des palissades, enfoncées en terre de 2 pieds (0^{m},59) et ressortant de 4 (1^{m},18), ce qui donnait à la crête de la palissade 17 pieds (5^{m},03) de commandement sur le fond du fossé[1].

C'était dans cette proportion ordinaire qu'avait dû être exécutée la circonvallation armée de redoutes. Les ouvrages des deux autres lignes étaient dans des proportions différentes. Le fossé en avant avait 20 pieds (5^{m},92) de profondeur, les bords à pic, la même largeur au fond qu'à l'ouverture; mais les Commentaires n'indiquent pas cette largeur. Il ne semble pas qu'il fût accompagné d'un autre parapet que celui que formaient naturellement ses déblais. A 400 pas en arrière étaient deux fossés successifs de 15 pieds (4^{m},44) de large et de la même profondeur. Le *vallum* que couvraient ces fossés avait 12 pieds (3^{m},50) de haut, et, par conséquent, 36 pieds (10^{m},65) d'épaisseur à sa base[2].

Les proportions habituelles sont plus que quadruplées, et l'imagination demeure stupéfaite devant l'immensité de ces travaux. 2,512,400 mètres cubes de terres remuées, sans compter les fossés des abatis, les trous de loup et les terrasses nécessaires en certains endroits pour porter les ouvrages[3]. On a évalué à quarante jours le temps dans lequel ces ouvrages

[1] Veget. I, 24. Lorsqu'on n'était pas menacé des attaques de l'ennemi, on se bornait à donner au fossé 9 pieds de largeur à l'ouverture et 7 pieds de profondeur, et au *vallum* 3 pieds de haut.

[2] Cæs. VII, 72. « Fossam pedum XX « directis lateribus duxit, ut ejus solum « tantumdem pateret quantum summa la- « bra distabant. Reliquas omnes munitio- « nes ab ea fossa pedibus CCCC reduxit... « Hoc intermisso spatio, duas fossas, XV pe- « des latas, eadem altitudine perduxit, « quarum interiorem, campestribus ac de- « missis locis, aqua ex flumine derivata com- « plevit. Post eas aggerem et vallum XII pe- « dum exstruxit. »

[3] La proportion de ces ouvrages accessoires était aussi de beaucoup supérieure

avaient été exécutés; il est douteux qu'on puisse le prolonger jusqu'à deux mois, comme le veut faire M. de Coynart[1]. L'armée romaine y travailla jour et nuit; mais il est bien difficile d'admettre qu'elle n'ait pas dans ce travail reçu quelque secours étranger. En évaluant, d'après les données ordinaires de ces sortes d'ouvrages, à 6 mètres cubes la quantité de terre qu'un homme pouvait déplacer par jour, et en portant le nombre des journées de travail, à 40, on arrive à ce résultat que les terrassements seuls ont dû occuper près de 11,400 hommes constamment renouvelés. Il faut encore y ajouter les travaux des ouvrages accessoires, les bois à couper, à transporter, à ouvrer, à mettre en place pour les palissades, les abatis et les trous de loup, ce qui porte le nombre des travailleurs à 17,000 ou 18,000 pour le moins. Or César avait avec lui devant *Alesia* dix légions, dont l'effectif, au complet, eût été de 40,000 hommes[2], mais qui, avec les pertes éprouvées aux siéges d'*Avaricum* et de Gergovie, ainsi que dans les combats livrés

à tout ce que les Romains avaient fait jusque-là dans leurs guerres. Un fossé continu de 5 pieds (1m,48) de profondeur couvrait les abords de la circonvallation et de la contrevallation; probablement il était placé entre le grand fossé perdu de 20 pieds et le retranchement principal. Dans ce fossé César avait fait disposer un système d'abatis, ou plutôt de barrière en branchages, très-compliqué, que les hommes de l'art déclarent « plus difficile à franchir que les abatis en usage aujourd'hui, et dans lesquels, malgré les épaulements ou glacis, l'artillerie de campagne fait rapidement de larges brèches. Au lieu d'être couchés et fixés au sol, les arbres et les branches étaient plantés dans le fossé, et par conséquent plus en sûreté. » (De Coynart, p. 31.) C'est ce que le conquérant de la Gaule appelle *cippi*. En avant de ces abatis, sur toute leur étendue, des trous de loup, désignés par César sous le nom de *lilia*, et profonds de 3 pieds (0,888), étaient disposés en quinconce, à 3 pieds de distance les uns des autres. Enfin partout le sol était garni de chausse-trapes dans le genre de celles dont nous parlons plus haut, page 34. (Cæs. VII, 73.) Il faut encore ajouter à tout cela, pour avoir une idée complète des travaux de l'armée romaine, que tous les retranchements étaient garnis de palissades à leur sommet. (Cæs. VII, 72.)

[1] *Siége d'*Alesia, p. 32.

[2] Cf. Sext. Ruf. *Breviar. rer. gest. pop. Rom.* — Cæs. V, 48 et 49.

devant Lutèce, ne devaient compter que 38,000 soldats environ [1]; en y ajoutant les auxiliaires arrivés de Germanie, c'est tout au plus si l'armée du proconsul montait à 50,000 combattants. Les règles de la prudence et les habitudes militaires des Romains ne permettaient pas d'employer à des travaux du genre de ceux que faisait exécuter César plus du tiers de l'armée, en y comprenant les postes chargés de protéger les travailleurs [2].

Cependant nous ne pouvons pas adopter l'opinion de M. de Coynart [3], d'après lequel « il est naturel de penser que les Romains, qui prenaient à leur solde des armées entières chez les peuples vaincus, employèrent à leurs travaux, surtout à la construction de la ligne extérieure, tous les habitants du pays en état de travailler. » Il eût été par trop imprudent de se servir de populations hostiles et conduites par force au travail pour exécuter des retranchements en face de l'ennemi. Une seule conjecture permettrait de résoudre le problème. Alise n'est qu'à quelques lieues du territoire des Lingons, et il est possible d'admettre que ce peuple, ami des Romains, leur ait fourni, non pas des soldats, mais des ouvriers sûrs et dévoués, qui travaillaient avec le concours et sous la protection des cohortes romaines. Ce qui semble même prouver d'une manière positive que César faisait travailler à ses tranchées des populations gauloises, c'est la façon dont les Mandubiens expulsés de la place dans le cours du siége par Vercingétorix vinrent se présenter devant les lignes romaines en demandant à être employés comme esclaves [4].

[1] Pour ce calcul, voyez le travail de M. le duc d'Aumale, p. 12 et 13 de la première édition.

[2] Cf. Veget. I, 25.

[3] *Siége d'Alesia*, p. 32.

[4] Cæs. VII, 78 : « Ii, cum ad munitiones « Romanorum accessissent, flentes omni- « bus precibus orabant ut se in servitutem « receptos cibo juvarent. »

Les travaux de l'armée de César étaient à peine terminés quand l'armée de secours se présenta pour débloquer les défenseurs d'*Alesia*. Mais auparavant de nombreux et graves événements s'étaient passés pendant la construction des lignes de circonvallation. Il faut, pour les suivre, revenir sur nos pas, au moment où nous avons laissé César arrivant au pied du mont Auxois, le lendemain de la bataille livrée sur les bords de l'Armançon.

Le proconsul fit immédiatement commencer les travaux de siége, et d'abord la première circonvallation avec ses vingt-trois redoutes[1]. Elle était encore peu avancée quand Vercingétorix tenta une attaque vigoureuse avec sa cavalerie sur les travailleurs occupés dans la plaine des Laumes[2]. La cavalerie de César s'avança pour les couvrir, et le combat s'engagea avec une grande vigueur de part et d'autre. Les Romains étaient serrés de près, quand César fit sortir ses légions de leurs camps et les rangea en bataille sur les hauteurs, prêtes à entrer en ligne et à prendre part au combat, si cela devenait nécessaire. La cavalerie, se sentant soutenue, reprend courage et finit par mettre les Gaulois en déroute. Ceux-ci, rejetés sur l'étroit espace de la terrasse que nous avons signalée sur le versant du mont Auxois, et qui seule les ramenait à leur camp, s'embarrassent par leur nombre et se massent aux portes, trop étroites. Les cavaliers germains se lancent à leur suite sur les pentes de la montagne, jusqu'au pied des retranchements, et en font un grand carnage. César fait marcher en avant ses légions, comme pour attaquer le camp extérieur. A cette vue, une panique saisit les Gaulois, qui se croient au moment d'être enlevés, et Vercingétorix a toutes les peines du monde à les retenir et à les empêcher de se précipiter tous dans l'enceinte d'*Alesia*. A la faveur de cette panique, les escadrons germains,

[1] Cæs. VII, 69. — [2] *Id. ibid.* 70.

imprudemment engagés sur une corniche étroite où ils eussent pu être facilement écrasés, se retirent sans encombre.

Il y a quelques années on a trouvé, près du confluent de l'Ose, en fouillant le sol pour faire des plantations, de nombreux ossements humains, mêlés avec des restes de chevaux et des débris d'armes[1]. C'était là qu'étaient ensevelis les soldats morts à la suite du combat de cavalerie.

Le grave échec qu'il venait d'éprouver montra à Vercingétorix l'impossibilité où il se trouvait désormais d'empêcher l'armée romaine de compléter son blocus. Profitant alors des lacunes qui existaient encore dans la circonvallation, il fit dans la nuit même partir sa cavalerie, qui augmentait le nombre des bouches à nourrir et ne pouvait plus lui servir de rien, et l'envoya dans les diverses cités presser l'armement des renforts[2]. Il donna en même temps l'ordre, sous peine de mort, d'apporter dans la place, par les intervalles de la ligne romaine, tout le blé des environs.

César, apprenant cela par les déserteurs et les prisonniers, et s'attendant à être bientôt attaqué par une armée gauloise extérieure, fit vigoureusement pousser ses travaux et les compléta par l'exécution des deux lignes avancées[3].

Cependant la famine se mettait dans la place; il n'y avait dans *Alesia* de vivres que pour trente jours, lors du départ de la cavalerie[4], et le blocus, désormais complet, ne permettait plus d'y faire rien entrer du dehors. En réduisant les rations, on avait encore pu se maintenir quelque temps, mais les provisions étaient complétement épuisées. Déjà Critognat, un des chefs des Arvernes, avait proposé de manger les plus faibles, les

[1] Voyez le Rapport de M. Maillard de Chambure, p. 202, et de Coynart, *Siége d'*Alesia, p. 28.

[2] Cæs. VII, 71.

[3] *Id. ibid.* 72-74.

[4] *Id. ibid.* 71.

femmes et les enfants[1], et, si son avis avait été repoussé, on avait expulsé de la place toute la population mandubienne, qui était venue mourir de faim entre les remparts de la ville et les lignes romaines, sur les pentes du mont Auxois[2]. On commençait à parler très-sérieusement de capituler quand l'armée de secours arriva enfin.

Elle comptait deux cent quarante mille fantassins et huit mille cavaliers des diverses cités de la Gaule, sous le commandement de quatre généraux : Comius, atrébate; Éporédorix et Viridomare, éduens, et Vergasillaunus, arverne[3]. Ce fut sur les hauteurs de Mussy, Massigny, Vénarey et Grignon, qu'elle fit camper ses avant-postes, à 1500 mètres des retranchements romains, et en vue de la ville[4]. A ce spectacle, les défenseurs d'*Alesia* reprirent courage, et, de tous les côtés, Romains et Gaulois se préparèrent au combat.

Dès le lendemain de son arrivée, l'armée de secours attaqua les lignes romaines dans la plaine des Laumes, tandis que les soldats de Vercingétorix sortaient de la ville par les deux portes du sud-ouest et du nord-ouest, se massaient sur la pente occidentale de la montagne, et en descendaient pour escalader le point correspondant de la contrevallation intérieure[5]. Le combat fut long et acharné; il dura de midi au coucher du soleil, sans avantage marqué de part ni d'autre. Enfin la cavalerie germaine, chargeant en masse sur un seul point, rompit la ligne de l'armée gauloise dans la plaine, et décida du sort

[1] Cæs. VII, 77.

[2] *Id. ibid.* 78. César ne raconte pas la cause qui lui fit rejeter la prière de cette population, qui offrait de servir comme esclave pourvu qu'on lui donnât à manger. Un passage de sa *Guerre civile* (III, 47), dans lequel il est fait allusion au siége d'*Alesia*, nous donne lieu de supposer que, pressé lui-même dans son camp par la disette, il ne voulut pas se charger d'un aussi grand nombre de bouches à nourrir.

[3] Cæs. VII, 76.

[4] *Id. ibid.* 79.

[5] *Id. ibid.* 80.

de la journée par une manœuvre analogue à celle que, dix-huit cents ans plus tard, Napoléon, à Wagram, fit exécuter par l'artillerie du général Drouot. Les troupes de l'extérieur furent vigoureusement poursuivies jusque dans leur camp, et les assiégés rentrèrent désespérés dans la place.

Deux nuits après, les Gaulois tentèrent une nouvelle attaque contre les mêmes retranchements [1]. Ils furent encore repoussés par la troupe de garde des tranchées, sans avoir pu, malgré les engins dont ils s'étaient armés pour les détruire, franchir les défenses accessoires qui garnissaient les approches, et au point du jour ils se retirèrent dans leur camp, voyant les cohortes romaines descendre des hauteurs de Rhéa et de la maison Lombard pour les prendre en flanc.

Repoussés deux fois avec des pertes énormes, les Gaulois se préparèrent à tenter une dernière et décisive attaque. Pour y réussir, ils prirent des renseignements auprès de ceux qui connaissaient le pays, et, ayant été informés de la position désavantageuse des lignes romaines sur la pente de Grésigny, ils se décidèrent à porter leurs efforts sur ce point, gardé par deux légions sous les ordres des lieutenants C. Antistius Reginus et C. Caninius Rebilus. Ils choisirent soixante mille hommes de leurs troupes les plus braves, et, après avoir combiné le plan et le moment de l'attaque, ils en donnèrent la direction à un des quatre généraux en chef, Vergasillaunus, arverne, parent de Vercingétorix [2].

Le corps chargé de cette expédition partit à la nuit. « Il dut, quittant les Granges ou Grignon, descendre la vallée de la Brenne jusqu'à Fain-lez-Montbard ou seulement jusqu'à la ferme de Flacey; il tourna alors à droite pour prendre la vallée d'Éringes, et gagner ainsi le haut de cette vallée, es-

[1] Cæs. VII, 81 et 82. — [2] *Id. ibid.* 83.

pèce de bassin ou de dépression, ayant 1200 mètres de longueur du nord-ouest au sud-ouest, et 800 à 900 dans la direction perpendiculaire, avec une profondeur d'environ 30 mètres au-dessous de la ligne qui domine la vallée de l'Ose; cette disposition le dérobe complétement à la vue des hauteurs de gauche du Rabutin. La distance de Grignon à cet emplacement est de 10 kilomètres en passant par Flacey, et de 13 si l'on ne quitte la vallée de la Brenne qu'à la hauteur de Fain. Ici encore le terrain est en parfaite harmonie avec le texte de César, puisque la distance est telle, que le corps d'armée a pu la franchir dans un espace de six heures [1]. »

Parti à l'entrée de la nuit, Vergasillaunus arriva au sommet de la vallée d'Éringes un peu avant le jour. Il s'y arrêta, masqué aux yeux des Romains par la crête de la colline de Ménétreux, pour faire reposer ses troupes et attendre l'heure convenue. A midi il franchit la crête de la colline, et dirigea ses colonnes contre la ligne romaine; en même temps la cavalerie s'avança contre les retranchements de la plaine, et le reste de l'armée de secours se rangea en bataille en avant de son camp. Vercingétorix, apercevant cette manœuvre du haut des retranchements de la pointe (*ex arce*), sort immédiatement avec tous ses hommes et attaque la contrevallation [2]. Tout l'ensemble des lignes romaines, à l'ouest et au nord, est assailli simultanément.

César voit le danger du haut du plateau à gauche de Grésigny, où il se trouvait avec la masse de ses légions [3]. Il envoie immédiatement sur le terrain Labiénus, à la tête de

[1] De Coynart, *Siége d'Alesia*, p. 47.

[2] Cæs. VII, 84.

[3] *Id. ibid.* 85. Nous plaçons César en ce point et non sur la hauteur de Flavigny, comme le veut M. le duc d'Aumale. Il eût été dans ce dernier point trop éloigné du théâtre de l'action.

six cohortes pour rétablir le combat, en lui ordonnant, s'il ne peut se maintenir, de masser ses troupes en un seul corps et de tenter une sortie vigoureuse[1]. Cependant les Gaulois, sortis d'*Alesia*, renonçant à l'attaque vers la plaine à cause de la grandeur des travaux romains, se portent avec toutes leurs machines vers le mont Plévenel, seul point, avec la plaine, où l'ensemble des lignes se trouvât de niveau, et où probablement les défenses accessoires avaient été plus négligées, à cause de la situation. Ils comblent les fossés, taillent des échelons dans les parapets, font brèche aux palissades et commencent à escalader le retranchement.

César envoie d'abord sur ce point le jeune Brutus avec six cohortes, puis C. Fabius avec sept autres; enfin, voyant l'action devenir de plus en plus vive, il s'y porte de sa personne avec des troupes fraîches[2]. Son arrivée décide le combat, et Vercingétorix, avec ses soldats, est rejeté dans la place.

Pendant ce temps, au nord-ouest, du côté de Ménétreux, Labiénus soutenait avec peine la lutte contre Vergasillaunus. Il avait rassemblé quarante et une cohortes sorties des redoutes voisines du point d'attaque, les avait engagées successivement, et enfin avait fait prévenir César de sa situation critique. Celui-ci, ayant repoussé l'assaut du mont Plévenel, hâta son mouvement pour venir au secours de Labiénus. Se portant sur la hauteur au-dessus de Grésigny, il fit sortir quatre colonnes de la redoute la plus rapprochée, se mit à leur tête, et amena avec lui une partie de sa cavalerie. Il ordonna à l'autre partie de sortir des retranchements, de gravir le contre-fort qui sépare le ruisseau de Vault du Rabutin, de franchir la vallée de ce dernier ruisseau, et de remonter au galop sur la berge droite pour charger la queue des colonnes de Vergasillaunus.

[1] Cæs. VII, 86. — [2] *Id. ibid.* 87.

A peine arrivé sur le lieu du combat, César est reconnu des Gaulois à son vêtement de pourpre[1]; ils redoublent leurs attaques. Le proconsul forme immédiatement ses troupes, les fait sortir des retranchements, et, reprenant l'offensive, marche résolument à l'ennemi. Le combat s'engage corps à corps plus furieux que jamais, quand les escadrons de la cavalerie germaine apparaissent sur les derrières des Gaulois. Dès lors l'issue de la lutte n'est plus douteuse; les soldats de Vergasillaunus se débandant, et, arrêtés dans leur fuite par les Germains, qui leur ferment le passage, sont taillés en pièces. On en fait un affreux carnage[2]; Vergasillaunus est fait prisonnier, et soixante et quatorze enseignes enlevées à l'ennemi sont apportées à César. Le reste de l'armée de secours, apprenant ce désastre, se disperse et fuit hors de son camp, et le lendemain *Alesia* capitule. Vercingétorix vient lui-même se livrer au vainqueur[3].

Telles sont les principales scènes du grand drame que nous nous retracions en imagination dans la plaine et sur les hauteurs qui entourent le mont Auxois; mais il fallait songer à redescendre. Nous nous remîmes en route, suivant le bord des escarpements méridionaux jusqu'au chemin qui descend dans le bourg de Sainte-Reine. C'est par là que nous revînmes, traversant dans toute sa longueur le bourg moderne, bâti presque entièrement de débris antiques, et où le voyageur rencontre à chaque pas, ici un chapiteau, là un sarcophage, ailleurs d'autres fragments. Au bas de la côte qui conduit au plateau, dans les environs de l'église, s'élève une élégante croix de pierre por-

[1] Cæs. VII, 88.

[2] Lors de l'exécution des travaux du chemin de fer qui passe entre le mont Auxois et les hauteurs placées aux deux côtés du Rabutin, on a découvert sur les bords de ce ruisseau, vers le pied de la hauteur où s'était passé le grand combat que nous venons de raconter, des quantités très-considérables d'ossements humains remontant à une haute antiquité. (Cf. Rossignol, *Examen d'un texte*, p. 40.)

[3] Cæs. VII, 89.

tant cette inscription, qui montre la persistance du nom d'Alise bien après la destruction de celui d'*Alesia* :

l'an.1554.ceste.croix
yci.fist.faire.Joseph
bouer.laboureur.dalise
IHS·MA·IOSEPH

Nous avions encore devant nous trois heures de jour; nous en profitâmes pour pousser jusqu'à Flavigny. Pendant le chemin nous pûmes examiner avec soin et achever de nous rendre compte du dessin du versant méridional de la montagne, en suivant la terrasse à mi-côte dont nous avons parlé plus haut. De la route on distingue très-nettement la grande coupure qui, sur le sommet du mont Plévenel, dessine la ligne de la contrevallation intérieure de César. Le peu de temps dont nous disposions ne nous permit pas de gravir jusque-là; mais, en revanche, un peu avant d'entrer à Flavigny, nous reconnûmes des traces encore parfaitement accusées des travaux de l'armée romaine. Sur le versant du promontoire où s'élève la ville moderne, du côté du vallon de la Recluse, on voit des vestiges certains de déblais dans une ligne qui devait couper le vallon, et les roches qui soutiennent la partie supérieure présentent une brèche faite de main d'homme. Une brèche semblable correspond à celle-ci sur l'autre côté du promontoire, dans la même direction que le retranchement qui, sur le mont Plévenel, traverse le bois d'Eugny.

Nous ne décrirons pas ici la ville de Flavigny, ses vieilles maisons, son enceinte du moyen âge, encore conservée, ni son église, curieux monument du XIII^e^ siècle. Tout cela est en dehors de notre sujet. Nous nous bornerons à parler du but princi-

pal de notre course dans cette ville, lequel se rattache encore à l'étude d'*Alesia*. Montfaucon a publié, dans le tome IV du *Supplément de l'antiquité expliquée* [1], un monument très-important qui se voyait de son temps dans l'église des Bénédictins de Flavigny. C'est une série de bas-reliefs représentant des Victoires, accompagnés d'une dédicace dont il ne reste que les mots AVG·SAC. Les figures des Victoires sont au nombre de sept, dont deux navales, montées sur des proues de navires. Ces bas-reliefs devaient former la décoration d'un petit arc de triomphe qui s'élevait à l'extrémité de la plaine des Laumes, du côté de Préhaut, à l'entrée de la vallée supérieure de la Brenne. Les fondations de cet arc n'ont été, au rapport de Calabre, arrachées que depuis un certain nombre d'années. Le nombre des figures des Victoires, cette circonstance que deux sont relatives à des expéditions sur mer, tout cela présente une coïncidence extraordinaire avec les détails des campagnes de César. Ne faudrait-il pas reconnaître, dans l'arc de triomphe de la plaine des Laumes, un monument élevé en mémoire de la défaite de Vercingétorix et du triomphe des armes romaines? Il n'était pas, d'ordinaire, dans les habitudes des Romains d'insulter par de semblables monuments l'orgueil des provinces vaincues; mais la Gaule n'était pas dans le cas des autres provinces. Une partie des Gaulois s'étaient déclarés en faveur des Romains et avaient vu dans leur victoire leur propre triomphe. Les Épasnactus et les Duratius saluèrent avec joie la conquête, et durent élever des monuments en l'honneur du vainqueur. De là tous ces clients de César, tous ces Gaulois qui avaient pris le nom de *Julius*, et dont les familles remplissent l'épigraphie de la Gaule dans le premier siècle. Nous verrons, si nous consacrons un autre mémoire aux observations archéologiques

[1] Pl. XXXIX et XL.

que nous avons pu glaner dans le midi de la France pendant cette même année 1856, à l'occasion du mausolée de Saint-Remi, que ces *Julii* se vantaient de leurs services dans l'armée romaine, et retraçaient sur leurs tombeaux leurs exploits contre la cause de l'indépendance nationale. Enfin, un siècle après, quand les derniers partisans de la nationalité gauloise eurent été écrasés avec Sacrovir, tout le midi de la Gaule, Orange, Avignon, Cavaillon, Carpentras, Saint-Remi, Arles, Marseille, virent s'élever des arcs de triomphe pour célébrer cette dernière victoire.

Ce fut en vain que nous cherchâmes à retrouver les bas-reliefs dont nous avons parlé. Ils ont disparu ainsi que l'église, aujourd'hui détruite, dans la construction de laquelle ils étaient employés.

Une heure après notre visite à Flavigny, nous descendions les dernières pentes du mont Auxois pour regagner la station du chemin de fer. Nous marchions plongés dans nos réflexions. Ce que nous venions de voir était bien de nature à les éveiller. La vue des lieux avait affermi d'une manière indestructible notre conviction, et nous rapportions avec nous de nouvelles preuves de l'identité d'Alise-Sainte-Reine avec l'*Alesia* des Commentaires de César. Après notre exploration, le doute ne nous était plus possible, nous foulions le sol qui avait été le théâtre d'un des plus grands événements de l'histoire du monde. C'est là que l'indépendance gauloise avait expiré sous les coups de César; c'est là que le sort du monde romain s'était décidé. La lutte de César contre Pompée, l'issue de cette lutte et la victoire de Pharsale n'ont été que les conséquences inévitables de la conquête de la Gaule. C'est sous les murs d'*Alesia* que le génie de César s'est montré le plus grand; c'est là que sa fortune a dû sembler aux nations avoir quelque chose de divin, lorsque,

à la tête de cinquante mille hommes en assiégeant quatre-vingt mille, et attaqué lui-même par une armée de deux cent cinquante mille, il parvint à disperser ses ennemis et à fixer la victoire du côté des armes romaines.

EXPLICATION DES PLANCHES.

PLANCHE I.

N° 1. — *Carte de l'Auxois*, extraite de la Carte des diocèses de Nicolas Sanson.

N° 2. — *Plan stratégique du siége d'*Alesia, à l'échelle de $\frac{1}{10000}$.

A Camp des Gaulois en dehors de la place.

B Contrevallation intérieure exécutée par l'armée de César.

C Circonvallation armée de vingt-trois redoutes.

D Contrevallation extérieure.

E Campement de l'armée de secours gauloise.

F Première attaque de l'armée de secours contre les lignes romaines.

G Position de l'armée gauloise rangée en avant de son camp.

H Marche du corps d'armée de Vergasillaunus.

I Attaque de ce corps d'armée contre les lignes romaines, sur les hauteurs de Ménétreux.

K Première attaque des Gaulois enfermés dans la ville contre les retranchements de la plaine.

L Deuxième attaque de ceux-ci vers le mont Plévenel.

M Charge de la cavalerie de César sur les derrières de Vergasillaunus.

PLANCHE II.

N° 1. — *Plan du plateau du mont Auxois*, d'après celui de M. Maillard de Chambure.

A Fortifications de la Pointe.

B Entrée secondaire de la place.

B' Porte descendant sur Sainte-Reine.

C Emplacement d'une tour antique, aujourd'hui détruite, vers le cimetière actuel.

D Calvaire de la Pointe.

E Amas de débris de sarcophages et autres fragments provenant du cimetière des bas temps romains.

F Ruines désignées sous le nom de *Palais des rois d'Alise*.

G Fragment de la muraille antique.
H Tronçon de rue pavé d'un triple hérisson.
I Ruines d'où proviennent le chapiteau et la base pl. IV, n° 10.
K *Columbarium* romain.
L Porte antique.
M Fontaine en avant de la porte.
N Restitution hypothétique du tracé de la muraille antique.
O Croix Saint-Charles.
P Citernes et fragments d'aqueducs.
S Voie romaine traversant le plateau.
T Chaussée d'une rue antique s'embranchant sur la voie.

N° 2. — *Coupe des fortifications de la Pointe* sur la ligne DR, n^{os} 1 et 3.
A Rocher à pic régularisé par la main de l'homme.
B Escarpement naturel qui surmonte ce rocher.
C Calvaire.

N° 3. — *Plan des mêmes fortifications.*
A Rochers régularisés par la main de l'homme en forme de bastions.
B Courtine naturelle qui les relie.
C Pointe naturelle formant cavalier.
D Calvaire.

N° 4. — *Coupe du flanc sud du mont Auxois* sur la ligne QQ′, n° 1.
A Plateau supérieur.
B Pente qui borde ce plateau.
C Rochers à pic.
D Pente douce en culture au-dessous de ces rochers.
E Ressaut de terrain sur lequel passe la route d'Alise-Sainte-Reine à Flavigny.
F Pente descendant jusqu'au fond de la vallée de l'Oserain.

N° 5. — *Restes de la muraille antique*, à fleur de sol, au point G du plan général.

PLANCHE III.

ENCEINTES GAULOISES.

N° 1. — Oppidum *de Fains* près de Bar-le-Duc.

N° 2. — *Profil de la même enceinte*, sur la ligne ABC, n° 1.
A Retranchement fermant l'isthme qui se relie à la plaine.
B Promontoire formant l'*oppidum*.
C Escarpements naturels servant de défense de trois côtés.

N° 3. — Oppidum *de Sandouville* (Seine-Inférieure).
A Retranchement fermant l'isthme.
B Entrée de l'*oppidum*.
C Retranchements défendant deux pentes trop facilement accessibles.

D Intérieur de l'*oppidum*.
E Fossé.
F Second retranchement.
G Réduit formé par le retranchement.
H Escarpement servant de défense naturelle.
I Poterne donnant dans le réduit et conduisant à la vallée.

N° 4. — Oppidum *de Limes* près Dieppe.

A Retranchement servant de défense du côté de la plaine.
B Entrée principale de l'*oppidum*.
C Intérieur de l'*oppidum*.
D Vallée intérieure dans laquelle ont été découvertes de nombreuses traces de *taguria* gaulois.
E Retranchement servant de défense du côté d'un vallon trop facilement accessible.
F Seconde entrée de l'*oppidum*.
G Falaise escarpée servant de défense naturelle du côté de la mer.
H Troisième entrée de l'*oppidum*.
I Retranchement intérieur, en partie détruit aujourd'hui.
J Premier réduit.
K Retranchement couvrant les deux réduits du côté du vallon.
L Fossé.
M Second retranchement du côté du vallon.
N Second retranchement intérieur.
O Second réduit.

PLANCHE IV.

FRAGMENTS ANTIQUES TROUVÉS À ALISE-SAINTE-REINE.

1 Monnaie de bronze des Arvernes.
2 Monnaie de bronze d'*Alesia*.
3 Monnaie de bronze des Arvernes.
4 Tête sculptée, en pierre calcaire blanche, de travail gaulois.
5, 6 et 7 Débris de sarcophages en pierre calcaire.
8 Tête colossale en calcaire à gryphées, noirâtre, de travail gaulois.
9 Détails architectoniques d'une colonne romaine, chez Calabre.
10 Profils d'un chapiteau et d'une base de travail barbare, trouvés dans les ruines d'un édifice antique sur le mont Auxois; le chapiteau chez Calabre, la base encore en place.
11 Chausse-trape en fer.

MÉMOIRE

SUR

UNE NOUVELLE INSCRIPTION PHÉNICIENNE,

PAR M. DE VOGÜÉ.

La nouvelle inscription phénicienne dont nous voulons entreprendre la traduction provient de fouilles exécutées il y a quelques années à Sayda, sur l'emplacement de l'antique Sidon. L'original est entre les mains de M. Moore, consul anglais à Beyrouth. M. Pérétié, chancelier du consulat de France, auquel les études phéniciennes sont redevables d'un si grand nombre de monuments, a obtenu la faveur de prendre une copie et deux estampages, qu'il m'a aussitôt envoyés. C'est à l'aide de ces matériaux que fut exécuté le *fac-simile* ci-joint (planche I), qui offre les plus grandes garanties d'exactitude que l'on puisse avoir loin du monument lui-même.

La pierre est d'une nature très-grossière, et sa surface est très-rugueuse : elle a 69 centimètres de long sur 38 de haut.

Le bord gauche a beaucoup souffert : les autres, quoique brisés en certains endroits, ont conservé d'une manière très-apparente leur contour primitif, particulièrement le bord droit, dont l'angle inférieur est seul cassé. Le commencement des

quatre premières lignes est donc intact : leur fin est mutilée, mais pas très-gravement, ainsi que nous le verrons dans la suite. Le commencement de la cinquième ligne a entièrement disparu, mais la fin n'a pas souffert; l'intervalle qui suit la dernière lettre n'offrant ni mutilation, ni traces de caractères, il est évident que l'inscription ne se prolongeait pas plus loin.

Le texte est donc complet dans ses parties essentielles; en voici la transcription en caractères hébraïques, avec les restitutions que je propose.

בירח[ח'▓]ם ▓ ב[ש]ת ||| [||| ||]
ימלך בדעשתרת מלך
צדנם וִבן ־ בדעשתרת
מלך צדנם אית שרן אר▓
▓בן▓לילעשתרת

In mense . . m . . in anno quinto,
Constituerunt regem Bodashtoreth rex
Sidoniorum et filius Bodashtoreth
Regis Sidoniorum principem nostrum Ar . .
. . . . filium . . lilashtoreth.

Dans les portions intactes de cette stèle, la détermination des lettres est très-facile, car elles sont très-distinctement tracées : la seule incertitude est celle qui naît de la similitude des ד et des ר, confusion commune à toutes les inscriptions dont l'exécution n'est pas très-soignée. Les lacunes de la première et de la dernière ligne présentent seules quelques difficultés, à cause de la disparition complète de certaines lettres, et de la mutilation des autres. Néanmoins, malgré ces conditions défavorables, il est possible, je crois, d'arriver à une interprétation suffisante du morceau tout entier.

On voit d'abord, au commencement de la première ligne, un ב parfaitement distinct, puis un י non moins facile à recon-

naître, quoique mutilé; puis une haste provenant d'un ר; en restituant la lettre ח, on obtient le mot בירח, *in mense*, par lequel commence également l'inscription du sarcophage d'Esmunazar.

A la fin de la même ligne on distingue d'abord la queue d'un ב, puis, après un court intervalle, un ח et deux traits parallèles, contigus, qui n'appartiennent à aucune lettre phénicienne, restes évidents d'un nombre exprimé en caractères numéraux. Le mot qui précède ce chiffre ne peut donc être que בשנת, *in anno*, écrit par abréviation בשת comme sur la plupart des médailles phéniciennes. Ainsi que l'inscription d'Esmunazar, celle dont nous nous occupons commence donc par une date.

Le milieu de la ligne était occupé par le nom du mois, dont il ne reste qu'une lettre parfaitement distincte ם, suivie d'un jambage qui paraît provenir d'un כ ou d'un ם. Entre cette lettre et le ב du mot suivant, il n'y a place que pour une seule lettre; avant le ם on peut en insérer une ou deux, suivant qu'on espace plus ou moins les caractères du mot précédent. Ces conditions ne s'appliquent à aucun des quatre noms connus du calendrier primitif des Juifs et des Phéniciens : *Abib, Ziv, Boul,* et *Ethanim*. Nous sommes donc obligé de rester dans l'incertitude et de laisser le nom en blanc, jusqu'à la découverte de monuments nouveaux. Il n'y a même aucun des noms du calendrier juif postérieur à la captivité[1] qui puisse trouver ici sa place.

[1] Dans ma première lecture, j'avais restitué le nom de *Thammouz*, lequel, dans ce calendrier, désigne le quatrième mois de l'année. Je considérais comme un ו le caractère mutilé qui suit le ם, et je suppléais les deux autres lettres, qui se trouvaient remplir exactement la cassure de la pierre. L'objection que l'on pouvait faire, et que l'on a faite à cette restitution, était la présence du ו quiescent, lequel n'a pas été rencontré jusqu'ici dans les inscriptions de cette époque. De plus, il n'est pas démontré que Thammouz ait été chez les Phéniciens, comme chez les Syriens et les Chal-

Il ne reste plus que les deux premiers chiffres de la date : ce sont deux unités. La seconde est un peu plus courte que la première, à cause du ל de la ligne suivante. En calculant la longueur de la lacune, on voit que l'espace peut être rempli par cinq ou six de ces unités, séparées, selon l'usage phénicien, en groupes de trois. J'ai adopté le nombre cinq : il se rapporte évidemment au règne du souverain mentionné dans l'inscription.

Le nom du monarque et celui de son fils[1] occupent la deuxième ligne à partir de la cinquième lettre, la troisième ligne tout entière, et les sept premières lettres de la quatrième. Leur lecture n'offre aucune difficulté : je ne la reproduirai donc pas ici. Les mots communs à cette phrase et à l'inscription d'Esmunazar sont écrits de même, avec la même suppression des quiescentes spéciale au dialecte phénicien. Seulement, tandis que dans le premier de ces textes la distinction des ר et des ד est établie avec soin par une différence dans la longueur de la queue[2], dans celui qui nous occupe, au contraire, règne la plus grande confusion. Le ר de צדנם et le ר de עשתרת, lettres dont la valeur distincte est indubitable, ont une forme identique.

déens, le nom propre du dieu Adonis. Je renonce d'autant plus volontiers à cette lecture, que je ne l'avais proposée moi-même qu'avec une grande hésitation, et dans le seul but de combler, autant que possible, les lacunes du texte.

[1] J'avais d'abord traduit « Bodashtoreth roi... *et fils de* Bodashtoreth, » quoique la Bible n'offre pas d'exemple du mot בן séparé, par la copulative ו, du titre du personnage auquel il se rapporte; le sens me paraissait ainsi plus naturel; mais d'après les conseils de M. Munk, j'ai renoncé à cette interprétation. Tant que les textes phéniciens ne seront pas plus nombreux, l'hébreu de la Bible doit être le criterium de toute traduction. L'histoire ancienne, celle des peuples sémitiques en particulier, offre de fréquents exemples de la souveraineté exercée en commun par le père et le fils.

[2] Cette particularité n'a été suffisamment utilisée par aucun des savants qui se sont occupés de cette inscription. Dans beaucoup de cas elle peut suffire pour déterminer le véritable sens, et indiquer, parmi les différentes versions proposées, celle qu'il convient de choisir.

C'est pourquoi il est difficile de décider absolument si le nom du roi était Bodashtoreth, ou Barashtoreth.

L'un et l'autre sont admissibles et ont leur forme correspondante dans l'hébreu de la Bible. Je me suis décidé pour le premier, parce qu'il se rencontre fréquemment dans les inscriptions puniques et dans les auteurs grecs sous la forme de Βαδέζωρος, Βαδάσιρατος, Βοδόσιωρ[1]. Il signifie, soit *serviteur d'Astarté*, si, comme Gesenius le pense, c'est une abréviation de Abd-Ashtoreth, soit *sous la tutelle d'Astarté*, si on le rapproche du nom propre hébraïque בִּדְיָה pour בְּאֲדֹנָי, *in tutela Iehovæ*.

Il est à remarquer que le sens se suit parfaitement d'une ligne à l'autre : les brisures qui ont mutilé la dernière lettre de chaque ligne du côté gauche n'ont donc pas diminué d'une manière sensible la largeur primitive de la pierre. Cette observation est importante, car elle limite la lacune qui termine la première ligne à l'espace au plus nécessaire à deux lettres. Elle nous servira plus tard à la détermination du sens général.

A la quatrième ligne, immédiatement après les deux mots מלך צדנם, qui terminent l'énumération des noms propres, vient la particule את, écrite avec l'orthographe phénicienne[2]. On sait qu'elle indique l'accusatif et précède un régime direct. Les mots suivants, parmi lesquels on distingue, dès le premier abord, la forme de noms propres, sont donc régis par un verbe placé au commencement de l'inscription, et dont le roi des Sidoniens et son fils sont nécessairement les sujets.

La place de ce verbe est indiquée forcément par toutes les

[1] Gesenius, *Ling. Ph. mon.* p. 402, 403.

[2] L'existence de cette particule, sous cette forme, a été révélée par l'inscription d'Esmunazar et celle de Gaulos, publiées par M. le duc de Luynes (*Mém. sur le sarcoph.* etc.... p. 17). Sa prononciation est donnée par le premier vers de la partie punique du *Pœnulus* de Plaute :

Yth alonim, etc...

parties connues et indubitables du texte : elle est dans les intervalles que nous avons laissés inexpliqués à la fin de la première ligne ou au commencement de la seconde. Si le verbe se trouve à la fin de la première ligne, alors il faut nécessairement décomposer le groupe ימלך, qui commence la deuxième ligne, faire rapporter מלך « roi » à Bodashtoreth, comme sur le grand sarcophage du Louvre, où le nom d'Esmunazar se trouve suivi et précédé de la qualification de *roi;* puis considérer le י comme la lettre finale du verbe à la première personne du singulier du prétérit. Mais, outre que la présence de cette quiescente à la fin du mot est contraire à ce que nous savons de l'orthographe phénicienne, les conditions matérielles elles-mêmes s'opposent à cette hypothèse : en effet, la lacune qui termine la première ligne devrait, en ce cas, contenir la racine du verbe et le ת de la terminaison תי, c'est-à-dire quatre lettres ou au moins trois, ce qui est contraire à ce que nous avons démontré tout à l'heure. Ainsi le verbe qui appelle la particule את ne saurait être à la fin de la première ligne; nous sommes donc amenés à le placer au commencement de la seconde; c'est donc le groupe ימלך.

Cette discussion, toute longue qu'elle aura pu paraître, était nécessaire pour isoler complétement le groupe en question des mots qui l'entourent. Comme il doit nous donner une forme grammaticale bien caractérisée, il était important d'écarter tout danger d'équivoque. Avec les chances d'erreur qu'offrent les inscriptions phéniciennes, dont les mots ne sont pas séparés, on ne saurait procéder avec trop de méthode et de circonspection.

Le groupe ימלך étant suivi de la particule את, et par conséquent d'un régime direct à l'accusatif, ne peut appartenir à la conjugaison *kal* du verbe מלך « régner, » dont le régime est géné-

ralement précédé de la préposition עַל « sur. » Il a une valeur active; donc il appartient à la forme *hiphil*, qui signifie *faire régner*. C'est la troisième personne du singulier[1] du prétérit, forme hébraïque complète הִמְלִיךְ avec suppression des quiescentes suivant l'orthographe phénicienne, et substitution de la préformante י au ה initial, ce qui ne change rien à la prononciation. L'existence de cette conjugaison, et sous la même forme, a été révélée par un passage d'une inscription de Citium[2]; elle se trouve aujourd'hui confirmée d'une manière complète.

Ce verbe המליך est très-fréquemment employé dans la Bible, et toujours avec le sens de *regem constituere*. L'action qu'il exprime est celle d'un peuple qui installe son souverain, ou d'un suzerain qui donne l'investiture à son vassal, ou d'un roi qui désigne son successeur.

Voici un exemple de chacune de ces significations.

Après la mort du roi Josias, l'armée reconnaît son fils Joachaz :

וַיַּמְלִיכוּ אֹתוֹ תַּחַת אָבִיו

« Et constituerunt eum regem pro patre suo[3]. »

Mais le roi d'Égypte défait Joachaz et l'emmène en Égypte, après avoir donné la couronne à son frère Eliakim :

וַיַּמְלֵךְ פַּרְעֹה נְכֹה אֶת־אֶלְיָקִים

« Et constituit Pharao Nechao regem Eliakim[4]. »

David désigne Salomon pour son successeur :

דָּוִד הִמְלִיךְ אֶת־שְׁלֹמֹה

« David constituit regem Salomonem[5]. »

[1] On sait que, d'après la syntaxe hébraïque, lorsque le verbe précède plusieurs sujets réunis par la copulative ו, il s'accorde avec le premier.

[2] Conférez M. le duc de Luynes, *Mémoire sur le sarcophage d'Esmunazar*, p. 74.

[3] IV *Reg.* XXIII, 30.

[4] *Id. ibid.* 34.

[5] III *Reg.* I, 43.

Cette cérémonie avait lieu du vivant du roi, ainsi que le prouve l'histoire de Bethsabée et de David, racontée dans ce même chapitre.

Il s'agit dans notre inscription, soit d'une désignation semblable, soit d'une investiture.

Le nom du personnage qui est l'objet de cette distinction royale est précédé de la qualification שרן pour שָׂרֵנוּ « notre prince, » titre qui se trouve presque à chaque page de la Bible pour désigner une position aristocratique, une supériorité civile ou militaire.

סֹחֲרֶיהָ שָׂרִים

Negotiatores ejus erant principes, dit Isaïe (XXIII, 8), en parlant de Tyr. On le rencontre même, comme dans le cas présent, construit avec divers suffixes :

שָׂרְכֶם *Princeps vester*[1];

שָׂרֵינוּ *Principes nostri*[2];

Quant au nom lui-même, il est très-mutilé et ne saurait être déterminé d'une manière certaine; il commence par אר et se composait probablement avec le nom d'une divinité phénicienne, comme le nom hébraïque אריאל se compose avec le nom de Dieu. En tout cas, c'était un nom assez court; on pourrait le rapprocher du nom phénicien grécisé *Artas,* que l'on rencontre assez fréquemment sur des tessères de verre[3].

Le fragment qui suit, au commencement de la dernière ligne, paraît provenir d'un ן. Il appartenait sans doute au mot בן *filius.* Les lettres suivantes sont incertaines : on distingue clairement un ל, et le nom עשתרת, qui termine l'inscription. Le nom propre

[1] *Dan.* X, 21.

[2] *Dan.* IX, 6, 8; *Nehem.* IX, 32, 34; *Ezra,* X, 14, etc.

[3] M. Ch. Lenormant signale un de ces petits monuments, conservé au cabinet des médailles, sur lequel on lit : ΑΡΤΑΣ ΣΙΔΩΝΙΟΣ. Peut-être la seconde lettre est-elle un ד : alors le nom commençait comme Adonaï.

du père était donc composé comme celui de Bodashtoreth avec le nom de la déesse de Sidon, et un substantif tiré d'un des nombreux radicaux à double ל, tels que חלל, הלל, כלל . . . . . C'était Dalilashtoreth ou Khalilashtoreth, ou tout autre nom de même forme : on pourrait le rapprocher du nom Δελαια-σλάρτος, donné par Josèphe au père d'Astartus, roi de Tyr, en 919 av. J. C.

Le sens que nous proposons définitivement pour l'ensemble du texte est donc celui-ci :

« Dans le mois de . . . . . de l'année 5, Bodashtoreth, roi des Sidoniens, et le fils de Bodashtoreth, roi des Sidoniens, ont constitué roi notre prince Ar. . . . fils de . . lilastoreth. »

Quels sont ces rois inconnus, dont les noms oubliés par l'histoire nous sont révélés? A quelle époque vivaient-ils? Quel était leur territoire? Ce sont autant de problèmes qu'il nous est impossible de résoudre encore, et dont nous ne pourrons entreprendre la solution qu'après que le sol fécond de la Syrie aura mis au jour un plus grand nombre de monuments épigraphiques et numismatiques. Déjà les médailles nous ont appris l'existence de quatre rois de Djebeïl, le sarcophage du Louvre a tiré de l'oubli trois rois de Sidon, deux autres revoient aujourd'hui le jour. Nous attendons avec confiance, des recherches persévérantes de ceux qui fouillent au profit de la science l'antique terre d'Orient, la pierre ou la monnaie qui doit donner la clef de tous ces mystères, coordonner ces découvertes et les rattacher aux faits déjà connus de l'histoire. En attendant le jour de la lumière définitive, nous sommes réduits aux conjectures.

La première est la plus simple : elle consiste à considérer Bodashtoreth comme un roi de Sidon continuant la dynastie de Thebunath et des deux Esmunazar, vers le VI^e^ ou le V^e^ siècle

avant notre ère, sous la suzeraineté des Assyriens ou des Égyptiens.

La seconde est beaucoup plus hardie : dans l'état actuel de la science, nous ne pouvons la présenter qu'avec une grande réserve, et comme une pure hypothèse que les découvertes ultérieures se chargeront de vérifier ou de détruire.

L'histoire des Phéniciens antérieure à la grande invasion assyrienne, se partage en deux phases distinctes. Pendant la première la prépondérance politique appartient à la ville de Sidon; pendant la seconde, elle quitte l'antique métropole pour passer à sa colonie, la ville de Tyr. C'est vers le XI^e^ siècle avant notre ère que s'opéra ce changement. L'apogée de la puissance tyrienne correspond à l'époque de Salomon et aux temps qui l'ont suivi jusqu'à la fondation de Carthage.

Pendant toute la première période, le nom de « Sidoniens » צִידֹנִים désigna, non-seulement les habitants de la ville de Sidon, mais l'ensemble des peuples soumis à son empire, la race sidonienne proprement dite. Le livre de Josué et celui des Juges renferment fréquemment ce nom appliqué aux habitants de la côte et du Liban, depuis les Amorrhéens du sud jusqu'aux Giblites du nord : ils le confondent même quelquefois avec celui de « Chananéens, » qui désigne d'une manière plus générale l'ensemble des peuples phéniciens.

Pendant la seconde période, malgré la prépondérance de Tyr, le nom de « Sidoniens » resta attaché à tous les sujets de la nouvelle métropole, et le souverain prit le titre général de « roi des Sidoniens » מֶלֶךְ צִידֹנִים. C'est ainsi que la Bible désigne le roi de Tyr Ithobaal, beau-père d'Achab, roi d'Israël, et, tout en donnant à Hiram la qualification de « roi de Tyr » מֶלֶךְ־צוֹר, elle appelle ses sujets « les Sidoniens » צִדֹנִים……עֲבָדֶיךָ. Comme pour bien établir la distinction, jamais elle n'emploie l'expres-

sion « roi des Tyriens, » mais toujours celle de « roi de Tyr, » de même qu'elle nomme « roi de Sidon » מֶלֶךְ צִידוֹן le roi particulier de la ville de Sidon, sous la suzeraineté de Tyr. Quand elle veut désigner spécialement les habitants de Sidon, elle se sert d'une locution particulière : יֹשְׁבֵי צִידוֹן הָיוּ שָׁטִים לָךְ, *Habitatores Sidonis erant remiges tibi,* dit Ézéchiel (XXVII, 8), en reprochant à Tyr son opulence. Ce passage est doublement précieux, en ce qu'il confirme la distinction établie de toute antiquité entre les « Sidoniens » et les « habitants de la ville de Sidon, » et qu'il constate la suprématie tyrienne au temps des rois de Juda.

A une époque plus récente, après les invasions des Assyriens et des Perses, alors que l'autonomie phénicienne était détruite, que chaque ville avait une existence individuelle et une royauté séparée, quoique soumise à l'autorité du grand roi, la distinction cessa d'être respectée, et nous trouvons les expressions צרים et צידנים mises en opposition et en parallèle. Pourtant une tradition, plus forte que les événements, survécut à la ruine de la puissance phénicienne, et conserva au nom de « Sidoniens » la signification générique qu'il avait dans les siècles antérieurs. Nous en trouvons la preuve, non-seulement dans de nombreux passages tirés des auteurs grecs et latins[1], mais à Tyr même, sous les Séleucides, sur les pièces frappées avec la légende לצר אם צדנם, *Tyri matris Sidoniorum*, dans laquelle le mot צדנם ne saurait désigner la ville de Sidon, métropole primitive de Tyr, mais la race entière d'origine sidonienne, et dont Tyr avait été pendant plusieurs siècles la cité la plus importante.

Il résulte de tout ce qui précède, que pendant le temps de la

[1] Relevés par M. Movers (*die Phönizier*, II, p. 93). Cet auteur a le premier établi la distinction que nous venons de développer.

prépondérance tyrienne, c'est-à-dire du XII^e^ au VII^e^ siècle avant J. C. l'expression מלך צרנם peut aussi bien, et peut-être mieux, désigner un roi de Tyr qu'un roi de Sidon. Il n'est pas moins certain que pendant toute cette période d'années, malgré la suprématie de Tyr, la ville de Sidon eut ses rois particuliers. Nous les trouvons mentionnés par Jérémie au nombre des souverains qui se liguèrent avec Sédécias contre le joug de Nabuchodonosor (XXVII, 3) et dans la liste de ceux auxquels il annonce la captivité de soixante et dix années. Ces rois étaient évidemment vassaux du roi de Tyr, et probablement institués par lui. Cette forme de royauté tributaire était dans les habitudes sémitiques : plusieurs exemples s'en trouvent dans les livres saints. Ainsi, à leur arrivée en Palestine, les Hébreux maintinrent dans leurs fonctions plusieurs rois indigènes moyennant tribut [1], et dans la liste de ceux qu'ils égorgèrent figurent plusieurs petits souverains qui, par leur position géographique, relevaient évidemment de la grande Sidon. Enfin tous les rois de la côte, y compris ceux de Juda et d'Israël, furent pendant des siècles tributaires de leurs puissants voisins, le roi d'Égypte ou celui d'Assyrie.

En appliquant ces données à l'inscription qui nous occupe, on peut considérer Bodashtoreth comme un roi de Tyr, et celui dont le nom est mutilé comme un roi de Sidon recevant l'investiture de son suzerain. Comme la pierre a été trouvée à Sayda, il est probable que le personnage appelé « *notre* prince, » sans désignation de lieu ou d'origine, est un habitant de Sidon. Dès lors, si Bodashtoreth est un roi de Sidon, on a peine à s'expliquer comment il peut investir un Sidonien de la puissance royale, puisqu'il a un fils destiné à lui succéder, et partageant déjà avec lui l'exercice de la souveraineté. Tout nous amène

[1] *Jud.* I, 27, 30, 33.

donc à considérer Bodashtoreth comme un roi de Tyr. Dans cette nouvelle hypothèse, la date devient plus facile à déterminer d'une manière approximative.

Les fragments des Annales tyriennes de Ménandre, conservés par l'historien Josèphe, nous ont donné une grande partie des noms des rois de Tyr, depuis le XI^e^ siècle jusqu'à la conquête persane, au milieu du VI^e^. La première liste, qui s'étend d'Abibaal, père d'Hiram, à Pygmalion, c'est-à-dire de la fin du XI^e^ siècle jusque vers 820, comprend plusieurs noms composés avec celui de la déesse Astarté; ce sont ceux des trois petits-fils d'Hiram qui ont successivement occupé le trône. Quoique l'altération subie par ces noms en passant par la plume de différents copistes nous donne une assez grande latitude, l'identification de l'un d'eux avec notre Bodashtoreth est assez difficile. Les seuls qui pourraient peut-être convenir sont ou le premier Abdastartus, ou son père Baleazarus, fils d'Hiram. Le nom de ce dernier est écrit, suivant les historiens, Βαλεάζαρος, Βαλθάζερος, Βααλζάθερ, et enfin Βαλεάσταρτος, que M. Movers (t. II, p. 340) croit être la meilleure leçon. De Baleastartus à Badastartus, il n'y a pas loin, surtout si l'on songe à la ressemblance du Δ et du Λ majuscules. Néanmoins la persistance du Λ dans les différentes versions, l'adoption, par Josèphe, de la forme Βαλεάζαρος, me font croire que le nom véritable du fils d'Hiram était Baal-azar בעלעזר, nom de même forme qu'Esmun-azar. Dès lors il faut renoncer à identifier ce monarque avec le Bodashtoreth de notre inscription. J'en dirai autant de son fils Abdastartus, dont le nom phénicien est évidemment עבדעשתרת : l'abréviation בדעשתרת ne paraît pas remonter à une époque aussi reculée. Il ne nous reste donc, pour place à assigner au roi dont nous nous occupons, que la lacune laissée par Josèphe dans la liste

qu'il nous a transmise. Cette lacune s'étend de la mort de Pygmalion au règne d'Ithobaal, sous lequel Nabuchodonosor s'empara de Tyr, c'est-à-dire de 820 environ à 585. Elle n'est interrompue que par un seul nom, celui d'Elulæus, qui régna trente-six années, et fut assiégé, vers 720, par Salmanassar. Les années qui suivent ce monarque correspondent aux grandes invasions assyriennes, aux luttes de l'Égypte contre les conquérants asiatiques, aux querelles intestines dans lesquelles Tyr voit lui échapper la suprématie, et qui se terminent par l'asservissement général sous le sceptre chaldéen de Nabuchodonosor. Nous ne choisirons donc pas cette période pour y placer un roi de Tyr exerçant librement ses droits de suzeraineté sur la ville de Sidon. La première période de la lacune est donc la seule qui nous reste. Ainsi si l'on admet, comme nous l'avons supposé en commençant, que le personnage nommé dans notre inscription et qualifié « roi des Sidoniens » soit un souverain de Tyr, on est amené à le faire vivre entre la fondation de Carthage et le siége de Salmanassar, entre les années 820 et 720, dans le dernier siècle de la puissance tyrienne.

Dans ce cas, que devient le roi Esmunazar? car d'un côté il porte, comme Bodashtoreth, le titre de « roi des Sidoniens, » et, de l'autre, il est incontestable qu'il régnait à Sidon. Le fait de son ensevelissement auprès de cette ville, la mention, dans son épitaphe, des services rendus à Sidon, des temples élevés aux dieux de Sidon, à l'exclusion de Tyr, ne laissent aucun doute à cet égard. La conséquence de l'hypothèse que nous venons de développer serait donc de faire vivre Esmunazar à une époque où la suprématie tyrienne n'existait pas, où le titre de מלך צדנם n'avait plus sa signification générique, ou appartenait encore au roi de Sidon, c'est-à-dire au VI^e^ siècle avant notre ère, ou au XII^e^. L'alternative est embarrassante :

six siècles séparent ces deux dates. Telle est l'obscurité qui règne encore sur l'histoire de ces contrées, que des opinions aussi éloignées l'une de l'autre peuvent se produire avec des chances égales de vraisemblance. La première est celle qui a été adoptée par M. le duc de Luynes, et développée par lui à l'aide de preuves de tout genre[1]. La seconde s'accorde avec le sentiment de M. Ewald[2]. Quelque hardie que puisse paraître cette dernière conjecture, elle est pourtant soutenable. La pureté de la langue[3] employée dans l'inscription du sarcophage, le silence absolu gardé sur Tyr, la mention de la plaine de Saron[4] au nombre des possessions sidoniennes, peuvent jusqu'à un certain point l'autoriser. Ces circonstances peuvent reporter Esmunazar au temps des derniers juges d'Israël, alors que la « grande Sidon » régnait sans partage sur le littoral de la Méditerranée, au commencement de cette période de liberté qui favorisa le développement des populations sémitiques de la Syrie, et qui correspond à l'affaiblissement de la puissance égyptienne sous le règne des souverains dégénérés de la XXI[e] dynastie. Une seule objection se présente : elle est tirée de la forme

[1] Mém. cité, p. 62.

[2] *Erklärung der gr. phönikischen Inschr. von Sidon*, Göttingen, 1856, p. 50.

[3] C'est de l'hébreu presque pur (voy. le travail de M. Munk, *Journ. asiatique*, 5[e] série, t. VII, p. 313). A mesure que l'on perfectionne la traduction de ce texte, on fait disparaître les chaldaïsmes introduits par les premiers traducteurs.

[4] La phrase dans laquelle, avec M. Munk, nous lisons ce nom, a été très-diversement traduite : le véritable sens, ainsi que nous le remarquions plus haut, est indiqué par la distinction du ד et du ר. On en jugera par le *fac-simile* suivant : 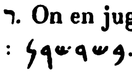 . La comparaison de la deuxième et de la cinquième lettre prouve que l'un est indubitablement un *resch* et l'autre un *daleth*. Il faut donc lire בשד שרן, traduire : *in planitie Saron*, et repousser toutes les versions basées sur une lecture différente. Le sens de la phrase entière devient alors parfaitement clair et suivi. « Puissent les maîtres des rois nous accorder la perpétuité et la beauté des terres à blé magnifique qui sont dans les campagnes de Saron ! » (Trad. Munk.) La fertilité de la plaine de Saron était proverbiale (I *Chr.* XXVII, 29) ; mais au temps d'Isaïe, les ravages de la guerre l'avaient transformée en désert (*Is.* XXXIII, 9).

et du style du sarcophage, lesquels, de l'avis de M. Mariette, très-compétent en ces matières à cause du grand nombre de monuments qu'il a eus entre les mains, appartiennent à l'art égyptien de la XXV^e^ ou de la XXVI^e^ dynastie. Cette difficulté est très-sérieuse, et de nature à détruire le système tout entier : elle est d'autant plus grave, que la pierre même du sarcophage[1] semble être d'origine égyptienne. Sans cette circonstance, les considérations tirées du style de la sculpture perdraient beaucoup de leur valeur : en effet, on sait que l'imitation des monuments égyptiens a fait pendant plusieurs siècles la base de l'art phénicien[2] ; les œuvres de cette école secondaire ne sauraient se juger avec les règles établies d'après les productions originales de l'Égypte, et, s'il était prouvé que le sarcophage d'Esmunazar a été sculpté en Phénicie, la difficulté pourrait être tournée. Quoique nous soyons porté à admettre cette supposition[3], notre incertitude sur la provenance de la pierre et l'apparence égyptienne de la matière nous empêchent de rien affirmer. Nous sommes donc obligé de suspendre notre jugement jusqu'à ce que la découverte de nouveaux monuments ait définitivement établi la distinction des styles égyptiens, et sanctionné la classification aujourd'hui adoptée. Jusque-là il sera difficile de sortir du domaine des hypothèses.

[1] C'est du basalte noir, fort semblable à la matière généralement connue sous le nom de *syénite*. Il est vrai que l'on trouve beaucoup de basalte noir dans les montagnes qui environnent le lac de Tibériade.

[2] Voir les articles que j'ai publiés sur l'art phénicien dans l'*Athenæum français*, 1854-1855. Depuis ce temps j'ai recueilli une foule de monuments qui confirment entièrement cette théorie, et qui prouvent que l'art phénicien est né d'un mélange de l'art égyptien et des arts asiatiques dont les sculptures assyriennes sont l'expression la plus connue et la plus considérable.

[3] Ce qui me confirme dans ce sentiment, c'est la découverte faite, auprès du tombeau d'Esmunazar, de deux nouveaux sarcophages, dont l'un est en route pour l'Angleterre, et l'autre est à Beyrouth, entre les mains de M. Pérétié. « Leur contour général est égyptien, m'écrit ce dernier, mais le style de la sculpture accuse évidemment une main étrangère à l'Égypte. »

La paléographie ne nous est d'aucun secours pour sortir d'embarras. En ce qui touche les études phéniciennes, ses règles sont encore à faire. Nous arrivons à fixer, par l'écriture, la nationalité d'une inscription, mais rarement sa date. L'écriture phénicienne proprement dite admet trois grandes divisions. Je ne parle pas de l'écriture *araméenne,* ni de l'écriture *juive primitive;* malgré leur communauté d'origine et leur grande analogie avec l'écriture phénicienne, elles se distinguent d'elle à une époque relativement ancienne, et s'en éloignent davantage à mesure que l'on se rapproche des temps modernes, et de l'époque à laquelle elles se fondent l'une et l'autre dans l'écriture hébraïque dite *carrée.* On peut le constater au moyen des monnaies ciliciennes, des pierres gravées, des monnaies juives, des papyrus trouvés en Égypte, et des inscriptions de Palmyre, qui forment la transition dernière entre le caractère antique et le caractère carré. Je ne m'occupe que de l'alphabet employé par les peuples spécialement désignés sous le nom de *Phéniciens.* Il se divise en trois groupes ou familles principales : 1° l'écriture *phénicienne* proprement dite, ou *sidonienne,* si l'on veut, usitée en Syrie pendant toute l'antiquité, ainsi que le démontrent les inscriptions d'Esmunazar, d'Athènes, de Citium, et les légendes des monnaies frappées jusqu'à Jésus-Christ; 2° l'écriture *carthaginoise,* évidemment postérieure au VIII^e^ siècle avant J. C. et qui se trouve sur les monnaies de Carthage et de la Sicile, sur les inscriptions de Marseille, de Gaulos et de Sardaigne; 3° l'écriture dite *numidique,* ou des populations puniques du nord de l'Afrique, après la conquête romaine : on la trouve sur les monnaies de Juba et de l'Espagne, et les nombreuses inscriptions de l'Algérie; elle ne paraît pas antérieure au I^er^ siècle avant notre ère. Le hasard a réuni un spécimen de ces trois écritures dans une même ins-

cription gravée sur les flancs d'un des sphinx rapportés du Sérapéum de Memphis, par M. Mariette, et placés dans les galeries du Louvre. Je donne, planche II, un *fac-simile* qui fera ressortir les différences des trois systèmes. On ne saurait conclure, de leur réunion sur une même pierre, qu'ils aient été usités simultanément, car l'inscription ne renferme que des noms propres qui ont pu être tracés à des époques différentes par des voyageurs successifs [1]. La simultanéité des deux premiers est suffisamment démontrée par la numismatique. Quant au troisième, il paraît avoir remplacé le système carthaginois. Dans chacun de ces groupes pris isolément, les distinctions chronologiques sont encore très-difficiles à établir. Je renvoie aux savantes recherches de M. le duc de Luynes sur ce sujet [2]. La seule remarque générale que l'on puisse appliquer aux inscriptions du premier groupe, c'est que l'écriture ancienne est ordinairement plus écrasée et plus anguleuse, et l'écriture récente plus allongée et plus arrondie. « On peut en outre conjecturer, dit M. de Luynes, que les inscriptions les plus belles, les plus correctes, les plus distinctes, particulièrement dans les formes des lettres ordinairement faciles à confondre, appartiennent au temps de la prospérité politique et littéraire de la Phénicie. »

[1] Voici la traduction de ces noms :

עזרבעל בן־מסכן
Azerbaal, filius Meschin.

ארורח ומיבקת
Arourach et Mibaquat.

כן תתא בן־אבכן
Ita, Thitha, filius Abiken.

אתרדן בן־אמרבן
Atardan, filius Omarben.

La seconde ligne, la ligne carthaginoise, offre des noms dont l'interprétation est fort obscure. Les autres ne présentent pas de difficulté. On remarquera au commencement de la troisième ligne (première numidique) la conjonction כן *ita, etiam.* C'est peut-être le verbe substantif révélé par l'inscription d'Esmunazar et celle de Marseille. Il répondrait alors au *fui* des proscynèmes latins tracés sur les monuments de l'Égypte. On remarquera aussi le sigle | י, qui a remplacé le mot בן « filius ».

[2] *Inscr. d'Esmun.* p. 59, 60.

Ces derniers caractères, qui s'appliquent parfaitement à l'inscription d'Esmunazar, semblent encore nous autoriser à reculer la date du sarcophage.

L'inscription de Bodashtoreth, celle que nous venons de commenter, paraît postérieure. Elle appartient à la même famille, celle que nous avons nommée *sidonienne;* mais les lettres sont plus irrégulières, de formes variables, les ר et les ד sont confondus, tout semble annoncer une antiquité moins reculée. Quelques caractères ont une forme anguleuse qui les rapproche de ceux d'une inscription gravée sur un scarabée trouvé à Khorsabad, sous un des taureaux de l'entrée, et qui, par conséquent, ne saurait être postérieur au VIII^e^ siècle avant notre ère [1]. Faut-il y voir une confirmation de notre hypothèse, et une nouvelle raison pour placer au VIII^e^ siècle les rois phéniciens dont l'existence nous est révélée? Je n'oserais l'affirmer, et j'appelle sur ce sujet les lumières de plus savants que moi [2].

[1] Publié par M. de Longpérier, *Journal Asiatique*, 5^e^ série, t. VI, p. 422.

[2] Depuis que ces lignes sont imprimées, le monument qui fait l'objet de ce mémoire m'a été cédé, et m'a été envoyé à Paris par l'obligeant intermédiaire de M. Pérétié. La planche I n'était pas terminée et a pu être achevée d'après l'original. Plusieurs fragments de lettres, qui n'étaient pas visibles sur l'estampage, sont devenus apparents. On voit qu'ils confirment entièrement nos restitutions. Le mot ירח, à la première ligne, est parfaitement reconnaissable ainsi que בשת, et le nombre cinq, caractérisé par le dernier chiffre, entièrement conservé. La lettre restée douteuse est un ד; le mot *Thamouz* doit donc être définitivement écarté, et le nom du mois laissé en blanc jusqu'à de nouvelles découvertes. A la dernière ligne on distingue très-facilement la partie supérieure du mot בן, que nous avions restitué; ensuite vient un fragment paraissant provenir d'un כ, puis un ל, et une lettre qui reste douteuse; le dernier nom propre serait donc Khalilashtoreth.

ANALYSE

DE

PLUSIEURS PRODUITS D'ART

D'UNE HAUTE ANTIQUITÉ,

PAR J. GIRARDIN.

DEUXIÈME MÉMOIRE.

Dans un premier mémoire, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 29 mai 1846, et inséré dans les Mémoires de cette illustre compagnie [1], j'ai réuni les analyses d'un certain nombre de produits de l'industrie et des beaux-arts chez les anciens, afin de venir en aide aux savants qui se vouent à l'étude des faits antiques, et de mettre ainsi à leur disposition les lumières d'une science qu'on n'interroge jamais en vain.

Encouragé à poursuivre ce genre de recherches chimiques par les archéologues éminents de Paris et de la Normandie, j'ai, depuis 1846, rassemblé assez de faits curieux pour en composer un nouveau mémoire, que je m'empresse de soumettre à l'Académie.

[1] Tome II de la première série des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

I.

SUR DES PEINTURES RECOUVRANT LES MURS D'UN HYPOCAUSTE GALLO-ROMAIN DÉCOUVERT À ROUEN.

Le 6 mai 1846, dans une vieille maison de la rue des Prêtresses (actuellement réunie à la rue Impériale), que des ouvriers étaient occupés à démolir, on découvrit, à $2^{m},25$ en contre-bas du sol de la rue actuelle, et à peu près au niveau des eaux de Robec, une salle antique d'environ $4^{m},15$ de long sur $3^{m},25$ de large, ornée de panneaux ou de lambris peints, dans un très-bon état de conservation. Elle reposait sur une étuve ou hypocauste cimenté. C'était donc une salle d'hiver, semblable aux salles qu'on a trouvées à Herculanum et à Pompéi, et qui étaient si communes dans les maisons romaines. Notre savant confrère M. Deville en fait remonter la construction aux dernières années du III^e^ siècle de notre ère [1].

Ce que cette salle offrait surtout d'intéressant, ce sont les peintures qui en recouvraient les murs dans presque toute la hauteur. Elles ne présentaient ni figures, ni ornements quelconques; c'étaient tout simplement des panneaux simulant des marbres de diverses couleurs.

Ces peintures avaient été appliquées par l'artiste sur une couche de chaux d'un millimètre d'épaisseur, qui, elle-même, reposait sur un enduit de 40 millimètres, offrant ceci de particulier qu'il était composé de chaux, de sable et de paille hachée. Ce ciment était étendu sur un crépi grossier couvrant le vif de la muraille, formée de pierres d'appareil de $0^{m},10$ à $0^{m},16$ de longueur, sur $0^{m},10$ à $0^{m},12$ de hauteur.

A la demande de M. Deville, j'ai recherché la composition

[1] Voir, pour la description de cette salle et des ruines gallo-romaines de la rue des Prêtresses, le *Mémorial de Rouen*, des 7 et 11 mai 1846.

de l'enduit blanc très-mince sur lequel les couleurs étaient appliquées, et, en second lieu, j'ai analysé les couleurs elles-mêmes, non pas tant pour connaître la nature des substances colorantes, qui ne devaient m'offrir que ce que je connaissais déjà, que pour savoir si de la cire ou toute autre matière grasse n'aurait pas été employée pour assurer leur conservation.

Voici le résumé de mes recherches :

1° Relativement à l'*enduit blanc*, qui formait une couche homogène et très-uniforme dans toute son étendue à la surface du ciment, je n'ai trouvé que de la chaux caustique, dont une petite partie a été carbonatée. Il n'y avait ni matière grasse, ni substance résineuse, ni matière azotée analogue au sérum du sang ou au lait caillé, qu'on emploie depuis si longtemps pour faire, avec la chaux éteinte, un excellent badigeon.

C'est donc une simple bouillie de chaux caustique qui a été appliquée sur le ciment, afin de rendre sa surface plus unie et plus propre à recevoir la peinture.

2° La *peinture*, qui repose sur cet enduit blanc, est très-adhérente et supporte très-bien le frottement de l'ongle sans le colorer sensiblement; elle est excessivement mince et offre des teintes encore assez vives.

J'ai gratté, avec un instrument convenable, la surface colorée de l'enduit, de manière à ne détacher que la couleur, et, en opérant sur un assez grand nombre de fragments, je suis parvenu à me procurer une certaine quantité de poussière de diverses teintes.

J'en ai extrait, au moyen de l'éther alcoolisé bouillant, une substance jaunâtre, poisseuse, ayant tous les caractères de la *cire*, et sans mélange d'aucune autre matière.

On sait que Vitruve recommande l'encaustique pour fixer le vermillon et l'empêcher d'être altéré par la lumière. D'après

lui, on couvrait la peinture d'une couche de *cire punique*, en liquéfiant cette cire de manière à former un vernis[1]. Pline décrit aussi ce procédé, et il mentionne que plusieurs ouvrages des maîtres grecs étaient peints à l'encaustique, les différentes couleurs, avant d'être employées, étant mélangées avec de la cire[2].

Cependant sir H. Davy n'avait trouvé ni cire ni aucune matière animale ou végétale dans des stucs peints recueillis dans différentes ruines de Rome et d'ailleurs[3]. J'ai été plus heureux; aussi M. Deville, après avoir lu l'exposé de mes recherches, m'écrivait-il : « Je regarde votre analyse des peintures de la chambre chaude de la vieille maison gallo-romaine de la rue des Prêtresses comme une chose éminemment intéressante sous le point de vue archéologique. »

Les résultats que j'obtenais au commencement de 1846 ont été confirmés deux ans après par un de nos plus habiles chimistes. M. Chevreul, en examinant, en 1848, des fragments de peinture murale trouvés en 1845 et 1846 sous le pavé d'une salle voisine de l'*atrium* d'une *villa* découverte à Saint-Médard-des-Prés, à un kilomètre de Fontenay, département de la Vendée, a constaté que les matières colorantes employées pour faire les carnations renfermaient une très-faible quantité de matière grasse, qui pouvait être de la *cire*, ou un mélange de *cire* et de *résine*[4].

Ainsi, par les faits précédents, il est certain maintenant que les artistes anciens, lorsqu'ils voulaient assurer une plus longue durée à leurs peintures, ajoutaient de la cire à leurs

[1] Vitruve, VII, 9.

[2] Pline, *Hist. nat.* XXXV, chap. XXXI, p. 7.

[3] H. Davy, *Expériences et observations sur les couleurs dont se servaient les anciens.* (*Annales de chimie*, 1re série, t. XCVI, p. 72.)

[4] Chevreul, *Recherches chimiques sur plusieurs objets d'archéologie*, etc. (*Mém. de l'Acad. des sciences*, t. XXII), 1849.

couleurs ou les recouvraient d'une couche de cette substance. Ce mode d'opérer, connu sous le nom de *peinture à l'encaustique*, a, sur la peinture à l'huile, l'avantage de mieux préserver les couleurs de l'action de la lumière et de l'air.

C'est bien certainement à la cire que les peintures murales de Pompéi et d'Herculanum, dont on voit de si nombreux spécimens dans le Musée de Naples, doivent la fraîcheur de leurs tons, malgré leur si long séjour dans les couches de cendres volcaniques qui les ont englouties.

La peinture à l'encaustique, perdue aux temps de barbarie, est restée longtemps un secret pour les modernes. C'est le comte de Caylus qui, en multipliant les expériences, est parvenu à la retrouver. Il indique quatre procédés différents pour la pratiquer; les deux derniers se rapportent parfaitement à ce que disent de l'encaustique Vitruve, qui est assez clair et précis, et Pline, qui ne l'est guère[1].

L'examen d'une peinture murale du XIII^e^ siècle, trouvée à la Sainte-Chapelle de Paris, vient de montrer que les artistes du moyen âge n'étaient pas sans connaître et imiter les procédés des anciens pour la décoration des édifices. Sous une épaisse couche de badigeon, on a découvert, l'année dernière, dans le plus parfait état de conservation, une *Annonciation* peinte à cru sur le mur, dans une fausse fenêtre, du côté nord de la chapelle basse. MM. Dumas et Persoz, qui ont fait l'analyse des nombreuses couleurs de cette peinture, nous apprennent comment elles ont été disposées.

Un enduit gras et résineux, analogue à celui que Thenard et d'Arcet ont imaginé de placer à chaud et à cru sur la coupole du Panthéon, fut d'abord appliqué de même sur la pierre,

[1] Caylus, *Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, t. XLVIII de l'édition in-12.

puis recouvert d'un ciment rouge-orangé formé d'emplâtre simple et de minium. Des feuilles d'or furent ensuite collées sur cette pâte intermédiaire, destinée à rehausser ou à soutenir la couleur du métal. C'est sur cet or que le peintre de la Sainte-Chapelle posa ses couleurs, non avec la brosse ou le pinceau, comme on le ferait de nos jours, mais en les répandant, à l'état de poudre sèche, sur un mordant d'huile siccative, étendu à la surface de l'or, absolument comme dans le procédé suivi pour la fabrication du papier velouté. C'est au moins ce que semblent indiquer le peu d'épaisseur, les tons frais et purs des couleurs. Enfin le tableau a reçu, comme dernière préparation, un enduit de cire, qui donne à ces couleurs un aspect légèrement brillanté, en même temps qu'il a dû contribuer à les préserver de l'action de l'humidité [1].

On voit qu'au XIII^e^ siècle on se préoccupait beaucoup plus que nous ne le faisons, et avec autant de sollicitude que chez les anciens, des moyens d'assurer la conservation des peintures destinées à l'ornementation des monuments publics.

II.

COULEURS MURALES.

1° *Crépis coloriés,* trouvés dans une villa romaine, à Étretat, en 1842, par M. l'abbé Cochet.

Ces crépis, teints en rouge uni de divers tons, ne m'ont offert, comme matières colorantes, que de l'ocre rouge.

2° *Crépis coloriés,* trouvés dans un édifice romain de Lillebonne, en 1842, par M. l'abbé Cochet.

[1] Dumas et Persoz, *Note sur une peinture murale du XIII^e^ siècle, trouvée à la Sainte-Chapelle* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences ;* séance du 10 novembre 1851, t. XXXIII, n° 19, p. 509).

Ces crépis offraient des bandes alternativement rougeâtres, brunes, vertes et bleues.

Les teintes rouges étaient dues à de l'ocre additionnée de craie; les brunes à de la *terre d'ombre,* c'est-à-dire à de l'ocre ferro-manganésifère; les bleues à de la fritte d'Alexandrie. Dans les teintes vertes, j'ai trouvé des oxydes de fer et de cuivre avec de la craie, ce qui semble indiquer qu'elles ont été obtenues avec un mélange d'ocre jaune et de fritte d'Alexandrie.

3° *Couleurs et mastic décorant les sculptures du portail de Saint-Romain de la cathédrale de Rouen.*

Au mois de novembre 1849, M. Barthélemy, architecte en chef de la cathédrale de Rouen, fit nettoyer le petit portail, situé vers le nord, sur la façade principale de la cathédrale de Rouen, et dont la construction remonte au commencement du XIII^e^ siècle.

Sous l'épaisse couche de poussière qui recouvrait depuis longtemps ce portail, on a trouvé des traces de coloration et de dorure assez bien conservées; elles datent de l'époque de sa construction, si l'on en juge par le caractère et le style des peintures qui décorent les bandeaux et sculptures d'ornement des voussures de l'ogive, la partie entre l'ogive et le plein-cintre situé au-dessus (on y voit des restes de figures peintes se détachant sur un fond gaufré en creux et doré), le bas-relief du tympan représentant la décollation de saint Jean-Baptiste, et quelques autres parties de ce portail.

D'après ce que l'on peut encore apercevoir de cette ancienne décoration, il est facile de se rendre compte de l'effet admirable qu'elle devait produire lorsqu'elle était dans toute sa splendeur.

L'analyse chimique des couleurs employées dans ces peintures m'a fait reconnaître que les rouges étaient, dans quelques

parties, du vermillon, et dans d'autres de l'ocre rouge, et que les bleues étaient de l'oxyde de cobalt.

Voici une nouvelle preuve à ajouter à celles que j'ai déjà fournies dans mon premier mémoire [1], que le cobalt était connu bien plus anciennement qu'on ne l'avait supposé jusqu'ici.

On a trouvé aussi, sur les faces des ogives, des bandes ou bordures composées avec des pâtes formant relief, fixées sur la pierre et entièrement dorées.

Ces pâtes, d'après l'analyse que j'en ai faite, se composent de chaux en partie carbonatée et d'une matière animale analogue à la gélatine ou au caséum. On sait que le fromage mou forme avec la chaux vive un composé insoluble et imputrescible, qui devient excessivement dur en séchant, et qui peut recevoir toute espèce de peinture ou d'impression. Les anciens connaissaient le mastic fait avec la chaux et le blanc d'œuf [2]. De toute antiquité, en Chine, on a préparé un excellent badigeon pour les murs et pour les bois qui doivent être peints, avec le sérum du sang mélangé à la chaux très-divisée; ce badigeon est également employé en Espagne depuis fort longtemps. Il n'est donc pas étonnant que les artistes du moyen âge aient composé des mastics avec la chaux et des matières animales, telles que la colle forte, le sérum, et surtout le caséum. Une circonstance assez curieuse, c'est que dans l'île de Sumatra l'on connaît et l'on utilise la propriété qu'a le lait caillé de former avec la chaux vive un mastic ou ciment d'une remarquable solidité.

On trouve, dit-on, des pâtes analogues à celles du portail de Saint-Romain dans les décorations intérieures de la Sainte-Chapelle, à Paris.

[1] J. Girardin, *loco cit.* chap. IV, p. 14. — [2] Pline, *Histoire naturelle*, XXIX, III.

III.

ANALYSE DE VERRES ANTIQUES.

1° Le 22 décembre 1846, M. Deville m'adressait la lettre suivante :

« Voici encore deux échantillons antiques, mon cher confrère, l'un de verre violet, l'autre d'une pâte vitreuse, que plusieurs antiquaires qualifient de *quasi-porcelaine;* il serait fort intéressant de l'analyser. J'ai détaché ce dernier échantillon d'un fragment de joli vase, qui a été trouvé en Italie.

« Tout à vous,

« Deville. »

A. Le verre, d'un très-beau violet, et bien transparent, sans aucun indice d'altération, doit sa couleur au peroxyde de manganèse, c'est-à-dire au même oxyde métallique qui colore le cristal de roche naturel violet connu sous le nom de *quartz améthyste,* et qui sert à teindre, dans nos verreries et cristalleries modernes, le verre et le strass en violet, pour imiter la pierre précieuse qui porte, en joaillerie, le nom d'*améthyste.*

Déjà en 1815 sir H. Davy a examiné deux échantillons d'un verre pourpre romain, dont la couleur était due à l'oxyde de manganèse[1].

Les anciens connaissaient très-bien les mines de manganèse et faisaient un fréquent usage de cet oxyde pour donner des teintes pourpres, violettes et roses, aux matières vitreuses qu'ils employaient dans la décoration des édifices ou l'imitation des pierres précieuses. On sait, par Pline et par Trebellius Pollion, que l'art de contrefaire les pierres précieuses naturelles avec le verre coloré était déjà fort ancien, très-lucratif, et porté à

[1] H. Davy, *loco cit.* p. 201.

Rome à un haut degré de perfection. Cet art avait pris naissance en Égypte, et Thèbes était renommée pour les ouvrages en verre coloré qui sortaient de ses fabriques, et qui s'exportaient au loin par l'intermédiaire des Phéniciens et des Carthaginois[1].

B. La pâte vitreuse, opaque, d'un blanc de lait, que les antiquaires qualifient de *quasi-porcelaine*, n'est autre chose que de l'émail blanc, c'est-à-dire du verre, dans la pâte duquel on a ajouté une certaine quantité d'oxyde d'étain. C'est encore ainsi qu'on fait l'émail blanc de nos jours.

On sait que l'art d'émailler le verre a suivi de très-près la découverte de celui-ci; les anciens le pratiquaient avec un très-grand succès. Dans les hypogées de la ville de Thèbes, on trouve de petits tubes d'émail coloré, des poteries émaillées de diverses couleurs. On voit encore aujourd'hui, dans plusieurs villes de l'Égypte, des édifices construits en briques émaillées recueillies dans les ruines des villes anciennes[2].

2° En 1849, M. l'abbé Cochet a découvert dans la propriété de MM. Souday frères, à Cany, un vaste cimetière gallo-romain, dans lequel il a recueilli une immense quantité d'objets fort curieux en verre, en bronze, en terre cuite[3]. Dans le cercueil en plomb d'un enfant se trouvait un fragment de verre blanc dont mon honorable ami m'a chargé de faire l'analyse.

Ce verre épais, blanc, légèrement opaque et d'une assez grande densité, m'a fourni du plomb en proportion marquée. C'était donc véritablement du cristal, analogue à celui que j'ai trouvé dans un cercueil gallo-romain de Quatremares, et

[1] Pline, *Histoire naturelle*, liv. XXXVII, chap. XXVI, XXXIII, XXXVIII, XLIV, LXVI; liv. XXXVI, chap. XVII; — Diodore de Sicile, II, p. 103, t. II, édition Wesseling.

[2] *Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Égypte pendant l'expédition de l'armée française*, 2° édition, in-8°, Paris, 1821, t. IX, p. 247.

[3] *Revue de Rouen*, 17° année, nouv. sér. t. III, p. 353-407 et 454 (année 1849).

dont j'ai parlé dans mon premier mémoire sur les objets antiques [1].

Un autre fragment vitreux, blanc, transparent, de forme irrégulière et de la grosseur d'une aveline, trouvé dans le même cimetière, m'a encore offert la composition du cristal plombifère.

Ces nouvelles analyses confirment donc ce que j'ai annoncé en 1846, à savoir : *que les Romains fabriquaient le cristal.*

3° Dans le même cimetière de Cany, à l'intérieur de cercueils d'enfants, au milieu d'autres joüjoux de diverses formes, on remarquait des boules de verre blanc et de verre émaillé de bleu, de vert et de blanc. Une de ces boules bleues m'a été remise pour que j'en fisse l'examen.

Cette boule, de la grosseur d'une aveline, offrait à l'intérieur une teinte blèu-pâle; elle était opaque et présentait des indices de frottements, comme si elle avait roulé longtemps sur le sol. Sa cassure était brillante et la pâte était criblée de petits trous; le centre était comme poreux, de sorte que l'intérieur de cette boule était à peu près comme celui des larmes bataviques.

J'ai reconnu, par l'analyse, que c'était un verre à base de chaux, avec traces de fer et de magnésie; la matière colorante était de l'oxyde de cuivre. C'était donc de la *fritte d'Alexandrie* qui avait été employée comme couleur. Je renvoie à mon premier mémoire pour ce qui regarde cette matière colorante, si employée chez les Romains [2].

4° *Petit prisme hexaèdre en verre opaque, teint en vert foncé,* trouvé à Cany, en 1849, par M. l'abbé Cochet.

Ce petit prisme, long de $0^{m},02$, et de $0^{m},01$ de large, est

[1] J. Girardin, *loco cit.* chap. III, p. 12. — [2] J. Girardin, *loco cit.* chap. IV, p. 14, et chap. V, p. 16.

percé d'un trou à son centre; il devait faire partie d'un collier ou d'un bracelet. Il est opaque et terne à l'extérieur; sa cassure est opaque et brillante; la pâte en est bien homogène.

C'est du verre ordinaire, coloré par un mélange d'oxydes de cuivre et de fer.

5° *Fragment de verre bleu transparent,* trouvé par M. l'abbé Cochet, en octobre 1851, dans le cimetière antique de Parfondeval, près Londinières.

Ce verre, d'un bleu intense, doit sa coloration à l'oxyde de cobalt, et non au cuivre, comme les précédents. Il est probable, d'après cela, qu'il a une origine gallo-romaine. J'ai déjà parlé, dans mon premier mémoire, de verres antiques ainsi colorés par l'oxyde de cobalt [1].

IV.

POTERIES ANTIQUES.

Dans les fouilles pratiquées en 1847, par M. l'abbé Cochet, dans le cimetière antique de Londinières, l'habile antiquaire a trouvé, aux pieds des morts, un grand nombre de vases parfois vides, parfois contenant de la terre avec des restes de charbon.

Trente de ces vases étaient en terre noire, seize en terre grise, six en terre blanche et deux en terre rouge [2].

Je me suis assuré que la matière colorante noire qui a servi à la coloration ou au vernissage des trente premiers pots n'est autre chose que de la *plombagine* ou *graphite,* dite improprement *mine de plomb,* c'est-à-dire un charbon ferrugineux naturel.

La mauvaise qualité de ce vernis, ainsi que la forme des vases, la terre qui les compose, le genre de fabrique, le style

[1] J. Girardin, *loco cit.* chap. IV, p. 14. — [2] *Revue de Rouen,* 1re année, nouv. sér t. II, p. 67 (année 1848).

des ornements, indiquent une époque de décadence artistique et industrielle.

V.

ANALYSES DE DIVERS BRONZES ANTIQUES.

1° *Hachette gauloise* trouvée à Antifer, près Étretat, en 1842.

Il y avait dix-huit hachettes en bronze dans une marnière. Une d'elles, fort bien conservée, a fourni à l'analyse les éléments suivants :

Cuivre	85,85
Étain	14,15
Fer et plomb	traces
	100,00

Le bronze de ces hachettes est donc très-différent de celui qui constituait les hachettes de Roumare et d'Elbeuf, que j'ai analysées en 1845 et 1846[1]. Il est identique à celui du poignard antique rapporté d'Égypte par Passalacqua, et analysé par Vauquelin.

2° *Patère étrusque,* donnée par M. Deville, en mars 1847.

J'y ai trouvé sur 100 parties :

Cuivre	85,00
Étain	14,15
Fer et zinc	0,85
	100,00

C'est donc un bronze peu riche en étain, comme le précédent. Le fer et le zinc proviennent évidemment de l'impureté des deux métaux principaux employés.

3° *Miroir antique,* trouvé en 1849, par M. l'abbé Cochet, dans le cimetière gallo-romain de Cany.

[1] J. Girardin, *loco cit.* chap. VII, p. 19.

Cette plaque, jaune et brillante d'un côté, présente sur l'autre face une croûte verte qui se détache facilement.

Le métal, bien dépouillé de cet oxyde, se laisse facilement attaquer par le couteau, et offre, dans les parties coupées, une surface jaune d'un brillant éclatant; il se dissout rapidement dans l'acide azotique, en fournissant une poudre blanche; il ne renferme que du cuivre et de l'étain, sans aucune trace d'or ni d'argent; il n'y a également ni plomb, ni zinc, ni fer.

Sur 100 parties, l'alliage se compose de :

Cuivre	78,5
Étain	21,5
	100,0

C'est, par conséquent, un bronze analogue à celui des cloches et des cymbales.

Quant à la croûte verdâtre qui recouvre l'une des faces de la plaque, c'est de l'oxyde d'étain ne contenant que des traces de carbonate de cuivre, avec quelque peu d'oxydes de plomb et de fer.

Il est évident par là que cette plaque de bronze avait été *étamée* sur l'une de ses faces pour servir de miroir.

4° *Ornements d'un baudrier de sabre,* trouvés en mars 1850, par M. l'abbé Cochet, dans le cimetière antique d'Envermeu ou de Parfondeval [1].

C'est une grande plaque de bronze avec boucle, artistement ciselée, recouverte dans toute son étendue d'une légère couche d'étain fin.

Cette pièce prouve avec quelle habileté les anciens pratiquaient l'étamage [2].

5° *Boucle servant à attacher le couteau au ceinturon de cuir des*

[1] *Revue de Rouen*, 18e année, nouv. sér. t. IV, p. 377 (année 1850).

[2] Voir ce que j'en ai dit dans mon premier mémoire, *loc. cit.* p. 22.

soldats francs, trouvée dans le cimetière mérovingien d'Envermeu.

Cette boucle est un très-mauvais bronze, ainsi que le démontre l'analyse suivante :

Cuivre	37,2
Plomb	44,0
Étain	18,8
Fer	traces
	100,0

6° *Anneau* trouvé dans le cimetière mérovingien d'Envermeu.

C'est encore un mauvais bronze, ainsi composé :

Cuivre	45,1
Plomb	40,9
Étain	14,0
Antimoine	traces
	100,0

7° *Boucle de ceinturon*, trouvée dans le cimetière mérovingien de Lucy, près Neufchâtel, en 1851, par M. l'abbé Cochet.

L'anneau de cette boucle est en deux morceaux, dont le plus petit représente le tiers de la masse. Il pèse en tout vingt-huit grammes cinq décigrammes. Une partie de la cassure est blanche et paraît ancienne; l'autre, récente, est grise. La partie externe est aplatie et brillante; sa couleur est d'un gris plombé. L'alliage est cassant; sa limaille est jaune pâle.

Les deux pointes de l'anneau qui avaient le contact de la charnière sont entièrement recouvertes de rouille. Les porte-charnières sont formés par des branches de fer sur lesquelles on a coulé le bronze; ces branches ont environ un centimètre et demi de longueur. La portion de l'anneau touchée par l'ardillon de la boucle présente une dépression recouverte de rouille.

Composition :

Cuivre	69,32
Étain	20,78
Plomb	9,90
	100,00

8° *Fibules et boucles* trouvées en 1847, par M. l'abbé Cochet, dans le cimetière mérovingien de Londinières.

Ces objets étaient en grande partie oxydés. La couche de vert-de-gris se composait de carbonates hydratés de cuivre et de plomb. Les parties les moins altérées m'ont offert la composition suivante :

Cuivre	72
Plomb	28
	100

C'est donc un bronze dans lequel l'étain a été remplacé complétement par du plomb.

D'après l'analyse des objets inscrits sous les numéros 5, 6, 7 et 8, il paraît qu'à l'époque mérovingienne, où les arts de l'antiquité étaient en décadence, on ne savait plus faire le beau bronze grec et romain, et que le plomb était substitué, soit partiellement, soit même en totalité, à l'étain, devenu plus rare et plus cher que dans les siècles antérieurs.

9° *Cloche des heures du beffroi de Rouen.*

Au commencement de 1847 M. Richard a publié, dans la *Revue de Rouen*, une intéressante notice sur les deux grandes cloches qui sont renfermées dans le beffroi de Rouen[1]. L'une d'elles, nommée *la Rouvel*, apparaît dès le XII^e^ siècle. C'est la cloche dite *d'argent*, qui sonne tous les soirs le couvre-feu. L'autre, dont jusqu'ici personne n'avait parlé, est la cloche des heures,

[1] Richard, *Cloches du beffroi de Rouen* (*Revue de Rouen*, 15^e^ année, nouvelle série, t. I, p. 17 année 1847).

qui remplit toute la circonférence de la lanterne du beffroi; elle était désignée, dans les anciens actes de la municipalité, sous le nom de *la Cache-Ribaut*. M. Richard en a donné une histoire complète. Il m'a prié de faire l'analyse du métal qui la forme.

Je mets ici en regard la composition de cette cloche et celle de *la Rouvel*, que j'ai analysée en 1831 [1] :

LA CACHE-RIBAUT.		LA ROUVEL.	
Forme évasée; hauteur, 1m,25; diamètre du cerveau, 91 centimètres; diamètre de l'ouverture, 1m,50.		Forme plus droite; hauteur, 1m,03; diamètre du cerveau, 75 centimètres; diamètre de l'ouverture, 1m,32.	
Cuivre	76,10	Cuivre	71,00
Étain	22,30	Étain	26,00
Fer et zinc	1,60	Zinc	1,80
Plomb	Traces.	Fer	1,20
	100,00		100,00

Il n'y a pas une trace d'argent dans les deux cloches, et elles offrent, à très-peu de chose près, la même composition.

Les légères différences qui existent dans les proportions des deux principaux métaux, cuivre et étain, entre les deux cloches du beffroi, s'expliquent très-bien par ce fait, que toutes les fois qu'on fond et qu'on coule de grandes masses d'alliage, il est impossible d'obtenir une homogénéité parfaite dans toutes les parties, attendu les différences de densité des métaux alliés, et parce que, dans les alliages non cristallisables, il y a plutôt simple mélange que combinaison chimique réelle ou à proportions constantes et définies.

Il est évident pour moi que c'est le même bronze qui a servi à la fabrication des deux cloches du beffroi.

Lorsque je transmettais ce renseignement scientifique à mon

[1] Note sur la composition de l'alliage qui forme la cloche d'*argent* renfermée dans le beffroi de Rouen. (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pour 1831*, p. 50.)

ami M. Richard, j'ignorais les résultats de ses investigations historiques, qui l'ont également conduit à ce fait capital, que *la Cache-Ribaut* et *la Rouvel* sont de même époque, de même origine, et sont sorties toutes deux des fourneaux du même fondeur, Jehan d'Amiens.

10° *Agrafe en bronze* trouvée en 1851, par M. Barthélemy, architecte en chef de la cathédrale de Rouen.

Au commencement de l'année 1851, en démontant l'ancien pignon à jour situé sur la grande rose du portail des libraires de la cathédrale de Rouen, on a trouvé que les pierres des parties rampantes de ce pignon étaient reliées entre elles par des agrafes en bronze, dont quelques-unes avaient environ $0^m,23$ de longueur, avec retour d'équerre de chaque bout formant crochet de $0^m,05$, et d'un équarrissage de $0^m,02$; d'autres, plus petites, n'avaient qu'environ $0^m,18$ de longueur, avec crochet de $0^m,03$ et $0^m,015$ d'équarrissage. Les parties formant crochet avaient été limées en forme de dents de scie sur leurs angles, afin sans doute de leur donner plus d'adhérence avec leurs scellements en plomb. Voici la représentation de l'une de ces agrafes :

La présence de ces agrafes de bronze dans une construction de cette époque (XIV^e^ siècle) est un fait d'autant plus curieux à constater que, dans les autres parties de l'édifice de la même époque, on n'a trouvé, jusqu'à présent, que des agrafes de fer, scellées également en plomb.

Sur l'invitation de M. Barthélemy, j'ai fait l'analyse du métal de ces agrafes. Il a un aspect rougeâtre et se laisse entamer facilement par la lime. Il m'a offert la composition suivante :

Cuivre	71,870
Étain	6,114
Plomb	21,930
	99,914

C'est, comme on le voit, un bronze dont on a voulu diminuer la dureté et accroître la malléabilité par l'introduction d'une forte proportion de plomb.

VI.

ANALYSE DE MÉDAILLES ANTIQUES.

En 1847 on a trouvé un certain nombre de médailles en bronze à Saint-André-sur-Cailly. M. Deville m'en a remis quelques-unes, que j'ai analysées. Voici les caractères et la composition de ces médailles.

N° 1. ANTONIA. Poids de la pièce, 11^{g},47; couleur jaune; la limaille est d'un beau jaune de laiton.

Cette pièce, bien conservée, est à l'effigie d'ANTONIA AUGUSTA. L'autre face représente un homme enveloppé dans sa toge et tenant une boule. Des deux côtés et au bas de la figure on voit dans le champ de la médaille les lettres S C. On lit sur cette face : TITUS CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS IMPERATOR.

Composition :

Cuivre	81,4
Zinc	18,6
	100,0

C'est donc un véritable laiton. Le métal en a tous les caractères physiques; il est facile à limer et graisse la lime.

M. Gœbel avait annoncé, depuis longtemps, que tous les bronzes qui sont originaires de l'ancienne Grèce ou de ses colonies en Italie, en Égypte, en Asie, etc. renferment du cuivre et de l'étain, ou bien du cuivre, de l'étain et du plomb, mais

jamais de zinc. M. Erdmann, qui a analysé, en 1847, un certain nombre de monnaies grecques recueillies en Grèce par le professeur Ross[1], n'a pas trouvé la moindre trace de ce dernier métal dans les échantillons examinés par lui, et il en tire la conclusion que l'opinion de M. Gœbel est exacte. L'analyse que je rapporte sous le numéro 1 prouve le contraire.

N° 2. DOMITIEN. Poids de la pièce, 16g,64. Couleur rouge; la limaille a la couleur rouge pâle du bronze.

Cette pièce, en bon état, est à l'effigie de AUGUSTUS DOMITIANUS CONSUL. La face opposée comme la précédente, mais sans inscription.

Composition :

Cuivre	88,8
Étain	10,3
Plomb	0,9
	100,0

N° 3. TRAJAN. Poids de la pièce, 26g,95. Cette pièce est complétement oxydée, en fort bon état du reste. La couleur de son intérieur est le jaune pâle.

Elle est à l'effigie de IMPERATOR CÆSAR NERVA TRAJAN. AUG. GERMAN.

Composition :

Cuivre	85,1
Étain	11,5
Plomb	3,4
	100,0

N° 4. MARC-AURÈLE. Poids de la pièce, 24g,95. Couleur extérieure, verdâtre; couleur du métal intérieur, jaune rougeâtre.

Cette pièce est en bon état. Elle est très-épaisse.

Elle est à l'effigie de MARCUS ANTONINUS AUGUSTUS IMPERATOR.

[1] Erdmann, *Journal für prakt. Chimie*, t. XL, p. 371.

L'autre face représente une Minerve assise (?). Les caractères sont illisibles.

Composition :

Cuivre	84,9
Étain	10,5
Plomb	4,6
	100,0

N° 5. COMMODE. Poids de la pièce, 19^{g},8.

Cette pièce est en bon état et d'un jaune rougeâtre pâle, avec des traces de patine. Elle est d'un jaune rougeâtre à l'intérieur. Elle est très-épaisse.

Elle est à l'effigie de MARCUS AUREL. COMMOD. AUGUSTUS. L'autre face présente une figure droite, avec les lettres S C; plus, à la gauche de l'S, une étoile à huit rayons.

Composition :

Cuivre	89,5
Étain	9,6
Plomb	0,9
	100,0

N° 6. ALEXANDRE SÉVÈRE. Poids de la pièce, 18^{g},12. Complétement oxydée, mais en bon état. Jaune rougeâtre à l'intérieur.

Elle est à l'effigie de l'empereur Alexandre Sévère. L'autre face présente une femme.

Composition :

Cuivre	89,0
Étain	10,2
Plomb	0,8
	100,0

N° 7. PHILIPPE PÈRE. Poids de la pièce, 17^{g},82.

Cette pièce, en bon état, a une teinte rouge-brun, avec traces de patine. Jaune rougeâtre à l'intérieur.

Elle est à l'effigie de PHILIPPE AUGUSTE PÈRE, empereur.

L'autre face, dont les caractères sont illisibles, représente un individu ailé tenant une couronne.

Composition :

Cuivre	88,8
Étain	8,0
Plomb	3,2
	100,0

VII.

ANALYSES DE DIVERS FRAGMENTS DE PLOMB ANTIQUES.

1° M. l'abbé Cochet m'a remis un morceau de plomb provenant du cercueil de Gundreda, fille de Guillaume le Conquérant, et épouse de Guillaume de Varenne, inhumée dans l'abbaye de Saint-Pancrace-de-Lewel (Angleterre), dans le XI^e^ siècle, et exhumée en 1845, lors des travaux du chemin de fer de Brighton à Hastings.

Je me suis assuré que c'est du plomb ne contenant que des traces d'étain.

2° *Coffres de plomb* placés à l'intérieur de cercueils d'enfants, en brique rouge, trouvés en 1849, par M. l'abbé Cochet, dans le cimetière gallo-romain de Cany, dans la propriété de MM. Souday [1].

Le métal de ces coffres m'a offert la composition suivante :

Plomb	95,60
Étain	4,40
Fer	Traces.
	100,00

En 1831, j'ai fait connaître dans la *Revue normande*[2] l'ana-

[1] *Revue de Rouen*, 17^e^ ann. nouv. série, t. III, p. 353, 407, 454 (année 1849).

[2] *Revue normande*, publiée par M. de Caumont, I^re^ vol. p. 467 et 649.

lyse d'un cercueil romain en plomb trouvé à Rouen, rue Saint-Gervais. Le métal offrait, à peu de chose près, la composition du précédent, puisqu'il était formé de :

Plomb	94,90
Étain	5,10
	100,00

M. Dubuc avait également constaté, en 1827, qu'un cercueil romain, trouvé dans la rue du Renard, à Rouen, était formé par un alliage de plomb et d'étain. Les Romains avaient donc reconnu que le plomb allié à l'étain est moins oxydable, moins altérable par le temps que le plomb seul. « Ceci prouve, dit M. Dubuc, que les anciens avaient déjà de grandes connaissances en métallurgie[1]. »

3° *Fiole en plomb,* trouvée en 1849, par M. l'abbé Cochet, dans une petite construction en briques ou *Cinerarium* du cimetière gallo-romain de Cany.

Cette fiole, qui devait être un de ces vases à parfums ou à libations que les anciens plaçaient à côté des corps dans les sépultures, était trop usée pour qu'on pût en apprécier la forme. Elle était composée d'un alliage ainsi constitué :

Plomb	60
Étain	40
	100

4° *Plombs provenant de cercueils* trouvés, en 1852, dans le couvent des dames d'Ernemont, à Rouen.

Voici les renseignements que M. l'abbé Cochet m'a transmis en m'envoyant ces plombs :

« En 1852, pendant les mois de mai et de juin, les reli-

[1] Dubuc, *Antiquités romaines*, communication faite à l'Académie royale des sciences de Rouen, dans sa séance du 11 août 1827. (*Précis des travaux de l'Académie* pour 1827, p. 85.)

gieuses d'Ernemont de Rouen ayant fait creuser les fondements d'une construction nouvelle dans la partie de leur monastère qui est située sur la rue d'Ernemont, découvrirent un cimetière antique composé de plus de vingt-cinq sépultures, dont plusieurs étaient formées avec des cercueils en plomb. Ces sarcophages, au nombre de huit, étaient placés à 50 ou 60 centimètres du sol. Il y en avait trois grands, deux moyens et trois petits, renfermant chacun un seul corps, dont les pieds étaient au sud-est et la tête au nord-ouest. Des clous en fer, semés autour des cercueils de plomb, indiquaient que ces sarcophages avaient été renfermés dans des coffres de bois, depuis longtemps disparus.

« Un des cercueils de plomb était couvert de têtes d'hommes, espèces de mascarons très-saillants et renfermés dans des cercles octogones. La plus belle de ces têtes cependant, celle du milieu du couvercle, était contenue dans un cercle rond. Ces têtes étaient au nombre de sept sur le couvercle; sur le sarcophage on n'en comptait pas moins de treize.

« Un autre sarcophage avait sur son couvercle cinq médaillons semblables à ceux du premier. Généralement on les regardait comme des emblèmes d'Apollon ou de Phébus.

« A la tête de la plupart de ces cercueils avait été tracée avec un couteau une croix de Saint-André. Cependant tous les archéologues qui les ont vus les considèrent comme païens et très-voisins de l'époque romaine. Les terrains dans lesquels ils gisaient étaient remplis de fragments de tuiles à rebords, et ils y ont laissé voir une médaille en bronze de Vespasien.

« J'ajoute que la parfaite ressemblance de la forme de ces tombeaux avec les cercueils gallo-romains que j'ai rencontrés à Cany, en 1849, m'engage aussi à les reporter au IV^e^ siècle de notre ère. Il ne faut pas perdre de vue non plus que ce cimetière antique était placé sur le bord de la voie romaine allant

de Rouen à Beauvais, vieille route impériale dont le souvenir vit encore dans le nom de *rue Beauvoisine*. Au moyen âge, ce coin de terre faisait partie du fameux *Champ-du-Pardon*, où un pape fit prêcher les indulgences de la croisade, et où furent inhumés quatre gentilshommes normands au temps de Charles le Mauvais. »

J'ai analysé les plombs de trois des cercueils les plus intéressants. Voici mes résultats.

Composition :

	Grand cercueil.	Petit cercueil.	Tout petit cercueil.
Plomb.....	94,995	94,635	97,00
Étain.....	5,005	5,365	3,00
	100,000	100,000	100,00

VIII.

ANALYSE DE DIVERS OBJETS EN ARGENT ET EN OR.

1° M. l'abbé Cochet m'a prié d'analyser une *boucle d'oreille* trouvée par lui, en 1850, dans le cimetière mérovingien d'Envermeu.

J'ai reconnu que cette boucle est en argent, allié à beaucoup de cuivre et à un peu d'or. Il y a des traces de plomb.

La boucle était entièrement noircie à sa surface par des sulfures métalliques, qui se sont formés à l'époque où la putréfaction du cadavre auquel cet ornement appartenait a produit des dégagements d'hydrogène sulfuré.

2° Une *bague*, trouvée dans le même cimetière, est en argent pur.

3° *Monnaies mérovingiennes en or, des VI^e^ et VII^e^ siècles*, trouvées à Lucy, près Neufchâtel, en 1851, par M. l'abbé Cochet.

Ces monnaies, au nombre de cinq, d'une parfaite conservation et en partie inédites, appartiennent à des époques et à

des lieux différents. Elles étaient cachées sous la plaque du baudrier de cuir d'un soldat franc dont le squelette gisait dans une des fosses taillées dans la craie marneuse du cimetière mérovingien découvert par M. Cochet, en 1851, à Lucy, village du pays de Bray, situé dans la vallée de l'Eaulne, à six kilomètres de Neufchâtel et de Londinières[1].

L'importance et la beauté de ces triens ne me permettaient pas de les couper pour en faire une analyse quantitative. Il ne m'a été possible que d'en détacher, sur les bords, de légères parcelles; j'ai dû alors me contenter de reconnaître si l'or était pur ou allié. Toutefois, avant de faire cette prise de matière, j'ai pesé chaque pièce à une balance de précision.

Voici mes résultats :

N° 1.

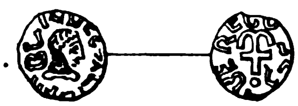

BVRDEGALA FIT + BEREBOδES.

Poids : 1 gramme 322 milligrammes.

Couleur jaune pâle.

L'or est allié à très-peu d'argent. Il y a des traces de fer.

N° 2.

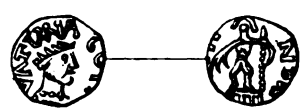

VATVNACO FIT ALEMVNDVS.

Poids : 1 gramme 21 centigrammes.

Couleur jaune pâle.

Même composition que le numéro 1.

[1] Cochet, *Note sur cinq monnaies d'or trouvées dans le cimetière mérovingien de Lucy, près Neufchâtel, en 1851.* (*Revue de Rouen et de la Normandie*, 20e année, avril 1852, n° 4, p. 213.)

N° 3. 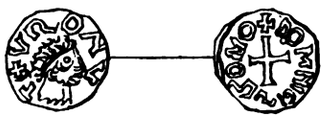

Poids : 1 gramme 215 milligrammes.
Couleur jaune, un peu plus pâle que les précédents.
Or avec plus d'argent; traces de fer.

N° 4.

Poids : 1 gramme 225 milligrammes.
Couleur presque blanche.
Or avec beaucoup plus d'argent et de fer que les précédents.

N° 5. 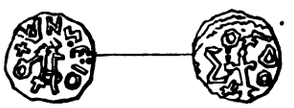

Poids : 1 gramme 235 milligrammes.
Couleur presque blanche.
Même composition que le numéro 4.

Aucune de ces monnaies n'est en or fin. La présence de l'argent et l'absence du cuivre prouvent qu'elles ont été faites avec de l'or natif, qui a été simplement fondu et coulé. On sait, en effet, que l'or natif est presque toujours allié à plus ou moins d'argent.

IX.

L'ARGENTURE ÉTAIT CONNUE DES ANCIENS.

Dans le courant de juin 1847, on découvrit à Avranches (Manche) un petit trésor de 450 pièces gauloises, qui étaient

renfermées dans un pot de terre. M. Deville s'empressa de m'envoyer une de ces pièces pour en connaître la composition chimique.

Cette pièce était blanche et ne portait aucune inscription. Elle appartenait évidemment par son caractère, et par le lieu où elle a été trouvée, à la série des médailles armoricaines. M. Deville n'a pu fixer son âge d'une manière certaine; mais il est convaincu qu'elle ne devait pas être postérieure aux premières années de la conquête des Gaules par les Romains.

Voici ce que son analyse m'a fourni :

Cuivre	96,90
Argent	3,10
Plomb	Traces.
	100,00

Cette pièce est recouverte d'argent et je la regarde comme une médaille de cuivre qui a été argentée.

Nous savons déjà, par mon premier mémoire[1], que les Gaulois argentaient les métaux; mais comment opéraient-ils? C'est ce que l'histoire ne nous a pas encore appris. Ils devaient employer le moyen le plus simple, à savoir la superposition de feuilles d'argent sur le métal moins précieux, en déterminant l'adhérence à l'aide de la chaleur et d'une pression longtemps exercée.

Quand on apprend par Pline qu'il y avait, bien avant son époque, des faux monnayeurs et qu'on fabriquait des *monnaies fourrées*, on n'est plus étonné de trouver l'argenture pratiquée avec succès et dès les premiers temps de l'empire et chez les Gaulois; car cet art est beaucoup moins difficile que la falsification des monnaies, que la coupellation, que l'art de l'essayeur (*ars denarios probandi*), déjà connus et mis en œuvre[2].

[1] J. Girardin, *loco citat.* art. 9, p. 22. — [2] Pline, *Histoire naturelle*, XXXIII.

X.

LE PLAQUÉ D'ARGENT ÉTAIT CONNU DES ANCIENS.

1° Dans le courant de juin 1847, M. Deville m'a prié d'examiner une feuille métallique très-mince qu'il avait détachée de la surface d'un plat en bronze d'origine gallo-romaine. Un centimètre carré de cette feuille pesait 5 centigrammes.

J'ai constaté que cette feuille métallique était en argent, non en argent pur, mais allié à un peu de cuivre, comme notre argent de monnaies et d'ustensiles. Le métal a été noirci par le temps; il était recouvert d'une légère couche de sulfure d'argent, comme cela arrive sur nos objets d'argent à la longue.

2° *Boucle en bronze* d'un baudrier de soldat franc, trouvée en 1850, par M. l'abbé Cochet, dans le cimetière mérovingien d'Envermeu.

Cette boucle est recouverte d'une feuille d'argent assez épaisse, que l'oxydation du métal inférieur a soulevée et détachée. Cet argent est allié à du cuivre; j'y ai trouvé aussi des traces de fer.

3° *Plaque et boucle de ceinturon en fer,* trouvées à Londinières, en 1850, par M. l'abbé Cochet.

Cette plaque, une des plus grandes qu'on ait trouvées jusqu'ici, est en fer recouvert d'une lame d'argent.

4° *Métal provenant d'incrustation sur une plaque de ceinturon en fer,* trouvée par M. l'abbé Cochet dans le cimetière mérovingien d'Envermeu ou de Parfondeval. (Ci-dessus, p. 87.)

Ces petites parcelles étaient de l'argent pur.

Voilà de nouvelles preuves que les anciens connaissaient l'art de recouvrir les métaux altérables de métaux protecteurs. Ils faisaient du *plaqué d'argent,* comme nous en faisons encore,

par la juxtaposition et la pression de la lame d'argent sur le métal oxydable.

Plus on étudie à fond l'antiquité, plus on se convainc que les anciens sont nos maîtres sur bien des points de la technologie. Sans doute, chez eux, les sciences physiques et chimiques n'étaient point formulées en corps de doctrine, ni même professées comme sciences expérimentales. Mais, grâce au hasard, à l'expérimentation, au tâtonnement, à une longue habitude, ils étaient arrivés à des résultats inouïs dans les arts industriels. Chacun trouvait et tâchait de garder son secret. Les peintres, les teinturiers, les verriers, les potiers, les orfévres, les joailliers, les métallurgistes étaient habiles, et ce n'est pas sans un profond étonnement qu'on acquiert la preuve, en parcourant nos musées archéologiques, que les anciens étaient véritablement très-avancés dans la pratique des arts chimiques.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

ANALYSE DE PLUSIEURS PRODUITS D'UNE SALLE ROMAINE DÉCOUVERTE À ROUEN, RUE IMPÉRIALE, PRÈS L'EAU-DE-ROBEC (PAROI DU SUD).

A.A. Assises des briques dans la maçonnerie.

B.B. Place du dallage en carreaux de terre cuite de $0^m,60$ de long, sur $0^m,40$ de large, et $0^m,05$ d'épaisseur.

C.C. Briques d'appui.

D. Hypocauste.

E.E. Conduits de chaleur cimentés avec tuiles par-devant, de $0^m,20$ de large, sur $0^m,10$ de profondeur, pris dans la muraille.

F.F. Les pierres d'appareil ont de $0^m,10$ à $0^m,16$ de long, sur $0^m,10$ à $0^m,12$ de hauteur.

G. Chaîne à double rang de briques.

I. Lambris peints, couleur marbre, sur une double couche de mortier et de ciment, de $0^m,4$ environ d'épaisseur en tout.

K. Étuve ou calorifère, cimenté.

L.L. Crépi à la chaux.

Échelle $\frac{1}{10}$ ——————— $\frac{1}{10}$.

ÉTUDE

SUR

LA GÉOGRAPHIE GRECQUE ET LATINE DE L'INDE,

ET EN PARTICULIER

SUR L'INDE DE PTOLÉMÉE,

DANS SES RAPPORTS AVEC LA GÉOGRAPHIE SANSCRITE,

PAR M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

TROISIÈME MÉMOIRE.

LE BASSIN DU GANGE.

§ I.

APERÇU HISTORIQUE DES PAYS DU GANGE ANTÉRIEUREMENT À L'EXPÉDITION D'ALEXANDRE DANS L'INDE.

Les pays du Gange sont la terre héroïque de l'Inde. C'est le berceau de la nation brahmanique, le foyer principal de sa civilisation, le théâtre de son développement social et de sa grandeur politique. C'est l'Âryâvarta, la terre des Âryas par excellence; c'est le Madhyadêça, la contrée du Milieu, qui domine par la force et par l'intelligence les peuplades grossières des territoires environnants[1]. C'est là que, postérieure-

[1] L'opposition est formellement exprimée dans un curieux passage du *Lalitavistâra*,

ment aux temps védiques, douze ou treize siècles au moins avant la naissance de Jésus-Christ, la nation ârienne[1] reçut dés Brahmanes l'organisation sociale et religieuse qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours[2]; c'est là enfin que se fondèrent les deux dynasties collatérales de Soûrya et de Tchandra (la dynastie Solaire et la dynastie Lunaire), dont les exploits font le sujet principal des deux grands poëmes de la littérature sanscrite, le Râmâyana et le Mahâbhârata.

Sauf les récits légendaires contenus dans les deux poëmes, nous ignorons absolument l'histoire de ces deux grandes lignées royales, qui régnèrent pendant plusieurs siècles sur les territoires arrosés par le Gange et par ses nombreux affluents. L'absence de tout ouvrage historique proprement dit dans la littérature brahmanique laisse planer une obscurité profonde sur cette longue période de l'histoire de l'Inde. Rien ne nous apprend quelle cause amena la fin de ces puissantes dynasties et le morcellement de leurs États. Seulement, en examinant ce que les Pourânas nous ont conservé de traditions sur les anciens temps de l'Inde[3], on voit se produire un fait d'une très-

p. 22. Le Madhyadêça primitif ne comprenait que la contrée enfermée entre le Gange et la Yamounâ, depuis leur sortie des montagnes jusqu'à leur jonction, avec une certaine étendue de pays à l'ouest de la Yamounâ (*Manou*, II, 21). Par la suite, le mot prit une plus grande extension vers l'orient.

[1] *Árya* est le nom national des Hindous brahmaniques, c'est-à-dire de la partie de la population de l'Inde dont la langue est dérivée directement du sanscrit, et qui a pour siége principal les pays du Gange.

[2] Voy. notre *Étude sur la géographie du nord-ouest de l'Inde d'après les hymnes védiques*, p. 17, Paris, 1860, in-8°.

[3] Notamment le IV^e^ livre du Vichnou-Pourâna, qu'on peut regarder comme renfermant tout ce que les Hindous brahmaniques savent de leur ancienne histoire. (*Vishnu Purána*, translated by H. Wilson, p. 347, sqq. Lond. 1840, in-4°.) Ce qui regarde les familles non-âriennes qui s'élevèrent dans le nord de l'Inde après les deux grandes dynasties de Soûrya et de Tchandra, est à la page 463 et suiv. Dans cette histoire pouranique des royaumes non-âriens, les listes des familles successives qui régnèrent dans le Magadha (p. 465 à 473) fournissent peut-être la meilleure base que l'on puisse trouver pour la restitu-

grande importance historique et ethnologique : c'est que dans les provinces qui, durant la longue période des temps héroïques, avaient obéi aux deux grandes dynasties âriennes, des royaumes se sont élevés qui ont pour chefs des princes que les écrivains brahmaniques qualifient d'impurs, parce qu'ils appartenaient, non plus à la caste souveraine des Kchatriyas, mais à des tribus rejetées dans les castes inférieures. Or ces tribus inférieures, dont le livre de Manou donne une longue et précieuse nomenclature, appartenaient toutes à la population aborigène ou non-ârienne de l'Inde du Nord, aborigène dans ce sens au moins qu'elle occupait les contrées gangétiques avant la prise de possession des colonies âriennes de langue sanscrite, et qu'elle se distinguait radicalement des purs Âryas par l'origine, la langue et la conformation physique[1]. Toute l'histoire de l'Inde, en remontant aux plus anciens temps et en descendant jusqu'à nos jours, se résume, on peut dire, en une lutte perpétuelle d'éléments hostiles : d'abord, et pendant de longs siècles, la réaction des populations non-sanscrites contre la race ârienne, et plus tard les sanglants efforts de l'Inde opprimée contre les dominations étrangères. Presque toujours la cause de la civilisation et du progrès moral a été du côté des races dominatrices; mais, dans cet antagonisme fatal, ce n'est pas le progrès, c'est l'indépendance que veulent les races asservies.

Que, même au temps des grandes dynasties âriennes, l'Inde gangétique ait compté un nombre considérable d'États particuliers, c'est ce que montre assez, entre autres indications des livres indiens, un passage du Vichnou-Pourâna, où il est dit que le roi Ikchvâkou (le premier prince de la dynastie Solaire

tion de la chronologie historique de l'Inde, depuis la fin des temps védiques jusque vers l'époque des irruptions musulmanes.

[1] Ce fait capital sera exposé, avec ses développements et ses preuves, dans notre travail sur l'ethnologie de l'Inde.

d'Ayodhyâ) eut cent fils, dont cinquante régnèrent sur les contrées du nord et cinquante sur les contrées du sud [1]. La plupart de ces nombreux États de fondation ârienne sont d'ailleurs mentionnés dans les grands poëmes et dans les Pourânas. Tantôt indépendants, tantôt vassaux des princes d'Ayodhyâ ou de Hâstinapoura[2], ils formaient autour de ces deux États principaux une vaste ceinture d'États secondaires, âriens par le gouvernement et le culte, bien que le fond de leur population appartînt à une autre race. Mais un temps vint où ces populations indigènes, sans abjurer le culte brahmanique qui les avait rattachées au corps de la nation ârienne[3], ressaisirent le pouvoir politique et se donnèrent des rois de leur propre sang. Cette grande réaction, dont nous ignorons le temps précis, remonte à une époque très-ancienne. L'ouvrage bouddhique connu sous le titre de *Lalitavistâra*, faisant l'énumération des États principaux[4] qui existaient dans l'Inde du Nord au temps de la naissance de Çâkyamouni (623 ans avant l'ère chrétienne), en signale déjà trois, et des plus importants : ceux de Magadha, capitale Pâtalipoutra; de Kôçala,

[1] *Vishnu Purâna*, p. 359.

[2] *Ayodhyâ*, nous l'avons déjà dit, fut, dès l'origine, la capitale des princes de la race Solaire; *Prâtichthâna* d'abord, au confluent du Gange et de la Yamounâ, et plus tard *Hâstinapoura*, sur la rive droite du Gange supérieur, furent les résidences des princes de la dynastie Lunaire. Ayodhyâ existe toujours sous le nom d'*Aoude*. Allahâbad a remplacé l'antique cité de Prâtichthâna. Hâstinapoura est ruinée depuis bien des siècles; mais les vestiges du site qu'elle occupait se reconnaissent encore sur les bords du fleuve, vers le nord-est de Delhi.

[3] Voyez nos remarques à ce sujet dans notre travail déjà cité sur la géographie védique, p. XXXIII.

[4] *Lalitavistâra*, trad. sur la version tibétaine, par M. Foucaux, p. 22 à 27. Paris, 1848, in-4°. L'auteur bouddhique compte « seize grands royaumes dans le Djamboudvîpa » (l'Inde ârienne); mais il n'en énumère nominativement que huit. Ce sont ceux de Magadha, de Kôçala, de Vatsa ou Kâouçâmbî, de Vâiçalî, d'Ouddjayanî, de Mathourâ, de Hâstinapoura et de Mithilâ. Il faut toutefois ajouter à ce nombre le royaume de Kapilavastou (p. 31), où naquit le Bouddha.

capitale Ayodhyâ, et de Vatsa, capitale Kâouçâmbî, dont les familles régnantes n'étaient pas de race pure[1]. Si obscure que soit dans ses détails la géographie politique de l'Inde ancienne, tout ce qu'on en connaît rentre dans la vue générale que nous venons d'exposer.

§ II.

LES PAYS DU GANGE OUVERTS À LA CONNAISSANCE DES GRECS. EXPÉDITION DE SÉLEUCUS. MÉGASTHÈNE. — EXPOSÉ ANALYTIQUE DES FRAGMENTS QUI NOUS RESTENT DE MÉGASTHÈNE.

Un exemple éclatant de cette élévation au rang suprême d'un chef d'extraction inférieure nous est fourni par les premiers renseignements que les Grecs d'Asie nous ont conservés sur les pays du Gange.

Nous voulons parler du célèbre Tchandragoupta, le Sandracottus ou Sandracoptus de nos auteurs classiques.

Une grande révolution politique avait eu lieu dans le nord-ouest de l'Inde, quelques années après la mort d'Alexandre. Porus, que la volonté du grand conquérant avait fait roi de toute la région des Cinq-Fleuves et d'une partie du bas Indus, était mort assassiné[2], et un cri d'indépendance avait retenti parmi les belliqueuses tribus de ces contrées. Ce fut Tchandragoupta qui en éleva le drapeau[3]. Le nom de Tchandragoupta est plus célèbre que son histoire n'est connue. Les historiens grecs n'ont recueilli sur ce prince que de très-courts renseignements, et ceux que l'on peut tirer des livres indiens

[1] C'est donc antérieurement à cette époque du VII[e] siècle que Valmiki a pu écrire dans son *Râmâyana*, comme l'expression d'une faveur divine accordée par Brahmâ : « Que la famille d'Ikchvâkou, selon ton désir, soit éternelle! » (*Râmây.* I, c. XLIII, 23, Schl.)

[2] Diod. XIX, 14.

[3] Justin. XV, 4.

renferment plus de légendes que de faits réellement historiques[1].

Ce que l'on sait avec certitude, c'est qu'il appartenait à la tribu inférieure de *Moriya* ou de *Maourya*, un des clans aborigènes de l'Himâlaya[2]. Favorisé par les circonstances, et doué sans doute, comme tous les chefs de race, de grands talents joints à une grande ambition, il s'éleva au trône de Magadha et se créa, de l'Indus au Gange, un vaste et puissant empire. Dans le même temps, à l'autre extrémité de l'Asie, Séleucus jetait aussi les fondements de l'un des plus puissants royaumes qui soient sortis des conquêtes d'Alexandre (312-308). Des plaines de la Babylonie et du fond de la Méditerranée, l'autorité de Séleucus s'étendit rapidement sur les provinces de la haute Asie.

Arrivé à la frontière de l'Inde, Séleucus regarda sûrement comme de l'honneur grec de rappeler à l'obéissance les pays qu'Alexandre avait subjugués entre l'Indus et l'Hyphase. Il franchit le grand fleuve vers 305, traversa le Pendjab, et, dépassant les limites où s'étaient arrêtées les légions macédoniennes en 326, il se porta sur la Yamounâ, vers le Gange supérieur[3]. Mais

[1] M. Benfey a réuni dans son article *Indien*, de l'Encyclopédie d'Ersch et Grüber, le peu de faits que fournit cette double source (p. 61 à 69 du tirage à part); le même sujet a été repris par M. Lassen, avec plus de développement et une discussion plus approfondie, dans son grand ouvrage sur les *Antiquités de l'Inde*, t. II, p. 196, sqq. 1852.

[2] Voyez sur ce point Lassen, *loc. laud.* p. 197.

[3] Les détails manquent absolument sur cette expédition. Tous les historiens originaux de cette époque si pleine d'événements ont péri, et les maigres compilateurs dont il nous reste des fragments ont à peine indiqué les faits qui se rapportent à l'Inde. Une phrase bien connue de Pline, après la mention de l'*Hypasis*, « qui fuit « Alexandri itinerum terminus... reliqua « inde Seleuco Nicatori peragrata sunt » (lib. VI, 17, p. 318, Hard. voyez notre deuxième mémoire, p. 293), est la seule autorité pour cette marche de Séleucus au sud de l'Hyphase (comp. *ibid.* p. 317 : *patefacta est* [India]..... *armis regum qui* [Alexandro] *successere*); mais cette autorité est précise, bien qu'on y ait fait des

ici on arrivait au cœur des États de Tchandragoupta et au centre de sa puissance. Si le prince indien avait laissé l'armée de Séleucus traverser sans obstacle la région des Cinq-Fleuves, il avait dû sans doute concentrer ses forces derrière les grands fleuves qui couvraient l'entrée de ses provinces du Gange. Qu'il y ait eu là une bataille, ou que des négociations aient mis fin à la guerre, c'est ce que nous ignorons. Quelques mots de Justin, de Strabon et d'Appien[1], nous apprennent seulement qu'un traité d'alliance et d'amitié fut conclu entre les deux princes, que Tchandragoupta donna sa fille en mariage à Séleucus, et y joignit, comme présent de noces, cinq cents éléphants de guerre, et que Séleucus, en retour, abandonna au roi de Magadha non-seulement la possession des provinces qui avaient formé le royaume de Porus, entre l'Hyphase et l'Indus, mais encore, à l'ouest de ce dernier fleuve, une grande partie des contrées connues sous la dénomination des *Quatre-Satrapies*[2], c'est-à-dire les Paropanisades, l'Arachosie et la Gédrosie[3], ce qui représente tout l'Afghanistân actuel, avec une partie au moins du Balouchistân.

Un autre résultat de ce rapprochement politique des deux puissants monarques (et celui-là a été d'une grande conséquence pour l'histoire géographique de l'Inde ancienne), fut le séjour de Mégasthène à la cour de Tchandragoupta comme envoyé du roi de Syrie. Mégasthène avait séjourné précédem-

objections (Schwanbeck, *Megasthen. Indica*, p. 12, et Müller, *Fragmenta historicor. græcor.* vol. I, p. 397 sq. Comp. Lassen, *Indische Altherth.* II, p. 207). La phrase sans doute demande une restriction quant à la limite des marches; il faut y reconnaître une coupure que l'auteur latin n'a pas suffisamment fait sentir (peut-être après les mots *quinque millia passuum*, qui conduisent à la Yamounâ). Mais quant à la marche elle-même, nous ne voyons nulle raison fondée pour la révoquer en doute.

[1] Justin. XV, 4; Strab. lib. XV, p. 724; Appian. *Syr.* c. LV.

[2] Plin. VI, § 23, p. 321 et § 25, p. 324, Hard.

[3] Strab. *loc. supra cit.*

ment en Arachosie et près du roi Porus[1]; il avait donc eu les meilleures opportunités de bien connaître le nord de l'Inde et les contrées limitrophes du côté de l'Indus. Il en écrivit une relation qu'il intitula *les Indiques*, Ἰνδικά. Ce livre, malheureusement, n'est pas arrivé jusqu'à nous; mais des fragments étendus et nombreux nous en ont été conservés par les compilateurs et par les géographes grecs et latins, principalement par Arrien, Strabon, Pline et Diodore; car la relation de Mégasthène resta toujours pour les anciens la source principale de leurs notions sur l'Inde. Ces fragments, déjà réunis et commentés avec beaucoup d'érudition par le docteur Schwanbeck, de Bonn[2], ont été repris à nouveau par M. Charles Müller, dans le second volume de ses *Fragmenta*[3]. Le double travail des deux savants éditeurs nous permettra de ne nous arrêter, dans notre propre exposition et dans les remarques que nous y devrons joindre, que sur les points où il nous sera possible d'apporter quelques éclaircissements.

S'il fallait en juger par les fragments qui nous restent, l'ouvrage de Mégasthène se serait moins étendu sur la géographie que sur la nation même et sur le tableau de la société hindoue. Qu'il traitât à peu près exclusivement du nord de l'Inde, c'est ce qui résulte des extraits que nous possédons; cela était dans la nature des choses, Mégasthène n'ayant vu personnellement que la région du nord-ouest et les contrées moyennes du Gange. Une bonne partie des notions qu'il avait recueillies, au moins sur la géographie du pays, devait être le fruit d'informations orales; car ce qu'un voyageur peut observer directement dans un simple trajet de contrées aussi vastes et en

[1] Arrian. *Expedit. Alex. M.* lib. V, c. VI, 2, et *Indica*, V, 3.

[2] *Megasth. Ind.* Bonnæ, 1846, in-8°.

[3] *Fragmenta historicorum græcor.* vol. II, p. 397 à 439. Paris, 1848, in-8°.

séjournant sur un ou deux points, est relativement bien limité. Le reste provenait sûrement de ses rapports avec les Brahmanes. Quelques-uns de ses récits portent, en effet, le cachet de cette origine[1]. On sait d'ailleurs quelle est la forme des notions géographiques contenues dans les livres brahmaniques : ce sont des nomenclatures, non des descriptions. Telle est aussi la nature des indications reproduites par les anciens, notamment dans les Indiques d'Arrien, dont la première partie (jusqu'au chapitre XVII) nous donne sûrement une idée de la disposition générale et des proportions de l'ouvrage de Mégasthène. Bien que le tableau politique et moral de la nation indienne en fût la partie incomparablement la plus importante et celle qui dut intéresser le plus vivement les compatriotes du voyageur, ce n'est pas à celle-là que nous devons nous arrêter, au moins quant à présent; l'objet spécial de notre étude actuelle est le côté géographique des relations anciennes.

Celle de Mégasthène embrassait, nous l'avons déjà dit, les deux grandes régions du nord de l'Inde, la région du nord-ouest et la région du Gange. Nous avons épuisé ce qui se rapporte à la première dans notre précédent mémoire, consacré au bassin de l'Indus; nous allons parcourir maintenant le bassin gangétique.

La nature en a dessiné les traits sur de larges proportions. La chaîne neigeuse de l'Himâlaya au nord, au sud les hauteurs agrestes du mont Vindhyâ, lui forment une double barrière qui en marque vigoureusement les limites. C'est entre ces deux lignes extrêmes, dont l'intervalle est en moyenne de 130 à 150 lieues[2], que le fleuve déploie son cours à travers des

[1] Nous rappellerons seulement la relation légendaire du pays d'Outtarakourou, sur laquelle nous renverrons à un des appendices (celui de la Sérique), à la suite du présent mémoire.

[2] De 25 au degré.

plaines immenses, sur une longueur de plus de 400 lieues du nord-ouest au sud-est. Deux branches d'une importance à peu près égale, le Gange propre et la Yamounâ[1], nées l'une et l'autre au milieu des glaciers de l'Himâlaya, descendent au sud et au sud-est sur deux lignes parallèles médiocrement distantes, et viennent se réunir à Allahabab, après un cours de 160 lieues depuis leur sortie des montagnes[2]. Après Allahabad, le Gange coule à l'est pendant 160 lieues encore, jusqu'à la grande bifurcation où commence, à 80 lieues de la mer, le delta du fleuve. Un lit d'une profondeur considérable, dont la largeur atteint parfois jusqu'à une lieue d'une rive à l'autre, et qui est partout semé d'une grande quantité d'îles, présente, dans ce long parcours, une suite ininterrompue de tableaux pittoresques, que diversifie à l'infini la riche végétation d'un climat tropical. Un très-grand nombre d'affluents, dont plusieurs sont eux-mêmes de grandes rivières, apportent au Gange l'abondant tribut de leurs eaux. Déjà, au-dessus d'Allahâbad, la Yamounâ a reçu, entre plusieurs autres, la Tchambal, qui vient des extrémités occidentales des monts Vindhyâ et arrose les plaines fertiles du Mâlava; mais c'est entre le confluent de la Yamounâ et la tête du delta que le fleuve reçoit ses affluents principaux : au nord, venant de l'Himâlaya, la Sarayoû ou Gogra, la Gandakî, la Kaouçî, la Mahânanda, outre une multitude de moins importants; au sud, venant du Vindhyâ, la Tâmasa et la Çôna. Ces grandes rivières des plaines gangétiques y forment des divisions naturelles, que les plus anciens documents de l'école brahmanique nous montrent déjà comme autant de territoires distincts ou de royaumes. A l'ouest de la Yamounâ, depuis les montagnes jusqu'à la Tcharmanvatî ou

[1] Vulgairement *Djemna*. — [2] Ces mesures sont prises en ligne droite, en dehors des sinuosités.

Tchambal, s'étendait le Kourouchêtra et le territoire des Çoûrasêna. Entre la Yamounâ et le Gange, c'était le territoire des Pantchâla; entre le Gange et la Gandakî, le Kôçala; entre la Gandakî et le Mahânanda, le Mithilâ ou pays de Vidêha; enfin, au sud du Gange et à l'est de la Çôna, était situé le Magadha, contrée non moins célèbre dans les traditions brahmaniques comme siége d'un des plus anciens États de la race Solaire, que dans les livres bouddhiques comme théâtre des longues épreuves de Çâkyamouni. Les Âryas de langue sanscrite se répandirent très-anciennement dans ces belles provinces, ainsi que nous l'avons dit[1], et ils en occupèrent principalement les plaines, soumettant les populations antérieures de race aborigène et se les assimilant par la conversion religieuse, refoulant dans les montagnes les tribus non converties ou les confinant dans les provinces insalubres du Gange inférieur.

Tels sont les pays que Mégasthène visita en partie et dont il écrivit une relation. Mais il s'en faut bien que cet ouvrage présente, dans ce que nous en possédons, le caractère d'une description méthodique. On n'y trouve, ce qui nous serait aujourd'hui d'un si grand intérêt, ni l'indication des grandes divisions, soit politiques, soit géographiques, de cette partie de l'Inde, ni même le nom de plusieurs pays importants, tels que le Kôçala et le Magadha, que l'envoyé de Séleucus avait vus personnellement. Il n'est pas présumable que les abréviateurs se fussent tous accordés à omettre ces grandes indications, si le livre de Mégasthène les eût données; il faut donc en conclure qu'elles ne s'y trouvaient pas. Ces regrettables omissions peuvent s'expliquer peut-être en partie par l'état politique du nord de l'Inde à cette époque. Comme la totalité des pays du Gange était alors soumise au sceptre de Tchandragoupta, les

[1] Ci-dessus, p. 105.

divisions antérieures, celles, par exemple, que le Lalitavistâra nomme dans son énumération des royaumes du nord[1], s'étaient, en quelque sorte, effacées sous cette unité politique. Le royaume propre de Tchandragoupta, c'est-à-dire la partie gangétique de son empire, n'est désigné que sous le nom de *contrée des Prasii*, Πρασίων γῆ[2]. Aussi les *Prasii* sont-ils notés comme le peuple le plus puissant de l'Inde[3]. Il est bien connu que ce mot est un adoucissement grec du sanscrit *Prâtchî*, qui signifie littéralement *pays de l'Est*, et qui s'applique en effet, dans les lexicographes, aux provinces centrales du Gange[4]. Il semble, selon la remarque de M. Lassen, qu'au temps de Tchandragoupta, et même plus anciennement, l'appellation de Prâtchî ou Prâtchya fût devenue d'un usage commun dans le nord de l'Inde comme désignation politique; car c'est aussi sous le nom de *Prasii* que le peuple principal de la contrée gangétique est désigné à Alexandre dans les informations qui lui sont fournies sur ces quartiers par les princes du Pantchanada[5].

Le royaume de Magadha ou des Prâtchya avait pour capitale *Pâtalipoutra*, grande et riche cité située sur la rive droite ou méridionale du Gange, au confluent de la Çôna, affluent considérable qu'on désignait aussi sous le nom d'*Hiranyavâha*,

[1] Ci-dessus, p. 107.

[2] Arrian. *Ind.* X. — *Prasii*, ou Πράσιοι, est la forme habituelle chez les anciens; c'est celle d'Arrien, de Strabon et de Pline; mais on trouve aussi çà et là des formes différentes, soit par des déviations d'orthographe chez les auteurs, soit par des altérations de copistes que les éditions ont conservées. Schwanbeck les a réunies dans une note de son commentaire, *Megasthenica*, p. 12 : Πραίσιοι (Plutarque), Πραΰσιοι (Nicolas Damasc.), Βρήσιοι (Diod.), *Pharrasii* (Quint. Curt.), *Præsides* (Justin.). Le Πραξιακός d'Élien (*Hist. anim.* XVII, 39) se rapproche assez de la prononciation du mot sanscrit.

[3] Strab. lib. XV, p. 702; Plin. lib. VI, 22, p. 319, Hard.

[4] Voy. Lassen, *Indische Altherthumskunde*, I, p 93 sq.

[5] Diodor. XVII, 93; Quint. Curt. IX, 2; Plutarch. *in Alex.* 62.

« qui porte de l'or[1] ». C'est là que résida Mégasthène, à la cour du roi Tchandragoupta; aussi donnait-il dans sa relation d'amples détails sur cette ville, dont il écrivait le nom *Palibothra*, de même que l'Hiranyavâha s'adoucissait pour lui en *Erannoboas*[2]. Grâce à lui, Palibothra devint, dans l'Occident, la ville la plus célèbre de l'Inde. Une indication fautive de Pline, jointe au changement du cours inférieur de la Çôna, a longtemps induit en erreur sur l'emplacement de cette grande capitale, dont Rennell le premier, à la fin du dernier siècle, a retrouvé le site avec certitude dans la moderne Patna, capitale du Béhar[3].

Très-peu d'autres villes sont mentionnées dans les écrivains qui ont extrait Mégasthène. Il parlait de la cité sainte de Mathourâ (*Methora* dans Arrien et dans Pline), ville des *Suraseni* située sur le *Iomanes* (territoire des *Çoûrasêna*, sur la *Yamounâ*), et, dans le même territoire, d'une autre ville, d'ailleurs inconnue, dont Arrien et Pline écrivent le nom *Clisobora*[4]. On a cru entrevoir, dans ce dernier nom, une corruption de Krichna-

[1] *Amarakocha*, I, 2, 3, 38. Les lexicographes et les autres documents de la littérature hindoue donnent aussi *Hiranyavâhou* ou *Hiraniabahou*, « la rivière aux Bras d'Or. » (*Amarak.* l. c. Hêmatchandra, 1090, p. 202, Bœhtl. etc.)

[2] *Palibothra* représente très-probablement une forme usuelle du nom (Palipoutra); on trouve dans les documents pracrits *Pâlibhâta*.

[3] Voyez dans l'appendice du présent mémoire une notice spéciale sur Pâtalipoutra.

[4] « Hercule, dit Arrien (*Indica*, VIII, 5), est principalement adoré chez les *Suraseni*, peuple indien qui a deux grandes villes, *Methora* et *Clisobora*, et dont le territoire est arrosé par un fleuve navigable, le *Iobares*, » Τοῦτον τὸν Ἡρακλέα μάλιστα πρὸς Σουρασηνῶν γεραίρεσθαι, Ἰνδικοῦ ἔθνεος, ἵνα δύο πόλιες μεγάλαι, Μέθορά τε καὶ Κλεισόβορα, καὶ ποταμὸς Ἰωβάρης πλωτὸς διαῤῥέει τὴν χώρην αὐτῶν. Les mêmes indications, également tirées du livre de Mégasthène, se retrouvent dans Pline (lib. VI, 22, p. 319), mais d'une maniere moins précise et sans la mention des *Suraseni* : « Amnis Iomanes in Gangem « per Palibothros decurrit inter oppida Me« thora et Clisobora. » Ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, le nom de *Palibothri* est ici pris comme équivalent de *Prasii*. Si le texte d'Arrien ne servait de correctif à celui de Pline, il faudrait chercher *Clisobora* au-dessous du confluent de la Yamounâ et du Gange.

poura[1]; mais cette restitution est très-douteuse, car, indépendamment du faible rapport des mots, les sources sanscrites ne connaissent pas de ville de Krichna chez les Sourasènes, quoique ce héros déifié (l'Hercule du Mégasthène) fût en effet, dans ce canton, l'objet d'un culte particulier[2].

Outre Palibothra, les deux villes des Sourasènes et une ou deux autres localités obscures[3], on ne voit pas que Mégasthène ait parlé d'aucune des autres capitales ni des villes importantes qui florissaient en si grand nombre dans les provinces de l'Inde gangétique. Il n'est question ni d'Ayodhyâ, ni de Hâstinapoura, ni d'Indraprastha, ni de Kâouçâmbî, ni de Kanyâkoubdja, ni de Vârânâsî, cités fameuses dans les poésies héroïques de l'Inde, et qui sûrement brillaient encore de toute leur splendeur au temps de Tchandragoupta[4]. Nous ne parlons ni de Çravastî, ni de Kapilavastou, ni de Kouçinagara, ni de Vaïçâlî, places importantes de la région moyenne du Gange, parce que la renommée de ces villes se rattache surtout aux traditions religieuses des boudhistes, et que ces traditions n'avaient pas encore acquis la prépondérance qu'elles ne prirent qu'un demi-siècle plus tard, sous le règne d'Açôka. La plupart de ces villes se retrouveront dans les listes de Ptolémée, plus riches en détails topographiques.

[1] Bohlen, *Das alte Indien*, I, 233; Lassen, *Indische Alterthumskunde*, II, p. 127. Comp. Weber, *Indische Studien*, II, p. 410; 1853.

[2] On sait que la légende de Krichna fait le sujet principal du *Harivança*, grand poème dont M. Langlois a donné une traduction française.

[3] Il est question dans l'Histoire des animaux d'Élien (XVI, 10), d'une ville de *Latage*, Λατάγη, où les singes étaient l'objet d'une vénération particulière; et, dans Arrien, d'une ville de *Catadupe*, Κατάδουπη, située sur le Gange, au confluent d'une rivière dont le nom est Ἄμυσσις. Nous reviendrons bientôt sur cette rivière et sur la ville de *Catadupe*.

[4] Sauf peut-être *Hâstinapoura*, l'antique capitale de la race Lunaire, en partie ruinée par les empiétements du Gange à une époque qui n'est pas indiquée d'une manière précise.

Le passage souvent commenté où Pline, d'après Mégasthène, donne le relevé général, par grandes stations, de la route allant de l'*Hesidrus* (comme il nomme le Çatadrou des Indiens, devenu le Satledj sur nos cartes, si justement qualifiées de *barbares* par M. Wilson), allant, dis-je, de l'*Hesidrus* à *Palibothra* en descendant le cours de la Yamounâ et celui du Gange, ce passage montre encore mieux combien peu d'attention avait été donnée, dans la relation originale, à l'indication des villes et des lieux notables. Deux localités insignifiantes (*Rhodapha* et *Calinipaxa*), nommées seules sur une étendue de route de plus de trois cents lieues, qui touchait dans son parcours à cinq ou six au moins des villes les plus célèbres dans l'antiquité historique et géographique de cette région de l'Inde, c'est une particularité singulière et, en même temps, regrettable, car plus de précision dans le détail nous aurait sûrement épargné les difficultés assez embarrassantes que le passage présente.

Ces difficultés, dont nous ne voyons pas qu'on ait touché jusqu'à présent la véritable solution, méritent un moment d'examen.

Après avoir rapporté, d'après les géomètres de l'armée d'Alexandre, Diognète et Baeton, les distances qui avaient été mesurées sur la route de l'armée macédonienne depuis l'Alexandrie du Caucase jusqu'à Taxila, et de Taxila jusqu'à l'Hyphasis[1], Pline ajoute : « Reliqua inde Seleuco Nicatori peragrata sunt[2]. « Ad Hesidrum CLXVIII mill. Iomanem amnem tantumdem. Exem- « plaria aliqua adjiciunt quinque millia passuum. Inde ad Gan- « gem CXII mill. Ad Rhodopham CXIX mill. Alii CCCXXV millia in

[1] Les chiffres donnés par Pline, de l'Alexan-drie du Caucase à l'Hyphasis, ont été discutés dans notre second mémoire, p. 286 et suiv. — [2] Sur ces expressions, voy. ci-dessus, p. 109.

« hoc spatio produnt. Ad Calinipaxa oppidum CLXVII. D. Alii « CCLXV mill. Inde ad confluentem Iomanis amnis et Gangis « DCXXV mill. Plerique adjiciunt XIII millia. Ad oppidum Pali- « bothra CCCCXXV. Ad ostium Gangis DCXXXVIII millia passuum[1]. »

Tels sont les chiffres de cet itinéraire, « maxima parte falsi « et immodici, » dit le docteur Schwanbeck[2] : faux et exagérés, en effet, si l'on veut les rapporter purement et simplement aux distances réelles, mais qui nous ont paru pouvoir s'ajuster aisément à la carte, au moyen d'une combinaison que les nombres eux-mêmes nous suggèrent.

C'est ce que nous allons montrer en reprenant une à une les stations marquées dans le texte.

Il est bon de rappeler qu'au rapport de Mégasthène, cité par Strabon et par Arrien[3], les distances qu'il avait données, de l'Indus à Palibothra, étaient celles des Indiens eux-mêmes, prises sur la *route royale*[4], où elles étaient marquées par des bornes de 10 stades en 10 stades[5]. Bien que cette comparaison de la mesure locale (le *kôs*) à un intervalle de 10 stades ne

[1] Plin. lib. VI, 21, p. 318, Hard.

[2] *Megasthen.* p. 17.

[3] Strab. XV, p. 708; cp. p. 689. Arrian. *Indica*, c. III, 4; cp. 7.

[4] Cette expression se trouve également dans nombre de passages du *Mahâbhârata* et du *Râmâyana*.

[5] Ainsi que nous l'avons fait remarquer ailleurs (voy. notre deuxième mémoire, *Académ. des inscript. Sav. étrangers*, t. V, p. 293), ceci indique (le stade étant contenu six cents fois dans un degré équatorial) une mesure locale (le *kôs* indien) d'environ 60 au degré. Nous avons des raisons de croire que la mesure locale comparée ici à une longueur de dix stades se rapprochait plutôt de cinquante-six que de soixante dans l'étendue d'un degré, et, par conséquent, que les chiffres de Mégasthène se trouvent un peu trop faibles (environ d'un quinzième). Ce kôs de cinquante-six au degré environ, appelé quelquefois *kôs brahmani*, est souvent désigné sous la dénomination spéciale de *kôs pendjabi*, parce qu'il est particulièrement en usage dans le Pendjab. William Francklin l'évalue à 2227 yards anglais, ce qui revient à 2036 mètres, c'est-à-dire un peu moins de la cinquante-cinquième partie d'un degré de l'équateur (*Asiatic Journal*, vol. VII, 1819, p. 21). L'usage des colonnes ou bornes milliaires existe dans l'Inde de temps immémorial.

pût être qu'approximative, les chiffres n'en ont pas moins un caractère d'exactitude bien supérieur à ce qu'aurait été une simple estime de voyageur, et par cela même le document mérite une attention plus sérieuse. Comme terme de comparaison, nous nous servons de la grande carte chorographique levée par les ingénieurs anglais sous les auspices de la Compagnie des Indes.

1° De l'*Hesidrus* au *Iomanes*, 168 milles, ou, selon d'autres manuscrits (dit Pline), 173 milles.

Notre discussion, dans le mémoire précédent, de la première partie du document rapporté par Pline, nous a conduit au passage de l'Hesidrus (le Satledj), situé immédiatement au-dessous du confluent de l'Hyphasis (le Beïah); partant de ce point, la route la plus directe qui conduit à la Djemna (à Bouria par Loudhiana, Sirhind et Ambala), mesure environ 60 de nos lieues communes, ou 180 milles romains.

2° Du *Iomanes* au Gange, 112 milles.

Partant du passage de la Djemna, où nous a placé la station précédente, les 112 milles indiqués conduisent au site (maintenant ruiné) de Hâstinapoura, l'ancienne capitale des rois de la race Lunaire.

3° De là à *Rhodapha*, 119 milles.

Ce chiffre nous amène à Dabhaï, petite ville située à 4 lieues au sud d'Anoûpchèhr, et à deux heures de la rive occidentale du Gange.

4° « D'autres, dit Pline, comptent 325 milles dans cet espace. »

In hoc spatio ne doit pas s'entendre ici de la dernière distance indiquée, celle de la station du Gange à Rhodapha. La seule inspection de la carte montre, en effet, qu'il y a depuis le Satledj une route directe (par Patialah, Thanésar, Panipat et

Delhi), beaucoup plus courte que celle qui vient toucher au Gange. La distance par cette route est de 115 lieues, 345 milles romains.

5° « De Rhodapha à *Calinipaxa*, 167 milles, ou, selon d'autres, 265 milles. »

De ces deux indications numériques, qui diffèrent de 100 milles romains, l'une est nécessairement fautive. La seconde conduirait à une dizaine de lieues au sud de Khânpour (la Caunpoor des cartes anglaises); la première, qui nous paraît la vraie, s'arrête aux environs de Canoge (la Kanyâkoubdja des livres sanscrits), vers la partie inférieure d'une rivière du Pantchâla mentionnée dans les grands poëmes sous le nom d'*Ikchoumatî*, mais que l'on nommait aussi la *Kalinadî*, comme le prouvent les dénominations de *Kalinî* et de *Kalindrî*, qui sont restées dans l'usage actuel. Calinipaxa n'a pas d'analogue dans les noms connus de la géographie sanscrite; mais, *pakcha* signifiant le *côté*, le nom cité par Pline semble impliquer le voisinage immédiat de la Kalinî. Que Calinipaxa soit Kanyâkoubdja même, comme paraît le croire M. Lassen et comme, avant lui, l'avait dit Mannert[1], c'est ce que nous ne pouvons admettre. Ce n'est pas par une appellation obscure qu'on aurait désigné une ville aussi importante et aussi célèbre.

Mais il y a ici autre chose à remarquer. Après le premier chiffre CLXVII, qui donne la distance de Rhodapha à Calinipaxa, nous voyons un signe insolite (un D, dans Hardouin CLXVII. D.) que l'on a pris pour l'expression d'une fraction de mille (500 pas); nous y verrions plus volontiers, quant à nous, une perturbation du texte. Il nous paraît que ce D, ainsi jeté à la suite du premier chiffre, a dû originairement être joint au

[1] Lassen, *Indische Alterth.* I, p. 128; Mannert, *Geogr. der Griechen und Röm.* t. V, p. 99; 1797.

second nombre, de manière à former DLXV. Ce qui nous a donné cette pensée, c'est que ce chiffre totalise précisément toutes les distances antérieures depuis l'Hesidrus, comme on peut le voir par une simple addition[1]; et ce qui peut confirmer encore notre interprétation, c'est que le même procédé de récapitulation (mais cette fois sans la distance partielle) va se reproduire à la station suivante.

6° « De là au confluent du Iomanes et du Gange, 625 milles. »

Le mot *inde*, qui commence cette phrase, est de trop et prouve que Pline lui-même, dans la rapidité de son extrait, n'a pas bien compris la contexture générale de cette portion d'itinéraire, ce qui se montre assez d'ailleurs par la manière dont tout y est confondu, chiffres partiels et sommes totales. Il est bien clair, en effet, que le chiffre de 625 milles ne saurait se rapporter à un intervalle qui, sur la carte, n'est que de 75 à 76 lieues (de 225 à 228 milles romains), depuis la Kalinî inférieure (site présumé de Calinipaxa), jusqu'au confluent du Gange et de la Yamounâ. DCXXV est-il donc un chiffre corrompu? Nous ne le croyons pas davantage, car il résume précisément l'étendue totale des quatre stations marquées depuis le passage de la Yamounâ[2]. Le document extrait par Pline avait ainsi voulu indiquer la longueur de la Mésopotamie (le Pantchâla de l'ancienne géographie sanscrite, l'Antarvédi des lexicographes[3],

[1]

De l'Hesidrus au Iomanes....	168 m
Du Iomanes au Gange.....	112
De là à *Rhodapha* (Dabhaï)...	119
De Rhodapha à *Calinipaxa*...	167
	566

[2]

Du Iomanes au Gange	112 m
De là à Rhodapha (Dabhaï)..	119
De Rhodapha à Calinipaxa (sur	
A reporter.....	231
Report.....	231
la Kalinî inférieure).....	167
De Calinipaxa au confluent du Iomanes et du Gange (distance prise sur la carte), 75 lieues....	227
	625

[3] Mot dérivé du sanscrit *antar* (*inter*), et *védi* (*ἕεδιον*), littéralement « plaine entre [deux rivières]. »

le Douab de la géographie actuelle) comprise entre la Yamounâ et le Gange. Remarquons encore que les 625 milles répondent précisément à 5,000 stades, et que ce dernier chiffre (qui exprime bien la longueur réelle du Douab) garantit par sa nature même, peu susceptible d'altération, l'intégrité de celui du traducteur latin.

Pour résumer ce qui précède, nous réunissons en un seul tableau les indications données par Pline dans cette portion d'itinéraire, dont nous venons de constater la parfaite exactitude. Rien absolument n'est changé dans le texte de notre auteur, si ce n'est que nous distinguons ce qu'il a confondu, c'est-à-dire les distances partielles et les nombres totalisés.

	Milles rom.	Stades.
De l'Hesidrus au Iomanes	168	1344
Du Iomanes au Gange	112	896
De là à Rhodapha (Dabhaï)	119	952
De l'Hesidrus à Rhodapha par une route plus directe	325	2600
De Rhodapha à Calinipaxa (sur la Kalinî inférieure).	167	1336
Distance totale de l'Hesidrus à Calinipaxa	565	4520
(De la Kalinî inférieure au confluent de la Yamounâ et du Gange, 75 lieues environ mesurées sur la carte	227)	(1816)
Distance totale depuis le passage du Iomanes jusqu'à son confluent avec le Gange	625	5000

Nous arrivons aux deux dernières distances notées dans l'itinéraire.

7° Du confluent du Iomanes et du Gange à *Palibothra*, 425 milles.

La distance réelle d'Allahabad à Patna, par la grande route qui longe la gauche du fleuve et passe à Bénarès, n'est que de 248 milles anglais, qui répondent à 90 lieues de France et à

270 milles romains. L'ancienne route faisait-elle un plus grand détour dans l'intérieur du pays? Le chiffre de l'itinéraire est-il altéré? C'est ce que nous n'avons aucun moyen de vérifier, quoique la seconde supposition nous paraisse de beaucoup la plus probable.

Nous rappellerons que, de Palibothra à l'Indus (au-dessus de Taxila), Mégasthène compte 10,000 stades. Ou ce chiffre n'était qu'une désignation très-générale sans prétention à l'exactitude absolue, ou, ce qui est plus présumable, il se rapportait à une route plus directe, de Palibothra à l'Hesidrus, que celle qui suivrait le cours du Gange; car celle-ci surpassait de 1,400 stades au moins les 10,000 stades indiqués. Nous ne notons ceci que pour ne rien omettre de ce qui tient à ce sujet des itinéraires grecs de l'Inde; car, à vrai dire, nous attachons une très-mince importance à ces chiffres généraux dans lesquels se complaisaient les géographes anciens, quand ils ne sont pas contrôlés par les mesures de détail.

8° Le dernier nombre cité par Pline est celui de Palibothra à l'embouchure du Gange, 638 milles. Ce chiffre n'était plus une mesure relevée, comme les précédentes, sur les routes qui reliaient entre elles les grandes villes du pays, mais bien sur le fleuve même, d'après les mariniers qui en pratiquaient la navigation[1]. Les 638 milles de notre auteur répondent à 5,100 stades. Strabon, il est vrai, dans l'endroit qui vient d'être cité, dit qu'Eratosthène, « ainsi que Mégasthène avant lui, » comptait 6,000 stades dans cet intervalle; mais ailleurs[2] il n'y met que 5,000 stades expressément d'après Mégasthène, ce qui revient au chiffre de Pline. Cette mesure, au surplus, ne pouvait être que très-vague. De Patna à Tamlouk (l'ancien port du Gange inférieur) on compte aujourd'hui par terre, en

[1] Strab. lib. XV, p. 689. — [2] Lib. II, p. 69.

suivant le contour du fleuve (mais non ses sinuosités), 445 milles anglais, lesquels reviennent à 480 milles romains; il est aisé d'arriver aux 638 milles en suivant le lit même du Gange.

Nous quittons ces généralités pour rentrer dans le détail.

Les rivières dont Mégasthène donnait l'énumération vont nous occuper d'abord.

La nomenclature qu'on en trouvait dans sa relation était fort étendue. Au rapport d'Arrien[1], il en désignait nominativement cinquante-huit, toutes navigables, les unes appartenant à l'Indus, les autres au Gange, ou bien allant déboucher directement aux côtes du midi[2] ou de l'est. Nous voyons par Pline[3] que le nombre des grands affluents du Gange était de dix-neuf. Arrien en nomme dix-sept dans l'énumération particulière qu'il en fait au chapitre IV de ses Indiques[4]; le *Prinas* et le *Iomanes*, omis par Arrien, mais qui sont dans Pline, complètent le nombre de dix-neuf.

[1] *Indica*, c. V, 1. Pline, d'après Sénèque (qui pour ces parties avait suivi Mégasthène), dit soixante (*Hist. nat.* VI, 21, p. 317, Hard.)

[2] Par une fausse idée de l'orientation de l'Inde méridionale, Mégasthène regardait la côte de l'ouest, au sud de la Narmadà, comme faisant à peu près face au midi. C'est un point sur lequel nous aurons à revenir.

[3] Lib. VI, 22, p. 318.

[4] « Mégasthène, et tous les autres auteurs qui ont parlé du Gange, représentent ce fleuve comme beaucoup plus grand que l'Indus. A peine sorti de ses sources, c'est déjà, en effet, un fleuve considérable, et il se grossit du *Caina*, de l'*Erannoboas* et du *Cossoanus*, toutes rivières navigables, ainsi que du *Sonus*, de la *Sittocatis* et de la *Solomatis*, également navigables. Après ceux-ci, les autres affluents sont le *Condochates*, le *Sambus*, le *Magona*, l'*Agoranis* et l'*Omalis*. Il faut compter encore, parmi les rivières qui se réunissent au Gange, le *Commenases*, qui est considérable, le *Cacuthis* et l'*Andomatis*, qui vient du territoire des *Mandiadinæ*. Enfin, il faut encore ajouter à cette énumération l'*Amystis*, qui se joint au Gange près de la ville de *Catadupe*, l'*Oxymatis*, qui arrose le territoire de ceux qu'on nomme les *Pazalæ*, et l'*Erineses*, qui appartient au territoire des *Mathæ*, autre peuple indien. Mégasthène assure que, de toutes ces rivières affluentes, aucune n'est inférieure à la partie navigable du Méandre. » (Arrian. *Indica*, lib. IV, 2-6.) Nous croyons qu'il est inutile de transcrire le texte.

Le commentaire de Schwanbeck, qui a résumé les recherches antérieures de Rennell, de Wilford, de Schlegel et d'autres sur les rivières gangétiques[1], et les remarques de M. Lassen sur le même sujet dans son grand ouvrage[2], ne nous laisseront à éclaircir qu'un petit nombre de points; pour le reste, nous n'aurons guère qu'à rappeler les identifications établies.

Ce qu'il peut y avoir de douteux encore dans certains rapprochements aurait sûrement cessé de l'être si les affluents avaient été nommés dans leur ordre naturel, selon le cours du fleuve. Nous leur conserverons néanmoins, dans la liste qui suit, l'ordre qu'Arrien leur a donné, ou plutôt, sans doute, Mégasthène lui-même.

Καΐνας, Arr. *Cainas*, Plin. C'est la *Kêna* (en sanscrit *Kêïana*), qui sort de la partie centrale des monts Vindhyâ, coule du sud au nord à travers le Bandelkhand, et vient se jeter, non dans le Gange directement, mais dans la Yamounâ ou Djemna inférieure, qui, plus bas, se réunit au Gange. Malgré les scrupules de Schwanbeck[3] cette identification n'est pas douteuse.

Ἐρανν<u>ο</u>βόας, Arr. *Erannoboas*, Plin. On a vu que cette rivière est la *Çôna* des livres classiques de l'Inde (la Soane ou Sone des cartes anglaises). Parmi ses appellations qualificatives, cette rivière porte celle d'*Hiranyavâha*, littéralement *aurifère*[4]. C'était donc à tort que Mégasthène[5] nommait *Erannoboas* et *S nus* comme deux rivières distinctes.

Κοσσόανος, Arr. *Cosoagus*, Plin. On s'accorde à regarder la leçon donnée par Pline comme la véritable, d'après le rapport

[1] *Megasthenica*, p. 34, sqq. 1846; répété par M. C. Müller dans ses *Fragmenta*, vol. II, p. 414, Paris, 1848, in-8°. (*Bibliotheca scriptor. græcor.* de Didot.)

[2] *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 671, sqq. 1852.

[3] *Megasthen.* p. 36. Cp. Lassen, *Ind. Alth.* I, Beil. p. LI.

[4] Ci-dessus, p. 115.

[5] Dans Pline, VI, 22, p. 318, et dans Arrien, *Ind.* c. IV, 3.

que le nom présente avec celui de la *Kaouçikî* (la *Kosi* de nos cartes actuelles), un des affluents les plus considérables du nord du Gange[1]. Dans la liste géographique du VI[e] livre du Mahâbhârata, la Kaouçikî paraît être désignée sous le nom de *Kouçadhârâ* et de *Kouçanâra*[2]. *Kouça* est un des mots qui, chez les lexicographes, ont la signification d'*eau*.

Σῶνος, Arr. *Sonus*, Plin. La même rivière que l'*Erannoboas* ci-dessus.

Σιττόκατις (var. Σιττόκεσλις, Arr.). Dans la liste du Mahâbhârata qui vient d'être citée[3], un groupe de rivières du nord du Bengale présente ensemble les noms de « la Sadânîrâ, de l'Adhrichyâ, de la grande rivière Kouçadhârâ (ou Kouçanâra), et de la Sadâkântâ. » L'application des trois premiers noms est connue : la Sadânîrâ, d'après la synonymie donnée par les lexicographes indiens[4], est la même rivière que la Karatoyâ, affluent occidental de la Tistha; l'Adhrichyâ est l'Atréyi, une des branches (l'occidentale) entre lesquelles la Tistha inférieure se partage; la Kouçadhârâ ou Kouçadhâna est la même rivière que la Kaouçikî ou Kosi. La Sadâkântâ, à laquelle nous paraît devoir se rapporter le *Sittocatis* de Mégasthène, devait être dans la même région, mais nous ne lui connaissons pas de synonymie actuelle. Nous ne pouvons aller au delà de cette indication générale.

Σολόματις, Arr. M. Lassen croit que ce nom doit se rapporter à une rivière *Çarâvatî* citée dans les lexicographes comme marquant la séparation du Prâtchya et de l'Oudîtchya, c'est-à-dire de la région de l'est et de celle du nord-ouest[5]; en

[1] Wilford, *On the ancient Geography of India*, au XIV[e] vol. des *Asiat. Res.* p. 418; Schlegel, *Ind. Bibliothek*, II, 402; Lassen, *Ind. Alterth.* I, p. 59.

[2] Dans le *Vishnu Purâna*, p. 183.

[3] *Vishnu Purâna*, p. 183.

[4] *Hématch.* 1085; p. 201, Boehtl. *Amarak.* I, 2, 3, p. 63.

[5] *Amarak.* II, 1, p. 68; *Hématch.* 951, p. 177.

même temps que rapprochant ces données d'un passage du Raghouvança de Kâlidâsa[1], il cherche à établir, par une interprétation un peu subtile des lexicographes, que cette rivière de Çarâvatî est celle qui baignait une place du même nom, dans le Kôçala[2]. Mais, quand on compare leur définition avec celle du livre de Manou[3], il reste parfaitement évident, au moins pour nous, que la Çarâvatî d'Amarasiñha et d'Hêmatchandra ne saurait être autre chose que la Sarasvatî, cette rivière sainte de l'Âryâvarta primitif, si célèbre dans les antiques traditions de l'Inde; et comme la Sarasvatî n'appartient pas au bassin du Gange, elle ne saurait se confondre, malgré le rapport des noms, avec la *Solomatis* gangétique de Mégasthène[4]. Reste cependant la Çarâvatî du Kôçala[5]. Il est vrai que Kâlidâsa, de même que les Pourânas et les autres documents, parle ici seulement d'une ville et non d'une rivière; mais comme, d'une part, les itinéraires des Chinois bouddhistes, notamment celui de Hiouen-thsang, placent cette ville dans le nord du Kôçala, entre Ayodhyâ et l'Himâlaya[6], et que, d'une autre part, le canton qui se trouve ainsi désigné est traversé par une ri-

[1] XV, 97, Stenzler.

[2] Lassen, *Ind. Alterth.* I, p. 94, et append. p. LII.

[3] Livre II, 21.

[4] Il y a dans les livres palis de Ceylan une rivière *Sallavatî* attribuée à l'Inde du Nord, qui présente une analogie encore plus étroite avec le nom de *Solomatis* (voy. le recueil d'Upham, *Sacred and historical Books of Ceylon*, vol. II, p. 145. Lond. 1833); mais il n'est pas douteux que ce nom ne doive aussi s'appliquer à la Sarasvatî.

[5] Les documents pouraniques la désignent plus communément sous le nom de *Çravastî* (voy. le *Vishnu Purâna*, p. 361). La Çarâvatî est aussi dans la liste géographique du VI[e] livre du *Mahâbhârata* (*ibid.* p. 182).

[6] Nous avons discuté cette position dans notre Mémoire analytique sur la carte que nous avons construite pour le *Si-yu-ki* de Hiouen-thsang, traduit du chinois par M. Stanislas Julien (t. II, p. 356. Paris, 1858). M. Lassen, qui avait d'abord exprimé sur la position de Çrâvastî une opinion analogue (*Ind. Alterth.* t. II, p. 904), a eu tort d'en adopter ensuite une autre (*ibid.* t. III, p. 201), qui ne saurait se concilier avec l'itinéraire de Hiouen-thsang.

vière dont la dénomination actuelle de *Raptî* garde la trace évidente du nom de *Çarâvatî*, qu'elle a dû porter de même que la ville, nous ne répugnons pas à rapporter à cette *Çarâvatî* du Kôçala la *Solomatis* de notre auteur, bien que cette rivière n'arrive au Gange qu'après avoir mêlé ses eaux à celles de la Sarayoû.

Κονδοχάτης, Arr. *Condochates*, Plin. Ce nom est un de ceux dont l'identification se présente avec le plus d'évidence. C'est la *Gañdakî* (sous la forme plus complète du mot sanscrit *Gañdakavatî*), grande rivière qui descend de l'Himâlaya central, coule sur la frontière orientale du Kôçala, et vient se réunir au Gange vis-à-vis de Patna (l'ancienne Palibothra).

Σάμβος, Arr. Inconnu. Ne se retrouve ni dans la nomenclature sanscrite[1], ni dans la liste actuelle des rivières de l'Inde. Nous ferons toutefois une remarque, sans prétendre en inférer rien de positif. Parmi les grandes rivières du bassin gangétique, nous en voyons deux, et des plus considérables, auxquelles il n'y a pas d'application connue dans la liste d'Arrien : c'est la Sarayoû, qui baigne les murs d'Ayodhyâ, et la Gomatî dans la même province. Or il semble peu probable que des rivières aussi importantes, et par elles-mêmes et par les lieux qu'elles touchent dans leur cours, situées d'ailleurs au centre même du bassin, et, de plus, sur la ligne que Mégasthène avait dû suivre pour venir du nord-ouest à Palibothra, il semble peu probable, disons-nous, que ces rivières aient été omises dans l'énumération des affluents du Gange[2]. Il faudrait donc les chercher sous quelqu'un des noms de la liste qui n'ont pas de

[1] Cependant *Samba*, en sanscrit, signifie *eau*.

[2] Si la Raptî ou Çarâvatî répond à la *Solomatis*, comme il y a tout lieu de le croire, il devient encore plus improbable qu'un sous-affluent se trouvant compris dans l'énumération, la rivière principale y fût omise.

synonymie connue. Si l'on ajoute à ces considérations que, d'après une information locale, une dérivation de la Gomatî, à une cinquantaine de milles au-dessous de Laknô (ou Luknow, selon l'orthographe anglaise), porte dans le pays le nom de *Sambou*[1], on pourrait être porté à appliquer à la Gomatî le *Sambus* de notre auteur. Il y a au moins quelque présomption.

Μάγωνα, Arr. Dans cette rivière, rejetée jusqu'à présent parmi les inconnues, nous croyons reconnaître la *Mahânada*, rivière principale du Magadha, à une petite distance au sud de Pâtalipoutra. Le sanscrit Mahânada prend dans l'usage vulgaire la forme *Mahona*.

Ἀγόρανις, ou Ἀγύρανις, Arr. Inconnue. C'est sûrement une Gaourî, nom commun dans la nomenclature fluviale de l'Inde du nord, et qui prend aussi dans l'usage vulgaire la forme *Gaourana*.

Ὦμαλις, Arr. Inconnue. Vimalâ (sans tache) est une épithète religieuse qui s'est appliquée dans l'Inde à plusieurs rivières, mais nous n'en connaissons aucune qui porte cette qualification parmi les affluents notables du Gange.

Κομμενάσης, Arr. La parfaite convenance des noms y fait reconnaître la Karmanaçâ[2], qui est, non pas une grande rivière, comme le dit Mégasthène, mais un torrent considérable qui vient du sud se jeter dans la droite du Gange à l'ouest de la Çôna, entre Patna (Palibothra) et Vârânâsî ou Bénarès. Au contraire des nombreuses rivières qui sont en grande vénération parmi les dévots hindous, celle-ci est frappée d'une imprécation (son nom signifie « qui détruit les œuvres ») qui la rend pour tous un objet de profonde aversion, et cette aver-

[1] *Asiat. Res.* vol. XIV, 1822, p. 410. — [2] Lassen, *Ind. Alterth.* t. I, p. 130.

sion lui a donné de tout temps une grande notoriété religieuse dans le nord de l'Inde [1].

Κάκουθις, Arr. Le nom de cette rivière se retrouve dans les chroniques religieuses des bouddhistes du sud, où il est écrit Kakouttha et Kakoutthâna [2]. M. Lassen l'identifie par conjecture avec la Bagmattî (en sanscrit Bhagavatî), qui coule un peu à l'est de la Gandakî [3]; mais les circonstances consignées dans le récit du dernier voyage de Çâkyamouni, telles que le document singhalais les rapporte, ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse d'une dérivation de la Gandakî même (notre *Condochates*), dérivation qui se détache du tronc principal un peu au-dessus de Karnoul, et vient se réunir au Gange à une quinzaine de lieues au-dessous du confluent de la Gandakî.

Ἀνδώματις, Arr. Il est dit de cette rivière qu'elle vient du pays des *Mandiadini*, ἐξ ἔθνεος Ἰνδικοῦ τοῦ Μανδιαδινῶν. *Madhyandina*, en sanscrit, signifie *méridional*. Le grec revient seulement à dire que la rivière sort d'un territoire du sud; car Madhyandina ne se trouve pas comme ethnique dans la nomenclature sanscrite. M. Lassen, remarquant qu'Andhamatî a en sanscrit la signification de *noir, obscur*, identifie l'*Andomatis* avec la Tâmasâ des listes pouraniques (la Tonsa des cartes actuelles), Tâmasâ et Andhamatî ayant la même signification [4]. Si ingénieuse que soit cette conjecture, nous n'avons pu l'admettre, ayant trouvé pour la Tâmasâ, ainsi qu'on le verra plus bas, une autre synonymie qui nous paraît certaine.

[1] On peut voir une notice sur cette rivière dans l'ouvrage intitulé *the History, Antiquities*, etc. *of Eastern India*, publié avec le nom de Montgomery Martin, quoique les matériaux en aient été fournis par les rapports de M. Francis Buchanan-Hamilton, explorateur officiel des provinces britanniques du Gange, de 1808 à 1812. (Vol. I, p. 399; Lond. 1838, in-8°.)

[2] Turnour, *Examination of the Pali Buddhistical Annals*, dans le *Journal of the As. Soc. of Bengal*, vol. VII, 1838, p. 1004.

[3] *Indische Alterth.* t. II, p. 74.

[4] *Ibid.* t. I, p. 130.

Il nous semble qu'ici Wilford a rencontré plus juste, en identifiant l'*Andomatis* avec la Dammodî (en sanscrit Dharmôdaya), rivière considérable qui descend des parties orientales du Vindhyâ et va se perdre dans le Gange inférieur, après avoir passé sous Vardhamâna (Bhardvan). Le rapport des noms n'est pas la seule raison qui justifie ce rapprochement. Vardhamâna était une ville très-importante, capitale des *Gangaridæ*, qui dominaient alors sur la région du Gange inférieur. Cette place avait été mentionnée par Mégasthène, comme nous le verrons plus tard, et dès lors il n'est pas surprenant que la rivière qui en baignait les murs ait été nommée. Enfin la rivière dont le nom suit celle de l'*Andomatis* se retrouve tout à côté de la Dammodî. Le canton où cette rivière a ses sources est d'ailleurs sur la limite *méridionale* du Magadha, ce qui explique naturellement l'épithète de *Madhyandina*.

Ἄμυσλις, Arr. Elle se réunissait au Gange près de la ville de *Catadupe*, παρὰ πόλιν Καταδούπην. Wilford, dans son travail sur les rivières du nord de l'Inde[1], identifie cette ville avec la Katva du Bengale inférieur (la Cutwa des cartes anglaises), place située sur la branche occidentale du delta du Gange, au confluent de l'Adjî. Comme la forme sanscrite du nom de Katva a dû être Katadvîpa, cette conjecture a une assez grande probabilité. Dès lors l'*Amystis* s'identifierait avec l'Adjî, qu'un traité de géographie sanscrite, le Kchêtra Samâsa, appelle *Adjavatî*. Cette rivière a sa source dans les hauteurs qui forment l'angle sud-est du Magadha.

Ὀξύμαγις, Arr. Cette rivière arrosait le pays des *Pazalæ*, ἐπὶ Παζάλαισι, c'est-à-dire la contrée des Pantchâla, qui était située entre le Gange et la Yamounâ. On la retrouve dans les

[1] *Asiat. Res.* vol. XIV, 1822, p. 402.

livres sanscrits; le Râmâyana, en particulier, fournit le moyen d'en déterminer l'identification avec certitude. Il y est dit qu'un frère du roi de Mithilâ, de la race illustre d'Ikchvâkou, fonda la ville de Sañkâçya « que l'*Ikchoumatî* entoure de ses eaux[1]. » Or la position de Sañkâçya (le nom s'écrit aussi Saṁkâçya) est aujourd'hui parfaitement connue; elle est bien indiquée dans l'itinéraire de Fa-hian [2], et l'on en a retrouvé récemment les ruines, qui gardent encore le nom de *Saṁkassa*[3]. Le lieu était situé à vingt-huit kôs au nord-ouest de Kanoge, sur la rive gauche ou septentrionale de la Kalinadî, qui est la principale rivière du Douab; nous retrouvons donc là l'*Ikchoumatî* du Râmâyana et l'*Oxymagis* de Mégasthène, ou plutôt *Oxymatis*, sans aucun doute; car, ainsi que l'a bien fait observer M. Schwanbeck[4], l'altération de la dernière syllabe provient certainement de la facile confusion du Γ et du T dans le grec.

Ἐρέννεσις, Arr[5]. Cette rivière, la dernière de la liste d'Arrien, se reconnaît sans difficulté dans la *Varânasî*, petite rivière qui se jette dans la gauche du Gange à Bénarès, qui en a pris son nom (en sanscrit Vârânâsî). Elle arrosait, dit la relation grecque, le territoire des *Mathæ*, peuple dont nous constaterons tout à l'heure l'identité d'après les moyens de comparaison que nous fournissent les livres indiens.

Iomanes, Plin. Ἰωβάρης, Arr. Arrien ne mentionne pas la Yamounâ dans la liste de son chapitre IV; il la nomme en un

[1] *Râmâyana*, I, 70, 3, Schleg.

[2] *Foe-koue-ki*, p. 124. Comp. le *Si-yu-ki* de Hiouen-thsang, traduit du chinois par M. Stan. Julien, t. I, p. 236, sqq. Paris, 1857, et notre *Mémoire analytique* sur la carte des voyages de Hiouen-thsang, *ibid.* t. II, p. 349, 1858 (p. 99 du tirage à part).

[3] Alex. Cunningham, *an Account of the discovery of the ruins of the Buddhist City of Samkassa*, dans le *Journal of the Roy. Asiat. Soc.* vol. VII, 1843, p. 241. Selon M. Henry Elliot (*Supplementary Glossary of the indian terms*, p. 154), le nom actuel n'est pas *Saṁkassa*, mais *Sañkisa*.

[4] *Megasthen.* p. 35.

[5] Var. Ἐρρέννυσις, Ἐρινέσης.

autre endroit des Indiques, mais il écrit le nom *Iobares*[1]. La forme plus correcte de Pline[2] se rapproche davantage du nom sanscrit de cette grande rivière[3], qui est moins un affluent qu'une branche du Gange supérieur.

Prinas, Plin. Quelques lignes plus bas, en tête des affluents du Gange, Pline nomme ensemble le *Prinas* et le *Caïnas*[4]. Le *Prinas*, qu'on a rejeté jusqu'à présent parmi les inconnus, nous paraît ne pouvoir être qu'un *Parnâçâ*. Il y a plusieurs rivières de ce nom dans l'Inde gangétique. La plus connue est un affluent de la Tcharmañvatî, à la pente orientale de la chaîne d'Ârâvalî; mais celle-ci appartient à un système de rivières particulier qui ne paraît pas, malgré son importance, avoir été mentionné par Mégasthène. Il faut chercher dans une autre direction. Or précisément à côté de la *Caïnas* ou Kêna, que Pline associe à son *Prinas*, nous trouvons que le nom de *Parnâçâ* a été appliqué à la Tâmasâ (la Tonsa actuelle) dans quelques Pourânas[5], dénomination dont la trace subsiste dans celle de *Parnasah*, que porte encore un lieu situé (seize milles anglais au-dessous d'Allahabad) au confluent de la Tonsa et du Gange.

Sur les dix-neuf affluents du Gange, dont nous venons de parcourir la série, douze sont identifiés d'une manière certaine. Quatre peuvent encore laisser quelque doute, et trois seulement restent sans application connue, quoique leurs analogues se retrouvent dans la nomenclature sanscrite. La presque totalité de ces identifications appartient aux parties centrales du bassin; deux ou trois noms seulement nous portent

[1] Cap. IX, 5. Dans Artémidore, cité par Strabon (XV, p. 719), le nom est corrompu en Οἰδάνης.

[2] Lib. VI, 21, p. 318.

[3] *Yamounâ*. Les écrivains musulmans en ont fait *Djemna*, forme que l'usage moderne a consacrée. — [4] « Flumina : « Prinas et Caïnas (quod in Gangem in- « fluit), ambo navigabilia. » *Prinas* est la leçon de tous les bons manuscrits.

[5] *Asiat. Res.* vol. XIV, p. 396.

vers la région inférieure du fleuve, où les notions recueillies par Mégasthène étaient comparativement très-limitées. Elles le sont surtout dans Arrien, qui n'a nommé que trois ou quatre des peuples ou des pays de la région centrale du Gange. Strabon et Diodore, qui ont puisé à la même source, sont encore plus vides d'indications pour la nomenclature ethnographique[1]. Pline seul a rapporté une assez longue série de noms de tribus dont le territoire occupait la région du Gange inférieur[2]. Mégasthène avait parlé du grand nombre de peuples que renfermait la Péninsule[3]; mais, en supposant qu'il en eût rapporté les noms, ce qui est au moins très-douteux, il n'avait sûrement donné, pour la plupart, qu'un catalogue à la manière des compositions brahmaniques. Ce qu'il avait pu recueillir de détails ne se rapportait, selon toute apparence, qu'aux populations tributaires de Tchandragoupta, tant du côté de l'ouest, vers le Sourâchtra et le bas Indus, qu'à l'orient du Magadha, jusqu'au golfe Gangétique.

Il règne, au reste, dans la nomenclature de ces derniers peuples (ceux du Gange inférieur), un singulier désordre. On y trouve les mêmes noms répétés à quelques paragraphes d'intervalle, et des tribus appartenant à une autre région très-distante sont jetées inopinément au milieu de celle-ci, comme si elles appartenaient au même groupe. Il est clair que Pline a puisé à la fois à des sources différentes (telles, par exemple, que la relation originale de Mégasthène, et l'Inde de Sénèque, qui n'était qu'un ouvrage de seconde main), et que, dans l'ajustement précipité de ses extraits, il ne s'est aperçu ni de ses dé-

[1] Strab. lib. XV, p. 689, sqq. Diod. lib. II, c. XXXV à XLII.

[2] Au livre VI, 22, p. 318, sqq. Hard.

[3] Il en portait le nombre à cent dix-huit. Arrian. *Ind.* c. VII, 1. Pline marque le même nombre en citant Sénèque (lib. VI, 21, p. 317).

rangements ni de ses doubles emplois. Heureusement que la restitution en est facile.

C'est immédiatement après avoir donné l'itinéraire de l'Hesidrus à Palibothra, que Pline aborde son énumération géographique de l'Inde du nord[1]. Il part des monts Emodi[2], où il mentionne quatre tribus[3], et redescend immédiatement aux plaines du Gange, « où sont, dit-il, les *Brachmanes*, nom que l'on donne à un grand nombre de peuples, et dont les *Maccocalingæ* font partie (multarumque gentium cognomen Brach« manæ, quorum Maccocalingæ.) » Pour les anciens, qui n'eurent jamais qu'une notion incomplète et assez confuse de l'organisation sociale des Hindous, la dénomination de *Brahmanes* désignait moins une classe qu'une nation, ou plutôt, comme le dit ici Pline, c'était le surnom d'une foule de peuples indiens[4]. Bien qu'il fût mal compris, le fait est vrai au fond, en ce sens que les Âryas de l'Inde se sont eux-mêmes qualifiés de nation brahmanique, par opposition aux populations qui n'avaient pas adopté le culte ârien[5]; et il est assez probable que ce nom était devenu d'un usage encore plus habituel, depuis que le bouddhisme avait élevé son drapeau réformateur.

Les *Maccocalingæ* nous conduisent à la côte maritime. *Ka-*

[1] Sur le caractère général de la description de l'Inde dans Pline, voyez notre deuxième mémoire, *Sav. étr.* t. V, p. 349.

[2] Les anciens emploient ce nom tantôt à la forme plurielle (comme Pline dans le passage actuel), tantôt au singulier. Sur la dérivation du mot, voy. ci-après, l'Appendice sur la Sérique.

Voy. notre deuxième mémoire, *l. c.* p. 350.

[4] Il faut toutefois remarquer que Strabon, qui analyse avec plus d'étendue que Pline cette partie des Mémoires de Mégasthène, distingue les *Brachmanes* comme les Sages de la nation hindoue, en les opposant aux *Germanes*, qui sont les Çramanas ou docteurs de la foi bouddhique. (Strab. lib. XV, p. 712. Cp. Arrian. *Indica*, c. 11, p. 322 Müller, et Schwanbeck, *Megasth.* p. 45, sqq.)

[5] Dans un des principaux documents de la littérature oupavédique, on trouve même le nom *Brâhmaṇâh* employé comme dénomination habituelle dans le sens d'Âryas. (Voy. A. Weber, dans les *Indische Studien*, t. I, p. 179 et 188. Berlin, 1849.)

linga est une appellation indigène qui, dans les temps anciens, s'est appliquée à la presque totalité de la côte orientale de la péninsule à partir du delta du Gange, bien qu'à une époque plus rapprochée on ne l'ait plus étendue que jusqu'à la limite méridionale de l'Orissa[1]. « Calingæ proximi mari, » dit avec raison notre auteur, une ligne après sa mention des *Maccocalingæ*. Ce nom de *Maccocalingæ*, de même que ceux de *Gangaridæ Calingæ* et de *Modogalinga*, qui viennent bientôt après, sont bien évidemment des subdivisions ou des tribus du Kalinga. C'est à l'ethnologie comparée que nous demanderons l'éclaircissement de ces indications de Mégasthène[2]. Pour nous, les *Maccocalingæ* sont les « *Magha* du Kalinga. » Magha est le nom d'une des tribus non âriennes les plus importantes et les plus répandues de la basse région gangétique, où elle est fractionnée en plusieurs groupes particuliers, depuis l'Arakan et l'Assam occidental, où on la trouve sous le nom de *Mogh*[3], jusqu'aux *Mâghars* des vallées centrales du Népâl, aux *Maghayas*, *Magahis* ou *Mag'hyas* du Béhar méridional (l'ancien Magadha), aux anciens *Magra* du Bengale, et aux *Magora* de l'Orissa[4]. Ces

[1] Wilson, *Mackenzie Collection*, introd. t. I, p. CXVII; comp. Wilkins, *Historical Sketches of the South of India*, vol. I, p. 6, Lond. 1810, in-4°.

[2] Il serait inutile de rappeler les hypothèses étymologiques de Wilford et de ceux qui sont entrés dans la même voie.

[3] *Mugs*, selon l'orthographe anglaise.

[4] Comstock, *Notes on Arakan*, dans le *Journal of the Americ. Orient. Soc.* vol. I, 1851, p. 224; Fr. Hamilton, *Nepal*, p. 25, sqq. Lond. 1819, in-4°; Hodgson, *The military Tribes of Nepal*, dans le *Journal of the Asiat. Soc. of Bengal*, vol. II, 1833, p. 219; *the History, Antiquities*, etc. *of Eastern India*, by Montg. Martin, vol. I, p. 164, 169 et 178, Lond. 1838, in-8°; Stirling, *an Account of Orissa*, dans les *As. Res.* XV, 1825, p. 197; H. Elliot, *Supplementary Gloss. of the indian terms*, p. 134, etc. Dans le Népâl, la famille aujourd'hui régnante des Gorkhas est un clan mâghar. Dans le sud du Béhar, les Maghayas sont une des basses tribus les plus nombreuses du pays. Dans l'Orissa, les Magora sont une tribu de chasseurs. Les Maghas tiennent aussi une place notable dans l'ethnographie du Dekhan; ce sont les Μάγοι de Ptolémée, comme nous le montrerons dans notre quatrième mémoire.

derniers, par leur position, pourraient représenter convenablement nos *Maccocalingæ*.

Les Modogalinga trouvent également leur correspondance dans les anciens *Mada*, peuplade que le Livre de Manou mentionne dans son énumération des tribus impures de l'Âryâvarta, et qu'il nomme à côté des Andhra, autre peuple de la région du Gange inférieur[1]. L'inscription de Monghir (Béhar), qui est au plus tôt du VIII^e^ siècle de notre ère, nomme encore les *Méda* comme une basse tribu de cette région[2]; et, chose assez remarquable, leur nom s'y trouve accolé à celui des Andhra (Andharaka), précisément comme dans le texte de Manou. Pline leur donne pour habitation une grande île du Gange, *insula magnæ amplitudinis*, et le mot Galinga (pour Kalinga), auquel leur nom est accolé, met nécessairement cette île aux approches de la côte, peut-être dans le delta.

C'est aussi vers le delta que se placent les *Gangaridæ Calingæ*, peuple situé à l'extrême limite de la région du Gange, *gens novissima*, selon l'expression de Pline. Ptolémée, qui connaît aussi ce peuple, le met aux environs des bouches du fleuve, *τὴν δὲ περὶ τὰ στόματα τοῦ Γάγγου πᾶσαν κατέχουσι Γαγγαρῖδαι*[3], expressions qui impliquent une extension considérable, et qui doivent sûrement se rapporter à une partie notable de ce que nous nommons le Bengale. Il faut se rappeler que, dans les informations données à Alexandre sur les contrées du sud, deux nations principales occupaient la région du Gange, les *Prasii* et les *Gangaridæ*[4]. Un tel rang assigné aux Gangarides

[1] Manou, X, 36, 48. Les Andhra dont il s'agit ici ne doivent pas être ceux du sud, dont il sera question ci-après.

[2] *Asiat. Res.* vol. I, p. 126. Calcutta, 1788.

[3] Ptolem. VII, 1, 81, Nobbe.

[4] Diodor. Sic. lib. XVII, c. XCIII; Quint. Curt. IX, 2. On lit dans ces passages *Gandaridæ*. (Sur la confusion perpétuelle des noms de *Gandaridæ* et *Gangaridæ* dans

suppose quelque chose de plus, apparemment, qu'une peuplade obscure confinée dans les djangles marécageuses du delta, où l'on s'est généralement accordé à les renfermer, en s'appuyant du texte de Ptolémée, qui ne dit nullement cela. Ce que Pline ajoute, que le roi des Gangarides avait constamment autour de lui soixante mille hommes de pied, mille cavaliers et sept cents éléphants équipés pour le combat « Regi LX mill. « peditum, equites mille, elephanti DCC in procinctu bellorum « excubant, » ne peut aussi se rapporter qu'à un peuple considérable. D'après cette indication de Mégasthène et celle des historiens d'Alexandre, nous pensons qu'il faut voir dans les *Gangaridæ* (nom qui n'a pas de correspondance connue dans la nomenclature sanscrite, et sur l'origine duquel nous reviendrons) le groupe nombreux de populations aborigènes qui occupe, aux deux côtés du fleuve, toute la région du Gange inférieur à partir de la Kaouçikî[1] et de la limite orientale du Magadha, c'est-à-dire au-dessous du Prâtchî, qui est la contrée des *Prasii*. Ce groupe de populations natives de la basse région du Gange, quoique rattaché de très-bonne heure à la communion brahmanique, ne se confondit jamais avec les purs Âryas du Madhyadêça. Il garda toujours sa physionomie, et en partie son idiome propre, seulement modifié par la superposition du sanscrit. Les légendes brahmaniques elles-mêmes, en même temps qu'elles attribuaient une origine commune aux cinq branches dont le groupe se composait, en faisaient une famille à part dans leurs généalogies mythiques. Ces cinq branches étaient celles des Anga, des Vanga, des Souhma, des Poundra et des Kalinga[2], noms qui ont eu longtemps leur existence distincte,

les anciens auteurs, on peut voir notre remarque dans notre premier mémoire, p. 48, note.)

[1] Ci-dessus, p. 127.

[2] La légende est dans le *Mahâbhârata* et dans les *Pourâṇas*. (Voy. Lassen, *Indische*

mais qui se sont graduellement absorbés (à l'exception du cinquième) dans l'appellation, devenue dominante, des Vanga, d'où s'est formée la dénomination territoriale de *Bengale*[1]. Le Bengale représente donc pour nous, au moins d'une manière générale, la contrée des *Gangaridæ;* et la ville que Pline désigne sous le nom de *Parthalis,* comme leur métropole, *regia Parthalis vocatur*, n'est évidemment autre chose que Varddhana, place anciennement florissante[2], que les documents sanscrits mentionnent comme la capitale particulière des Poundra[3]. C'est encore aujourd'hui, sous le nom légèrement altéré de *Bardvân*[4], une ville considérable à 60 milles de Calcutta vers le nord-ouest, et à moins de 30 milles à l'ouest (en ligne directe) de la branche occidentale du delta[5]. Dans Ptolémée, la capitale des *Gangaridæ* est nommée *Gange,* Γάγγη βασίλειον; le Périple en avait déjà parlé comme d'une place de commerce très-importante située sur le fleuve dont elle portait le nom[6]. Ce n'était donc pas Varddhana. Les moyens de comparaison nous manquent pour en déterminer le site d'une manière précise; ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il faut en chercher l'emplacement, non dans l'intérieur du delta, où on l'a portée sans autre autorité que les notations astronomiques de Ptolémée, qui n'ont, nous le savons assez, aucune valeur sé-

Alterth. t. I, p. 556, sqq. et le *Vishnu Purâna*, p. 444.

[1] Ce sujet sera repris et développé dans notre étude sur l'ethnologie de l'Inde ancienne. La prédominance du nom de *Bangala* ne date que du XIII^e^ ou même du XIV^e^ siècle.

[2] C'est ce que signifie le nom sanscrit *Varddhamâna,* littéralement la [cité] florissante. Le mot contracté *Varddhana,* qui était d'un usage plus habituel, a la même signification (Wilson's *Dictionary,* p. 739).

[3] D'où elle est fréquemment nommée *Poundra-Varddhana.*

[4] *Burdwan* sur les cartes anglaises.

[5] W. Hamilton, *Descript. of Hind.* t. I, p. 157.

[6] Ptol. VII, c. 1, 81; *Periplus maris Erythr.* § 63, p. 303, Müller (au t. I des *Geographi Græci Minores,* Paris, Didot, 1855).

rieuse[1], mais bien sûr la branche occidentale, qui vient aboutir à l'estuaire principal du fleuve, peut-être dans la position actuelle de Calcutta, peut-être un peu plus haut à Hougli, place qui a été autrefois le principal entrepôt commercial de ces quartiers[2], et qui a donné son nom à la bouche occidentale du Gange.

Le nom des *Gangaridæ*, avons-nous dit, n'a pas de correspondance dans la nomenclature sanscrite. D'après cela, M. Lassen pense que ce mot est de formation purement grecque[3]. Cette supposition serait peu probable alors même qu'elle ne toucherait que Mégasthène; elle le devient moins encore, lorsqu'on voit le nom déjà mentionné, lors de l'expédition d'Alexandre, par un des princes indigènes du nord-ouest[4]. Et en effet, en ce cas comme en tant d'autres, la synonymie que le sanscrit nous refuse, nous la retrouvons parmi les tribus aborigènes ou non sanscrites de la région où se placent les anciens Gangarides. Le nom se conserve presque identique dans celui des Gongrhîs du Béhar méridional, dont une partie, selon leurs propres traditions, est venue du Tîrahout, au nord du Gange[5]. Ces Gongrhîs du Béhar se rattachaient originairement, sans aucun doute, aux Gangâyis de la lisière nord-ouest du

[1] Sur les hypothèses auxquelles a donné lieu l'emplacement de la *Gange* du Périple et de Ptolémée, on peut voir J. Taylor, *Remarks on the sequel of the Periplus*, dans le *Journ. of the As. Soc. of Bengal*, vol. XVI, 1847, p. 21. Artémidore, cité par Strabon (lib. XV, p. 719), nommait aussi une ville de *Gange*, mais sur la partie moyenne du Gange, au-dessus de Palibothra, et, à ce qu'il semble, dans la position actuelle d'Allahabad, la Prayâga des livres sanscrits.

[2] W. Hamilton, *Descr. of Hindoostan*, vol. I, p. 138. Il y a près de Hougli, au nord-ouest, un lieu nommé *Sâtgong* (Satagrâma, littéralement les Cent-Bourgs), que la tradition locale dit avoir été autrefois la résidence des rois du pays, et qui aurait été alors une ville d'une très-grande étendue. (Will. Francklin, dans l'*Asiatic Journal*, vol. VII, 1819, p. 23.)

[3] *Indische Alterthumskunde*, tome II, p. 201.

[4] Ci-dessus, p. 138.

[5] *Eastern India*, de Montgom. Martin, vol. I, p. 172.

Bengale, qui parlaient aussi le dialecte du Tîrahout[1], et il faut sûrement rapporter à la même souche les Gangrar du Bengale oriental[2]; car tous ces noms ne diffèrent que par des nuances de prononciation, très-ordinaires dans ces dénominations non écrites des tribus natives. La place éminente que le nom des *Gangaridæ* occupe au temps d'Alexandre et de Tchandragoupta s'explique par la prédominance temporaire d'un chef de cette race dans les cantons du Gange inférieur. C'est un fait très-habituel dans les traditions pouraniques.

Au-dessus des *Calingæ* de la région littorale, Pline nomme les *Mandei* et les *Malli*, chez lesquels s'élève le mont *Mallus*[3]. Un peu plus loin[4], Pline attribue le mont *Maleus* aux *Monedes* et aux *Suari*, avec cette remarque (erronée) que l'ombre de la montagne, pendant les six mois d'été, se portait au sud, et qu'elle tombait au nord pendant les six mois d'hiver. Il suit de ce rapprochement que les *Mandei* et les *Monedes*, mal à propos distingués par Pline, qui aura, ici encore, puisé à deux sources différentes, ne doivent être qu'un seul et même peuple; malgré l'erreur singulière qui place ici un phénomène astronomique qui n'appartient qu'à l'équateur, ce qui ressort sûrement de ce double passage, c'est que Mégasthène avait voulu désigner le tro-

[1] W. Hamilton, *Descr. of Hind.* vol. II, p. 718, 1820; Hodgson, *On the origin*, etc. *of the Kocch, Bodo and Dhimál people*, dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, vol. XVIII, 1849, p. 703.

[2] Montg. Martin, *Eastern India*, vol. III, p. 532, 534.

[3] « Calingæ proximi mari, et supra, « Mandei, Malli, quorum mons Mallus; « finisque ejus tractus est Ganges. » (§ XXI, p. 318.) *Malaya*, dans les idiomes non sanscrits de l'Inde, signifie *montagne*, et *Mallayar, Malliar, Malèr*, etc. en sont des dénominations dérivées, qui n'ont eu originairement que l'acception de *montagnards*. Le nom de *Malli*, qu'on trouve ici dans le texte de Pline, reproduit une de ces dénominations. Le sens n'en fut pas ignoré des auteurs grecs, qui lui servent de guide; car dans un passage antérieur, où le phénomène du mont Mallus avait été déjà signalé (Plin. *Hist. natur.* lib. II, LXXV, p. 110), le nom d'*Oretes* (Ὀρεσται, montagnards) est substitué à celui de *Malli*.

[4] § XXII, p. 319.

pique d'été, qui coupe en effet la région montagneuse de Singboûm (en sanscrit Siñhabhoûmi, la terre des Lions), située à l'ouest du delta, sur les confins méridionaux du Magadha. Or, dans cette contrée de Singboûm et dans le canton avoisinant de Tchoutya Nagpour, habite encore aujourd'hui une tribu à demi sauvage appelée *Mounda*[1], un des nombreux rameaux de cette race aborigène des monts Vindhyâ connue sous le nom de *Kohlî*. Les Mounda ne sont pas d'ailleurs étrangers aux Pourânas. Une liste extraite par Wilford du Brahmañda Pourâna les place dans un groupe de populations du Vindhyâ oriental et du Gange inférieur[2]; et leur nom figure aussi parmi les races impures qui donnèrent des dynasties à diverses parties de l'Inde Gangétique[3].

Les *Malli* et les *Suari*, que Pline accole alternativement à ses *Monedes* ou *Mandei*, c'est-à-dire aux Mounda, sont aussi des appellations bien connues, qui se sont perpétuées dans ces cantons. Nous avons déjà dit quelle est, dans la nomenclature non sanscrite de l'Inde, la signification propre des termes Malaya, Malliar, et autres analogues, dont beaucoup sont devenus des ethniques (le sanscrit en a fait Malla), mais dont l'acception originelle était seulement celle de *montagnards*. Les montagnes de Râdjamahl en particulier, c'est-à-dire la chaîne de hauteurs où vient se terminer à la droite du Gange, sur la limite actuelle du Béhar et du Bengale, la prolongation orientale des monts Vindhyâ, ont une race aborigène qui se donne

[1] Tickell, *Memoir on the Hodesum*, dans le *Journ. of the As. Soc. of Bengal*, vol. IX, 1840, p. 696; *ibid.* p. 787 et 803; Cuthberg, *Report on Chota Nagpore*, dans le *Journ. of the Roy. As. Soc.* vol. VIII, 1846, p. 414. Add. Lassen, *Indische Alterth.* t. I, Beil. p. LXVIII, sqq.

[2] *Asiat. Res.* vol. VIII, 1805, p. 336, édit. de Calcutta.

[3] *Vishnu Puràna*, p. 474, et les remarques de M. Wilson. Cp. Elphinstone, *History of India*, I, p. 270, 1840, et Lassen, *Ind. Alt.* II, Beil. p. XV.

à elle-même le nom de *Mallèr*[1] : ce sont les *Malli* de notre auteur.

Ses *Suari* sont aussi répandus dans toute cette région, gardant toujours le nom sous lequel il les désigne d'après Mégasthène. *Çavara* dans les poëmes et les lexicographes indiens, *Savara, Sabara, Savira* ou *Sivira* dans les prononciations vulgaires de l'est et du sud, sont les dénominations générales appliquées aux tribus qui vivent encore à l'état barbare au milieu des djangles, dans les gorges des montagnes ou dans la profondeur des forêts[2]; mais dans la région comprise entre le delta du Gange et la Mahânada, c'est-à-dire dans le pays d'Orissa, en remontant vers l'intérieur jusqu'aux cantons montueux qui recèlent l'origine des rivières, cette appellation générale s'est changée en de véritables ethniques. Les *Soûr* sont une grande et nombreuse tribu de l'intérieur de l'Orissa[3]; et en se portant de là au nord vers le Gange, d'autres tribus du Béhar et des cantons avoisinants sont aussi connues sous les noms de *Seorîs* et de *Souîr*[4], toutes dénominations qui se rapportent au Çavara classique. Ptolémée a aussi des *Sabaræ* dans la même région[5]; et l'on peut remarquer que les *Suari* de Pline se rapportent plus particulièrement aux dénominations locales (Soûr et Souîr), tandis que Ptolémée, ici comme dans toute sa nomenclature de l'Inde, se tient plus près de la forme sanscrite.

[1] Fr. Buchanan-Hamilton, dans l'*Eastern India* de Montg. Martin, vol. II, p. 125, sqq. Sherwill, *Notes upon a Tour through the Rájmahal hills*, dans le *Journ. of As. Soc. of Beng.* vol. XX, 1851, p. 604.

[2] *Amarakôcha*, II, 10, p. 233; *Kathasarit Sagara*, p. 357 (161 du texte), Brockh. 1839; Wilson, *Mack. Collect.* vol. I, introd. p. LXI, et vol. II, p. VI, VII, etc. *Eastern India* de Montg. Martin, vol. I, p. 409, etc. (Voy. sur l'origine du mot, A. Weber, dans les *Ind. Studien*, t. II, 1851, p. 297.)

[3] Stirling, *Account of Orissa*, au XV^e^ vol. des *Asiat. Researches*, p. 197 et 204.

[4] Buchanan-Hamilton, dans l'*Eastern India* de Montg. Martin, vol. I, p. 408, sq. etc. Cp. Elliot, *Supplementary Glossary of the indian terms*, p. 135, Agra, 1845, in-8°.

[5] Lib. VII, c. 1, 80, Nobbe.

Après une courte digression sur l'organisation du peuple indien et sa division en classes héréditaires (sujet qu'Arrien, Strabon et Diodore ont exposé, d'après Mégasthène, avec beaucoup plus d'étendue[1]), Pline revient à son énumération des peuples de la région gangétique. Il nomme ici d'abord les *Modogalingæ*, dont nous avons reconnu tout à l'heure, sinon l'emplacement précis, du moins l'identité ethnologique; et il poursuit en ces termes[2] : « Ultra siti sunt *Modubæ*, *Molindæ*, « *Uberæ*[3] cum oppido ejusdem nominis magnifico, *Galmo-* « *droësi*[4], *Preti*[5], *Calissæ*[6], *Sasuri*, *Passalæ*, *Colubæ*[7], *Orœulæ*[8], « *Abali*[9], *Taluctæ*[10]... »

Le mot *ultra*, qui ouvre l'énumération, nous porte à la gauche ou au nord du Gange, entre le fleuve et l'Himâlâya. Le premier nom cité, celui des *Modubæ*, rappelle indubitablement les Moutiba, peuple que l'Aïtarêya Brâhmana mentionne parmi les tribus barbares ou non âriennes de cette région à l'époque des premiers établissements brahmaniques[11], et qui semble avoir disparu plus tard de l'ethnologie gangétique. Peut-être les Moutiba n'étaient-ils qu'une branche de Mâdhava du Mithilâ[12], et se sont-ils confondus avec eux. Les *Molindæ* figurent dans les listes pouraniques; le nom, sous sa forme sanscrite, est *Malada*[13]. On ne sait rien de plus de cette tribu, dont nous

[1] Arrian. *Ind.* c. XI; Strab. lib. XV, p. 703; Diod. lib. II, c. XL, XLI; et Mégasthenis *Fragmenta*, dans les *Fragm. historic. græcor.* de Müller, vol. II, p. 405, sqq.

[2] Plin. *Hist. nat.* lib. VI, XXII, p. 319. Hard. M. Lassen, dont l'ouvrage résume toutes les recherches antérieures, rejette tous ces noms, à l'exception des *Passalæ* et des *Colubæ*, dans la classe des inconnus (*Ind. Alterth.* t. II, 1852, p. 689, note).

[3] Var. *Umbræ*, *Umbritæ*.

[4] Var. *Modresi*.

[5] Var. *Peti*.

[6] Var. *Caloæ*, *Caloe*, *Aclissæ*.

[7] Var. *Colobæ*.

[8] Var. *Orumcolæ*, *Orzulæ*.

[9] Var. *Abatle*.

[10] Var. *Thalutæ*.

[11] *Die Sage von Çunahçepa*, dans les *Ind. Studien* de Weber, t. I, 1850, p. 463; Wilson, dans le *Journal of the roy. As. Soc.* vol. XIII, 1851, p. 102.

[12] Vide infra.

[13] Dans le *Bhiçmakhañda* ou catalogue

ne retrouvons pas non plus la trace dans les documents postérieurs. On a cru pouvoir identifier les *Molindæ* avec les *Maroundæ*, dont Ptolémée[1] détermine l'emplacement depuis la contrée du Kôçala jusqu'aux confins des Gangarides; sans nier la possibilité de ce rapprochement, nous n'osons pas être aussi affirmatif. L'analogie des noms est assez faible, et l'intervalle de plus de quatre cents ans qui sépare l'époque de Mégasthène de celle de Ptolémée apporta sûrement de grands changements dans l'état politique des populations du Gange.

Les *Uberæ*, « avec une ville magnifique du même nom, » ne peuvent se rapporter qu'aux *Bhars*[2], race nombreuse dans les provinces moyennes du Gange et jusqu'au voisinage de l'Assam. Les Bhars ont autrefois dominé dans le nord-ouest du Bengale, dans les plaines adjacentes du Tîrhout, et jusqu'au cœur du Kôçala, ainsi que dans les cantons qui avoisinent à l'ouest le Magadha, entre le Gange et la Çôna[3]. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une classe très-infime de la population de ces provinces, quoique quelques-uns de leurs clans prétendent encore au titre de Radjpouts[4].

géographique du VI^e^ livre du *Mahâbhârata*, imprimé, sur une traduction posthume de Rosen, au t. V (1848) des *Monatsberichte* de la Société de Géographie de Berlin, le nom des *Malada* (p. 41) est réuni à celui des Anga et précède le Magadha. (Comp. la version anglaise de M. Wilson, faite sur d'autres manuscrits, dans le *Vishnu Purána*, p. 190.) Dans le *Digvidjaya* de Bhîma (*ibid.* note 70), les Malada sont nommés parmi les peuples de l'est. La liste des noms géographiques tirés par Wilford du Brâhmañda Pourâna, et qui présente une grande analogie avec celle de Rosen, met aussi les Malada à côté des Anga. (*Asiat. Res.* vol. VIII, 1805, p. 336 de l'édit. de Calcutta, 342 de l'édit. de Londres, in-4°.) Leur nom est peut-être resté à la ville de Maldah, située, à la gauche du Gange, près du site de l'ancienne Gaoura, vis-à-vis de Râdjahmal, sur les confins, sinon dans le territoire même des anciens Anga.

[1] Lib. VII, c. II, 14, Nobbe.

[2] Le nom, selon les cantons, se prononce aussi *Bors* ou *Bhors*, *Bhourîs*, *Barriias* et *Bhârhîyas*, *Barêyas*, *Baôris*, *Bharaïs*, etc.

[3] Francis Buchanan-Hamilton, dans l'*Eastern. India* de Montg. Martin, vol. I, p. 168 et 468; vol. II, p. 343, sqq. etc.

[4] *Ibid.* vol. II, p. 463. Cp. H. Elliot, *Supplem. Gloss. of the indian terms*, p. 71.

Nous ne pouvons rien faire des *Galmodroësi*, nom certainement incorrect, s'il n'est pas corrompu. La leçon *Modresi*, que donnent quelques manuscrits, est sûrement préférable, d'autant plus que la liste du Varâha-Saṇhita, où se trouvent en grand nombre de bonnes indications tirées de sources anciennes[1], mentionne un peuple du nom de *Madrésa*[2]; mais, outre que cette leçon n'est pas bien sûre, la localisation reste indéterminée.

Nous ne pouvons rien faire non plus des trois noms qui suivent, les *Preti*, les *Calissæ* et les *Sasuri*, non plus que des *Orxulæ*, qui viennent un peu après, soit que les noms aient été corrompus par les copistes, soit que les tribus désignées échappent, par leur obscurité même, à nos moyens d'investigation. Les *Passalæ*, au contraire, nous placent sur un terrain bien connu, le pays des Pantchâla, peuple célèbre dans l'histoire héroïque de l'Inde, qui occupait la plus grande partie de la vaste mésopotamie formée par le Gange et la Yamounâ[3]. Les *Colubæ*, nommés après les *Passalæ*, se retrouvent aussi, non-seulement dans la nomenclature sanscrite, mais dans l'ethnologie actuelle de l'Himâlaya. L'auteur d'un drame indien (le *Moudrâ-Râkchasa*), qui a pour héros Tchandragoupta,

[1] Malheureusement on n'en a jusqu'à présent que l'extrait donné par Wilford dans le VIII[e] volume des *Asiatic Researches*, p. 344, sqq. Une édition revue sur les manuscrits serait fort utile et très-désirable. On sait que l'astronome Varâhamihira, à qui l'on doit le Varâha-Saṇhita, florissait au commencement du VI[e] siècle de notre ère.

[2] *As. Res.* vol. VIII, p. 341, édit. de Calcutta, 1805. M. Fr. Hamilton dit (nous ignorons sur quelle autorité) que le nom de *Madra* a été appliqué au Boutan, dans l'Himâlaya oriental. (*Account of Nepal*, p. 8, et la table, au mot *Madra;* et *Journ. of the Asiatic Soc. of Bengal*, vol. VII, 1838, p. 1. Cp. le *Vishnu Pur.* p. 137, note 25.)

[3] Le territoire des Pantchâla s'étendait dans l'Antarvêdi (sur ce mot, voy. ci-dessus, p. 122, n. 3), depuis le confluent même des deux fleuves jusque vers la hauteur de la ville actuelle de Delhi (un peu plus méridionale que Hâstinapoura); au-dessus, jusqu'à l'entrée des montagnes, le reste du douab appartenait aux Kourous.

nomme les *Kouloubha* à côté des Malaya [1], dénomination qui paraît devoir s'appliquer ici aux montagnards de l'Himâlaya [2]. L'auteur de ce drame écrivait, à la vérité, à une époque très-postérieure; mais les détails essentiels de son œuvre sont nécessairement tirés de documents anciens. Il convient toutefois de remarquer, quant au nom qui nous occupe, que les manuscrits du *Moudrâ-Râkchasa* présentent des leçons différentes. L'édition du texte imprimée à Calcutta porte *Kâoulouta*. M. Lassen, s'appuyant de Pline, n'hésite pas à préférer *Kâouloubha*, que donne le manuscrit de notre Bibliothèque impériale [3]. L'autre leçon a cependant pour elle de fortes autorités, et l'on pourrait presque dire des raisons décisives. Le Râmâyana, dans son énumération géographique du IV^e^ livre, nomme les *Kâouloûta* ou *Koloûta* (*Koloûka* suivant d'autres manuscrits) parmi les peuples de l'ouest [4], et le nom se retrouve (*Kouloûta*), dans la liste du Varâha-Sañhita, parmi les peuples du nord-ouest [5]. Hiouen-thsang, le célèbre bouddhiste chinois qui parcourut toutes les contrées de l'Inde au milieu du VII^e^ siècle de notre ère, vit ce pays, dont il écrit le nom *K'iu-lou-to* [6]. Cette transcription fixe la véritable forme du mot (Koulouta ou Kouloûta), un peu flottante dans les compositions sanscrites, en même

[1] Wilson, *Select Specimens of the Theatre of the Hindus*, vol. II, p. 165, édit de Londres, 1835.

[2] Sur la signification générale du mot *Malaya*, ci-dessus, p. 142, note 2.

[3] Lassen, *Indische Alterth.* t. I, p. 57, et t. II, p 206.

[4] M. Gorresio, dans sa version italienne (vol. III, p. 178, Parigi, 1853), suit la leçon *Koloûka*. Les variantes des manuscrits sont assez nombreuses, et la plupart s'expliquent par la confusion facile du *k*, du *t* et du *b* dans l'alphabet dêvanagari. La véritable leçon est fixée par la relation de Hiouen-thsang (VII^e^ siècle). Dans le passage allégué du Mahâbhârata, le nom des *Kouloûka* (pour *Koloûta*) précède immédiatement celui des *Kêkaya*, ce qui est parfaitement conforme à la connexion géographique. (Sur Kêkaya, voy. notre second mémoire, p. 265.)

[5] *Asiat. Res.* vol. VIII, p. 347. Sur le Varâha-Sañhita, voy. la page précéd. n. 1.

[6] *Mémoires sur les contrées occid.* trad. du chin. par M. Stan. Julien, t. I, p. 203, 1858, et notre *Mémoire analytique* sur la carte jointe au voyage, *ibid.* t. II, p. 334.

temps que l'itinéraire du voyage détermine la situation du pays dans la vallée supérieure de la Vipâçâ (l'*Hypasis* ou Beïah, affluent droit du Satledj), où se trouve en effet la grande vallée de Koulou. Dira-t-on que les *Colubæ* de Pline, et les *Kouloubha* du drame sanscrit sont un peuple différent des *Kouloûta* du nord-ouest? A la rigueur cela est possible, sans doute; mais outre que *Koulouta* se trouve dans les manuscrits du Moudrâ-Râkchasa, aussi bien que la leçon *Kouloubha,* qui n'a pour elle d'autre raison de préférence que la leçon correspondante de Pline, on peut faire remarquer, en ce qui regarde celui-ci, que ses *Colubæ,* nommés après les *Passalæ* (Pantchâla), semblent par cela même appartenir aux extrémités occidentales de la région gangétique, et que les *Kouloûta,* quoique situés en dehors du bassin du Gange, se trouvent directement au nord et à une assez faible distance de la Yamounâ supérieure. Notons encore que la mention des *Kouloûta* dans le Râmâyana et dans d'autres ouvrages sanscrits, parmi un si grand nombre de peuplades innommées, est l'indice d'une notoriété dont la raison historique nous est inconnue. La même raison a pu les faire signaler par ceux à qui Mégasthène dut ses renseignements géograghiques, tandis qu'en dehors de la mention de Pline les *Colubæ* sont absolument inconnus. Aucune tribu actuelle de l'Himâlaya ne porte de nom analogue. Le nom des Kouloûta, au contraire, a des homonymes, non-seulement dans l'Himâlaya occidental, mais aussi aux deux côtés du Brahmapoutra inférieur, où les *Kolitas* ont fait autrefois grande figure dans le nord-est du Bengale [1], et sont encore aujourd'hui une des populations les plus remarquables des confins méridionaux de l'Assam [2]. Toutes ces considérations nous font re-

[1] Fr. Buchanan-Hamilton, dans l'*East. India* de Montg. Martin, vol. III, p. 528.

[2] *Ibid.* p. 675; Br. Neufville, *On the Geogr. and population of Asam,* dans les

garder, en définitive, le nom des *Kouloûta* comme donnant la véritable synonymie de nos *Colubæ*, et nous nous reportons aux Kouloûta du nord-ouest, non à ceux de l'est, à cause de la contiguïté du nom des *Passalæ*.

Les *Abali*, qui viennent ensuite, pourraient avoir leur correspondance dans les *Gvallas* ou *Halvaïs* du Béhar méridional et des cantons montueux qui couvrent l'ancien Magadha du côté du sud [1]. Cette localisation, qui nous reporte brusquement au sud-est, vers la partie droite ou méridionale du Gange inférieur, est justifiée par les deux mentions qui suivent, celles des *Taluctæ* et des *Andaræ*.

Le roi des *Taluctæ* était un prince puissant; il entretenait sous les armes une armée de cinquante mille hommes de pied, quatre mille cavaliers et quatre cents éléphants [2]. Nous y reconnaissons avec toute certitude le royaume de *Tâmralipta* du Mahâbhârata [3], appelé *Tâmalitti* dans les écrits des bouddhistes du Ceylan [4]. Tâmralipta, située non loin de la mer, fut de toute ancienneté le port principal et le plus renommé de cette partie de l'Inde; c'était là qu'on s'embarquait pour les voyages à Siñhala (Ceylan) et aux contrées orientales [5]. La place existe encore sous le nom de *Tamlouk;* elle est située sur une émi-

Asiatic Researches, vol. XVI, 1828, p. 345, sqq. Hodg. *On the origin*, etc. *of the Kocch, Bodo and Dhimal people*, dans le *Journ. of the Asiat. Soc. of Beng.* vol. XVIII, 1849, p. 706. Les Kolitas, même ceux de l'orient du Brahmapoutra, parlent le dialecte bengali. Ce sont sûrement les Κοδοῦται (pour Κολοῦται) de Ptolémée, VII, II, 20, Nobbe.

[1] *Eastern India*, vol. I, p. 164; Tickell, *Memoir on the Hodesum*, dans le *Journal of the Asiatic Soc. of Beng.* vol. IX, 1840, p. 700 et 787.

[2] Plin. *l. c.* p. 319.

[3] Dans Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 143 et 156; *Vishnu Purána*, p. 192.

[4] *Mahavanso*, trad. par Turnour, introd. p. xxxv; et *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. VII, 1838, p. 927.

[5] *Mahavanso*, c. XI, p. 70; c. XIX, p. 115 et 117. Ce témoignage se rapporte au temps d'Açôka, un peu plus d'un demi-siècle après l'époque de l'ambassade de Mégasthène.

nence que baigne un large affluent de l'estuaire occidental du Gange, à quarante milles anglais au sud-ouest de Calcutta, et à une trentaine de milles au-dessus du point où l'on peut dire que commence la mer. Tamlouk est tout à fait déchue de son ancien éclat; il ne lui reste guère d'autre importance que les souvenirs qui s'attachent à son nom[1]. La forme sous laquelle ce nom est donné dans Pline tient en quelque sorte le milieu entre l'ancien pali Tâmalitti et le Tamlouk actuel; car ce dernier ne peut évidemment se rattacher aux formes palies écrites que par une prononciation intermédiaire, *Tamloutta* ou *Tamloukta*, d'où le passage à *Taloukta* devient facile.

Après les *Taluctæ* (Tâmalitta) venait le peuple encore plus puissant des *Andaræ*, « validior deinde gens Andaræ, » le dernier que Pline énumère dans cette direction[2]. Outre un grand nombre de bourgs, ce peuple possédait trente villes murées, et son armée se composait de cent mille hommes de pied, deux mille cavaliers et mille éléphants. Depuis que les livres indiens nous sont devenus accessibles, l'identité des *Andaræ* avec les *Andhra*, grand peuple des parties orientales du Dékhan, est un fait bien connu. Seulement il faut ici distinguer entre la contrée propre des Andhra, qui paraît avoir été très-loin dans le sud-ouest du delta du Gange, entre le cours moyen de la Godâvarî et de la Krichnâ, et l'extension que prit la domination des rois d'Andhra vers le nord, jusque vers la haute Narmadâ et les contrées inférieures du bassin du Gange. C'est à cette grande monarchie des Andhra, alors la plus puissante

[1] W. Hamilton, *Description of Hindia*, vol. I, p. 142; Mundy, *Sketches*, vol. II, p. 228.

[2] Les deux noms qui suivent le nom des *Andaræ*, ceux des *Dardæ* et des *Setæ*, appartiennent à une tout autre région. Ce sont des tribus montagnardes du nord-ouest, sur le haut Indus. (Voyez notre remarque à ce sujet, ci-dessus, p. 135, et notre second mémoire, p. 352.)

de ces régions de l'Inde après celle de Tchandragoupta, que se rapporte l'indication de Mégasthène [1].

Un peuple dont la mention n'est pas dans Pline, mais qui est cité par Arrien, celui des *Mathæ*, présente un intérêt particulier dans l'ethnologie de la région gangétique. L'auteur des Indiques [2] dit que l'*Erennesis* (ou *Erineses*), un des affluents du Gange, arrosait le territoire des *Mathæ* [3]. Comme cette rivière se reconnaît sans difficulté dans la Varânasî, qui vient tomber dans le Gange à Bénarès, il s'ensuit que la contrée des *Mathæ*, à s'en tenir à cette indication, occuperait la partie sud-ouest du Kôçala, entre la Gomatî inférieure et le Gange. Mais nous avons un autre témoignage, celui du voyageur chinois Hiouen-thsang, à qui l'on doit tant de notions précieuses sur l'Inde (milieu du VII^e^ siècle), qui prouve que le pays des *Mathæ* avait une beaucoup plus grande extension vers le nord-ouest. Le journal de Hiouen-thsang met leur capitale, *Matipoura*, à une petite distance à l'orient du Gange supérieur, non loin du lieu sacré (Gañgâdvâra, aujourd'hui Hardvar) où le fleuve débouche des derniers contre-forts de l'Himâlaya; et, dans un travail particulier sur l'itinéraire du pèlerin bouddhiste, nous avons pu retrouver l'emplacement de la cité des *Mathæ* dans un lieu ruiné qui garde encore le nom de *Madaouvar* [4]. Un autre document bouddhique du I^er^ siècle avant notre ère mentionne aussi le pays des *Mati* [5]. Dans les livres

[1] L'histoire ethnologique et politique des Andhra demanderait de plus grands développements; nous y serons ramenés par notre étude sur l'ethnologie de l'Inde ancienne.

[2] Arrian. *Indica*, c. IV, 5.

[3] Ci-dessus, p. 133.

[4] *Mémoires sur les contrées occidentales*, par Hiouen-thsang, traduit du chinois par M. Stanislas Julien, t. I, p. 219, sqq. 1857; et notre *Mémoire analytique* sur la carte jointe à l'ouvrage, *ibid.* t. II, p. 344, 1858 (p. 94 du tirage à part).

[5] Abel Rémusat, *Sur la succession des patriarches bouddhiques*, d'après la grande Encyclopédie japonaise, dans ses *Mél. As.* t. I, p. 123. (Comp. Lassen, *Ind. Alterth.* t. II, Beil. p. VI.)

brahmaniques d'une époque plus ancienne, le nom des Mati est *Mâthava*, *Mâdhava* et *Madhou* (les textes donnent ces formes différentes), et leur siége principal est le Mithilâ, à l'orient de la Gandakî [1]. Cette grande et puissante tribu, qui a occupé si longtemps une étendue considérable de la moyenne région du Gange, a disparu depuis des siècles de la scène politique, et son nom seul se perpétue obscurément dans le faible clan des *Méthiya*, de la province de Gorakpour [2].

L'extrémité nord-ouest de l'ancien territoire des *Mathæ* ou Mati du Kôçala, là où il se trouvait à la fois voisin du Gange et de l'Himâlaya, est remarquable encore à un autre titre : ce fut aussi, selon toute probabilité, le siége de la tribu des *Mâourya*, à laquelle appartenait Tchandragoupta. Les chroniques singhalaises rapportent [3] que *Moriyanagara*, première capitale des chefs des *Moriya* [4], fut fondée dans l'Himâlaya au temps de Çâkyamouni (environ six cents ans avant notre ère); et, dans la recherche de cette ville, plusieurs indices conduisent vers les extrémités nord-ouest du Kôçala. Peut-être se retrouve-t-elle dans une ville de Mayoûra, dont l'itinéraire de Hiouen-thsang fait connaître l'existence sur le bord oriental du Gange, vis-à-vis de Gañgâdvâra ou Hardvar; ou bien, peut-être faut-il l'identifier avec l'*Amroïèh* de l'Ayîn-Akbéri (l'Amrouah des cartes anglaises), à vingt-huit lieues de Hardvar vers le sud. Du reste, le seul indice de la mention que Mégasthène a pu

[1] Weber, *Zwei Sagen aus dem Çatapatha-Brâhmana*, dans ses *Indische Studien*, t. I, 1849, p. 171. Les Madhou ou Mâthava avaient un établissement à la droite de la Yamounâ, où la tradition leur attribuait la fondation de Mathourâ (Weber, *l. c.* p. 178; Lassen, *Ind. Alterth.* t. I, p. 127); un de leurs clans avait émigré jusque dans le Sourâchtra, sur la mer occidentale. (*Bâgh. Pur.* t. I, p. 135, etc.)

[2] Fr. Buchanan-Hamilton, dans l'*Eastern India* de Montgom. Martin, vol. II, p. 463.

[3] *Mahavanso* de Turnour, intr. p. XXXIX, et index géographique, au mot *Moriya*.

[4] Forme palie du mot *Mâourya*.

faire de la tribu native de Tchandragoupta se trouve aujourd'hui dans deux lexicographes, Étienne de Byzance et Hésychius. Le premier, citant Euphorion pour son autorité[1], enregistre seulement le nom des Μωριεῖς comme celui d'un « peuple de l'Inde qui habitait dans des maisons de bois; » mais le second a recueilli cette particularité décisive, que les rois de l'Inde portaient le nom de *Morieis*[2], ce qui ne peut s'appliquer qu'à la race de Tchandragoupta, dont les princes ajoutèrent à leur nom l'appellation patronymique de *Mâourya*. Deux branches principales de la race de Mâourya existent encore aujourd'hui. L'une, sous le nom de *Mori*, a fait une assez grande figure, longtemps encore après l'époque des anciens Goupta, parmi les tribus du Radjastân, où elle a donné une dynastie à la principauté de Tchittor[3]; l'autre se retrouve dans l'Assam oriental (le Kâmaroûpa de la géographie sanscrite), sous le nom même de *moriyas*[4].

Telles sont les notions ethnographiques qui se peuvent tirer des relations grecques[5].

[1] Il s'agit, selon toute apparence, d'Euphorion de Chalcis, qui écrivit sous le règne d'Antiochus Soter, très-peu de temps, conséquemment, après Mégasthène. (Voy Vossius, *De Histor. gr.* édit. Westerm, p. 142.)

[2] Μωριεῖς, οἱ τῶν Ἰνδῶν βασιλεῖς.

[3] Tod, *Annals and Antiquities of the Rajasthan*, vol. I, p. 91 et vol. II, p. 615, etc.

[4] Francis Buchanan-Hamilton, *Report on the district of Asam*, dans l'*East. India* de Montgom. Martin, vol. III, p. 676.

[5] Megasthène et d'autres voyageurs, notamment Deïmaque, qui fut envoyé, après Mégasthène, vers le successeur de Tchandragoupta (Strabon, II, p. 70), avaient parlé d'un grand nombre de peuples monstrueux, participant de la nature animale et de la nature humaine, qui vivaient au milieu des montagnes et dans la profondeur des forêts. L'Inde, comme l'Afrique, semblait une terre de prodiges. Ces récits merveilleux, qui rappelaient ceux de Ctésias, avaient fait accuser leurs auteurs d'exagération et de mensonge. Tout au plus méritaient-ils le reproche de crédulité; car aujourd'hui que les livres indiens eux-mêmes nous sont connus, nous voyons que ces légendes étaient d'origine brahmanique. Elles se retrouvent toutes dans les grands poëmes et dans les contes populaires. Elles ont une raison à la fois physique et morale. Les Indiens de race pure avaient en grand mépris et en aversion profonde les tribus aborigènes restées en

La liste de peuples que nous avons parcourue nous donne un aperçu des populations du bassin du Gange au temps de la fondation de l'empire de Tchandragoupta, trois cents ans avant notre ère. Si incomplet que soit cet aperçu, soit par l'insuffisance des relations originales, soit par les omissions des abréviateurs, on en peut cependant tirer quelques notions qui ne sont pas dépourvues d'intérêt. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, on voit là deux grandes couches de populations superposées, si l'on peut s'exprimer ainsi. A la surface est la société hindoue proprement dite, celle qui remplit les villes sans nombre de ces provinces populeuses et qui en cultive les riches campagnes, celle qui se presse autour du souverain, qui est investie des fonctions élevées, qui déploie les somptuosités de la vie orientale. Cette classe nombreuse forme la tête et le corps de la nation. C'est avec celle-là surtout que l'étranger se trouve en contact, et dont il peut observer, jusqu'à un certain point,

dehors du culte brahmanique; et comme ces tribus, alors comme aujourd'hui, menaient en général une vie à demi sauvage dans leurs forêts natives; comme elles diffèrent beaucoup, par leurs traits et par leur conformation corporelle, du beau type (tout à fait grec) des purs Âriens de langue sanscrite; qu'elles sont, en général, petites de taille, très-noires de peau et très-laides de figure, leurs traits offrant souvent le type mongol sous son aspect le plus repoussant (face large, yeux bridés, narines écrasées, pommettes saillantes, bouche largement fendue, barbe rare, oreilles détachées et développées); enfin, comme toutes leurs habitudes de vie différaient complétement des prescriptions de la loi de Brahma, et que la répulsion religieuse venait se joindre ici au dégoût physique, on comprend que les brahmanes se soient complu, dans leurs compositions, à représenter ces populations non âriennes sous des couleurs à la fois odieuses et ridicules, et qu'ils leur aient appliqué ces épithètes fantastiques, qui, prises à la lettre, faisaient des tribus natives autant de création monstrueuses. Ce sont ces épithètes qui se retrouvaient dans les relations grecques, transformées (comme elles le sont également dans les livres sanscrits) en réalités ethnologiques. On en peut voir une longue liste dans Strabon particulièrement, et dans Pline. Le Dr Schwanbeck, qui les a recueillies, y a joint un fort bon commentaire, auquel il nous suffit de renvoyer (*Megasthenica*, p. 61 à 71; et les *Fragmenta historic. græc.* de M. Carl Müller, vol. II, p. 423, sqq. fragm. 29 à 34).

les mœurs, les habitudes, l'organisation et le culte. Les catégories héréditaires dont cette société se compose frappent son attention. Il les distingue et les énumère, bien qu'en réalité il n'ait pu ni en pénétrer la véritable nature, ni en reconnaître le nombre exact[1]. Les livres sacrés des Indiens auraient pu seuls l'instruire du véritable esprit et des formes de cette organisation, tout à la fois politique et religieuse; mais les Brahmanes, dépositaires de ces livres, les ont toujours dérobés soigneusement à la connaissance des étrangers.

Telle est, avons-nous dit, la couche supérieure de la nation hindoue; mais plus bas, beaucoup plus bas dans l'échelle sociale, il y a une masse de populations répandue dans toutes les provinces, surtout dans les parties écartées des grands centres, et plus particulièrement dans les cantons qui forment le pourtour extérieur du bassin. Ces populations inférieures ne se rattachent que par de faibles liens au reste de la nation gangétique. Elles professent le culte brahmanique, mais non pas, à beaucoup près, dans la pureté de ses prescriptions rigoureuses; aussi sont-elles regardées comme impures par les Âryas des castes supérieures. Leurs idiomes sont des dialectes très-mélangés, ou même diffèrent complétement du sanscrit. D'autres dissemblances non moins profondes existent entre ces races impures et les Âryas des hautes castes. Chez ceux-ci, l'antique division du peuple en tribus, qui existait aux temps védiques,

[1] Mégasthène avait cru reconnaître sept classes dans la nation indienne, sept castes, comme nous disons aujourd'hui, au lieu de quatre, qui est le nombre fondamental. (Arrian. *Indica*, c. II; Strab. lib. XV, p. 703; Diod. lib. II, c. XL-XLI; Plin. lib. VI, 18, p. 318, Hard. Cp. Schwanbeck, *Megasthenica*, p. 41, sqq. et C. Müller, *Fragmenta historicorum græcor.* vol. II, p. 427, sqq.) Les voyageurs, même jusqu'à une époque récente, n'ont jamais pu prendre qu'une idée inexacte et incomplète de l'organisation des castes hindoues; on n'a eu à cet égard des notions exactes que par les livres sanscrits, quand ils sont devenus accessibles.

s'est à peu près effacée, si elle n'a pas absolument disparu; elle s'est fondue dans la nationalité plus générale où une autre organisation a été introduite, celle des castes[1]. Dans les populations inférieures, la tribu subsiste aussi absolue, aussi exclusive qu'aux époques primitives. De tous les pays anciennement civilisés du vieux monde, l'Inde est le seul où se soit perpétuée sur d'aussi grandes proportions cette anomalie singulière, de la vie de tribu subsistant dans le même cadre social à côté d'une civilisation très-développée. Nous savons quelle cause explique cette anomalie. Cette cause, c'est la différence originaire des races et leur subordination historique. Ses effets, sans être identiques, ont été partout analogues.

Sans sortir des limites du bassin du Gange, le nombre des tribus inférieures a été de tout temps très-considérable. Beaucoup sont nommées dans les poëmes et dans les autres livres brahmaniques. Le Code de Manou en renferme une liste étendue, et cette liste est d'un intérêt d'autant plus grand pour l'ethnologie hindoue, que presque toutes les tribus qu'on y voit mentionnées existent encore aujourd'hui dans les pays du Gange sous les noms qu'elles portaient il y a trois mille ans. Quelques-unes ont eu des destinées très-variables. On voit leur nom sortir tout à coup de son obscurité séculaire, occuper pendant un temps plus ou moins long la scène politique, puis retomber dans son premier abaissement. Il suffit d'un chef entreprenant et heureux pour produire ces révolutions subites.

La race des *Moriya*, à laquelle appartenait Tchandragoupta, en est un éclatant exemple. Un autre exemple remarquable aussi, quoique sur un théâtre moins apparent, est celui des *Gangaridæ*, que nous voyons cités par les historiens d'Alexandre comme les dominateurs de toute la basse région du Gange, et

[1] Voyez notre *Étude sur la géographie des hymnes védiques*, p. 17, Paris, 1860.

dont on a peine aujourd'hui à reconnaître les descendants sous leur nom indigène de *Gongrhis* (mot qui devient *Gañgâri* dans la prononciation sanscrite), parmi les clans les plus obscurs du Bengale. D'autres tribus encore, telles que les Bhors ou Bhars (*Uberæ*), les Mâthava ou Madhouva (*Modubæ*), les Moundas (*Monedes* et *Marandæ*), etc. après avoir dominé temporairement sur des parties du pays plus ou moins étendues, se retrouvent maintenant confondues dans la foule des populations barbares ou des clans les plus infimes, dont les voyageurs et les statistiques daignent à peine recueillir les noms.

Ptolémée, quatre siècles et demi après Mégasthène, va nous apporter, avec beaucoup plus de détails purement topographiques, un aperçu notablement différent de l'état des pays du Gange.

§ III.

L'INDE GANGÉTIQUE DANS PTOLÉMÉE.

A. Vue générale. Notions nouvelles sur l'Inde orientale depuis l'époque de Mégasthène. Sur les sources d'informations employées par Ptolémée.

Les relations commerciales des Grecs de Syrie et d'Égypte avec l'Inde, objet principal des rapports que les deux premiers Séleucides et le second Ptolémée avaient établis avec le nouvel empire des Mauryas dans le bassin du Gange, n'avaient pu que se consolider depuis lors. Les routes du nord-ouest s'étaient ouvertes aux caravanes étrangères[1], mais surtout le commerce maritime était devenu très-actif. L'Occident y gagna nécessairement de nouvelles notions sur l'Inde. Ces nouvelles acquisitions géographiques ne furent sans doute ni bien étendues, ni d'une nature bien précise, car des marchands sont rarement préparés aux

[1] Voyez, à cet égard, les indications qu'on trouve dans le Périple de la mer Érythrée, aux §§ 48 et 64, p. 293 et 303, Müller.

observations scientifiques, et d'ailleurs les routes où leur trafic les conduisait ne pénétraient guère dans les parties intérieures; mais si ces relations n'embrassèrent pas un horizon bien vaste, si elles ajoutèrent peu à celle de Mégasthène pour l'étude des peuples de l'Inde et pour la géographie générale, elles apportèrent du moins de nombreux renseignements de détail. Nous pouvons nous en former une juste idée par le Périple de la mer Érythrée, document alexandrin de la fin du 1er siècle de notre ère, le plus complet et le plus instructif qui nous ait été conservé sur ces parages. La côte occidentale de la Péninsule fut naturellement le terme le plus habituel des voyages de la marine marchande d'Égypte; cependant les navires doublaient aussi le promontoire méridional (notre cap Comorin, le *Koumârî* de la géographie sanscrite), franchissaient le détroit resserré qui sépare Ceylan du continent, et remontaient jusqu'à l'*emporium* du Gange[1] en longeant la côte orientale. Pour cette fréquentation de la côte orientale de la Péninsule et de l'estuaire principal du Gange par les marins grecs, nous avons le témoignage du Périple et celui de Marin de Tyr dans Ptolémée[2], auquel on peut ajouter un témoignage indirect, celui de Pline, qui donne d'une manière parfaitement exacte la mesure du pourtour maritime de l'Inde depuis les bouches du Gange jusqu'au delta de l'Indus[3].

Les relations que les navigateurs alexandrins avaient pu donner des côtes de l'Inde, et en particulier le Périple même que nous possédons, étaient certainement sous les yeux de Ptolémée; nous savons par Diodore que tous les documents de

[1] Ci-dessus, p. 140.

[2] *Periplus maris Erythr.* §§ 63 à 65; Ptolem. lib. I, c. XIII.

[3] Plin. *Hist. natur.* lib. VI, 23, p. 320. Nous reviendrons plus tard sur ce document, dont on n'a donné jusqu'à présent qu'une explication imparfaite.

cette nature, tant publics que particuliers, étaient déposés dans les archives royales d'Alexandrie[1]. C'est là, sans doute, que le géographe alexandrin trouva ur les diverses contrées de l'Afrique et de l'Asie, et sur l'Inde en particulier, des mémoires que lui seul dans l'antiquité a connus, ou du moins dont lui seul a fait usage[2]. Quant à l'Inde, en effet, une partie considérable de ses matériaux est d'une nature tout à fait spéciale. Les Périples purent lui fournir le détail très-particulier dont il a couvert la côte[3]; mais ce fut à des sources tout autres qu'il dut puiser ses renseignements sur l'intérieur. Une partie de ces renseignements est évidemment d'origine indigène. La nomenclature est, en général, plus rapprochée du sanscrit que des formes vulgaires; et la nature même de ses indications rappelle souvent, d'une manière frappante, les descriptions pouraniques. Que la bibliothèque ou les archives d'Alexandrie aient possédé une description sommaire de l'Inde tirée des Pourânas par un brahmane même[4], c'est ce dont il est difficile de douter. A quelle époque et par quelle voie ce spécimen de la géographie indienne fut-il apporté en Égypte? c'est ce qu'on ne saurait dire. Peut-être en fut-on redevable à quelqu'un des envoyés que les Ptolémées, à l'exemple des Séleucides, entretinrent à diverses reprises près des successeurs de Tchandra-

[1] Diod. Sic. lib. III, c. XXXVII.

[2] Il y a peut-être quelque réserve à faire pour l'ouvrage de Marin de Tyr, qui fut la base et le point de départ de l'*Exposition géographique* de Ptolémée; mais à cet égard toute donnée positive nous manque. Nous serions bien porté à croire que les rapports des deux ouvrages étaient dans la méthode beaucoup plus que dans la nomenclature.

[3] Cette partie sera comprise tout entière dans notre quatrième mémoire, consacré à l'Inde méridionale.

[4] Peut-être, pour cette époque, conviendrait-il mieux de dire *tirée du Pourâna;* car dans l'opinion de M. Wilson (*Vishnu Purána*, introd. p. IV), les dix-huit grands Pourânas actuels pourraient bien n'être que l'extrait ou l'imitation altérée d'un Pourâna primitif, où furent déposées de très-bonne heure les notions traditionnelles des Âryas sur leur ancienne histoire.

goupta ; car un pareil document ne put guère être obtenu que par la haute influence d'un personnage éminent. On voit d'ailleurs par certaines parties de ses Tables que Ptolémée eut aussi à sa disposition, pour quelques provinces intérieures, des renseignements d'une époque beaucoup plus récente. Tel est celui qui se rapporte à l'extension de la domination kachmirienne sur les parties hautes de la Pentapotamie (notre Pendjab), et sur les territoires arrosés par la Yamounâ, circonstance qui se place dans le premier quart du IIe siècle de notre ère, ainsi que nous l'avons montré précédemment[1], conséquemment presque dans le temps même où Ptolémée composait son traité géographique. Mais cette dernière information put être transmise par la voie des caravanes de commerce, d'autant plus que les détails géographiques auxquels elle se rattache sont étrangement défigurés par l'extrême corruption des noms[2].

Une dernière remarque que nous ne devons pas omettre, c'est qu'il ne paraît pas que Ptolémée ait fait aucun usage de l'ouvrage de Mégasthène, que les autres géographes et les historiens avaient mis et mettaient encore si largement à contribution. Cette omission tient certainement, ainsi que nous avons eu lieu de le faire observer précédemment pour d'autres cas analogues[3], à l'écart systématique des relations d'une date ancienne, que le géographe mathématicien regardait sans doute comme n'ayant plus qu'une valeur purement historique. Il en résulte, dans tous les cas, que, les descriptions de Ptolémée reposant sur des données absolument indépendantes de celles de Mégasthène et tout à fait différentes, la comparaison des pays du Gange dans les deux auteurs n'en sera que plus ins-

[1] Dans notre deuxième mém. p. 380.
[2] *Ibid.* p. 381.
[3] Voy. notre premier mémoire, p. 61, et 370 du deuxième mémoire.

tructive, particulièrement au point de vue de l'histoire et de l'ethnologie.

B. Ordre suivi par Ptolémée dans sa description de la région gangétique. Le Gange et ses affluents. Le Delta.

Nous avons dit ailleurs quel ordre général Ptolémée a suivi dans sa description de l'Inde[1]. Pour les pays du Gange en particulier, il suit le cours du fleuve, en mentionne quelques affluents (VII, c. 1, §§ 29-30, Nobbe), et nomme les cinq bouches principales par lesquelles il verse ses eaux dans le golfe Gangétique (§§ 18 et 30). Quant aux pays et aux peuples, nous savons que Ptolémée les a rangés sous deux grandes divisions: ceux qui sont *en deçà,* c'est-à-dire à la droite ou à l'ouest du Gange, et ceux qui sont *au delà,* c'est-à-dire à la gauche ou à l'est. Comme il procède, dans sa marche générale, de l'Inde en deçà à l'Inde au delà du Gange, il suit d'abord l'énumération topographique des pays compris dans la première de ces deux catégories, avant d'aborder la seconde, dont il a fait un chapitre à part de son ouvrage (le deuxième du livre VII). Il compte douze états ou territoires distincts dans la partie droite du bassin du Gange, depuis les *Datichæ,* qui sont à cheval sur la partie haute du fleuve, jusqu'aux *Gangaridæ,* qui en occupent la région inférieure (c. 1, §§ 51 à 64, 69 à 73, 76 à 78, 80 et 81), et dans ces douze territoires il nomme quarante-quatre villes. Passant de là à la région orientale, c'est-à-dire à la partie gauche du bassin, il y distingue deux grandes divisions territoriales (les *Tangani* et les *Marandæ*), avec quarante-trois villes (c. II, §§ 13 et 14, 22 à 24), et, plus à l'orient, il nomme une série nombreuse de peuplades barbares (§§ 15 à 21), avec un certain nombre de montagnes et de rivières, en partie situées

[1] Premier mémoire, p. 3.

hors des limites de l'Inde, mais dont plusieurs aussi appartiennent à la nomenclature sanscrite.

Dans cette nombreuse nomenclature de territoires et de villes, Ptolémée a évidemment cherché à suivre l'ordre naturel. C'est là, nous l'avons souvent dit, le très-grand mérite de son travail, et ce mérite suffirait seul à racheter les erreurs de critique qu'à d'autres égards on y peut trop souvent reprendre. Pour le bassin du Gange en particulier, la distribution générale est certainement très-bonne, et les déplacements qui s'y sont glissés sont bien concevables dans l'état des notions antérieures.

On a seulement lieu d'être étonné du peu de détails qu'il a donnés sur le cours du Gange (*Ganges*). Il n'y nomme que trois affluents, *Diamuna*, *Sarabus* et *Soas*. Le premier nom reproduit presque sans altération l'antique et célèbre appellation de Yamounâ, la Djemna de nos cartes actuelles[1]. Le second se reconnaît dans la Sarayoû de la géographie sanscrite; c'est la grande rivière du Kôçala, celle qui passe sous les murs d'Ayodhyâ (aujourd'hui Aoûdh). Son nom actuel le plus ordinaire est Gaghra, ou Gogra, quoique l'antique dénomination, sous la forme vulgaire de Sardjou, ne soit pas oubliée. *Soas* est une altération du nom classique de Çôna, dont la forme vulgaire est Soan. Nous savons que son confluent, aujourd'hui déplacé, se trouvait sous les murs de Pâtalipoutra, ou *Palibothra*[2]. Une faute que Ptolémée aurait pu éviter, s'il eût consulté l'ancien itinéraire donné par Mégasthène de l'Indus à Palibothra, est d'avoir raccourci de plus des deux tiers le cours

[1] *Jumna* selon l'orthographe anglaise. On a vu que Mégasthène avait écrit *Iomanes*.

[2] Ci-dessus, p. 115. Dans la plupart des éditions de Ptolémée, au lieu de *Soas* on lit *Tuso*, par la corruption de la phrase où le nom se trouve placé, Τούσω ποταμὸς ἐκβολή, au lieu de τοῦ Σόα ποταμοῦ ἐκβολή.

de la Yamounâ, ce qui fait presque disparaître sur sa carte la grande région inter-fluviale[1] occupée par les Pantchâla, tandis qu'au contraire il a augmenté d'un tiers le cours du Gange. Ce dernier fleuve est tracé sur la carte ptoléméenne presque directement du nord au sud, en inclinant légèrement à l'est, ce qui n'est vrai que du cours supérieur jusqu'au confluent de la Yamounâ. Sur ce point encore Ptolémée est moins exact que les anciennes relations[2].

Un détail tout à fait nouveau dans Ptolémée est la désignation nominale des bouches du Gange[3]. Il en compte cinq, qu'il nomme dans cet ordre, de l'ouest à l'est : *Cambysum* (Κάμβυσον στόμα), *Magnum ostium* ou le Grand estuaire (Μέγα στόμα), *Camberichum* (Καμβήριχον στόμα), *Pseudostomon* ou le Faux estuaire (Ψευδόστομον), et enfin *Antibole* (Ἀντιβολὴ στόμα). Il est présumable que depuis l'époque de Ptolémée les atterrissements ont produit de notables changements dans les parties inférieures du delta, bien que l'extension qui en résulte ne soit pas, dans l'opinion de M. Lyell, à beaucoup près aussi rapide qu'on pourrait l'imaginer[4]. Quelques traits essentiels de la nomenclature rapportée par Ptolémée se peuvent encore reconnaître sur la carte actuelle[5]. Il n'y a pas de doute possible pour le *Cambysum*, c'est-à-dire pour la bouche la plus

[1] Voy. ci-dessus, p. 122, note 3.

[2] Comp. Artémidore, dans Strabon, l. XV, p. 719; t. V de la traduction française, p. 91.

[3] Lib. VII, c. 1, §§ 18 et 30.

[4] Ch. Lyell, *Principles of Geology*, vol. II, p. 2, sqq. London, 1840. Comparez Rennell, *an Account of the Ganges and Burrampooter Rivers*, à la suite de son *Memoir of a Map of Hindoostan*, p. 335, édition de 1793.

[5] *Bengal Atlas* de Rennell, feuilles 1 et 9. Comme cette partie de la Table de Ptolémée a dû être tirée de quelque périple ou journal maritime, il n'y a pas lieu de s'étonner de la trouver d'accord avec le local. L'étendue même de la côte du delta est assez exactement représentée par les quatre degrés de l'ouest à l'est qui se déduisent des chiffres de Ptolémée, en ayant égard à la correction normale qu'exigent ses notions astronomiques.

occidentale; la rivière de Hougli, par laquelle on monte à Calcutta, forme un trait trop prononcé dans l'hydrographie de cette partie du delta, pour n'en avoir pas été dans tous les temps un des débouchés principaux, ce qui est d'ailleurs prouvé historiquement par la mention de Tâmralipta, six cents ans avant notre ère, comme un des ports les plus fréquentés de l'Inde orientale[1]. Seulement il serait bien possible qu'au-dessous de la pointe du Diamant, le chenal principal, au lieu de passer comme aujourd'hui devant Calpî, remontât à l'ouest devant Tamlouk (l'ancienne Tâmralipta) par la bouche de Tingorcally, et vînt ainsi toucher à une localité dont le nom actuel de *Nangabasan* rappelle celui de *Cambysum* ou *Cambusum*. Une partie de cet ancien tracé est encore appelé le Vieux Gange.

Le nom de Grand estuaire, qui vient ensuite (Μέγα στόμα), indique qu'une branche considérable, aujourd'hui partiellement comblée, s'ouvrait alors à l'orient de la Hougli. L'intervalle noté dans la Table (1° 10′) peut conduire à la Roïmatla, large bouche qui va se rattacher, près de Calcutta, à la branche occidentale du Gange. Cette indication, jointe à bien d'autres indices, montre que la branche occidentale du delta formait alors le principal écoulement du fleuve, quoique depuis la plus grande masse de ses eaux se soit portée vers la branche orientale, celle qui va se confondre avec l'estuaire du Brahmapoutra. Les villes importantes du Gange inférieur ont toujours été situées, autrefois comme aujourd'hui, sur la branche occidentale, dont l'*ostium Cambysum* et le *Magnum ostium* formaient le double estuaire. *Polura*, que les notations de la Table semblent placer entre la première et la seconde bouche[2], était aussi, selon toute apparence, un peu à l'ouest de la première,

[1] Ci-dessus, p. 150. — [2] VII, 1, 18.

où un lieu du nom de *Pollérah* existe encore, à 17 milles (anglais) de Tamlouk, vers le nord. Il faut remarquer que ce nom de *Polura* est un de ceux qui ont été anciennement ajoutés au texte grec d'après les manuscrits latins.

La troisième bouche, le *Camberichum*, à 50′ de la précédente, vient répondre à la Barabangâ, estuaire encore important, où débouche la rivière de Cobbadak (ou plutôt Cobbarak, selon la vraie prononciation du mot), laquelle traverse du nord au sud toute l'étendue du delta. Le *Kchêtra Samâsa*, traité moderne de géographie sanscrite, que Wilford a souvent cité dans son mémoire sur l'ancienne géographie du bassin gangétique, nomme cette rivière *Koumâraka*[1]. Le Καμβήριχον des marins grecs s'y reconnaît aisément.

Pour les deux dernières bouches, le *Pseudostomum* et l'*Antibole*, nous n'avons d'autre indication que les distances de la Table. D'après cette direction, la première répond à l'entrée, semée d'îles nombreuses, qui se présente immédiatement à l'orient de l'île de Rabnabad, et la seconde, qui est l'estuaire réuni du Gange proprement dit et du Brahmapoutra ou Méghna, entre les îles de Chabazpour et de Hattia.

Dans l'examen où nous allons entrer des territoires attribués par Ptolémée au bassin du Gange, la disposition de notre propre travail nous obligera d'intervertir l'ordre qu'il a suivi. Nous partirons des territoires assis sur le Gange supérieur et sur la Yamounâ, pour descendre le cours du fleuve par sa partie gauche ou septentrionale jusqu'à l'Assam et aux cantons limitrophes. De là, passant à la droite du Gange inférieur, nous en remonterons le côté méridional à partir du delta, et nous nous avancerons ainsi jusqu'aux confins du *Larice* et à la région

[1] *Asiat. Res.* vol. XIV, 1822, p. 463.

occidentale du Vindhyâ, qui sera plus tard le point de départ de notre quatrième et dernier mémoire, consacré aux parties méridionales de la Péninsule.

C. Les territoires et les villes mentionnés par Ptolémée dans le bassin du Gange.

1. Pays situés à la gauche ou au nord du Gange. *India extra Gangem.*

Sauf les trois premiers territoires qui se placent dans cette division, les *Datichæ*, les *Anichæ* et la *Prasiace*, les pays qui la composent forment ce que Ptolémée a nommé l'*Inde au delà du Gange*. Pour lui, cette dénomination s'étendait non-seulement à la portion du bassin gangétique comprise entre le Gange et l'Himâlaya, mais encore à toute la péninsule que les géographes modernes ont nommée l'*Hindo-Chine*. Nous verrons, toutefois, qu'ici comme en d'autres parties de ces contrées extrêmes de l'Orient, Ptolémée a porté fort au delà de leur application réelle les notions qu'il avait eues sur les pays et les populations situés à l'orient du Gange inférieur.

DATICHÆ.

Le plus septentional des peuples qui avoisinent le Gange[1].

Si ce peuple se rencontre dans la nomenclature sanscrite, il n'y figure que d'une manière obscure et douteuse[2]. On peut

[1] Ptol. VII, c. 1, 51.

[2] La liste géographique du VI^e^ livre du Mahâbhârata nomme les Dadhi avec les Vidharba (Dadhividharba); mais les manuscrits varient, et c'est, au total, une lecture fort incertaine (*Vishnu Purâna*, p. 193, note 141). Les Vidharba sont un grand peuple au sud du Vindhyâ central. Il faut remarquer toutefois, que le nom des Dadhi se trouve indiqué parmi les peuples du nord-ouest sur une carte hindoue (ou, pour mieux dire, un tableau figuré de la géographie pouranique de l'Inde), que M. Francis Buchanan a obtenu des Brahmanes du Bhagalpour. (Voy. l'*East. India* de Montgom. Martin, vol. II, p. 19, Lond. 1838, in-8°.) La transcription grecque *Datichæ* peut bien, en effet, répondre à une forme sanscrite *Dadhika*; on sait que la particule finale *ka* est un signe attributif communément usité en sanscrit pour la formation des ethniques. On trouve

le regarder, avec M. Lassen[1], comme une des nombreuses tribus guerrières qui se produisirent au milieu des temps de troubles; celle-ci pourrait bien ne pas différer des *Dhât* qui figurent dans les chroniques radjpoutes, et dont la demeure actuelle est aux environs d'Omerkôt, à l'orient du Sindh inférieur[2].

Ptolémée nomme cinq villes dans le territoire des *Datichæ :* trois à l'ouest du Gange, les deux autres à l'orient du fleuve.

Ces villes sont les suivantes.

A l'ouest du Gange :

Conta, Κόντα[3]. Probablement *Koundah*, sur la rive gauche de la Djemna, au sud-ouest de Sèhrañpour.

Margara, Μαργάρα. Peut-être *Marhâra*, près de la rive droite de la Kalindî, au nord-est d'Agra.

Batancæssara, Βατανναισσάρα. Nous retrouvons cette place dans la liste des parganah ou cantons du sercar de Sèhrañpour (un des districts de l'ancienne province de Dehli), extraite de l'Ayïn-Akbéri par le père Tieffenthaler, sous le nom à peine différent de *Batcaschaour*[4]. Si, comme il y a apparence, c'est le même lieu que le Kadjourvala de nos cartes modernes, il se trouve à trois lieues et demie environ de Sèhrañpour vers le sud-sud-est.

A l'est du Gange :

Passala, Πασσάλα. Probablement *Bissaoulî* (la Bissolie des cartes anglaises, ville autrefois considérable du Rohilkhand,

aussi *Dhâtakî* dans les Pourânas (*Vishnu Pur.* p. 200), mais seulement dans la géographie mythique.

[1] *Indische Altertumskunde*, t. III, p. 149, 1857.

[2] Tod. *Râjasthan*, vol. II, p. 320, etc.

[3] Var. Κόνγα.

[4] *Descr. de l'Inde*, t. I, p. 134. Berlin, 1786, in-4°. Dans sa traduction de l'*Ayïn-Akbéri* (vol. II, p. 254), Gladwin écrit *Bhutghunjyawer.*

à dix lieues de Sambhal vers le sud-est, et à la même distance à peu près de la rive orientale du Gange.

Orza, Ὄρζα. Peut-être Sarsi (Sirsey des cartes anglaises), sur la partie inférieure de la Ramagangâ.

Les *Datichæ* occupaient donc, à l'ouest du Gange, toute la partie supérieure du Douab, au moins jusqu'à la hauteur de Mathourâ (le territoire des Kourou de la géographie des temps héroïques), et, de l'autre côté du fleuve, le territoire correspondant, au moins jusqu'à la Ramagangâ. L'étendue et l'importance de ce territoire indiquent assez la force numérique de la tribu qui s'en était emparée.

NANICHÆ, ANICHÆ OU MANICHÆ.

Tout ce que l'on peut dire de ce peuple, d'après l'indication de Ptolémée, c'est qu'il occupait une portion du Douab au-dessous des *Datichæ*, et que, de même que ceux-ci, il s'étendait aussi à l'orient du fleuve. La forme même de son nom n'est pas certaine. Les manuscrits varient entre *Anichæ* et *Nanichæ*, et l'on trouve même la forme *Manichæ*, qui a pour elle plusieurs analogies. Une ville de la rive orientale du Gange, à quatorze lieues au-dessus du confluent de la Yamounâ, porte le nom de *Manekpour*. L'on connaît des Manga ou Mangar dans l'Himâlaya central, ainsi que des Mâng dans la région du Vindhyâ[1]; et Abou'l-Fazel, dans l'Ayîn-Akbéri[2], mentionne une tribu de Mannéyèh qui avait été puissante aux environs de Dehli. D'un autre côté, les *Nanichæ* pourraient faire songer aux Naïmichika du Mahâbhârata et des Pourânas, tribu peu mentionnée, qui

[1] La liste du Brâhmañda Pourâna, extraite par Wilford (*Asiatic Researches*, vol. VIII), a même des *Maounika*, mais, à ce qu'il semble, dans la région du sud.

[2] Vol. II, p. 84, sqq. édit. de Lond. in-8°.

paraît avoir habité dans la région de la Yamounâ[1]. Au total, il n'y a en tout ceci rien de positif. Les trois villes que Ptolémée attribue à ses *Nanichæ, Persacra, Sannaba* et *Toana,* les deux premières à l'ouest du Gange, la dernière à l'est, ne nous renseignent pas davantage sur l'emplacement de la tribu, car ces trois localités n'ont d'analogie connue ni dans l'ancienne géographie sanscrite, ni dans la topographie actuelle.

PRASIACÉ.

« Au-dessous des précédents, continue Ptolémée, est la *Prasiacé,* ἡ Πρασιακή[2]. »

Nous savons quelle est la signification originaire de l'appellation hindoue *Prâtchî* ou *Prâtchya,* et quelle acception étendue cette expression avait prise[3]; dans Ptolémée, elle en a une beaucoup plus restreinte. Ce n'est plus, comme dans les historiens d'Alexandre et dans Mégasthène, la désignation, à la fois géographique et politique, de la plus grande partie du bassin du Gange, entre le fleuve et l'Himâlaya; dans la pensée de notre auteur, la Praciasé n'est qu'une contrée particulière d'une médiocre étendue, à laquelle il attribue seulement sept villes situées aux deux côtés du Gange[4]. Mais il est aisé de voir par le relevé de ces villes, du moins par celles que nous pouvons reconnaître, qu'il n'a eu qu'une idée très-confuse de cette partie de la géographie gangétique, et qu'ayant pris pour une contrée particulière ce qui n'était en réalité qu'une dénomination générale, il a été jeté par là dans des répétitions dont il ne s'est pas aperçu.

[1] Comp. le *Vishnu Purâna,* p. 480, et Lassen, *Ind. Alterth.* t. I, Beil. p. XL.

[2] *Loc. cit.* § 53.

[3] Ci-dessus, p. 115. La Πρασιακή de Ptolémée semble dériver d'une forme sanscrite *Prâtchyâka*, qui n'est pas dans nos textes.

[4] *Loc. cit.* § 53.

Des sept villes qu'il nomme dans sa Prasiacé, il en met cinq en deçà, c'est-à-dire à l'ouest du Gange, et deux au delà ou à l'est. Ces villes sont les suivantes :

Sambalaca, Σαμβαλάκα;
Adisdara, Ἀδισδάρα;
Canagora, Καναγόρα;
Cindia, Κινδία;
Sagala, Σάγαλα[1];
Aninacha, Ἀνινάχα;
Coanca, Κοάνκα.

Sambala, ou Çambhala, se présente comme nom de localité dans plusieurs contrées de l'Inde; mais on n'a jamais connu qu'une ville de ce nom dans le Pratchî. C'est la *Sambhal* du Rohilkhand, place très-ancienne située sous le même parallèle que Dehli, à sept ou huit lieues à l'orient du Gange. Il nous paraît difficile de n'y pas reconnaître *Sambalaca.* Nous retrouvons le nom qui suit, *Adisdara,* dans celui d'*Ahitchhatra* ou *Ahikchêtra,* ville et pays que mentionnent déjà les plus vieilles traditions légendaires des temps héroïques[2], et dont la position, au moins très-approximative, est donnée par l'itinéraire chinois du pèlerin bouddiste Hiouen-thsang, qui a rendu de grands services à plusieurs parties de l'ancienne géographie de l'Inde. D'après cet itinéraire, la ville capitale de l'Ahitchhatra devait se trouver à quatre ou cinq heures au nord-est ou au nord de la Bissaoulî actuelle (la *Passala* de Ptolémée), conséquemment à sept lieues environ vers le sud-est de Sambhal[3]. La simple transposition d'une lettre dans le nom

[1] Cette ville n'est pas dans tous les manuscrits grecs.

[2] Lassen, *Indische Alterthumskunde,* t. I, p. 661, sq. Wilson, dans les notes de sa traduction du *Vichnou Pourâna,* p. 186, note 20.

[3] Hiouen-thsang, *Mémoires sur les contrées occidentales,* trad. du chinois par

d'*Adisdara* ramène le mot à une forme (*Adisadra*), très-voisine du nom réel; et cette correction est d'autant plus probable, indépendamment de la connexion des noms sur la carte, que, dans une autre partie de l'Inde où la dénomination sanscrite d'*Ahikchêtra* a également existé, le nom prend de même dans le grec la forme *Adisathra*, comme nous le montrerons quand nous en serons arrivé à la géographie ptoléméenne du Dékhan.

On peut remarquer que les deux noms dont nous venons de nous occuper, *Sambalaca* (Sambhal) et *Adisdara* (pour *Adisadra*, Ahitchhatra), tombent dans le territoire précédemment attribué aux *Datichæ*[1]. Cette apparente anomalie s'explique par la nature du nom de *Prasiacé* (Pratchî), qui ne désigne réellement pas un terrritoire particulier, comme nous l'avons fait observer déjà, mais bien la partie centrale du bassin du Gange dans sa généralité. Cet endroit n'est pas le seul, à beaucoup près, où Ptolémée n'a pas été heureux dans le raccord des mémoires différents qu'il a dû suivre pour la rédaction de ses Tables de l'Inde.

Là se bornent nos identifications des villes de la Prasiacé. Les cinq autres noms sont extrêmement incertains ou tout à fait inconnus. Nous ne serions pourtant pas éloigné de voir dans *Canagora* une corruption de *Canagoza*, pour Kanyâkoubdja ou Canoge, quoique le nom de *Canogiza* se représente (avec un grand déplacement) dans une autre partie de la Table. Ici la connexion des noms serait observée, et quant à la répétition (qui ne serait pas la seule), la confusion que nous avons signalée en ce qui regarde le nom de *Prasiacé* l'expliquerait suffisamment. *Kindia* nous est inconnue, ainsi

M. Stanislas Julien, t. I, p. 234 (Paris, 1857), et notre Mémoire analytique sur la carte construite pour le voyage, *ibid.* t. II, p. 344, 1858 (page 98 du tirage à part).

[1] Ci-dessus, p. 169.

qu'*Aninacha. Sagala* pourrait nous reporter à une ville de *Sakoulâ* ou *Saghéla,* qu'on trouve mentionnée, dans les chroniques bouddhiques de Ceylan, parmi les cités royales du nord de l'Inde, et que M. Turnour croit être la même ville que Kouçinagara, célèbre par la mort (le nirvâna) du Bouddha Çâkyamouni[1]. Ce double rapprochement, s'il est exact, nous transporterait à l'extrémité orientale du Kôçala, non loin de la Gandakî[2]. *Coanca* doit représenter le sanscrit Kanaka (qui signifie *or*). Il est question d'une ville de Kanakavatî (abondante en or) dans les légendes bouddhiques[3], mais sans aucun indice quant à sa situation.

SANDRABATIS[4].

Canton situé sous la Prasiacé, avec quatre villes: *Empelathra, Nadoubandagar, Tamasis* et *Curaporina*[5].

Dans les légendes héroïques du Mahâbhârata on trouve le nom de *Tchatravatî* employé comme synonyme d'Ahikchêtra, et appliqué à la partie du territoire des Pantchâla située à l'orient du Gange[6]; il est plus que probable que le *Sandrabatis* de Ptolémée, placé immédiatement à la suite d'un groupe de villes dont deux appartiennent à l'Ahikchêtra, ne diffère pas de ce pays de Tchatravatî, le seul de ce nom que la géographie sanscrite connaisse dans la région gangétique. Les quatre localités sont d'ailleurs inconnues.

[1] *Examination of the Pali buddhistical Annals,* dans le *Journal of the As. Soc. of Beng.* vol. VII, 1838, p. 925.

[2] Sur le site de Kouçinagara on peut voir notre Mémoire analytique sur la carte des voyages de Hiouen-thsang, au tome II, déjà cité, du *Si-yu-ki,* p. 359.

[3] E. Burnouf, *Introduction à l'Histoire du Bouddhisme* p. 91. Nous ne parlons pas de la Kanakapourî des contes populaires de l'Inde, qui n'est probablement qu'une ville fabuleuse.

[4] Var. Σανδραβάτις.

[5] Ptolém. l. VII, c. 1, 54, Nobbe.

[6] Dans Lassen, *Indische Alterthumskunde,* t. I, p. 602.

TANGANI[1].

C'est par le territoire de ce peuple que Ptolémée commence l'énumération des contrées gangétiques de son *India extra Gangem*. « Les *Tangani*, dit-il, sont le peuple le plus septentrional de l'Inde au delà du Gange. Leur territoire, que la rivière *Sarabus* arrose, suit tout le cours supérieur du fleuve[2]. » Cette dernière expression ne doit pas se prendre dans un sens trop littéral, puisque les *Datichæ* et les *Nanichæ* s'étendaient eux-mêmes à l'orient du Gange supérieur. Le pays que les *Tangani* occupaient ne pouvait donc guère commencer qu'à la Râmagangâ, d'où il se prolongeait à l'orient jusqu'au delà de la Sarayoû supérieure, qui est le *Sarabus* de notre auteur[3]. C'est tout ce qu'il est possible de déterminer quant au territoire, les villes que Ptolémée y nomme n'ayant de synonymies connues ni dans la géographie sanscrite, ni dans la nomenclature actuelle[4].

Nos informations sont plus étendues sur la tribu elle-même que sur le territoire, encore assez mal connu, où elle s'était établie. Dès les temps reculés auxquels remontent les traditions héroïques consignées dans les grands poëmes, les *Tangana* sont mentionnés, entre les Kirâta et les Koulinda, dans le haut pays qui couvre au nord les plaines du Kôçala[5]. C'était une tribu forte par le nombre, peut-être, mais sans notoriété

[1] Des manuscrits et beaucoup d'éditions donnent fautivement *Gangani*. La leçon *Tangani* est mise hors de doute par les indications correspondantes de la géographie sanscrite.

[2] Lib. VII, c. II, § 13.

[3] Ci-dessus, p. 163.

[4] Ces villes, au nombre de quatre, sont *Sapolus*, *Storna*, *Eorta* (ou *Heorta*) et *Rhappha*.

[5] Les passages décisifs du *Mahâbhârata* sont rapportés par M. Lassen dans le *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, tome II, 1839, page 24, et dans son *Ind. Alterthumskunde*, tome I, page 549, 1847.

historique, une de ces tribus barbares que les Âryas brahmaniques, à mesure qu'ils s'étaient avancés à l'orient de la Yamounâ et du Gange, avaient refoulées dans l'Himâlaya ou vers le Vindhyâ. C'est surtout dans la région du Vindhyâ qu'habitent aujourd'hui les descendants des Tangana classiques. Il y a cependant encore dans le Rohilkhand, c'est-à-dire aux lieux mêmes où le Mahâbhârata signale ses Tangana, et Ptolémée ses *Tangani*, un clan radjpout qui garde le nom de *Tank*[1], et ces Tank radjpouts se sont étendus à l'ouest sur une partie du Douab et jusqu'au Goudjérât[2]; mais c'est dans la race des *Dangayas*, répandue sur toute la longueur des monts Vindhyâ et dans les territoires avoisinants, depuis les confins méridionaux de l'ancien Magadha jusqu'au cœur du Mâlava, au nord de la Narmadâ inférieure, c'est dans cette race nombreuse, subdivisée en clans innombrables, et qui s'appelle, selon les cantons, *Danghîs, Dhangars, Dhongr,* etc.[3] qu'il faut chercher le point de départ de la famille et son type primordial. Ce type, que le mélange du sang ârien a modifié et ennobli dans les tribus qualifiées de radjpoutes, garde son cachet aborigène dans la masse des tribus montagnardes, et ce type est purement mongol[4] : commentaire vivant de la quali-

[1] H. Elliot, *Supplementary Glossary of indian terms*, p. 360; Agra, 1845, in-8°.

[2] H. Elliot, *l. c.* J. Bird, *History of Gujarât, transl. from the persian of Ali Mohammed Khân*, p. 175; London, 1835, in-8°.

[3] Tickell, *Memoir on the Hodésum*, dans le *Journal of the As. Soc. of Beng.* vol. IX, 1840, p. 803; Fr. Buchanan-Hamilton, dans l'*Eastern India* de Montgom. Martin, vol. II, p. 121, et I, p. 159, 495, etc. H. Elliot, *Supplement. Gloss.* p. 212; Victor Jacquemont, *Voyage dans l'Inde*, t. II, p. 432, in-4°, etc. La famille du Holkar, dans le Mâlava, appartient à cette race inférieure (J. Malcolm, *Memoir of Central India*, vol. I, p. 142, Lond. 1824, in-8°).

[4] « Look steadfastly at any man of an « aboriginal race (an ubiquitarian *Dhanger*, « for instance), and say if a Mongol origin is « not palpably inscribed on his face? » (Hodgson, *On the Aborigines of Nor-Eastern India*, dans le *Journal of the As. Soc. of Bengal*, vol. XVIII, 1849, p. 452)

fication de Mletchha ou Barbares, que les anciens livres brahmaniques appliquent aux Tangana.

MARUNDÆ.

Ce peuple, dans Ptolémée, occupe la partie gauche du bassin du Gange, comprise entre les *Tangani* et les *Gangaridæ*[1]; conséquemment son siége principal devait être le Mithilâ, entre la Gandakî et la Mahânanda[2], avec plus ou moins d'extension au-dessus et au-dessous de ces limites. Il semble, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, que la domination des *Marundæ* s'étendait jusqu'au delta, aux approches de la côte maritime, ne laissant ainsi aux *Gangaridæ* qu'un domaine infiniment plus restreint qu'aux époques antérieures. Quant à la nationalité même des *Marundæ*, on a émis une opinion que nous ne saurions admettre. Il y a eu autrefois au pied de l'Hindou-kôh, dans le pays de Lampâka, un peuple du nom de *Mourañda*[3]; on a supposé que ces Mourañda, expulsés des vallées du Kophès par l'invasion des Yétha[4], avaient franchi l'Indus, s'étaient avancés dans l'Inde du nord, et étaient venus fonder sur le Gange le royaume qu'y mentionne Ptolémée[5]. Cette hypothèse, qui repose uniquement sur le rapport des noms, est déjà par elle-même assez peu vraissemblable; le rapprochement des dates, qui se peuvent tirer de quelques monuments connus, la rend tout à fait impossible. La célèbre inscription de Samoudragoupta, qui se lit sur le pilier d'Allahabad, mentionne les *Mouroûnda*, à côté des Çâka,

[1] Lib. VII, c. II, § 14.

[2] Ci-dessus, p. 114.

[3] La synonymie de *Mourañda* et de *Lampâka* est donnée par Hêmatchandra, IV, 36 (960, p. 179, Bœhtl.). Sur le pays de Lampâka, le Laghman (pour Lamghan) de nos cartes actuelles, voy. notre premier mémoire, p. 75.

[4] Voyez notre deuxième mémoire, p. 385.

[5] Lassen, *Ind. Alterth.* t. II, p. 956 et 1112.

parmi les peuples ou les princes qui envoyaient des présents au maître de l'empire de l'Inde[1]. Cette inscription n'a pas de date; mais comme on en possède une autre de Tchandragoupta[2], père et prédécesseur de Samoudragoupta, laquelle porte en signes numériques la date 93, chiffre qu'on a montré par de très-bonnes raisons devoir se rapporter à l'ère bien connue de Salivâhana ou de Çâka (dont l'année initiale est la 79e de J. C.[3]), il en résulte qu'au commencement du IIIe siècle de notre ère les Mourañda du nord occupaient encore le territoire qui leur est attribué sur le Kophès; ils n'avaient donc pas émigré vers le Gange antérieurement au temps de Ptolémée, c'est-à-dire au plus tard vers le commencement du IIe siècle. Reste la communauté ou du moins l'analogie des noms entre les Marouñda gangétiques et les Mourañda du Kophès. Il est certain, en effet, que non-seulement dans le cas actuel, mais dans une foule de cas analogues, des tribus homonymes se rencontrent dans toute l'étendue de la région nord de l'Inde, depuis les extrémités orientales de l'Himâlaya jusqu'à l'Indus et à l'Hindou-kôh; mais ceci tient à une cause plus générale que la migration partielle de quelques tribus. Ce sujet est trop vaste et touche à de trop grandes questions pour que nous l'abordions ici; il trouvera sa place naturelle dans un travail d'ensemble sur l'ethnologie de l'Inde ancienne.

[1] *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. VI, p. 979.

[2] Qu'il ne faut pas confondre avec son illustre homonyme, le fondateur de l'empire des Maourya.

[3] Cette inscription de Tchandragoupta a été trouvée à Santchî, en 1834, et publiée avec une traduction et des remarques par James Prinsep dans le VIe volume (1837) du Journal de la Société asiatique de Calcutta, p. 455, sqq. add. vol. III, 1834, p. 488. C'est M. Edward Thomas, dans son mémoire sur la dynastie des rois Sâh du Sourâchtra, qui a fixé pour la date la lecture 93 et montré à quelle ère cette date se rapporte. (*Journal of the Roy. Asiatic Soc.* vol. XII, 1849, p. 5, sqq. Cp. Lassen, *Ind. Alterth.* t. II, p. 752, et Beil. p. XXX.)

Nous n'avons pas besoin d'ailleurs de sortir de la région du Gange pour retrouver la parenté des *Marundæ* de Ptolémée. Les Pourânas eux-mêmes nous mettent sur la voie. On y voit les *Moroûnda* mentionnés parmi les tribus mletchha qui donnèrent des rois à l'Inde durant la période de subversion qui suivit l'extinction des deux grandes dynasties âriennes[1], et dans plusieurs Pourânas on lit *Mounda* au lieu de *Moroûnda*[2]. Or les *Mounda* nous sont déjà connus comme une race montagnarde de la région orientale du mont Vindhyâ, au sud de l'ancien Magadha[3]; et l'on peut remarquer que leur nom, dans sa prononciation emphatique *Maouñda*, se confond aisément avec la forme *Marundæ*. L'indication des Pourânas et celle de Ptolémée se complètent réciproquement. Ceux-là nous apprennent d'une manière générale que les *Moroûnda* ont dominé pendant un certain temps (deux cents ans, selon le Vayou-Pourâna[4]) dans l'Inde gangétique; celui-ci fixe à la fois, par son témoignage, l'époque moyenne à laquelle tombe cette domination, et la partie du bassin qui en fut le siége.

Sur ce dernier point, nous l'avons dit, il est difficile de déterminer d'une manière un peu précise quelle étendue de pays reconnut à cette époque l'autorité de la dynastie moroûnda. La liste des villes attribuées aux *Marandæ* conduirait naturellement à cette détermination, si la corruption de beaucoup de noms dans le texte grec, l'inexactitude ou l'insuffisance des indications, et enfin la disparition ou le changement de nom des anciennes localités, n'en rendaient pas la

[1] Voy. ci-dessus, p. 107. La dynastie moroûnda compta treize princes, selon quelques Pourânas, dix selon d'autres. (*Vishnu Purâna*, p. 474, sqq. Lassen, *Indische Alterth.* t. II, Beil. p. xv.)

[2] *Vishnu Purâna*, p. 475, note.

[3] Ci-dessus, p. 143. On a vu que ce sont les *Monedes* de Pline.

[4] Wilson, notes du *Vishnu Purâna*, p. 475.

reconnaissance si souvent douteuse, et parfois impossible. Dans le cas actuel, les villes que Ptolémée nomme chez les *Marundæ* sont au nombre de six, « qui sont situées, dit-il, au voisinage de la rive orientale du Gange » (c'est-à-dire de la rive gauche). Ce sont :

	Long.	Lat.
Boræta, Βοραΐτα.....	142 20	29 00
Corygaza, Κωρύγαζα[1].....	143 30	27 15
Condota, Κόνδωτα[2].....	145 00	26 30
Celydna, Κέλυδνα[3].....	146 30	25 30
Aganagora, Ἀγαναγόρα[4].....	146 30	22 30
Talarga, Ταλαργα[5].....	146 40	21 40

Contre notre coutume, nous avons transcrit ici les notations astronomiques, parce qu'elles forment une série continue sans déviation notable, et qu'elles semblent avoir ainsi conservé l'expression générale d'une grande ligne itinéraire qui coupe obliquement toute la moitié inférieure de la région gangétique. De *Boræta* à *Celydna*, cette ligne suit assez régulièrement une inclinaison au sud-est, sur une étendue d'environ six degrés d'un grand cercle (d'après les chiffres de la Table); à partir de *Celydna*, elle tourne brusquement au sud, et continue dans cette direction jusqu'à *Talarga*, la dernière position de la liste, sur une étendue d'un peu moins de quatre degrés. Ce revirement de direction est frappant. Et si l'on fait attention que le cours inférieur du Gange présente un changement précisément analogue, à partir du coude qu'y forme le promontoire extrême des monts Vindhyâ près de Râdjamahl, on est porté à penser, avant tout examen, qu'il peut y

[1] Var. Σωρύγαζα.
[2] Var. Τόνδωτα.
[3] Var. Ἔλυδνα.
[4] Var. Ἀραγαρα.
[5] Var. Ταλάργα.

avoir ici un rapport dont il est bon de prendre note. On va voir que cette remarque n'a pas été sans quelque utilité.

Tout d'abord, en effet, nous avons voulu en faire l'épreuve. Comme aucun des six noms de la liste n'a de notoriété historique, et que pas un seul n'a de synonymie connue dans la géographie sanscrite ou dans la nomenclature actuelle, ce premier rapprochement était le seul qui nous offrît quelque prise dans cette recherche de six inconnues. Ayant donc ouvert devant nous l'Atlas du Bengale de Rennell et les rapports très-circonstanciés de M. Francis Buchanan sur les districts de cette grande province[1], nous avons cherché si le nom de *Celydna* trouvait quelque dénomination analogue aux environs du grand coude du Gange. Mais avant tout nous avons dû remarquer que sous la mauvaise transcription grecque *Kelydna* se cachait, selon toute probabilité, le sanscrit *Kalinadî*, nom consacré par les légendes religieuses, et qui s'applique, dans l'ancienne géographie, à plusieurs rivières de l'Inde brahmanique. Or, dans cette localité précisément où se portait notre première recherche, nous trouvons le nom de *Kaliñdî*[2] (forme vulgaire de l'appellation sanscrite) appliqué à une rivière, ou plutôt à un bras du Gange, qui communique du fleuve à la Mahânanda, et qui enveloppe au nord l'île très-vaste, formée par la Mahânanda et le Gange, où était autrefois la cité célèbre de Gaoura ou Goûr, maintenant ruinée. Gaoura n'existait pas encore au temps de Ptolémée[3]; mais il a pu y avoir là une station à laquelle se rapporterait, sinon à la rivière elle-

[1] *Bengal Atlas*, feuilles V et XV, 1781; Fr. Buchanan, *Report on the district of Puraniya* (1810), au III^e^ volume de l'*History, Antiquities, Topography and Statistics of Eastern India*, Lond. 1838, in-8°.

[2] *Eastern India*, loc. cit. p. 20, sqq. Sur la carte de Rennell, le nom est écrit *Calendry*.

[3] Sa fondation ne paraît pas devoir remonter au delà du VII^e^ ou du commencement du VIII^e^ siècle. Goûr a été plus tard la capitale d'un royaume du même nom,

même, l'indication de la Table[1]. Dans tous les cas, d'après le double accord de nom et de position, il ne nous paraît guère douteux que nous n'ayons là l'emplacement de Kelydna.

Ce point acquis, nous avons pu y rapporter les villes qui précèdent dans la liste et celles qui suivent. Nous commencerons par ces dernières, dont la détermination peut s'appuyer de données moins vagues. Ce sont *Aganagora* et *Talarga*. La Table, ainsi qu'on l'a vu, les met sur une ligne qui descend vers la mer, précisément au sud de Kelydna. Si, comme il y a toute apparence, ces indications ont été fournies à Ptolémée par la désignation d'une route de commerce vers l'intérieur, il est naturel de penser que cette route partait du grand Emporium du Gange (la *Gange Regia* de Ptolémée, le *Ganges Emporium* du Périple), qui devait se trouver, ainsi que nous l'avons dit, vers l'emplacement actuel de Hougli[2]. De Kelydna à ce point, la route descend en effet précisément au sud, en suivant la branche du Gange qui forme le côté occidental du delta. La position d'Aghadîp (Agadvîpa), sur la rive orientale du fleuve, un peu au-dessous de Katva, peut y représenter assez convenablement *Aganagora*[3] (Aganagara); ce qui porterait *Talarga* à quelques lieues au-dessus de Calcutta, aux environs de Hougli.

Si l'on peut attacher une certaine valeur à ces identifica-

qui comprenait une grande partie du Bengale, et ce fut alors une des plus grandes et des plus belles cités de l'Inde; sa ruine date de la fin du XVI^e^ siècle.

[1] La ville actuelle de Maldah, bâtie tout près du site de Goûr, est assise au confluent même de la Kaliñdî et de la Mahânanda. Nous avons vu précédemment (ci-dessus, p. 145) que cette place semble avoir gardé le nom des anciens *Malada* des listes pouraniques, très-probablement les *Molindæ* de Mégasthène.

[2] Ci-dessus, p. 141.

[3] Quoique l'intervalle noté sur la Table, de Κέλυδνα à Ἀγαναγόρα, soit de 3 degrés (qui n'en représentent que 2 $\frac{1}{2}$, par la réduction constante du $\frac{1}{6}$ qu'il faut faire subir à tous les chiffres de Ptolémée), au lieu d'un peu moins de 2 degrés que donne la carte.

tions de la partie inférieure de la ligne, celles que l'on peut hasarder pour la partie supérieure sont loin d'avoir le même degré de probabilité. Nous n'avons plus ici, pour nous servir de direction, que les distances qui se tirent des notations astronomiques, et nous savons combien cette indication est incertaine quand elle ne s'appuie d'aucun contrôle. La première position au-dessus de Kelydna est *Condota* ou *Tondota;* la distance, représentée par un arc de deux degrés d'un grand cercle, peut nous conduire sur la Bagmattî (Bhagavatî) inférieure. *Corygaza* ou *Sorygaza* (distance un degré et demi) viendrait se placer, soit sur la Gandakî, soit entre la Gandakî et la Sarayoû inférieure; enfin *Boræta,* à deux degrés de Corygaza, nous conduirait au cœur même de l'ancien Kôçala, vers la position actuelle de la ville de Bardah[1]. Nous avons à peine besoin d'ajouter, malgré le rapport des deux derniers noms, que nous n'attachons qu'une très-faible valeur à des déterminations qui reposent sur des données aussi vagues.

GANGARIDÆ.

Ce peuple nous est connu par la mention des historiens d'Alexandre et par celle de Mégasthène. Nous avons vu quelle dénomination indigène, encore existante aujourd'hui dans ces cantons, se cache sous la forme grecque qu'elle a revêtue; nous savons aussi quelle fut son importance, à une époque ancienne, dans la région du Gange inférieur[2]. Chez Ptolémée[3], cette importance est fort amoindrie, puisque les *Marundæ* d'un côté, et de l'autre les *Mandalæ,* dont il va être bientôt question, étaient maîtres d'une partie considérable du territoire attribué aux Gangarides par les anciennes relations. Le pays

[1] A une vingtaine de lieues de Gorakpour, vers le nord-ouest.

[2] Ci-dessus, p. 141.

[3] Lib. VII, c. 1, § 81.

qui leur restait avait cependant encore une grande étendue; car on y peut sûrement comprendre, avec le delta, une partie du Bengale oriental. Leur ville capitale, que Ptolémée et le Périple appellent *Gange*, était située, ainsi que nous l'avons fait voir, sur la branche du Gange qui enveloppe le delta du côté de l'ouest[1].

TRIBUS MONTAGNARDES AU NORD DU GANGE. POPULATIONS ORIENTALES.

Seul entre tous les anciens géographes, Ptolémée nous a donné un aperçu général, très-circonstancié à certains égards, de la région qui s'étend au delà du Gange inférieur. Il en a tracé une esquisse physique, où sont indiquées les montagnes et les rivières principales, et a rapporté une nomenclature étendue des tribus qui l'occupaient. Seulement, ayant à appliquer cette longue nomenclature à une partie de sa carte pour laquelle il n'avait aucun autre document, il crut pouvoir en couvrir tout l'espace compris entre les bouches du Gange et la contrée méridionale des *Sinæ*, dont l'existence était vaguement connue par les relations du commerce maritime, précisément comme dans la région centrale de l'Asie il avait jeté sur l'espace immense qui s'étend de l'Imaüs à l'angle nord-ouest de la Chine, c'est-à-dire à la contrée sérifère que les caravanes avaient fait connaître sous le nom de *Sérique*, un groupe de noms qui appartient réellement aux parties orientales de l'Hindou-kôh et aux territoires circonvoisins[2]. Pour l'Inde au delà du Gange, comme pour la Sérique, la nomenclature de Ptolémée, et quelques-unes de ses indications,

[1] Ci-dessus, p. 140. On a vu qu'au temps où les Gangarides dominaient à l'ouest du delta, leur capitale était Varddhana (la *Parthalis* de Pline, aujourd'hui Bardvân).

[2] Voyez, à la suite du mémoire actuel, l'appendice consacré à la Sérique de Ptolémée.

portent heureusement avec elles leur propre rectification, qu'une étude un peu attentive a suffi pour faire reconnaître. Il est ressorti de cette étude un fait intéressant et jusqu'à présent inaperçu, c'est que la plus grande partie des noms de tribus que Ptolémée échelonne au loin vers le Grand-Golfe du sud (notre golfe de Siam) et la côte des *Sinæ*, a sa correspondance actuelle dans la vallée du Brahmapoutra, et les autres, en moindre nombre, dans la région qui s'étend au sud de l'Assam, vers la côte orientale du golfe du Bengale. Les moyens de comparaison qui nous ont permis d'arriver à ce résultat sont depuis longtemps accessibles; s'il n'a pas été reconnu plus tôt, malgré l'évidence qu'une fois signalé il nous paraît porter avec lui, c'est sans doute parce que ce chapitre de la géographie ptoléméenne n'avait pas fixé suffisamment l'attention des savants qui, depuis vingt ans, se sont occupés de la géographie ancienne de l'Asie.

Ptolémée applique à une portion de la chaîne himalayenne le nom de *Bepyrrhus*, Βήπυρρον ὄρος[1], mais avec une direction au sud-est qui n'existe pas dans l'axe de ce grand système de montagnes. En général, et cela n'a pas du tout lieu de nous étonner, ses notions sur l'Himâlaya oriental sont vagues et confuses; ce sont les rivières qu'il indique comme sortant de chaque groupe, et non la position qu'il assigne au groupe même, qui nous peuvent servir de points de repère. Il en fait descendre deux du Bepyrrhus, qui vont se perdre dans le Gange[2]; ces rivières ne sont pas nommées. L'une est sûrement la Kâouçikî; l'autre doit être ou la Gandakî ou la Tistâ[3].

[1] Lib. VII, c. II, § 8. Ptolémée (l. VII, 1, 29) met 8 degrés et demi de longitude entre la source du *Sarabas* (Sarayoû) dans l'Imaûs et le commencement du Bepyrrhus.

[2] Ptol. l. VII, c. II, § 9.

[3] Il n'y a nul égard à avoir aux positions qui sont assignées à leurs confluents avec le Gange. Les localités que la Table

Plus à l'est encore il nomme les monts *Dobassæ*, Δόβασσα ὄρη[1], d'où sort une rivière, le *Daonas*[2], qui a aussi une source dans le Bepyrrhus. Il suffit d'un coup d'œil sur la carte pour voir que, d'après cette dernière indication, il s'agit forcément ici du Brahmapoutra[3], et le nom indigène de *Dihong*, que porte le fleuve[4], rend aisément raison du mot *Daonas*. Il serait oiseux de vouloir expliquer par quelle cause d'erreur, entre tant d'autres erreurs, Ptolémée fait couler son *Daonas* au sud, vers le Grand-Golfe; la disposition du cours du Brahmapoutra, qui enveloppe et isole complétement, au sud, la partie orientale de la chaîne himalayenne, avant de venir confondre son embouchure avec l'estuaire le plus oriental du Gange, ne permet pas de conduire ailleurs que dans le Brahmapoutra même une rivière, quelle qu'elle soit, sortie du Bepyrrhus. Ce serait d'ailleurs une anomalie plus que singulière que Ptolémée eût nommé des fleuves qui coulent au loin à travers des régions ignorées, et que le plus grand fleuve de ces quartiers, après le Gange dont il est voisin, n'eût pas été mentionné dans les relations qui lui fournissaient des détails circonstanciés sur les pays mêmes que traverse le Brahmapoutra.

Les *Dobassæ montes* ne peuvent être que l'extrémité orien-

indique sur les diverses parties du cours du fleuve, tirées sans doute d'informations diverses que le géographe n'a peut-être pas eu les moyens de combiner, n'y forment malheureusement pas une suite continue de points liés entre eux, et l'on ne peut faire le moindre fond sur leurs positions relatives.

[1] VII, II, 8. Var. Δάμασσα.

[2] *Ibid.* § 11. Var. Δοάνας.

[3] La source notée comme sortant du Bepyrrhus peut être le Manasa, grande branche qui descend du nord et se réunit au Brahmapoutra vers l'extrémité occidentale de l'Assam.

[4] On sait que *Brahmapoutra* (fils de Brahma) est une appellation sanscrite; l'origine n'en est certainement pas ancienne (voy. Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 555). Ce nom n'était probablement pas encore en usage au I^er^ siècle de notre ère.

tale de l'Himâlaya, qui va s'enfoncer, comme un immense promontoire, dans le grand coude que le Dihong ou Brahmapoutra forme (à peu près par le 93e degré de notre longitude orientale) là où il tourne au sud-ouest pour entrer dans l'Assam. Si le mot *Dobassa* est d'origine sanscrite, comme d'autres appellations géographiques de ces cantons orientaux, il doit signifier les *montagnes obscures*, Tâmasaparvata.

Plus loin encore à l'orient, Ptolémée nomme le mont *Semanthinus*, *Σημανθινὸν ὄρος*, et un peu plus au sud le *Mœandrus*, *Μαίανδρος*[1]. Ce sont deux dénominations sanscrites, mais deux dénominations plutôt mythiques que réelles. Ces contrées orientales formaient un des horizons du monde hindou, une de ces régions extrêmes où les notions positives se transforment graduellement en créations fantastiques. Cette disposition fut commune à tous les anciens peuples; elle se retrouve chez les nations de l'Orient, non moins que dans la patrie d'Homère. L'Oudayaghiri, la montagne de l'Orient où le soleil se lève, était aussi placée par les poëtes brahmaniques bien loin au delà des bouches du Gange. Le *Semanthinus* est une montagne de la même famille; c'est la limite extrême, la *ceinture* du monde (*Samanta* en sanscrit). Enfin de nombreuses légendes pouraniques se rattachent au *Mandara*, grande montagne de l'est dont la mention est fréquente dans les Pourânas et dans les poëmes[2]. Le caractère fabuleux de quelques-unes de ces dénominations a ceci d'intéressant pour notre sujet, qu'elles dénotent, mieux encore que les notions d'une nature plus positive, la source première des informations

[1] Lib. VII, c. II, § 8.

[2] Les passages caractéristiques du Mahâbhârata ont été cités par M. Lassen, *Ind. Alterth.* t. I, p. 550. Add. le *Râmâyana*, au livre IV, c. XL, t. III, p. 167 de la traduction italienne de M. Gorresio, et nombre de passages du *Vishnu Purâna*, p. 66, 168, etc.

grecques employées par Ptolémée. Le *Mæandrus* a néanmoins chez celui-ci une localisation déterminée ; il en fait sortir[1] les rivières qui descendent à la partie orientale du *sinus Gangeticus* (le golfe du Bengale). Ce sont, par conséquent, les hauteurs qui couvrent l'Arakan à l'est. En résumé, les indications de géographie naturelle qui se tirent de Ptolémée sont circonscrites ici par une ligne qui, de ces hauteurs orientales de l'Arakan, court au nord-est jusqu'au grand coude du Brahmapoutra (là où les Hindous mettent la source de la rivière, dans le lac sacré de Brahmakounda[2]), et elles se rapportent surtout, ainsi que nous allons voir, à la partie du bassin de cette grande rivière qui descend de là au sud-ouest, jusqu'au pays des Gangarides, qui est notre Bengale actuel.

Donnons d'abord la traduction entière du morceau que Ptolémée consacre aux peuples de son Inde extérieure[3] ; nous en reprendrons ensuite les applications de détail.

« Entre le mont *Imaüs* et le *Bepyrrhus*, les *Tacorœi* s'élèvent le plus au nord. Au-dessous d'eux sont les *Corancali*, puis les *Passalæ*[4]. Après ceux-ci, au-dessus du *Mæandrus*, sont les *Tiladæ*[5], ainsi qu'on nomme les *Basadæ*[6]. Ce sont des hommes de petite taille, épais, grossiers, à la face large, et blancs de peau[7]. Au-dessus de la *Cirrhadia*, où vient, dit-on, le meilleur

[1] VII, II, 10.

[2] L'origine tibétaine du Brahmapoutra (dont la partie supérieure serait le Dzang-bo, qui sort du même massif que le Sindh, le Çatadroû ou Satledj et quelques-uns des grands tributaires du Gange), cette origine tibéatine, disons-nous, a pour elle de très-grandes probabilités, et peut être regardée presque comme un fait acquis ; néanmoins il lui manque la consécration souveraine, celle d'une reconnaissance européenne qui relie sans interruption le Dihong ou Brahmapoutra de l'Assam au Dzang-bo du Tibet.

[3] Ce passage du deuxième chapitre du livre VII forme les paragraphes 15 à 21 de la petite édition classique de Nobbe.

[4] Πασσάλαι. Var. Πασσάδαι.

[5] Τιλάδαι. Var. Πλαδαί.

[6] Βασάδαι. Var. Βησάδαι, Βησέιδαι.

[7] Εἰσὶ γὰρ κολοβοί, καὶ πλατεῖς, καὶ

malabathrum[1], habitent, près du mont *Mœandrus*, les *Tamerœ*[2], qui sont anthropophages. Au-dessus de la *Regio Argentea* (Ἀργυρᾶ χώρα), où il y a, dit-on, une grande quantité de métaux non monnayés, se trouve la *regio Aurea* (Χρυσῆ χώρα), aux confins des *Besyngetæ*, qui produit une grande quantité d'or. Les habitants de cette région sont également blancs de peau, épais, ramassés et camus. Revenant au Bepyrrhus, entre cette montagne et les monts *Dobassæ*, la tribu la plus élevée au nord est celle des *Aninachæ*[3], et au-dessous d'eux sont les *Indaprathæ*. Après ceux-ci, les *Iberingæ;* ensuite les *Dabasæ*[4], et, jusqu'au *Mœandrus*, les *Nangalogæ*[5], mot qui signifie des *gens nus*. Entre les monts *Dobassæ* et la limite des *Sinæ*, les *Cacobæ* sont les plus au nord. Plus bas sont les *Basannaræ;* ensuite la *regio Chalkitis* (Χαλκῖτις χώρα), où il y a des mines de cuivre. De là jusqu'au Grand-Golfe (Μέγας Κόλπος) habitent les *Codutæ* et les *Baræ*. Après eux sont les *Indi*[6], ensuite les *Daonæ*[7], sur la rivière du même nom. Après ceux-ci, la région des montagnes, remplie de tigres et d'éléphants, s'étend jusqu'au pays où habite la race sauvage et pillarde des *Lestæ*, qui demeure dans des cavernes, et dont la peau, pareille à celle des hippopotames, est difficilement entamée par les flèches. »

Les trois premiers noms de cette longue liste appartiennent

δασεῖς, καὶ πλατυπρόσωποι, λευκοὶ μέντοι τὰς χρόας.

[1] Aromate très-recherché chez les Romains. On a cru longtemps que c'était le bétel (*Piper betel*); mais les botanistes qui ont fait une étude spéciale de la flore de l'Inde ont constaté que le *malabathrum* des anciens est la feuille d'un arbre différent, le *Laurus cassia*, qui croît en grande abondance dans la région inférieure du Brahmapoutra, notamment dans le Silhet. (Voy. Lassen, dans la *Zeitschrift für die Kunde des Morgenl.* t. II, p. 37; et *Indische Alterth.* t. I, p. 283, note 3.)

[2] Var. Ζαμῖραι.

[3] Ἀνινάχαι. Var. Ἀμινάχαι.

[4] Δαβάσαι. Var. Λαβάσαι.

[5] Var. Ναγγωλόγαι.

[6] Var. Σίνδοι.

[7] Var. Δοᾶναι.

encore aux parties centrales du bassin du Gange. Les *Tacoræi*, entre l'Imaüs et le Bepyrrhus, devaient être au-dessus du Kôçala oriental ou du Mithilâ, dans les vallées inférieures de la montagne. La liste du Varâha-Sañhita connaît aussi les *Tahora* parmi les tribus du nord[1]. Cette ancienne tribu aborigène a laissé de nombreux descendants en diverses parties de l'Inde gangétique. Dans le Rohilkhand, non loin des lieux où se placent les *Tacoræi*, un clan conserve encore le nom de *Dakhoura*[2]; d'autres branches se rencontrent aux environs de la Yamounâ et dans le Radjpoutana[3]. Plus à l'est, les *Dhékra* forment une partie considérable de la population du Kamroûp ou Assam occidental[4]. Les *Corancali* sont probablement de la même souche, sinon le même peuple que les *Karañkâra* des Pourânas[5], et les *Kyañkhanîs* du Chêkavatti[6]. Enfin les *Passalæ* du Bepyrrhus, qu'il ne faut pas confondre avec ceux du Gange supérieur ou Pantchâla[7], semblent devoir nous placer dans le Mithilâ même, que le voyageur bouddhiste Hiouen-thsang désigne sous le nom de royaume ou pays de *Vâiçâlî*[8], et qui a pu être connu sous ce nom dès le temps de Ptolémée.

[1] *Asiat. Researches*, vol. VIII, p. 348.

[2] H. Elliot, *Supplementary Gloss. of the indian terms*, p. 360, Agra, 1845, in-8°.

[3] *Id.* p. 223. Cp. Tod, *Annals and Antiq. of the Rájasthan*, vol. II, p. 430.

[4] Hodgson, *On the origin... of the Kócch, Bodo and Dhimál people*, p. 712, dans le *Journal of the As. Soc. of Beng.* vol. XVIII, 1849.

[5] Liste géographique du Brahmânda Pourâna, rapportée par Wilford, au vol. VIII des *Asiatic Researches*, p. 343.

[6] Voy. W. Hamilton, *Descr. of Hind.* vol. I, p. 536, Lond. 1820, in-4°.

[7] Ci-dessus, p. 147. Au lieu de Πασσάλαι, beaucoup d'éditions donnent Πασσάδαι; mais comme cette forme n'a pas d'analogie dans la nomenclature sanscrite, la première doit être préférée.

[8] *Si-yu-ki, Mémoires sur les contrées occid.* trad. du chin. par M. Stan. Julien, t. I, p. 384, Paris, 1857, et notre *Mémoire analyt.* sur la carte du Voyage, *ibid.* t. II, p. 366. Nous avons aussi pour la première fois déterminé avec précision l'emplacement de la ville même de Vâiçâlî, qui fut longtemps une des villes les plus florissantes du nord de l'Inde (*ibid.* p. 364).

Nous entrons avec le nom suivant, celui des *Tiladæ*, dans le bassin du Brahmapoutra. On les connaissait aussi sous le nom de *Basadæ*. Ptolémée les met au-dessus du *Mœandras*, ce qui nous porte vers les limites méridionales de l'Assam. Le Périple, qui fait mention du même peuple (le nom y est écrit par corruption Σησάται) et qui en trace exactement le même portrait que Ptolémée[1], ajoute quelques détails particuliers, d'où il résulte qu'il y avait alors des rapports de trafic par l'intérieur des terres entre l'Inde orientale et les *Sinæ*, et que les *Basadæ* en étaient en partie les intermédiaires. Le Vâmana Pourâna, au rapport de Wilford[2], mentionne des *Bhasada* dans cette région orientale, ce qui fixe la bonne leçon pour les textes grecs. Le *Kchêtra-Samâsa*, traité moderne de géographie brahmanique, dont la publication, avec une traduction européenne, serait une acquisition désirable, dit que les montagnes qui entourent à l'orient le pays de Katchar sont nommées *Tilâdri*[3], indication bien en rapport avec celle de Ptolémée, et qui explique le nom des *Tiladæ*. Cette notion, comme la précédente, est fournie par le major Wilford, dont les recherches laborieuses, malgré l'absence de critique qui les déprécie, ont mis en lumière plus d'un document utile. Il y a encore une tribu de *Bisatîs* dans quelques cantons du Bengale[4], et les *Bischtakos* du Népâl oriental[5] appartiennent sûrement à la même souche.

La *Kirrhadia* de Ptolémée, de même que celle que mentionne le Périple à l'ouest des bouches du Gange[6], et les

[1] *Periplus maris Erythr.* § 65, au vol. I des Petits géographes grecs de M. Müller, 1855, p. 304. Si Ptolémée n'a pas tiré du Périple même ce qu'il dit des *Basadæ*, ils ont évidemment puisé à une source commune.

[2] *Asiat. Res.* vol. XIV, 1822, p. 390.

[3] *Ibid.* p. 386.

[4] D. Richardson, *On the Nâts*, dans les *Asiat. Res.* vol. VII, p. 460.

[5] Fr. Hamilton, *Nepal*, p. 18 et 28.

[6] Au § 62, p. 302. Müller.

Scyritæ de Mégasthène[1], sont autant de cantons de *Kirâta*, une des branches de la race aborigène la plus répandue dans l'Inde gangétique, et la plus anciennement connue. En divers passages des Pourânas et des poëmes, leur nom est appliqué d'une manière générale aux populations barbares des frontières orientales de l'Âryavarta[2], et il s'est conservé sur plusieurs points, notamment dans les cantons orientaux du Népâl[3]. C'est encore une tradition vivante dans le Tripourâ, là précisément où Ptolémée met sa *Kirrhadia*, que le premier nom du pays fut *Kirât*[4]. Les *Tameræ* étaient une tribu de la même famille, dont les ramifications existent encore sous les noms de *Tamarias*, de *Tomara*, etc. au milieu des cantons sauvages qui s'étendent au sud et au sud-est du Magadha, et à l'ouest de la Çôna sur les deux côtés du Gange[5].

Après avoir mentionné la région de l'Argent et la région de l'Or, situées plus avant dans l'intérieur, Ptolémée revient au Bepyrrhus. La position attribuée aux *Aninachæ* les porte dans

[1] Dans Pline, au livre VII, c. II, p. 373. Hard.: « Megasthenes gentem inter Noma- « das Indos narium loco foramina tantum « habentem, anguium modo loripedem, vo- « cari Scyritas. » (Cp. Ælian. *Hist. anim.* XVI, 22.) Sans employer des expressions aussi exagérées, l'auteur du Périple fait de ses *Kirrhadæ* un portrait analogue, « race sauvage, aux narines aplaties, » γένος ἀνθρώπων ἐντεθλιμμένων τὴν ῥῖνα ἀγρίων. Ce sont bien là, en effet, les traits dominants des races aborigènes, quand le mélange du sang ârien n'a pas ennobli leur conformation native. (Voy. ci-dessus, p. 156.)

[2] Notamment dans le *Vishnu Puràna*, p. 175; au livre IV, c. XL, du *Râmâyana*, t. III, p. 167, Gorr. etc.

[3] Fr. Hamilton, *Nepal*, p. 7, 53, sq. etc. M. Lassen a fait un résumé succinct des indications que l'on peut recueillir sur ce peuple dans les livres brahmaniques, *Zeitschr. für die Kunde des Morgenl.* t. II, 1839, p. 35.

[4] James Long, *Analysis of the Bengali Poem Râj Mâlâ, or Chronicles of Tripurâ*, p. 536, dans le *Journal of the As. Soc. of Beng.* vol. XIX, 1850.

[5] Tickell, *Memoir on the Hodesum*, p. 696 et 787, dans le *Journal of the As. Soc. of Beng.* vol. IX, 1840; Fr. Buchanan-Hamilton, dans l'*Eastern India* de Montgom. Martin, vol. I, p. 410, et vol. II, p. 463. Les *Tomara* sont aussi nommés, à côté des Kirâta, dans le grand catalogue géographique du Mahâbhârata. (*Vishnu Pur.* p. 196.)

la région alpine qui couvre l'Assam du côté du nord. Le nom des *Indaprathæ*, ainsi qu'on l'a remarqué depuis longtemps, est purement hindou. Les documents sanscrits et les inscriptions mentionnent, dans les provinces du Gange, plusieurs villes qui avaient pris le nom de l'antique et célèbre Indraprastha (aujourd'hui Dehli); les *Indaprathæ* de l'est étaient sans doute aussi un établissement brahmanique. Dans les temps postérieurs, les dénominations sanscrites se sont répandues plus avant dans la péninsule avec le culte des Brahmanes ou celui de Bouddha. Les *Iberingæ* sont encore une tribu du nord, ainsi que les *Dabasæ*, peut-être dans les montagnes du même nom. Il y a encore une tribu de *Dhobas* dans le Dinadjpour, un des districts du nord-est du Bengale, sur les confins de l'ancien Kâmaroûpa[1]. Les *Nangalogæ* nous ramènent vers le *Mœandrus*, c'est-à-dire au sud du Brahmapoutra. Le mot, dit Ptolémée, signifiait « le monde des gens nus, » γυμνῶν κόσμος, ce qui est, en effet, la signification littérale du sanscrit *Nagnaloka;* mais nous croirions volontiers que la relation brahmanique d'où cette notion était tirée avait joué sur l'assonance d'un ethnique réel, et que le nom se rapportait aux *Nagas*, peuple nombreux qui s'étend au sud de l'Assam, et dont le nom se trouve aussi écrit *Nanga*[2]. Les tribus de ces plaines du sud sont, en effet, à peine vêtues[3].

A l'orient des monts *Dobassæ*, vers la frontière des *Sinæ*[4], la tribu des *Cacobæ* se retrouve sûrement dans celle des *Khakous*,

[1] *East. India*, vol. II, p. 739.

[2] Voy. le *Tarik-i Assam*, trad. par Théod. Pavie, p. 75 et 105.

[3] Voy. Hooker, *Himalayan Journals*, vol. II, p. 322, Lond. 1855.

[4] La vaste province de Younnañ, qui forme l'angle sud-ouest de la Chine, est en effet limitrophe de la partie du bassin du Brahmapoutra où se trouve le grand coude du fleuve. Cette proximité explique les rapports de trafic dont les *Basadæ* étaient les intermédiaires. (Cp. *Journal of the Asiatic Soc. of Beng.* vol. VII, 1838, p. 1.)

qui occupe les mêmes cantons [1]. Les *Basannaræ*, dans une situation plus méridionale, sont très-probablement les *Bhanzas*, tribu des montagnes méridionales du Tippérah, à l'orient de l'embouchure du Brahmapoutra [2]. La *regio Chalkitis*, dont la mention vient ensuite, peut se retrouver dans plus d'un canton de ces contrées intérieures, où le cuivre abonde comme les métaux précieux. Dans les *Codutæ* et les *Baræ*, dont le nom vient ensuite, il est aisé de reconnaître, quoique Ptolémée les porte beaucoup trop loin dans le sud, les *Kolitas* et les *Bhars* ou *Bhors*, deux des populations les plus notables de l'Assam occidental et des cantons du Bengale qui appartiennent au Kâmaroûpa [3]. Les *Doanæ* ou *Daonæ* se sont perpétués dans les *Taên* de l'Assam oriental [4]; et le nom des *Lestæ*, le dernier de la liste, se rapporte, selon toute apparence, à celui des *Leptchas*, montagnards bien connus des confins du Sikkïm, à l'ouest de la Tistâ [5].

Ici donc encore on peut reconnaître que, depuis dix-huit siècles (et sûrement depuis un bien plus longtemps), il n'y a rien de changé dans l'ensemble des populations de ces parties extrêmes de l'Inde gangétique. Malgré le manque de précision des informations orales sur lesquelles a travaillé Ptolémée, et

[1] W. Griffith, *Journal of a visit to the Mishmee hills in Assam*, p. 339, dans le *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. VI, 1837.

[2] Barbe, *The Hills Tribes of the distr. of Chittagong*, p. 385; dans le même recueil, vol. XIV, 1845.

[3] Sur les *Kolitas*, nous nous bornerons à citer les rapports de M. Fr. Hamilton (dans l'*Eastern India* de Montgom. Martin, vol. III, p. 528 et 675), et le mémoire de M. Hodgson sur les Kocch, les Bodo et les Dhimal, p. 706, dans le *Journal of the As. Soc. of Bengal*, vol. XVIII, 1849. Leurs traits sont mongols, quoiqu'ils parlent un dialecte bengali. Les Bhors se retrouvent dans toute l'Inde gangétique.

[4] Rowlatt, *Report of an Expedition into the Mishmee hills*, p. 491, dans le *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, vol. XIV, 1845.

[5] Fr. Hamilton, *Nepal*, p. 55; Campbell, *Note on the Lepchas of Sikkim*, dans le *Journal of the As. Soc. of Beng.* vol. IX, 1840, p. 379, etc.

les fausses idées que lui-même s'était faites d'une région inconnue, malgré l'adoucissement ou les altérations que beaucoup de noms ont subis en passant par la bouche des Grecs ou par la plume des copistes, tous ces noms, ou presque tous, se retrouvent encore aisément. Ils se retrouvent, non dans les positions trop écartées où le géographe les avait jetés pour remplir sa carte, dans des contrées avec lesquelles on n'avait aucune relation, et qui étaient absolument inconnues même aux Brahmanes, comme leurs propres livres le montrent assez, mais là où la logique des faits et le simple bon sens nous disent de les chercher, dans une région limitrophe dont les populations sont en rapport d'origine avec les tribus natives des provinces du Gange, et que les Hindous brahmaniques, qui y avaient porté leur culte, regardaient comme une de leurs provinces. Nous attachions d'autant plus d'intérêt à établir, d'une manière certaine, les corrélations de cette partie des Tables de Ptolémée, que l'Inde extra-gangétique est une des limites extrêmes de la mappemonde grecque. Nous croyons cette limite maintenant bien fixée.

Une remarque que sûrement l'on aura déjà faite, c'est que les noms de peuples que Ptolémée mentionne ici, depuis la région des sources du Gange jusqu'aux extrémités orientales de la vallée du Brahmapoutra, appartiennent *tous* à cette classe nombreuse, et jusqu'à ces derniers temps si peu étudiée, des tribus que nous avons appelées *aborigènes*, parce qu'elles se distinguent radicalement du peuple brahmanique, et qu'elles occupaient les contrées du Gange (pour plusieurs d'entre elles nous en avons la preuve historique) avant l'arrivée des Âryas de langue sanscrite. La relation de Mégasthène a déjà donné lieu à une remarque analogue[1]; dans Ptolémée, le fait se pro-

[1] Ci-dessus, p. 155.

duit sur une plus grande échelle et avec un caractère plus général. La nation brahmanique, les Âryas ou Hindous proprement dits, sont, en quelque sorte, effacés de la nomenclature; on n'y voit figurer que ces races impures qui sont, aux yeux des Brahmanes, des êtres d'une nature inférieure, et qui cependant se sont élevées partout à la prédominance politique. Une partie des pays du Gange est tombée, avec les villes saintes de Mathourâ et de Vâranâsî, sous la lointaine domination du roi du Kachmîr; le reste se partage en petits États possédés par les chefs de diverses tribus indigènes, et qui ont pris le nom de ces tribus. Nous sommes bien ici au milieu de cette période de perversion politique et sociale que les Brahmanes, dans les Pourânas, ont peinte sous de si sombres couleurs: « Après la ruine de la race kchatriya, les rois de la terre seront des Çoûdras. Ces rois seront d'un esprit grossier, d'un caractère violent, toujours enclins à la fausseté et à la méchanceté. Ils feront mourir les femmes, les enfants et les vaches, et ils mettront la main sur les biens de leurs sujets. Leur pouvoir sera limité; la plupart d'entre eux s'élèveront rapidement et tomberont de même. Leur vie sera courte, leurs désirs insatiables, et ils montreront peu de piété. Les gens des diverses contrées qui se mêleront avec eux suivront leur exemple; et les barbares étant tout-puissants sous le patronage des princes, tandis que les tribus pures seront négligées, le peuple périra. La richesse et la piété décroîtront de jour en jour, jusqu'à ce que le monde soit complétement dépravé[1]..... »

Revenons à Ptolémée. Chez lui, malheureusement, la correspondance des noms de villes est, dans beaucoup de cas, moins facile à retrouver que celle des noms de peuples ou de tribus. C'est ce que va nous montrer une fois de plus la liste

[1] *Vishnu Purâna*, p. 467 et 482.

assez étendue que Ptolémée[1], après le morceau qui vient de nous occuper, ajoute aux noms de localités qu'il a déjà cités sous chaque nom de peuple. A en juger par les doubles emplois et le manque de connexion, cette liste semble lui avoir été fournie par un document autre que les précédents; et c'est précisément parce qu'il n'aura su comment la rattacher à ses détails antérieurs, qu'il l'a ainsi donnée à part et à la suite, bien qu'elle rentre en partie dans les territoires qu'il avait déjà parcourus. Pour un pays où Ptolémée n'avait certainement pas de direction d'ensemble, il serait injuste de lui faire un reproche de ce manque de combinaison dans ses matériaux, et de la confusion qui en résulte; mais cette absence presque absolue de combinaison n'en rend pas moins la tâche du critique plus laborieuse à la fois et plus ingrate, et il en est résulté d'étranges aberrations pour ceux qui, sans se rendre compte suffisamment de la composition de cette partie des Tables, ont cru pouvoir trouver, dans les positions relatives que les lieux y ont prises, un moyen de reconnaissance suffisant.

Ce serait aussi se jeter dans des chances d'erreur certaines que de chercher des correspondances à ces noms obscurs, dont rien ne nous garantit la correction et dont pas un seul n'est attribué à un territoire déterminé, dans les analogies plus ou moins rapprochées que peut fournir un dictionnaire topographique de l'Inde. Nous n'avons garde d'entrer dans cette voie. Nous nous bornerons à quelques remarques auxquelles un certain nombre des ces noms nous ont paru pouvoir donner lieu[2].

[1] Lib. VII, c. II, § 22 à 24.

[2] Nous transcrivons ici la liste entière. Nous jugeons inutile d'y joindre les notations astronomiques. Pour la position relative de ces lieux, telle qu'elle résulte de ces notations, on peut voir la carte com-

Le premier nom, *Selampura*, fait songer à *Sélempour*, lieu situé à quelque distance au nord de la Dêva ou Sarayoû inférieure. Nous n'avons ici d'autre garant que l'identité des noms; mais comme les deux places qui suivent appartiennent à la même région, notre identification en reçoit un certain degré de probabilité. *Canogiza* ne pouvait être méconnue dans la cité de Kanyâkoubdja, dont le nom actuel de Canoge (*Kanoudj* dans les chroniques radjpoutes) se rapproche beaucoup de la forme grecque, ce qui prouve que cette contraction usuelle est ancienne. Dans la Table de Ptolémée, la ville est rejetée très-loin de sa position réelle par rapport au Gange; nous avons déjà fait remarquer[1] qu'une autre place, *Canagora*, mentionnée

parée des pays gangétiques jointe à ce mémoire.

Σηλαμπούρα (var. Λάμπουρα).
Κανόγιζα.
Κασσίδα.
Ἔλδεσα.
Ἀσαναβάρα (var. Ἀσαναμάρα).
Ἀρχινάρα.
Οὐραθῆναι (var. Οὐραθιναί).
Σουαναγούρα.
Σαγῶδα (var. Σαδῶγα).
Ἀνίνα (var. Ἀντίνα).
Σαλάθα.
* Ῥαδαμαρκότλα, ἐν ᾗ πολλὴ νάρδος (var. Ῥανδαμαρκότλα, ἐν ᾗ πόλεις Νάρδος).
Ἀθηνάγουρον.
Μανίαινα (var. Μανιάταια).
* Τωσαλεῖ Μητρόπολις.
Ἀλοσάγγα
Ἀδεισάγα
Κιμάρα.
Παρίσαρα
* Τοῦγμα Μητρόπολις.
Ἀρισάβιον.
Ποσινάρα.
Πάνδασα (var. Πάνδασσα).
Σεπιθηρίς (var. Σιτληθηρίς).
Τρίγλυπτον Βασίλειον, τὸ καὶ Τρίλιγγον (var. Τρίγλιφον); ἐν ταύτῃ ἀλεκτρυόνες λέγονται εἶναι παγωνίαι, καὶ κόρακες καὶ ψιττακοὶ λευκοί.
Λαριαγάρα.
Ῥιγγίθηρι.
Ἀγίμοιθα (var. Ἀγίμυθα).
Τόμαρα.
Δάσανα (var. Δάονα, Δοάνα).
Μαρέουρα Μητρόπολις, ἡ καὶ Μάλθουρα καλουμένη.
Λάσιππα (var. Λάσσυππα).
Βαρευκόρα (var. Βαρευάθρα).

Les noms marqués d'un astérisque paraissent être des additions des premiers interprètes latins, dont la source n'est pas connue. Plusieurs de ces additions peuvent être tirées de manuscrits grecs antérieurs à ceux que nous possédons.

[1] Ci-dessus, p. 172.

précédemment parmi les villes de la Prasiacé, paraît n'être qu'une forme altérée du même nom, tirée d'une source différente.

Un double emploi analogue se présente d'une manière tout à fait évidente pour le nom suivant, *Cassida*, si toutefois l'application que depuis longtemps on s'accorde à faire de ce nom à Bénarès[1] (dont la dénomination la plus habituelle, dans la langue brahmanique et dans les inscriptions, est *Kâçî*), si, disons-nous, cette application est exacte. Ce qui pourrait en faire douter, c'est l'addition du *da* final, dont on ne voit nulle raison[2]. Nous rappellerons une identification que nous avons déjà signalée et qui nous paraît indubitable : c'est celle d'une ville que Ptolémée énumère sous le nom altéré d'*Erarasa*, avec l'épithète caractéristique de *metropolis*, parmi celles qui relevaient, quoique situées très-loin dans le sud, de l'empire des Caspiréens ou du Kachmîr[3]. Nous avons montré la raison historique de cette attribution[4]; et le nom même d'*Erarasa*, malgré sa mutilation, garde la trace bien reconnaissable de *Vârânâsî*, forme sanscrite de notre Bénarès.

Suanagura nous paraît la transcription d'une forme vulgaire de Souvarnâgara; et dans ce nom nous reconnaîtrions volontiers celui d'une des anciennes capitales du Bengale oriental, Souvarnagrâma (aujourd'hui Sounargong), qui était située près de la droite du Brahmapoutra inférieur[5]. *Sagoda* nous

[1] Wilford, dans les *Asiat. Res.* vol. IX, p. 73; Benfey, *Indien*, p. 96; Lassen, *Indische Alterth.* t. II, p. 879, etc.

[2] M. Alex. Cunningham rejette cette identification. (*Journal of the As. Soc. of Bengal*, vol. XVII, 2e partie, 1848, p. 30); mais celle qu'il y substitue (Kouçinagara) ne paraît guère admissible.

[3] Ptolem. lib. VII, c. 1, 50, Nobbe.

[4] Voy. notre deuxième mémoire, p. 382.

[5] La Sounargong actuelle, à onze ou douze milles (anglais) de Dakka, vers l'E. S. E. ne représente pas le site de l'ancienne capitale; celle-ci était à cinq milles plus bas, vers le S. O. (Fr. Hamilton, dans l'*Eastern India* de Montg. Martin, vol. III,

ramène à l'ouest, au cœur du Kôçala; car nous n'hésitons pas à y reconnaître la célèbre Ayôdhyâ, la capitale de cette province, sous le nom de *Sakéta* ou *Saghéda*, qu'elle a longtemps porté[1]. Lorsque Çâkyamouni séjourna dans cette ville, près de six cents ans avant l'ère chrétienne, le nom antique d'Ayôdhyâ, sans être oublié, avait à peu près cessé d'être en usage. Une nouvelle dénomination, celle de *Sakéta*[2], s'y était substituée. Ce nom, qui signifie « bien pourvue d'habitations, » est le seul qu'on trouve dans les livres bouddhiques, et même dans beaucoup d'ouvrages d'une époque plus rapprochée. Il a néanmoins fini par tomber en désuétude, et le nom primitif Ayôdhyâ (dont l'usage moderne a fait Aoûd) était redevenu le seul en usage dès l'époque de la conquête musulmane. Dans les lexicographes hindous, *Sakéta* et *Kôçala* sont donnés comme synonymes d'Ayôdhyâ[3].

Un nom qui vient bientôt après, *Rhandamarcotta*, et qui est marqué comme occupant la position la plus orientale de l'Inde en dehors du Gange[4], nous paraît trouver sa correspondance dans le Tripourâ (vulgairement Tippérah), à la gauche ou à l'est du Brahmapoutra inférieur. Ce doit être Rângâmatî, l'an-

p. 43), au point même où paraît avoir eu lieu autrefois la jonction principale du Gange et du Brahmapoutra. (Rennell, *On the Ganges*, à la suite de son mémoire sur la carte de l'Inde, édit. de 1793, p. 345.)

[1] Wilford avait rencontré juste en signalant ce rapprochement, bien qu'il n'en connût pas la justification historique (*Asiat. Res.* vol. VIII, p. 344). M. Lassen l'a également admis (*Ind. Alt.* t. I, p. 128).

[2] La dynastie ârienne de Soûryavança, fondée par Ikchvâkou, était alors éteinte; une dynastie aborigène (*Lalitavistâra*, p. 24) l'avait remplacée.

[3] L'ancienne cité a laissé des ruines considérables en dehors de l'Aoûd moderne. M. Francis Hamilton les a succinctement décrites dans l'*Eastern India* de Montg. Martin, vol. II, p. 335. (Cp. Tieffenthaler, *Descr. de l'Inde*, t. I, p. 252, et W. Hamilton, *Descr. of Hind.* vol. I, p. 350.)

[4] La phrase qui suit la mention de *Rhandamarcotta* dans la plupart des éditions est manifestement corrompue. Les éditeurs en ont tiré une ville de *Nardas*, qui n'a très-probablement pas d'existence réelle. (Voyez le texte grec et la correction ci-dessus, page 197.)

cienne capitale du pays [1], laquelle a pris le nom d'*Oudipour* (Oudayapoura, la ville de l'Orient) depuis le XVI[e] siècle [2].

Le nom de *Tosale* (qualifiée de *metropolis*) a pris une plus grande importance, depuis que les récentes découvertes archéologiques ont fait retrouver ce nom sur un des monuments que le roi Açôka, au milieu du III[e] siècle avant notre ère, fit élever dans toutes les provinces de son vaste empire. L'inscription qui nous a rendu ce nom est celle que le major Kittoe a découverte, en 1838, près du village de Dhaoulî, dans le delta de la Mahânada, à une douzaine de lieues de Kattak vers le sud (province d'Orissa). L'inscription commence ainsi [3] : « Par les ordres de Dêvanampiya (le bien-aimé des dieux), il est enjoint aux officiers publics préposés à l'administration de la ville de *Tosalî*... » Ce début montre que l'ordre royal avait dû être promulgué dans l'intérieur même de la ville qui s'y trouve désignée; et on reconnaît encore, en effet, près du lieu où le monument a été découvert, les vestiges d'une cité considérable [4]. C'est indubitablement la *Tosalî* de l'inscription, qui devait être alors la capitale de l'Orissa, et où résidait sûrement le vice-roi préposé par Açôka au gouvernement de la province [5]. La ville était située sur les bords d'un étang nommé *Kôçalagangâ*, objet d'une grande vénération religieuse dans tout le pays [6]; c'est bien certainement à cette circonstance que se rapporte le nom de *Tochala-Kôçalaka*, qui se trouve dans le Brahmânda Pourâna, et que déjà Wilford avait rapproché de la *Tosale* de Ptolémée, mais en le transportant, trompé par la

[1] *Râj Mâlâ, or Chronicles of Tripurâ*, dans le *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. XIX, 1850, p. 540.

[2] *Ibid.* p. 547.

[3] *Examination of the inscription at Dhaulî in Cuttack*, by J. Prinsep, dans le *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. VII, 1838, p. 442.

[4] Note du major Kittoe, *l. c.* p. 438.

[5] Voy. à ce sujet les remarques de M. Lassen, *Indische Alterth.* t. II, p. 243.

[6] *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. VII, 1838, p. 435.

seconde partie du mot, dans la province de Kôçala [1]. Une difficulté cependant se présente dans l'application qu'on est naturellement porté à faire de notre *Tosale metropolis* à la *Tosalî* de l'inscription d'Açôka ; c'est leur situation différente par rapport au Gange, *Tosalî* se trouvant en deçà, tandis que *Tosale* devrait se chercher au delà du fleuve. Aussi M. Lassen a-t-il pris le parti d'admettre l'existence de deux *Tosale* [2], expédient vers lequel penche aussi M. Burnouf [3]. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de recourir à ce moyen extrême. Si l'on fait attention que le nom de *Tosale* est du nombre de ceux que l'on signale comme ayant été ajoutés à nos textes grecs actuels par les anciens interprètes latins (d'après quelles autorités? nous l'ignorons), on s'étonnera moins de le trouver hors de sa vraie place, et l'on ne sera plus obligé de rejeter un rapport qui repose sur les meilleures conditions historiques.

Nous pourrions ajouter quelques remarques sur d'autres noms de la liste; nous aimons mieux nous arrêter ici que de *nous* étendre sur un sujet où les faits auraient moins de place que les conjectures.

Nous arrivons maintenant aux pays que Ptolémée a placés dans la partie droite du bassin du Gange. C'est par là que se terminera notre longue tournée dans la région gangétique.

[1] *Asiat. Researches*, vol. VIII, p. 344. Il faut remarquer que le Brahmânda Pourâna est une compilation qui appartient au nord du Dékhan (voy. l'introduction du *Vishnu Purâna* de M. Wilson, p. LV), ce qui explique la mention particulière de ces localités saintes de l'Orissa.

[2] *Ind. Alterth.* t. II, p. 239. Nous ne parlons pas de l'application tout empirique que M. Lassen fait de la *Tosale* des Tables à une localité de la province de Dakka (*Ind. Alterth.* t. III, p. 158). La vénération que nous inspire le profond savoir de l'illustre indianiste, et les services inestimables que son exploration des textes a rendus aux études indiennes, ne nous permettent pas d'insister sur la méthode qu'il a cru devoir suivre dans la partie de son grand ouvrage (t. III, 1re partie, 1857) consacrée à l'exposition de la géographie de l'Inde dans Ptolémée.

[3] *Le Lotus de la bonne Loi*, notes, p. 673.

2. Pays de la carte de Ptolémée situés à la droite ou au sud du Gange.

MANDALÆ.

Le premier territoire que la Table nous indique de ce côté du fleuve, en partant du delta pour remonter vers les parties intérieures, est celui des *Mandalæ*[1]. La position bien connue de *Tamalites*, une des villes qui leur sont attribuées, montre qu'à l'ouest du delta ils possédaient toute la droite du Gange jusqu'à la côte maritime. Il est moins facile de déterminer leurs limites en remontant vers l'intérieur; on voit seulement que leur domaine était d'une étendue considérable, puisque *Palibothra*, la célèbre capitale, était aussi une de leurs villes, et que la Table leur en donne d'autres plus haut encore sur le fleuve[2]. Cette liste, à la vérité, nous paraît très-suspecte dans ses détails. Non-seulement les positions connues y sont monstrueusement déplacées[3], mais deux des noms, *Sambalaca* et *Sigala*, pourraient bien n'être que la répétition des noms semblables qu'on trouve déjà dans la Prasiacé[4], et qui auraient été mal à propos insérés parmi les villes des *Mandalæ*. On a bien d'autres exemples de ces répétitions fautives. Au total, nous ne pouvons apprécier le développement des *Mandalæ* sur la droite du fleuve que par la positition respective de *Palibothra* d'une part,

[1] Ptolem. lib. VII, c. 1, § 72-73. Les manuscrits et les éditions donnent aussi *Mandralæ*; mais cette forme n'a d'analogie ni dans la nomenclature sanscrite, ni dans la géographie actuelle; elle doit être écartée.

[2] Les villes attribuées aux *Mandalæ* sont les suivantes :

Asthagura;
Et sur le fleuve même :
Sambalaca;
Sigala;
Palibothra Regia;
Tamalites;
Oreophanta.

[3] *Tamalites* ou Tamlouk, qui n'est réellement éloignée de la mer que d'un demi-degré, est ici placée à plus de huit degrés de l'embouchure occidentale du Gange.

[4] VII, 1, 33. (Voy. ci-dess. p. 170 à 173.)

au confluent (aujourd'hui déplacé) de la Çôna [1], et, de l'autre, celle de *Tamalites* (la Tâmalitti des écrits bouddhiques, la Tamlouk de nos cartes actuelles [2]), non loin de la bouche occidentale du Gange. Mais sur les positions d'*Oreophante* et d'*Asthagura*, non plus que sur *Sigala* et *Sambalaca*, si ce sont réellement des places distinctes de leurs homonymes de la Prasiacé, on ne peut rien dire de certain, ni même de probable [3].

La filiation et les rapports ethnologiques de la tribu sont eux-mêmes assez obscurs. On peut cependant indiquer quelques vues au moins très-probables. Il y a dans le Catalogue géographique du sixième livre du Mahâbhârata un peuple appelé *Mandaka*, dont le nom se trouve au milieu d'un groupe qui appartient à l'Inde centrale [4]; dans ce nom, le thème ou ethnique propre est *Manda* [5], car on sait qu'en sanscrit la finale *ka* s'ajoute ou se retranche assez indifféremment aux noms de tribus. D'un autre côté, on a un grand nombre d'exemples de l'adjonction de la particule *la* à la fin des ethniques [6]; *Mandaka* et *Mandala* ne seraient donc que deux formes dérivées d'un seul et même nom. Plus tard, et de nos jours encore, on trouve une tribu de Radjpouts *Mandahels* sur la droite de la Yamounâ, au nord de Dehli [7] : ce nom, ramené à une forme sanscrite, deviendrait *Mandala*. C'est encore un jet de la même souche.

[1] Ci-dessus, p. 116.

[2] Ci-dessus, p. 150.

[3] Will. Francklin, et Wilford avant lui, proposent, pour la *Sambalaca* des *Mandale*, Sabelpour (Sambalapoura), lieu situé dans une île du Gange, presque vis-à-vis de Patna (l'ancienne *Palibothra*), et qui est le siége d'une grande foire annuelle (*Asiat. Res.* vol. V, p. 275; *Asiat. Journal*, vol. VII, 1819, p. 22). C'est un rapprochement qu'on ne peut nier ni affirmer d'une manière positive.

[4] *Vishnu Purâna*, p. 187.

[5] C'est probablement une branche des Mounda ou Maounda de la même région; ci-dessus, p. 143 et 178.

[6] Par contraction de *âlaya*, séjour, demeure. Du nom de la tribu se forme ainsi le nom du territoire (comme *Kôçala*, de *Koça*); mais bien souvent le nom du territoire se prend à son tour comme désignation des habitants.

[7] *Asiatic Annual Register*, vol. VIII, 1806, *Miscellan. Tracts*, p. 47.

Nous croyons que ce sont les *Mandâka* ou *Manda* du Vindhyâ central qui ont laissé leur nom au pays de Mandala, sur la droite de la Narmadâ supérieure[1]; et il nous paraît que ce sont eux aussi, ou une de leurs branches, qu'il faut reconnaître dans les *Mandalæ* que Ptolémée nous montre en possession du Magadha et d'une partie des territoires inférieurs de la droite du Gange.

PORVARI.

Nous ne comprenons pas dans le bassin du Gange le territoire des *Adisathri*, qui s'y trouve placé sur la Table de Ptolémée (VII, 1, 71), mais dont l'emplacement était en réalité au sud des monts Vindhyâ, comme nous le montrerons plus tard.

Si les populations que Ptolémée nous a fait jusqu'à présent passer en revue appartiennent toutes, sans exception, à la classe obscure et à demi barbare des races aborigènes du bassin gangétique, le nom actuel[2] nous ramène à une des plus vieilles illustrations des Âryas brahmaniques, à la famille des Paourava ou race des Poûrou. *Porvari*, ainsi qu'on va le voir, n'est qu'une des formes que le nom a prises dans l'usage vulgaire, forme qui a existé de tout temps, et qui existe encore dans l'ouest de l'Inde.

La race de Poûrou se rattache aux plus anciennes traditions légendaires de l'Inde ârienne. Elle figure déjà dans les hymnes du Véda, et elle tient une très-grande place non-seulement dans le Mahâbhârata, mais aussi dans l'histoire positive du

[1] Le capitaine Sleeman a donné, dans le Journal de la Société asiatique du Bengale (vol. VI, 1837, p. 621), un précis historique de ce pays, qui, réuni au district contigu de Garha, a formé la principauté de Garha-Mandlah, qui fait aujourd'hui partie des possessions britanniques.

[2] Lib. VII, c. 1, § 70.

nord de l'Inde, depuis le siècle d'Alexandre jusqu'aux temps de la domination musulmane et à l'époque actuelle. C'est à la famille de Poûrou qu'appartiennent les premiers rois de la dynastie Lunaire, cette grande lignée royale qui, pendant plusieurs siècles, partage, avec la dynastie Solaire d'Ayôdhyâ, l'empire des pays du Gange. Le siége principal du royaume des Paourava était alors la vaste mésopotamie renfermée entre le Gange supérieur et la Yamounâ. Expulsée du trône par une tribu rivale, celle de Bharata, la race de Poûrou disparaît alors des légendes héroïques; mais c'est pour reparaître plus tard dans l'histoire avec une illustration nouvelle. Il suffit de rappeler la célébrité classique de Porus, chef d'une branche des Paourava qui régnait sur une partie du Pantchanada lors de l'expédition d'Alexandre. La lutte que seul il osa soutenir contre le conquérant étranger, sa bravoure dans le combat, sa noble fierté après la défaite et la magnanimité même du vainqueur, lui ont valu dans l'histoire un retentissement dont n'a jamais approché le nom d'aucun autre prince de l'Inde. Le royaume de Porus, détruit bientôt après la mort d'Alexandre, devint une des provinces de l'empire de Tchandragoupta[1]. A cette époque peut-être, mais certainement un peu plus tard, lors des conquêtes des rois grecs de la Bactriane (IIe siècle avant notre ère) et de l'invasion des barbares désignés par les Grecs sous le nom d'*Indo-Scythes*[2] (fin du IIe et commencement du Ier siècle avant J. C.), il dut y avoir de grandes perturbations et de nombreux déplacements de tribus dans cette région du nord-ouest. Nous ne saurions dire néanmoins si, de même que beaucoup d'autres tribus qui paraissent être descendues alors du Pantchanada vers la Yamounâ et la région occidentale des monts Vindhyâ, les Paourava sui-

[1] Ci-dessus, p. 109. — [2] Voy. notre deuxième mémoire, p. 385.

virent ce flot d'émigration ; car le Mahâbhârata connaît un chef de la race de Poûrou dans l'ouest, au voisinage de Sourâtchtra[1]. C'est un prince de cette famille qui, vingt-cinq ans environ avant notre ère[2], envoya une ambassade à Auguste, qui venait de conquérir l'Égypte. Cette ambassade atteste la grande figure que faisaient dès lors ces Paourava de l'Inde occidentale. Dans sa lettre à Auguste, le prince indien prenait le nom de Porus, et se disait souverain de six cents rois[3]. On retrouve là sans doute l'exagération orientale ; mais dans cette exagération même il faut reconnaître le seigneur suzerain des innombrables tribus de la contrée qu'on a désignée plus tard sous le nom de *Râdjavâra*, ou pays de Radjpouts. Cette prééminence est hautement proclamée par tous les documents indigènes. *La terre appartient aux Povars* était autrefois un adage courant dans le Radjasthân[4], de même qu'il est dit dans le Harivansa[5] : « La terre peut bien se passer de lune, de soleil et d'étoiles, mais elle ne sera jamais sans Pôravas. » La race de Poûrou y a joué en effet, depuis une époque très-ancienne, un rôle prédominant. Le nom des fils de Poûrou remplit toutes des chroniques des États du Radjasthân, et les chants des bardes nationaux exaltent la grandeur passée, la puissance et la gloire de cette race antique.

C'est sous le nom de *Pramaras* que les Paourava du Radjasthân sont universellement désignés[6]. Si la dérivation du nom est devenue méconnaissable dans cette appellation de Pramara, on la retrouve aisément sous sa forme vulgaire de

[1] Dans Lassen, *Ind. Alterth.* I, p. 728.

[2] Voy. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. I, p. 20 et 22.

[3] Nic. Damasc. *apud* Strab. lib. XV, p. 819.

[4] Tod, dans les *Transact. of the Royal As. Soc.* vol. I, p. 203 ; du même, *Annals and Antiq. of Râj.* vol. I, p. 90, et vol. II, p. 310.

[5] T. II, p. 271, Langl.

[6] Tod, *Annals and Antiquities of Rájasth.* vol. I, p. 91, et vol. II, p. 311 ; du même, *Trav. in West. India*, p. 218 ; Wilson, dans les *Asiatic Res.* vol. XVI, 1828, p. 318.

Pouâr. Peu de noms anciens ont éprouvé dans l'usage commun autant de changements et d'altérations. Le sanscrit lui-même emploie quelquefois la forme contractée *Paoura*, au lieu de Paourava[1]; le mot *Pouâr* vient de là directement. On a aussi *Pourvar* dans une inscription du XIII^e^ siècle, rapportée par M. Tod[2]. Ici nous retrouvons littéralement les *Porvari* de Ptolémée, dont la forme plus habituelle *Poûar* se rapproche déjà beaucoup. Une autre inscription du même temps que la précédente, également trouvée dans l'ancien Sourâchtra, donne *Pourmar*[3], forme qui se rapproche à son tour de *Pramara*, et qui, elle-même, se modifie quelquefois en *Paramâra* et en *Pamar*[4]. Un autre courant d'altérations vulgaires est parti de la forme *Pôuar*, qui s'est diversement modifiée en *Povar*[5] et en *Pavara*[6]. Tous ces noms se rapportent aux branches singulièrement multipliées d'une seule et même race, celle des Paourava.

Nous avons voulu, l'occasion s'en présentant, établir la synonymie complète de ces nombreuses modifications que le nom des Paourava a éprouvées dans le cours des temps. La puissance des Pramaras dans l'ouest de l'Inde du nord s'est maintenue jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle. Elle avait résisté aux premières irruptions arabes à l'orient du Sindh, et à l'expédition victorieuse de Mahmoud le Ghaznévide; elle succomba,

[1] *Zeitschr. für die Kunde der Morgenl.* t. II, 1839, p. 47, note. Cp. le *Vishnu Pur.* p. 477.

[2] *Travels in West. India*, p. 512.

[3] *Ibid.*

[4] *Inscriptions du XII^e^ et du XIV^e^ siècle*, dans le *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. V, 1836, p. 380; *Asiat. Res.* XVI, p. 291 et 305.

[5] *Trans. of the Roy. As. Soc.* vol. I, 1827, p. 207, in-4°.

[6] On trouve cette dernière forme dans une inscription du XI^e^ siècle, *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. IX, 1840, p. 545 et 547. On peut en rapprocher les *Paouvara* (si la lecture est correcte) de la liste géographique du Varâha Saṅhita, publiée par Wilford, *Asiat. Res.* vol. VIII, p. 341.

en l'année 1303, sous les coups du puissant Allah-ed-dîn, empereur de Dehli[1].

Mais le souvenir des Paourava vit toujours dans les lieux où s'étendit leur empire. Une des principales tribus djaïns du Radjasthân porte encore aujourd'hui le nom de *Pôrevar,* et se rattache par ses traditions aux Pramara des anciens temps[2]. La famille autrefois puissante des Ranas de Tchitor s'enorgueillissait aussi de descendre des Poûars, au rapport des anciens voyageurs, qui substituent à ce nom le nom classique de Porus[3]; la famille aujourd'hui déchue des Ranas d'Omerkôt est une autre branche de la même souche[4]. Enfin on retrouve les *Povars* dans le pays mahrate[5], dans le nord du Dékhan[6], et parmi les clans des hautes provinces gangétiques[7].

Il résulte de ces faits nombreux que c'est dans l'ouest de l'Inde supérieure, au cœur même des pays radjpoutes, qu'il faut chercher, au moins depuis l'époque d'Alexandre, le siége de la race illustre des Paourava, soit comme peuple, soit comme puissance politique. C'est là que doivent se placer les *Porvari* de Ptolémée, quoique les indications de la Table, qui, dans toute cette partie comme en beaucoup d'autres, ont éprouvé d'énormes déplacements, semblent nous retenir beaucoup plus à l'est. C'est ici que le nom même de *Porvari* se retrouve identiquement dans les *Pourvar* des inscriptions et

[1] Tod, *Rájasth.* I, p. 266. Cp. Ferichta, trad. par Briggs, vol. I, p. 353, sqq.

[2] W. Miles, *on the Jainas,* dans les *Trans. of the Roy. As. Soc.* vol. III, in-4°, p. 337 et 353, sq.

[3] Th. Rhoe, p. 9 et 70, dans le *Recueil de Thévenot,* 1re partie.

[4] Tod, *Rájasth.* vol. II, p. 247.

[5] Wathen, *on ancient inscriptions,* dans le *Journ. of the Roy. As. Soc.* vol. V, 1839, p. 346, sq.

[6] Briggs, *on the Banjaras,* dans les *Trans. of the Literary Soc. of Bombay,* vol. I, 1819, p. 163, sq. et 180, in-4°.

[7] H. Elliot, *Supplement. Glossary of indian terms,* p. 246 et 414. Agra, 1845, in 8°. (Cp. Fr. Hamilton, dans l'*East. India* de Montgom. Martin, vol. II, p. 457.)

dans les *Pôrevars* des clans djaïns, ainsi que dans les dénominations universellement répandues de *Povars* et de Pôuars, formes diversement altérées, mais encore très-voisines du Paourava classique. La désignation recueillie par Ptolémée paraît, du reste, se rapporter à un État particulier d'une étendue médiocre, plutôt qu'à une grande fédération politique, telle, par exemple, que l'indiquait l'ambassade envoyée à Auguste par un chef pramara. Les noms des trois villes que la Table attribue aux *Porvari*, *Birdama* (ou *Bridama*), *Tholobana* et *Mallaeta*, étaient le seul indice qui pût nous diriger dans la recherche de ce territoire; malheureusement ces noms ne désignent que des localités obscures, que ne mettent en lumière ni l'histoire, ni les inscriptions, ni la géographie actuelle. Néanmoins, en consultant les listes de l'Ayîn-Akbéry, qui nous ont souvent donné de bonnes indications pour la synonymie des localités anciennes, nous avons retrouvé, dans un des circars du Râdjavâr[1], trois noms qui présentent assez d'analogie avec ceux de la Table, pour qu'on puisse y rapporter le territoire des *Porvari*. *Mallaeta* trouverait ainsi sa correspondance dans la ville actuelle de Plaita, *Birdama* dans Dildana, et *Tholobana* dans Doblana. Si ces rapports sont fondés, la désignation de Ptolémée s'appliquerait à une partie au moins du pays compris entre la Tchambal (Tcharmanvatî) et la Banâs (Parnâçâ), c'est-à-dire à un canton que couvre à l'ouest la chaîne des monts Ârâvalî, limite naturelle du bassin gangétique du côté des plaines sablonneuses du Tharr.

[1] Le circar de Rantanpour (Ratnapoura), aujourd'hui la principauté de Boundi (*Ayeen Akbery*, transl. by Gladwin, vol. II, p. 246, édit. de Londres, in-8°, 1800; Tieffenthaler, *Descr. de l'Inde*, t. I, p. 309, Berlin, 1786, in-4°. Cp. W. Hamilton, *Descr. of Hind.* vol. I, p. 545). Nous suivons les transcriptions du père Tieffenthaler plutôt que l'orthographe défigurée de Gladwin.

Avec les *Porvari* se termine la série des peuples gangétiques de Ptolémée. Les *Bolingæ*, qu'il met au-dessus de *Porvari* (c'est-à-dire au nord et à l'ouest), et que néanmoins, par une expression fautive, il place dans la partie *orientale* du *Vindius* ou mont Vindhyâ[1], les *Bolingæ*, disons-nous, appartiennent en réalité à la région de l'Ârâvalî. Pline nous les a déjà fait connaître, et nous avons vu que leur véritable situation se peut conclure aussi des données sanscrites[2]. A l'est des *Porvari*, jusqu'à la *Diamuna* ou Yamounâ, les riches campagnes de la Tcharmanvatî étaient alors sous la domination du roi de Kaçmîra, ou, comme dit Ptolémée, des *Caspiræi*[3], qui, parmi ses villes (récemment conquises), comptait *Gagasmira* (Adjmîr), *Erarasa* (Vârânasî) et *Modura* (Mathourâ). Les notions que le géographe alexandrin s'était faites de ces provinces intérieures étaient des plus confuses, et leur position relative est complétement bouleversée; ce n'est pas sans quelque effort que nous avons pu ramener un peu d'ordre dans ce chaos, et remettre chaque chose à sa place véritable[4].

Bien des rectifications analogues nous attendent dans la dernière partie de notre travail, celle qui a pour objet le sud de l'Inde à partir du Vindhyâ, et nous y trouverons lieu, comme dans les parties déjà parcourues, à de nombreux éclaircissements ethnographiques.

[1] VII, 1, 69; nous aurons à nous occuper dans notre quatrième mémoire de l'acception du nom de *Vindius* dans Ptolémée.

[2] Voy. notre deuxième mémoire, au *Recueil des Sav. étr. Acad. des Inscr.* t. V, 1858, p. 362.

[3] *Recueil des Sav. étrang. Acad. des Inscript.* t. V, p. 377, sqq.

[4] Comp. la carte de l'Inde d'après Ptolémée (*Das Alte Indien nach prof. Chr. Lassen's Bestimmung der Ptolemäischen Angaben*), dans le troisième volume des *Indische Alterthumskunde*, 1857.

APPENDICES.

I.

LE GANDHÂRA [1].

Le nom des *Gandhâra* remonte à la plus haute antiquité; il est du très-petit nombre de noms de peuples ou de pays particuliers déjà cités dans les hymnes du Véda ; quinze siècles peut-être avant l'ère chrétienne.

La mention des Gandhâra ne se trouve qu'en un seul passage des Hymnes, et d'une manière tout à fait incidente. Une femme, probablement originaire de ce pays, dit en parlant de son époux et en faisant allusion à son propre nom de Ramasâ (brebis) : « Je serai toujours pour lui une brebis des Gandhâra [2]. » Sur quoi le commentateur indien, cité par le traducteur, dit que le Gandhâra était un pays célèbre par ses troupeaux. On peut remarquer que, dans la strophe citée, Gandhâra est pris comme nom de peuple plutôt que comme nom de territoire; mais dans la suite des documents indigènes de toutes les époques, Gandhâra est toujours cité comme nom de pays. L'hymne védique où le nom se rencontre est attribué à Kakchîvân, et il a été composé sur les bords du Sindh ; car, dans la première strophe de son chant (dont on peut rapprocher encore un autre passage, t. I, p. 302, 6), le barde cé-

[1] Voir la page 74 de notre premier mémoire.

[2] *Rig-Véda*, t. I, p. 311, çl. 7. Langlois. Cp. le *Rig-Véda* de M. Wilson, vol. II, p. 18.

lèbre Bhâvya « roi du Sindhou, » dont la libéralité l'a comblé de présents. Le Recueil des Hymnes mentionne plusieurs Kakchîvân d'époques différentes[1], mais appartenant tous à la même famille sacerdotale, celle d'Anghiras; notre Kakchîvân du Sindhou, qui est appelé *fils de Padjra*, est indubitablement le plus ancien, et l'époque où il a vécu doit être conséquemment de beaucoup antérieure au temps où les Âryas arrivèrent sur la Sarasvatî et la Yamounâ. C'est ce qu'il serait facile d'établir par le rapprochement des divers passages qui lui peuvent être attribués, et auxquels il nous suffit de renvoyer[2]. Le Rig-Véda ne fournit du reste ancune indication qui soit de nature à déterminer la situation géographique du Gandhâra.

Le quatrième Véda, l'Atharvan, qui a été composé dans les pays du Gange à une époque indubitablement très-postérieure au Rig-Véda[3], nomme les Gandhâra, avec les Bahlîkâ et les Moûdjavat, parmi les peuples de l'extrême Occident, de même qu'il cite les Magadha et les Anga comme les deux peuples de l'extrême Orient; double indication que l'on a regardée, avec toute probabilité, comme marquant l'étendue du monde brahmanique à l'époque de l'Atharvan[4]. Cette indication se trouve dans un chant curieux que M. Roth a traduit dans sa savante étude sur le Rig-Véda, et dont M. Barthélemy Saint-Hilaire a donné après lui une traduction française dans son excellent Exposé de la littérature védique[5].

[1] Il y a, outre l'auteur de l'hymne dont il s'agit, un Kakchîvân fils d'Ousidj, t. I, p. 28, 1; p. 239, 9; p. 302, 4 à 6; et un Kakchîvân fils de Dîrghatamas, t. IV, p. 51, Langl.

[2] T. I, p. 98, 13 et p. 228, 7; t. II, p. 157, 1; t. IV, p. 174; p. 272, 16, et p. 439, 1.

[3] Lassen, *Indische Alterth.* t. I, p. 740; Weber, *Vorlesungen über indische Literaturgeschichte*, p. 10 et 141, sq. Barthélemy Saint-Hilaire, dans le *Journal des Savants*, déc. 1853, p. 752.

[4] Weber, *Vorlesungen über indische Literatur-geschichte*, p. 143.

[5] Roth, *Zur Literatur und Gesch. des Weda*, p. 136; Barthél. Saint-Hilaire, *loc. supra cit.* p. 756.

Nous retrouvons la mention du pays de Gandhâra dans ce que nous connaissons jusqu'à présent des documents de la littérature oupavédique. Dans le Çatapatha Brahmâna, analysé par M. Weber au point de vue des indications historiques et géographiques, il est question de deux rois du Gandhâra, Nagnadjit et Svardjit Nâgnadjita [1]: le premier de ces deux rois est aussi nommé dans l'Aitarêya Brahmâna [2], et il figur également dans les plus vieux itihâsas du Mahâbhârata comme ayant vécu un peu avant le temps de la grande guerre. Le Mahâbhârata donne le nom de *Ghirivradja* à la ville où résidait Nagnadjit [3]. A l'époque même de la grande guerre, le roi des Gandhâra est nommé *Çakouni;* il combat sous la bannière des fils de Kourou [4]. Il y avait encore alors d'étroites relations et des rapports intimes entre les rois âryas des deux grandes dynasties (la dynastie Lunaire et la dynastie Solaire) et les peuples du nord-ouest; l'épouse de Dhritarâchtra, père des Kaourava et frère des Pândava, est une *Gandhârî* [5]. Une des femmes d'Adjamidha, sixième prédécesseur de Dhritarâchtra dans la dynastie Lunaire, est aussi une *Gandhârî* [6]. Les généalogies légendaires donnent deux femmes à Krôchtou, fils de Yadou, *Gandhârî* et *Madrî* [7]; et de ces deux femmes, ou du moins de l'une d'elles, on faisait descendre la lignée des Yâdava proprement dits, dans laquelle naquit Krichna, le héros-dieu de la race [8]. Une des femmes de Krichna lui-même est aussi une *Gandhârî* [9]. Nous

[1] Weber, *Indische Studien*, I, p. 218.

[2] Roth, *Zur Literatur und Geschichte des Weda*, p. 41 sq.

[3] Mahâbhârata, liv. VII, 4, dans Lassen, *Ind. Altherth.* II, p. 142.

[4] Weber, *l. c.* p. 218; Lassen, *Ind. Alt.* I, p. 675, 677, note, 696; *Harivansa*, t. I, p. 386.

[5] Lassen, *Indische Althertumskunde*, I, p. 635.

[6] Lassen, *ibid.* I, Beil. p. XXIII, n. 17.

[7] On sait que les Madra sont un des peuples les plus importants de l'ancien Pendjab.

[8] *Harivansa*, t. I, p. 159.

[9] *Ibid.* t. II, p. 143.

n'insisterons pas ici sur la signification ethnologique de ces alliances par les femmes entre les tribus des temps héroïques de l'Inde; c'est un point que nous aurons à développer dans une étude future sur l'ethnologie de l'Inde ancienne. Ajoutons seulement ici, puisque nous touchons aux légendes antiques, que dans l'ethnographie légendaire brahmanique, où sont exposées l'origine et la filiation des peuples et des tribus du nord de l'Inde, les Gandhâra sont attribués à la descendance de Drouhyou, troisième fils de Yayâti, et ancêtre des peuples bhôdja [1].

Ce ne sont pas là les seules traditions relatives au Gandhâra qui se trouvent dans les itihâsas du Mahâbhârata. Au troisième livre du poëme il est dit que deux fils de Bharata, frère de Râma, l'un nommé *Pouckkhara* et l'autre *Takcha,* se partagèrent le Gandhâra, où le premier eut pour ville royale *Pouchkaravatî,* et le second *Takchaçilâ* [2]. Nous n'avons pas à discuter le plus ou moins de fondement historique de cette légende; mais il en ressort plusieurs données géographiques importantes. Dans les documents antérieurs, la situation du Gandhâra n'était indiquée que d'une manière très-générale; ici nous la trouvons déterminée d'une manière précise. Non-seulement la désignation des deux villes mentionnées comme appartenant au Gandhâra nous place sur les confins occidentaux du Kachmîr; mais de plus nous voyons par là que le Gandhâra s'étendait aux deux côtés du Sindhou, là où la rivière de Kaboul (la *Koubhâ* des hymnes védiques) vient s'y réunir vis-à-vis de la moderne Attok, *Takchaçilâ* étant à l'orient du fleuve, et *Pouchkaravatî* au couchant. Cette donnée capitale est confirmée

[1] *Vishnu Pur.* p. 443; *Harivansa*, t. I, p. 153.

[2] Mahâbhârata, dans Lassen, I, Beil. p. XI, n. 21; Vâyou Pourâna, cité par Wilson, *Vishnu Pur.* p. 386; *Raghavansa*, XV, 89 et p. 170, Stenzler.

par toute la suite des documents ultérieurs, tant indigènes qu'étrangers. On voit maintenant que comme le pays de Sindhou, sur lequel régnait Bhâvya[1] était, selon toute probabilité, entre la Vitasthâ et le grand fleuve dont le pays prenait son nom (comme aujourd'hui le *Sindhi*, dans la vallée inférieure du Sindh), le Gandhâra devait y confiner immédiatement au nord. Dans la plus ancienne mention que la Chronique du Kachmîr fait du Gandhâra, mention qui se reporte aux temps fabuleux de l'histoire kachmîrienne, et qui peut remonter à douze siècles avant notre ère, conséquemment à une époque à peu près contemporaine de la grande guerre[2], le pays des Gandhâra est désigné sous le nom composé de *Sindhou-Gandhâra*, forme de composition très-commune dans les livres sanscrits, et qui est employée fréquemment pour les noms de contrées riveraines du Sindh.

Cinq siècles environ avant notre ère, une nouvelle source d'informations sur les pays du Sindh vient s'ajouter à celles que les livres sanscrits nous ont fournies jusqu'à présent; cette source nouvelle d'études et d'investigations, ce sont les entreprises de Darius Hystaspès sur les contrées limitrophes de l'Irân oriental qui vont nous l'ouvrir.

Darius voulut faire reconnaître les contrées où il allait porter ses armes, et ce fut un Grec d'Asie, Scylax de Karyanda, qu'il chargea de cette expédition importante. Scylax devait explorer le Sindhou dans toute sa longueur, et revenir en Perse par la mer méridionale. C'est en l'année 509 avant notre ère que fut commencée cette grande reconnaissance, qu'Alexandre de Macédoine devait renouveler cent quatre-vingt-quatre ans

[1] Hymne cité ci-dessus, t. I du *Rig-Véda*, p. 310, 1, Langl.

[2] *Râdjatar.* I, 66, et sur cette première période de la chronique, Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 476, note, et II, Beil. p. XXI.

plus tard. Le journal qu'en publia Scylax n'est malheureusement pas arrivé jusqu'à nous, et les anciens auteurs grecs qui purent le consulter, Hécatée de Milet pour son Périple du monde (ouvrage dont nous n'avons aussi que de faibles débris), Hérodote pour son Histoire universelle, ne nous en ont transmis que de trop courts extraits. Nous savons par Hérodote [1] que l'expédition persane destinée à la reconnaissance de l'Indus s'embarqua à la ville de *Kaspatyre* (Κασπάτυρος), et l'historien ajoute que de là elle descendit le fleuve à l'orient jusqu'à la mer. Hérodote dit que Kaspatyre était située dans la *Paktyique* (Παχτυϊκὴ γῆ); dans Hécatée (qui écrit *Kaspapyre*), c'est une ville du *Gandara* [2]. Hécatée faisait la remarque expresse que *Gandaræ*, Γάνδαραι, était le nom du peuple, et *Gandarika*, Γανδαρική le nom du pays [3]; en quoi le compilateur a commis une légère méprise; c'est plutôt le contraire qui eût été vrai.

La mention de la ville de *Kaspatyre* et de la *Paktyique* (la transcription *Paktouïque* se rapprocherait probablement plus de la véritable prononciation du grec) revient en un autre endroit de l'ouvrage d'Hérodote [4]; les Indiens de cette province ont, dit-il, une manière de vivre assez analogue à celle des Bactriens. Ce sont les plus belliqueux de tous les Indiens; ce sont eux aussi qui vont à la recherche de l'or. Et ici l'historien rapporte [5] la légende bien connue des fourmis gigantesques, qui, en se creusant leur habitation dans le sable, amènent à la surface l'or que le sol renferme. De même que tant d'autres récits merveilleux que l'on a reprochés à la cré-

[1] IV, 44.

[2] Κασπάπυρος, πόλις Γανδαρική, ap. Steph. Byz. (*sub hoc verbo*), ou dans les *Fragmenta historicorum græcor.* éd. Müller (Paris, Didot), vol. I, p. 12, fragm. 179.

[3] *Ibid.* fragm. 178.

[4] Lib. III, c. 102.

[5] C. 102-105.

dulité d'Hérodote ou de Ctésias, celui-ci a sans doute un fond de vérité; du moins on le retrouve dans le Mahâbhârata, ainsi que l'a montré M. Wilson [1]. Dans la légende hindoue, l'or des fourmis, comme il est appelé (*souvarna pipîlika*), est attribué aux Khasa et aux autres tribus montagnardes du nord; dans la relation de Mégasthène, postérieure d'un siècle et demi au temps d'Hérodote, la légende de l'or des fourmis est rapportée aux *Dardæ* ou Darada, grande tribu du nord, sœur et limitrophe des Gandhâra [2]. Ctésias a connu la légende, mais sous une autre forme. Chez lui, ce sont des griffons qui gardent l'or des montagnes [3].

Parmi les autres documents précieux que nous a conservés Hérodote, le tableau des satrapies de l'empire de Darius, et le dénombrement par nations de l'armée de Xercès, ramènent encore la mention des pays et des peuples indiens qui nous occupent. Dans le premier de ces deux documents, les *Gandari*, Γανδάριοι, composent, avec les Sattagydes, les Dadiques et les Aparytes, la septième Satrapie [4]; et malgré l'incertitude que peut conserver la synonymie précise de ces noms, il est indubitable que le groupe qu'ils forment confinait à l'Indus. Les *Sattagydes* sont les *Thatagousch* des inscriptions cunéiformes, et très-probablement les *Çâtaka* de la liste du Varâha Saṅhita, tribu du nord mentionnée près des Gandhâra; les Dadiques,

[1] *Journ. of the Roy. Asiat. Soc.* vol. VII, p. 143, et *Ariana antiqua*, p. 135; et les remarques confirmatives de M. Lassen, *Ind. Althertumsk.* t. I, p. 849, sq. et t. II, p. 557. On peut comparer sur ce sujet Heeren, *Politique et comm. des anciens peuples*, t. I de la traduction française, p. 371, et Alexandre de Humboldt, *Asie centrale*, I, p. 158. La tradition est arrivée jusqu'aux auteurs musulmans (Qazvîni, dans Gildemeister, *Scriptor. Arab. de reb. indic. loc.* p. 221).

[2] Ap. Strab. lib. XI, p. 706; t. V, p. 58 de la traduction française.

[3] Ctésias, p. 45, Bekker; *idem*, trad. de Larcher, à la suite d'Hérodote, t. VI, p. 337, et les remarques, p. 362.

[4] Lib. III, c. 91.

selon M. Wilson, seraient les *Darda*, *Darada* ou *Dardaka*, qui touchent au Gandhâra du côté du nord-est, ou plus probablement, comme l'a pensé M. Rawlinson, les *Tâdjik* de l'Irân oriental; enfin les Aparytes répondent aux Aparita ou Aparanta de la nomenclature sanscrite, c'est-à-dire à des tribus bordant la frontière occidentale de l'Inde. Dans le second document[1], les *Gandari* et les Dadiques marchent sous un chef commun à côté des Parthes, des Khorasmiens et des Sogdiens; et ici encore l'historien ajoute que dans leur équipement et leur costume les Gandariens, de même que les Dadiques, ne différaient en rien des Bactriens. Nous ne mentionnons pas un autre paragraphe de l'énumération des Satrapies où le nom de la *Paktyique* est encore cité avec l'Arménie[2], parce qu'en admettant que le nom ne soit pas altéré, il ne s'agit certainement pas ici de la Paktyique orientale.

Maintenant, pour revenir au point précis de notre recherche, il résulte du rapprochement des passages cités d'Hécatée et d'Hérodote, dérivés l'un et l'autre d'une seule et même source, la relation maintenant perdue de Scylax, que le nom de *Gandara* chez le premier, et celui de *Paktyique* chez le second, s'appliquent à un seul et même pays, puisque tous deux parlent de la même ville comme étant située pour l'un dans la Paktyique, pour l'autre dans le Gandara. L'identité de Κασπάτυρος et de Κασπάπυρος ne fait pas question, et l'explication, on peut dire certaine, qui ramène le mot au sanscrit *Kâcyapapoura*[3] montre que la bonne leçon est celle d'Hécatée. Quant à l'application géographique du nom, sur laquelle bien des opinions différentes se sont produites, nous renverrons à

[1] VII, 66.
[2] III, 93.
[3] Wilson, *Asiatic Researches*, vol. XV, p. 117.

la discussion spéciale à laquelle nous avons soumis ce point de l'ancienne géographie sanscrite[1].

Bien que le Gandhâra primitif, celui des hymnes védiques et des anciens itihâsas du Mahâbhârata, fût certainement à l'orient du Sindhou, entre le fleuve et les montagnes du Kachmîr, même dès lors le nom put bien s'étendre de l'autre côté du fleuve, et il y a toute raison de croire que le *Gandara* de la géographie persane doit se prendre seulement à l'ouest de l'Indus. Les historiens qui décrivirent les marches d'Alexandre et de ses lieutenants, cent soixante-cinq ans environ après l'expédition de Darius, n'en ont pas connu d'autre; et nous verrons bientôt que ce *Gandara* de nos auteurs classiques jusqu'à Ptolémée, situé à l'ouest de l'Indus et au nord du Kophès, répond précisément à l'emplacement que devait occuper le *Gandara* d'Hécatée, d'après notre détermination du site probable de la *Kaspapyros* gandarique[2]. Nous verrons aussi qu'à l'exception de Takchaçilâ, attribuée au Gandhâra dans la légende historique du Mahâbhârata que nous avons rapportée[3], les villes, au nombre de six ou sept, que les sources sanscrites et nos sources classiques mentionnent comme appartenant au Gandhâra, se retrouvent toutes dans le pays que traverse le Kophès inférieur avant sa réunion à l'Indus.

M. Rawlinson, dans ses premiers travaux sur la grande inscription trilingue de Bisoutoun, monument d'une valeur inappréciable dont le monde savant lui doit la publication complète, a mis en avant une conjecture qui aurait, si elle était fondée, un intérêt tout particulier dans la question qui nous occupe. Ceci mérite de nous arrêter un instant.

On sait que dans cette inscription gigantesque Darius trace

[1] Voyez nôtre premier mémoire, p. 81 et suiv.

[2] *Ibid.* page 87.

[3] Ci-dessus, p. 214.

un aperçu sommaire des événements qui remplirent les premières années de son règne, et qu'il y donne l'énumération des peuples et des contrées qui reconnaissaient son autorité en dehors de la Perse propre, son royaume héréditaire et le centre de son empire. On retrouve dans cette énumération la plupart des noms cités par Hérodote, tant dans sa liste des satrapies que dans son catalogue de l'armée de Xercès, à l'exception cependant des pays les plus orientaux, que l'inscription ne mentionne pas. Les derniers noms qui figurent dans les colonnes du monument de Bisoutoun parmi les contrées de l'orient sont ceux de *Thatagousch* et de *Haraouvatis*, qui répondent aux *Sattagydæ* et aux *Arakhôti* des auteurs grecs, c'est-à-dire aux parties de l'Afghanistân actuel qui sont à l'ouest de la grande chaîne des monts Soleïmân[1]. On voit en effet, dans la suite de l'inscription[2], que les derniers faits d'armes de Darius dans les contrées orientales n'avaient pas dépassé l'Arakhosie (Haraouvatis). Rappelé au centre de son empire et dans les provinces de l'ouest par une suite continuelle de troubles à contenir et de soulèvements à réprimer, le monarque perse n'avait pu réaliser encore à cette époque les projets de conquêtes vers le Sindh, qu'il avait peut-être déjà conçus, mais qu'il n'effectua que beaucoup plus tard. Aussi deux inscriptions de Persépolis d'une date très-postérieure au monument de Bisoutoun, notamment l'inscription du tombeau même de Darius[3], nomment-elles,

[1] On peut voir le texte et la version de la partie perse de l'inscription de Bisoutoun, publiés par M. Rawlinson, dans le *Journ. of the Roy. As. Soc.* vol. X, 1846, 1re tabl. lig. 17 et p. XXVII du vol.; le travail de M. Oppert sur la même partie de l'inscription, dans le *Nouv. journ. asiat.* févr. 1851, p. 274, et l'*Essai* de M. Norris sur l'inscription médique correspondante, *Journ. of the Roy. As. Soc.* XV, 1853, p. 97.

[2] Rawlinson, *Journ. of the Roy. As. Soc.* X, p. XXXV; Oppert, *Nouveau Journ. asiat.* juill. 1851, p. 75.

[3] Lassen, *Zeitschrift für die Kunde des Morgenl.* t. VI, 1845, p. 53 et 92; Oppert, *Nouv. Journ. Asiat.* févr. 1852, p. 141 et

parmi les contrées soumises à l'empire, le *Gandhâra* et le *Sindhou*[1], qui ne sont pas encore mentionnés à Bisoutoun. Nous n'avons pas la date précise de l'expédition de Darius dans les contrées du Sindh, ni celle de l'annexion de ces deux pays à l'empire akhéménide; ces faits doivent être des premières années du v^e^ siècle avant notre ère, dix ou douze ans peut-être après le voyage d'exploration de Scylax, qui les avait préparés. Dans l'inscription du tombeau de Darius (connue sous le nom d'*inscription de Nakchi Roustam*), les noms des dernières provinces de l'orient sont placés dans cet ordre : *Harouvatis, Thatagous, Gadâra, Hidhous,* ordre qui paraît bien répondre à la connexion géographique de ces quatre contrées, et qui peut fournir un indice utile pour la détermination du site approximatif des *Thatagous* ou Σατταγύδαι (*Çâtaka*), auxquels nous ne connaissons pas jusqu'à présent de synonymie moderne. Il est vrai que dans l'autre inscription persépolitaine l'ordre des mots n'est plus le même, ce qui peut jeter quelque doute sur la valeur de cet indice. Une raison cependant le confirme : c'est qu'en admettant, comme il y a tout lieu de le faire, l'existence du nom des *Sattagydes* dans la nomenclature sanscrite (*Çâtaka*), nous ne pouvons nous éloigner du bassin du Kophès, qui forme dans cette direction la limite extrême de cette nomenclature.

C'est aussi dans cette région, et dans un rapport immédiat avec la situation géographique des Gandhâra, que nous placerait une synonymie que M. Rawlinson a cru entrevoir, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, dans ses déchiffrements de l'inscription de Bisoutoun.

154. La mort de Darius se place en l'année 486 avant J. C.

[1] Les inscriptions persanes cunéiformes écrivent *Gadhâra* et *Hidhous,* par la suppression des nasales. (Lassen, *Zeitschr. für die Kunde des Morg.* VI, 55.)

C'est dans la partie babylonienne du monument que se trouverait cette synonymie. Là où la partie perse de l'inscription, faisant l'énumération des contrées soumises à l'empire, donne les noms de *Hariva* (Arie), *Ouvârazmiya* (Khorasmie), *Bâkhtarisch* (Bactriane), *Soughda* (Sogdiane), *Saka* (Saces) et *Thatagousch* (Sattagydes), on lit dans l'inscription babylonienne correspondante *Arevou*, *Khouvariçvou*, *Bakhtar*, *Çoukdou* (jusqu'ici les noms se correspondent exactement); puis au lieu du *Saka* de l'inscription perse, ces deux noms tout à fait nouveaux, *Parouparaéçanna*, *Kimiri*; puis enfin, après ces deux noms, *Çattagou*, répondant au Thatagousch de la colonne perse. Dans la partie correspondante de la troisième colonne (dite Médique) de l'inscription, le groupe qui répond au *Parouparaéçanna* de la partie perse est presque entièrement effacé, et l'on n'y distingue plus qu'un dernier signe, que M. Norris lit *thanna*, ce qui indiquerait cependant que le nom de l'inscription babylonienne y était répété[1]. Maintenant voici l'observation de M. Rawlinson à ce sujet[2] : « Le titre qui suit (le nom de Çoukdou) est très-remarquable. Il doit se prononcer *Parouparaéçanna;* et comme il répond au nom de *Gandara* dans le perse, correspondant aux Γανδάριοι d'Hérodote, l'induction qui en découle naturellement, c'est que nous avons ici la véritable orthographe d'un nom que les Grecs ont rendu par Παροπάνισος, et qu'ils ont appliqué aux montagnes qui dominent le Sindhou-Gandhâra. » Il faut ajouter toutefois, que, dans la suite de sa note, M. Rawlinson lui-même reconnaît que le rapprochement qu'il hasarde entre *Parouparaéçanna* et le *Paropanisos* des Grecs pourra paraître fort incertain (le passage de *paraéçanna* au grec *panisos* ou *pamisos* est, en effet, quelque

[1] Norris, dans le *Journ. of the Roy. As. Soc.* vol. XV, p. 97.

[2] *Ibid.* vol. XIV, p. 20.

peu violent). Nous ferons, quant à nous, une observation d'une nature plus péremptoire : c'est que le *Parouparaéçanna* de l'inscription médique ne peut répondre au *Gandara* de l'inscription perse, par l'excellente raison que ce dernier nom ne figure pas encore dans l'inscription de Bisoutoun, ainsi que nous l'avons vu plus haut. En outre, la place que le nom de *Parouparaéçanna* occupe dans la liste médique doit plutôt, à ce qu'il semble, lui assigner sa localisation au nord des montagnes irâniennes, dans la région de l'Oxus; et les *Parrhasini*, que l'expédition d'Alexandre y a fait connaître, fournissent, selon toute probabilité, la synonymie classique du nom cunéiforme de l'inscription[1]. Le mot *Parou*, qui dans l'inscription précède le nom propre, a dans l'ancien perse, comme *parvata* en sanscrit, la signification de *montagne;* le mot composé indiquerait donc les *Paraéçanna* ou *Parrhasini* montagnards.

Encore un mot au sujet d'une autre synonymie ethnographique. Nous avons vu précédemment que, dans un extrait du vieil Hécatée que nous a conservé Étienne de Byzance, la ville de *Kaspapyre* est qualifiée de ville gandarique, et que dans Hérodote la même place est attribuée aux *Paktyi;* et nous avons ajouté que, dans notre opinion, il n'y avait là qu'une contradiction apparente, parce que la région *Paktyique* et le *Gandara* pouvaient très-bien n'être qu'un seul et même pays. Il n'est pas difficile, en effet, de reconnaître, dans la dénomination mentionnée par Hérodote, le nom indigène du peuple afghan, *Pakhtou* (au pluriel *Pahktoân*), nom que la plupart des tribus se donnent entre elles, et le seul qu'elles appliquent à leur idiome national[2]. On a donc là, ainsi que le fait observer M. Lassen, un témoignage historique de la présence des Af-

[1] Plin. VI, 18, Hard. Ce sont sûrement les *Parrhasii* de Strabon, XI, p. 508.

[2] Leech, *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. VIII, 1839, p. 1.

ghans dans leur patrie actuelle cinq siècles au moins avant l'ère chrétienne[1]. Or, comme le siége de la nationalité afghane ou pakhtoûne est principalement dans le bassin du Kophès, à l'ouest du Sind, qui en forme la limite orientale[2], ceci confirme encore ce que nous avons vu précédemment, que c'est à l'ouest du grand fleuve qu'il faut chercher le site de la ville de Kaspapyre ou *Kaçyapapoura*, et conséquemment la *Gandarie* d'Hécatée. L'emploi de deux noms différents pour désigner une même contrée s'explique aisément par ce double fait, que l'un de ces noms était l'appellation indienne du pays, tandis que l'autre était la dénomination indigène des habitants.

Ils en avaient encore une autre, d'origine sanscrite comme l'appellation territoriale de Gandhâra : c'était celle d'*Açvaka*. Ce mot, dérivé d'*açva*, cheval, signifiait seulement *les cavaliers;* c'était moins un ethnique dans la rigoureuse acception du mot, qu'une appellation générale appliquée par les Indiens de la Pentapotamie aux tribus de la région du Kophès, renommée de toute antiquité pour l'excellence de ses chevaux[3]. Dans les dialectes vulgaires, le mot sanscrit prenait la forme usuelle *Assaka*, qui se retrouve, à peine modifiée en *Assakani* (Ἀσσακανοί) ou *Assakêni* (Ἀσσακηνοί), dans les historiens grecs de l'expédition d'Alexandre et dans les écrivains postérieurs[4]. Ainsi qu'il est arrivé en une foule de cas analogues, la dénomination étrangère a fini par prévaloir dans l'usage commun sur le nom indigène, surtout chez les nations limitrophes, car il est impossible de ne pas reconnaître ici le nom d'*Avghân* ou

[1] *Zeitschr. für die Kunde des Morgenl.* II, 1839, p. 53, et *Ind. Alt.* I, p. 432.

[2] Elphinstone, *Caubool*, p. 73; Alex. Burnes, *Voyage à Boukh.* t. II, de la trad. franç. p. 69.

[3] On peut voir à ce sujet le *Harivansa*, t. I, p. 153; le Vâyou Pourâna, cité par M. Wilson, *Vishnu Pur.* p. 443, note; et Lassen, *Ind. Alt.* II, p. 549.

[4] Voy. notre premier mémoire, p. 34.

Afghans, dont on a été fort inutilement chercher au loin l'origine, et qui n'est autre chose, bien évidemment, qu'une forme contractée d'*Assakân*.

Le nom d'*Assakani* ou *Assakêni* est le seul que l'on trouve dans Arrien et dans les autres écrivains grecs et latins de l'histoire d'Alexandre, pour désigner les belliqueuses tribus du territoire gandharique, à l'ouest du Sindh et au nord du Kophès. Ni le *Gandara* d'Hécatée, ni les *Paktyi* d'Hérodote, ne leur sont connus; mais comme c'est le même territoire, et que dans l'usage actuel les noms d'*Afghans* et de *Pakhtoûn* sont encore synonymes, l'identité n'est pas douteuse. C'est, en effet, le Gandhâra qui fut le théâtre principal des marches et des combats d'Alexandre dans la région du Kophès avant le passage de l'Indus. C'est là qu'était le célèbre rocher d'Ἄορνος; et le site des autres villes mentionnées dans cette partie de l'expédition, Μάσσαγα, Βάζιρα, Νύσα, Πευκελαῶτις, Δύρτα, etc. s'y peut encore reconnaître[1]. Il est au reste plus que probable que le nom de *Gandara* figurait dans les historiens originaux des marches de l'armée macédonienne, dont nous n'avons plus que des fragments épars dans les écrivains de seconde main, grecs et latins; car ce nom se trouve mentionné incidemment dans un de ces historiens abréviateurs, Diodore de Sicile, à l'occasion d'un fait ultérieur[2].

Outre la *Gandaritis* orientale, Strabon connaît aussi celle du Kophès; et cette connaissance, c'est dans les historiens originaux d'Alexandre qu'il avait dû la puiser. Il nous dit, en effet (plus circonstancié en ce point qu'Arrien lui-même), que le conquérant macédonien, dans sa marche vers l'Indus, se porta sur le

[1] Voy. notre premier mémoire, p. 40 et suiv.

[2] On peut voir nos remarques à ce sujet, p. 47 et suiv. de notre premier mémoire, note.

Kophès et le Khoaspès, « qui se jette dans le Kophès (ajoute-t-il en parlant de cette dernière rivière), et traverse la Bandobêne et la *Gandaritis* après avoir passé près des villes de Plegerium et de Gorydale[1]. » Ce passage porte la limite du Gandhâra plus loin dans l'ouest que ne l'ont fait encore les documents que nous avons jusqu'à présent passés en revue. Nous verrons cette notion confirmée par des sources d'informations plus récentes.

Elle l'est déjà en partie par un passage de Pline[2], en recevant pour ce passage, évidemment corrompu, une restitution qui nous paraît au moins très-probable[3].

Il suit de cette correction que le *Gandara* de l'auteur latin s'étendait à l'ouest de l'Indus au moins jusqu'au Khoaspès, ainsi que l'indique Strabon. Cette étendue est aussi celle que lui donne, entre le Sindh et la frontière des Lampâka, la relation chinoise de Hiouen-thsang, qui est du VII^e^ siècle de notre ère et dont nous parlerons tout à l'heure.

Elle est beaucoup plus restreinte dans Ptolémée. Chez lui, les *Gandaræ* sont renfermés entre l'Indus et le *Souastos* (Svat), et il n'y nomme que deux villes, *Proklaïs* (Peucelaotis) et *Naulibi*[4]. C'est là, en effet, selon toute apparence, le Gandhâra propre de l'ouest, celui de Scylax, d'Hérodote et d'Hécatée. Ναυλιβί se retrouve sûrement, comme l'a pensé Rennell, dans l'ancienne place de *Nîlab*, située sur le Sindh, à quatre lieues environ au-dessous d'Attok et du confluent du Kophès ou rivière de Kaboul[5]. Ce qui vient à l'appui de ce rapprochement, c'est que la ville autrefois considérable de Nîlab était originairement sur la rive droite ou occidentale du fleuve, bien que

[1] Strab. lib. XV, p. 697; t. V, p. 33 de la trad. franç. Sur le *Khoaspes*, voyez notre premier mémoire, p. 29.

[2] Lib. VI, 23, p. 321, Hard.

[3] Voy. ce passage rapporté et discuté, p. 58 de notre premier mémoire.

[4] Ptol. lib. VII, c. 1. § 44, Nobbe.

[5] Rennel's *Memoir*, p. 95.

le nom ne soit resté aujourd'hui qu'à un chétif village de la rive gauche, vis-à-vis de l'ancien site. Le lit du Sindh est resserré en cet endroit[1]. C'est la première indication directe que nous trouvions, dans les anciens documents, de l'extension du nom de Gandhâra au sud du Kophès.

Le grand nombre de villes et de places fortes que les historiens d'Alexandre mentionnent dans la contrée des Gandhâra (chez les Assakans), témoignage que confirment pleinement les ruines dont est couverte aujourd'hui la plaine qui s'étend de l'Indus à la rivière de Svat[2], annonce un pays florissant et un peuple policé, bien qu'en dehors des villes les campagnes dussent être, en grande partie, occupées par des tribus pastorales aux habitudes nomades. Ce contact immédiat de la vie pastorale et de la civilisation agricole est d'ailleurs un fait qui de tout temps, aujourd'hui comme aux siècles anciens, a caractérisé les plaines du nord-ouest de l'Inde (le Pendjab), aussi bien que l'Irân tout entier à partir du Sindh, et les contrées Transoxanes. Quant à la culture intellectuelle des villes du Gandhâra, elle est attestée par plus d'un témoignage; et, en général, on peut dire que toute la région qui s'étendait du pays de Taxila (Takchaçilâ) jusqu'à l'extrémité supérieure du bassin du Kophès, région que les anciens rattachaient communément à l'Inde[3], présentait le même caractère et le même degré de civilisation que la partie purement indienne du bassin du Sind. Pânini, le célèbre grammairien (qui écrivait un peu avant l'arrivée d'Alexandre sur l'Indus), était né dans une petite ville du Gandhâra. Il paraît néanmoins que la loi brahmanique était très-relâchée dans ces

[1] Wood, *Journey to the Soarces of the river Oxus*, p. 124.

[2] Voy. les *Nouv. Annales des voyages*, avril 1853, p. 170.

[3] « Plerique ab occidente non Indo amne « determinant, sed adjiciunt quatuor satra- « pias... ultimo fine Cophete fluvio. » (Plin. VI, 23, Hard. t. I, p. 321, in-f°.)

contrées extrêmes du nord-ouest (ce qui était, du reste, un trait de ressemblance de plus entre elles et le Pantchanada), et que la distinction des castes y était fort mal observée; évidemment c'était une institution étrangère, une importation des brahmanes de l'Inde gangétique, que l'humeur indépendante des tribus gandhariques n'avait jamais franchement acceptée. Aussi les Gandhâra sont-ils compris dans l'anathème dont un curieux épisode du Mahâbhârata, que nous rapporterons ci-après, frappe toutes les populations du nord-ouest. Ils ne respectent ni l'institution des castes, ni les lois de la pudeur, ni les règles de la tempérance; chez eux, un brahmane peut passer de sa classe à une autre, et on le voit exercer les fonctions que la loi a réservées aux hommes les plus vils. Ils n'étudient pas le Véda, ne connaissent pas les sacrifices, et mangent indifféremment la chair de tous les animaux. Chez eux, ce ne sont pas les fils qui héritent, mais les fils de leurs sœurs[1]. Nous ferons remarquer, en passant, que cette coutume relative aux héritages existe dans l'Inde chez toutes les tribus non âriennes adonnées à la polyandrie; c'est un trait de race qui appartient ici exclusivement aux populations de sang tibétain, comme étaient les Yâdava et toutes les tribus montagnardes du nord-ouest. Le Râdjataranghinî ne parle pas en meilleurs termes que le Mahâbhârata des brahmanes du Gandhâra; ce sont les derniers des Dvidjas (les *deux fois nés*, les sectateurs de la loi brahmanique). Issus de familles mlêtchha (étrangers, barbares), ils s'unissent sans pudeur avec leurs propres sœurs, s'adonnent aux liaisons avec leurs belles-filles, et cèdent même leurs propres femmes, qui perdent ainsi tout sentiment de pudeur[2]. On voit d'ailleurs, par les livres bouddhiques que le culte des ser-

[1] *Mahâbhârata*, liv. VIII, 44, dans Lassen, *Ind. Alt.* I, 822. — [2] *Râdjat.* I, 307 à 309.

pents régna dans cette région extrême du nord-ouest jusqu'au IIIe siècle avant notre ère (un siècle après l'expédition d'Alexandre), époque où il fut aboli par l'introduction du bouddhisme[1].

Si les institutions brahmaniques n'avaient jamais eu qu'une faible influence sur les Gandhâra, de même que sur les tribus yâdava ou du Pendjab, il n'en fut pas ainsi de la loi du Bouddha. C'est un fait à remarquer, que le bouddhisme, quoique né au cœur même du brahmanisme, dont il fut la réforme, ne s'est aisément propagé et fortement enraciné que chez les peuples de sang non ârien, tant dans l'intérieur qu'au dehors de la péninsule. Il y a dans la propagation des idées de l'ordre moral, comme dans la stabilité des conquêtes extérieures et des institutions politiques, des conditions inhérentes à l'individualité des races, que l'histoire atteste et qu'on ne peut méconnaître.

Ce fut sous le règne glorieux d'Açôka, en l'année 254 avant notre ère selon les appréciations chronologiques les plus probables, que le bouddhisme fut porté chez les Gandhâra, dans le Kaçmîra, et aux autres pays de la même région. Cette propagation de la doctrine bouddhique est attestée non-seulement par la grande chronique de Ceylan[2], mais aussi par les inscriptions mêmes que le roi Açôka fit graver sur le rocher en plusieurs parties de son empire, et qui ont été de nos jours retrouvées, copiées et déchiffrées. Une de ces inscriptions existe au milieu même du Gandhâra, dans un lieu nommé par les habitants *Kapour di Ghiri*, à une dizaine de lieues au nord de la rivière de Kaboul (le Kophès), et à la même distance à peu près à l'ouest du Sindh[3]. Dans la Chronique singhalaise, les con-

[1] *Mahavanso*, c. XII, p. 72, Turnour; Lassen, *Ind. Alt.* t. II, p. 235. Des traces nombreuses de ce culte se peuvent reconnaître dans les légendes populaires de ces cantons, rapportées par le voyageur chinois Hiouen-thsang.

[2] *Mahavanso*, c. XII.

[3] *Journ. of the Roy. As. Soc.* vol. XII,

trées extrêmes de l'Inde au nord-ouest sont désignées sous le nom composé de *Kaçmîra-Gandhâra*[1], de même que dans la Chronique kachmirienne le pays des Gandhâra est appelé *Sindhou-Gandhâra*, pour exprimer la situation d'un territoire riverain du Sindh[2]. La domination politique put aider à la propagation religieuse; car on voit dans les documents contemporains que ces pays du nord furent compris dans l'empire d'Açôka[3], et le nom de ce prince se conserva pendant bien des siècles dans la tradition des habitants du Gandhâra, ainsi qu'on le voit par un passage de la relation de Fa-hian[4]. Un autre voyageur chinois nous apprend que les Samghârâma ou couvents bouddhiques avaient donné au Gandhâra un grand nombre de docteurs savants et renommés[5]; et ce qui montre plus encore quels progrès rapides le bouddhisme avait faits dans ces pays du Sindh, et combien il s'y était profondément implanté, ce sont les reliques précieuses dont furent dotées quelques villes du Gandhâra, notamment une dent du Bouddha déposée dans la capitale du pays[6], outre les nombreux monuments du culte bouddhique qui couvrirent bientôt la vallée du Kophès dans toute son étendue, ainsi que le Gandhâra oriental entre le Sindh et le Kachmîr. Il suffit de rappeler la plus remarquable et la plus connue de ces constructions, le stoûpa de Manikyala

1849, p. 183, pour le texte de l'inscription; p. 189, pour la traduction, et p. 186, pour le commentaire de M. Wilson, dont on peut rapprocher les remarques de M. Lassen, *Ind. Alt.* II, p. 238 et 244. Pour l'inscription correspondante de Ghirnar, voyez le *Journ. of the As. Soc. of Bengal*, vol. VII, 1838, p. 252, avec le commentaire de James Prinsep, p. 266.

[1] *Mahavanso, l. c.*

[2] *Râdjatar.* I, 66.

[3] Lassen, *Indische Alterthumskunde*, t. II, p. 244.

[4] *Foe-koue-ki*, p. 66.

[5] *Hist. de la vie et des voyages de Hiouen-thsang*, trad. du chinois par M. Stan. Julien, p. 83.

[6] Turnour, *Examin. of the Pali-Buddh. Annals*, dans le *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. VII, 1838, p. 1014; cp. Hoeï-li, *Hist. de la vie et des voyages de Hiouen-thsang*, p. 70.

élevé dans le territoire de Takchaçilâ, entre la Vitasthâ et le Sindh. On sait quel inappréciable service cette longue chaîne de monuments bouddhiques, qui s'étend sans interruption de Manikyala à Bamyân, a rendu de nos jours aux études historiques, par l'innombrable quantité de médailles que des fouilles heureuses y ont fait découvrir.

C'est encore au bouddhisme que se rattachent les voyages de différents lettrés chinois qui visitèrent l'Inde du IVe au Xe siècle de notre ère, et dont les relations nous fournissent d'utiles éclaircissements sur la géographie de la région du Kophès en général, et en particulier du Gandhâra. Ces voyageurs étaient tous des religieux de la secte de Fo (le Bouddha chinois), qui venaient étudier les sources de la loi au berceau même du bouddhisme. Les plus importantes de ces relations chinoises sont celles de Fa-hian et de Hiouen-thsang. Le premier se trouvait dans cette partie de l'Inde à la fin de l'année 399 ou au commencement de l'an 400 de notre ère; Hiouen-thsang y arriva en 630, et il la vit de nouveau à son retour, quatorze ans plus tard, en 644 ou 645.

Fa-hian arrive au Gandhâra (*Kian-tho-wei*, ou plus correctement *Kian-tho-lo*, dans la transcription chinoise) par le nord, après avoir passé la grande chaîne des montagnes Neigeuses (le *Hindou-koh* oriental, ou vulgairement *Hindou-kousch*), puis traversé le pays de *Tho-ly*[1], l'Oudyâna (*Ou-tchang-na*) et le royaume de *Sou-ho-to*[2]. La loi du Bouddha florissait dans tous ces pays. Du *Sou-ho-to* (Souastène), le voyageur descend à l'orient pendant

[1] Ce nom se retrouve dans Hiouen-thsang, où il est écrit *Ta-li-lo*. Selon toute apparence, c'est la vallée de Darèl, arrosée par le Sindh au N. O. du Kachmîr. (Vivien de Saint-Martin, Mémoire analytique sur la carte de Hiouen-thsang, t. II, du *Si-yu-ki* traduit du chinois par M. Stanislas Julien, p. 316.)

[2] C'est la *Souastène* de Ptolémée, qui répond à la partie supérieure de la rivière de Svat. (*Ibid.* p. 313.)

cinq journées pour entrer dans le *Gandhâra*[1]. Laissant à gauche ou à l'orient le royaume de *Tchu-cha-chi-lo* (Takchaçilâ), dont on était à sept journées (de la capitale, sans doute), et se dirigeant vers le midi, Fa-hian arrive, après quatre journées de marche, au royaume de *Foe-leou-cha* (Pouroucha-poura, la Peïchavèr actuelle), où le roi Ki-ni-kia[2] avait fait élever un magnifique stoûpa. Après avoir vu ce royaume, où l'on conservait avec grande vénération le vase dans lequel Bouddha recueillait ses aumônes, le voyageur remonta la vallée du Kophès au sud de la rivière, et après avoir vu d'autres reliques conservées dans les royaumes de Hi-lo et de Na-kié[3], il revint au sud-est, laissant à gauche la chaîne des montagnes Blanches (le Séfid-koh de la géographie persane, au sud de Djélalabad), et vint passer le Sindh à trois journées de la ville de Po-na, qu'on a identifiée, avec beaucoup de probabilité, avec la place actuelle de Banou.

On voit par cet aperçu que le *Gandhâra* de Fa-hian est borné au sud par le Kophès, qui le sépare du royaume de *Pouroucha-poura*, et à l'est par le Sindh, qui lui sert de limite du côté du royaume de *Takchaçilâ*. Au nord il est séparé de la grande chaîne de l'Hindou-koh par le Sou-ho-to (Souastène) et par deux autres territoires, et à l'ouest il ne semble pas devoir s'étendre au delà de la rivière de Svat. C'est précisément le *Gandara* de Ptolémée.

La relation de Hiouen-thsang entre dans un détail beaucoup plus circonstancié. A son arrivée dans l'Inde par Bamyân et la vallée du Kophès, après avoir vu le royaume de Kapiça (Kia-pi-ché) dans la partie supérieure de la vallée, et, dans

[1] *Foue-koue-ki*, p. 66.

[2] Sur Kanichka, roi indo-scythe des temps voisins de notre ère, voy. Lassen, *Indische Alterthumsk.* t. II, p. 829 et 858.

[3] Voy. notre Mémoire cité sur la Carte de Hiou-tsang, p. 304.

la partie moyenne, les royaumes de Lampâka (Lan-po) et de Nagarhâra (Na-kié-ho-lo), le premier au nord, le second au sud de la rivière, Hiouen-thsang se rend à la ville de *Pou-lou-cha-pou-lo* (Pourouchapoura, Peïchavèr), qui était alors la capitale du *Gandhâra* (Kien-tho-lo); et de là, remontant au nord, il passe une large rivière (le Kophès ou rivière de Kaboul), voit la ville de *Pou-se-kia-lo-fa-ti* (Pouchkalavatî, la *Peukêla* ou *Peukélaôtis* des Grecs, antérieurement la capitale du Gandhâra), et celle d'*Ou-to-hia-han-tcha* (Outakhanda, sur la rive droite du Sindh). De là il continue sa route au nord vers les pays d'Outchang-na (Oudyâna) et de Ta-li-lo (Darèl), mentionnés aussi par Fa-hian; et, redescendant de ces hautes vallées du Hindou-koh dans le Gandhâra, il vient passer le Sindh à Outakhanda. Le fleuve traversé, Hiouen-thsang se trouve sur le territoire de Takchaçilâ[1]. Au retour de ses longs voyages dans l'Inde, vers l'année 645[2], Hiouen-thsang revint passer le Sindh à Outakhanda, et de là il marcha un mois dans la direction du nord-ouest pour gagner la frontière du royaume de Lan-po (*Lampâka*, le pays des *Lambagæ* de Ptolémée, le *Laghman* ou *Lamghân* actuel). Hoeï-li ne dit pas ici que le Gandhâra s'étendît jusqu'à cette limite; mais cela ressort suffisamment de la relation personnelle de Hiouen-thsang (dont Hoeï-li ne donne qu'un précis souvent très-abrégé), où la longueur du Gandhâra entre le Sindh et sa limite occidentale est de 1000 li, qui équivalent à 74 de nos lieues communes. Ce chiffre serait notablement trop fort si on le prenait sur la carte à l'ouverture du compas; mais le réduisît-on d'un tiers, pour tenir compte

[1] Hoeï-li, *Hist. de la vie et des voyages de Hiouen-thsang*, p. 83, sqq. et le *Si-yu-ki*, ou *Mémoires de Hiouen-tsang*, t. I, p. 104 et suiv. Voyez aussi notre Mémoire analytique sur la carte de Hiouen-thsang, appendice du *Si-yu-ki*, tom. II, p. 306 à 310.

[2] Hoeï-li, p. 264. Dans la relation personnelle de Hiouen-thsang, l'itinéraire est différent.

des écarts possibles de la route du voyageur (qui suppute habituellement les distances sur ses heures de marche), nous arriverions encore à la grande rivière de Khonar, qui descend du nord vers le Kophès. Le Khonar est indubitablement le *Khoaspès* de Strabon, et c'est en effet une ligne frontière très-convenable pour un grand territoire. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer précédemment[1], l'étendue que les indications de Pline paraîtraient devoir donner au Gandara répondrait assez bien à celle-ci. Ces variations dans l'appréciation d'un nom de tribu ou de territoire s'expliquent aisément par les changements de prédominance politique. A l'époque du retour de Hiouen-thsang, tout le Gandhâra jusqu'au Sindh, ainsi que le royaume de Lan-po ou Lampâka, était sous la dépendance du roi de Kapiça.

Mais il convient de transcrire ici dans son entier la notice sur le Gandhâra tirée du *Si-yu-ki*, c'est-à-dire des mémoires personnels de Hiouen-thsang sur les contrées occidentales[2]. De tout ce que l'antiquité nous a laissé sur le Gandhâra, soit dans les livres de l'Inde, soit dans les sources étrangères, ce morceau est le seul qui nous donne sur le pays un aperçu d'ensemble.

« Le royaume de *Kien-t'o-lo* (Gandhâra), dit le voyageur chinois, a environ 1000 li de l'est à l'ouest (74 lieues communes de France), et 800 li (environ 60 lieues) du sud au nord. A l'est il est voisin du fleuve Sin-tou (Sindhou). La capitale de ce royaume s'appelle *Pou-lou-cha-pou-lo* (Pouroucha-poura); cette ville a de circonférence environ 40 li. La race royale s'étant éteinte, ce pays est tombé sous la domination du royaume de Kia-pi-ché (Kapiça). Les villes et les villages sont presque déserts, et l'on n'y voit que de rares habitants. Dans l'un

[1] Ci-dessus, p. 226.

[2] *Mémoires sur les contrées occidentales*, trad. de Hiouen-thsang, par M. Stan. Julien, t. I, p. 104, 1857.

des angles de la résidence royale il y a un millier de familles. Ce pays est très-riche en grains, et donne une très-grande quantité de fleurs et de fruits; il produit aussi beaucoup de cannes à sucre, et l'on en tire du *miel en pierre* (du sucre solide). Le climat est d'une chaleur tiède; on ne voit jamais ni gelée blanche ni neige. Les habitants sont d'un naturel mou et pusillanime; ils aiment à cultiver les lettres. La plupart d'entre eux révèrent les doctrines hérétiques, et il y en a peu qui aient foi dans la droite loi. Depuis l'antiquité, ce pays a donné le jour à un grand nombre de docteurs indiens qui ont composé des traités... Il y a environ mille couvents qui sont ruinés et déserts. Ils sont remplis d'herbes sauvages et n'offrent qu'une triste solitude. La plupart des stoûpas sont pareillement en ruines. Les temples des dieux sont au nombre de cent; les hérétiques des différentes sectes habitent pêle-mêle. »

Nous trouvons le Gandhâra mentionné dans une autre relation chinoise de la seconde moitié du x^e^ siècle (976), ou plutôt dans un simple itinéraire tiré de la grande Encyclopédie de Ma-touan-lin et traduite aussi par M. Stanislas Julien[1]. Il y est dit : « Le royaume d'Ou-tien-nang (Oudyâna) appartient à l'Inde du nord. Au bout de douze jours de marche dans la direction de l'ouest (au sud-ouest), on arrive au royaume de Kien-tho-lo (Gandhâra); au bout de douze autres jours de marche dans la même direction, on arrive au royaume de Nang-go-lo-kia-lo (Nagarâhara, près de la moderne Djellalabad); au bout de dix autres jours de marche dans la même direction (vers l'ouest nord-ouest), on arrive au royaume de Lan-po (Lampâka); au bout de dix autres jours de marche vers l'ouest (au sud-ouest), on arrive au royaume de Go-je-nang (probablement Ghazna)... » Nous avons rapporté ce passage, uni-

[1] *Nouv. Journ. asiat.* août 1847, p. 115.

quement parce que la place qu'il assigne au nom de Gandhâra prouve qu'à cette époque, comme au temps de Hiouen-thsang, ce nom s'étendait à l'ouest jusque vers la rivière de Khonar.

Dans le cours des recherches qui précèdent, nous avons dû mentionner successivement les différentes villes qui, à diverses époques, ont été citées par les auteurs comme villes royales ou capitales du pays; il ne sera pas inutile de récapituler ici, avec quelques éclaircissements nécessaires, cette partie importante de l'histoire géographique du Gandhâra.

La plus ancienne qui soit nommée est la *Kaspapyros* de la relation de Scylax (vers l'an 500 avant l'ère chrétienne), nom qui, sous sa forme grecque, laisse aisément reconnaître le sanscrit *Kaçyapapoura*. Nous avons exposé les raisons qui nous font penser que cette place pouvait être située sur la gauche du Kophès, à une certaine distance au-dessus de la réunion de cette rivière à l'Indus[1], ce qui nous conduit dans le canton même où nous trouvons plus tard mentionnée la ville de Pouchkalavatî, qui paraît avoir conservé plus longtemps qu'aucune autre le rang de capitale du Gandhâra. Nous sommes donc très-porté à croire que les noms de Kaçyapapoura et de Pouchkalavatî s'appliquent à une seule et même ville.

Pouchkalavatî est la *Peukélaôtis* des historiens d'Alexandre et de tous les auteurs grecs et latins. Nous avons montré par l'analyse de l'itinéraire de Hiouen-thsang[2] qu'elle devait être située à la gauche du Kophès inférieur, vers l'emplacement actuel de Nisattha.

C'est dans tous les cas une place très-ancienne; elle figure comme cité royale dans les vieux itihâsas du Mahâbhârata[3]. Nous

[1] Page 86 de notre premier mémoire.

[2] Appendice au tome II du *Si-yu-ki*, trad. du chinois par M. Stan. Julien, p. 308 (ou p. 58 du tirage à part du mémoire).

[3] *Digvidjaya* d'Ardjouna, traduit par M. Lassen, dans la *Zeitschr. für die Kunde*

avons vu que depuis les temps d'Alexandre tous nos auteurs classiques parlent de Peukélaôtis comme de la capitale du Gandara.

La résidence de Nagnadjit, le plus ancien roi du Gandhâra dont il soit parlé dans les traditions légendaires des temps héroïques de l'Inde, est nommée *Ghirivradja*. Ce mot pourrait être une appellation générique aussi bien qu'un nom propre; et rien du reste n'indique, dans les passages où le nom se trouve, si la place désignée était à l'orient du Sindh ou au couchant. Nous avons vu que, d'après les traditions, Nagnadjit aurait été à peu près contemporain de la Grande Guerre.

Hiouen-thsang est le seul de nos auteurs qui cite Pourouchapoura (la Peïchavèr actuelle, au sud du Kophès inférieur) comme une ville royale du Gandhâra[1]. Fa-hian en avait parlé comme de la capitale d'un État distinct, et il y a lieu de croire, d'après les stoûpas que le roi Kanichka fit élever près de cette place au commencement du 1er siècle de notre ère, que c'était une des villes importantes du royaume indo-scythe. Elle n'est cependant nommée ni dans les historiens ni dans les géographes grecs ou latins. Les sources sanscrites n'en font pas non plus mention.

La dernière place que nous ayons à rappeler ici comme ayant eu rang de capitale ou de ville royale dans le Gandhâra propre, est *Outtakhanda*. C'est dans la relation de Hiouen-thsang, au milieu du VIIe siècle de notre ère, que se trouve la première mention de cette ville; mais cette mention est confirmée par le témoignage oculaire d'Albîroûni (astronome et géographe du commencement du XIe siècle), comme nous l'avons amplement démontré dans notre étude sur l'itinéraire de Hiouen-

des Morgenl. III, 1840, p. 185 et 197; légende de Bharata, frère de Râma, Lassen, Ind. Alt. t. I Beil. p. XI, et ci-dessus, p. 213.

[1] Ci-dessus, p. 234.

thsang[1]. Outtakhanda était située sur la rive droite ou occidentale du Sindh, à 7 lieues environ au-dessus du confluent de la rivière de Kaboul. Le site, qui n'a été reconnu que dans ces derniers temps, est marqué par des ruines importantes.

Le nom de Gandhâra disparut à peu près complétement de la nomenclature ethnographique, et on ne le rencontre plus, comme appellation géographique, dans les relations modernes. On voit cependant, par un passage de l'histoire des Seïkhs de M. Th. Prinsep, où il est question des « montagnes de *Gandgarh* et de Darband, » que cette antique dénomination n'est pas entièrement effacée de la tradition locale. Darband est une ville située sur la gauche du Sindh, au-dessus d'Attok, dans les limites de l'ancien Gandhâra; Gandgarh est le nom d'une place voisine, qui ne figure pas sur nos cartes[2]. Le capitaine James Abbott, qui a parcouru ces localités peu fréquentées en antiquaire autant qu'en soldat, nous apprend que la chaîne de hauteurs à laquelle on applique le même nom est à une trentaine de milles au-dessus d'Attok, sur la gauche ou à l'orient du fleuve[3]. C'est sûrement aux farouches habitants de ces montagnes que s'applique ce que M. Henry Elliot dit des *Gangarias*, « une des tribus les plus turbulentes du pays hâzara[4]. » On voit du reste figurer des Gondari dans la liste des clans afghans[5], de même que des Godarra parmi les tribus djates du nord-ouest[6]. Il est à croire aussi que, dans les nomenclatures et les notions géographiques des Djains du nord de l'Inde[7], le terme *Khandar* implique

[1] Mémoire cité, au tome II du *Si-yu-ki*, p. 310 (ou p. 60 du tirage à part).

[2] Th. Prinsep, *Hist. des Sikhs*, trad. fr. p. 241. Comp. *Journal of the Asiat. Soc. of Beng.* 1854, p. 130 et *passim*.

[3] *Journ. of the As. Soc. of Beng.* 1848, p. 627.

[4] *Bibliographical Index to the Historians of Muhammedan India*, p. 30, note.

[5] Dorn, *Hist. of the Afghans*, II, p. 42.

[6] Tod, *Rájasth.* vol. II, p. 180; Elliot, *Supplement. Glossary*, p. 411 et 426.

[7] On peut voir, entre autres, l'*Eastern India* de Montg. Martin, vol I, p. 215.

l'idée du Gandhâra de la géographie sanscrite plutôt que du Kandahar musulman.

Ce dernier rapprochement, celui qui cherche dans l'antique dénomination de Gandhâra l'origine du nom moderne de Kandahar, s'offre naturellement à la pensée. L'identification a pour elle la grande ressemblance, on pourrait presque dire l'identité des noms, et des hommes dont le sentiment est d'une grande autorité l'ont admise : il nous suffira de citer M. Wilson et le colonel Rawlinson[1]. Nous croyons devoir transcrire ce que le dernier de ces deux savants a dit à ce sujet, d'autant plus que ce morceau complétera, pour la période musulmane, l'histoire géographique du Gandhâra, que nous avons amenée dans ce qui précède jusqu'au milieu du VII^e^ siècle de notre ère :

« M. Wilson et M. Troyer pensent que le pays des Gandhâra a pu s'étendre depuis l'Indus jusqu'au voisinage du Helmend; M. Lassen, au contraire, regarde les deux Kandahar comme entièrement distincts[2], et il voit dans le Kandahar de l'ouest un exemple extraordinaire de la migration d'un nom géographique. Toutefois, les recherches que l'on a faites jusqu'à présent, et qui ont conduit à ces résultats, portent entièrement sur les autorités grecques, sanscrites et chinoises, et ces autorités ne conduisent que jusqu'à l'ère musulmane; je me propose donc d'y ajouter quelque chose d'après les sources arabes.

« Nous avons dans la géographie orientale des notices nombreuses et détaillées sur le Kandahar; et, sauf une seule exception, que je mentionnerai tout à l'heure, le nom, jusqu'à des temps comparativement modernes, s'applique invariablement

[1] H. Wilson, *Ariana antiqua*, p. 125 et 135 ; Rawlinson dans le *Journ. of the Roy. As. Soc.* vol. XI, 1849, p. 126, sq.

[2] Le passage auquel M. Rawlinson fait allusion est au tome I^er^, p. 422, de l'*Indische Alterthumskunde*.

au pays qui borde l'Indus. Je puis citer, dans leur ordre chronologique, Bélâdhori, Maçoudî, Aboû-Rîhân, Édrîsi et Abou'l-féda, pour montrer que le Sindhou-Gandhara garda son ancienne dénomination au moins jusqu'au VI^e^ ou au VII^e^ siècle de l'hégire. Kandahar, sur l'Indus, fut prise par les Arabes, qui remontèrent la rivière en bateaux, sous le khalife Mansoûr, vers l'année de l'hégire 145[1]. Elle est aussi mentionnée par Maçoudî[2]. Aboû-Rîhân (nommé plus communément Albîroûni) indique la position de *Vihand* (le Hound ou Ahoûnd de nos cartes), capitale du Kandahar, sur la rive occidentale du Sindh, à 15 farsakhs de Péchavar. La notice qu'on trouve dans l'Édrîsi[3] est probablement tirée d'Ibn Haukal; mais la traduction de M. Jaubert est toujours suspecte. Abou'lféda[4], dans ce qu'il dit de Vihand, paraît suivre Aboû-Rîhân. Je ne cite ici que les autorités imprimées; dans les ouvrages manuscrits, les indications sont encore plus claires[5]. »

Nous interrompons un instant l'exposé de M. Rawlinson pour faire remarquer que le nom que ce savant transcrit ici *Vihand*, est écrit *Ouayhend* dans la version de M. Reinaud[6], et nous rappellerons que déjà nous avons montré que le mot arabe doit se lire *Outahand*, et répond à l'*Ou-tou-kia-han-tcha* de Hiouen-thsang, groupe chinois dont la transcription sanscrite, par la méthode rigoureuse de M. Stan. Julien, donne le sanscrit *Outtakhanda*. Albîroûni dit que la ville d'Ou-

[1] Bélâdhori, dans Reinaud, *Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde*, p. 179 et 212.

[2] P. 234 et 381, Sprenger.

[3] T. I, p. 182, Jaubert.

[4] P. 357 du texte arabe.

[5] Les différents passages d'auteurs orientaux indiqués ici par M. Rawlinson se trouvent également reproduits dans le *Bibliographical Index to the historians of Muhammedan India* de M. Elliot, p. 30 (Raschid-eddîn, d'après Albîroûni); p. 40 (Albîroûni), et p. 57 (Maçoudî).

[6] *Fragments*, cités p. 114. M. Elliot, dans sa version du même passage d'Albîroûni (*Index*, p. 40), écrit *Warhand*.

tahand se nommait aussi *Gandhâra;* et c'est bien évidemment en effet à cette Gandhâra de l'Indus que se rapportent les passages cités de Bélâdhori, de Maçoudî et d'Aboul'féda. L'application du passage de l'Édrîsi est moins certaine.

Nous reprenons notre citation du colonel Rawlinson :

« Le Sindhou-Gandhâra, ai-je dit, conserva son ancien nom au moins jusqu'au VI^e^ ou au VII^e^ siècle de l'hégire. Durant la même période, l'Arakhosie, avec ses capitales successives, Pendjvaï et Tanganâbad, paraîtrait avoir entièrement perdu sa dénomination ancienne. Les ruines de Pendjvaï se voient encore à environ 18 milles de la moderne Kandahar; mais j'ai des doutes quant au site de Tanganâbad.

« Cependant le récit que les historiens nous ont conservé de la première invasion des Arabes en Arakhosie, vers l'année de l'hégire 55, prouve que dès lors la cité de l'Arghand-âb portait aussi le nom de *Kandahar.* Tous les géographes et les historiens, depuis Ibn Khordabdèh jusqu'à Abou'lféda, décrivent l'Arrakhadj (Arakhosie) et Pendjvaï; mais Yakout seul, dans le Mo'edjèm el-Baldan, applique à la même contrée le nom de *Kandahar.* Il suit Bélâdhori mot pour mot, et décrit la marche de 'Obad ibn-Ziyâd depuis le Sinâroud du Sedjestân jusqu'à Roudbâr, puis en longeant l'Helmend jusqu'à Bost, et de là à travers le désert jusqu'au Kandahâr, où il fonda la ville de 'Obadiyèh. Le passage dans les Fragments de M. Reinaud[1] demande à être corrigé d'après Yakout. Nous devons donc supposer que le nom de la Kandahar de l'Arakhosie n'avait cessé d'être en usage que temporairement, entre la fin du VII^e^ siècle de notre ère et l'avénement des Tchinghizkhanides.

« Je ne prétends nullement expliquer d'une manière certaine l'origine du nom de la Kandahar occidentale ou arakhosienne;

[1] P. 164, et 187 pour la traduction.

mais voici une conjecture qui me paraît très-probable. Les voyageurs chinois nous permettent de suivre, au VI^e^ siècle de l'ère chrétienne, le transport de la plus sainte relique du bouddhisme, le fameux pot du Bouddha, depuis les rives de l'Indus jusqu'aux frontières de la Perse, c'est-à-dire depuis le Gandhâra oriental jusqu'au Gandhâra de l'ouest, ou Kandahar. Cette relique vénérée était à Foe-leou-cha (Pourouchapoura ou Peïchavèr) quand Fa-hian visita cette place vers l'an 400; mais il y a tout lieu de croire qu'elle ne s'y trouvait plus lors du passage de Soung-yun dans la même ville, un siècle plus tard, (vers 503), car sans cela il n'aurait pu manquer d'en faire mention[1]. Dans tous les cas elle avait été portée vers la frontière persane quelque temps avant le passage de Hiouen-thsang à Poulou-cha-pou-lo (la Foe-leou-cha de Fa-hian), en l'année 630. On peut supposer que le tyran qui régnait à Gandhâra à l'époque du voyage de Soung-yun, et qui ne professait pas le bouddhisme, était le roi des Yué-tchi qui avaient envahi le pays, et je placerais conséquemment la grande migration de la tribu gandhâra, qui dut suivre le transport du pot du Bouddha dans l'ouest, vers l'année 480; car cette relique était pour les Gandhâra une sorte de palladium national, et des puissances étrangères, mais victorieuses, qui antérieurement avaient déjà tenté de l'enlever, avaient dû y renoncer[2]. Il me paraît probable qu'à l'époque indiquée, c'est-à-dire à la fin du V^e^ siècle, les Gandhâra furent expulsés de leur contrée natale par les incursions des petits Yué-tchi[3], et qu'emportant avec eux leur relique précieuse ils fondèrent un nouvel établissement sur les bords de l'Arghand-âb, et, naturellement, donnèrent leur nom au pays qu'ils adoptaient. Je puis ajouter que

[1] Voyez le *Foe-koue-ki*, p. 354 à 356.

[2] *Ibid.* p. 76.

[3] *Foe-koue-ki*, p. 84.

le pot des Gandhâra se voit encore aujourd'hui parmi les ruines de la ville de Kandahar, où il est toujours regardé comme une sainte et miraculeuse relique, nous conservant ainsi le seul vestige qui soit resté de l'ancienne histoire de la province.

« Le pot que l'on conserve à Kandahar a reçu une inscription arabe moderne, ce qui fait qu'il a été peu remarqué de nos archéologues anglo-indiens; mais il répond exactement à la description qui en est donnée dans le *Foe-koue-ki*[1], d'après les sources chinoises. Dans les grandes occasions, les derviches de Kandahar sont régalés, aux dépens du public, de sorbets préparés dans le large vase; et le peuple, qui le connaît sous le nom de *Kaschkal* (le pot à eau), croit que, quelle que soit la quantité de liquide qu'on y verse, il ne déborde jamais. »

Dans l'Ayîn-Akbari, le circar de Kandakar s'étend à l'orient jusqu'au Sindh[2], sans comprendre cependant l'ancien Gandhâra propre, au nord du Kophès. Ce dernier territoire formait au temps d'Akbar le circar de Svat[3], et il est maintenant occupé par les tribus indépendantes des Yousofzaï, nommés *Siakpousch* par les Persans.

II.

SUR L'INDICE DE PLUSIEURS DÉRIVATIONS DE L'HYPHASIS, DANS ARRIEN ET DANS PTOLÉMÉE[4].

La partie de la Table ptoléméenne où sont énumérés les affluents de l'Indus[5] présente, dans quelques anciennes éditions, une particularité remarquable; c'est la mention, en deux positions très-différentes, d'un double confluent de la

[1] P. 32.

[2] Vol. II de la traduction Gladwin, p. 157, sq.

[3] Vol. II, traduction de Gladwin, p. 155.

[4] Voir la page 131 du second mémoire.

[5] Ptol. lib. VII, c. 1, § 27, Nobbe.

Bipasis. Voici ce passage de la Table; nous le copions sur l'édition du mathématicien Laurent de Frise, donnée à Strasbourg en 1522, d'après l'ancienne version d'Angelo, revue sur des manuscrits grecs, au moins à ce que le titre donne à entendre (*Octo libri Geographiæ Ptolemæi ad antiquitatem suam integri et sine ulla corruptione*) :

Commixtio Bidaspi et Sandabalis	127° $\frac{2}{3}$	32 $\frac{2}{3}$
Commixtio Bidaspi et Vadris[1]	126° $\frac{1}{2}$	31 $\frac{1}{2}$
Commixtio Zaradri[2] *et Bipasis*	130°	34
Commixtio Bidaspi et Bipasis	126°	30 $\frac{1}{4}$
Commixtio Zaradri et Bidaspi	125°	30
Commixtio Zaradri et Indi[3]	124°	30

On voit par là qu'après s'être réuni au Zaradrus dans la partie supérieure du bassin (par 130° de longitude et 34° de latitude), la Bipasis aurait encore une autre jonction avec le Bidaspès inférieur, à cinq ou six degrés plus à l'ouest. Une telle notion ainsi présentée a en effet de quoi surprendre, et l'on conçoit que la presque totalité des éditeurs ait retranché la mention du second confluent, d'autant plus que l'indication ne s'en trouve ni dans les deux manuscrits grecs apportés d'Italie par Catherine de Médicis et déposés aujourd'hui au cabinet des manuscrits de notre Bibliothèque impériale[4], ni dans le beau manuscrit latin 4802 de la même collection, qui reproduit la version de Jacobo d'Angelo, la plus ancienne qui nous soit restée, au moins avec une date authentique[5]. Il est

[1] Variantes, *Rhuadis*, *Adris*.

[2] Var. *Zadadri*.

[3] Les éditions ultérieures, y compris les plus récentes, ont renversé sans raison l'ordre de ces confluents, en commençant par la jonction du Zaradrus et de l'Indus, et en finissant par celle du Bidaspès et du Sandabalis. Ce n'est pas là un point de grande importance; néanmoins l'ordre primitif paraît préférable.

[4] Sous les numéros 1401 et 1402.

[5] On sait qu'elle est de l'année 1409 ou 1410. — Un examen critique et comparé des éditions de Ptolémée est encore à

néanmoins difficile d'imaginer que la mention du confluent de la Bipasis et du Bidaspès, avec les notations qui l'accompagnent, soit de pure invention, et l'on peut tout aussi bien supposer que la contradiction, au moins apparente, de deux confluents successifs pour la même rivière l'aura fait retrancher par les premiers traducteurs, et même par la plupart des copistes, sur les manuscrits grecs. Nous disons que la contradiction pourrait bien n'être qu'apparente, parce que l'étude actuelle du terrain semble en effet l'expliquer. Si l'on consulte les dernières cartes construites sur les reconnaissances des ingénieurs anglais, on voit courir dans le vaste douab formé par le Gharra ou Satledj inférieur (le Çatadrou ou Zadadros) et par le Ravi ou Hydraotès (le Rhuadis de Ptolémée), une longue dérivation désignée sous la dénomination d'*ancien lit du Beïas* (old bed of the Byas), c'est-à-dire de la Vipâçâ ou Bipasis. Ce lit, maintenant desséché, devait se détacher du cours actuel à une trentaine de lieues au-dessus du confluent de la Vipâçâ et du Çatadrou, et il traversait dans toute leur étendue le territoire des Kathéens et celui des Malliens[1]. La trace actuelle se perd dans les landes désertes de la partie inférieure du douab, à la hauteur du site ruiné de Haripa (non loin, par conséquent, de l'ancienne capitale des Malli); mais les vestiges d'un confluent considérable que l'on a reconnus sur la rive droite du Tchénab, à dix lieues au-dessous de Moultân, pourraient bien nous marquer le point où l'ancienne Bipasis venait se joindre au Bidaspès, et justifier ainsi complétement l'in-

faire. Un tel travail, outre son intérêt bibliographique, serait d'une extrême importance pour l'histoire des découvertes et de la science géographique depuis la fin du XV^e^ siècle jusqu'au commencement du XVII^e^.

[1] L'Ayîn Akbéri fait aussi mention d'une dérivation inférieure du Satledj, laquelle reprenait le nom de *Beïah*. (Voyez Rennel's *Memoir*, p. 102, 1793, et l'*Ayeen Akbery* de Gladwin, vol. II, p. 111, édit. de Londres, in-8°.)

dication suspectée de la Table ptoléméenne. Il y aurait donc là une légitime restitution à faire au texte dans les futures éditions.

Nous soupçonnons aussi qu'un passage des *Indiques*, qui a fort embarrasé les critiques modernes, pourrait bien trouver son explication naturelle dans les mêmes circonstances physiques révélées par l'étude du local. Arrien, énumérant les rivières qui vont se perdre dans l'Indus[1], s'exprime ainsi : « L'Hydraotès va se réunir à l'Akésinès chez les Kambistholæ, après avoir reçu l'Hyphasis chez les Astrobæ, le Saranghès, qui vient du territoire des Kékéens, et le Neudrus, qui vient de chez les Attakènes, Ὑδραώτης μὲν ἐν Καμβισθόλοισι, παρειληφὼς τόν τε Ὑφασιν ἐν Ἀστρόβαισι, καὶ τὸν Σαράγγην ἐκ Κηκέων, καὶ τὸν Νεῦδρον ἐξ Ἀτλακηνῶν, ἐς Ἀκεσίνην ἐμβάλλουσιν. » Toute cette nomenclature de rivières et de peuples, dont plusieurs n'ont pas encore été reconnus, mérite bien un moment d'attention; mais nous nous arrêtons d'abord à la difficulté principale que le passage soulève. Cette difficulté porte sur l'Hyphasis (ou Hypasis, la Vipâçâ), qui vient ici se réunir à l'Hydraotès (Irâvatî ou Ravi), indication contraire en effet à toutes les notions de l'antiquité. M. Lassen avait proposé d'abord de lire Ζαδάδρης au lieu de Ὑδραώτης[2] ; c'était, indépendamment des autres objections, effacer du texte d'Arrien un des quatre grands affluents de l'Indus mentionnés par les compagnons d'Alexandre, et les seuls qu'ils aient connus, pour y substituer un nom dont la trace ne se montre nulle part dans les mémoires de l'expédition macédonienne. Le savant professeur a cru ensuite[3] arriver à une solution plus heureuse, en in-

[1] *Indica*, c. IV, 8.
[2] *Ind. Alterth.* I, p. 300, note.
[3] *Ind. Alterth.* Beil. p. XLI sq.

troduisant dans le passage cité les mots καὶ ὁ Ζαδάδρης après ἐν Καμβισθόλοισι. Cette correction ne nous paraît pas plus admissible que la précédente. Le nom du Zadadrès ou Çatadrou est resté, nous le répétons, absolument inconnu aux auteurs des mémoires de l'expédition d'Alexandre; c'est ce qui ressort avec évidence des nombreux passages où les grands affluents de l'Indus sont énumérés d'après ces mémoires, et où le nom du Zadadrès ne paraît jamais. Les notions des Macédoniens de l'expédition s'étaient arrêtées à l'Hyphasis, limite extrême des marches de l'armée. Le nom du Zadadrès ne fut connu des Grecs d'Asie que par la relation de Mégasthène. En outre, la correction de M. Lassen, en attribuant au Zadadrès les deux affluents que le texte d'Arrien donne à l'Hydraotès (le *Saranges* et le *Neudrus*), se trouve en contradiction avec la situation connue des Kêkaïa (Κηκεῖοι) sur la droite ou au nord de la Vipâçâ, puisque le Saranghès, qui venait de leur territoire, aurait dû nécessairement avoir sa source au sud de l'Hyphasis pour aller se réunir au Zadadrès. On évitera cet inextricable enchaînement d'hypothèses sans base et de contradictions, si l'on admet qu'une branche détachée de l'Hyphasis inférieur allait se joindre à la gauche de l'Hydraotès (Ravi). Cette supposition n'est pas d'ailleurs entièrement gratuite; car nous voyons sur nos cartes récentes un *nâla* en partie desséché (on nomme ainsi les dérivations des rivières principales), marqué sous le nom d'*Audiara*, qui a dû, d'après la direction de ses deux extrémités actuelles, se séparer du haut de la Vipâçâ ou Hyphasis, et aller joindre l'Iravatî (Hydraotès ou Ravi) à une vingtaine de lieues au-dessous du site actuel de Lahôr. Ce point de jonction d'une dérivation de l'Hyphasis avec la gauche de l'Hydraotès nous donnerait la position des *Astrybæ*[1], territoire ou tribu dont le nom pourrait bien avoir

[1] *Astrobæ*, selon quelques manuscrits.

été altéré dans les écrits consultés par Arrien ou sous la plume de ses propres copistes; car nous ne retrouvons de dénomination analogue ni dans les sources sanscrites, ni dans les documents actuels[1]. Nous avons reconnu, au moins avec une grande probabilité, le Saranghès dans le Nâla de Sacki, dont le confluent avec le Ravi est à sept ou huit lieues au-dessus de Lahôr[2]; le troisième affluent de l'Hydraotès, nommé par Arrien le *Neudras*[3], pourrait se retrouver, soit dans une des rivières qui descendent des hauteurs de Djamou vers la droite du Ravi, au-dessus du confluent de la Sacki[4], soit dans un nâla d'un assez long cours qui vient se réunir au même côté du Ravi, non loin de Fattèhpour, à neuf lieues au-dessus de Harîpa. Dans les deux cas, les *Attakènes* (tribu dont le nom pourrait bien se rapporter à une fraction des *Andhaka*[5], qui jouent un grand rôle dans les légendes épiques de Krichna), les Attakènes, disons-nous, auraient habité dans la partie supérieure du douab formé par l'Hydraotès et l'Akésinès. Arrien mentionne encore au même endroit[6] un autre affluent de l'Akésinès, le *Toutapos*. On a cru pouvoir identifier ce nom avec celui de *Tavi*, que portent plusieurs torrents du haut

[1] A moins qu'on ne le reconnaisse dans le nom de *Harîpa*, qui appartient, ainsi qu'on l'a vu précédemment (voyez notre deuxième mémoire), aux ruines d'une cité autrefois considérable de la gauche de l'Hydraotès, et qui aurait ainsi gardé le nom d'une tribu particulière des Mâlava ou *Malli*. Il faudrait chercher en ce cas la dérivation de l'Hyphasis qui allait joindre l'Hydraotès, plus bas que l'Audiara Nâla. C'est un point que l'examen du douab de Bari et des traces de ses rivières desséchées pourra peut-être éclaircir.

[2] Voy. notre deuxième mémoire cité.

[3] Une variante, très-probablement fautive, donne Εὔδρος (ap. *Geogr. Gr. Min.* de Müller, I, p. 312).

[4] Ainsi que l'avait déjà pensé M. Lassen dans son mémoire *De Pentapotamia ind.* p. 13.

[5] Les Andhaka du Mahâbhârata et du Harivança habitent entre la Yamounâ et la mer occidentale, vers le Goudjérât; mais toutes les tribus de sang yâdava qui figurent dans ces légendes de l'âge héroïque étaient originaires de la région du nord-ouest.

[6] *Indica*, IV, 10.

Pendjab, notamment celui qui descend de Radjaour vers la droite du Tchénab ou Akésinès[1]; néanmoins la place que la mention occupe dans le passage d'Arrien, et surtout l'épithète de *μέγας ποταμός*, qui ne peut guère convenir à des torrents de montagnes, quelque quantité d'eau qu'y jette la fonte des neiges ou la saison des pluies, sembleraient plutôt désigner le Gharra ou Satledj inférieur, quoique en plusieurs endroits de son histoire Arrien applique à notre Gharra le nom d'*Hyphasis*. Ce nom de Τούταπος nous est d'ailleurs très-suspect.

III.

ANATHÈME BRAHMANIQUE CONTRE LES PEUPLES DU PANTCHANADA[2].

Il y a dans le Mahâbhârata un morceau tout entier relatif aux *Árattâ*, qui est d'un grand intérêt pour la connaissance des mœurs et des usages des populations du nord-ouest de l'Inde. Si l'on compare entre elles les légendes épiques qui se rapportent à la région des cinq fleuves (Pantchanada), on voit clairement qu'un grand changement eut lieu dans les rapports qui avaient existé entre les populations de cette région du nord-ouest et les Âryâs brahmaniques du Gange. La même contrée que, dans le morceau qui va suivre, nous voyons chargée de l'anathème des Brahmanes et rejetée avec mépris parmi les terres les plus impures (il s'agit ici particulièrement de la partie du Pendjab comprise entre la Çatadrou et la Vitastâ), dans d'autres récits d'une époque évidemment antérieure nous la trouvons citée comme un foyer d'instruction religieuse. Au

[1] Droysen avait pensé à un autre Tavi, celui de Djamou, qui débouche dans le Tchénab par la rive opposée (*Gesch. Alex. Gr.* p. 408). Le Tavi de Radjaour a été proposé par M. Alex. Cunningham (*Journal of the route to the sources of the Punjab rivers*, dans le *Journal of the As. Soc. of Beng.* vol. X, 1841, p. 112).

[2] Voir la page 150, deuxième mémoire, Acad. des Inscr. *Savants étrangers*, t. V.

temps où nous portent les vieilles traditions de la race Solaire, déposées dans le Ramâyâna et où remontent également les plus anciens itihâsas ou récits traditionnels du Mahâbhârata, le pays des Ârattâ (ce nom n'était pas connu encore) nous apparaît dans une connexion intime d'alliances, de mœurs et de souvenirs avec les dynasties âriennes du bassin gangétique. Pour celles-ci, les pays de la Çatadrou (notre Satledj actuel) et de l'Irâvatî (le Ravi) étaient un berceau, et ces souvenirs d'origine n'étaient pas éteints à l'époque de la Grande Guerre; plus tard, le temps les effaça, et c'est alors qu'apparaît le nom d'*Ârattâ*, inconnu dans les temps héroïques. Il nous paraît probable que le morceau que nous allons transcrire appartient à l'époque de la rédaction définitive du grand poëme dans sa forme actuelle. Il doit être antérieur à l'expédition macédonienne, puisque Çâkala, la capitale des Madra, fut détruite de fond en comble par Alexandre. La ville se releva de ses ruines, il est vrai, mais seulement plus tard. Le morceau pourrait donc être de la première moitié du IVe siècle avant notre ère, un demi-siècle avant l'apparition des Macédoniens[1].

Nous avons conféré, dans notre transcription, la version latine de M. Lassen[2] avec la traduction française de M. Troyer, qui est accompagnée du texte[3].

Le poëte s'exprime ainsi :

« Demeurant en dehors de l'Himâvat, éloignés du Gange, de la Sarasvatî, de la Yamounâ et du Kouroukchêtra, les Bâhîka occupent les contrées qu'arrosent les cinq fleuves, aux-

[1] Quelques traits vers la fin de l'imprécation (dans le texte) paraissent indiquer une rédaction postérieure. Un pareil morceau était particulièrement susceptible d'interpolations.

[2] Karnaparva, dans la *Pentapotamia indica*, p. 73, sqq.

[3] Dans ses notes sur la *Radjataranghinî*, t. I, p. 561 et suiv.

vestiges d'un usage profondément antipathique à la société hindoue, celui de la *polyandrie,* c'est-à-dire de la promiscuité de la femme dans certaines conditions; usage que l'on sait être commun chez quelques-unes des tribus de race tibétaine qui occupent l'Himâlaya occidental[1]. Depuis qu'il a été mis hors de doute que les Djâts appartiennent à la même race[2], on a moins lieu de s'étonner de trouver chez eux une coutume qui paraît lui être exclusive.

Nous reprenons la suite de notre texte.

« Un homme issu de ce peuple bâhîka aux mœurs d'une liberté dépravée, et qui habitait le Kourou-Djangala, exprimait par ce chant ses regrets et son ennui :

« Une femme à la taille élancée, au teint couleur d'or, parée « de fins vêtements, se souvient de moi, qui demeure chez les « Kourou.

« Quand j'aurai repassé la Çatadrou et les ondes agréables « de l'Irâvatî, je contemplerai, revenu dans ma patrie, des « femmes belles, aux formes arrondies, à l'aspect gracieux, aux « bras ornés de larges bracelets, dont les yeux, peints à leur « angle extérieur du noir andjana, lancent de vifs éclairs; des « femmes au teint doré, enveloppées de légers voiles, agiles, « agréables à voir.

« Au bruit des tambours, au son retentissant des cimbales et « des conques, pareils aux chameaux, au cheval et à l'âne trans- « portés d'ardeur amoureuse, nous irons parcourir les riants

[1] J. Malcolm, *Sketch of the Sikhs*, dans les *Asiat. Res.* vol. XI, p. 263, sqq. H. T. Prinsep, *Origine et progrès de la puissance des Sikhs dans le Pendjab*, p. 154 et 345, sqq. de la trad. franç. Mohan Lâl, *Travels in the Pendjab*, p. 10; Masson, *Various Journeys*, I, p. 435; Wade, dans le *Journal of the As. Soc. of Beng.* vol. VI, 1837, p. 196; V. Jacquemont, *Voyage dans l'Inde*, t. III, p. 25, etc.

[2] On peut voir sur ce point mon mémoire sur les Ephthalites des historiens byzantins, *Études de géogr. anc. et d'ethnogr. asiat.* t. I, 1850, p. 307 et suiv.

« sentiers des forêts, portant avec nous, pour réparer nos forces, « des gâteaux délicats de pur froment et de petit lait.

« Et si par hasard nous venons à rencontrer quelque voya- « geur étranger couché par les chemins, nous lui enlèverons « ses habits et nous le battrons à notre plaisir. »

Cette peinture complaisante de la beauté des femmes du pays d'Ârattâ est également confirmée par nos voyageurs ; rien n'est changé depuis vingt siècles dans la condition physique non plus que dans les mœurs des habitants de ces contrées. On connaît la haute réputation des beautés du Kachmîr, célèbres dans toute l'Asie ; les femmes du Pendjab ne leur cèdent en rien sous ce rapport. Notre vieux voyageur Bernier dit des femmes de Lahôr « qu'elles sont en renom d'être de belle taille, menues de corps, et les plus belles brunes des Indes[1]. » Ce témoignage, G. Gérard, le compagnon d'Alexandre Burnes, le rend des femmes du douab de Djélam[2]; le baron de Hügel, des femmes du Pendjab en général[3]; le capitaine Postans, des femmes djâtes du Sindhi[4]. Nous pourrions multiplier nos autorités; nous nous bornerons à ces lignes de Victor Jacquemont[5] : « Les filles d'Amritsir (la capitale actuelle du Pendjab, non loin du site de l'antique Çâkala, métropole des Madra Bâhîka), les filles d'Amritsir ont le teint assez clair, c'est-à-dire d'un buis assez foncé cependant pour que leurs joues ne s'animent jamais de couleurs plus vives que les autres parties de leur visage. Toutes sont extrêmement petites, assez jolies de traits, de buste aussi; mais leurs bras sont trop minces, leurs cuisses plus minces encore, et leurs jambes d'une maigreur difforme. Leurs yeux, qui sont très-beaux

[1] *Voyages*, t. II, p. 282, Amst. 1711.
[2] *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. III, 1834, p. 322.
[3] *Kaschmir*, I, p. 125.
[4] *Personal observ. on the Sindh*, p. 40.
[5] *Voy. dans l'Inde*, t. III, p. 62.

naturellement, empruntent une douceur et un éclat particuliers de la coutume qu'elles ont de noircir légèrement, avec une préparation d'antimoine, le bord de la paupière inférieure. » On retrouve ici les habitudes dépeintes par le barde brahmanique. Cependant les séductions des femmes bâhîkî ne rachètent pas pour lui ce qu'il y avait de relâché dans les mœurs de cette race. Aussi continue-t-il :

« Chez des gens buveurs de vin, qui hurlent et chantent ainsi, enfants et vieillards, comment la justice pourrait-elle exister?

« Quel homme, à moins d'être insensé, voudrait s'arrêter un seul instant chez des gens d'habitudes aussi perverses que ces Bâhîka?

« ..... Je vais te rapporter encore ce que nous racontait un autre prêtre dans l'assemblée des Kourou.

« Là où les cinq fleuves, sortis des forêts, roulent leurs ondes, la Çatadrou et la Vipâçâ, puis l'Aïrâvatî, la Tchandrabhâgâ et la Vitastâ, et plus loin, en dehors des montagnes, le Sindhou, qui est le sixième, là sont les demeures des Ârattâ. Évitez ce peuple étranger aux lois. »

Quelques mots seulement de rappel sur les synonymies de cette série de fleuves du Pantchanada :

Çatadrou. *Hesidrus* de Pline, *Zadadrus* (vulg. *Zaradrus*) de Ptolémée, *Satledj* de nos cartes actuelles.

Vipâçâ. *Hyphasis* des historiens d'Alexandre, *Hypasis* de Ptolémée, *Bias* ou *Beyah* de nos cartes.

Aïrâvatî. *Hydraotes* des historiens, *Rhuadis* de Ptolémée, *Ravi* de la nomenclature actuelle.

Tchandrabhâgâ. *Asiknî* de la géographie védique, *Acesines* de la géographie gréco-latine, *Sandabaga* (vulg. *Sandabala*) de Ptolémée, *Tchenab* de la géographie actuelle.

Vitastâ. *Hydaspes* des historiens, *Bidaspes* de Ptolémée, *Béhat* et *Djélam* de nos cartes.

« Ni les dieux, ni les mânes, ni les Brahmanes, poursuit le poëte, n'acceptent les offrandes des Bâhîka, peuple dégradé, qui est d'une origine mélangée, et qui néglige les sacrifices.....

« Ces Bâhîka sans pudeur prennent leurs repas dans des vases de bois ou de terre tout enduits d'aliments impurs et souillés par la langue des chiens; ils se nourrissent de lait de brebis, d'ânesse ou de chamelle, et des aliments qu'ils en préparent.

« Ceux qui mangent la chair du sanglier et du chien, du bœuf, de l'âne et des bêtes fauves, ceux-là sont d'une race inférieure.

« Les Bâhîka prennent indistinctement tous les aliments et toutes les boissons, de même qu'ils s'accouplent entre eux sans distinction d'ordres ni de classes. Tout homme de sens doit éviter les Bâhîka, que l'on nomme *Âvattâ*. »

La haine et le mépris des Brahmanes savent trouver encore de nouvelles formes; le nom même de *Bâhîka* prend pour eux une signification avilissante.

« Des génies impurs nommés *Vahé* et *Hîka* habitent, ajoute le Brahmane, la vallée de la Vipâçâ; les Bâhîka sont issus de ces génies immondes, et non de Pradjâpati, le créateur de la terre.

« Ces contrées des Bâhîka et leurs fleuves, où les prêtres et les hommes de la plus basse classe naissent ensemble indistinctement, sont connus sous le nom d'*Âvattâ*. Les peuples âvattâ n'ont ni livres sacrés ni rites prescrits; ils n'offrent pas de sacrifices et n'en font pas offrir. Ces hommes impurs et vils ignorent les festins qui réjouissent les dieux.

« Les Prasthala, les Madra, les Gandhâra, les Âvattâ, sont

de véritables brigands, de même que les Basata et les Sindhou-Sâouvira; aussi sont-ils un objet de mépris pour tout l'univers..... »

Le poëte poursuit, dans son inépuisable verve:

« Je vais encore te rapporter ce que nous disait un jour un Brahmane, à qui nous avions offert l'hospitalité dans notre demeure.

« J'ai habité seul autrefois les rochers de l'Himâvat, et j'ai parcouru un grand nombre de contrées régies par des lois diverses.

« Nulle part les habitants ne sont ennemis de la loi.

« Visitant les pays qui obéissent à des lois diverses, j'arrivai chez les Bâhîka et je m'y arrêtai.

« Chez eux, un homme né dans la classe des Brahmanes passe dans la classe des Kchatriya, des Vâicya ou des Çoudra. Il pourra se faire barbier, puis de barbier redevenir Brahmane, puis retourner encore à la condition servile.

« Il n'existe aucun peuple où les Brahmanes puissent ainsi changer de caste à volonté, à l'exception des Gandhâra, des Madra et des Bâhîka, qui sont privés de sens.

« C'est chez eux seulement que j'ai vu ainsi tout confondu et tout bouleversé. J'ai parcouru la terre entière; chez les Bâhîka seulement j'ai trouvé la perversion de toutes choses. »

Le poëte dit encore:

« Écoute, je vais te rapporter ce qu'un autre Brahmane disait des Bâhîka.

« Une vierge, nommée *Arîka*, avait été enlevée par ces brigands, qui lui avaient fait violence; elle lança contre eux cette imprécation:

« Moi, vierge, qui ai une famille, parce qu'au mépris de la « justice vous m'avez fait violence, à cause de cela les femmes

IV.

SUR LA SÉRIQUE DE PTOLÉMÉE [1].

Nous avons dit dans notre texte [2] par quel enchaînement de recherches nous avons été amené à cette question de la Sérique, une des plus mal éclaircies de toute la géographie ptoléméenne. Toutefois, dès les premiers pas que nous avons faits dans l'examen du problème, il nous a paru qu'ici, comme sur tant d'autres points de la géographie critique, les difficultés tenaient moins au fond du sujet qu'à la manière insuffisante dont on l'a traité. Nous avons dû faire table rase des discussions et des hypothèses contradictoires dont la situation de la Sérique a été l'objet, et nous attacher strictement aux indications que renferment les sources anciennes; mais en même temps nous avons cherché tout d'abord à remonter à l'origine de ces indications. Il nous a dès lors été facile d'y reconnaître des éléments très-divers que Ptolémée a confondus. C'est parce qu'ils n'avaient pas fait cette distinction, que tant d'hommes savants n'ont pu, malgré leurs efforts, dissiper l'obscurité nuageuse qui plane encore sur ce que le géographe Alexandrin a nommé *la Sérique*, et qu'on a cherché cet insaisissable pays dans les contrées les plus diverses de l'Asie orientale. L'opinion la plus générale (et aussi la plus juste, à ne considérer qu'un côté de la question) place la Sérique dans le Tangout, la Mongolie orientale et le nord-ouest de la Chine [3];

[1] Pour la page 376, deuxième mémoire, *Savants étrangers*, t. V.

[2] *Ibid.* page 374.

[3] De Guignes, *Histoire des Huns*, t. I, 2e part. 1756, p. XLII, et *Acad. des Inscr.* XLVI, 557; d'Anville, *Recherches géogr. et histor. sur la Sérique des anc* (*Acad. des Inscr.* XXXII, p. 573); Mannert, *Geogr. der Griech. und Röm.* IV, 1795, p. 500; Heeren, *Polit. et comm. des peuples de l'an*

pellation sanscrite d'*Outtarakourou* [1] est inconnue; mais son acception ne varie pas. Dans les documents de la littérature oupavédique, dans les grands poëmes, dans les Pourânas, partout enfin où le mot se rencontre, il appartient au domaine de la géographie poétique et de la mythologie. L'*Outtarakourou* est situé dans les dernières régions du nord, au pied des montagnes qui entourent le mont Mêrou, bien loin au delà du monde habitable. C'est la demeure des demi-dieux et des saints Richis, dont la vie est de plusieurs milliers d'années. L'accès en est interdit aux mortels. Comme la région hyperborée des mythographes occidentaux, celle-ci jouit de l'heureux privilége d'un printemps éternel, également exempt de l'excès du froid et de l'excès du chaud. Les peines de l'âme, comme les douleurs du corps, y sont inconnues. L'air y est embaumé de suaves parfums, et la terre y offre d'elle-même ses plus riches produits. Les fleuves roulent le cristal de leurs eaux dans un lit d'or pur, entraînant avec elles des perles et des pierres précieuses au lieu de sable et de cailloux. Les arbres n'y portent pas seulement des fruits exquis; de riches étoffes y viennent aussi d'elles-mêmes, et chaque matin leur ombre recèle un essaim de beautés divines que le soir emporte avec lui, remplacées ainsi chaque jour par des vierges nouvelles [2]. On voit assez que cette terre des bienheureux n'est pas de notre monde.

Dans leurs rapports avec les Indiens après l'expédition d'Alexandre, les Grecs connurent ces fictions de la poésie brahmanique, ainsi que bien d'autres récits qui pour eux faisaient de

[1] Littéralement, le Kourou du Nord. *Outtara* signifie à la fois *élevé* et *septentrional*.

[2] Les traits de ce tableau sont répandus en beaucoup d'endroits des grands poëmes, particulièrement dans un passage du Mahâbhârata traduit par M. Lassen, *Zeitschr. für die Kunde des Morgenl.* t. II, 1839, p. 63 (add. p. 61 et 67), et au IV^e^ livre du Râmâyana, vol. III de la traduction de M. Gorresio, p. 189.

ici entre les matériaux d'origine et d'époques très-diverses employés par Ptolémée dans sa description des deux régions contiguës que sépare l'Himâlaya occidental, cette distinction nous paraît frappante. Au sud des montagnes, dans notre Pendjab actuel, Ptolémée indique, sous le nom général de *Caspiræi*, une extension réellement historique de l'empire kachmirien, avec une nomenclature détaillée qui doit reposer sur des informations du I^er^ siècle de notre ère ; tandis qu'au nord de la grande chaîne nous n'avons plus que des noms jetés au hasard dans un espace immense, où nos moyens de comparaison actuels nous montrent de prodigieux déplacements. Cette différence s'explique par la nature même des choses. Les Brahmanes, qui seuls avaient pu fournir la plupart des renseignements rapportés de l'Inde par les Grecs sur ces pays extrêmes [1], n'en avaient eux-mêmes, comme on le voit par leurs livres, que des notions très-imparfaites. Quelques noms de tribus, de rivières et de montagnes, sans détails ni positions relatives, c'est tout ce que les poëmes sanscrits renferment sur ces hautes vallées du nord. C'est aussi tout ce que donnent les Tables de Ptolémée, sauf l'addition purement arbitraire des graduations. Il n'y a pas bien longtemps que nous-mêmes nous sommes un peu mieux renseignés sur ces contrées d'un si difficile accès. Il ne faut pas demander aux anciens des connaissances qu'ils ne pouvaient avoir, et il importe aussi de se défendre d'une propension naturelle qui nous dispose à attribuer à tout ce que l'antiquité nous a transmis une autorité que nous n'accordons pas sans contrôle à nos meilleurs explorateurs.

Si la maigre nomenclature inscrite par Ptolémée sur sa carte des contrées situées au delà (c'est-à-dire à l'orient) de

[1] Il est possible cependant qu'on eût reçu aussi quelques informations par les Grecs de la Bactriane.

l'Imaüs ne peut se ramener à une correspondance régulière avec nos notions actuelles, ce qu'on en peut reconnaître suffit néanmoins pour en déterminer et en circonscrire l'emplacement général.

Sans vouloir apporter ici plus de précision que la nature des indications ne le comporte, on peut dire que l'ensemble de ces indications nous place au milieu de la région alpine d'où rayonnent en des directions diverses l'Himâlaya, l'Indou-koh et la chaîne de Bolor [1], soulèvements énormes qu'enveloppe une immense ceinture de neiges éternelles, et dont les froides vallées appartiennent à diverses familles de tribus pastorales. Oasis privilégiée au milieu de ces âpres montagnes, le Kachmîr appartient lui-même à cette région, que traverse, plus au nord, la partie tibétaine du Sindh (au-dessus du point où les anciens plaçaient les sources de l'Indus [2]), et d'où s'écoulent à l'ouest l'Oxus et le Iaxartes. Chez Ptolémée, le nom d'*Imaüs* (transcription grecque de la forme usuelle du nom d'Himâlaya [3]) s'applique à la chaîne centrale, depuis la région des sources du Gange (où naissent aussi le Sindh et son plus grand affluent, la Çatadrou ou le Satledj) jusqu'au delà des sources du Iaxartes. La direction générale de ce grand axe est du sud au nord, sauf une inflexion au sud-est depuis le Kachmîr jusqu'aux

[1] L'esquisse orographique jointe à l'*Asie centrale* de M. Alex. de Humboldt (1843, 3 vol. in-8°) donne une idée nette de ce remarquable système de montagnes.

[2] Voyez notre premier mémoire, au volume précédent des *Savants étrang.* p. 44.

[3] *Himâlaya* signifie proprement en sanscrit « demeure des Neiges. » Mais très-fréquemment cette dénomination, purement sanscrite, se contracte en *Himâla*, ou prend les formes usuelles d'*Hêmaghiri*, *Hêmatchal*, *Hêmakoûta*, c'est-à-dire le mont *Hêma* ou montagne des neiges. Il y a longtemps qu'on a remarqué que cette signification était connue des anciens. « Imaus, incolarum lingua nivosum significante, » dit Pline, VI, c. XVII, p. 316. *Himavata*; *himavat*, sont dans le sanscrit des formes adjectives qui signifient proprement *neigeux*, *hivernal*. De ces formes, qui dans la prononciation vulgaire se changent en *imaot*, est venu le nom d'*Emodus*.

sources du Gange ; c'est seulement à partir de ce dernier point que l'Himâlaya court directement à l'est, et c'est là aussi que commence chez Ptolémée le nom d'*Emodus*, qui désigne l'Himâlaya oriental [1]. Or c'est sur l'*Imaüs* même ou aux environs de ce grand système de montagnes, au nord de notre Pendjab et à l'est des vallées de l'Indou-koh et du haut Oxus, que viennent se localiser, dans un espace de six à sept degrés au plus du sud au nord, et moins peut-être dans le sens des longitudes, tous les noms qui se peuvent identifier sur la carte où Ptolémée a voulu représenter, en leur donnant un développement de près de quarante degrés de l'ouest à l'est, ce qu'il nomme la Scythie en dehors de l'Imaüs et la Sérique.

Une dénomination s'y reconnaît immédiatement entre toutes les autres : c'est celle de *Casia* [2]. Ptolémée indique le site du pays de *Casia* au versant oriental de l'Imaüs, au-dessus des sources de l'Oxus, quoiqu'il porte ses *montes Casii* très-loin de là vers l'orient [3]; mais nous sommes suffisamment prévenus qu'ici, plus qu'en aucune partie des Tables, il ne faut avoir égard qu'à la nomenclature, et nullement aux notations. Le nom des *Khaça* a été de temps immémorial une des appellations les plus répandues dans tout le massif himâlaïen. Pour nous en tenir aux parties occidentales de la chaîne, où l'indication de Ptolémée nous place, nous y trouvons les *Khaça* cités dès les temps héroïques de l'Inde, non-seulement dans les Itihâsas

[1] Nous avons déjà indiqué, pour la perception bien distincte de ces grandes directions, la carte orographique de M. de Humboldt; nous devons renvoyer aussi à la partie de son ouvrage où l'illustre auteur expose ses vues sur l'orographie de l'Asie centrale, avec l'autorité de sa science universelle. (*Asie centr.* t. I, p. 101 et suiv.)

[2] Κάσια ὄρη, VI, xv, 2, et xvi, 3, 5; Καρία χώρα, VI, xv, 3.

[3] Il leur donne, à leur point de départ occidental, la même longitude qu'au commencement occidental de son Emodus, ce qui les ferait courir de l'ouest à l'est dans toute la longueur du Tibet.

ou légendes historiques de Mahâbhârata [1], mais aussi dans le livre de Manou [2], où leur nom se lit à côté de celui des *Darada*, autre peuple bien connu qui confine en effet aux Khaça du nord. Les Khaça figurent aussi dans les chroniques bouddhiques de Ceylan parmi les peuples soumis par Açôka dans le haut Pendjab [3], et on les trouve cités en plus de quarante endroits de la Chronique kachmirienne, parmi les principales tribus montagnardes qui confinent au Kachmîr. Baber sait aussi qu'un peuple du nom de *Khas* est indigène des hautes vallées qui avoisinent le Hindou-koh oriental [4], et c'est avec toute raison qu'on a rattaché à ce peuple aborigène l'origine du nom de *Kachgar*, qui se reproduit deux fois dans la géographie de ces hautes régions [5]. *Khaçaghiri* en sanscrit, ou, selon une forme plus rapprochée du zend, *Khaçaghaïri*, signifie proprement montagnes des Khaça [6]. L'Ἀχάσα χώρα, près de la *Casia Regio* [7], se rattache sûrement au même ethnique.

Les *Aspacaræ* (Ἀσπακᾶραι), avec une place du même nom (Ἀσπακάρα) près des *Casii Montes* [8], n'ont pas de correspondance actuellement connue dans ces hautes vallées ; mais la

[1] Notamment dans un curieux épisode du second livre, où l'on voit les Khaça énumérés parmi les peuples du nord qui apportent en tribut aux Pândava l'or appelé *pippilika souvarna*, ou *or des fourmis*. (Wilson, *Notes on the Sabhá Parva of the Mahábhárata*, dans le *Journ. of the Roy. As. Soc.* vol. VII, 1843, p. 143. Cp. Lassen, *Ind. Alt.* II, 848.)

[2] X, 44.

[3] Selon une restitution certaine d'Eugène Burnouf, au lieu du nom inconnu de *Svaça* que porte aujourd'hui le texte. La lettre double *sv* et la lettre *kh* se ressemblent tellement dans l'alphabet sanscrit, que la confusion en est extrêmement facile. (Eug. Burnouf, *Introd. à l'hist. du Buddh.* p. 362. Cp. Lassen, *Ind. Alt.* II, 214.)

[4] Baber's *Memoirs*, p. 313.

[5] E. Burnouf, dans l'*Asie centr.* de M. de Humboldt, I, 156; Lassen, I, 849. Deguignes, dans le dernier siècle, avait déjà signalé ce rapport avec le Kachgar du Turkestan oriental, *Hist. des Huns*, I, 2e part. p. XXXIX, 1756.

[6] *Kachgar*, comme nom de ville, peut aussi dériver de *Khaçanagar*.

[7] Ptol. VI, XV, 3.

[8] *Ibid.* VI, XVI, 5, 7. Dans les manuscrits d'Amm. Marcellin, l'ethnique se lit *Aspatharæ*, et le nom de la ville *Aspataras*.

forme du nom le rattache à la nomenclature sanscrite ou iranienne. A côté des *Aspacaræ*, les *Batæ*, Βᾶται[1] se retrouvent dans les *Bâoutta* de la Radjâtaranghinî. L'annaliste kachmirien, racontant les expéditions de Lalitâditya, roi guerrier du VII^e^ siècle de notre ère, auquel on attribue de vastes conquêtes, et traçant la route suivie dans une de ses expéditions du nord, le conduit du pays des Kambôdja[2] aux passes des montagnes de Boukhâra (qui ne peuvent être que le Paropanisus oriental), et de là chez les Darada par le territoire des *Bâoutta*[3]. Comme l'emplacement des Darada sur le Sindh est bien connu, entre le Balti et les gorges qui sont au-dessus d'Attok, le pays des Bâoutta ou *Batæ* devait nécessairement être voisin du canton de Ghilghit, c'est-à-dire de la partie de la vallée du Sindh qui est au nord-ouest du Kachmîr[4]. Nous voyons en effet, dans un précieux morceau d'Albiroûni dont M. Reinaud a publié le texte arabe et la traduction[5], qu'au X^e^ siècle de notre ère le chef de Ghilghit prenait le titre de *Bhatchâh* ou châh des Bhât, et ce renseignement est confirmé par les informations actuelles[6].

Le *Balti*, que nous venons de nommer, rappelle un autre

[1] Ptol. VI, XVI, 5.

[2] Le Kâfiristan actuel, dans les hautes vallées du bassin du Kophès. (Voy. notre premier mémoire, *loco supra cit.* p. 66.)

[3] *Radjâtar.* IV, 165 à 169.

[4] M. Lassen, *Zeitschr. für die Kunde des Morgenl.* II, 1839, p. 28, sq. les a donc cherchés beaucoup trop loin au sud-est, dans la direction de Lâdak. Leur position entre les montagnes des Boukhâra et les Darada fournit une indication certaine.

[5] *Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde*, p. 117. Paris, 1845.

[6] M. Alex. Cunningham nous apprend que le titre de *Bakhto* est toujours porté par le chef de Ghilghit. (*Ládak*, p. 39. Lond. 1854, in-8°.) Ajoutons, quant à l'ethnique *Bâoutta*, que ce nom n'est pas isolé dans l'Himâlaya occidental. Les *Bhats* ou *Batars* du Népâl, les *Bhattî*, qui ont joué un rôle considérable dans l'histoire du Radjasthan, et qui existent encore au sud du Satledj, peut-être aussi les clans répandus dans le Marvar et le Katch sous les noms de *Bhouta* et de *Bhouttiah*, appartiennent très-probablement à une même communauté originaire. Ce fractionnement et cette dissémination d'une tribu primitive est du reste un fait des plus communs dans l'ethnographie du nord de l'Inde Il est à peine un nom de tribu qui n'y puisse donner lieu à la même remarque.

peuple mentionné par Ptolémée dans cette haute région, les *Byltæ*, Βῦλται. Les informations de Ptolémée lui avaient bien fait connaître la situation générale des *Byltæ* au voisinage de l'Imaüs [1]; mais il est mal renseigné, ou il a mal appliqué ses renseignements, quant à leur position précise, qu'il indique à l'ouest de la grande chaîne de Bolor (l'Imaüs), et non à l'est, comme il l'aurait dû. Le Balti est, comme on sait, le dernier territoire tibétain au nord-ouest [2]; c'est un grand pays que le Sindh traverse de l'est à l'ouest, directement au-dessus du Kachmîr (c'est-à-dire au nord), à la distance d'une cinquantaine de lieues [3]. Skardo, la capitale du Balti, présente avec le nom des *Œchardæ*, Οἰχάρδαι [4], une ressemblance dont on est frappé; si le rapprochement est fondé, la rivière Οἴχαρδος sera la portion même du Sindh qui traverse le Balti et baigne les murs de Skardo [5].

Les *Ramana* et les *Daçamana*, deux peuples du nord que le Mahâbhârata et les listes pouraniques mentionnent à côté des Tchîna [6], nous paraissent ne pas différer des *Rhabannæ* et des *Damnæ* de la Table ptoléméenne [7]. Les *Tchîna* dont il s'agit ici n'ont rien de commun avec la Chine, non plus qu'avec les *Sinæ* des géographes alexandrins; les listes sanscrites où leur

[1] Παρὰ τὸ Ἴμαον ὄρος. (VI, XIII, 3, Nobbe.)

[2] On le désigne fréquemment sous le nom de *Petit Tibet*.

[3] Les renseignements les plus récents sur le Balti sont ceux que l'on doit aux capitaines Strachey et Alex. Cunningham, de la commission des limites indo-tibétaines. (Strachey, *Physical Geography of West Tibet*, dans le *Journ. of the Roy. Geogr. Soc.* vol. XXIII, 1853, p. 14; Alex. Cunningham, *Ládak*, p. 34, Lond. 1854.) Les informations antérieures ont été réunies par M. C. Ritter, *Erdkunde*, III, 1833, p. 640, sqq. Les Darda ou Darada (*Daradæ*), qui confinent au Balti du côté de l'ouest, donnent à ce pays le nom de *Bolor*, sous lequel les indigènes désignent aussi la partie de l'Imaüs de Ptolémée qui avoisine le plateau de Pamir et les sources de l'Oxus. (Al. Cunningham, *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, XVII, 1848, p. 98.)

[4] *Chardi* dans Amm. Marcellin, p. 336.

[5] M. Vigne écrit *Iskardoh*.

[6] *Vishnu Pur.* p. 194.

[7] VI, XVI, 4, 5.

nom se trouve ne les distinguent en rien des tribus mletchha auxquelles on les associe, et ne permettent ni de songer à un grand empire tel que la Chine, ni de s'éloigner des frontières mêmes de l'Inde, que les notions géographiques des Brahmanes n'ont jamais dépassées. Mais on n'a pas besoin d'aller chercher au loin une synonymie impossible, alors que dans les lieux mêmes où portent les indications brahmaniques il en est une qui se présente naturellement. Nous savons, par les relations récentes, que le peuple darda, qui occupe un territoire étendu des deux côtés du Sindh, entre le Kachmîr et l'Hindou-koh, se partage en trois grandes divisions distinguées chacune par un dialecte particulier, et que la plus considérable de ces trois divisions, celle qui occupe Astor, Tchélas, Darèl, Ghilghit, et d'autres territoires contigus aux deux côtés du Sindh, porte le nom de *Chîna* [1]. Ce sont bien là, sans aucun doute, les *Tchîna* des listes brahmaniques mentionnés à côté des Kambôdja [2], dont le territoire touche en effet à celui des Darda-Chîna du Ghilghit [3].

Sans vouloir accumuler à ce sujet tous les témoignages que

[1] Al. Cunningham, *Ládak*, p. 37, et *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. XVII, 1848, p. 98.

[2] *Vishnu Pur.* p. 194. Dans un passage du troisième livre du Mahâbhârata, le poëte conduit les Pandâva à la ville des Koulinda par le pays des *Tchîna*, des *Toukhâra* et des *Darada*. (Lassen, *Indische Alterthumskunde* I, p. 857, n. 4.) Les Toukhâra sont les *Tochari* des auteurs grecs et latins et le peuple du *Tokharestân* des géographes musulmans, dans les hautes vallées de l'Oxus. Toutes ces indications sont parfaitement concordantes. Nous trouvons aussi nos *Tchîna* du nord-ouest dans un passage bien connu du livre de Manou (X, 44), au milieu d'un groupe de noms qui appartiennent tous à la région de l'Himâlaya occidental. Dans un petit traité de géographie singhalaise, en tête de la chronique appelée le *Râdjâvali*, on trouve mentionné, parmi les contrées du nord, le Kâs-Tchîna Ratté (Khâça-Tchîna Râchtra, c'est-à-dire le royaume tchîna des Khâça). (Voyez le recueil édité par M. Upham sous le titre de *Sacred and historical Books of Ceylon*, vol. II, p. 147. Lond. 1833, in-8°.)

[3] Ci-dessus, p. 266.

nous pourraient fournir les livres indiens, il en est un que nous signalerons encore, parce qu'il offre un intérêt particulier tant par lui-même que par la date bien fixée à laquelle il se rapporte : c'est un passage de l'histoire du Bouddha Çâkyamouni, connue sous le titre sanscrit de *Lalitavistâra*, et dont M. Foucaux nous a donné une traduction française faite sur la version tibétaine. Le jeune Bhôdisattva (Çâkyamouni), faisant à son précepteur l'énumération de toutes les écritures connues (au nombre de soixante-quatre), dit dans le cours de cette récapitulation : « M'apprendras-tu, maître, l'écriture de *Darada*, ou l'écriture de *Kaça* [1], ou l'écriture de *Tchîna*, ou l'écriture de *Phouna* [2] ?.... » Nous retrouvons encore ici dans leur connexion naturelle ces trois peuples de Darada, de Kaça ou Khaça et de Tchîna, dont l'emplacement nous est maintenant bien connu, et à côté d'eux un quatrième nom qui nous fournit également une synonymie intéressante avec un des peuples mentionnés dans cette région de l'Imaüs par nos anciens auteurs ; car on n'y peut méconnaître les *Phruni* de Pline [3] et de Denys le Périégète [4]. Nous trouvons là aussi l'éclaircissement complet du passage controversé où Strabon, rappelant les con-

[1] La traduction de M. Foucaux porte *Kouça*. La connexion des quatre noms qui se suivent ici ne laisse pas de doute sur la véritable lecture du mot.

[2] *Lalitav.* p. 122. Cet ouvrage bouddhique fut écrit quatre cents ans après la mort de Çâkyamouni, c'est-à-dire vers le milieu du IIe siècle avant notre ère (voy. l'introd. p. XVI). On sait qu'Açôka, vers le milieu du IIIe siècle, étendit sa domination sur le Pantchanada et sur le royaume de Takchaçilâ ; les lettrés des provinces gangétiques avaient pu avoir à cette époque des notions plus étendues qu'aux époques antérieures sur les contrées extrêmes du nord-ouest.

[3] *Gentes Phruni et Tochari* (lib. VI, c. XVII, p. 316). La leçon vulgaire *Phruri* est une altération. Comp. les variantes des manuscrits sur ce nom très-maltraité par les scribes, dans l'édition Sillig, t. I, p. 422. Le texte correspondant de Denys le Périégète fournit la correction naturelle.

[4] Καὶ Τόχαροι, Φροῦνοί τε, καὶ ἔθνεα βάρβαρα Σηρῶν (Dionys. Perieg. v. 752). Rufus Festus Avienus a traduit (v. 934) : « Sunt Tochari, Phrunique truces, et in-

quêtes des rois grecs de la Bactriane, dit qu'ils avaient étendu leur domination jusqu'au territoire des *Seres* et des *Phauni*, *μέχρι Σηρῶν καὶ Φαυνῶν ἐξέτεινον τὴν ἀρχήν*[1]. Il n'y a pas à douter maintenant que le texte ne se doive lire ainsi, quoique les éditeurs et les interprètes aient beaucoup varié, ou, pour mieux dire, aient flotté un peu au hasard entre diverses leçons[2]. La lecture *Phauni* se trouve aujourd'hui complétement légitimée par le passage correspondant du Lalitavistâra, bien que Pline et d'autres auteurs aient pu écrire *Phrani* (ou même *Phruri*), par une de ces mille altérations des noms géographiques qui fourmillent dans les relations. Il nous paraît aussi plus que probable que le nom de peuple qui dans la Table de la Sérique de Ptolémée se lit *Θρόανοι*[3] doit se restituer en *Φροῦνοι*. La remarque ajoutée par Ptolémée à la mention de ses *Throani*, que de tous les peuples de la Sérique c'était le plus oriental, concorde bien avec le passage de Strabon. Les antiques *Phouna* ont encore été connus des historiens musulmans dans les vallées orientales de l'Hindou-kôh, sous le nom de *Pânis*, qui est probablement le véritable ethnique[4].

« hospita Seres ; » et Priscien, par une paraphrase moins fidèle (v. 727) : « Et To-« chari Phrurique, et plurima millia « Serum. »

[1] Strab. lib XI, p. 516.

[2] Casaubon avait donné *Σύρων καὶ Φαύνων*, mais en se demandant si *Φοινικῶν* ne serait pas à préférer. Les traducteurs français ont suivi cette double leçon. Tous les éditeurs subséquents, Coray, Meineke, et tout récemment MM. Müller et Dübner, s'autorisant de Pline et du Périégète (celui-ci, dans quelques-uns de ses manuscrits, est conforme à la version de Priscien), ont adopté *Σηρῶν καὶ Φρυνῶν*, leçon qu'a suivie aussi M. Groskurd dans sa version allemande. (Comp. Lassen, *Zur Geschichte der griech. und indoskyth. Könige*, p. 230. Bonn, 1838, in-8°.)

[3] VI, XVI, 5.

[4] Voy. Dorn, *History of the Afghans, transl. from the Persian of Neamet Ullah*, 2e part. p. 122, n. 31. Lond. 1829, in-4°. Plus tard, une partie au moins des tribus pânis est descendue vers le Sindh inférieur (*ibid.* p. 129, n. 87), quoique aujourd'hui encore le nom paraisse subsister parmi les clans kamozaïs. (Elphinstone, *Caubul*, p. 619, n. in-4°.)

Il est encore deux peuples marqués par Ptolémée, que nous retrouvons aux extrémités orientales de l'Hindou-kôh, les Χαραυναῖοι [1] et les Ἰθάγουροι [2], les premiers dans les *Khadjana*, qui ont laissé leur nom à un des trois dialectes principaux entre lesquels se partage la langue du peuple darda [3], les seconds dans les *Dangors*, *Dhagars* ou *Dakhars* (l'orthographe de ces noms barbares est toujours un peu variable), qui ont dû être autrefois la tribu dominante des Darda, car c'est encore sous ce nom de *Dangors* que les Darda sont le plus communément désignés par les tribus limitrophes.

Sauf un très-petit nombre de noms pour lesquels nous n'aurions pu que hasarder des rapprochements trop incertains, nous avons, on le voit, retrouvé toutes les tribus mentionnées par Ptolémée dans sa carte de la Sérique et de la Scythie en dehors de l'Imaüs. Nous les avons toutes retrouvées là où nous conduisaient les sources d'information employées par le géographe, là aussi où des indications jetées çà et là dans nos auteurs nous retiennent nécessairement, nous voulons dire au voisinage des parties de l'Imaüs central auquelles se rattache le Paropanisus. Ces notions vagues que Ptolémée a étendues dans un très-vaste espace, nous les voyons se renfermer dans une région relativement très-restreinte, entre le Kachmîr et Kachgar, à la pente orientale des grandes montagnes de Bolor. C'était là que s'arrêtaient les connaissances géographiques des Brahmanes sur les contrées barbares du nord-ouest ; là aussi fut le terme des expéditions armées des rois grecs de la Bactriane, et des informations qu'elles purent donner sur ces rudes et froides vallées.

[1] VI, xv, 3.

[2] VI, xvi, 5.

[3] Le *khadjana* a pour domaine les districts de Hanza et de Nagar, aux confins nord-est du Ghilghit. (Alex. Cunningham, *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. XVII; 1848, p. 96, et *Ládak*, p. 38.)

C'est au milieu de ces indications, mal ajustées dans ses Tables, mais qui reposent sur un fonds d'informations exactes, que Ptolémée a jeté deux noms d'un tout autre caractère, celui des *Ottorocorrhæ* et de sa contrée d'*Asmiræa*, Ἀσμιραία χώρα. L'*Outtarakourou*, nous l'avons déjà dit, n'a jamais appartenu à la géographie réelle [1], du moins pour les Brahmanes des royaumes gangétiques. S'il fallait lui chercher une correspondance dans la géographie de l'Inde du nord, il nous semble qu'on ne la pourrait trouver que dans le Kachmîr, ce Paradis de l'Asie, comme l'appellent les Orientaux, protégé, ainsi qu'il est dit, de l'Outtarakourou [2], par une ceinture de hautes montagnes [3]. Nous avons eu déjà lieu de faire remarquer [4] que le Kachmîr était entré tard dans le domaine de la géographie positive. Isolé du Pendjab par l'infranchissable ceinture de ses montagnes, il resta pendant longtemps pour ainsi dire

[1] Nous regrettons d'avoir à nous éloigner sur ce point du sentiment de M. Lassen, dont nous admirons autant que personne le profond savoir et la rare sagacité. L'illustre auteur des Antiquités de l'Inde (*Zeitschr. für die Kunde des Morgenl.* t. II, 1839, p. 62, et *Ind. Alt.* I, 1847, p. 846) se fonde sur un passage de l'Aîtarêya Brahmana rapporté par Colebrooke dans son mémoire sur les Védas (*Asiat. Res.* vol. VIII, p. 398, édit. de Calc. p. 410, édit. de Londres); mais dans ce passage même le nom ne saurait recevoir de localisation positive. C'est une appellation générique, rien de plus, appliquée aux dernières contrées du nord. Cette appellation a dû avoir une origine historique, sans doute; mais la trace en est tout à fait perdue dans nos sources sanscrites.

[2] Ci-dessus, p. 260.

[3] Au tableau que nous en avons tracé d'après les poëtes sanscrits, comparez la description d'Abou'l Fazel, l'auteur de l'Ayîn Akbéri : « Toute cette province représente un jardin dans un printemps perpétuel. L'enceinte qui lui forme une défense naturelle est d'une hauteur qui étonne, et son aspect, à la fois grandiose et pittoresque, charme également ceux qui aiment la variété et ceux qui se plaisent dans la solitude. L'eau y est excellente et les cataractes magnifiques. La violette, la rose, le narcisse, en un mot d'innombrables fleurs de toute espèce, croissent ici spontanément. Le printemps et l'automne donnent au pays un aspect délicieux... » (*Ayeen Akbery*, translat. by Fr. Gladwin, vol. II, p. 123. Lond. 1800, in-8°.) Tous les voyageurs, depuis Bernier, ont confirmé cette description.

[4] Voy. notre deuxième Mémoire, au tome V du recueil des *Sav. étrang.* p. 373.

listes telles qu'il y en a dans les grands poëmes et dans les Pourâṇas. C'est dans l'ajustement de ces matériaux différents que le géographe a commis quelques-uns des doubles emplois qu'on peut relever dans ses Tables.

Nous venons de restituer, à un ou deux noms près, la synonymie tout entière de ce que Ptolémée a nommé la carte de la *Sérique*, et cependant nous avons à peine prononcé le nom des *Sères :* c'est qu'en effet ce nom est absolument étranger à la région himâlaïenne où les détails de la Table nous ont placés. D'où vient donc sa présence ici dans les auteurs; et quelle est son origine ? C'est ce qui nous reste à exposer.

Il nous suffira de rappeler quelques faits historiques bien connus, pour tout ramener à sa véritable place.

Marin de Tyr, dont l'ouvrage géographique a servi de base, comme on sait, à celui de Ptolémée, avait eu sous les yeux une relation du pays des Sères publiée de son temps par un marchand macédonien nommé *Titianos Maës*. Maës n'avait pas été lui-même dans la Sérique, mais il y avait expédié une caravane, et à la suite de ce voyage il avait consigné par écrit les observations et les remarques de ses agents. C'est Ptolémée qui nous a conservé la connaissance de ce fait dans les Prolégomènes de sa Géographie [1], malheureusement avec moins de détails qu'on ne le désirerait. Nous voyons seulement que la caravane, partie de Hiérapolis près de l'Euphrate, avait traversé la Mésopotamie, la Médie, l'Hyrcanie, l'Arie, Bactres et la Sogdiane, jusqu'à un lieu que Ptolémée nomme la *Tour de pierre*, λίθινος Πύργος, et qui paraît avoir été le grand rendez-vous des caravanes de l'ouest et du sud avant le passage de l'Imaüs. On était entré bientôt après dans les montagnes où le laxartes a ses sources; et, s'avançant de là dans la direction

[1] Lib. I, xi, 12, Nobbe; p. 38, sq. Wilb.

générale de l'orient, la caravane avait atteint, après une marche pénible de sept mois depuis la Tour de pierre, la capitale des Sères, Σήρα μητρόπολις.

La discussion qu'on trouve dans Ptolémée [1], non de l'ensemble de cet itinéraire, mais de la partie qui va de Bactres à l'Imaüs septentrional à travers la Sogdiane, cette discussion, obscure et confuse, ne suffirait pas pour retrouver la position de la Tour de pierre, qui est un point très-important dans le tracé de l'itinéraire. Heureusement les routes commerciales ne varient guère dans ces contrées, où elles sont déterminées par la situation et le plus ou moins de facilité des grandes passes des montagnes; et les renseignements ultérieurs que les écrivains musulmans nous fournissent, ou que nous trouvons dans les explorateurs modernes, suppléent à ce que le géographe alexandrin laisse à désirer. Une des circonstances de la route que Ptolémée a reproduites d'après Marin, c'est qu'à partir de Bactres on se dirigeait assez longtemps vers le nord. Sûrement les caravanes touchaient à Samarkand (la *Maracanda* des auteurs grecs), qui était, alors comme aujourd'hui, un des centres considérables de la région transoxane. Pour passer de la Sogdiane à l'orient de la chaîne neigeuse qui couvre les sources du Iaxartes et de l'Oxus, trois routes principales ont existé de tout temps : celle du sud, qui remonte les hautes vallées de l'Oxus à travers le Badakchan [2]; celle du centre, qui va directement à Kachgar par les hautes vallées du Sir-Daria ou Iaxartes [3]; enfin celle du nord, qui descend une partie de

[1] Lib. I, c. XI et XII; lib. VI, c. XIII, 1, 2; XV, 3; XVI, 8. Les éléments tronqués de l'itinéraire sont disséminés dans ces différents passages.

[2] Cette route est celle de Hiouen-thsang à son retour de l'Inde en 643, de Marco Polo vers 1280, et du père Benedict Goëz en 1606.

[3] Mir Izzet Ullah, employé par Moorcroft en 1812, a suivi et décrit cette route. (*Magasin Asiat.* de Klaproth, t. II, 1826, p. 38, sqq. Comp. l'introd. d'Erskine à sa

la vallée moyenne du Iaxartes avant de tourner, à l'orient, vers la Tartarie chinoise [1]. De ces trois routes, l'itinéraire des marchands grecs ne peut s'appliquer qu'à la seconde ou à la troisième; et si, comme on l'a pensé depuis longtemps avec beaucoup de vraisemblance, le λίθινος Πύργος de l'itinéraire se retrouve dans une place importante de la vallée du Iaxartes, dont le nom de *Taschkend* a précisément la même signification de ville ou château de pierre dans la langue des Turkomans [2], ce serait la route du nord que la caravane de Maës aurait suivie. La marche de sept mois depuis la Tour de pierre en s'avançant constamment vers l'orient conduit nécessairement vers le nord de la Chine. La relation du pèlerin bouddhiste Hiouen-thsang, traduite du chinois par M. Stanislas Julien, nous apporte ici un excellent moyen de comparaison. La route de Hiouen-thsang, depuis les provinces nord-ouest de la Chine jusqu'à Taschkend sur le Sir, fut nécessairement la même que la route de la caravane grecque, au moins dans la plus grande partie de son étendue; nous disons qu'elle fut nécessairement la même, par l'excellente raison que cette route de grande communication entre le nord de l'empire et les contrées de l'ouest

traduction anglaise des Mémoires de l'empereur Baber, p. XXXIX, et Ritter, *Erdk.* VII, 1837, p. 478.)

[1] C'est par cette route que le pèlerin bouddhiste Hiouen-thsang se rendit de la Tartarie dans le Turkestan, en 629. Sur cette route et sur la première on peut voir le mémoire analytique qui accompagne la carte que nous avons dressée pour les voyages de Hiouen-thsang (le *Si-yu-ki*), traduits du chinois par M. Stanislas Julien, t. II, p. 273 (p. 23 du tirage à part). C'est aussi cette route du nord (à partir d'Otrar sur le Iaxartes) que suivit, vers 1336, le Florentin Balducci Pegolotti. (Cp. Maçoudi, sur les trois routes du nord-ouest de la Chine vers les contrées de l'Occident, cité par M. Reinaud, introd. à sa trad. d'Abou'lféda, p. CCCLXIX. Paris, 1848, in-4°.)

[2] Mémoire cité sur l'itinéraire de Hiouen-thsang, p. 276. Dans les premiers siècles de notre ère, les Annales chinoises parlent de cette ville et de son territoire sous le nom de *Chi-koué*, qui a le même sens que le nom moderne; *chi*, en chinois, signifie *pierre*. (Klaproth, *Magas. Asiat.* I, p. 120. 1825.)

somme totale de 36,200 stades[1]. Cette évaluation devait nécessairement être celle des voyageurs eux-mêmes; et comme il faut la rapporter au stade de 600 au degré, qui était la seule mesure usuelle et pratique des Grecs[2], elle répond à une longueur de 1,500 lieues.

La différence de 400 lieues entre la distance approximative de la carte et le chiffre de Maës est trop forte, évidemment, pour qu'on puisse l'attribuer à une erreur d'estime; d'autant

[1] Marin de Tyr, dans Ptolémée, I, XI, p. 37. Wilb. Cp. Letronne, dans le *Journal des Savants*, 1831, 306.

[2] On sait à quel point la question des anciens stades, appréciée d'une manière très-insuffisante par les savants des deux derniers siècles, a été faussée et obscurcie par des spéculations systématiques. Cette question importante, déjà relevée avec une grande force de raison, par le professeur Ukert, dans un excellent mémoire (*Ueber die Art der Griechen und Römer die Entfernungen zu bestimmen, und über das Stadium*, Weimar, 1813, in-8°; cp. la *Geographie der Griechen und Römer* du même savant, t. I, 2e partie, 1816, p. 51, sqq.), a été reprise récemment par M. Henri Martin, doyen de la faculté des lettres de Rennes (*Revue archéolog.* an. 1854), dans son *Examen du mémoire posthume de M. Letronne sur Héron d'Alexandrie*, publié par M. Vincent. Sans avoir épuisé le sujet, sur lequel il sera ramené par son Histoire, depuis longtemps annoncée, des sciences physiques dans l'antiquité, M. Henri Martin a soutenu, et on peut dire démontré avec une rare fermeté de savoir et de bon sens (cette qualité non moins précieuse dans l'érudition que dans la vie commune), que les anciens Grecs n'ont *employé* qu'un seul et unique stade, le stade dit *olympique*. Tous les autres stades que l'on a cru reconnaître sont ou des abstractions théoriques des anciens astronomes, ou des créations modernes purement spéculatives. Nous devons ajouter, pour conserver à chacun son rang dans l'historique de ce point de doctrine, qu'avant M. Henri Martin, M. Guigniaut avait soutenu l'unité du stade dans ses doctes leçons de la Faculté des lettres de Paris; et que M. Letronne lui-même, qui dans sa jeunesse avait partagé, peut-être serait-il plus exact de dire avait subi les idées d'une école alors dominante, revenu bientôt à une appréciation toute différente, se prononça fortement, dans nombre de passages de ses mémoires géographiques, contre la doctrine de la multiplicité des stades. Le petit stade, que nous avons qualifié de *nautique* (voy. notre deuxième mémoire au vol. précéd. des *Sav. étrang.* p. 342), ne serait nullement contraire à cette doctrine d'unité, que nous regardons comme désormais inattaquable. Cette mesure nautique, si elle a en effet été en usage (ce que nous nous proposons d'examiner dans un travail spécial), ne serait probablement pas d'origine grecque, nonobstant la dénomination de *stade*, qui lui aurait été appliquée.

plus que la petitesse même du module du stade, dont six répondent à un quart d'heure de temps environ, rendait la supputation des marches assez facile, même en faisant la part convenable aux inexactitudes inséparables d'un tel mode d'évaluation.

Il faut donc chercher ailleurs la cause de cette différence.

Or on remarquera que la mesure de 1,100 lieues que nous avons donnée est prise à partir de Liang-tcheou, non loin de l'extrémité nord-ouest de la Chine. Mais comme cette place, quoique très-importante à d'autres égards [1], n'a jamais été une résidence impériale, la qualification de *capitale* n'a pu lui être appliquée. Au temps où se place le voyage de la caravane de Maës (dans la première moitié du 1er siècle de notre ère), les Hañ surnommés *Orientaux* tenaient les rênes de l'empire, et leur résidence était à Lo-yang, près de la ville actuelle de Ho-nañ-fou, non loin de la rive méridionale du Hoang-hò inférieur [2]. C'est donc là qu'il faut chercher la place que dans leur ignorance de la langue du pays, et dans leur dédain pour les noms barbares, les marchands grecs désignèrent seulement sous la qualification de capitale des Sères, Σήρα μητρόπολις. Entre Ho-nañ et Liang-tcheou, la distance effec-

[1] Liang-tcheou, qui existe toujours sous le même nom, était dès les temps anciens une place considérable. C'était un grand centre commercial; Hioueng-thsang, au commencement du VIIe siècle, la qualifie de « rendez-vous général des peuples de l'ouest » (Hoeï-li, *Histoire de la vie et des voyages de Hiouen-thsang*, traduit du chinois par M. Stanislas Julien, p. 15, Paris, 1853, in-8°). On aurait donc pu être porté à regarder cette ville comme le terme final du voyage de Maës, et y placer conséquemment sa *Sera metropolis*, si, d'une part, cette qualification de *métropole* pouvait s'appliquer convenablement à une autre localité qu'à la résidence même du chef de l'empire, et si, d'une autre part, la distance donnée par l'itinéraire grec ne conduisait pas nécessairement plus avant dans l'intérieur.

[2] Klaproth, *Tabl. histor. de l'Asie*, p. 62, Paris, 1826, in-4°; add. Éd. Biot, *Dictionnaire des noms anciens et modernes de l'empire chinois*, p. 40 et p. 113, Paris, 1842, in-8°.

tive est de près de 300 lieues, ce qui met ce point extrême à 1,400 lieues environ, ou, pour employer un terme plus convenable à la nature de ces évaluations, à 1,400 heures de la Tour de pierre, quand l'itinéraire grec indique 1,500 heures. Si l'on tient compte de ce qu'il y a de nécessairement un peu arbitraire dans la double supputation de l'itinéraire ancien et de la mesure actuelle (si attentif que l'on soit à restreindre cette part d'incertitude), on reconnaîtra qu'en définitive l'accord est aussi parfait qu'on puisse l'espérer sur une distance aussi considérable. Ajoutons que la route, ainsi que l'indiquait l'itinéraire transcrit par Marin, suit, à partir de la Tour de pierre, une direction générale à l'est, et se maintient entre le 43e parallèle (qui est celui de Taschkend) et le 41e; aux approches de la frontière chinoise seulement, elle fait un coude considérable au sud-est [1].

Le voyage de la caravane du marchand Maës tombe à une époque où les relations politiques et commerciales du nord de la Chine avec les contrées de l'ouest avaient pris une grande extension et étaient devenues très-actives [2]. On sait que la soie,

[1] Comme la direction et la longueur de l'itinéraire conduisent naturellement vers le nord de la Chine, il n'est pas surprenant que l'opinion la plus générale ait cherché dans cette région la contrée des Sères et leur capitale. D'Anville plaçait la *Sera metropolis* à Kañ-tcheou (*Acad. des Inscr.* XXXII, 579), et Klaproth, dans un mémoire de sa première jeunesse, à Lañ-tcheou (*Ueber die wahre Lage der Stadt Sera des Ptolemæus*, dans la *Monatliche Correspondenz* du baron de Zach, t. I, 1800, p. 427), deux villes peu distantes de Liang-tcheou. Mannert s'est avancé beaucoup plus loin à l'est dans la direction de Ho-nañ, jusqu'à Si-ngañ-fou, capitale de la province de Cheñ-si (*Geogr. der Gr. und Röm.* IV, 1795, p. 508 et 513, sqq.). Mais le choix de ces différentes localités ne reposait sur aucune raison sérieuse, ni géographique, ni historique; aucune de ces villes n'a eu rang de capitale. Nous ne disons rien de ceux qui ont porté leurs recherches dans d'autres directions.

[2] Klaproth, *Tabl. histor. de l'Asie*, p. 62. Pour plus de détails sur ce sujet, on peut voir les mémoires de de Guignes, *Sur le commerce et les liaisons que les Chinois ont eus avec les nations occidentales*, 1784 (*Acad. des Inscr.* t. XLVI, p. 534); d'Abel

dont la Chine produit des quantités immenses, a été dans tous les temps le principal objet de ce commerce extérieur; ce fut de là que, sous le règne d'Auguste, les étoffes dont cette production précieuse fournit la matière se répandirent dans l'empire romain, et y apportèrent l'élément d'un luxe nouveau [1]. Le commerce de la soie forme un chapitre important de l'histoire des relations des peuples, et en même temps de l'histoire de la géographie; c'est lui qui a donné à la nomenclature de la géographie gréco-romaine cette appellation de *Serica*, dont on s'était fait jusqu'à ces derniers temps une si fausse notion. Klaproth est le premier qui en ait clairement montré l'origine. Il a fait voir [2] que le mot *sèr* n'est autre chose que le nom même de la soie chez les Chinois, les Mongols et les Japonais [3], d'où il est passé dans l'Asie occidentale et chez les peuples de la Méditerranée. Le nom de *Sères* n'a jamais été un ethnique réel, ni celui de *Sérique* le nom d'un pays distinct; la *Sérique* était pour les Occidentaux le pays d'où venait la soie (σηρικόν), et les *Sères* les habitants de ce pays. Le mot devait être en usage chez les habitants de la haute Asie, nous voulons dire chez les Bactriens et les Mèdes, avant d'arriver par cette voie

Rémusat, *Sur l'extension de l'empire chinois du côté de l'occident* (*ibid.* nouv. sér. t. VIII, 1827, p. 60); et enfin de M. Pardessus, *Mémoire sur le commerce de la soie chez les anciens* (*ibid*, XV, 1842, p. 1).

[1] Voy. notamment le curieux passage de Sénèque (vers la moitié du 1er siècle), *De Benefic.* VII, 9.

[2] *Conjecture sur l'origine du nom de la soie*, dans le *Journ. asiat.* t. II, 1823, p. 243; *Sur les différents noms de la Chine*, dans ses *Mémoires relatifs à l'Asie*, t. III, 1828, p. 264; *Asia Polyglotta*, p. 357, 1823, ou *Tabl. hist. de l'Asie*, p. 58.

[3] M. Abel Rémusat a fait remarquer également que, dans un vocabulaire coréen, qui fait partie de l'Encyclopédie japonaise, la soie est désignée par le nom de *sirou*, qui se prononce *sir*, et qui, sous cette dernière forme, est tout à fait identique au σήρ (prononcez *sir*) des écrivains grecs (*Journal des Savants*, 1823, p. 658). Les anciens eux-mêmes n'ignoraient pas, dès le temps des Antonins, que le mot *sèr*, pour désigner la soie et le ver qui la produit, était originaire de l'Asie orientale (Pausanias, VI, c. XXVI, 6, édit. Dindorf.)

jusqu'aux Romains [1], car il est absolument étranger à l'Inde et à l'Asie méridionale. Il est vrai que la soie est aussi indigène dans les parties orientales du bassin gangétique [2]; mais elle ne paraît pas y avoir été un objet d'exportation, du moins à une époque à beaucoup près aussi ancienne que les temps où remonte le commerce extérieur de la soie de la Chine, et le nom de la soie en sanscrit (*kouça*) n'a rien de commun avec le mot *ser*. Ajoutons que le ver à soie est originairement étranger à tout le nord-ouest de l'Inde et aux contrées voisines de l'Imaüs, où Ptolémée fait commencer la Sérique. On sait par les Annales chinoises, d'accord avec les chroniques tibétaines, que le ver à soie ne fut introduit de la Chine dans le Tibet et le Khotan qu'à l'époque des Thang, au VII^e^ siècle de notre ère [3]; c'est de là que plus tard il fut porté dans le Kachmîr [4]. Des trois grandes productions textiles qui sont propres à

[1] Le nom des *Sères* se trouve pour la première fois dans Virgile, au second livre des Géorgiques, v. 121, et dans Horace, XII^e^ ode du premier livre, conséquemment vers le commencement de l'ère chrétienne. Il faut ensuite descendre d'un demi-siècle et plus pour le retrouver dans Pomponius Méla, dans Sénèque et dans Pline. Le nom des *Sères* se lit dans un des manuscrits de la Bibliothèque de Photius, aux extraits des Indiques de Ctésias; mais il n'est pas douteux que cette mention unique ne soit une interpolation récente, comme l'a bien vu Wesseling (*Ctesiæ Fragmenta*, à la suite de son Hérodote, p. 861), et comme avant lui l'avait pensé Fréret (*Observations générales sur la géographie ancienne*, publiées par M. Walckenaer, p. 145 du tirage à part).

[2] Il est fait mention d'étoffes de soie dans le Râmâyana et dans le livre de Manou.

[3] Hyac. Bitchourin, *Descr. du Tubet*, trad. franç. publiée par Klaproth, p. 28; ou *Nouv. Journ. asiat.* IV, 1829, p. 198. Cp. l'extrait du Bodhimeur, dans Schmidt, *Gesch. der Ost-Mongolen*, p. 340, sq. Saint-Pétersb. 1829, in-4°; et A. Rémusat, *Hist. de la ville de Khotan*, p. 34 et 53, Paris, 1820, in-8°. Dès avant l'époque des Thang il avait pu y avoir des tentatives partielles d'introduction du ver à soie dans le Turkestan oriental. M. Carl Ritter a consacré un intéressant *excursus* à l'histoire de la propagation de cette culture dans la zone moyenne de l'Asie jusqu'à la mer Caspienne, au tome VIII de son *Erdkunde*, p. 689, sqq. Berlin, 1838.

[4] *Ayeen Akbery*, vol. II, p. 124, édit. de Londres, 1800, in-8°.

de ce commerce, particulièrement aux habitants du pays de Kachgar et de ce que nous nommons aujourd'hui le Petit Tibet [1]; car c'est à ces parties limitrophes du nord-ouest de l'Inde que se rapporte le récit des envoyés du roi de Ceylan à l'empereur Claude (vers l'an 47 de J. C.), lesquels racontaient que le père de l'un d'eux avait été trafiquer chez les Sères, au delà de l'Émodus [2], et qui les représentait comme des gens de très-haute taille, avec des cheveux rouges et des yeux bleus [3]. Ce portrait ne peut s'appliquer qu'à une des innombrables tribus de race turque, qui depuis la plus haute antiquité ont couvert de vastes espaces de l'Asie centrale [4]. Une des hordes de cette race, les Kirghiz, occupe aujourd'hui une partie du pays de Kachgar à la pente orientale du Bolor; et, bien qu'ils soient fortement mélangés de sang mongol, on retrouve encore chez beaucoup d'individus les yeux bleus et la chevelure roussâtre qui avaient frappé les marchands singhalais. C'est à ces contrées sérifères du Turkestan oriental et de la région de l'Oxus que s'applique, sans aucun doute, l'appellation d'*India serica* que l'on trouve employée dans les bas siècles [5], et très-probablement celle de *Serinda*, dans la relation des moines d'origine persane qui apportèrent le ver à soie à Constantinople sous le règne de Justinien [6].

[1] Ci-dessus, p. 267.

[2] L'Himavat ou Himâlaya, ci-dessus, p. 263, notes.

[3] Dans Pline, au livre VI, c. XXII, p. 323, Hard.

[4] Le nom de *Turk* ne porte guère aujourd'hui notre pensée que vers les Turks Ottomans, chez lesquels l'immixtion du sang grec, circassien, etc. a depuis longtemps effacé ou fort affaibli les traits originaires de la race; mais les Turks primitifs, ceux du centre de l'Asie, se rapprochent beaucoup du type finnois, aux yeux bleus ou verdâtres et aux cheveux rouges.

[5] Anonym. Ravenn. lib. II, c. III, p. 41, Porcher.

[6] En l'année 530. Procop. *Bell. Goth.* IV, 17, et *Bell. Pers.* I, 20; Theophanes Byzant. ap. Photii *Biblioth.* Cod. LXIV, p. 79, 1653. On avait aussi cru lire le nom de *Serinda* dans un passage d'Ammien

tification des peuples compris dans la Sérique du géographe alexandrin. Quelques dénominations familières à la géographie sanscrite nous ont mis sur la voie, et dès que nous sommes entré dans cette voie, les synonymies fournies par les documents géographiques du nord de l'Inde sont venues se ranger comme d'elles-mêmes sous chacun des noms de la Table de Ptolémée. Tout a repris ainsi sa signification et sa véritable place; et nous osons croire que l'ancienne géographie de l'Asie centrale, en même temps qu'elle aura gagné quelques notions positives, sera désormais à l'abri des fausses interprétations qui l'ont trop longtemps dénaturée.

V.

PÂTALIPOUTRA [1].

Pâtalipoutra est la moins ancienne de toutes les métropoles de l'Inde gangétique; mais elle est pour nous la plus célèbre à cause de l'illustration que lui a donnée la relation de Mégasthène, qui y séjourna à la cour de Tchandragoupta comme envoyé de Séleucus Nicator, environ trente ans après l'expédition d'Alexandre.

Il paraît que, sur l'emplacement où s'éleva plus tard Pâtalipoutra, il existait beaucoup plus anciennement un bourg nommé *Patali* ou *Pâtaligrâma*, déjà remarquable par son heureuse situation au confluent de la Çôna dans le Gange, presque vis-à-vis de l'embouchure de la Gandakî, de l'autre côté du fleuve. Il en est question dans les documents de la vie de Çâkyamouni [2]; le saint Mouni y passe le Gange en se rendant de

[1] Pour le troisième mémoire, ci-dessus p. 116.

[2] Turnour, *Examination of the Pali Buddhis. Annals*, dans le *Journ. of the Asiatic Society of Bengal*, vol. VII, 1838, p. 998.

Râdjagriha à Vâiçâlî, ce qui est en effet la route directe. On rapporte qu'en contemplant ce village le Bouddha prédit qu'il était destiné à devenir une grande cité. Cette prédiction devait promptement se réaliser. Dès le temps même où elle aurait été faite, en admettant qu'elle soit réelle, le roi Adjâtaçatrou faisait élever à *Pâtaligrâma* des fortifications destinées à tenir en échec les Litchhavi du Mithilâ, qui avaient menacé le Magadha [1]. Le Vâyou Pourâna attribue la fondation de Pâtalipoutra à Oudaya, nommé aussi Oudayâçva, successeur d'Adjâtaçatrou; ceci nous place dans le dernier quart du VI^e^ siècle avant notre ère, car Oudaya monta sur le trône en l'année 519, vingt-quatre ans après le Nirvâna [2]. Néanmoins, d'après la grande chronique singhalaise, Pâtalipoutra ne devint définitivement la résidence des rois du Magadha que soixante ans plus tard, sous le règne de Kâlâçôka, qui monta sur le trône en 453 avant J. C.[3] Avant Pâtalipoutra, le Magadha avait eu successivement pour capitales *Ghirivradja*, nommée aussi *Râdjagriha* (l'ancienne), et la nouvelle *Râdjagriha*.

Pâtalipoutra signifie proprement *fils de Pâtali*. Sur cette dénomination l'imagination complaisante des Hindous a brodé diverses légendes qui veulent en expliquer l'origine. Nous ne les rapporterons pas ici; on peut les voir transcrites ou analysées, soit dans le mémoire de Wilford sur la chronologie des Hindous[4], soit dans les notes de Klaproth sur le Voyage de *Fa-hian*[5], soit enfin dans le mémoire de M. Ravenshaw sur le site de Palibothra[6].

La dynastie bouddhique des Maouryâ, dont Tchandra-

[1] Turnour, *l. c.* Lassen, *Ind. Alt.* II, 81.

[2] *Vishnu Purâna*, p. 467, n. 15; Lassen, *Ind. Alt.* II, p. 68.

[3] *Mahavanso*, c. IV, p. 15; Lassen, *op. cit.* II, p. 84 et 63.

[4] *Asiatic Researches*, vol. V, p. 283.

[5] *Foe-koue-ki*, p. 256, sq. et p. 306.

[6] *Journ. of the As. Soc. of Beng.* XIV, 1845, p. 140, sqq.

goupta fut le fondateur (312 avant J. C.), porta le royaume de Magadha à un très-haut degré de prospérité et de puissance; et cette splendeur à laquelle les Maouryâ avaient élevé l'empire se reflèta dans la cité qui était restée leur capitale. L'inscription d'Açôka à Dhaouli la qualifie de *métropole de la religion,* c'est-à-dire du bouddhisme[1]. Mégasthène, envoyé de Séleucus à la cour de Tchandragoupta (vers l'année 303 avant notre ère), écrivit une relation où il réunit tout ce qu'un long séjour dans l'Inde lui avait permis de recueillir de notions sur cette vaste contrée; dans cette relation, qui a été la source principale où puisèrent après lui les historiens et les géographes de l'antiquité grecque et latine, il avait consigné d'amples détails sur la cité royale du Magadha. La dénomination sanscrite de Pâtalipoutra prenait sûrement dans le dialecte parlé la forme usuelle *Palipoutra:* cette forme seule explique celle de *Palibothra,* que Mégasthène emploie, et qu'il serait difficile d'attribuer uniquement à l'euphémisme de l'écrivain grec. Aujourd'hui que l'ouvrage de Mégasthène a péri, c'est aux écrits d'Arrien, de Strabon, de Pline et de Diodore qu'il faut en demander les seuls fragments qui nous soient parvenus. *Palibothra* est pour eux la plus grande ville de l'Inde[2]; l'envoyé de Séleucus, que sa résidence avait mis à même de se procurer à cet égard des renseignements exacts, lui donnait une longueur de 80 stades sur 15 stades de largeur. Ces chiffres répondent à 7600 toises dans un sens, ou près de trois lieues et demie de 25 au degré, et à 1400 toises dans l'autre sens, au delà d'une demi-lieue; le tout donnant un circuit de sept de nos lieues communes[3]. Le voyageur chinois Hiouen-thsang,

[1] *Journ. of the As. Soc. of Beng.* vol. VII, 1838, p. 253.

[2] Arriani *Indica,* c. II, 9 et X, 5; Plin. VI, c. XVIII, p. 319; Strabo, XV, p. 690.

[3] Arrian. *Ind.* c. X, 7; Strab. lib. XV, p. 690.

neuf cents ans après Mégasthène, dit que les remparts de l'ancienne Pâtalipoutra (la ville était ruinée alors) n'avaient pas moins de 70 li de tour, ce qui revient à plus de six lieues; et ce qui prouve surabondamment que cette étendue n'a rien d'exagéré, c'est qu'aujourd'hui encore les habitants du district de Patna (ville qui occupe en partie le site de Palibothra, ainsi que nous allons le voir) attribuent à leur ville un développement de près de 9 milles anglais sur les bords du fleuve, en y comprenant une longue suite de faubourgs et de maisons qui se succèdent au-dessus et au-dessous, précisément à partir d'un village nommé *Bâkipour*, où commençait l'ancienne cité royale du Magadha[1]. Comme forme générale, on peut encore reconnaître la parfaite exactitude de la description de Mégasthène : une bande étroite se déployant sur la rive du Gange. La ville était d'ailleurs entourée d'un fossé large et profond qui allait aboutir au fleuve, et elle était défendue en outre par une enceinte en bois munie de cinq cent soixante et dix tours et où l'on comptait soixante-quatre portes[2]. Hiouen-thsang, que nous venons de citer, reconnut encore aisément au pourtour de la ville les restes de cet ancien rempart[3].

Quant à la situation géographique de Palibothra, elle était assise au confluent du Gange et d'une autre rivière nommée l'*Erannoboas*, qui, par sa grandeur, tenait le troisième rang parmi les fleuves de l'Inde[4]. Pline nous dit, de plus, qu'elle était à 425 milles romains au-dessous du confluent du Gange et de la Yamounâ (le *Jomanes* de l'auteur latin).

[1] Montgom. Martin, *East. India*, vol. I, p. 35.

[2] Arrian. *Indica*, x, 7; Strab. XV, p. 702; Diod. II, c. xxxix.

[3] Hoeï-li, *Hist. de la vie et des voyages de Hiouen-thsang*, trad. du chinois par M. Stanislas Julien, p. 137.

[4] Arrian. *Indica*, x, 5. La même indication est dans Strabon, XV, p. 702, mais l'*Erannoboas* n'y est pas nommé.

La détermination précise de l'emplacement de Palibothra, d'après les données fournies par Mégasthène et reproduites par les auteurs subséquents, a été longtemps pour les géographes un sujet de grande perplexité et un ample thème à discussions. Un déplacement considérable du confluent de la *Çôna*, que l'on sait aujourd'hui être l'*Erannoboas* de l'écrivain grec (nous reviendrons tout à l'heure sur ce point), contribuait à dérouter les recherches, privé que l'on était d'ailleurs de notions suffisamment circonstanciées sur le cours du Gange; et un passage complétement erroné de Pline[1] achevait de mettre hors de voie, quoique l'indication des 425 milles au-dessous du confluent du Jomanes et du Gange eût dû ramener dans la bonne direction. La sagacité de d'Anville ne put le défendre contre ces causes d'erreur, et il crut retrouver le site de Palibothra dans l'emplacement d'Allahabad, au confluent même du Gange et de la Yamounâ, ne voyant que cette dernière rivière qui justifiât par son importance le passage d'Arrien[2]. Rennell, dans les deux premières éditions de son Mémoire sur la carte de l'Inde, aperçut bien le faible de cette opinion de notre grand géographe; néanmoins, il ne put rien encore imaginer de mieux pour concilier Pline avec Arrien et Strabon que de distinguer la Palibothra de Mégasthène de celle qui est reportée par Pline à 425 milles au-dessous du confluent du Jomanes, et d'identifier la première avec Canoge[3]. Mais bientôt des informations particulières sur Patna et son territoire éclairèrent tout à coup la question et vinrent concilier les contradictions apparentes. Rennell apprit que les

[1] « Amnis Jomanes in Gangem per « Palibothros decurrit inter oppida Me- « thora et Clisobora. » (VI, 22, p. 319, Hard.)

[2] D'Anville, *Antiquité géographique de l'Inde*, p. 53, sq. 1775.

[3] *Memoir of a Map of Hindoostan*, 1re éd. 1783; p. 40; 2e éd. 1785, p. 44.

habitants du district conservaient la tradition qu'une antique cité du nom de *Patelpouther* (Pâtalipoutra) avait existé sur le site même de Patna, et en outre que la *Çôna*, dont le confluent se trouve aujourd'hui à 22 milles (anglais) au-dessus de Patna, se réunissait autrefois au fleuve tout près de cette dernière place, sous les murs de l'ancienne cité[1]. Dès lors tous les doutes étaient levés; Palibothra était retrouvée. Et, comme pour confirmer dans un dernier détail la parfaite exactitude de la relation de Mégasthène, sir William Jones trouvait de son côté, dans le Lexique indien d'Hêmatchandra, cette notion décisive, que dans l'ancienne géographie sanscrite la Çôna portait aussi le nom d'*Hiranyabâhou*[2]. C'est l'*Erannoboas* des Indiques d'Arrien. On a peine à comprendre que d'autres opinions aient encore pu se produire après une démonstration aussi complète. Néanmoins le capitaine Wilford croit encore, en 1799, que *Pâtalipoutra* était sur la *gauche* du Gange, à quelque distance au nord de Râdjamahal[3]; et un homme connu cependant par plusieurs publications estimables sur la Perse et sur l'Inde, William Francklin, a composé quatre mémoires successifs pour établir cette opinion bizarre, que la capitale de Tchandragoupta, la Palibothra de Mégasthène, occupait le site de la moderne Bhâgalpour[4]. Il est vrai, quant à Wilford, qu'il abandonna plus tard ses premières idées et reconnut l'évidence du site de Patna[5]. Nous n'avons mentionné ces dernières aberrations que pour compléter l'historique d'un

[1] *Memoir*, 3e édit. 1793, p. 50.

[2] Will. Jones, *The xth Anniversary Discourse*, 1793, *Asiat. Res.* vol. IV, p. 11. Le passage est à la p. 202 de l'édition d'Hêmatchandra donnée par M. Boehtlingk.

[3] *On the Chronology of the Hindus*, *Asiat. Res.* V, 273.

[4] Will. Francklin, *Inquiry concerning the site of ancient Palibothra*. Lond. 1815-22, in-4°, 4 parties.

[5] *On ancient Geography of India*, dans les *Asiatic Researches*, vol. XIV, 1822, p. 380.

point d'histoire géographique qui a un intérêt particulier. Les informations locales de M. Francis Buchanan-Hamilton, en 1812, confirmèrent pleinement celles que l'on avait transmises à Rennell au sujet du déplacement très-considérable du confluent de la Çôna[1]; et on peut voir sur ce point des détails encore plus précis dans un mémoire spécial de M. Ravenshaw publié en 1845, avec une carte où l'on voit tracé l'ancien cours de l'*Hiranyabâhou*[2]. Il paraît que la formation du nouveau lit de la Çôna inférieure date de l'année 1379. En résumé, il reste indubitablement établi que Pâtalipoutra était située sur la rive droite ou méridionale du Gange, vis-à-vis du débouché de la Gandakî, et à l'angle oriental du confluent de la Çôna, qui s'est déplacé depuis et s'est porté à sept lieues plus à l'ouest. Wilhelm Schlegel a fait remarquer que, d'après un passage d'un drame indien qui a pour sujet l'élévation de Tchandragoupta au trône, Pâtalipoutra devait avoir un faubourg sur la rive gauche de la Çôna[3].

Pour terminer ce qui se rapporte à la Palibothra de Mégasthène, nous ajouterons qne le nom, tel que nous venons de le transcrire (Παλιβόθρα), est la forme qui se trouve généralement chez les anciens auteurs, tant grecs que latins. On rencontre aussi Παλιμβόθρα; Ptolémée a les deux orthographes. Les anciens parlent quelquefois des *Palibothri* ou *Palimbothri*, comme d'un peuple particulier[4]; c'est un ethnique qu'il faut rapporter uniquement aux habitants de Palibothra.

Depuis l'époque de Tchandragoupta, Pâtalipoutra conserva

[1] Dans l'*East. Ind.* de Montg. Martin, vol. I, p. 11. Lond. 1838, in-8°.

[2] *On the ancient bed of the River Soane and site of Palibothra*, dans le *Journ. of the As. Soc. of Beng.* XIV. 1845, p. 137, sqq.

[3] *Indische Bibliothek*, t. II, 1824, p. 395. Le drame auquel Schlegel fait allusion est le *Moudra Rakchasa*, qui est compris dans le Théâtre hindou de M. Wilson, vol. II, p. 136, édit. de Londres.

[4] Plin. VI, c. XIX (22), p. 319; Mela, III, c. VII; Ptol. I, c. XII.

toujours son rang de capitale, même après la ruine de la dynastie maouryâ. Elle fut la résidence des rois Andhra du Magadhâ. Nous ignorons absolument les causes de sa décadence. Cette décadence était peut-être déjà commencée dès le temps de Fa-hian, c'est-à-dire dans les premières années du v^e^ siècle de notre ère; cependant les paroles du voyageur chinois ne paraissent pas annoncer un état de ruine. « La ville de Palipoutra, dit Fa-hian (qui rend le mot par les trois caractères *Pa-lian-fou*), était la capitale du roi A-you (Açôka). Les palais du roi qui sont dans la ville ont des murailles dont les pierres ont été rassemblées par les génies. Les gravures et les sculptures qui ornent les fenêtres sont ce que le siècle ne saurait faire; elles existent encore actuellement[1]. » Ces palais dont le voyageur exalte la magnificence avaient été déjà mentionnés par Mégasthène[2].

C'est dans l'intervalle qui sépare le voyage de Fa-hian sur les bords du Gange de celui de son compatriote Hiouen-thsang, c'est-à-dire entre les années 400 et 632, que la chute de Pâtalipoutra s'accomplit. Là où l'antique métropole avait déployé ses splendeurs et sa vaste étendue, Hiouen-thsang ne trouva plus que des ruines. Un quartier d'un millier de maisons s'était seul maintenu sur la rive du fleuve, et composait toute la ville; l'emplacement de cette *petite ville,* ainsi que le voyageur la distingue, peut nous être indiqué par celui de la *Patna* actuelle. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, on pouvait encore reconnaître les restes des anciens remparts, qui avaient 70 li de tour. Hiouen-thsang sait que Pâtalipoutra (dont il transcrit le nom *Po-to-li-tseu*) avait aussi porté le nom de *Kousoumapoura,* ou la ville des Fleurs, *Keou-sou-mo-*

[1] *Foe-koue-ki,* p. 253, et les remarques de Klaproth sur le mot Pa-lian-fou.

[2] Dans Diodore de Sicile, liv. II, c. XXXIX.

pou-lo, à cause, dit-il, des fleurs dont le palais du roi était orné[1]. La place que Pâtalipoutra occupe dans l'itinéraire de Fa-hian et dans celui de Hiouen-thsang confirmerait, s'il en était besoin, l'identification de Patna avec l'ancienne cité royale. Albîroûni, au commencement du XI^e^ siècle, nomme encore *Patalipoura*[2]; mais les historiens musulmans de l'Inde ne connaissent que le nom de *Patna*.

Un explorateur dont nous avons déjà cité le travail sur le site de Pâtalipoutra, M. Ravenshaw, fournit les détails suivants sur la Patna actuelle[3]. « En dehors du témoignage de l'histoire et de la tradition, rien, ou peu de choses dans Patna, ne révèle l'existence d'une ancienne cité. Il est probable qu'une grande partie de la ville primitive a été engloutie par le Gange. Il résulte d'une carte récemment construite par les agents du cadastre (*Revenue survey*), par ordre de la cour civile, qu'il y a seulement un demi-siècle, à l'époque du règlement territorial de 1790 (*permanent settlement*), le canal principal du Gange était à plusieurs milles au nord de son cours actuel. La rivière ronge et emporte graduellement sa rive méridionale, et il est probable que la ville moderne partagera le sort de l'ancienne cité. » M. Ravenshaw ajoute: « Des portes et des tours anciennes, il ne reste plus trace. Il y a cependant, à un ou deux milles au sud de la ville, quelques tertres artificiels assez élevés, composés de débris de briques et qu'on nomme *Pantch Pahârî*, les cinq montagnes, qui peuvent avoir été des bastions ou des tours. On peut aussi reconnaître çà et là, sur différents points de la ville et des environs,

[1] Hoeï-li, p. 137.

[2] Dans Reinaud, *Fragments arabes et persans relatifs à l'Inde*, p. 104, Paris, 1845; comp. Elliot, *Bibliogr. Index to the hist. of Mohammed. India*, p. 36, Calcutta, 1849.

[3] *Journ. of the As. Soc. of Beng.* 1845, p. 153.

d'autres monticules d'un aspect particulier, qui sont évidemment formés des ruines de bâtiments d'une étendue considérable. Sous les terres que le fleuve emporte de temps à autre, on a découvert d'anciens puits en briques cachés depuis longtemps par des constructions plus récentes, et souvent, dans la saison des pluies, on trouve d'anciennes monnaies hindoues d'or, d'argent et de cuivre. Les monnaies d'or des Gouptas et des rois de Canoge sont les plus communes, ainsi que les monnaies bouddhistes de cuivre et d'argent. » Le déplacement du confluent de la Çôna montre assez d'ailleurs à quels changements est soumise cette vallée du Gange, où le fleuve, dans la saison des grandes eaux, se fraye souvent de nouvelles routes avec une force et une impétuosité auxquelles rien ne résiste. Aux détails donnés par M. Ravenshaw et que nous venons de transcrire, on peut comparer ceux que M. Francis Buchanan avait consignés dans ses rapports officiels de 1812, et qui sont imprimés dans l'*Eastern India* de M. Montgomery Martin[1].

Nous avons déjà fait allusion au nom de *Kousoumapoura*, sous lequel la ville de Pâtalipoutra est souvent désignée, surtout chez les poëtes. C'est moins un nom proprement dit, dans la stricte acception géographique du mot, qu'une appellation qualificative. Kousoumapoura, ainsi que nous l'avons dit, signifie *la ville des Fleurs*[2].

Pouchâpoura, ou *Pouchpâpourâ*, qui se rencontrent plus rarement, ont la même signification.

Pâtalipoutraka est une forme provinciale qu'on trouve dans les contes populaires[3].

[1] Vol. I, p. 35 à 43.

[2] *Moudra Rakchasa*, dans le *Théâtre ind.* trad. franç. de M. Langlois, t. II, p. 128 et 137; Hêmatchandra, 976, p. 182, Bœhtl. etc.

[3] *Katha Sarit Sag.* p. 96 et 285, Brockh.

Pâtalipoura se trouve aussi dans le Pantcha Tantra, qui est le recueil de contes le plus répandu dans l'Inde[1]. La même forme se rencontre dans d'autres documents des bas siècles de la littérature hindoue[2]. M. Wilson est même d'opinion que *Pâtalipoura* est le véritable nom originaire, et que *Pâtalipoutra* n'en serait qu'une altération consacrée par l'usage[3].

Wilford cite une section du *Kchêtra-Samasa* (c'est un traité sanscrit de géographie, mais d'une date assez moderne), où le nom de Pâlipoutra est écrit *Pâlibhâta*[4]. Cette forme est remarquable en ce qu'elle nous donne très-vraisemblablement la prononciation populaire, et elle confirme notre observation sur l'origine de la forme grecque *Palibothra*.

Pour achever cette énumération des noms divers de la capitale de Tchandragoupta, et de leurs modifications populaires, il faut y joindre celles que le nom sanscrit éprouve en passant dans les dialectes pâlis. Les chroniques de Ceylan ont habituellement *Patilipoutto;* Upham, dans sa version du Mahavanso, écrit *Patélépoutta,* selon la prononciation singhalaise actuelle. L'inscription d'Açôka, à Ghirnar, écrit *Pâtalipoutta*[5].

[1] *Trans. of Roy. As. Soc.* vol. I, p. 182, in-4°.

[2] *Ibid.* vol. II, p. 32, note.

[3] *Dasa Koumâra Tcharitra*, introd.

[4] *Asiatic Researches*, vol. XIV, 1822, p. 379.

[5] *Journ. of the Roy. As. Soc.* vol. XII, 1849, p. 184.

DU SUCCIN,

DE

SES NOMS DIVERS ET DE SES VARIÉTÉS

SUIVANT LES ANCIENS,

PAR TH. HENRI MARTIN.

L'histoire ancienne et la mythologie du succin, la signification primitive et l'étymologie du mot ἤλεκτρον, nom de ce corps en grec, ont été l'objet de beaucoup de discussions[1]. Il est certain que, dans les auteurs postérieurs à Hérodote, ce mot grec ἤλεκτρον et le mot latin *electrum* désignent habituellement l'ambre jaune ou succin. Il n'est pas moins certain que, dans beaucoup d'auteurs postérieurs à Hérodote, ces mêmes mots, en

[1] Voy. Bochart, *Hierozoïcon*, t. III, p. 869-900 (éd. Rosenmüller); J. Matthias Gessner, *De Electro veterum* (*Comment. Soc. Gœtting.* 1753, t. III, p. 67 et suiv.); Buttmann, *Mythologus*, *Anhang* I, *Ueber das Elektron*, t. II, p. 355 et suiv.; Delaunay, *Mineralogie der Alten*, 2ter Theil, p. 125; Millin, *Minéralogie d'Homère*, trad. allem. avec des notes par Rinck (Kœnigsberg et Leipzig, 1793, in-12), pages 26-33; Dilthey, *De electro et Eridano* (Darmstadt, 1824, in-4°); Passow, Lexique grec-allemand, et G. Dindorf, *Thesaurus græcæ linguæ*, edit. Parisiens. altera, au mot Ἤλεκτρον; Welcker, *Trilogie des Prometheus*, p. 567 et suivantes, et J. S. C. Schweigger, *Ueber das Elektron der Alten* (Greifswald, 1848, in-8°). Je ne connais que le titre de la dissertation suivante : Von Scheffer, *Beiträge zu den Untersuchungen über das Elektron und das Lyncur der Alten* (*Neue Sammlung der Naturforschenden Gesellschaft in Danzig*, tome I, page 234 et suivantes).

grec et en latin, désignent un métal qui avait à peu près la même couleur, savoir, un alliage d'or avec un cinquième ou un quart d'argent[1]. Suivant Pline[2], c'est au métal qu'Homère[3] applique le nom ἤλεκτρον. Au contraire, Buttmann, dans une savante et ingénieuse dissertation[4], s'est efforcé, après Mathias Gessner[5] et Millin[6], de prouver que chez Homère, chez Hésiode[7], et en général dans tous les auteurs les plus anciens, le mot ἤλεκτρον désigne le succin, et que ce nom n'a été appliqué que plus tard au métal, par une sorte d'assimilation. Buttmann a même prétendu établir que le mot ἤλεκτρον, forme allongée de ἔλκτρον, est dérivé du verbe ἕλκειν, *tirer*, et qu'il exprime ainsi les phénomènes d'attraction que le succin présente après avoir été frotté. La connaissance de ces phénomènes électriques remonterait donc en Grèce à la plus haute antiquité; mais l'étymologie proposée me paraît peu probable. Pour justifier l'allongement par lequel ἔλκτρον, forme primitive inusitée et purement hypothétique, serait devenu ἤλεκτρον, seule forme employée par les auteurs grecs, Buttmann allègue, à titre d'exemple, un autre mot dérivé, dit-il, du même verbe

[1] Voy. Strabon, III, II, n° 8, p. 146, de Casaubon; Pythéas de Phigalie, dans Athénée, XI, p. 465 D, de Casaubon; Pausanias, V, 12, § 7; le faux Denys Aréop. *De la hiérarchie céleste*, ch. XV, § 7 (Œuvres, t. I, p. 198, Anvers, 1634); Eustathe, sur Denys Périég. v. 289, p. 41 (H. Estienne, 1577, in-4°), et sur l'*Odyssée*, IV, 73; Tzetzès, *Chiliade* VI, v. 653; Hesychius, au mot Ἤλεκτρον; Pline, IX, 40, sect. 65, n° 39; t. II, p. 181, et XXXIII, 4, sect. 23, n° 80; t. V, p. 93-94, de Sillig (Hambourg et Gotha, 1851-1858, 8 vol. in-8°); Silius Italicus, I, 229; Lampride, *Alexandre Sévère*, p. 122, de Saumaise (1620, in-fol.); Servius, sur les *Géorgiques*, III, 522, et les textes des *Pandectes* cités par Salmuth (notes sur Pancirolle, *Rerum memorabilium* lib. I, tit. III, p. 122) et par Gessner (*l. c.* p. 79-82 et p. 100-101).

[2] XXXIII, 4, sect. 23, n° 80, t. V, p. 94 de Sillig.

[3] *Odyssée*, IV, 73.

[4] Citée dans la note de la page 297.

[5] *Loc. cit.* p. 79-86.

[6] *Loc. cit.* p. 26-33.

[7] Voy. Homère, *Odyssée*, IV, 73; XV, 460; XVIII, 296; *Épigramme homérique* XV, 11, et l'interpolateur d'Hésiode, *Bouclier d'Hercule*, v. 142.

ἕλκειν, le mot ἡλακάτη, *fuseau*, dans lequel une voyelle se serait de même introduite entre le λ et le κ, et l'esprit rude aurait de même disparu. Mais l'exemple allégué me paraît aussi suspect que l'étymologie qu'il s'agissait de justifier. S'il fallait absolument indiquer une étymologie du mot ἡλακάτη, plutôt que de la chercher dans ἕλκω, εἵλκυσα, εἶλχα, je la chercherais dans ἐλαύνω, ἤλασα, ἤλακα, signifiant *étendre en longueur, étirer*, par exemple étirer la laine pour en faire un fil, ou même dans εἰλῶ, εἵλησα, εἵληκα, *rouler, pelotonner*. D'ailleurs je vais montrer que vraisemblablement le mot ἤλεκτρον ne signifie pas *succin* dans les textes les plus anciens, c'est-à-dire dans les textes cités de l'*Odyssée*, d'une *Épigramme* attribuée à Homère, et d'un interpolateur d'Hésiode. Or, s'il en est ainsi, ce mot ne doit pas exprimer l'attraction exercée par le succin frotté.

On dit, il est vrai, que, dès six cents ans avant notre ère, Thalès s'était occupé des phénomènes d'attraction présentés par le succin[1]; mais, Thalès n'ayant rien écrit, on ignore quel nom il donnait à ce corps; d'ailleurs Thalès est postérieur de plusieurs siècles à Homère. Descendons au IVe siècle avant notre ère. Il me paraît probable que Buttmann a tort de vouloir trouver le succin dans un passage de l'*Antigone* de Sophocle[2]; car l'*ἤλεκτρον de Sardes*, que le poëte rapproche de l'*or indien*, est vraisemblablement aussi un métal, c'est-à-dire l'alliage d'or et d'argent ainsi nommé. Dans un passage des *Chevaliers* d'Aristophane[3], où les chevilles brillantes d'un instrument à cordes sont nommées ἤλεκτροι, on ne peut pas savoir s'il s'agit de cet alliage ou du succin. Euripide, dans un passage de l'*Hippolyte*[4], fait bien certainement allusion au succin, mais c'est sans

[1] Voy. Hippias, dans Diogène de Laërte, I, segm. 24.
[2] V. 1038.
[3] V. 532.
[4] V. 736.

le nommer ἤλεκτρον : suivant la fable, les larmes que les Héliades répandent dans l'Éridan sont le succin; Euripide compare l'éclat de ces larmes des Héliades à celui de l'ἤλεκτρον (δακρύων τὰς ἠλεκτροφαεῖς αὐγάς). Cette expression même prouve que, suivant le poëte, si dès lors le succin était nommé ἤλεκτρον, ce n'était que par comparaison avec un autre corps connu plus anciennement sous ce nom; car l'expression d'Euripide, dépouillée de sa forme mythologique, signifie : *le succin brillant comme l'*ἤλεκτρον; de même, χρυσοφαής signifie *brillant comme l'or,* et se dit d'un corps qui ressemble à l'or, mais non de l'or lui-même.

Pour prouver que ce nom a d'abord été appliqué au succin, Bochart[1] et Sprengel[2] ont proposé pour ce mot grec une étymologie hébraïque, d'après laquelle il signifierait *résine de pin.* Mais cette étymologie, qui ne pourrait être alléguée comme preuve qu'à la condition d'être évidente et la seule admissible, me paraît, au contraire, manquer de vraisemblance, surtout en présence d'une étymologie grecque toute naturelle, que nous donnerons tout à l'heure. Une autre étymologie hébraïque, proposée par M. Oppert[3] et d'après laquelle ce mot grec pourrait signifier *attirant la paille,* a le même défaut et me paraît beaucoup trop faiblement motivée[4]. Pline[5], qui pense que le sens le plus ancien du mot ἤλεκτρον est celui d'*alliage d'or et d'argent,* affirme, d'accord avec l'opinion générale des anciens[6],

[1] *Hierozoïcon*, t. III, p. 869 (éd. Rosenmüller).

[2] Sur Dioscoride, t. II, p. 290.

[3] *Études assyriennes, textes de Babylone et de Ninive*, l. I, p. 68, n. 1 (Paris, 1857, in-8°).

[4] M. Oppert *conjecture* que le radical hébraïque qui signifie *motitare* pourrait bien signifier aussi *palea*, attendu que, de même, le mot latin *palea* vient de *pal*, en grec πάλλειν (*agiter*). Il reste très-douteux que ce radical hébraïque ait jamais signifié *paille*, et il est très-invraisemblable que le mot grec ἤλεκτρον vienne de l'hébreu.

[5] XXXVII, 2, sect. 11.

[6] Voy. Eschyle, Euripide, Satyrus et

retrouve avec le même sens en sanskrit, *kal,* et en allemand, *hell,* et tous ces mots contiennent une même idée fondamentale, celle d'*éclat lumineux.*

Il est vrai que dans les mots *ἠλέκτωρ, ἠλεκτρίς, ἤλεκτρον,* il y a des terminaisons qu'on pourrait nous accuser de ne pas pouvoir expliquer. Mais, quand même l'explication en resterait douteuse, l'explication si naturelle du radical principal ne devrait pas moins être acceptée. Pourtant, si les terminaisons elles-mêmes peuvent recevoir une explication probable, il vaut mieux la donner, pour écarter ainsi l'objection qui les déclare inexplicables avec notre étymologie de la première syllabe. Or je dis que ces terminaisons *έκτωρ, εκτρίς, εκτρον*, peuvent désigner la *possession* de l'éclat lumineux exprimé par la syllabe initiale *ηλ*. En effet, ces terminaisons dérivent régulièrement de *ἔχειν, posséder,* et le substantif *ἕκτωρ* existe avec le sens de *possesseur.* La terminaison *τωρ*, comme désignant celui qui fait l'action marquée par le radical du verbe, a pour équivalents les terminaisons *της* et *τηρ*, comme on le voit dans *κοσμήτωρ* ou *κοσμητής, λύτωρ* ou *λυτήρ, ὀρύκτωρ, ὀρυκτής* ou *ὀρυκτήρ*. Comme terminaison d'un mot composé, *έκτωρ* devient habituellement *έκτης,* comme dans *μεθέκτης, μειονέκτης, πλεονέκτης*. Dans le sens que nous venons d'indiquer, le féminin de la terminaison masculine *τηρ* est ordinairement *τειρα* (*σωτήρ, σώτειρα, δοτήρ, δότειρα*), et le féminin de la terminaison *της* est souvent *τρια* (*ὀρχηστής, ὀρχήστρια· ψαλτής, ψάλτρια· μαθητής, μαθήτρια· πλύντης, πλύντρια*). Mais souvent aussi, dans le même sens, les terminaisons *τωρ, της* et *τηρ* ont pour féminin *τρις*, comme dans *ὀρύκτωρ, ὀρυκτής* ou *ὀρυκτήρ, ὀρυκτρίς· ὀρχηστής* ou *ὀρχηστήρ, ὀρχηστρίς· αὐλητής, αὐλητρίς· πλύντης, πλυντρίς· μαθητής, μαθητρίς*. La terminaison *εκτρίς*, comme forme féminine des terminaisons *έκτωρ* ou *έκτης*, doit donc

signifier *celle qui possède*, et ἠλέκτωρ, ἠλεκτρίς, noms poétiques du soleil et de la lune, signifient *celui, celle qui possède l'éclat lumineux*. Quelquefois les terminaisons masculines τωρ, τής et τήρ et la terminaison féminine τρίς ou τρα, ajoutées au radical d'un verbe, ont une seconde signification pour désigner l'*instrument* de l'action exprimée par le verbe, comme dans σφίγκτωρ, σφιγκτήρ, *lien pour serrer*; ξυστήρ, ξυστής, ξυστρίς, ξύστρα, *étrille*; ψηκτήρ, ψηκτρίς, ψήκτρα, *racloir*. La terminaison τήρ a quelquefois une troisième signification, pour désigner, de même que la terminaison féminine τρα, le lieu de l'action, par exemple : καμπτήρ, *borne où l'on détourne*, λουτήρ, *baignoire*, πλυντήρ, *lavoir*, ὀρχήστρα, παλαίστρα, etc. Quant à la forme neutre τρον, elle a quelquefois, il est vrai, une signification spéciale pour désigner la *récompense* de l'action marquée par le radical du verbe, par exemple : δίδακτρον, θρέπτρον, ἴατρον, πλύντρον σῶστρον, etc. Mais, en général, cette forme neutre correspond aux formes masculines τωρ, τής, τήρ, dans leurs significations que nous venons d'indiquer. Ainsi les terminaisons τρον ou τήριον sont quelquefois l'équivalent neutre de τήρ et de τρα, pour désigner le *lieu* de l'action, par exemple : θέατρον, λέκτρον, κοιμητήριον, δικαστήριον, etc. Souvent elles sont l'équivalent des terminaisons τωρ, τής, τήρ, τρίς et τρα, désignant l'*instrument* de l'action, par exemple : βαίνω donne βάκτρον ou βακτήριον· κινῶ donne κίνητρον ou κινητήριον· ξύω donne ξύστρον ou ξυστήριον, nouveaux synonymes de ξυστήρ, ξύστρα, etc. ἀρῶ donne ἄροτρον· θερίζω donne θέριστρον· θηρῶ donne θήρατρον. Mais la terminaison τρον a souvent aussi le sens le plus ordinaire des terminaisons τωρ, της, τήρ, τρίς, sens qui appartient aussi aux terminaisons τειρα et τρια; c'est-à-dire que la terminaison τρον désigne souvent *ce qui fait l'action* marquée par le verbe, par exemple :

δελέασμα, de δελεάζω, *ce qui séduit;* ἕλυτρον, de ἑλύω, εἱλύω, *ce qui enveloppe;* θέλκτρον, de θέλγω, *ce qui adoucit;* σίγασμα, de σιγάζω, *ce qui couvre;* σκέπασμα, de σκεπάζω, *ce qui abrite;* φόβητρον, de φοβῶ, *ce qui effraye.* Donc, de même, la terminaison εκτρον, venant de ἔχω, peut signifier *ce qui possède.* Par conséquent, de même qu'à la forme masculine θέλκτωρ, *celui qui adoucit,* correspond la forme neutre θέλκτρον, *ce qui adoucit,* de même à la forme masculine ἠλέκτωρ, *celui qui possède l'éclat lumineux,* correspond la forme neutre ἤλεκτρον, nom très-convenable d'un *corps qui possède ce même éclat.*

L'étymologie étant ainsi éclaircie, il reste à savoir quel est le corps auquel ce nom a été donné primitivement. Pline pense que c'est l'alliage d'or et d'argent nommé ἤλεκτρον. En effet, cet alliage est plus brillant que le succin, et les usages indiqués par Homère conviendraient moins bien au succin qu'à ce métal. Si l'ἤλεκτρον d'Homère n'est pas un alliage d'or et d'argent, c'est probablement, comme nous le verrons, un autre corps très-brillant, une sorte d'émail d'un jaune clair. Après avoir été donné d'abord à cet émail ou au métal de même couleur, le nom ἤλεκτρον a été ensuite appliqué au succin par assimilation[1], comme l'indique le texte d'Euripide, dont nous avons montré le sens.

Buttmann prétend, il est vrai, que l'existence d'un mythe destiné à expliquer l'origine du succin prouve que la connaissance de ce corps remonte chez les Grecs à une haute antiquité; mais, suivant la remarque d'Origène[2], ce mythe paraît n'avoir été connu ni d'Homère, ni d'Hésiode; il paraît seulement avoir

[1] C'est aussi par assimilation que le succin a reçu quelquefois poétiquement le nom d'*or* (χρυσός). (Voy. Philostrate, *Vie d'Apollonius,* V, 5, et Philostrate le Jeune, *Tableaux,* I, 11.)

[2] *Contre Celse,* IV, 21.

figuré dans un poëme astronomique attribué faussement à ce dernier[1]. L'opinion d'après laquelle le nom ἤλεκτρον aurait été appliqué primitivement au succin reste donc sans appui. Delaunay, Passow et M. Welcker se prononcent contre cette opinion de Gessner, de Millin et de Buttmann, et se déclarent en faveur de l'alliage d'or et d'argent. Examinons maintenant les textes qui peuvent conduire à une troisième opinion, que nous avons indiquée.

Eustathe[2] assure que, dans quelques auteurs, le mot ἤλεκτρον désigne non-seulement l'alliage dont nous avons parlé, mais quelquefois l'or, ou même une espèce d'airain. Eustathe a sans doute pris pour une espèce d'airain, à cause du premier radical du mot, le χαλκολίβανον, mentionné par Photius et par Suidas[3] comme une espèce d'ἤλεκτρον, que Suidas dit plus précieuse que l'or. Mais le second radical λίβανον semble indiquer une résine odorante, et la couleur cuivrée, qui peut être exprimée par le radical déterminatif χαλκο, pourrait convenir à certaines variétés de succin. Mais Photius, Suidas, l'*Etymologicum Magnum* et l'*Etymologicum Gudianum*, ajoutent que l'ἤλεκτρον est une espèce d'or formée par le mélange de deux substances qu'ils nomment ὕελος et λιθία. Ceci ne peut plus convenir ni au succin, ni à l'alliage d'or et d'argent; cette notice inexacte semble se rapporter à une substance vitreuse (ὕελος), colorée sans doute en jaune d'or par quelque substance minérale (λιθία). Enfin, le scholiaste d'Aristophane[4] dit qu'autrefois l'ὕαλος se nommait ἤλεκτρος. D'où Bochart conclut qu'outre le succin et l'alliage d'or et d'argent, le mot

[1] Voyez Hygin, *Fable* 154.

[2] Sur l'*Iliade*, II, 865; p. 366, l. 31 (éd. rom.), et sur l'*Odyssée*, IV, 73, p. 1483, l. 25 et suiv. Comparez le scholiaste de Sophocle, *Antigone*, v. 1037 (1049).

[3] Voy. Photius et Suidas, à ce mot.

[4] *Nuées*, v. 766-768.

ἤλεκτρον désignait aussi quelquefois une sorte de pierre cristalline. Probablement le scholiaste d'Aristophane a cru qu'Homère et les plus anciens auteurs grecs, quand ils nommaient l'ἤλεκτρον, voulaient parler d'une sorte de cristal. Mais le scholiaste a-t-il eu raison, et jusqu'à quel point? C'est là une question que nous devons toucher ici en passant[1].

Suivant une opinion présentée avec des développements inadmissibles par M. Labarte[2], combattue par M. de Lasteyrie[3], restreinte et défendue par M. Giguet[4], l'ἤλεκτρον d'Homère serait une sorte d'émail, c'est-à-dire de substance vitreuse colorée par des oxydes métalliques, et non un alliage d'or et d'argent. En effet, Hérodote[5], ayant à parler de cet alliage, le nomme *or blanc* et non ἤλεκτρον. Il pourrait donc paraître assez vraisemblable que l'application du mot ἤλεκτρον à cet alliage n'appartiendrait ni à l'époque d'Hérodote, ni, à plus forte raison, à celle d'Homère, mais à une époque postérieure de la langue grecque. L'ἤλεκτρον d'Homère, qui n'est pas le succin, ne serait donc pas non plus un alliage d'or et d'argent; il serait la substance vitreuse désignée par le scholiaste d'Aristophane. L'emploi des substances vitreuses est très-ancien en Orient. Le mot *haschmal*[6], qui se trouve dans Ezéchiel[7], devient ἤλεκτρον dans la traduction des Septante, et *electrum* dans celle de saint Jérôme. Or précisément ce mot *haschmal* donnerait, suivant quelques orientalistes, l'étymologie du mot latin *smaltum*, émail. Quoi qu'il en soit, Homère[8] connaissait les incrustations sur métal, prati-

[1] Comp. Gessner (*l. c.* p. 86-99), qui combat l'hypothèse d'après laquelle l'ἤλεκτρον d'Homère serait le verre.

[2] *L'émaillerie dans l'antiquité et au moyen âge* (Paris, 1856, in-4°).

[3] *L'Electrum des anciens était-il l'émail?* (Paris, 1857, in-8°.)

[4] *Sur l'Electrum d'Homère* (*Revue archéologique*, 15 juillet 1859, 16e année, p. 235-241).

[5] I, 50.

[6] Voy. M. Giguet, *l. c.* p. 240.

[7] I, 4 et 27; VIII, 2.

[8] *Iliade*, 468-608.

quées de son temps non-seulement avec des métaux de diverses couleurs, mais encore avec d'autres substances, et notamment avec celle qu'il nomme κυανός[1], et dans laquelle il faut probablement reconnaître un émail bleu[2]. L'ἤλεκτρον que l'*Odyssée*[3] mentionne comme incrusté dans l'or serait un autre émail de couleur jaune, mais d'un jaune plus clair que celui de l'or. Du reste, nous n'avons pas besoin de prendre parti dans cette discussion; il nous suffit d'avoir montré que vraisemblablement l'ἤλεκτρον d'Homère n'était pas le succin, mais un autre corps brillant, peut-être vitreux, peut-être métallique, et que plus tard le succin a été nommé ἤλεκτρον à cause de sa ressemblance avec ce corps.

Disons aussi, en passant, quelques mots sur un autre sens attribué par conjecture à ce même mot ἤλεκτρον. Cortenovis[4] et M. Schweigger[5], combattus par MM. Hœfer[6] et Schubarth[7], prétendent que le mot ἤλεκτρον, en tant qu'il est appliqué par Suidas et par Pausanias à un objet plus précieux que l'or[8] et dont on faisait des statuettes[9], ne peut être que le platine. Sur un point accessoire de cette discussion, on pourrait être tenté de donner raison contre M. Schubarth à M. Schweigger,

[1] *Iliade*, XVIII, 564, et XI, 24-26 et 39.

[2] Cependant Millin (*Minéralogie d'Homère*, trad. allem. de Rinck, p. 85-88) veut que le κυανός d'Homère soit un métal, c'est-à-dire de l'étain ou du plomb, parce que, dit-il, le lapis-lazuli ou toute autre pierre bleue aurait eu trop peu de solidité. Mais le traducteur Rinck remarque fort bien qu'il s'agit d'un simple ornement et non d'une garniture destinée à augmenter la solidité du bouclier qu'Homère décrit.

[3] XV, 460, et XVIII, 296. Comparez IV, 73.

[4] *Opuscoli scelti sulle scienze, ecc.* (Milano, 1760, in-4°).

[5] *Ueber Platina altes und neues* (*Journal für praktische Chemie*, 1845, t. XXXIV, p. 385-420), et *Ueber das Elektron der Alten* (Greifswald, 1848, in-8°).

[6] *Histoire de la chimie*, t. I, p. 109-110, en note.

[7] *Ueber die vermeintliche Kenntniss der Alten vom Platin* (Poggendorf's *Annalen der Physik*, 1845, n° 8, p. 621-637).

[8] Voyez Suidas, au mot Ἤλεκτρον.

[9] Voyez Pausanias, V, 12, § 7.

lorsque ce dernier soutient que le platine était connu des anciens, et lorsqu'il croit le reconnaître, avec M. Hœfer[1], dans certains calculs noirs tachés de blanc, qui se trouvaient, suivant Pline[2], dans certains minerais d'or nommés *alutiæ*. En effet, bien que Pline prenne ces calculs pour du minerai d'une espèce de plomb qu'il nomme *plumbum album*, cependant il déclare qu'ils sont aussi pesants que l'or. Mais cette dernière assertion de Pline ne prouve nullement que ces calculs fussent du minerai de platine, et de l'ensemble du passage il ressort qu'ils n'en étaient pas, puisque, comme M. Kopp[3] l'a fort bien remarqué, Pline connaissait si mal les pesanteurs spécifiques, qu'il attribuait à l'or une pesanteur inférieure à celle du plomb[4], et puisque, suivant ce même Pline[5], ces calculs se fondraient dans les fourneaux et se résoudraient en *plomb blanc*, c'est-à-dire sans doute en quelque alliage peu dur et de couleur blanchâtre; car nous pensons, avec Beckmann[6] et M. Hœfer[7], que les noms de *plumbum album*, *stannum*, *plumbum argentarium*, *cassiteros*, dans Pline, désignent non-seulement l'étain et peut-être aussi le zinc, mais encore divers alliages du plomb avec l'argent et avec divers autres métaux, et que le κασσίτερος d'Homère pouvait être un alliage de ce genre. Mais il nous est impossible de partager l'opinion de M. Schweigger, lorsqu'il croit reconnaître sous ces noms le platine, métal si différent du plomb, du zinc, de l'étain et de leurs alliages, non-seulement par sa pesanteur spécifique, mais par sa dureté et par la

[1] T. I, p. 133.

[2] XXXIV, 16, sect. 47, n° 157, t. V, p. 190 de Sillig.

[3] *Geschichte der Chemie*, t. IV, p. 220-221 (Braunschweig, 1847, in-8°).

[4] XXXIII, 3, sect. 19, n° 59, t. V, p. 86 de Sillig.

[5] XXXIV, 16, sect. 47, n° 157, t. V, p. 190.

[6] *Beitræge zur Geschichte der Erfindungen*, t. IV, p. 327-370.

[7] *Histoire de la chimie*, t. I, p. 130-132.

température à laquelle il fond. D'ailleurs, quand bien même il serait prouvé que les anciens connaissaient le platine, et quand bien même il serait admis qu'ils le nommaient *plumbum album, stannum, plumbum argentarium, cassiteros,* M. Schweigger, qui veut que l'*ἤλεκτρον* soit aussi le platine, aurait encore à prouver que ces mêmes noms sont synonymes d'*ἤλεκτρον*.

C'est, en effet, ce qu'il essaye d'établir pour le mot *κασσίτερος*. En faveur de la synonymie de ce mot avec *ἤλεκτρον*, il allègue trois preuves. La première consiste dans le raisonnement suivant : Virgile imite habituellement Homère; or, dans l'*Iliade*[1], les jambarts d'Achille sont faits de *κασσίτερος seulement,* et dans l'*Énéide*[2] les jambarts d'Énée sont faits *d'or et d'electrum;* donc le *κασσίτερος* est la même chose que l'*electrum*. Mais pourquoi ne conclurait-on pas tout aussi bien que le *κασσίτερος* est la même chose que l'or? Et que ne prouverait-on pas avec un pareil procédé? D'ailleurs n'est-il pas évident que, si Virgile imitait ici Homère, il aurait plutôt en vue les passages indiqués plus haut et dans lesquels le poëte grec unit de même l'or et l'*ἤλεκτρον*? La seconde preuve est tirée de ce qu'Hérodote[3] rapporte que le *κασσίτερος* et l'*ἤλεκτρον* venaient des extrémités occidentales du monde, et de ce qu'il ajoute qu'il y avait beaucoup d'or dans le nord de l'Europe; d'où M. Schweigger conclut que, du temps d'Hérodote, on connaissait les mines d'or de la Sibérie, où il y a aussi du platine. Mais ce que nous voyons dans ce texte, c'est précisément que, suivant Hérodote, *ἤλεκτρον* et *κασσίτερος* sont les noms de deux substances distinctes, que toutes deux se trouvent à l'occident, et non dans les mines d'or du nord de l'Europe. Enfin, pour troisième preuve, comme le mot *κασσίτερος* ne se ren-

[1] XVIII, 613.
[2] Liv. VIII, 624. Comp. liv. VIII, 402, et Silius Italicus, *Les Puniques,* I, 229.
[3] III, 115.

contre chez Homère que dans l'*Iliade*, tandis que le mot ἤλεκτρον ne se trouve que dans l'*Odyssée*, M. Schweigger déclare que ces deux mots doivent être synoymes, et comme, suivant Pline[1], il est question de magie dans l'*Odyssée*, mais non dans l'*Iliade*, M. Schweigger conclut hardiment que κασσίτερος était le nom vulgaire du platine et ἤλεκτρον le nom mystérieux réservé aux initiés. En effet, d'après ce savant, dont l'imagination a cru trouver dans la mythologie antique toutes les découvertes modernes des sciences physiques, le mot ἤλεκτρον, en vertu d'une étymologie que nous avons rejetée, désignerait une notion enseignée, suivant lui, dans les mystères antiques, savoir, la propriété attractive de certains minerais de platine. En outre, suivant lui, ce serait avec une intention mystérieuse que Photius et Suidas auraient fait entrer dans la composition de l'ἤλεκτρον les substances nommées ὕελος et λιθία ; ils auraient voulu indiquer ainsi énigmatiquement cette propriété, attendu que ces deux mots, à en croire M. Schweigger, désigneraient des corps doués d'attraction, savoir, le mot ὕελος des substances cristallines électrisables par le changement de température, et le mot λιθία l'aimant, souvent nommé ἡ λίθος, *la pierre* par excellence. Voilà sur quelles vaines conjectures et sur quelles interprétations chimériques M. Schweigger appuie son paradoxe insoutenable, d'après lequel l'ἤλεκτρον serait le platine. Après ce simple exposé, toute autre réfutation nous paraît superflue.

Voyons maintenant comment M. Schweigger attaque l'opinion, assez vraisemblable, d'après laquelle l'ἤλεκτρον χαλκολίβανον de Suidas[2] et l'ἤλεκτρον de Pausanias[3] seraient le succin. Il prétend qu'on ne peut pas appliquer au succin ce que Suidas

[1] XXX, 1.

[2] Au mot Χαλκολίβανον.

[3] V, 12, § 7.

dit de l'ἤλεκτρον, plus précieux que l'or. Il oublie que Pline[1] dit expressément que le succin (*succina* au pluriel neutre) était aussi estimé que les pierres précieuses (*gemmæ*). M. Schweigger objecte encore qu'il était impossible de faire en succin des statues comme celle d'Auguste, qui était d'ἤλεκτρον suivant Pausanias[2]. S'il en était ainsi, il faudrait dire que cette statue était faite de l'alliage d'or et d'argent nommé ἤλεκτρον, ce qui serait possible en effet; mais Pausanias le nie expressément, et dit que cet ἤλεκτρον était celui qu'on trouve dans l'Éridan, c'est-à-dire le succin. D'ailleurs, il ne nous fait pas connaître les dimensions de cette statue. Or Pline[3] raconte que sous Néron on avait apporté des bords de la Baltique à Rome des quantités énormes de succin, et notamment une masse pesant treize livres; une masse beaucoup moindre aurait pu suffire pour faire la statuette d'Auguste. Un peu plus loin[4] Pline dit qu'à Rome, de son temps, le succin (*succinum*) était si recherché comme objet de luxe, que de *petites statues* de cette substance se vendaient plus cher que des hommes vivants et dans la force de l'âge. L'emploi du succin pour en faire des statuettes est donc bien attesté[5]; écartons donc la fausse interprétation du mot ἤλεκτρον proposée par Cortenovis et par M. Schweigger, et reconnaissons que, parmi les textes où ces deux savants ont voulu trouver le platine, ceux d'Homère concernent, soit un émail, soit un alliage d'or et d'argent, et celui de Pausanias concerne le succin.

En résumé, le mot ἤλεκτρον, qui n'exprime point l'attraction, mais l'éclat lumineux, paraît s'être appliqué primitivement

[1] XXXVII, 2, sect. 11, n° 30, t. V, p. 388 de Sillig.

[2] Comparez Gessner, *l. c.* p. 99-100.

[3] XXXVII, 3, sect. 11, n° 46, t. V, p. 396.

[4] N° 49, p. 397.

[5] Outre Pline et Pausanias, comparez Héliodore, *Éthiopiques*, III, 33, p. 137 de Schmidt.

à une sorte d'émail d'un jaune clair, et ensuite, après l'époque d'Hérodote, à un alliage d'or et d'argent. Cependant, malgré la périphrase employée par Hérodote, il n'est pas impossible que les textes les plus anciens, dans lesquels on a cru reconnaître cet émail, concernent ce même alliage. Le nom d'*ἤλεκτρον* n'a jamais été donné au platine. Ce même nom est devenu le nom le plus ordinaire du succin ; mais on n'en connaît aucun exemple certain avec cette signification avant l'époque d'Hérodote.

Le succin a reçu chez les anciens des noms très-divers. Sans parler du nom de *λυγκούριον*, *lyncurium*, qui peut-être ne lui appartient pas, comme nous le montrerons plus loin, il s'est nommé chez les Grecs le plus souvent *ἤλεκτρον* au neutre[1], mais aussi *ἤλεκτρος* au masculin et au féminin[2], *χρυσήλεκτρος*[3], *χρυσοφόρος*[4], et peut-être *χαλκολίβανον*[5] ; plus tard, *σούχιον* ou *σουχῖνος*[6] et *ἠλεκτριανὸς λίθος*[7] ; plus tard encore, *βερενίκη*,

[1] Voy. Hérodote, III, 115; Platon, *Timée*, p. 80 c; Aristote, *Météorol.* IV, 10; Théophraste, *Hist. des plantes*, IX, 18 (19), § 2; *Des Pierres*, § 28 et 29; Diodore de Sicile, V, 23; Strabon, IV, 6, n° 2, p. 202, de Casaubon; Dioscoride, *Mat. méd.* I, 110; Plutarque, *Questions de table*, II, 7, § 1; *Questions platoniques*, VII, 1 et 7; Lucien, *Du Succin et des cygnes*; le même, *De l'Astrologie*, § 19; S. Clément, *Strom.* II, p. 370 (Paris, 1641, in-fol.); Alexandre d'Aphrod. *Questions phys. et mor.* II, 23; Olympiodore, sur les *Météorol.* d'Aristote, I, 8, fol. 16, t. I, p. 197, d'Ideler, et l'abréviateur d'Étienne de Byzance, au mot Ἠλεκτρίδες.

[2] Pour le masculin, voyez Sophocle, *Antigone*, v. 1038, et dans Eustathe, sur l'*Iliade*, II, 865; Élien, *Nat. des animaux*, IV, 46; Quintus de Smyrne, V, 623; Eustathe, sur Denys Périég. p. 142 de Bernhardy, et sur l'*Odyssée*, IV, 73, et Suidas, au mot Ἤλη. Comparez Spohn, sur Nicéphore Blemmyde, n° 90, p. 28. Pour le féminin, voyez Alexandre (de Tralles?), *Problèmes*, sect. 1, procem. p. 4, d'Ideler; Eustathe, sur l'*Odyssée*, IV, 73, et Tzetzès, *Chiliade* VI, v. 650.

[3] Voy. Psellus, *Des Pierres*, p. 36 de Bernard et Maussac.

[4] Voy. Dioscoride, *Mat. méd.* I, 110.

[5] Voy. plus haut, note 3, p. 305.

[6] Voy. S. Clément, *Strom.* II, p. 370 (Paris, 1641, in-fol.), et le faux Zoroastre, dans les *Géoponiques*, XV, 1, § 29. Saint Clément paraît distinguer l'un de l'autre *τὸ σούχιον* et *τὸ ἤλεκτρον*, probablement parce qu'il attribue à tort au métal *ἤλεκτρον* la propriété attractive du succin.

[7] Voy. le faux Zoroastre, dans les *Géoponiques*, XV, 1, § 29.

βερονίκη ou βερνίκη [1]; il s'est nommé ἄρπαξ chez les Grecs établis en Syrie [2]; chez les Latins, *succinum, electrum,* et deux variétés, *chrysoelectrum* et *sualiternicum* ou *subalternicum* [3]; chez les Germains, *gless* [4]; chez les Scythes, *sacrium* [5]; chez les Égyptiens, *sacal* [6]; chez les Arabes, *karabé* [7] ou *kahraba* [8]; en persan, *karuba* [9]. Ce mot, qui appartient à la langue persane, signifie dans cette langue *attirant la paille,* et par conséquent exprime l'attraction, de même que le mot ἄρπαξ. En outre, le nom de *haur roumi, peuplier romain,* était donné par les Arabes, non-seulement à l'arbre dont ils croyaient que le succin était la gomme, mais au succin lui-même. *Haur roumi,* transformé en *avrum* par les traducteurs latins des auteurs arabes, et confondu avec *ambar* ou *ambrum,* nom arabe latinisé de l'ambre gris, a produit le nom moderne d'*ambre,* nom commun à l'ambre jaune ou succin, qui est une résine fossile, et à l'ambre gris, concrétion odorante qui se forme dans les intestins des cachalots. Le nom de basse grécité βερνίκη, duquel on ne peut dire avec certitude s'il est la source ou le dérivé du nom allemand

[1] Voy. Eustathe, sur l'*Odyssée,* IV, 73; Tzetzès, *Chiliade* VI, v. 650; Nicolas Myrepse, *Sur les antidotes,* ch. CCCXXVII, l'*Etymol. Gud.* au mot Ἤλεκτρον, et les auteurs cités par Saumaise, *Exercit. plin. in Solinum,* p. 778 (1689, in-fol.).

[2] Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 37, p. 891, de Sillig.

[3] Voy. Pline, XXXVII, 2, sect. 11-13, et Tacite, *Germanie,* ch. XLV. Comp. Aétius, *Tetrabiblion,* I, serm. 2, c. XXXIV. La forme *sualiternicum,* dans Pline, est donnée par le manuscrit de Bamberg et par M. Sillig (Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 33, t. V, p. 390), au lieu de la forme *subalternicum* des éditions antérieures.

[4] Voy. Pline et Tacite, *ll. cc.*

[5] Voy. Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 40, t. V, p. 392 de Sillig. Comparez Jacob Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache,* Kap. X, p. 233 (Leipzig, 1848, in-8°).

[6] Voy. Pline, *l. c.*

[7] Voy. Saumaise, *De homonymis hyles iatricæ,* c. 101, p. 162 (1689, in-fol.).

[8] Voy. Sprengel, sur Dioscoride, t. II, p. 390-391.

[9] Voy. M. de Sacy, cité par Buttmann, *Mythologus,* p. 362-363. Comp. M. Oppert, *Études assyriennes, textes de Babylone et de Ninive,* liv. I, p. 68, note (Paris, 1857, in-8°).

du succin (*Bernstein*), a produit *vernix*, nom d'une gomme dans la basse latinité, d'où nous avons fait *vernis* [1].

Après l'histoire des noms antiques du succin, examinons brièvement celle de ce corps lui-même dans l'antiquité. Il paraît certain que, dans les temps les plus anciens, le succin était apporté, en Italie surtout, par les Phéniciens, et qu'ils le tiraient des rivages qui sont aujourd'hui ceux de la Prusse et du Danemark [2]. Il paraît probable qu'ils l'en faisaient venir par une voie en grande partie terrestre, à travers l'isthme de la péninsule cimbrique, le long des côtes de la Germanie jusqu'au Rhin, puis le long de ce fleuve et du Rhône [3]. Pline [4] et Diodore de Sicile [5] affirment qu'il en arrivait aussi par terre jusqu'au golfe Adriatique par l'intermédiaire des Germains et des Pannoniens, et Strabon [6] dit qu'il y avait une grande quantité de succin en Ligurie. Depuis les expéditions de Germanicus, les Romains le tirèrent directement du nord de la Germanie [7]. Cette substance était très-estimée comme matière de

[1] Voy. Saumaise, *Exerc. plin. in Solinum*, p. 778 (1689, in-fol.). Il n'est pas probable que le mot βερνίκη ou βερενίκη, nom du succin dans la grécité du moyen âge, soit lié étymologiquement avec le nom propre Βερενίκη, qui vient de l'adjectif macédonien βερένικος pour φερένικος.

[2] Voy. Cluvier, *Italia antiqua*, p. 387 et suiv. et *Germania antiqua*, p. 199; Bochart, *Hierozoïcon*, VI, 15 et 16; Schlosser, *Allgemeine Welthistorie*, vol. XXXI, p. 8 et 34; Beckmann, note sur les *Récits merveilleux* du faux Aristote, ch. LXXXII, p. 163-165; Sprengel, *Geschichte der geographischen Entdeckungen*, (1792), p. 51, et note sur Dioscoride, *Mat. méd.* I, 110, t. II, p. 90; Voss, *Kritische Blætter*, t. II, p. 392-403; Dilthey, *De electro et Eridano*, p. 19-24 (Darmstadt, 1824, in-4°); Ukertt, dans la *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft* (1838), n^os^ 52-55, p. 425-452; le même, *Geographie der Griechen und Rœmer*, 2^e^ part. sect. 2, p. 26-36, et 3^e^ part. sect. 1, p. 86, 175, 182, 320 et 349; Ideler, sur les *Météorol.* d'Aristote, IV, 10, t. II, p. 521-523, et M. de Humboldt, *Cosmos*, trad. franç. 2^e^ part. p. 487-489.

[3] Voy. M. Redslob, *Thule, die phœnicischen Handelswege nach dem Norden, insbesondre nach dem Bernsteinlande, etc.* (Leipzig, 1855, in-8°).

[4] XXXVII, 3, sect. 11, n° 43, t. V, p. 394.

[5] V, 22-23.

[6] *Géogr.* IV, 6, n° 2, p. 202 de Cas.

[7] Voy. Jo. Matthias Gessner, *l. c.* p. 104-

statues et de vases sculptés, comme objet de parure, et à cause des propriétés médicales qu'on lui attribuait [1]. On en transportait d'Europe en Chine au IIe siècle avant notre ère [2].

On dut naturellement s'inquiéter de connaître l'origine d'une matière alors si précieuse. D'après une fable que le poëte Apollonius [3] cite comme venant des habitants des bords de l'Éridan, où se trouve le succin, ce corps serait produit par les larmes du dieu du soleil. Mais presque tous les auteurs grecs, et notamment les plus anciens, suivent la tradition mythologique d'après laquelle le succin serait formé par les pleurs des Héliades, filles du Soleil et sœurs de Phaéthon. Il paraît donc que chez les Grecs l'origine du succin a été rattachée dès le principe à la fable de Phaéthon, fable significative, où les pythagoriciens, et après eux Euripide et Plutarque, semblent avoir eu raison de voir un symbole des aérolithes [4], bien que la plupart des auteurs anciens aient cru y reconnaître le souvenir d'un désastre universel causé par l'excès de la chaleur [5].

108, et Pline, cité dans la note 3 de la p. 311.

[1] Voy. Pline XXXVII, 2, sect. 11 et 12, nos 30, 45, 47-51, t. V, p. 388, 395 et 396-398; Pausanias, V, 12, § 7; Héliodore, *Éthiopiques*, III, 3, p. 177, de Schmidt; Lucien, *Histoire vraie*, I, 20; Juvénal, *Sat.* V, v. 37-38; l'*Etymol. Gud.* au mot Ἤλεκτρον; Claudien, *De rapta Proserpinæ*, I, 244; Dioscoride, *Mat. médic.* I, 110 (113); II, 100; Aétius, *Tetrab.* III, serm. 1, c. LXIII, p. 424 (H. Est.); Paul d'Égine, *De Re medica*, VII, 3, p. 621 (H. Est.); Eusèbe, *Contre Hiéroclès*, p. 524 B; Lucien, *Du Saccin et des cygnes*; Quintus de Smyrne, v. 622-628; Nonnus, *Dionysiaques*, XI, 32-34, etc.

[2] Voy. Klaproth, *Lettre à M. de Humboldt, sur l'origine de la boussole*, p. 123-125.

[3] *Argonautiques*, IV, 611.

[4] Voy. les pythagoriciens cités par Aristote (*Météorol.* I, 8); Plutarque dans Tzetzès (*Chil.* IV, hist. 137, v. 385-389), et les fragments du *Phaéthon* d'Euripide, surtout ceux que Hermann a découverts en 1821. Comparez la dissertation de Gœthe sur cette pièce d'Euripide, et l'opuscule de Dalberg, *Ueber den Meteorcultus der Alten* (Heidelberg, 1811, in-8°). La fable de Phaéthon serait le symbole des comètes, selon Olympiodore, sur les *Météorol.* d'Aristote, I, 8, § 1, t. I, p. 199 d'Ideler.

[5] Voy. Platon, *Timée*, p. 22; Proclus, sur le *Timée*, p. 77-78 de Schneider (p. 33-34 de Bâle); le faux Aristote, *Du Monde*, ch. XXII; Philostrate, *Tableaux*, I, 11;

Cette fable, qui n'a été connue ni d'Homère ni d'Hésiode [1], quoiqu'elle se trouvât consignée dans un poëme attribué faussement au dernier de ces deux poëtes [2], paraît être venue en Grèce en même temps et par la même voie que le succin, mais non d'une contrée aussi éloignée. Or, d'où venait le succin ? Il y avait à ce sujet chez les Grecs deux hypothèses principales, celle de l'origine celtique, et celle de l'origine germanique. La dernière était la mieux appuyée, quoique la majorité des auteurs grecs fût pour la première.

Les Grecs pouvaient avoir appris des Phéniciens que le succin se trouvait dans des îles, en face de l'embouchure d'un fleuve lointain, où l'on allait par l'Occident, et le nom de ce fleuve pouvait avoir quelque analogie avec celui du fabuleux Éridan d'Hésiode [3]; les Phéniciens purent, par exemple, leur nommer le Radane (Reddaune), qui se jette dans la Vistule près de son embouchure [4]. Quoi qu'il en soit, ce fut dans l'Éridan que les poëtes grecs firent tomber Phaéthon; ce fut sur le bord de ce fleuve qu'ils placèrent le deuil de ses sœurs, leur métamorphose en peupliers et le succin, produit par leurs larmes. Or il y eut des opinions très-diverses sur la situation de l'Éridan. Il y avait bien une petite rivière de ce nom dans l'Attique [5] et une autre en Thessalie [6]; mais Strabon [7] déclare que le grand fleuve Éridan n'a jamais existé que dans l'imagination des poëtes. Le vieil historien grec Phérécyde de Léros [8]

Manilius, IV, 821, et Hygin, *Fables* 152 et 154. Comparez Welcker, *Trilogie des Prometheus*, p. 573, en note.

[1] Voy. plus haut, note 2 de la p. 304.

[2] Voy. Hygin, *Fable* 154.

[3] *Théogonie*, v. 338. Comparez la *Batrachomyomachie*, v. 20.

[4] Cette conjecture est de Cluvier, *Germania antiqua*, III, 34.

[5] Voy. Platon, *Critias*, p. 112 A, et le scholiaste.

[6] Voy. le grammairien Apulée, *De orthographia* (*Script. vet. nov. coll.* d'Angelo Mai, t. I, suppl. p. 79).

[7] *Géogr.* V, 1, n° 9, p. 215 de Cas.

[8] Fragm. 33 de Phérécyde (*Hist. græc. frag.* t. I, collection de M. Didot, Paris, 1851, gr. in-8°), ou bien le scholiaste

était apporté en grande quantité par le commerce. D'ailleurs, de même que le nom du Radane, affluent de la Vistule, put se confondre avec le nom du fabuleux Éridan, de même il fut facile de confondre le nom des Vénèdes des bords de la Vistule [1] avec celui des Vénètes des bords de l'Adriatique à l'embouchure du Pô, peuple souvent célébré par les poëtes [2], d'autant plus que primitivement les Grecs, connaissant fort mal les régions occidentales, confondaient quelquefois le golfe Adriatique avec le golfe de Ligurie, et les bouches du Pô avec celles du Rhône, et même, sous le nom de *rivages des Celtes*, les côtes de la Germanie avec celles des Gaules. Voilà sans doute comment il se fit que plus tard les Grecs placèrent généralement les îles Électrides, patrie du succin, dans l'Adriatique [3], et que Claudien [4] attribua expressément au Pô la production du succin. Mais la plupart des auteurs romains [5], et avec eux quelques auteurs grecs mieux informés [6], n'ont parlé de cette fable ainsi localisée que pour s'en moquer.

aussi à ce fleuve par des auteurs qui sont cités vaguement par Dioscoride (*Mat. méd.* I, 110-113), par Polybe (II, 16), par Strabon (V, 1, n° 9, p. 215, de Cas.), par Diodore de Sicile (V, 23), par Lucien (*Du Succin et des cygnes; De l'Astrologie*, ch. XIX; *Dial. des dieux, Jupiter et le Soleil*, ch. III), et par le faux Aristote (*Récits merveilleux*, ch. LXXXII). Comp. Pausanias, V, 12, § 7, et Étienne de Byzance, au mot Ἠλεκτρίδες. Dans un passage autre que celui qui a été cité plus haut, Apollodore (*Biblioth.* I, 9, § 24, n° 24) paraît placer l'embouchure de l'Éridan dans la mer Noire; mais les auteurs qu'il copie s'exprimaient sans doute d'une manière fort obscure. (Comp. Fréret, dans les nouveaux *Mémoires de l'Institut, Acad. des inscr.* t. XVI, 1re part. p. 408.)

[1] Voy. Beyer, *De Venedis et Eridano* (dans ses Œuvres, éd. Klotz, p. 503), et les auteurs cités par Ukert, *Geogr. der Griechen und Rœmer*, 3e part. sect. 2, p. 434, note 10.

[2] Voy. Polybe, II, 17, et Strabon, V, 1, n° 4, p. 212, de Cas. Comp. Beckmann, sur le faux Aristote, *Récits merv.* p. 165.

[3] Voy. Pline, III, 26, sect. 30, n° 152, t. I, p. 269, et XXXVII, 2, sect. 11, n° 32, t. V, p. 389 de Sillig.

[4] *In nuptias Honorii et Mariæ*, II, 12, et *Epist.* II, v. 11-12. Comp. *De tertio consulatu Honorii*, v. 123.

[5] Voy. Pline, *ll. cc.* et Sidoine Apollinaire, *Epist.* I, 5.

[6] Voy. Strabon, Lucien, Diodore de Sic. et Polybe, *ll. cc.*

le trouvait au delà de l'Inde, et il était formé par les pleurs des fameux oiseaux Méléagrides, jadis compagnons de Memnon [1], auxquels d'autres auteurs assignaient pour séjour les prétendues îles Électrides [2]. On tirait le succin de la Scythie, suivant Philémon [3]; de cette contrée et des îles Électrides de l'Adriatique, suivant Denys de Charax [4] et Priscien [5]. Nicias [6] pensait que le succin était jeté par la mer sur les côtes de l'Égypte, de l'Inde et de la Germanie. Sotacus [7] prétendait qu'il découlait de certains rochers, dits *Électrides*, de la Grande-Bretagne. Hérodote [8], mieux informé sur plusieurs points de la géographie que des écrivains postérieurs de quelques siècles, dit que l'embouchure de l'Éridan et les îles Électrides devraient être sur les côtes de la mer du Nord; mais ces noms, grecs plutôt que barbares, lui paraissent inventés par ses compatriotes, aussi bien que les contrées auxquelles on les appliquait. Chœrilus [9] plaçait l'Éridan en Germanie. Philostrate [10] dit que ce fleuve porte aux habitants des bords de l'Océan les *pleurs des Héliades*, c'est-à-dire le succin. En effet, c'était des rivages de la Germanie ou de la Scythie que le succin était apporté, suivant Pythéas de Marseille [11], Timée de Tauromine [12] et Mi-

[1] Les oiseaux Méléagrides étaient tout simplement des pintades. (Voy. Beckmann, *Geschichte der Erfindungen*, part. 2, ch. v, t. III, p. 238 et suiv. et une note de G. Cuvier sur Pline, X, 38, t. VII, p. 398-399; collect. lat. fr. de Panckoucke.)

[2] Voy. Strabon, V, 1, n° 9, p. 215, de Casaub.

[3] Dans Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 33, t. V, p. 390, de Sillig.

[4] *Périégèse*, v. 288-293.

[5] *Ibid.* v. 279-284 et 309.

[6] Dans Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 36, t. V, p. 391.

[7] Dans Pline, *ibid.* n° 35, p. 390.

[8] III, 115.

[9] Fragm. 13, à la suite d'Hésiode, Apollonius, etc. (collect. gr. lat. de M. Didot). Comp. saint Basile, *Hexaëm.* III, 6, p. 28 B (Bened.); la note des Bénédictins, et Voss, *Alte Weltkunde* (*Kritische Blætter*, t. II, p. 381).

[10] *Tableaux*, I, 11, p. 781, d'Olearius.

[11] Dans Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n°s 35-37, t. V, p. 390-391, de Sillig.

[12] *Ibid.* IV, 13, sect. 27, n° 94, t. II, p. 316; et XXXVII, 2, sect. 11, n° 36, t. V, p. 391.

thridate [1]. Cette opinion, confirmée par les navigations et les discussions critiques des Romains, a été adoptée par Tacite [2] et par Pline [3]. Ce fut en face de ces rivages lointains que des auteurs grecs, peu antérieurs à Pline, se virent forcés de transporter les îles Électrides [4]. Tacite [5] et Diodore de Sicile [6] affirment même que la Germanie est le seul pays du monde où se trouve le succin. Pline [7], au contraire, s'appuyant de l'autorité d'Archélaüs, roi de Cappadoce, dit que certainement il y en a aussi dans l'Inde. Ajoutons qu'on trouve encore maintenant de véritable succin et d'autres résines fossiles assez semblables en Languedoc, et en Provence près des bouches du Rhône. En outre, Pline [8] nous dit que le nord de l'Italie était une sorte d'entrepôt pour le commerce de cette substance. Les peuples de cette contrée peuvent avoir eu intérêt à faire croire que le succin était originaire de leur pays. La fable de Phaéthon, de cet ami de Cycnus, roi de Ligurie [9], paraît être réellement d'origine celtique, et se rapporter, quant à sa partie principale, aux aérolithes [10]. L'explication de l'origine du succin y a peut-être été rattachée par les Celtes du Nord de l'Italie ou par les Ligures; mais il est possible aussi qu'elle y ait été rattachée par les Grecs. La pensée de ce mythe a pu leur venir spontanément, parce que le nom grec du succin, *ἤλεκτρον*, leur rappelait *ἠλέκτωρ*, nom poétique grec du Soleil, père de

[1] Dans Pline, XXXVII, 2, sect. 11, t. V, n° 39, p. 392.

[2] *Germanie*, ch. XLV. Comp. Cassiodore, *Var. epist.* V, 2.

[3] XXXVII, 3, sect. 11, n° 42, t. V, p. 393-394, de Sillig. Comp. Solin. ch. XX, p. 29-30 (1689, in-fol.).

[4] Voy. Pline, IV, 16, sect. 30, n° 103, t. II, p. 320.

[5] *Germanie*, ch. XLV.

[6] V, 23.

[7] XXXVII, 3, sect. 11, n° 46, t. V, p. 396.

[8] XXXVII, 3, sect. 11, n° 43, t. V, p. 394. Comp. Diodore de Sic. V, 22 et 23.

[9] Ce Cycnus est mentionné dans un poëme attribué à Hésiode. (Voy. Hygin, *Fable* 154).

[10] Voy. plus haut, note 4, p. 315.

Phaéthon et des Héliades; parce que, d'ailleurs, le succin doit son nom grec à sa couleur, qui se rapproche de celle du soleil; enfin, parce qu'une grande quantité de cette substance, alors très-précieuse, leur arrivait par l'intermédiaire des peuples de qui leur venait aussi la fable de Phaéthon. M. Welcker[1] attribue une origine germanique à la fable citée par Apollonius[2], et d'après laquelle le succin serait né des pleurs du Soleil lui-même. Mais rien ne confirme cette supposition, et, pour l'admettre, il faudrait supposer que la trace de l'origine germanique a été effacée; car, dans cette fable, le Soleil est un dieu, tandis que dans les langues germaniques le nom du Soleil est féminin, et que dans la mythologie germanique le Soleil est une déesse. Il est plus naturel de croire que les fables par lesquelles les Grecs expliquaient la formation du succin, considéré par eux comme un produit de la Gaule cisalpine, étaient des fables celtiques ou grecques, bien que le succin vînt principalement de la Germanie, mais en passant par le nord de l'Italie avant d'arriver en Grèce.

Les opinions des anciens n'étaient pas moins différentes sur la nature de ce corps que sur sa patrie. Laissons de côté la fable poétique de Sophocle sur les pleurs des oiseaux Méléagrides; laissons aussi de côté, sauf à y revenir plus loin, l'origine étrange qu'on attribuait au *lyncurium*, qui était peut-être une espèce de succin. Venons tout de suite aux opinions sérieuses concernant la nature de ce corps. Suivant Sotacus[3], que Pline[4] cite comme un des plus anciens écrivains sur la minéralogie, le succin était une espèce de stalactite découlant des rochers de la Grande-Bretagne; c'était une sorte de concrétion

[1] Dans sa *Trilogie des Prometheus*, p. 567.

[2] Voy. plus haut, note 3, p. 315.

[3] Dans Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 35, t. V, p. 390 de Sillig.

[4] XXXVI, 20, s. 38, n° 146, t. V, p. 355.

marine suivant Pythéas, Timée, Xénocrate et Théochreste[1]; c'était le produit de la fermentation d'un lac échauffé par les rayons solaires, suivant Mnaséas, et suivant Asarubas, contemporain de Pline[2]; c'était une sorte d'*excrétion* des rayons solaires eux-mêmes, recueillie par la surface de l'Océan et rejetée sur ses bords, suivant Nicias[3]. Enfin, non-seulement les poëtes grecs Eschyle, Euripide, Philoxène, Satyrus, Nicandre, le faux Scymnus de Chio, Apollonius, Quintus, Nonnus, Tzetzès, et les poëtes latins Ovide, Martial, Silius, Avienus et Claudien[4], disent ou donnent à entendre que le succin est le produit d'une sécrétion végétale; mais Aristote[5] et l'auteur des *Récits merveilleux* qui lui sont attribués[6], Ctésias[7], Élien[8], Dioscoride[9], Métrodore et Sudinès[10], Étienne de Byzance[11], Pline[12], Tacite[13], et beaucoup d'autres auteurs le déclarent expressément, et Pline[14] fait remarquer que le nom latin de cette substance indique cette origine, puisque ce nom *succinum* est dérivé de *succus*. Quelques auteurs ne nommaient pas l'arbre auquel appartenait ce produit; mais la plupart des auteurs grecs nommaient le peuplier noir d'Italie *αἴγειρος*[15]; quelques au-

[1] Dans Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 35-37, t. V, p. 390-391.

[2] *Ibid.* n°s 37-38, p. 391-392.

[3] *Ibid.* n° 36, p. 391.

[4] Voy. Martial, *Epigr.* IV, 32 et 59; Silius, IV, 636-639, et les autres auteurs aux lieux cités dans la note 3 de la p. 317.

[5] *Météorol.* IV, 10, § 10.

[6] Ch. LXXXII.

[7] *Sur l'Inde*, ch. XXI, p. 83 (éd. Didot).

[8] *Nat. des anim.* IV, 46.

[9] *Mat. méd.* I, 110 (113), t. I, p. 110 de Sprengel.

[10] Dans Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 34, t. V, p. 390 de Sillig.

[11] Au mot Ἠλεκτρίδες.

[12] XXXVII, 3, sect. 11, n°s 42-43, t. V, p. 393-394.

[13] *Germanie*, ch. XLV.

[14] XXXVII, 3, sect. 11, n° 43, p. 394.

[15] Voy. le faux Aristote, *Récits merveilleux*, ch. LXXXII; Strabon, V, 1, n° 9, p. 295, de Cas.; Diodore de Sic. V, 23; le faux Scymnus de Chio, v. 396; Denys de Charax, *Périég.* v. 288-293; Philostrate, *Tableaux*, I, 11; Lucien, *Du Succin et des cygnes; De l'Astrologie*, n° 19; *XXV^e dial. des dieux, Jupiter et le Soleil*, ch. III; Étienne de Byzance, au mot Ἠλεκτρίδες; Eustathe, sur Denys, v. 289; Tzetzès, *Chil.* hist. 137, v. 357-388, et sur Lycophron, v. 704.

teurs latins nommaient aussi le peuplier *populus* [1]. Suivant Mithridate [2], le succin découlait d'une espèce de cèdre. Le roi de Cappadoce Archélaüs [3], Tacite [4], Pline [5] et Isidore de Séville [6] disent avec raison que le succin est la résine d'une espèce de pin [7]; les deux derniers en donnent pour preuve l'odeur de pin qu'il exhale quand on le frotte, sa grande combustibilité, et les animalcules qu'on y découvre et qui ont dû s'y trouver engagés pendant qu'il était liquide. Les animaux et les débris de végétaux contenus dans le succin ont été signalés aussi par Aristote [8], Martial [9], Tacite [10], saint Basile le Grand [11] et saint Ambroise [12]. Pline [13] et Tacite [14] ajoutent que cette résine a été enlevée par les flots sur les rivages des îles de l'Océan septentrional. et jetée par eux sur les côtes de la Germanie [15]. C'est au froid, ou bien à la chaleur tiède de l'automne, que Pline attribue le durcissement et l'indissolubilité du succin. Suivant une opinion rapportée par l'*Etymologicum magnum* [16] et par l'*Etymologicum Gudianum* [17], cette gomme, que la chaleur solaire ferait couler, se durcirait chaque jour au coucher du soleil, pour ne

[1] Voy. Virgile, *Énéide*, X, 190; Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 31, t. V, p. 389, de Sillig; Hygin, *Fable* 154; Servius, *In Æn.* X, 190, et *In Ecl.* VI, 62.

[2] Dans Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 39, t. V, p. 392 de Sillig.

[3] Dans Pline, XXXVII, 3, sect. 11, n° 46, t. V, p. 396.

[4] *Germanie*, ch. XLV.

[5] XXXVII, 3, sect. 11, n°s 42 et 46, p. 394 et 396.

[6] *Origines*, XVI, 8.

[7] Cette opinion est très-ancienne chez les Chinois. (Voy. M. Klaproth, *Lettre à M. de Humboldt sur l'origine de la boussole*, p. 123-124.) Sur cette espèce de pin (*pinites succinifer*), actuellement perdue, mais qui se trouve à l'état fossile, voy. Berendt, *Organische Reste im Bernstein* (1845), t. I, sect. 1, p. 89, et M. de Humboldt, *Cosmos*, trad. franç. 1re partie, p. 328, et 2e partie, p. 489.

[8] *Météorol.* IV, 10.

[9] *Epigr.* IV, 32 et 59; VI, 15.

[10] *Germanie*, ch. XLV.

[11] *Hexaëm.* V, 8.

[12] *Ibid.* III, 15, n° 63.

[13] XXXVII, 3, section 11, n°s 42-43, t. V, p. 394.

[14] *Germanie*, ch. XLV.

[15] Comp. Cassiodore, *Var. epist.* V, 2.

[16] Au mot Ἤλεκτρον.

[17] *Ibid.*

plus se ramollir. Isidore de Séville [1] remarque avec raison que ce durcissement doit être le résultat de l'action lente du temps. Aristote [2], qui compare le succin à la myrrhe, dit qu'un long desséchement lui a fait perdre toute son humidité. Enfin Théophraste [3] et Philémon [4] rangent avec raison le succin parmi les fossiles, mais sans dire qu'il ait une origine végétale. Pythéas affirmait, comme Pline, la combustibilité du succin [5]; Philémon, moins bien informé, niait que ce corps brûlât avec flamme [6].

Pour avoir la vérité complète sur la nature du succin, il faut unir à l'opinion d'Archélaüs, de Tacite, de Pline et d'Isidore de Séville sur l'arbre qui le produit, celle de Pythéas et de Pline sur la combustibilité de cette résine, celle d'Aristote et d'Isidore sur la lenteur avec laquelle elle s'est durcie, celle de Théophraste et de Philémon sur le gisement de ce fossile, et celle de Pythéas, de Timée, de Tacite, de Pline et d'autres auteurs sur le pays où le succin se trouve principalement. Enfin il faut ajouter que sa consistance actuelle est due à la modification qu'il a subie par sa longue existence souterraine, et que souvent, suivant la remarque de Tacite et de Pline, on le trouve roulé par les flots sur les rivages de la mer du Nord et de la Baltique.

Les anciens distinguaient plusieurs variétés de succin, suivant sa couleur, qui varie du jaune clair au jaune foncé, et suivant sa transparence. En latin, le succin le plus pâle se

[1] *Origines*, XVI, 8.

[2] *Météorol.* IV, 10, § 10.

[3] *Des Pierres*, § 19, p. 693, de Schneider.

[4] Dans Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 33, t. V, p. 390.

[5] Voyez Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n°s 35-37, t. V, p. 390-391.

[6] Voyez Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 36, t. V, p. 391, de Sillig, où il faut lire avec l'éditeur et avec les meilleurs manuscrits : *Philemo negavit flammam ab electro reddi.* Les anciennes éditions donnent *ait* au lieu de *negavit*.

nommait surtout *electrum ;* un succin de Scythie, d'une nuance fauve, *sualiternicum* ou *subalternicum ;* un succin d'un jaune d'or, *chryselectrum* ou en grec χρυσοφόρον ; un succin très-estimé, dont la couleur était celle du vin de Falerne, se nommait pour cette raison *falernum* [1]. L'épithète στερυγοφόρον [2] paraît avoir désigné une variété de succin caractérisée par certaines taches non transparentes. Le succin blanc, peu estimé, qui se trouvait en Scythie suivant Philémon [3], était sans doute une espèce de résine succinique plutôt que de vrai succin, résine fossile du *pinites succinifer*, de laquelle on tire de l'acide succinique.

Le corps nommé par les anciens, en grec λυγκούριον, λυγγούριον, λαγγούριον, λιγγούριον, λιγύριον, λιγύριος, λίγυρος, etc. et en latin *lyncurium* ou *lyncurius*, *langurium*, etc. [4] était peut-être aussi une résine fossile ou même une variété de succin. Pline [5] dit que de son temps on ne voit plus de

[1] Pour le mot χρυσοφόρον, voyez Dioscoride, *Mat. méd.* I, 110 (113). Pour les autres noms, voyez Pline, XXXVII, 2 et 3, sect. 11, 12 et 13, n^os^ 33, 47 et 51, t. V, p. 390, 396 et 398.

[2] Voy. Dioscoride, *l. c.*

[3] Dans Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 33, t. V, p. 390.

[4] Voy. Théophraste, *Des Pierres*, § 28-29, p. 693-694, de Schneider; Strabon, IV, 6, n° 2, p. 202 de Cas.; Plutarque, *De l'Adresse des animaux*, ch. IV, § 10; Élien, *Nature des animaux*, IV, 17; les *Récits merveilleux*, attribués à Aristote, ch. LXXVIII, p. 152, de Beckmann; Sextus Empiricus, *Hypotyp. pyrrhon.* I, 14, § 119, p. 31, de Fabricius; Dioscoride, *Mat. méd.* II, 100, p. 228, de Sprengel; Aétius, *Tétrab.* I, serm. 2, ch. XXXIV, p. 69 (Coll. médic. lat. d'H. Estienne); la *Bible des Septante*, *Exode*, XXVIII, 19; Josèphe, *Antiq. jud.* III, 7, § 6, et *Guerre de Judée*, V, 7, § 7; l'abrégé de l'opuscule de saint Épiphane *Sur les douze Pierres précieuses*, dans Gessner, *De omnium Fossilium genere*, p. 21 *b;* saint Épiphane, traité complet *De XII Gemmis*, trad. lat. p. 28 de Foggini; Pline, VIII, 7, sect. 57, n° 137, t. II, p. 111, et XXXVII, 2 et 3, sect. 11 et 13, n^os^ 34 et 52-53, t. V, p. 390 et 398-399, de Sillig; Solin, c. II, p. 11-12 (1689, in-fol.); saint Jérôme, *1re lettre à Fabiola*, t. II, p. 681, de Martianay; Isidore de Séville, *Origines*, XII, 2; Marbode, *De Lapidibus*, c. XLI; Psellus, *Des Pierres*, p. 4, de Maussac et Bernard; et Manuel Philé, *Des Animaux*, ch. LXII, v. 14-17, p. 214, de Pauw.

[5] XXXVII, 2 et 3, sect. 11 et 13, n^os^ 34 et 52-53, t. V, p. 390 et 398-399.

lyncurium, et pense que ce corps n'est autre chose que le succin mal connu et caché sous un conte ridicule. C'est aussi l'opinion de Strabon [1], de Dioscoride [2], d'Aétius [3] et d'Hésychius [4].

S'il en est ainsi, nous avons de nouvelles fables à ajouter à celles qui nous ont été déjà fournies par l'histoire du succin chez les anciens. En effet, le *lyncurium* ou *langurium*, comme l'étymologie grecque de ces noms l'indique, et comme beaucoup d'écrivains anciens nous l'apprennent [5], était, disait-on, l'*urine* (οὖρον) d'un animal d'Italie, nommé *lynx* par la plupart des auteurs, *lanx* par Zénothémis, et *langurie* par les plus ignorants [6]. Cet animal jaloux avait soin, ajoutait-on, de cacher en terre sa précieuse urine, qui ne tardait pas à s'y durcir. Les auteurs qui, comme Dioclès et Théophraste [7], croient à l'existence du *lyncurium*, lui attribuent les mêmes propriétés attractives qu'au succin; le *lyncurium* formé de l'urine des lynx mâles était, disait-on, mâle lui-même, et avait, en cette qualité, plus de force attractive, avec une couleur plus foncée d'après Théophraste [8], plus claire d'après Démostrate [9]. D'un autre côté, d'après le témoignage de saint Épiphane [10], ceux

[1] IV, 6, n° 2, p. 202 de Cas.

[2] *Mat. méd.* II, 100.

[3] *Tetrab.* I, serm. 2, ch. XXXIV.

[4] Au mot Λυγκούριον.

[5] Voy. Théophraste, *Des Pierres*, §§ 28-29, p. 693-694, et *Sur les animaux entiers*, §§ 1 et 3, p. 835-836, de Schneider; le faux Aristote, *Récits merv.* ch. LXXVIII; Sextus Emp. *Hypotyp. pyrrhon.* I, 14, § 119; Plutarque, *Adresse des animaux*, c. IV, § 10; Élien, *Nature des animaux*, IV, 17; Dioscoride, *Mat. médic.* II, 100; Pline, VIII, 37, sect. 57, n° 137, et XXXVII, 2 et 3, sect. 11 et 13, n°s 34 et 52-53; Solin, c. 11, p. 11-12 (1689, in-fol.); Isidore de Sév. *Orig.* XII, 2; Marbode, *De Lap.* c. XLI, et Philé, *Des Animaux*, ch. LXII, v. 14-17; Ovide, *Métam.* XV, 413-415, et saint Épiphane, *De XII Gemmis*, p. 28, de Foggini.

[6] Voyez Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 34, t. V, p. 390 de Sillig.

[7] Voyez Théophraste (*Des Pierres*, §§ 28-29), qui cite Dioclès.

[8] *Ibid.*

[9] Voyez Pline, XXXVII, 2, sect. 11, n° 34, t. V, p. 390, de Sillig.

[10] *Loc. cit.* p. 28, de Foggini.

qui donnaient à cette pierre le nom de λίγγουρος disaient que ce nom signifiait *queue* (οὐρά) *de* λίγγιον, et que le λίγγιον était un animal de la couleur d'une génisse et qui avait une queue peu longue, marquée de taches verdâtres. Laissons là ces contes ridicules, et demandons-nous à quel corps réel on les appliquait.

Suivant Agricola [1], le *lyncurium* serait peut-être le succin, peut-être une bélemnite. L'opinion qui fait du *lyncurium* une bélemnite a été suivie par beaucoup d'auteurs et notamment par Woodward, mais elle a été réfutée par Beckmann [2], qui remarque fort bien que ces coquilles fossiles n'offrent point la dureté, la transparence et les phénomènes d'attraction attribués par les anciens au *lyncurium*. Conrad Gessner [3], Napione [4] et d'autres auteurs modernes admettent l'identité du *lyncurium* et du succin; suivant Gessner, la forme primitive du nom était λιγούριον, *pierre de Ligurie*. Veltheim [5], sans se prononcer sur l'étymologie, croit que le *lyncurium* est l'espèce de succin la plus transparente. M. Fée pense que le mot *lyncurium*, comme nom du succin, doit résulter d'une altération d'un mot sabin qui signifiait *verre du pays des Koures* [6], mais qu'en même temps on donnait le même nom à un corps tout différent, qui se trouvait à *Lanka*, c'est-à-dire à Ceylan, et qui était une tourmaline [7]. Watson [8] veut que le *lyncurium* soit une tourma-

[1] *De natura fossilium*, lib. V, p. 266.

[2] *Beitræge zur Geschichte der Erfindungen*, t. I, part. 2, c. v, p. 243.

[3] *De quadrupedibus*, p. 772, et notes sur l'abrégé de saint Épiphane (*De omnium Fossilium genere*, p. 21 *b.*), Zurich, 1565, in-8°).

[4] *Memoria sul lincurio* (Roma, 1795, in-4°).

[5] *Sammlung einiger Aufsætze*, t. II, p. 44.

[6] Notes sur Pline, XXXVII, 2, sect. 11, t. XX, p. 450 (édition latin. franç. de Panckoucke).

[7] Notes sur Pline, XXXVII, 3, sect. 13, t. XX, p. 455 de Panckoucke.

[8] *Some observations relating to the lyncurium of the ancients* (dans les *Philosophical transactions*, 1759, vol. LI, partie 1, p. 394).

line rubellite. Brotier [1], de Laët [2], Beckmann [3] et Delaunay [4] pensent, avec plus de vraisemblance, que c'est une *hyacinthe zircon brun-orange*, électrisable par le frottement de même que le succin. Déjà saint Jérôme [5] et saint Épiphane [6] avaient proposé de reconnaître une hyacinthe dans le λιγύριον des Septante [7] et de Josèphe [8].

En résumé, le *lyncurium*, s'il n'est pas une espèce de succin, doit être probablement une espèce d'hyacinthe analogue au succin par ses propriétés électriques et par sa couleur.

Voilà ce que nous avions à dire sur le succin, ses noms divers et ses variétés d'après les anciens. Nous pouvons donc terminer ici cette dissertation, dont le but principal était de nous mettre en état de distinguer ce qui se rapporte à ce corps dans les observations et les théories des anciens sur les attractions électriques.

[1] Notes sur Pline, XXXVII, 2-3, sect. 11-13, dans son édition en 7 vol. in-12, Paris, 1779.

[2] *De Gemmis*, p. 155 (Leyde, 1647, in-8°).

[3] *Beitræge zur Geschichte der Erfindungen*, t. I, part. 2, c. v, p. 241-245; sur le faux Aristote, *Réc. merv.* ch. LXXVIII, p. 152, et sur Marbode, *De Lapidibus*, § 4, p. 49-51 de son édition.

[4] *Mineralogie der alten*, 3ter Theil, *Uebersicht der alten und neuen Mineralogie*, p. 57-59.

[5] *1re Lettre à Fabiola*, t. II, p. 681 de Martianay.

[6] *De XII Gemmis*, p. 28, trad. lat. de Foggini.

[7] *Exode*, XXVIII, 19.

[8] *Antiq. Jud.* III, 7, § 6, et *Guerre de Judée*, V, 7, § 7.

DE L'ORIGINE

DES

TRADITIONS SUR LE CHRISTIANISME

DE BOÈCE,

PAR CHARLES JOURDAIN.

La plus grande autorité philosophique du moyen âge après Aristote, c'est sans contredit Boèce, l'habile interprète de la logique péripatéticienne; mais les traductions et les commentaires de Boèce, quel qu'en soit le prix, ont peut-être moins contribué à son influence que la tradition, qui le dépeignait comme un apologiste et un martyr de la foi. La collection de ses œuvres contient, en effet, quatre opuscules où le dogme catholique est expliqué très-habilement, et qui avaient élevé leur auteur supposé au rang des maîtres de la théologie. L'histoire, ou plutôt la légende, ajoutait qu'après avoir employé sa plume pour la défense de la religion, Boèce avait donné sa vie pour elle, et que son dévouement au catholicisme sous un prince arien était un des motifs du traitement barbare que Théodoric lui fit subir, et qui se termina, en 525, par sa mort.

« Humble chrétien au milieu du faste, écrivait D. Gervaise

au commencement du siècle dernier[1], solitaire dans le tumulte du monde et de la cour, ennemi du mensonge et de l'erreur, le soutien de l'Église, un modèle de fermeté et de patience dans les plus grandes adversités, enfin un généreux martyr de Jésus-Christ, c'est ce qu'a été Boèce..... Dieu le donna à son Église pour en être un des plus fermes appuis. »

Cette tradition est-elle exacte? Boèce a-t-il été ce fervent chrétien qu'elle nous représente? Est-il l'auteur des ouvrages de théologie qui portent son nom? Sa foi religieuse a-t-elle contribué aux persécutions dont il fut victime?

Il y a plusieurs années, le savant et vénéré doyen de la Faculté des lettres de Paris, M. Victor Le Clerc, posait déjà ces questions, et il les tranchait par la négative, dans une série de leçons auxquelles nous n'avons pas assisté, mais dont le souvenir est encore vivant chez ceux qui les ont entendues. Mais c'est en Allemagne, surtout, que l'opinion commune a trouvé de nombreux contradicteurs. Arnold, Schlosser, Hand et bien d'autres l'ont si fortement combattue[2], que malgré l'habileté de ses défenseurs, dont les derniers, je crois, sont MM. Baur, Suttner et Schenkl[3], elle a perdu beaucoup de terrain.

Quand on parcourt les ouvrages les plus authentiques de Boèce, on est étonné, en effet, de n'y découvrir aucun vestige des croyances pour lesquelles, dit-on, il serait mort. Je ne

[1] *Histoire de Boèce*, etc. Paris, 1715, in-12, p. 2.

[2] Voy. l'article de Hand, dans l'*Encyclopédie* de Ersch et Gruber, vol. XI, p. 283 et suiv. les prolégomènes de l'édition de *la Consolation de la philosophie*, donnée par M. Th. Obbarius, Iéna, 1843, in-8°, p. XXVIII et suiv. et une dissertation toute récente de M. Fr. Nitzsch, *Das System des Boethius und die ihm zugeschriebenen theologischen Schriften*, Berlin, 1860, in-8°.

[3] J. Baur, *De Boethio christianæ fidei assertore*, Darmstadiæ, 1841, in-4°; J. Suttner, *Boethius der letzte Römer*, Eichstadiæ, 1852; Dr Schenkl, *Ueber Boethius' Religions-bekenntniss*, dans les *Verhandlungen der achtzehnten Versammlung deutscher Philologen*, etc. Wien 1859, in-4°.

parle pas seulement de ses Commentaires sur l'*Organum* d'Aristote, ni de ses écrits mathématiques, dont le sujet ne se prêtait pas à l'effusion du sentiment religieux; mais que dire de *la Consolation de la philosophie?* C'est bien là l'œuvre suprême de l'écrivain, la dernière confidence de son génie, et pour ainsi dire son testament. A quelle heure et dans quel ouvrage aura-t-il épanché son âme et donné un libre cours à ses plus intimes convictions, si ce n'est dans ces pages qu'il écrivit sous les fers, un pied déjà dans la tombe? S'il a été sincèrement chrétien, n'a-t-il pas dû proclamer sa foi, lorsqu'il dissertait sur la justice de Dieu, au moment de comparaître devant elle? Et cependant quelle est l'inspiration dominante qui reparaît dans toutes les parties de la composition? C'est une inspiration purement profane.

Boèce ne cherche pas à cacher le flambeau où s'allument ses suprêmes espérances. Ce n'est pas la religion, l'Évangile d'une main et la croix de l'autre, qui vient le trouver dans son cachot, c'est la philosophie; c'est elle qui l'enseigne, l'exhorte et le console. Les exemples qu'elle lui met sous les yeux sont ceux des sages qui ont souffert et qui sont morts pour la vérité: Socrate, Anaxagore, Zénon, Sénèque, Soranus[1]. Elle lui parle familièrement comme à un de ses élèves qu'elle a nourri de son lait, *nostro quondam lacte nutritus,* ou comme à un hôte au foyer de qui elle s'est assise[2]. Il révère en elle la maîtresse de toutes les vertus, *omnium magistra virtutum;* il lui reconnaît

[1] Lib. I, pr. 3: « Quod si nec Anaxagoræ fugam, nec Socratis venenum, nec Zenonis tormenta, quoniam sunt peregrina, novisti, at Canios, at Senecas, at Soranos, quorum nec pervetusta, nec incelebris memoria est, scire potuisti. »

[2] Lib. I, pr. 2: « Tune ille es qui nostro quondam lacte nutritus, nostris educatus alimentis, in virilis animi robur evaseras? » *Ibid.* pr. 3: « Ubi in eam deduxi oculos, intuitumque defixi, respicio nutricem meam, cujus ab adolescentia laribus obversatus fueram, philosophiam. »

une origine céleste, *e supero cardine delapsa*. Supposez un disciple des anciens qui n'a pas encore été touché par la grâce; aurait-il employé des expressions plus fortes?

Parmi les écoles de philosophie, Boèce ne se montre pas favorable aux épicuriens ni aux stoïciens [1], qui se sont disputé comme une proie, dit-il, *velut in partem prædæ*, l'héritage de Socrate; mais quel sincère enthousiasme il laisse paraître pour Platon, qu'il appelle à deux reprises *noster Plato* [2], et pour son rival Aristote! Ce sont ses modèles habituels, ceux qui lui suggèrent ses meilleures, ses plus profondes pensées. Cesse-t-il de les suivre? il ne les quitte que pour s'attacher aux Alexandrins, à Plotin, à Proclus, dont la trace est facile à reconnaître dans plusieurs passages. Sans doute, il se rencontre souvent avec le christianisme, parce que la philosophie de Platon est, comme on l'a dit, la préface de l'Évangile; mais quand cette philosophie s'éloigne en quelque point de l'orthodoxie chrétienne, il n'en témoigne nul souci, et se montre fidèle à l'antiquité, même en ses erreurs.

Il admet, par exemple, l'éternité des âmes, et considère l'existence actuelle comme la déchéance et peut-être l'expiation d'une vie antérieure, opinion condamnée par la croyance de l'Église [3].

[1] Lib. I, pr. 3: « Epicureum vulgus « atque stoicum. »

[2] *Ibid.* « Nonne apud veteres quoque, « ante nostri Platonis ætatem...? » Lib. III, « pr. 9: « Uti in Timæo Platoni nostro « placet. »

[3] *Consol.* V, pr. 2: « Humanas quidem « animas liberiores quidem esse necesse « est, cum se in mentis divinæ specula- « tione conservant; minus vero cum di- « labuntur ad corpora, minusque etiam « cum terrenis artubus conligantur. » On peut citer aussi le passage suivant du fragment *De Diis et præsensionibus*, publié par M. Hase à la suite de l'ouvrage de Lydus, *De Ostentis*, Paris, 1823, in-8°, p. 346: « Anima necdum in contagionis corporeæ « indumento evoluta, in illa absolutissimæ « puritatis suæ specula omnium rerum pe- « ritiam perfectissime considerat. Postquam « autem in hoc luteum corpus obruitur, « acies ejus terrenæ admistionis tenebris ca-

Aussi, dès le x^e^ siècle, dans un commentaire sur *la Consolation de la philosophie*, que le cardinal Angelo Maï a publié [1], un moine de l'abbaye de Corbie, nommé *Bruno*, regrettait déjà que Boèce eût fait la part moins large aux vérités chrétiennes qu'aux dogmes des platoniciens, *de platonicorum magis dogmatum vanitate quam de doctrinæ evangelicæ veritate;* et il ajoutait qu'on remarque même, en divers passages, des assertions contraires à la foi, *quædam fidei catholicæ contraria.* Jean de Salisbury, cet esprit délicat, grand admirateur de l'antiquité classique, tout en rendant hommage au génie du philosophe [2], avoue également que son ouvrage n'exprime pas le Verbe incarné, *liber ille Verbum non exprimit incarnatum*, et qu'il s'adresse à ceux qui font profession de suivre la raïson, *qui ratione nituntur.*

Envisagé sous un autre rapport, le chef-d'œuvre de Boèce ne confirme pas, mais contredit bien plutôt l'opinion qu'on se forme généralement des motifs de sa disgrâce. Son catholicisme supposé a eu si peu de part dans sa chute, que c'est, au contraire, la philosophie qui, d'après son témoignage, lui fut imputée à crime [3]. Il paraîtrait même que ce grief, si ho-

« ligosa, ab illa suæ ingenitæque visionis cla-
« ritate cæcatur. » Il faut maintenant écouter le jugement que saint Léon avait porté de cette hypothèse, un demi-siècle environ avant Boèce : « Referuntur asserere ani-
« mas quæ humanis corporibus inseruntur,
« fuisse sine corpore, et in cœlesti habita-
« tione peccasse, atque ab hoc a subli-
« mibus ad inferiora delapsas in diversæ
« qualitatis principes incidisse..... Quam
« impietatis fabulam ex multorum sibi er-
« roribus texuerunt; sed omnes eos catho-
« lica fides a corpore unitatis abscidit, con-
« stanter prædicans atque veraciter, quod
« animæ hominum priusquam suis inspi-
« rarentur corporibus, non fuere..... »
(S. Leonis Opp. Venetiis, 1753, in-folio, t. I, p. 706.)

[1] *Classicorum auctorum e Vaticanis codicibus*, t. III, Romæ, 1831, in-8°, p. 333.

[2] *Polycraticus*, VII, cap. xv.

[3] *Consol.* I, pr. 4 : « Sed o nefas! Isti vero
« de te tanti criminis fidem capiunt, atque
« hoc ipso videbimur adfines fuisse male-
« ficio, quod tuis imbuti disciplinis, tuis
« instituti moribus sumus. Ita non est satis
« nihil mihi tuam profuisse reverentiam,
« nisi ultro tu mea potius offensione lace-
« reris. »

norable pour Boèce, avait servi de point de départ, qui le croirait? à une imputation de magie, et que le savant interprète d'Aristote et d'Euclide avait été dénoncé comme entretenant des relations impies avec les esprits infernaux.

« Ils m'ont reproché, dit-il [1], de m'être, par ambition, souillé du crime de sacrilége, comme si l'amour de la sagesse n'avait pas éteint en mon cœur celui des biens périssables.... Se peut-il que j'aie invoqué le secours des plus vils esprits, moi qui n'aspirais qu'à me rendre agréable à Dieu ! »

Un assez grand nombre de manuscrits contiennent, il est vrai, sous le nom de Boèce, un traité *De la Nature et de la Personne en Jésus-Christ, contre Eutychès et Nestorius;* un autre *De la Trinité,* avec un fragment sur le même sujet, et une *Exposition sommaire de la foi chrétienne,* que René Vallin a, le premier, publiée vers le milieu du XVII^e^ siècle. Mais l'authenticité de ces écrits n'est rien moins que probable. Précisément parce qu'ils supposent une profonde connaissance de la théologie, et que l'auteur s'annonce comme le disciple de

[1] *Consol.* I, pr. 4 : « Ob ambitum dignitatis sacrilegio me conscientiam polluisse mentiti sunt..... Nec conveniebat vilissimorum me spirituum præsidia captare, quem tu in hanc excellentiam componebas, ut similem Deo faceres. » On a supposé que le mot de *sacrilegium* devait s'entendre ici du crime de lèse-majesté reproché à Boèce, et l'on a produit plusieurs textes d'écrivains de l'antiquité dans lesquels ce mot paraît effectivement devoir être ainsi entendu. Mais Boèce a parlé plus haut de l'accusation de lèse-majesté, qu'il avait empêché un délateur d'élever contre le sénat, et il a dit en termes très-clairs : « Quibus senatum reum majestatis faceret. » Il parle maintenant des calomnies personnelles que l'étude de la philosophie lui attire, et qui ont servi à colorer l'injuste persécution dont il est l'objet; c'est l'idée de sacrilége, et non pas une autre, que la marche du discours appelle. Que signifierait ce membre de phrase : « Vilissimorum spirituum præsidia captare? » Il ne s'agit pas là, évidemment, de menées politiques, mais de communications mystérieuses qui ont tous les caractères de la magie. J'ajoute que les plus anciens interprètes ne l'ont jamais compris autrement, et que leur opinion est confirmée par quelques manuscrits qui, au lieu de *sacrilegio,* donnent *sortilegio.*

saint Augustin et l'interprète de sa doctrine[1], on ne saurait les attribuer à la même plume que les livres de *la Consolation*, et les Commentaires sur l'*Organum* d'Aristote, dans lesquels l'enseignement catholique n'a pas laissé la trace la plus légère.

J'écarte de la discussion le fragment qui a pour titre : *Comment toute substance, en tant que substance, est bonne sans être le bien substantiel.* Dans les considérations abstraites sur l'être et sur le bien dont il est rempli, je trouve, en effet, l'empreinte du néoplatonisme, plutôt que celle de la métaphysique chrétienne ; Boèce a pu l'écrire sans qu'il résulte de là aucune preuve de sa religion.

J'écarte aussi le petit traité *De Disciplina scholarium*, que tout le monde, aujourd'hui, s'accorde à déclarer apocryphe. Il a été attribué tour à tour à un certain Boethus Epo, maître de l'université de Douai, dans le XV^e^ siècle ; à Denys le Chartreux ; à Pierre de Blois, et à Thomas de Cantimpré. Ce qui n'est pas douteux, à en juger par le tableau animé que l'auteur a tracé des écoles de Paris, c'est que la date de la composition n'est pas antérieure au milieu du XII^e^ siècle ; mais elle n'est pas de beaucoup plus récente, car dès le siècle suivant l'ouvrage était lu, et il est fréquemment cité par Vincent de Beauvais[2], Roger Bacon[3] et Nicolas Triveth, un des disciples de saint Thomas d'Aquin, dans son commentaire inédit sur *la Consolation de la philosophie.*

En résumé, à prendre les ouvrages qui portent le nom de Boèce, ceux que le christianisme a inspirés ne paraissent pas lui appartenir, et ceux qui paraissent authentiques sont des

[1] *De Trinitate*, Procem. « Vobis illud « inspiciendum est an ex beati Augustini « scriptis semina rationum, aliquos in nos « venientia, fructus extulerint. »

[2] *Speculum doctrinale*, II, cap. XXX, XXXVII, XXXVIII ; XVII, cap. LVI, XXI ; *Spec. hist.* XXI, cap. XV.

[3] *Opus majus*, cap. VI.

qui furent en relations avec lui, et dont les lettres nous ont été conservées, Ennodius, évêque de Pavie, et Cassiodore.

Ennodius, en plusieurs passages, loue ses grandes qualités, son talent précoce, l'assiduité dans le travail, une érudition assez vaste pour embrasser la sagesse des Grecs et celle des Latins[1]. Il le nomme à la suite des personnages éminents par la naissance, le savoir et la vertu, qu'il propose pour modèles, dans ses conseils sur l'éducation, à ses jeunes amis, Ambrosius et Beatus[2]; mais nous ne lisons nulle part, dans cette correspondance, que Boèce eût allié aux études profanes la méditation des vérités divines. Ennodius ne parle pas de sa religion, et ne le loue jamais sur ce point; il n'emploie même pas avec lui la formule chrétienne, *vale in Christo*, dont il se sert avec d'autres, par exemple avec Symmaque[3]. Que, dans une société dont tous les membres ont les mêmes croyances, ces témoignages particuliers ne soient pas nécessaires, puisque chacun est présumé, jusqu'à preuve du contraire, partager la foi de tout le monde, j'en tombe facilement d'accord; cependant lorsque c'est un évêque qui tenait la plume, comment ne pas s'étonner qu'il eût laissé dans l'ombre tout ce qui touchait à la religion, tout ce qui pouvait la rappeler, surtout si elle avait été la grande affaire du protecteur et de l'ami auquel il écrivait?

Dans les lettres qu'il adresse à Boèce, au nom de Théodoric, Cassiodore paye un juste tribut d'éloges à l'interprète laborieux

[1] Ennodius, *Epist.* VII, 13 : « Quem « (Boetium) in annis puerilibus, sine æta- « tis præjudicio, industria fecit antiquum, « qui per diligentiam imples omne quod « cogitur, cui inter vitæ exordia ludus « est lectionis assiduitas, et deliciæ sudor « alienus. »

[2] *Parænesis didascalica* : « Est Boetius « patricius in quo vix discendi annos res- « picis, et intelligis peritiam sufficere jam « docendi; de quo emendatorum judicavit « electio. »

[3] *Epist.* VIII, 25 : « Vale in Christo « nostro, Romanæ gentis nobilitas. »

des anciens; il vante, il admire et ces traductions savantes qui ont enrichi les lettres latines de quelques-uns des chefs-d'œuvre les plus importants de la philosophie grecque [1], et cette variété de connaissances qui permettait à l'éminent écrivain de descendre des hauteurs de la théorie aux détails de la construction d'une clepsydre et de la vérification du poids des monnaies [2]. Mais Boèce a-t-il été aussi versé dans les matières ecclésiastiques? Est-il intervenu dans les controverses qui partageaient alors la chrétienté? Cassiodore n'en dit rien, même dans les ouvrages de la fin de sa carrière, dans ceux qu'il écrivit au monastère de Vivaria pour l'éducation des religieux. Je m'explique aisément qu'il n'ait mentionné nulle part les livres de *la Consolation;* car les circonstances douloureuses dans lesquelles ils furent composés, et les attaques ouvertes qu'ils renfermaient contre le gouvernement de Théodoric, eussent difficilement permis à l'ancien secrétaire du roi des Goths de leur accorder un souvenir. C'est ainsi que Virgile et Horace, les chantres dévoués de toutes les gloires de Rome, n'ont pas nommé Cicéron dans leurs vers, afin d'épargner à Auguste le souvenir accusateur de sa mort. Mais nul motif de ce genre n'existait pour des ouvrages de pure théologie. Dira-t-on que, Théodoric étant arien, Cassiodore n'a pas voulu louer des écrits où règne la pure doctrine catholique? Mais Cassiodore ne partageait pas l'hétérodoxie des princes qui se servaient

[1] Cassiodore, *Variarum* lib. I, 45 : « Translationibus tuis Pythagoras musicus, « Ptolomæus astronomus leguntur Italis. « Nicomachus arithmeticus, geometricus « Euclides audiuntur Ausoniis. Plato theo- « logus, Aristoteles logicus quirinali voce « disceptant. Mechanicum etiam Archime- « dem latialem Siculis reddidisti; et quas- « cumque disciplinas vel artes facunda « Græcia per singulos viros edidit, te uno « auctore, patrio sermone Roma suscepit. « Quos tanta verborum luculentia reddi- « disti claros, tanta linguæ proprietate « conspicuos, ut potuissent et illi opus tuum « præferre, si utrumque didicissent. »

[2] *Variarum* lib. I, 10 et 45.

de sa plume, et en maints passages il a sévèrement jugé l'hérésie d'Arius, qu'il qualifie d'erreur insensée[1]. Si donc Boèce avait écrit les ouvrages qui lui sont attribués, Cassiodore les aurait cités certainement, comme il a cité ceux sur la logique, l'arithmétique, la musique, et tant d'autres ouvrages, dont les titres épars dans la collection de ses œuvres peuvent donner une idée de son érudition, et de la précieuse bibliothèque réunie par ses soins à Vivaria.

Lorsque Théodoric voulut envoyer à Clovis un musicien consommé dans son art, qui devait porter chez les Francs, à peine convertis au christianisme, les premières lueurs de la civilisation romaine, ce fut Boèce qui reçut la mission de désigner l'artiste. Dans la lettre qui lui fut écrite à ce sujet par Cassiodore, un savant critique a relevé quelques phrases pompeuses sur les effets divins de la lyre de David, et sur les nouvelles victoires que la douce puissance du chant allait remporter, comme au temps d'Orphée, sur des cœurs barbares et païens[2]. Ces expressions, bien que mêlées de beaucoup de réminiscences mythologiques, supposent sans doute, chez celui qui les employait, une semence chrétienne; mais prouvent-elles que cette semence eût fructifié chez celui à qui elles étaient adressées?

Traversons le VI^e^ siècle, et cherchons si, au siècle suivant, nous trouverons des indices plus certains du christianisme de Boèce que chez Ennodius et Cassiodore.

[1] *Præfat in Psalterium*, Opp. t. II, 7 : « Cum Sabellius detestabilis erret in Patre, « *demens* Arius delinquat in Filio..... » *In Psalmum* 117, Opp. t. II, p. 372 : « Sicut « putat *dementissimus* Arianus... » (Cf. *Hist. Tripart.* I, c. XII.)

[2] D^r^ Schenkl, *Ueber Boethius' Religionsbekenntniss*, p. 82. Voici le passage de Cassiodore, *Variarum* lib. II, 40 : « Loquamur de illo lapso e cœlo Psalterio quod « vir toto orbe cantabilis ita modulatum « pro animæ sospitate composuit, ut his « hymnis et mentis vulnera sanarentur, et « divinitatis singularis gratia conquiratur. « En quod sæculum miretur et credat! « pepulit Davidica lyra diabolum, etc. »

« Unde fultus auctoritate grece scientie, multos libros de greco « in latinum transtulit. Fecit et commentum super Isagogas, id « est introductiones Porphyrii. Edidit et aliud super Aristotelis « Periermenias, id est interpretationes, quod divisit in duo vo- « lumina, quorum alterum Analitica, id est resolutoria appel- « lavit, ubi omnes sillogismi artis rhetorice resolvuntur. Com- « posuit musicam, quam transtulit de Pithagora et Tolemeo, « Grecis; necnon etiam arithmeticam, cujus partes sumpsit de « Nicomacho. Fecit et alios libros perplures. Novissime autem, « jam senex, edidit hunc librum in exilio positus. . . . . »

Ainsi, les seuls ouvrages que le biographe inconnu, mais assurément très-ancien, attribue à Boèce, consul et sénateur, ce sont plusieurs traductions faites du grec, les commentaires sur l'*Organum,* deux traités d'arithmétique et de musique, et les cinq livres de *la Consolation.* S'il ajoute que Boèce en a composé beaucoup d'autres, *fecit et alios libros perplures,* il n'indique pas, même par l'allusion la plus détournée, ses prétendus écrits théologiques; ce silence ne serait-il pas bien étrange, dans le cas où de pareils écrits auraient circulé alors sous son nom?

On pourrait objecter que, parmi les œuvres du vénérable Bède, figure un commentaire sur le livre *De la Trinité*[1]; mais, de l'aveu de tous les historiens, ce commentaire est apocryphe, et effectivement, à en considérer le style et les divisions scolastiques dont il est parsemé, il est aisé de reconnaître une plume du XIV^e^ siècle ou tout au moins du XIII^e^.

[1] Oudin, *Comment. de scriptoribus ecclesiasticis,* t. I, col. 1707, s'exprime en ces termes au sujet de ce commentaire : « Olet « recentem scholasticæ palestræ methodum; « unde longe distat ab ipsis Bedæ tempori- « bus. Jure igitur ab omnibus inter spuria ad « scholasticam balbutiem rejicitur. » — Fabricius, *Biblioth. med. et inf. latinitatis,* t. I, p. 192 : « Bedæ suppositum esse non « dubitant viri docti. »

Il résulte clairement, si je ne me trompe, de tout ce qui précède que, deux cents ans après sa mort, Boèce, déjà célèbre comme écrivain profane, n'avait encore aucune notoriété comme écrivain ecclésiastique, comme théologien. J'ajoute que, dans ces temps reculés, on n'aperçoit non plus aucun vestige de la tradition de son martyre couronnant une vie consacrée à l'étude et à l'apologie de la foi catholique.

Sa disgrâce est attribuée par Procope[1] aux délations de gens envieux, et à des motifs purement politiques. Le chroniqueur Marius[2] la mentionne, sans explication, sous l'année 524. Grégoire de Tours n'en parle pas, bien qu'en son livre *De la Gloire des martyrs*, il s'étende sur la persécution ordonnée par Théodoric contre les catholiques d'Italie[3]. Saint Grégoire le Grand, revenant sur les mêmes faits, raconte dans ses *Dialogues*[4] que, le jour de la mort du roi des Goths, un solitaire qui habitait l'île de Lipari, près de la Sicile, eut une vision dans laquelle le prince lui apparut couvert d'un sac, les pieds nus, et les mains liées derrière le dos, s'avançant comme un criminel vers une fournaise où il fut précipité. Il avait à ses côtés deux de ses victimes, le pape saint Jean et le sénateur Symmaque, égorgés par ses ordres; mais dans cette vision Boèce n'a pas de rôle, et son nom, quoi que prétende D. Gervaise, n'est pas même prononcé par le saint narrateur.

Un martyrologe imprimé dans la collection des œuvres de Bède associe Boèce avec Symmaque au martyre de saint Jean : mais on tombe d'accord que ce martyrologe est une compo-

[1] Procope, *De Bello Gothico*, l. I, c. 1.

[2] *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. II, p. 15.

[3] *De Gloria martyrum*, cap. XL, dans le recueil des opuscules de Grégoire de Tours publié, pour la Société de l'Histoire de France, par M. Bordier, Paris, 1857, in-8°, p. 113.

[4] *Dialog.* IV, cap. XXX, Opp. Parisiis, 1705, in-fol. t. II, p. 420.

sition apocryphe d'une époque plus récente. Celui dont Bède est l'auteur a été publié par les Bollandistes; Boèce n'y figure pas [1].

Non-seulement Boèce n'était pas rangé, dans les premiers siècles du moyen âge, parmi les défenseurs de la foi; mais, dans l'une de ces anciennes notices que nous avons déjà citées, il se montre à nous avec des traits tout différents, avec la physionomie authentique qui ressort de ses véritables écrits. En effet, après avoir raconté qu'il voulait affranchir Rome et l'Italie de la domination tyrannique des Goths, et qu'il avait dans cette vue entamé une correspondance avec Justinien, le biographe anonyme ajoute qu'il fut poursuivi comme se livrant à la nécromancie, et comme adorant les idoles, *quasi nichromantiæ adorator et quasi idolorum cultor* [2]. Ces derniers mots sont la traduction, sans doute un peu forcée, de ce passage du premier livre de *la Consolation,* que nous avons cité, et dans lequel Boèce nous apprend que ses ennemis avaient tourné contre lui son culte pour la philosophie, et qu'ils l'avaient accusé d'être en commerce avec les démons. Mais si le souvenir de ces griefs chimériques s'est perpétué, s'il a été recueilli par les plus anciens biographes, à quoi se réduit la tradition du christianisme de Boèce, et quel cas peut-on faire de ces portraits de fantaisie, dans lesquels il est représenté comme le champion du catholicisme persécuté?

En marchant pas à pas avec l'histoire, nous sommes parvenus à l'entrée du VIII^e^ siècle. Boèce, on l'a vu, n'est encore

[1] Bedæ *Opera*, Basileæ, 1563, in-fol. t. III, p. 419; *Acta S. S. Martii*, t. I, p. xx.

[2] Bibliothèque impériale, fonds de Sorbonne, 355 : « Cum accusaretur quasi « nichromantiæ operator et quasi idolo« rum cultor, multisque aliis criminibus « infalsaretur, apud Ticinum exilio rele« gatus est. » La même notice, avec les mêmes expressions, se lit dans le manuscrit 200 du fonds de Saint-Victor.

teur comme d'un personnage également habile dans les lettres divines et dans la philosophie, *Boetius vir in divinis nec non in philosophicis voluminibus eruditus* [1]. Il ne dit pas à qui l'ouvrage est adressé, ni quel en est le titre, mais seulement qu'il a pour objet l'unité de la substance du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Hincmar, après Alcuin, s'appuie, dans les discussions sur le dogme, du témoignage de Boèce [2]. Sigebert de Gembloux et Honoré d'Autun le comprennent parmi les écrivains ecclésiastiques[3], et, à l'exception de l'*Exposition sommaire de la foi chrétienne* qu'ils ne connaissent pas, ils regardent comme authentiques tous les autres écrits qui lui sont attribués. Il est cité en maints passages par Abélard, qui se plaît à couvrir ses propres opinions d'une autorité aussi respectée [4]. Enfin il trouve un interprète en Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers [5], auquel ce commentaire, semé de propositions malsonnantes, a valu, dans l'Église et dans l'école, une renommée très-équivoque. L'*Exposition sommaire de la foi chrétienne* est le seul écrit à l'égard duquel la tradition ne soit pas encore fixée, car j'ai découvert qu'elle est citée sous le nom de saint Augustin dans le *Décret* de Gratien [6]. Saint Augustin n'en est pas l'auteur, puisqu'on y parle de l'hérésie d'Eutychès, qui ne

[1] *De Processione S. Spiritus;* opp. cura et studio Frobenii, Ratisbonæ, 1771, in-fol. t. I, p. 752.

[2] *Opp.* ed. J. Sirmond, Parisiis, 1645, in-fol. t I, p. 460, 474, 519, 521; t. II, p. 60.

[3] Honorius, *De Scriptoribus ecclesiasticis*, l. III, cap. XXII; Sigebertus, *De Scriptoribus ecclesiasticis*, cap. XXXVII, ap. Fabricii *Biblioth. ecclesiast.* Hamburgiæ, 1718, in-fol. p. 87 et 97.

[4] P. Abælardi *Opera*, ed. V. Cousin, Parisiis, 1849-1859, t. II, p. 86, 193, 469, 495, 500 et 507.

[5] Ces commentaires sont à la suite des Œuvres de Boèce dans l'édition de Bâle, 1570, in-fol.

[6] P. I, D. XI, cap. VIII : « Catholica ecclesia « per orbem diffusa, tribus modis probatur « existere. Quidquid enim in ea tenetur, « aut auctoritas est scripturarum, aut tra- « ditio universalis, aut certe propria et « universalis interpretatio, etc. » Tout ce passage se lit dans l'*Exposition sommaire de la foi chrétienne*. Gratien le transcrit sous ce titre : *B. Augustinus in libro de Fide christiana.*

parut qu'après la mort de l'évêque d'Hippone; mais cette erreur est une nouvelle preuve de la facilité avec laquelle les attributions les moins vraisemblables ont pu autrefois s'accréditer.

Tandis que les ouvrages supposés de Boèce pénètrent ainsi dans le courant des études et de la controverse théologique, son nom se trouve associé à celui des martyrs.

Parcourez les écrivains du IX^e^ siècle, Paul Diacre, Adon de Vienne, Anastase le Bibliothécaire, Adrevald, le chroniqueur des miracles de saint Benoît; quand ils parlent de Boèce, ils le qualifient de catholique, et le rangent parmi les victimes de l'intolérance religieuse du roi des Goths.

Cependant les idiomes populaires s'emparent du thème que la tradition nouvelle a fourni. Alfred le Grand paraphrase en anglo-saxon, dans un sens catholique, *la Consolation de la philosophie;* un ancien troubadour en tire le sujet d'un poëme, dont la première partie a été publiée par M. Raynouard [1]; le moine Notker la traduit en allemand [2].

Nous venons de marquer, je crois, l'époque précise où la tradition du christianisme de Boèce a pris naissance en Italie, et de là s'est répandue dans toute l'Europe; mais comment cette tradition a-t-elle pu se former? Quel motif poussa Luitprand à élever un tombeau dans une église chrétienne, près du maître-autel, dit-on, en l'honneur d'un personnage illustre, sans doute, mais qui ne se recommandait jusque-là que par des titres purement profanes? Ce motif fut, autant qu'on peut le supposer, une confusion de personnes dont je crois avoir découvert l'origine.

Le nom de Boèce, sur l'orthographe duquel on dispute

[1] *Choix de Poésies des Troubadours*, t. II.

[2] *Uebersetzung und Erläuterung der von Boethius verfassten 5 Bücher de Consolatione philosophiæ.* Zum ersten Male herausgegeben von E. G. Graff. Berlin, 1837, in-8°.

encore, et qui paraît devoir s'écrire *Boethus* ou *Boethius*, du grec βοηθός, était plus répandu qu'on ne pense chez les anciens. On connaît effectivement plusieurs personnages qui l'ont porté, entre autres Boethus de Sidon, le disciple d'Andronicus de Rhodes [1]; Boethus de Ptolémaïs, le contemporain de Galien [2]; Boethus le stoïcien, mentionné par Diogène Laerce [3]; Boethus de Tarse, dont on possède une épigramme [4]; Boethus le platonicien, que cite Photius [5]. Mais, sans remonter à une époque aussi éloignée, considérons seulement le VI^e^ siècle; il ne nous offrira pas moins de quatre personnages plus ou moins considérables, qui se sont appelés Boèce. Chose remarquable! ils étaient tous catholiques, et ils ont occupé de hautes fonctions dans l'Église d'Occident.

Le premier est un évêque de Cahors, qui assista, en 506, au concile d'Agde; en 511, au premier concile d'Orléans, comme nous l'apprenons par les actes de ces deux assemblées, sur lesquels il signa avec son nom et sa qualité [6].

Le second était un évêque d'Afrique, de la province de Byzacène. Vers l'année 504, il fut exilé en Sardaigne avec saint Fulgence, et d'autres évêques, au nombre de soixante, puis de deux cents, par le roi des Vandales Trasimond, prince arien, animé des dispositions les plus hostiles contre les catholiques. Le bannissement de tous ces prélats se prolongea jusqu'à la mort de leur persécuteur, qui eut lieu en 522 [7]. Le nom de

[1] Fabricius, *Biblioth. græc.* t. III, p. 480.
[2] *Ibid.* t. IV, p. 558, 560 et 566.
[3] *Ibid.* t. III, p. 545.
[4] *Ibid.* t. IV, p. 467.
[5] *Ibid.* t. III, p. 165.
[6] *Gallia christiana*, t. I, p. 119; Labbe, *Concil.* t. V, p. 533 et 548.
[7] Baronius, *Annales ecclesiast.* cum crit. Ant. Pagii; Lucæ, 1742, in-fol. ad ann. 522, t. IX, p. 306: « Hujus (Hormisdæ) « temporibus, episcopatus in Africam re- « vocatus est post annos viginti septem, « qui ab hæreticis fuerat exterminatus. » (Conf. S. Fulgentii, Ruspensis episcopi *Opera*, Parisiis, 1684, in-4°, pag. 269, 277 et 284.)

l'évêque Boèce ou Boethus, comme l'appellent les éditeurs des œuvres de saint Fulgence, figure avec celui de quelques-uns de ses compagnons d'exil dans trois documents des premières années du VI^e^ siècle. Le premier est une lettre au prêtre Jean et au diacre Venerius sur les mystères de la grâce; le second est une sorte de consultation adressée aux évêques bannis, par les diacres Pierre, Jean et Léontius, au nom des moines de Scythie, sur l'incarnation et le péché originel; le dernier est la réponse que firent les évêques; elle est très-soignée, très-approfondie, et a les proportions d'un véritable traité sur la matière. Lorsque des jours meilleurs commencèrent à luire pour son église, Boethus a-t-il revu l'Afrique? Nous l'ignorons; mais il est beaucoup plus probable qu'il mourut en Sardaigne, car son nom ne figure pas dans les actes du concile que Boniface, le nouvel évêque de Carthage, convoqua dans cette ville, en 526, pour réparer les plaies causées par une aussi longue persécution [1].

Soixante ans plus tard, l'église de Carpentras fut également gouvernée par un prélat qui portait le nom de Boèce, qui assista, en cette qualité, au concile de Valence en 584, et qui se fit représenter, l'année suivante, par un délégué au concile de Mâcon. Outre les indications que donnent sur lui les auteurs du *Gallia christiana*, on possède son épitaphe qui nous a été conservée par Suarez [2].

Le dernier personnage s'appelant Boèce dont je signalerai la trace est un évêque de Maguelonne [3], qui délégua l'archidiacre Genesius pour le représenter au concile assemblé, en 589, à Tolède, par le roi Reccared; l'année suivante, il assista

[1] Labbe, *Concil.* t. V, p. 783.

[2] *Gallia christiana*, t. I, p. 897; Biblioth. impériale, mss. Suarez, t. V, p. 536.

[3] *Gallia christiana*, t. VI, p. 730 et suiv.

en personne au concile de Narbonne, avec tous les évêques de sa province.

Si le nom de Boèce était assez répandu au VI^e^ siècle, pour que, dans l'espace de quatre-vingts ans, il ait appartenu, sans parler du consul, à quatre évêques, n'est-il pas naturel de supposer que l'un de ceux qui l'ont porté, martyr obscur de la foi, aura été confondu avec l'illustre patricien, et que ces deux figures, mêlées en une seule, auront formé le personnage honoré de l'Église, et cher aux philosophes, dont la double renommée jette encore un si vif éclat? Mais cette conjecture peut être pressée, et des coïncidences singulières, de fortes vraisemblances, à défaut de preuves directes, autorisent à croire que le personnage inconnu, qui complète en quelque sorte le disciple profane d'Aristote et des anciens, c'est le second des prélats que nous avons cités, c'est Boethus, évêque d'Afrique, exilé et mort en Sardaigne.

Avant d'élever à Boèce un tombeau, Luitprand avait rendu les mêmes honneurs à l'évêque d'Hippone, à saint Augustin. La dépouille mortelle de ce grand saint avait été enlevée à l'Afrique, et transportée en Sardaigne par ces mêmes évêques, victimes des persécutions de Trasimond, au nombre desquels se trouvait l'évêque Boethus. Elle y resta jusqu'à l'époque où les Sarrasins s'étant rendus maîtres de l'île, Luitprand racheta de leurs mains, moyennant une forte somme d'argent, ce précieux dépôt, qu'il fit conduire à Pavie[1].

[1] Paulus Diaconus, *De Gestis Langobardorum*, lib. VI, cap. LXVIII, ap. Muratori, *Rerum Italicarum scrip.* t. I, p. 506 : « Luitprandus vero audiens quod Sarraceni, « depopulata Sardinia, etiam loca illa ubi « ossa Augustini episcopi propter vastationem barbarorum olim translata et honorifice fuerant condita, fœdarent, misit « eo, et dato magno pretio, accepit et transtulit ea in urbem Ticinensem ibique cum « debito tanto patri honore condidit. » (Cf. Baronius, *Annales ecclesiast.* ad annum 725, t. XII, p. 320 et sqq.; Mabillon, *Museum italicum*, t. I, p. 218 et 219.)

Tous ces faits nous sont attestés par Paul Diacre, Oldrade, Adon de Vienne, l'auteur anonyme de la description de Pavie, et une ancienne charte que Mabillon a publiée dans son Voyage en Italie.

Mais la piété du roi des Lombards ne se borna pas là. Voulant aussi mettre à l'abri des outrages des soldats du Coran les reliques des confesseurs de la foi qui étaient morts en Sardaigne, il les recueillit pour les placer à côté de celles de saint Augustin. Parmi les martyrs dont il fit lever les corps, les historiens nomment Luxorius, Ciselius et Camerinus[1]. Je ne sais si je me fais illusion, mais je ne crois pas hasarder une induction téméraire en supposant que la tombe de l'évêque Boethus fut retrouvée avec celles de ses compagnons d'exil; qu'en raison de la ressemblance des noms, qui rendait si facile la confusion des personnes, elle fut prise pour la sépulture de l'auteur de *la Consolation de la philosophie,* et que les souvenirs, encore vivants, de la persécution de l'Église sous le règne de Théodoric contribuèrent à enraciner cette erreur, qui devint générale après que Luitprand eut achevé dans Pavie le monument qui la constatait.

Il est aisé, dès lors, de déterminer à quelle plume appartiennent le livre *De la Trinité,* celui *Contre Eutychès,* et l'*Exposition sommaire de la foi chrétienne,* vulgairement attribués à Boèce le consul; je pense que ce fut en Sardaigne qu'ils furent composés, et que l'évêque Boèce en est l'auteur.

[1] Anonymus Ticinensis, ap. Muratori, t. XI, col. 13: « Ecclesia S. Petri in Cœlo-« Aureo, quam amplificavit Luitprandus, « rex Longobardorum, atque dotavit. In « qua jacet corpus beatissimi Augustini, « episcopi Hipponensis, doctoris eximii, « qui multas ibi virtutes ostendit; et cor-« pora BB. MM. Luxorii, Ciselii, Camerini, « Robustiani et Marii, nec non B. Apiani, « episcopi et confessoris, quæ omnia trans-« lata sunt de Sardinia illuc cum corpore « B. Augustini per dictum regem. Item « corpus Severini Boetii philosophi, viri « Dei.... »

Bien que l'ère des grandes controverses fût fermée au VI^e^ siècle, le débat continuait avec subtilité, même sur les points qui avaient été réglés par les conciles de Nicée, d'Éphèse et Chalcédoine. L'hérésie d'Arius, embrassée avec ardeur par les conquérants germains, celles de Nestorius et d'Eutychès, très-répandues en Orient, remuaient profondément le clergé, et provoquaient, d'un bout à l'autre de la chrétienté, de nombreux écrits dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous. Indépendamment de plusieurs lettres des souverains pontifes, je citerai les ouvrages de Vigile de Tapse, de saint Fulgence, de saint Avit et de saint Éleuthère. En Sardaigne surtout, ces soixante évêques exilés formaient une sorte de concile permanent, qui délibérait sur les matières théologiques et donnait des réponses aux questions que des particuliers ou des églises leur avaient soumises, comme on le voit par les documents mêmes au bas desquels se lit le nom de l'évêque Boethus. Saint Fulgence [1], au témoignage de son biographe, était l'âme de ces réunions; c'était lui qui tenait la plume et qui dirigeait les décisions; mais il ajoute qu'elles étaient d'abord débattues en commun avec beaucoup de maturité. Il est probable que les écrits portant le nom de Boèce, et qui sont si peu en rapport avec les ouvrages authentiques de l'auteur de *la Consolation de la philosophie,* n'ont pas d'autre origine que ces délibérations oubliées.

Et d'abord la date de la composition correspond exacte-

[1] *S. Fulgentii, episcopi Ruspensis, Vita, a quodam ejus discipulo conscripta,* cap. XX : « Post deliberationis autem longissimas « moras, quidquid definitio communis in- « venerat, eloquenter allegandum sensibus « cæterorum beato Fulgentio dimittebatur. « Huic etiam quandocunque transmarinis « litteris de fide vel de diversis quæstio- « nibus interrogabantur episcopi, respon- « dere pro omnibus ab omnibus impone- « batur..... Sexaginta quippe et eo amplius « episcopos tunc catena ligabat exilii, quo- « rum lingua et ingenium beatus Fulgen- « tius episcopus fuit. »

ment aux années que les évêques d'Afrique ont passées en Sardaigne. Le prologue du traité *Contre Eutychès* renferme, à cet égard, une indication très-précise : c'est la mention d'une lettre sur les eutychéens, dont il vient d'être donné lecture devant l'auteur, et qui lui a fourni l'occasion d'écrire sur ces matières. Les expressions qui sont citées s'accordent, pour ainsi dire, textuellement avec celles de l'exposé que le pape Symmaque reçut, en 511, de la part des Églises d'Orient, que ravageait l'hérésie [1]. Le traité *Contre Eutychès* fut certainement rédigé cette année même ou la suivante, et les analogies qu'il présente, quant à la méthode et au style, avec l'opuscule et le fragment sur la *Trinité*, je dirai même avec l'*Exposition sommaire de la foi chrétienne*, autorisent à penser que tous ces ouvrages sont sortis de la même main et qu'ils ont vu le jour à peu près dans le même temps.

Sous le rapport des matières qui s'y trouvent traitées, et du fond de la doctrine, les productions dont il s'agit ne diffèrent pas de tout ce qui se pensait et s'écrivait en Sardaigne durant le séjour des évêques bannis. C'est sur la Trinité, l'Incarnation, les deux natures et l'unité de personnes en Jésus-Christ

[1] Le prologue du traité *Contre Eutychès* contient ce qui suit : « Meministi, cum in « concilio legeretur epistola, recitatum Eu- « tychianos ex duabus naturis Christum « consistere confiteri, in duabus negare; « catholicos vero utrique dicto fidem præ- « bere : nam et ex duabus eum naturis « consistere et in duabus apud veræ fidei « sectatores æqualiter credi..... » Voici maintenant ce que nous lisons dans la lettre que les évêques d'Orient écrivirent au pape Symmaque, et que Baronius a reproduite) *Annal. eccles.* t. IX, ad ann. 511) : « Nos enim.... eumdem (Christum) « esse existimamus ex duabus naturis et in « duabus naturis... Illis ex duabus quidem « naturis dicentibus, in duabus autem non « confitentibus; nos ex duabus et in duabus « pariter dicimus : ex duabus enim dicentes « ex quibus subsistit unitas; in duabus « autem ex quibus visus est..... » Les expressions rappelées dans le prologue du traité *Contre Eutychès* offrent une si frappante analogie avec celles de la lettre aux évêques d'Orient, qu'il paraît impossible qu'elles aient été empruntées à une autre source.

que la discussion roule. Les arguments sont ceux que saint Fulgence a si souvent fait valoir, au nom de l'Église d'Afrique, contre les hérésies répandues autour de lui. Ainsi, pour me borner à un seul exemple, car je ne voudrais pas faire une excursion trop prolongée sur ce terrain semé d'écueils, l'auteur explique le mystère de la Trinité de la même manière que saint Fulgence, comme lui développant les germes contenus, c'est son expression, dans les écrits de saint Augustin[1]; il enseigne que les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit, marquent de simples relations entre les personnes de la Trinité, relations qui sont sans doute nécessaires et éternelles, mais qui, ne supposant aucune différence de nature, n'introduisent pas de division au sein de la substance divine. Çà et là j'ai relevé aussi des expressions communes aux deux écrivains, ce qui est d'autant plus remarquable qu'elles touchent à ces nuances de la pensée, délicates et subtiles, dont la définition exacte est le triomphe du théologien[2].

J'ajouterai que, dans tous les ouvrages qui nous sont parvenus sous le nom de Boèce, la forme de la composition paraît

[1] Procem.: « Vobis inspiciendum est an « ex beati Augustini scriptis semina ra- « tionum aliquos in nos venientia fructus « extulerint. »

[2] Je lis dans le traité *Contre Eutychès*, cap. IV: « Duos vero esse dicere Christos, « nihil est aliud nisi præcipitatæ mentis « insania. » Quelques lignes plus bas, cap. VII: « Nec quaternitatem Trinitatis « astrui, dum homo additur super perfec- « tum Deum. » Et vers la fin du traité, cap. VIII: « Manducavit (Christus) et bibit, « et humani corporis officio functus est; « quam indigentiam fuisse in Christo, « nullus ignorat, sed potestate, non neces- « sitate. » Je trouve les mêmes expressions chez saint Fulgence, *ad Trasimundum*, lib. III, cap. II: « Ne quis duos Christos « nos existimet credere..... » *Ad Petrum diaconum*, cap. XI: « Quisquis duas asse- « rere nititur in Christo pessonas, cultorem « se non Trinitatis sed Quaternitatis agno- « scat. » *Ad Reginum*, epist. 18, cap. IV: « Apparet Christum ante Passionem, imo « usque ad Passionem et mortem, mortale « atque animale corpus habuisse, et pro « nobis in eodem corpore veram famem, « veram sitim, fatigationemque sensisse, « non necessitate..... sed voluntate. »

indiquer moins de véritables traités, au sens propre du mot, que des mémoires sur des sujets en discussion. A peine le fait est-il contestable en ce qui touche le traité *Contre Eutychès;* car, s'il faut en croire le prologue, ce fut au sortir d'une assemblée où l'on avait échangé beaucoup de paroles, sans parvenir à s'entendre[1], que l'auteur prit la plume pour fixer ses idées sur les points en litige. La réunion dont il s'agit n'a pas laissé de traces dans l'histoire, et les biographes de Boèce sont très-embarrassés pour en fixer le lieu et le caractère; nous y voyons, pour notre part, une conférence ecclésiastique tenue en Sardaigne, comme les évêques bannis en avaient entre eux habituellement.

L'opuscule sur la Trinité a aussi, dans un moindre degré, toutes les apparences d'une consultation, d'un discours adressé à plusieurs personnes réunies; c'est le sens que nous inclinons à donner à ces expressions du prologue : « Investigatam diutissime quæstionem offerendam vobis curavi. — Raris, id est, vobis tantum colloquor. — Quocumque a vobis dejeci oculos. » Il est vrai que dans la plupart des manuscrits l'ouvrage est adressé à Symmaque le sénateur; mais ces manuscrits sont tous postérieurs à l'époque où la tradition du christianisme de Boèce a pris naissance. Je conviens également que le traité *De la Trinité* etce lui *Contre Eutychès* supposent, en plusieurs passages, la connaissance du grec; mais si l'on en juge par les citations que les ouvrages de saint Fulgence renferment, cette langue n'était pas inconnue aux évêques d'Afrique.

Une objection plus spécieuse, mais non pas plus décisive, ce sont les emprunts que l'auteur fait au péripatétisme pour

[1] Procem. « Hic omnes..... inconditum « confusumque strepere : nec ullus in tanto « tumultu, qui leviter attingeret quæstionem, nedum qui expediret, inventus « est..... Tuli ægerrime, fateor, compressusque indoctorum grege, conticui. »

l'explication du plus auguste des mystères; mais Boèce le patrice n'était pas apparemment le seul homme de son siècle qui connut Aristote; et les traductions du rhéteur Victorinus avaient depuis longtemps répandu de tous côtés les premières notions de la logique péripatéticienne. Ne pouvons-nous pas supposer d'ailleurs que ces emprunts ont été faits à Boèce lui-même? Le commentaire sur l'*Hermeneia*, auquel il travaillait en 512, celui sur les *Catégories*, qu'il écrivit étant consul, c'est-à-dire en 510[1], ne furent pas ses premiers ouvrages; et tous ceux qu'il composa dans cette période si prospère pour lui ont dû, à peine achevés, trouver des lecteurs, même en dehors de l'Italie.

Si l'on s'étonnait enfin que l'évêque Boèce eût été oublié de tous les historiens qui ont dressé le catalogue des écrivains ecclésiastiques, nous répondrions que cette omission s'explique, tant par le petit volume et le caractère de ses ouvrages, que par l'existence qu'il a menée au fond d'une île, loin de son siége épiscopal. Quelque chose qui nous surprendrait bien davantage, ce serait qu'un personnage aussi considérable que le patrice Boèce eût écrit sur les matières de théologie, et que parmi ses contemporains personne n'eût signalé les généreux efforts d'un grand esprit pour la défense du catholicisme.

Voici donc les dernières conclusions que nous soumettons avec une certaine confiance au jugement de l'Académie:

1° Les contemporains et les successeurs immédiats de Boèce ne l'ont pas rangé parmi les soutiens de la foi chrétienne; ils se taisent sur sa religion.

[1] Cette date nous est fournie par Boèce lui-même, *In Categor.* l. II: « Etsi nos « curæ officii consularis impediunt quo- « minus in his studiis omne otium, ple- « namque operam consumimus. »

reur analogue, et sous l'influence des mêmes causes, que la tradition la plus répandue de nos jours nous montre réunis, dans l'auteur de *la Consolation de la philosophie*, l'érudition profane, la science du théologien et le dévouement du martyr. Sans éprouver le moindre goût pour le paradoxe, nous avons pensé qu'il était non-seulement permis, mais utile de discuter cette tradition; et, la suivant de siècle en siècle, jusqu'à l'époque où elle a pris naissance, peut-être sommes-nous parvenu à démêler la confusion singulière dont elle fut le résultat.

Le seul personnage que nous reconnaissions dans Boèce, consul et sénateur, c'est celui dont l'image est retracée dans ses propres écrits et dans ceux de ses contemporains. C'est l'interprète d'Aristote et d'Euclide, le consolateur des misères humaines, un sage qui s'était formé à l'école des anciens, qui avait appris d'eux à révérer la science, la liberté et la justice; que la décadence des lettres et la chute des vieilles institutions pénétraient de douleur; qui consacra de longues veilles à réparer ces ruines; que les haines politiques n'épargnèrent pas, et qui, longtemps heureux, fut enfin sacrifié, dans une heure de colère, par le roi barbare qu'il avait servi.

Si le portrait que nous venons de tracer est exact, on s'étonnera que Boèce ait occupé les premières charges de l'État, malgré les lois édictées contre ceux qui ne partageaient pas la foi du prince. Mais, au VI^e^ siècle de notre ère, le culte de la philosophie n'implique pas nécessairement la profession ostensible du paganisme. Boèce a pu vivre par la pensée et par le cœur dans l'antiquité, il a pu admirer et commenter ses philosophes, sans être, au sens propre du mot, un païen. Au reste, les lois des empereurs contre l'ancien culte admettaient dans la pratique bien des tempéraments, à la faveur desquels

rois goths proclamaient, sauf à les démentir cruellement sitôt qu'elles contrariaient leurs intérêts ou leurs passions. Sous des princes animés de cet esprit, la religion de Boèce, toute profane qu'elle fût, devait facilement trouver grâce; elle ne lui fermait pas la carrière ouverte à son ambition par une naissance illustre et un renom précoce d'éloquence et de savoir.

Malgré ses travaux, son intégrité et l'éclat de sa mort, Boèce nous paraîtrait plus grand si, au lieu de se réfugier dans une imitation stérile de l'antiquité, il avait demandé, comme on le croit vulgairement, un appui et des consolations aux saintes croyances qui commençaient à régénérer le monde. Nous faisons tort à sa mémoire en venant soutenir qu'il n'a pas connu la lumière de l'Évangile, ou que, l'ayant connue, il l'a repoussée, comme les Alexandrins, pour suivre Aristote et Platon. Mais le devoir de la critique historique n'est pas de prêter une fausse grandeur aux personnages qu'elle étudie, c'est de dissiper les illusions, et de rétablir, autant qu'elle peut, la vérité des caractères et des physionomies. Quant à l'Église, elle est désintéressée dans ce débat. Qu'importe à son autorité que Boèce ait figuré dans les rangs des catholiques? A ceux qui ont combattu, à ceux qui sont morts pour la foi, elle assure un immortel souvenir dans la mémoire et la vénération des peuples; mais elle fait plus pour leur renommée qu'ils n'ont fait eux-mêmes pour son triomphe; sans eux, elle eût poursuivi son œuvre avec d'autres instruments et par d'autres voies.

« siquidem rerum judicium non præsu-
« mimus, unde mandatum specialiter non
« habemus. Nam cum divinitas patiatur
« diversas religiones esse, nos unam non
« audemus imponere. Retinemus enim le-
« gisse nos voluntarie sacrificandum esse
« Domino, non cujusquam cogentis im-
« perio. Quod qui aliter facere tentave-
« rit, evidenter cœlestibus jussionibus ob-
« viavit. »

CHAPITRE PREMIER.

ÉLÉMENTS DU PARTI PERSAN EN GRÈCE PENDANT LES GUERRES MÉDIQUES.

Les rois de Perse, qui, semblables à tous les souverains de l'Asie, ne cherchaient la gloire et la grandeur que par la guerre et les conquêtes, parvinrent en très-peu de temps, de 560 à 525 avant Jésus-Christ, à fonder un vaste empire, qui s'étendit jusqu'aux embouchures du Nil et aux îles de l'Archipel, et ne fut séparé de la Grèce que par la mer.

Ce VI^e^ siècle, si mémorable pour la Perse, ne le fut pas moins pour la Grèce, car de là datent ses progrès les plus brillants et les plus décisifs dans l'administration, les lettres et les arts. De là surtout date, chez les Grecs, le triomphe du principe démocratique, triomphe qui ne put s'accomplir sans des déchirements, où les monarchies asiatiques trouvaient une occasion d'intervenir comme alliées naturelles du principe opposé à la démocratie.

C'est ainsi que les succès des démocrates, ayant porté la terreur parmi les États aristocratiques de la Grèce septentrionale, engagèrent les familles patriciennes de ce pays à chercher des auxiliaires hors de leur patrie, car les Spartiates, qui les avaient soutenus jusque-là, n'étaient plus assez forts pour les défendre. Ils s'adressèrent à la Perse.

D'un autre côté, parmi les chefs d'oligarchies proprement dites, les Aleuades, princes de Thessalie, jouèrent un grand rôle lors de l'invasion de Xerxès. En voyant l'extension du nouveau principe politique et le danger qui menaçait leur pouvoir héréditaire, ils proposèrent à la Perse d'intervenir avec une armée, et de leur garantir leur domination sous sa suzeraineté.

le gouvernement impossible, on remettait le pouvoir absolu, pour un certain temps, à l'un des citoyens. Ce gouverneur s'appelait *ésymnète* (αἰσυμνήτης). Son élection se faisait légalement; ses fonctions correspondaient à celles du dictateur à Rome. Après le rétablissement de l'ordre, ou après avoir rempli la tâche qui lui avait été confiée, l'ésymnète devait quitter ses fonctions et rendre ses pouvoirs à l'assemblée du peuple. Mais il arriva très-souvent qu'abusant de la confiance de ses concitoyens, celui-ci continua par la force son gouvernement et se fit souverain absolu.

Selon le témoignage d'Aristote[1], la plupart des anciens *tyrans,* comme on les appela dès lors, ont commencé par la démagogie; ce fut la cause de la haine que leur portèrent les aristocrates et, à leur tête, les Lacédémoniens[2]. D'un autre côté, comme le parti populaire eut bien vite à souffrir des maîtres qu'il s'était donnés, et comme son mécontentement occasionnait de fréquentes révoltes, les tyrans cherchèrent contre lui une protection au dehors, et ils s'adressèrent aussi à la Perse. C'est ce que dit positivement Thucydide[3], lorsqu'en parlant du mariage de la fille d'Hippias, tyran d'Athènes, avec Eantidès de Lampsaque, il explique cette mésalliance par le très-grand crédit dont Hippoclès, père d'Éantidès, jouissait auprès du roi de Perse.

A ces causes politiques, qui poussaient divers gouvernements de la Grèce à se rapprocher de l'Asie, se joignaient encore les rivalités des villes entre elles. C'est ainsi que les citoyens d'Argos, par haine des Spartiates, ne voulurent pas entrer dans la ligue des Hellènes, même à la veille de l'invasion de Xerxès,

[1] *La Politique,* V (VIII, Barthélemy Saint-Hilaire), IV, 4.

[2] Aristote, *ibid.* V, VIII, 18.

[3] Thucyd. VI, LIX.

et préférèrent l'amitié du roi de Perse à l'indépendance de leur patrie [1].

CHAPITRE II.

POLITIQUE DE DARIUS. ALLIANCE DES GRECS AVEC LA PERSE. CHUTE DU PARTI PERSAN. TRAHISON DE PAUSANIAS.

Ces luttes intérieures des Grecs causaient une vive satisfaction à Darius, qui les suivait avec une très-grande attention, comptant bien en profiter pour accomplir le dessein, longuement médité, de conquérir la Grèce et même l'Italie méridionale. Darius s'y préparait par tous les moyens d'une politique habile, à laquelle la Grèce elle-même fournit quelques-uns de ses meilleurs instruments. C'est ainsi que Darius fit partir, en 514, sous la conduite de son médecin, Démocédès de Crotone, quinze Perses, chargés d'étudier les côtes maritimes de la Grèce et d'en faire la description [2]. Mais, si la Grèce le servit par le concours de quelques hommes de race hellénique, elle le servit mieux encore, quoique moins directement, par ses propres dissensions, dont il sut bien tirer avantage. Profitant de la division des partis, soit dans la Grèce en général, soit dans chaque ville en particulier, il protégeait de tout son pouvoir les aristocrates, les oligarques et les tyrans : il envoya sa flotte au secours des patriciens de Naxos. Il faisait de grandes largesses à ses partisans quand ils étaient dans le malheur, recevait avec bienveillance dans son royaume les hommes importants, et leur donna des villes dans l'Asie Mineure. C'est ainsi qu'on trouve Hippias régnant à Sigée, sous la protection de Darius, et que le roi de Sparte Démarate reçut en don les trois villes de Pergame, Teuthranie et Halisarne, qui demeurèrent à ses des-

[1] Hérod. VII, CLVII et suiv. — [2] *Idem*, III, CXXIV.

cendants. Le roi de Perse traita avec la même générosité Métiochus, fils aîné de Miltiade, l'ennemi déclaré du gouvernement persan. Lorsqu'il fut amené comme prisonnier dans la capitale, Darius l'accueillit très-gracieusement, lui donna une maison et des domaines, lui fit épouser une Persane, en accordant à ses enfants la qualité et les priviléges attachés au nom de leur mère[1]. Séduits par cette habile libéralité, les oligarques s'habituèrent à le regarder comme leur protecteur. Sans qu'il intervînt un pacte formel d'alliance, les amis de la Perse, répandus dans les diverses contrées helléniques, tâchèrent de s'entendre et de s'unir, se secoururent les uns les autres[2], et parvinrent à constituer un très-fort parti persan (*οἱ μηδίζοντες*), dont la politique tendait à amener l'intervention de la Perse dans les affaires intérieures de la Grèce. Il ne manquait plus qu'un homme connaissant les désirs et les espérances des deux côtés pour négocier et faire prendre une décision. Cet homme fut Hippias. Il vint à Lampsaque[3], chez son gendre Éantidès, se mit en relation avec Artapherne et avec Darius lui-même, et obtint toute leur confiance. Lorsque les Athéniens eurent connaissance de ces intrigues, ils envoyèrent des agents à Sardes, pour persuader Artapherne de ne pas ajouter foi aux discours des exilés, et de ne pas se mettre en inimitié avec l'Attique. Mais le satrape leur répondit, au nom du roi, de choisir entre la guerre ou le rétablissement d'Hippias sur son trône. Ce fut la première manifestation officielle du roi de Perse et sa déclaration d'alliance avec ses partisans. La réponse d'Artapherne produisit une vive impression sur les Athéniens; ils virent qu'il ne leur restait d'autre

[1] Hérod. VI, XLI.

[2] Hérodote (V, XCIV) nous dit positivement que les Thessaliens avaient offert la ville d'Iolcos à Hippias, exilé d'Athènes.

[3] Thucyd. VI, LIX.

excita l'ardeur de ses pareils, tellement que, quand Datys et Artapherne eurent mis le siége devant Érétrie, les deux principaux citoyens, Euphorbe et Philagre, livrèrent la ville aux Perses [1]. Une trahison semblable fut aussi concertée à Athènes. Les conjurés exposèrent, après la victoire de Marathon, un bouclier sur l'Acropole, pour indiquer à l'ennemi la possibilité de prendre la ville par le port de Phalère, avant le retour de l'armée athénienne [2].

Ni l'habileté de la Perse, ni la puissance de ses partisans, ni ses forces militaires, ne purent prévaloir contre le sentiment de la liberté et le courage de la nation hellénique. Après les journées de Marathon, de Salamine, de Platée et de Mycale, après la punition des chefs thébains, il semblait impossible que le parti persan relevât désormais la tête, même par des trahisons isolées. C'est ce qui arriva cependant, et dans une république où l'on n'aurait pu l'attendre.

Pendant que Thémistocle, éloigné d'Athènes par l'ostracisme, vivait à Argos, la nouvelle de la trahison de Pausanias se répandit, et bientôt après celle de sa mise en jugement et de sa mort. Cette nouvelle fit une grande impression dans toute la Grèce, et causa autant d'indignation que de surprise. Les Grecs voyaient devant eux, non pas un homme ordinaire, un Gongyle, dont tout l'esprit était occupé d'intrigues et de vils intérêts, mais le chef de la république de Sparte, le commandant des forces unies de la Grèce, le vainqueur de Platée et le conquérant de Byzance. Ils ne pouvaient soupçonner celui qui venait de punir de mort le médisme de Timagénide et d'autres Thébains. Ils ne connaissaient pas les malheureuses passions qui le perdirent.

[1] Hérod. VI, c, ci, cxix; Pausan. VII, x, 2; Strabon, X, x, p. 448. — [2] Hérod. VI, cxxi-cxxxii.

La trahison de Pausanias contribua à élever, aux yeux des Grecs, le mérite de Thémistocle. Il acquit une popularité sans pareille, et qui éclata l'année suivante par l'enthousiasme avec lequel il fut accuellli aux jeux olympiques. Mais cet entraînement passa vite, et Thémistocle, qui était devenu, d'après Démosthène [1] et Cicéron [2], le plus illustre et le plus puissant des Grecs, fut obligé bientôt après de protéger sa vie par la fuite et d'aller terminer ses jours en Perse.

CHAPITRE III.

LUTTE DES PARTIS POLITIQUES À ATHÈNES PENDANT LES GUERRES MÉDIQUES. ACCUSATION DE THÉMISTOCLE.

Les grands événements, en développant l'énergie des nations, font naître les grands hommes; mais ils surexcitent les passions et amènent trop souvent à leur suite l'intolérance et la discorde. C'est ce qui arriva en Grèce pour les guerres médiques. Il y eut unanimité et une parfaite abnégation lorsqu'il s'agit de défendre la liberté et la patrie; mais les mêmes hommes qui se montrèrent si grands dans l'œuvre commune entrèrent en lutte les uns contre les autres, et firent succéder le spectacle de leurs discordes à celui de leurs belles actions.

Après la réforme de Clisthène et surtout après la guerre de Chalcis, le calme s'était rétabli à Athènes, et le jeu régulier des institutions politiques avait commencé. Les principaux citoyens se séparèrent en deux partis (*τὸ μέρος*, *ἡ μερίς*), que quelques historiens comparent, non sans raison, avec les conservateurs et les réformateurs de nos jours. Les chefs de ces partis

[1] *Contre Leptine*, § 73, p. 478 : *Θεμιστοκλῆς ὁ τῶν καθ' ἑαυτὸν ἁπάντων ἀνδρῶν ἐνδοξότατος.*

[2] Lælius, cap. XII : « Quis clarior in « Græcia Themistocle? Quis potentior? »

furent pendant très-longtemps les aristocrates, dont l'influence était si grande, que, malgré les institutions, qui étaient devenues toutes démocratiques, ils conservèrent le gouvernement jusqu'à la guerre du Péloponnèse. Le centre de leur activité politique était l'assemblée du peuple (ἐκκλησία), où l'on discutait les affaires de l'État. Mais beaucoup de citoyens, poussés par l'ambition, ne se bornaient pas à cette activité; ils s'adressaient directement au peuple pour obtenir sa faveur, sacrifiant quelquefois de très-grands capitaux. Les uns distribuaient des secours, d'autres faisaient des offrandes aux dieux, ornaient des temples, et s'offraient pour accomplir des théories; quelques-uns enfin faisaient les frais de divertissements populaires, payaient des représentations théâtrales.

Tout cela constituait la vie d'un homme politique et n'avait rien de blâmable à cette époque. Il arriva cependant que, dans l'ardeur de leurs rivalités, les plus grands personnages eurent recours à de coupables moyens, tels que les intrigues, la calomnie, et ce fut là, bien plus que les discussions publiques, ce qui causa les discordes d'Athènes. Quelque tristes que soient ces moyens, il ne faut pas trop s'en étonner, car le sentiment de l'honneur et de la dignité personnelle, si développé dans la civilisation moderne, l'était à peine dans le monde hellénique. L'arme qu'on employait avec le plus de succès contre ses adversaires était surtout l'accusation de vouloir renverser le gouvernement et établir la tyrannie. Les Athéniens, qui venaient d'être délivrés du joug des Pisistratides, et qui voyaient se fortifier et s'agrandir le parti de la Perse, suivaient avec inquiétude tout ce qui se faisait en Grèce et dans l'Asie Mineure, et ajoutaient foi au moindre bruit de conspiration. Les ambitieux mettaient à profit cette crédulité pour détruire le crédit des plus dignes citoyens. C'est ainsi

l'invasion de Darius, ce fut un coup terrible pour cette famille, pour Thémistocle et tout le parti de la réforme. Ce parti perdit la majorité dans l'assemblée, et l'Alcméonide Mégaclès, ainsi qu'Alcibiade, fut frappé d'ostracisme[1]. Le gouvernement passa dans les mains des conservateurs, et Miltiade et Aristide furent élus stratéges. Voilà pourquoi Thémistocle n'est pas nommé parmi les stratéges à la bataille de Marathon, et comment les Alcméonides, qui avaient fondé et affermi la démocratie, ne jouent aucun rôle dans ce grand événement. Ils étaient en disgrâce, et c'est ce que Pindare flétrit, lorsqu'il dit, dans son ode à Mégaclès, que l'envie est parvenue à récompenser ainsi les belles actions[2]. La colère des Alcméonides contre Miltiade fut sans bornes; ils ne cherchaient qu'une occasion favorable pour l'attaquer. Elle se présenta plus tôt qu'ils ne l'espéraient. Lorsque Miltiade, après le siége malheureux de Paros, revenait à Athènes presque mourant, Xanthippe, allié à la famille des Alcméonides, l'accusa devant l'assemblée d'avoir trompé le gouvernement, et parvint à le faire déclarer coupable.

L'invasion de Xerxès et la bataille de Salamine suspendirent à Athènes ces luttes des partis; mais, après le rétablissement de la ville, elles se renouvelèrent avec autant d'acharnement, et cette fois ce fut contre Thémistocle, que son génie et ses services élevaient si fort au-dessus de ses concitoyens. Ses ennemis parvinrent d'abord à le faire éloigner d'Athènes par l'ostracisme; la trahison de Pausanias leur donna le moyen d'achever sa ruine. On vit alors que le prestige et l'influence de la Perse en Grèce n'étaient pas encore détruits, et que la cour

[1] Lysias, *Contre Alcibiade*, 10; Andocide, *Contre Alcibiade*, 33.

[2] Pind. *Pyth.* VII, 18 :

Τὸ δ' ἀχνυμαι,
Φθόνον ἀμειβόμενον τὰ καλὰ ἔργα.

assertion se trouvait justifiée, ce serait la plus grave accusation contre la république d'Athènes, qui aurait ainsi consenti à livrer, contrairement à ses lois, l'un de ses principaux citoyens, à la simple réquisition d'un gouvernement étranger. Une telle supposition est impossible, et se trouve réfutée par un grand nombre de témoignages anciens. Les recherches qui suivent en donneront la preuve.

CHAPITRE IV.

PROCÈS DE THÉMISTOCLE. PREMIÈRE PARTIE : PRISE EN CONSIDÉRATION DE L'ISANGÉLIE DE LÉOBOTE ; RENVOI DE THÉMISTOCLE DEVANT LES JUGES.

Conformément aux règles diplomatiques, les ambassadeurs, en arrivant à Athènes, se rendaient chez les prytanes et remettaient leurs lettres de créance (*τοῖς πρυτάνεσιν ἀποδοῦναι τὰ γράμματα*)[1]. Ceux-ci, après avoir pris connaissance du but de la commission, faisaient un rapport au conseil des Cinq Cents, qui examinait les lettres, vérifiait les pouvoirs et fixait un jour pour recevoir l'ambassade ; cette première cérémonie constituait l'acceptation officielle[2]. Après qu'elle avait été accomplie, le conseil décidait de la présentation des ambassadeurs dans l'assemblée des citoyens[3] et chargeait les prytanes d'être leurs introducteurs. Cette seconde cérémonie avait toujours lieu dans la troisième séance d'une prytanie[4]. C'était l'audience solennelle que le peuple souverain donnait aux représentants d'un État étranger ; elle était accompagnée d'honneurs proportionnés à la puissance de cet État et à l'amitié

[1] Pollux, VIII, 95.

[2] Voyez Platner, *Der Process und die Klagen bei den Attikern* (Darmst. 1824, in-8°), vol. I, p. 58.

[3] Eschine, *Des prévaric. de l'ambassade*, § 58 : *Ταῖς δὲ ξενικαῖς πρεσβείαις ἡ βουλὴ τὰς εἰς τὸν δῆμον προσόδους προβουλεύει.*

[4] Pollux, VIII, 95.

citoyens, de la même classe que lui, se portaient ses cautions. Une garantie bien plus grande encore existait quand il s'agissait de crime d'État. Dans ce cas, c'était l'assemblée législative même qui prenait en main la cause du citoyen et décidait de sa mise en accusation ; c'est ce qui est expliqué très-clairement par les témoignages d'Hypéride, d'Harpocration et de beaucoup d'autres écrivains. Pour tous les autres crimes que les crimes d'État, dit Hypéride [1], il y a des règlements et des tribunaux spéciaux ; mais, ajoute Harpocration [2], pour les grands crimes d'État, qui ne peuvent souffrir de délai, on n'a établi ni autorités, ni règlements d'après lesquels ces autorités puissent agir ; l'initiative appartient au conseil des Cinq Cents ou à l'assemblée législative. Harpocration veut dire par là que les tribunaux ordinaires n'avaient pas le droit de traduire en justice un citoyen prévenu de crime d'État ; ils étaient tenus d'en demander l'autorisation à l'assemblée du peuple. Avant que le citoyen fût amené devant ses juges (*εἰσήγετο εἰς τὸ δικαστήριον*), il fallait légalement établir et déclarer officiellement que la république donnait aux autorités judiciaires le pouvoir de le mettre en état d'arrestation.

On ne pouvait enlever à Thémistocle les priviléges dont jouissaient d'autres citoyens ; il fallait commencer contre lui un procès qu'Hypéride appelle public (*ἀγὼν δημόσιος*), et dont la procédure était différente de celle des cas ordinaires. Ce procès se divisait en deux parties :

[1] Hypér. *Pour Euxénippe*, 22 (Babington), 6 (Didot) : *Τὸν αὐτὸν δὲ τρόπον καὶ ἐπὶ τῶν ἄλλων ἀδικημάτων ἁπάντων καὶ νόμους καὶ ἀρχὰς καὶ δικαστήρια τὰ προσήκοντα ἑκάστοις αὐτῶν ἀπέδοτε.* Un peu plus haut, il dit : *Διὰ τοῦτο γὰρ ὑμεῖς ὑπὲρ ἁπάντων τῶν ἀδικημάτων, ὅσα ἐστὶν ἐν τῇ πόλει, νόμους ἐθεσθε χωρὶς περὶ ἑκάστου αὐτῶν.*

[2] Harpocr. *s. v.* Εἰσαγγελία. *Ἐπὶ δημοσίοις ἀδικήμασι μεγίστοις καὶ ἀναβολὴν μὴ ἐπιδεχομένοις καὶ ἐφ' οἷς μήτε ἀρχὴ καθέστηκε μήτε νόμοι κεῖνται τοῖς ἄρχουσι, καθ' οὓς εἰσάξουσιν, ἀλλὰ πρὸς τὴν βουλὴν ἢ τὸν δῆμον ἡ πρώτη κατάστασις ἐστίν.*

pouvait être mise à l'ordre du jour de l'assemblée (*χρηματίζειν*) sans avoir été préalablement discutée dans le conseil, et sans un avis (*γνώμη*) de celui-ci. Cet ordre ne fut pas, il est vrai, toujours observé; on s'adressait souvent à l'assemblée [1], du temps de Démosthène, mais c'était une transgression de la loi qui n'eut lieu que beaucoup plus tard; au v^e^ siècle, elle n'est pas encore signalée. Le conseil des Cinq Cents examinait l'isangélie, et, s'il la trouvait fondée, la remettait à l'assemblée législative avec son avis. Les prytanes, qui convoquaient l'assemblée et qui réglaient l'ordre des matières à discuter (*ὑπὲρ ὧν δεῖ χρηματίζειν*), présentaient l'isangélie au nom du conseil dans la première séance d'une prytanie qui s'appelait *κυρία ἐκκλησία*, car la lecture des isangélies ne se faisait qu'à cette seule séance [2]. Lorsque la lecture de l'isangélie et de l'avis du conseil avait eu lieu, on procédait immédiatement à ce qu'on appelait la *prochirotonie*, c'est-à-dire au vote préalable, pour décider si l'assemblée entendait adopter purement et simplement le rapport du conseil ou le mettre en discussion [3]. Si la majorité votait pour la discussion, elle commençait de suite, et, si elle ne pouvait se terminer dans la même séance, la continuation en était renvoyée à la prytanie prochaine.

Les ambassadeurs de Sparte trouvèrent à Athènes beaucoup d'ennemis de Thémistocle. Parmi eux se distinguait Léobote, fils d'Alcméon, du dème d'Agryle, de la tribu Érechthéide, qui, d'après le témoignage de Plutarque [4], présenta

Anonymi Arg. p. 591 : *Ἀπροβούλευτον ψήφισμα μὴ εἰσιέναι ἐν τῷ δήμῳ.* (Comp. Plut. *Solon*, chap. XIX.)

[1] *Argum. Demosth. cont. Androt.* p. 592 : *Ἔθος ἐκράτησεν ἀπροβούλευτον ψήφισμα εἰσάγεσθαι ἐν τῷ δήμῳ.*

[2] Pollux, VIII, 95.

[3] Harpocrat. *s. v.* Προχειροτονία.

[4] Plut. *Themist.* c. XXIII : *Ὁ δὲ γραψάμενος αὐτὸν προδοσίας Λεωβότης ἦν Ἀλκμαίωνος Ἀγραύληθεν, ἅμα συνεπαιτιωμένων τῶν Σπαρτιατῶν.*

l'isangélie, et s'est acquis par là une triste célébrité dans l'histoire.

A juger d'après la marche de cette affaire, le conseil dut trouver l'isangélie de Léobote digne d'être prise en considération, car il chargea les prytanes de faire un rapport à l'assemblée législative, concluant à la mise en accusation de Thémistocle. L'assemblée ne s'en tint pas à l'avis du conseil et vota pour la discussion. Le récit de Diodore et celui de Plutarque donnent à penser que cette discussion fut assez longue, car ces deux historiens disent[1] que Thémistocle envoya, sous forme d'épître, sa défense à l'assemblée. Or Thémistocle résidait à Argos; il fallait qu'il reçût la nouvelle que l'assemblée délibérait sur son affaire, qu'il écrivît sa défense, et la fît parvenir à Athènes. La lecture de sa lettre ne pouvait donc se faire qu'à la séance de la prytanie suivante.

Plutarque[2] relève la générosité et la noblesse d'âme d'Aristide dans cette affaire, et dit qu'il fut du très-petit nombre de ceux qui ne se laissèrent pas dominer par leur inimitié. La majorité de l'assemblée vota pour l'accusation et se rendit à la demande des Spartiates. « Les Athéniens, dit Thucydide[3], crurent à la culpabilité de Thémistocle, et envoyèrent avec les agents de Sparte des citoyens d'Athènes chargés de l'arrêter partout où ils pourraient le saisir (ὅπου ἂν παριτύχωσιν). » Le décret qui fut rendu porte en tête, selon l'usage, le nom de l'accusateur; car, lorsque le président (ἐπιστάτης) ou les proèdres (πρόεδροι, c'est-à-dire le bureau) fermaient la discussion, et qu'il fallait aller aux voix (ἐπιψηφίζειν, ψηφίζεσθαι, ἐπιχειροτονεῖν)[4], l'orateur qui avait fait la proposition rédi-

[1] Diod. XI, LV, 7; Plut. *Thémist.* XXIII.
[2] Plut. *Aristide*, c. XXV.
[3] Thucyd. I, CXXXV, 3.
[4] Voyez C. F. Hermann, *Griechische Staatsalterthümer*, §§ 129 et 130.

geait le décret en mettant son nom en tête[1]. C'est sur cette rédaction que votait l'assemblée, et c'est ainsi que Plutarque nous a conservé le nom de Léobote.

La décision de l'assemblée, il est vrai, n'était qu'un renvoi devant les juges, mais elle montrait l'hostilité des esprits et faisait pressentir une condamnation. L'accusation de médisme était terrible. Arthmius de Zélée venait de l'éprouver pour avoir voulu corrompre des Grecs, bien qu'il ne fût pas Athénien, mais sujet du roi de Perse, comme le fait observer Démosthène[2]. Thémistocle le savait trop bien, puisque, d'après le dire de Plutarque[3], il avait présenté lui-même la dénonciation d'Arthmius. Il connaissait parfaitement le danger de sa position, et, sans attendre l'arrivée des agents, il s'enfuit à Corcyre, puis dans le pays des Molosses. Il ne faisait que suivre en cela l'exemple d'un très-grand nombre d'accusés politiques, qui cherchaient leur salut dans la fuite et attendaient que le calme fût rétabli pour rentrer dans leur patrie. Cette facilité avec laquelle le gouvernement d'Athènes accueillait les dénonciation est notée par Hypéride en ces termes : « Des cinq accusés que je viens de nommer, dit-il[4], aucun ne se présenta au tribunal ; ils s'enfuirent tous comme beaucoup

[1] Bekker, *Anecdota græca*, page 310 : *Ἐδοκιμάζοντο δὲ οὐχ ἅπαντες Ἀθηναῖοι, ἀλλ' οἱ ῥήτορες οἱ πολιτευόμενοι καὶ τὰ ψηφίσματα γράφοντες.*

[2] Démosth. *Contre Philippe*, III, XLII, p. 121 : *Ἐκεῖνοι* (Ἀθηναῖοι) *Ζελείτην τινὰ Ἀρθμιον δοῦλον βασιλέως* (ἡ γὰρ Ζέλεια ἐσθ' τῆς Ἀσίας), *ὅτι τῷ δεσπότῃ διακονῶν χρυσίον ἤγαγεν εἰς Πελοπόννησον, οὐκ Ἀθήναζε, ἐχθρὸν αὐτῶν ἀνέγραψαν καὶ τῶν συμμάχων, αὐτὸν καὶ γένος καὶ ἀτίμους.* (Comp. Dinarque, *Contre Aristogiton*, § 25, p. 108; Eschine, *Contre Ctésiphon*, § 258.)

[3] Plut. *Thémist.* c. VI.

[4] Hypér. *Pour Euxénippe*, 18 et 19 (Babington), § 2 (Didot) : *Καὶ οὔτε τούτων πέντε ὄντων οὐδ' εἷς ὑπέμεινε τὸν ἀγῶνα, ἀλλ' αὐτοὶ ᾤχοντο φεύγοντες ἐκ τῆς πόλεως, οὔτ' ἄλλοι πολλοὶ τῶν εἰσαγγελλομένων, ἀλλ' ἦν σπάνιον ἰδεῖν ἀπ' εἰσαγγελίας τινὰ κρινόμενον ὑπακούσαντα εἰς τὸ δικαστήριον.*

d'autres, car il est très-rare de voir quelqu'un obéir à une citation pour crime politique. »

L'espoir que Thémistocle avait eu d'être laissé en paix dans une retraite éloignée fut déçu; avec les agents d'Athènes se trouvaient les envoyés de Sparte, qui étaient habitués à remplir très-scrupuleusement les ordres de leur gouvernement. Apprenant, à leur arrivée à Argos, qu'il s'était enfui à Corcyre, ils se dirigèrent sur cette île, et, ne l'y trouvant plus, ils le suivirent au pays des Molosses. Ils se présentèrent au roi Admète peu de temps après l'arrivée du fugitif, qu'ils sommèrent de se rendre, et, selon Thucydide[1], ils cherchèrent longtemps à persuader le roi de ne pas lui donner asile. Mais Admète, fidèle à sa parole, refusa de leur livrer l'illustre fugitif. Leur mission fut ainsi terminée; ils revinrent à Sparte et à Athènes rapporter à leurs gouvernements le refus de Thémistocle de se soumettre au jugement de la diète hellénique.

CHAPITRE V.

PROCÈS DE THÉMISTOCLE. SECONDE PARTIE : JUGEMENT ET CONDAMNATION DE THÉMISTOCLE. RESTITUTION DU VERDICT DU JURY D'ATHÈNES.

Les malheurs de Thémistocle sont, pour les historiens modernes, un des plus puissants motifs d'accusation contre les Athéniens. Loin de nous la pensée de justifier leur conduite! Nous leur opposons volontiers la sagesse et la modération des Spartiates, qui, selon Thucydide[2], ne condamnèrent jamais un homme d'État sans des preuves positives, et ne s'écartèrent pas même de cette règle dans le procès de Pausanias, malgré l'autorité des dénonciations, la force et le nombre des témoi-

[1] Thucyd. I, CXXXVII, 1 : Καὶ ὕστερον οὐ πολλῷ τοῖς Λακεδαιμονίοις καὶ Ἀθηναίοις ἐλθοῦσι καὶ πολλὰ εἰποῦσιν οὐκ ἐκδίδωσιν.

[2] *Idem*, I, CXXXII.

gnages. Certainement l'animosité des partis à cette époque était extrême; mais il est impossible de ne pas reconnaître que Thémistocle contribua lui-même à cette animosité. Non content de sa gloire, il cherchait avec une ardeur excessive de nouveaux honneurs et de nouvelles distinctions. Plutarque dit [1] qu'ayant cru remarquer quelque refroidissement chez ses concitoyens, il les fatiguait en rappelant sans cesse dans l'assemblée (*ἐν τῷ δήμῳ*) sa victoire et ses nombreux services. Il avait fait élever un temple à ses frais en commémoration de la bataille de Salamine, et l'avait consacré à la déesse Artémis, sous le nom d'*Aristoboulé* (*ἣν Ἀριστοβούλην προσηγόρευσεν*), voulant montrer que la Grèce avait été sauvée par ses sages conseils. Il n'est pas étonnant que, malgré sa gloire, il se fît beaucoup d'ennemis; ses richesses en augmentaient encore le nombre, surtout par la manière dont il les avait acquises. Critias dit [2] qu'au commencement de sa carrière politique il ne possédait que trois talents; mais, lorsque ses biens furent confisqués, la somme que le trésor put s'approprier, seulement de la partie *ostensible*, se montait à cent talents, ou, d'après une autre version, à quatre-vingts[3], ce qui suppose une grande fortune, puisque sa propriété *inostensible*[4], qui resta cachée et lui fut envoyée en Asie, égale au moins cette somme.

Quelles que fussent les faiblesses de Thémistocle, elles devaient disparaître devant les grands services qu'il avait rendus

[1] Plut. *Thémist.* c. XXII.

[2] Critias, ap. Ælian. *Variæ hist.* X, XVII.

[3] Plut. *Thémist.* c. XXV : *Τῶν δὲ φανερῶν (χρημάτων) γενομένων καὶ συναχθέντων εἰς τὸ δημόσιον Θεόπομπος μὲν ἑκατὸν τάλαντα, Θεόφραστος δὲ ὀγδοήκοντά φησι γενέσθαι τὸ πλῆθος.*

[4] Sur cette distinction de la propriété chez les Athéniens, voyez mon *Essai historique sur les trapézites ou banquiers d'Athènes*, mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du samedi 24 septembre 1859. (Paris, 1859, in-8°.)

trahison (προδοσία). Thucydide, Plutarque et
firment[1]. Prenons-le comme point de départ et fondement de
nos recherches. Le mot trahison embrassait, dans la législation
athénienne, plusieurs genres de crime. Il signifiait d'abord l'acte
des citoyens qui passaient à l'ennemi pendant la guerre, ou
lui livraient les villes, les vaisseaux, les troupes et les marins
de leur patrie. C'était encore trahir que de quitter, pour sa
propre sûreté, la ville en danger. C'est ainsi que Léocrate fut
accusé de trahison par Lycurgue pour être sorti d'Athènes
malgré la défense, quoiqu'il n'eût pas passé à l'ennemi et n'eût
eu aucun rapport avec lui[2]. On ne pouvait attribuer à Thémis-
tocle ni l'une ni l'autre de ces deux sortes de trahison; toute
sa vie témoignait hautement contre une pareille accusation.
Il fut condamné pour le crime connu sous le nom de mé-
disme, qui signifiait l'alliance et la conspiration avec la Perse
pour détruire le gouvernement démocratique d'Athènes (κα-
τάλυσις τῆς πολιτείας, τοῦ δήμου κατάλυσις). D'après les lois
athéniennes, ce crime était au premier chef une trahison[3].
Cela est dit expressément dans le texte officiel du verdict
rendu contre Archeptolème et Antiphon, et conservé par Plu-
tarque dans la Vie des dix orateurs. Archeptolème et Antiphon
furent condamnés comme traîtres, pour avoir conspiré avec
les Spartiates et fait une révolution. Les Athéniens jugèrent
de même la conduite de Thémistocle. Ils virent dans les deux
cas le même but et les mêmes moyens, une conspiration avec

[1] Thucyd. I, CXXXVIII, 6; Plut. Thémist. c. XXIII; Suidas, s. v. Θεμιστοκλῆς.

[2] Lycurgue, § 1 (p. 148) : Εὔχομαι..... εἰ μὲν εἰσήγγελκα Λεωκράτην δικαίως καὶ κρίνω τὸν προδόντα αὐτῶν, etc. L'argument du discours : Λεωκράτης οὖν τις ἐξελθὼν τῆς πόλεως, καὶ φθάνοντος ἐν Ῥόδῳ καὶ πάλιν ἐν Μεγάροις, ἦλθεν Ἀθήναις· καὶ παῤῥησιαζομένου αὐτοῦ τηγορίαν ποιεῖται ὁ Λυκοῦργος αὐτοῦ προδότου.

[3] Voyez surtout Herauld, Observ jus atticum et romanum, lib. III, c p. 227-230; cap. X, p. 230-236.

l'aide et au profit de l'étranger, sans autre différence que le nom de l'étranger.

Le document conservé par Plutarque a encore une autre importance pour notre sujet. En comparant les articles qu'il contient avec les fragments de la condamnation de Thémistocle qui se trouvent dispersés dans les différents auteurs, on reste convaincu que le tribunal d'Athènes a rendu contre lui un jugement pareil en tout point à celui d'Antiphon et d'Archeptolème. Cet acte comprend cinq articles[1] :

1° La remise du condamné aux onze pour l'exécution de sa peine;

2° La confiscation des biens;

3° La démolition de sa maison;

4° La privation de sépulture dans sa patrie;

5° L'atimie.

Thémistocle, comme absent, ne put être livré aux onze; on ne sait si sa maison fut démolie; c'est probable; aucun auteur ne le dit; mais les trois autres peines lui furent infligées.

1° D'après le témoignage de Critias, de Théopompe et de Théophraste, les biens de Thémistocle furent confisqués et rapportèrent au trésor de la république quatre-vingts ou cent talents. La confiscation des biens était un acte public très-im-

[1] Plut. *Vies de dix orateurs*, § 27 : Προδοσίας ὤφλον Ἀρχεπτόλεμος Ἱπποδάμου Ἀγρύληθεν παρὼν, Ἀντιφῶν Σοφίλου Ῥαμνούσιος παρὼν· τούτοιν ἐτιμήθη, τοῖς ἕνδεκα παραδοθῆναι, καὶ τὰ χρήματα δημόσια εἶναι, καὶ τῆς Θεοῦ τὸ ἐπιδέκατον, καὶ τὼ οἰκία κατασκάψαι αὐτῶν, καὶ ὅρους Θεῖναι τοῖν οἰκοπέδοιν, ἐπιγράψαντας· Ἀρχεπτολέμου καὶ Ἀντιφῶντος τοῖν προδότοιν. — § 28 : Τῷ δὲ δημάρχῳ ἀποφῆναι τὼ οἰκία [αὐτοῖν], καὶ μὴ ἐξεῖναι Θάψαι Ἀρχεπτόλεμον καὶ Ἀντιφῶντα Ἀθήνησι, μηδ' ὅσης Ἀθηναῖοι κρατοῦσι· καὶ ἄτιμον εἶναι Ἀρχεπτόλεμον καὶ Ἀντιφῶντα, καὶ γένος τὸ ἐκ τούτοιν, καὶ νόθους καὶ γνησίους· καὶ ἐὰν ποιήσηταί τινα ἐξ Ἀρχεπτολέμου καὶ Ἀντιφῶντος, ἄτιμος ἔστω ὁ ποιησάμενος. — § 29 : Ταῦτα δὲ γράψαι ἐν στήλῃ χαλκῇ, [καὶ] ἧπερ ἀνάκειται τὰ ψηφίσματα τὰ περὶ Φρυνίχου, καὶ τοῦτο Θέσθαι.

portant, et était accompagnée de toutes les formalités qui rendent la législation athénienne remarquable. Quand un décret de confiscation était voté, le gouvernement chargeait les démarques de faire le dénombrement des biens, d'en dresser l'inventaire (*ἀπογράφεσθαι, ἀπογράφειν τὰ χρήματα*[1]) et de les rendre par là ostensibles (*ἀποφαίνειν*[2]). Cet inventaire (*ἀπόγραφή*) était présenté au conseil des Cinq Cents chargé d'administrer les finances de la république et était examiné avec un soin scrupuleux. Le conseil le transmettait à l'assemblée législative avec son rapport sur l'état des biens. Ce rapport était lu à la première séance d'une prytanie. Enfin, après une nouvelle décision de l'assemblée, toute l'affaire était remise de nouveau au conseil des Cinq Cents pour l'exécution définitive. Le conseil prenait la dîme de toute la propriété pour la déesse, et désignait le reste pour être vendu aux enchères, qui avaient lieu dans le bâtiment appelé *Polétérion*, par l'entremise de commissaires nommés *Polètes*[3]. Toutes ces formalités furent sans doute remplies à la confiscation des biens de Thémistocle, et la somme de quatre-vingts ou cent talents, dont parlent les historiens, est le produit de la vente aux enchères.

2° Thucydide[4] affirme que Thémistocle fut privé de sépulture dans sa patrie. Il est vrai que sa famille, pour obéir à ses dernières volontés, rapporta ses restes en Attique, mais cela n'eut lieu que secrètement; son monument funéraire était élevé à Magnésie.

3° Il subit la peine de l'atimie. Cette peine entraînait la

[1] Voy. Meier, *De Bonis damnatorum et fiscalium debitorum* (Bérol. 1819, in-8°), p. 201, sq.

[2] Harpocrat. *s. v.* Ἀπόφασις· τὸ ἀποφαίνειν διὰ γραμμάτων κατὰ μέρος ὁπόσην οὐσίαν ἔχει.

[3] *Idem*, *s. v.* Πωλῆται καὶ Πωλητήριον.

[4] Thucyd. I, CXXXVIII.

furent couronnés. Mais, après les jeux, ils coururent le plus grand danger de la part des ennemis de Thémistocle, qui, les ayant reconnus, voulaient leur appliquer la loi sur les exilés. »

Tel fut le procès de Thémistocle. Nous croyons être parvenu à donner une valeur historique positive à des fragments épars, et à reconnaître, en les interprétant par la procédure suivie à Athènes, que la condamnation de cet illustre homme d'État fut régulière, et qu'il n'y a pas lieu d'accuser la république de l'avoir proscrit sans jugement.

CHAPITRE VI.

JUGEMENT ET CONDAMNATION D'ÉPICRATE.

Après cette sentence du jury contre Thémistocle, commença le jugement de ses partisans, qui fut conduit avec la même passion. Ce nouveau procès mérite une attention d'autant plus grande, que la connaissance nous en est transmise par un historien contemporain, Stésimbrote. Plutarque n'a conservé, il est vrai, qu'un fragment, ou, pour parler plus justement, que quelques mots de cet historien; mais ces mots ont une grande valeur : « Stésimbrote, dit Plutarque[1], écrit dans son histoire qu'Épicrate d'Acharnes a soustrait (fait sortir secrètement) d'Athènes la femme et les enfants de Thémistocle, et les lui a envoyés chez les Molosses, mais que, pour cette action, il fut traduit en justice par Cimon, condamné à mort, et subit sa peine. » Un peu plus loin, Plutarque ajoute : « Une

[1] Plut. *Themist.* c. XXIV : *Ἐκεῖ δ' αὐτῷ τὴν γυναῖκα καὶ τοὺς παῖδας ἐκκλέψας ἐκ τῶν Ἀθηνῶν Ἐπικράτης ὁ Ἀχαρνεὺς ἀπέστειλεν, ὃν ἐπὶ τούτῳ Κίμων ὕστερον κρίνας ἐθανάτωσεν, ὡς ἱστορεῖ Στησίμβροτος.* — C. XXV : *Τῶν δὲ χρημάτων αὐτῷ πολλὰ μὲν ὑπεκκλαπέντα διὰ τῶν φίλων εἰς Ἀσίαν ἔπλει.*

bonne partie de la fortune de Thémistocle fut soustraite pour lui par ses amis et passa en Asie. » Ces deux passages se complètent et s'éclairent l'un l'autre, et ne doivent pas être séparés. L'historien a employé deux fois le mot *soustrait* pour une action secrète et illégale, mot juridique, appartenant très-vraisemblablement à Stésimbrote lui-même, et répété à dessein par Plutarque. Ce mot nous aide à comprendre le crime qui fit infliger à Épicrate la peine capitale.

La loi athénienne était très-sévère pour les crimes politiques; elle frappait, comme nous l'avons dit, non-seulement le coupable, mais même sa famille. C'est dans cette position terrible que se trouvèrent la femme et les enfants de Thémistocle. Depuis le moment où la sentence contre lui fut prononcée, sa famille perdit les droits de citoyen et ceux des gens privés, et devint propriété de l'État. Le dévouement d'Épicrate les délivra, et, en favorisant leur fuite, il les vola au gouvernement, comme disaient les Athéniens. Ce fut son premier crime. Il fut reconnu coupable d'un second. Les biens de Thémistocle avaient été confisqués, et l'on avait déjà donné l'ordre d'en faire l'inventaire. Épicrate se dévoua de nouveau; il tâcha d'en sauver autant qu'il était possible; il cacha très-probablement la partie de la fortune qui s'appelait inostensible et la fit passer à Thémistocle. Or les biens confisqués étaient aussi propriété de l'État; les soustraire était voler l'État, ce qui était un crime capital, contre lequel était dirigée l'accusation connue sous le nom de γραφὴ κλοπῆς δημοσίων χρημάτων, c'est-à-dire du vol des biens de l'État.

Ainsi Plutarque, en employant deux fois le mot *soustrait* ou *volé*, montrait qu'Épicrate avait à répondre, dans son procès, à la double accusation du détournement de la famille de Thémistocle et de celui des biens publics; seulement ces deux

accusations furent réunies, par la passion du moment, en une seule, celle de complicité dans la trahison de Thémistocle. Il n'est pas douteux qu'Épicrate n'ait agi par entraînement et par compassion pour son ami. Mais les Athéniens, sous l'influence des discours de Cimon, d'Alcméon, de Léobote et d'autres membres du même parti, ne voulurent voir en lui qu'un conspirateur (*συνωμότης*). On comprend que l'action d'Épicrate dut faire une grande impression dans la ville, surtout quand on vit Cimon, fils de Miltiade, qui était alors à la tête de la république, se faire l'accusateur du coupable.

Il y a chez Aristophane une expression qui provoquait un rire général au théâtre, et que nous pouvons appliquer à Épicrate pour caractériser sa terrible position. Dans cette belle scène des Guêpes, où le tribunal d'Athènes est parodié jugeant le crime capital d'un chien, le poëte met dans la bouche de Philocléon une accusation qui rappelle parfaitement celle d'Épicrate par Cimon, et qui était sans doute une expression judiciaire et officielle : « Il est voleur, dit Philocléon, et conspirateur, *κλέπτης μὲν οὖν οὗτός γε καὶ ξυνωμότης*[1]. » Ces mêmes paroles ont été dites à Épicrate, non sur le théâtre, mais devant l'austère tribunal de la république.

[1] Vers 953, édit. de la Bibliothèque grecque de Didot.

DE L'AIMANT,

DE SES NOMS DIVERS ET DE SES VARIÉTÉS

SUIVANT LES ANCIENS[1],

PAR TH. HENRI MARTIN.

L'aimant était bien connu des Grecs dès le temps de Thalès; mais les Grecs et les Romains ont donné à ce corps plusieurs noms, et ils ont appliqué ces noms à des objets divers. Il est important de démêler dans leurs écrits ce qui se rapporte à l'aimant, et ce qui se rapporte à d'autres corps. Cette discussion intéresse l'histoire de la physique et de la minéralogie, en même temps que les études archéologiques, philologiques et lexicographiques.

[1] Voy. Saumaise, *Exercitationes Plinianæ in Solinum*, p. 774 et suiv. et p. 398 et suiv. (Utrecht, 1689, in-fol.); Falconnet, *Dissertation historique et critique sur ce que les anciens ont cru de l'aimant* (dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1re série, t. IV, p. 616-634); Schwarze, *Commentationes Theophrasteæ* VIII (Gorlitz, 1801-1808), *Comm.* V et VI, *De Lapide lydio veterum et recentiorum*, sect. I et II; *Comm.* VII, *De Lapide heraclio; Comm.* VIII, *De Magnete lapide Theophrasti, a recentiorum magnete plane diverso;* Delaunay, *Mineralogie der Alten*, 2ter Theil, 4te Abtheilung, *Anhang vom Magnet;* le même, *Uebersicht der alten und neuen Mineralogie*, p. 201 et suiv.; Buttmann, *Bemerkungen über die Benennungen einiger Mineralien bei den Alten, vorzüglich des Magnetes und des Basaltes* (*Museum der Alterthumswissenschafft*, t. II, p. 102-104); Klaproth, *Lettre à M. de Humboldt sur l'invention de la boussole*, et Mauricius Pinder, *De Adamante*, § 17 (Berlin, 1829, in-8°).

Le principal nom grec de l'aimant était λίθος ἡράκλεια[1]. Un autre nom, μαγνῆτις λίθος[2], devenu plus tard dominant, fut donné à ce corps dès l'époque de Platon; mais ce fut peut-être seulement à cause d'un malentendu; du moins, il paraît certain que Platon[3] s'est trompé en croyant reconnaître l'aimant sous ce nom dans un passage de l'*Œneus*, pièce d'Euripide aujourd'hui perdue, et cette erreur a été reprochée à Platon dans l'antiquité même[4]. En effet, dans trois vers de l'*Œneus*, conservés par Suidas[5], Euripide parle d'une fausse apparence, *qui, pareille*, dit-il, *à la pierre μαγνῆτις, séduit d'abord l'âme, puis la rend à elle-même.* Suivant la remarque d'Hésychius et de Suidas, adoptée avec raison par Buttmann[6], ceci doit s'entendre d'une substance qui trompait l'œil au premier

[1] Voy. Platon, *Ion*, p. 533 D; *Timée*, p. 80 C; Théophraste, *Des Pierres*, § 4, p. 687, de Schneider; Lucien, *Images*, c. 1; Galien, *Des Facultés naturelles*, liv. I, t. I, p. 93, l. 53; p. 94, l. 53; p. 95, l. 48; *Des Médicaments simples*, liv. IX, t. II, p. 123, l. 13 et 14; *Des Parties souffrantes*, liv. VI, t. III, p. 315 (éd. gr. de Bâle); Ptolémée, *Géographie*, VII, 2, § 31, p. 211 de Bertius, et *Traité* astrologique *en quatre livres*, 1, 2; Proclus, Commentaire sur ce traité, p. 12 et 14 (éd. gr. Leyde, 1653, in-12); Photius, *Lexique*, p. 58, et *Questions amphilochiennes*, q. 131 (*Script. vet. nov. collect.* de Mai, t. I, p. 125).

[2] Voy. Platon, *Ion*, p. 533 D; Galien, *De la Thériaque, à Pison*, t. II, p. 454; *Des Médicaments simples*, liv. IX, t. II, p. 123; *Des Parties souffrantes*, liv. I, t. III, p. 259, l. 9; liv. VI, p. 315, l. 41 (éd gr. de Bâle); Dioscoride, *Matière médicale*, v, 148; Alexandre d'Aphrodisias, *Questions physiques et morales*, II, 23, p. 136 de Sprengel; Alexandre (de Tralles?) *Problèmes*, proème, p. 4, d'Ideler (*Phys. et med. gr. minores*); Proclus, *Sur le traité en quatre livres de Ptolémée*, I, 3, p. 20 (Leyde, 1653, in-12); Simplicius, *Physique*, f. 316 *b* Ald. (p. 451 de Brandis); Jean Philopon, *De l'Ame*, I, f. 27 *a* (éd. gr. de Venise); Théophylacte, *Dialogue*, p. 11, et *Lettre XXVI*, p. 46 (éd. Boissonnade); Photius, *Questions amphilochiennes*, q. 131, etc. Pour la forme μαγνῆσσα, voyez saint Grégoire de Nazianze, *Poëmes, Prières à la Vierge*, v. 583, et *à Némésius*, v. 198; le faux Orphée, *Des Pierres*, X, v. 302 et 320, et Tzetzès, *Chiliade IV*, hist. 138, v. 400, et *Chiliade VI*, hist. 66, v. 621. Pour la forme μαγνησία, voyez le romancier Achillès Tatius, I, 17, et Suidas, au mot Ἡράκλεια.

[3] *Ion*, p. 533 D, E.

[4] Voy. Suidas, au mot Ἡράκλεια, et Hésychius, au mot Μαγνῆτις.

[5] Au mot Ἡράκλεια.

[6] *Mus. der Alterthumswissenschaft*, t. II, p. 5-17.

pierre par excellence. Ce cinquième nom de l'aimant en grec n'a pas besoin de commentaire. Mais revenons en peu de mots sur chacune des quatre premières dénominations pour en examiner le sens, l'origine et la légitimité.

D'abord, les mots λίθος ἡράκλεια signifient-ils réellement *pierre d'Héraclée?* Platon[1], Élien[2] et Diogenianus[3] paraissent avoir cru, du moins, que ce nom avait pour cause l'origine locale de l'aimant, qui, suivant eux, devait venir principalement d'une ville consacrée à Hercule et nommée à cause de cela *Héraclée*; car c'est évidemment pour cette raison que ces trois auteurs appellent aussi l'aimant λίθος ἡρακλεῶτις ou ἡρακλεώτης. La plupart des anciens, entraînés peut-être par l'autorité de Platon, ont pensé comme lui sur ce point, et ont cru que l'aimant venait surtout d'une ville d'Héraclée en Ionie[4], c'est-à-dire d'*Héraclée près du mont Latmus*[5], en Carie, sur les confins de la Lydie.

Quant à la dénomination de λίθος μαγνῆτις, pour en rendre compte, les uns disaient que l'aimant avait été découvert pour la première fois dans le pays des Magnésiens[6]; d'autres disaient qu'il l'avait été par un berger appelé *Magnès*, qui s'était aperçu que la pointe de son bâton ferré et les clous de ses chaussures se collaient à cette pierre[7]; c'étaient des porteurs de pierre magnésiens qui avaient découvert la propriété

[1] *Ion*, p. 535 c.

[2] *Nature des animaux*, X, 14.

[3] Dans le scholiaste de Platon, *l. c.*

[4] Voyez Ælius Dionysius, dans Eustathe, sur l'*Iliade*, II, 756; Photius, *Lexique*, au mot Ἡράκλεια; Hésychius et Suidas, au même mot, et les auteurs cités par Saumaise, *Exerc. Plin. in Solinum*, p. 774 et suiv. et p. 398 et suiv. (Utrecht, 1698, in-fol.)

[5] Voyez Ptolémée, *Géogr.* V, 11, § 9.

[6] Voyez Lucrèce, *De Rerum natura*, VI, 907-908, et l'*Etym. Magn.* au mot Μαγνῆτις.

[7] Voyez Nicandre dans Pline, XXXVI, 16, sect. 25, n° 127, t. V, p. 348, de Sillig; Isidore de Séville, *Origines*, XVI, 4, et Vincent de Beauvais, *Spec. nat.* VIII, 9, p. 502. (Douai, 1614, in-fol.)

de l'aimant, suivant Photius[1]: « car probablement il y avait, dit-il, de cette pierre à leurs chaussures, et en marchant lentement sur une terre qui contenait du minerai de fer, ils sentaient une certaine pesanteur et une certaine résistance, parce que les fragments de pierre d'aimant s'attachaient au minerai[2]. » Les auteurs qui attribuent cette découverte à un certain Magnès ne s'accordent pas sur le lieu; Nicandre et Pline disent qu'il la fit en Troade; Isidore de Séville dit que ce fut dans l'Inde, et Vincent de Beauvais[3] cite Nicandre en faveur de cette dernière opinion, mais en ajoutant qu'on trouve aussi de l'aimant ailleurs, notamment en Espagne.

Voilà bien des versions différentes destinées à expliquer le nom de *μαγνῆτις λίθος* donné à l'aimant; mais la variété de ces versions n'est pas du tout une raison de croire que cette explication soit vraie. Il paraît beaucoup plus probable que, si l'on nomma l'aimant *μαγνῆτις λίθος*, ce fut à cause d'une erreur que nous avons montrée chez Platon, c'est-à-dire par suite d'une confusion entre l'aimant et une autre substance nommée réellement *μαγνῆτις λίθος*. Cette confusion elle-même vient sans doute en partie de ce que le vrai nom grec de l'aimant, *λίθος ἡράκλεια*, avait été considéré comme signifiant *pierre de la ville d'Héraclée près du Latmus en Carie*, de ce que cette ville était regardée autrefois comme une ville de la Lydie ionienne[4], enfin de ce que Magnésie du Méandre et Magnésie du Sipyle étaient des villes lydiennes, dont la première était même peu éloignée d'Héraclée. Ce fut sans doute pour cette même raison qu'on eut quelquefois le tort de don-

[1] *Quest. amphiloch.* q. 131 (*Script. vet. nov. coll.* de Mai, t. I, p. 125).

[2] L'*Etym. Magn.* (au mot *Μαγνῆτις*) nous a conservé une transformation absurde de cette anecdote.

[3] *Speculum naturale*, VIII, 19, p. 502 (Douai, 1614, in-fol.)

[4] Consultez Hésychius, au mot *Ἡράκλεια*.

ner aussi à l'aimant le nom de λίθος λυδία ou λυδική, nom qui est celui d'une autre pierre.

Mais, suivant Sotacus[1] de Caryste, l'un des plus anciens écrivains grecs sur la minéralogie[2], le territoire de la ville ionienne de Magnésie ne fournissait pas de véritable aimant capable d'attirer le fer. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait cherché hors de l'Ionie d'autres villes nommées Magnésie ou Héraclée, pour y placer avec plus de vraisemblance la patrie principale de l'aimant[3], et qu'on ait eu recours à la fable de Magnès, berger de la Troade ou de l'Inde. D'autre part, il est certain que le nom de λίθος λυδική ou λυδή était celui de la pierre de touche[4], nommée aussi χρυσῖτις, ou βάσανος, ou βασανίτης[5], et que le nom de μαγνῆτις λίθος désignait, comme nous l'avons vu, une substance non magnétique, qui avait quelque ressemblance avec l'argent. Tout cela doit nous inspirer bien de la défiance contre la pensée de trouver dans le nom grec de l'aimant l'indication du pays d'où l'on tirait ce minerai. Voyons donc s'il n'y aurait pas quelque autre explication du nom de λίθος ἡράκλεια, nom qui, pris pour un nom de patrie ou du moins pour une indication de la patrie de ce corps merveilleux, a pu donner occasion aux deux autres noms.

Pline[6] fait évidemment allusion à une étymologie fort naturelle, d'après laquelle l'aimant serait la *pierre d'Hercule*, ainsi

[1] Dans Pline, *l. c.* n° 128, t. V, p. 348-349, de Sillig.

[2] Voyez Pline, XXXVI, 20, sect. 38, n° 146, t. V, p. 355, de Sillig, et Apollonius Dyscolus, *Hist. merv.* ch. XXXVI.

[3] Voyez Sotacus, dans Pline, XXXVI, 16, sect. 25, n°s 128-129, p. 348-349, et l'*Etym. Magn.* au mot Μαγνῆτις.

[4] Voyez Théophraste, *Des Pierres*, §§ 4-5, p. 687, de Schneider; Julius Pollux, *Onomasticon*, liv. VII, sect. 102; Hésychius, au mot Χρυσῖτις, et Pline, XXXIII, 8, sect. 43, n° 126, p. 110.

[5] Voy. Buttmann, *l. c.* (*Mus. der Alterthumswissenchafft*, t. II, p. 52-102), qui explique par quelle confusion le nom de βασανίτης, légèrement altéré, est resté au basalte.

[6] XXXVI, 16, sect. 25, n° 127, t. V, p. 348.

nommée à cause de la force qu'elle exerce sur le fer. Cette étymologie est énoncée la première par l'*Etymologicum Magnum*[1] et par Photius[2], qui cependant ensuite se décident tous deux pour une autre étymologie moins vraisemblable. Aux raisons données par Buttmann[3] en faveur de cette explication, j'ajouterai les faits suivants, qu'il m'a paru important de réunir. Comme l'*Etymologicum Gudianum*[4] le dit fort bien, l'adjectif ἡράκλειος signifie *d'Hercule*[5] et est dérivé de Ἡρακλέους, génitif de Ἡρακλῆς. C'est ainsi que le nom Ἡράκλεια, commun à tant de villes, signifiait qu'elles étaient *consacrées à Hercule*. C'est ainsi qu'une des bouches du Nil était nommée par les Grecs ἡράκλειον στόμα, *bouche herculéenne*[6], et que l'hiéron d'Hercule à Gadès était nommé par eux Ἡράκλειον[7]. D'ailleurs, on ne trouve pas dans les auteurs grecs un seul exemple du mot ἡράκλειος, signifiant *d'Héraclée*. Le mot grec πάνακες désigne une plante qui était réputée *propre à guérir tous les maux;* dans Théophraste, le πάνακες ἡράκλειον est le *panacès d'Hercule,* comme le πάνακες ἀσκληπίειον est le *panacès d'Esculape,* et comme le πάνακες χειρώνειον est le *panacès de Chiron*[8]. Au contraire, quand Théophraste veut désigner des végétaux qui croissent à Héraclée, il se sert toujours de l'épithète ἡρακλεώτης ou ἡρακλεωτικός[9]. Il cite des plantes nommées ou surnommées ἡράκλεια[10]; il ne dit pas qu'aucune d'elles soit originaire d'une des villes nommées *Héraclée;* il

[1] Au mot Μαγνῆτις.

[2] *Questions amphilochiennes,* q. 131.

[3] *L. c.* p. 41-45.

[4] Aux mots Ἡράκλειος et Ταλθύβιος, p. 248, l. 10 et suiv. et p. 521, l. 29, de Sturz.

[5] Voyez Sophocle, *Trachiniennes,* v. 51.

[6] Voyez l'*Etym. Gud.* au mot Νεῖλος, p. 404, l. 37.

[7] Voyez Strabon, III, 5, nos 3, 5, 6, p. 169, 170 et 172, de Cas.

[8] Voy. Théophraste, *Hist. des pl.* IX, 11.

[9] *Ibid.* I, 10, §6, p. 32; III, 6, § 5, p. 81; *Des Odeurs,* § 52, p. 750, de Schneider.

[10] *Hist. des pl.* IV, 4, § 12, p. 134; IX, 12, § 5, p. 309; IX, 15, § 5, p. 314. Comp. Dioscoride, *Matière médicale,* IV, 67, p. 559, de Sprengel.

donne la patrie d'une de ces plantes, et c'est l'Arcadie[1], où il n'y avait point de ville de ce nom. Mais, dans ces plantes, il signale, soit la force et la grandeur de leur tige, soit des propriétés énergiques. La même remarque s'applique évidemment au *πάνακες ἡράκλειον* de Théophraste[2] et de Dioscoride[3], et à l'*heraclium* de Pline[4], dont une variété seulement, l'*heraclium heracleoticum*, venait d'une ville nommée *Héraclée*. Le *λιθόσπερμον* se nommait aussi *ἡράκλεια*, *à cause de la dureté de ses graines*, disent Dioscoride[5] et Oribase[6]. Un des noms de l'épilepsie était *ἡράκλειος νόσος*, ou *ἡράκλειον*, *maladie herculéenne*, c'est-à-dire *maladie très-forte, contre laquelle il est difficile de lutter*, suivant l'explication d'Orion de Thèbes[7] et de l'*Etymologicum Gudianum*[8]. L'épilepsie se nomme aussi *ἡ μεγάλη νόσος*, *la grande maladie*[9], et Galien[10] dit expressément que le nom de *maladie herculéenne* exprime la même idée. L'éléphantiasis se nommait aussi *ἡράκλειον*, parce que, dit Aretée[11], *il n'est point de maladie plus grande ni plus forte*. De tous ces rapprochements je n'hésite pas à conclure que *λίθος ἡράκλεια*, nom grec de l'aimant, signifie *pierre d'Hercule*, c'est-à-dire *pierre très-forte*, qui dompte le fer. Cette explication, pleinement justifiée par les faits lexicographiques qui viennent d'être énumérés, pourra

[1] *Hist. des pl.* IX, 15, § 5, p. 314.

[2] *Ibid.* 11, § 3, p. 304-305.

[3] *Mat. méd.* III, 48 (55), p. 396 de Sprengel.

[4] XX, 17, sect. 69, n° 177, t. III, p. 334, de Sillig.

[5] *Mat. méd.* III, 148 (158), p. 488, de Sprengel.

[6] *Collections médicales*, liv. XI, au mot *Λιθόσπερμον*.

[7] A la suite de l'*Etym. Gud.* p. 634, l. 30-31, de Sturz.

[8] Au mot *Ἐπιλημψία*, p. 201, l. 2-3 de Sturz.

[9] Voyez Hippocrate, *Épidémies*, liv. II, p. 1047 B (éd. de Foës, Genève, 1622, in-fol.); Galien, *Comm. sur le liv. VI des Épidémies*, t. V, p. 523 (525), l. 50 et suiv. (éd. gr. de Bâle), et Palladius, *Sur le liv. VI des Épidémies* (*Schol. in Hippocr. et Galen.* éd. Dietz, t. II, p. 165).

[10] *Comm. sur le liv. VI des Épid.* t. V, p. 523 (525), l. 50 et suiv. (éd. gr. de Bâle).

[11] *Des Causes et des signes des maladies chroniques*, II, 13, p. 178 de Kühn.

qui donne le fer (γῆ σιδηρῖτις), mais desséchée et durcie par le temps ou par quelque autre cause, et que le fer s'élance vers cette terre, sans doute pour y trouver la nourriture qui lui est propre. Voilà donc l'aimant expressément reconnu pour un minerai de fer par un auteur ancien très-renommé. Les anciens connaissaient les propriétés styptiques des oxydes de fer; les médecins grecs vantaient surtout pour cet effet l'aimant et l'hématite[1]; l'admiration superstitieuse pour les propriétés magnétiques de ces deux oxydes pouvait bien être pour beaucoup dans cette préférence. Dioscoride[2] dit que les pharmaciens grecs, à défaut d'hématite naturelle, en obtenaient d'artificielle, en soumettant l'aimant à une chaleur convenable. Si donc la dénomination de *pierre de fer*, σιδηρῖτις λίθος, donnée à l'aimant, était motivée en partie, comme le disent Pline[3] et l'*Etymologicum Magnum*[4], par l'action de ce corps sur le fer, elle pouvait l'être en même temps par la relation, connue ou du moins soupçonnée, de ce même corps avec le minerai de fer, appelé également σιδηρῖτις.

Mais je pense qu'on attachait encore une autre idée à ce nom de l'aimant. En effet, Dioscoride[5] applique ce même nom de σιδηρῖτις à trois plantes qui, toutes trois, se distinguent par des propriétés énergiques, et dont deux se nomment à la fois σιδηρῖτις et ἡράκλεια[6]. Il est donc probable que

[1] Voyez Hippocrate, *Des Femmes qui n'enfantent pas*, liv. I, sect. 5, p. 686, l. 40 de Foës (Genève, 1662, in-fol.); Galien, *Des Médicaments simples*, liv. IX, t. II, p. 121-123 (éd. gr. de Bâle); Dioscoride, *Matière médicale*, V, 143 (144) et 147 (148), p. 812 et 814, de Sprengel; Alexandre de Tralles, liv. VII, p. 216 de la Collection médicale latine d'Henri Estienne, et Psellus, *Des Pierres*, ch. III et XIV.

[2] *Ll. cc.* p. 612 et 814, de Sprengel.

[3] XXXVI, 16, sect. XXV, n° 127, t. V, p. 348, de Sillig.

[4] Au mot Μαγνῆτις.

[5] *Matière médicale*, V, 33-35, p. 530-531, de Sprengel.

[6] Comparez Oribase, *Collections médicales*, liv. XI, au mot Ἑλξίνη, et Paul d'Égine, *De la Médecine*, liv. VII, au mot Ἑλξίνη.

ces deux noms désignaient métaphoriquement la force, dont Hercule était le symbole et dont le fer était l'emblème [1].

Suivant Buttmann [2], les deux noms primitifs de l'aimant en grec ont dû être λίθος ἡράκλεια et λίθος μαγγανῆτις, ou plutôt μαγγάνευτις, noms caractéristiques, signifiant l'un *pierre d'Hercule*, l'autre, *pierre qui fait des prodiges;* on aurait transformé par erreur ces deux noms en des noms de pays, et le second, appliqué successivement, comme le mot μαγνῆτις lui-même, à diverses substances, et conservé dans le langage populaire, serait resté définitivement au *manganèse* [3]. Cette hypothèse de Buttmann, vraie en ce qui concerne le mot ἡράκλεια, est contestable, mais non dépourvue de toute vraisemblance, en ce qui concerne le mot μαγνῆτις. En effet, nous verrons qu'un corps non magnétique, qui paraît être un oxyde noir de manganèse, était considéré comme une variété femelle de l'aimant, et que Pline attribue à l'aimant un des usages du manganèse. Il n'est donc pas impossible que le manganèse ait gardé en propre un nom antique et populaire de l'aimant. Cependant nous persistons dans l'explication que nous avons donnée plus haut pour l'origine de ce nom de μαγνῆτις λίθος appliqué à l'aimant; mais il n'est pas impossible d'y joindre l'explication de Buttmann, si on la trouve acceptable. En effet, on peut supposer que l'erreur de Platon, qui croyait trouver l'aimant, sous le nom de μαγνῆτις λίθος, dans un passage d'Euripide, où en réalité il est question du talc, vient de la ressemblance de ce nom avec μαγγάνευτις λίθος, l'un des

[1] Le nom de σιδηρῖτις était donné aussi quelquefois à une pierre qui rendait des oracles et faisait d'autres prodiges; mais cette pierre, nommée aussi *bétyle*, était un aérolithe et non un aimant. Je traiterai cette question dans une *Histoire des sciences physiques chez les anciens*, chapitre sur les attractions magnétiques, I^re^ partie, vers la fin, en note, et chapitre sur les aérolithes.

[2] *L. c.* p. 46-52. Comparez p. 29.

[3] Voyez Buttmann, *l. c.* p. 25-26, et p. 47-52.

deux noms antiques de l'aimant, appliqué ensuite spécialement au manganèse, dont l'oxyde noir était considéré comme un aimant femelle et sans force; et l'on peut dire aussi que le mot *μαγγάνευτις* a pu se transformer ainsi d'autant plus facilement en *μαγνῆτις*, parce que Magnésie du Méandre est une ville voisine d'Héraclée du Latmus, et parce qu'une fausse interprétation du nom *λίθος ἡράκλεια* avait fait considérer à tort cette ville d'Héraclée comme la patrie principale de l'aimant. Quoi qu'il en soit, plusieurs auteurs grecs [1] défendent de donner à l'aimant le nom de *μαγνῆτις λίθος*, parce que ce nom appartient à une autre substance, qui imite l'argent; mais, en blâmant l'application que l'on faisait de ce nom à l'aimant, ces auteurs la constatent.

En effet, ce nom grec de l'aimant, avec la forme masculine *μάγνης* [2], ou *μαγνήτης* [3], autorisée par le double genre du substantif *λίθος* [4], et employée en effet par quelques auteurs grecs, est devenue *magnes*, nom habituel de l'aimant dans la langue latine [5].

[1] Voyez Helladius, dans Photius, *Bibliothèque*, cod. 279, p. 529 de Bekker; Hésychius, aux mots *Μαγνῆτις*, *Ἡράκλεια* et *Αυδική*, et Suidas, au mot *Ἡράκλεια*.

[2] Pour la forme *μάγνης*, voyez l'affirmation de Lucrèce, *De Nat. rer.* VI, v. 907, puis Sextus Emp. *Contre les grammairiens*, I, 10, p. 263, de Fabricius; Alexandre (de Tralles?), *Problèmes*, II, 59, p. 70, d'Ideler; Apollonius Dyscolus, *Histoire merveilleuse*, § 23, p. 109, de Westermann; Porphyre, *De l'Abstinence*, IV, 20, p. 372 (Utrecht, 1767, in-4°); l'évêque Diodore, dans Photius, cod. 223, p. 215, de Bekker; Ælius Dionysius, dans Eustathe, *Sur l'Iliade*, II, 756; saint Grégoire de Nazianze, *Poésies*, *Contre une femme trop parée*, v. 97, etc.

[3] Pour la forme *μαγνήτης*, voyez Jean de Lydie, *Des Mois*, IV, 11, p. 58, de Bekker; Psellus, *Des Pierres*, p. 52, de Bernard, et le biographe anonyme d'Alexandre, cité par Saumaise, *Exerc. Plin. in Solin.* p. 775 (Utrecht, 1689, in-fol.).

[4] Pour la forme *ἡράκλειος λίθος*, voyez Plutarque, *Questions platoniques*, VII, 11, et pour la forme *ἡρακλεώτης λίθος*, voyez Élien, *Nature des animaux*, X, 14.

[5] Voyez Lucrèce, VI, 906-1087, *passim*; Cicéron, *De Divin.* I, 39; Varron, *De Ling. lat.* VIII, 52; Pline, XX, sect. 1; n° 2, t. III, p. 288; XXXIV, 14, sect. 42,

métaux qu'ils connaissaient[1], puis au diamant[2], puis aussi à la jusquiame[3], à cause des propriétés énergiques de cette plante. Ce même nom aurait donc pu, par analogie, être attribué aussi à l'aimant, bien que nous n'ayons aucun exemple grec de cet emploi. Mais ces remarques nous aideront à comprendre comment il peut se faire que chez Pline le mot *adamas,* nom habituel du diamant en latin, commence à s'étendre à l'aimant par un mélange des propriétés des deux corps. Cette confusion avait-elle été commise, avant Pline, par quelque auteur grec? ou bien Pline, ce compilateur sans critique et sans exactitude, y a-t-il été conduit par quelque fausse interprétation d'un texte grec mal compris? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pline[4] attribue à l'*adamas* une puissance supérieure à celle de l'aimant lui-même pour attirer le fer. Ce prétendu diamant magnétique, de même que l'*androdamas* de Sotacus et de Pline[5], ne peut guère être qu'un aimant naturel ou artificiel. Cette même confusion explique peut-être pourquoi Pline donne à une pierre, qu'il range parmi les diamants[6], le nom de *sideritis,* qui appartient à

[1] Voy. Julius Pollux, liv. VII, segm. 99; Hésychius, aux mots Ἀδάμας et Κέντρον; Hésiode, *Bouclier,* v. 128, 137 et 241; *Théogonie,* v. 161, 171, 188 et 239; *Œuvres et jours,* v. 146; le scholiaste d'Hésiode, *ad h. ll.* et une multitude de passages des poëtes grecs; Platon, *Timée*, p. 59 B; *Politique,* p. 303 D, E; Hérodote, VII, 141, etc. Comp. Saumaise, *Exercit. Plin.* (1689, in-fol.), p. 763 et 773; Beckmann, *Beitræge zur Gesch. der Erfindangen,* t. V, part. I, p. 81-83; Schneider, *Analecta ad hist. rei metall. vet.* p. 6, et surtout Pinder, *De Adamante,* § 6 et 16.

[2] Voyez Théophraste, *Des Pierres,* § 19; les autres auteurs cités par Pinder, et de plus Pausanias, VIII, 18; Héron, *Pneum.* p. 146, de Thévenot; Théophylacte, *Dialogue,* p. 18, de Boissonnade, et les notes de Boissonnade sur ce passage, p. 198, sur les *Héroïques* de Philostrate, p. 432, et sur Planude, *Métam. d'Ovide,* p. 163.

[3] Voyez Apulée, *De Virtutibus herbarum,* c. IV, et le scholiaste interpolateur de Dioscoride, *Matière médicale,* IV, 69, p. 560, de Sprengel.

[4] XXXVII, 4, sect. 15, n° 61, t. V, p. 402, de Sillig.

[5] XXXVI, 20, sect. 38, n° 146, p. 355.

[6] XXXVII, 4, sect. 15, n° 58, p. 401.

l'aimant[1]. Elle explique peut-être aussi pourquoi Solin[2] et l'évêque Marbode[3] disent qu'une espèce d'*adamas* se trouve dans les mines de fer. Enfin, c'est peut-être par suite de cette même confusion que saint Augustin[4], Isidore de Séville[5] et Marbode[6] donnent pour patrie à l'aimant l'Inde, qui était celle du diamant. Il est vrai que cette opinion peut se lier à certaines fables sur des montagnes magnétiques situées, disait-on, dans l'Inde ou dans les îles voisines, et dangereuses pour les navires où il y avait du fer[7].

Quoi qu'il en soit, au moyen âge, le mot latin *adamas*, sans cesser d'être le nom du diamant[8], désigne aussi l'aimant naturel ou artificiel, ou du moins le diamant considéré comme jouissant des propriétés magnétiques au plus haut degré[9]. En même temps, on conservait le mot *magnes* pour désigner, d'après l'autorité de Pline, un aimant moins fort que l'*adamas*[10]. D'un autre côté, le mot altéré *diamas* s'était déjà introduit dans la langue latine du XIII^e^ siècle, pour signifier le diamant comme distinct de l'aimant[11]; tandis que le mot *adamas*, dont

[1] Il est vrai que Pline (XXXVII, 10, sect. 65 et 67, n^os^ 176 et 182, p. 455 et 457) donne ce même nom de *sideritis* à d'autres pierres précieuses qu'il ne range pas parmi les diamants.

[2] *Polyhistor*, c. LII, p. 59 D. (Utrecht, 1689, in-fol.)

[3] *De Gemmis*, § 1, v. 39.

[4] *De civitate Dei*, XXI, 4.

[5] *Origines*, XVI, 4.

[6] *De Gemmis*, § 19, v. 291.

[7] J'en parlerai dans mon chapitre *Observations et théories des anciens sur les attractions et les répulsions magnétiques*, 2^e^ partie.

[8] Voyez Marbode, *De Gemmis*, § 1, v. 24 et suiv. Jacques de Vitry, *Hist Hierosol.* c. LXXXIX, p. 1106, de Bongars; Albert le Grand, *De Mineralibus*, II, 1, 1, etc.

[9] Voyez Marbode, *l. c.* v. 40; Jacques de Vitry, *l. c.* Albert le Grand, *De Mineral.* II, 3, 6; le traité anonyme *De Nat. rer.* cité par Vincent de Beauvais, *Spec. nat.* VIII, 40; la *Vita S. Walrici abb.* num. 10 (Bolland. april. t. I, p. 19 E), etc.

[10] Voyez Marbode, *l. c.* § 1, v. 40-42, et § 19, v. 293; le faux Aristote, *De Lapidibus*, dans Vincent de Beauvais, *Spec. nat.* VIII, 19; Arnold, *De Lapidibus*, ibidem. VIII, 34; le traité *De Nat. rer.* ibidem, VIII, 40; Albert le Grand, *De Miner.* II, 2, 11, et II, 3, 6; *Phys.* VIII, 2, 5; S. Thomas, *Phys.* VII, 3, etc.

[11] Voyez Albert le Grand, *De Miner.* II,

on avait perdu l'étymologie grecque, et que l'on considérait sans doute comme équivalant au participe présent du verbe latin *adamare*[1], était traduit dans la langue romane par le mot *aymant*[2], participe présent du verbe *aymer;* et ce mot *aymant* désigna d'abord tantôt l'aimant véritable, tantôt le diamant, ou tous les deux confondus ensemble[3]. Puis le mot *aimant* a été restreint peu à peu à désigner la substance que nous nommons ainsi et qui attire le fer. Enfin ce mot, réduit à cette signification précise, a fait oublier son rival, le mot *magnète,* nom spécial de l'aimant dans la langue romane[4], et dérivé de *magnes,* nom ordinaire de l'aimant dans la langue latine[5].

Il nous reste à dire quelques mots sur les variétés réelles ou prétendues de l'aimant, suivant les anciens. Le vieux minéralogiste Sotacus, et Pline[6] après lui, en distinguent cinq, dont les unes sont mâles et les autres femelles. Suivant eux, il y a des aimants blanchâtres, qui ont peu de force attractive; ce sont probablement des minerais de nickel ou de cobalt. En Troade, il y en a de noirs, qui sont du sexe féminin et qui n'attirent pas du tout le fer; ce sont probablement des oxydes

1, et le traité *De Nat. rer.* cité par Vincent de Beauvais, *Spec. nat.* VIII, 40.

[1] Voyez Carpentier, au mot *Adamas*, et Ménage au mot *Aimant.*

[2] Voyez la vieille traduction en vers romans du poëme de Marbode, p. 102, de Beckmann.

[3] Voyez du Cange et Carpentier, au mot *Adamas*, et Ménage, au mot *Aimant.*

[4] Voyez la traduction romane du poëme de Marbode, p. 116, de Beckmann.

[5] Dans la langue grecque moderne, en italien et dans divers dialectes européens, l'aimant se nomme *calamite* (voyez Klaproth, *Lettre sur la boussole,* p. 15-17). C'est un mot grec, qui signifie la petite grenouille verte nommée *rainette* (voyez Pline, XXXII, 10, sect. 42, n° 122, t. V, p. 42-43, de Sillig) : par suite d'une métaphore facile à comprendre, ce nom a été appliqué à l'aimant, à l'époque où, pour trouver le nord, on a commencé à employer en Europe une aiguille aimantée posée sur un corps flottant. (Voyez Fournier, *Hydrographie,* XI, 1, et Klaproth, *l. c.*)

[6] XXXVI, 16, sect. 25, n°s 128-129, t. V, p. 348-349, de Sillig.

noirs de manganèse. De même, l'espèce de *magnes* qui, suivant Pline [1], entre dans la composition du verre, ne peut guère être qu'un oxyde de manganèse [2]. En effet, le manganèse est encore employé aujourd'hui dans la fabrication du verre [3]. Quant aux espèces mâles d'aimant, dont la couleur est d'un bleu plus ou moins foncé, et qui possèdent toutes assez fortement, bien qu'à divers degrés, la propriété d'attirer le fer, ce sont de vrais aimants naturels, ou du moins des minerais contenant beaucoup d'aimant.

Pline [4] parle d'une pierre nommée *théamède*, qui se trouve en Éthiopie et qui repousse le fer; il conclut de là que cette pierre n'est pas un aimant. Nous tirons une conclusion toute contraire, en remarquant seulement que, pour faire l'expérience du *théamède*, on devait employer du fer aimanté d'avance, et présenter l'un à l'autre les pôles de même nom. En effet, des textes de Pline [5] et d'Isidore de Séville [6] prouvent que l'aimantation stable du fer n'était pas tout à fait inconnue aux anciens.

Pline [7] nous parle aussi d'un autre *aimant éthiopien*, qui se distingue des aimants ordinaires en ce qu'il attire non-seulement le fer, mais les autres aimants. C'est encore là un aimant ordinaire; mais, pour que l'expérience réussît, il fallait qu'on

[1] XXXVI, 26, sect. 66, n° 192, p. 371.

[2] Peut-être faut-il reconnaître aussi un oxyde de manganèse dans la *pierre d'Alabande, lapis alabandicus*, minéral noir et fusible que Pline (XXXVI, 8, sect. 13, n° 63, t. V, p. 318-319, de Sillig) met, on ne sait pourquoi, à la suite des marbres. (Comp. Kopp, *Gesch. der Chemie*, t. IV, p. 82-83 Braunschweig, 1847, in-8°.)

[3] Voyez Beckmann, *Geschichte der Erfindungen*, t. IV, p. 401-420; Buttmann, *l. c.* p. 25-26, et p. 47-52; Kopp, *Geschichte der Chemie*, t. IV, p. 82-83; Hœfer, *Histoire de la chimie*, t. I, p. 129, et les notes sur le chapitre XXV du livre XXXVI de Pline, dans l'édition lat. fr. de Panckouke.

[4] XXXVI, 6, sect. 25, n° 130, t. V, p. 349. Comp. XX, sect. 1, n° 2, t. III, p. 388.

[5] XXXVI, 14, sect. 42, n° 147, p. 186.

[6] *Origines*, XVI, 20.

[7] XXXVI, 16, sect. 25, n° 130, p. 349.

approchât l'un de l'autre les pôles de nom contraire [1]. Les anciens ignoraient ou connaissaient très-mal l'attraction et la répulsion réciproque des aimants [2].

L'aimant *antiphyson*, c'est-à-dire *soufflant en sens contraire*, aimant qui, suivant Marcellus [3], médecin de Théodose le Grand, attire le fer, puis le repousse, était de même un aimant ordinaire, qu'on approchait d'un petit morceau de fer aimanté, en présentant l'un à l'autre d'abord les pôles de nom contraire, puis les pôles de même nom.

Une phrase obscure de Pline [4], sur l'*aimant hématite* à poussière rouge ou jaune, peut signifier que sa puissance magnétique est nulle, ou bien seulement qu'elle est plus ou moins grande que celle de l'aimant ordinaire, ou bien qu'elle présente quelque autre différence. Le premier sens conviendrait au fer oxydé rouge, ou hématite rouge. Le second sens est double : en supposant qu'il s'agisse d'une puissance magnétique *inférieure* à celle de l'aimant ordinaire, le corps désigné pourraît être du fer hydroxydé magnétique, dont la poussière est jaunâtre. Mais le texte de Pline s'entendrait plus aisément d'une puissance magnétique *supérieure* [5], et alors on ne voit pas quel minerai magnétique sa phrase peut concerner. Quant au troisième sens, il serait trop vague pour recevoir une explication précise et une application vraisemblable.

Plus loin, parmi les espèces d'hématite, Pline [6] signale l'*an-*

[1] Comp. de Boot, *Gemmarum et lapidum hist.* II, 255, p. 474 (éd. d'Adr. Toll), et Kopp, *Gesch. der Chemie*, t. IV, p. 144.

[2] Je le prouverai dans mon *Histoire des sciences physiques*, chapitre des *Observations et théories des anciens sur les attractions et les répulsions magnétiques.*

[3] *De Medicamentis*, c. 1, p. 253 (*Coll. méd. lat.* d'Henri Estienne).

[4] XXXVI, 16, sect. 25, n^os^ 129-130, p. 349.

[5] L'auteur grec que Pline a suivi avait peut-être employé le verbe διαφέρειν, qui signifie *l'emporter sur*, et Pline aura pu croire que ce verbe signifiait simplement *différer de*.

[6] XXXVI, 20, sect. 38, n° 146, p. 355. (Comp. Isidore de Séville, *Orig.* XVI, 4.

drodamas, métal noir, très-pesant et très-dur, qui attire l'argent, le cuivre et le fer. Ce dernier renseignement est évidemment inexact, puisqu'il n'y a point de substance qui attire ces trois métaux et qui n'attire qu'eux. Si pourtant il faut reconnaître là une substance magnétique, ce peut être du fer oligiste [1].

Que dire de l'*amphidane* ou *chrysocolle*, sorte d'agate indienne, semblable à l'or, et de figure carrée, qui attire, suivant Pline [2], le fer et l'or? S'il faut admettre, avec Delaunay [3], que c'est une pyrite magnétique cristallisée, l'amphidane ou chrysocolle ne devait attirer *sensiblement* que le fer.

Quant à la *pantarbe*, qui, suivant Philostrate [4] et Tzetzès [5], attire les pierres et l'or, et qui, suivant Ctésias [6], servit à retirer de l'Indus, par attraction, les uns à la suite des autres en forme de chaîne, quatre cent soixante-sept anneaux et pierres précieuses, qu'un marchand bactrien y avait laissés tomber, il est à désirer que cette pierre merveilleuse se retrouve. Mais, malgré son nom, qui exprime l'audace, il est à craindre qu'elle n'ose pas se montrer et opérer ses prodiges à la lumière du XIX^e^ siècle. En attendant, le mieux est de ne pas nous en occuper.

Mentionnons de même, seulement pour mémoire, la *sagde* de Pline [7], espèce de pierre précieuse verte, que les Chaldéens trouvaient attachée à leurs navires et enfoncée dans le bois par la force de l'attraction.

[1] Le même nom *androdamas* est donné par Pline (XXXVII, 10, sect. 54, n° 144, p. 440) à une espèce d'agate blanche comme de l'argent.

[2] XXXVII, 10, sect. 54, n° 147, p. 441-442.

[3] *Uebersicht der alten und neuen Mineralogie*, p. 200-201.

[4] *Vie d'Apollon.* III, 46, p. 133, d'Olearius.

[5] *Chiliade VI*, v. 647-649.

[6] *Indiques*, dans Photius, *Bibliothec.* cod. 72, p. 45 de Bekker.

[7] XXXVII, 10, sect. 67, n° 181, p. 457. Comp. Solin, c. XXXVII, p. 48, de Saumaise. (Utrecht, 1689, in-fol.)

On trouvait autrefois, disait-on, en Corse, une pierre nommée *catochite*, qui s'attachait aux mains. Peut-être était-ce une pierre magnétique, et alors il n'était pas inutile, pour le succès de l'expérience, d'avoir aux doigts des anneaux de fer. Pline[1] n'ose pas affirmer cette propriété de la pierre *catochite*. Solin[2] l'affirme, et ajoute que cette pierre attirait également tous les autres objets, et que les prodiges opérés avec elle par Démocrite étonnèrent les mages. On sait que Pline a emprunté bien des secrets extravagants à des ouvrages composés par des faussaires sous le nom de Démocrite. Solin aura puisé à une source semblable. Du reste, Kircher[3] dit fort bien que le gypse, la céruse et quelques autres pierres, sans être douées d'une puissance attractive, peuvent adhérer aux corps humides avec lesquels on les met en contact; mais, si les prodiges opérés avec la *catochite* n'étaient pas plus merveilleux que celui-là, les mages étaient bien bons de s'en étonner.

Albert le Grand[4] nous apprend qu'au moyen âge on signalait entre beaucoup de corps la même sympathie attractive qu'entre le fer et l'aimant; mais il soupçonne qu'on pouvait cacher un morceau de fer dans l'un des deux corps soumis à l'expérience et un morceau d'aimant dans l'autre. Ce pouvait être ainsi, suivant la remarque de Kircher[5], que, dès le temps de Pline, l'*androdamas*, la *chrysocolle* et la *pantarbe* semblaient attirer des corps autres que le fer. Il en pouvait être de même, pour la *catochite*.

M. Schweigger[6] prétend que, par le mot ἤλεκτρον, dérivé

[1] XXXVII, 10, sect. 56, n° 152, p. 444. Comp. de Boot, *Gemm. et lapid. hist.* II, 255, p. 474 (éd. Adr. Toll).

[2] C. III, p. 13, de Saumaise.

[3] *Magnes sive de arte magnetica*, lib. I, part. 1, c. IV.

[4] *De Mineralibus*, II, 2, 11.

[5] *Magnes*, lib. I, part. 1, c. IV.

[6] *Ueber Platina Alles und Neues* (*Journal für praktische Chemie*, 1845, t. XXXIV, p. 385-420), et *Ueber das Elektron der Alten* (Greifswald, 1848, in-8°).

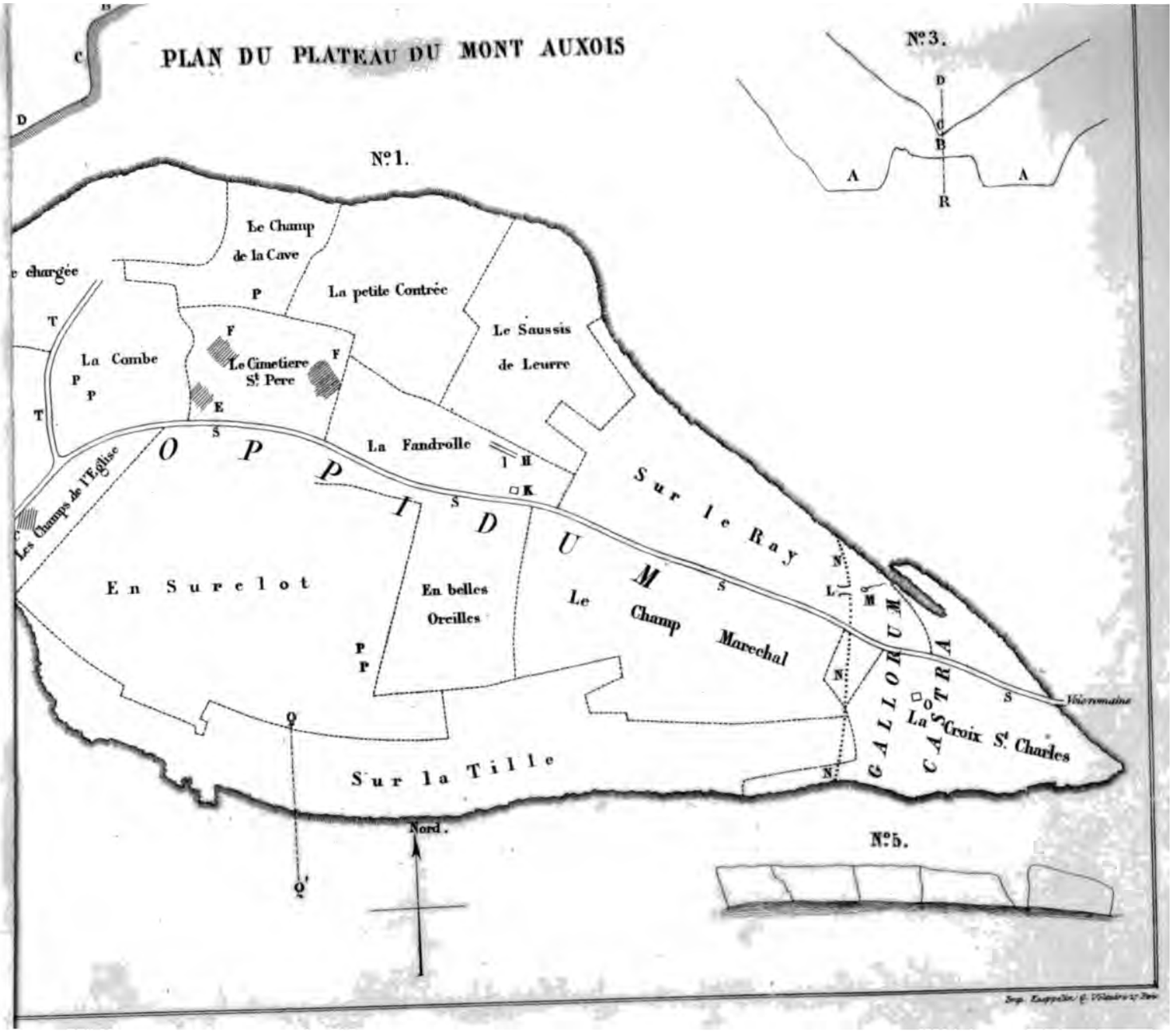
PLAN DU PLATEAU DU MONT AUXOIS
N°1.
N°3.
N°5.
Le Champ de la Cave
La petite Contrée
Le Saussis de Leurre
La Combe
Le Cimetiere St Pere
La Fandrolle
Les Champs de l'Eglise
OPPIDUM
Sur le Ray
En Surelot
En belles Oreilles
Le Champ Marechal
GALLORUM CASTRA
La Croix St Charles
Sur la Tille
Nord.
Voie romaine

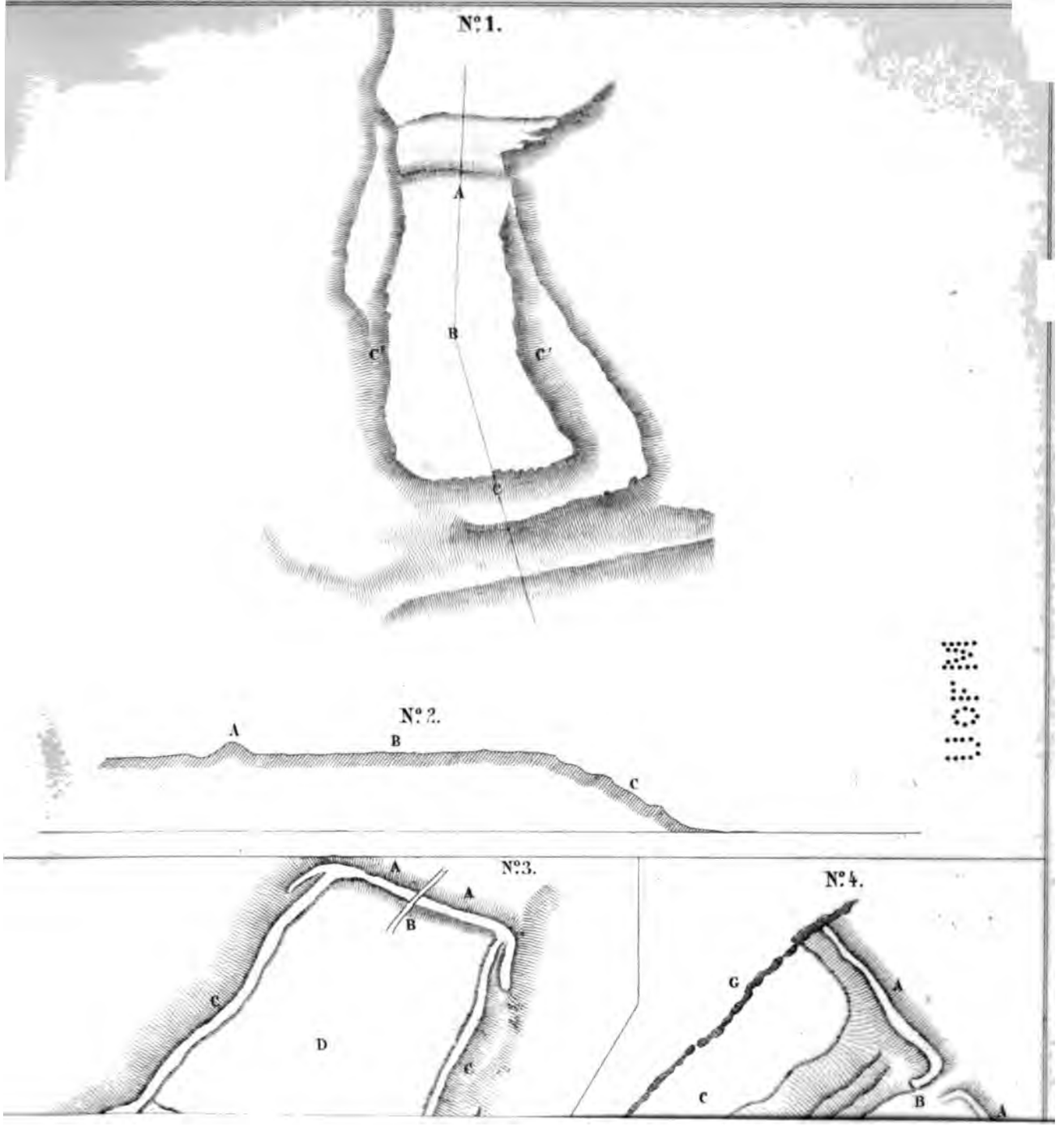
N°1.
A
B
C'
C'
C
N°2.
A
B
C
N°3.
A
A
B
C
D
C
N°4.
G
A
C
B
A

Scanned with CamScanner

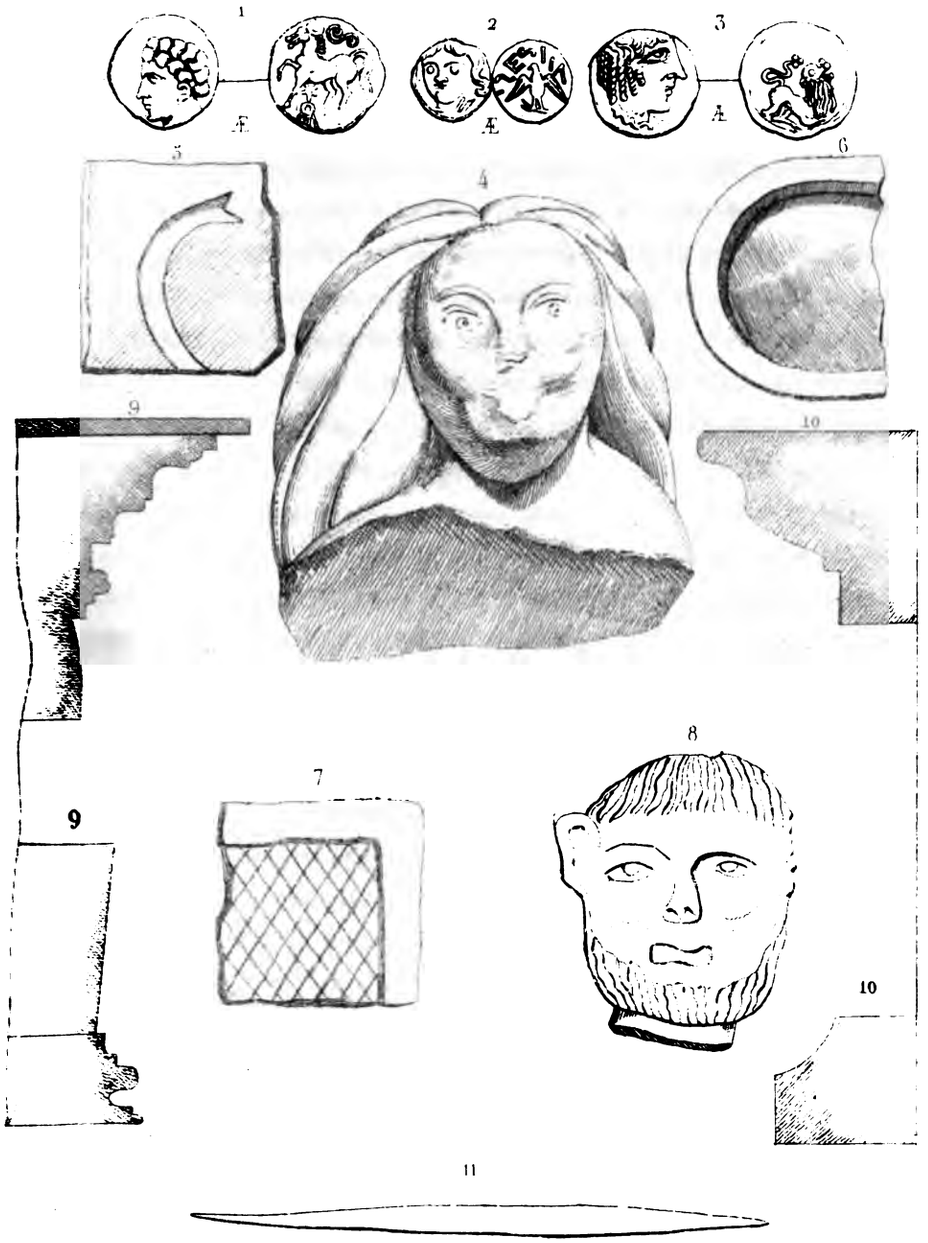

FRAGMENTS ANTIQUES TROUVÉS A ALISE SAINTE REINE

INSCRIPTION PHÉNICIENNE

Acad. des Inscript et Belles Lettres Sav Etr 1ère Série, t. VI 1ère Partie.

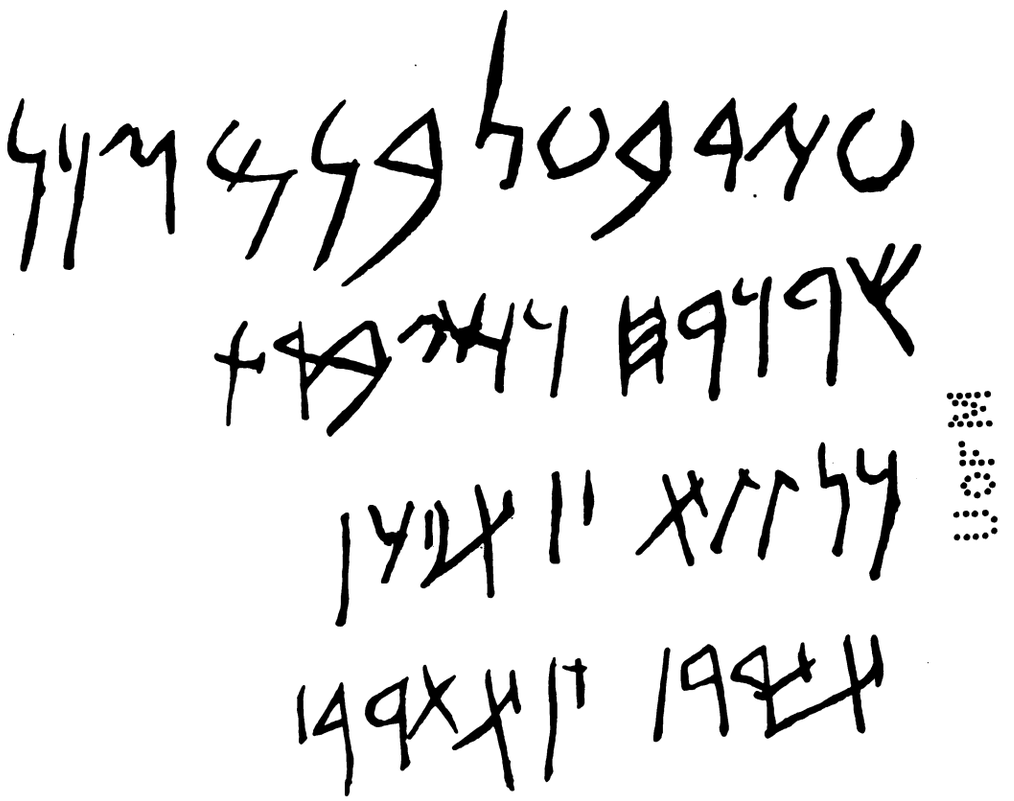

INSCRIPTIONS PHÉNICIENNES,

Gravées sur un des Sphinx du Sérapéum

de Memphis.

(au Musée du Louvre)

Grandeur d'exécution.

Imp. E. et D. Kaeppelin, 17, Quai Voltaire, Paris.

Page

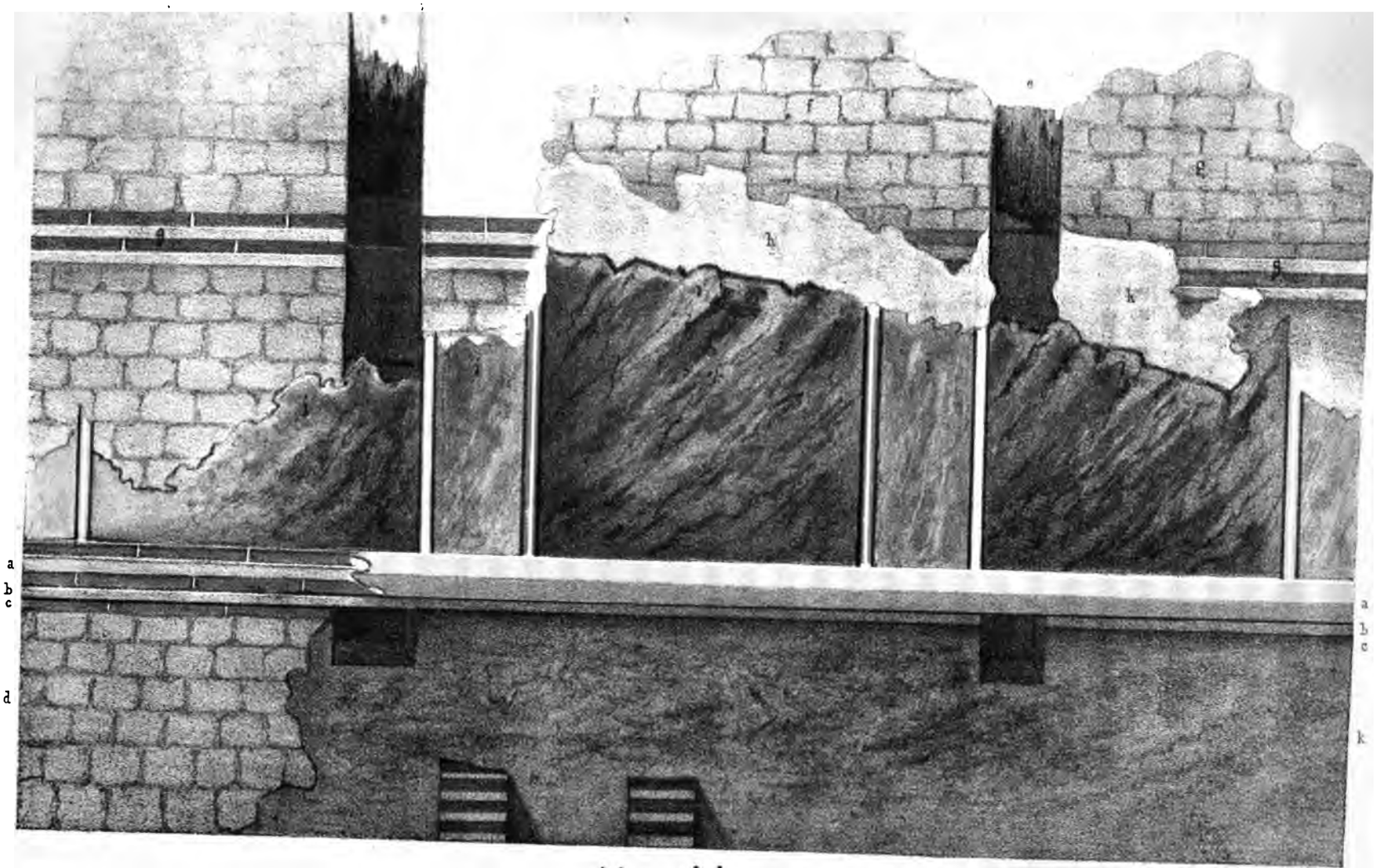

SALLE ROMAINE DÉCOUVERTE

Imp. E. et J. Kaeppelin, Quai Voltaire, 17, Paris

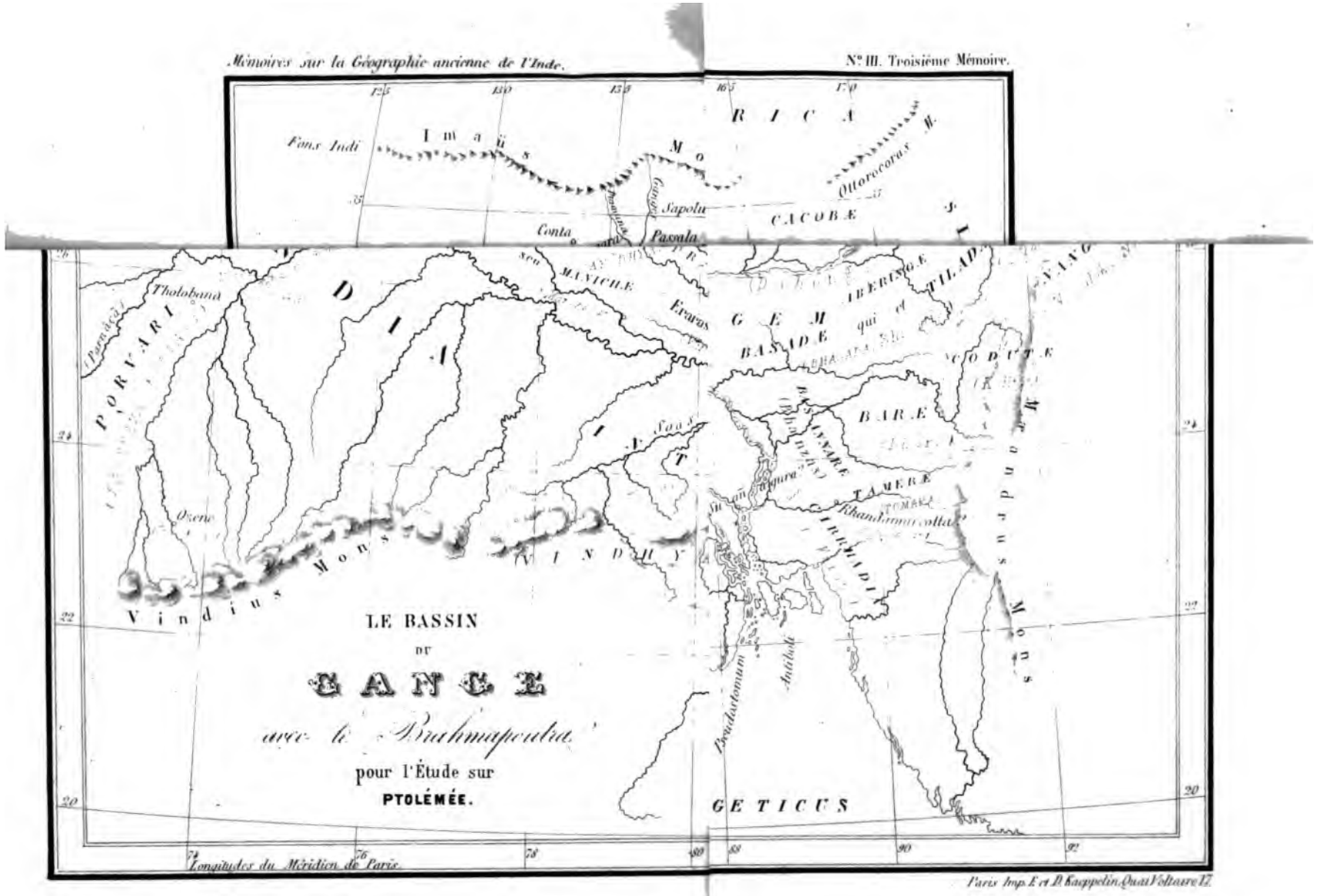

Paris Imp. E et D. Kaeppelin, Quai Voltaire 17.

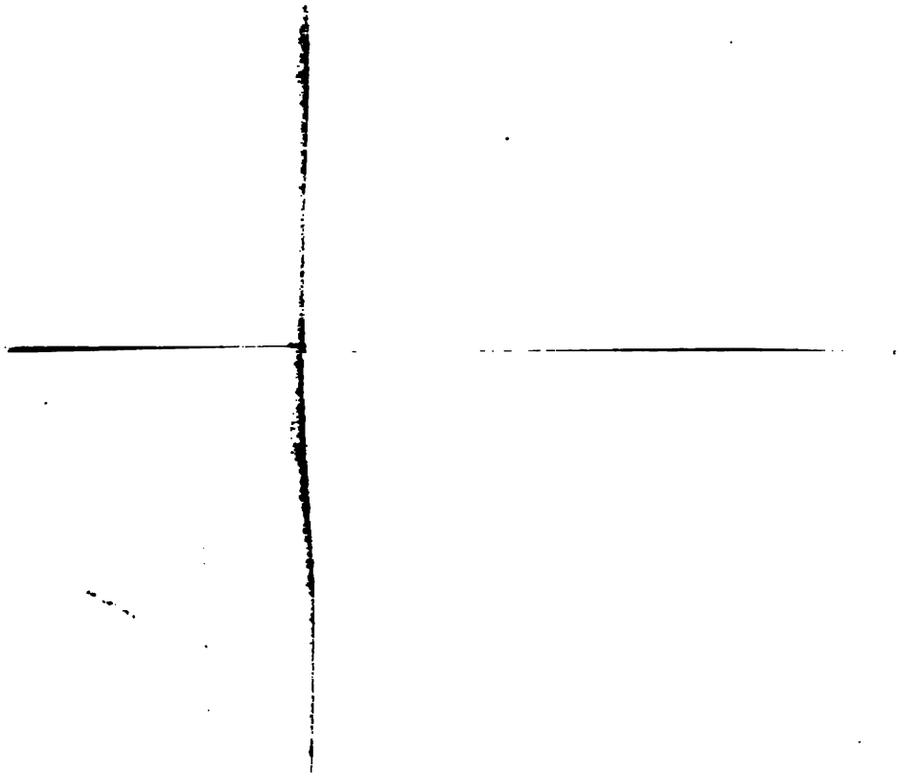

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PREMIÈRE SÉRIE

VI

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE

L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE

PREMIÈRE SÉRIE

SUJETS DIVERS D'ÉRUDITION

TOME VI

PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE L'EMPEREUR

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LXIV

DEUXIÈME PARTIE.

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LA DEUXIÈME PARTIE

DU TOME VI DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

Pages.

RECHERCHES CRITIQUES sur l'Histoire de la Grèce pendant la période des guerres Médiques, par M. de Koutorga..... 1

MÉMOIRE sur les fouilles exécutées à Santa-Sabina (1855-1857), par M. Descemet..... 165

MÉMOIRE sur le lieu de la bataille livrée avant le siége d'Alesia, par M. Gustave Gouget..... 203

MÉMOIRE sur trois inscriptions grecques inédites, par M. Rangabé.. 261

MÉMOIRE sur les observations astronomiques envoyées, dit-on, de Babylone en Grèce par Callisthène, par M. Th. H. Martin..... 295

L'ISLANDE avant le Christianisme, d'après les Grágás et les Sagas, par M. A. Geffroy..... 327

MÉMOIRE sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Égyptiens, sur la période d'Apis et sur la période de 36,525 ans, par M. Th. H. Martin..... 441

MÉMOIRE sur la période égyptienne du Phénix, par le même..... 473

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

RECHERCHES

CRITIQUES

SUR L'HISTOIRE DE LA GRÈCE

PENDANT

LA PÉRIODE DES GUERRES MÉDIQUES,

PAR M. DE KOUTORGA,

PROFESSEUR D'HISTOIRE À L'UNIVERSITÉ DE SAINT-PÉTERSBOURG.

INTRODUCTION.

Le but des recherches que nous nous proposons d'exposer dans une suite de dissertations critiques est de porter la lumière sur quelques points obscurs de l'histoire de la République d'Athènes, et surtout de fixer la chronologie des événements qui appartiennent à l'époque des guerres médiques, depuis l'archontat de Thémistocle jusqu'à sa mort et jusqu'à la victoire de l'Eurymédon. Cette époque, illustrée par Miltiade, Pausanias, Thémistocle, Aristide et Cimon, forme un tout complet; elle se termine à l'entrée de Périclès sur la scène politique,

événement qui ouvre, pour la République, une phase non moins brillante, quoique d'un caractère différent. L'histoire des guerres médiques a été écrite avec les plus grands détails par Hérodote, Thucydide, Diodore et Plutarque, et, en outre, on trouve fréquemment, dans les autres historiens grecs, des passages et des indications qui ont rapport au même sujet. Celui qui veut étudier cette partie de l'histoire grecque souffre moins du défaut que de l'abondance des documents. A ces richesses du monde ancien viennent encore se joindre les travaux, si dignes d'être consultés, des philologues les plus marquants des trois derniers siècles, et, entre autres, ceux de Sigonius, de Scaliger, de Petau, de Dodwell, de Corsini, de Larcher, et, parmi les contemporains, de Biot, d'Ideler, de Boeckh, de Krüger et de Clinton. Ces savants ont consacré leurs travaux à éclaircir la chronologie technique et historique, et ont donné des règles et des principes arrêtés à cette science, jusque-là obscure et embrouillée.

En présence de documents si nombreux et des travaux modernes qui les éclaircissent et les complètent, il semblerait superflu de se livrer à de nouvelles recherches, si l'expérience ne montrait que, presque à chaque pas, dans cette période de l'histoire, on vient se heurter contre des obstacles chronologiques qui interrompent les études et arrêtent tout à coup l'investigateur. Cela tient surtout au système artificiel de chronologie adopté par Diodore.

On sait que les peuples anciens n'avaient pas d'ère générale qui servît de point de départ, comme la naissance de Jésus-Christ pour les chrétiens, et l'hégire pour les mahométans. Dans le monde ancien, chaque État avait son système particulier pour la supputation des dates, et, quoique, en général, on rapportât les événements à l'année de l'administration de tel ou tel chef, néanmoins l'abondance des faits en rendait souvent difficile le classement synchronique. Dans l'Orient, les peuples signalaient les événements par les années du règne de leurs souverains. A l'exemple des Orientaux, les Grecs fixèrent la date des faits mémorables d'après les années d'exercice des grands prêtres ou prêtresses, des archontes, éphores, etc. Mais, comme ces person-

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS

A L'ACADÉMIE

DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

PREMIÈRE SÉRIE

VI

Cependant on ne tarda pas à s'apercevoir que, pour fixer les dates d'une manière plus précise, il fallait ajouter aux indications que fournissaient les jeux olympiques celle de quelque autre fait constant et périodique, afin que ces deux autorités, en s'appuyant l'une sur l'autre, se servissent réciproquement de contrôle et de garantie. Dans cette vue, on eut recours aux listes des éponymes d'Athènes, d'abord parce que ces magistrats étaient élus annuellement, et surtout parce que la supériorité politique et littéraire de cette république dans la Grèce faisait que les dates empruntées aux années d'exercice des éponymes avaient une grande notoriété. Ainsi se répandit, mais assez tard, l'usage de fixer la date des événements par l'année de l'olympiade, en y joignant celle de l'archonte athénien. Hérodote ne l'emploie qu'une seule fois, à propos de la prise d'Athènes, sous l'archontat de Calliade; Thucydide en fait plus souvent usage; mais l'adoption n'en devint générale qu'au siècle des Ptolémées, chez les écrivains de l'école d'Alexandrie. Les érudits de cette école n'étaient pas des historiens, dans la haute acception du mot, mais des investigateurs qui se bornaient à commenter leurs célèbres devanciers. Ils s'occupèrent surtout de chronologie, inventèrent différents systèmes, et finirent par adopter l'ère de Nabonassar pour les événements de l'histoire d'Orient, et l'ère des olympiades, combinée avec la date des éponymes d'Athènes, pour les faits de l'histoire de la Grèce. D'ailleurs, ces systèmes n'eurent jamais un caractère officiel, et furent seulement à l'usage des érudits et des lettrés. C'est cette même chronologie que les historiens postérieurs à l'école d'Alexandrie ont constamment suivie, et leur exemple a servi de règle jusqu'à nos jours. Malheureusement, de tant de travaux anciens, on n'a conservé que la Bibliothèque de Diodore de Sicile, contemporain de Jules César, et encore ce livre n'est pas parvenu tout entier jusqu'à nous. Cependant, malgré de regrettables lacunes, l'ouvrage de Diodore de Sicile est d'une importance qu'on ne saurait trop apprécier : les faits y sont datés avec une rigoureuse méthode; partout on y trouve l'indication des olympiades à côté de celle des vainqueurs du stade, des archontes d'A-

thènes et même des consuls romains ; l'auteur n'a rien négligé pour conserver l'unité du récit, et il a l'art de rapprocher et de grouper les événements pour y répandre de la clarté et de l'intérêt. Diodore a été le modèle et le guide des chronographes byzantins, qui professaient pour lui une grande estime, comme on peut s'en convaincre par les éloges que lui donne Photius ; il est le vrai fondateur de la chronologie historique.

Toutefois, les érudits modernes sont loin de s'accorder sur son mérite. Attaqué avec une violence extrême par l'Espagnol Vivès (mort en 1540), il fut défendu par Henri Estienne avec un enthousiasme qui étonne de la part d'un tel savant[1]. Henri Estienne ne se contente pas de réfuter les critiques de Vivès, il lui répond sur le même ton et avec les mêmes armes [2]. Après ces exagérations déplacées on aime à relire le jugement sage et mesuré de Bodin dans sa *Methodus historica*. Mais ce jugement n'a pas mis fin aux querelles; et, de nos jours, les savants qui ont apprécié Diodore ne sont rien moins que d'accord entre eux. D'abord on ne voyait en lui que l'écrivain; plus tard on s'en est occupé aussi comme d'un chronologiste. Sous ce dernier rapport les arrêts sont, s'il est possible, plus sévères encore; de sorte qu'il n'y a, pour ainsi dire, qu'une voix contre lui. Au nombre de ses détracteurs paraissent d'abord Sigonius et Pighius, puis Scaliger et Petau, et enfin le plus hostile de tous, du moins quant à l'époque des guerres médiques, Dodwell, qui l'a attaqué dans ses *Annales Thucydidei*, et dont l'opinion est presque généralement adoptée par les chronologistes modernes. On ne peut nier que cette opinion ne soit assez souvent justifiée; car on rencontre dans Diodore

[1] « Quantum enim lumen solis inter « stellas, tantum inter omnes, quotquot « ad nostra tempora pervenerunt, histo- « ricos, si utilitatis potius quam volup- « tatis habenda sit ratio, noster hic Dio- « dorus eminere dici potest. Ac quanto « universus orbis civitate aut gente una est « capacior aut amplior, tanto major est « Diodori, si eorum argumentum specte- « mus, quam ullius eorum qui exstant his- « toricorum magnitudo. »

[2] « Hæc et alia, quorum consideratio « virum judicio præditum decebat, si con- « siderasset Vives, non tam aperte, dum « Diodorum nugacem appellat, nugatus « ipsemet fuisset. »

des données qui sont en désaccord ou en contradiction avec des écrivains dignes de foi, et quelquefois des erreurs manifestes. Mais ces défauts ne proviennent pas de sa négligence, car chaque page porte le cachet d'une sérieuse attention; encore moins peuvent-ils être attribués à la précipitation, puisqu'il a consacré trente années à la composition de son histoire; ils viennent, selon nous, de ses procédés chronologiques. Les érudits, faute d'avoir bien compris son système, ont été quelquefois complétement déroutés et se sont affermis dans l'opinion qu'il était impossible de concilier Diodore avec Thucydide, ce qui a produit une double chronologie pour l'époque des guerres médiques. La différence entre ces deux chronologies est quelquefois très-grande; elle est, par exemple, de vingt ans pour la mort de Thémistocle. Afin de résoudre ces difficiles problèmes, commençons par donner une idée sommaire de son système chronologique et de sa manière particulière de raconter les événements.

Diodore commence son XI^e^ livre par une indication chronologique d'une exactitude rigoureuse. « L'expédition de Xerxès, dit-il[1], a eu « lieu sous l'archonte athénien Calliade, l'année où les Romains élu- « rent pour consuls Spurius Cassius et Proclus Virginius Tricostus, « et où les Éléens célébrèrent la 75^e^ olympiade et couronnèrent, « comme vainqueur, Astyle de Syracuse. » Des indications semblables se suivent d'année en année, sans interruption, dans les livres XI et XII d'après un système chronologique rigoureusement observé, et dans lequel il fait correspondre le commencement des olympiades avec l'élection des archontes d'Athènes. Mais, comme les jeux olympiques se célébraient au milieu de l'été et que l'année olympique commençait également à cette époque, on est naturellement porté à croire que, dans le sens admis par Diodore, la nouvelle année chez les Athéniens, c'est-à-dire leur année civile, commençait au milieu de l'été, conformément avec l'année olympique. C'est ce que, sur la

[1] Diod. XI, 1 : Ἐπ' ἄρχοντος γὰρ Ἀθήνησι Καλλιάδου Ῥωμαῖοι κατέστησαν ὑπάτους Σπόριον Κάσσιον καὶ Πρόκλον Οὐεργίνιον Τρίκοστον· ἤχθη δὲ καὶ παρ' Ἠλείοις Ὀλυμπιὰς πέμπτη πρὸς ταῖς ἑβδομήκοντα, καθ' ἣν ἐνίκα στάδιον Ἀστύλος Συρακόσιος.

Le procédé systématique de l'historien se révèle en outre dans son récit des événements contemporains de la bataille de l'Eurymédon. Nous tâcherons d'établir plus loin que, sur le règne de Xerxès, il y avait dans l'antiquité deux données chronologiques, qui diffèrent entre elles de dix ans. Thucydide fait croire que Xerxès ne régna que onze années; Diodore, au contraire, assigne près de vingt et un ans à son règne. D'après lui, la fuite de Thémistocle en Perse, l'expédition de Cimon, et la victoire de l'Eurymédon, auraient eu lieu sous le règne de Xerxès; tandis que Thucydide place ces faits sous Artaxerce Longue-main. Cette erreur, déjà grave en elle-même, fut la source de plusieurs autres. Diodore, ayant trouvé que la première alliance entre les Athéniens et les Égyptiens, la révolte d'Inaros et la paix de Cimon, ou, du moins, les négociations dont elle était l'objet, se trouvaient décrits par tous les historiens comme ayant eu lieu sous le règne d'Artaxerce I^er^ Longue-main, a dû, pour rester fidèle à son système, reporter cette paix, ainsi que le traité d'Athènes avec Inaros, à l'époque de la deuxième expédition de Cimon, suivie de la mort de ce capitaine. Par ce procédé Diodore a jeté la plus grande confusion dans l'histoire des guerres médiques.

Enfin, la manière particulière employée par Diodore dans ses narrations a produit de fréquentes méprises. Il se plaît à rassembler les divers faits qui ont rapport à un même personnage, à présenter dans le même tableau des événements qui ne sont point synchroniques, mais qui produisent, ainsi rassemblés, un effet plus dramatique. Il a l'air cependant de les exposer dans un ordre chronologique, car il commence toujours son récit par l'indication de l'année olympique et par celle de l'archonte ou du consul romain en fonction; mais, en réalité, il procède tout différemment. Il a l'habitude de comprendre dans le même récit, et, en apparence, sous la même date, des événements qui se sont accomplis en plusieurs années. On est porté naturellement à se demander ce que pouvait signifier, au point de vue de l'historien, l'année olympique placée en tête de chaque division du récit. Désigne-t-elle les événements du commencement ou

ils se sont souvent exprimés avec dédain à son égard. On conçoit néanmoins l'entraînement de ses admirateurs; car, là où il n'a pas besoin d'employer son système chronologique, son récit prend une importance incontestable, et ses dates peuvent être considérées comme l'un des plus précieux documents de l'antiquité. Le problème que la critique moderne doit s'efforcer de résoudre, c'est de faire concorder, autant que possible, le récit de Diodore avec ceux de Thucydide et de Plutarque, de rétablir par ce moyen une chronologie exacte, et d'assigner les dates précises aux événements des guerres persiques. C'est ce problème que nous nous sommes proposé en nous tenant en garde contre les conjectures et en nous attachant, avant tout, au sens réel des anciens auteurs. L'historien a pour premier devoir de ne rejeter *a priori* aucun renseignement, mais d'éclaircir et d'interpréter, autant qu'il peut, les divers témoignages; il ne doit recourir aux hypothèses que là où les témoignages directs manquent absolument.

Les recherches qui suivent se divisent en deux parties. Dans la première sont traitées les questions de principes et de faits qui servent de base à la chronologie de cette période; je veux dire la détermination de la saison dans laquelle les Athéniens commençaient leur année, puis la série des archontes éponymes, l'avénement au trône d'Artaxerxe Longue-main, l'insurrection de l'Égypte sous ce prince et le règne de Gélon à Syracuse. Dans la seconde partie je discuterai les faits relatifs aux principaux personnages qui ont pris une part active dans les guerres persiques : Pausanias, Aristide, Cimon et Thémistocle.

PREMIÈRE PARTIE.

COMMENCEMENT DE L'ANNÉE ATHÉNIENNE EN HIVER; SÉRIE DES ARCHONTES ÉPONYMES; AVÉNEMENT AU TRÔNE D'ARTAXERCE LONGUE-MAIN; INSURRECTION DE L'ÉGYPTE; CHRONOLOGIE DU RÈGNE DE GÉLON.

CHAPITRE PREMIER.

COMMENCEMENT DE L'ANNÉE ATHÉNIENNE EN HIVER À L'ÉPOQUE DES GUERRES MÉDIQUES.

Dans la deuxième moitié du cinquième siècle avant Jésus-Christ, et nommément depuis la guerre du Péloponnèse, l'année athénienne commençait au mois d'hécatombéon. Le témoignage de Thucydide est positif à cet égard. En commençant, dans son II^e^ livre, le récit de la guerre, il fixe avec une grande exactitude l'époque des premières hostilités. Il dit [1] que les Thébains ouvrirent la guerre au printemps de la quinzième année après la conclusion du traité de trente ans, le sixième mois après la bataille de Potidée, lorsque Chrysis était prêtresse de Junon à Argos, Énésias éphore à Sparte, et Pythodore archonte à Athènes; il ajoute que ce dernier n'avait plus que deux mois à rester en charge. On voit, par ce témoignage, que l'année athénienne finissait dans deux mois et qu'elle recommençait en été.

Mais ce mois d'hécatombéon était-il aussi le premier de l'année pendant les guerres médiques? C'est une question que

[1] Thucyd. II, II : *Ἐπὶ Χρυσίδος ἐν Ἄργει τότε πεντήκοντα δυοῖν δέοντα ἔτη ἱερωμένης καὶ Αἰνησίου ἐφόρου ἐν Σπάρτῃ καὶ Πυθοδώρου ἔτι δύο μῆνας ἄρχοντος Ἀθηναίοις, μετὰ τὴν ἐν Ποτιδαίᾳ μάχην μηνὶ ἕκτῳ καὶ ἅμα ἦρι ἀρχομένῳ*, etc.

nous allons tâcher de résoudre, et qui a une très-grande importance; car, les Athéniens fondant leur chronologie sur les années archontiques, il serait impossible, sans connaître au juste le commencement de l'année, de rétablir la série des archontes éponymes, et, avec elle, la date précise des événements.

Scaliger [1], le célèbre fondateur de la science chronologique, a ingénieusement supposé que l'adoption du mois d'hécatombéon pour le premier de l'année était une innovation; que les Athéniens suivaient primitivement l'usage qui existe chez nous, en commençant la nouvelle année en hiver, et que, dans les années embolimiques, ils ajoutaient, à la fin de l'année, un mois supplémentaire, qu'ils nommaient posidéon second. Quoique Scaliger n'ait pas apporté de preuves à l'appui de son opinion, elle fut néanmoins adoptée par Petau [2], Dodwell [3], Corsini [4], Larcher [5], Ideler [6], et beaucoup d'autres chronologistes modernes. Petau observe, en outre, que cette innovation n'était elle-même qu'un retour à un usage plus ancien. Les Athéniens, dit-il, firent commencer leur année d'abord en été, puis en hiver, au mois de gamélion, et enfin revinrent une seconde fois au mois d'hécatombéon. Jackson [7] fournit des preuves à l'appui des conjectures de Petau; mais il a eu le tort, selon nous, de vouloir assigner des dates précises à ces divers changements de calendrier. Il dit qu'avant

[1] Josephi Scaligeri opus *De emendatione temporum*, edit. secunda (Genevæ, 1629, in-fol.), p. 41 sq.

[2] Dionysii Petavii opus *De doctrina temporum* (Lut. Par. 1627, in-fol.), vol. I, p. 46 : *Caput tetraëteridis vel octaëteridis Gamelion. Nam a bruma veteres annum inchoabant.*

[3] *De veteribus Græcorum Romanorumque cyclis* (Oxon. 1701, in-4°), I, 4; III, 35.

[4] *Fasti Attici.* Dissert. II, § 22 (vol. I, p. 91 sq.)

[5] Hérodote, I, p. 238, 246; VII, 103, 456, 543.

[6] Ideler, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie* (Berlin, 1825, in-8°), I, p. 286 sqq.

[7] Johann Jackson, *Chronologische Alterthümer*, übersetzt von Windheim (Nürnberg, 1756, in-4°), p. 382, 399.

Solon les Athéniens commencèrent leur année par le mois d'hécatombéon; que ce législateur la fit dater ensuite du mois de gamélion, et qu'enfin Méton reprit l'ancien usage de la commencer en été, pour la faire coïncider avec l'année olympique. Les chronologistes modernes suivent pour la plupart l'opinion de Scaliger et de Petau, et ne diffèrent entre eux que sur l'époque où le commencement de l'année fut replacé en été.

Il y a une opinion toute différente de celle de Scaliger, d'après laquelle le commencement de l'année athénienne n'aurait jamais cessé d'avoir lieu en été, au mois d'hécatombéon; Méton n'aurait fait qu'introduire un nouveau cycle, sans changer l'ancien usage. Cette opinion fut présentée pour la première fois par Fréret [1], et développée surtout par Clinton [2]. Mais ces deux éminents critiques se fondaient en cela sur l'autorité trompeuse de Diodore, dont ils n'avaient pas bien compris le procédé chronologique.

Entre ces deux opinions contraires, nous ne pouvons prendre un parti sans remonter aux textes mêmes. Nous avons dit, dans notre introduction, que la translation du commencement de l'année au milieu de l'été fut opérée après que les jeux olympiques eurent pris, en Grèce, une grande importance, et parce que les Athéniens désiraient accorder les dates olympiques avec les dates archontiques. Il en était autrement dans les temps reculés, car, d'après le Grand Étymologique [3], le mois hivernal de lénéon, nommé par Hésiode, était le premier des mois, c'est-à-dire qu'il commençait l'année. Or, comme ce mois de lénéon se trouvait anciennement parmi les

[1] Fréret, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXVI, 163 sq.

[2] *Fasti Hellenici*, conversi a Kruegero (Lips. 1830, in-4°), p. XVII-XXIII.

[3] *Etymolog. magn.* vid. Ληναιών..... Ἐκλήθη δὲ ληναιὼν, διὰ τὸ τοὺς οἴνους ἐν αὐτῷ νομίζειν· οὗτος δὲ ὁ μὴν ἀρχὴ μηνῶν ἐστίν.

mois attiques, on pourrait en conclure qu'il était le premier pour les Athéniens.

Cette supposition acquerrait une plus grande probabilité, si, dans les calendriers des républiques d'origine ionienne, à laquelle appartenaient les habitants de l'Attique, nous trouvions le même usage quant au commencement de l'année. M. Bergk[1], dans ses Additions à l'étude des mois grecs, a fait cette judicieuse remarque, que, dans les villes d'origine ionienne, malgré la distance qui les séparait et malgré l'influence de l'étranger, on rencontre partout une grande concordance, presque l'identité, dans les noms et dans la succession des mois. Cette concordance prouve que, pour toute la race ionienne, il existait autrefois un calendrier uniforme; que ce calendrier était en usage depuis la plus haute antiquité, et que les changements qu'il présente ne furent introduits que postérieurement, par des causes locales. Cette remarque de M. Bergk nous permet une autre induction plus en rapport avec notre sujet. Si, dans les villes d'origine ionienne, on trouve une telle uniformité pour le nom et la succession des mois, il est permis de penser que ces villes avaient eu autrefois le même commencement d'année. Or, en examinant les divers renseignements que l'on possède sur l'ancien calendrier ionien, on observe que, dans aucune ville de cette origine, le nouvel an ne commence en été, mais quelquefois en hiver, comme M. Gibert[2] l'a montré pour l'île de Paros. Il est donc probable que, dans

[1] Theodor Bergk, *Beiträge zur griechischen Monatskunde* (Giessen, 1845, in-8°), p. 23, 27, sqq. Il dit, page 28 : « Ich beschränke mich daher auf ein Beispiel, den ionischen Calender, um an ihm darzuthun dass die Verschiedenheiten gar nicht so gross und wesentlich sind, als man annimmt; sondern ungeachtet der Variationen sich überall das Gemeinsame wahrnehmen lässt, ein bestimmtes System, eine Art Normalcalender zu Grunde liegt. »

[2] *Mémoires de l'Académie des inscript.* t. XXIII.

les temps anciens, l'année athénienne commençait aussi en hiver.

Mais quittons les conjectures pour examiner les documents positifs qui existent, sur ce sujet, pour la période des guerres médiques, où nous voulons nous renfermer.

Hérodote, après avoir raconté la bataille de Mycale, qui fut donnée le même jour que celle de Platée, gagnée, d'après Plutarque, le 3 de boédromion, Hérodote dit que les Grecs mirent le feu aux vaisseaux et au camp ennemis, et firent voile tout de suite pour l'île de Samos. Ils y tinrent conseil sur les affaires de l'Ionie, admirent les habitants de Samos, de Chio, de Lesbos et d'autres îles dans la ligue des Hellènes, et partirent pour l'Hellespont, afin de détruire le pont qu'avait bâti Xerxès. Après leur arrivée à Abydos, les alliés se séparèrent; les Spartiates, voyant que le pont était déjà détruit, retournèrent dans le Péloponnèse. Les Athéniens, au contraire, allèrent mettre le siége devant Sestos et le poussèrent avec vigueur. L'automne arriva [1]; l'armée fatiguée désira se retirer, mais les chefs ne le permirent pas. Le siége fut continué malgré la saison avancée, et ils parvinrent à faire capituler la ville. Après avoir accompli cette œuvre, les Athéniens revinrent avec un riche butin en Hellade et firent des offrandes aux dieux protecteurs. Hérodote termine ainsi [2] : « Après cela il n'arriva rien dans cette « année. » Cette dernière phrase montre clairement que l'année finissait en hiver. Hérodote suit l'ordre des événements et nomme la fin de l'automne comme la saison où la ville de Sestos s'est rendue aux Athéniens. Il est de toute évidence que

[1] Hérod. IX, CXVII : *Ἐπεὶ δὲ πολιορκεομένοισί σφι ῥᾴθυμόπωρον ἐπεγίνετο.*

[2] *Idem*, IX, CXXI : *Ταῦτα δὲ ποιήσαντες ἀπέπλωον ἐς τὴν Ἑλλάδα, τά τε ἄλλα χρήματα ἄγοντες καὶ δὴ καὶ τὰ ὅπλα τῶν γεφυρέων ὡς ἀναθήσοντες ἐς τὰ ἱρά. Καὶ κατὰ τὸ ἔτος τοῦτο οὐδὲν ἔτι πλέον τούτων ἐγένετο.*

la flotte ne retourna pas en Attique plus tard qu'au mois de posidéon.

Dans une autre partie de son histoire Hérodote indique d'une manière aussi précise le commencement de l'année athénienne. Il raconte dans son VI^e^ livre les mouvements de la flotte phénicienne pendant toute la bonne saison, c'est-à-dire du printemps à l'automne [1]. Il décrit la prise des îles de l'Hellespont, de Byzance, mentionne la fuite de Miltiade en Attique, et, après avoir conduit son récit jusqu'en automne, il ajoute [2] : « Dans le reste de cette année les Ioniens n'eurent rien à souf-« frir des Perses. » Quand donc peut-on penser que l'année se termina? Nous croyons que par ces mots, « le reste de l'année, » Hérodote ne pouvait désigner que l'hiver. Mais lui-même se charge de fournir un peu plus loin la réponse. « Avec le « printemps suivant, dit-il [3], Mardonius, fils de Gobryas, arriva « à la mer à la tête de grandes forces. » On voit par ces deux passages qu'une année avait fini après l'automne; qu'une autre avait recommencé avant le printemps, c'est-à-dire en hiver.

Ailleurs, après avoir parlé de l'arrivée de Xerxès en Béotie, à la suite de la bataille de Salamine, Hérodote écrit [4] : « Mar-

[1] Hérod. VI, XXXI : Ὁ δὲ *ναυτικὸς στρατὸς ὁ Περσέων χειμερίσας περὶ Μίλητον, τῷ δευτέρῳ ἔτεϊ ὡς ἀνέπλωσε*, etc.

[2] *Idem*, VI, XLII : *Καὶ κατὰ τὸ ἔτος τοῦτο ἐκ τῶν Περσέων οὐδὲν ἔτι πλέον ἐγένετο τούτων ἐς νεῖκος φέρον Ἴωσι.*

[3] *Idem*, VI, XLIII : *Ἅμα δὲ τῷ ἔαρι.... Μαρδόνιος ὁ Γωβρύεω κατέβαινε ἐπὶ Θάλασσαν*, etc.

[4] *Idem*, VIII, CXIII : *Ἔδοξε γὰρ Μαρδονίῳ ἅμα μὲν προπέμψαι βασιλέα, ἅμα δὲ ἀνωρίην εἶναι τοῦ ἔτεος πολεμέειν· χειμερίσαι δὲ ἄμεινον εἶναι ἐν Θεσσαλίῃ καὶ ἔπειτεν ἅμα τῷ ἔαρι πειρᾶσθαι τῆς Πελοποννήσου.* Ce passage d'Hérodote offrant quelque difficulté, nous devons en connaître le sens précis. Dans l'édition de la *Bibliothèque grecque* de M. Firmin Didot il est traduit ainsi : « Quia opportunum non « esset anni tempus ad bellum gerendum. » Larcher traduit de même : « Parce que la « saison n'était plus propre aux opérations « de la guerre. » Les deux traductions inclinent manifestement à l'opinion qu'Hérodote voulait désigner la saison avancée de l'année. Cette opinion est exprimée encore plus clairement par M. Passow, qui, dans son Dictionnaire, donne aux mots

d'après notre chronologie, la bataille de Marathon a eu lieu 490 ans avant Jésus-Christ; d'après le marbre de Paros, 227 ans avant l'archontat d'Astyanax. Or, cette dernière magistrature, il la fait coïncider avec celle de Diognète à Athènes, c'est-à-dire avec la première année de la 129e olympiade, laquelle durait de l'été 264 jusqu'à l'été 263 avant Jésus-Christ; et, comme l'année parienne commençait en hiver, il s'ensuit que l'archontat d'Astyanax pouvait correspondre, soit à l'année 264, soit à l'année 263 avant Jésus-Christ. Larcher [1], en reproduisant l'opinion de Taylor [2], de Corsini [3] et de Fréret [4], accepte la première date; mais l'opinion de Selden et celle de Prideaux, qui adoptent l'année 263, nous paraît plus probable, car elle concorde presque toujours avec la chronologie des autres écrivains grecs, au moins pour le temps des guerres médiques. C'est ainsi qu'en ajoutant 227 ans, écoulés, d'après le marbre de Paros, depuis la bataille de Marathon jusqu'à Astyanax, à 263 ans, depuis Astyanax jusqu'à notre ère, nous aurons 490 ans avant Jésus-Christ, qui est la date reconnue de cette bataille. De la même manière, 217 ans avant Astyanax, ajoutés à 263, feront 480 ans avant Jésus-Christ, date de l'invasion de Xerxès. Puis, 216 ans, assignés par le marbre à la bataille de Platée, joints à 263, feront 479, date de cette bataille avant Jésus-Christ. Revenant à notre citation du marbre de Paros, nous voyons que la date 217, donnée par ce marbre à l'invasion de Xerxès, s'accorde avec celle qui est reconnue par tous les historiens grecs pour cet événement.

Venons maintenant à l'archonte Calliade, nommé dans ce

[1] Hérodote, t. I, p. 238.
[2] *Marmor Sandwicense*, p. 5.
[3] *Fasti Attici*, t. IV, p. 88.
[4] Éclaircissement sur la nature des années employées par l'auteur de la chronique de Paros (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XXVI), p. 200 sq.

marbre. Dodwell[1] et Corsini[2] ont très-justement remarqué que l'élection des fonctionnaires annuels, dans la république d'Athènes, avait toujours eu lieu aux derniers jours de l'année, afin qu'ils pussent entrer en fonction avec le nouvel an. Ces deux savants ont prouvé que l'année administrative, ou, comme l'appelle Corsini, l'année archontique, correspondait à l'année civile. Si nous trouvons donc que l'archonte, à une époque quelconque, était élu en été, cela voudrait dire qu'à cette époque l'année commençait en été. C'est ce que nous avons vu d'ailleurs pour la guerre du Péloponnèse, où Thucydide dit qu'au commencement de cette guerre l'archonte Pythodore n'avait plus à exercer que deux mois de magistrature. Et, de même, si l'on trouvait qu'à une autre époque un archonte exerçait, non d'un été à l'autre, mais d'un hiver à l'autre, cela prouverait que l'année civile commençait dans ce temps-là en hiver. Pour cela le marbre de Paros est précieux à consulter; il porte que l'invasion des Perses en Grèce sous le commandement du roi Xerxès, c'est-à-dire que la guerre, depuis la construction du pont sur l'Hellespont jusqu'à la victoire de Salamine, eut lieu sous l'archontat de Calliade. Or, d'après Hérodote, cette campagne fut entreprise avec le printemps[3]. Si donc Xerxès a ouvert les hostilités sous l'archontat de Calliade, il est évident que cet archonte entra en charge, non en été, mais en hiver.

On nous objectera peut-être que le marbre de Paros ne saurait avoir une grande importance, vu que tous les écrivains qui mentionnent Calliade placent son archontat dans la pre-

[1] *De veteribus Græcorum Romanorumque cyclis*, Dissert. III, sect. XXXV.

[2] *Fasti Attici*, Dissert. II, § 22 (t. I, p. 91).

[3] Hérod. VII, XXXVII : Ἅμα τῷ ἔαρι παρεσκευασμένος ὁ στρατὸς ἐκ τῶν Σαρδίων ὥρμᾶτο.

mière année de la 75e olympiade, et que, par conséquent, il faudrait rapporter son élection à l'été de l'année 480 avant Jésus-Christ. Cette objection n'est que spécieuse. La manière de compter par olympiades étant devenue générale, les historiens, qui cherchaient à accorder la chronologie des différentes républiques avec les dates olympiques, avaient pour règle de désigner toute la durée d'un archontat athénien par l'année olympique dont le commencement se trouvait au milieu de cet archontat[1]. C'est cette règle que suivirent Diogène Laërce[2] et les autres historiens, qui placent Calliade dans la première année de la 75e olympiade, et qui ne contredit nullement son élection en hiver. Si pourtant un écrivain voulait être très-exact, il ajoutait à sa date olympique, comme complément, une circonstance quelconque. C'est ce qui se voit en effet chez Denys d'Halicarnasse, où ce complément est d'autant plus curieux, qu'il se rapporte à l'archonte Calliade et appuie le témoignage du marbre de Paros. « Le sénat de Rome, « dit Denys[3], élut consul Cæso Fabius, et les plébéiens, Spurius « Furius, dans la 75e olympiade, sous l'archonte athénien Cal- « liade, au temps, ajoute-t-il, où Xerxès entreprit la guerre « contre la Grèce. » Denys a placé ici l'année olympique d'après la règle générale, en ayant soin de montrer, par cette circonstance additionnelle, que Calliade était en fonction avant le commencement de cette année olympique. En même temps Denys

[1] Voyez là-dessus le chapitre suivant, où sont exposées les deux manières de fixer la date des événements, adoptées par les écrivains anciens.

[2] Diog. Laërce, l. II, chap. v, § 24 : *Εὐριπίδης, ὃς καὶ τῷ πρώτῳ ἔτει τῆς ἑβδομηκοστῆς πέμπτης ὀλυμπιάδος ἐγεννήθη ἐπὶ Καλλιάδου.*

[3] Denys d'Halic. IX, 1 : *Καὶ ἐπιδείκνυται Καίσων μὲν Φάβιος τὸ δεύτερον ὑπὸ τῆς βουλῆς, ὁ τὸν Κάσσιον ἐπὶ τῇ τυραννίδι κρίνας, Σπόριος δὲ Φούριος ὑπὸ τῶν δημοτικῶν, ἐπὶ τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ πέμπτης ὀλυμπιάδος, ἄρχοντος Ἀθήνησι Καλλιάδου, καθ' ὃν χρόνον ἐστράτευσε Ξέρξης ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα.*

offre ici une nouvelle preuve qu'à l'époque des guerres médiques les archontes d'Athènes étaient élus en hiver.

Les renseignements donnés ci-dessus sur le commencement de l'année viennent de deux genres de témoignages, qui néanmoins s'accordent entre eux : Hérodote mentionne l'année civile; Denys et le marbre de Paros l'année archontique; Diodore de Sicile réunit ces deux sortes d'indications. On sait que cet écrivain, quand il donne une date, fait toujours coïncider l'année athénienne avec l'année olympique; mais, dans son récit, s'il commence par marquer l'année olympique, il fait ensuite succéder les événements par années archontiques commençant en hiver.

Dans le récit des faits concernant Xerxès et Mardonius, Diodore établit que la guerre se termina par la prise de Sestos, et dura deux ans [1]. Il nomme les deux archontes qui se sont succédé, et il décrit tous les événements qui se sont passés sous chacun d'eux, en notant chaque fois la fin de l'année civile. Il commence sa narration par ces paroles [2] : « Le X^e^ livre « de notre ouvrage se termine aux événements accomplis pen- « dant l'année qui précédait le passage de Xerxès en Europe, « et à l'exposé des discussions qui ont eu lieu au congrès des « Hellènes à Corinthe, concernant l'alliance des Grecs avec « Gélon. Dans le présent livre XI^e^, pour nous conformer à « l'ordre des faits, nous commencerons par la campagne de « Xerxès contre les Grecs, et nous poursuivrons notre récit « jusqu'à l'année qui précéda l'expédition des Athéniens en « Chypre, sous le commandement de Cimon. Car, sous l'ar- « chontat de Calliade à Athènes, les Romains élurent consuls « Spurius Cassius et Proclus Virginius Tricostus; les Éléens

[1] Diod. XI, XXXVII : Ὁ μὲν οὖν μηδικὸς ὀνομασθεὶς πόλεμος γενόμενος διετὴς τοῦτο ἔσχε τὸ πέρας. — [2] *Idem*, XI, 1.

« célébrèrent la 75e olympiade, dans laquelle Astyle de Syra-« cuse fut vainqueur au stade. C'est à ce moment que le roi « Xerxès a entrepris la guerre contre la Grèce, par les raisons « suivantes. »

Jamais un écrivain, vivant plusieurs siècles après les événements qu'il raconte, ne pourrait montrer plus d'exactitude; c'est avec la même précision qu'il continue son histoire des deux années en question. Pour nous borner à la première partie de ce récit, il dit que l'année qui précéda l'expédition de Xerxès finit par la convocation d'une diète des Hellènes à Corinthe, où l'on prit la résolution d'inviter Gélon de Syracuse à réunir ses forces avec celles des Grecs contre le roi des Perses. Mais le Xe livre, où étaient rapportées les décisions de cette diète, étant perdu, il nous faut recourir à Hérodote, qui en parle longuement. Or, d'après Hérodote, les conférences de Corinthe eurent lieu, sinon dans l'automne, au moins dans le commencement de l'hiver; car toutes les décisions de la diète étaient mises à exécution avant que Xerxès eût quitté la ville de Sardes. Ces décisions, d'après Hérodote[1], étaient les suivantes : envoyer en Asie des agents pour étudier secrètement les affaires du roi; faire proposer aux Argiens d'entrer dans la ligue contre le Perse, et envoyer des ambassadeurs à Corcyre et auprès de Gélon, en Sicile, et dans l'île de Crète. Continuant son récit, Hérodote raconte tout ce qui est arrivé à ces ambassadeurs; mais nous nous bornerons à parler de ceux qui ont été envoyés en Asie et en Sicile. « Les agents, dit-il[2], arrivés à Sardes,

[1] Hérod. VII, CXLV : *Μετὰ δὲ συνθανόμενοι Ξέρξεα σὺν τῷ στρατῷ εἶναι ἐν Σάρδισι, ἐβουλεύσαντο κατασκόπους πέμπειν ἐς τὴν Ἀσίην τῶν βασιλέος πραγμάτων, ἐς Ἄργος τε ἀγγέλους ὁμαιχμίην συνθησομένους πρὸς τὸν Πέρσην, καὶ ἐς Σικελίην ἄλλους πέμπειν παρὰ Γέλωνα τὸν Δεινομένεος, ἐς τε Κέρκυραν, κελεύσοντας βοηθέειν τῇ Ἑλλάδι, καὶ ἐς Κρήτην ἄλλους.*

[2] Hérod. VII, CXLVI : *Οἱ δὲ ἀπικόμενοί τε εἰς Σάρδις καὶ καταμαθόντες τὴν βασιλέος στρατιήν.*

« observèrent l'armée royale, » ce qui veut dire que l'armée campait encore à Sardes, et qu'ils étaient dans cette ville avant la fin de l'hiver, puisque, avec le commencement du printemps, Xerxès mit son armée en marche pour l'Hellespont. La même saison de l'année est indiquée dans le récit que fait Hérodote de l'ambassade en Sicile. Les envoyés dirent à Gélon[1] : « Les « Lacédémoniens, les Athéniens et leurs alliés t'invitent à en- « trer dans leur ligue contre l'ennemi de la Grèce. Tu sais, sans « doute, que le Perse se propose de réunir par un pont les « deux côtes de l'Hellespont, de transporter de l'Asie toute l'ar- « mée d'Orient, et de marcher en guerre sur l'Hellade. » Hérodote ne parle ici que du dessein de Xerxès de passer en Europe, et on voit, par ce qu'il ajoute, qu'il donne précisément ce sens aux paroles des ambassadeurs. Il dit[2] qu'après le départ des envoyés grecs, Gélon, ayant reçu la nouvelle du passage de l'Hellespont par Xerxès, envoya Cadme à Delphes, porteur de grands trésors, avec l'ordre d'offrir au roi Xerxès la terre et l'eau.

Cette narration d'Hérodote, qui s'accorde entièrement avec celle de Diodore, prouve que le congrès de Corinthe tint ses assemblées au commencement de l'hiver qui précéda le passage de Xerxès en Europe. Et comme, d'après Diodore, l'année se termina par les décisions de ce congrès, il est évident que le nouvel an, aussi bien que l'archontat de Calliade, commençait, à cette époque, en hiver.

[1] Hérod. VII, CLVII : *Ἔπεμψαν ἡμέας Λακεδαιμόνιοι καὶ Ἀθηναῖοι καὶ οἱ τούτων σύμμαχοι παραλαμψομένους σε πρὸς τὸν βάρβαρον, τὸν γὰρ ἐπιόντα ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα πάντως κου πυνθάνεαι, ὅτι Πέρσης ἀνὴρ μέλλει, ζεύξας τὸν Ἑλλήσποντον καὶ ἐπάγων πάντα τὸν ἠοῖον στρατὸν ἐκ τῆς Ἀσίης, στρατηλατήσειν ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα.*

[2] Hérod. VII, CLXIII : *Οἱ μὲν δὴ τῶν Ἑλλήνων ἄγγελοι τοσαῦτα τῷ Γέλωνι χρηματισάμενοι ἐπέπλωον.... ἔπειτα γὰρ τάχιστα ἐπύθετο τὸν Πέρσην διαβεβηκότα τὸν Ἑλλήσποντον, πέμπει*, etc.

Cet historien commence son XI^e^ livre par les événements qui ont eu lieu dans la première année de la guerre, sous l'archontat de Calliade, et il les décrit jusqu'au retour de l'hiver. Il finit par ces mots[1] : « Tels furent les événements les plus « mémorables qui se sont accomplis pendant la durée de cette « année. » Ensuite il passe à la deuxième année, en commençant par sa formule habituelle[2] : « Sous l'archontat de Xanthippe, les « Romains, etc. » Il conduit son récit jusqu'à la capitulation de la ville de Sestos. Il suit en grande partie Hérodote, et sa narration nous fournit une preuve de plus que notre interprétation du passage de cet auteur, relative au siége de Sestos, est conforme à la vérité. Car, en disant que Xanthippe, après le débarquement de son armée, marcha directement sur la ville et la prit d'assaut[3], il montre, comme nous l'avons pensé, que le siége ne dura pas longtemps. Enfin il termine en disant : « Ces « faits ont été accomplis dans le cours de cette année[4]. » Quand on lit ces dernières paroles, on se rappelle involontairement les expressions employées par Hérodote après la capitulation de Sestos : « Il n'arriva plus rien après cela dans cette année. » Or il est certain que la bataille de Mycale a été livrée au mois de boédromion, et que la ville de Sestos s'est rendue en automne, et, si ce fait fut le dernier de l'année, il ne peut y avoir de doute qu'Hérodote et Diodore plaçaient tous deux en hiver la fin et le commencement des années.

En résumé, les preuves exposées ci-dessus renversent l'opinion de Fréret et de Clinton, et donnent à l'hypothèse de Scaliger la valeur d'une vérité historique. Pour compléter notre

[1] Diod. XI, XXVI : *Τὰ μὲν οὖν ἀξιολογώτατα τῶν πραχθέντων κατὰ τοῦτον τὸν ἐνιαυτὸν σχεδὸν ταῦτ' ἐστίν.*

[2] *Ἐπ' ἄρχοντος δ' Ἀθήνησι Ξανθίππου, Ῥωμαῖοι μὲν κατέστησαν ὑπάτους*, etc.

[3] Diod. XI, XXXVII : *Ξανθίππος δὲ ὁ στρατηγὸς εὐθὺς ἐκ κατάπλου προσβολὰς τῇ πόλει ποιησάμενος εἷλε Σηστόν.*

[4] *Ταῦτα μὲν οὖν ἐπράχθη κατὰ τοῦτον τὸν ἐνιαυτόν.*

travail, passons maintenant à une autre question, intimement liée à celle-ci, et cherchons à quelle époque les Athéniens ont transporté le commencement de l'année de l'hiver à l'été.

Scaliger ne s'est pas prononcé à cet égard. Petau[1] s'est occupé de cette question sans la résoudre. Les savants de notre siècle l'ont traitée avec beaucoup de soin, mais sans s'accorder entre eux. Ideler[2] dit que ce changement a été effectué avant les guerres persiques; il suit en cela M. Boeckh, qui, empruntant l'hypothèse de Fréret, cherche à prouver que la bataille de Marathon a été livrée dans le mois de métagitnion, et non dans celui de boédromion, comme le certifie Plutarque. M. Boeckh croit établir sa démonstration en montrant, d'après Hérodote, que la tribu Éantide avait occupé la première place à la bataille de Marathon; que, par conséquent, cette tribu remplissait la première prytanie et que l'année commençait au mois d'hécatombéon. Cette déduction n'est nullement fondée, car l'ordre suivant lequel les tribus se succédaient dans les prytanies, était déterminé par le sort au commencement de chaque année; chaque tribu occupait, pendant la prytanie qui lui était assignée, la première place aussi bien dans les fonctions civiles qu'à l'armée. On ne peut tirer de là aucune induction quant au commencement de l'année.

Dodwell[3], Corsini[4], Larcher[5], et la plupart des chronologistes

[1] Petav. *De doctrina temporum*, lib. I, cap. XXIV, p. 65 : « Gamelionem aliquando « principem fuisse mensium probabile « facit Posideon mensis intercalaris, qui « proxime illum antecedit. Sed quando- « nam usu receptum fuerit, ac quo pri- « mum tempore in ejus locum successerit « Hecatombæon, incertum est. »

[2] Ideler, *Handbuch der Chronologie*, I, 288-292.

[3] *De veteribus Græcorum Romanorumque cyclis*, dissert. I, sect. IV, p. 6-8; dissert. III, sect. XXXV, p. 182 : « Jam enim « supra probavimus anni civilis initium a « Metone esse mutatum a bruma ad sol- « stitium æstivum. »

[4] *Fasti Attici*, t. I, p. 91 (dissert. II, § 22).

[5] Hérod. *Chronologie*, p. 103, 543, 559.

qui acceptent le mois de gamélion comme le premier de l'année, ont pensé que cet usage a duré jusqu'au commencement de la 87e olympiade, et ne fut changé que par Méton, qui introduisit le cycle de dix-neuf ans. Nous partageons cette opinion, car elle est fondée sur un témoignage positif, celui de Festus Avienus, dans les vers duquel se trouve la description la plus exacte du changement opéré par l'astronome Méton. Il est vrai qu'Ideler[1] repousse le témoignage de Festus, en le qualifiant d'idée de poëte. Mais il a tort; ces vers n'ont que la forme de poétique, ils contiennent une description très-précise, que nous chercherions inutilement chez d'autres écrivains[2].

Nam qui solem hiberna novem putat æthere volvi,
Ut lunæ spatium redeat, vetus Harpalus, ipsam
Ocius in sedes momentaque prisca reducit.
Illius ad numeros prolixa decennia rursum
Adjecisse Meton Cecropia dicitur arte;
Inseditque animis, tenuit rem Græcia solers,
Protinus, et longos inventum misit in annos.
Sed primæva Meton exordia sumpsit ab anno,
Torreret rutilo quum Phœbus sidere Cancrum, etc.

En voyant ce témoignage, on a une preuve de plus, qu'à l'époque des guerres médiques les Athéniens commencèrent leur année civile en hiver, et on ne saurait douter que le changement n'ait été effectué par le gouvernement de la république, sur la proposition de Méton.

[1] *Handbuch der Chronologie*, I, p. 287.

[2] Rufi Festi Avieni *Aratea* (Dans Arati Solensis *Phænomena et Diosemea*, græce et latine ad codd. mss. fidem recensita curavit J. T. Buhle. Gott. 1801, in-8°, 2 vol.), *Prognostica*, v. 41-49, t. II, p. 177.

CHAPITRE II.

SÉRIE DES ARCHONTES ÉPONYMES D'ATHÈNES PENDANT LES GUERRES MÉDIQUES.

Les deux éléments constitutifs de la chronologie grecque sont : 1° le cycle de quatre ans ou *olympiade*, qui sépare les jeux célébrés à Olympie; 2° la durée annuelle des fonctions d'archonte à Athènes. La suite des olympiades présente maintenant un tel degré d'exactitude, qu'on peut la regarder comme définitivement établie. La série des archontes athéniens, au contraire, offre encore beaucoup de points obscurs et mérite d'être étudiée avec soin : c'est ce que nous essayons dans ce second chapitre.

Quand l'usage de compter les temps d'après les années archontiques fut généralement adopté à Athènes, le gouvernement de la république tint des listes officielles de ces fonctionnaires. C'est à ces actes que Démétrius de Phalère et Stésiclide, cité par Diogène Laërce[1], aussi bien que Philochore, se sont rapportés. Ils y ont puisé leurs renseignements chronologiques, et eux-mêmes, au moins Stésiclide, en ont dressé et publié de pareilles; mais ni les actes ni les travaux de ces écrivains ne se sont conservés jusqu'à nous. Cette perte est compensée cependant par les indications d'autres écrivains, qui permettent de rétablir la série des éponymes sans interruption pendant près de deux siècles. Guidé par ces indications, mais sans les avoir discutées, Sigonius a dressé une liste des archontes éponymes et l'a publiée à Bologne, en 1564[2].

[1] Diog. Laërce, II, VI, 56 : *Στησικλείδης ὁ Ἀθηναῖος ἐν τῇ τῶν ἀρχόντων καὶ ὀλυμπιονικῶν ἀναγραφῇ.*

[2] Voir Caroli Sigonii *Opera omnia* ed. Argelatus. Mediol. 1737, in-fol. La liste des éponymes se trouve dans le V^e^ volume; elle est accompagnée d'un traité : « In li- « brum C. Sigonii de Atheniensium Lace-

Les écrivains postérieurs n'ont guère fait que compléter cette œuvre remarquable, la justifier le plus souvent par de nouvelles preuves; quelquefois aussi la confiance des successeurs de Sigonius est allée jusqu'à perpétuer des erreurs qu'il avait commises et qu'il eût été facile de corriger: par exemple, l'erreur faite par Sigonius en plaçant dans la quatrième année de la 77ᵉ olympiade deux archontes, Apséphion et Phédon, ce qui a troublé si profondément la chronologie de cette époque.

Après Sigonius, Scaliger, dans son *Thesaurus temporum*, a mis comme supplément et en langue grecque un canon chronologique, dressé d'après les olympiades et contenant, outre les noms des vainqueurs aux jeux olympiques, la série des archontes éponymes d'Athènes[1]. Scaliger s'est évidemment servi de la liste de Sigonius; il l'a un peu augmentée, mais il l'a changée en beaucoup d'endroits, souvent sans aucun fondement et presque toujours d'une manière arbitraire. Malgré ces défauts, la réputation de Scaliger donna à son travail une grande autorité et fut cause d'une singulière méprise. Cette série des olympioniques et des archontes éponymes, étant rédigée en grec, fut prise par Meursius[2] comme l'œuvre d'un auteur anonyme de l'antiquité, que Scaliger avait eu le bonheur de découvrir. Il l'a citée constamment sous le titre de *Anonymus in descriptione olympiadum*, et lui donne quelquefois plus de valeur qu'aux véritables historiens grecs; il change même le texte des auteurs anciens lorsqu'ils sont en contradiction avec son pré-

« dæmoniorumque temporibus Auctarium « chronologicum ab Anonymo de Societate « Jesu. »

[1] Ἱστοριῶν συναγωγή. Ὀλυμπιάδων ἀναγραφή. Dans le *Thesaurus temporum* (ed. sec. Amstelod. 1658, in-fol.), p. 313-351. (Vid. Josephi Scaligeri Ὀλυμπιάδων ἀναγραφή, edidit Evaldus Scheibel. Berolin. 1852, in-4°.)

[2] *De Atheniens. archontibus.*

tendu auteur anonyme. C'est Bentley[1] qui a mis en évidence la grande méprise de Meursius, et qui a empêché les autres savants d'y tomber après lui.

En 1628, quelques années après la publication du livre de Meursius sur les archontes, Petau a publié son grand traité de *Doctrina temporum*, qui fait époque dans la science historique; il a placé dans le IIe volume une table chronologique avec une série des archontes éponymes, qui est incomparablement supérieure à celle de Meursius. Petau, ayant surtout en vue d'éclaircir la chronologie technique, n'a ajouté cette liste que comme un appendice; il a eu le mérite de suivre Sigonius presque pas à pas et de rétablir sa chronologie, quoiqu'il ne fasse nulle mention de lui dans cette partie de son ouvrage.

Indépendamment de Sigonius et de Petau, les érudits anglais, d'abord les éditeurs des *Marmora Oxoniensia*[2], et puis Dodwell dans les *Annales Thucydidei*[3], s'occupèrent de cette question; mais leurs travaux (nous ne parlons ici que de la série des archontes) ne furent pas d'une grande utilité. La liste qu'ils ont dressée est quelquefois en contradiction avec les témoignages les plus sûrs de l'antiquité, et très-souvent elle n'est fondée que sur leurs hypothèses. Ce reproche tombe surtout sur Dodwell, qui, malgré sa vaste érudition et sa sagacité, est

[1] *De origine tragœdiæ* (dans les Richardi Bentleji *Opuscula philologica*. Lipsiæ, 1781, in-8°), p. 309 : « Post Meursium, qui, per « errorem, istam Ὀλυμπιάδων ἀναγραφὴν « opus existimavit esse antiquum, pri- « mum editum e ms. a Scaligero, quum « videret Aphepsionem ibi dici magistra- « tum olymp. LXXIV, 4, interpolavit Laer- « tium, ut cum ea consentientem illum « faceret : qua ratione bis peccavit in con- « textu Laertii, qui sine vitio erat ante. »

[2] *Marmora Oxoniensia*, expl. Humphridus Prideaux, appositis Seldeni et Lydiati annotationibus (Oxonii, 1676, in-fol.), p. 82-86.

[3] Les *Annales Thucydidei* sont réimprimés dans le IIe volume intitulé : Thucydidis *De bello Peloponnesiaco* libri VIII, ad editionem Dukeri, Gottleberi et Baueri, absolvit Beckius. Lips. 1804, in-4°.

entraîné par l'exemple de Scaliger à procéder arbitrairement dans ses calculs.

Vers la moitié du XVIII^e^ siècle, l'ouvrage de Corsini parut sous le titre de *Fasti Attici*[1]. A dater de là, la chronologie d'Athènes, en y comprenant la série des archontes, est établie sur une base solide. Corsini a rendu pleine justice à Sigoniùs, et il a prouvé par des textes anciens l'exactitude de la série des archontes composée par ce savant. Il est allé plus loin; il a déterminé la chronologie des événements, réuni et éclairci les témoignages des anciens historiens; en un mot, il est le véritable fondateur de la chronologie athénienne.

Parmi ceux qui adoptèrent ses idées, la première place appartient, sans conteste, à Larcher[2], qui ne se contenta pas de répéter la chronologie de son prédécesseur, mais qui l'a vérifiée par ses propres recherches. Le plus moderne des chronologistes anglais, M. Clinton, l'auteur des *Fasti Hellenici,* s'éloigne beaucoup plus de Corsini; mais, en cela, il n'est pas toujours heureux. Nous avons déjà indiqué l'erreur bien grave qu'il a commise en plaçant le commencement de l'année athénienne au mois d'hécatombéon. Des erreurs non moins fâcheuses se trouvent chez lui dans la série des archontes; elles proviennent de sa trop grande confiance en Dodwell.

Malgré ces savants travaux, la série des archontes athéniens n'est pas encore définitivement éclaircie; elle offre souvent de grandes difficultés, au nombre desquelles il faut compter la durée de l'archontat d'Apseudès. Selon Corsini[3], cet archonte

[1] *Fasti Attici, in quibus archontum Atheniensium series, philosophorum aliorumque illustrium virorum ætas atque præcipua Atticæ historiæ capita per olympicos annos disposita describuntur novisque observationibus illustrantur, auctore* Ed. Corsino. 4 vol. in-4°. Florentiæ 1744-1756.

[2] *Histoire d'Hérodote* traduite du grec par Larcher. Paris, an XI-1802. 9 vol. in-8°.

[3] *Fasti Attici*, I, p. 93.

des événements. Lorsqu'ils n'avaient à s'occuper que d'un seul fait, ils en déterminaient rigoureusement la date en nommant l'archonte qui se trouvait en fonction au moment de ce fait et l'année olympique coïncidente. Mais, quand ils racontaient les événements de toute une année archontique, ils ne prenaient pour indication chronologique que l'année olympique qui commençait au milieu de l'année archontique. Éclaircissons notre pensée par des exemples.

Dans la Didascalie, publiée par feu M. Franz, il est dit qu'Eschyle remporta sa victoire tragique sous Théagénide, dans la première année de la 78^{e} olympiade. Cette indication ne peut être prise qu'à la lettre, car il s'agit ici d'un seul fait; l'auteur nomme l'année olympique et l'année archontique qui couraient au moment de ce fait.

Mais, lorsque Diodore, racontant l'invasion de Xerxès et ce qui s'est passé dans cette première année des guerres persiques, dit que cette invasion a eu lieu sous l'archontat de Calliade, la première année de la 75^{e} olympiade, l'auteur n'a nommé que l'année olympique, dont le premier jour se trouvait au milieu de l'année archontique. De sorte que les événements du premier semestre de l'année archontique sont sans date olympique.

Cette double manière est employée par tous les écrivains anciens qui racontent les événements des guerres médiques.

En un mot la série des archontes athéniens n'est pas encore définitivement établie, et des recherches nouvelles seront loin d'être inutiles. C'est ce travail que nous avons cru devoir entreprendre, regardant comme superflu de discuter les époques qui ont été sûrement déterminées par d'autres.

§ I. — Des archontes antérieurs à Thémistocle.

On ne peut faire remonter la succession des archontes au delà de la chute des Pisistratides, qui est contemporaine de l'exil de Tarquin le Superbe de Rome. Cette succession, parfois interrompue par des lacunes, ne se retrouve aujourd'hui que chez Denys d'Halicarnasse, seul guide pour cette époque de la chronologie d'Athènes.

L'archonte le plus ancien est Isagoras, nommé deux fois par Denys. « Le gouvernement royal des Romains, dit-il [1], « tomba au commencement de la 68e olympiade, lorsque Ischo« machus de Crotone fut vainqueur au stade, sous l'archonte « d'Athènes Isagoras. » Ailleurs, il ajoute que « les premiers « consuls de Rome furent élus pendant l'archontat d'Isagoras « dans la première année de la 68e olympiade [2]. » En réunissant ces deux témoignages et en considérant que les archontes entraient en fonction en hiver, nous devons admettre que l'archontat d'Isagoras correspond à l'année entière 508 avant Jésus-Christ; car, dans le commencement de la première année de cette olympiade, il portait déjà le titre d'éponyme. Isagoras est certainement nommé par l'auteur du marbre de Paros, à l'époque 46, où il fait mention du premier concours des chœurs d'hommes qui a eu lieu à Athènes sous cet archonte. Mais la pierre est mutilée à deux places principales dans cet endroit de l'inscription : il y manque la première lettre du nom de

[1] Denys d'Halic. V, 1 : *Ἡ μὲν δὴ βασιλικὴ Ῥωμαίων πολιτεία... κατελύθη.... ὀλυμπιάδος μὲν ὀγδόης καὶ ἑξηκοστῆς ἐνεστώσης, καθ' ἣν ἐνίκα στάδιον Ἰσχόμαχος Κροτωνιάτης, Ἀθήνησι δὲ τὴν ἐνιαύσιον ἀρχὴν ἔχοντος Ἰσαγόρου.*

[2] Denys d'Halic. V, LXXIV : *Ἀνάγκη τοὺς πρώτους ἀποδειχθέντας ὑπάτους ὁμολογεῖν ἄρχοντος Ἀθήνησιν Ἰσαγόρου παρειληφέναι τὴν ἀρχήν, κατὰ τὸ πρῶτον ἔτος τῆ ὀγδόης καὶ ἑξηκοστῆς ὀλυμπιάδος.*

l'archonte de cette époque et le dernier chiffre de l'année. On lit dans l'état actuel[1] : « Du concours des chœurs d'hommes « 24. ans, sous l'archonte d'Athènes .sagoras. » On ne saurait douter que l'auteur n'ait voulu désigner Isagoras; il faut donc mettre un Γ (5) pour le chiffre effacé et lire 245 et non 244, ce qu'ont fait les éditeurs modernes du marbre. Car, ajoutant 245 à 263, nous aurons l'année 508 correspondante à l'archontat d'Isagoras.

Il n'y a pas trace dans les monuments anciens des noms des archontes pendant les années 507, 506 et 505 avant Jésus-Christ; mais en 504 ce titre a été porté par Acestoride que mentionne Denys d'Halicarnasse[2].

Après Acestoride il y a une lacune de trois ans, et de nouveau Denys d'Halicarnasse cite le nom de l'archonte Myros[3] dont l'année correspond à l'année 500 avant Jésus-Christ.

Ici nouvelle lacune de trois ans, après laquelle nous retrouvons le secours de Denys. Au commencement de la 71e olympiade, il nomme Hipparque[4] comme étant l'archonte d'Athènes, ce qui permet de rapporter la date de sa magistrature à l'année 496 avant Jésus-Christ.

Denys nous abandonne en cet endroit; mais, heureusement, l'auteur inconnu de la biographie de Sophocle[5] indique pour la deuxième année de la 71e olympiade, c'est-à-dire 495 avant

[1] Ἀφ' οὗ χοροὶ πρῶτον ἠγωνίσαντο ἀνδρῶν.....ἔτη ΗΗΔΔΔΔ..., ἄρχοντος Ἀθήνησιν .σαγόρου.

[2] Denys d'Halic. V, XXXVII : Ἐνιαυτῷ δὲ πέμπτῳ μετὰ τὴν ἐκβολὴν τῶν βασιλέων, ὀλυμπιὰς μὲν ἦν ἐνάτη καὶ ἑξηκοστή, ἣν ἐνίκα στάδιον Ἰσχόμαχος Κροτωνιάτης, Ἀθήνησι δὲ τὸ δεύτερον ἄρχων Ἀκεστορίδης.

[3] *Idem*, V, L : Ἐπὶ δὲ τῆς ἑβδομηκοστῆς ὀλυμπιάδος, ἣν ἐνίκα στάδιον Νικαίας ὁ Λοκρὸς ἐξ Ὀποῦντος, ἄρχοντος Ἀθήνησι Μύρου.

[4] Denys d'Halic. VI, I : Ἐπὶ τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ πρώτης ὀλυμπιάδος, ἣν ἐνίκα στάδιον Τισικράτης Κροτωνιάτης, ἄρχοντος Ἀθήνησιν Ἱππάρχου.

[5] Γεννηθῆναι αὐτὸν φασιν ἑβδομηκοστῇ πρώτῃ ὀλυμπιάδι κατὰ τὸ δεύτερον ἔτος, ἐπὶ ἄρχοντος Ἀθήνησι Φιλίππου.

Jésus-Christ, l'archonte Philippe, et la chronique de Paros[1] son successeur Pythocrite, 494 avant Jésus-Christ.

Ainsi, la chronologie des archontes athéniens qui ont rempli cette charge avant Thémistocle et dont le nom nous est parvenu, est la suivante :

Isagoras,	olymp. 68, 1,	pendant la durée de l'année	508 avant J. C.
Acestoride,	—— 69, 1,	——	504
Myros,	—— 70, 1,	——	500
Hipparque,	—— 71, 1,	——	496
Philippe,	—— 71, 2,	——	495
Pythocrite,	—— 71, 3,	——	494

§ II. — Archontat de Thémistocle.

La date de l'archontat de Thémistocle a, comme il était naturel, beaucoup plus occupé les savants modernes. Ils ont réuni et comparé avec soin tous les témoignages de l'antiquité sur ce sujet, et cependant ils ne sont pas parvenus à se mettre d'accord. Mais peut-être cela vient-il de ce qu'ils ont attaché trop d'importance à des détails qui, selon nous, ne sont que secondaires; on en jugera par ce qui suit.

Thémistocle s'éleva lentement, dans sa longue carrière, des plus modestes fonctions jusqu'aux plus élevées. Plutarque[2], sans indiquer l'époque, fait mention de lui comme inspecteur des eaux de la ville; Thucydide, au sujet de la construction du Pirée, parle de la fonction plus importante d'archonte que Thémistocle remplissait alors[3]. Pausanias[4] en témoigne dans

[1] Époque 47 : Ἀφ' οὗ Νε... Ἱππία ἐτελεύτησεν Ἀθήνησιν ἔτη ΗΗΔΔΔΙ ἄρχοντος Ἀθήνησιν Πυθοκρίτου.

[2] *Vie de Thémist.* 31.

[3] Thucyd. I, XCIII : Ὑπῆρχτο δ'αὐτοῦ πρότερον ἐπὶ τῆς ἐκείνου ἀρχῆς ἣν κατ' ἐνιαυτὸν Ἀθηναίοις ἦρξεν.

[4] Paus. I, 1, 2 : Ὁ δὲ Πειραιεὺς δῆμος μὲν ἦν ἐκ παλαιοῦ, πρότερον δὲ πρὶν ἢ Θεμιστοκλῆς Ἀθηναίοις ἦρξεν ἐπίνειον οὐκ ἦν.

les mêmes termes que Thucydide. Tous deux, bien entendu, parlent ici de la fonction d'archonte éponyme au nom duquel était rattachée l'année athénienne. Si Thucydide et Pausanias, comme M. Boeckh[1] l'a justement remarqué, avaient voulu désigner l'un des autres archontes, ils auraient certainement ajouté, selon l'usage, le titre distinctif de *roi*, de *polémarque* ou de *thesmothète*. On peut donc conclure de ces deux témoignages: 1° que Thémistocle n'a rempli les fonctions d'archonte qu'une seule fois; et 2° que l'année de son archontat coïncidait avec l'année de la construction du Pirée.

Quant à l'archontat de Thémistocle, les paroles de Thucydide sont appuyées par le récit de l'historien Stésimbrote, que cite Plutarque dans la Vie de Thémistocle. Stésimbrote était le contemporain de Cimon, fils de Miltiade; il pouvait connaître, par des témoins oculaires, le fait dont il parle. Son récit a donc une très-grande importance; M. Droysen l'a senti et l'a signalé le premier[2]. Après avoir raconté les services rendus à sa patrie par l'archonte Thémistocle, qui lui donna une marine et prépara ainsi sa future grandeur, Plutarque[3] ajoute que les projets de cet homme d'État rencontrèrent une vive opposition de la part de Miltiade. Or Miltiade ne put faire cette opposition qu'avant la bataille de Marathon; car, immédiatement après la victoire, il entreprit son expédition contre Paros, et, après son retour, il fut mis en jugement et mourut en prison[4]. Conséquemment l'archontat durant lequel Thémistocle

[1] Aug. Boeckh, *De arch. Attic. pseudep.* (dans les *Abhandlungen der historisch-philologischen Klasse der Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1830, in-4°), p. 132.

[2] Droysen, *Phrynichos, Aischylos und die Trilogie* (dans les *Kieler philologische Studien*, Kiel, 1841, in-8°), p. 79.

[3] Plut. *Thémist.* 4 : Ἔπραξε δὲ ταῦτα Μιλτιάδου κρατήσας ἀντιλέγοντος, ὡς ἱστορεῖ Στησίμβροτος.

[4] Ce fait est exposé en détail dans mon ouvrage, écrit en russe, *Histoire de la République d'Athènes, depuis la mort d'Hipparque jusqu'à celle de Miltiade* (Исторія

présenta le projet de construction du Pirée ne peut se placer qu'avant la bataille de Marathon. En effet, le scholiaste de Thucydide dit que Thémistocle remplit ces fonctions pendant la durée d'une année avant les guerres médiques[1]. Cherchons maintenant à quelle partie de l'olympiade cette année répondait. Eusèbe[2] place la construction du Pirée par Thémistocle dans la 71e olympiade, où doit par conséquent se placer l'archontat de Thémistocle. Denys d'Halicarnasse parle plus précisément encore : « Après cela, dit-il[3], furent élus consuls « Aulus Virginius Montanus et Titus Veturius Geminus, du « temps de l'archonte athénien Thémistocle, 260 ans de la « fondation de Rome, dans l'année qui précéda la 72e olym« piade. » Donc l'archontat de Thémistocle correspond à la quatrième année de la 71e olympiade. N'oublions pas, enfin, que Thucydide, en employant l'expression *guerre médique*, comprend toujours les deux invasions, de Darius et de Xerxès, et qu'il donne lui-même deux fois dans son ouvrage le sens de cette expression[4]. Il dit d'abord que la guerre se termina par deux victoires sur terre (Marathon et Platée) et par deux défaites de la flotte ennemie (Salamine et Mycale). Il s'exprime plus clairement encore lorsque, pour déterminer l'époque d'un événement, il ajoute qu'il eut lieu peu de temps avant la guerre médique et avant la mort de Darius, fils d'Hystaspe[5]. Les his-

Аѳинской республики отъ увіенія Иппарха до смерти Мильтіада), Saint-Pétersbourg, 1848, in-8°, p. 169-172.

[1] Scholiaste de Thucyd. I, XCIII : Πρὸ δὲ τῶν Μηδικῶν ἦρξε Θεμιστοκλῆς ἐνιαυτὸν ἕνα.

[2] Eusebii Pamphili *Chronicorum Canonum libri duo*, edd. Ang. Mai. et Zohrab. (Mediol. 1818), p. 337.

[3] Denys d'Halic. VI, XXXIV : Μετὰ ταῦτα παραλαμβάνουσι τὴν ὑπατικὴν ἀρχὴν Αὖλος Οὐεργίνιος Μοντανὸς καὶ Τῖτος Οὐετούριος Γέμινος, ἄρχοντος Ἀθήνῃσι Θεμιστοκλέους, ἑξηκοστῷ καὶ διακοσιοστῷ μετὰ τὴν κτίσιν ἔτει, μελλούσης εἰς τοὐπιὸν τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ δευτέρας ὀλυμπιάδος.

[4] Thucyd. I, XXIII, 14.

[5] Ὀλίγον τε πρὸ τῶν Μηδικῶν καὶ τοῦ Δαρείου θανάτου.

toriens anciens plaçaient donc l'archontat de Thémistocle dans la quatrième année de la 71e olympiade. Mais, les archontes étant élus en hiver, il reste à savoir avec quelle année avant Jésus-Christ coïncide l'archontat de Thémistocle. En d'autres termes, Thémistocle était-il éponyme en 493 ou en 492 avant Jésus-Christ? Denys d'Halicarnasse ne nous donne pas les moyens de résoudre cette question; car ces mots, *μελλούσης εἰς τοὐπιὸν*, qui signifient avant le commencement de l'olympiade, permettent, à la rigueur, d'accepter l'année 492. Mais, en considérant toute la suite du récit de l'historien et encore plus cette circonstance, qu'après Thémistocle les Athéniens nommèrent Diognète, puis Hybrilide, et en dernier lieu Phénippe, qui était archonte du temps de la bataille de Marathon, c'est-à-dire 490 avant Jésus-Christ, il faudra placer Thémistocle en l'année 493 avant Jésus-Christ.

Sigonius est le premier parmi les savants modernes qui ait placé Thémistocle dans la 71e olympiade, mais en assignant à son élection la troisième et non la quatrième année. Larcher, suivi en cela par MM. Boeckh[1], Schultz[2], Droysen[3], Finck[4], rapporte l'archontat de Thémistocle à la quatrième année. Mais Lydiat[5] et, après lui, Corsini[6] et Krüger[7], quoiqu'ils se contredisent quand ils veulent assigner à son élection une date certaine, cherchent cependant à renverser sur ce point les témoignages des écrivains anciens, et à prouver que Thémistocle était trop jeune alors pour pouvoir être élu. Nous ne pouvons partager cette opinion, car nous ne trouvons nulle part

[1] *De archont. pseudepon.* p. 132 et 133.

[2] Schultz, *Beitrag zu genaueren Zeitbestimmungen der hellenischen Geschichten* (dans les *Kieler philologische Studien*), p. 197.

[3] *Phrynichos*, etc. p. 79 et 80.

[4] Finck, *Themistoclis vita* (Gott. 1849, in-8°), p. 18 sq.

[5] *Marmora Oxoniensia*, p. 76 sq.

[6] *Fasti Attici*, t. I, p. 336 sq.

[7] Krüger, *Historisch-philologische Studien*, t. I (Berlin, 1836, in-8°), p. 13 sq.

chez les écrivains grecs qu'un certain âge fût exigé pour cette magistrature. En admettant même l'existence d'une pareille disposition de la loi athénienne, nous espérons démontrer plus loin que Thémistocle était, pendant son archontat, d'un âge très-mûr [1]. L'opinion de Lydiat, de Corsini et de Krüger tombe donc d'elle-même.

Il y a cependant un passage d'Hérodote que plusieurs critiques croient en contradiction avec le récit de Denys. On sait que les Athéniens, voyant Xerxès envahir la Grèce, firent partir une ambassade pour Delphes afin de prier Apollon de leur être favorable [2]. La pythie répondit par le célèbre oracle qui mit les citoyens dans la plus grande perplexité, mais que Thémistocle interpréta si heureusement pour le salut de toute la Grèce. Or Hérodote dit, à cette occasion, que Thémistocle s'était placé depuis peu parmi les *premiers* [3]. Plusieurs savants s'appuient de cette expression pour établir que Thémistocle n'était pas archonte avant la bataille de Marathon; car autrement, disent-ils, il eût été à cette époque « parmi les premiers. » Mais une telle explication ne peut être acceptée.

A la suite des réformes de Clisthène, les fonctions d'archonte perdirent de leur importance et devinrent secondaires. L'archonte éponyme gardait le privilége de marquer de son nom l'année athénienne, mais il n'était plus le chef de la république. L'autorité supérieure se trouvait dans les mains de quelques hauts dignitaires : les membres prédominants de l'assemblée, les généraux et les questeurs. Ces fonctionnaires gouvernaient la république. Tel nous voyons Périclès dans les fonctions de

[1] Voyez ci-dessous le chapitre sur l'époque de la naissance de Thémistocle.

[2] Hérod. VII, 141 :

Τεῖχος Τριτογενεῖ ξύλινον διδοῖ εὐρύοπα Ζεὺς
Μοῦνον ἀπόρθητον τελέθειν, τὸ σὲ τέκνα τ' ὀνήσει.

Le double sens de l'oracle vient du mot τεῖχος qui signifie, 1° mur, 2° place forte.

[3] Hérod. VII, CXLIII : *Ἀνὴρ ἐς πρώτους νεωστὶ παριών.*

stratégos, de *tamias* et comme membre influent de l'*Ecclésie*, sans jamais avoir la charge d'archonte. Nous pensons que le mot πρῶτοι était employé à Athènes pour désigner les hauts dignitaires de la République que nous venons de nommer. Il correspondait à ce que les Romains appelaient *principes*. Nous en trouvons la preuve dans l'inscription conservée par Philochore, et après lui par Harpocration, et qui se rapporte à la construction des murs d'Athènes. « En commençant la cons-« truction des murailles, y est-il dit[1], les πρῶτοι ont consacré « au dieu la statue. » Or il est constant que les travaux publics étaient, à Athènes, du ressort du tamias et des stratéges, non des archontes; Harpocration a commis une erreur en attribuant cette inscription aux neuf archontes.

Si nous voyons Hérodote dire de Thémistocle, à l'époque de son explication de l'oracle, qu'il était placé depuis peu au rang des premiers, cela veut dire qu'il était pour la première fois nommé stratége; et il n'est pas permis de conclure de ces paroles qu'il n'avait pas été archonte jusque-là. Cet historien lui-même nous autorise à croire le contraire. Dans le chapitre suivant, Hérodote loue beaucoup Thémistocle de son projet de loi consistant à faire employer les revenus des mines de Laurium à la construction de la flotte, et il dit que ce projet a été présenté par Thémistocle avant son explication de l'oracle, c'est-à-dire avant d'avoir obtenu le rang des premiers. Or, selon Thucydide, la fondation du Pirée et la construction des vaisseaux a été décidée pendant l'archontat de Thémistocle; en réunissant donc le témoignage de Thucydide et celui d'Hérodote, on peut en conclure que Thémistocle fut archonte en 493 sans être parvenu au rang des premiers.

[1] Harpocrat. s. v. Πρὸς τῇ πυλίδι Ἑρμῆς.

Ἀρξάμενοι πρῶτοι τειχίζειν, τὸν δ' ἀνέθηκαν
Βουλῆς καὶ δήμου δόγμασι πειθόμενοι.

§ III. — Série des archontes éponymes depuis Thémistocle jusqu'à Calliade.

Le successeur de Thémistocle fut vraisemblablement Diognète, mentionné seulement par Denys d'Halicarnasse; nous disons vraisemblablement, car il est probable qu'il y a une erreur dans le texte de cet historien. Après avoir parlé de l'élection des consuls, Denys ajoute que cette élection a eu lieu sous l'archonte athénien Diognète, dans la 77e olympiade, où Tisicrate de Crotone fut vainqueur au stade[1]; mais, à un autre endroit de son histoire, Denys dit que, dans la 77e olympiade, Datès d'Argos fut le vainqueur au stade, tandis que Charès était l'archonte d'Athènes[2]. Cette dernière assertion est confirmée par le témoignage de Diodore et par celui de la chronique de Paros : le premier texte de Denys est donc altéré. Mais la correction en est facile, car, d'après le témoignage de Pausanias[3], Tisicrate, dont parle Denys, a remporté la victoire à Olympie dans la 72e olympiade, c'est-à-dire dans l'été de l'an 492 avant Jésus-Christ : cette année sera la date de l'archontat de Diognète.

L'année suivante, 491, le titre d'archonte éponyme était porté par Hybrilide, dont le nom se rencontre chez Denys et chez Pausanias[4]; ces deux auteurs le placent dans la deuxième année de la 72e olympiade. Hybrilide fut suivi par Phénippe,

[1] Denys d'Halic. VI, XLIX : *Ἐπὶ τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ ἑβδόμης ὀλυμπιάδος, ἣν ἐνίκα στάδιον* Τισικράτης Κροτωνιάτης, *ἄρχοντος Ἀθήνησι* Διογνήτου.

[2] *Idem*, IX, XXXVII : *Ἐπὶ τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ ἑβδόμης ὀλυμπιάδος ἣν ἐνίκα στάδιον* Δάτης Ἀργεῖος, *Ἀθήνησι δὲ ἄρχοντος Χάρητος.*

[3] Pausanias, VI, IX, 5 : . . . . *Τῆς δευτέρας καὶ ἑβδομηκοστῆς ὀλυμπιάδος, ἣν* Τισικράτης *ἐνίκα* Κροτωνιάτης *στάδιον.*

[4] Denys d'Halic. VII, I : *Κατὰ τὸν δεύτερον ἐνιαυτὸν τῆς ἑβδομηκοστῆς καὶ δευτέρας ὀλυμπιάδος, ἄρχοντος Ἀθήνησιν* Ὑβριλίδου. (Comp. Paus. VI, IX, 5.)

l'an 490 avant Jésus-Christ, sous lequel a été livré la bataille de Marathon; puis, l'an 489 avant Jésus-Christ, par le célèbre Aristide. Ces deux archontes sont nommés par Plutarque[1]. Après eux, selon Denys d'Halicarnasse[2], fut élu Anchise, dont l'archontat correspondrait à l'an 488 avant Jésus-Christ. Puis vient une lacune de deux ans. Il est vrai que Sigonius et Corsini remplissent cette lacune en y plaçant les noms de Lacratide et de Miltiade; mais, pour prouver l'archontat de Lacratide, Corsini n'a que le texte fort vague d'un scholiaste d'Aristophane, d'après lequel il y aurait eu, au temps du roi Darius, un *ancien* archonte nommé Lacratide[3]. Or le mot *ancien* ne s'emploie pas chez les Grecs quand il s'agit du temps des guerres médiques. On ne s'en sert jamais pour désigner l'époque qui suit l'expulsion des Pisistratides, mais seulement pour désigner l'époque antérieure. D'après cela il serait plus logique de placer l'archontat de Lacratide sous le gouvernement des fils de Pisistrate. L'hypothèse de Corsini concernant l'archontat de Miltiade, en 486, n'est pas mieux prouvée. Car il est certain que Miltiade mourut bientôt après son retour de l'île de Paros, c'est-à-dire vers la fin de l'année 490. Larcher, dans son Canon chronologique, cherche à corriger cette erreur par une autre hypothèse. Il dit[4] que le Miltiade archonte de l'année 486 n'avait d'autre rapport que le nom avec le vainqueur de Marathon; c'est encore là une conjecture toute gratuite.

Pour l'année 485, on trouve l'archonte Philocrate inscrit ainsi dans le marbre de Paros : « De la première victoire tra-

[1] *Arist.* 5 : Μετὰ δὲ Φαίνιππον, ἐφ' οὗ τὴν ἐν Μαραθῶνι μάχην ἐνίκων, εὐθὺς Ἀριστείδης ἄρχων ἀναγέγραπται.

[2] Denys d'Halic. VIII, 1.

[3] Scholiaste d'Aristophane, *Acharnéens*, v. 220 : Λαχρατίδης ἀρχαῖος ἄρχων Ἀθήνησιν, ὡς καὶ Φιλόχορος · ἦρξε δὲ ἐπὶ τῶν χρόνων Δαρείου. (Comp. Suidas s. v. et *Anecdota græca*, ed. Villoison, t. I, p. 274.)

[4] *Canon chronologique*, p. 642.

« gique du poëte Eschyle; de la naissance d'Euripide et de l'ar-« rivée en Grèce du poëte Stésichore, 222 ans, sous Philocrate, « archonte athénien[1]. » En ajoutant à ce chiffre celui de 263, nous avons 485 avant Jésus-Christ. Cette date paraît certaine, quoiqu'il y ait une autre version sur la naissance d'Euripide. Si l'auteur du marbre de Paros avait pu être induit en erreur sur cette naissance, ou même sur le triomphe d'Eschyle, il ne pouvait jamais s'être trompé quant à l'année archontique, puisqu'il avait sous les yeux des listes officielles des archontes. Après Philocrate, les Athéniens élurent archonte Léostrate, qui, d'après Denys[2], remplit sa charge au commencement de la 74^e^ olympiade, c'est-à-dire 484 ans avant Jésus-Christ. Cet historien désigne plus loin un autre archonte du nom de Nicodème, sans lui assigner aucune date olympique, mais en le plaçant à l'an 270 de la fondation de la ville de Rome[3]. Or, l'année de la fondation de Rome étant controversée, cette date est comprise différemment par les savants modernes. Corsini et Larcher y voient l'année 482 avant Jésus-Christ; Clinton, l'année 483[4]. Nous ne nous prononcerons pas. Nous parlerons seulement de l'erreur de Dodwell[5], qui, après avoir lu dans le scholiaste d'Eschine que Nicophème fut éponyme avant Thémistocle, et pensant, d'après son propre calcul, que ce dernier fut archonte l'année qui précéda l'invasion de Xerxès, a subitement conclu que Nicophème et Nicodème étaient un seul et même personnage, dont le nom aurait été altéré par les copistes. A la suite de cette supposition, et sans même avoir consulté les paroles de l'orateur, il place Nicophème ou Nico-

[1] *Ἀφ' οὗ Αἰσχύλος ὁ ποιητὴς τραγῳδίᾳ πρῶτον ἐνίκησε, καὶ Εὐριπίδης ὁ ποιητὴς ἐγένετο, καὶ Στησίχορος ποιητὴς εἰς τὴν Ἑλλάδα ἀφίκετο, ἔτη ΗΗΔΔΙΙ, ἄρχοντος Ἀθήνησιν Φιλοκράτους.*

[2] Denys d'Halic. VII, LXXVII.

[3] *Idem*, VIII, LXXXIII.

[4] Corsini, III, p. 159; Larcher, p. 643; Clinton, p. 30.

[5] *Annales Thucyd.* p. 615, ad ann. 481.

dème en 483 avant Jésus-Christ. Mais Corsini[1] a déjà corrigé cette erreur et a montré que l'interprétation du scholiaste est contraire au texte d'Eschine, puisque l'orateur parle de l'archonte Nicophème comme de son contemporain, remplissant sa charge dans la quatrième année de la 184ᵉ olympiade. L'hypothèse de Dodwell est toute gratuite.

Dans la dernière année qui précéda l'archontat de Calliade, Dodwell et, d'après lui, Clinton, placèrent l'archontat de Thémistocle, mais sans apporter de preuves suffisantes, comme nous croyons l'avoir démontré plus haut. L'archonte de cette année est inconnu.

La série des archontes depuis Thémistocle jusqu'à Calliade est la suivante :

Thémistocle,	olympiade	71, 4, pendant la durée de l'année	493 av. J. C.
Diognète,	———	72, 1, ———	492
Hybrilide,	———	72, 2, ———	491
Phénippe,	———	72, 3, ———	490
Aristide,	———	72, 4, ———	489
Anchise,	———	73, 1, ———	488
		73, 2, ———	487
		73, 3, ———	486
Philocrate,	———	73, 4, ———	485
Léostrate,	———	74, 1, ———	484
Nicodème,	———	———	483 ou 482
		74, 4, ———	481

§ IV. — Série des archontes depuis Calliade jusqu'à Apséphion.

C'est à Calliade que commence la série non interrompue des archontes éponymes, qui se continue pendant deux siècles et qui sert de base à la chronologie positive de la république

[1] *Fasti Attici*, III, p. 161.

d'Athènes. Calliade fut élu avant l'invasion des Perses en Grèce, lorsque Xerxès hivernait à Sardes. Son archontat dura toute l'année 480. Quelques contestations se sont élevées au sujet de son nom, le biographe d'Euripide voulant l'appeler Callias. Mais l'autorité d'Hérodote, qui le nomme Calliade, a prévalu, d'autant plus qu'il lui a fait la distinction de le mentionner seul parmi tous les autres archontes éponymes.

A partir de Calliade jusqu'à Apséphion on trouve dix archontes, dont la succession, établie par Sigonius avec une grande exactitude, est acceptée de tous les savants modernes, excepté Dodwell, qui supprime Démotion de la liste et place Aristide comme archonte entre Adimante et Phédon. Mais ici, comme presque partout, il n'a eu aucun égard pour les témoignages des écrivains anciens, et n'a suivi que sa propre inspiration, sans fournir aucune preuve.

Il faut dire cependant que la composition de cette série des archontes, telle que nous la trouvons dans Sigonius, n'offrait pas de difficultés, car elle se trouve tout entière chez Diodore. Cet écrivain, dans son onzième livre, marche d'une année à l'autre, nomme successivement tous les archontes et n'oublie pas de noter chaque fois la célébration des jeux olympiques. Son récit (nous ne parlons que de la série des archontes qui précédèrent Apséphion) est entièrement d'accord avec celui des autres historiens. Ne voulant pas nous livrer à des vérifications qui seraient inutiles, nous acceptons la liste de Sigonius, en rappelant seulement que les archontes entraient en fonction en hiver et que leur autorité durait toute une année correspondante à la nôtre.

Calliade,	olympiade	75,	1,	pendant la durée de l'année 480 av. J. C.
Xanthippe,	———	75,	2,	——— 479

Timosthène,	olympiade	75, 3,	pendant la durée de l'année	478 av. J.
Adimante,	———	75, 4,	———	477
Phédon,	———	76, 1,	———	476
Dromoclide,	———	76, 2,	———	475
Acestoride,	———	76, 3,	———	474
Ménon,	———	76, 4,	———	473
Charès,	———	77, 1,	———	472
Praxiergue,	———	77, 2,	———	471
Démotion,	———	77, 3,	———	470

§ V. — Les archontes éponymes Apséphion, Phéon et Théagénide.

Les années archontiques de ces trois personnages constituent l'une des parties les plus difficiles et les plus contestées de la chronologie athénienne. Diodore de Sicile, qui donne pour chaque année les archontes éponymes, place après Démotion l'archonte Phéon, puis Théagénide; il ne nomme pas Apséphion. D'autres historiens, au contraire, citent l'archonte Apséphion, le placent également après Démotion et ne parlent point du tout de Phéon.

Sigonius aperçut le premier cette difficulté. Il crut la résoudre en mettant après Démotion, dans sa liste, un archonte sous une double appellation. Il regarda en outre le mot Phéon comme une faute de copiste, et le changea en celui de Phédon; *Apsephio*, dit-il, *alias Phædo*. Scaliger a emprunté à Sigonius ce changement du mot de Phéon en celui de Phédon, et voit dans les noms de Phédon et d'Apséphion ceux de deux archontes distincts; mais il les sépare par un assez grand nombre d'années. Dans l'Ὀλυμπιάδων ἀναγραφή il a placé Phédon après Démotion, tandis qu'il place, on ne sait par quel motif, Apséphion dans la quatrième année de la 74ᵉ olympiade (481).

Au contraire, Paumier, suivi en cela par plusieurs autres

de la 77e olympiade). Corsini ne put, en outre, se délivrer tout à fait de l'influence de Sigonius, et continua d'employer le mot Phédon, adopté par lui pour Phéon. Larcher a suivi l'opinion de Corsini sur l'existence de deux éponymes dans la même année; mais il substitue à la succession hypothétique de ce dernier une autre succession tout aussi peu fondée : il place Apséphion le premier et Phédon le second; et il dit que, « Apséphion étant mort ou ayant été dépossédé pour quelque « cause que l'on ignore, Phédon lui succéda vers le milieu de « l'année[1]. » Tel est, jusqu'à présent, l'état de la question.

Observons d'abord que ce fait de l'existence de deux archontes dans une même année n'est fondé sur aucun document, et que, s'il était vrai, il serait trop extraordinaire pour être resté inaperçu des historiens. Or, non-seulement les historiens se taisent là-dessus, mais leurs écrits établissent positivement qu'Apséphion porta le titre d'archonte pendant toute l'année 469 avant Jésus-Christ. Ainsi, Diogène Laërce, parlant de la naissance de Socrate : « D'après les chroniques d'Apollodore, « dit-il, Socrate naquit sous l'archontat d'Apséphion, dans la « quatrième année de la 77e olympiade, le sixième jour du mois « de thargélion, lorsque les Athéniens fêtent la consécration « de la ville et les Déliens la naissance d'Artémis[2]. » Or, de quelle manière Apollodore se sert-il de l'année olympique? Est-ce pour désigner un fait particulier, ou pour déterminer la durée de l'archontat d'Apséphion[3]? Quoique Diogène ne cite ici qu'un fait particulier, il l'emprunte aux chroniques d'Apollodore, qui étaient un grand et savant ouvrage, écrit par un chronologiste

[1] Hérodote, t. VII, p. 648.

[2] Diog. II, v, 44 : *Ἐγεννήθη δὲ, καθά φησιν Ἀπολλόδωρος ἐν τοῖς χρονικοῖς, ἐπὶ Ἀψηφίωνος ἐν τῷ τετάρτῳ ἔτει τῆς ἑβδομηκοστῆς ἑβδόμης ὀλυμπιάδος, Θαργηλιῶνος ἕκτῃ, ὅτε καθαίρουσιν Ἀθηναῖοι τὴν πόλιν καὶ τὴν Ἄρτεμιν Δήλιοι γενέσθαι φασίν.*

[3] Voy. plus haut, p. 31 sq.

de profession, qui aura, par conséquent, assigné à l'archontat d'Apséphion une date d'après la manière générale des historiens, c'est-à-dire en nommant l'année olympique dont le commencement se trouvait au milieu de l'année archontique. La quatrième année de la 77e olympiade dura de l'été 469 jusqu'à l'été 468 avant Jésus-Christ. Si Apollodore a suivi la règle générale des écrivains anciens, il a nommé cette année olympique pour désigner toute l'année archontique d'Apséphion; il s'ensuivrait que l'archontat d'Apséphion répond à l'année 469 avant Jésus-Christ; autrement, il faudrait penser qu'Apséphion était archonte en 468 et que la naissance de Socrate eut lieu au mois de thargélion de l'année 468. Mais ce calcul est contredit par les données très-exactes que l'on a sur la mort de Socrate. Diogène continue, « Socrate mourut dans la première « année de la 95e olympiade, âgé de soixante et dix ans[1]; » et cette date est confirmée par plusieurs autres écrivains grecs[2], qui ajoutent encore que Socrate mourut sous l'archontat de Lachès, et par Platon[3], qui donne en outre à son maître un peu plus de soixante et dix ans. Or, comme Lachès était archonte depuis le mois d'hécatombéon de l'année 400 avant Jésus-Christ jusqu'au même mois de l'année 399, et, outre cela, comme il est certain que Socrate mourut dans cette dernière année, il faut nécessairement placer le jour de sa naissance au mois de thargélion de l'année 469, c'est-à-dire soixante et dix ans avant.

Ce calcul est encore fortifié par un récit de Plutarque[4], qui place sous Apséphion le concours célèbre où le jeune

[1] Diog. II, v, 44 : *Ἐτελεύτησε δὲ τῷ πρώτῳ ἔτει τῆς ἐννενηκοστῆς πέμπτης ὀλυμπιάδος, γεγονὼς ἐτῶν ἑβδομήκοντα.*

[2] Diodore, XIV, XXXVII; Aristide, t. II, p. 286 (Jebb.).

[3] Plat. *Apologia Socratis*, I : *Νῦν ἐγὼ πρῶτον ἐπὶ δικαστήριον ἀναβέβηκα ἔτη γεγονὼς πάλαι ἑβδομήκοντα.*

[4] Plut. *Cimon*, VIII.

Sophocle fut couronné par Cimon. Or le marbre de Paros porte : « De la victoire tragique de Sophocle, fils de Sophile, de « Colone, âgé de vingt-huit ans, deux cent six ans, sous Apsé- « phion, archonte d'Athènes[1]. » Si l'on ajoute à ces deux cent six ans 263, on aura 469 avant Jésus-Christ, qui sera l'année de l'archontat d'Apséphion. Les représentations dramatiques, qui étaient présidées par l'archonte éponyme, avaient toujours lieu aux grandes Dionysies, dans le mois d'élaphébolion. Et comme Sophocle fit jouer son drame sous Apséphion, il est évident que ce dernier *était en fonction dans la première moitié de l'année 469 avant Jésus-Christ.*

Mais, outre cela, le témoignage de Diogène Laërce, ou plutôt celui d'Apollodore, ne laisse pas douter que ce même *Apséphion n'ait continué ses fonctions dans la seconde moitié de l'année 469*, car, en nommant l'année olympique au milieu de l'année archontique, il sous-entendait par cela l'occupation de l'archontat par Apséphion dans la première moitié de cette année olympique. Si Apséphion, comme dit Larcher, « eût été mort « ou dépossédé au milieu de son année, » Apollodore parlerait de lui dans la troisième année de la 77^e^ olympiade, et non dans la quatrième.

De tous ces faits on peut conclure que *l'archontat d'Apséphion dura pendant toute l'année 469 avant Jésus-Christ.*

Quant à l'archontat de Théagénide, il est impossible d'accepter pour lui l'année 468 avant Jésus-Christ, car cette date est en contradiction manifeste avec la didascalie découverte à Florence par M. Franz. Les didascalies indiquent les noms des poëtes, leurs œuvres et l'époque des premières représentations; elles ont une grande importance, parce qu'elles établis-

[1] Ἀφ' οὗ Σοφοκλῆς ὁ Σοφίλλου ὁ ἐκ Κολωνοῦ ἐνίκησε τραγῳδία ἐτῶν ὢν ΔΔΓΙΙΙ, ἔτη ΗΗΓΙ, ἄρχοντος Ἀθήνησι Ἀψηφίονος.

sent les dates de ces solennités avec une exactitude rigoureuse, et que l'archonte éponyme lui-même présidait le concours; elles suppléent parfaitement aux documents officiels, malheureusement perdus. La didascalie publiée par M. Franz se rapporte directement à notre sujet. Elle porte : « Sous l'archontat de Théagène (Théagénide), dans la 78e olympiade « (première année), Eschyle remporta la victoire avec Laïus, « Œdipe, les Sept devant Thèbes et le Sphinx, drame satyrique[1]. » Cette année olympique ayant duré de l'été 468 à l'été 467, il s'ensuit que le concours des poëtes a eu lieu dans la première moitié de l'année 467 avant Jésus-Christ, et, comme Théagénide le présidait, son archontat ne peut être placé que dans cette année 467 avant Jésus-Christ. Autrement, si l'opinion qui veut mettre Théagénide en 468 était vraie, l'auteur de la didascalie n'aurait pas nommé la première année de la 78e olympiade, mais bien la dernière de la 77e. Sa date est précise, car il ne parle que de ce seul fait.

Ainsi Apséphion occupa l'archontat en 469, et Théagénide en 467. Reste une lacune d'une année. En voyant ce résultat déduit rigoureusement des témoignages anciens, on est naturellement induit à penser que Phéon nommé par Diodore est l'archonte qui occupe l'intervalle des deux éponymies.

Cette induction se fortifie encore de l'autorité de Thomas Magister[2] et du biographe anonyme d'Euripide que nous a fait connaître M. Rossignol[3]. Ces deux grammairiens donnent

[1] Franz, *Die Didaskalie zu Æschylus Septem contra Thebas* (Berlin, 1848, in-4°) : *Ἐδιδάχθη ἐπὶ Θεαγένους ὀλυμπιάδι οὐ· ἐνίκα Λαΐῳ, Οἰδίποδι, Ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας, Σφιγγὶ σατυρικῇ.*

[2] Thomas Magister, dans *Euripidis opera omnia* (Glasguæ, cura et typis Duncan. 1821, in-8°), t. I, LXXV : *Ἐνίκησε δὲ ἐν πᾶσι τούτοις τοῖς δράμασι νίκας πεντεκαίδεκα· ἤρξατο δὲ τοῦ περὶ ταῦτα ἀγῶνος, ἐτῶν πέντε καὶ εἴκοσι γεγονώς.*

[3] M. Rossignol, *Découverte de deux fragments inédits, l'un appartenant à Aristophane, et l'autre à Euripide.* Dans le

le nombre des années, ou, ce qui revient au même, celui des archontes, depuis Calliade jusqu'à Callias. Ils parlent de la première représentation des *Péliades* d'Euripide, et ils indiquent en même temps l'âge qu'avait le poëte à cette époque. Ils disent tous deux que les *Péliades* ont été jouées sous l'archontat de Callias, dans la première année de la 81^e^ olympiade (commencement de 455 avant Jésus-Christ), mais ils diffèrent l'un de l'autre quant à l'âge d'Euripide. Thomas Magister lui donne vingt-cinq ans et l'Anonyme vingt-six. Cette différence est facile à expliquer. Les anciens grammairiens se servaient de la liste des archontes et notaient d'après cette liste leurs données chronologiques. Ils comptaient les éponymes qui s'étaient succédé d'un événement à l'autre; et, comme chaque éponyme était le signe d'une année, ils comptaient autant d'années qu'il y avait d'éponymes entre les deux événements. Cette manière de supputer entraînait naturellement quelques erreurs. Car, faisant le calcul des années écoulées entre deux archontes, on peut comprendre dans le chiffre le dernier archonte, ou l'excepter. C'est ce qui arriva sans doute à ces deux grammairiens. Thomas Magister, exceptant Callias, ne compte que vingt-cinq archontes; tandis que l'Anonyme de M. Rossignol, comprenant le dernier archonte Callias, en trouve vingt-six. Mais d'où font-ils partir leur calcul? Il y a, comme on sait, deux variantes sur l'époque de la naissance d'Euripide : l'une donnée par le marbre de Paros, l'autre venant de Diogène Laërce, de Plutarque et de Suidas. La supputation des deux grammairiens s'accorde avec le récit de ces derniers auteurs et se complète

Journal des Savants, avril 1832, p. 240 sqq. ἄρξασθαι δὲ ἀγωνίζεσθαι, γενόμενον ἐτῶν εἰκοσιέξ. Il ajoute un peu plus loin: ἤρξατο δὲ διδάσκειν ἐπὶ Καλλίου ἄρχοντος, κατὰ ὀλυμπιάδα ὀγδοηκοστὴν πρώτην. Πρῶτον δὲ ἐδίδαξε τὰς Πελιάδας ἐτεῖ πρώτῳ ὅτε καὶ τρίτος ἐγένετο.

par ce récit. Diogène Laërce, dans le passage déjà cité [1], dit que le poëte Euripide naquit sous l'archontat de Calliade, dans la première année de la 75e olympiade; indication conforme au témoignage de Plutarque [2] et de Suidas, car ces deux auteurs rapportent que le poëte naquit le jour de la victoire de Salamine, et Suidas ajoute que, pendant le passage de Xerxès en Europe, Euripide était dans le sein de sa mère [3]. Nous avons dit que les deux grammairiens suivent la même chronologie que ces historiens. En effet, partant de Calliade et allant, sans supprimer Apséphion ni Phéon, jusqu'à Callias, on trouve vingt-cinq archontes sans compter Callias, et vingt-six en le comptant.

On nous objectera peut-être que les deux grammairiens ne donnent pas le nombre des archontes, mais seulement le chiffre des années de l'âge d'Euripide. Nous répondrons que, si l'on veut savoir le véritable âge d'Euripide, on trouvera que les indications de ces deux grammairiens manquent d'exactitude; car Euripide, étant né lors de la bataille de Salamine (en 480), n'avait que vingt-quatre ans et demi à la fête des Dionysies sous Callias, en 455. Et, si Thomas Magister lui a assigné vingt-cinq ans, et l'Anonyme de M. Rossignol vingt-six, cela prouve, à n'en pas douter, que tous deux n'ont fait que consulter la liste des archontes, et qu'ils n'ont pas indiqué l'âge d'Euripide d'après la date précise de ces deux événements. Ainsi l'un mettait au compte de l'âge d'Euripide toute l'année archontique de Calliade, et l'autre, non-seulement cette année, mais encore celle de l'archontat de Callias.

[1] Voy. p. 20.

[2] Plut. *Sympos.* VIII, 1 : *Γενομένου μὲν ἡμέρᾳ καθ' ἣν οἱ Ἕλληνες ἐναυμάχουν ἐν Σαλαμῖνι πρὸς τὸν Μῆδον.*

[3] Suidas v. *Εὐριπίδης.... ἐν δὲ τῇ διαβάσει Ξέρξου ἐκυοφορεῖτο ὑπὸ τῆς μητρὸς, καὶ ἐτέχθη καθ' ἣν ἡμέραν Ἕλληνες ἐτρέψαντο τοὺς Πέρσας.*

Envisagé ainsi, le témoignage de ces deux écrivains est d'un grand poids. En donnant à Euripide, l'un vingt-cinq ans, l'autre vingt-six ans, ils attestaient que de Calliade à Callias on comptait vingt-cinq ou vingt-six archontes; et il n'est pas douteux que ces deux grammairiens, ou les auteurs qu'ils ont copiés, ne possédassent la liste officielle des archontes éponymes d'Athènes. Que si Diodore ne compte, pour cet espace de temps, que vingt-quatre archontes, ou vingt-cinq en y comprenant Callias, c'est, probablement, qu'il a omis Apséphion, sous l'archontat duquel aucun fait politique remarquable ne s'est passé. Ce calcul des deux grammairiens atteste, par conséquent, l'existence réelle de l'archontat de Phéon; car ce n'est qu'avec ces deux noms d'Apséphion et Phéon que nous aurons le nombre de vingt-cinq ou vingt-six archontes admis par ces grammairiens. Nous ne trouvons donc pas de motifs suffisants pour rejeter l'un ou l'autre de ces deux archontes, et nous croyons pouvoir continuer la liste des archontes éponymes de la manière qui suit :

Apséphion, pendant la durée de l'année 469 avant J. C.
Phéon, ——— 468
Théagénide, ——— 467

§ VI. — Série des archontes depuis Théagénide jusqu'à Apseudès.

Nous avons tâché d'éclaircir un des points les plus difficiles de la chronologie athénienne et de trouver la clef du système chronologique de Diodore de Sicile. Si notre opinion est adoptée, la suite des archontes, depuis Théagénide jusqu'à Apseudès, n'offrira plus aucune difficulté. Ce dernier, Apseudès, que la réforme de Méton a atteint, n'aura fonctionné qu'une demi-année; ce qui est beaucoup plus conforme à l'ordre administratif de la République que la supposition de Corsini,

qui lui assigne une durée d'un an et demi. Nous donnons ici, comme supplément et sans apporter de preuves, la liste des archontes jusqu'à Apseudès, ne voulant embrasser dans nos recherches que les guerres persiques qui se terminent à la victoire de l'Eurymédon.

Lysistrate,	pendant la durée de l'année	466 avant J. C.
Lysanias,	——	465
Lysithée,	——	464
Archidémide,	——	463
Tlépolème,	——	462
Conon,	——	461
Evippe,	——	460
Phrasiclide,	——	459
Philoclès,	——	458
Bion,	——	457
Mnésithidès,	——	456
Callias,	——	455
Sosistrate,	——	454
Ariston,	——	453
Lysicrate,	——	452
Chéréphane,	——	451
Antidote,	——	450
Euthydème,	——	449
Pédiéus,	——	448
Philiscus,	——	447
Timarchide,	——	446
Callimaque,	——	445
Lysimachide,	——	444
Praxitèle,	——	443
Lysanias,	——	442
Diphile,	——	441
Timoclès,	——	440
Myrichide,	——	439
Glaucide,	——	438

Théodore, pendant la durée de l'année 437 avant J. C.
Euthymène, ——— 436
Lysimaque, ——— 435
Antilochide (Antiochide), ——— 434
Charès, ——— 433
Apseudès, seulement jusqu'à l'été de l'année 432

CHAPITRE III.

AVÉNEMENT AU TRÔNE DU ROI DE PERSE ARTAXERCE Ier LONGUE-MAIN.

Avant d'entrer dans l'examen des événements de la guerre médique, il faut résoudre une question de chronologie qui touche particulièrement aux dernières années de la vie de Thémistocle et qui se rattache à un grand nombre de faits importants de l'histoire grecque : nous voulons parler de l'avénement au trône d'Artaxerce Ier, surnommé Longue-main.

Les anciens historiens qui racontent la fuite de Thémistocle en Perse, non-seulement ne donnent pas la date de ce fait par les olympiades et par les années archontiques, mais ils sont en désaccord sur le monarque perse qui régnait alors. Selon Diodore, c'était Xerxès; selon Thucydide, c'était Artaxerce, successeur de ce prince. Thucydide ne se borne pas à dire le fait, il cite à l'appui de son assertion une circonstance très-importante. Thémistocle, dit-il[1], à son arrivée dans l'Asie Mineure, envoya une lettre à Artaxerce, qui *venait de monter sur le trône* (*νεωστὶ βασιλεύοντα*). Ces derniers mots prouvent que le nom d'Artaxerce n'est pas cité au hasard par l'historien. Mais l'assertion de Diodore n'est pas moins affirmative quand il rapporte l'arrivée de Thémistocle au règne de Xerxès. Cette divergence entre deux historiens éminents nous a paru mériter

[1] Thucyd. I, CXXXVII.

un curieux examen, car, tant qu'elle subsiste, il est impossible de déterminer avec exactitude la date des faits contemporains. Et d'abord fixons l'époque de l'avénement au trône de Xerxès, successeur de Darius : cela nous servira d'appui et de point de départ pour des recherches ultérieures.

Au commencement du VII^e^ livre de son histoire, Hérodote parle des suites du combat de Marathon. « Recevant cette nou-« velle, dit-il[1], Darius envoya partout des courriers avec l'ordre « d'armer une flotte et de lever des troupes. Ces préparatifs « durèrent trois ans, et donnèrent lieu à une grande agitation « dans toute l'Asie (ἡ Ἀσίη ἐδονέετο ἐπὶ τρία ἔτεα[2]); dans la « quatrième année, il y eut en Égypte une révolte qui sus-« pendit les projets de Darius, et l'année suivante (c'est-à-dire « la cinquième[3]), le roi de Perse mourut. »

Ce passage est clair, et, après le commentaire de Clinton[4], il n'y a plus moyen de s'y méprendre. Il est évident qu'ici Hérodote ne compte pas par années astronomiques, mais par le temps qui s'est écoulé depuis la bataille de Marathon. Il se sert de l'expression *l'année suivante* (τῷ ὑστέρῳ ἔτεϊ), comme il dit *dans la quatrième année* (τετάρτῳ ἔτεϊ), *dans la cinquième* (πέμπτῳ), *dans la seconde* (δευτέρῳ[5]), ce qui signifie que l'année qu'il cite n'était pas écoulée quand le fait dont il est question s'est produit. Ainsi, d'après Hérodote, la mort de Darius, fils d'Hystaspe, a eu lieu dans le courant de la cinquième année, après

[1] Hérod. VII, 1 : *Ἐπεὶ δὲ ἡ ἀγγελίη ἀπίκετο περὶ τῆς μάχης τῆς ἐν Μαραθῶνι γενομένης παρὰ βασιλέα Δαρεῖον τὸν Ὑστάσπεος... καὶ μᾶλλον ὥρμητο στρατεύεσθαι ἐπὶ τὴν Ἑλλάδα. Καὶ αὐτίκα μὲν ἐπηγγέλλετο, πέμπων ἀγγέλους κατὰ πόλις, ἑτοιμάζειν στρατιήν.*

[2] MM. Passow et Pape, dans leurs Dictionnaires de la langue grecque, traduisent le mot ἐδονέετο par *être en révolte ;* ce mot signifie simplement : *être agité.*

[3] Hérod. VII, IV : Ἀλλὰ γὰρ μετὰ ταῦτά τε καὶ Αἰγύπτου ἀπόστασιν τῷ ὑστέρῳ ἔτεϊ παρασκευαζόμενον, συνήνεικε αὐτὸν Δαρεῖον... ἀποθανέειν.

[4] *Fasti Hellenici* conversi a Krügero, p. 261.

[5] Hérod. VII, VII, XX ; VI, XXXI, XLVI.

la bataille de Marathon; et, comme, suivant le témoignage de Plutarque, cette bataille eut lieu au mois de boédromion, 490 ans avant Jésus-Christ, la cinquième année correspond à l'espace de temps écoulé depuis le mois de boédromion 486 jusqu'au même mois de l'année 485, et cette époque sera celle de la mort de Darius. Empruntons, pour plus de clarté, la démonstration de Clinton.

Depuis la bataille de Marathon :

1re année, de boédromion	490	au même mois	489
2e	489		488
3e	488		487
4e	487		486
5e	486		485

Mort de Darius dans le courant de cette cinquième année. Hérodote ajoute que Darius régna en tout trente-six ans (*Δαρεῖον βασιλεύσαντα τὰ πάντα ἔτεα ἓξ καὶ τριήκοντα*); il est à regretter qu'il n'indique ni le mois, ni même la saison de sa mort. Mais cette lacune est remplie par le Canon des rois (*Κανὼν βασιλέων*, ou *βασιλειῶν*), que nous a conservé Ptolémée, et qui n'est qu'une table chronologique contenant la suite des rois d'Assyrie, de Perse, de Macédoine et de Rome, à partir de Nabonassar. Ici le Canon des rois est d'accord avec Hérodote pour donner à Darius, fils d'Hystaspe, trente-six ans de règne, et à Cambyse, avec son successeur Smerdis, un règne de huit années. Chez l'historien et dans le Canon, ces deux derniers princes sont réunis dans la même période, comme s'ils ne désignaient qu'un seul et même règne. Hérodote[1] signale directement cette dernière circonstance, et dit que les sept mois pendant lesquels Smerdis occupa le trône complètent la hui-

[1] Hérod. III, LXVII : *Ὁ δὲ δὴ Μάγος... ἐβασίλευσε... μῆνας ἑπτὰ τοὺς ἐπιλοίπους Καμβύσῃ ἐς τὰ ὀκτὼ ἔτεα τῆς πληρώσιος.*

tième année du règne de Cambyse. D'après le Canon des rois[1], l'avénement de Xerxès correspond au commencement de l'année 263 de l'ère de Nabonassar, c'est-à-dire, selon la table de M. Biot[2], au 23 décembre de l'année 486 avant Jésus-Christ. Il est vrai que la date qu'indique le Canon n'a point une exactitude mathématique, car il ne donne que des années en nombre rond sans faire mention des mois, et, en outre, il fait toujours commencer chaque règne au 1er du mois de thoth. Cependant on peut la regarder comme très-voisine de la date véritable, puisqu'elle s'accorde avec le récit détaillé d'Hérodote. Dans tous les cas, on peut admettre que l'année 486 avant Jésus-Christ fut la dernière de la vie de Darius et l'époque de l'avénement au trône de Xerxès.

C'est ici que commencent les difficultés chronologiques. Tout le monde est d'accord sur l'époque de l'avénement de Xerxès, mais on cesse de l'être sur la durée de son règne. Diodore de Sicile[3] dit que ce prince a occupé le trône pendant plus de vingt ans, et son témoignage est d'accord avec celui de Manéthon[4], qui écrivait vers le milieu du IIIe siècle avant Jésus-Christ, et avec le Canon des rois déjà cité; seulement, dans ces deux derniers documents, on attribue à Xerxès vingt et une années de règne, selon la règle de mettre le nombre rond des années, sans tenir compte des mois. Cette circonstance de trois assertions chronologiques distinctes donne à penser que les trois auteurs ont puisé à une seule et même source, ou que le plus ancien a puisé seul à cette source et a été suivi par les deux autres. Malheureusement cette source est inconnue. Il ne

[1] Publié dans Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 112.

[2] M. Biot, *Résumé de chronologie astronomique*, dans les *Mém. de l'Acad. des sciences de l'Institut de France*, t. XXII, p. 278.

[3] Diod. XI, LXIX: Βασιλεύσας τῶν Περσῶν ἔτη πλείω τῶν εἴκοσι.

[4] *Fragmenta historicorum Græcorum*, ed. Müller. v. II, p. 605.

nous reste qu'à indiquer quel est le plus ancien des trois ouvrages. Or il n'est guère douteux que la priorité n'appartienne au Canon, qui fut constamment en usage parmi les érudits de l'école d'Alexandrie. On peut présumer que Manéthon et Diodore en avaient connaissance, et l'ont pris pour base de leur chronologie, ou qu'ils ont aussi connu le document primitif et qu'ils l'ont suivi. Eux-mêmes, à leur tour, ont été copiés par d'autres écrivains, et c'est dans leurs ouvrages qu'ont puisé Africanus, Eusèbe, Syncelle et les chronographes postérieurs dont les travaux embrassaient cette période de l'histoire. De sorte que, pendant une suite de siècles, les auteurs se sont copiés les uns les autres, en reproduisant la chronologie de Diodore et de Manéthon, et ils ont donné à Xerxès un règne de vingt ou vingt et une années.

Les données de ces auteurs ont été réunies et commentées, dans tous leurs détails et avec le plus grand soin, par Kleinert, dans son savant ouvrage *Sur l'époque de l'avénement au trône d'Artaxerce Longue-main*[1]. Tout en rendant justice à l'œuvre consciencieuse et peu connue de cet auteur, on ne saurait partager son opinion sur la valeur historique de tous les chronographes qu'il a cités. Kleinert prétend qu'en donnant à Xerxès vingt et un ans de règne, on ne fait que se conformer à la chronologie acceptée généralement par les anciens, laquelle repose sur des données sûres et précises, et qui témoignent unanimement, comme il le dit lui-même, de l'époque de l'avénement du monarque persan. D'après Kleinert, il y a sur cette question le *consensus antiquitatis*, et, si l'on trouve quelques divergences, elles sont de celles qu'on ne peut guère éviter dans un

[1] Kleinert, *Ueber den Regierungsantritt des Artaxerxes Longimanus*, dans les *Beytrāge zu den theologischen Wissenschaften*, von den Professoren der Theologie zu Dorpat, Hamburg, 1833, in-8°, t. II, p. 1-232, et p. 364-413.

admise par Thucydide et par Charon de Lampsaque, contemporain de Xerxès [1]. Ctésias paraît aussi l'adopter, autant qu'on peut le voir par les fragments de cet auteur recueillis dans la bibliothèque de Photius [2]. Il est évident que ces auteurs donnent à Xerxès un règne beaucoup moins long que Diodore et les historiens dont nous avons parlé précédemment; mais ils n'indiquent pas le nombre d'années qu'a duré ce règne. Cette lacune, laissée par leur silence, est heureusement remplie par la découverte d'un document historique qui offre toutes les garanties d'exactitude et qui corrobore le dire de Charon et de Thucydide. Nous voulons parler de la Chronique d'Alexandrie, ou, pour mieux dire, des fragments d'une chronique anonyme du commencement du VI^e^ siècle après Jésus-Christ, publiée par Scaliger [3] et parfaitement éclaircie par Kleinert [4]. La Chronique alexandrine est une fort mauvaise traduction en latin, faite sur le texte grec, par un homme d'une ignorance telle, qu'elle est quelquefois inintelligible. L'original, d'ailleurs, n'est pas une chronique suivie, mais un mélange de renseignements chronologiques fondés sur des documents divers et même contradictoires; c'est une compilation faite sans système, sans liaison, et quelquefois sans intelligence. Mais ce caractère même en garantit l'authenticité, car on est sûr que l'auteur n'y a rien mis du sien, et qu'il s'est borné à reproduire les données des autres écrivains. Ainsi, en ce qui concerne la durée du règne de Xerxès, il nous a transmis un renseignement précieux et unique. « Après Darius, dit-il (on ignore pourquoi il donne

[1] Plut. *Thémist.* XXVII.

[2] Voy. là-dessus Kleinert, p. 19-22, et p. 364-366.

[3] Scaligeri *Thesaurus temporum* (edit. secunda, Amstel. 1618, in-fol.); elle s'y trouve dans la seconde partie, p. 58-85, sous le titre: *Excerpta utilissima ex priore libro chronologico Eusebii et Africano et aliis, latine conversa ab homine barbaro, inepto, hellenismi et latinitatis imperitissimo.*

[4] Kleinert, p. 53 sq.

d'Africanus est perdu; mais, par les indications que fournissent ses imitateurs, et sur un fragment conservé par saint Jérôme, que Kleinert[1] a parfaitement éclairci, il est possible de se faire une idée exacte de sa manière de procéder.

Africanus n'a pas donné assez d'attention au système chronologique des historiens grecs que nous venons d'indiquer; se conformant, au contraire, à l'usage qui régnait à Alexandrie et dans tout l'Orient, il a pris pour point de départ de sa chronologie, non pas les événements eux-mêmes, mais la somme des années des règnes, et il a subordonné les faits à cette indication générale. Cette marche, toute contraire à celle de Diodore et de Thucydide, l'entraîne, ainsi que ses imitateurs, dans un grand nombre d'erreurs, dont nous allons voir un exemple. Julius Africanus et ceux qui l'ont suivi empruntent à Diodore la durée de vingt et un ans pour le règne de Xerxès, et ils suivent Thucydide pour la marche des événements, sans se douter que celui-ci n'assigne à Xerxès que onze ans de règne. Voyant que Thucydide place dans le règne d'Artaxerce la fuite de Thémistocle, ainsi que la bataille de l'Eurymédon, et trouvant chez Diodore que ce roi monta sur le trône dans la quatrième année de la 79^{e} olympiade, 465 avant Jésus-Christ, ils ont placé ces événements après l'an 465 avant notre ère, distribuant ainsi dans l'espace de vingt et un ans les faits qui se sont accomplis pendant dix ou onze ans. Ils auraient pu voir que Diodore les contredit, tout en assignant vingt et un ans de règne à Xerxès, et qu'il classe ces événements dans une période antérieure; mais ils ont négligé le témoignage de cet historien, faute d'avoir compris son système et d'avoir remarqué qu'il distingue entre l'époque de l'avénement d'Artaxerce et la chronologie des faits établie par les olympiades, les ar-

[1] Kleinert, p. 29.

hontes d'Athènes et les consuls romains; de là, chez eux, une rande confusion dans la chronologie de cette période.

Ce procédé des chronographes a été suivi par Petau, Dodell, Clinton et un grand nombre de chronologistes modernes, ui ne diffèrent entre eux que sur la durée du règne de Xerxès. es uns, comme Uscher [1], Vitringa [2], Rollin [3] et autres [4], adopnt dix années et quelque chose en plus; les autres, tels que odwell [5], Clinton [6], Kleinert [7], donnent à Xerxès vingt anées et plus de règne. Il en résulte une différence considérable ans la chronologie des faits eux-mêmes, qui se trouvent ainsi culés ou rapprochés de dix ans, selon le parti pris de l'érivain. Et, de plus, comme ils ne pouvaient accorder les dates e Diodore avec la narration de Thucydide, ils ont cru voir ez ces deux auteurs une foule de contradictions, d'inexactides et d'erreurs; en conséquence, ils ont admis ou rejeté artrairement leurs assertions, et ont fini par établir une chrologie nouvelle, chronologie toute conjecturale et arbitraire, nt les conséquences fâcheuses se montrent à tous les yeux. uand donc Dodwell, commençant ses recherches sur Pauias, Thémistocle et Cimon, dit [8] que la chronologie de Dioore est entièrement vicieuse, on pourrait avec plus de raison tourner cette accusation contre lui-même.

Résumons brièvement le résultat de nos recherches :

1° Il existe chez les anciens, sur la durée du règne de Xerxès,

[1] Jacobi Usserii *Annales Veteris et Novi stamenti*, editio nova (Veronæ, 1741, fol.), p. 83.

[2] Vitringa, *Observatt. sacrr. libri sex* næ, 1723, in-4°). Je ne connais cet ouage que par la citation de Kleinert.

[3] Rollin, *Œuvres complètes* (Paris, chez guste Desrez, 1837, in-8° maj.), t. III, 697.

[4] Je n'ai pas pu consulter l'ouvrage de M. Hengstenberg.

[5] *Annales Thucydidei*, p. 631.

[6] *Fasti Hellenici*, p. 42.

[7] *Loc. laud.*

[8] P. 623 : « Tandem aliquando ad Pau« saniæ, Themistoclis et Cimonis chrono« logiam constituendam accingimur, quæ « omnis est in Diodoro vitiosissima. »

deux opinions contradictoires, l'une s'appuyant de l'autorité de Thucydide, l'autre de celle de Diodore de Sicile.

2° D'après la chronologie de Thucydide, Xerxès mourut vers la fin de l'année 475 avant Jésus-Christ; d'après celle de Diodore, il continua à régner jusqu'à la fin de l'année 465 avant Jésus-Christ.

3° Cette différence de dates n'a que fort peu d'influence sur la chronologie des événements contemporains, qui appartiennent à l'histoire de la Grèce, attendu que les deux historiens en fixent les dates de ces événements par les olympiades et les archontes d'Athènes, et non par les règnes des rois de Perse.

4° Enfin, ces deux historiens ne sont point en contradiction l'un avec l'autre, quant à la suite des événements et à leur date; ils ne diffèrent que sur le prince qui régnait alors en Perse. Diodore dit qu'à l'époque de l'arrivée de Thémistocle dans l'Asie Mineure, de la soumission de l'île de Naxos aux Athéniens, et de la victoire de Cimon près de l'Eurymédon, Xerxès régnait encore, tandis que, d'après Thucydide, Artaxerce Longue-main était déjà sur le trône.

CHAPITRE IV.

INSURRECTION DES ÉGYPTIENS CONTRE ARTAXERCE LONGUE-MAIN.

Diodore de Sicile, par suite de son opinion sur la durée du règne de Xerxès, est amené à placer sous l'archontat de Tlépolème, c'est-à-dire 462 ans avant Jésus-Christ, l'insurrection des Égyptiens contre Artaxerce Longue-main. C'est une erreur qu'il est nécessaire de rectifier, si l'on veut fixer la date des événements contemporains de la bataille de l'Eurymédon.

L'Égypte étant dans un état presque permanent de révolte contre la Perse, les historiens modernes confondent souvent

ces divers soulèvements. Pour ne parler que de la révolte d'Inarus, et, en particulier, du premier traité défensif et offensif que les Athéniens conclurent avec l'Égypte, essayons de fixer, ne fût-ce que d'une manière approximative, la date de cette alliance. Diodore de Sicile, dans un passage vraiment classique, s'exprime ainsi : « A peine[1] les habitants de l'Égypte « eurent-ils reçu la nouvelle que Xerxès était mort, et que la « Perse était déchirée par des dissensions intestines, qu'ils ré- « solurent de recouvrer leur liberté. Ils s'armèrent, se sépa- « rèrent de la Perse, et, après avoir chassé les percepteurs des « impôts, ils prirent Inarus pour roi. Le nouveau souverain « commença par lever une armée indigène, et fit venir ensuite « des troupes mercenaires de diverses nations, de sorte qu'il « se vit à la tête de forces considérables. En même temps il « envoya aux Athéniens des ambassadeurs pour demander leur « alliance et leur concours dans la guerre contre les Perses, « en prenant l'engagement, si l'Égypte parvenait à s'affranchir, « de partager avec eux les droits de souveraineté sur ce pays, « et de leur concéder, en reconnaissance de ce service, un « grand nombre d'avantages. L'assemblée législative d'Athènes « considéra qu'il serait très-utile pour la République d'affai-

[1] Diod. XI, LXXI, 3 : *Οἱ δὲ τὴν Αἴγυπτον κατοικοῦντες, πυθόμενοι τὴν Ξέρξου τελευτὴν καὶ τὴν ὅλην ἐπίθεσιν καὶ ταραχὴν ἐν τῇ βασιλείᾳ τῶν Περσῶν, ἔκριναν ἀντέχεσθαι τῆς ἐλευθερίας. Εὐθὺς οὖν ἀθροίσαντες δύναμιν ἀπέστησαν τῶν Περσῶν, καὶ τοὺς φορολογοῦντας τὴν Αἴγυπτον τῶν Περσῶν ἐκβαλόντες, κατέστησαν βασιλέα τὸν ὀνομαζόμενον Ἰναρώ. Οὗτος δὲ τὸ μὲν πρῶτον ἐκ τῶν ἐγχωρίων κατέλεγε στρατίωτας, μετὰ δὲ ταῦτα καὶ μισθόφορους ἐκ τῶν ἀλλοεθνῶν ἀθροίζων, κατεσκεύαζε δύναμιν ἀξιόχρεων. Ἔπεμψε δὲ καὶ πρὸς Ἀθηναίους πρέσβεις περὶ συμμαχίας, ὑπισχνούμενος αὐτοῖς, ἐὰν ἐλευθερώσωσι τοὺς Αἰγυπτίους, κοινὴν αὐτοῖς παρέξεσθαι τὴν βασιλείαν καὶ πολλαπλασίους τῆς εὐεργεσίας ἀποδώσειν χάριτας. Οἱ δὲ Ἀθηναῖοι κρίναντες συμφέρον αὐτοῖς τοὺς μὲν Πέρσας εἰς τὸ δυνατὸν ταπεινοῦν, τοὺς δὲ Αἰγυπτίους ἰδίους ἑαυτοῖς παρασκευάσαι πρὸς τὰ παράλογα τῆς τύχης, ἐψηφίσαντο τριακοσίαις τριήρεσι βοηθεῖν τοῖς Αἰγυπτίοις.*

« blir les Perses, et de s'approprier l'Égypte, grâce à cette fa-
« veur de la fortune; elle décida, en conséquence, qu'on accep-
« terait la proposition d'Inarus, et qu'on armerait trois cents
« trirèmes pour aller secourir les Égyptiens. »

L'historien parle, comme on le voit, de la politique des Athéniens, de leurs rapports diplomatiques et de leurs alliances; il montre la grandeur de leurs entreprises et de leurs expéditions militaires; en un mot, il jette un nouveau jour sur la dernière époque de la guerre médique.

A propos de cet important témoignage, nous ferons d'abord observer que le fait de l'alliance de la République avec Inarus, et de l'envoi d'une flotte athénienne en Égypte, ne peut faire l'objet d'un doute, puisqu'il est rapporté par tous les auteurs anciens. Mais Diodore, seul entre tous, fait la remarque importante que la révolte des Égyptiens et l'arrivée en Égypte de la flotte athénienne suivirent de près la mort de Xerxès, et coïncidèrent avec les troubles dont la Perse fut le théâtre à l'avénement au trône d'Artaxerce Ier Longue-main.

D'accord avec Diodore, Plutarque fait mention de ces événements dans la biographie de Thémistocle [1], à l'endroit où il parle des motifs qui ont déterminé Artaxerce à tirer Thémistocle de la retraite où il vivait. Le biographe décrit la situation difficile du roi de Perse, qui, obligé de lutter à l'intérieur contre les conspirations des grands, se trouvait hors d'état d'agir contre les Grecs, et voyait, en outre, l'insurrection et la perte imminente de l'Égypte. Le récit du biographe indique que tous ces faits étaient contemporains; il ajoute même que l'Égypte s'était déjà séparée de la Perse et avait reçu des secours d'Athènes, quand Cimon fit voile pour Chypre et pour les rivages de la Cilicie, ce qui revient à dire que la révolte de

[1] Plutarq. *Thémist.* xxxi.

nements la paix fut conclue avec la Perse. Or, comme cette paix se fit après la bataille de l'Eurymédon, il s'ensuit que le départ de la flotte athénienne pour l'Égypte doit être rapporté à l'époque de la bataille de l'Eurymédon. Platon, en parlant de l'Égypte, dit, en outre, que les Athéniens firent des expéditions maritimes dans beaucoup d'autres pays. Ces derniers mots sont pris habituellement pour une simple amplification de rhétorique; nous y voyons, au contraire, l'expression de l'esprit d'entreprise qui poussait les Athéniens à envahir, partout où ils purent, les possessions des rois de Perse et à ravager les côtes de leur empire. Ces paroles du philosophe trouvent, d'ailleurs, une confirmation dans le discours de Lycurgue, qui nous fait comprendre les motifs du roi de Perse d'entrer en négociations pacifiques avec les Grecs. « Les Athéniens, dit l'orateur[1], ont ravagé la Phénicie et la « Cilicie, remporté, près de l'Eurymédon, deux victoires, l'une « sur terre et l'autre sur mer; ils ont pris à l'ennemi cent ga- « lères, et, toujours victorieux, ils ont dévasté tout le littoral « de l'Asie. »

Enfin, Ctésias, le plus ancien des historiens qui ont parlé de la révolte de l'Égypte, dit de même[2] : « L'Égypte se sépara « de la Perse à l'instigation du Libyen Inarus et d'un autre « personnage qui était Égyptien. Ils préparèrent tout pour la « guerre, et obtinrent, en outre, des Athéniens un secours de « quarante vaisseaux. » Ce passage de Ctésias, sauf le nombre de vaisseaux, est semblable, disons plus, est presque iden-

[1] Lycurgue, ch. XVII : *Φοινίκην δὲ καὶ Κιλικίαν ἐπόρθησαν, ἐπ' Εὐρυμέδοντι δὲ καὶ πεζομαχοῦντες καὶ ναυμαχοῦντες ἐνίκησαν, ἑκατὸν δὲ τριήρεις τῶν βαρβάρων αἰχμαλώτους ἔλαβον, ἅπασαν δὲ τὴν Ἀσίαν κακῶς ποιοῦντες περιέπλευσαν.*

[2] Ctésias, *Persica*, ch. XXXII : *Ἀφίστανται Αἴγυπτος, Ἰνάρου Λιβύου ἀνδρὸς καὶ ἑτέρου Αἰγυπτίου τὴν ἀπόστασιν μελετήσαντος, καὶ εὐτρεπίζεται τὰ πρὸς πόλεμον· πέμπουσι καὶ Ἀθηναῖοι, αἰτησαμένου αὐτοῦ τεσσαράκοντα νῆας.*

l'Égypte étant contemporaine de la bataille de l'Eurymédon, Diodore aurait dû la placer sous le règne de Xerxès, comme il a fait pour cette bataille. Il l'a placée sous Artaxerce, et a commis cette erreur parce qu'il a lu, dans les meilleurs auteurs, que les Athéniens contractèrent une alliance avec les Égyptiens au commencement du règne d'Artaxerce, sans rencontrer nulle part une date précise; et, d'un autre côté, en voyant que la campagne du roi de Perse contre Inarus n'a été entreprise que beaucoup plus tard, et nommément sous l'archonte Conon, dans la troisième année de la 79e olympiade, 461 ans avant Jésus-Christ, et que les Athéniens se trouvaient aussi, pendant cette même année, en Égypte, il aura rapporté, par son propre calcul, l'alliance en question à l'année précédente, c'est-à-dire à l'archontat de Tlépolème. Mais, nous objectera-t-on, s'il y a erreur sur ce point, ou même simple inadvertance de Diodore, on trouverait quelque part une indication chronologique, dont l'auteur, en admettant la durée de vingt et un ans pour le règne de Xerxès, aurait parlé de la révolte de l'Égypte et du secours accordé par les Athéniens comme d'événements appartenant au règne de ce prince. Or c'est justement ce qui a lieu. Des indications de cette nature se sont conservées : on en trouve jusqu'à trois dans les scholies d'Aristophane. Par exemple, les scholiastes, en interprétant ces paroles de Carion dans le *Plutus*, *Est-ce que l'alliance avec les Égyptiens ne te regarde pas?* [1] disent qu'il est ici question du corps auxiliaire que les Athéniens avaient envoyé en Égypte, du temps de la révolte de ce pays contre Xerxès [2].

Nous nous croyons donc en droit d'admettre : 1° que la

[1] Aristoph. *Plutus*, v. 178 : Ἡ ξυμμαχία δ' οὐ διὰ σὲ τοῖς Αἰγυπτίοις;

[2] Ὅτε Ξέρξης ἐπ' Αἰγυπτίους ἐστράτευστο, οἱ Ἀθηναῖοι συμμαχίαν αὐτοῖς ἐπέστειλαν. (Comp. la seconde et la troisième scholie.)

comparés, en s'efforçant de faire disparaître leurs contradictions, et il a établi une chronologie que les critiques modernes ont adoptée pour la plupart. D'après lui, Gélon a obtenu la souveraineté à Géla, dans la première moitié de l'an 491 avant Jésus-Christ, et à Syracuse, sous l'archonte Léostrate, en 484, et il est mort durant l'archontat de Timosthène, en 478, laissant le trône à son frère Hiéron. M. Boeckh a adopté cette chronologie, et, dans ses commentaires sur Pindare, il s'est efforcé de corroborer l'opinion de Larcher par le témoignage de divers scholiastes; mais, malgré l'autorité de ces deux savants, qu'ont suivie Ottfried Müller[1], M. Brunet de Presle[2] et beaucoup d'écrivains, nous ne pouvons être d'accord avec eux, attendu que des diverses dates ci-dessus rappelées, la première seule s'accorde avec les données des auteurs anciens, dont nous allons de nouveau examiner les témoignages.

Hérodote, d'abord, fait mention de l'ambassade que les Grecs envoyèrent en Sicile, lors de l'invasion de Xerxès, et, à ce propos, il expose en détail des faits dont la succession nous est importante à constater. On y voit[3] que les Syracusains furent vaincus à Élore sous le règne d'Hippocrate, tyran de Géla; qu'un peu plus tard eurent lieu la mort de ce souverain, le détrônement de ses fils et l'avénement au pouvoir de Gélon. Postérieurement à ces faits, ce prince s'empara de Syracuse; un dernier acte, mentionné par cet historien, est la ruine de Camarine. On remarquera que tous ces événements se sont effectués dans un espace de temps assez court, et que, en particulier, l'occupation de Syracuse a suivi de près l'avénement au pouvoir de Gélon. A cet égard, le texte d'Hérodote ne laisse

[1] Ottfried Müller, *Die Dorier* (2e édit. Breslau, 1844, in-8°), t. II, p. 151 sq.

[2] M. Brunet de Presle, *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile* (Paris, 1845, in-8°), p. 121.

[3] Hérod VII, CLIII-CLVII.

aucun doute : « Après cette acquisition inattendue (la souve-« raineté dans la ville de Géla), dit l'historien [1], Gélon, qui « avait accompagné les Gamores (ou patriciens), soumit aussi à « son pouvoir Syracuse. »

Malheureusement, Hérodote ne cite dans ce passage aucune date, mais d'autres écrivains grecs dignes de foi suppléent à son silence. Ainsi Denys d'Halicarnasse fait mention de l'expulsion des Gamores de Syracuse et en détermine l'époque d'une manière si précise, qu'il n'y a pas lieu de nier son assertion. Il décrit la séance du sénat romain à l'occasion des différends entre les plébéiens et les patriciens, et donne le discours prononcé à ce sujet par Appius Claudius. L'orateur exhorte ses collègues à ne point faire de concessions, ce qui exposerait à des dangers le gouvernement lui-même. « Les plébéiens, « ajoute-t-il, vous chasseront de la ville, comme ils l'ont fait « dans un grand nombre d'autres républiques, et comme *tout « récemment les Pélates ont expulsé les Gamores de Syracuse* [2]. » Cette séance du sénat se tint immédiatement après l'élection des consuls qui, selon le même auteur [3], entrèrent alors en fonctions aux calendes de septembre, sous l'archonte athénien Diognète (première année de la 72^e^ olympiade), quand Tisicrate de Crotone remporta le prix du stade, c'est-à-dire, suivant notre chronologie, dans la deuxième moitié de l'année 492 avant Jésus-Christ. Il en résulte que l'exil des Gamores n'a pu avoir lieu postérieurement à l'été de cette même année 492. Pausanias, de son côté, fixe la date de la prise de possession de Syracuse : « Gélon, dit-il [4], soumit Syracuse sous l'archonte

[1] Hérod. VII, CLV : *Μετὰ δὲ τοῦτο τὸ εὕρημα, τοὺς Γαμόρους . . . . . ὁ Γέλων καταγαγὼν, τούτους ἐς τὰς Συρηκούσας ἔσχε καὶ ταύτας.*

[2] Denys d'Halic. VI, LXII.

[3] *Idem*, VI, XLIX.

[4] Pausan. VI, IX, 5 : *Γέλων δὲ ὁ Σικελίας τυραννήσας Συρακούσας ἔσχεν, Ἥρι-*

« athénien Hybrilide, la deuxième année de la 72e olympiade, « où Tisicrate de Crotone remporta le prix du stade, » ce qui répond à l'année 491 avant Jésus-Christ. Ce témoignage, accompagné de telles particularités, présente, au premier coup d'œil, tous les caractères de vraisemblance, mais il acquiert plus d'autorité encore des circonstances suivantes. Pausanias fait mention du char que les anciens croyaient avoir été consacré à Jupiter olympien par Gélon de Syracuse, en mémoire de la victoire qu'il remporta dans la 73e olympiade. Mais Pausanias n'est pas d'accord avec l'opinion générale; il cite[1] les propres termes de l'inscription que portait le char, il les discute et finit par conclure que le Gélon qui avait consacré le char n'était pas le tyran de Syracuse, mais un simple particulier, originaire de la ville de Géla. On voit que l'auteur ne s'est décidé qu'après un soigneux examen.

Larcher croit que le périégète s'est trompé, et qu'il aura confondu l'avénement de Gélon au trône de Géla avec celui de ce prince au pouvoir suprême à Syracuse; comme si Pausanias avait voulu dire que, sous l'archonte Hybrilide, Gélon était parvenu à la tyrannie dans Géla. Mais Pausanias lui-même cite l'année de la soumission de Syracuse, justement parce que, dans l'inscription qu'il rapporte, il est question de Gélon de Géla et non de Gélon de Syracuse. Si Pausanias avait eu l'intention de parler de l'avénement de Gélon au trône de Géla, il n'aurait pas eu besoin de contredire les autres écrivains, ni de parler de Syracuse, ni enfin de contester l'identité de Gélon, donateur du char, avec Gélon le tyran.

λίδου μὲν Ἀθήνησιν ἄρχοντος, δευτέρῳ δὲ ἔτει τῆς δευτέρας καὶ ἑβδομηκοστῆς ὀλυμπιάδος, ἣν Τισικράτης ἐνίκα Κροτωνιάτης σταδίου.

[1] Pausan. VI, 9. 4: Ἐπιγράμμα μὲν δή ἐστιν αὐτῷ Γέλωνα Δεινομένους ἀναθεῖναι Γελῷον.

Ce témoignage de Pausanias est confirmé par Denys, qui fait mention de Gélon à propos de l'ambassade en Sicile de Géganius et de Valérius Publicola, envoyés pour y acheter du blé. « En ce temps, dit-il[1], les villes étaient gouvernées par « des tyrans, dont le plus remarquable était Gélon, *qui avait « succédé depuis peu à Hippocrate;* c'est donc par erreur, et pour « avoir mal observé l'ordre des faits, que Licinius, Gellius et « beaucoup d'autres historiens romains, ont nommé Denys, « tyran de Syracuse; au reste, eux-mêmes et presque tous les « écrivains, s'accordent sur ce point que l'ambassade en Sicile « a eu lieu dans la deuxième année de la 72e olympiade, sous « l'archontat d'Hybrilide, dix-sept ans après l'expulsion des « rois de Rome. » Denys[2] ajoute plus loin : « Pendant leur na- « vigation vers la Sicile, les ambassadeurs furent assaillis par « une tempête et forcés de tourner autour de l'île, ce qui re- « tarda leur arrivée à la cour du tyran. » Dans ces deux passages, l'auteur parle évidemment de l'arrivée des envoyés romains à Syracuse; il est question, dans le récit, du tyran Gélon, et il est sous-entendu que ce prince règne à Syracuse. C'est seulement au moyen de cet éclaircissement, comme le remarque Denys lui-même, qu'on peut expliquer la méprise des chronologistes précédents, qui, ayant appris que le tyran de Syracuse avait fait don à la république romaine d'une grande quantité de grains, auront pris Denys pour Gélon. L'auteur dit enfin que Géganius et Valérius Publicola passèrent tout l'hiver en Sicile, et ne revinrent en Italie qu'au printemps.

En réunissant les données de Pausanias et de Denys d'Halicarnasse, nous arrivons donc à ce résultat : La soumission de Syracuse à Gélon a eu lieu au commencement de la deuxième

[1] Denys d'Halic. VI, I. — [2] Denys d'Halic. VII, II.

année de la 72e olympiade (deuxième moitié de 491 avant Jésus-Christ).

Avec des données si positives sur l'expulsion des Gamores et sur la soumission de Syracuse, il nous est désormais facile de déterminer également l'époque où commença la tyrannie de Gélon dans la ville de Géla, d'autant plus que Denys d'Halicarnasse, parlant, dans le passage cité, des tyrans qui gouvernaient alors les villes de la Sicile, nomme Gélon comme venant de succéder à la tyrannie d'Hippocrate (*νεωστὶ τὴν Ἱπποκράτους τυραννίδα παρειληφὼς*). Or Hippocrate régnait à Géla et l'ambassade a été envoyée dans l'automne de l'année 491. En conséquence, comme l'a parfaitement démontré Larcher[1], l'usurpation de Gélon a été consommée sous l'archontat d'Hybrilide, dans la seconde moitié de la première année de la 72e olympiade (491 avant Jésus-Christ).

Mais, comme Hippocrate a régné sept ans, de même que Cléandre, son frère et prédécesseur, il s'ensuit que Cléandre est monté sur le trône de Géla dans la première moitié de l'an 505 avant Jésus-Christ, et qu'Hippocrate a commencé son règne dans la première moitié de l'année 498.

Quant à la victoire remportée près du fleuve Élore par Hippocrate sur les Syracusains, on n'en trouve la date dans aucun historien. Nous laisserons de côté les hypothèses sur cette date, et nous nous bornerons à faire observer qu'en tout cas cette bataille a dû précéder l'an 491 avant Jésus-Christ. M. Schultz la rapporte, sans preuve suffisante, à l'année de l'archontat d'Hybrilide[2].

Les scholies sur Pindare indiquent la date de la destruction

[1] *Hist. d'Hérod.* VII, 455.

[2] Schultz, *Beitrag zu genaueren Zeitbestimmungen der hellenischen Geschichten*, dans les *Kieler philologische Studien* (Kiel, 1841, in-8°), p. 200.

de Camarine par Gélon, d'après Timée[1], qui la plaçait dans le même temps que l'expédition de Darius, c'est-à-dire en 490 avant Jésus-Christ, ou peu de temps après la soumission de Syracuse par Gélon; cela s'accorde avec le passage d'Hérodote cité plus haut. Or, si la destruction de Camarine eut lieu en 490, il devient impossible d'admettre, avec Larcher et ceux qui l'ont suivi, que la conquête de Syracuse se rapporte à l'année 484 avant Jésus-Christ, qui est celle de l'archontat de Léostrate.

Il semble donc que nous pouvons tenir pour certaines les dates suivantes :

1° Cléandre a commencé son règne à Géla, dans la première moitié de l'an 505 avant Jésus-Christ;

2° Hippocrate a succédé à son frère dans la première moitié de l'an 498 avant Jésus-Christ;

3° L'expulsion des Gamores de Syracuse a eu lieu dans l'été de l'an 492 avant Jésus-Christ;

4° Le discours d'Appius Claudius a été prononcé dans la deuxième moitié de l'an 492 avant Jésus-Christ;

5° Gélon s'est emparé du pouvoir, à Géla, dans la première moitié de l'an 491 avant Jésus-Christ;

6° La soumission de Syracuse par Gélon a eu lieu dans la deuxième moitié de l'an 491 avant Jésus-Christ;

7° La destruction de Camarine date de l'année 490 avant Jésus-Christ.

Passons maintenant à l'époque de la mort du tyran Gélon, en prenant pour point de départ le témoignage d'Aristote, dans sa Politique[2]. « La tyrannie de Gélon et celle d'Hiéron ne

[1] Schol. ad *Olymp.* V, v. 19 (dans *Pindari opera*, ed. Boeckh. vol. II, part. II, p. 121) : Ἡ δὲ ἅλωσις ἐγένετο κατὰ τὴν Δαρείου τοῦ Πέρσου διάβασιν. (Comp. *Fragmenta historicorum Græcorum*, edd. Car. et Th. Müller. (Didot), t. I, p. 215.)

[2] V (VIII d'après M. Barthélemy St-Hilaire), IX, 23 : Τῶν δὲ λοιπῶν ἡ περὶ

« furent pas longues, et ne durèrent ensemble que dix-huit « ans ; Gélon a gouverné Syracuse, comme tyran, pendant sept « années, et il est mort dans la huitième de son règne. Hiéron « a occupé le trône dix ans, et Thrasybule a été renversé dans « le onzième mois de son avénement au pouvoir. » Ces dates, évidemment, ne sont pas marquées au hasard. Examinons donc jusqu'à quel point elles se trouvent d'accord avec les données d'autres écrivains grecs. Commençons par la chute de Thrasybule, dont la date n'est point douteuse.

Diodore[1] rapporte que les Syracusains se révoltèrent contre Thrasybule et le forcèrent à s'éloigner de la ville, dans la troisième année de la 78e olympiade, sous l'archonte athénien Lysanias (465 avant Jésus-Christ), et un peu plus loin il ajoute[2] que Syracuse conserva le gouvernement démocratique pendant près de soixante années, jusqu'à la tyrannie de Denys. Cette addition permet de déterminer d'une manière encore plus exacte l'époque de l'expulsion de Thrasybule. Denys d'Halicarnasse, dans le passage déjà cité, où il contredit Licinius et Gellius, fait aussi mention du tyran Denys, et il rapporte[3] que celui-ci s'est déclaré souverain quatre-vingt-cinq ans après l'ambassade des Romains en Sicile, dans la troisième année de la 93e olympiade, sous l'archontat de Callias, qui fut éponyme depuis l'été de l'année 406 jusqu'à l'été de 405 avant Jésus-Christ. Ce renseignement est complété par Diodore[4] dans sa description détaillée des actions de Denys le tyran, où nous voyons que la tyrannie fut établie à Syracuse peu de temps après la prise d'Agrigente par les Carthaginois, événe-

Ἱέρωνα καὶ Γέλωνα περὶ Συρρακούσαις· ἔτη δ' οὐδ' αὐτη πολλὰ διέμεινεν, ἀλλὰ τὰ σύμπαντα δυοῖν δέοντα εἴκοσι. Γέλων μὲν γὰρ ἑπτὰ τυραννεύσας τῷ ὀγδόῳ τὸν βίον ἐτελεύτησε· δέκα δ' Ἱέρων· Θρασύβουλος δὲ τῷ ἑνδεκατῷ μηνὶ ἐξέπεσεν.

[1] Diod. XI, LXVII.
[2] *Idem*, XI, LXVIII.
[3] *Antiq. rom.* VII, I.
[4] Diod. XIII, XCI-XCVII.

que la tyrannie de Gélon à Syracuse n'a duré que sept années; et, comme il est mort en 476, il a dû commencer à régner dans cette ville au commencement de l'année 483. Mais cette assertion est contredite par Pausanias, qui affirme que Gélon régnait sur Syracuse dans la deuxième moitié de l'an 491, c'est-à-dire qu'il comptait plus de quatorze ans de règne à l'époque de sa mort. Ainsi, si nous voulions nous en tenir à la chronologie de Pausanias, il nous faudrait reporter la mort de Gélon à la deuxième moitié de l'année 484 avant Jésus-Christ, ce qui est impossible, puisque ce prince occupait le trône à l'époque de l'expédition de Xerxès, et qu'Hérodote parle avec détail de l'ambassade envoyée par les Grecs au tyran de Syracuse, pour lui demander secours. En vue d'écarter ces difficultés, Larcher pense qu'il faut admettre ici, de préférence, la donnée de Diodore, et rejeter le témoignage de Pausanias. Il déclare que Pausanias s'est trompé, et que la soumission de Syracuse à Gélon date de l'année 484. Nous croyons que ces contradictions sont plus apparentes que réelles.

Dans l'histoire des tyrans de Sicile, et, en général, dans celle des tyrans grecs, on remarque, pour ainsi dire, deux périodes et deux politiques distinctes. A partir de la fin du v^e^ siècle avant Jésus-Christ, c'est-à-dire depuis le temps de Denys de Syracuse, les tyrans prirent le pouvoir par des moyens violents et au mépris du droit et de la légalité; tandis que la plupart des tyrans antérieurs s'étaient élevés par des voies légales, et même par le choix des citoyens.

Dans les villes de l'ancienne Sicile, de même que dans les républiques de la Grèce proprement dite, il y a eu entre les patriciens et les plébéiens des luttes sérieuses, souvent sanglantes, et suivies d'une véritable anarchie. Alors, pour rétablir l'ordre, on élisait un gouverneur auquel on confiait un

gouvernement, qu'il nomme même une tyrannie élective[1]. Denys d'Halicarnasse compare les tyrans aux dictateurs; il ajoute même que les Romains ont emprunté aux Grecs cette institution[2]. Le mot tyran se rencontre quelquefois avec la signification d'un simple gouverneur de ville, qui a reçu pouvoir du tyran en chef, auquel il est subordonné. Par exemple, Pisistrate avait nommé son fils naturel, Hégésistrate, tyran de Sigée, ville qu'il avait prise aux Mityléniens[3]. C'était dans cet état de dépendance et de subordination que se trouvaient les tyrans des villes grecques de l'Asie Mineure, par rapport au roi de Perse. Mais cette tyrannie dépendante ne fut établie que plus tard et comme exception à la règle générale. Cependant bien que les tyrans eussent établi quelquefois leur pouvoir par la violence, ou en provoquant des séditions, ou bien, comme Gélon à Syracuse, par voie de conquête, ils s'efforçaient, néanmoins, de lui donner une apparence de légalité. Dans cette vue, après avoir appelé leurs partisans dans l'assemblée des citoyens, ils faisaient promulguer la loi qui les confirmait dans leur dignité. Telle fut, à notre avis, la position de Gélon. Il gouverna longtemps Syracuse, mais sans titre légal; il était bien tyran de Géla, mais non de la république de Syracuse, qu'il avait soumise; seulement, il tendait à le devenir.

Diodore[4] décrit d'une manière très-curieuse comment Gélon obtint le titre de roi de Syracuse. Ce récit jette une vive lumière sur les menées des tyrans et des hommes dévoués à

[1] Arist. *La Politiq.* III, IX, 5 : *Ἔστι δὲ τοῦθ', ὡς ἁπλῶς εἰπεῖν, αἱρετὴ τυραννίς.*

[2] Denys d'Halic. V, LXXIII : *Ἔστι γὰρ αἱρετὴ τυραννὶς ἡ δικτατωρία. Δοκοῦσι δέ μοι καὶ τοῦτο παρ' Ἑλλήνων οἱ Ῥωμαῖοι τὸ πολίτευμα λαβεῖν. Οἱ γὰρ αἰσυμνῆται καλούμενοι παρ' Ἕλλησι τὸ ἀρχαῖον, ὡς ἐν τοῖς Περὶ βασιλείας ἱστορεῖ Θεόφραστος, αἱρετοί τινες ἦσαν τύραννοι.*

[3] Hérod. V, XCIV : *Τὸ (Σίγειον) εἶλε Πεισίστρατος αἰχμῇ παρὰ Μιτυληναίων· κρατήσας δὲ αὐτοῦ, κατέστησε τύραννον εἶναι παῖδα τὸν ἑωυτοῦ νόθον, Ἡγησίστρατον.*

[4] *Bibl. hist.* XI, XXVI, 5.

vement au char consacré par ce souverain, circonstance qui n'a pas médiocrement embarrassé le périégète. Pausanias avait devant les yeux deux données positives : la victoire aux jeux olympiques remportée par Gélon dans la 73e olympiade, 488, et la soumission de Syracuse, qui eut lieu la deuxième année de la 72e olympiade, 491, et il ne pouvait comprendre pourquoi ce prince, qui était déjà maître de Syracuse à l'époque de sa victoire, se donnait pour Gélon de Géla et non pour Gélon de Syracuse. C'est que, à cette époque, il n'était pas encore reconnu comme tyran dans cette dernière ville, et que, par conséquent, il ne pouvait inscrire ce titre sur le char.

Nous pouvons résumer nos recherches sur ce sujet par les dates suivantes :

1° Victoire de Gélon aux jeux olympiques, 73e olympiade, 488 avant Jésus-Christ.

2° Élection de Gélon comme tyran de Syracuse, 483 avant Jésus-Christ;

3° Avénement de Gélon, comme roi de Syracuse, 480 avant Jésus-Christ;

4° Mort de Gélon, 476 avant Jésus-Christ;

5° Mort d'Hiéron, 466 avant Jésus-Christ;

6° Expulsion de Syracuse du tyran Thrasybule, 465 avan Jésus-Christ.

DEUXIÈME PARTIE.

PAUSANIAS, ARISTIDE, CIMON, THÉMISTOCLE.

CHAPITRE PREMIER.

CAMPAGNE DE PAUSANIAS, SA TRAHISON ET SA MORT.

Les événements qui se rapportent à l'expédition de Pausanias contre les Perses sont racontés par Thucydide, Diodore et Plutarque, et leurs récits se trouvent en parfait accord entre eux. Toutefois, Diodore, selon sa manière[1], rassemble comme en un faisceau tout ce qui regarde Pausanias, depuis le commencement de la campagne jusqu'à la mort de ce chef. Il retrace dans le même tableau son départ à la tête de la flotte, ses conquêtes en Chypre et dans le Bosphore, sa correspondance avec Xerxès, sa trahison, et, enfin, sa mise en jugement par les Spartiates et sa mort. Il termine ce récit en exprimant l'indignation que lui inspire le crime de cet homme d'État. Cette partie est écrite avec beaucoup d'art et forme un tout complet, où l'auteur a fait entrer des événements qui se sont passés dans le cours de deux années. Il est vrai que Diodore inscrit comme date l'archonte Adimante et la quatrième année de la 75^{e} olympiade, 477 avant Jésus-Christ; mais, selon son usage, l'année indiquée n'est relative qu'à la fin du récit[2], c'est-à-dire à la mort de Pausanias. Il est de toute évidence que le commencement de la campagne avait eu lieu avant cette date.

La détermination des dates de cette campagne a beaucoup

[1] Voyez l'introduction, p. 8. — [2] *Ibid.* p. 9.

divisé les érudits modernes : par exemple, Dodwell [1] et Corsini [2] s'efforcent de prouver que la guerre contre Xerxès n'éclaté qu'en 470, tandis que Dahlmann [3] et Krüger [4] la font commencer au printemps de l'année 477. Ces derniers pensent d'ailleurs, que l'expédition de Pausanias, la conquête de Chypre et de Byzance, la trahison du général grec, sa condamnation à Sparte et sa mort, se sont accomplis dans l'espace d'un peu plus d'une année, ce qui est contre la vraisemblance et les témoignages des anciens auteurs. Nous croyons, pour notre part que la flotte grecque est partie pour aller attaquer les Perses au printemps de 478, c'est-à-dire dans la seconde année de la 75e olympiade, et que, depuis ce moment jusqu'à la mort de Pausanias, il s'est écoulé près de deux années. Une lecture attentive des auteurs grecs établira, nous l'espérons, la justesse de cette assertion.

Nous montrerons bientôt que les délibérations de la diète de Platée, où l'expédition fut résolue, eurent lieu dans l'automne de 479; il faudrait donc reporter l'ouverture des hostilités au printemps de 478, ou, au plus tard, à l'été de cette même année, à moins de supposer, contre toute vraisemblance que la diète régla des éventualités qui devaient se produire quelques années plus tard. Cela seul suffirait pour nous faire croire que l'expédition de Pausanias a commencé à l'époque que nous venons d'indiquer; le rapprochement de la prise de Sestos et de la campagne de Pausanias, dans le récit de Thucydide, rend cette opinion encore plus probable. Thucydide continue ainsi : « Pausanias, fils de Cléombrote, général

[1] *Annales Thucyd.* p. 623.

[2] *Fasti Attici*, t. III, p. 181. Cette date ne repose sur aucun témoignage.

[3] Dahlmann, *Herodot, aus seinem Buche, sein Leben* (dans les : *Forschungen auf dem Gebiete der Geschichte*), Altona, in-8°, t. II, p. 38.

[4] Krüger, *Historisch-philologisches*, t. I, p. 37. (Voyez son édition de Thucydide, t. I, p. 106.)

« Hellènes, fut envoyé de Lacédémone avec vingt vaisseaux du « Péloponnèse. Les Athéniens joignirent à cette flotte trente « navires, et les alliés en fournirent un grand nombre. Les « Grecs firent voile vers Chypre, soumirent beaucoup de places « de cette île, se dirigèrent ensuite sur Byzance, qu'occu- « paient les Mèdes, et s'en emparèrent, sous le même comman- « dement [1]. »

Là finit l'expédition de Pausanias; la flotte ne retourna pas encore en Grèce, mais la guerre fut suspendue pendant quelque temps. On ignore dans quel mois les Grecs s'étaient rendus maîtres de Byzance; mais nous pouvons le conjecturer avec assez de vraisemblance d'après une expédition qui offrit beaucoup de rapport avec celle-ci : l'expédition de Datis et d'Artapherne dans l'Attique. La flotte des Perses se rallia dans le voisinage de Chypre, près de la plaine d'Alium, cingla directement vers la Grèce, ne s'arrêta que fort peu de temps autour des Cyclades et de l'Eubée, et aborda près de Marathon vers le mois de septembre. En comparant les deux expéditions, on voit que les deux flottes ont parcouru en sens opposé la distance qui sépare la Syrie des rivages de la Grèce; que les armées ont chacune livré deux combats, la première aux Cyclades et à Eubée, la seconde en Chypre et sur le Bos-

[1] Thucyd. I, XCIV. Nous traduisons par *sous le même commandement* l'expression de Thucydide, *ἐν τῇδε τῇ ἡγεμονίᾳ*, et nous terminons ainsi, comme la plupart des éditeurs, le chapitre XCIV du livre I^er^. Estienne et beaucoup d'autres après lui, Krüger entre autres, rattachent cette phrase au chapitre XCV, et rejettent la particule δὲ dans les mots *ἤδη δὲ βιαίου*, par lesquels on fait ordinairement commencer ce chapitre. Mais ce changement et cette transposition sont parfaitement inutiles; ils nuisent même à la clarté de l'exposition. Le mot *ἡγεμονία* est employé ici par Thucydide dans le sens de *στρατηγία*, comme l'a judicieusement observé Estienne lui-même (quod *ἡγεμονίαν* hic vocat, aliquanto post *στρατηγίαν* appellat), et il indique que tous les événements mentionnés ont eu lieu dans la même campagne, sous le commandement de Pausanias.

phore; mais la flotte grecque dut, en outre, après la conquête de Chypre, se rendre à Byzance. En tenant compte de cela, on peut, sans trop de témérité, supposer que l'expédition de Pausanias a duré autant que celle de Datis, et même un peu plus: ainsi la prise de Byzance n'a guère pu avoir lieu avant le mois de septembre 478.

Mais Pausanias méditait de livrer au roi de Perse sa patrie et toute la Grèce, dans l'espoir d'y exercer l'autorité en qualité de lieutenant du roi. Il se rapprocha donc de Gongyle, natif d'Érétrie, son complice, et ils agirent de concert aussitôt que les Grecs furent maîtres de Byzance. Pausanias commença par donner la liberté aux Mèdes et aux parents du roi qui étaient tombés en son pouvoir. Il envoya ensuite vers Xerxès Gongyle, avec une lettre dans laquelle il demandait la main de la fille du roi, en lui promettant dévouement et soumission. Xerxès accueillit favorablement cette démarche, et, pour s'entendre avec lui sans éveiller de soupçons, il nomma Artabaze satrape de Dascylitis et le chargea d'une lettre pour Pausanias, en lui donnant plein pouvoir.

La missive du roi produisit tout l'effet que Xerxès pouvait en attendre. « Pausanias, dit Thucydide[1], qui jouissait d'une « grande considération parmi les Grecs, à cause de la victoire « de Platée, conçut encore plus d'orgueil; il cessa de vivre se« lon les habitudes et les mœurs de la Grèce, etc. » Rien ne prouve mieux les vues ambitieuses du général spartiate que l'inscription gravée sur la coupe de bronze qu'il consacra à Neptune; ce qui blessa tellement le sentiment religieux des Grecs, que le souvenir en resta pour eux ineffaçable[2].

[1] Thucyd. I, cxxx.

[2] Athénée, XII, L (p. 536). Il est également fait mention de cette coupe dans Hérodote (IV, LXXXI), qui l'avait vue probablement.

Cette conduite de Pausanias souleva[1] un mécontentement général dans l'armée des Grecs, mais surtout parmi les Ioniens et tous ceux qui venaient d'être affranchis du joug de la Perse. Ils s'adressèrent aux chefs athéniens, en demandant à passer sous leur commandement. Aristide et Cimon saisirent l'occasion, et prirent les alliés sous la protection d'Athènes, ce qui donna l'hégémonie à cette république. Cependant le bruit des menées de Pausanias commençait à parvenir jusqu'à Sparte, et le gouvernement s'en alarmait. Les plaintes portées contre Pausanias par les Grecs qui se rendaient à Lacédémone produisirent encore plus d'effet. Les éphores n'hésitèrent plus, et s'empressèrent de rappeler le général, qui, docile à cet ordre, revint à Sparte.

Hérodote[2] décrit avec le plus grand détail la route de Sardes à Suse; il nomme les lieux et les stations royales qui se trouvent sur son parcours, et dit qu'elle a 13,500 stades; il ajoute plus loin que d'Éphèse à Sardes on compte 540 stades, et que la distance totale, depuis le rivage de la mer Égée jusqu'à la capitale de la Perse, est de 14,040 stades. Comme la différence en étendue entre les deux routes, de Suse à Éphèse et de Suse à Byzance, ne peut être considérable, nous admettons que cette dernière avait à peu près la même longueur. Pour faire ce chemin il fallait alors trois semaines au moins. Ainsi la lettre de Xerxès n'a pu être remise à Pausanias avant six semaines, à partir du départ de Gongyle pour Suse. N'oublions pas que Gongyle partit après la soumission de Byzance, et que le changement opéré dans l'esprit du général grec avait été causé par la réponse du roi de Perse. On ignore combien de temps les alliés restèrent spectateurs paisibles des menées de leur chef; mais, pour que les plaintes parvinssent à

[1] Thucyd. I, XCV. — [2] Hérod. V, LII-LV.

Sparte, pour que l'ordre des éphores pût arriver à Pausanias, et que ce dernier eût le temps de faire le voyage, il faut encore au moins six semaines. De toutes ces suppositions nous croyons pouvoir déduire que Pausanias revint en Laconie au commencement de l'hiver de la troisième année de la 75e olympiade, c'est-à-dire vers la fin de 478 avant Jésus-Christ.

C'est aussi l'époque marquée par Thucydide, qui, en faisant mention de Pausanias et du jugement qu'il subit à Sparte, ajoute[1] que « les Spartiates ne lui rendirent pas son commandement *au printemps suivant,* mais qu'ils envoyèrent à sa place « Dorcis et quelques autres chefs avec un faible détachement. » Cela montre que Pausanias quitta Byzance et revint dans le Péloponnèse avec toute la flotte des Spartiates et de leurs alliés. Or ce mouvement ne pouvait être ordonné qu'à l'approche de l'hiver, quand les opérations militaires étaient en grande partie suspendues. En toute autre saison les éphores se seraient contentés de changer le général, mais ils n'auraient pas rappelé l'armée. « Les Spartiates, ajoute Thucydide, envoyèrent « Dorcis avec d'autres chefs; mais, comme les alliés ne reconnaissaient plus leur hégémonie, il retourna sur ses pas, et les « Lacédémoniens n'envoyèrent plus personne. Ils craignaient « que leurs compatriotes ne se corrompissent à l'étranger, « comme cela était arrivé à Pausanias; ils renoncèrent à la « guerre contre les Mèdes, laissant aux Athéniens le soin de la « continuer, et la bonne intelligence entre les deux républiques « n'en fut point altérée[2]. » C'est ainsi que les Spartiates sortirent de la ligue grecque, et qu'ils abandonnèrent l'hégémonie aux Athéniens. Cet événement d'une grave importance eut lieu au printemps de la troisième année de la 75e olympiade (477 avant Jésus-Christ).

[1] Thucyd. I, xcv. — [2] *Id. ibid.*

Cependant Pausanias ne discontinuait pas ses intrigues : « Sans l'autorisation de son gouvernement (*ἄνευ Λακεδαιμο-*« *νίων*), il monta sur une galère de la ville d'Hermione, qu'il « avait louée, et navigua vers l'Hellespont, sous prétexte de « prendre part à la guerre nationale, mais, en réalité, pour « renouer ses intrigues avec le roi de Perse et tenter de par- « venir au pouvoir souverain dans sa patrie [1]. » Il voulut rentrer à Byzance, mais les Athéniens s'opposèrent à son débarquement. C'est alors qu'au lieu de revenir à Sparte il alla passer quelque temps à Colones, dans la Troade, où il continua ses menées [2]. Ici Plutarque, dans son récit, commet une erreur légère, quand il parle d'un acte insultant d'agression contre Pausanias. Il rapporte ce fait à l'année précédente, lors du premier séjour du général à Byzance. « Le comman- « dant de Samos, Uliade, dit-il [3], et Antagoras, de Chio, après « s'être concertés ensemble, tombèrent à l'improviste, près de « Byzance, sur la trirème qui voguait en avant et que montait « Pausanias, et l'enveloppèrent avec leurs navires. Pausanias, « furieux, les menaça de son ressentiment et leur dit que, par « cet acte de violence, ils s'attaquaient, non-seulement à son « vaisseau, mais à leur propre patrie. Ils lui intimèrent, néan- « moins, l'ordre de rétrograder, en disant qu'il devait remer- « cier les dieux de sa victoire de Platée, car ce souvenir seul « lui valait d'échapper au châtiment qu'il méritait. » Est-il admissible que l'agression contre Pausanias ait eu lieu quand il était encore généralissime de la Grèce? Quelle que pût être l'indignation qu'inspirait sa conduite, son grade le mettait à l'abri d'un tel affront, d'autant plus que les Spartiates et les Péloponnésiens, qu'il protégeait, lui restèrent fidèles [4]. Mais le

[1] Thucyd. I, CXXVIII.
[2] *Id. ibid.* CXXXI.
[3] Plut. *Aristide*, XXIII.
[4] *Id. ibid.* ch. XXIII, § 3 : Στιβάδα

fait d'Antagoras et d'Uliade devient tout simple, si nous le transportons à l'année suivante, époque de la seconde arrivée de Pausanias, lorsqu'il était privé de son autorité. Uliade et Antagoras avaient résolu de lui défendre l'accès de la ville, et, ayant rencontré sa galère, ils le forcèrent à rebrousser chemin.

Pausanias résidait à Colones pendant l'été de l'année 477 avant Jésus-Christ; il y épousa la fille d'Achéménide Mégabate[1]; mais les Spartiates ne lui permirent pas d'y rester longtemps. « Ayant été informés de sa conduite, dit Thucydide[2], « les éphores ne voulurent plus la tolérer, et ils lui envoyèrent « par un exprès, la scytale qui lui enjoignait de suivre cet envoyé (*τοῦ κήρυκος μὴ λείπεσθαι*), s'il ne voulait pas se déclarer en guerre ouverte avec le gouvernement de Sparte. « Pausanias, qui tenait à écarter tous les soupçons, et qui espérait se justifier de l'accusation en répandant de l'argent, « revint à Sparte pour la seconde fois. »

Les faits que nous venons de rapporter se sont passés pendant le printemps et l'été de l'année 477 avant Jésus-Christ. Tous les événements subséquents de la vie de Pausanias ont eu lieu à la date indiquée par Diodore, c'est-à-dire dans la première moitié de la quatrième année de la 75ᵉ olympiade (fin de 477 avant J. C.).

Pausanias ne s'était pas trompé dans son espoir : il déploya dans tout le procès tant de présence d'esprit, d'art et de finesse, qu'il déconcerta ses accusateurs et fit suspendre l'arrêt de condamnation. Mis d'abord en prison, il fut relâché ensuite, de

δ' οὐκ ἦν λαβεῖν, οὐδὲ χόρτον, οὐδὲ κρήνη προσελθεῖν ὑδρευσόμενον οὐδένα πρὸ τῶν Σπαρτιατῶν. (Comp. Thucyd. I, XCV : *Ξυνέβη τε αὐτῷ καλεῖσθαί τε ἅμα καὶ τοὺς ξυμμάχους τῷ ἐκείνου ἔχθει παρ' Ἀθηναίους μετατάξασθαι πλὴν τῶν ἀπὸ Πελοποννήσου στρατιωτῶν.*)

[1] Hérod. V, XXXII.

[2] Thucyd. I, CXXXI.

expédia sa lettre à Argos pendant l'automne, et qu'il mourut peu de temps après, vers la fin de cette même année, sous l'archontat d'Adimante, 477 avant Jésus-Christ.

CHAPITRE II.

ARISTIDE.

§ I. — Diète de Platée.

Après les victoires remportées sur les armées et les flottes de Xerxès et la prise de Sestos, il se fit un grand changement dans la politique des hommes d'État de la Grèce, et surtout dans la politique d'Athènes. Persuadés de la faiblesse réelle de l'empire des Perses, confiants, d'ailleurs, dans le génie et l'activité de leurs concitoyens, les chefs grecs résolurent de prévenir à jamais les invasions, et d'attaquer la suprématie des rois de Perse en portant la guerre au sein de leurs possessions orientales. Les historiens modernes s'accordent là-dessus; mais personne, jusqu'ici, n'a signalé, avec l'attention qu'elle mérite, cette circonstance, qu'une entreprise si vaste nécessitait des conventions préalables, un véritable pacte d'alliance. En effet, un congrès fut rassemblé à Platée, et ses délibérations furent le premier acte d'une politique qui eut une influence puissante sur les destinées de la Grèce ancienne. Plutarque en a témoigné dans un récit d'autant plus précieux, qu'il paraît se fonder sur le texte officiel des conventions alors conclues entre les Grecs : « Après la victoire de Platée, dit-il[1], « on convoqua une diète générale des Hellènes, où Aristide « proposa de rassembler à Platée, chaque année, les proboules « et les théores de la Grèce; de célébrer tous les cinq ans les

[1] Plut. *Aristide*, XXI.

général, de diriger les forces de la république vers la mer, comme le prescrit la situation géographique du pays. Solon institua quarante-huit naucraties, leur imposa l'obligation d'entretenir chacune un navire de guerre, et eut ainsi une flotte de quarante-huit vaisseaux. Clisthène en porta le nombre à cinquante. Pisistrate accrut le territoire de l'Attique de quelques possessions maritimes; mais Thémistocle fit plus qu'aucun d'eux, en créant une flotte puissante et en fondant le Pirée[1]. C'est alors que les vues des chefs athéniens s'agrandirent, et, avec elles, le cercle de leurs opérations.

« Mais, lorsque l'expédition contre les Perses fut décidée, dit « Isocrate[2], à qui convenait-il de confier l'hégémonie? N'était-« ce pas à ceux qui s'étaient distingués entre tous les Grecs dans « la guerre précédente; qui, souvent, sans être secourus, avaient « arrêté l'ennemi, et qui, mêlés aux autres, s'étaient fait remar-« quer par leur courage? N'était-ce pas à ceux qui, pour la dé-« fense commune, avaient quitté le sol de la patrie; aux fon-« dateurs de tant de villes, qu'ils surent préserver des derniers « malheurs? Il serait injuste de décerner de moindres hon-« neurs à la ville qui a surmonté le plus d'obstacles, et de pla-« cer à un rang subordonné ceux qui ont marché les premiers « au moment du danger. » En conséquence, les hommes d'état d'Athènes ambitionnèrent l'*hégémonie* dans cette guerre. Hérodote[3] rapporte que les Athéniens avaient manifesté les mêmes intentions dès le commencement de la lutte, mais qu'ils y avaient renoncé, dans la crainte de soulever des rivalités. Leur ambition fut satisfaite à la suite de la trahison de Pausanias.

[1] Voyez Исторія Аѳинской республики, p. 90 et suiv.

[2] Isocrate, *le Panégyrique*, p. 61, § 99 (Didot). (Comp. Lysias, § 47, p. 195.)

[3] Hérod. VIII, III.

Ce grand changement s'accomplit avec calme et sans lutte intérieure. « La conduite orgueilleuse de Pausanias, dit Thucydide [1], révolta tous les Grecs; elle irrita surtout les Ioniens et « tous ceux qui avaient secoué récemment le joug des Perses. « Ils se tournèrent vers les chefs athéniens, leur offrirent le « commandement suprême, en les suppliant de ne pas repousser la demande de leurs compatriotes et de ne pas permettre « que Pausanias usât de contrainte à leur égard. »

En lisant Thucydide, on est frappé de l'adresse avec laquelle Aristide et Cimon surent amener les alliés à une telle résolution. « Les Athéniens, poursuit l'historien, accueillirent leur « offre, et leur promirent de ne pas les laisser sans défense. » Ceci se passait peu de temps avant que Pausanias fût rappelé de Byzance par le gouvernement lacédémonien, c'est-à-dire, ainsi qu'il a été ci-dessus démontré [2], dans l'hiver de 478 à 477 avant Jésus-Christ.

Ainsi déchue du commandement supérieur, Sparte déclara que la Laconie et ses alliés Doriens cessaient de prendre part à la guerre contre Xerxès, et qu'en conséquence ils rappelaient leurs troupes; ce qui rendit nécessaire la convocation d'une nouvelle assemblée des Hellènes. Cette assemblée, moins générale que celle de Platée, et où ne siégèrent que des députés des îles et de l'Ionie, s'occupa des conditions en vertu desquelles les Athéniens prenaient le commandement suprême, qui leur était unanimement offert par les alliés. Parmi ces conditions les principales étaient les suivantes : les Athéniens étaient reconnus chefs de la nouvelle alliance (ξυμμαχία) formée pour continuer la guerre contre les Perses; les diverses républiques s'obligèrent à mettre à la disposition de la ligue toutes les ressources nécessaires pour la guerre, et

[1] Thucyd. I, xcv. — [2] Voy. p. 96.

ce furent les Athéniens qui durent déterminer le contingent de chacun des peuples alliés. « Alors, dit Thucydide[1], on créa « la charge des hellénotamies (ἑλληνοταμίαι, trésoriers des « Hellènes) pour veiller à la rentrée des contributions, dont la « première s'éleva à 460 talents. On choisit Délos pour y dé- « poser les sommes recueillies, et ce fut dans cette île qu'eurent « lieu les délibérations des alliés. » Le traité une fois sanctionné par l'assemblée des citoyens d'Athènes et par les autres républiques, Aristide fut chargé d'en arrêter définitivement la teneur[2]. Les alliés jurèrent solennellement d'en observer toutes les stipulations, et, après eux, Aristide prêta le même serment au nom des Athéniens. Il prononça des imprécations contre quiconque violerait les conventions jurées, et jeta dans la mer un fer rouge[3]. Aristide avait conduit toute cette grande affaire; par son autorité et par sa haute réputation de justice, il en avait aplani les nombreuses difficultés.

L'origine de l'hégémonie des Athéniens a été fort bien exposée par Barbeyrac[4]; mais il se trompe en lui donnant pour date, d'après la chronologie de Dodwell[5], l'an 470 avant Jésus-Christ. M. Boeckh[6], au contraire, s'appuyant sur l'autorité de Diodore[7], adopte la date de 477-476 avant Jésus-Christ, supposant toutefois que l'hégémonie ne fut pas en vigueur avant 476-475 avant Jésus-Christ. C'est aussi l'opinion de Larcher[8] et de Clinton[9], qui estiment que l'hégémonie

[1] Thucyd. I, XCVI.

[2] Diod. XI, XLVII.

[3] Plut. *Arist.* XXV.

[4] Barbeyrac : *Histoire des anciens traitez, depuis les tems les plus reculez jusques à l'empereur Charlemagne* (Amsterdam et la Haye, 1739, in-fol.), t. I, p. 86, art. 121.

[5] *Annales Thucydid.* p. 623. Dodwell est suivi, en outre, par Corsini (*Fasti Attici*, t. III, p. 181) et Wesseling (dans son édition de Diodore).

[6] *Die Staatshaushaltung der Athener* (2e édit.), t. I, p. 521.

[7] Diod. XI, XLVII.

[8] *Histoire d'Hérod.* t. VII, p. 646.

[9] *Fasti Hellenici* conversi a Krügero, p. 32 et 262.

§ III. — Date de la mort d'Aristide.

On est étonné de ne pas avoir de notions précises sur l'époque de la mort d'un homme aussi éminent qu'Aristide. Selon les uns, il est mort pendant son voyage dans le Pont, où l'appelaient les affaires de l'État; selon d'autres, il termina sa carrière à Athènes, dans un âge avancé; Cratère le Macédonien prétend qu'il fut accusé par un certain Diophante d'Amphitrope d'avoir reçu de l'argent des Ioniens dans le prélèvement des impôts; qu'il fut condamné à une amende, et que, n'ayant pu la payer, il s'éloigna d'Athènes et alla finir ses jours en Ionie. Plutarque [1] rejette ces assertions, et, se fondant sur ce qu'on montrait à Phalère le tombeau d'Aristide, il affirme qu'il est mort en Attique. La seule indication un peu précise se trouve dans Cornélius Népos : « Aristide mourut, « dit-il [2], environ quatre ans après que Thémistocle eut été « exilé d'Athènes. » Si vague que soit encore cette indication, on voit cependant qu'en employant le mot d'*exilé* pour caractériser la position de Thémistocle, Cornélius ne pouvait entendre que l'ostracisme de ce capitaine. Et, comme cet ostracisme fut décrété, selon nous [3], sous l'archonte Adimante, dans le deuxième semestre de l'année 477 avant Jésus-Christ, il s'ensuit que la mort d'Aristide, qui a eu lieu environ quatre ans plus tard, arriva sous l'archontat de Ménon (deuxième moitié de l'an 473 avant Jésus-Christ). Si l'on aimait mieux admettre que les paroles de Cornélius se rapportent à l'éloignement volontaire de Thémistocle, à son départ d'Argos

[1] Plut. *Aristide*, XXVI.

[2] Corn. Népos, *Aristide*, III : « Decessit « autem fere post annum quartum quam « Themistocles Athenis erat expulsus. »

[3] Voir plus bas le chapitre sur l'ostracisme de Thémistocle.

« tous les regards se portèrent sur Aristide, à la vertu duquel « cet éloge semblait s'adresser. »

Le vers cité se trouve dans la tragédie d'Eschyle, *les Sept Chefs devant Thèbes;* or, comme cette pièce, suivant la didascalie, a été représentée sous l'archonte Théagénide, et qu'Aristide assistait à la première représentation, il s'ensuit que sa mort n'a pu avoir lieu qu'après cette époque, et non pas avant la deuxième moitié de l'an 467 avant Jésus-Christ. Mais on ne peut admettre qu'Aristide soit mort en cette année, puisque tous les témoignages, et Plutarque lui-même, disent le contraire. Devant une telle contradiction, il est difficile de ne pas admettre que Plutarque s'est laissé séduire par quelqu'une de ces anecdotes qui avaient cours dans les écoles des rhéteurs et que répétaient étourdiment les panégyristes. L'altération qu'il a fait subir au texte même d'Eschyle en est pour nous une preuve. Il y a dans Eschyle: « Il ne veut pas seulement paraître « *courageux, οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος*, mais l'être réellement; » et, comme, selon la tradition, Aristide avait été surnommé le Juste, Δίκαιος, Plutarque a changé le vers d'Eschyle, et, au lieu de *courageux, ἄριστος*, il a mis *juste, δίκαιος*.

Le témoignage de Plutarque étant ainsi écarté, la didascalie n'est plus en désaccord avec le résultat de nos recherches, et l'année de la mort d'Aristide se trouve fixée comme nous l'avons dit. Nous pourrions nous arrêter ici, mais nous regardons comme un devoir de discuter une remarque de Barbeyrac [1], souvent reproduite par les écrivains modernes, et qui serait de nature à faire naître quelques doutes.

Selon Plutarque, dans la *Vie d'Aristide*[2], Callias le Dadouque fut un jour accusé par ses ennemis d'un certain délit; mais il se défendit avec tant d'art, que les juges paraissaient disposés

[1] Voyez l'ouvrage cité plus haut, t. I, p. 99. — [2] Ch. XXV.

CHAPITRE III.

VICTOIRES DE CIMON.

§ Ier. — Soumission d'Éion.

Peu de temps après que l'hégémonie eut été déférée aux Athéniens, la campagne contre les Perses commença et fut suivie par de nouvelles et non moins brillantes victoires des Grecs. La flotte alliée sortit de Byzance et ouvrit les hostilités sur le rivage septentrional de la mer Égée, où les Perses étaient restés maîtres de plusieurs places fortes. D'après Hérodote[1], ces places maritimes se trouvaient dans la Thrace et sur les bords de l'Hellespont; et, comme la Thrace, ainsi qu'il le dit lui-même[2], s'étendait jusqu'au Strymon, il faut en conclure qu'après la défaite de Platée les Perses retirèrent leurs garnisons des villes situées à l'ouest de ce fleuve et concentrèrent leurs forces dans la Thrace. Ce passage d'Hérodote est confirmé par Thucydide[3], qui fait mention des impôts (φόρος) levés du temps d'Aristide sur les villes d'Argile, Stagire, Acanthe, Scole, Olynthe et Spartole. Si ces villes se fussent trouvées, à cette époque, sous la dépendance des Perses, comme le prétend M. Grote[4], elles n'auraient pas figuré dans l'alliance générale grecque, et n'auraient pas été libres de fournir leur contingent aux Athéniens.

La position des chefs de l'armée perse devenait de plus en

[1] Hérod. VII, cvi : *Κατέσλασαν γὰρ ἔτι πρότερον ταύτης τῆς ἐλάσιος ὑπαρχοι ἐν τῇ Θρηΐκῃ καὶ τοῦ Ἑλλησπόντου πανταχῇ.*

[2] Hérod. VII, xxv. Comp. Thucyd. I, c. Le scholiaste d'Eschine (dans l'édit. de Reiske, t. III, p. 754) : *Ἐννέα ὁδοί· ὃς ἐστὶ τόπος τῆς Θρᾴκης.*

[3] Thucyd. V, xviii, 5.

[4] Grote, *History of Greece*, vol. V (éd. de 1849. Londres, in-8°), p. 356.

thène[1], Cimon trouva un allié actif dans Ménon de Pharsale, qui lui amena un secours de trois cents cavaliers, ses propres pénestes, et qui sacrifia pour le succès de cette guerre douze talents d'argent. Il est vrai que plusieurs savants, M. Weber entre autres[2], placent ce secours de Ménon à une époque postérieure, à la guerre d'Amphipolis par les Athéniens, mais l'orateur doit avoir eu en vue le temps de la guerre contre les Perses; il nomme même la ville d'Éïon, qui fut détruite, comme on sait, par Cimon. Nous croyons plus volontiers, avec M. Weissenborn[3], que l'indication de Démosthène a trait au siége de cette ville et à la prise de la forteresse par Cimon.

Il est probable que l'expédition contre Éïon a été entreprise peu de temps après l'établissement de l'hégémonie des Athéniens. Thucydide[4] parle de la soumission de cette ville comme du premier fait d'armes des Athéniens, et Diodore rapporte que Cimon se rendit directement de Byzance à Éïon[5]; et, comme l'hégémonie d'Athènes commença dans la première moitié de 477[6], le siége d'Éïon a dû être entrepris au printemps, ou, au plus tard, dans l'été de cette même année; mais il fut long et difficile. Les Athéniens, au témoignage d'Eschine[7], étaient environnés de grands dangers, et ils furent longtemps arrêtés devant les murs de cette place. L'orateur cite, en outre, quelques inscriptions, que l'on voyait encore de son temps,

[1] Démosthène *contre Aristocrate*, § 199 : *Ἐκεῖνοι Μένωνι τῷ Φαρσαλίῳ δώδεκα μὲν τάλαντ' ἀργυρίου δόντι πρὸς τὸν ἐπ' Ἠιόνι τῇ πρὸς Ἀμφιπόλει πόλεμον, τριακοσίοις δ' ἱππεῦσι, πενέσταις ἰδίοις, βοηθήσαντι . . . πολιτείαν ἔδοσαν.*

[2] *Demosthenis oratio in Aristocratem*, ed. Weber (Ienæ, 1845, in-8°), p. 507.

[3] Weissenborn, *Hellen.* (Ienæ, 1844, in-8°), p. 141, note 22.

[4] Thucyd. I, XCVIII : *Πρῶτον μὲν Ἠιόνα... πολιορκίᾳ εἷλον.*

[5] Diod. XI, LX.

[6] Voy. plus haut, II[e] partie, chap. II, p. 101-105.

[7] Esch. *contre Ctésiph.* p. 80, (Reiske) : *Ἦσάν τινες κατὰ τοὺς τότε καιροὺς, οἳ πολλοὺς πολὺν ὑπομείναντες χρόνον καὶ μεγάλους κινδύνους, ἐπὶ τῷ Στρυμόνι ποταμῷ ἐνίκων μαχόμενοι Μήδους.*

et qui célébraient les exploits des Athéniens sur le Strymon, devant Éïon. Dans la première il est dit que la ville fut réduite par la famine et les armes [1]. Ce grave témoignage est confirmé par tous les écrivains qui ont mentionné ce fait. C'est ainsi que nous lisons dans Hérodote [2] que Vogès se défendit avec le courage du désespoir, rejeta toutes les propositions, résista jusqu'à la dernière extrémité [3], et qu'après avoir épuisé tous ses vivres, aimant mieux mourir que de rendre la forteresse, il fit dresser un bûcher où il périt lui et toute sa famille. Plutarque, dans la vie de Cimon, est d'accord avec Hérodote; Pausanias [4] ajoute que Cimon détourna le fleuve Strymon, et qu'ayant dirigé son cours contre les murailles de la ville, il parvint ainsi à les renverser. En un mot, tout prouve que la ville d'Éïon ne fut prise qu'après un long siége. Il n'est pas téméraire de croire que la chute de cette ville eut lieu vers la fin de l'automne de 477 (première moitié de la quatrième année de la 75e olympiade, archontat d'Adimante). Ce résultat est confirmé par le témoignage d'Eschine et de son scholiaste.

Eschine dit plus loin que le gouvernement d'Athènes récompensa les services du général, et qu'au retour de la flotte il autorisa Cimon à faire élever trois Hermès avec des inscriptions rappelant sa victoire. Or, comme cette inscription ne parle que d'Éïon et d'aucun autre fait d'armes, on peut en conclure que la récompense fut accordée immédiatement après la prise de cette place, ou, en d'autres termes, qu'Éïon étant tombée, la flotte revint directement à Athènes. Ce retour eut lieu, au plus tard, vers la fin de l'automne pour l'hivernement des vaisseaux dans le Pirée, pendant la saison où les opérations mili-

[1] Αιμόν τ' αἴθωνα κρατερόν τ' ἐπάγοντες, Ἄρηα, etc.

[2] Hérod. VII, CVII.

[3] Διεκαρτέρεε ἐς τὸ ἔσχατον.

[4] Paus. VIII. VIII, 9.

taires étaient suspendues; ainsi le siége d'Éïon se serait terminé en automne.

Le passage où le scholiaste d'Eschine[1] parle des colonies de l'Attique dans la Thrace est plus concluant encore.

Le gouvernement, s'empressant de mettre à profit la possession des bouches du Strymon, y envoya une colonie de *Cléruques*. Ces colons s'y rendirent sous la conduite de Lysistrate, de Lycurgue et de Cratinus; ils occupèrent Éïon, mais ils furent défaits par les Thraces et périrent sous l'archontat de Phédon, 476 avant Jésus-Christ. Or le départ des colons n'a pu avoir lieu immédiatement après la nouvelle de la chute d'Éïon, car l'organisation d'une colonie demandait un temps assez considérable[2]. Nous ne nous éloignons donc pas beaucoup de la vérité, en admettant que la défaite des colons d'Athènes n'arriva que six mois ou même un an après la prise d'Éïon, et, comme le scholiaste dit que cette défaite eut lieu la première année de la 76e olympiade, la prise d'Éïon a dû tomber dans la dernière année de l'olympiade précédente, ou dans l'automne de l'an 477 avant Jésus-Christ.

§ II. — Soumission de l'île de Scyros.

Après la prise d'Éïon, dit Thucydide[3], les Athéniens conquirent l'île de Scyros dans la mer Égée, réduisirent en esclavage les Dolopes qui l'habitaient, et y établirent une colonie. Diodore attribue[4] cette conquête à Cimon, et place cet événement après la prise d'Éïon. Plutarque[5] raconte en outre com-

[1] Dans l'édit. de Reiske, vol. III, p. 755.

[2] Voir, sur ce sujet, quelques détails dans Libanius, Argument du discours de Démosthène *sur la Chersonèse*.

[3] Thucyd. I, XCVIII.

[4] Diod. XI, LX, 2.

[5] Plut. *Cimon*, VIII; *Thésée*, XXXVI.

ment le même Cimon fit transporter à Athènes, avec les plus grands honneurs, les restes de Thésée. Pausanias parle de cette cérémonie, mais en s'écartant un peu du récit de Plutarque. Selon ce dernier, Cimon rechercha et découvrit les restes de Thésée, lorsque Scyros était déjà conquise; Pausanias dit[1] au contraire que, d'après une prédiction de la Pythie, les Athéniens ne pouvaient s'emparer de cette île qu'après avoir rapporté à Athènes les restes de Thésée; que Cimon commença par remplir la volonté d'Apollon, et que le dieu, comme pour récompenser les Athéniens de leur piété, ajouta Scyros à leurs possessions. Cette divergence entre les deux auteurs ne doit pas nous arrêter. Ne perdons pas de vue que Pausanias, écrivain fort religieux, recueille surtout les légendes et les prédictions qui pouvaient servir à la gloire des dieux de la Grèce. Il n'est donc pas étonnant qu'il regarde la conquête de Scyros comme la conséquence de la translation des restes de Thésée. Son récit prouve, du moins, que les deux événements, la conquête de Scyros et la translation des restes du héros, se suivirent de très-près. C'est ainsi que les présente Plutarque, qui les classe tous deux sous l'archontat de Phédon et ajoute plus loin, qu'en mémoire de ces faits on fonda, quelques années plus tard, à Athènes, sous l'archonte Apséphion, un concours solennel où les poëtes tragiques se disputaient le prix, et où le jeune Sophocle l'emporta sur Eschyle. Cette fête ne fut peut-être instituée si tard que parce qu'il fallut attendre que le nouveau tombeau de Thésée fût construit et décoré. Quoi qu'il en soit du motif de ce retard, Plutarque parle du concours pour la poésie tragique comme ayant eu lieu postérieurement à cette translation. En lisant la description si claire du biographe, on ne peut que s'étonner que Corsini[2] et, après lui,

[1] Paus. III, III, 7. — [2] Corsini, *Fasti Attici*, t. III, p. 189.

Ouwersloot[1], s'efforcent de prouver que la translation des restes de Thésée par Cimon a eu lieu sous l'archonte Apséphion[2]. Nous établissons donc que l'île de Scyros a été conquise sous l'archontat de Phédon, qui était en exercice, comme on l'a vu plus haut[3], pendant tout le cours de l'année 476; mais, comme la flotte athénienne, à son retour de la Thrace, a hiverné dans l'Attique pour ne rentrer probablement en campagne qu'au printemps, c'est en été, ou au plus tard en automne, qu'a dû s'accomplir la soumission de Scyros.

§ III. — Victoire de l'Eurymédon.

Tous ces exploits de Cimon n'étaient que le prélude de la victoire éclatante qui le plaça à côté de Miltiade et de Thémistocle, et que Pausanias[4] appelle le grand fait d'armes de l'Eurymédon (*τὸ μέγα ἔργον ἐπ' Εὐρυμέδοντι*). D'après Diodore de Sicile[5], Cimon, sorti du Pirée à la tête de deux cents trirèmes, fit voile vers l'Asie Mineure, où il réunit à sa flotte cent vaisseaux des alliés, et se dirigea vers la Carie, qui était alors soumise aux Perses. Dès qu'il parut, les villes maritimes fondées par des colons grecs se détachèrent de la Perse pour se ranger de son parti; mais celles qui étaient occupées par des forces persanes, et dont les habitants, à cause de leur origine mélangée, parlaient les deux langues (*δίγλωττοι*), le reçurent en ennemi. Cimon les réduisit par la force et soumit à l'hégémonie d'Athènes, non-seulement la Carie, mais la Lycie. Lorsqu'il eut chassé les garnisons de l'ennemi, il alla avec deux

[1] Ouwersloot, *Specimen literarium inaugurale continens quasdam observationes de vita Cimonis*, Harlemi, 1849, in-8°, p. 7.

[2] Ce serait en 469 avant Jésus-Christ.

[3] Voyez ci-dessus la série des archontes éponymes d'Athènes.

[4] Paus. I, XXIX, 14.

[5] Diod. XI, LX, LXI.

de Diodore avec Uscer et Larcher[1]. Nous ne saurions partager non plus l'opinion de Krüger[2], qui place la victoire de l'Eurymédon, non dans l'automne de 470, mais au printemps de 469. On sait que les expéditions militaires des Grecs se faisaient, sauf de rares exceptions, dans la plus belle saison de l'année et surtout en été. La flotte entrait ordinairement en campagne au printemps et revenait en automne pour hiverner au Pirée. Or, si l'opinion de M. Krüger était vraie, pour que la flotte pût être de retour à Athènes dans le printemps même où elle en était partie, il faudrait supposer, contre l'évidence des faits connus, que la campagne n'aurait été qu'un rapide coup de main.

A l'appui de son opinion, Krüger cite la célèbre anecdote racontée par Plutarque au sujet du début dramatique de Sophocle et de son triomphe sur Eschyle. La plus grande agitation régnait, dit-on, dans le théâtre[3]; l'archonte, voulant en prévenir les excès, ne tira pas les juges au sort, mais pria Cimon et les autres stratéges de prononcer le jugement; Cimon y consentit et décerna le premier prix à Sophocle. Krüger ajoute que Cimon et ses collègues, rentrés alors dans Athènes après leur victoire, s'étaient rendus directement au théâtre dès leur arrivée[4]; mais Plutarque dit simplement que les chefs entrèrent au théâtre pour y faire des libations au dieu (*ἐποήσατο τῷ θεῷ τὰς νενομισμένας σπονδάς*); ce qui indique qu'ils séjournaient alors à Athènes. En outre, la bataille de l'Eurymédon a été livrée sous l'archonte Démotion, et le triomphe de Sophocle eut lieu l'année suivante, sous l'archontat d'Ap-

[1] Jacobi Usserii *Annales Veteris et Novi Testamenti*, p. 84. Larcher, *Histoire d'Hérodote*, VII, p. 648.

[2] Krüger, *l. l.* p. 52.

[3] Plut. *Cimon*, VIII : *Φιλονεικίας οὔσης καὶ παρατάξεως τῶν θεατῶν.*

[4] Krüger : *Die eben heimgekehrten Sieger.* Compar. p. 45.

et pouvaient nuire à leur commerce et à leurs villes maritimes[1], augmenta ce besoin et leur fit un devoir de se créer des forces maritimes. C'est ce que comprit Thémistocle et ce qu'il exécuta pendant l'année de son archontat.

Les mines d'argent qu'on avait trouvées dans les montagnes de Laurium en Attique étaient exploitées au compte de l'État, et le revenu se partageait entre les citoyens, à raison de dix drachmes par tête. D'après Hérodote[2], Thémistocle présenta et fit adopter par l'assemblée un projet de loi (*ἡ γνώμη*) pour « abroger ce partage et employer le revenu des mines à l'équi- « pement d'une flotte de 200 galères, » et, lorsque Xerxès envahit l'Attique, ils avaient déjà une flotte considérable.

L'expression d'Hérodote : *νέας ποιήσασθαι διηκοσίας* (employer l'argent pour former une flotte de deux cents vaisseaux), montre clairement que la construction des deux cents vaisseaux demandés par le décret n'a pas été entreprise en même temps, comme le suppose à tort M. Krüger[3], mais au fur et à mesure du revenu de ces mines. Hérodote le laisse bien voir en ajoutant que les deux cents vaisseaux étaient prêts lors de l'invasion de Xerxès, et que les Athéniens se proposaient d'en équiper encore d'autres[4]. Son récit est complété par Diodore[5], qui rapporte que Thémistocle persuada à l'assemblée d'ajouter vingt vaisseaux au nombre déjà existant. Cet auteur ne parle de cette proposition de Thémistocle qu'incidemment, dans le

[1] Georg. Syncellus (ed. Dindorf, Bonnæ 1829, in-8°), p. 247. Eusebii *Chron.* edd. Mai. et Zohrab. p. 169. Plut. *Thémist.* ch. IV : *Καὶ κατεῖχον οἱ Αἰγινῆται πλῆθει νεῶν τὴν Θάλασσαν.*

[2] Hérod. VII, CXLIV : *Τότε Θεμιστοκλέης ἀνέγνωσε Ἀθηναίους τῆς διαιρέσιος ταύτης παυσαμένους νέας τούτων τῶν χρημάτων ποιήσασθαι διηκοσίας.*

[3] Krüger, *Studien*, p. 26.

[4] Hérod. VII, CXLIV : *Αὗται τε δὴ αἱ νέες τοῖσι Ἀθηναίοισι προποιηθεῖσαι ὑπῆρχον, ἑτέρας τε ἔδεε προσναυπηγέεσθαι.*

[5] Diod. XI, XLIII : *Ἔπεισε δὲ τὸν δῆμον καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν πρὸς ταῖς ὑπαρχούσαις νανσὶν εἴκοσι τριήρεις προσκατασκευάζειν.*

récit de ses autres actes bien postérieurs; nous pensons néanmoins avec M. Boeckh [1], que l'assertion de Diodore se rapporte à l'année de l'archontat de Thémistocle. Hérodote lui-même [2] constate que les Athéniens, dont la flotte ne s'élevait précédemment qu'à cinquante galères, et qui, dans leur guerre avec Égine, s'étaient vus forcés de demander du secours à Corinthe, furent en état d'envoyer contre Paros soixante et dix galères sous le commandement de Miltiade. Cette expédition ayant eu lieu dans la deuxième moitié de 490 avant Jésus-Christ, la construction de nouveaux navires n'a pu commencer que vers 492; l'augmentation de la flotte, décrétée par la loi de Thémistocle, s'est donc opérée comme le rapporte Diodore.

§ II. — Construction d'un mur d'enceinte pour la défense d'Athènes.

A l'époque où Xanthippe, vainqueur de Mycale, soumettait Sestos et la Chersonèse de Thrace et faisait rentrer Athènes dans ses anciennes possessions, Thémistocle conçut le projet de fortifier la ville en l'entourant de murailles. « Immédiate-« ment après que l'ennemi se fut éloigné, dit Thucydide [3], les « Athéniens ramenèrent leurs femmes, leurs enfants, avec ce « qui leur restait de fortune, et se préparèrent à reconstruire « la ville et les murailles. » Par l'*éloignement de l'ennemi*, il faut comprendre la fuite des Perses après la bataille de Platée, ce que Diodore confirme en ces termes [4] : « Après la bataille de « Platée, les Athéniens ramenèrent de Trézène et de Salamine « leurs femmes et leurs enfants, et commencèrent immédiate-« ment la construction d'un mur d'enceinte autour de leur

[1] *Die Staatshaushaltung der Athener*, vol. I, p. 350.

[2] Hérod. VI, LXXXIX et CXXXII.

[3] Thucyd. I, LXXXIX.

[4] Diod. XI, XLI, XLIII.

« ville. » Les deux auteurs emploient l'expression *immédiatement* (*εὐθὺς*), ce qui indique que les citoyens se sont mis à l'ouvrage sitôt après leur retour à Athènes. Nous croyons même que le soin de rebâtir leurs murailles a passé avant tous les autres, sans en excepter la reconstruction des maisons. En effet, Thémistocle savait que ces fortifications exciteraient le mécontentement des Spartiates et de leurs alliés, et il voulait prévenir tout empêchement en pressant les travaux. D'un autre côté, la présence prolongée des Perses dans l'Attique avait livré le pays à la dévastation et à la ruine; et le départ des citoyens, l'interruption du commerce, avaient tari la source des revenus publics. Les ressources manquaient pour la construction des murailles. Ce grand acte ne pouvait être accompli que par le concours dévoué de tous les habitants sans distinction; mais ce concours n'était possible qu'au moment du retour, lorsque l'âme des Athéniens serait émue par le spectacle de la dévastation et des ruines, et exaltée par le sentiment de la gloire qu'ils avaient acquise. C'est de ce moment que Thémistocle sut profiter pour les entraîner à ce nouvel effort patriotique. Thucydide et Diodore[1] s'accordent à dire que l'enthousiasme fut général; cela prouve assez que le travail des fortifications fut entrepris aussitôt après le retour à Athènes et avant que les habitants s'occupassent de leurs affaires privées. Il est vrai que Dodwell[2] cherche à démontrer que les Athéniens s'occupèrent avant tout de rebâtir leur ville, et que ce fut plus tard qu'ils commencèrent à la fortifier. Mais Thucydide dit[3] que

[1] Thucyd. I, xc : *Τειχίζειν δὲ πάντας παυδημεὶ τοὺς ἐν τῇ πόλει καὶ αὐτοὺς καὶ γυναῖκας καὶ παῖδας.* Diod. XI, xl.

[2] *Annales Thucydidei*, p. 621 : « Resstauratis ædificiis et reversis uxoribus liberisque, tum demum se ad muros urbis suæ reficiendos accingunt Athenienses. »

[3] Thucyd. I, xc : *Φειδομένους μήτε ἰδίου, μήτε δημοσίου οἰκοδομήματος ὅθεν τις ὠφέλεια ἔσται ἐς τὸ ἔργον, ἀλλὰ καθαιροῦντας πάντα.*

les Athéniens prirent des matériaux partout, sans épargner ni leurs propres demeures, ni les édifices publics, employant tout ce qu'ils jugeaient pouvoir servir. Si l'opinion de Dodwell était vraie, il faudrait supposer l'impossible : que les Athéniens ont commencé par rebâtir leurs maisons, et qu'ensuite ils les ont démolies pour construire le mur d'enceinte. La ville était en ruines; un grand nombre de maisons s'étaient écroulées[1]; les Athéniens en firent le sacrifice : ils portèrent la pioche dans ces décombres, et employèrent les matériaux à la construction de leurs fortifications.

On peut donc regarder comme démontré que les travaux des murs d'enceinte d'Athènes ont été commencés immédiatement après la rentrée des citoyens dans cette ville, et qu'ils ont précédé la reconstruction des maisons particulières. Il est possible de déterminer encore plus exactement cette époque.

Après la victoire de Platée, les Grecs marchèrent contre Thèbes, châtièrent cette ville pour avoir fait alliance avec les Perses, retournèrent ensuite à Platée rendre des actions de grâces aux dieux, et rentrèrent enfin dans leurs foyers. D'après les recherches de Fréret[2], avec lequel M. Boeckh est d'accord, les sacrifices d'actions de grâces eurent lieu le 4 de boédromion, et, comme Platée n'est qu'à une distance de dix à douze heures d'Athènes, les Athéniens purent rentrer chez eux le 6 ou le 7, et leurs familles les rejoindre vers la fin du même mois; de sorte que les fortifications furent probablement entreprises dans les premiers jours de pyanepsion.

Les travaux, au témoignage de Thucydide[3], furent poussés

[1] Thucyd. I, LXXXIX : Καὶ οἰκίαι αἱ μὲν πολλαὶ πεπτώκεσαν.

[2] Fréret, *sur la date de la bataille de Platée* (dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. XVIII, Paris, 1753), p. 139-143.

[3] Thucyd. I, XCIII.

avec une grande ardeur et une grande promptitude. Il le fallait; car, dit le même historien [1], « les alliés redoutaient les « Athéniens à cause de la puissance de leur flotte et de la bra- « voure qu'ils avaient montrée dans la guerre contre les Perses; » ils pouvaient, en conséquence, vouloir contraindre les Athéniens à laisser leur ville ouverte. Les Éginètes, particulièrement, surveillaient avec un soin jaloux tout ce qui se faisait dans l'Attique. Informés de l'entreprise de Thémistocle, ils dépêchèrent à Sparte un exprès, nommé Poliarque, pour porter le fait à la connaissance des éphores [2]. Les Spartiates envoyèrent sans retard [3] des ambassadeurs en Attique, avec la mission de détourner les Athéniens de leur résolution. Ceux-ci reçurent solennellement les ambassadeurs dans l'assemblée publique, écoutèrent leurs représentations, et s'empressèrent de les renvoyer, en leur disant qu'on allait expédier à Sparte des délégués pour négocier sur ce point. Ils tinrent parole, et nommèrent Thémistocle, Abronichus et Aristide. Le premier partit sur-le-champ; les deux autres retardèrent leur départ.

D'après le récit de Thucydide, Sparte envoya ses délégués sur la nouvelle que les Athéniens avaient l'intention de fortifier Athènes [4], et les délégués arrivèrent dans cette ville avant le commencement des travaux. Diodore dit, au contraire, que les travaux étaient déjà commencés; il ajoute même que les députés de Sparte s'adressèrent aux citoyens qui travaillaient et leur ordonnèrent de cesser. Mais, puisque, selon le même historien, le gouvernement de Sparte manda Thémistocle et lui fit des reproches au sujet des fortifications d'Athènes; puisque celui-ci nia le fait et engagea les éphores à ne pas ajouter foi

[1] Thucyd. I, xc.

[2] Plut. *Thémist.* ch. xix.

[3] Diod. XI, xxxix : *Εὐθὺς οὖν πρέσβεις ἐξέπεμψαν* (Λακεδαιμόνιοι) *εἰς τὰς Ἀθήνας.*

[4] Thucyd. I, xc : *Λακεδαιμόνιοι δὲ αἰσθόμενοι τὸ μέλλον.*

peu calmé. Or elle se tint, comme on a vu [1], dans le mois de mémactérion ; donc la construction des murs d'Athènes s'est faite le mois précédent, en pyanepsion.

Toutefois, Thucydide dit positivement que les murailles ne furent point terminées, mais qu'on se contenta de les élever assez pour qu'elles pussent servir de défense contre une attaque éventuelle [2]. Or à quelle époque acheva-t-on cette construction ? Diodore rapporte [3] que ce fut sous l'archonte Timosthène (troisième année de la 75e olympiade, 478 avant J. C.). La date inscrite par Diodore en tête de son récit se rapporte, en effet, comme nous l'avons montré précédemment, à l'événement par lequel il se termine.

En résumé, les Athéniens ont commencé la construction du mur d'enceinte de leur cité aussitôt après leur retour à Athènes, et ils ont achevé ce premier travail dans le courant du mois de pyanepsion, la deuxième année de la 75e olympiade, 479. Après avoir élevé le rempart à une hauteur convenable, ils suspendirent les travaux pour reconstruire leurs propres demeures et pour mettre ordre à leurs affaires. Les remparts furent continués aux frais de l'État, et terminés l'année suivante, 478, qui était la troisième de la 75e olympiade, sous l'archontat de Timosthène.

§ III. — Fortification du Pirée.

La construction du mur d'enceinte, sans la fortification du Pirée, n'eût assuré qu'incomplétement la sécurité de l'Attique. C'est ce qui n'avait pas échappé à Thémistocle ; aussi, avant les guerres persiques, il avait représenté aux Athéniens les

[1] Voyez ci-dessus, IIe partie, ch. II, § 1 : Diète de Platée, p. 100.

[2] Thucyd. I, XC.

[3] Diod. XI, XXXVIII, XXXIX, XL.

ces différents témoignages et cherché à prouver que les deux dénominations, *Hermès de la porte* et *Hermès du marché*, désignent une seule et même statue, et que l'expression *Hermès de la porte* était justement la seconde désignation de l'*Hermès du marché* que signale Hésychius, sans la rapporter; « d'autant plus, dit-il, que ce dernier était positivement placé « près de la porte. » Corsini[1], Boeckh[2], Leake[3] et autres adoptent l'opinion de Meursius et supposent qu'on pourrait lire dans Démosthène : ὁ ἀγοραῖος au lieu de ὁ πρὸς τῇ πυλίδι. Or, comme, d'après ce même Philochorus, cité par Hésychius, l'Hermès du marché avait été érigé sous l'archonte Kébris (Κεβρίδος ἄρξαντος), Corsini, Boeckh et Leake en déduisent que les murs du Pirée, qui ont motivé la consécration de la statue, ont été commencés sous le même archontat. Voyant que cette date est en contradiction manifeste avec Thucydide et Diodore, ils s'efforcent de faire disparaître la contradiction; mais ils ont, pour cela, recours à des moyens par trop arbitraires. Corsini déclare que l'archonte Kébris est un archonte pseudéponyme, et M. Boeckh change même ce nom en celui d'Hybrilide et le place à la deuxième année de la 72ᵉ olympiade (491 avant J. C.). Toutes ces conjectures tombent devant un examen impartial des textes.

Hésychius dit[4] : « Hermès du marché est le nom véritable « de la statue qui a été érigée sous Kébris, comme l'atteste « Philochorus dans son IIIᵉ livre. » Le grammairien ne donne ici qu'un seul nom, en ajoutant que c'est le véritable (ὄντως), ce qui indique que cet Hermès en avait encore un autre. Il

[1] *Fasti Attici*, vol. I, p. 332.

[2] *De archontibus Atticis qui vocantur pseudeponymi*, p. 131.

[3] *Topographie Athens*, übers. v. Baiter et Sauppe (Zürich, 1844, in-8°), p. 452.

[4] Ἀγοραῖος Ἑρμῆς· οὕτως ἐλέγετο ὄντως, καὶ ἐρρύρυτο Κεβρίδος ἄρξαντος, ὡς μαρτυρεῖ Φιλόχορος ἐν τρίτῳ.

est probable que cet autre nom était un terme emprunté au langage populaire, et peut-être un terme inconvenant que l'auteur n'a pas cru devoir reproduire. Meursius pense que cet autre nom était ὁ πρὸς τῇ πυλίδι, parce que l'Hermès se trouvait près de la porte. Mais il y avait à Athènes beaucoup de portes dans le voisinage desquelles s'élevaient des Hermès; un seul cependant portait le nom d'*Hermès de la porte.* Il y avait aussi plusieurs Hermès sur l'agora d'Athènes, et cependant il n'y avait qu'un *Hermès du marché.* En outre, Démosthène n'a dû employer que le nom véritable. Enfin, Philochorus lui-même parle d'ailleurs de ces deux statues séparément; l'une est nommée dans le IIIe, et l'autre dans le Ve livre de son Atthide. Nouvelle raison pour ne pas les identifier l'une avec l'autre. Mais bornons-nous à l'*Hermès de la porte,* dont parle Harpocration, d'après le Ve livre de l'Atthide de Philochorus. La citation textuelle de l'historien a ici beaucoup d'importance, en ce qu'elle s'appuie sur des inscriptions officielles du temps. Il dit que l'Hermès de la porte fut érigé par les neuf archontes, à l'occasion du commencement de la construction des murs du Pirée, et qu'on y avait gravé l'inscription suivante : « En commençant la construction des murailles, « on a consacré au dieu cette statue, par ordre du conseil et « de l'assemblée. » Harpocration, ou Philochorus lui-même, ne donne ici qu'un fragment de l'inscription, et garde le silence quant à l'époque où elle fut gravée, peut-être parce qu'il suppose cette époque suffisamment connue. Les savants modernes rapportent cette inscription au temps de la guerre médique, et ne diffèrent que sur l'année. Mais elle doit appartenir au IVe et non au Ve siècle avant Jésus-Christ, et, par conséquent, elle se rapporte, selon nous, à la reconstruction des murs du Pirée, accomplie sous Conon. Il est donc naturel que Philo-

chorus en parle dans son V^e^ livre de l'Atthide, où il raconte les événements compris entre la guerre du Péloponnèse et le règne de Philippe de Macédoine, comme M. Müller[1] l'a établi par ses savantes recherches.

D'après ce qui précède, il n'y a pas lieu de mettre en doute la date de Diodore, selon laquelle les fortifications du Pirée, commencées sous Thémistocle, auraient été achevées sous l'archonte Adimante, 477 ans avant Jésus-Christ.

§ IV. — Médiation de Thémistocle entre Corcyre et Corinthe.

Si, après le combat de Salamine, dans le conseil assemblé pour décerner des récompenses aux plus dignes stratéges, Thémistocle n'obtint que le second prix, ce jugement ne fut pas l'expression du sentiment public, mais l'effet de l'ambition personnelle et de la jalousie de quelques chefs; la nation grecque, au contraire, rendait hommage aux services signalés de Thémistocle. Son nom était en haute estime parmi ses concitoyens, et même parmi les Spartiates, qui le manifestèrent avant les autres Hellènes, en invitant Thémistocle à se rendre chez eux, et en le recevant avec les plus grands honneurs[2]. Tels étaient l'estime et le crédit dont jouissait alors Thémistocle, que plusieurs républiques le prirent pour arbitre dans des contestations importantes, et se soumirent à sa décision. C'est ainsi qu'il fut choisi pour régler un différend entre Corinthe et Corcyre.

Ces deux villes avaient des prétentions sur Leucade, et chacune voulait réunir cette île à son territoire. D'après le récit de Plutarque[3], on voit que les Corinthiens ne voulaient pas

[1] *Fragmenta historicorum Græcorum* (Firmin Didot), t. I, p. 404.

[2] Hérod. VIII, CXXIV.

[3] Plut. *Thémist.* ch. XXIV.

mesurée Thémistocle travaillait lui-même à rendre plus facile la tâche de ses ennemis.

Plutarque[1] rapporte que Thémistocle, voyant baisser sa faveur, revenait souvent, dans l'assemblée, sur les services qu'il avait rendus, et que cette insistance était parfois fatigante. Il excita un mécontentement plus vif encore, quand, pour rappeler sa victoire, il érigea, à ses frais, un temple en l'honneur de Diane *Aristobule,* ou la bonne conseillère, pour rappeler ce que la Grèce devait à sa sagesse. En outre, il fit don à la déesse de son propre buste, qu'il plaça, suivant la coutume des Grecs, dans ce temple, où Plutarque le vit quelques siècles plus tard.

Les ennemis de Thémistocle mirent à profit cette faiblesse; et pourtant, s'ils réussirent à diminuer l'enthousiasme des Athéniens, ils n'affaiblirent pas leurs sentiments d'estime et de reconnaissance[2]. Thémistocle vit sans doute le danger. Il s'adressa au poëte Phrynichus, auteur très-applaudi du drame *la Chute de Milet* (Μιλήτου ἅλωσις)[3], et monta à ses frais la nouvelle pièce de cet auteur, les Phéniciennes (*Φοίνισσαι*), dans laquelle on célébrait la victoire des Grecs sur les Perses et les exploits de Thémistocle. La sensation profonde que ce drame produisit excita d'autant plus le parti hostile à Thémistocle, parti dont les efforts aboutirent enfin à l'ostracisme du héros de Salamine.

La chorégie de Thémistocle, si remarquable au point de vue politique, a peut-être encore plus de valeur pour la chronologie. Plutarque la rapporte à l'archontat d'Adimante, se

[1] Plut. *Thémist.* XXII.

[2] Diod. XI, LIV, 3 : *Διόπερ εὐδοκιμοῦντος παρ' αὐτοῖς Θεμιστοκλέους καὶ μεγάλην δόξαν ἔχοντος ἐπ' ἀρετῇ.* Il ajoute un peu plus loin, § 5 : *Μέγας ἦν παρὰ τοῖς Ἀθηναίοις· ἠγάπων γὰρ αὐτὸν ἐπὶ τοῖς πεπραγμένοις διαφερόντως οἱ πολῖται.*

[3] Les détails historiques de cette représentation ont été exposés dans notre ouvrage : Исторія Аѳинской республики, etc.

fondant, non sur de vagues témoignages, mais bien sur l'inscription du monument que Thémistocle avait placé lui-même en mémoire de sa victoire chorégique, inscription ainsi conçue[1] « Thémistocle de Phréarrhes a fait les frais du chœur, Phry- « nichus a composé le drame, Adimante étant archonte. » Cette représentation a pu être donnée, soit pendant les fêtes Lénéennes, ou, ce qui est plus probable, pour les grandes Dionysies, qui tombaient le 12 du mois d'élaphébolion. Quant à l'ostracisme de Thémistocle, il n'est point douteux qu'il n'ait été postérieur à la chorégie, et qu'il ne faille l'attribuer à l'impression qu'avait produite la tragédie de Phrynichus. On est d'autant plus fondé à le croire, que, d'après le témoignage de Diodore et de Plutarque[2], l'ostracisme de Thémistocle n'était pas considéré comme une punition, mais comme une mesure de sûreté pour la république, et la marque de sa grande puissance. La chorégie et l'ostracisme semblent avoir eu lieu sous l'archontat d'Adimante (477 avant Jésus-Christ). A cet égard, notre opinion s'appuie sur la chronologie de Diodore de Sicile et sur le récit de Plutarque. Nous avons vu que Diodore fixe la mort de Pausanias à l'an 477 : or Plutarque ajoute[3] que Pausanias, voyant Thémistocle banni et mécontent, tenta de l'associer à ses desseins. Cela prouve que Thémistocle était déjà exilé à Argos cette même année 477 avant Jésus-Christ. Mais on peut déterminer cette date avec plus de précision encore. Philochorus, en parlant de l'institution de l'ostracisme, dit[4] qu'on n'appliquait cette peine qu'une fois dans l'année, nom-

[1] Plut. *Thémist.* v : *Καὶ πίναξ τῆς νίκης ἀνέθηκε τοιαύτην ἐπιγραφὴν ἔχοντα· Θεμιστοκλῆς Φρεάρριος ἐχορήγει, Φρύνιχος ἐδίδασκεν, Ἀδείμαντος ἦρχεν.*

[2] Diod. XI, LV, 2-3. Plut. *Thémist.* XXII, 4.

[3] Plut. *Thémist.* XXIII, 3.

[4] *Fragmenta historicorum Græcorum*, edd. Car. et Theod. Müller. (Firm. Didot), t. I, p. 396. *Philochori fragm.* LXX, 6 : *Προχειροτονεῖ μὲν ὁ δῆμος πρὸ τῆς η' πρυτανείας εἰ δοκεῖ τὸ ὀστρακον εἰσφέρειν.*

mément avant la huitième prytanie; le scholiaste d'Aristophane[1] confirme ce renseignement, sauf l'indication du chiffre de la prytanie. Les deux auteurs paraissent avoir puisé leurs renseignements chez Aristote, qui ne diffère de Philochorus que sur le chiffre de la prytanie, et dit[2] que la votation de l'ostracisme avait lieu dans la sixième. Quoi que l'on pense de ce léger dissentiment, comme l'année athénienne se composait de dix prytanies, et commençait alors en hiver, il s'ensuit que l'assemblée où se décida la question d'ostracisme n'a pu être convoquée que dans l'été, ou, au plus tard, dans l'automne de 477.

On pourra nous objecter qu'en désignant la sixième ou la huitième prytanie, Aristote et Philochorus parlaient, non de l'ancienne année athénienne, qui commençait en hiver, mais de celle de leur temps, qui commençait en été, et que, dans ce cas, l'assemblée du peuple, quand il s'agissait d'ostracisme, était convoquée, non en automne, mais au printemps. Nous répondrons que, depuis l'adoption du calendrier de Méton, le commencement de l'année se trouvait, il est vrai, porté de l'hiver à l'été; toutefois ce changement ne pouvait altérer en rien l'ordre des institutions de l'État; en pareil cas, les chiffres seuls ont pu changer. L'assemblée des citoyens qui avait à décider sur une question d'ostracisme se réunissait toujours, avant comme après Méton, à l'époque de l'année que l'usage avait fixée. D'ailleurs Aristote, aussi bien que Philochorus, ne pouvaient parler que de l'année athénienne, qui commençait encore en hiver; car, de leur vivant, l'institution de l'ostracisme n'était plus en vigueur depuis très-longtemps.

[1] *Scholia græca in Aristophanem*, ed. Dübner. (Firmin Didot) : *in Equites*, v. 855 (p. 65).

[2] *Fragm. histor. Græc.* I, p. 397 : Ἐπὶ δὲ τῆς ἕκτης πρυτανείας... φησὶν Ἀριστοτέλης, ἐν τῇ κυρίᾳ ἐκκλησίᾳ.... καὶ περὶ τῆς ὀστρακοφορίας ἐπιχειροτονίαν δίδοσθαι.

tons encore que la mort d'Aristide, qui, d'après Plutarque, est antérieure aux débuts politiques de Périclès, avait eu lieu tout juste au moment de ses débuts, c'est-à-dire aussi en 469 : comme, d'après Cornélius Népos [1], Aristide mourut quatre ans après l'ostracisme de Thémistocle, ce serait donc en 473 qu'il faudrait placer l'ostracisme de Thémistocle. Toutes ces coïncidences forcées et hypothétiques montrent qu'il est impossible de s'arrêter à l'année 471 pour l'ostracisme de Thémistocle, comme l'ont fait Dodwell, Corsini et Clinton, et qu'il faut remonter au moins jusqu'à 473 avant Jésus-Christ.

Mais comment admettre que Périclès, quel que fût son génie, se soit placé tout d'un coup à la tête du gouvernement d'Athènes, en face de concurrents tels que Thucydide, Myronide et Cimon? Plutarque lui-même prévient une telle supposition, en distinguant d'une manière très-nette le début de Périclès et l'établissement de son influence sur l'assemblée, et c'est à cette dernière période qu'il assigne, avec Cicéron [2], une durée de quarante années. Nous sommes donc fondés à admettre que Périclès n'est parvenu à la suprématie qu'en 469, et que, dans le temps qui a précédé, il s'était efforcé de gagner la confiance des Athéniens et de jeter les fondements de son crédit; enfin, que les débuts de sa carrière politique appartiennent à l'année 471, ou même à l'année 472. D'ailleurs, Plutarque place les premiers succès de Périclès dans l'assemblée après la mort d'Aristide et pendant l'exil de Thémistocle, c'est-à-dire à une époque où ce dernier vivait encore. Or Thémistocle, comme nous le verrons plus tard, mourut en 471 avant Jésus-Christ; il faut donc de toute nécessité rapporter la première entrée de Périclès aux affaires, tout au moins à l'année précédente

[1] Cornel. Nepos, *Arist.* cap. III. — [2] Cicero, *De orat.* III, XXXIV : « Quadraginta annos « præfuit Athenis. »

(472). Plutarque lui-même confirme ce calcul quand il ajoute qu'à cette époque Cimon était presque toujours absent de l'Attique. En effet, jusqu'à la bataille de l'Eurymédon, ce capitaine fut surtout occupé d'opérations militaires qui ne lui permettaient pas de séjourner à Athènes, ce qui laissait à Périclès une entière liberté d'action. Ainsi, en admettant l'époque ci-dessus indiquée (472) pour l'entrée aux affaires de Périclès, on ne peut placer la mort d'Aristide plus loin que l'année 473, ni, en même temps, avancer l'ostracisme de Thémistocle plus près que l'année 477 avant Jésus-Christ. Ce passage de Plutarque est une nouvelle preuve de l'exactitude de notre déduction chronologique.

Ainsi, pour nous résumer, Thémistocle fut exilé par l'ostracisme sous l'archonte Adimante, dans la seconde moitié de l'année 477 avant Jésus-Christ.

CHAPITRE VI.

FUITE DE THÉMISTOCLE EN PERSE.

L'éloignement de Thémistocle par l'ostracisme eut les suites les plus fatales pour ce grand homme; il fut suivi de sa condamnation et de son bannissement, qui satisfirent et la haine de ses ennemis et la jalousie des Lacédémoniens[1].

Ces dernières et malheureuses années de la vie de Thémistocle sont racontées en détail et avec un remarquable accord sur les faits principaux par les anciens historiens, en particulier par Thucydide, Diodore et Plutarque. Cependant les

[1] Voyez, pour plus de détails, mon Mémoire sur le parti persan dans la Grèce ancienne et le procès de Thémistocle. (Extrait du tome VI, 1re série, 1re partie, des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.) Paris, Imprimerie impériale, 1860, in-4°.

savants modernes trouvent dans ces témoignages des contradictions fréquentes, des inexactitudes, des erreurs même, et très-souvent ils rejettent leurs témoignages les plus positifs. Pour écarter plus sûrement ces difficultés, nous diviserons ce chapitre en trois paragraphes, et nous examinerons successivement : 1° le séjour de Thémistocle à Argos; 2° sa fuite à Corcyre et son départ de cette île pour se rendre chez le roi Admète; 3° son séjour dans le pays des Molosses et son départ pour l'Asie Mineure.

§ Ier. — Séjour à Argos.

Il est question du séjour de Thémistocle à Argos dans le récit que fait Thucydide de la trahison de Pausanias et de la persécution de Thémistocle lui-même, et, bien qu'il en parle brièvement et pour ainsi dire en passant, ce passage sera notre point de départ pour des recherches ultérieures. « Thémistocle, « dit-il[1], éloigné d'Athènes par l'ostracisme, vivait à Argos; il « visita d'autres lieux du Péloponnèse. » Dans cette mention rapide des excursions de Thémistocle, l'auteur semble avoir en vue les jeux olympiques, où Thémistocle se rendit à l'époque de leur célébration et où il fut reçu avec les plus grands honneurs. Pausanias, Élien et Plutarque[2] parlent de ce voyage; ce dernier indique même l'époque de l'ovation de Thémistocle, en disant qu'elle eut lieu la première fois que l'on célébrait les jeux depuis l'invasion de Xerxès. C'était donc au commencement de la 76e olympiade, dans l'été de 476 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire pendant le séjour de Thémistocle à Argos.

[1] Thucyd. I, CXXXV. : *Ἔτυχε γὰρ ἀδίκως ἀπωσθεὶς καὶ ἔχων διαιταν μὲν ἐν Ἄργει, ἐπιφοιτῶν δὲ καὶ ἐς τὴν ἄλλην Πελοπόννησον.*

[2] Paus. VIII, L, 3; Élien, XIII, XLIII, Plut. *Thémist.* XVII, *h.*

M. Krüger admet aussi que l'indication de Plutarque se rapporte à cette olympiade; « alors, dit-il, c'est qu'il n'était pas « encore banni[1]. » Mais, d'après le témoignage des auteurs anciens[2], l'ostracisme n'était ni une peine ni la conséquence d'un jugement, et, loin d'être un déshonneur, il témoignait que le personnage qui en était frappé occupait une très-haute position dans l'État : Thémistocle a pu assister aux jeux olympiques dans l'été de l'année 476, quoiqu'il fût alors sous le coup de l'ostracisme.

La visite qu'il fit à Olympie est encore remarquable sous un autre rapport.

Plutarque[3] raconte, d'après Théophraste, l'anecdote suivante : « Hiéron ayant envoyé de Sicile des chevaux pour con- « courir au prix de la course et fait élever une tente somptueuse, « Thémistocle fit, dans l'assemblée (ἐν τοῖς Ἕλλησι), un discours « où il conseillait de ne pas permettre que les coursiers d'Hiéron « entrassent dans la lice et de renverser la tente de ce prince. « Ce conseil fut approuvé et mis à exécution. » Élien rapporte la même anecdote[4] avec quelques légères différences. Il faut que Thémistocle ait été poussé par un motif bien grave pour avoir fait une telle offense à Hiéron, contre tout droit et tout précédent; car, avant comme après cet incident, les tyrans de Sicile prirent part aux jeux olympiques et reçurent même quelquefois la couronne du vainqueur.

Les anciens n'indiquent pas la date de ce fait: nous supposons volontiers qu'il s'agit des jeux donnés dans la 76ᵉ olympiade (476 avant Jésus-Christ), de ceux mêmes où Thémistocle

[1] *Historische Studien*, t. I, p. 48 : « Ge- « wiss auch damals noch nicht verbannt. »

[2] Plut. *Themist.* XXII, *Arist.* VII, *Alcib.* XIII, *Nicias*, XI; Diod. XI, LV, LXXXVII. Compar. M. Westermann : *Ostracismus*, dans le *Real-Encyclopädie der classischen Alterthums-Wissenschaft*, t. V, p. 1019.

[3] Plut. *Thémist.* XXV.

[4] Élien, *Variæ historiæ*, IX, V.

fut reçu en triomphe et acclamé comme le libérateur de la patrie. Avant le combat de Salamine, il n'avait pas encore ce prestige, et, après sa visite à Olympie, il s'enfuit de la Grèce et vécut exilé en Perse.

Pendant ce temps un grand danger se préparait pour Thémistocle.

Après la mort de Pausanias, Sparte envoie à Athènes des députés qui, devant l'assemblée, accusent Thémistocle de complicité avec lui, insistent sur les calamités dont cette trahison menaçait la Grèce, et demandent sa mise en jugement. Thémistocle s'efforça de se justifier, et, selon le témoignage de Diodore et de Plutarque[1], il présenta sa défense sous forme épistolaire. Mais les Athéniens, dit Thucydide[2], crurent à l'accusation, et envoyèrent, avec les délégués de Sparte, quelques citoyens chargés d'arrêter Thémistocle partout où ils le rencontreraient. Thémistocle, informé à temps de cette décision par Polygnote, s'enfuit d'Argos[3].

Les auteurs qui mentionnent ce fait le racontent absolument comme Thucydide; Diodore ajoute à leur récit cette circonstance très-importante, que les Spartiates représentèrent au gouvernement d'Athènes que Thémistocle avait commis un crime, non-seulement contre sa république, mais encore contre la Grèce entière, et ils obtinrent que son jugement fût prononcé, non dans sa ville natale, mais à la diète hellénique (*τὸ κοινὸν τῶν Ἑλλήνων συνέδριον*), qui, à cette époque, se rassemblait ordinairement à Sparte. Thémistocle, ajoute l'historien, qui n'augurait rien de bon d'une diète où prédominait

[1] Diod. XI, LV, 7; Plut. *Thémist.* XXIII.

[2] Thucyd. I, CXXXV.

[3] *Lettre* III : *Τὸν μὲν οὖν ἄγγελον τῆς σπουδῆς καὶ σὺ ἐπαινέσεις. Ἀφεθεὶς γὰρ ἡ τὴν ἐκκλησίαν ἔλυσαν Ἀθηναῖοι, οὐ πόρρω τῆς ἑσπέρας, ὡς φασιν, οὔσης, μετὰ τὴν νύκτα ἐκείνην, ἡμέρας ἦν ἐν Ἄργει, μηδὲ μεσεμβρίας ἤδη ἐφεσταμένης.*

l'influence lacédémonienne, s'empressa d'aller chercher un refuge hors du Péloponnèse[1]. Ici Diodore parle de la diète, qui, convoquée pour la première fois à Corinthe, à l'occasion de l'invasion des Perses dans la Grèce, puis transportée à Platée, avait fini par se réunir à Sparte. Nous espérons démontrer plus tard que cette assemblée générale était annuelle, et qu'elle tenait ses séances en automne. Si cela est vrai, la fuite précipitée[2] de Thémistocle d'Argos à Corcyre, ayant eu lieu entre la célébration des jeux olympiques et l'ouverture de la diète, doit être placée entre la fin de l'été et le commencement de l'automne de l'année 476.

Au reste, il importe peu, à cet égard, que la diète ne fût pas annuelle, mais seulement convoquée d'urgence. Dans le cas dont il s'agit, les Spartiates n'auraient pas différé sa convocation, pour ne pas laisser s'affaiblir l'impression produite par la trahison de Pausanias. Tout retard, en cette occasion, aurait pu faire acquitter Thémistocle et discréditer les Spartiates aux yeux des alliés. Ainsi, de toute façon, la fuite de Thémistocle eut lieu dans le commencement de l'automne. Cette date s'accorde, en outre, avec les événements de l'année suivante (475). Thémistocle arriva en Asie vers la fin de 475, c'est-à-dire un an après son départ d'Argos. Or ce temps lui suffisait à peine pour se rendre à Corcyre, puis dans le pays des Molosses; pour le séjour qu'il fit chez le roi Admète et pour un long et périlleux voyage jusqu'en Perse.

En résumé, Thémistocle s'est enfui d'Argos peu de temps après son retour des jeux olympiques, dans la première moitié de la première année de la 76e olympiade, au commencement de l'automne de l'an 476 avant Jésus-Christ.

[1] Diod. XI, LV, 4. — [2] Thucyd. I, CXXXVII, 3.

§ II. — Fuite de Thémistocle à Corcyre et de là dans le pays des Molosses, chez le roi Admète.

En quittant Argos, Thémistocle se dirigea vers Gyllène, ville maritime de l'Élide, située en face de Zacynthe et de Céphallonie; il avait l'intention d'y louer un vaisseau pour aller à Corcyre, et fit ce trajet avec une très-grande rapidité. Ces détails sont décrits dans la lettre à Polyghote, la vingtième du recueil des Lettres de Thémistocle, dont il n'y a pas lieu de suspecter ici le témoignage. Tout ce voyage paraît s'être achevé en quelques jours, et l'arrivée à Corcyre eut lieu au plus tard une semaine après le départ d'Argos.

Thémistocle avait la conviction qu'il trouverait là un sûr asile, mais il s'abusait. On lui signifia que, bien qu'en mémoire des services qu'il avait rendus on ne le livrerait point aux envoyés de Sparte et d'Athènes qui le réclamaient, on le priait de ne point prolonger son séjour à Corcyre, attendu que cette île était hors d'état d'affronter les républiques de Sparte et d'Athènes; néanmoins on s'engageait à lui fournir les moyens de s'éloigner sans danger. Ce fut alors que Thémistocle prit la résolution d'abandonner la Grèce et de se réfugier auprès de Gélon de Syracuse. Mais, comme il venait de trouver un navire et se disposait à s'embarquer, la nouvelle de la mort de Gélon se répandit à Corcyre[1], ce qui renversa tous ses plans. Se voyant de nouveau menacé et ne sachant plus quel parti prendre, il s'enfuit chez Admète, roi des Molosses. La résolution qu'avait prise Thémistocle de passer en Sicile, coïncidant avec l'époque de la mort de Gélon, est un fait historique plein d'utiles conséquences pour la chronologie des événements de cette époque.

[1] Lettre XX (de l'édition de M. Westermann).

Il résulte des récits de Thucydide, de Diodore et de Plutarque, que Thémistocle se rendit à Corcyre après les jeux olympiques de 475. Nous savons d'ailleurs[1] que la mort de Gélon eut lieu justement dans la même année, c'est-à-dire vers la fin de l'été, ou au commencement de l'automne. Cette coïncidence est un fait chronologique que l'on peut dire positif. Ainsi les détails si précis qui se trouvent dans les Lettres de Thémistocle, et si conformes à tous les autres témoignages historiques, autorisent à penser que leur auteur, quel qu'il soit, a puisé ces renseignements aux meilleures sources. Le récit des historiens et les Lettres forment un tout si parfaitement concordant, qu'en les lisant on voit se dissiper bien des difficultés chronologiques et se compléter bien des renseignements.

§ III. — Séjour de Thémistocle dans le pays des Molosses; son départ pour l'Asie Mineure.

Comme on le voit par le témoignage, ici à peu près unique, de Plutarque, Thémistocle, se trouvant enfin hors de danger sous la protection d'Admète, put s'occuper de sa famille, de son avenir, prendre des mesures pour sauver autant que possible sa grande fortune. Sans nous arrêter pour le moment sur ce qui regarde sa famille et sa fortune, nous parlerons des projets qu'il forma pour une retraite définitive. Toute l'histoire de ses migrations prouve que, dans le principe, il ne songeait nullement à recourir au roi de Perse, et qu'il ne prit ce parti désespéré qu'après s'être vu forcé de renoncer à tous les autres. Ainsi nous lisons dans Thucydide[2] qu'à son départ de Corcyre il ne savait plus à quoi se résoudre. S'il eût conçu le

[1] Voy. plus haut, I^re^ partie, ch. v : *Recherches sur le règne de Gélon*, p. 81-90.

[2] Thucyd. I, CXXXVI, 2.

dessein d'aller en Perse dès le commencement, il aurait pu l'exécuter avec la plus grande facilité lors de son départ d'Argos, d'où rien ne l'empêchait de s'y rendre par mer directement. On a tout lieu de croire qu'il avait d'abord d'autres projets, et qu'il ne se résigna au voyage en Asie qu'après les avoir vus échouer. En effet Plutarque dit, d'après l'historien Stésimbrote[1] : « Épicrate l'Acharnien fit sortir secrètement « d'Athènes la femme et les enfants de Thémistocle, et les lui « envoya chez Admète. Cela motiva un jugement contre lui, à « la requête de Cimon, et une condamnation capitale. Toutefois, continue Plutarque, je ne comprends pas comment cet « historien, soit qu'il ait oublié ce qu'il avance lui-même, soit « qu'il représente Thémistocle comme ayant oublié sa famille, « peut dire que Thémistocle s'était rendu en Sicile près du « tyran Hiéron et avait demandé la fille de ce prince en ma« riage, promettant de lui soumettre les Grecs, et qu'ayant « essuyé un refus, il se vit obligé de faire voile pour l'Asie. » Plutarque, il est vrai, n'ajoute pas foi à ce récit, et il le réfute en rapportant l'anecdote des jeux olympiques, ajoutant que jamais, après l'offense faite à Hiéron, Thémistocle n'aurait pu songer à se réfugier en Sicile. Les écrivains modernes, à l'exception de Dodwell, suivent en général le sens de Plutarque, et rejettent, en conséquence, les affirmations de Stésimbrote; mais Stésimbrote était contemporain de Périclès, et, par cette seule raison, son témoignage ne peut être écarté sans motifs suffisants; or nous manquons de tels motifs. La proposition de Thémistocle présentait à Hiéron de tels avantages, que le tyran pouvait facilement, sinon oublier, du moins maîtriser son ressentiment et accueillir dans ses États le proscrit athénien.

[1] Plut. *Thémist.* XXIV.

Le récit de Stésimbrote se compose de deux parties, qui sont, il est vrai, étroitement liées entre elles. L'historien parle d'abord de l'intention qu'avait Thémistocle d'épouser la fille d'Hiéron, et ensuite il fait mention de son voyage en Sicile. Examinons séparément ces deux faits.

Plutarque blâme avec indignation Stésimbrote d'attribuer à Thémistocle le désir de contracter un mariage du vivant de sa première femme; cela fait honneur à l'honnêteté de Plutarque; mais il se pourrait cependant que Stésimbrote fût plus près de la vérité. On connaît assez mal l'histoire des femmes de l'ancienne Grèce; en général, on admet avec raison la monogamie comme une institution alors dominante, mais on ne peut nier qu'il n'y ait eu des exceptions, surtout dans le Ve siècle, époque d'une notable décadence des mœurs. Plusieurs historiens, et Plutarque lui-même, n'ont-ils pas raconté que Socrate avait deux femmes; n'ont-ils pas donné leur nom, indiqué leur famille, et désigné nominativement les enfants qu'elles eurent l'une et l'autre. Il est vrai que Mahne[1] et Luzac[2], suivis en cela par beaucoup d'auteurs modernes, rejettent positivement ces témoignages; mais, dans leur enthousiasme irréfléchi pour les anciens Grecs, ils se sont montrés plutôt moralistes chrétiens que peintres fidèles des anciennes mœurs helléniques. D'ailleurs ils ne citent aucun texte positif à l'appui de leur opinion sur ce qu'ils appellent des *fables*, et même des *calomnies*[3]. La question mériterait d'être sérieusement étudiée. En

[1] Mahne, *Diatribe de Aristoxeno, philosopho peripatetico* (Amstelod. 1793, in-8°), p. 76-87, §§ 21 et 22.

[2] Luzac, *Lectiones Atticæ. De bigamia Socratis dissertatio*, ed. Sluiter. Lugd. Bat. 1809, in-4°.

[3] Luzac, p. 7: « Calumniam autem Aristoxeni, Satyri ac Hieronymi peripatetici « fuisse, tutius adfirmabimus, etc. »

Zeller (dans le *Real-Encyclopädie des classischen Alterthums*, t. VI, p. 1240): « Die « angebliche Doppelehe des Socrates ist « längst als Märchen anerkannt. »

attendant, et dans l'état actuel de nos connaissances fort incomplètes sur ce sujet, nul n'est en droit de prononcer un jugement décisif. En outre, Plutarque était-il sûr que la première femme de Thémistocle fût encore en vie à l'époque où cette demande passe pour avoir été faite? Thémistocle peut avoir demandé en mariage la fille du tyran, après la mort de sa femme; dans ce cas, sa conduite n'aurait plus rien de répréhensible.

Le second point du récit de Stésimbrote, le voyage de Thémistocle en Sicile, est beaucoup plus difficile à justifier, surtout à cause du silence de Thucydide. Thucydide raconte tout le voyage de Thémistocle depuis Argos jusqu'en Perse, et cependant il ne fait aucune mention de celui qu'il aurait fait en Sicile; il est vrai qu'il ne dit rien de ses plans et de ses projets, mais il signale soigneusement tous les lieux de son itinéraire; son silence est donc un indice très-important. Kleinert[1] s'en autorise pour déclarer mensonger le récit de Stésimbrote, et il suppose que cet historien avait été induit en erreur par Thémistocle lui-même, qui aurait fait répandre à dessein le bruit de son voyage en Sicile, pour détourner l'attention des Spartiates et des Athéniens du véritable but de son voyage. Quant à nous, il nous semble que Thémistocle, placé sous la protection d'Admète, n'avait nul besoin de recourir à de pareils subterfuges, et même que c'eût été le moyen de mettre ses ennemis sur la voie de ses projets. Au contraire, le récit de Stésimbrote nous semble en partie véridique et bien fait pour nous expliquer les projets du proscrit. Thémistocle avait pu s'adresser au tyran de Syracuse, non en personne, mais par l'intermédiaire de quelque affidé. Ainsi Stésimbrote aurait confondu le voyage du négociateur avec celui de Thé-

[1] Voyez l'ouvrage cité ci-dessus, p. 171 sq.

toire de la Perse vers la fin de l'année 475 ou dans le commencement de 474; or, attendu que son arrivée chez Admète a eu lieu peu de temps après la fuite d'Argos, puisqu'il n'a fait que passer à Corcyre, son séjour chez les Molosses n'a pu se prolonger au delà d'une année, de l'automne 476 à celui de 475; mais il n'a pu durer moins. Thémistocle, après tout, n'était pas un traître comme Pausanias; il attendait que ses concitoyens revinssent à des sentiments de justice à son égard, et il espérait quelque occasion favorable de rentrer dans sa patrie. Il était de son intérêt, non-seulement de ne pas précipiter son départ, mais de chercher, au contraire, tous les moyens de conserver les généreuses faveurs de son hôte.

D'ailleurs, il devait mettre ordre à ses affaires de famille, dont son brusque départ ne lui avait pas permis de s'occuper. Il avait confié sa famille et ses richesses à des amis et à des partisans, parmi lesquels était ce fameux Épicrate qui, plus tard, paya si cher son dévouement à la cause de l'exilé[1]. Ses amis furent sans doute informés de son dessein d'aller à Corcyre, et peut-être n'ignorèrent-ils pas le mauvais accueil qui lui fut fait dans cette ville; mais ils ne purent rien savoir de ce qu'il allait devenir plus tard, puisqu'il n'avait lui-même aucun dessein arrêté. Il fallait qu'il les instruisît du lieu de sa résidence, et ensuite qu'il attendît l'arrivée de sa femme et de ses enfants, ainsi que l'argent que l'on avait ordre de lui faire passer. Et, comme tout se faisait secrètement, cela demandait un temps plus long que dans des circonstances ordinaires.

Il est donc permis de croire qu'il passa à la cour d'Admète une année entière, depuis la fin de 476 jusqu'à la fin de 475 avant Jésus-Christ, et qu'il arriva dans l'Asie Mineure à l'époque de l'avénement au trône d'Artaxerce I^er^.

[1] Voyez mon Mémoire sur le procès de Thémistocle, p. 3 et suiv.

CHAPITRE VII.

DATE DE LA MORT DE THÉMISTOCLE.

Thémistocle passa le reste de ses jours en Asie; après avoir été le premier homme d'état d'un pays libre, il fut obligé de se faire le sujet du roi de Perse. Il fut reçu, il est vrai, avec de grands honneurs et beaucoup de distinction; on le combla de faveurs et de largesses, mais il restait proscrit; il lui fallut ménager l'orgueil des satrapes et s'incliner devant eux [1]. Cet abaissement moral lui rendit l'existence amère et dut abréger ses jours. Arrivé en Perse vers la fin de l'année 475, il y mourut, d'après Diodore [2], sous l'archontat de Praxiergos, en 471 avant Jésus-Christ. Il ne passa donc en tout que quatre années hors de la Grèce.

M. Krüger [3] et M. Hengstenberg placent cet événement en 470; Finck [4], en 469; Uscher [5], en 466; Petau [6], en 463; Kleinert [7], en 462, et Dodwell [8], en 449 avant Jésus-Christ. Corsini [9] et beaucoup d'autres suivent Dodwell; mais toutes ces opinions sont purement arbitraires et formellement contredites par le texte précis de Diodore. Fidèle à son système [10], l'historien place, en tête de la section qu'il consacre aux dernières années de Thémistocle, l'indication chronologique sui-

[1] Plut. *Thémist.* ch. XXXI.

[2] Diod. XI, LIV-LX.

[3] Krüger, *Studien*, I, 37.

[4] Finck, *Themistoclis vita*, p. 110. Il dit: « Themistoclem anno 469 diem obiisse « supremum sole clarius est. »

[5] Usserii *Annales*, p. 85.

[6] Petavii *Doctrina temporum*, vol. II, p. 571

[7] Kleinert, p. 116 et 212 sqq.

[8] Dodwell, *Annales Thucyd.* p. 643: « Erat autem hic annus duorum præstan- « tissimorum sui seculi Græciæ ducum « morte insignissimus: Themistoclis nimi- « rum ipsiusque Cimonis. »

[9] Corsini, *Fasti Attici*, vol. III, p. 208 et ailleurs.

[10] Voyez l'introduction, p. 8 sq.

vante : « Sous l'archonte athénien Praxiergos, les Romains ont « nommé consuls Aulus Virginius Tricostus et Caïus Servilius « Structus. » Toutefois, cette désignation de l'archonte et des consuls ne se rapporte ni au récit dans son ensemble, car Diodore lui-même indique que les faits énoncés se sont accomplis en plusieurs années, ni au commencement de la narration, car il dit, Ἡμεῖς δὲ παρεσμεν ἐπὶ τὴν τελευτὴν ἀνδρὸς μεγίστου τῶν Ἑλλήνων, « Nous assistons à la mort du plus grand des Grecs, » ce qui veut dire : Nous racontons sa fin. Cette date s'applique à l'événement qui termine le récit, c'est-à-dire à la mort de Thémistocle. Et, en cela, Diodore ne fait que suivre son procédé habituel ; il ne remonte à la fuite de Thémistocle que pour présenter dans leur suite, et en un seul tableau, tous les faits qui se rapportent aux dernières années de l'illustre proscrit, depuis son ostracisme jusqu'à sa mort. C'est ce qu'a parfaitement compris Larcher, qui, seul entre tous les modernes, a placé dans son Canon la mort de Thémistocle sous l'archontat de Praxiergos, et cela sur la foi de Diodore [1].

La donnée chronologique de Diodore est d'autant plus précieuse, qu'elle s'accorde avec le récit des autres auteurs anciens qui, en faisant mention de la mort de Thémistocle, en parlent toujours comme d'un événement contemporain de la campagne de Cimon contre les Perses, et qui précéda de très-peu la bataille de l'Eurymédon ; rapprochement qui justifie une fois de plus ce que nous avons dit sur le procédé de Diodore. Rassemblons les témoignages des anciens, en commençant par celui de Plutarque.

A la fin de la Vie de Thémistocle et en racontant sa mort, Plutarque dit [2] : « Le roi de Perse, occupé des événements « qui se passaient dans la haute Asie, ne pouvait donner aux

[1] Hérod. t. VII, p. 648. — [2] Plut. *Thémist.* XXXI.

« affaires de la Grèce l'attention qu'elles méritaient. Mais, lorsque, avec le secours des Athéniens, l'Égypte se souleva, que « les vaisseaux des Hellènes pénétrèrent jusqu'aux rivages de « Chypre et de la Cilicie, et que Cimon devint maître de la « mer, le roi fut forcé de résister aux Grecs, dont la puissance « menaçait son trône. Les armées persanes se mirent en mouvement, et les chefs reçurent ordre de se rendre à leur destination. Alors des courriers furent dépêchés à Magnésie, vers « Thémistocle, lui portant injonction de prendre parti contre « les Grecs et de remplir sa promesse. Mais ni le ressentiment, « ni l'ambition, ni l'amour du commandement, ne purent entraîner Thémistocle à prendre les armes contre sa patrie. « D'abord il ne croyait pas au succès, devant les grands généraux que possédait la Grèce et après les brillantes victoires de « Cimon ; mais ce qui l'arrêta surtout, ce fut le soin de sa gloire ; « il ne voulut pas ternir ses propres exploits et ses anciens trophées, et, après une mûre délibération, il se décida à mourir « plutôt que de porter les armes contre son pays. »

Dans ce passage, l'écrivain fait évidemment ressortir la noblesse d'âme de Thémistocle, qui, bien que sujet à des faiblesses et dominé par l'ambition, sut alors montrer toute la grandeur du caractère grec. Le biographe, pour exalter son héros, accepte ici trop franchement des traditions fort suspectes, puisque, d'après Thucydide [1] et Cicéron [2], Thémistocle mourut de maladie et non par le poison ; mais la tradition même que Plutarque a suivie sur ce sujet peut être considérée comme l'expression de la pensée et des sentiments publics en Grèce sur les derniers actes de Thémistocle, et, à ce point de vue, elle n'est pas sans importance.

[1] Thucyd. I, CXXXVIII : *Νοσήσας δὲ τελευτᾷ τὸν βίον.*

[2] Cicéron, *De claris oratoribus*, ch. XI.

Le bruit du suicide de Thémistocle se répandit de bonne heure en Grèce, et, selon toute probabilité, peu de temps après sa mort, car Sophocle, Aristophane[1] et Thucydide, qui pouvaient l'avoir apprise des contemporains, en font mention. A en juger par la manière dont en parle ce dernier[2], le fait de l'empoisonnement ne fut pas inventé et mis en circulation par un écrivain ; mais c'était un bruit populaire très-répandu en Grèce, et qui passa chez les historiens. Ce bruit est l'expression fidèle de deux sentiments, fort communs à cette époque, le patriotisme hellénique et la crainte qu'auraient inspirée à Thémistocle les exploits de Cimon. Nous ne nous occuperons, pour l'instant, que de ce dernier. Si l'on considère que les historiens qui parlent de la mort de Thémistocle font tous mention de Cimon, et que c'est lui seul qu'ils opposent à l'illustre proscrit, il faudra bien reconnaître que cette crainte n'était pas une invention populaire, mais une vérité. Quant à la mort de Thémistocle, comme, d'après Plutarque, elle eut lieu avant les expéditions de Cimon contre le roi Artaxerce, il ne reste qu'à savoir de laquelle de ses deux grandes campagnes parle Plutarque, et alors il deviendra facile de déterminer avec exactitude l'année de cette mort. Un texte de Suidas répond à cette question d'une manière très-positive. « Cimon, fils de Miltiade, dit-il[3], nommé général contre les « barbares qui s'avançaient avec Thémistocle, commença la

[1] Sur Sophocle et Aristophane voyez le scholiaste d'Aristophane, au vers 84 des *Chevaliers* (p. 36 et 37 de la bibliothèque grecque de Firmin Didot).

[2] Thucyd. l. l. : *Λέγουσι δέ τινες καὶ ἑκούσιον φαρμάκῳ ἀποθανεῖν αὐτὸν, ἀδύνατον νομίσαντα εἶναι ἐπιτελέσαι βασιλεῖ ἃ ὑπέσχετο.*

[3] Suidas, v. *Κίμων Μιλτιάδου* : *Ἐπὶ τοὺς σὺν Θεμιστοκλεῖ καταλθόντας βαρβάρους ἐστρατήγησε, καὶ πλεύσας εἰς Κύπρον καὶ Παμφυλίαν ἐπολέμησε, καὶ ἐπ' Εὐρυμέδοντι ποταμῷ ναυσὶ καὶ πεζῷ νικᾷ ἐπὶ τῇ αὐτῆς ἡμέρας.* (Édition de G. Bernhardy. Halis Saxonum, 1853, deux volumes in-4°.)

« guerre, navigua vers l'île de Chypre et la Pamphylie, et dé-
« fit l'ennemi le même jour sur terre et sur mer, près du fleuve
« Eurymédon. » Ces paroles du grammairien donnent la clef du récit de Plutarque, et prouvent que ce biographe avait en vue la bataille de l'Eurymédon et non la dernière campagne de Cimon en Chypre, qui se termina par la mort du célèbre capitaine. Quant au commandement qu'attribue Suidas à Thémistocle, ce ne peut être qu'une répétition du bruit populaire, qui s'est conservé chez Valérius Maximus et quelques autres écrivains [1].

Cette explication du passage de Plutarque s'accorde avec les circonstances qui, d'après le biographe, ont précédé ou accompagné la mort de Thémistocle. Plutarque expose d'abord qu'Artaxerce, occupé en Asie, ne put s'opposer à temps aux forces des Grecs. Il veut parler ici des révoltes qui ébranlèrent le trône de l'empire des Perses et qu'accompagnèrent des catastrophes sanglantes. Ctésias les mentionne dans ses *Persica* [2]; Justin [3] et Diodore [4] en parlent également. Ce sont là les troubles intérieurs auxquels Plutarque fait allusion, lorsqu'il dit qu'Artaxerce était occupé dans la haute Asie. Au reste, autant qu'on peut en juger d'après Ctésias et Plutarque, ces agitations de la Perse ne furent pas de longue durée et furent apaisées quelque temps avant la campagne de Cimon et la mort de Thémistocle. Mais à quelle date eurent lieu ces conspirations et ces révoltes? Pour répondre à cette question, il suffit de connaître l'opinion de Plutarque sur l'époque de la

[1] On lit, par exemple, chez Valérius Maximus : « Themistocles, quem virtus sua « victorem, injuria patriæ imperatorem « Persarum fecerat, etc. » De même, chez le scholiaste d'Aristophane déjà cité, au vers 84 des *Chevaliers* : Παραγενόμενος δὲ ἅμα τῷ στρατεύματι εἰς Μαγνησίαν, etc.

[2] Ctésias, aux chapitres XXIX, XXX et XXXI (dans la Bibliothèque grecque de Firmin Didot).

[3] Justin. *Histor.* l. III, ch. 1.

[4] Diod. XI, LXIX.

mort de Xerxès. Adopte-t-il, à cet égard, le système de Thucydide ou celui de Diodore? Le biographe, en disant[1] que les données de Thucydide s'accordent mieux avec les chroniques, montre qu'il est du même avis que lui pour placer la mort de Xerxès en 475 avant Jésus-Christ. Il faut donc admettre, comme une conséquence naturelle, que les événements dont il fait mention ne peuvent que se rapporter à cette même époque. En d'autres termes, Plutarque, en parlant de la campagne de Cimon, ne pouvait avoir en vue que la première expédition de ce capitaine dans l'Asie Mineure, celle qui se termina près de l'Eurymédon, et, en cela, il s'accorde complétement avec Thucydide, d'après lequel cette campagne fut entreprise peu de temps après le meurtre de Xerxès, tandis que la campagne de Chypre eut lieu, comme on le sait, une vingtaine d'années plus tard.

Un autre fait mentionné par Plutarque, c'est la révolte des Égyptiens avec l'aide de la république d'Athènes. Nous avons prouvé que la première alliance de l'Égypte avec les Athéniens fut conclue peu de temps après l'avénement d'Artaxerce, en suivant, pour la date de ce dernier fait, les données de Thucydide. Nous ferons seulement remarquer que, puisqu'il est manifeste que Plutarque parle ici de l'expédition de l'Eurymédon et qu'il rapporte la révolte d'Égypte à la même époque, il s'ensuit qu'en mentionnant le secours des Athéniens il avait certainement en vue la première alliance. Il ne pouvait pas vouloir parler de celle que les Athéniens firent très-postérieurement avec l'Égypte et qui, selon Thucydide[2], fut si désastreuse.

Le texte de Plutarque nous paraît si clair, que nous sommes

[1] Plut. *Thémist.* XXVII : *Τοῖς δὲ χρονικοῖς δοκεῖ μᾶλλον ὁ Θουκυδίδης συμφέρεσθαι, καίπερ οὐδ' αὐτοῖς ἑτέρωθι συντεταλμένοις.*

[2] Thucyd. I, CIV, CIX sqq.

surpris de voir Dodwell et Corsini le rapporter à la dernière expédition de Chypre par Cimon, méprise qui a bouleversé toute la chronologie de l'époque et fait naître une foule de conjectures gratuites. Au reste, il faut rendre aux deux savants cette justice, qu'ils ont été logiques dans leur erreur; car, croyant voir dans le texte de Plutarque que la mort de Thémistocle était contemporaine de la dernière campagne de Cimon, ils ont placé l'un et l'autre événement sous l'archontat de Pédiée (quatrième année de la 82ᵉ olympiade, 449 avant Jésus-Christ). Il est plus difficile de justifier Kleinert, qui, après avoir adopté cette interprétation du texte de Plutarque par Dodwell et Corsini, n'en rapporte pas moins la mort de Thémistocle à l'année 462.

On trouve dans cette même biographie de Plutarque un renseignement qui, bien que d'une manière indirecte, confirme encore notre opinion. En disant[1] que Thémistocle « mourut « à Magnésie dans sa soixante-cinquième année, *après avoir « passé la plus grande partie de sa vie dans les hautes charges pu- « bliques et le commandement des armées,* » Plutarque montre que la mort de ce grand homme se rapporte à la première et non à la deuxième expédition de Cimon; car autrement Plutarque se contredirait lui-même. Thémistocle, mourant à l'époque de la deuxième expédition, n'aurait passé que la moindre partie de sa vie dans les charges publiques, puisque de soixante-cinq ans de sa vie il eût fallu déduire vingt-cinq ans de séjour en Asie et les vingt premières années de sa jeunesse.

Il nous reste à dire quelques mots sur le passage bien connu de Cicéron, où l'orateur parle de la mort de Thémistocle; passage qui n'a pas, il est vrai, un caractère proprement his-

[1] Plut. *Thémis.*. 31 : Ἐν Μαγνησίᾳ κατέστρεψε πέντε πρὸς τοῖς ἑξήκοντα βεβιωκὼς ἔτη καὶ τὰ πλεῖστα τούτων ἐν πολιτείαις καὶ ἡγεμονίαις.

torique, car Cicéron y veut seulement prouver que l'amitié ne doit pas aller jusqu'à nous faire participer à des actes déshonorants de nos amis. Cicéron cite à ce propos l'exemple de Coriolan et celui de Thémistocle, sans entrer dans les détails. « Qui eut en Grèce, dit-il[1], plus de gloire que Thémistocle? « Qui fut plus puissant que lui? Comme général, il sauva la « Grèce de la servitude, lors de l'invasion des Perses; mais, lors- « que l'envie l'eut fait exiler, il ne put supporter, comme il « l'aurait dû, l'injustice de son ingrate patrie : il fit ce qu'avait « fait Coriolan vingt ans avant lui. Mais ni l'un ni l'autre ne « trouvèrent des complices, et tous deux se donnèrent la mort. » Si l'on oppose ce passage de Cicéron avec ce qu'il dit ailleurs dans son ouvrage *De claris oratoribus*[2], à savoir, que le suicide de Thémistocle et celui de Coriolan étaient une fiction des rhéteurs, on reconnaîtra qu'il ne se servait de cette assertion que pour soutenir sa thèse morale; on y trouve toutefois une indication digne d'être remarquée. Cicéron a pu ne pas attacher une grande importance à la vérité historique, il a pu, à dessein, attribuer certain caractère à un personnage qu'il citait; mais il n'avait nul intérêt à altérer les dates et à intervertir l'ordre naturel des faits. Or il dit ici positivement que la mort de Thémistocle a eu lieu vingt ans après celle de Coriolan, et, dans un autre endroit[3], il ajoute que la guerre des Volsques, à laquelle prit part Coriolan après son exil, eut lieu à peu près

[1] Cicéron, *Lælius*, ch. XII : « Quis cla- « rior in Græcia Themistocle? Quis poten- « tior? qui, quum imperator bello persico « servitute Græciam liberasset propterque « invidiam in exsilium isset, ingratæ pa- « triæ injuriam non tulit, quam ferre de- « buit : fecit idem quod XX annis ante « apud nos fecerat Corolianus. His adju- « tor contra patriam inventus est nemo : « itaque mortem sibi uterque conscivit. »

[2] Cicéron, *Lælius*, ch. XI : « At ille ri- « dens, Tuo vero, inquit, arbitratu : quo- « niam quidem concessum est rhetoribus « mentiri in historiis, ut aliquid dicere « possint argutius. Ut enim tu nunc de « Coriolano, sic Clitarchus, sic Stratocles « de Themistocle finxit. »

[3] *Brutus*, ch. X.

à la même époque que celle des Perses. En réunissant ces deux indications nous pouvons admettre avec certitude que, suivant le compte de Cicéron, la mort de Coriolan arriva vers l'époque de la bataille de Marathon, et que celle de Thémistocle coïncide à peu près avec la date de la victoire sur l'Eurymédon. Nous disons *à peu près*, parce que l'indication de Cicéron n'est qu'approximative; mais elle éclaircit et complète les données précises de Diodore et de Plutarque.

En résumé : 1° d'après des bruits populaires, comme d'après les données historiques, Thémistocle est mort un peu avant l'expédition de Cimon contre Artaxerce Ier.

2° Cette expédition, comme le prouvent tous les récits des anciens, est la première campagne de Cimon en Chypre et dans la Pamphylie, la même qui se termina par la victoire de l'Eurymédon.

3° L'indication chronologique de Diodore de Sicile, placée en tête de son récit sur Thémistocle, se rapporte à la mort de ce capitaine.

4° Thémistocle est mort sous l'archontat de Praxiergos, l'an 471 avant Jésus-Christ.

CHAPITRE VIII.

DATE DE LA NAISSANCE DE THÉMISTOCLE.

Plutarque dit que Thémistocle vécut 65 ans; et, comme il mourut en 471 avant Jésus-Christ, il en résulte qu'il naquit en 536. Cette date peut être regardée comme certaine, car l'époque de sa mort est fondée sur le témoignage unanime des anciens écrivains. L'assertion de Plutarque sur la durée de la vie de Thémistocle paraît incontestable. En outre, elle est en parfait accord avec tous les événements politiques qui le con-

cernent, en même temps qu'avec les détails qui nous sont donnés sur sa vie privée. Mais il y a une sorte de contradiction qui, si elle était juste, détruirait toute la chronologie, et qui surprend d'autant plus, qu'elle provient de Plutarque lui-même.

Au commencement de la biographie de Thémistocle, Plutarque, après avoir parlé de sa vaste intelligence, des qualités supérieures de son âme et de son amour de la gloire, ajoute que la victoire de Miltiade à Marathon produisit sur lui la plus grande impression, et dit qu'il était un jeune homme à cette époque[1].

C'est ce mot de Plutarque qui a induit en erreur Dodwell, Corsini et beaucoup d'autres critiques modernes, et qui fut l'une des causes principales du chaos où se trouve jusqu'à présent la chronologie des guerres médiques. Ils ont pris ce mot avec trop de confiance, et lui ont accordé une valeur qu'il n'a pas.

Cette assertion de Plutarque est formellement contredite par ce fait que Thémistocle et Aristide sont toujours présentés, non-seulement comme contemporains, mais comme de même âge. Cornélius Népos[2], Élien[3] et Plutarque[4] lui-même, qui n'a pas remarqué sa propre contradiction, en parlent toujours ainsi. Thémistocle et Aristide furent élevés ensemble, étudièrent sous le même maître, eurent le même tuteur, et l'on raconte les querelles qu'ils eurent lorsqu'ils étaient encore tous deux enfants; d'où il résulte clairement qu'ils devaient être

[1] Plut. *Thémist.* III : *Ὡσὶ νέος ὢν ἔτι.*

[2] Corn. Népos, *Aristid.* I : « Aristides, « Lysimachi filius Atheniensis, æqualis « fere fuit Themistocli. »

[3] Ælian. *Var. hist.* XIII, XLIV : *Τοὺς αὐτοὺς ἐπιτρόπους ἐσχε Θεμισοκλῆς καὶ Ἀριστείδης ὁ Λυσιμάχου, καὶ διὰ ταῦτά τοι, καὶ συνετράφησαν, καὶ συνεπαιδεύθησαν κοινῷ διδασκάλῳ · ἐσιασιαζέτην δὲ ὅμως καὶ ἔτι παῖδες ὄντες*, etc.

[4] Plut. *Aristid.* II : *Ἀριστείδης δὲ Κλεισθένους μὲν τοῦ κατασήσαμένου τὴν δημοκρατίαν μετὰ τοὺς τυράννους ἑταῖρος γενόμενος.*

embarrasse fort les savants qui placent beaucoup plus tard la naissance de Thémistocle. Aussi le passent-ils sous silence, comme s'ils ne le connaissaient pas. Kleinert[1] cependant en parle et reconnaît sa valeur historique; mais, pour qu'elle ne nuise pas à sa chronologie, il recourt à un expédient contraire à toute saine critique. Il suppose qu'Élien ne parlait pas du tyran lui-même, mais d'Hipparque ou d'Hippias, l'un de ses fils; et, partant de cette hypothèse, il établit que Thémistocle naquit en 527 avant Jésus-Christ, après la mort de Pisistrate. Avec de pareils procédés on peut arriver à tous les résultats possibles et se dispenser même d'étudier et d'analyser les pièces originales.

Nous nous sommes efforcé de réfuter le mot de Plutarque sur la jeunesse de Thémistocle lors de la bataille de Marathon, pour montrer qu'elle est peu conciliable avec les autres particularités de sa vie, racontées par le biographe lui-même; mais nous n'avons recueilli, jusqu'à présent, que des preuves, pour ainsi dire, négatives; apportons maintenant un témoignage affirmatif.

Il y a un écrivain qui dit justement le contraire de ce qui est avancé par Plutarque, et dont les paroles ont d'autant plus de poids, que l'auteur n'a pas de système historique à soutenir. Nous parlons du philosophe Jouncos (Ἰούγκος), dont Stobée a conservé quelques passages dans son *Florilegium*. Jouncos, discourant sur la vieillesse, s'appuie sur plusieurs faits historiques, et dit, entre autres choses, que Thémistocle était déjà âgé lorsqu'il fut général en chef des forces athéniennes dans les guerres médiques. Il n'y a ici ni erreur ni méprise, car le philosophe se plaît à opposer la conduite tenue par Thémistocle, dans sa jeunesse, avec celle de son âge mûr, faisant les

[1] Voir l'ouvrage cité, p. 213.

plus grands éloges de sa sagesse, qui a sauvé la république[1]. En comparant ce passage du philosophe avec le mot de Plutarque, et en voyant que le premier est confirmé par tous les auteurs, et qu'il est, en outre, d'accord avec tous les faits historiques, tandis que l'assertion de Plutarque se trouve en contradiction manifeste avec ces faits, il nous paraît juste de préférer le témoignage de Jouncos.

Mais Plutarque est en contradiction avec son propre récit. Nous avons examiné précédemment le passage de cet écrivain concernant la mort de Thémistocle, et nous avons montré qu'il place cette mort avant la bataille de l'Eurymédon. Nous avons vu, en outre, que, dans la question sur la durée du règne de Xerxès, il suit la chronologie de Thucydide, et que, par conséquent, l'année de la bataille de l'Eurymédon lui était positivement connue. Or, si Thémistocle mourut avant cette bataille, à l'âge de soixante-cinq ans, Plutarque ne pouvait, dans aucun cas, l'appeler jeune homme lors de la bataille de Marathon. Selon son propre calcul, il aurait dû avoir à cette époque plus de quarante ans.

Nous plaçons donc la naissance de Thémistocle dans la première année de la soixante et unième olympiade, 536 ans avant Jésus-Christ.

Nous terminons ici nos recherches, après avoir atteint le

[1] Joannis Stobæi *Florilegium*, CXVII, IX, ed. Thomas Gaisford (editio auctior, Lipsiæ, 1824, in-8°), vol. III, p. 392 : *Καὶ τοῦτο δὲ ἔλεγε· Τὸν Θεμιστοκλέα τὸν Ἀθηναῖον νέον ὄντα ὁ πατὴρ ἀπεκήρυξεν, οὐκ ἐθέλων υἱὸν ἔχειν διὰ τὰς ἐν τῇ νεότητι ἁμαρτάδας· πλησίον δὲ τοῦ γήρως γεγονόμενον, αὐτὸν ἐκεῖνον οἱ Ἀθηναῖοι στρατηγὸν εἵλοντο ἐν τῷ περσικῷ πολέμῳ· καὶ συμβουλεύοντί τε καὶ διακρίνοντι ἐπὶ τὸ σαφέστερον τὰ τοῦ Ἀπόλλωνος μαντεῖα εἶπον, ἀπολιπόντες τὴν πόλιν ἐρήμην, καὶ προθύμως ἐνέβαινον εἰς τὰς ναῦς, ἡγουμένου Θεμιστοκλέους, καὶ διὰ τοῦτο ἐσώζοντο.* [Le vrai nom de ce philosophe, dont Stobée nous a conservé quelques autres fragments, paraît être latin d'origine : c'est probablement une altération de *Juvencus*. E. Egger.]

but que nous nous proposions, celui d'établir la chronologie des événements qui appartiennent à l'époque des guerres médiques, depuis l'archontat de Thémistocle jusqu'à sa mort et jusqu'à la victoire de l'Eurymédon. Comme résumé de ce travail et pour en faciliter l'aperçu général, nous le faisons suivre d'une table chronologique qui ne contient que les dates que nous avons fixées. On n'oubliera pas que, les archontes athéniens étant investis de leurs fonctions en hiver, l'année archontique correspond à peu près à l'année julienne.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

DATES avant JÉSUS-CHRIST.	ARCHONTES ÉPONYMES D'ATHÈNES.	
536	.....	Naissance de Thémistocle.
		Vers la même époque, naissance d'Aristide.
508	Isagoras.	Premier concours des chœurs d'hommes, à Athènes.
505		Cléandre, tyran de Géla.
498		Hippocrate succède à son frère, comme tyran de Géla.
493	Thémistocle.	Emploi du revenu des mines de Laurium à l'augmentation de la flotte athénienne et à la création d'un port militaire au Pirée. Opposition de Miltiade à ce projet de Thémistocle.
492	Diognète.	Expulsion des Gamores de Syracuse, dans l'été de cette année.
		Discours d'Appius Claudius au sénat de Rome, en automne.
491	Hybrilide.	Première moitié de l'année. Gélon s'empare du pouvoir à Géla.
		Seconde moitié. Soumission de Syracuse par Gélon.
		Ambassade en Sicile de Géganius et de Valérius Publicola pour y acheter du blé.
490	Phénippe.	Bataille de Marathon.
		Mort de Miltiade.
		Destruction de Camarine par Gélon.

DATES avant JÉSUS-CHRIST.	ARCHONTES ÉPONYMES D'ATHÈNES.	
489	Aristide.	
488	Anchise.	Victoire de Gélon aux jeux olympiques.
487		Révolte des Égyptiens contre Darius.
486		Mort du roi Darius, fils d'Hystaspe. Avénement au trône de Xerxès.
485	Philocrate.	
484	Léostrate.	
483	Nicodème.	Élection de Gélon comme tyran de Syracuse.
482		
481		En automne. Congrès des Hellènes à Corinthe. Envoi des ambassadeurs grecs auprès de Gélon.
480	Calliade.	Invasion de Xerxès. Élection de Gélon comme roi de Syracuse.
479	Xanthippe.	Victoires de Platée et de Mycale. Prise de la ville de Sestos. Construction, dans le mois de pyanepsion, d'un mur d'enceinte pour la défense d'Athènes. Ambassade de Thémistocle à Sparte. Congrès des Hellènes à Platée, tenu au mois de mémactérion. Résolution de continuer la guerre contre Xerxès.
478	Timosthène.	Achèvement de la construction des murailles d'Athènes. Campagne de Pausanias. Ouverture des hostilités au printemps. Prise de Byzance à la fin de l'été. Trahison de Pausanias. Son rappel à Sparte vers la fin de l'année.
477	Adimante.	Fortification du Pirée. Chorégie et ostracisme de Thémistocle, à la fin de l'été. Départ de Pausanias pour l'Hellespont. Défense lui est faite d'entrer dans la ville de Byzance. Acte insultant d'Uliade et d'Antagoras. Séjour de Pausanias à Colones, durant l'été de cette année. Son nouveau rappel à Sparte. Son jugement. Sa lettre à Thémistocle. Sa mort, vers la fin de l'année. Arrivée de Dorcis à Byzance, au printemps, et son retour immédiat à Sparte. Les Spartiates renoncent à la guerre contre les Mèdes. Hégémonie de la république d'Athènes. Offre du commandement suprême aux Athéniens par les Ioniens et les insulaires à Byzance, en hiver, au commencement de l'année. Convocation d'une assemblée des Hellènes à Délos.

DATES avant Jésus-Christ.	ARCHONTES ÉPONYMES D'ATHÈNES.	
477	Adimante.	Organisation définitive de l'hégémonie en été. Répartition de l'impôt de guerre par Aristide. Établissement du trésor à Délos. Création de la charge des hellénotamies.
		Première campagne de Cimon après l'établissement de l'hégémonie athénienne. Siége d'Éion en été. Prise de cette ville en automne de cette année.
476	Phédon.	Soumission de l'île de Scyros. Translation des restes de Thésée à Athènes.
		Envoi d'une colonie de Cléruques à Éion sous la conduite de Lysistrate, de Lycurgue et de Cratinus. Défaite des colons par les Thraces.
		Séjour de Thémistocle à Argos. Sa visite aux jeux olympiques. Sa fuite d'Argos et son arrivée chez Admète, dans la seconde moitié de cette année.
		Mort de Gélon.
475	Dromoclide.	Mort de Xerxès. Avénement au trône d'Artaxerce Ier Longuemain.
		Arrivée de Thémistocle en Asie Mineure, à la fin de l'année.
474	Acestoride.	
473	Ménon.	Mort d'Aristide.
		Première alliance de la république d'Athènes avec l'Égypte.
472	Charès.	Débuts politiques de Périclès.
471	Praxiergos.	Mort de Thémistocle.
470	Démotion.	Victoire de l'Eurymédon.
469	Apséphion.	Naissance de Socrate, le sixième jour de thargélion.
		Victoire de Sophocle au concours tragique.
		Commencement de la suprématie politique de Périclès.
468	Phéon.	
467	Théagénide.	Victoire d'Eschyle avec *Laïus*, *Œdipe*, *les Sept chefs devant Thèbes* et *le Sphinx*, drame satirique.

MÉMOIRE

SUR

LES FOUILLES EXÉCUTÉES A SANTA-SABINA

(1855-1857),

PAR M. DESCEMET,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE DE ROME.

En octobre 1855, les Dominicains du couvent de Sainte-Sabine voulurent faire tracer un jardin sur la pente rapide et inculte qui, terminée au sommet par de vieilles murailles de briques et de tuf, descend, à l'ouest-nord-ouest de l'Aventin, vers la Marmorata et le Tibre. Les difficultés de l'entreprise furent un stimulant plutôt qu'un obstacle : tous les religieux se mirent à l'œuvre avec un zèle digne du succès, et des découvertes aussi intéressantes que nombreuses ne tardèrent point à récompenser leurs efforts.

Nous rangerons ces découvertes sous trois titres, pour les exposer avec plus d'ordre : 1° une suite de constructions appartenant à plusieurs époques, depuis le temps des rois jusqu'au XIII^e^ siècle après Jésus-Christ; 2° beaucoup d'objets divers recueillis parmi les ruines; 3° deux systèmes de conduits souterrains, percés dans la masse même de l'Aventin, s'y ra-

mifiant profondément, et y plongeant jusqu'à 30 mètres au-dessous du niveau du sol actuel.

§ I^er^. — Constructions.

Les premiers sentiers, suspendus aux flancs escarpés de la célèbre colline, rendirent accessible la base des murs antiques où l'on reconnut deux brèches (BB′ plan I) pratiquées vers le fleuve, et qui laissèrent pénétrer successivement dans douze chambres encombrées de pierres et de terre. Ces chambres furent déblayées en quelques mois. Nous suivrons, en les décrivant, les chiffres du plan I, où elles sont numérotées selon l'ordre de leur découverte. Nous remarquerons d'abord que les vieilles murailles formant aujourd'hui façade sont postérieures à l'habitation qu'elles cachent. Les unes, bâties en briques, avec une couche épaisse de ciment, doivent remonter au III^e^ ou au IV^e^ siècle; les autres, plus considérables et faites en petits prismes rectangulaires de tuf rougeâtre, formaient l'enceinte crénelée du palais pontifical des Savelli, et datent du XII^e^ siècle. On y reconnaît l'*opera saracinesca*, très en vogue dès le XI^e^ siècle, et singulièrement perfectionnée au XIII^e^ et au XIV^e^, comme le prouvent les ruines du château fort des Caetani, sur la *Via Appia* (1299). De plus, toutes ces chambres sont voûtées (en plein cintre), ce qui permet de supposer des étages supérieurs aujourd'hui disparus; et enfin les vestiges marqués VII, *y*, *z*, laissent croire que l'édifice devait saillir en avant et se développer dans la direction du Tibre.

Les chambres I et III (plan I), crépies avec un enduit hydrofuge, ont probablement servi de réservoirs ou de citernes; leurs voûtes et leurs parois offrent des ouvertures, ainsi que des rigoles, qui confirment cette supposition. Mais le n° III

présente, en *a* et *b*, des particularités indiquant peut-être une destination antérieure et différente. Les nos II et II′ ont, sous leur enduit de stuc ordinaire, un bon *opus reticulatum*, et leur pavé est une mosaïque blanche et noire finement travaillée et représentant des figures de géométrie. Plusieurs indices apprennent que II et II′ dépendaient jadis d'un bain auquel les nos XIII, VIII, IV, IV′, VI, VI′ et V se rapportaient directement, du moins dans le principe.

Les fouilles des nos II et III fournirent un grand nombre de menus objets (poteries, verreries, etc.) et le fragment d'inscription dont nous offrons ici le *fac-simile* réduit au 1/2. Cette inscription a été déchiffrée et rétablie, comme on le verra, par M. le chevalier De Rossi [1]. Les terres qui remplissaient toutes ces chambres contenaient des fragments de marbres variés et polis, et par conséquent employés pour orner un riche édifice, et les déblais du n° VIII rendirent quelques beaux morceaux de corniches en marbre blanc et en jaune antique dignes du siècle d'Adrien, sans oublier des sculptures brisées, mais d'un assez bon style. Les murs des nos IV, IV′, VIII, IX, IX′, X, sont, ou stuqués, ou couverts d'un bel *opus reticulatum;* seul, le refend *p* est d'*opus incertum*, relativement moderne et grossièrement construit. Le stuc des parois des nos IV, IV′ mérite une attention particulière : on y voit des peintures et des *graffiti* comme au palais des Césars, sur le Palatin ; il en sera question plus bas. Dans la chambre n° VIII, il y a les traces d'un fourneau qui communiquait avec le n° IV, où l'on voit une rigole conduisant l'eau jusqu'en V. On y déterra aussi un tas tout préparé de matériaux excellents pour composer l'enduit des citernes (*opus signinum*).

[1] Cf. De Rossi, *Scavi nell' orto di Santa-Sabina*, Roma, 1855, extrait du *Bullet. dell' Istit. arch.* p. 48, 49 sq.

Le cabinet VI était d'abord séparé du n° VI′ par un refend que l'on abattit plus tard, et il fallut également démolir dans le n° VIII un large éperon *d* qui servait peut-être de base à une construction de l'étage supérieur. Il y a, de plus, au n° VII, un double pavé : l'un en petites briquettes posées sur champ, l'autre en *opus signinum;* cette pièce, aujourd'hui ruinée, continuait ici l'édifice antique. On voit enfin, au point *h,* les vestiges d'une voûte en pots qui, projetée vers le fleuve, prouve bien l'extension du palais dans cette direction. Il dominait donc alors le portique *Fabario* ou *Faberio* dont parle Vitruve.

Quant aux fouilles exécutées sur les points *b′ b′ b′*..... elles apprirent que les murs étaient en briques solidement unies, et que, pour établir les jardins actuels, on avait exécuté un remblai profond avec des terres rapportées, des gravois et des débris de toute espèce. Bien qu'on ne puisse guère en fixer la date, nous le croyons antérieur à la ruine du palais pontifical des Savelli.

L'extraction des terres, mettant à nu le fond des chambres I, II, III, IV, V, VIII et IX, révéla l'existence d'une muraille colossale construite tout autrement. Elle est formée, en effet, de gros blocs rectangulaires de tuf verdâtre, superposés sans ciment, puis ajustés côte à côte, et non en échiquier. Or ce tuf est celui de l'Aventin même, et cette disposition caractérise exactement l'*opus quadratum* le plus ancien. Une muraille semblable reparaît à ciel ouvert dans la *vigna* du noviciat des Jésuites, et même dans celle de S. Spirito, sous le prieuré de Malte. La nature des matériaux employés, ainsi que du travail, a fait reconnaître un beau reste de l'enceinte commencée par Ancus Martius (129 U. C.), et complétée, de 190 à 214 U. C., par Servius Tullius [Mastarna], et que nous retrouvons près de S^{a} Balbina, dans la *vigna* Barberini au Quirinal, et derrière

le palais Caffarelli, au-dessus de Tor de' Specchi. Denys d'Halicarnasse et Pline l'Ancien en marquaient la place au sommet de l'Aventin; mais elle était si complétement perdue, que des archéologues la cherchaient plus bas, le long du Tibre. « Cette « précieuse découverte, dit M. De Rossi, non-seulement éclaire « d'une lumière nouvelle le système de cette fameuse enceinte, « mais elle nous permet aussi d'indiquer et presque de déter- « miner mathématiquement la position exacte qu'occupaient la « *porta Trigemina*, l'antre de Cacus et l'autel consacré par Her- « cule à Jupiter Inventeur. » (De Rossi, *loc. cit.* p. 5.) Enfin toutes les chambres sont appuyées aux deux faces de la muraille servienne, qui, leur tenant lieu de paroi commune, y est complétement absorbée; et cette circonstance justifie les plaintes qu'exprimait le même Denys (IV, XIII) sur les dégradations dont avait souffert ce vénérable monument de l'époque royale. On ne se faisait aucun scrupule de le démolir quand il gênait, ou d'y adosser des constructions particulières; et cela se voit non-seulement ici, mais surtout dans la *vigna* du noviciat des Jésuites et ailleurs. Ainsi, dans la *vigna* des Dominicains, au delà du prieuré, un fragment de mur identique soutient une chambre d'habitation romaine de l'époque impériale. On a cru aussi reconnaître, dans le soubassement de l'église de Santa-Sabina, des blocs de tuf vert empruntés peut-être jadis au mur servien, qui a très-certainement défrayé plus d'une autre fabrique ancienne et moderne.

Le percement d'un gros mur vers l'est (*f*) a démasqué un escalier menant jadis à la pièce n° X, puis condamné plus tard, et un canal rectangulaire (XIII) dont les parois sont en briques, le plafond en pierres mêlées, et la couverture en dalles de travertin : le tout semble fini d'hier. Deux conduits latéraux s'y embranchent à angle droit. Le plafond de *g* consiste

en larges tuiles plates dont la pente descend vers *a'*, où un robinet en cuivre termine un tuyau de plomb qui apportait là des eaux lointaines. Quelques fouilles nouvelles donneront sans doute plus de prix à ces détails. Le canal XIII est brusquement fermé par une pierre, après s'être deux fois coudé; on n'en a jusqu'ici trouvé ni l'origine ni la fin. L'escalier *f*, qui reliait cet étage au plan supérieur, débouche dans un vestibule (?) dont le stuc recouvre un bel *opus reticulatum*. Il s'ouvrit à droite sur une fosse, relativement moderne, maçonnée en tuf rouge, pleine de squelettes humains, et située à 2 mètres au-dessous du sol actuel. Ces squelettes tombèrent presque tous en poussière et n'offrirent aucun signe particulier (armures, monnaies, ornements) capable d'expliquer leur histoire. Deux autres furent trouvés accroupis dans un coin du n° XI. Un autre encore reposait étendu au-dessus de la voûte du cabinet IV'.

Plus loin, en suivant des vestiges de construction et en déblayant les terres rapportées qui forment le sol du potager, on rendit au jour plusieurs parties du palais de la famille Savelli. On a dégagé entièrement deux salles, dont une (n° XIV), très-vaste, est pavée en tuiles trapézoïdales, comme le canal *g*; l'autre, fort irrégulière, offre des traces de mosaïque antique, et prouve que le plan de l'édifice a été souvent modifié, pour l'approprier successivement à des destinations différentes.

Si l'on poursuivait les fouilles, on exhumerait sans doute les restes du palais des papes au XIII^e^ siècle; et ces ruines doivent être chères aux enfants de saint Dominique; car c'est là que le pape Honorius III signa les deux bulles qui confirment leur institut (1216), puis donna à leur fondateur l'église avec le cloître de Santa-Sabina, pour qu'il y établît ses religieux. « L'église touchait au palais..... Des fenêtres de cette habita-« tion..... l'œil plongeait sur l'intérieur de Rome et s'arrêtait

« aux collines du Vatican. » (Lacordaire, *Vie de S. Dominique*, p. 345 sq.) Et c'est encore là que saint Dominique, inaugurant les prédications quadragésimales, « expliqua les Épîtres « de saint Paul en présence d'un auditoire considérable (1217). « L'Aventin est devenu aussi solitaire que la voie Appienne, « et les oiseaux mêmes, ses premiers hôtes, ne l'habitent plus; « mais une colonie des enfants de Dominique n'a cessé de vivre « à l'ombre des murs de Sainte-Sabine, protégée aussi par la « beauté de son architecture. » (*Ibid.* p. 169, 179, 222, etc.)

Ainsi donc la muraille de Servius Tullius, qui est comme l'épine dorsale de tout le système, et qui a traversé environ deux mille quatre cents années, soutient une riche habitation datant des premiers Césars; et celle-ci, remaniée probablement au IV^e^ siècle après Jésus-Christ, s'est fondue dans le palais des souverains pontifes au moyen âge. Voilà ce que ces pierres nous racontent à défaut des régionnaires et des historiens. Et, malgré les vicissitudes qu'elles ont subies, changeant souvent de maîtres, bravant les incendies (celui de Totila, entre autres), supportant les ravages des guerres et des invasions, elles sortent aujourd'hui de terre, pour rendre un éloquent témoignage à la science du passé, et composent à elles seules comme un musée plein d'intérêt.

Pendant le cours des travaux souterrains, on a reconnu superficiellement le flanc occidental du massif, et nommément les substructions qui bordent à pic le jardin de Saint-Alexis. Là encore, des poteries, des marbres polis et d'autres vestiges, ont révélé l'existence d'anciens édifices. Or, en contemplant l'admirable vue qui se déroule ici aux pieds du spectateur, on comprend qu'à l'époque où l'Aventin était peuplé, les personnages opulents de Rome soient venus occuper cette magnifique situation, et que, plus tard, Honorius III l'ait préférée à Saint-

Jean-de-Latran. M. De Rossi, rapprochant, avec autant de science que de sagacité, des témoignages obscurs (l'inscription de Gruter, p. 287, 2, et le tuyau de plomb que cite Nerini, *De Templo et Cœnobio D. Alexii*, p. 361), a cru pouvoir placer dans le jardin même de Saint-Alexis le palais des Decius Cecina, très-puissante famille au IV^e^ et au V^e^ siècle de notre ère. Quelques travaux bien dirigés n'amèneraient-ils donc pas encore de précieuses découvertes? Les entrailles de la vieille Rome sont inépuisables.

Pour décider jusqu'où le mur servien se prolongeait vers le cloître, on exécuta une fouille importante dans le jardin dit de Sainte-Catherine, sur l'espace qui, dans le plan J, est ponctué *n, i, k, b'*; mais, au lieu de la célèbre muraille, on découvrit la base de plusieurs chambres faites en brique, et des caves remplies de poteries romaines, presque toutes brisées en menus morceaux. C'est de là néanmoins que fut extraite une belle diote de grande capacité, qui, restée intacte et bouchée, gardait encore quelques verres d'une eau limpide et très-pure. Ces larges tranchées furent ensuite comblées, afin de prévenir des écroulements dangereux; mais, si l'on peut un jour exploiter à ciel ouvert tout ce terrain, on ne regrettera, sans doute, ni la dépense, ni la fatigue.

Enfin, une dernière excavation eut lieu d'abord au sud, entre l'oranger de saint Dominique et l'espalier, puis à l'est, parallèlement au mur extérieur du réfectoire, jusqu'au palmier. On voulait rechercher ainsi les antiquités chrétiennes dont on supposait l'existence près de la basilique transformée en église. Bien que les résultats n'aient pas justifié l'espoir des savants, on a cependant trouvé, à une profondeur de 4 à 5 mètres, un pavé en fine mosaïque polychrôme, et les indices d'une fabrique importante. Puissent des recherches ulté-

NHAAH	MYSTES		
	AMPHIO CIC		
	FELIX		
	COMVNIS	[illegible] FPAPR	
	THVMVS	PAMPHILVTS	
	LVCANIV[illegible]	DAEDALVS	ECRSTAV
	EPAPRAPVER	LVPVS	
	CONSORS	FAVSTVS	
ADMISERETE	SOTERINVSOM	AEF	
	ATICTVS		

. . . . . .

Mais tout n'y est pas encore, et l'on a dû renoncer à plusieurs mots inintelligibles.

Quoi qu'il en soit, M. De Rossi, appuyant son opinion sur les preuves que lui fournissent la paléographie et la nomenclature, juge que ces *graffiti* remontent à la première moitié du IIIe siècle, et qu'ils peuvent fort bien être beaucoup plus anciens. On remarquera aussi que la forme de plusieurs lettres imite celles de l'inscription des frères Arvales, et que l'I final majuscule du mot FECI justifie l'opinion que l'illustre Borghesi a émise à ce sujet dans sa lettre à P. V. Aldini, en combattant les règles posées par Zaccaria, et en ne voyant là, comme Walch (*Oss. sop. i marmi strozziani*, p. 84), qu'un caprice de graveur.

Nous ne craignons pas d'affirmer que ces chambres datent des premiers empereurs. Et comme si rien ne devait manquer à cette réunion sans égale de monuments contemporains des principaux régimes politiques de Rome, nous raconterons

« modo conscius (*sis te*) non ita animo bono « (*esse*) .... » à moins qu'on ne préfère la leçon de M. De Rossi, *loc. cit.* p. 13.

[1] Cf. De Rossi, *loc. cit.* p. 13 sqq. et ses observations sur cette liste de noms propres. Les mots *admisere te* n'indiqueraient-ils pas quelque complot domestique dont faisaient partie Mystes et le reste ?

bientôt la découverte d'un vaste travail de l'époque républicaine : il couronne dignement cet ensemble grandiose.

§ II. — Objets divers.

Avant de passer outre, donnons un regard aux nombreux objets retirés des déblais, et qui sont rassemblés aujourd'hui dans la chambre n° 1. Mais, pour ne pas entreprendre un catalogue inutile, bornons-nous à quelques articles remarquables des diverses sections, choisis parmi les poteries, terres cuites, marbres et pierres, métaux, verres.

A. Poteries et terres cuites. Il y a d'abord les briques. Leurs dimensions varient beaucoup et représentent à peu près toutes les grandeurs usitées dans les édifices antiques. Les marques qu'on y a déchiffrées les font remonter, en général, aux premiers temps de l'empire (1).

Ensuite viennent des ornements d'architecture (antéfixes, revêtements de bains, oves, palmettes, rosaces, etc.), dont quelques-uns coloriés. Ajoutons-y des fragments de bas-reliefs d'un assez bon style, qui doivent représenter une bacchanale et une danse de faunes pressant la vendange. Puis de petites statuettes fort curieuses, jadis peintes, et toute une collection de lampes, pour la plupart brisées, mais élégamment ornées. Enfin, des vases de toute forme et de toute mesure, cruches et plats, couvercles grands et petits, pots, urnes, amphores, diotes et poteries rouges vernissées d'Arezzo, sans oublier les restes d'un sarcophage jadis peint en bleu. On a vu qu'une diote sphérique, très-grande, renfermait de l'eau où l'analyse n'avait constaté aucune altération. Elle gisait à quatre mètres sous terre, dans un lieu fort sec et au milieu d'une masse de débris. On la trouva couchée sur le côté, ayant un tampon de

terre bien pressée qui fermait le goulot comme un bouchon. Ces détails expliquent la conservation du liquide et prouvent la qualité du récipient.

Ces poteries ont fourni les marques suivantes :

PMOCV
FIGLDO } Sur une anse, en relief.

SOS
QVA } Sur la base pointue d'une urne, en relief.

AP XIV [*Amphoræ XIV*]. Lettres peintes en noir sur un tesson. (Cf. Fea, *Voy. à Ostie*, p. 42.)

Les vases d'Arezzo ne sont que des débris, mais on a pu y relever des monogrammes et des mots (tous en relief), que nous donnerons en note (2).

De gracieux enfants ailés ornent aussi un fragment dont le travail répond à la renommée des artistes d'Arezzo.

B. MARBRES ET PIERRES. On y distingue plusieurs variétés de marbre blanc, puis le jaune et le rouge antiques, le noir, le docimite ou phrygien (paonazetto), l'africain, le vert antique, la serpentine, le cipollin, etc.; puis du porphyre rouge, divers granits, beaucoup d'albâtre oriental, le tout très-soigneusement taillé ou poli. Une petite statue de Jupiter, œuvre médiocre; un buste sans tête, mais bien drapé, et des fragments de corniches, de chapiteaux et de piédouches sont en marbre blanc. En marbre jaune, il y avait peut-être un monument fort riche, ou du moins on le croirait en voyant deux petites têtes de bacchants, une belle corniche cannelée en travers, plusieurs ornements d'architecture, des placages de colonnes et des incrustations en pierres de couleur (*opus tessellatum?*). De même, les autres débris révèlent une mise en œuvre somptueuse et digne d'un grand palais. Il y avait aussi le chapiteau

d'un petit pilastre en rouge antique accompagné de morceaux de moulures sculptés ou ornés de dessins gravés, et enfin trois segments d'un disque en marbre blanc, sculpté sur ses deux faces. Le travail de ce dernier est assez bon : l'on y voit d'un côté une ménade de profil, échevelée et livrée à une danse folle, et au revers, un bacchant, dessiné de trois quarts, couronné de pampres et qui se retourne en dansant. Plusieurs parties gardent des traces de peinture rouge et bleue. Il faut noter en passant que beaucoup de fragments de giallo antico et d'albâtre oriental sont endommagés par le feu.

Mais ce qui est d'une rare valeur, c'est l'inscription aujourd'hui fixée sur le mur, au fond de la chambre n° 1, et qui achève le fragment noté par Marini sous le n° XXXIII. M. De Rossi a si bien déchiffré et rétabli ce monument, que l'on nous saura gré de présenter l'extrait de ce qu'il en dit. (Cf. De Rossi, *loc. cit.* p. 16 et seq.)

« Il me reste à citer une découverte opérée dans ces fouilles, « et, bien qu'elle soit complétement étrangère aux localités et « aux édifices en question, c'est peut-être, avec le mur servien, « le plus précieux résultat de ces belles recherches. Je veux « parler d'un fragment des Actes du collége des frères Arvales. « Depuis la collection capitale que Marini en a publiée, c'est à « peine si deux lambeaux en avaient été trouvés par le feu mar- « quis J. Melchiorri, qui voulait compléter l'œuvre de Marini. « Aux deux fragments de J. Melchiorri, l'on doit en ajouter un « troisième, que mon ami le docteur Mommsen [1] a tiré des papiers « de Pighius, et voici que le quatrième sort maintenant des « ruines de l'Aventin. Je vais le transcrire d'abord en caractères

[1] *Epigraph. Analekten* n° 10 (*Berichte der kön. Sächs. Gesells. der Wissensch. für* 1850, p. 231). Cf. aussi *Appendice agli Atti e monum. de' Fratelli Arvali*, Roma, 1855, in-4°, publié après la mort de J. Melchiorri.

« épigraphiques, puis en lettres ordinaires, et y joindre des « suppléments que j'expliquerai ensuite.

IVNS
IVNONI RE
ɔ DEMCOS
AL·SACRIFIC·DEAE DIAEIN
CAPITE CONTRA ORIENTEM S
VNAT·SALVTAREQ.SIT IMP CAES M·A
PPCOSV·OPTIMO MAXIMOQ·PRINC.
ON·PII·NEPOTI·DIVI HADRIANI·PRO
:T DIVI NERVAE ADNEPOTI SENATVI PR·Q
DEAE DIAE HOC ANNO ERIT·ANTE DIEM VI K·IV
N LVCO ET DOMI·III·K·IVN·CONSVMM·DOMI AD
INVS·PROMAG·C·ARRIVS ANTONINVS·M·ANTO

VO·L NOVIO RVFO COS·VI K IV'
ER PROMAG·FL·SVLPICIANVM FRATR·AI
ETVRE ET VINO FECERVNT·IBIQVE I
ETATIS MINISTRANTIB·PVERIS PATR
SACILIO AVIOLA ET·ACILIO SEVERO E
IACEIVN·CVM PVBLIC·AD ARAM RE

« La voici complétée :

« .....Iovi O. M. bovem marem Iunoni reginæ bovem feminam Saluti « bovem feminam. Isdem cos.....idus Ianuarias.....in pronao ædis Con- « cordiæ fratres Arvales sacrificium Deæ Diæ indixerunt ibique T. Fl. Sul- « picianus promagister velato capite contra orientem sub divo columine « quod bonum faustum felix fortunatum salutareque sit imperatori Cæs. « M. Aurelio Commodo Antonino Aug. Pio Sarm. Germ. max. P. M. P. P. « cos. V optimo maximoque principi divi M. Antonini filio divi Antonini « Pii nepoti divi Hadriani pronepoti divi Traiani Parthici abnepoti et divi « Nervæ adnepoti senatui populo Romano quiritium fratribusque Arvali- « bus sacrificium Deæ Diæ hoc anno erit ante diem VI kal. Iunias Romæ « ante diem IIII kal. Iunias in luco et domi III k. Iun. consummabitur domi.

« Adfuerunt in collegio T. Fl. Sulpicianus promagister, C. Arrius Antoni-
« nus, M. Antonius Iuvenis.

« .....vo L. Novio Rufo cos. VI k. Iunias. In palatio in divorum per pro-
« magistrum Fl. Sulpicianum fratres Arvales prætextati sacrificium Deæ
« Diæ ture et vino fecerunt ibique discumbentes toralibus segmentatis mi-
« nistrantibus pueris patrimis et matrimis Senatorum filiis Acilio Aviola et
« Acilio Severo et (M. Ulpio Boetho?) et Helvio Pertinace Iuniore cum
« Publicis ad aram retulerunt. Adfuerunt in collegio T. Fl. Sulpicianus pro-
« mag. M. Antonius Iuvenis..... etc. »

« Elle nous a suggéré les remarques suivantes :

« 1° Cette pièce, écrite entre le V^e^ et le VI^e^ consulat de Com-
« mode (186 à 190 de J. C.), relate d'abord les vœux solennels
« offerts, selon l'usage, le 3 janvier, et fixe la date des célèbres
« fêtes arvaliennes des 27, 29 et 30 mai, ainsi que leur pre-
« mière journée, c'est-à-dire le 27.....

« 2° Les mots : *per promagistrum... sacrificium fecerunt...* nous
« apprennent que le sacrifice du 27 mai n'a pas été offert comme
« d'habitude chez le magister ou le promagister, mais ailleurs;
« et voilà pourquoi, me basant sur les tables XXXVII et XLI de
« Marini, j'ai suppléé *in palatio in divorum*, et non *in domo*, ou *apud*
« *Fl. Sulpicianum*.....

« 3° Notre fragment complète celui qui se voit à Naples au
« *Museo Borbonico*, classe des inscriptions sacrées, colonne 8
(*cf.* Marini, n° XXXIII). Le titre de promagister donné à Fl.
« Sulpicianus en est la preuve, et c'est après une étude atten-
« tive que j'ai cru devoir citer M. Antoninus Juvenis, et omettre
« C. Arrius Antoninus parmi les Arvales de cette date.

« 4° Des quatre enfants nobles qui assistèrent les Arvales en
« 183 et 184, les deux premiers restèrent employés jusqu'à
« l'époque de notre fragment; le troisième, Ulp. Boethus, m'a
« semblé douteux, et quant au dernier, les lettres ACE m'ont indi-
« qué que c'était P. Helv. Pertinax le jeune, fils de P. H. Per-

« tinax, alors préfet de Rome, beau-père de T. Fl. Sulpicianus, « et plus tard empereur.....

« 5° Il faut remarquer ici le nom de L. Novius Rufus, con- « sul substitué, lieutenant de l'empereur Pertinax dans l'Es- « pagne Tarragonaise, en 946 U. C., l'un des amis d'Albinus, « que Sévère fit égorger en 950 U. C., et dont le consulat, « d'après les anciens calendriers, tombe entre 939 et 941 U. C. « (Cf. De Rossi, *loc. cit.* et Gruter 209, 1; Spartian. *Sever.* c. XIII; « Paulus, *Digest.* l. XXVIII, 5, 92, cités par Borghesi.) Enfin, le « nouveau fragment a le mérite d'apprendre le prénom d'Arrius « Antoninus, effacé sur l'inscription que lui avait dédiée la « colonie de Concordia. (*Bull. Ist. arch.* p. XII, 1854.) Sachant « donc qu'il se nommait Caïus, et non Titus, comme on le « croyait, on ne pourra plus le confondre avec l'empereur « T. Antoninus Pius, qui portait aussi ce nom d'Arrius, à lui « transmis par son aïeul maternel. » (De Rossi et Borghesi, *loc. cit.* p. 21 à 24.)

Sans rien ajouter à ces doctes commentaires, nous ferons observer, avec M. De Rossi, que la découverte d'une table des Arvales sur l'Aventin prouve une fois de plus combien on les éparpilla, puisqu'elles étaient d'abord réunies dans le célèbre lucus de la Dea Dia au quatrième mille de la Via Portuensis. (Abeken, *Ann. Ist.* 1841, p. 121; Melchiorri, *op. cit.* p. 57.)

Parmi les pierres travaillées, n'oublions pas les débris d'un monument en ardoise, orné de palmettes et d'arabesques gravées en creux, ouvrage élégant et rare, qui peut fournir matière à bien des conjectures. Enfin, nous citerons les restes d'une fontaine domestique, incrustée de jolies coquilles univalves et bivalves (toutes méditerranéennes), luxe digne de la Rome impériale, et qui s'accorde avec les conduits, les tuyaux et les réservoirs précités.

C. Métaux, verres, objets variés. On avait espéré une belle moisson de médailles; mais on n'en a recueilli qu'une dizaine, en cuivre, et de mince valeur. Elles étaient impériales et pontificales : plusieurs ont disparu depuis avec quelques menus objets, entre autres le sceau en plomb d'une bulle d'Innocent III, perte regrettable pour Santa-Sabina surtout. Il y a aussi un miroir métallique brisé, des ferrements (pentures, gonds, clous, crochets), et de petites pièces en laiton; seulement tout cela est fort oxydé. Les débris de verre antique abondent et se font remarquer par leur délicatesse, par l'éclat de leurs exfoliations irisées et par la variété de leurs formes. Bien que peu de pièces soient restées intactes, ce qui a échappé suffit pour montrer leur caractère païen et le mérite de leur fabrication. Rappelons enfin, pour terminer notre revue, une collection de styles en ivoire, des défenses de sanglier, des ossements d'animaux, et, parmi quelques mosaïques brisées, des plaques de stuc d'appartement, peintes avec des couleurs aussi éclatantes, aussi fraîches et aussi solides que si l'artiste venait de les achever. Plusieurs de ces objets doivent être venus d'ailleurs, mêlés aux terres employées pour former le jardin supérieur et jetées dans toutes ces chambres par les brèches des murs et des voûtes.

§ III. — Conduits souterrains.

On a vu la grandeur et l'intérêt des travaux exposés au paragraphe premier; ils auraient satisfait plus d'un antiquaire. Mais le zèle des Dominicains de Santa-Sabina, stimulé par le succès, ne faiblit point, et une dernière découverte, vraiment capitale, fut le prix de leur énergique persévérance.

Une lourde pierre elliptique (*e*), formant couvercle, fut sou-

levée au pied du mur servien et derrière la chambre pavée en mosaïque n° II, plan I. Elle donna accès dans un puisard profond de deux mètres, où l'on descendit, non sans quelque vague espoir de retrouver un passage secret conduisant jusqu'au Tibre. Or on gagna mieux que cela, puisqu'on finit par découvrir un système de canaux, percés en plein tuf, légèrement cintrés, à parois courbes ou verticales, et distantes de 50 centimètres à 70 centimètres. Ils étaient d'abord tellement bouchés par des alluvions de fange ou d'argile humide, ou de tuf écroulé, que l'on dut y circuler en rampant. Les ténèbres, le silence, l'inconnu, donnaient une sorte de prestige à ces souterrains lugubres. Quand un travail opiniâtre les eut rendus praticables, on releva qu'ils mesuraient une longueur de 125 mètres (au 1er mai 1857) et qu'ils se ramifiaient en se décomposant selon deux directions principales orientées à angle droit : nord-est sud-ouest, et sud-est nord-ouest (plan II). Les extrémités de quatre tronçons aboutissent brusquement à un puits vertical ascendant, étroit, pentagone, intérieurement armé de plaques de tuf verdâtre, non cimentées. D'autres puits semblables s'ouvrent au coude *n'f* et le long du conduit qui côtoie sous terre le mur servien, et dont la fin (*e*) n'a pas été reconnue, tant elle est pleine de ruines. C'étaient peut-être des regards ou des évents qui affleuraient jadis la surface du sol, et dont la bouche est maintenant à 3 mètres sous terre. L'ensemble du système paraît concourir en *d*, où s'ouvre un puits rectangulaire creusé dans la roche, large de 2 mètres sur 80 centimètres et descendant à une profondeur de 7 mètres. Pour en connaître l'issue, d'intrépides explorateurs s'y risquèrent, et ils parvinrent à une sorte de caverne hémisphérique, produite par la dislocation du tuf et menaçant ruine. Loin de s'arrêter là, cependant, ils osèrent se frayer un étroit

passage entre deux blocs de tuf appuyés l'un sur l'autre; puis, glissant le long d'une pente fort roide, à 5 mèt. 50 cent. plus bas, toujours à travers de profondes et muettes ténèbres, ils débouchèrent dans un nouveau puits également vertical, rectangulaire, creusé en plein massif et profond de 10 mètres. Pour le premier des deux puits, son orifice supérieur, étant plus large que l'inférieur, lui donne une forme conique; et des entailles pratiquées symétriquement dans l'armature, en guise d'échelons, montrent qu'on y pouvait faire descendre des ouvriers. De plus, un suintement abondant d'eau calcaire avait lieu, au-dessus même des puits, par les fentes d'une plaque de travertin rompue, qui paraît fermer une ouverture jadis ménagée au bout du canal n° XIII (plan I), et à gauche de l'escalier *e*. Il serait curieux de rechercher ce cours d'eau.

On rencontre ensuite un second étage de canaux souterrains très-anciens, et situés à plus de 25 mètres au-dessous des chambres supérieures. (Voir le plan, coupe n° IV.) Mais, avant de les décrire, retournons aux premiers, où quelques détails ne manquent pas d'intérêt.

Afin d'ouvrir une communication facile et de pénétrer directement par le jardin, on perça la base des murs de soutenement, larges d'environ 2 mètres, et l'on creusa le tuf sur la longueur *ab*. C'est alors qu'on exhuma les deux pièces d'un grand et beau moulin antique marquées AЄAH, exactement pareil à ceux de Pompéi[1], et qui posait sur un fort pavé de polygones, en lave (3). Sept ou huit mètres plus loin, on mit à nu, dans la voûte du canal, un long tuyau de plomb portant deux fois la légende COSMIAVGLIBARAT (*Cosmi Augusti liberti a rationibus* (4). Il semble se diriger vers le lieu où gisait

[1] Cf. Gell et Gandy, *Pompéi*, pl. 38, moulins de la maison de Pansa. Le nôtre est en pierre dure.

le moulin, et sa soudure est caractéristique, puisqu'elle donne à la section du tuyau la figure d'un triangle sphérique. Quel était cependant le Cosmus en question? Fabriquait-il les tuyaux marqués à son nom? ou possédait-il l'habitation somptueuse dont nous croyons avoir retrouvé les caves, la boulangerie et les bains? Gruter indique, près de Santa-Sabina, c'est-à-dire dans l'église de Saint-Alexis, l'inscription suivante :

IOVI OPTVMO
MAXIMO DO
LICHENO · T
FLAVIVS COS
MVS · IVSSV DEI
FECIT

(In arula marm.) Grut. XX, 6.

En ne supposant là qu'une rencontre fortuite, elle est au moins singulière. Nous penserions plutôt, par induction, qu'un riche affranchi de l'empereur, peut-être au temps des Antonins, fut alors le maître de cette demeure magnifique. Nous avouons cependant que notre opinion a besoin de s'appuyer sur des preuves plus complètes. Fabretti rapporte ces mots inscrits sur un tuyau de plomb : KOCMA IATPOY, n° 396, p. 543. Est-ce le nôtre (4)? Je ne le crois guère.

Plusieurs mètres au delà d'un petit mur en briques *h h'*, qui ferme peut-être une nouvelle branche de canaux, on reconnut dans la voûte un deuxième pavé de polygones et la circonférence d'un second moulin; il y est resté enchâssé. Or les régionnaires indiquent, de ces côtés-ci de l'Aventin, un *Forum pistorium;* mais, comme des savants le placent près du fleuve, à portée des vastes magasins qui le bordaient, on ne pourrait guère en déterminer la position sans d'autres recherches.

Descendons maintenant 22 mètres plus bas, et pénétrons

au fond des conduits du second étage; ils méritent un examen attentif.

Leur orientation forme un angle aigu avec celle des canaux supérieurs, dont ils diffèrent par leur coupe, par leur étendue et par les constructions auxquelles ils se relient. D'abord, leurs parois, arquées symétriquement, figurent souvent une lentille bi-convexe et se rejoignent en ogive; puis, ils ont une largeur variable de 45 à 60 centimètres et à 1 mètre 10 cent. Leur voûte est arrondie en plein cintre, ou bien irrégulière, ou formée par deux plans réciproquement inclinés (*a capanna*). Enfin, creusés sous la masse même du tuf, sans que les ouvriers aient suivi une marche constante (du dehors au dedans, ou du dedans au dehors), ils mesurent une longueur totale de 385 mètres, reconnue au 1er mai 1857; mais ils doivent s'étendre beaucoup plus loin, vers l'ouest-sud-ouest, sous l'Aventin. Dans le principe, on y eut de l'eau jusqu'aux genoux, de GH en VU (plan III); il fallut y circuler tantôt à travers des débris de tuf écroulé ou de stalactites rompues, tantôt sur la roche nue et plus ou moins fangeuse, ou sur un dépôt de sulfate calcaire, tapissant, à plusieurs couches très-minces et très-friables, le plafond du canal, et aussi blanc que la neige.

De distance en distance, des barrages en briques, hauts de 75 centimètres à 1 mètre 30 cent. (HHH), fermaient le chemin; ils avaient dû briser le cours des eaux, ou retenir leur limon pour les clarifier. La base des murs de UV est revêtue d'*opus signinum* pareil à celui des chambres I et III (plan I), et une pente générale amène les eaux de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, vers la *Bocca della Verità*, et puis du sud-est au nord-ouest, vers le Tibre.

On entreprit d'égoutter ces eaux et d'ouvrir un passage moins dangereux que les puits P′ P″ P‴ du plan IV. A cet effet,

on creusa, au bas du talus, un puits de descente où fut construit un escalier tournant E, et l'on vint, par un tunnel T, rejoindre l'issue, d'abord fermée, du conduit courbe UV. Alors nous trouvâmes que cette artère principale, dirigée vers le fleuve, aboutissait à une salle irrégulière F, qui, pavée en mosaïque blanche et noire, avait été crépie, puis ornée de marbres. L'issue de U est basse, en plein cintre, et surmontée d'une petite niche rectangulaire en briques. Près de là débouche le conduit C, qui va rejoindre UV. On trouve, à son extrémité H, un revêtement de pierres taillées (tuf verdâtre), identique avec celui qui existe beaucoup plus loin en R; et, vers D, sept tuyaux en terre cuite juxtaposés descendent des étages supérieurs. Le tronçon O n'a pas été exploré, non plus que Z et K : tous trois sont remplis de limon boueux.

L'escalier tourne autour de l'armature du puits, qui reçoit les eaux venues de B. En suivant le tunnel, on distingue, à droite, les vestiges de murs en briques SS, et l'on arrive au nymphée N, également bâti en briques, mais d'un excellent travail, et où le bassin X, jadis revêtu de marbre, contient une eau limpide. En I existe un large escalier encore bouché et venant d'un étage supérieur ; L est un pilastre en travertin flanqué d'*opus lateritium*, et Y un bassin qui communique avec X par un petit canal souterrain.

Parcourons maintenant la section de conduit qui s'étend le plus en ligne droite, et où l'on descendit d'abord par le puits P‴, et constatons sur-le-champ un phénomène essentiel, c'est que, dès le premier instant, on trouva partout ici une atmosphère pure, qui prouvait l'accès et la circulation invisible de l'air extérieur. A la jonction de V, un mur en briques rendait le passage très-pénible vers l'ouest, et le mauvais état des parois menaçant ruine y ajoutait quelque danger. Cependant on alla

reconnaître, au point G′, un puits ascendant pareil à ceux qui sont marqués P′ et P‴; en B, une source limpide qui filtrait à travers une masse de gravois, et, vers A, l'extrémité occidentale du conduit obstrué par des pierrailles. Le réseau marqué *zzz* n'a pas pu être exactement tracé, tant il était difficile d'y circuler, même en se traînant sur des fragments de tuf humide. Espérons toutefois que, plus tard, on pourra les explorer, et déboucher l'extrémité A, qui doit traverser tout l'Aventin.

De G en M, le canal court directement vers l'est-nord-est; sa largeur varie peu, ainsi que sa coupe; mais, à 130 mètres, il s'infléchit pour s'unir à un autre rameau qui semble creusé de dehors en dedans, et, de plus, il se bifurque. Le bras gauche, décrivant une courbe à grand rayon, se replie sur lui-même au nord-ouest; le droit oblique vers le nord-est, et se termine par un vaste réservoir creusé dans le tuf, mais encombré de pierres. Dans le canal de droite, à la base du mur, une rigole stuquée rappelle celles de la citerne n° III. La branche courbe offre surtout une particularité notable : c'est un revêtement construit en prismes rectangulaires de tuf, assemblé sans ciment, et destiné à protéger le pied des parois contre l'érosion des eaux. En W, des trous circulaires, percés obliquement et de bas en haut, semblent être des tuyaux où passaient des liquides qui ont laissé un dépôt très-gras et noirâtre. Il importerait de les élargir pour voir leur usage; car nous les avons sondés sans en trouver l'issue, et rien n'a pu nous les expliquer.

Du milieu des déblais, on a retiré des pièces de travertin bien taillées, des chapiteaux en marbre blanc passablement sculptés (l'un d'eux est orné de tritons), un débris de bas-relief, et enfin plusieurs tessons, avec une lampe massive en poterie noire étrusque. Ajoutons-y les fragments d'une plaque

de marbre portant cette inscription chrétienne maladroitement gravée :

ᶜARARIV
ᴿEPOSI
ER

Elle nous a fait penser à cette autre :

CVCVMIO ET VICTORIA
SE VIVOS FECERVNT
CAPSARARIVS DE ANTONINIANAS[1]

que le R. P. Marchi attribuait aux catacombes de saint Prétextat, bien qu'on l'eût trouvée à S. Callixte.

Comme on peut le croire, nos conduits, ignorés jusqu'ici des topographes modernes de Rome et oubliés depuis le v^e^ siècle, soulevèrent bien des questions. Dans le premier moment, on songea au système d'égouts qui fut, suivant Tite-Live, organisé sur l'Aventin par les soins de Caton le Censeur et de L. Valérius Flaccus. (T. L. XXXIX, XLIV.) Mais, quand le deuxième étage des canaux fut trouvé, cette hypothèse dut être rejetée. Alors, en examinant leur direction, leur étendue, leur forme et leur ensemble, j'ai cru y retrouver le plus ancien aqueduc de la ville éternelle, celui de l'Aqua Appia, exécuté, l'an 441 U. C., par l'immortel censeur Appius Claudius Crassus, surnommé Cæcus. C'est lui qui mérita cette glorieuse inscription (Cf. Malv. *Marm. felsinea,* p. 93), composée sans doute longtemps après lui, comme le remarque Gruter en la reproduisant CCCLXXXIX, 4, mais qui résume bien tous ses titres à l'immortalité :

[1] Cf. Orelli, n° 5092.

APPIVS CLAVDIVS
C·F·CAECVS
CENSOR · COS · BIS · DIC · INTERREX · II ·
PR · II · AED · CVR · II · Q · TR · MIL · III ·
COMPLVRA · OPPIDA · DE · SAMNITIBVS
CEPIT · SABINORVM · ET · TVSCORVM · EXER
CITVM · FVDIT · PACEM · FIERI · CVM · PYRRHO
REGE · PROHIBVIT · IN CENSVRA · VIAM
APPIAM · STRAVIT · ET · AQVAM · IN · VRBEM
ADDVXIT · AEDEM · BELLONAE · FECIT

Frontin, en parlant de l'Aqua Appia, dit que cette eau avait son château de distribution précisément à cette place : « Incipit distribui Appia sub Publicii clivo ad portam Trige- « minam, qui locus appellatur Salinæ. » (Front. *De aq.* p. 14, 21, 22.) Or on ne peut rien désirer de plus positif, puisque la Salara, qui désigne de nos jours les *Salinæ* antiques, borde ici le pied de l'Aventin. En outre, on vérifie, sur le plan de Cassio (*Corso dell' acq.* II, 14, Roma, 1756), que le cours de l'Appia s'accorde avec la direction de ces conduits, qui doivent s'étendre sous terre jusqu'à la porte Capène, où l'eau passait sur un bel *opus arcuatum,* et où Jos. Scaliger place le *delubrum Fontis.* (Voy. *Symmachi Epist.* XV, lib. I, G.)

Les antiquaires avaient pressenti cette découverte. Piranesi (*Antich. di Roma,* c. I) croyait déjà que certains conduits, découverts par lui sur l'Aventin, pouvaient être les vestiges de l'aqueduc d'Appius. Canina (plan cité) l'indique, par conjecture, sur le flanc de la colline.

Il est donc probable que l'Aqua Appia parcourait jadis ces canaux pour venir alimenter plusieurs réservoirs, des bains, des fontaines publiques; ainsi, le célèbre mascaron en marbre blanc dit *Bucca* ou *Bocca della Verità* a pu orner une de ces

fontaines. On peut croire que cette eau desservait aussi les Thermes qui ont laissé des vestiges considérables dans la *vigna* Hotz, près et au nord-est de S. Sabina ; et c'est grâce à nos fouilles que l'archéologie a reconquis une partie de ce vaste ensemble.

Pour ce qui regarde l'étage supérieur des canaux, nous estimons qu'il est bien postérieur au second, et qu'il peut dater des premiers Césars. Claude, en effet, exécuta d'immenses travaux, afin de porter, depuis Subiaco jusqu'au sommet de l'Aventin, son Aqua Claudia [1]; mais, longtemps avant lui (et tout au moins sous l'édilité d'Agrippa), les eaux Marcia et Julia venaient arroser notre colline, et elles tarirent subitement lorsque Néron remania les aqueducs de Claude. Titus fit réparer ceux qui amenaient ici et au Cœlius la Marcia et la Julia; et les Thermes de Decius, dont on voit les grandes ruines enterrées dans la *vigna* au nord de S. Sabina, devaient probablement s'y rattacher. Le cruel incendie de Totila dévasta tous ces monuments d'utilité publique et privée; mais il n'atteignit point nos conduits, cachés à plusieurs mètres sous terre. Il nous semble d'ailleurs évident qu'au IIe et au IIIe siècle, le canal maçonné n° XIII, les conduits du premier étage et ceux du deuxième, mis en communication les uns avec les autres (sans préjudice de ce qui a disparu), n'ont formé qu'un seul grand système pour les besoins des nombreuses *Insulæ* qui couvraient alors l'Aventin. Des travaux plus complets que les nôtres éclairciront sans doute la question.

Mais, dès à présent, les résultats obtenus suffisent pour démontrer toute la valeur des belles découvertes opérées par les Dominicains de S. Sabina, et pour faire désirer au monde

[1] Cf. Cassiodore, lib. VII, *Variar. form.* 6. Claude termina en 803 U. C. ce travail trepris par Caligula en 789 U. C.

savant que l'on achève ces fouilles, qui ont rendu et qui peuvent rendre des services signalés à l'archéologie de Rome. Les monceaux de gravois entassés au pied de l'Aventin nous gardent sans doute plus d'une surprise, et les flancs de la colline n'ont pas encore livré tous leurs secrets : espérons donc que les moyens nécessaires pour atteindre un noble but ne manqueront pas plus au zèle des explorateurs que leur zèle n'a manqué à la science.

NOTES.

(1) « Il y a d'abord les briques; » marques qu'on y a déchiffrées :

1° RECTILIGNES.

A. U. C. 880. — N° 1.

Marques.	Interprétation.
T ATIL TIT M S QVIL CA C EX PROSPD	TITO ATILIO TITIANO MARCO SQVILLA GALLICANO COS., EX PRAEDIIS Q. SERVILII PVDENTIS FIGLINA...[1]

N° 2.

VILGA COS . . . ↄFMMV	Comme la précédente[2], mais avec une autre marque de fabrique : *M. Munatii? (Officina).*

A. U. C. 876. — N° 3.

APRON COS A VER	L. VENVLEIO APRONIANO Q. ARTICVLEIO PAETINO COS. EX FIGLINIS ANNII VERI[3]

[1] Cf. Fabretti (*Inscript.*), p. 504. — Marini, *arval.* p. 332. — Guasco, *Mus. Capitol.* n° 1229. — Maffei, *Mus. Veron.* CIX. — Ce dernier dit ne pas connaître le consul Gallicanus.

[2] Cf. Fabretti *l. c.* p. 504. Nous avons encore trouvé à Rome chez un marbrier un fragment avec cette marque rectiligne :

MSQVILGA
...ERVPVDPAPA

Marini (mss.) donne une marque semblable en lisant ainsi les derniers mots : FAVAVE (n° 449).

[3] Cf. Guasco, *l. c.* n° 1178. A propos d'une marque semblable, il fait cette observation très-juste : « Quum proavus, avus, « pater atque unus ex M. Aurelii Antonini « liberis Annii Veri appellarentur, ideo cui « ex his, ad signandum hoc sigillum, præ« ter sibyllam declarabit nemo. »

On trouve dans le *Supplément* de Mu-

A. U. C. 888. — N° 4.

Marques.	Interprétation.
....L COS ...SVLHERP	PONTIANO ET ATILIANO COS · EX PRAEDIIS IVNII SVLPICII HERP...[1]

A. U. C. 876? — N° 5.

AGABSVCS....	AVLI GABINII SVCCESSI · SALARAE.....[2]

A. U. C. 903? — N° 6.

SES ..... CIANI	ARISTIO SVCCESSO GALLICANO ET VETERE COS·EX PRAEDIIS CAECILIAE QVINTAE SVLPICIANI[3]

N° 7.

..... SVL...	Répétition de la précédente.

N° 8.

M PVBLICI SED TEG TON	MARCI PVBLICII SEDATI? *vel* SEDIGITI? TEGVLA·TONNEIANA. Murat. *Thes.* CCCCXCVI, 2, lit : SED.TEC (?)[4]. — Boldetti, n° 529.

---

ratori la marque citée par Guasco, mieux lue et indiquant que cette fabrique d'Annius Verus existait près de l'Aventin, *ad Salaram*. (Cf. Donati, p. 162, n° 3. — Gori, *Donian.* n° 123. — Murat. *Thes.* CCCXXI, 3.) — Fabretti (*Inscript.* p. 509 et *Syntag.* col. Traj. 198) donne :

EX PR ANN VER EX OF ANAOS
PONTIANO ETATILIANO
C S.
O

Marini (mss. n° 418) cite :

PAFEAPRONCOS ZOSIN·ANNIVERI

[1] Cf. Fabretti, *l. c.* p. 509. — Marini, Mss. n° 487.

[2] Cf. Fabretti, p. 499, 30 :

AGAB SVC·SAL·DC (O)

Marini (mss.) l'interprète par :

AVLI GABII SVCCESSI SALARAE
DOMITII CARPI (n° 554).

Amati note à Fidenæ :

A·GAVINI SVCCESSI SALAR ::SAI....
avec les consuls de l'an 876.

[3] Cf. Fabretti, *l. c.* p. 521 ?

M·VLP·SVCCESS · SVLPICIANI.

[4] La beauté des caractères est remarquable. Cette fabrique *Tonneiana* devait jouir d'une certaine vogue, car on en cite de nombreux produits. (Cf. Murat. *Thes.* p. IVD, 2. — CDXCVII, 2, et D, 3. — Guasco, *Mus. capit.* n° 1227. — Fabretti, *loco citato*, p. 521.) — Muratori, *Thes.* MDCCLXXXVIII, 29, nous offre peut-être l'épitaphe d'un des propriétaires de cet établissement :

L.TONNEIVS
SECVNDVS
V·ANNIS·XLV

N° 9.

Marques.	Interprétation.
VEDI O	An : VEDII OFFICINA (?)

N° 10.

. . . RI Cum palma stante 9-folia.	An : IANVARI (?) [1]

2° MARQUES CIRCULAIRES.

Anni U. C. 838? — N° 11.

TEG DOL DE FIG IVLI ꟼ OCV . . . . . . NEG	TEGVLA DOLIARIS DE FIGLINIS IVLIAE PROCVLAE FLV·NEG· [2]

N° 12.

·L· IANISIMPTRAI . . . . Palma oblique jacens 7-folia.	· EX PRAEDIIS QVINTIANIS IMP. TRAIANI AVG· [3]

Anni U. C. 880. — N° 13.

DEPRDOMPFLVCQPOMEVPR SQVILLA ET TITIAN (*sic*).	DE PRAEDIIS DOMITIAE PVBLII FILIAE LVCILLAE QVINTI POMPEII EVPREPETIS ? M·SQVILGA ET T· TITIANO COS· [4]

N° 14.

EX . . . DISDOMININO AVGVSTISTR In centro : aquila alis expansis.	EX PRAEDIIS DOMINI NOSTRI AVGVSTI [5]

---

[1] Cf. Fabretti, *l. c.* p. 516. — Guasco, *l. c.* n° 1194. — Gori, *Don.* 133.

[2] Cf. Fabretti, *Inscript.* p. 517. — L'inscription suivante, citée par Maffei (*Mus. Veron.* LXXXII, 2), nous permet peut-être de fixer l'époque à laquelle vivait la Julia Procula en question :

CLAVDIA ATTICA
ATTICI·AVG·LIB·ARATIONB
IN SACRARIO CERERIS ANTIATINAE
DEOS·SVA·IMPENSA·POSVIT
SACERDOTE·IVLIA·PROCVLA
IMP·CAESAR·DOMITIANO
AVG·GERMANIC·XI COS·

[3] Cf. Fabretti, *l. c.* p. 521.

[4] Cf. Fabretti, *l. c.* p. 512 à 513 : il y cite plusieurs fois ce nom de Domitia Lucilla. — Guasco (*Mus. Cap.* 1176) fait remarquer qu'elle ne saurait être confondue ni avec la mère de M. Aurèle, ni avec la femme de Commode, ni avec la fille de M. Aurèle et de Faustine. Mais Borghesi a bien prouvé qu'elle était la mère de M. Aurèle. (*Giorn. Arcad.* 1819, p. 359.)

[5] Contemporaine du n° 12 ? ou peut-être même de Domitien [*] ? — Cf. Fabretti, *l. c.* p. 501. — Muratori, *Thes.* CDXCV, 8, et ID, 1, 2.

[*] « Se primus omnium, Caligulam post Domitianumque, dominum palam dici passus. » (Victor, de Cæsar. in *Dioclet.*)

A. U. C. 876. — N° 15.

Marques.	Interprétation.
EX PRI ..... LVPION APRO ET PAETCOS	EX PRAEDIIS ARRIAE PADILLAE IVLII LVPIONIS L· APRONIANO ET Q·PAETINO COS·[1]

N° 16.

EX·FIGQ·ASINIMARCELOPV·DOL CNVNNIDI FORTV PAET E APRO COS	EX FIGLINIS QVINTI ASINII MARCELLI OPVS VINARIVM DOLIARE C·NVNNIDI FORTVNATI Q·PAETINO ET L· APRONIANO COS·[2]

N° 17.

Q ASINI MA.....	Répétition de la précédente.

A. U. C. 892. — N° 18.

IMPANTONIN.....OS D P Q S P F SER	IMPERATORE ANTONINO PIO II (?) ET C.BRVTTIO PRAESENTE II COS OPVS DOLIARE Q[V] SERVILII PVDENTIS ARABI SERVI[3].....

N° 19.

..... OT METILIO .....X FIC PR...	....[4]

---

[1] Marini, mss. n° 329. Il l'avait déjà rapportée dans ses *Atti e Monumenti de' fratelli Arvali*, p. 252.

Cf. Grut. CXCV, 13; DCXXXII, 1; DCL, 1; DCLII, 6; DCCXXVII, 1.

[2] Fabretti rapporte une marque à peu près semblable, mais avec les consuls de l'année 920 U. C. Et, de plus, Grut. (CXCII, 8) donne :

Q·ASINIVS·M·F·MARCELLVS
COS

mais sans date, et pour cause.

Murat. *Thes.* append. p. MMXIV, 9, et MMXV, 2, et p. CCCXXI, 11.

[3] Marini (mss. n° 495) donne :

IMP·ANTON·II FBALBIN
COS

et le reste *ut supra*. Dans ce cas, il s'agirait de l'an 890.

[4] Fabretti, p. 517 : Q·METILI. Serait-il question du Metilius de notre n° 19 dans cette inscription de Muratori (*Thes.* MMVIII, 3)?

IMP·CAESAR
DIVI NERVAE NEPOS
DIVI TRAIANI PARTHICI F
TRAIANVS HADRIANVS
AVG·PONT·MAX·TRIB·
POT.VII COS III
VIAM A CARTHAGINE
THEYESTEN STRAVIT
PER LEG·III AVG·
P·METILIO·SECVNDO
LEG·AVG·PR·PR·

N° 20.

Marques.	Interprétation.
.... FIOBIA...	An : OFFICINA IOVIA (?)

N° 21.

....MCHARTI	(?)

N. B. Presque toutes nos marques circulaires semblent apposées sur des briques dites *bipédales*.

N° 21[a].

PMOCV FIGLDO	*Sur une anse.*

N° 22.

SOS QVA	*Sur une base pointue.* An ? SOSIVS QVADRATVS ?[1]

N° 23.

AR XIV	AMPHORAE XIV[2] Celle dont parle Fea était une des plus grandes de la Villa Albani. (AMP·XVIII·NESSVS).

(2) Les poteries d'Arezzo portent les marques suivantes :

N° 24.

CAEEI	C·AVFIDII ? *vel* C·ANTEROS (?) *vel potius* SAVFEII

N° 25.

CSEN	CAII SENTII[3]

N° 25[a].

VLAVI	SVLPICIVS ? AVILLIVS

[1] Je ne crois guère que le mot QVA soit une abréviation de la mesure dite *quadrantal* ou *amphora*, et qui s'indiquait autrement. Encore moins voudrait-elle dire *quartarius*; mais *videant docti*.

[2] Pour les marques écrites à l'encre sur les amphores, cf. Winckelmann, *Mon. ant. ined.* 260. — Marini, *Iscr. alb.* 39. — Gori, *Don.* LXXXII, etc. — Morcelli, III, 260. — Lupi, *Ep. Severæ*, 44 sqq.

[3] Fabroni (*St. degli ant. vasi fitt. Aret.* 1841) donne un autre prénom, A·SEN (t. IX, 121), en ajoutant que le nom Sentius est rare sur les poteries (*l. c.* p. 47); ni Gori, ni Alessi, ni Rossi, n'en parlent. Les monnaies nous ont conservé : L. Sentius

N° 26.

Marques.	Interprétation.
COM / VNIIS	Le même nom ne serait-il pas ainsi rapporté par Musellio (Veron. 1756), Tab. CLXXXI : CoMVNIS [1]

N° 27.

C VIBI	CAIVS VIBIVS [2]

N° 28.

P·CAIIID / IVSEROS Et au revers, lettres de couleur blanche, en relief : NICE.	Peut-être : P·CAVSIDIVS·EROS [3]

N°s 29, 30, 31.

ROSCI
OPTATI } Inscrits dans un pied droit nu et posé à plat [4].
VTiNA

C. fil. et L. Sent. Saturninus, famille plébéienne. Guasco (*Mus. Cap.* 391) rapporte cette inscription :

C·SENTIVS MELANTHA DEC	IVNIA PRIMA MELANTHAE VXOR

Les Fastes nous donnent deux consuls du même nom, c'est-à-dire C. Sentius Saturninus, C. F. suivant Dion, A. U. C. 735, et Caius Sentius Saturninus, A. U. C. 757. Glandorp (*Onom. rom.* p. 784) le dit fils du précédent.

[1] Cf. de Boissieu, *Inscr. ant. de Lyon*, p. 434, n° 40.

[2] Fabroni (*l. c.* tab. IX, 116) indique au fond d'une lampe :

Gori et Alessi rapportent : A·VIBI· Jahn (*Fouilles de Cera*), CVIBA. L'an 710 U. C. le consul C. Vibius, C. F. C. N. est assassiné, et A. Hirtius Pansa lui succède. Cette famille d'origine plébéienne figure d'ailleurs parmi celles qui battaient monnaie. *De gente Vibia*, cf. I. Glandorp. *Onom. rom.* p. 899 et sqq. — Ficoroni, *Antich.* p. 64. — Musellio, *l. c.* même planche :

[3] Tout indique ici une famille d'origine grecque transplantée en Italie. Il est possible cependant que Causidius dérive de *Causidicus* et rappelle une célébrité oratoire latine, car je ne pense guère qu'il vienne de *καυστα*.

[4] Cette espèce de marque est, au dire de Fabroni, plus fréquente que les autres sur les poteries d'Arezzo. Le musée d'Herculanum présente également bon nombre de monogrammes inscrits dans deux pieds rapprochés, ou dans un seul isolé; mais on y trouve plus rarement une devise ou exclamation. Ces marques-pédales encadrent d'ordinaire le nom du propriétaire, ou du maître fabricant, ou de l'ar-

(3) Le moulin trouvé au premier étage des conduits souterrains est un des plus grands connus : sa meule trémie tournante (*catillus*) mesure un mètre de diamètre sur un mètre de hauteur; sa meule dormante (*meta*), formée, en une seule pièce, d'un cylindre surmonté d'un cône, est naturellement plus grande, et sa pointe est encore garnie d'une douille carrée en plomb, dans laquelle on fixait, je pense, une pièce destinée à régler la chute du grain. — Le *catillus* et la *meta* portent, vers leur base, une inscription bien gravée de quatre grandes lettres AЄAH : il est difficile de décider si elles sont latines ou grecques, si elles sont le monogramme du maître ou du fabricant, ou un chiffre de la numération par lettres, ou quelque signe de repère destiné à réappareiller les deux meules quand on les voulait repiquer ou changer. — La matière de ces meules est volcanique, et, suivant Pline, les meilleures s'extrayaient de Vulsinium (Bolsena) [cf. *Hist. nat.* lib. XXXVI, c. XVIII]. Ovide nous dit aussi : « Et quæ *pumiceas* ver- « sat asella rotas. » Celles-ci m'ont paru ressembler à la variété de calcédoine dite silex carié. On m'a assuré que ces pierres étaient exploitées à Carbognano, Marino et Capo di bove, et qu'il y en avait trois qualités, savoir : *sperone*, ou tendre, *macigno*, ou de dureté moyenne, et *selcio*, ou très-dure. Mais, je n'ai pas pu vérifier ces renseignements. — (Cf. au reste, Mongez, *Mém. de l'Acad. des inscript.* 1848, t. III, p. 441. — *Museo Borbonico*, t. VI, tab. 51, et J. B. de Rossi, *Antichi mulini*, etc. *Ann. dell' Ist. arch.* 1857.)

(4) Un tuyau de plomb, portant deux fois cette légende en relief :

COSMIAVGLIBARAT...

Il serait sans doute bien hasardeux de vouloir décider qui était ce Cosmus, *Augusti liberti a rationibus;* mais peut-être n'est-il pas entièrement inconnu aux archéologues; peut-être même possèdent-ils un fragment de sa correspondance officielle. Qui nous empêche, en effet, de le retrouver dans l'inscription étendue publiée par Grævius *in Grutero* (I, DXIII, 1), Gori (*Ex*

tiste mouleur. Nous croyons que cette figure est le signe mystérieux du droit de *possession héréditaire*, et nous espérons justifier cette opinion dans un article spécial. Remarquons, en passant, que ce symbole, retrouvé au fond des catacombes chrétiennes, y indique la profession de cordonnier.

Donianis schedis autogr. p. 83), Sallengre (*Novus Thes. ant.* III, p. 554....), Muratori (*Thes.* DCVI, 1), d'après Doni, II, 65; et enfin Mommsen (I. N. 4916)?

Voici cette inscription, telle que Gori la rapporte; nous y ajoutons les heureuses corrections de Mommsen (*l. c.*), en note et en italique :

BASSEVS[a] RVFVS ET MACRINVS VINDEX MAGG[b]

SAEPINAT[c] SALVTEM

EXEMPLVM EPISTVLAE SCRIPTAE NOBIS A COSMO AVG[d]·LIB·A RATIONIBVS·CVM HIS QVAE IVNCTA ERANT SVBIECIMVS ET ADMONEMVS ABSTINEATIS INIVRIIS FACIENDIS CONDVCTORIBVS GREGVM OVIARICORVM CVM MAGNA FISCI INIVRIA NE NECESSE SIT RECOGNOSCI DE HOC ET IN FACTVM SI ITA RES FVERIT VINDICARI

COSMI·AVG·LIB·A·RATIONIBVS SCRIPTAE AD BASSEVM[e]

RVFVM ET AD MACRINVM VINDICEM PR·PRAET·V[f]

EXEMPLVM EPISTVL[g]·SCRIPTAE MIHI A SEPTIMIANO COLLIBERTO ET ADIVTORE MEO SVBIECI·ET PETO TANTI FACIATIS SCRIBERE MAGG·SAEPIN·ET·BOVIAN[h]·VTI·DESINANT·INIVRIAM·CONDV CTORIBVS GREGVM OVIARICORVM QVI SVNT SVB CVRA MEA FACTI[i]·VT BENEFICIO VESTRO RATIO FISCI INDEMNIS SIT

SCRIPT[j]·A·SEPTIMIANO AD COSMVM

CONDVCTORES GREGVM OVIARICORVM QVI SVNT SVB CVRA TVA IN RE PRAESENTI SVBINDE MIHI[k] QVERERENTVR PER ITINERA CALLIVM FREQVENTER INIVRIIS MAGG· P·R[l]·A STATIONARIIS ET MAGG[m]·SAEPINO ET BOVIANO EO QVOD IN TRANSITV IVMENTA ET PASTORES QVOS CONDVCTORES HABENT DICENTES FVGITIVOS ESSE ET IVMENTA ABACTIA[n] HABERE ET SVB HAC SPECIE OVES QVOQVE DOMINICAS REDIBEANT[o] IN ILLO TVMVLTV[p] NECESSE HABEAMVS ETIAM[q] SCRIBERE QVIETIVS AGERENT NE RES DOMINICA DETRIMENTVM PATERETVR·ET CVM IN EADEM CONTVMACIA PERSEVERENT DICENTES NON CVRATVROS SE NEQVE MEAS LITTERAS[r] NEQVE SI TV HIS[s]

[a] *Bassaeus.* — [b] *Magistratibus.* — [c] *Saepinatibus.* — [d] *Augusti liberto.* — [e] *Bassaeum.* — [f] PR·PR·E·V·*Praefectos Praetorio eminentissimos viros.* — [g] *Epistulae.* — [h] *Magistratibus Saepinatibus et Bovianensibus.* — [i] *Facere.* — [j] *Scriptae.* — [k] [*Cam*]. — [l] Injuri [a] s [se] a [cci] p [e] r [e]. — [m] *Magistratibus.* — [n] *Abactica.* — [o] *Redhibeant.* — [p] *Tumulto.* — [q] *Habuimus e* [*is*] *iam.* — [r] *Neque meas litteras* omittit Momm. — [s] *Eis.*

SCRIPSISSES ITA FIERI IN LOCO DOMINI·SI TIBI VIDEBITVR
INDICES BASSEO[a] RVFO ET MACRINO VINDICI P·R·PRAET[b]
VT EPISTVLAS EMITTANT AD EOSDEM MAGG[c]·ET
STATIONARIOS [*Neutiquam enim ad eam*] QVAM MISI VT IMPERITVM[d]
FACTVM EST[1]

Ce document intéressant nous montre la filière que suivaient certaines affaires sous le régime impérial au IIe siècle, et les abus de pouvoir qui se commettaient non loin du souverain, et même à son détriment. Ce Cosmus devait d'ailleurs être un personnage, puisqu'il pouvait tancer, au nom de l'empereur, les autorités de Sæpinum et de Bovianum (Supino et Bojano), droit qui s'accorde avec ses titres de receveur général du prince et de surintendant des bergeries. Il devient dès lors moins difficile d'admettre que les ruines de l'Aventin où gisait le tuyau de plomb en question faisaient partie d'un palais habité par le puissant affranchi.

Que si, enfin, nous rapportons l'inscription précitée au temps des Antonins, on verra, par le style peu correct et peu élégant de Septimianus, ce que la langue officielle était devenue un siècle et demi environ après Auguste. Au reste, les inscriptions latines du IIe au IIIe siècle de notre ère fournissent, sur cette décadence, de curieux renseignements, comme on peut le voir même dans le Recueil d'Orelli et de Henzen, p. e. aux nos 5, 39, 775, 784, 1271, 2360, 2417, 2566..... 6029, 6086, 6087, 6133, 6416, 6429, 6487, 7168, 7170, etc. etc. en ne citant que les principaux monuments *datés*, où les barbarismes ne sont pas des fautes du lapidaire.

Le fragment suivant, édité par Muratori (*Thes.* p. DCCCXCVI, 2), rappelle encore notre Cosmus et quelque mesure administrative prise par lui. Nous le donnons pour y rectifier le nom de SEPTVMANVS qui doit évidemment se lire : SEPTIMIANVS.

.....VS·AVGG.....
..VMMIARVM·PRAEDIO.....
..QVOD·CONSTITVTVM FVERIT....
BVS·LOCVM·AD·CONSERVANDOS·LA
S·COSMVS·A·RATIONIBVS·AVGG·

[a] *Bassaeo.* — [b] PR·PR·E·V·*Praefectis Praetorio eminentissimis viris.* — [c] *Magistratus.* — [d] *Imperatum.*

[1] Mommsen ponctue chaque mot et renferme toute l'inscription dans XXII lignes, d'après celles qu'il a pu déchiffrer sur le marbre aujourd'hui illisible.

S·AD·SEPTVMANVM·ADIVTOREM·
IVS·SIT·ET·ADSIGNARI·GRATVITAM
IVM·DEDERAT.....
ATOREM·EVTYCHVM·ADIVTOREM
.....KAL·OCTOB.....
TONI·ET·SEP.....

D'après l'inscription de Gruter, xx, 6, trouvée à côté de Sancta Sàbina et citée dans le texte, j'avais fait remonter notre Cosmus jusqu'à l'époque des Flaviens; mais d'abord il n'a point de prénoms, et ensuite les mots du fragment *a rationibus Augg.* m'indiquent qu'il peut dater, au plus tôt, du règne de Marc-Aurèle.

En effet, l'inscription suivante permet de déterminer l'époque à laquelle *notre* Cosmus possédait un palais sur l'Aventin, si nos conjectures sont exactes; et nous y trouvons les noms des *deux Augustes*, L. Aurelius Verus et L. Aurelius Commodus :

M. Bassaeo. M. f. Stel
Rufo Pr. Pr.
*im*peratorum. M. Aureli. Antonini. et
L. Aureli. Veri. et. L. Aureli. Commodi Augg
consularibus. ornamentis. honorato
et. ob. victoriam. Germanicam. et Sarmatic
*A*ntonini. et. Commodi. Augg. Corona
*mu*rali. Vallari. aurea. Hastis. puris. IIII
*to*tidemque. Vexillis. obsidionalibus
ab iisdem donato. praef. Aegypti. praef
ann. Proc. a. rationibus. proc. Belgi*cae*
*et du*arum. Germaniarum. proc. regni
*Nor*ici. proc. Asturiae. et. Galleciae. trib
Coh. II. pr. trib. Coh. X. urb. trib. coh. V. Vigul. PP. bis
*Huic sena*tus. auctoribus. Impp. Antonino, et
*Commo*do. Augg. Statuam. auratam (?) in. foro
divi Traiani. et aliam. civili. amictu. in. templo
divi pii tertiam. loricatam. in. tem
*plo. Martis. Ultoris. po*nendas. censuit.

(Henzen, vol. III *Inscript. Orelli*, ad n° 3574 correx. *Supplementa* sunt Labusii et Borghesii. — Cf. Grut. CCCLXXV, 1, et Kellerm. Vig. 42. ubi legitur v. 1 : M. Bassaeo, M. p.)

Puisque en effet Cosmus était un des employés de M. Bassæus Rufus, on doit rapporter l'inscription *Basseus Rufus et Macrinus Vindex*, etc. au règne

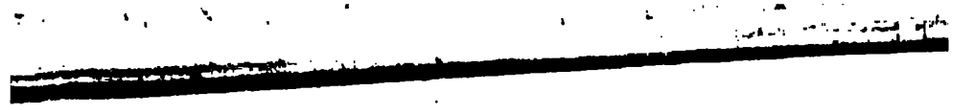

Saône, sur l'Ognon; et, en dernier lieu, l'auteur anonyme de l'Étude sur la septième campagne de César dans les Gaules en a cherché le théâtre près de l'Aube, au nord de Châtillon-sur-Seine.

Nous examinerons bientôt, avant d'exposer la nôtre, chacune des deux premières opinions. La dernière, d'après laquelle la rencontre de l'armée romaine et de l'armée gauloise aurait eu lieu sur la frontière ouest du pays des Lingons, la plus éloignée de la Séquanie, ne nous semble pas pouvoir se soutenir. Cependant l'auteur avait entrevu la vérité en indiquant la marche de César pour gagner la Province romaine, et il serait arrivé à la même conclusion que nous, si, entraîné par d'autres considérations stratégiques, il n'eût bientôt quitté la bonne voie.

Les faits antérieurs à la bataille sont trop connus pour demander un long exposé; nous ne les rappellerons que très-sommairement.

Après avoir jugé nécessaire d'abandonner le siége de Gergovie, César avait résolu de repasser la Loire, afin de se rapprocher de Labienus, qu'il avait détaché avec quatre légions et une partie de sa cavalerie contre les Parisiens et les Sénonais. Il effectue ce passage à Nevers et s'avance ensuite chez les Sénonais. Labienus, de son côté, ayant battu une armée gauloise devant Paris, revient à Sens prendre les bagages qu'il y avait laissés, et en repart aussitôt pour aller rejoindre César.

On ignore où se fit leur jonction et ce que devint l'armée romaine jusqu'à ce qu'on la retrouve chez les Lingons, en marche vers la Séquanie, au moment où elle est attaquée par Vercingétorix. Les Commentaires nous apprennent seulement que, dans l'intervalle, César, « voyant l'ennemi supérieur en

« cavalerie, tous les passages fermés, l'impossibilité de rece-
« voir aucun secours ni de l'Italie ni de la Province, envoya,
« au delà du Rhin, recruter de la cavalerie chez les Germains. »

Voici dans quels termes la rencontre des deux armées est rapportée : *Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset, circiter millia passuum decem ab Romanis trinis castris Vercingetorix consedit, convocatisque ad concilium præfectis equitum, venisse tempus victoriæ demonstrat, fugere in Provinciam Romanos, Galliaque excedere*[1]. « Comme César se dirigeait, par l'extrême frontière « des Lingons, vers la Séquanie, afin de pouvoir plus facile-
« ment porter secours à la Province, Vercingétorix vint camper
« à environ dix milles (trois lieues) des Romains, et, ayant assem-
« blé les chefs de sa cavalerie, il leur représente que le temps
« de la victoire est arrivé, que les Romains s'enfuient dans la
« Province, qu'ils vont sortir de la Gaule. »

Et, lorsque Vercingétorix a perdu la bataille qu'il est venu livrer aux Romains, il se retire à Alesia, ville des Mandubiens, où César le suit et arrive le lendemain du combat : *altero die ad Alesiam castra fecit*[2].

Le texte que nous venons de citer donne lieu à diverses questions, qu'il est indispensable de résoudre préalablement. Il importe de déterminer en quoi consistait le territoire lingon, si les Romains se trouvaient sur ce territoire lorsqu'ils furent attaqués par les Gaulois et quelle était la partie du pays qu'ils traversaient.

Les géographes modernes qui font autorité, d'Anville, Barbié du Bocage, Walckenaer, ont assigné pour limites au territoire des Lingons celles de l'ancien diocèse de Langres, d'après le principe, admis par eux, que les anciennes divisions ecclé-

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVI. — [2] *Ibid.* ch. LXVIII.

siastiques de la France correspondent, à peu de chose près, aux territoires des anciens peuples de la Gaule, tels qu'ils étaient au temps de César. Malgré les raisons solides dont ils l'ont appuyé, ce principe peut n'être pas inattaquable; ils reconnaissent eux-mêmes qu'on ne doit l'appliquer qu'autant qu'il n'y a pas de motifs particuliers d'y déroger; mais, en ce qui concerne le territoire lingon et pour le sujet qui nous occupe, nous pouvons le suivre sans crainte d'être induit en erreur. Nous ne voyons pas, en effet, que la carte de l'ancien diocèse de Langres diffère de l'idée qu'on se forme du pays des Lingons d'après les Commentaires et les géographes anciens. César dit qu'il était borné par les Vosges[1]; suivant Strabon le cours de la Saône le séparait de la Séquanie[2]; il résulte de plusieurs passages des Commentaires qu'il touchait, à l'ouest aux Sénonais, et, du côté sud, aux Éduens[3]. Au sud-ouest il se trouvait fortement entamé par le territoire des Mandubiens, petit peuple allié ou client des Éduens, qui avait sa frontière près de Montbard, où elle est encore marquée par le village appelé Fain (Fins, *Fines*), un de ces points précieux regardés par les géographes comme des indications certaines des limites des anciens territoires.

Ainsi limité, le territoire lingon avait environ trente-cinq lieues d'étendue de l'est à l'ouest et un peu moins du nord au sud; mais, resserré au sud-ouest par le territoire mandubien, il se terminait en pointe du côté de Chalon-sur-Saône. Sa frontière, à cette extrémité, devait se trouver entre Nuits et Dijon. Eumène parle d'un *pagus Arebrignus*, appartenant aux Éduens, qui comprenait évidemment les cantons de Nuits et de Beaune.

[1] *Comm.* l. IV, ch. x.
[2] Strabon, l. IV, ch. i.
[3] *Comm.* liv. VII, ch. ix.

Il renfermait les sources de la Marne, de l'Aube, de la Seine, le cours de l'Armançon; au delà des montagnes de la Côte-d'Or, une partie de la rivière d'Ouche, la Tille et les autres affluents de la Saône jusqu'au delà de Gray. Sa ville principale était celle qui fut nommée plus tard *Audomatunum* et qui, par un retour à l'ancienne dénomination, s'appelle aujourd'hui Langres.

Il était traversé par plusieurs voies romaines, dont une allait de Langres à Chalon-sur-Saône, en passant par Files ou Tilles (actuellement Til-Châtel) et dans les environs de Dijon, où l'on en a retrouvé les traces. Cette voie, que l'on ne connaît que par les tables du temps des empereurs, existait probablement déjà la septième année de la guerre des Gaules, car c'était le chemin le plus direct d'Autun à Langres, par où César avait conduit plus d'une fois ses légions.

Nous avons cité Strabon à propos de la frontière de la Séquanie. Nous savons que l'on a contesté son autorité, qu'on prétend que les frontières de la Séquanie ne sont pas bien connues, qu'elles pouvaient s'étendre jusqu'à la Belgique. Si d'anciens auteurs leur ont assigné cette limite, ce ne peut être que pour le temps où les Séquanais avaient étendu leur domination sur leurs voisins, comme il en a été momentanément des Éduens et des Arvernes; mais, au temps de la conquête des Gaules, il existait incontestablement un territoire lingon, limitrophe de la Séquanie et dont il faut nécessairement chercher de ce côté la limite sur une ligne allant de Chalon-sur-Saône aux Vosges, en renfermant Langres, et qui ne peut, par conséquent, s'écarter beaucoup du cours de la Saône.

Il nous suffit au surplus, à défaut de limites rigoureusement exactes, d'avoir acquis une idée juste de la configuration du

pays des Lingons, que nous voyons s'étendre en largeur du côté du nord et se prolonger en pointe au sud.

C'était une partie de ce territoire que traversait César lorsque l'armée gauloise se porta à sa rencontre; on ne saurait en douter d'après les termes des Commentaires. Cependant on a élevé, à ce sujet, des contestations qui nous forcent à insister sur le sens précis du texte.

On a prétendu qu'il ne faudrait pas entendre, comme nous le faisons, par ces mots, *Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret,* que César fût en ce moment sur le territoire lingon, se disposant seulement à en sortir, mais qu'il se trouvait déjà en Séquanie. Dans cette opinion, on est obligé de traduire *per fines iter facere in,* par marcher le long, auprès des frontières; mais tous les grammairiens diront que *per* signifie par, à travers, *et iter facere in* se diriger vers. De tous les passages, et ils sont nombreux, où l'auteur des Commentaires se sert de l'expression *iter facere in*[1], on ne pourrait en citer aucun dans lequel elle ne signifie pas aller vers un lieu où l'on n'est pas encore. A l'appui de cette explication inadmissible on a invoqué le témoignage de plusieurs auteurs grecs et latins, Plutarque, Celse, Dion-Cassius, Planude, que le texte des Commentaires n'aurait pas empêchés de penser que César était alors en Séquanie; et ces auteurs ne seraient pas en contradiction avec César, auquel on sent qu'il n'y a convenablement aucune autorité à opposer, mais ils l'*interpréteraient,* le *compléteraient,* l'*éclairciraient.* Voyons ce qui en est.

Nous lisons dans Plutarque, à l'endroit cité, Διόπερ (Καῖσαρ) *κινήσας ἐκεῖθεν ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικὰ βουλόμενος ἅψασθαι τῆς Σηκουανῶν*[2], ce qui veut dire, je crois, fidèlement rendu

[1] *Comm.* l. I, ch. x, l. II, ch. xxix, l. IV, ch. vii, l. VII, ch. lvi.

[2] Plutarque, *Vie de César,* ch. xxvi.

en français : « C'est pourquoi César, ayant levé son camp, tra-« versa le pays des Lingons, dans l'intention de gagner la Sé-« quanie. » La traduction latine que nous avons sous les yeux l'entend de même : *Inde motis castris per Lingones in Sequanos contendit.* Cette interprétation ne diffère en rien de la nôtre.

Celse ou Pétrarque, à qui l'on attribue le commentaire de Celse, dit : *Cæsar interea in Sequanos proficiscitur*[1]. « Cependant « César partit pour la Séquanie. » Les gens qui partent pour un pays n'y sont pas encore arrivés.

On ne comprend pas que ces deux auteurs aient pu être cités pour prouver que César n'était plus sur le territoire lingon lorsqu'il fut attaqué.

Planude est un traducteur qui a mis en grec les Commentaires au XIV^e^ siècle seulement; mais sa manière est plutôt de paraphraser que de traduire, et, dans le passage, *Quum in Sequanos, etc.* ne considérant que le but des Romains de se diriger vers la Province par la Séquanie, il supprime les Lingons et substitue la Province à la Séquanie : *Ἐπειδὴ ὁ Καῖσαρ εἰς τὴν ἐπαρχίαν διὰ τῆς τῶν Σηκουανῶν χώρας ἐπορεύετο*[2]. C'est une licence que ne justifie nullement le texte et qui peut faire croire que Planude a suivi dans sa paraphrase la version d'un autre historien, Dion-Cassius, qui avait déjà présenté ce fait à peu près de la même manière.

Suivant le récit de ce dernier, César, en partant pour aller au secours des Allobroges, est surpris sur le territoire des Séquanais et enveloppé par l'ennemi. *Πρὶν δὲ τοῦτο γενέσθαι, καταφρονήσας ὁ Οὐερκιγγετόριξ τοῦ Καίσαρος, ἐξ ὧν ἐπλαίκει, ἐπ' Ἀλλόβριγας ἐστράτευσε. Κἂν τούτῳ ὁρμήσαντα αὐτὸν ὡς καὶ βοηθήσοντα σφίσιν ἀπέλαβεν ἐν Σηκουανοῖς γενόμενον*

[1] J. Celsi Comm. de vita J. Cæsaris.

[2] J. Cæsaris Commentariorum de bello Gallico libri septem in græcum sermonem translati, l. VII, ch. LXVI.

καὶ ἐνεκυκλώσατο[1]. A quelle source l'auteur a-t-il puisé des renseignements si peu d'accord avec les Commentaires, où l'on voit bien que les Allobroges, restés fidèles aux Romains, défendaient courageusement leurs frontières contre les Gaulois, mais nullement que ce fût à leur secours que marchât l'armée romaine? Le passage, au contraire, désigne clairement la Province: *quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset.* Les Allobroges ne sont pas même nommés. Dion-Cassius prétend que César aurait été surpris et enveloppé. Ici les circonstances de la bataille se prêteraient à une telle interprétation. Vercingétorix vint bien camper à l'improviste devant les Romains, et la disposition du combat, dans lequel les deux ailes et le centre furent attaqués en même temps, les bagages placés entre les légions, pourrait donner l'idée d'une armée surprise et enveloppée; néanmoins l'interprétation ne serait pas exacte, car César nous montre l'ennemi venu à sa rencontre et l'attaquant de front dans sa marche. Mais le point sur lequel les deux historiens sont en contradiction manifeste, c'est la marche des Romains en Séquanie. Quel intérêt César, qui connaissait assurément mieux que Dion-Cassius le territoire lingon, aurait-il eu à dire qu'il se trouvait sur ce territoire, s'il eût été en effet sur celui des Séquanais? Et pouvait-il le dire en termes plus clairs? *Quum in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret.* On ne voit aucun motif de préférer à César-Dion Cassius, qui écrivait deux siècles après lui. Ce n'est d'ailleurs pas la prétention de nos contradicteurs, qui déclarent ne vouloir qu'*interpréter, compléter, éclaicir* le texte. Malheureusement pour eux il n'y a ici aucun moyen de concilier les deux récits. Tout ce que l'on peut supposer c'est que la contrée que traversaient les Romains confinant à la Séquanie, il y ait eu une confusion

[1] Dion-Cassius, l. XL, c. XXXIX.

très-possible de la part d'un historien qui passe à juste titre pour digne de foi, mais dont les notions géographiques étaient probablement fort incomplètes et pouvaient différer de celles de ses prédécesseurs par le peu de fixité des dénominations de peuples et de territoires à l'époque où il écrivait, comme le prouve le nom de Celtes par lequel il désigne, dans la phrase suivante, les Germains que César avait envoyé recruter au delà du Rhin. Peut-être même, au IIe siècle, cette extrémité du territoire lingon, où fut livrée la bataille entre César et Vercingétorix, n'était-elle pas considérée comme faisant partie de la Séquanie?

Si l'on voulait relever toutes les inexactitudes des historiens de César, il y aurait ample matière. Plutarque, dans le passage que nous avons cité de lui, fait venir César du pays des Éduens, *κινήσας ἐκεῖθεν*, *ἐκεῖθεν* ne pouvant se rapporter qu'aux Éduens nommés dans la phrase précédente.

N'allons donc pas chercher ailleurs que dans le sens propre des mots qu'il a employés la véritable pensée de l'auteur des Commentaires, qui n'a nul besoin ici d'interprète. Tenons pour certain que les Romains marchaient sur le territoire lingon, se dirigeant vers la Séquanie, lorsque Vercingétorix vint les attaquer.

Mais dans quelle partie de ce pays? *per extremos fines*. On ne peut entendre par ces mots des frontières quelconques, simplement des parties limitrophes d'un autre pays, des confins en général. Sous ce rapport toutes les frontières sont extrêmes; il est inutile de l'exprimer; ce serait un pléonasme que n'eût pas fait César. L'adjonction d'*extremos* donne donc au mot *fines* un sens particulier : c'est alors l'extrême frontière, l'extrémité d'un pays, expression qui a une double signification suivant qu'on l'emploie au point de vue de la configuration,

ou à celui de la position relative des frontières. Dans la première signification, les extrémités d'un pays sont les parties les plus allongées, se terminant en pointe; dans la seconde acception, ce sont les frontières opposées aux autres, à un point où l'on est, d'où l'on vient, dont on parle; c'est encore la partie la plus reculée, etc. Dans ce dernier sens César nous en donne un exemple en parlant des Suèves qui s'étaient retirés à l'extrémité de leur pays, *penitus ad extremos fines sese recepisse*[1]. Et je ferai remarquer que c'est la seule fois, outre le passage en question, que l'auteur des Commentaires, qui emploie souvent l'expression de *fines*, ait ajouté *extremos*.

Lors donc que nous lisons que les Romains s'avançaient *per extremos fines Lingonum*, nous devons entendre qu'ils étaient à l'une des extrémités de ce pays, suivant le sens qui vient d'être défini, et cette extrémité par laquelle ils voulaient aller en Séquanie, *in Sequanos iter facere*, pour être plus à portée de secourir la Province, *quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset*, n'est-elle pas tout indiquée dans cette pointe au sud, touchant à la partie de la Séquanie la plus rapprochée de la Province et y conduisant directement par les bords de la Saône et du Rhône? C'est bien, en effet, en les voyant approcher de cette frontière que Vercingétorix pouvait dire des Romains qu'ils s'enfuyaient, qu'ils allaient sortir de la Gaule, *Galliaque excedere*. Elle était aussi pour eux, en considérant le but de leur marche et le point d'où ils venaient, la frontière extrême. C'est la seule des Lingons qui remplisse toutes les conditions impliquées dans les termes des Commentaires, celle, par conséquent, où doit se trouver le champ de bataille.

Mais, avant de voir les deux armées se rencontrer sur ce terrain, nous avons à apprécier les motifs qui ont fait cher-

[1] *Comm.* l. VI, ch. x.

cher ailleurs le lieu de leur collision et premièrement à nous reporter aux événements qui l'ont précédée.

Lorsque César repassa la Loire, il ne restait dans toute la Gaule que deux peuples fidèles aux Romains, les Lingons et les Rémois, les Éduens s'étant définitivement déclarés hostiles depuis la levée du siége de Gergovie. Le pays de ces derniers était même devenu le centre de l'insurrection par la présence de Vercingétorix, à qui une assemblée générale de la Gaule venait de décerner de nouveau, à Autun, le commandement suprême. C'était de cette ville qu'il organisait la guerre, qu'il pressait les peuples voisins d'attaquer la Province, qu'il envoyait un de ses lieutenants avec une armée de dix mille hommes contre les Allobroges, qu'il ordonnait des levées pour rassembler une nombreuse cavalerie, qu'il prescrivait de ravager le pays, afin d'affamer l'armée romaine qu'il annonçait être résolu à harceler, à détruire peu à peu, mais à ne pas combattre, *neque fortunam tentaturum neque acie dimicaturum*[1]. Et toutes ces choses, la réunion à Autun des chefs gaulois de toutes les parties de la Gaule, le rassemblement de l'armée qui monta à plus de quatre-vingt mille hommes, s'étaient faites depuis le passage de la Loire. Le temps qu'elles exigèrent sert à juger de celui qui s'écoula jusqu'à ce que le général romain reparût à l'extrémité du territoire lingon : peut-être près d'un mois! Où fut-il pendant ce temps? De ce que les Commentaires, après avoir dit qu'il prit le chemin des Sénonais, ne parlent plus de lui, ni de son armée, que pour signaler sa marche chez les Lingons, peut-on conclure qu'il soit resté chez les Sénonais? C'est plutôt la conséquence contraire qu'il faut en tirer, puisqu'on le retrouve quelque temps après dans le pays des Lingons. On donne pour raison

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXIV.

de son séjour chez les Sénonais l'intérêt qu'il avait à contenir l'insurrection dans cette partie de la Gaule, où les Bellovaques, un moment intimidés par la victoire de Labienus, étaient prêts à reprendre leurs préparatifs de guerre. Mais il n'était pas moins important pour lui de refaire son armée, et, dans ce but, au lieu de rester en pays ennemi, n'a-t-il pas dû aller chez les Lingons, ses alliés, dont le territoire se trouvait à deux pas de lui? Il se rapprochait en même temps de la Germanie, d'où il attendait de la cavalerie. Pourquoi d'ailleurs aurait-il fait évacuer Sens, la capitale des Sénonais, et appelé à lui son lieutenant, s'il n'avait pas eu l'intention de quitter ce pays? L'inaction dans laquelle il y serait demeuré si longtemps, entouré d'ennemis, sans qu'aucun engagement ait eu lieu entre ses troupes et les Gaulois, serait inexplicable. Tout fait présumer qu'il emmena son armée au loin. Qu'il l'ait conduite, comme on l'a supposé, dans le nord du pays des Sénonais, sur les frontières des Rémois, ses autres alliés, pour revenir ensuite dans le pays des Lingons, ou qu'il soit allé directement de la Loire chez ces derniers, on doit croire que ce fut sur leur territoire qu'il rassembla ses forces pour rompre les obstacles qui lui fermaient les chemins de la Province; car, si les Commentaires gardent le silence sur le lieu où il séjourna, il suffit, pour en juger, de cette marche vers la Séquanie par l'extrémité du pays des Lingons, qui décide son ennemi, qui n'en avait pas l'intention, à lui livrer bataille.

Nous arrivons à l'examen des deux opinions principales sur le lieu du combat.

Quels ont été les motifs de d'Anville pour le placer sur les bords de l'Armançon? Les voici textuellement: « Sur ce que « la Province romaine était menacée, César se détermina à « passer dans le pays des Séquanais pour être à portée de la

« secourir. Il part du pays des Sénonais, où il était resté depuis « sa jonction avec Labienus; il prend sa route par l'extrémité « du territoire des Lingons, qui lui étaient demeurés fidèles, « *per extremos Lingonum fines.* (Récit de la bataille.) Je pense « que la rivière sur laquelle Vercingétorix était campé, et qui « n'est pas nommée dans les Commentaires, est l'Armançon. « Cette rivière passe *per extremos Lingonum fines.* Vercingétorix « campa à dix milles des Romains; mais ceux-ci, dans leur « marche, s'approchèrent le jour suivant des Gaulois; le combat « de cavalerie se donna sur la droite de la rivière, à quelque dis- « tance des hauteurs qui bornent la vallée où elle coule, puis- « que les Romains, passant du pays des Sénonais vers les Sé- « quanais, avaient cette rivière sur leur droite. *Germani ab dextro « latere summum jugum nacti hostes loco depellunt, fugientes usque « ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, « persequuntur.* La distance depuis le lieu de la bataille jusqu'à « Alesia n'est pas bien précise dans les Commentaires; cepen- « dant, César ayant poursuivi les ennemis jusqu'à la nuit et « n'étant arrivé que le lendemain devant la ville, on peut sup- « poser qu'elle se donna à six ou sept lieues d'Alise, entre Ton- « nerre et Ravières. »

L'objet principal de la notice de d'Anville était le siége d'Alesia. Il n'a parlé de la bataille précédente que comme d'un préliminaire indispensable, mais à l'exactitude duquel il n'attachait peut-être pas toute l'importance qu'il mérite, et qu'il a traité sans avoir trop réfléchi au texte des Commentaires.

Il suppose que les Romains, partis du pays des Sénonais, traversaient le territoire lingon en remontant la rive droite de l'Armançon, et il fonde son opinion sur ce que les Romains, étant entrés chez les Sénonais, ont dû y rester jusqu'à la marche dans laquelle ils furent attaqués, attendu que les Com-

mentaires ne s'expliquent pas sur ce qu'ils sont devenus pendant le temps intermédiaire. Nous avons déjà vu quelle est la valeur de cette conséquence : c'est une simple supposition, à laquelle il en est d'autres beaucoup plus probables à opposer.

La position de la bataille sur l'Armançon n'est d'ailleurs pas conciliable avec l'évacuation de Sens par Labienus. Ce ne peut être immédiatement après avoir été rejoint par son lieutenant que César rencontre l'armée gauloise, puisque, leur jonction ayant suivi de peu de jours la bataille devant Paris, qui avait coïncidé avec le passage de la Loire [1], il ne se serait pas écoulé le temps nécessaire pour l'arrivée de la cavalerie germaine, non plus que pour les faits accomplis à Autun. L'armée romaine partait donc d'un lieu où elle avait séjourné entre Sens et Tonnerre? Mais alors il faut admettre, ce qui n'est pas croyable, que César, venant s'établir dans le Sénonais, au lieu d'occuper la capitale de ce pays, où une partie de son armée avait déjà son quartier général, fait évacuer cette ville pour camper à quelques lieues de là en attendant des renforts. L'ordre de lui amener ses bagages [2] annonce un tout autre dessein. Labienus n'a pu quitter Sens [3] que pour aller rejoindre César ou chez les Sénonais, du côté d'Auxerre, ou chez les

[1] *Comm.* l. VII, ch. LIX.

[2] *Ibid.* ch. LXII.

[3] Quelques géographes n'admettent pas que Sens soit Agendicum; mais, à supposer même que Provins ait été cette ville, sa situation ne changerait rien à la partie principale de notre raisonnement, puisqu'elle était la place d'armes de César et son quartier général habituel chez les Sénonais. Il suffit, du reste, pour acquérir la certitude que Sens est la ville nommée Agendicum dans les Commentaires, de relire, au VII^e^ livre, le récit de la bataille devant Paris. On y trouve la preuve que les Romains étaient campés sur la rive droite de la Seine, et le but de Labienus, en passant d'un bord à l'autre, étant de ne pas laisser une grande rivière, *maximum flumen*, entre lui et ses bagages restés à Agendicum, il s'ensuit que cette ville ne peut être Provins, qui était situé sur la rive droite.

Le récit entier vient à l'appui de notre assertion. Nous n'en citerons que deux passages.

Namque altera ex parte Bellovaci, quæ

Lingons, et, dans l'un et l'autre cas, la bataille n'a plus lieu sur l'Armançon.

Ramener les Romains à Sens, après qu'ils eurent évacué cette place, est une autre hypothèse qui ne peut être soutenue par personne. Aussi d'Anville ne dit pas que César était parti de *Sens,* mais du *pays des Senones,* et, par conséquent, d'un point entre Sens et Tonnerre, puisqu'il remontait l'Armançon. Mais cette position est, sous tous les rapports, inadmissible. Elle est trop rapprochée du lieu de la bataille. Vercingétorix n'aurait pas eu le temps d'arriver, ou il aurait fallu qu'il eût été instruit longtemps à l'avance du moment précis de la levée du camp des Romains; et encore comment avait-il, le soir, la certitude qu'ils se présenteraient le lendemain, pour se faire battre, sur le bord de la rivière où il les attendait? Il y serait donc venu camper, en quelque sorte, au hasard. Pour motiver la résolution qu'il exécute, il fallait que les Romains fussent infailliblement amenés dans l'espace occupé par les Gaulois, et telle était, en effet, ainsi que nous le verrons plus loin, la force des choses à l'extrémité du territoire lingon, où se livra le combat.

D'Anville ne fait encore qu'une supposition en disant que es Romains avaient la rivière à leur droite. Il le conclut de ce

civitas in Gallia maximam habet opinionem virtutis, instabant : alteram Camulogenus parato atque instructo exercita tenebat. Le mot *tenebat* ne laisse aucun doute sur le sens de cette phrase, qui ne signifie pas seulement que Labienus avait à craindre en même temps les Bellovaques et l'armée de Camulogenus, mais qu'il se trouvait placé entre les deux, et, par conséquent, sur la rive droite de la Seine, puisque les Gaulois et les Romains occupaient chacun une des rives, et que Beauvais, le pays des Bellovaques, est au nord.

Il est dit que Camulogenus dirigea une petite troupe du côté de Meudon, *parva manu Metiosedum versus missa,* avec ordre de suivre les barques que Labienus avait envoyées à une lieue en aval de Paris, en en confiant la conduite à des chevaliers romains. Si les Gaulois eussent été sur la rive droite, aurait-on pu dire qu'ils envoyaient cette troupe vers Meudon, qui est situé de l'autre côté de la rivière ?

qu'ils *passaient du pays des Senones vers les Sequani :* c'est précisément ce qui est en question, et le passage du texte, *tandem Germani ab dextro latere summum jugum nacti... fugientes usque ad flumen persequuntur,* n'implique pas nécessairement que la rivière fût à la droite de l'armée romaine, puisque cela dépendait de la position de la hauteur et aussi de celle de la rivière.

L'Armançon traverse en effet le territoire lingon à l'une de ses extrémités, ce qui justifierait l'expression *extremos fines;* mais la situation de cette frontière ne répond nullement à la position des Romains telle que nous la présentent les Commentaires. Qu'on se rappelle qu'ils se dirigeaient vers la Séquanie pour porter secours à la Province, que Vercingétorix, dans son discours, la veille de la bataille, dit de plus qu'ils s'enfuient, qu'ils vont sortir de la Gaule, et pourra-t-on penser qu'ils fussent sur les bords de l'Armançon, d'où le mouvement qu'ils auraient fait n'eût pas même indiqué leur intention, car la route qu'ils auraient suivie conduisait aussi bien dans la direction d'Autun, où se trouvait rassemblée l'armée gauloise, que du côté de la Séquanie; et, pour atteindre la frontière de ce dernier pays, ils auraient eu ou à contourner le territoire des Mandubiens ou à le traverser par la route de Semur à Dijon, en passant sous les murs d'Alesia, pour se retrouver chez les Lingons, dont une partie du territoire les séparait encore de la Séquanie? Ce n'est pas de là, je le répéterai, que Vercingétorix eût dit qu'ils s'enfuyaient dans la Province, qu'ils allaient sortir de la Gaule et échapper à l'armée gauloise. On ne peut dire que cette frontière conduit en Séquanie.

La vallée de l'Armançon n'offre pas non plus un champ de bataille conforme aux indications que donne César. Vercingétorix vient camper sur une rivière à dix milles des Romains, pour leur barrer le chemin. Il est naturel de se figurer la rivière sur

laquelle ceux-ci arrivaient, coulant en travers de leur marche, et les choses se passent dans le combat de manière à confirmer cette idée, puisque l'on voit les corps de cavalerie gauloise se montrer en même temps sur chacune des ailes de l'armée romaine et l'attaque commencer au centre. Les Gaulois campés sur une rive, les Romains s'avançant le long de l'autre, on comprend difficilement comment aurait eu lieu une attaque de front. Il eût fallu que le corps de cavalerie qui parut sur l'aile gauche des Romains, et même celui qui se présenta au centre, eussent été portés à une bien grande distance au delà de la rivière, qui semble cependant avoir été la base de la bataille, et très-près de laquelle se livrait le combat, puisque les troupes avaient été rangées sur le bord, pour en être témoins [1]. Dans la disposition que l'on suppose, la partie principale de l'action se serait passée bien loin de leurs yeux, d'autant plus qu'entre la rivière et les combattants se trouvait la hauteur que gravirent les Germains, puisqu'elle était à droite du champ de bataille relativement aux Romains.

Le caractère de surprise qu'eut l'attaque, comme il résulte de ces mots, *Qua re nunciata, Cæsar suum quoque equitatum tripartito divisum* [2], devient encore plus difficile à expliquer avec les manœuvres qu'eussent nécessitées les dispositions à prendre pour une attaque de front dans de pareilles conditions, sur les bords découverts d'une rivière que remontait l'une des armées. Il fallait, pour qu'une sorte de surprise fût possible, que l'armée gauloise fût masquée par le terrain, et que les Romains arrivassent en travers de la rivière, ainsi que nous le verrons sur le véritable terrain.

La position des Gaulois sur la rive gauche donne lieu à d'autres difficultés. Pour gagner Alesia, ils auraient eu, après

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVI et LXVII. — [2] *Ibid.* ch. LXVII.

leur défaite, à traverser l'Armançon. Quoique cette rivière ne soit pas très-considérable, elle était néanmoins un obstacle à franchir en présence de l'ennemi, et le passage en est d'autant plus difficile à concevoir, que, des deux armées qui venaient de se livrer bataille sur la rivière, aucune n'avait d'avance sur l'autre. Sur un pareil terrain, où rien ne protégeait sa retraite, Vercingétorix, poursuivi par de la cavalerie, aurait eu bien de la peine à atteindre la ville où il se réfugia avec la plus grande partie de son armée intacte. Son arrivée à Alesia, sans aucun combat, si ce n'est à son arrière-garde, prouve que la levée de son camp et sa marche dans sa retraite ont été favorisées par une disposition de lieux tout autre que celle de la vallée de l'Armançon.

Il n'est pas jusqu'à la hauteur voisine, *proximum collem,* où César fit amener les bagages après le combat, qui ne fasse difficulté dans cette vallée. Ce serait un des coteaux qui la bornent? mais le choix d'une telle position sur le côté et loin du champ de bataille ne s'explique pas.

En définitive, d'Anville n'apporte aucune preuve de son opinion. Lorsqu'il donne pour raison que les Romains n'avaient pas quitté le pays des Sénonais, c'est une assertion purement gratuite, qui tombe devant le fait de l'évacuation de Sens, bien qu'on ne puisse établir que par conjecture quelle marche a tenue César pour venir de la Loire à l'extrémité du territoire lingon.

Si les mots *extremos fines* conviennent à la frontière lingone où passe l'Armançon, il en est une autre, limitrophe même de la Séquanie, à laquelle ils s'appliquent encore plus justement, et où se rencontrent, au lieu de difficultés sans nombre, toutes les convenances du terrain.

D'Anville, il faut le dire, convaincu avec raison qu'Alise-

en-Auxois était l'emplacement d'Alesia, a pris pour théâtre de la bataille avant le siége de la ville, la première vallée avec une rivière que lui offraient les environs ; mais nous croyons qu'un examen plus attentif lui eût donné une tout autre manière de voir. Une cause de son erreur a été aussi de limiter à six ou sept lieues la distance du champ de bataille à la ville, qu'il pouvait étendre au double sans sortir des probabilités. Il se montre d'ailleurs peu affirmatif, puisqu'il dit: « Je pense « que la rivière sur laquelle Vercingétorix était campé est l'Ar- « mançon. »

Une autre opinion, nouvellement émise, appelle actuellement notre attention.

Lorsque l'on crut avoir découvert à Alaise, en Franche-Comté, le véritable emplacement d'Alesia, la distance de cette ville au champ de bataille se trouvant à peu près déterminée par cette circonstance que César arriva sous les murs de la place le jour suivant, il fallut chercher dans un périmètre d'une douzaine de lieues un terrain convenable, et amener l'armée romaine dans cette direction. Mais il était difficile de s'accommoder du texte des Commentaires. César ne pouvait plus être sur le territoire lingon lorsqu'il fut attaqué. On dut supposer qu'il avait passé la Saône dans les environs de Gray, et l'on s'attacha à motiver cette marche. Divers auteurs servirent plus ou moins malheureusement à interpréter le texte ; Dion-Cassius fournit le plan de campagne. Suivant cet historien, César avait voulu, en franchissant la Saône à Gray, gagner, à travers la Séquanie, Genève ou la vallée de l'Ain, pour aller au secours des Allobroges, qui soutenaient de tous leurs efforts la cause romaine, et contre lesquels Vercingétorix avait envoyé une armée. Ce plan supposé a quelque chose de spécieux. Tandis que la Gaule en armes menaçait, attaquait de toutes

parts la Province, et que l'armée romaine, rassemblée chez les Lingons, se voyait *tous les chemins fermés*, le projet de traverser la Séquanie dans sa région supérieure, atteindre par là les frontières que défendaient les Allobroges, se joindre à eux, rentrer dans la Province, et, après y avoir rallié les vingt-trois cohortes qui s'y trouvaient, venir attaquer de front les forces insurgées et les disperser par un de ces coups que savait frapper César, ce projet, dis-je, était concevable. Mais il avait ses dangers et ses difficultés. Le trajet à travers les montagnes était long; la Province, pendant ce temps, pouvait être accablée. D'autre part, en quittant le pays des Lingons pour s'engager dans l'est, le général romain laissait le champ libre à ses ennemis. La principale armée gauloise rassemblée à Autun, n'étant plus occupée à l'observer, se tournait aussitôt contre la Province; le péril était évident. Au contraire, les Romains, ne quittant le territoire lingon que pour descendre les bords de la Saône, contenaient cette armée, arrivaient sur le Rhône en divisant les forces des Gaulois, et pénétraient dans la Province par le chemin le plus court et le pays le plus favorable à leur marche. Ce dernier plan paraît certainement préférable; mais, si le premier eût, en effet, été adopté par César, on en trouverait au moins quelque indication dans ses Commentaires, tandis qu'il n'en est nullement question; pas un mot ne laisse croire qu'il allât au secours des Allobroges; la Province, au contraire, est seule et clairement désignée comme le but direct de sa marche : *quo facilius, etc.*

D'ailleurs les bords de la Saône, par où l'armée romaine aurait pénétré en Séquanie, sont, de toutes les frontières du pays des Lingons, celle qui serait le plus improprement nommée *extremos fines*, puisqu'elle court presque en droite ligne, bordant ce territoire dans sa plus grande largeur, et qu'elle ne

pouvait être non plus une extrémité du pays relativement à la partie d'où il faut admettre que venaient les Romains. En outre, dans ce système, la situation d'Alaise, comme nous l'avons déjà dit, nécessitant de placer la bataille au delà de la rive gauche de la Saône, les Romains n'eussent plus été sur le territoire lingon, et, attendu qu'il a été démontré, d'après le texte, qu'ils ne pouvaient pas ne pas y être, cette seule considération forcerait à rejeter l'opinion des Francs-Comtois.

Une rivière aussi considérable que la Saône, séparée d'Alaise par une assez grande distance et par plusieurs cours d'eau, ne permettait pas de faire de ses bords le théâtre du combat; on s'arrêta à ceux de l'Ognon. Nous aurions à examiner les opérations militaires sur ce terrain supposé; mais cet examen a été fait d'une manière plus complète et beaucoup plus savante que nous ne pourrions y prétendre, par l'auteur de l'Étude sur la septième campagne de César dans les Gaules. Nous renverrons à son judicieux travail. Il démontre combien sont improbables les conjectures stratégiques formées à l'appui du système franc-comtois. J'insisterai seulement sur une considération importante : l'impossibilité de concilier la présence de Vercingétorix à Alaise avec la détermination de César de passer la Saône vers Gray.

Il est déjà difficile de s'expliquer l'arrivée de Vercingétorix à Alaise. Le but qu'il se proposait, en y conduisant son armée, était de couper la retraite à César; mais alors, il fallait qu'il connût son dessein d'entrer en Séquanie, qu'il ne pouvait cependant avoir pénétré avant qu'il fût manifesté par le passage de la Saône, ou au moins par un mouvement vers cette rivière, après quoi Vercingétorix n'avait plus le temps d'arriver à Alaise. Mais enfin, s'y fût-il trouvé, César, à qui une marche aussi longue que celle d'Autun à Alaise n'aurait pu être dérobée, au-

rait-il passé la Saône pour venir s'exposer à l'attaque de l'armée gauloise retranchée dans les montagnes, lorsque rien ne l'y forçait; que son but bien avéré était de se rapprocher de la Province pour la secourir? On dira peut-être qu'il était dans la nécessité d'attaquer les Gaulois à Alaise, qu'il ne pouvait, en s'avançant au sud, laisser en arrière l'armée de Vercingétorix qui l'eût menacé sur ses derrières, lorsqu'il se voyait déjà les chemins fermés devant lui; mais, dans cette supposition, c'est César qui en ce moment prend l'offensive, qui va attaquer les Gaulois, ce qui se trouve formellement contraire à ce qui est rapporté, non plus seulement par César, mais par tous les historiens. Tout le monde est d'accord que ce fut Vercingétorix qui vint attaquer les Romains en marche pour se rapprocher de la Province et qui, s'ils étaient prêts à faire tête à l'ennemi, ne le cherchaient pas. Et ce serait en ces termes, *Quum in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret*, que César nous aurait parlé du passage de la Saône et de sa marche pour aller attaquer les Gaulois à Alaise?

De ces raisons nous conclurons qu'il est impossible d'admettre une opinion qui place la rencontre des deux armées en Séquanie et dans une partie de ce pays aussi éloignée de la Province romaine.

Résumant ce qui précède :

Nous avons reconnu que le territoire lingon, au temps de César, ne pouvait que très-peu différer de celui de l'ancien diocèse de Langres, dont l'extrémité la plus allongée était au sud, dans la pointe qu'il projetait entre le pays des Éduens et la Séquanie.

Nous avons ensuite établi que les Romains se trouvaient sur ce territoire et non en Séquanie, lorsque Vercingétorix vint les attaquer, et que les auteurs invoqués à l'appui de l'opi-

nion contraire ont été cités à tort ou ne prouvent rien contre César; que la partie du pays des Lingons par où s'avançait l'armée romaine devait être son extrémité au sud; que cette extrémité est la frontière à laquelle s'appliquent le plus justement les mots *extremos fines* employés dans les Commentaires, et que désignent tous les passages du texte déterminant la position des Romains.

Passant à l'examen des deux opinions principales sur le lieu de la bataille, nous avons vu que d'Anville ne l'a placée dans la vallée de l'Armançon que par des raisons qu'il n'a pas suffisamment approfondies; que la marche des Romains sur les bords de cette rivière supposerait qu'ils venaient de Sens ou des environs de cette ville, ce qui est inadmissible, et qu'en outre la vallée n'offre pas de localité où l'action, telle qu'elle s'est passée, puisse s'expliquer. Quant à l'autre opinion, mise au jour et soutenue par les partisans d'Alaise en Franche-Comté, elle ne repose que sur un plan de campagne imaginaire, emprunté à un auteur dont l'autorité ne saurait contre-balancer celle de César; elle est, d'ailleurs, en contradiction directe avec le texte sainement entendu.

Après ces longs, mais indispensables détours, nous arrivons enfin sur le véritable terrain du combat.

II.

Le silence que gardent les Commentaires sur ce qui s'accomplit, depuis la jonction de César avec Labienus jusqu'à la réapparition de l'armée romaine à l'extrémité du pays des Lingons, nous montre comme une sorte de trêve entre les ennemis. La lutte, en effet, grandissait; chacun avait à s'y préparer.

César avait éprouvé des pertes au siége de Gergovie. Il ne ramenait pas entières les six légions qu'il y avait conduites, et, après avoir rallié les quatre légions de Labienus, ses forces ne s'élevaient pas à soixante mille hommes, tandis que le nombre de ses ennemis allait croissant chaque jour, surtout depuis la défection des Éduens. Il avait donc dû songer à renforcer son armée. Le pays dans le voisinage des sources de la Marne, de l'Aube et de la Seine, sur un territoire ami, touchant aux Rémois, ses autres alliés, et non loin de la Germanie, lui offrait le terrain le plus favorable à la réunion des forces qu'il voulait s'adjoindre. C'est là qu'il dut attendre la cavalerie germaine. Et, lorsque ses préparatifs sont terminés, en quelques marches il peut arriver, sans être inquiété, à cette extrémité du pays des Lingons, où son apparition vers la frontière de la Séquanie voisine de la Province fait déjà dire à Vercingétorix que les Romains sortent de la Gaule.

Vercingétorix, à Autun, mettait de son côté le temps à profit. Revêtu du commandement général, il concentrait autour de lui les contingents de la Gaule, consistant surtout en cavalerie, car il avait déclaré qu'il se contenterait de l'infanterie qu'il avait, n'ayant pas l'intention de tenter le sort d'une bataille rangée contre les Romains.

Cependant les troupes des Arvernes arrivèrent grossir ses rangs. Voyant alors tant de forces réunies, *magno horum coacto numero*, sans toutefois se départir de sa résolution primitive, il crut pouvoir, avec une cavalerie supérieure à celle de l'ennemi, appuyée d'une nombreuse infanterie, faire subir un échec humiliant à l'armée de César, avant qu'elle sortît du pays des Lingons, en la forçant, par une subite agression, à lui abandonner ses bagages, et dès lors il prit ses dispositions pour exécuter ce dessein.

Des deux armées qui allaient bientôt se rencontrer, l'une était donc rassemblée dans les environs d'Autun, l'autre sur le territoire lingon, prête à marcher vers la Séquanie.

L'auteur de l'Étude sur la septième campagne, en plaçant la bataille près de l'Aube, n'en a pas moins jugé comme nous que, pour se diriger vers la Séquanie, l'armée romaine, si elle eût continué sa marche, devait arriver au centre du pays des Lingons, et que, de ce point, le chemin, tout indiqué pour le but que se proposait César, était de descendre par les bords de la Tille jusqu'à l'extrémité du territoire lingon, entrer par là en Séquanie, traverser la Saône vers Auxonne ou Saint-Jean-de-Losne et gagner le Rhône par la Bresse. C'est lui-même qui a tracé cet itinéraire. S'il s'y était attaché, il l'eût conduit à l'endroit où devait infailliblement se livrer la bataille.

Lorsque deux armées s'avancent l'une au-devant de l'autre, il est presque toujours un point marqué d'avance par la nature du terrain pour leur collision, une position désignée que devra occuper celle des armées qui veut attaquer. Voyons donc quelle était la configuration du pays, entre les Romains placés du côté de Langres, et les Gaulois aux environs d'Autun, c'est-à-dire à une distance d'une trentaine de lieues les uns des autres [1].

Après avoir passé les montagnes à l'est d'Autun pour gagner vers Beaune la route de Chalon à Dijon, on se trouve dans la vaste plaine qui s'étend de la chaîne des montagnes de la Côte-d'Or aux bords de la Saône. Vers Dijon la distance entre ces montagnes et cette rivière n'est que de six à sept lieues, et l'Ouche, débouchant d'une gorge, en cet endroit, traverse la plaine pour aller se jeter presque directement dans la Saône. Si, maintenant, nous nous transportons vers Langres pour revenir sur l'Ouche, qui partage à peu près la distance entre cette

[1] Voir la carte n° 1.

ville et Autun, nous voyons ce pays, qui était celui des Lingons, occupé par une suite de montagnes qui versent à l'ouest et au nord les grands cours d'eau de la Marne, de l'Aube, de la Seine, et dont l'autre versant forme un bassin d'où se répandent les affluents de la Saône. Dans la partie centrale de ce bassin coule la Tille, qui se dirige sur l'Ouche et s'en approche assez près avant de courir à gauche, parallèlement à cette rivière, se jeter aussi, non loin d'elle, dans la Saône. Un peu au delà de Dijon se terminait la pointe du territoire lingon, traversée par l'Ouche et où passait la voie romaine, ou du moins le chemin de Langres à Chalon.

Une armée venant des environs de Langres par les bords de la Tille devait nécessairement arriver sur l'Ouche et passer dans l'espace de six à sept lieues entre la Saône et Dijon, et encore la partie praticable de cet espace était-elle réduite à moins de trois lieues par les marais inabordables qu'entretenaient la Tille et la Norges, au delà de Magny et de Genlis, avant qu'on eût creusé, il n'y a pas plus de quatre-vingts ans, un lit fixe à la première de ces rivières, de Cessey à Beyre.

C'était donc bien évidemment sur les bords de l'Ouche que devait se placer Vercingétorix, s'il voulait couper le chemin à l'armée romaine.

Observant les Romains rassemblés aux abords de cette route de Langres à Chalon, qui était aussi pour eux celle de la Province, et les voyant se disposer à en prendre la direction, le général gaulois jugea que, pour les atteindre, le moment était venu de porter son armée au-devant d'eux.

Il disposait d'environ quatre-vingt-dix mille hommes, dont quinze ou vingt mille cavaliers, sur lesquels il comptait pour mettre en fuite l'ennemi. Il allait même jusqu'à penser qu'à la

première attaque il abandonnerait ses bagages sans combattre, *relictis impedimentis suæ saluti consulant*[1].

C'est avec ces forces qu'il vient camper, à l'improviste, au bord de l'Ouche, à dix milles (trois lieues) du dernier campement des Romains, qui approchaient de l'extrémité du territoire lingon. La marche de ses troupes, dont une partie était probablement cantonnée dans les environs de Chalon, avait pu être assez prompte pour que leur approche pût être ignorée de César, qui paraît, en effet, ne pas s'être attendu à être attaqué.

Sur la rive droite de l'Ouche, où elles arrivaient, le terrain est entièrement plain[2], mais à peu de distance, sur l'autre rive, il s'élève et présente, sur un espace de deux lieues, de Dijon à Fauverney, des hauteurs qui forment un rideau entre cette rivière et le sol abaissé des bords de la Norges et de la Tille, où se trouvent les villages de Quetigny, Chevigny, Saint-Sauveur et Couternon, à une lieue d'Arc-sur-Tille. Le sommet de ces hauteurs, terminé par un étroit plateau, au centre duquel, et dans sa partie la plus large, est Mirande avec la ferme de Morveau, se prolonge en retour, à l'ouest, par les coteaux de l'Argentière, Champ-Maillot et Montmusard, jusqu'à Saint-Apollinaire, et se relie, à l'est, par les hauteurs de Sennecey et de Neuilly, au monticule, plus rapproché de la Norges, qui porte le village de Corcelles-en-Montveau, décrivant ainsi un vaste demi-cercle. Du pied de la hauteur de Fauverney, la plaine s'étend au loin du côté de Genlis, mais, sur la gauche, elle était restreinte à un espace assez étroit pour le passage des Romains par les marais dont nous avons parlé, et qui commençaient derrière la hauteur de Magny. Les villages sur

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVI. — [2] Voir la carte du Dépôt de la Guerre, feuilles 97, 111, 112, 125.

l'Ouche, entre Fauverney et Dijon, sont Crimolois, Neuilly et Longvic[1].

Vercingétorix devait occuper toute cette partie du bord de la rivière et surveiller, du point de Fauverney, la plaine par où pouvait se présenter l'aile gauche de l'armée romaine. Les Commentaires nous apprennent qu'il établit en effet trois camps, *trinis castris consedit*[2]. Le plus rapproché de Dijon, ou plutôt de l'emplacement de cette ville, qui n'existait pas encore, s'éloignait peu des pentes des montagnes où s'ouvre la vallée de l'Ouche. Les autres devaient être échelonnés de la manière la plus convenable pour l'attaque du lendemain.

Le soir seulement Vercingétorix fait part de sa résolution aux chefs de sa cavalerie. Il leur représente que « les Romains « s'enfuient dans la Province et vont sortir de la Gaule, que le « pays peut être délivré d'eux pour le moment, mais qu'ils ne « tarderont pas à revenir avec des forces plus puissantes; qu'il « faut profiter de l'occasion, infliger une honteuse défaite à leur « armée, qui ne résistera pas au choc de la cavalerie gauloise. » Son avis est adopté avec enthousiasme : on s'engage par serment à vaincre. La cavalerie suffira pour cette victoire. L'infanterie se rangera en bataille devant les camps, seulement pour exciter le courage des combattants et imposer à l'ennemi.

Telles étaient les dispositions prises par le chef de l'armée gauloise.

Les Romains sont campés en face d'elle, à trois lieues de là seulement, *millia passuum decem*[3]. Cette distance nous porte à Arc-sur-Tille[4], et l'on trouve en effet, en ce lieu, des preuves

[1] Voir la carte n° 2.

[2] *Trinis castris* peut signifier également en trois marches et en trois camps; mais le mot *consedit* en détermine ici le sens comme nous l'expliquons.

[3] *Comm.* l. VII, ch. LXVI.

[4] M. le commandant de Coynard, en prenant *trinis castris* dans le sens de trois marches, avait déjà indiqué Arc-sur-Tille comme un des points où pouvaient être

de leur campement, que nous ferons connaître plus tard. C'était leur dernière étape avant de sortir du pays des Lingons. Peut-être y avaient-ils séjourné quelque temps pour attendre leurs derniers renforts; ce qui put inspirer à Vercingétorix sa résolution et lui faciliter les moyens de l'exécuter à l'improviste.

Il peut paraître étonnant que César n'ait pas eu connaissance de la présence de l'ennemi si proche de lui. Cela semble cependant résulter de son récit, où il est dit qu'il ne prit ses dispositions que lorsque l'on fut venu lui annoncer que son avant-garde était attaquée et que des corps ennemis paraissaient sur ses ailes.

Quoi qu'il en ait été, ses légions, qui s'étaient mises en marche le matin, accompagnées de sa cavalerie et suivies des bagages, ne tardèrent pas à rencontrer les Gaulois.

Vercingétorix, dont toutes les dispositions étaient prises la veille au soir, avait dû porter, dès le commencement de la journée, sa cavalerie sur les hauteurs au delà de la rivière. Il la divisa en trois corps : celui du milieu occupa le plateau entre Mirande et Sennecey; celui de droite, les hauteurs de Neuilly, de Fauverney et le monticule de Corcelles; celui de gauche, les sommets des coteaux près de Dijon.

L'attaque, telle que nous la représente César, correspond parfaitement à ces dispositions. Son armée, grossie des Germains et des levées qu'il avait pu faire chez ses alliés, traînant tout avec elle, était assez considérable pour embrasser dans sa marche l'espace que gardaient les trois corps de cavalerie gauloise. L'avant-garde romaine, s'avançant au centre, allait rencontrer celui du milieu. C'est aussi ce qui est rapporté : *Duæ*

campés les Romains, à la distance de dix-huit lieues d'Autun. (*Spectateur militaire* du 15 novembre 1856.)

se acies a duobus lateribus ostendunt ; una a primo agmine iter impedire cœpit [1]. L'attaque commence au centre, tandis que les ailes sont menacées par les deux autres corps.

Ce n'est qu'à la nouvelle de cette attaque, *re nunciata,* que César forme aussi trois corps de sa cavalerie ; mais en peu de temps ils sont opposés à l'ennemi. On se bat partout, et le gros de l'armée s'arrête pour mettre les bagages en sûreté au milieu des légions.

L'action durait avec des chances inégales de succès. Là où la cavalerie faiblit, le général romain fait avancer les légions qui changent de front (*aciemque converti jubet*), suivant le côté où le danger paraît le plus imminent : manœuvre parfaitement appropriée à la disposition du terrain où l'armée romaine était enfermée dans un demi-cercle d'ennemis. La vue des aigles romaines ralentit la poursuite des Gaulois. Enfin, un heureux effort de la cavalerie germaine décide la victoire. (*Tandem Germani ab dextro latere summum jugum nacti, hostes loco depellunt : fugientes usque ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, persequuntur, compluresque interficiunt* [2].) « Les Ger-« mains, ayant gagné le sommet des hauteurs, à droite, en chas-« sent les ennemis, qui s'enfuient vers la rivière, sur le bord de « laquelle Vercingétorix avait rangé en bataille son infanterie, « les poursuivent et en tuent un grand nombre. » Ce sommet qu'atteignent les Germains est le point culminant des hauteurs entre Saint-Apollinaire et Mirande, desquelles on descend vers Dijon, où passe l'Ouche, et qui dérobaient la vue de la rivière aux Romains.

Summum jugum, qui signifie le sommet de hauteurs, quelque peu élevées qu'elles soient, peut très-bien s'appliquer à celles-ci, quoiqu'on y arrive et qu'on en redescende par des pentes peu

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVII. — [2] *Ibid.*

inclinées. Elles se trouvaient, en effet, à la droite du champ de bataille et à celle des Germains, qui avaient suivi l'impulsion du reste de l'armée.

Les cavaliers gaulois, mis en fuite, se sauvèrent jusqu'à la rivière du côté de Dijon et de Longvic. Cette déroute de la gauche des Gaulois entraîna bientôt celle du reste de leur cavalerie. La bataille avait dû se concentrer vers Morveau, entre Mirande et Sennecey, et ceux des Gaulois qui combattaient encore de ce côté, en voyant accourir les Germains maîtres des positions voisines, craignirent d'être enveloppés, et cherchèrent aussi leur salut dans la fuite. Le carnage fut grand. Trois généraux tombèrent au pouvoir des Romains. La poursuite ne s'étendit pas, pour le moment, au delà de la rivière, la cavalerie romaine ne voulant pas engager le combat avec l'infanterie gauloise.

Après la défaite de sa cavalerie, Vercingétorix ne pouvait penser à livrer une seconde bataille avec son infanterie contre l'armée victorieuse. Le seul parti qu'il eût à prendre était celui de retirer ses troupes en bon ordre et de les conduire dans un lieu où elles pussent se retrancher, si elles étaient poursuivies. Malgré sa confiance dans le succès, il avait dû prévoir le cas d'une retraite et en avoir d'avance combiné le plan. La vallée de l'Ouche conduisant, à travers les montagnes, à une place forte, Alesia, située, à treize lieues de là, chez les Mandubiens, lui offrait le chemin de retraite le plus favorable. Il n'hésita pas. Aussitôt que les débris de sa cavalerie en fuite arrivèrent sur l'Ouche, il retira ses troupes rangées en bataille sur le bord de la rivière et prit avec elles le chemin d'Alesia, en ordonnant que les bagages le suivissent immédiatement.

César, qui ne pouvait, en effet, continuer sa marche vers la Province avant d'avoir anéanti les principales forces des

Gaulois, s'était décidé à poursuivre sa victoire. Ayant fait amener ses bagages sur la hauteur voisine, *in proximum collem*[1], il les laissa sous la garde de deux légions, et se jeta sur les pas de l'ennemi.

On sait que le mot latin *collis* a une signification fort étendue, qu'il s'applique aussi bien à un coteau, à une simple pente, qu'à une montagne. César désigne ici les terrains en pente par où l'on descend vers Dijon, et sur lesquels il fit avancer les bagages, qui étaient restés, pendant l'action, à quelque distance en arrière, avec les légions qui ne furent pas engagées. La position était excellente : ils se trouvaient en face de la vallée de l'Ouche, à l'abri de toute surprise, en un lieu d'où l'on pouvait observer le camp que les Gaulois évacuaient. Ces coteaux, que César appelle *proximum collem*, et dont il nommait tout à l'heure très-justement le sommet *summum jugum*, lorsque la cavalerie germaine y était parvenue, répondent parfaitement à l'idée qu'on se fait du lieu où César a pu faire amener ses bagages après le combat : une pente en avant du champ de bataille. On ne pourrait comprendre qu'il eût choisi ou un coteau éloigné, comme on le suppose, dans la vallée de l'Armançon, ou un monticule, où il eût été bien inutile d'amener avec peine les bagages après une victoire qui l'avait rendu maître du terrain[2].

La poursuite fut vive et dura jusqu'à la nuit. Les Romains tuèrent trois mille hommes de l'arrière-garde gauloise.

L'étroite vallée de l'Ouche ne pouvait suffire à la marche d'une foule en désordre menée l'épée dans les reins ; une partie se jeta sans doute dans les montagnes et dans les gorges voisines.

Le chemin par les bords de la rivière n'était d'ailleurs pas le

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVIII. — [2] Voir les observations à la fin du mémoire.

seul pour gagner la vallée. Une partie des campements gaulois devait toucher aux pentes des montagnes du côté de Chenôve, et de là, en les gravissant, on arrivait assez promptement, par le sommet du mont Afrique, à la vallée de Notre-Dame-de-l'Étang, qui débouche sur celle de l'Ouche près de Vélars[1]. Des troupes de l'arrière-garde ont pu prendre ce chemin et y être suivies par les Romains. Un combat dans ce lieu, où d'autres Gaulois, poursuivis sur les bords de la rivière, ont pu aussi chercher un refuge, est un incident fort probable de cette retraite, qui ne fut, pour une partie des armées, qu'un long et meurtrier engagement pendant la première journée. Et, si nous trouvions dans ces rochers des traces d'un combat remontant au temps des Romains, ne serions-nous pas autorisé à le croire un de ceux qui furent livrés dans la retraite sur Alesia ? Or il existe sur le mont Afrique, près de la vallée de Notre-Dame-de-l'Étang, des restes d'anciens retranchements, connus dans le pays sous le nom de *camp de César,* qui attestent que des troupes se sont défendues en cet endroit. Peut-être existe-t-il d'autres vestiges du passage des armées gauloise et romaine, mais ils n'ont jamais été recherchés. Nous ne connaissons, dans la direction d'Alise-Sainte-Reine, que les traces d'une voie romaine qui peut remonter au temps du siége[2].

Ce ne fut qu'après le coucher du soleil que finit le carnage de cette journée. On était en plein été ; la bataille, résolue la veille, avait dû commencer le matin ; l'action, qui ne paraît pas avoir été de longue durée (car les légions ne furent pas même obligées d'y prendre part), pouvait être terminée avant

[1] Voir la carte n° 2.

[2] Nous avons appris depuis, qu'on a trouvé dans la vallée de l'Ouche, près de Plombières-lez-Dijon, des médailles, des armes et des tuiles romaines auprès d'ossements humains. Cette découverte, consignée dans *le Moniteur* du 4 septembre 1842, est à examiner.

midi, et Vercingétorix prit aussitôt le chemin d'Alesia, qui n'est pas à plus de treize lieues de Dijon. Dans les huit ou neuf heures de jour qui restaient encore, le général gaulois, avec la diligence qu'il fit, n'ayant pas été atteint (son arrière-garde seule eut à faire face à l'ennemi), dut approcher assez près de la ville avant le soir et y arriver le lendemain de bonne heure, si ce n'est dans la nuit même. César, lancé à sa poursuite, mais obligé de veiller à la marche de son armée, ayant eu des combats à soutenir, ne fut probablement sous les murs de la ville qu'au milieu ou à la fin de la seconde journée. La distance de treize lieues franchie en plus de vingt-quatre heures n'a rien que d'ordinaire [1]. Tout, dans le récit des Commentaires, marque une rapidité dans l'action et une précipitation dans la retraite qui empêchent au contraire de supposer que la ville fût plus rapprochée du lieu du combat, César n'y étant arrivé que le lendemain.

On voit, par le nombre de trois mille hommes tués à l'arrière-garde, les efforts qu'elle fit pour arrêter l'ennemi, et que Vercingétorix avait voulu en retarder autant que possible la marche, afin d'avoir le temps d'établir le gros de son armée à Alesia avant l'arrivée des Romains. Aussi, lorsque ceux-ci atteignent la ville, trouvent-ils déjà les Gaulois retranchés à l'orient, derrière un fossé avec un mur de pierre haut de six pieds [2].

[1] S'il était besoin de justifier par des exemples la possibilité de cette marche, on pourrait citer celle dans laquelle César, ainsi qu'il le rapporte au I^er^ livre des Commentaires (chap. x), conduisit son armée d'Exilles à Vaison en sept jours. La distance d'un de ces points à l'autre, mesurée au compas sur la carte, est de quarante lieues, et, en tenant compte des Alpes à franchir et des sinuosités de la route, doit être portée à cinquante au moins, ce qui donne plus de sept lieues par jour. Il n'y a de Dijon à Alise-Sainte-Reine que onze lieues à vol d'oiseau.

[2] La position de ce retranchement à l'orient de la ville s'accorde avec celle que nous donnons à la bataille. C'était en effet du côté par où arrivaient les Romains

L'existence de ces retranchements a servi d'argument pour prouver que Vercingétorix était établi à Alesia avant la bataille, et que c'est de là qu'il partit pour venir la livrer; par conséquent qu'il y *ramenait* ses troupes en s'y retirant, et l'on a donné ce sens aux mots : *copias suas, ut pro castris collocaverat, reduxit* [1]. Il est presque inutile de relever l'erreur de cette interprétation : bien évidemment *reduxit* s'entend non de la ville, mais du camp d'où elles étaient sorties [2]. Quant à ces retranchements, il n'était d'abord pas nécessaire que Vercingétorix eût été à Alesia avec son armée pour les y faire élever; ils pouvaient avoir été préparés d'avance par ses ordres ou exister depuis longtemps; il n'est pas même impossible que ce mur et ce fossé, qui n'étaient pas d'une grande étendue, fussent l'ouvrage des Gaulois depuis leur arrivée : le temps entre le moment où ils eurent atteint la ville et celui où parut César a pu leur suffire, car on sait avec quelle promptitude les Gaulois, aussi bien que les Romains, construisaient des retranchements. On en trouve un exemple remarquable au V^e^ livre

qu'avaient dû se retrancher les Gaulois, indépendamment des convenances locales, qui leur indiquaient aussi ce terrain.

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXVIII.

[2] Nous pensons que Vercingétorix est parti d'Autun pour aller attaquer les Romains. On pourrait aussi soutenir qu'il venait d'Alesia, où il aurait été établi depuis quelque temps. Il eût même été, dans cette position, plus à portée de surveiller et d'inquiéter l'armée romaine qui se trouvait chez les Lingons, et il pouvait aussi facilement se porter de là à sa rencontre lorsqu'elle s'apprêta à gagner la Séquanie. Les vallées de l'Oze et de l'Ouche, par lesquelles il serait arrivé, eussent été une route très-favorable à son dessein de surprendre l'ennemi. Il eût débouché dans la plaine au pied même des hauteurs qui furent le théâtre du combat ; et le chemin qu'il prit dans sa retraite pourrait avoir été celui qui l'amena sur le champ de bataille. Dans cette hypothèse, c'est toujours sur les bords de l'Ouche, à l'endroit que nous indiquons, que devait nécessairement avoir lieu la rencontre des deux armées. Il n'y aurait de changé que le point de départ de Vercingétorix. Mais nous croyons plus conforme aux Commentaires d'adopter l'opinion que nous avons suivie. On n'y voit nulle part que Vercingétorix ait quitté Autun avant de marcher contre César.

des Commentaires. Un lieutenant de César, Cicéron, exigeait des habitants du Hainaut qu'ils missent bas les armes avant de traiter avec lui. Ceux-ci, ne voulant pas se soumettre à cette condition, résolurent d'enfermer son camp dans une enceinte de retranchements. En moins de trois heures les ouvrages furent terminés. *Quaquidem ex re hominum multitudo cognosci potest, nam minus horis tribus munitionem perfecerunt* [1]. Ils avaient cependant cinq lieues de tour : *millium passuum XV in circuitu.* Qu'était, en comparaison, le retranchement sur le terrain à l'orient d'Alesia, où le nombre d'hommes ne manquait pas non plus?

Ce même fait explique aussi comment il n'y a rien d'extraordinaire à ce que les ouvrages qu'on voit sur le mont Afrique aient été élevés à la hâte dans la retraite sur Alesia. Tandis que César poursuivait sa marche vers la ville avec le gros de l'armée, des troupes restées en arrière auront eu à soutenir, dans les montagnes, un combat prolongé qui les aura forcées à se retrancher.

Après avoir conduit les Romains sous les murs d'Alesia, la tâche que nous nous proposions est terminée, et nous croyons avoir retrouvé la véritable trace de leur marche. Le lieu assigné à la bataille ressort comme une conséquence nécessaire des situations géographiques et du rapprochement des faits principaux fixés par les Commentaires. En voyant, d'une part, l'armée romaine arrivée chez les Sénonais se retrouver après un temps assez long chez les Lingons, prête à entrer en Séquanie pour porter secours à la Province; d'autre part Vercingétorix à Autun prenant, en ce moment, la résolution de l'arrêter dans sa marche, qui ne cherchera le lieu de leur rencontre sur l'Ouche, à cette pointe du territoire lingon, touchant d'un

[1] *Comm.* l. V, ch. XLII.

côté à la Séquanie, de l'autre aux Éduens, et où la route de Langres à Chalon amenait les Romains ? Ce point est indiqué aussi bien par la nature des lieux que par la position respective des adversaires, et d'ailleurs clairement désigné par ce passage de César, pour qui veut sainement l'entendre, *quum per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius, etc.* Et, lorsque, sur ce point se trouve un terrain qui remplit toutes les conditions du champ de bataille, à l'entrée d'une vallée ouvrant dans les montagnes la ligne de retraite la plus favorable sur Alesia, à une distance convenable de la ville, j'ose dire que le doute n'est plus possible. A cette démonstration s'ajoutent encore les preuves qu'on peut tirer des antiquités trouvées à Arc-sur-Tille et dans les environs, ainsi que des restes de retranchements au sommet du mont Afrique.

Nous avons visité plusieurs fois ces anciens retranchements au delà de Corcelles-les-Monts, dans les bois clair-semés qui couvrent ces hauteurs arides. Ils consistent en plusieurs redoutes semi-circulaires, disposées près du bord de la vallée du côté de Flavignerot. La tradition conservée dans le pays les attribue aux Romains, et il n'y a aucun doute qu'ils ne soient de leur époque. Ont-ils été élevés dans la retraite sur Alesia ? On ne connaît aucun autre événement qui ait pu avoir amené des combattants sur ces rochers.

La découverte d'antiquités dans les champs d'Arc-sur-Tille et la tradition qu'un camp romain y a existé m'ont souvent été attestées, et je ne doute pas que les recherches subséquentes dont elles seront l'objet ne confirment ce que je ne fais qu'indiquer aujourd'hui. Le Musée de Dijon et des collections particulières doivent posséder de ces antiques débris. Je sais particulièrement qu'une statuette représentant une divinité romaine était, il y a peu de temps, et peut-être est encore

aujourd'hui en la possession d'un vieillard sourd et aveugle, habitant Arc-sur-Tille, dont j'ai oublié le nom. M. Devosges, le directeur de l'École des beaux-arts de Dijon, la regardait comme un antique du plus grand prix. Il serait à désirer qu'elle sortît de l'obscurité où elle est restée jusqu'ici.

J'ignore ce que l'on a pu trouver autrefois sur le champ de bataille, qui n'offre aujourd'hui aucunes traces du combat; mais rien, d'ailleurs, ne s'explique plus facilement que la présence de débris d'antiquités sur l'emplacement du camp où les Romains ont séjourné probablement quelque temps, plutôt que sur le terrain d'un combat de peu de durée, livré par de la cavalerie.

Des restes d'antiquités peuvent attester des faits passés en un lieu, mais leur absence ne prouve pas que ces faits n'y aient pas été accomplis. Que de localités dans les Gaules parfaitement connues pour avoir été le théâtre d'actions dont il ne reste pas de traces! Elles disparaissent d'autant plus vite que le pays est plus fertile et mieux cultivé; c'est dans les terrains qu'on n'avait aucun intérêt à remuer qu'elles se sont conservées. C'est pour cela que les retranchements sont encore visibles au-dessus du mont Afrique, et que, dans leurs montagnes remplies de rochers, les Francs-Comtois découvrent de si nombreux ouvrages, tandis qu'ils ont entièrement disparu à Alise-Sainte-Reine.

III.

C'est indépendamment de la situation d'Alesia que nous sommes arrivé à établir quel était le lieu de la bataille avant le siége de la ville; mais, s'il est prouvé, comme nous en sommes convaincu, que cette ville était sur le mont Auxois, en Bourgogne, notre démonstration devient d'autant plus com-

plète; car il est impossible de trouver, dans un périmètre de douze ou treize lieues d'Alise-Sainte-Reine, un terrain, autre que celui que nous avons indiqué, conforme en tout au texte des Commentaires.

On pourra juger téméraire de trancher incidemment une question sur laquelle les opinions sont encore partagées; mais nous ne croyons le doute entretenu que par le prestige du nom et de l'esprit d'écrivains érudits, qui se sont donné pour tâche de soutenir une découverte récente, dont les auteurs, forts sans doute d'un tel appui, auront peine à abandonner le rêve qui leur est cher, de voir les souvenirs d'Alesia planer sur les montagnes de la Franche-Comté.

Pour nous, la question a été décidée, il y a plus d'un siècle, par d'Anville, ou, si l'on veut, par l'abbé Belley, qui passe pour l'auteur des Éclaircissements sur la géographie ancienne de la Gaule, lorsqu'il a établi la conformité du mont Auxois et de ses environs avec les lieux décrits par César. Pas plus que deux visages, il n'existe dans la nature deux lieux exactement pareils, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un ensemble de hauteurs et de vallées ayant une forme aussi caractéristique que celles du pays d'Alise. On ne retrouvera nulle part ailleurs, tel que nous le représente César, un monticule entre deux ruisseaux, avec une plaine en avant, et, entouré de tous les autres côtés de hauteurs exactement de la même élévation, séparées par de *médiocres* intervalles, et, pour particularité significative, un terrain en pente à la partie orientale du monticule.

La ressemblance avec ces lieux que l'on a cru apercevoir dans les localités d'Alaise en Franche-Comté, où la découverte de nombreuses antiquités celtiques et des traces d'ouvrages militaires ont fait naître l'idée de placer Alesia, n'offre aucune exacti-

tude. Ce n'est plus qu'un groupe confus de montagnes, au centre desquelles on a peine à reconnaître, ou plutôt on ne reconnaît pas celle dont le pied, *radices*, est baigné par les deux ruisseaux; les autres qui l'entourent ne sont pas, beaucoup s'en faut, de même hauteur; les espaces qui les séparent ne sont pas *médiocres:* les uns sont de larges plateaux, les autres d'étroits ravins; le terrain à l'orient est une plate-forme étroite terminée par des rochers à pic; la plaine, en avant du monticule, un plateau ondulé de fortes inégalités, où la cavalerie aurait peine à manœuvrer; des deux ruisseaux qui doivent passer de chaque côté du monticule, *duabus ex partibus subluebant*, l'un, le Lison, fait plus de la moitié du tour de la montagne, et l'autre, le Todeure, la touche dans une très-petite partie. Une particularité importante qu'a fait remarquer César, c'est que, de toutes les hauteurs occupées par les camps, on avait vue sur la plaine, ce qui n'est pas possible à Alaise. Une colline jouant un rôle important dans le siége doit être au nord : elle se trouve à l'est, et encore n'est-ce pas une colline, c'est un plateau de trois lieues d'étendue.

Outre ces principales différences, il en est beaucoup d'autres pour lesquelles nous renverrons à la comparaison des cartes de l'un et de l'autre pays, et nous croyons ne pas trop dire en affirmant que cette comparaison suffit seule à dispenser d'un plus ample examen.

Nous répondrons néanmoins aux diverses objections produites contre les localités d'Alise-Sainte-Reine [1].

1° La plaine devant la ville ne doit avoir, suivant les Commentaires, que trois milles (une lieue) de longueur; ce qui ne serait pas exact à Alise-Sainte-Reine, où la plaine à l'ouest de

[1] Ces objections se trouvent résumées dans l'historique de la question d'Alesia par M. E. Desjardins.

la montagne s'étend à trois ou quatre lieues. On a déjà fait justement remarquer qu'à une lieue environ cette plaine se resserre en prenant une autre direction, et que César n'a eu en vue que la partie qui s'aperçoit de la ville et des hauteurs voisines.

2° Il n'y aurait pas eu place sur le mont Auxois pour les habitants de la ville, l'armée, les chevaux et les troupeaux avec tous les approvisionnements nécessaires. Pour que cette objection fût péremptoire, il faudrait que la chose fût absolument impossible : or elle ne l'est pas. L'espace de deux cent quatre-vingts hectares environ, que présente la superficie de la montagne et de ses dépendances, suffisait au besoin. On ne connaît d'ailleurs le chiffre de quatre-vingt mille Gaulois que par les paroles de Vercingétorix, qui avait intérêt, dans la circonstance, à augmenter le nombre des victimes menacées de périr dans Alesia, si elle n'était secourue. Son armée alors devait être sensiblement diminuée, et, en parlant de quatre-vingt mille hommes, tenait-il compte des pertes qu'elle avait subies soit dans la première bataille, soit dans la retraite, soit dans les combats sous les murs de la ville?

Il est à remarquer aussi que la circonvallation ayant onze milles (environ quatre lieues) de tour, et devant n'avoir été faite qu'à une certaine distance de l'enceinte des Gaulois, l'espace intérieur de cette enceinte ne pouvait être guère plus grand que l'emplacement occupé par le mont Auxois.

3° On a dit qu'il était inutile de faire cette circonvallation de onze milles pour enfermer un mont qui n'a pas plus de sept à huit kilomètres de tour. Mais on oublie qu'il fallait un espace entre la montagne et la circonvallation; et le récit du siége nous apprend que cet espace, qui reçut les malheureux habitants de la ville lorsqu'ils en furent renvoyés, était assez large,

puisque la circonvallation comprenait une partie des hauteurs, et que des cavaliers y furent poursuivis par l'ennemi.

4°. Alesia avait une citadelle, *Vercingetorix ex arce Alesiæ suos conspicatus.* On ne voit, dit-on, sur le mont Auxois, aucun sommet où elle aurait été placée. Mais une citadelle, *arx,* n'était pas toujours une éminence à côté de la ville. Celle d'Alesia pouvait être un ouvrage construit du côté le plus élevé de la montagne où le rocher à pic domine la plaine et les environs.

5° Dans le premier combat de cavalerie qui eut lieu dans la plaine, les cavaliers gaulois furent poursuivis jusqu'au mur du camp retranché qu'ils cherchaient à franchir en abandonnant leurs chevaux, et, comme la plaine est à l'ouest et que le camp était à l'est, ils auraient eu à faire un détour et à passer entre le flanc de la montagne et la ligne de circonvallation, tandis qu'il résulterait du récit que les fuyards arrivèrent directement sur le retranchement [1]. D'abord le récit ne dit pas qu'ils y arrivèrent directement; puis l'enceinte, qu'on avait dû étendre le plus possible, devait comprendre les côtés de la montagne, et il n'était pas nécessaire de faire un long détour pour atteindre le mur.

6° Les troupes assiégées, désespérant d'emporter les retranchements de la plaine, à cause de leur élévation, portent leurs efforts contre ceux des hauteurs, *desperatis campestribus locis, propter magnitudinem munitionum, loca prærupta ex adscensu tentant*[2]. Des lieux *escarpés* seraient impossibles à trouver à Alise. Mais la circonvallation embrassant le pied de toutes les hauteurs, plusieurs des pentes dominées par les retranchements étaient assez rapides pour être appelées *loca prærupta,* ce qui ne peut vouloir dire ici des précipices, des rochers à pic,

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXX. — [2] *Ibid.* ch. LXXXVI.

puisque les Gaulois tentent de les gravir sous les coups de l'ennemi.

7° Les Romains avaient établi leurs camps dans les positions les plus avantageuses, *opportunis locis*[1]. On dit qu'à Alise toutes les positions sont également bonnes, qu'il n'y avait pas lieu de distinguer, par conséquent que les mots *opportunis locis* seraient sans application. Oublie-t-on que la ligne de circonvallation passant dans les vallées et sur les montagnes, les points élevés offraient les positions les meilleures pour l'établissement des camps?

8° La colline où Vergasillaunus fut envoyé avec cinquante mille hommes des meilleures troupes gauloises et éprouva cet échec qui décida du sort d'Alesia ne pourrait pas être celle de Ménétreux, parce qu'elle est trop petite pour avoir servi de champ de bataille à une armée aussi nombreuse. Qu'on veuille bien relire le texte; on verra que la pente de cette colline était dominée par un sommet très-étroit : *exiguum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum*[2]. C'est bien sous cet aspect que se présente l'extrémité de la hauteur de Ménétreux, derrière laquelle s'étendent un plateau et de vastes pentes où trouvèrent place et combattirent à l'aise les cinquante mille hommes envoyés pour assaillir *ce point important* par où les Gaulois avaient espéré pénétrer dans le camp des Romains.

9° Pour conduire son armée derrière cette colline, Vergasillaunus partit à six heures du soir et n'arriva qu'au point du jour. Cet espace de temps ne paraîtrait pas proportionné au peu de distance qu'il y aurait eu, même en faisant un détour, du camp des Gaulois à Ménétreux, qui n'en était séparé que par la plaine des Laumes. Mais il faut considérer que la diffi-

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXIX. — [2] *Ibid.* ch. LXXXV.

culté de dérober à l'ennemi la marche de cinquante mille hommes exigeait de grandes précautions, et forçait à ne traverser la plaine qu'à son extrémité pour ne pas être aperçu des camps romains. Vergasillaunus pouvait d'ailleurs avoir pris du temps, afin de donner du repos à ses troupes avant l'attaque.

10° César dit qu'on remplit d'eau, dérivée de la rivière, les parties les plus basses du fossé intérieur de la circonvallation, *aqua ex flumine derivata*[1]. A prendre *flumine* dans un sens rigoureux, il ne serait question que d'un seul cours d'eau, tandis que la circonvallation traversait l'Oze et l'Ozerain en deux endroits et le Rabutin en un, et aurait dû réunir les eaux au moins des deux premières rivières. Cette conséquence n'est cependant pas inévitable, car, si les Romains n'ont pas jugé à propos d'inonder les fossés, il leur était facile de ménager le lit de ruisseaux de si peu de largeur en interrompant le fossé à cet endroit et y élevant, par-dessus l'eau, des défenses d'autant plus fortes. Nous avons vu, en effet, que, dans les terrains les plus bas, ceux, par conséquent, où passaient les rivières, les ouvrages étaient plus considérables : *desperatis campestribus locis, propter magnitudinem munitionum, etc.*

11° Je ne sais si les partisans d'*Alaise*, après la réfutation si péremptoire qui a été faite de leur opinion, soutiennent encore qu'*Alesia* n'était pas une ville comme toutes celles qui sont appelées dans les Commentaires du nom d'*oppidum;* mais la citation d'un *oppidum* particulier chez les Bretons, et d'un autre chez les Atuatiques, qui étaient des lieux de refuge fortifiés par l'art et la nature, et que César a pris soin de décrire précisément parce qu'ils étaient des cas exceptionnels, m'a toujours paru un argument tournant directement contre ceux qui s'en prévalent.

[1] *Comm.* l. VII, ch. LXXII.

12° Vercingétorix ordonne de fermer les portes de la ville, *jubet portas claudi.* Alise n'en avait qu'une! Ceux qui n'ont pu trouver qu'une seule porte dans les ruines que l'on voit aujourd'hui sur le mont Auxois devraient au moins savoir que ces ruines ne sont pas celles de la ville assiégée par César.

Telles sont les principales objections opposées à Alise-Sainte-Reine. On voit combien elles sont peu fondées. Il n'en est aucune qui ne tombe d'elle-même, parce que c'est véritablement le pays qu'avait en vue César, tandis que, de l'aveu même des partisans d'Alaise en Franche-Comté, il y a des difficultés insolubles à en accorder le terrain avec la description d'Alesia. Plus tard, dit-on, ces difficultés s'expliqueront. Non : un terrain se juge du premier coup d'œil. Alaise est un corps auquel vous voulez ajuster un vêtement taillé pour un autre; il ne lui ira jamais.

Alesia était une ville mandubienne, *oppidum Mandubiorum,* César le dit, et c'est surtout d'après son autorité qu'on a placé le pays des Mandubiens en Auxois; de sorte que la position géographique de ce peuple dépend de celle qu'on doit assigner à la ville.

Cependant Strabon a parlé aussi d'Alesia, ville des Mandubiens, *peuple limitrophe des Arvernes* [1].

A l'époque du dernier soulèvement des Gaules, les Arvernes, qui avaient fourni le chef de l'insurrection, y jouèrent le rôle principal, et Vercingétorix ayant rassemblé son armée et établi le centre de son commandement à Autun, plusieurs peuples voisins des Éduens, dont cette ville était la capitale, ont pu être, dit-on, appelés alors limitrophes des Arvernes, et l'on a conclu de là que, si les Mandubiens ont été un peuple de la Séquanie sur les bords du Doubs, ils ont pu recevoir de Stra-

[1] Strabon, l. IV, p. 190.

bon cette dénomination; mais ils la méritaient mieux encore s'ils occupaient l'Auxois, qui forme comme une prolongation du territoire éduen dans celui des Lingons. Pour toucher aux Éduens, étant un peuple de la Séquanie, il eût fallu, suivant l'opinion des partisans d'Alaise, que les Mandubiens se fussent étendus sur les bords du Doubs, de Besançon à l'embouchure de cette rivière dans la Saône, ce qui en aurait fait un peuple considérable, dont il serait bien étonnant qu'on n'eût jamais parlé.

L'étymologie du nom des Mandubiens, tirée de *Dubis*, Doubs, semble des plus hasardées. On trouve plusieurs autres noms, avec le même radical et la même terminaison, qui n'ont évidemment pas cette origine. La ville de Nuits, en Bourgogne, *Nidubia*, n'a rien de commun avec le Doubs. Dans sa campagne chez les Bretons, César nomme le fils d'un ancien chef du pays, appelé *Mandubratius*[1]. Le nom des Mandubiens dériverait-il de *Dubis*, qu'il n'y aurait rien d'inadmissible encore à ce qu'ils fussent une petite colonie des habitants des bords du Doubs, établie, à la suite des guerres, sur la frontière des Éduens. Quoi qu'il en soit, ils formaient un petit peuple qui trouve parfaitement sa place en Auxois, où le fixe d'ailleurs d'une manière certaine la situation d'Alesia : client ou allié des Éduens, il avait son territoire à part, et, lorsque, après la défaite des Gaulois sous les murs d'Alesia, César dit qu'il part pour aller chez les Éduens, *proficiscitur in Æduos*[2], il s'exprime comme il devait le faire en quittant le pays des Mandubiens. Arrivé à Autun, dans la répartition qu'il fait de ses troupes, il envoie Labienus avec deux légions dans la Séquanie, *in Sequanos proficisci jubet*[3]; preuve évidente que la grande action d'Alesia ne s'était pas passée chez les Séquanais.

[1] *Comm.* l. V, ch. xx. — [2] *Ibid.* l. VII, ch. xc. — [3] *Ibid.* l. VII, ch. xc.

dans à des distances qui ne devaient jamais beaucoup varier, lorsque le terrain ne l'exigeait pas?

Les noms de lieux rappelant des combats ont été cités aussi comme des preuves. Le nombre de ceux qui sont vraiment significatifs est d'abord à réduire de beaucoup; puis ils n'indiquent point, pas plus que les ruines, par qui ces combats ont été livrés.

Les noms de deux ruisseaux affluents de la Loue, le Régille et le Trébille, offrant quelque analogie avec ceux de deux lieutenants de César, *Reginas* et *Rebilus*, on a voulu les en faire dériver. Mais ces ruisseaux ne prennent leur source qu'à dix kilomètres d'Alaise, et les lieutenants défendaient, chacun avec une légion, le retranchement passant sur la colline qui fut attaquée par Vergasillaunus; ce qui ne s'accorde guère avec la supposition du commandement d'un camp avancé près du Régille et du Trébille, auxquels ils auraient laissé leurs noms. Tout cela est assez puéril; mais telles sont souvent les raisons à réfuter dans le système franc-comtois.

En définitive, les arguments qu'a fournis l'archéologie à ce système se résument dans cette assertion : le mont Auxois n'offre ni vestiges ni souvenirs du fait mémorable qu'on prétend s'y être accompli, tandis qu'aux environs d'Alaise ces vestiges et ces souvenirs se rencontrent à chaque pas.

Nous venons de voir quelle est la valeur de ces témoignages invoqués en faveur d'Alaise. Ceux qu'offre le mont Auxois sont loin d'être nuls comme on l'avance. Il a d'abord son ancienne tradition, que vous n'avez pas le droit d'arrêter au temps du moine Herric, car où avez-vous la preuve qu'il l'ait inventée au lieu de s'en être servi? De ce que cette tradition aurait été oubliée lorsque les moines ont relevé dans les Commentaires de César le fait qui intéressait le voisinage de leur couvent, ou

prononcent tous les *e* très-ouverts, qu'ils disent les hommes comme si l'on écrivait *lais hommes?*

Que d'anciennes chartes désignent en latin le village d'Alaise par *Alesia*, cela ne prouve rien dans la question sur la ville des Commentaires, non plus que l'orthographe d'Alesia dans les différentes éditions de César, dont les unes donnent *Alisia*, d'autres *Alexia*, et la plupart *Alesia*.

Pour conclure avec impartialité, il faut convenir que, si Alise-Sainte-Reine n'offre pas de traces apparentes de grands travaux militaires, elle a pour elle une tradition depuis longtemps établie, des restes d'antiquités assez significatifs, et surtout une conformité de lieux incontestable, tandis qu'on ne peut retrouver dans le groupe de montagnes d'Alaise les localités décrites par César, et que les nombreux vestiges de batailles qu'il renferme ne disent rien du siége d'Alesia.

L'emplacement de la ville et le lieu de la bataille ont une corrélation qui nous a conduit à exposer les principaux motifs de maintenir l'ancienne tradition, qui place Alesia sur le mont Auxois. En nous séparant de l'opinion de d'Anville sur la question relative à la bataille, l'innovation que nous introduisons a sa raison justificative dans les antécédents. Depuis que le savant géographe avait indiqué les bords de l'Armançon pour le théâtre de la bataille, personne n'avait pensé à contrôler les preuves qu'il en apporte, jusqu'à ce que les Francs-Comtois, en revendiquant pour leur pays la possession d'Alesia, eussent appelé de nouveau l'attention sur ce sujet; mais alors, le débat s'étant engagé entre la Bourgogne et la Franche-Comté, on s'est uniquement attaché à soutenir l'ancienne localité contre la nouvelle. Plusieurs militaires de mérite, que leurs connaissances rendaient les juges les plus compétents, ont cherché à déterminer le lieu du combat dans la vallée de l'Ar-

mançon, sans qu'ils aient pu parvenir à s'entendre ni à trouver un champ de bataille qui ne donne prise aux objections de leurs adversaires. C'est qu'en effet ni la vallée de l'Armançon ni les bords de l'Ognon ne sont le terrain où César et le dernier défenseur de l'indépendance des Gaules se sont rencontrés; c'était sur la rivière d'Ouche, à l'extrémité du territoire lingon, qui conduit dans la Province par la Séquanie, qu'il fallait le chercher.

OBSERVATIONS

SUR LES CIRCONSTANCES DE LA BATAILLE EXPLIQUÉES PAR LA DISPOSITION DES LIEUX.

Depuis que l'Académie a entendu la lecture de ce mémoire, l'auteur a revu les lieux théâtre de cette bataille. Frappé de l'évidence avec laquelle s'expliquent sur place toutes les circonstances du combat mentionnées dans les Commentaires, il croit devoir présenter les nouvelles observations que lui a suggérées l'aspect du terrain.

Du sommet des hauteurs qui séparaient les deux armées, d'où le regard embrasse, d'un côté, la vaste plaine traversée par l'Ouche, et, du côté opposé, celle qui vient se terminer aux coteaux qui s'étendent en demi-cercle aux pieds du spectateur et où passent la Norges et la Tille, on se rend parfaitement compte de la marche des Romains. Arrivant du centre du pays des Lingons par les bords de la Tille, sur lesquels ils s'étaient probablement répandus (on trouve des marques de leur présence jusque près de Mirebeau, où l'on a découvert, entre autres antiquités de ce temps, des tuiles romaines dont l'une

porte le numéro de la x^e^ légion), ils quittaient à Arc-sur-Tille le cours de cette rivière pour venir rejoindre la voie romaine de Langres à Châlon-sur-Saône, qui traversait l'Ouche entre Longvic et Dijon; et leur chemin, pour atteindre ce but, était de se diriger par Couternon et Quetigny sur le plateau entre Mirande et Sennecey [1].

La disposition des lieux explique aussi comment l'attaque des Gaulois put être pour César une surprise. Ce n'est qu'après avoir dépassé Quetigny, situé dans la plaine sur une petite éminence, que l'avant-garde romaine se trouva en face de l'ennemi et qu'on put apercevoir la cavalerie gauloise qui couronnait les hauteurs de gauche et de droite. S'il y a quelque difficulté à admettre que César n'ait pas eu connaissance de l'arrivée de Vercingétorix, dont les troupes avaient campé pendant la nuit sur l'Ouche, il faut considérer que les Gaulois avaient pu n'arriver que le soir, que leurs camps étaient masqués par les hauteurs, et séparés des Romains par une distance de trois lieues. On remarque au surplus, dans les Commentaires, plusieurs exemples de pareilles surprises, qui s'expliquent encore moins que celle-ci.

La vue des lieux fait également mieux comprendre les intentions du général gaulois et donne l'intelligence des expressions employées dans le discours que les Commentaires lui font tenir, la veille de l'action, aux chefs de sa cavalerie.

Il avait précédemment manifesté l'intention de ne pas en venir à une bataille rangée contre les Romains, croyant qu'il les forcerait à sortir de la Gaule en harcelant leur armée et en dévastant le pays sur leur passage. L'attaque qu'il dispose n'est pas en contradiction avec cette résolution. Le résultat qu'il en attendait était d'obliger les Romains à lui abandonner

[1] Voir la carte n° 2.

leurs bagages, même sans combat. Et comment avait-il espéré les amener à cette nécessité? Une simple attaque, même avec l'avantage du nombre, n'eût pas suffi; il ne pouvait si mal présumer de César. Il fallait donc encore d'autres motifs à son opinion. C'est ici que la disposition du terrain va nous éclairer. En occupant avec sa cavalerie les hauteurs que nous avons décrites, il enveloppait l'espace où s'avançait l'armée romaine avec ses bagages, et, selon lui, la seule apparition de l'ennemi devait la faire renoncer à les défendre pour ne songer qu'à son salut en continuant sa marche. Or une telle résolution n'était supposable qu'autant que les Romains avaient une issue facile pour s'échapper. Ils trouvaient en effet cette issue à leur gauche par la plaine entre Magny et Fauverney, qui les conduisait également vers la Saône; et, s'ils prenaient ce parti, Vercingétorix n'avait pas l'intention de s'opposer à leur retraite, regardant comme suffisant à la délivrance des Gaules que leur armée se retirât privée de ses ressources et ayant perdu par une fuite honteuse le prestige de sa force. Si, au contraire, ce qu'il ne croyait pas, ils prenaient le parti de la résistance et s'arrêtaient à défendre leurs bagages, ils en éprouveraient un retard qui leur ôterait la possibilité d'achever leur route, *si pedites suis auxilium ferant, atque in eo morentur, iter confici non posse* [1]. Il résulte du sens de cette expression, *iter confici*, qui ne signifie par *continuer*, mais, ce qui est bien différent, *achever* leur route, que les Romains marchaient vers un but qu'ils étaient près d'atteindre, et qui est en effet indiqué quelques mots plus haut, celui de sortir de la Gaule, *Galliaque excedere*, et qu'ils regardaient comme atteint s'ils parvenaient à gagner la Séquanie en traversant la Saône, soit vers Saint-Jean-de-Losne, soit à Navilly. Vercingétorix pensait donc que, s'ils

[1] *Comm.* l. VII, ch. LVI.

acceptaient la bataille, ils ne sortiraient pas de la Gaule; sans doute parce qu'il se croyait assuré de la victoire dans le cas où une simple agression ne les déterminerait pas à lui livrer leurs bagages; et qu'alors il lui serait facile de leur couper la retraite par la plaine dans leur déroute. Mais, dans sa conviction, les choses ne se passeraient pas ainsi. Pas un seul cavalier romain n'oserait sortir des rangs pour combattre : *nam de equitibus hostium, quin nemo eorum progredi modo extra agmen audeat, ne ipsos quidem debere dubitare*[1].

Telle devait donc être la disposition des lieux, que l'armée romaine se trouvait enveloppée et, selon toute apparence, perdue, si elle s'arrêtait à défendre ses bagages, et qu'en se décidant à les sacrifier elle pouvait aisément achever sa route, c'est-à-dire gagner la Saône. Et pareille alternative ne pouvait se présenter que sur un terrain semblable à celui de la rive gauche de l'Ouche, de Dijon à Genlis, qui semblait offrir un obstacle invincible en avant et laissait un passage ouvert sur le côté.

Si l'on demandait pourquoi d'Arc-sur-Tille l'armée romaine ne se serait pas dirigée tout d'abord sur la Saône, par la plaine entre Magny et Fauverney, au lieu d'aller gagner la voie romaine vers Longvic, il est facile de voir que cette dernière route était tout aussi directe et avait l'avantage d'un terrain meilleur pour la marche des bagages et d'un pont établi sur la rivière qui, bien que guéable partout, était encore plus commode à traverser sur ce point.

Le mode d'attaque des Gaulois et les mouvements que César fait faire aux légions pendant le combat se comprennent clairement sur le terrain[2]. C'est le corps de cavalerie du centre

[1] *Comm.* l. VII, ch. LVI.

[2] On comprend aussi comment d'autres historiens ont pu dire que César avait été surpris et enveloppé.

qui marchait à la rencontre de l'avant-garde romaine en descendant du plateau de Mirande; les autres corps ne font que se montrer sur les sommets de gauche et de droite. Vercingétorix a voulu, au lieu de diriger une attaque générale contre l'ennemi, voir ce que produira une première agression. Il laisse ainsi à César le temps de former trois corps de sa cavalerie, et ce n'est qu'alors que l'action s'engage de tous côtés sur les hauteurs. Cependant le nombre des Gaulois semble devoir accabler la cavalerie de César; il devient nécessaire de la soutenir ou du moins de l'encourager; les légions qui assistent à ces combats, dans le demi-cercle formé par les coteaux, s'ébranlent et portent leurs aigles tantôt à gauche, tantôt à droite, du côté où les leurs paraissent faiblir. Mais il n'en faut pas davantage : l'action va se décider sur les hauteurs sans leur intervention.

Lorsque les Germains ont délogé des hauteurs de droite[1] les cavaliers gaulois qu'ils poursuivent, en en tuant un grand nombre, jusqu'à la rivière sur le bord de laquelle Vercingétorix avait placé son infanterie, le reste de la cavalerie gauloise aux prises avec les Romains, au centre et à l'aile gauche, prend la fuite de peur d'être enveloppé. Où ces gens pouvaient-ils fuir pour se mettre en sûreté, si ce n'est vers le camp de Vercingétorix? Et, puisque c'était sur leur gauche, par la droite des Romains, qu'ils étaient menacés de se voir couper la retraite, Vercingétorix devait alors se trouver de ce côté avec le gros de ses troupes. En se reportant sur les lieux, il est facile de voir qu'en effet la place que le général gaulois avait dû choisir pour établir son camp principal était la partie de la rive droite de l'Ouche, en face de l'emplacement actuel de Dijon, à l'ouest des hauteurs dont s'empara la cavalerie

[1] Nous avons vu qu'il s'agit des hauteurs à la droite des Romains.

germaine, et que, pendant l'action, la plus grande partie de son infanterie devait être rangée dans l'espace compris entre l'Ouche et la petite rivière de Suzon, très-rapprochée du pied des hauteurs. Cette position lui était indiquée par la proximité de la vallée de l'Ouche et des pentes des montagnes entre Chenôve et Larrey, sur lesquelles étaient favorablement placés les bagages pour être promptement acheminés par la vallée, en cas de retraite.

C'est cette même position à laquelle Vercingétorix doit, après la défaite de sa cavalerie, de pouvoir opérer aussi facilement sa retraite. La forme du récit des Commentaires indique qu'aussitôt qu'il se fut mis en marche, il se trouvait à l'abri de la poursuite de l'ennemi, car il est dit simplement qu'il retire les troupes qu'il avait rangées en avant de son camp et prend aussitôt le chemin d'Alesia, en ordonnant de faire suivre ses bagages : *fugato omni equitatu, Vercingetorix copias suas, ut pro castris collocaverat, reduxit; protinusque Alesiam iter facere cœpit*[1]. Et lorsque, plus tard, César est en mesure de le poursuivre, il n'atteint que son arrière-garde. Le reste de son armée marchait en sûreté vers Alesia, puisqu'il parvint à y conduire des forces capables de résister si longtemps aux efforts des Romains, et que ceux-ci l'y trouvèrent déjà retranché.

Il n'est pas jusqu'à la position que devait occuper César pendant la bataille qui ne s'aperçoive sur le terrain : c'était évidemment l'éminence, au milieu de la plaine, sur laquelle est situé le village de Quetigny.

A la vue des lieux où se rencontrèrent César et Vercingétorix, nous nous sommes souvenu que, dix-huit siècles plus tard, les descendants de ces Germains qui avaient décidé la vic-

[1] *Comm.* l. VII, ch. LVIII.

toire en faveur de César avaient été ramenés par les chances de la guerre au pied de ces mêmes coteaux. Là même, en 1815, l'armée autrichienne, avant de quitter le territoire français, se trouvait rassemblée au nombre de cent cinquante mille hommes, et l'empereur d'Autriche y donnait à l'empereur Alexandre le spectacle d'une petite guerre à laquelle assistaient l'archiduc, plusieurs princes allemands et lord Wellington. Un déjeuner y fut servi aux deux souverains dans la riante prairie de Saint-Apollinaire. L'épée gauloise, brisée alors comme au temps de Vercingétorix, s'est relevée depuis avec trop de gloire pour craindre de rappeler ce souvenir.

MÉMOIRE

SUR TROIS INSCRIPTIONS GRECQUES

INÉDITES,

PAR M. RANGABÉ,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, À ATHÈNES.

I.

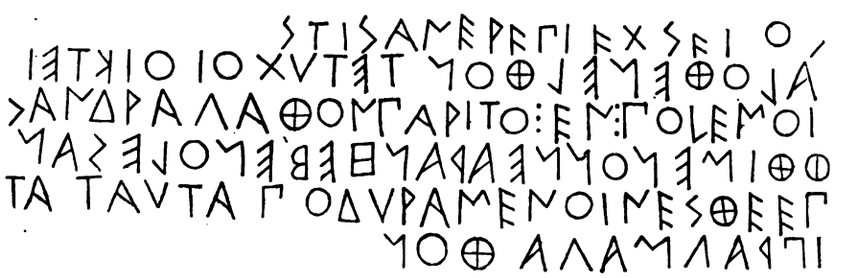

Cette inscription, fort intéressante par son caractère paléographique, se trouve dans le jardin de M. Notara, à Sépolia, à l'ouest de l'Académie et au delà de Céphise. La similitude des noms peut faire voir dans Sépolia l'ancien dème de Sypalettos. Ross[1] veut placer Sypalettos sur une hauteur par la

[1] *Ueber die Demen von Attica*, s. v. Κεφαλή.

raison que la terminaison en *ητλός*, *ησσός*, *ασσός*, désigne toujours, selon lui, un lieu élevé. Cependant *Γαργητλός*, dont le nom s'est conservé jusqu'à notre temps presque sans altération, prouve le contraire, car ce nom est donné à une partie de la plaine qui s'étend entre le Pentélique et l'Hymète.

L'inscription est écrite de la manière dite ***boustrophédon***, sur le côté d'un petit piédestal, long de $0^m,705$, qui a été creusé en auge. Dans cette opération, la partie supérieure de la pierre a été entamée avec les premières lignes de l'inscription. Les lettres sont longues de $0^m,02$, plus ou moins. D'après ce qui en reste il n'est pas difficile de voir que nous avons sous les yeux une inscription funéraire, écrite en vers élégiaques, en l'honneur de quelque combattant mort pour la patrie, dont le nom n'a pas été conservé. C'est peut-être à quelque héros des guerres médiques qu'elle est consacrée; en tout cas elle n'est pas postérieure à ces guerres. On y peut lire :

Ἤν δ' εὔνου]ς τις ἀνὴρ ἐ[π]ίῃ ξένος, ἄλλοθεν ἐλθὼν
τῇ τύχοι, οἰκτεί[ρα]ς ἀνδρ' ἀγαθὸν παρίτω,
ἐν πολέμῳ φθίμενον, νεαρὰν ἥβην ὀλέσαντα.
Ταῦτ' ἀποδυράμενοι, νῆσθ' ἐπὶ πρᾶγμ' ἀγαθόν.

« Si quelque étranger bienveillant, venant d'un autre pays, s'arrête ici « par hasard, qu'il donne, avant de passer, un regret au brave qui est tombé « dans les combats à la fleur de sa jeunesse. Après l'avoir ainsi pleuré, allez, « et que la bonne fortune vous conduise. »

Le premier vers aurait pu être plus heureusement restauré. Quant au premier mot du second vers, je n'y puis voir que *τηΐ*, *ici*, écrit en une syllabe *τῇ* (par ellipse pour *ἐν τῇδε τῇ χώρᾳ*) pour la prosodie.

Les derniers mots, *νῆσθ' ἐπὶ πρᾶγμ' ἀγαθόν*, étaient une expression probablement populaire, qui est restée dans la

bouche du peuple grec jusqu'aujourd'hui. Il dit, presque dans les mêmes termes : *Ὑπάγετε εἰς τὸ καλόν.*

II.

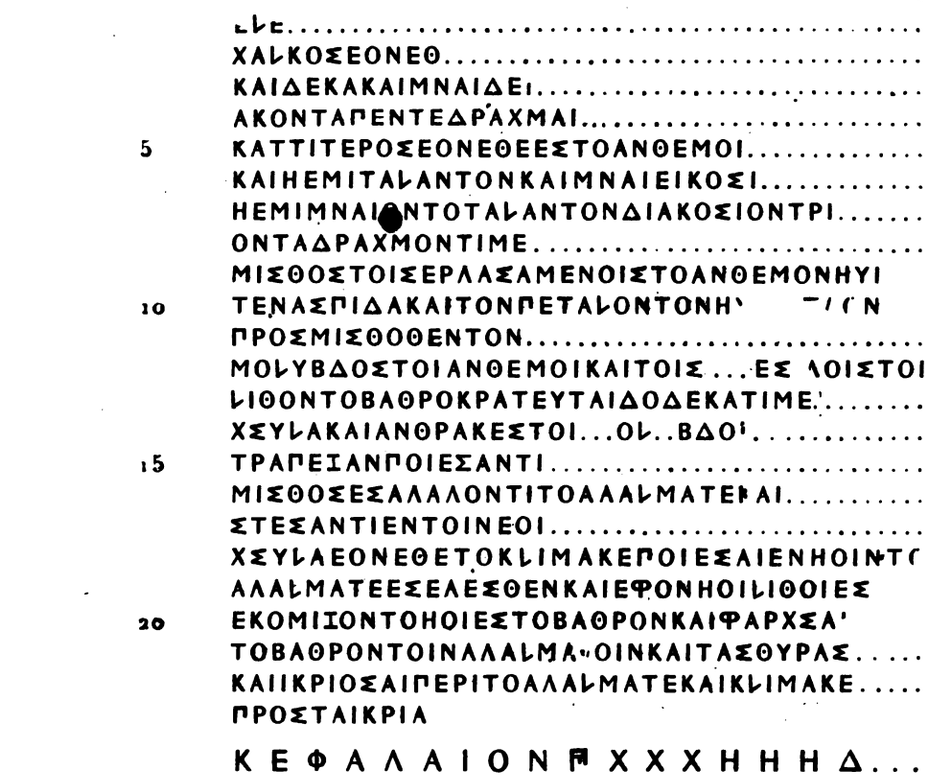

(J'ai marqué par des points les parties qui restent en blanc sur la pierre.)

Ελε
Χαλκὸς ἐωνήθ[η εἰς τὼ ἀγάλματε τάλαντα...
καὶ δέκα, καὶ μναῖ δέ[κα, τὸ τάλαντον τεσσαρ-
άκοντα πέντε δραχμαί.
Κατλίτερος ἐωνήθη εἰς τὸ ἄνθεμον, [τάλαντον
καὶ ἡμιτάλαντον καὶ μναῖ εἴκοσι [καὶ
ἡμίμναιον, τὸ τάλαντον διακοσίων τρι[άκ-

ονται δραχμῶν τιμή.
Μισθὸς τοῖς ἐργασαμένοις τὸ ἄνθεμον ὑ[πὸ
τὴν ἀσπίδα, καὶ τῶν φεταλων τῶν ὑ[πὸ] τὸ ὀν?...
προσμισθωθέντων.....
Μόλυϐδος τῷ ἀνθέμῳ καὶ τοῖς δεσμοῖς τῶν
λίθων τοῦ βάθρου, κρατευται δώδεκα, τιμὴ...
Ξύλα καὶ ἄνθρακες τῷ μολύϐδῳ...
Τράπεζαν ποιήσαντι...
Μισθὸς ἐσαγαγόντι τὼ [ἀγ]άλματε καὶ
στήσαντι ἐν τῷ νεῷ...
Ξύλα ἐωνήθη τὼ κλίμακε ποιῆσαι ἐν οἷν τ[ὼ]
ἀγάλματε ἐσηγέσθην καὶ ἐφ'ὧν οἱ λίθοι ἐσ-
εκομίζοντο οἱ ἐς τὸ βάθρον, καὶ Φάρξαι
τὸ βάθρον τοῖν ἀγαλμάτοιν καὶ τὰς Θύρας,
καὶ ἰκριῶσαι περὶ τὼ ἀγάλματε καὶ κλίμακε
πρὸς τὰ ἰκρία.

Κεφάλαιον ΓXXXHHHΔ.

TRADUCTION.

§ 1, l. 2-4. Il a été acheté du cuivre pour les deux statues, dix... talents et dix mines, le talent à quarante-cinq drachmes.

§ 2, l. 5-8. De l'étain; il en a été acheté pour le fleuron un talent et demi, vingt mines et une demi-mine; le prix du talent à deux cent trente drachmes.

§ 3, l. 9-11. Salaire à ceux qui ont travaillé le fleuron sous le bouclier, et (prix) des feuilles qui sont au-dessous de..... et qui ont aussi été données en outre à forfait.

§ 4, l. 12-13. Plomb pour le fleuron et pour les crampons des pierres du piédestal, douze bâtons; leur prix.....

§ 5, l. 14. Bois et charbon pour le plomb...

§ 6, l. 15. A celui qui a fait la table.....

§ 7, l. 16-17. Salaire à celui qui a introduit et placé les deux statues dans le temple.

§ 8, l. 18-23. Du bois a été acheté pour faire les deux litières par lesquelles les deux statues ont été introduites, et sur lesquelles

les pierres pour le piédestal étaient montées; et pour enclore le piédestal des deux statues et les porter, et pour faire des échafaudages autour des statues, et deux échelles pour les échafaudages.

§ 9, l. 24. Somme totale : 5 talents 3310 dr.

Cette inscription a été trouvée, il y a quelques jours[1], sous la rue d'Hermès, au milieu de la ville d'Athènes. La pierre est du marbre pentélique; longue de $0^m,59$ sur une largeur de $0^m,43$, elle est mutilée en haut et aux deux côtés, mais de manière que les lignes, depuis la sixième, sont entières sur toute la longueur. Dans sa partie inférieure, elle se termine par une bande non polie, haute de $0^m,03$. Les lettres sont longues de $0,008$, et les interlignes sont de $0^m,003$.

On voit que la partie conservée de l'inscription est le compte rendu des dépenses faites surtout pour l'introduction de deux statues dans un temple et pour leur érection. La partie qui manque traitait probablement aussi des frais du travail des statues elles-mêmes. Elle ne nomme ni le temple, ni les statues. L'indication que celles-ci étaient au nombre de deux pourrait faire penser à Cérès et Proserpine, et par conséquent à l'Éleusinium d'Athènes. Ce temple paraît avoir été situé non loin de l'endroit où l'inscription fut trouvée. Les témoignages bien connus[2] qui tracent la route de la procession panathénaïque depuis le Dipylon, par l'Agora, jusqu'à l'Éleusinium, et de là, sous le Pélasgicon, le retour vers l'Aréopage, et le texte de Xénophon[3], qui conseille aux hipparques de défiler, dans leurs revues, au pas, à travers l'Agora, puis de faire un temps de galop jusqu'à l'Éleusinium, prouvent également que ce temple était à une certaine distance de l'Agora vers l'orient et

[1] C'est-à-dire le 12 avril 1860. — [2] Philostr. *Vitæ soph.* II, 1, 5; Himer. *Orat.* III, XII. — [3] *Hipparch.* III.

dans la partie basse et unie de la ville. Il est très-probable que sa position était celle de la petite église dite Gorgopico, qui est située tout auprès de la nouvelle cathédrale, à quelques centaines de pas au sud de l'endroit où l'inscription fut trouvée. Cette chapelle est construite presque en entier de fragments antiques; l'un d'eux est tiré d'une petite frise dorique; il comprend deux triglyphes et deux métopes. L'un des triglyphes est croisé de deux flambeaux en relief, symboles de Cérès cherchant sa fille et de Proserpine, et de trois grenades, fruit que Proserpine mangea en célébrant ses noces avec le dieu des enfers; l'autre triglyphe porte en relief une plémochoé, vase qu'Athénée[1] décrit fort exactement comme ayant la forme d'une toupie (βόμβυξ), et qui, d'après lui, donnait son nom au dernier jour des Éleusinies, parce que, dans ce jour, on remplissait d'eau deux de ces vases, et que, debout, on versait le contenu de l'un vers l'orient, celui de l'autre vers l'occident, en prononçant des paroles mystérieuses. Dans le champ de l'une des métopes, dont il ne reste qu'une partie, on voit un bucrâne, qui était aussi un symbole éleusiniaque; dans l'autre, le vase dit *cernos*, qui, d'après Athénée[2], était de terre cuite et avait, comme il est représenté sur cette frise, beaucoup de petites coupes fixées sur son rebord. Ce vase servait surtout aux sacrifices de la mère des dieux[3]; mais il paraît qu'il était aussi en usage pour le culte de Cérès, car un autre fragment de frise, trouvé dans ces derniers jours à Éleusis, contient le même *cernos* à côté du bucrâne, d'un boisseau et de gerbes d'épis, symboles incontestables de la déesse du lieu.

Cependant, si ces indices prouvent en faveur de la position

[1] XI, 93 (496).
[2] XI, 476.
[3] Nicandre, *Alexiph.* 217, et schol. — Hésych. s. v. Κέρνια, Κέρνος, Κερνοφόρος. Voyez aussi Letronne, *Journ. des Savants*, 1833, p. 733.

de l'Éleusinium à la place de l'église de Gorgopico, l'inscription, malgré la proximité du lieu où elle fut trouvée, ne peut pas être attribuée aux statues de ce temple, car l'une de celles dont il y est fait mention avait un bouclier[1] et devait représenter ou Minerve ou Mars. Une pierre de cette dimension peut avoir été portée en cet endroit d'une autre partie de la ville.

L'inscription est antérieure à Euclide. La régularité dans la forme des lettres et de l'orthographe archaïque semble indiquer à peu près l'époque des inscriptions sur la construction ou l'achèvement du temple d'Érechthée; c'est la période où les Athéniens ont repris le cours de leurs travaux d'art, interrompus par les désastres de la fatale épidémie et par la mort de Périclès. Qui sait même si les statues en question n'appartenaient pas à ce temple, et ne représentaient pas Minerve Poliade et Neptune, ou Érechthée et Pandrose?

Quelle était la matière dont ces statues étaient faites? Il reste, dans la ligne 1, les lettres E ν E, qui pourraient nous induire à lire ἐλέφας, et à croire que les statues étaient chryséléphantines, peut-être même que c'étaient la Minerve et la Victoire du Parthénon. Mais ce qui s'oppose à cette conjecture, c'est que, d'abord, si l'inscription contenait tous les frais de l'exécution et de l'achat des matériaux des statues, comme la mention de l'ivoire devrait le faire présumer, la somme de 5 talents 3,310 drachmes, qui est indiquée dans la ligne 24, est bien loin de répondre à la dépense, non-seulement du grand chef-d'œuvre de Phidias, dont l'or seul a coûté près de 50 talents, mais aussi de toute autre statue chryséléphantine dont les dimensions seraient telles, que, pour l'introduire dans le temple, il fallût admettre l'usage d'appareils particuliers. D'un

[1] I, 10.

autre côté, le cuivre acheté d'après le § 1 était au moins de 12 talents (*δύω*) *καὶ δέκα*, 1000 drachmes de poids du commerce, ce qui, le talent étant compté à 8,970 drachmes, les 5 mines à 323 drachmes[1] de la monnaie d'Athènes, donne 13 talents 1,396, poids de la monnaie d'Athènes, ou 477 kilogrammes 254 grammes. Cela rend incontestable que les statues entières étaient faites de cuivre, ou plutôt de bronze, c'est-à-dire de cuivre mêlé d'étain, dont l'alliage ordinaire est de 1 : 9. Ainsi la quantité entière de métal eût été de 20 talents 1,551 drachmes ou de 530,282 grammes au moins, tandis que l'or employé, en moindre épaisseur sans doute, à la statue colossale de Phidias, qui n'avait que le visage, les bras et les bouts des pieds en ivoire, n'était que de 4 $\frac{1}{2}$ à 5 talents de poids[2].

Ce qui me semble aussi mettre l'ivoire hors de question, c'est que la ligne 1re n'offre pas assez d'espace pour la formule que présentent les autres paragraphes, *ἐλέ[φας ἐωνήθη*, etc.], avec mention de l'emploi, de la qualité et du prix par talent.

D'après ce qui précède, la ligne 2 devrait être complétée, soit, d'après la formule de la ligne 5, en *χαλκὸς ἐωνήθ[η ἐς τὼ ἀγάλματε, τάλαντα*... soit, d'après celle de la ligne 10, en *χαλκὸς ἐωνήθ[η τοῖν ἀγαλμάτοιν τάλαντα*... Dans cette dernière restitution il ne reste que la place de deux lettres pour compléter le nombre dont une partie est conservée dans la ligne 3. Il n'y a aucun nom de nombre qui puisse entrer dans cet espace. D'après l'autre restitution, la lacune est de quatre lettres, et le nombre peut avoir été *τρία*, *ὀκτώ* ou *ἐνέα* (d'après l'orthographe attique). Le plus petit de ces nombres, 13 talents 1,000 drachmes, poids de commerce, équivalait à 19 talents

[1] Bœckh, *Metrol. Unters.* p. 115 et suiv. *Staatsh. der Ath.* II, XIX, p. 361 et suiv.

[2] Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, I, 1, 6.

4,110 drachmes de la monnaie d'Athènes, et à 515,313 grammes; le plus grand, 19 talents 1,000 drachmes, équivalait à 28 talents 3,930 drachmes de la monnaie d'Athènes, ou à 750,130 grammes, quantité suffisante, avec l'alliage aussi de $\frac{1}{9}$ d'étain, pour deux statues d'assez grandes dimensions, dont l'épaisseur ne dépassait ordinairement pas beaucoup 2 ou 3 centimètres.

Le prix du talent de cuivre est ici de [τρι]άκοντα πέντε, ou [τεσσαρ]άκοντα πέντε, 35 ou 45 drachmes. M. Bœckh a montré[1] que, dans les plus anciens temps, le cuivre valait $\frac{1}{300}$ de l'argent; plus tard, il semble avoir monté de prix, c'est-à-dire que la quantité de l'argent en circulation a augmenté. Quant à la valeur du cuivre monnayé, elle était infiniment plus grande, de $\frac{1}{60}$ sous les Ptolémées[2]. Le talent de cuivre (poids de commerce) étant de 8,970 drachmes, disons, en nombre rond, de 9,000 drachmes du poids d'argent monnayé, le prix de 30 drachmes donnerait exactement le rapport de 1 : 300. Ainsi, des deux nombres qui peuvent seuls être admis dans le texte de l'inscription, 35 drachmes serait plus rapproché du prix que le cuivre paraît avoir eu dans les plus anciens temps ($\frac{1}{257}$); mais τεσσαράκοντα πέντε, qui est $\frac{1}{200}$ du prix de l'argent, remplit seul exactement la lacune. Aujourd'hui, en Grèce, le prix du cuivre est de 5 drachmes l'oke, ou 3 francs 50 centimes le kilogramme.

§ 2. L'étain, qui figure dans ce paragraphe, semble ne pas avoir servi à l'alliage du bronze pour les statues, mais bien à faire un ornement en forme de fleuron sur lequel paraît avoir posé le bouclier de l'une des statues. Le prix de l'étain à 230 drachmes le talent est cinq fois celui du cuivre. Chez les anciens, l'étain était, en effet, considéré presque comme un

[1] *Metrol. Unters.* p. 342. — [2] Bœckh, *Staatsh. der Ath.* I, 1, 6.

métal précieux. Déjà au temps d'Homère on savait le fondre avec d'autres métaux pour produire un beau bronze. Le bouclier d'Achille était un chef-d'œuvre de métallurgie et de toreutique, destiné à l'usage du plus brave des héros homériques, chanté ou inventé par le plus grand poëte de l'antiquité, et exécuté par un Dieu. Vulcain, pour le fabriquer, fondit ensemble l'étain, le cuivre, l'or et l'argent.

> Χαλκὸν δ' ἐν πυρὶ βάλλει ἀτειρέα κασσίτερόν τε,
> καὶ χρυσὸν τιμῆντα καὶ ἄργυρον[1].

Mais on l'employait aussi séparément. On en faisait les guêtres des combattants[2], et Homère lui donne les épithètes d'élégant et de brillant[3]. Il était particulièrement employé pour les parties d'ornement; ainsi la cuirasse d'Astéropée était de cuivre bordé ou entouré d'étain :

> . . . ᾧ περὶ χεῦμα φαεινοῦ κασσιτέροιο
> ἀμφιδεδίνηται[4],

tandis que celle d'Agamemnon avait des bandes d'étain qui alternaient avec des bandes d'or et des bandes d'azur[5], et son bouclier était orné de vingt boutons blancs d'étain[6]. L'une des divisions du bouclier d'Achille représentait une vigne, dont l'enclos était en étain[7], tandis que, dans l'autre division, qui représentait un troupeau de bœufs, les bœufs étaient faits d'or et d'étain, pour imiter, sans doute, au naturel la couleur fauve de ces animaux. Homère cite aussi des chars ornés d'or et d'étain[8]. Pollux raconte que Denys força les Syracusains à

[1] Hom. *Il.* Σ, 474.
[2] Hom. *Il.* Σ, 613; Φ, 592.
[3] Ἑανός (*Il.* Σ, 613); — φαεινός (*Il.* Ψ, 561).
[4] *Il.* Ψ, 561.
[5] *Il.* Λ, 25.
[6] *Ibid.* 34.
[7] Περὶ δ' ἕρκος ἔλασσεν κασσιτέρου. (*Il.* Σ, 563.)
[8] Ἅρματα δὲ χρυσῷ πεπυκασμένα κασσιτέρῳ τε. (*Il.* Ψ, 503.)

frapper des monnaies d'étain au lieu de leur monnaie d'argent, et qu'il donna à la drachme d'étain quatre fois la valeur de la drachme attique[1]. C'était là sans doute un acte arbitraire du tyran, mais il était probablement justifié jusqu'à un certain point par l'apparence brillante de l'étain, et par sa rareté, qui le relevait au-dessus des métaux à bas prix. Même dans les temps moins reculés, ce métal n'était tiré, d'après le rapport de Strabon[2], que des îles Cassitérides, situées dans l'Océan atlantique, au nord-ouest du Portugal, et peut-être aussi d'une partie de la Lusitanie et des îles britanniques. Les Phéniciens s'en étaient assuré le monopole lucratif jusqu'à l'époque où les Romains découvrirent leur secret. On comprend par là qu'à l'époque de la guerre du Péloponèse l'étain ait été cinq fois plus cher que le cuivre, tandis qu'aujourd'hui il se vend presque au même prix (5 francs le kilogramme).

§ 3. Le fleuron sur lequel reposait le bouclier était donc d'étain, et, par son ton argenté, il tranchait probablement sur la couleur sombre du cuivre ou du bronze. Le mouvement et la position de la main de la statue pourraient seuls nous expliquer la raison pour laquelle le sculpteur, au lieu de poser le bouclier par terre, le fit supporter par un ornement. Il y avait aussi des feuilles appartenant peut-être à ce même ornement; mais je n'ai pas pu deviner le mot qui termine la ligne 10[3]. Ces feuilles ont été commandées aux mêmes ouvriers. Le

[1] IX, 6, 79.

[2] III, p. 175.

[3] [M. Pittakis, publiant la même inscription dans l'*Éphéméride archéologique*, n° 3753, croit pouvoir lire HYΠΙΙ·ΕΡΟΝ, où il reconnaît HYΠΕΡΤΕΡΟΝ, c'est-à-dire *ὑπερτέρων* : ce seraient alors *les feuilles qui sont au-dessus*. Au reste, M. le duc de Luynes, à qui j'ai communiqué ce précieux texte, aussitôt après l'avoir reçu de notre correspondant, me signale, comme pouvant jeter quelque lumière sur les difficultés que soulève la ligne 10, un texte de Pausanias (V, 10, § 4) dans sa description du temple d'Olympie. — E. Egger.]

chiffre qui représentait le salaire de ceux-ci a probablement disparu dans la ligne 11, où il semble qu'il y avait encore une lettre après *προσμισθωθέντων*.

§ 4. Le plomb a servi soit à être fondu avec l'étain du fleuron pour le rendre plus malléable, soit à fixer celui-ci au piédestal et aussi à raffermir les crampons du piédestal lui-même. Dans plusieurs monuments antiques, dans le Parthénon entre autres, on voit les crampons en fer, qui unissent les pierres entre elles, fixés avec du plomb fondu dans le trou où ils mordent.

Que signifie le mot *κρατευταὶ*, qui figure ici avant l'indication du prix? Pollux[1] cite des instruments de ce nom dans l'énumération des ustensiles de cuisine, avec les broches et les brochettes. Hésychius dit que *κρατευταὶ* signifie le support des broches, *Κρατευτέων, τῶν βάσεων ἐφ ὧν οἱ ὀβελίσκοι τίθενται, πρὸς ὄπτησιν*, et ces supports étaient, d'après Eustathe, soit des pierres, soit des pieds en fer. Le même auteur ajoute cependant que, selon d'autres, ce terme signifie le manche de la broche, ou bien la broche elle-même : *Κρατευτὰς δέ φασί τινες τῶν παλαιῶν τὰς τῶν ὀβελίσκων λαβάς... Οἱ δὲ ἀκριβέστεροι τοὺς κρατευτὰς λίθους νοοῦσιν ἐφ' ὧν τὰ ἄκρα τῶν ὀβελίσκων ἐτίθετο... Παυσανίας δέ φησι· Κρατευταὶ οἱ ὀβελοί, ἢ λίθοι, ἢ σιδήρεά τινα ἐφ' ὧν οἱ ὀβελίσκοι ἐπιτίθενται.* Ce sens flottant entre le manche et le support des broches vient probablement du vers d'Homère[2] :

Πάσσε δ' ἁλὸς θείοιο, κρατευτάων ἐπαείρας·

où les uns ont compris qu'il a soulevé le rôt par le bout de la broche, les autres, avec plus de raison peut-être, qu'il l'a retiré de dessus les supports. Serait-il permis de croire que, à

[1] *Onomast.* X, 24, 95-6. — [2] *Il.* I, 214.

cause de quelque ressemblance de la forme, on employait aussi ce mot pour désigner les crampons qui reliaient les pierres? Le piédestal pourrait en avoir, dans le cas, par exemple, où, étant quadrangulaire, il aurait été formé par trois pierres de chaque côté. Mais ces crampons sont nommés dans la même phrase *δεσμοί* (ligne 12). Ensuite, le prix étant désigné par le mot *τιμή*, il est impossible que l'indication de la quantité ait manqué; mais, à la fin de la ligne 13, il n'y a que tout juste l'espace nécessaire pour le chiffre qui a disparu. Il faut donc que ce soit la quantité qui est désignée par les mots *κρατευταὶ δώδεκα*.

Nous avons vu que, d'après Eustathe, *κρατευταί* signifiait aussi des *broches* (*ὀβελοί*). Hésychius leur attribue également cette signification (*κρατευτής, ὀβελίσκος*). On pourrait donc penser qu'à cause de cette dernière acception ce terme a aussi été appliqué à des *bâtons de plomb* en forme de brochettes, qui étaient peut-être l'unité d'un poids plus ou moins constant, d'après laquelle se vendait ce métal de peu de valeur. Nous voyons, par les inscriptions relatives à la construction du temple d'Érechthée [1], que le prix de ce métal était, à l'époque même de notre inscription, de 5 drachmes par talent. Il est très-présumable qu'un objet d'un usage aussi universel se vendait, non pas au poids, mais en bâtons, dont la forme et la longueur répondaient approximativement au poids, sur lequel, à cause de l'exiguïté du prix, ni le vendeur, ni l'acheteur n'avaient d'intérêt à beaucoup insister. Il en eût été de ces baguettes de plomb comme des baguettes de cuivre qui, dans les premiers temps, étaient, avec une forme et des dimensions déterminées, l'unité de poids de ce métal, et servaient, pour cette raison, de monnaie, sous le nom d'*ὀβελός* ou *ὀβολός*, qui serait le syno-

[1] *Antiq. Hellen.* I, LVII, B.

nyme de κρατευτής. Je m'arrête d'autant plus à cette supposition, que Pollux cite à deux reprises [1], parmi les objets confisqués à Éleusis, des μολυβδοκρατευταί, où il est impossible de penser soit à des manches, soit à des pieds de broche, soit à des broches, même en plomb, car aucun ustensile de ce métal ne saurait être propre à être mis dans le feu. Les μολυβδοκρατευταί seraient donc des brochettes ou baguettes (des *oboles*) en plomb, ou mieux, du plomb en forme de baguettes telles qu'on les débitait probablement dans le commerce. Si cette supposition a quelque vraisemblance et si le κρατευτής est considéré comme répondant au plus petit poids de plomb débité pour le commerce, il ne peut avoir pesé moins de 37 à 38 drachmes, car cette quantité valait un chalcon, la plus petite des monnaies d'Athènes [2]. Si le κρατευτής était l'unité de poids, les 12 κρατευταί ne vaudraient pas plus de 12 chalca ou une $\frac{1}{2}$ obole, et le chiffre qui manque serait IC. Mais il est possible que cette unité ait été plus grande, de la valeur d'une obole, par exemple, c'est-à-dire du poids de 236 drachmes; alors le chiffre du prix qui manque serait ⊢⊢ (deux drachmes). Les κρατευταί peuvent enfin avoir été de grosses barres de plomb, d'un poids considérable, peut-être d'un talent. Dans ce cas, le chiffre qui manque serait ⊓Δ (soixante drachmes).

§ 5. Le *bois* et le *charbon* ont servi à fondre le plomb. La somme payée a disparu.

§ 6. La *table* est peut-être celle qui était placée dans les temples pour servir aux sacrifices; mais ces tables étaient souvent faites avec recherche et couvertes de riches ornements, comme on le voit par l'exemple de celles qui étaient dans le

[1] X, XXIV, § 56 et 97.

[2] Le talent, ou 8970 drachmes, valait 5 drachmes = 60 oboles = 248 chalca : d'où $\frac{8970}{240} = 37\frac{1}{6}$.

Parthénon[1]. Par conséquent, on supposera peut-être plus volontiers que cette table simplement mentionnée avait été faite de simples planches, probablement, et pour servir aux ouvriers. La valeur n'en paraît pas sur la pierre, dont la surface n'est pas assez unie et assez intacte pour permettre de dire si elle portait autrefois, à cet endroit, des caractères.

§ 7. Il en est de même du chiffre qui devait représenter le salaire payé à l'ouvrier qui a fait le transport des deux statues dans le temple, et qui les a placées sur leur piédestal.

§ 8. Ce paragraphe nous offre le détail des travaux par lesquels le transport s'est fait et de la dépense qu'il a occasionnée. Κλίμακε sont ici les litières de planches dans lesquelles on a transporté les statues et les pierres du piédestal. Ἐν οἶν paraît être une faute pour ἐν αἶν. Il est possible que la double expression ἐν οἶν et ἐφ' ὧν ne soit pas fortuite. Elle signifie peut-être que, pour le transport des statues, on ajoutait à la litière des parois et un couvercle pour les protéger de tous les côtés, et qu'on négligeait ces précautions pour les simples pierres. Εἰσηγέσθην est la troisième personne du duel de l'imparfait d'εἰσάγομαι.

On a dû aussi acheter du bois pour en entourer le piédestal, afin d'empêcher sans doute qu'il ne fût écorné pendant les travaux. Les deux statues paraissent avoir posé sur un seul piédestal; elles formaient peut-être un groupe. Φάρξαι est l'aoriste de φάργνυμι, le même mot que φράγνυμι. Il semble aussi que les portes, probablement leurs montants en marbre, ont dû être également protégées par des planches pendant qu'on introduisait les statues. La mention de plus d'une porte s'appliquerait assez au temple d'Érechthée, qui était subdivisé en compartiments et qui avait plusieurs issues. Il a fallu enfin acheter du bois pour construire les échafaudages qu'on a

[1] Τράπεζαι ἠλεφαντωμέναι. (*Ant. Hell.* I, p. 116 et 124. Cf. II, p. 524, 526, 553, 944.)

élevés autour des statues avec les échelles qui y menaient, et qui ont servi à l'érection. Pour qu'on eût besoin de ces échafaudages et des échelles, il faut que les statues aient été d'assez grandes dimensions.

§ 9. Le total de la dépense s'est élevé à 5 talents 3,310 drachmes, ou 33,310 drachmes. Des sommes conservées dans l'inscription nous n'avons tout au plus que : 862 drachmes 3 oboles pour le cuivre, si nous en supposons 19 talents; 1,000 drachmes pour l'étain; 449 drachmes 2 oboles et quelques drachmes pour le plomb, en tout 13,350 drachmes au plus. Il semble donc que la plus petite partie de la dépense totale fut afférente à l'achat des matériaux, si l'on peut considérer comme sûr que la quantité de cuivre dont il est fait mention dans la partie conservée de l'inscription soit la seule qui ait été achetée pour les deux statues tout entières. Il faut espérer qu'une bonne part de la somme dépensée avait été allouée en récompense à l'artiste qui a conçu et exécuté les statues. Les frais de moulage devaient aussi y figurer pour une bonne part; enfin nous ne pouvons pas savoir si la partie perdue de l'inscription ne se rapportait pas aussi à d'autres objets que les statues, et si le total des 5 talents 3,310 drachmes ne comprenait pas toutes ces dépenses.

III.

Il y a quelques mois, des paysans ont retiré de terre à Tégée, à une petite distance des ruines du temple de Minerve-Ailée, la pierre qui contient cette inscription. Ils l'avaient déjà brisée pour s'en servir à leurs constructions, lorsqu'on est venu la retirer de leurs mains. Le commencement et la fin n'existaient plus; le reste, long de 0^m, 9, large de 0^m, 4, était fracturé en quatre morceaux, et les lignes 21-35 étaient en grande

partie détruites. A la marge de gauche et au commencement des lignes, on voit de temps à autre quelques lettres qui paraissent indiquer que cette pierre était précédée d'une autre également inscrite, et que nous n'avons ici que la dernière moitié du document[1].

M. Régopoulos, de Tripolitza, a bien voulu m'en communiquer une copie en caractères majuscules, qui ne rendent que d'une manière générale la forme des lettres de l'inscription. J'en puis seulement inférer que le ζ y est écrit Ɪ, le π Γ, le θ Θ. M. Régopoulos a aussi publié dans un journal de Tripolitza (le journal *L'Arcadie*) une simple copie de ce document en minuscules, sans division des mots et sans accents. Il semble même que les deux copies sont faites l'une sur l'autre. Il m'a cependant été possible de rectifier, en les rapprochant, quelques erreurs qui se sont glissées dans l'une ou dans l'autre, et la copie en minuscules que je fais suivre présentera le résultat de cette comparaison.

[περι.....φι.....]
εἶκαν τι γίνητοι τοῖς ἐργώναις τοῖς ἐν τοῖ αὐτοῖ
ἔργοι, ὅσα περὶ τὸ ἔργον· ἀπ[τ]έσθω δὲ ὁ ἀδικημένος
τὸν ἀδικέντα ἐν ἀμέραις τρισὶ ἀπὺ τᾶς ἂν τὸ ἀδί-
κημα γένητοι, ὕστερον δὲ μή. Καὶ ὅ τι ἂν κ[ρ]ίνωνσι
οἱ ἐσδοτῆρες, κύριον ἔστω. Εἰ δὲ πόλεμος δια-
κωλύσει τι τῶν ἔργων τῶν ἐσδοθέντων [ἢ] τῶν
ἠργασμένων τι φθεραῖ, οἱ τριακάσιοι διαγ[ν]όντω
τὶ δεῖ γίνεσθαι, οἱ δὲ στρατηγοὶ πόσοδομ ποέντω

[1] [On appréciera d'autant mieux la haute importance de cette découverte, si l'on en rapproche, dans le *Corpus inscriptionum græcarum* (n°s 1511-1533) et dans le *Voyage archéologique* de M. Le Bas (II, 336-352), le petit nombre de textes épigraphiques jusqu'ici retrouvés dans cette localité. J'ai eu, pour corriger sur épreuve le texte de la présente inscription, le secours d'une empreinte envoyée à M. Rangabé, et qu'il a bien voulu me faire parvenir; mais cette empreinte très-imparfaite laisse malheureusement subsister bien des lacunes et des leçons douteuses. E. Egger.]

εἶκαν δέατοι σΦεῖς ϖόλεμος ἦναι ὁ κωλύ[ω]ν ἢ ἐ-
Φθορκὼς τὰ ἔργα, λαΦυροπωλίου ἐόντος [κ]ατὺ τᾶς
ϖόλιος· εἰ δέ τι ἐργωνήσας μὴ ἰγκεχ[ει]ρήκο[ι] τοῖς
ἔργοις, ὁ δὲ ϖόλεμος διακωλύοι, ἀπυδόας [τ]ὸ ἀργύριον
τὸ ἂν λελαϐηκὼς τυγχάνῃ, ἀΦεώσθω τῶ ἔργω,
εἶκαν κελεύωνσι οἱ ἐσδοτῆρες· εἰ δ' ἄν τις ἐπι-
συνισ[ι]ᾶτοι ταῖς ἐσδόσεσι τῶν ἔργων, [ἢ] λυμαίνη-
τοι κατ' εἶδέ τινα τρόπον Φθήρων, ζαμιόντω
οἱ ἐσδοτῆρες ὅσα ἂν δέατοι σΦεῖς ζαμίᾳ, καὶ
ἀγκαρυσσ[όν]τ[ω] ἰν ἐπίκρισιν, καὶ ἰναγόντω
ἰν δικασ[τ]ήριον τὸ γινόμενον τοῖ ϖλήθι τᾶς
ζαμ[ί]αυ· μὴ ἐξέσ[τ]ω δὲ μηδὲ κοινᾶνα [γ]ενέσθαι
ϖλέον ἢ δύο ἐπὶ μηδενὶ τῶν ἔργων, εἰ δὲ μὴ ὀΦλέτω
ἕκαστος ϖεντήκοντα δαρχμάς (sic), ἐπελα[σ]άσθων
δὲ οἱ ἁλιασ[τ]αί· ἰμΦαίνεν δὲ τὸμ βουλόμεμο[ν] ἐπὶ τοῖ
ἡμίσσοι τᾶς ζαμίαυ· κατὰ αὐτὰ δὲ καὶ εἶκαν [τ]ις
ϖλέον ἢ δύο ἔργα ἔχῃ τῶν ἱερῶν ἢ τῶν δαμ[ο]σίων
κατ' εἶδέ τινα τρόπον ὅ τινι ἂμ μὴ οἱ ἁλιασ[τ]αὶ
ϖαρετάξωνσι ὁμοθυμαδὸν ϖάντες, ζαμι[όντ]ω
καθ' ἕκασ[τ]ον τῶν ϖλεόνων ἔργων [κ]ατὺ μῆ[να]
ϖεντήκοντα δαρχμαῖς μεσ.....
τὰ ἔργα τὰ ϖλέον [τ]ῶ[ν] σ[υ]μπ[εΦωνημένων?
ϖερὶ τὰ ἔργα σ.....
.....κητοι τῶν
.....κατ' εἶδε τιμη (sic)
.....εἰδένη (sic), μή οἱ ἔσ[τ]ω ἰνδικον
μη[δ]έποθι ἀλλ' ἢ ἰν Τεγέᾳ· εἰ [δ']ἂν ἰνδικάζητοι,
ἀπυτεισάτω τὸ χρέος διπλάσιον τὸ ἂν δικάζητοι·
ἔσ[τ]ω δὲ καὶ τωνὶ τῶ ἐπιζαμίω ὁ αὐτὸς ἴγγυος ὅ[σ]περ
καὶ τῶ ἔργω, ησινεσ[τ] (sic?)· εἰ δ' ἄν τις, ἐργωνήσας
ἔργον τι, ϖοσκατυϐλάψῃ τι ἄλλυ τῶν ὑπαρχόντων
ἔργων, εἴτε ἱερόν, εἴτε δαμόσιον, εἴτε ἴδιον,
ϖὰρ τὰν σύγγραΦον τᾶς ἐσδοκᾶυ, ἀπυκαθισ[τ]άτω
τὸ κατυϐλαΦθὲν τοῖς ἰδίοις ἀναλώμασιν, μὴ ἧσσον
ἢ ὑπᾶρχεν τοῖ χρόνοι τᾶς ἐργωνίαυ· εἰ δ' ἄμ μὴ
κατυσ[τ]άσῃ, τὰ ἐπιζάμια ἀπυτειέτω κατάπερ

ἐπὶ τοῖς ἄλλοις ἔργοις τοῖς ὑπεραμέροις τέταχτοι.
Εἰ δ' ἄν τις τῶν ἐργωνᾶν ἢ τῶν ἐργα[ζ]ομένων
ἐπηρειάζεν δέατοι ἰν τὰ ἔργα ἢ ἀπειθῆναι τοῖ[ς
ἐπιμελομένοις, ἢ κατυφρονῆναι τῶν ἐπιζαμίων
τῶν τεταγμένων, [κ]ύριοι ἐόντω οἱ ἐσδότῆρες
τὸμ μὲν ἐργάταν ἐσδέλλοντες ἐς τοῖ ἔργοι,
τὸν δὲ ἐργώναν ζαμίοντες ἰν ἐπίκρισιγ, καταπερ
τὸς ἐπισυνισταμένος ταῖς [ἐσ]δοκαῖς γέγρα[πται.
Ὅτι δ' ἂν ἐσδοθῆ ἔργον, εἴτε ἱερόν, εἴτε δαμόσι[ον,
ὑπάρχεν τὰγ κοινὰν σύγγραφον τάν[δε] κυρί[αν,
[πίσ]ιν παρεχομέναν(?)ἐς τοῖ ἔργοι γεγραμμέν..[σ]υγγρα[φ...

TRADUCTION.

L. 1-3, § 1. Si quelque chose arrive aux entrepreneurs dans le même travail, [qu'il soit fait] ainsi qu'il est réglé pour le travail.

L. 3-6, § 2. Que celui qui est lésé accuse celui qui l'aura lésé, dans le délai de trois jours depuis que le délit aura été commis, et non pas après; et que ce que les adjudicateurs auront jugé soit sans appel.

L. 6-12, § 3. Si la guerre empêche d'exécuter quelques-uns des travaux concédés, ou si elle détruit un de ceux qui sont terminés, que les Trois Cents décident ce qu'il faut faire, et que les généraux traduisent l'affaire devant eux, s'il apparaît que c'est la guerre qui à empêché ou qui a détruit les travaux. la ville ayant été saccagée.

L. 12-15, § 4. Mais, si l'entrepreneur n'avait pas commencé les travaux. et que ce fût la guerre qui l'en eût empêché, qu'il rende l'argent qu'il aura reçu, et qu'il soit déchargé du travail, si les adjudicateurs en décident ainsi.

L. 15-21, § 5. Si quelqu'un s'oppose aux concessions des travaux, ou s'il leur nuit en les détruisant de quelque manière que ce soit, que les adjudicateurs lui imposent une amende aussi grande qu'ils jugeront à propos, et qu'ils provoquent contre lui une sentence judiciaire, et que, pour l'amende, ils le citent devant le tribunal du peuple.

L. 21-23, § 6. Et qu'il ne soit pas permis que plus de deux (entrepreneurs) s'associent pour un ouvrage, sous peine, pour chacun d'eux, de payer cinquante drachmes.

K. 23-25, § 7. Que ce soient les héliastes qui les jugent, et que qui voudra les accuse, retenant la moitié de l'amende.

L. 25-31, § 8. De même, si quelqu'un a, à la fois, l'entreprise de plus de deux travaux, soit religieux, soit civils, de quelque manière que ce soit, à moins qu'ils ne soient approuvés après examen par tous les héliastes à l'unanimité, qu'il paye en sus, pour chacun des travaux, une amende de cinquante drachmes par mois, jusqu'à ce que les travaux qui seraient en sus de ceux qui ont été convenus (?).....

L. 35-36, § 9. .....Et sinon, qu'il ne soit jugé nulle part ailleurs qu'à Tégée.

L. 36-37, § 10. S'il se fait juger ailleurs (?), qu'il paye deux fois la somme à laquelle il aura été condamné.

L. 38-39, § 11. Et que, pour cette amende, le garant soit le même que celui qui est pour le travail, s'il y en a (?).

L. 39-46, § 12. Si quelqu'un, ayant entrepris un travail, endommage un autre ouvrage de ceux qui existent, soit religieux, soit civil [et, dans ce cas, soit public, soit] privé, contrairement au contrat de concession, qu'il rétablisse, à ses propres frais, ce qu'il aura endommagé, le rendant non moins parfait qu'il n'était à l'époque de la concession; et, s'il ne le rétablit pas, qu'il paye l'amende qui est fixée pour les travaux en retard.

L. 47-53, § 13. Si quelqu'un des entrepreneurs ou des ouvriers paraît nuire aux travaux, ne pas obéir aux intendants, ou faire peu de cas des amendes, que les adjudicateurs aient plein pouvoir de rendre l'ouvrier au travail, et d'infliger, par une sentence, une amende à l'entrepreneur, comme il est écrit pour ceux qui s'opposent aux concessions.

L. 54-55, § 14. Pour tout travail, soit religieux, soit civil, qui serait concédé, que cet acte public soit valable.....

Le sens général de cette inscription est aisé à saisir. C'est

un règlement sur la concession de travaux publics, sur les obligations des concessionnaires envers l'État et envers les directeurs des travaux, et sur les pénalités infligées aux contrevenants. Les syllabes conservées sur la marge gauche indiquent que la première moitié, la partie la plus importante, n'existe plus.

Quelle est la date de l'inscription? Ce n'est pas sur son caractère paléographique que nous en pouvons juger, n'ayant sous les yeux qu'une copie qui ne reproduit pas la forme des lettres. Cependant celle du Ι et du Π, qui est fidèlement rendue, paraît indiquer une époque antérieure à la domination romaine. L'orthographe du datif *οι* pour *ῳ* (l. 2, 3, 20, 24, 25, etc.), à moins que ce ne soit quelque forme dialectique inconnue, et l'accusatif *τὸς ἐπισυνισταμένος* pour *τοὺς*..... (l. 53), semblent nous reporter plus haut encore, et non loin de l'époque où l'orthographe nouvelle fut adoptée à Athènes, sous l'archontat d'Euclide. La fréquence des particularités de dialecte, non moins que les indications sur l'organisation politique de Tégée, viennent corroborer ces preuves. Cette ville y paraît jouir non-seulement d'une complète indépendance, mais aussi d'une constitution démocratique. L'autorité judiciaire y est entre les mains du peuple (*δικαστήριον τὸ γινόμενον τῷ πλήθει*, si c'est ainsi qu'il faut interpréter la ligne 20), exercée par des héliastes (l. 24 et 29), comme à Athènes dans ses jours de liberté illimitée. Enfin, les dispositions contenues dans cette inscription paraissent avoir été prises au moment où Tégée se trouvait impliquée dans des guerres ou en était menacée, tandis qu'en même temps elle jouissait d'une assez grande prospérité pour s'occuper beaucoup de la construction de temples et d'autres édifices publics.

Toutes ces circonstances me semblent ne pouvoir mieux s'appliquer qu'aux temps de l'expédition d'Épaminondas,

lorsque les Tégéates, sous la conduite de Callibius, et aidés des Mantinéens, eurent terrassé le parti aristocratique de Stasippe, et définitivement établi un gouvernement républicain, calqué sans doute sur celui d'Athènes, leur grand modèle et leur principal soutien[1].

Le dialecte de l'inscription, qui présente le plus haut intérêt, est celui que parlaient les habitants du Péloponèse avant d'avoir subi la loi des Doriens, et qui a été conservé partout où, comme en Arcadie, le dorisme pur n'a pas prévalu. C'est le dialecte éolique, plein de locutions et de formes locales, dont quelques-unes nous sont révélées pour la première fois par ce document. En voici les principales :

1. L'α y remplace souvent, mais non pas toujours l'η : τᾷ (l. 4), τᾶς (l. 20, 25, 42, etc.), ἀδικημένος (l. 3), ζαμία, etc. (l. 17, 18, 19, etc.), δαμόσιον (l. 26), ἀλιαστὴς (l. 24), ὑπᾶρχεν (l. 44), ὑπεραμέροις (l. 46), κοινὰν (l. 55), etc. Cette permutation est commune au dialecte dorique et au dialecte éolique. Grégoire de Corinthe dit, en parlant des Éoliens[2] : Τὸ η καὶ οὗτοι εἰς α τρέπουσι· τὸ γὰρ Μίλητος, διὰ τοῦ η γραφόμενον, Μίλατος λέγουσι, διὰ τοῦ α προφέροντες.

2. Dans les génitifs masculins et neutres, au singulier de la deuxième déclinaison, l'ου est quelquefois remplacé par l'ω. Ainsi τῶ ἔργω (l. 14, 38, 39), τῶ ἐπιζαμίω (l. 39). Mais, en même temps λαφυροπωλίου (l. 11) conserve la forme ordinaire du génitif. La forme en ω est également commune aux Éoliens et aux Doriens. Le même auteur dit[3] : Τῷ ω σλοιχείῳ ἀντὶ τῆς ου διφθόγγου χρῶνται, ὡς καὶ οἱ Δωριεῖς, τὴν Μοῦσαν Μῶσαν λέγοντες, καὶ τὸ λιποῦσαι λιπῶσαι. Tandis qu'il dit sur les Doriens[4] : Ἀντὶ γενικῆς τῶν ἑνικῶν τῆς εἰς ου ληγούσης ἀπὸ τῆς

[1] Voy. Xénoph. *Hell.* VI, §§ 5, 7, 8.
[2] *Éol.* § 21.
[3] *Éol.* § 8.
[4] *Dor.* § 8.

εἰς ος εὐθείας, τῇ δοτικῇ αὐτῶν χρῶνται, ὡς Θεόκριτος (où la mention du datif est évidemment erronée).

3. La diphthongue *ει* est quelquefois changée en *η*, comme dans les exemples suivants : *ἦναι* (l. 10), *φθήρων* (l. 17). C'est aussi un idiotisme commun aux deux dialectes, selon Grégoire de Corinthe[1]. Cependant notre inscription présente aussi l'*ε* pour la diphthongue et dans *ὑπάρχεν* (l. 55), et dans *ἰμφαίνεν* (l. 24), terminaison qui est particulièrement attribuée au dialecte dorique.

4. L'*ο* est changé quelquefois en *υ* : Ἀπὺ (l. 4), *ἀπυδόας* (l. 13), *ἀπυκαθιστάτω* (l. 42), *ἀπυτειέτω* (l. 45), *ἄλλυ* (l. 40). Ce changement est propre aux Éoliens, qui disaient: *ὄνυμα* pour *ὄνομα*, et, d'après Grégoire de Corinthe[2], *ὔμοιον* pour *ὅμοιον*, *στύμα* pour *στόμα*. C'est ainsi que pour *ἀγορὰ* on disait *ἀγυρὰ*, comme le prouve le mot *πανήγυρις*. (Orion Theb.) Ils disaient aussi *μύγις* pour *μόγις*, *ὔμφαλος* pour *ὄμφαλος*, *ὔρνιν* pour *ὄρνιν* (Joannes Grammat.), *ὔπισθα* pour *ὄπισθεν* (Apollonius Dyscole), *ὔσδος* pour *ὄζος* (Schol. Hermog.), *χελύνη*, *τέκτυν* (l'*ο* pour *ω*, et l'*υ* pour *ο*; Orion Theb. Arcadius). Je trouve dans l'inscription de Cyme (*Corpus inscr. gr.* n. 3524), comme ici : *ἀπυδοχὰ* et *ἀπυδεδόσθαι*. On sait que l'éolien-béotien écrit *υ* pour *οι*. C'est, au reste, ce changement de l'*ο* en *υ* que nous offre la langue latine dans les terminaisons des noms masculins en *us* et des noms neutres en *um*, et dans quelques mots, comme *Ulyxes* pour Ὀδυσσεύς. L'élément grec du Latin appartenait, d'après Grégoire de Corinthe, à la race éolique (Éol. § 29) : Καθὰ δὴ καὶ Ῥωμαῖοι τούτων ὄντες ἄποικοι. C'est surtout avec les habitants de l'Arcadie, d'où provient notre inscription, que les Pélasges de l'Italie méridionale paraissent avoir eu communauté d'origine. Les Œnotriens, dont, entre autres, ils

[1] *Éol.* § 10. — [2] *Éol.* § 9.

portaient le nom, étaient, selon Denys d'Halicarnasse, un peuple d'Arcadie qui passa en Italie dans le XVII[e] siècle avant notre ère; Peucetius, qui leur donna aussi son nom, était le chef de cette colonie, père d'Œnotrus, et fils de Lycaon, roi de l'Arcadie[1]. Il est donc tout naturel que les locutions spéciales de l'Arcadie présentent des traits qui se retrouvent dans les formes conservées par la partie grecque du latin.

5. Quelquefois l'*α* même est changé en *υ*, seulement dans la préposition *κατά*. *Ποσκατυϑλάψῃ* (l. 40), *κατυϑλαφθὲν* (l. 43), *κατυφρονῆναι* (l. 49), et même, je crois, *κατὺ* (l. 11), car la fin de cette ligne, qui, dans la copie en majuscule, est écrite ΕΟΝΤΟΣΑΤΥΑΤΑΣ, est dans celle en minuscule : *εοντος. ατυτας*, et c'est cette dernière indication que j'ai suivie. De même, à la ligne 28, je crois devoir lire [*κ*]*ατύ*.

6. L'*ε* est changé en *ι*, ou, plus exactement, la préposition *ἐν* en *ἰν* (l. 2, 4, 19, 20, 36, 48, 52), *ἰγκεχειρήκοι* (l. 12), *ἰναγόντω* (l. 19), *ἰμφαίνεν* (l. 24), *ἴνδικον* (l. 35), *ἰνδικάζητοι* (l. 36), *ἴγγυος* (l. 38).

Cette forme a, du grec des temps les plus reculés ou de l'éolique-arcadique, passé dans le latin, où *ἐν* est *in*, mais elle a aussi laissé des traces dans la langue mère; on les retrouve, sous forme de gloses, dans les recueils des lexicographes, et particulièrement dans Hésychius. Telles sont:

Ἴγκρος, ἐγκέφαλος. Évidemment : *ἔγκαρος*, (*ἐν, κάρα*).

Ἰμπάταον, ἔμϑλεψον. Πάφιοι. Guyet et Vossius en font : *ἰμπάπαον*, de *ϖαπάω*, réduplication de *ϖάω*. Mais *ϖάω* veut dire *posséder* et *goûter*. Le mot ne serait-il pas plutôt *ἰμπάπλαον*, de *ϖαπλάω, ϖαπλαίνω*? Cependant on trouve aussi dans Hésychius : *Ἰγκατάπαον, ἐγκατάϑλεψον*. Quant à la syllabe initiale,

[1] Apollod. III, § 8.

les commentateurs du lexicographe la prennent pour une autre manière d'écrire *εἰν*, pour *εἰς*.

Ἴμπολης, λήσΐης (évidemment *ἐμπόλαιος*, d'après Vossius).

Ἰναχρίαν, *εἰς ἀκρισίαν*. (Ἰν *ἀκρίαν*, d'après Soping; de *κρίω*, *κρίνω· κρία*, *κρίσις*. Guyet.)

Ἴνφαος, *εἰς τὸ φῶς*. Évidemment : *ἰν φάος*. (Saumaise.)

Ἰν *ἀνάτοις*, *ἐν ἀπορίαις*. Saumaise y voit une expression latine : *in annatis*. Vossius lit *ἰν ἀνιάτοις*, Küster, *ἰν ἄταις* ou *ἰν ἀλύτοις*, d'après cette autre glose, Ἄλυς, *ἀπορία*. Hemsterhuis, enfin, y voit *ἰν ἀνάκαις*, pour *ἀνάγκαις*.

Ἰνάρετος, *ἱκανός*, *ἐνάρετος*.

Ἰνδέα, *μεσημβρία· Μακεδόνες*. D'après Vossius, *ἰν δέᾳ*, le mot *δέα* (le latin *dies*), *δεία*, étant le même que *δειλη*.

Ἴνδουρος, *ἀσπάλαξ*. D'après Vossius, *ὁ ἔνδον ἔρας* (*γῆς*).

Ἰν *ἡμίνᾳ*, *ἐν ἡμίσει*; le mot *ἡμίνα* signifie *ἡμικοτύλιον*.

Ἰνκαφότευε, *ἐγκαταφύτευε*. D'après Hemsterhuis, ce mot doit être *ἰνκαπφύτευε*, *œolico more*, ou *ἰνκαταφύτευε* d'après Soping. Mais l'*o* pour l'*υ* ne peut pas être mis en doute.

Ἰντυΐν, *ἐν τούτῳ*. Dans une autre glose, il est dit : Τυΐ, *ὧδε· Κρῆτες*.

7. Dans le mot *κοινᾶνας* (l. 21), à moins de supposer une erreur de copie, l'*α* remplace l'*ω* à la deuxième syllabe[1]. *Κοινών*, *κοινῶνος*, est une forme nouvelle, pour *κοινωνός*, *κοινωνοῦ*. De même, *ἐργωνᾶν* (l. 47) est pour *ἐργωνῶν*[2].

8. L'*ι* remplace quelquefois l'*ει*, comme chez les Éoliens de Béotie : *ϖλήθι* (l. 20), pour *ϖλήθει*.

9. Les consonnes aspirées *θ* et *χ* sont remplacées par leurs correspondantes *τ* et *κ* dans *κατάπερ* (l. 45), *ἐσδοκᾶυ* (l. 42 et 53), de même que, dans le dialecte sicilien, on disait *κύτραι*

[1] Grégoire de Corinthe, *Dor.* § 10. — [2] *Ibid.* § 37.

pour *χύτραν*, et *κιτῶνα* pour *χιτῶνα*[1]. Il est bien connu que les Éoliens étaient *ψιλωταὶ*, c'est-à-dire qu'ils évitaient l'aspiration.

10. La préposition *ἐς* est remplacée par *ἐν* (*ἰν*) (l. 19, 20, 48, 52), ou, comme Grégoire de Corinthe le dit pour le dialecte dorique, le *ς* de l'*ἐς* est changé en *ν*. Mais, en revanche, dans notre inscription, le *ν* de l'*ἐν* est aussi changé en *ς*, ou l'*ἐς* remplace l'*ἐν* (*ἐς τῷ ἔργῳ*, l. 51), de même que, dans les flexions verbales, les Doriens changeaient *μεν* en *μες*[2].

11. Dans la préposition *ϖρὸς*, le *ρ* est retranché. *Πόσοδομ* (l. 9) pour *ϖρόσοδον*, *ϖοσκατυϐλάψῃ* (l. 40) pour *ϖροσκατα-ϐλάψῃ*. C'est ainsi que les Doriens écrivaient *ἔμποσθεν* pour *ἔμ-προσθεν*[3], et *ϖοτὶ* pour *ϖρός*.

12. Le changement du *ν* en *μ* avant le *β* (*τὸμ βουλόμενον*, l. 24), avant le *μ* (*εἰ δ' ἄμ μὴ*, l. 44), et avant le *ϖ* (*ϖόσοδομ ϖοέντων*, l. 11), et en *γ* avant le *κ* (*ἐπίκρισιγ κατάπερ*, l. 52), *τὰγ κοινὰν* (l. 55), est commun à l'orthographe archaïque de toute la Grèce.

13. La troisième personne du singulier des temps de l'optatif, au passif, a une formation toute particulière. Elle se termine en *ητοι*, au lieu de *οιτο*, comme *γίνητοι* (l. 2), *γένητοι* (l. 5), *λυμαίνητοι* (l. 16), *ἰνδικάζητοι* (l. 36); et en *ατοι*, au lieu de *αιτο*, comme *ἐπισυνισϝᾶτοι* (l. 16), *δέατοι* (l. 10, 18, 48[4]). Le mot *τέτακτοι* (l. 46), s'il n'y a pas erreur de copie, ne saurait être l'optatif; il est placé pour *τέτακται*. L'optatif actif a la forme ordinaire : *διακωλύοι* (l. 13), *ἰγκεχειρήκοι* (l. 12).

14. La troisième personne du pluriel de l'impératif actif des verbes barytons a la forme qui s'est surtout conservée dans le

[1] Grégoire de Corinthe, *Dor.* § 151.
[2] *Ibid.* § 171.
[3] *Ibid.* § 77, et Théocr. IX, 56.
[4] [Passage où j'ai cru devoir restituer au verbe dont il s'agit le sens de *videri* en latin. Cf. plus bas p. 289, note dernière. E. Egger.]

dialecte attique, sans le *ν* final, à moins de supposer que ce *ν* ait disparu par extraordinaire dans tous les exemples sur la pierre, parce que tous les impératifs se trouvent, par hasard, à la fin des lignes, excepté un seul (l. 19), où, au lieu de *ἀγκαρυσσόντω ἰν*, on pourrait lire *ἀγκαρυσσόντων*. Cependant la même construction, *ἰναγόντω ἰν*, suit dans la même ligne. *Διαγνόντω* (l. 8) est pour *διαγνότωσαν, διαγνόντων*; *ζαμιόντω* (l. 17, 28); *ἀγκαρυσσόντω* (l. 19), pour *ἀνακαρυσσέτωσαν, ἀνακηρυσσόντων*; *ἰναγόντω* (*ibid.*) pour *ἐναγέτωσαν*; *ἐόντω* (l. 50), pour *ἔσλωσαν*. Ici encore on remarque l'analogie du vieux dorien avec la langue latine, et cette analogie est une preuve de plus en faveur de la copie qui nous apporte ces formes jusqu'ici inconnues.

La troisième personne du pluriel, à l'impératif actif des verbes circonflexes, a une forme particulière. Au lieu de *ϖοιείτωσαν*, ou de l'attique *ϖοιούντων*, nous lisons, dans la ligne 9, *ϖοέντω*. La forme *ἀϕεώσθω* (l. 14), s'il n'y a pas erreur de copie, est aussi tout à fait irrégulière pour *ἀϕιέσθω*, d'*ἀϕίημι*, ou plutôt, du thème *ἀϕέω*. Quant à la troisième personne du passif, elle ne se présente qu'une fois et conserve le *ν* dans *ἐσελά[σ]θων*, premier aoriste moyen d'*ἐσελαύνω*, qui doit probablement avoir ici la signification de *poursuivre*.

15. La formation du participe présent actif dans ce dialecte paraît avoir été régulière pour les verbes barytons, *ἐσδέλλοντες* (l. 53). Quant aux verbes circonflexes, l'accusatif *ἀδικέντα* (l. 4) semblerait indiquer qu'il avait, dans la première conjugaison, la forme de *ένς* (*εἰς*), *έντος*, qu'il a conservée dans le latin, et qu'il a aussi en grec dans le premier aoriste passif; et celle de *ονς* (*ων*), *οντος*, dans la troisième, comme le prouve le mot *ζαμιόντες* pour *ζημιοῦντες* (l. 15). Comparez les formes *σλοίχεις* pour *σλοιχῶν*, *ϖροσμέτρεις* pour *ϖροσμετρῶν*, dans l'inscription éolienne du *Corpus*, n. 3524.

16. Le prétérit du participe λελαϐηκώς (l. 14) vient de la forme λελάϐηκα, qui s'est conservée dans le dialecte ionien. Quant au prétérit ἐφθορκὼς (l. 11), il a la terminaison régulière du premier prétérit (ἔφθαρκα), avec la voyelle *o*, qui caractérise le second (ἔφθορα).

17. Ἀπυδόας (l. 13) est le second aoriste du participe actif. Il prouve que la forme δούς est une contraction de δόας, aoriste de δόω. Comparez la troisième personne du pluriel διδόασι-διδοῦσι.

18. Les infinitifs ἀπειθῆναι et καταφρονῆναι (l. 48 et 49) sont au présent actif. Leur terminaison, qui ressemble à celle de l'aoriste passif, est probablement celle qui a produit, dans le dialecte éolique et dorique, les infinitifs en ην, et qui fait dire aux grammairiens que les Éoliens et les Doriens remplaçaient quelquefois la diphthongue ει par un η[1]. Cependant voyez les exemples donnés plus haut § 3.

19. La préposition παρὰ est réduite au monosyllabe πάρ (l. 42), comme dans le dialecte dorique. De même, la préposition ἀνὰ est tronquée, même dans les mots composés, avant une consonne, comme ἀγκαρυσσόντω (l. 19), ce qui avait également lieu chez les Doriens[2].

20. Τωνὶ (l. 38) est pour τουτουὶ ou τοῦδε, τῶ étant la forme dorique de τοῦ.

21. Κατὰ αὐτά (l. 25) est pour κατὰ ταὐτά.

22. Ἥμισσον (l. 25) est pour ἥμισυ, comme les Éoliens disaient μάρτυρος et φύλακος[3]. Cette forme a donné naissance à celle du grec moderne μισόν. Le σ est redoublé, comme c'était l'usage dans le dialecte éolique[4].

[1] Grégoire de Corinthe, *Éol.* § 10.
[2] *Id. Dor.* § 64.
[3] *Id. Éol.* § 17.
[4] *Id.* § 11 : Τὰ ἀμετάϐολα διπλασιάζουσι καὶ τὸ σ.

23. Ἴγγυος (l. 38), pour ἔγγυος, est une autre forme de ἐγγυητής, *garant*. La forme σύγγραφος (l. 55), pour συγγραφή, se rencontre aussi dans d'autres inscriptions.

24. Ἐσδέλλοντες (l. 51) est un mot qui nous serait inconnu, sans Hésychius, où on lit : δέλλει, καλεῖ. Δέλλω est probablement la forme éolique de δείλω (l'ει changé en ε, avec réduplication de la consonne immuable; Grég. *Éol.* § 11), d'où le mot δειλαγθείς, qui, d'après Hésychius, signifie « trompé, volé. » C'est la racine de δεῖλαρ, δέλεαρ, et de δόλος. Ἐσδέλλω doit donc signifier : *appeler, attirer par un appât*, et de là, en général, *attirer, attacher*.

25. Δέατοι (l. 10, 18, 48) est le verbe homérique δόαται ou δέαται[1] : il signifie *paraître*. L'emploi de ce verbe, dans l'inscription, n'est pas très-clair[2].

26. Εἴκαν (l. 2, 10, 15, 25) est probablement, comme εἴκε ἄν, pour ἐάν.

27. Κατ' εἶδε (l. 17, 27, 34) est, d'après le sens, pour καθ' οἷον.

28. Le mot qu'on lit dans la ligne 3 me paraît être ἀπλέσθω. Ἄπλομαι, régissant le génitif, mais quelquefois aussi, comme ici, l'accusatif, signifie *prendre, se saisir;* il peut être pris ici dans le sens de poursuivre en justice.

[1] *Odyss.* VI, v. 242 : Πρόσθεν μὲν γὰρ δή μοι ἀεικέλιος δέατ' εἶναι.

[2] Hésychius, I, v. Δέαται, φαίνεται, δοκεῖ, — ἐδεάμην, ἐδοκίμαζον, ἐδόξαζον, — δειάσθην, — ἐδόκουν.

[J'ai cru pouvoir supprimer ici quelques lignes où M. Rangabé n'exprimait que ses doutes sur le sens de ce verbe et sur la syntaxe qu'il suit dans la présente inscription. En effet, la ligne 10 me paraît équivaloir, en dialecte vulgaire, à : ἐὰν δοκῇ αὐτοὺς ὁ πόλεμος εἶναι ὁ κωλύων; et la phrase de la ligne 18, à : Ζημιούντων οἱ ἐσδοτῆρες ὅση ἂν δοκῇ αὐτοὺς ζημία. Dans les deux cas, σφεῖς pour αὐτοὺς se trouve ainsi le régime d'un verbe actif gouvernant l'accusatif. Au reste, quelque parti que l'on prenne à cet égard, la traduction de M. Rangabé se trouve concorder avec le sens général qui ressort de ces deux phrases. A la ligne 48, le mot δέατοι a aussi pour sujet un mot déclinable au singulier, le pronom τις. — E. Egger.]

29. Les ἐσδοτῆρες (l. 6) doivent, d'après le sens, être les magistrats qui ont donné les travaux en entreprise, quoique ἔσδοσις signifie une pétition, une supplique dans les deux seuls exemples que je connaisse de ce mot[1]. Voy. ἐσδοθέντων (l. 7).

30. D'après des informations certaines, la terminaison du génitif féminin de la première déclinaison est effectivement écrite sur la pierre, αυ, et le Υ ne peut être une erreur du lapicide pour Σ, car il se répète à quatre reprises (ζαμίαυ, l. 21 et 25; ἐσδοκᾶυ, l. 42; ἐργωνίαυ, l. 44), les seuls génitifs féminins de la première déclinaison que l'inscription contienne. Cette forme extraordinaire a de l'affinité avec la terminaison αο et εο pour ου du génitif masculin de la même déclinaison.

Quelques observations sont encore nécessaires sur le sens que j'ai cru devoir donner aux différentes parties de cette inscription, pour le rendre plus saisissable.

Celui du § 1^er^ n'est pas clair. On n'y voit que la fin de la phrase.

Le § 2 veut que les contestations résultant des travaux mêmes soient vidées dans le plus bref délai, afin d'éviter les interruptions inutiles. Il paraît confier aux magistrats à la juridiction desquels appartiennent les divers édifices à élever, et qui en donnent la construction à bail, le pouvoir de terminer ces affaires à l'amiable.

§ 3. Si la guerre, qui menaçait probablement alors Tégée, devenait cause de la destruction ou de l'interruption d'un de ces travaux, il n'était pas juste que les entrepreneurs en portassent la responsabilité; mais il fallait une sentence pour les en décharger, et cette sentence devait être rendue par les Trois-Cents, qui formaient probablement le sénat de Tégée. Les gé-

[1] Aristéas, *De leg. transl.* p. 106 et 107, cité par M. Hase dans la dernière édition du *Thesaurus* d'H. Estienne.

néraux, comme les plus compétents à juger des effets de la guerre, étaient ceux qui, dans le cas où ils croiraient en effet que le dégât pouvait être attribué aux événements de la guerre, avaient à saisir le sénat de cette cause, à lui présenter les parties, à leur donner *accès*, *πρόσοδον*, comme on disait aussi à Athènes, lorsqu'il s'agissait du sénat. *Λαφυροπώλιον* (l. 11) est la vente du butin. Mais Hésychius donne aussi la glose : *Λαφυροπωλεῖ, αἰχμαλωτίζει.* Il est donc probable que la phrase, telle qu'elle est dans l'inscription, *λαφυροπωλίου ἐόντος*, signifie *en cas de pillage*, et que *λαφυροπώλιον* est l'équivalent de *λαφυραγωγία.*

§ 4. Il s'agit ici des travaux qui n'auraient pas encore commencé à cause de la guerre. Pour ceux-là, il n'y aurait qu'à rompre le contrat, si les magistrats trouvent qu'il y a lieu. Dans le cas contraire, ils pourraient ne pas délier les entrepreneurs de leurs obligations, que ceux-ci auraient à remplir, lorsque les circonstances le permettraient.

§ 5. Les entrepreneurs devaient être mis en sûreté contre les entreprises des gens mal intentionnés. C'est aux magistrats qu'il revient de prendre des mesures contre les coupables : ils peuvent fixer la quotité de l'amende, mais ils ne peuvent l'appliquer sans une sentence judiciaire, qu'ils doivent demander aux héliastes ou au tribunal populaire; car c'est ainsi que je crois devoir entendre, ligne 20. L'*ἐπίκρισις* (l. 19) est cette sentence du tribunal, ou cette *approbation* de l'amende fixée par les magistrats.

§ 6. La loi voulait probablement que les entreprises ne fussent confiées qu'à des capitalistes considérables, qui offrissent les garanties nécessaires.

§ 7. Chaque citoyen est autorisé à dénoncer les contrevenants selon la disposition du § 6, ainsi que la loi le permettait,

en plusieurs circonstances, à Athènes. La dénonciation doit se faire par la φάσις, qui, ici, comme dans la procédure athénienne, donne au dénonciateur un droit à la moitié de l'amende. Ἐπελασάσθων (l. 23), dans le sens de ἐπιδικάζειν, est employé ici comme dans les Tables d'Héraclée, I, LXXIII, 5 : ἀγγραψάτω καὶ ἐπελάσθω τὰ ἐπιζάμια[1].

§ 8. Dans l'intérêt de la bonne exécution des travaux, il faut qu'aucun entrepreneur ne soit concessionnaire de plus de deux entreprises à la fois. Le cas échéant, le tribunal des héliastes devait se livrer à une enquête sur la qualité et le mode d'exécution des travaux. Un vote favorable absolvait l'entrepreneur, mais il devait être unanime. Tel me paraît être le sens du verbe παρετάζω (παρεξετάζω). Hésychius dit : Παρέτασεν, ἐξέτασε. S'il n'y a pas confusion, le sens serait que nul ne peut entreprendre plus de deux travaux à la fois, à moins que les héliastes ne le lui permettent après avoir examiné ces travaux. Dans tout autre cas, l'entrepreneur était passible d'une amende de 50 drachmes pour chaque travail au delà des deux. La fin de la ligne 28 n'est pas claire. La copie en majuscules offre : ΕΡΓΩΝΝΑΤΥΜΗ..., celle en minuscules : εργωνι. . ατυμη. . d'où l'on voit que le N après le mot ἔργων n'est pas sûr. J'ai cru devoir lire [κ]ατὰ μῆ[να]. L'entrepreneur aurait été tenu à payer 50 drachmes pour chaque ouvrage et pour chaque mois du temps pendant lequel il a continué d'agir en contravention à la loi. Une amende de 50 drachmes pour un ouvrage qu'il aurait entrepris sans autorisation, et que, de l'avis du tribunal, il aurait mal exécuté, par avarice, eût été bien insuffisante. Dans les lettres qui terminent la ligne 30 et la ligne 31, il faut peut-être reconnaître : μὴ σ[άν[τω]ν [δὲ] τὰ ἔργα τὰ πλέον τῶν συν[πεφωνημένων, εἴκαν τι] περὶ τὰ ἔργα, [ἀτελὲς ᾖ, etc.] En

[1] *Corpus inscript. græc.* n. 5773.

tout cas, je crois que le sens exige ici une clause qui ordonne *la démolition de travaux imparfaits qui auraient été exécutés contrairement aux dispositions de l'acte de concession.* On peut aussi lire : *ἔστ' ἂν... jusqu'à ce qu'(il démolisse, etc.)*

Après ce paragraphe il reste une lacune de quatre lignes à peu près.

§ 9. Il y est probablement question de procès qui pourraient être intentés par ou contre des entrepreneurs ou des artisans qui ne seraient pas originaires de Tégée. Il est décidé d'avance que les procès seront jugés à Tégée même.

§ 10. Je crois que le sens du mot *ἰνδικάζητοι* (l. 36) est celui qui est indiqué par le paragraphe précédent.

§ 11. Les entrepreneurs donnaient, comme il est naturel, des garants pour la bonne exécution des travaux. Les mêmes garants devaient aussi répondre du payement de l'amende, ce qui suppose que l'entrepreneur ait quitté la ville pour se faire juger ailleurs. Les derniers mots de ce paragraphe sont douteux. La copie en majuscules du commencement de la ligne 39 porte : ΚΑΙΤΩΕΡΓΩΗΣΙΝΕΣΤΕΙΣΙΝ. Dans celle en minuscules on lit également : *καιτωεργωησινεστεισιν.* La restauration que j'ai adoptée, en attendant qu'il s'en offre une meilleure, rendrait la présentation des garants facultative.

§ 12. On prend des précautions contre les dégâts que la négligence des entrepreneurs pourrait occasionner aux travaux antérieurs. Les réparations des dommages sont à la charge des entrepreneurs. Ils les doivent au même titre que les travaux pour lesquels ils sont en retard.

§ 13. Des peines disciplinaires sont fixées contre ceux qui entravent les progrès des travaux, en refusant d'obéir à leurs supérieurs, ou en contrevenant de quelque autre manière. Quant aux simples ouvriers, il me semble que les magistrats

sont autorisés à les forcer de continuer leur travail, et le sens du mot ἐσδέλλοντες (l. 51). Les entrepreneur au contraire, assimilés, dans ce cas, à ceux dont il a ét tion dans le § 5. Le mot ἐσδοχᾶυ (l. 42 et 53) me sem gnifier la même chose que ἐσδόσεως (l. 18). C'est la con considérée, la première fois, par rapport au concessio (*conductor*), la seconde, par rapport à l'adjudicateur (*loc*

§ 14. Ce paragraphe paraît contenir les dispositions par lesquelles ce décret est déclaré applicable à tous les concessions ou publiques ou sacrées.

MÉMOIRE

SUR LES OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES

ENVOYÉES, DIT-ON, DE BABYLONE EN GRÈCE

PAR CALLISTHÈNE,

PAR M. TH. HENRI MARTIN.

On lit, dans l'édition aldine des Commentaires de Simplicius sur le traité *du Ciel,* que Callisthène, sur la demande d'Aristote, avait envoyé, de Babylone en Grèce, des observations astronomiques, qui, suivant Porphyre, embrassaient un intervalle de 1903 ans jusqu'à l'époque d'Alexandre de Macédoine.

Ce document est-il digne de la confiance qu'il a généralement obtenue des critiques modernes? Au commencement de ce siècle, cette question a été traitée par Larcher dans un Mémoire de l'Institut, et elle a été résolue par lui d'une manière entièrement négative. Mais cette solution n'a pas trouvé faveur dans le monde savant, puisque presque unanimement ce document a été maintenu au nombre des données historiques les plus importantes.

Pour ceux qui, comme moi, pensent qu'au fond Larcher avait raison dans sa conclusion principale, il est donc néces-

saire de reprendre la question, mais non au point où il l'avait laissée, car elle a entièrement changé de face par suite de la découverte de documents nouveaux et décisifs. Pourtant, jusqu'à ce jour, on a négligé d'introduire ces documents dans la discussion, ou bien on ne les y a introduits qu'avec une appréciation qui me paraît tout à fait erronée.

Larcher ne doutait pas que le nombre de 1903 ans n'appartînt bien authentiquement à l'assertion de Porphyre répétée par Simplicius. Je me propose de démontrer que le nombre de 1903 ans ne vient ni de Simplicius ni de Porphyre, mais d'un faussaire moderne, et que l'assertion de Porphyre et de Simplicius, telle qu'elle doit être rétablie d'après les manuscrits authentiques, a sa place marquée, non parmi les documents de l'astronomie ou de l'histoire, mais parmi les fables imaginées par les astrologues; d'où je conclus que les hypothèses chronologiques construites sur cette fausse donnée doivent tomber avec elle, à moins qu'elles ne réussissent à s'appuyer sur quelque autre base plus sûre. Détruire une erreur, c'est faire quelque chose pour la vérité. Tel est le but du présent Mémoire.

J'ai dit qu'avant comme depuis le Mémoire de Larcher[1], l'assertion de Porphyre et de Simplicius, telle qu'on la trouve dans l'édition aldine des Commentaires de ce dernier sur le traité *du Ciel*, a obtenu la confiance presque unanime des savants. En effet, avant Larcher, il est bien vrai que Marsham[2] et Weidler[3] avaient rejeté ce témoignage, comme invraisemblable et comme contraire à d'autres textes anciens qui ne font pas remonter au delà de l'ère de Nabonassar (747 avant J. C.) les

[1] *Mémoires envoyés à Aristote par Callisthène.* (Institut, *Hist. et littér. anc.* t. II, p. 458-486.)

[2] *Chron. canon*, p. 474 et suiv. (Lond. 1672, in-fol.)

[3] *Historia astronomiæ*, III, VII, p. 30.

observations que les Chaldéens ont faites d'une manière suivie et qu'ils ont conservées et transmises aux Grecs. Mais ce même témoignage avait été considéré comme véridique par Perizonius [1], par Desvignoles [2], par Fréret [3], par Bailly [4], par Heilbroner [5] et par bien d'autres. Depuis le Mémoire de Larcher, ce témoignage, si vivement attaqué par ce savant, n'a presque plus trouvé de contradicteurs, et il a été adopté comme historique par un concert imposant de savants du premier ordre et de critiques distingués, tels que Niebuhr [6], Ideler [7], M. Lassen [8], M. Biot [9], M. de Bunsen [10], M. Lepsius [11], M. Bœckh [12], M. Al. de Humboldt [13], M. de Gumpach [14], M. Oppert [15] et M. le colonel Rawlinson [16].

Il n'est donc pas étonnant que, tout récemment, M. Vivien de Saint-Martin [17], plein de confiance dans de si graves autorités, ait cru pouvoir s'emparer de cette donnée, et qu'établissant entre elle et les fragments chronologiques de Bérose un rapprochement déjà indiqué par Niebuhr et par M. Rawlinson, il ait cru y trouver une date incontestable, à laquelle se ratta-

[1] *Origines babyl.* chap. I, p. 6-8; chap. II, p. 17-29.

[2] *Chronologie de l'histoire sainte*, t. II, p. 632.

[3] *Académie des inscr.* t. XVI, Mémoires, p. 220-221.

[4] *Astron. anc.* Éclairc. IV, 18.

[5] *Hist. math. univ.* I, IV, p. 63.

[6] *Kleine hist. und philol. Schriften*, t. I, p. 200.

[7] *Hist. Untersuchungen über die astron. Beobachtungen der Alten*, p. 160-172, et *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 217.

[8] *Indische Alterthumskunde*, t. I, p. 751-752.

[9] *Recherches sur l'année vague des Égypt.* (Acad. des sc. t. XIII, p. 966), et *Mémoire sur divers points d'astronomie ancienne*, p. 88. (Paris, 1846, in-4°.)

[10] *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. I, p. 41.

[11] *Chronol. der Ægypter*, t. I, p. 9-10.

[12] *Manetho*, p. 112-113.

[13] *Cosmos*, traduction française, t. II, p. 195 et 513.

[14] *Zeitrechnung der Babylonier und Assyr.* p. 22.

[15] *Rapport sur une mission scientifique en Angleterre*, 2e partie; *Chronol. des Assyr.* (*Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1856, Ve volume, ve cahier.)

[16] *Athenæum anglais*, an. 1854, p. 342.

[17] *Revue archéologique*, février 1862, p. 136-142 et p. 150.

cheraient toutes les grandes époques de l'histoire de
et de Babylone. En effet, l'entrée d'Alexandre à Babyl
de l'an 331 avant J. C. Or les cinq dynasties de Béros
rieures à Nabonassar, depuis la dynastie mède jusqu'à
nastie assyrienne renversée par Bélésis et Arbacès, donn
total de 1501 ans, pourvu que, pour la seconde, dont la
manque, on accepte le chiffre de 48 ans, donné seu
en marge par un manuscrit de la version arménienne
Chronique d'Eusèbe. Si l'on ajoute à ces 1501 ans les 4
écoulés entre le commencement de l'ère de Nabonassar
331 avant J. C. on obtient une somme de 1917 ans. Or
ces 1917 ans et les 1903 ans de l'édition aldine de Simp
la différence n'est que de 14 ans. La concordance appr
tive de ces deux nombres, qui viennent de deux sou
différentes, est, dit-on, une forte raison de croire qu
deux approchent beaucoup de la vérité, et que les obser
astronomiques conservées par les Chaldéens avaient com
avec la dynastie mède. Mais cette concordance imparfai
obtenue qu'en supposant que l'ère de Nabonassar coïnci
la fin de la dynastie assyrienne de Bérose. D'où l'on c
que la mort de Sardanapale, dernier roi de cette dy
doit être placée en l'an 747 avant J. C. et non quelques
plus tôt. Ainsi le règne de Bélésis et les autres événeme
auraient pris place entre la mort de Sardanapale et l'
Nabonassar doivent disparaître, de peur que leur du
vienne s'ajouter aux 14 ans de différence entre le calcul
sur les dynasties de Bérose et la durée des observation
déennes envoyées en Grèce par Callisthène. Cela posé,
ces deux données presque concordantes, les cinq dynastie
rieures à Nabonassar devront occuper les 1501 ans ou 14
compris entre l'an 747 avant J. C. et l'an 2248 ou 2234

J. C. Ainsi la chronologie de Bérose se trouve rattachée à une ère fixe, grâce au précieux texte astronomique de l'édition aldine de Simplicius. Tel est le raisonnement spécieux de M. Vivien de Saint-Martin.

Mais que vaut le texte de l'édition aldine de Simplicius, et quelle est l'autorité de ce texte, qui sert de base à tout ce raisonnement? Il est regrettable que ni M. Vivien de Saint-Martin, ni tant de savants hommes dont il n'a fait que suivre l'exemple, ne se soient posé cette question avant d'accepter la donnée que ce texte contient. La nécessité de cette question pouvait encore passer inaperçue avant 1810, mais non depuis cette date, grâce à une docte et lumineuse dissertation de M. Amédée Peyron. Bien plus, en ce qui concerne le passage sur les observations envoyées par Callisthène, la question est résolue depuis 1836 par l'édition que M. Brandis a donnée des principaux passages du texte authentique de Simplicius[1], texte entièrement différent de celui des Aldes.

Résumons ici cette curieuse histoire du texte apocryphe d'un ouvrage authentique. Au VI^e^ siècle de notre ère, Simplicius de Cilicie, disciple du néoplatonicien Damascius, écrivait son Commentaire sur les quatre livres du traité *Du Ciel*. Au XIII^e^ siècle, le moine flamand Guillaume de Meerbeke, de l'ordre des dominicains, traduisait ce commentaire en un latin barbare et quelquefois à peine intelligible. Les manuscrits de cette traduction latine se répandaient en Occident, et même sans doute aussi en Orient, à cause de la nomination de l'auteur à l'archevêché de Corinthe. Les manuscrits du texte grec étaient rares: fabriquer de prétendus manuscrits de ce texte, ce pouvait être une opération lucrative; sans doute quelqu'un de ces

[1] *Scholia in Aristotelem*, collegit Christianus Augustus Brandis, edidit Academia regia Borussica. Berolini, 1836, in-4°.

Grecs industrieux et affamés dont Juvénal parlait déjà et dont l'espèce s'est perpétuée jusqu'à nos jours, un de ces Grecs auxquels les savants, quelquefois trop candides, devraient appliquer un mot de Virgile légèrement modifié, *Timeo Danaos venalia scripta ferentes;* sans doute, dis-je, un Grec, à une époque inconnue, s'avisa de fabriquer un manuscrit précieux, en mettant en grec la traduction latine de Guillaume de Meerbeke. Les manuscrits copiés sur celui du faussaire se multiplièrent, et c'est sur des manuscrits de cette espèce que les Aldes, en 1526, ont publié à Venise, in-folio, un texte qu'ils ont cru être celui du Commentaire de Simplicius sur le traité *Du Ciel*, d'Aristote. Puis Hieronymus Scotus, libraire vénitien, a publié, en 1540, la traduction latine de Guillaume de Meerbeke, en la corrigeant à l'aide du faux texte grec, qui a sur la traduction latine l'avantage d'un peu plus de clarté. Puis le même libraire, en 1543, en 1548, en 1555, en 1567, et son héritier, en 1584, ont publié successivement à Venise cinq éditions d'une traduction latine, qui, sous le nom de Dorothée, est donnée comme presque entièrement nouvelle et revue sur plusieurs manuscrits grecs; mais, en réalité, ce n'est que la traduction de Guillaume de Meerbeke avec de légers changements. Si Dorothée s'est servi de manuscrits grecs autres que ceux de l'œuvre du faussaire, il en a bien mal profité, puisque, dans la traduction publiée sous le nom de Dorothée, les contre-sens du faussaire grec subsistent. En tête des deux derniers livres, dans les cinq éditions données par Hieronymus Scotus et par son héritier, on lit cet aveu, échappé sans doute par mégarde : *Guillielmo Morbeto interprete.*

Trois siècles se sont écoulés, depuis la malencontreuse édition de 1526, avant que la substitution du texte apocryphe au texte authentique ait été dévoilée. Cependant il est

étonnant que quelques remarques bien simples n'aient pas été faites plus tôt, ou qu'on n'ait pas su en tirer les conséquences. Les vers d'Homère cités par Simplicius dans le traité *Du Ciel* se présentent dans l'édition aldine sous un travestissement étrange : ils ressemblent aux vers correspondants de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, comme ressembleraient aux vers de Virgile les vers d'un écolier auquel on aurait donné pour matière l'œuvre du poëte mise en prose. Les passages de Platon cités par Simplicius ont subi, dans le texte de cette édition, une métamorphose analogue. Enfin, les vers d'Empédocle et de Parménide cités par Simplicius sont bien peu grecs dans cette édition, et souvent ils n'y sont pas des vers; ils ont fait le désespoir de Fülleborn[1] et de Sturz[2], condamnés à les corriger d'abord, et à les admirer ensuite comme œuvres de deux grands poëtes de l'antiquité.

Enfin, au commencement de notre siècle, M. Amédée Peyron trouvait à Turin un manuscrit du texte authentique; il constatait que ce texte offrait une rédaction entièrement différente de celle que les Aldes avaient publiée; il reconnaissait que les citations d'Homère et de Platon y étaient fidèles, et que les vers de Parménide et d'Empédocle y étaient de vrais vers, très-différents de ceux que Fülleborn et Sturz avaient refaits à force de conjectures. En 1810, M. Peyron[3] publiait cette découverte, donnait la première édition du vrai texte de ces fragments d'Empédocle et de Parménide, et fournissait les moyens de reconnaître aisément les vrais et les faux manuscrits du Commentaire de Simplicius sur le traité *Du Ciel*. Bientôt la pré-

[1] Παρμενίδου τοῦ Ἐλεάτου λείψανα. (Züllichau, 1795.)

[2] *Empedocles Agrigent* (Leipzig, 1805, in-8°.)

[3] *Empedoclis et Parmenidis fragmenta e codice Taurinensis bibliothecæ restit.* (Leipzig, 1810, in-8°.)

sence de plusieurs manuscrits semblables à celui de Turin était constatée dans diverses bibliothèques, et c'était là et dans la savante dissertation de M. Peyron qu'on allait chercher désormais le texte authentique des fragments des deux philosophes poëtes.

Cependant, sur l'antiquité des observations chaldéennes, on a continué de s'en rapporter aveuglément au traducteur grec de la traduction latine du moine dominicain du XIII^e^ siècle, et cette confiance inexplicable n'a pas cessé jusqu'à ce jour, quoique, depuis vingt-six ans, le texte authentique de ce passage ait été publié par M. Brandis [1].

Comparons les deux textes. Donnons d'abord la parole au faussaire, qui ne se doutait pas qu'en écrivant cette phrase il posait la base d'un nouveau système de chronologie assyrienne et babylonienne.

Voici donc ce passage d'après l'édition aldine :

Ὑπ' Ἀριστοτέλους οὖν πειθομένους ἕπεσθαι δεῖ μᾶλλον τοῖς ὑστέροις, ὡς μᾶλλον σώζουσι τὰ φαινόμενα, ἐκείνων μήτε τελείως σωζόντων, μήτε τοσαῦτα φαινόμενα εἰδότων, διὰ τὸ μήπω τὰς ὑπὸ Καλλισθένους ἐκ Βαβυλῶνος πεμφθείσας παρατηρήσεις ἀφικέσθαι εἰς τὴν Ἑλλάδα, τοῦ Ἀριστοτέλους τοῦτο ἐπισκήψαντος αὐτῷ, ἃς ἴσως διηγεῖται ὁ Πορφύριος χιλίων ἐτῶν εἶναι καὶ ἐννεακοσίων τριῶν μέχρι τοῦ χρόνου τοῦ Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος σωζομένας, μηδὲ δυναμένων δεῖξαι δι' ὑποθέσεων τὰ πιστευόμενα.

Voici maintenant le texte authentique de Simplicius :

Τῷ οὖν Ἀριστοτέλει πειθομένους ἀκολουθεῖν χρὴ μᾶλλον τοῖς μεταγενεστέροις, ὡς μᾶλλον σώζουσι τὰ φαινόμενα, κἂν εἰ μηδὲ οὗτοι τελέως διασώζουσιν, ἐκείνων μήποτε τοσαῦτα ἐπισταμένων φαινόμενα, διὰ τὸ μήπω τὰς ὑπὸ Καλλισθένους ἐκ Βαβυ-

[1] *Scholia in Aristotelem*, page 503 *a*, l. 26-29. (Berlin, 1836, in 4°.)

λῶνος ἐκπεμφθείσας τηρήσεις ἥκειν εἰς τὴν Ἑλλάδα, Ἀριστοτέλους τοῦτο ἐπισκήψαντος, ἃς ἱστορεῖ Πορφύριος ἐτῶν εἶναι χιλίων καὶ μυριάδων τριῶν ἕως τῶν Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος σωζομένας χρόνων, μήτε ὁπόσα ἠπίστηντο διὰ τῶν ὑποθέσεων ἐπιδεικνύναι δυναμένων.

Comme on le voit, les deux rédactions diffèrent entièrement par les expressions, bien qu'elles se suivent mot pour mot. Mais, outre l'infériorité du style et quelques inexactitudes légères, le texte apocryphe s'écarte du texte authentique par un contre-sens et par la substitution d'un nombre à un autre. 1° Le faussaire grec fait un contre-sens, que Guillaume de Meerbeke avait évité. Le texte authentique porte : *κἂν εἰ μηδὲ οὗτοι τελέως διασώζουσιν, ἐκείνων μήποτε τοσαῦτα ἐπισταμένων φαινόμενα.* Il est clair que *οὗτοι*, ce sont les astronomes les moins anciens, qui eux-mêmes ne réussissent pas à satisfaire complétement aux phénomènes par leurs hypothèses, et que *ἐκείνων*, ce sont les astronomes plus anciens et moins riches en observations. Guillaume de Meerbeke traduit assez fidèlement : « Quamvis neque *hi* perfecte salvent, *illis* neque tot apparentia « scientibus. » Le faussaire a effacé la distinction entre *hi* et *illis*, entre *οὗτοι* et *ἐκείνων*, et il a appliqué aux astronomes les plus anciens les deux membres de phrase. 2° Quand le texte authentique dit 31000 ans, le faussaire ne donne que 1903 ans.

Ce changement énorme du nombre donné par Simplicius remonte-t-il jusqu'à Guillaume de Meerbeke, ou bien est-il l'œuvre du traducteur grec? C'est là une question que je ne puis résoudre avec une entière certitude. Le nombre 1903 se trouve dans l'édition que Hieronymus Scotus a donnée à Venise, en 1540, de la traduction latine de Guillaume de Meerbeke[1].

[1] « Simplicii, philosophi acutissimi, « commentaria in quatuor libros de celo « (*sic*) Aristotelis, Guilliermo Morbeto in- « terprete, quæ omnia cum fidissimis codi-

Mais le titre même du volume dit que cette traduction a été revue sur *les meilleurs manuscrits grecs*, c'est-à-dire sans doute sur les manuscrits du texte apocryphe qui avaient servi pour l'édition grecque de 1526. Pour résoudre la question, il faudrait pouvoir consulter un manuscrit ancien de la traduction latine telle que Guillaume de Meerbeke l'avait faite. Mais il n'en existe aucun manuscrit à la Bibliothèque impériale.

Du reste, peu importe; car, même en supposant que Guillaume de Meerbeke eût trouvé dans un manuscrit le nombre de 1903 ans, on ne devrait pas préférer ce manuscrit, dont l'existence est si douteuse, à plusieurs manuscrits de diverses bibliothèques, que M. Brandis a comparés pour le second livre du commentaire de Simplicius[1]. J'ai collationné ce passage sur les deux seuls manuscrits de la Bibliothèque impériale[2] qui le contiennent : j'y ai bien lu en toutes lettres les mots *χιλίων καὶ μυριάδων τριῶν*.

D'ailleurs, en supposant que Guillaume de Meerbeke lui-même, et non l'éditeur vénitien, ait mis le nombre de 1903 ans dans sa traduction, il n'en faut pas conclure qu'il l'ait trouvé dans un manuscrit de Simplicius; car ce moine dominicain, plus tard archevêque de Corinthe, a pu remarquer que le nombre de 31000 ans avait le double tort de choquer à la fois la vraisemblance et surtout la chronologie biblique. Il avait pu remarquer aussi que, pour transformer en une modique période de 1903 ans ces 31,000 ans, si peu acceptables pour sa foi de chrétien et pour sa critique chronologique, il suffirait de supposer une légère erreur dans la transcription des lettres

« cibus græcis recens collata fuere. » (P. 81 recto, col. 2, Venetiis, 1540-1541, in-fol. apud Hieronymum Scotum.)

[1] Voyez sa note, p. 468, col. 1.

[2] Manusc. 190, ancien fonds, fol. 244; manusc. 16 du supplément, fol. 270, r° v°. Un troisième manuscrit (166, Coislin), offrant beaucoup de lacunes dans le second livre (fol. 170-222), ne contient pas ce passage.

numérales grecques qui pouvaient exprimer ce nombre dans quelque vieux manuscrit. En effet, suivant la remarque de M. Lepsius[1], pour l'œil il y a peu de différence entre M^{γ} signifiant 30,000 et $\gamma\theta\gamma$, signifiant 903, et quant au signe $,\alpha$, qui représente 1000, c'est la partie commune aux deux nombres. Ainsi, par cette conjecture, Guillaume aurait pu concilier sa conscience de moine avec sa conscience de traducteur, si, toutefois, celle-ci avait eu besoin de se calmer par ce prétexte.

Mais M. Lepsius aime mieux supposer que 1903 est le nombre primitif donné par Simplicius, et que le nombre de 31000 ans est venu d'une erreur des copistes. Il nous paraît incroyable que les copistes chrétiens aient introduit par erreur cette leçon si contraire à leurs croyances. Il est bien plus supposable que, par une correction pieusement téméraire, le moine Guillaume a introduit dans sa traduction le nombre orthodoxe.

Mais d'autres raisons viennent s'ajouter à la vraisemblance de cette supposition, et celles-là sont décisives. D'abord, ainsi que nous le constaterons tout à l'heure, le texte apocryphe du même ouvrage de Simplicius offre un autre exemple d'un changement tout à fait analogue, opéré évidemment pour le même motif religieux. Dans les deux cas, les nombres énormes d'années se trouvent dans le texte authentique, et les petits nombres dans le texte apocryphe. A cette preuve de fait vient s'ajouter une considération non moins puissante. Quand bien même le nombre de 1903 ans, au lieu de ne se rencontrer dans aucun manuscrit du texte authentique de Simplicius, se trouverait dans des manuscrits aussi nombreux et aussi dignes de confiance que ceux qui portent le nombre de 31000 ans, je n'hésite pas à dire que, même alors, ce dernier nombre devrait être maintenu dans le texte, comme exprimant la pensée de Sim-

[1] *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 9, note.

plicius et de Porphyre. En effet, il ne s'agit pas ici d'examiner s'il est vraisemblable que des observations chaldéennes envoyées en Grèce par Callisthène aient embrassé réellement un intervalle de 31000 ans; mais, ce qui est bien différent, il s'agit de savoir s'il est vraisemblable que Porphyre l'ait dit et l'ait cru, et que Simplicius l'ait répété. Or Porphyre et Simplicius étaient des philosophes néoplatoniciens, et, de plus, Porphyre croyait fermement à l'astrologie, comme on peut s'en convaincre en lisant son Introduction à l'ouvrage astrologique de Ptolémée en quatre livres. La question à résoudre pour nous en ce moment est donc celle-ci : Que pensaient, sur l'antiquité des observations chaldéennes et sur leur conservation, les philosophes néoplatoniciens et les astrologues grecs?

Consultons d'abord Simplicius lui-même, mais le vrai Simplicius et non le faussaire qui s'est mis à sa place. C'est dans le second livre de son Commentaire sur le traité *Du Ciel* que Simplicius a parlé des observations chaldéennes envoyées en Grèce par Callisthène. Dans le premier livre de ce même Commentaire, d'après le texte authentique publié par M. Brandis [1], et d'après les trois manuscrits qui se trouvent à Paris et que j'ai collationnés [2], Simplicius déclare avoir *entendu dire que les observations écrites des Égyptiens ne remontent pas à moins de* 630000 *ans, ni celles des Babyloniens à moins de* 1440000 *ans*. D'après la traduction latine de Guillaume de Meerbeke [3], et d'après cette même traduction revue par Dorothée [4], Simplicius déclarerait avoir entendu dire que les observations écrites des Égyptiens ne remontent pas à moins de 5000 ans, et que

[1] *Scholia in Aristotelem*, p. 475, col. 2, l. 18-20.

[2] Manusc. gr. 1910, ancien fonds, fol. 52 v°; manusc. 166, fonds Coislin, fol. 129 r°, et manusc. 16 du suppl. fol. 168 r°-v°.

[3] Fol. 18 r°, col. 2 (Venetiis, 1540-1541, in-folio).

[4] Éd. de 1548, in-fol. fol. 19 *a*, col. 1.

celles des Babyloniens remontent *à un plus grand nombre d'années encore*. En d'autres termes, le moine dominicain a bien voulu tolérer chez les Égyptiens des observations écrites remontant jusque vers l'époque de la création du monde d'après les Septante, et conservées sans doute, malgré le déluge, sur les fabuleuses colonnes astronomiques des fils du patriarche Seth [1] : il a donc réduit à 5000 ans les 630000 ans d'observations écrites chez les Égyptiens. Quant au nombre, plus gros encore, qui concerne les observations chaldéennes, il a mieux aimé le supprimer que de le réduire. Plus scrupuleux dans son orthodoxie, le traducteur grec de la traduction latine n'a pas voulu tolérer l'existence d'observations égyptiennes et chaldéennes plus anciennes que le déluge universel. C'est pourquoi, dans ce même passage, ainsi qu'on peut le voir dans l'édition des Aldes [2], il a réduit les 5000 ans à 2000, en traduisant exactement le reste de la phrase latine. Certes on ne dira pas que ce sont les copistes chrétiens du moyen âge qui ont mis 630000 ans au lieu de 2000 ou de 5000 pour les observations égyptiennes, et qui ont inventé le nombre de 1440000 pour les observations chaldéennes; ils ont copié ces nombres, parce qu'ils les ont trouvés dans les manuscrits antérieurs. C'est Simplicius lui-même qui déclare *avoir entendu dire* que les observations écrites des Égyptiens remontaient à 630000 ans et celles des Chaldéens à 1440000. On sait que les Égyptiens et les Chaldéens se disputaient la priorité des observations astronomiques, et que les auteurs grecs se partageaient entre les deux prétentions rivales, qui allaient toujours enchérissant les

[1] Voy. Josèphe, *Ant. jud.* I, II, n° 3; le chroniqueur byzantin Joël au commencement de sa *Chronique*; Théodore Méliténiote dans Fabricius, *Bibl. gr.* (anc. éd.), t. IX, p. 204, 208, 209, et les auteurs cités par Fabricius, *Cod. pseudepigr. Vet. Test.* t. I, p. 147-152 et p. 309, et t. II, p. 51 54.

[2] Fol. 27 r°, l. 31.

unes sur les autres dans les deux écoles astrologiques. Obligé par l'édit de Justinien contre les philosophes à se réfugier près de Chosroès, Simplicius traversa sans doute la Babylonie, et il put y recueillir près des Nabathéens cette assertion favorable aux prétentions chaldéennes, et la rapporter de son exil temporaire.

Passons à des néoplatoniciens d'une époque antérieure. Au v^e^ siècle, Proclus nous dit[1] que les Chaldéens ont observé le ciel bien avant les Égyptiens, et qu'avant d'avoir observé ils avaient été instruits en astronomie par les dieux mêmes. En d'autres termes, les dynasties divines ont transmis leurs observations célestes aux dynasties humaines. Dès lors, si l'on considère l'élasticité de la durée des dynasties divines chez les Chaldéens, l'antiquité presque illimitée qu'ils assignaient à leurs observations écrites n'a rien qui doive nous étonner.

Écoutons maintenant un néoplatonicien du IV^e^ siècle, Jamblique, disciple et successeur de Porphyre. « Non-seulement, « dit Jamblique[2], les Chaldéens ont observé le ciel pendant « 270000 ans, *comme Hipparque le rapporte;* mais ils ont trans- « mis le souvenir de plusieurs de ces grandes révolutions qui « ramènent toutes les planètes à la fois à la même position. » Probablement le très-crédule et très-superstitieux philosophe a oublié de nous dire qu'en citant cette prétention des astrologues chaldéens Hipparque n'en garantissait pas la vérité. Nous verrons tout à l'heure qu'elle est contredite d'une manière très-nette, bien qu'implicite, par Ptolémée, qui, dans ses œuvres non astrologiques, s'appuie perpétuellement sur les données et les travaux d'Hipparque. Strabon[3] nous apprend

[1] Sur le Timée, p. 277 D, éd. de Bâle (p. 671 de Schneider).

[2] Dans Proclus, sur le *Timée*, p. 31 C, et 277 F, éd. de Bale (p. 72 et p. 672 de Schneider).

[3] P. 379, Casaub.

que, parmi les savants chaldéens, il y avait d'un côté des astrologues, d'un autre côté des astronomes, qui rejetaient l'astrologie. C'est aux derniers qu'Hipparque a donné sa confiance ; mais les néoplatoniciens ont donné la leur aux premiers. Ici, loin de rejeter la prétention de certains Chaldéens à une antiquité de 270000 ans pour leurs observations, Jamblique trouve cette prétention trop modérée, et justifie d'avance le nombre de 1440000 donné par Simplicius.

Passons des néoplatoniciens aux astrologues grecs : le même Jamblique nous dit[1] que les Assyriens ont conservé, *à travers tous les temps* (*διὰ παντὸς τοῦ αἰῶνος*), des observations célestes qui prouvent la vérité des prédictions astrologiques. En effet, dans l'antiquité, les partisans et les adversaires de l'astrologie étaient d'accord sur la nécessité d'observations continuées pendant des milliers de siècles, si l'on voulait prouver par l'expérience la réalité des influences précises qu'on attribuait à la variété presque infinie des configurations célestes, et si l'on voulait expliquer la découverte de ces influences mystérieuses. Au second siècle de notre ère, le philosophe Favorinus d'Arles[2] montre que, pour justifier ainsi l'astrologie, il faudrait posséder des observations continuées pendant plusieurs de ces grandes périodes qui, composées chacune d'un nombre presque infini et innombrable d'années, ramènent toutes les planètes ensemble aux mêmes lieux et dans les mêmes situations respectives. Mais Favorinus ajoute que cette prétention des astrologues est extravagante, de même que toute leur science prétendue. Cicéron[3] dit que les Chaldéens passent pour *les plus*

[1] *Mystères des Égyptiens*, section 9, chapitre IV, p. 168, l. 16 et suiv. de Gale. (Comparez Diodore de Sicile, XVII, CXII, et XIX, XXV.)

[2] Dans Aul. Gell. *N. A.* XIV, 1, § 14-18.

[3] *Divin.* I, 1. Voyez aussi Achille Tatius, *Introd. astr.* c. 1, p. 121 de Pétau (*Uranologium*, 1630, in-fol.).

anciens astronomes et astrologues. Puis il ajoute que la tion astrologique des Égyptiens, bien que moins an résulte, *dit-on*, d'observations faites pendant des siècles p innombrables. Cicéron[1] introduit son frère Quintus des observations astronomiques et astrologiques des déens consignées dans des mémoires qui devaient rem 470000 ans; mais Quintus lui-même, tout partisan qu'i tous les genres de divination, n'ose pas accepter comme vr légendes des barbares, *accoutumés*, dit-il, *à mentir*, et Ci s'en moque ouvertement. Diodore de Sicile[3] assure que le déens se vantaient d'avoir observé pendant 473000 an l'époque d'Alexandre; mais il doute de leur véracité point, bien qu'il ajoute une foi entière à leurs prédi Africanus[5] se moque des 480000 ans dont se vantai Chaldéens.

On lit dans le septième livre de l'Histoire naturelle de que l'astrologue Épigène, qu'il nomme un *auteur gra tous*, affirmait que, chez les Babyloniens, des observati 720000 ans avaient été gravées sur des briques cui Pline ajoute que, suivant l'estimation la plus modérée, c Chaldéen Bérose et de l'astrologue Critodème, ces obser étaient de 490000 ans. Tel est, du moins, le texte de sage dans la meilleure édition de Pline[7], et je pr tout à l'heure que c'est le texte véritable. Mais, remarq bien, Pline ne dit pas que, suivant ces trois auteurs, tou observations existassent encore de leur temps. Suivant

[1] *Divin.* I, XIX. (Comparez Lactance, *Divin. instit.* VIII, XIV.)

[2] *Divin.* II, XLVI.

[3] II, XXXI.

[4] XVII, CXII, et XIX, LV.

[5] Dans Georgele Syncelle, *Chron.* p. 17.

[6] VII, LVII (LVI), n^os^ 192-1 p. 61 de Sillig. (Sur Épigène, ou voyez Sénèque, *Nat. quæst.* VI Censorin, ch. VII et XVII.)

[7] Celle que M. Sillig a publié à 1858 en huit volumes in-8°.

le Syncelle[1], Bérose disait que des documents historiques et astronomiques très-exacts, remontant à plus de 150000 ans, étaient conservés avec soin à Babylone. Nous avons vu que, suivant Porphyre, les observations envoyées de Babylone par Callisthène ne s'étendaient qu'à 31000 ans. Après tout ce que nous venons de voir, si quelque chose peut nous étonner, c'est la modicité de ce nombre. Sans doute, dans sa lettre d'envoi, Callisthène devait s'excuser de n'avoir pas eu le temps de faire traduire et copier, pendant son très-court séjour à Babylone, les observations chaldéennes remontant au delà de 31000 ans. Tel est le complément naturel que Porphyre et Simplicius auraient dû ajouter à leur anecdote.

En résumé, suivant Porphyre et Simplicius, les Grecs n'avaient reçu des Chaldéens, à l'époque d'Alexandre, que des observations embrassant 31000 ans jusqu'à cette époque. Mais, suivant le Chaldéen Bérose, qui vivait vers le milieu du IIIe siècle avant notre ère, les Chaldéens possédaient encore alors des observations suivies pendant 150000 ans. Bérose lui-même et d'autres auteurs nous apprennent que, pour prouver, comme le dit Jamblique, la sûreté des prédictions astrologiques, les astrologues chaldéens prétendaient qu'elles se fondaient sur des observations continuées pendant beaucoup plus de 150000 ans, savoir : pendant 270000 ans suivant quelques-uns, pendant 470000 ans suivant d'autres, pendant 473000 ans, pendant 490000 ans, pendant 480000 ans, pendant 720000 ans, ou bien enfin, suivant quelques-uns, pendant 1440000 ans. Les quatre premiers de ces sept nombres n'ont aucun caractère décidément cyclique, et peuvent être dus au caprice des astrologues, jaloux d'enchérir les uns sur les autres; mais les trois derniers nombres sont cycliques

[1] *Chron.* p. 28.

et vraiment chaldéens, car le nombre de 480000 ans, donné par Africanus, est formé de 4000 *néros* ou jours cosmiques chaldéens de 120 ans; le nombre de 720000 ans, donné par Épigène, est formé de 200 *saros* ou mois cosmiques chaldéens de 3600 ans, et le nombre de 1440000 ans, donné par Simplicius, est formé de 400 *saros*.

Revenons sur le texte de Pline, pour justifier la leçon que nous avons adoptée. Il est vrai qu'au lieu de 720000 ans et de 490000 ans, la plupart des manuscrits donnent 720 et 490 ans, nombres qu'on a trouvés plus vraisemblables. Or, si ces dernières leçons étaient les véritables, il serait naturel d'entendre que les 720 ans finiraient à l'époque, d'ailleurs inconnue[1], où Épigène écrivait sur l'astrologie, et que les 490 ans finiraient à l'époque de Critodème et de Bérose, qui seraient contemporains l'un de l'autre. Or on sait que Bérose écrivait son ouvrage sur la Babylonie vers l'époque d'Antiochus I^er^ ou d'Antiochus II, rois de Syrie, c'est-à-dire entre les années 281 et 247 avant notre ère[2], et il est facile de prouver qu'on a eu tort de contester l'identité de Bérose l'historien et de Bérose l'astrologue, que Pline pourrait avoir ici en vue. Bérose et Critodème, si l'on suppose qu'ils écrivaient tous deux en même temps, l'an 257 avant J. C., feraient donc dater le commencement des observations astronomiques des Chaldéens précisé-

[1] Voyez M. Ideler, *Hist. Untersuchungen über die astronomischen Beobachtungen der Alten*, p. 172 (Berlin, 1806, in-8°). Lobeck (*Aglaophamus*, t. I, p. 341) pense qu'Épigène n'a vécu ni beaucoup avant, ni beaucoup après Alexandre le Grand. Le premier point est certain (voyez Ukert, *Geographie der Griechen und Römer*, t. I, p. 350, et Schneider, sur Vitruve, IX, II, § 1, t. III, p. 187); mais le second point est douteux.

[2] Voyez Tatien, *Contre les Grecs*, ch. LVIII, p. 185 (Oxford, 1700, in-4°); Eusèbe, *Prép. évang.* X, XI; et *Chronique*, I, II, (*Script. vet. nov. coll.* de Mai, t. VIII, p. 8.); George le Syncelle, *Chron.* p. 15 et 28; Pline, VII, LVII (LVI), t. II, p. 61 de Sillig; Sénèque, *Nat. quæst.* III, XXVI, et Vitruve, IX, VI (VII). (Comparez Ideler, *Hist. Untersuchungen*, p. 169 et suiv. et p. 319 et suiv.)

ment de l'an 747 avant J. C. c'est-à-dire de l'ère de Nabonassar, et il en serait de même d'Épigène, en supposant qu'il écrivît environ 27 ans avant le commencement de l'ère chrétienne. Cette coïncidence a paru séduisante; mais elle est très-invraisemblable; car ce n'était point par centaines d'années, c'était par milliers de siècles, que les astrologues comptaient la durée des observations chaldéennes.

D'ailleurs il y a dans le texte de Pline quelques mots décisifs en faveur de la leçon que nous avons adoptée. En effet, que se propose Pline dans tout le passage auquel cette phrase appartient? C'est de prouver, comme il l'a annoncé, que l'écriture a existé de tout temps en Assyrie (*litteras semper Assyriis fuisse*). C'est pourquoi il allègue l'antiquité de 720000 ans attribuée par Épigène aux observations des Chaldéens écrites sur des briques cuites, et l'antiquité de 490000 ans attribuée par Bérose et par Critodème à ces mêmes observations écrites; puis il conclut que l'usage de l'écriture remonte à une antiquité infinie et comme éternelle (*ex quo apparet æternus litterarum usus*). Que deviennent cette conclusion et toute la pensée de Pline dans ce passage, si, au lieu de 720000 ans et de 490000 ans, on lit seulement 720 ans et 490 ans, comme le veulent Marsham [1], Dodwel [2], Larcher [3], et d'autres critiques? Pour Pline, cinq siècles ou huit siècles seraient-ils donc *une éternité?*

On a essayé de certains moyens pour défendre ces deux nombres apocryphes, mais sans aucun succès.

Le président de Brosses [4] pense qu'il est sous-entendu que

[1] *Chronicus canon*, p. 474 (Lond. 1672, in-fol.).

[2] *Appendix ad dissert. Cyprian.* § 24 et suiv.

[3] Instit. *Mém. d'hist. et de litt. anc.* t. IV, p. 477-478.

[4] Acad. des inscript. t. XXVII, *Mém.* p. 47, in-4°.

ces 720 ans ou 490 ans doivent se compter *avant Phoronée*, dont il a été question quelques lignes plus haut. Mais voilà ce que ni le Chaldéen Bérose, ni même les Grecs Épigène et Critodème, ne pouvaient sous-entendre, et Pline ne le pouvait pas davantage, s'il voulait être compris. Dans le témoignage de Bérose, de Critodème et d'Épigène, tel qu'il est répété par Pline, il est impossible de trouver l'indice d'une allusion quelconque à Phoronée. Pline vient bien de parler de Phoronée, mais c'est en rapportant l'opinion d'Anticlidès sur la différence d'époque entre ce premier roi grec et le premier roi égyptien Ménès.

Le P. Hardouin [1] et un commentateur plus récent de Pline [2] pensent que les dates du commencement et de la fin de ces 490 ans, ou de ces 720 ans, restent indéterminées. Alors ce texte perdrait non-seulement toute importance, mais toute signification acceptable : il ne motiverait nullement l'opinion de Pline sur l'éternité de l'écriture en Assyrie, et, par conséquent, il serait dépourvu de sens à la place où il se trouve.

Suivant M. Karl Müller [3], il est sous-entendu que ces années sont des cycles de 60, de 600 ou de 3600 années ordinaires. Mais Pline n'a pas pu sous-entendre cette explication, qui ne se devine pas d'elle-même, et sans laquelle sa phrase, pour lui-même et pour les Romains auxquels il s'adresse, ne signifierait rien ou signifierait tout le contraire de ce qu'il veut prouver.

Périzonius [4], Bayle [5], Bailly [6], Brotier [7], Harles [8], Richter [9],

[1] Dans son éd. de Pline.

[2] M. Marcus, dans le Pline latin de la coll. Panckouke, t. XVI, p. 180-183.

[3] *Introd. ad fragm. chronol.* p. 114, à la suite d'Hérodote, coll. gr. lat. de M. Didot.

[4] *Origines babylon.* c. I-II, pag. 9-21 (Leyde, 1711, in-8°).

[5] *Dict. hist.* art. *Babylone.*

[6] *Astr. anc. Éclairc.* IV, XVIII-XX.

[7] Éd. de Pline, t. II, p. 468.

[8] *Bibliotheca graeca Fabricii*, éd. nov. t. IV, p. 10.

[9] *Berosi Chaldaeorum historiae quae supersunt*, p. 7-8.

de Critodème et de Bérose. Chose étrange! Dans le j
de ces deux nombres énormes, que M. Lepsius accep
raison comme appartenant au texte authentique de P
savant a cru trouver un argument en faveur du petit
1903, qu'il veut maintenir dans le texte de Simplicius
tous les manuscrits authentiques. A l'exemple de Desvi
de Bailly[2] et d'Ideler[3], M. Lepsius[4] emploie un proc
commode, mais parfaitement arbitraire, pour faire
dans les limites de la vraisemblance chronologique le
songes gigantesques des astrologues chaldéens sur l'a
de leurs observations. Appliqué déjà à la chronologi
leuse des anciens peuples par Anianus et Panodorus,
égyptiens du v[e] siècle de notre ère, et par George le S
moine byzantin du viii[e], ce procédé consiste à substi
jours aux années dans cette antiquité fabuleuse de
logie des Chaldéens, de même que dans leurs traditio
tives aux 432000 ans avant le déluge, aux 2400 an
2700 ans de règne de leurs deux premiers rois aprè
luge, et aux 34080 ans de règne des quatre-vingt-qu
suivants. Alors, pour Bailly et pour Ideler, qui emploie
cette réduction l'année julienne de 365 jours et
270000 ans d'antiquité des observations chaldéenne
duisent à un peu plus de 739 ans; les 470000 ans à
moins de 1294 ans; les 473000 ans à un peu m
1298 ans; les 490000 ans à un peu plus de 1340; e
720000 ans à près de 1971 ans. Pour Desvignoles
M. Lepsius, qui emploient dans cette même réduction

[1] *Chron. de l'hist. sainte*, II, 627 et suiv.

[2] *Astr. anc. Éclairc.* IV, XVIII-XX, p. 360-363, et *Astron. indienne et orientale*, Disc. prélim. p. LXXXIV.

[3] *Handbuch der Chronologie*, 219.

[4] *Chronologie der Ægypter*, note, et p. 21.

fictive de 360 jours, les 270000 ans se réduisent tout juste à 750 ans; les 470000 ans à 1305 ans et un peu plus; les 473000 ans à un peu moins de 1314 ans; les 490000 ans à un peu plus de 1361 ans, et les 720000 ans tout juste à 2000 ans. Or il est vrai qu'entre les 1971 ans ou 2000 ans obtenus par ce double procédé de réduction, et les 1903 ans qu'on veut lire dans le texte de Simplicius, la différence n'est pas énorme. Mais, quand bien même cette coïncidence fortuite serait moins imparfaite qu'elle ne l'est, cette réduction arbitraire des 720000 ans d'Épigène à 1971 ans ou à 2000 ans ne justifierait pas la réduction, plus arbitraire encore, des 31000 ans de Porphyre et de Simplicius à 1903 ans.

Ce nombre de 1903 ans étant reconnu comme apocryphe, avec lui doivent disparaître les conséquences chronologiques qu'on avait voulu déduire de la comparaison de ce nombre avec la durée de cinq dynasties de Bérose.

Nous pourrions terminer ici cette discussion, destinée à effacer de la chronologie une fausse donnée, qui ne peut qu'en compromettre les calculs. Pourtant un dernier point reste à éclaircir. Faut-il rejeter l'assertion de Porphyre et de Simplicius tout entière, ou bien faut-il seulement taxer d'exagération le nombre de 31000 ans, durée assignée par eux aux observations chaldéennes que Callisthène aurait envoyées de Babylone en Grèce l'an 331 avant notre ère? Pour résoudre cette question, examinons encore le texte authentique de Simplicius cité plus haut d'après l'édition de Brandis.

Dans les lignes qui précèdent le passage cité, Simplicius déclare qu'il n'approuve pas l'hypothèse des sphères concentriques, telle qu'elle a été imaginée par Eudoxe et perfectionnée par Callippe, puis par Aristote; il exprime sa préférence pour l'hypothèse des épicycles et des excentriques, telle

qu'elle a été développée par Ptolémée. Il justifie cette
rence par l'exemple du jugement porté par Aristote
astronomes antérieurs. Aristote a compris qu'un progr
la connaissance des phénomènes demandait un progr
respondant des hypothèses destinées à les représent
depuis Eudoxe et Callippe et depuis Aristote lui-mêm
tronomie grecque s'est enrichie d'observations nou
Hipparque et Ptolémée ont donc eu raison d'introdu
nouvelles hypothèses en harmonie avec l'état nouve
connaissances positives. « C'est pourquoi, dit Simplicius
« obéir aux principes d'Aristote, il faut suivre de préf
« les astronomes plus récents, comme s'accordant mie
« les phénomènes, quand bien même cet accord ne ser
« encore parfait; car les astronomes plus anciens ne co
« saient pas autant de phénomènes que les derniers, p
« les observations envoyées de Babylone par Callisthèn
« recommandation d'Aristote, n'étaient pas encore arri
« Grèce, observations que Porphyre dit être de 31000 a
« qu'à l'époque d'Alexandre le Macédonien, et ils ne pou
« pas représenter par leurs hypothèses les phénomènes
« qu'ils connaissaient. »

Dans cette phrase, pour ce qui concerne le fait pri
c'est-à-dire l'envoi d'observations babyloniennes en Gr
Callisthène, Simplicius ne cite aucune autorité. Pou
mense intervalle de temps que ces observations embra
il cite Porphyre, qui n'avait pas pu donner ce détail sa
ler en même temps du fait principal. Toute cette asser
Simplicius paraît donc reposer sur un seul témoigna
celui de Porphyre; car rien n'indique que Simplicius
eu d'autres. Or le Syrien Malchus, surnommé Porphyr
pas ici une autorité suffisante, car son témoignage, pos

ou bien ces expressions pouvaient s'appliquer à des recueils d'observations chaldéennes et égyptiennes toutes postérieures à l'ère de Nabonassar ; ou bien, enfin, elles pouvaient s'appliquer à des recueils d'observations dont quelques-unes remonteraient beaucoup plus haut que cette ère, mais sans dates précises et sans indications mathématiques des positions célestes, de telle sorte qu'il en résultait seulement ce que dit Aristote, savoir, que la lune occultait quelquefois les planètes. S'il s'était agi d'observations précises et datées, remontant à 1900 ans et plus, et envoyées en Grèce par Callisthène, sur la demande d'Aristote lui-même, Aristote n'aurait pas manqué de le dire en cet endroit. S'il avait fait venir ces observations de Babylone, sans doute il aurait essayé lui-même d'en tirer quelque parti, et surtout il les aurait transmises à l'astronomie grecque. En effet, Simplicius suppose expressément que cette astronomie en a profité, puisque la supériorité des astronomes grecs postérieurs à la date de cet envoi résulte, suivant lui, de la connaissance qu'ils ont eue de ces observations remontant à 31000 ans. Mais l'assertion de Simplicius est fausse dans cette dernière partie comme dans tout le reste, car aucun auteur grec digne de foi ne mentionne l'emploi scientifique d'observations antérieures à l'ère de Nabonassar. Ptolémée n'en emploie aucune qui remonte plus haut, et cependant il montre fort bien[1] quel prix des observations, même peu précises, tirent de leur haute antiquité, pour la détermination des temps périodiques, parce que l'erreur se divise par le nombre des révolutions accomplies. Seulement il faut que ces observations soient datées dans une ère fixe ou qu'elles puissent y être ramenées. Quant à des observations sans dates, constatant vaguement et sans détails précis des occultations des planètes

[1] *Grande comp. math.* III, II, t. I, p. 160 et p. 162 d'Halma.

par la lune, on pouvait les dire aussi anciennes et aussi nombreuses qu'on voulait. Or c'est là tout ce que, dans le texte cité plus haut, Aristote attribue aux Égyptiens et aux Chaldéens.

Dira-t-on que Ptolémée a eu à sa disposition des observations chaldéennes très-antérieures à l'ère de Nabonassar, mais qu'elles étaient datées dans une chronologie trop obscure pour qu'il pût en tirer parti? Non, Ptolémée a enlevé cette ressource aux défenseurs de l'assertion de Simplicius, car il déclare [1] que c'est seulement depuis l'ère de Nabonassar qu'on a d'antiques observations, conservées en général, dit-il, jusqu'à ce jour. Ce qui signifie, 1° que l'on ne possédait aucun recueil d'observations antérieures à cette ère; 2° que les observations postérieures à cette ère n'étaient pas toutes conservées, mais qu'elles l'étaient pour la plupart. Ailleurs [2], en citant trois observations chaldéennes d'éclipses de lune appartenant à l'ère de Nabonassar, Ptolémée dit bien que ces trois observations, qu'il choisit, *paraissent avoir été relatées d'une manière incontestable;* d'où l'on pourrait être tenté de conclure qu'il les préfère, pour cette raison, à des observations beaucoup plus anciennes, mais moins sûres. Mais Ptolémée repousse cette supposition, puisqu'il dit expressément que ces trois observations sont *au nombre des plus anciennes que l'on possède.*

D'ailleurs, ce témoignage de Ptolémée s'accorde bien avec le peu que nous savons sur l'astronomie chaldéenne et sur la connaissance que les Grecs en ont eue. En effet, nous n'avons absolument aucune raison de croire que les Grecs aient connu des observations chaldéennes antérieures à l'ère de Nabonassar, et aucun indice ne nous permet de supposer qu'Hip-

[1] *Grande composition mathémat.* III, VI, t. I, p. 222 d'Halma. (Voy. le texte grec, et non la traduction française, qui est fautive.)

[2] Même ouvrage, IV, V, t. I, p. 243. (Voyez le texte grec.)

parque ait été empêché de les employer par l'obscurité, impénétrable pour lui, de la chronologie assyrienne avant cette époque[1]. Sans doute il est très-possible que les inscriptions sur briques et sur monuments, et les écrits des Chaldéens, aient mentionné, parmi les prodiges arrivés sous tel roi, une éclipse de soleil ou de lune, une occultation de telle planète ou de telle étoile fixe remarquable; mais rien ne prouve qu'avant l'ère de Nabonassar les Chaldéens aient eu des recueils d'observations de ce genre, ni que, depuis cette ère, ces recueils se soient conservés.. Supposons pourtant qu'ils en eussent. C'est un fait bien connu, que les Babyloniens ne dataient pas autrement que par les années des règnes. Si donc leurs observations les plus anciennes étaient sans dates comparables entre elles, ou bien si elles étaient datées dans une chronologie devenue inextricable pour eux-mêmes, les astronomes chaldéens ont dû les négliger, surtout lorsqu'ils ont eu des observations suivies et datées d'une manière sûre et précise. Il n'est donc pas étonnant que ces dernières seules, c'est-à-dire les observations postérieures au commencement du règne de Nabonassar, aient été transmises aux Grecs.

D'ailleurs, la perte d'observations plus anciennes s'explique d'autant plus facilement, s'il est vrai, comme Bérose et Cornélius Alexander l'affirmaient, dit-on[2], que Nabonassar détruisit tous les documents historiques antérieurs à son temps. Après le long assujettissement de Babylone à Ninive, après la sujétion de Bélésis et de Babylone au Mède Arbacès, et après les temps de désordre qui suivirent, Nabonassar, devenu chef d'une dynastie indépendante, a pu vouloir rompre avec le

[1] Comparez M. Biot, *Mémoire sur divers points d'astronomie ancienne*, page 88 (Paris, 1846, in-4°), et M. de Gumpach, *Zeitrechnung der Babylonier*, page 23.

[2] Voyez George le Syncelle, *Chronol.* page 207, B. C.

passé, détruire les souvenirs d'une époque d'humiliation pour la Babylonie, et faire dater de son règne l'histoire et la chronologie chaldéennes. Il paraît probable que ce renseignement, conservé par le Syncelle, est tiré des ouvrages authentiques de Bérose[1] et de Cornélius Alexander[2], souvent cités par les auteurs païens, plutôt que des ouvrages apocryphes, composés sous les noms de ces deux auteurs par des Juifs, et cités surtout par Josèphe. En admettant donc que ce témoignage soit réellement celui des deux écrivains auxquels il est attribué, je pense, contrairement à l'opinion de Dodwel[3] et d'Ideler[4], que, si Bérose et Cornélius Alexander déclarent que les Chaldéens ne possédaient plus de documents historiques antérieurs au milieu du VIII^e^ siècle avant notre ère, il ne faut pas refuser, sur ce point, toute croyance à ces deux auteurs, dont l'un est Chaldéen, et qui tous deux ont écrit sur l'histoire primitive de l'Assyrie[5] : il faut, dis-je, ne pas leur refuser toute croyance sur ce point, car ils n'avaient nul intérêt à inventer ce fait, qui était de nature à inspirer de la défiance pour leurs récits. Seulement il ne faut pas presser trop la signification de leur témoignage; il n'en faut pas conclure que la destruction ait atteint tous les documents sans exception, et il ne faut pas nier que quelques ouvrages détruits aient pu être suppléés d'une manière plus ou moins imparfaite par des savants qui en possédaient la substance dans leur mémoire. Mais les recueils d'observations astronomiques antérieures à Nabonassar, s'il y en avait, ont dû être compris dans l'édit de proscription,

[1] Voyez Richter, *De Beroso*, en tête de son recueil des fragments de Bérose (Leipzig, 1825, in-8°).

[2] Voyez Rauch, *Commentatio de Alexandri Polyhistoris vita atque scriptis* (Heidelberg, 1845, in-8°).

[3] *Proleg. in append. ad Diss. Cyprian.* § 23.

[4] *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 217, et *Hist. Untersuch. über die astron. Beobachtungen*, p. 160-172.

[5] Voyez le Syncelle, p. 28 et p. 73 c.

puisqtie ces observations devaient être datées d'après les des rois des dynasties dont on voulait abolir la mém des recueils de ce genre ne pouvaient guère ensuite êt tués d'après de simples souvenirs[1]. De même, chez les C le récit de la destruction systématique, mais nécessa incomplète, des documents historiques de la Chine née 213 avant J. C. est vrai, bien qu'exagéré, et l' chinoise pour des temps antérieurs à cette destructi toire fondée sur des traditions recueillies après cette et sur quelques ouvrages et fragments retrouvés ou é mémoire, est en grande partie incertaine.

Il y a donc lieu d'ajouter foi au texte de Ptolémée, lequel des observations chaldéennes qui appartienn premiers temps de l'ère de Nabonassar sont au nom plus anciennes que l'on possède. Ce texte n'est pas se la condamnation de l'assertion de Porphyre, d'après des observations chaldéennes envoyées de Babylone e par Callisthène et mises à profit par les astronomes g raient remonté à 31000 ans, assertion qui se réfute même par son énormité; ce même texte est aussi la c nation de l'assertion faussement attribuée à Porph d'après laquelle ces mêmes observations auraient re 1903 ans. En réduisant à 1903 ans les 31000 ans phyre et des astrologues qu'il a suivis, on atténue songe, qui ne devient pas pour cela un fait historiq remplace une fable antique par une invention moder devient ensuite la base illusoire d'une hypothèse sur l nologie babylonienne.

[1] Cependant le Syncelle (p. 28) dit que Bérose parlait de documents historiques et astronomiques conservés à Babylone et remontant à 150000 a rose ne parlait plus en historie astrologue.

Il n'était peut-être pas inutile de déterrer cette base ruineuse et de déblayer le sol, afin de laisser la place libre pour des constructions plus solides. Tel a été le but principal de cette dissertation, et nous osons espérer que tel sera le résultat de ses conclusions négatives. En même temps l'histoire de l'astronomie pourra être débarrassée d'une fausse donnée sur les rapports de l'astronomie chaldéenne avec l'astronomie grecque.

DES INSTITUTIONS ET DES MŒURS

DU PAGANISME SCANDINAVE.

L'ISLANDE AVANT LE CHRISTIANISME,

D'APRÈS LE GRÁGÁS ET LES SAGAS,

PAR M. A. GEFFROY.

I.

Introduction et exposition du sujet. — Occupation du sol et premier développement de la constitution.

L'isolement géographique de l'Islande, loin de condamner cette île à l'inaction et de lui mériter l'oubli, est devenu pour elle l'occasion singulière d'un rôle historique que la science moderne ne saurait négliger. Vers la fin du IX^e^ siècle, au moment où le vieux paganisme oriental des nations scandinaves allait succomber sous l'ascendant d'une religion supérieure et sous les liens multipliés du génie classique, l'Islande a été, pour la civilisation informe mais féconde dont le reste du Nord était animé, un asile qui est resté longtemps à peu près inviolable. Les institutions, les croyances, les passions et les mœurs de la grande race germanique, qui, déjà, s'étaient conservées plus voisines du berceau commun et plus pures de

mélange dans la presqu'île scandinave, menacées par le christianisme, se sont réfugiées et retranchées en Islande, et s'y sont conservées très-tard à l'abri des influences étrangères. Bien plus, une fois transplantées sur cette terre vierge, elles s'y sont assises, régularisées et comme condensées, si bien qu'on a pu dire d'une île jusqu'alors déserte et reléguée vers le pôle qu'elle était devenue pour tout un monde ce que les États-Unis d'Amérique ont été, dans les temps modernes, pour l'Europe des derniers siècles[1]. République florissante pendant quatre cents ans, elle a reproduit la civilisation de la Norwége et de tout le Nord, qui lui servait de mère patrie, et c'est chez elle qu'on peut étudier le plus facilement cette civilisation, dont elle a offert comme un fidèle résumé.

En effet, dans la petite mais intime société qu'avait formée l'émigration, les colons islandais ont contracté les habitudes et acquis les qualités qui font d'ordinaire et qui ont fait d'eux en effet de bons archivistes, des chroniqueurs et même des traducteurs scrupuleux. Après avoir longtemps ignoré l'usage de l'écriture et s'être servis à peu près exclusivement de la tradition orale, aussitôt que les caractères dont se servait le continent leur ont été connus, c'est-à-dire au lendemain du christianisme, ils se sont hâtés d'en faire un fréquent usage, comme si, surpris et charmés, ils eussent été pressés de jouir de ce nouvel et ingénieux instrument. A partir de la fin du XI[e] siècle (au moins n'avons-nous pas conservé de témoignages plus anciens), ils ont écrit jusque dans le dernier détail l'histoire des familles notables de la colonie, ils ont rédigé leurs

[1] « Es sind in der That die nordamerikanischen Freistaaten für uns dasselbe, was eine Zeitlang im Mittelalter für die « skandinavischen Völker Island war. . . » (D[r] H. Leo, *Einiges über das Leben und die Lebensbedingungen in Island in der Zeit des Heidenthumes*, mémoire inséré dans la sixième année du *Portefeuille historique* (*Historisches Taschenbuch*) de Fr. v. Raumer, Leipzig, 1835.)

coutumes et leurs lois, que chacun savait par cœur, et ils ont de la sorte laissé à l'historien, dans leurs *sagas* et leurs codes, un bon nombre de monuments authentiques et complets.

Soit qu'on étudie dans les livres islandais, écrits précisément depuis le XI^e^ siècle, les institutions et les mœurs des peuples scandinaves qui colonisèrent vers cette époque, après avoir occupé une partie de la France, l'Italie et l'Angleterre, soit que, s'appuyant sur d'évidentes analogies, on y recherche les moyens de restituer par induction la période la plus reculée de l'histoire du Nord, depuis l'occupation du sol jusqu'au IX^e^ et au X^e^ siècle, c'est-à-dire tout un passé qui doit offrir les types purement conservés et sans alliage des institutions, des idées et des mœurs germaniques, passé qui contient, par conséquent, le secret de plusieurs de nos origines, et qui n'a laissé aucun monument écrit, dans l'un ou l'autre cas l'examen de ces livres paraît devoir être également intéressant et fécond. En nous proposant ici de décrire la société islandaise du XI^e^ siècle, principalement d'après le code de lois qui la régissait, nous tentons d'esquisser une page d'une telle étude. Les institutions d'un peuple sont un reflet fidèle des idées qui l'animent et du degré de moralité auquel il a su atteindre, et un code qui nous instruira spécialement des institutions judiciaires nous éclairera en même temps sur les institutions politiques et civiles. Que sera-ce si nous pouvons invoquer pour commentaires à ce code les témoignages de narrateurs presque contemporains, racontant sans passion, avec une froide exactitude, jusque dans l'extrême détail, ce que la vie de chaque jour a amené de circonstances et de complications nouvelles pour quelques familles de ce pays et de ce temps, dont ils se sont faits les biographes?

Or nous possédons de telles sources d'information parmi les

plus anciens livres islandais. Il en est deux surtout qui sont pour l'historien de précieux monuments. En premier lieu, c'est une rédaction, faite à la fin du XIII^e^ siècle, du recueil de lois et coutumes accompagnées de commentaires auquel on a donné le nom de *Grágás*, lois et coutumes qui avaient été écrites pour la première fois en 1118, après la conversion au christianisme[1], mais après avoir subsisté pendant une longue période païenne, transmises par la tradition orale de génération en génération. En second lieu vient la saga de Nial, la plus complète et la plus intéressante de toutes les sagas islandaises, écrite en 1158, mais qui raconte des événements de la fin du X^e^ et du commencement du XI^e^ siècle, et qui offre un tableau des mœurs, des idées et des institutions de cette époque reculée. Ces deux monuments, le Grágás et la saga de Nial, se rapportent en grande partie au même temps. En certains points ils se complètent l'un l'autre, la saga nous montrant dans son développement régulier et dans son activité de chaque jour la même société dont le Grágás nous expose les lois, et nous racontant même parfois à quelles occasions et de quelle manière sont nées certaines des institutions dont le Grágás nous déroule le tableau.

Nous emprunterons d'ailleurs çà et là quelques autres commentaires du Grágás soit aux annalistes islandais, soit aux principales sagas qui, avec la saga de Nial, complètent l'œuvre historique des laborieux chroniqueurs du Nord. Ce sera le seul moyen d'obtenir l'explication de textes douteux et de lois obscures, et cette comparaison nous fournira en outre les éléments d'un tableau presque complet de la civilisation de l'Islande au XI^e^ siècle, qui résumera à nos yeux la civilisation de la Scandinavie tout entière pendant les derniers temps du paganisme.

[1] Nous donnerons plus loin toutes les preuves. — On prononce en islandais *Grógás*.

Il doit être entendu que les livres dont nous nous servons, rédigés après l'introduction du christianisme, pourront nous offrir des expressions chrétiennes, mais ces expressions mêmes revêtiront le plus souvent des descriptions et des idées toutes païennes; elles ne nous tromperont pas.

Les annalistes nous présentent un récit de la colonisation de l'Islande et de la prise de possession du sol par les immigrants norwégiens qui est l'introduction naturelle et nécessaire de l'étude que nous abordons. C'est le sujet spécial du plus ancien livre islandais qui nous soit resté, l'*Islendinga Bok*, qu'on a désigné, au moyen âge, du nom de *Schedæ* ou pages, livre écrit en 1120 par le prêtre Aré Frode ou le Sage[1]. Le *Landnama Bok*, écrit à la fin du XII^e^ siècle par plusieurs auteurs, y ajoute quelques détails[2].

L'Islande n'était pas complétement inconnue ni tout à fait déserte avant l'arrivée des Scandinaves. Elle avait été visitée, au VIII^e^ siècle, par les Irlandais, que leur zèle de missionnaires chrétiens ou d'ermites avait répandus dans toutes les îles de la mer du Nord. Ce que dit le géographe Dicuil, en 825, de l'aspect du soleil sous cette latitude prouve aussi qu'il n'igno-

[1] *Arii Thorgilsis filii, cognomento Froda, id est multiscii vel polyhistoris, in Islandia quondam presbyteri, primi in septentrione historici, Schedæ seu libellus de Islandia, Islendinga-Bok dictus; e veteri islandica, vel, si mavis, danica antiqua, septentrionalibus olim communi lingua, in latinam versus ac præter necessarios indices, quorum unus est lexici instar, brevibus notis et chronologia, præmissa quoque auctoris vita, illustratus ab* Andrea Bussæo. Havniæ, 1733, in-4°. Le même volume contient, sous une pagination spéciale, le Périple d'Other et de Wulfstan. — Voy. sur Are Frode (*Ari prestr hinn fróði*) et sur son ouvrage : Dahlmann, *Forschungen auf dem Gebiete der Geschichte*, tome I^er^, et E. C. Werlauff, *De Ario Multiscio, antiquissimo Islandorum historico*. Havniæ, 1800.

[2] *Islands Landnamabok, hoc est : liber originum Islandiæ, versione latina, lectionibus.....illustratus. Ex manuscriptis legati Magneani*. Havniæ, 1774, in-4°.

rait pas la situation de l'Islande[1]. Les Scandinaves n'avaient aucune connaissance de ces voyages, qui avaient à peine laissé quelque rare population dans l'île, quand ils la découvrirent eux-mêmes par le seul fait du hasard. Le Norwégien Naddod, en se dirigeant comme d'habitude vers les îles Féroé, fut jeté par les vents sur la côte orientale. Il gravit une montagne pour chercher, dit le Landnama Bok, s'il n'apercevrait pas de la fumée ou quelque autre signe d'habitation; ce fut en vain, et il quitta l'île en la nommant la terre de neige, *Snæ-land*. Vers le même temps un Suédois, Gardar, allant aux Hébrides pour y réclamer l'héritage de sa femme, fut assailli, au sortir du détroit de Petland, par un violent orage, qui le jeta vers l'ouest en pleine mer. Arrivé en vue de l'Islande, il aborda, par le conseil de sa mère, habile devineresse, sur un point de la côte orientale où il y avait un bon port; il fit par mer le tour de la contrée et se convainquit que c'était une île. Parvenu à un golfe de la côte nord-est, il y construisit des habitations grâce auxquelles il put hiverner; et, au printemps suivant, de retour en Scandinavie, il vanta beaucoup le nouveau pays qu'il avait visité.

Le bruit s'étant promptement répandu en Norwége qu'il y avait vers l'ouest une grande île fort souhaitable et déserte, un Norwégien, Floki, fils de Valgard, résolut de s'y rendre. A défaut de la boussole et du compas, inconnus des navigateurs scandinaves, il emporta avec lui, pour se diriger, trois corbeaux qu'il avait consacrés aux dieux. Ses deux filles l'accompagnaient avec un nombreux équipage. Après avoir fait

[1] Dicuili *Liber de mensura orbis terræ* (ed. Walckenaer, Paris, 1807), cap. VII. — Cf. Letronne, *Recherches géographiques et critiques sur le livre De mensura orbis terræ*, Paris, 1814. — Cf. Dahlman, *Beiträge zur Rechtsgeschichte des germanischen Nordens. Die Entstehung des isländischen Staats und seiner Verfassung*, München, 1852, in-8°, p. 35.

voile vers les Shetland, puis vers les Féroé, ils se confièrent à la pleine mer. Le premier des trois corbeaux, mis en liberté, s'envola en arrière pour regagner la terre qu'on avait quittée; le second, quelque temps après, plana un peu au-dessus du navire et puis revint s'y abattre; plus tard enfin le troisième s'envola droit en avant et ne reparut pas; en suivant la direction de son vol, Floki rencontra la terre. Il aborda sur la côte sud-est de la grande île qu'il cherchait, et c'est lui qui la nomma *Is-land* ou île de glace. Cependant il ne s'y établit pas, et les premiers véritables colons furent Ingolf et Leif, dont le voyage se place dans l'année 874. C'étaient deux exilés norwégiens; ils étaient de haute naissance et d'une même famille; à la suite d'un meurtre exécuté en commun, mêlant leur sang, ils étaient devenus frères d'armes. A de tels proscrits l'Islande offrait un sûr asile. Après un premier voyage pour reconnaître le pays, ils revinrent pour préparer un établissement définitif. Ingolf se chargea des dispositions à prendre en Norwége, pendant que Leif irait en Irlande afin de se procurer des provisions et des esclaves. Lorsqu'il fut de retour, ils partirent ensemble avec deux navires. Ingolf avait eu soin de consulter les dieux, que son compagnon dédaignait; lorsqu'il fut en vue de la terre, il jeta à la mer les piliers sacrés de son siége domestique[1], c'est-à-dire les deux montants antérieurs du haut-siége qu'occupait, au milieu de la grande salle, dans toute demeure islandaise, le chef de la famille; chacun d'eux était surmonté d'une tête sculptée de Thor ou d'Odin; c'étaient des images sacrées du foyer, des symboles de la puissance res-

[1] Les *öndvegis-súlur*. *Ondvegi* est le haut-siége qu'occupe le maître dans les maisons des anciens Scandinaves, « sedes primaria, » dit Sveinbiörn Egilsson dans son *Lexicon poeticum antiquæ linguæ septentrionalis*, Hafniæ, 1854-1860. — *Súla* veut dire colonne. (Voy. Leo, apud *Historisches Taschenbuch*, p. 452. — Cf. Weinhold, *Altnordisches Leben*, Berlin, 1856, in-8°, p. 220, 459.)

pectée du maître de la maison. Ingolf avait fait vœu, suivant la coutume de ces hommes de mer, de s'établir là où les flots et la volonté des dieux porteraient les *öndvegis-súlur;* mais ceux-ci disparurent, et il prit terre près d'un promontoire de la côte sud-est, qui porte encore aujourd'hui son nom. Ses esclaves les ayant retrouvés trois jours après dans une baie de la côte sud-ouest, il alla s'y fixer, et c'est précisément l'emplacement de la ville actuelle de Reikiavik. Quant au compagnon d'Ingolf, qui avait négligé de s'en rapporter aux dieux, les vents l'avaient jeté sur la côte méridionale, et il s'y était établi, mais ses esclaves irlandais l'avaient assassiné; Ingolf apprit en même temps le lieu de son établissement et sa mort. Il partit pour le venger; en trouvant son cadavre, il fut saisi de douleur : « Mourir de la main d'un esclave, dit-il, est un triste sort « et indigne d'un homme; mais je vois bien qu'une pareille « destinée est le partage de quiconque dédaigne les sacrifices. »

Ingolf passa trois années de suite dans l'île, et c'est de la sorte lui seul qui ouvrit réellement l'ère de la colonisation. Are Frode et les auteurs du Landnama Bok énumèrent ses descendants, racontent chacun de leurs voyages et montrent ainsi par quelle suite d'immigrations l'Islande devint, dans l'espace de soixante ans environ, de 874 à 934, une colonie scandinave et principalement norwégienne.

Si les premiers colons avaient été des pirates ou des criminels fuyant les lois de leur pays, les troubles politiques auxquels la péninsule scandinave était en proie allaient bientôt faire naître une source d'immigration à la fois plus abondante et plus pure. La fin du IX^e^ siècle devait, à la suite d'un grand mouvement intérieur, ouvrir une période nouvelle pour toute l'histoire du Nord. On avait vu dès 840, à l'imitation d'Egbert, roi de Wessex chez les Anglo-Saxons, le danois Gorm

l'Ancien, d'abord simple roi de Leire ou Léthra en Sélande, employant tour à tour la force ouverte et la ruse et s'aidant aussi d'alliances habilement préparées, grouper sous sa domination les nombreux petits royaumes indépendants qui l'entouraient. A la suite de ces heureuses conquêtes, poursuivies jusqu'à l'Eyder, extrême limite de la race scandinave en présence des Allemands, il avait réuni le Jutland septentrional et méridional, et, en outre, les grandes îles de Sélande et Fionie, celles de Laaland et Falster, et les trois provinces, aujourd'hui suédoises, de Scanie, Halland et Bleking.

La même révolution s'était accomplie en Suède, et la saga *Ynglinga*, écrite par Snorre Sturleson, mort en 1243, la raconte ainsi : Ingiald, fils du petit roi d'Upsal, et qui fut peut-être contemporain de nos premiers chefs carlovingiens[1], avait été vaincu dans ses jeux d'enfant par le fils d'un roi voisin, et il en avait conçu un profond ressentiment. Pour l'aider à se venger, son père nourricier avait fait rôtir le cœur d'un loup, et cette nourriture avait rendu le jeune prince fier et cruel. Quand son père mourut, lui laissant un royaume de peu d'étendue et mal assuré, il n'en voulut pas moins célébrer avec beaucoup d'apparat la cérémonie habituelle de la bière funèbre. Il fit construire une magnifique salle royale garnie de hauts-siéges ou trônes pour les rois qui se partageaient avec lui le pays de Suède, et il les invita avec leurs iarls. Sept de ces rois s'y rendirent et il leur offrit un grand repas. L'usage voulait[2] que, pendant cette fête, où, après avoir célébré le mort, on saluait le nouveau chef, celui-ci se tînt d'abord sur un escabeau au pied du trône, jusqu'à ce que les invités, qui

[1] *Ingialdr Illraði* est le dernier des rois d'Upsal, le dernier de la famille des Ynglings. Les historiens suédois placent l'époque qui finit avec lui dans le VIII^e^ siècle.

[2] V. Arnesen, *Historisk Indledning til den... Islandske Rættergang*, 1762, p. 246.

étaient ses pairs, lui présentassent la corne à boire. Il devait la saisir, faire solennellement un vœu quelconque, vider la corne, et alors seulement il montait sur le trône de son prédécesseur et devenait vraiment roi. Ingiald reçut la corne pleine et prononça le vœu d'augmenter de moitié son royaume vers les quatre points cardinaux ou de mourir à cette tâche. Dès le soir même il se mit en mesure d'accomplir ces paroles, dont nul des assistants n'avait saisi l'imminente menace. Des hommes armés furent apostés par lui à la salle du banquet, et, la nuit venue, quand tous les convives eurent bu copieusement, selon la coutume, il ordonna qu'on mît le feu à l'édifice, de sorte que, par le fer ou par le feu, ils périrent jusqu'au dernier. Quant à ceux de ses rivaux qui ne s'étaient pas laissé prendre au piége, ils se virent promptement attaqués par Ingiald; ils purent résister quelque temps avec l'aide des rois de mer, mais finalement sans succès. Ingiald réussit de cette manière à s'emparer à peu près de tout le pouvoir.

On raconte du roi de Norwége, Harald Harfager, avec d'autres circonstances, le même exploit[1]. Harald avait douze ans lorsque, épris de la beauté de Ragna la Fière, fille d'un chef norwégien, il lui déclara son amour. Elle lui répondit qu'elle n'appartiendrait qu'à celui qui soumettrait à sa domination tous les petits chefs du pays[2], et qu'elle ne voulait pas d'autre époux. Harald fit vœu de ne pas couper sa chevelure avant d'avoir conquis sa main, et, dès son avénement, il se mit à l'œuvre.

[1] Voy. le premier chapitre de la saga d'Olaf Tryggvason. Elle est traduite en danois dans le I^er^ volume des *Oldnordiske Sagaer*, Kjöbenhavn, 1826, in-8°.

[2] « Minutula Norvagiæ regna et illa tamen independentia, vix ullo nisi forte interdum militaris fœderis vinculo inter se « juncta, *Fylki* vocata sunt. Vox a *Folk* sive « *Flokr* derivata (gens sive grex); *Fylkis-* « *kóngr* pæne per regem gentilem reddere « suadeo. Vehementer errant qui tales provinciales reges vocarunt. » (Note à l'édition arnamagnéenne de la *Laxdaela saga*, 1826, in-4°, p. 3.)

Pendant dix années, par la force ou par la ruse, il poursuivit ardemment son but. Il conquit d'abord le pays de Trondhiem, puis une partie de la côte occidentale, puis le Tellemark et l'Hordaland. Mais le péril renaissait toujours devant lui, les vaincus se faisant pirates et revenant sans cesse attaquer ses nouveaux domaines. Voulant même tenter un grand effort, ils se réunirent et lui livrèrent un grand combat naval dans la baie de Hafursfiörd, aujourd'hui golfe de Stavanger, à l'extrémité sud-ouest de la Norwége. C'est une journée célèbre dans les souvenirs du Nord. Harald avait à son bord les plus redoutables berserkers; l'armée ennemie se composait des plus fameux vikings, qu'avaient attirés l'amour du péril et l'appât de la récompense. La lutte, engagée au son retentissant des trompettes, se poursuivait avec la fronde, à coups de massue ou d'épieu, quand Harald, debout sur son bord, au milieu de la mêlée, fit donner sa troupe, qui s'était tenue jusque-là tout près de lui, au pied du grand mât. Ce fut le signal de sa victoire. Les principaux chefs confédérés périrent, et Snorre nous a conservé quelques fragments du chant composé en souvenir de cette bataille par le scalde royal Thorbiœrn, qui y assistait. Harald se hâta de profiter de sa victoire : après avoir épousé Ragna la Fière, dont les excitations avaient été la source de sa grandeur, il procéda, au nom de sa royauté suprême, à une véritable dépossession de ses nouveaux sujets. Non-seulement il s'appropria les fruits de l'impôt par tête et les revenus des tribunaux, mais il attribua à la royauté la propriété pleine et entière des communaux, de telle sorte que toute contribution pour droit de pêche ou de chasse, droit de coupe ou de saline, dut être acquittée désormais entre les mains du roi. Bien plus, il alla jusqu'à exiger l'impôt des terres libres, *ódal-iórd,* qui avaient toujours constitué jusqu'alors, et

depuis la première occupation du sol, un genre de p
inaliénable et exempt de toute redevance. Les posses
ces terres indépendantes, *höldar, ódalbornir menn*, se tr
doublement frappés, parce que, indépendamment du
de ne supporter aucune charge, ils avaient encore
prendre à ferme avant tous les autres les terres com
Harald n'en épargna aucun. Les uns résistèrent avec
mais beaucoup cédèrent lâchement. Deux frères, qu
chefs dans le Naumudal, étaient occupés à achever
truction d'un tertre destiné à leur servir de sépulture q
apprirent que Harald s'avançait contre eux. L'aîné, qui
mait Herlaug, fit apporter une grande provision d
dans l'intérieur du tombeau; il y entra avec douze de
viteurs, et en fit murer derrière lui l'ouverture. L'a
contraire, ordonna qu'on préparât sur la colline royale
siége et, un peu au-dessous, des bancs comme ceu
iarls prenaient place d'ordinaire. Il alla s'asseoir une
fois sur le haut-siége qu'il avait, en sa qualité de chef
jusqu'alors, puis, se précipitant à terre, il se laissa ro
qu'aux bancs des iarls, parmi lesquels il se rangeait
sormais. Harald le félicita de sa bonne conduite, et,
chant au cou un bouclier, à la ceinture une épée, il lu
avec le titre d'iarl du roi de Norwége, la domination
le district de son frère et le sien. La plupart des autr
sans imiter précisément l'exemple de l'aîné des deu
préférèrent du moins à l'asservissement l'exil.

Ainsi triompha le mouvement de concentration
chique survenu dans la péninsule scandinave vers l
IX^e^ siècle, peu de temps avant l'avénement du christi
qui allait fortifier encore l'unité politique en même te
l'unité religieuse. Ce mouvement, qui se manifesta,

nous l'avons vu, dans les trois royaumes du Nord, ferma une période de ténèbres et de barbarie confuse, et ouvrit celle où chacun d'eux eut désormais son existence particulière et son histoire écrite. Mais surtout il détermina l'époque de la plus grande expansion des races scandinaves, et donna ainsi le signal d'une des phases les plus importantes de la civilisation moderne. Le génie aventureux des hommes du Nord, impatient de la vie domestique et n'ayant plus les guerres civiles, les lança vers l'Occident et l'Orient dans les expéditions ou les découvertes les plus inattendues et les plus lointaines. Tandis qu'imitant l'ancien exemple des Saxons et des Angles, Danois et Northmans envahissaient l'Angleterre et la France, ravageaient nos côtes, pillaient Rouen et Paris, et se répandaient jusque dans la Méditerranée, d'autres navigateurs, à la suite d'Other et Wulfstan, dont le roi Alfred nous a conservé les récits, partant des ports situés à l'extrémité septentrionale de la péninsule, s'en allaient exploiter la mer Blanche et visiter les bords de la Dvina, remontaient ce fleuve, comme leurs frères d'Occident avaient remonté le Rhin, la Seine, la Loire et la Garonne, effrayaient ces nouveaux rivages, dépouillaient sur la route le temple des Biarmes et la riche idole de Jumala, s'ouvraient un passage jusqu'au cours supérieur du Volga, arrivaient par ce fleuve aux rives de la mer Caspienne, et rejoignaient là une des grandes voies de l'ancien commerce de l'Asie avec l'Europe. En même temps, par la Baltique, dont ils peuplaient les îles et les côtes, ils pénétraient dans le lac de Ladoga, puis dans le vaste continent de l'Europe orientale, fondaient Novogorod, s'emparaient de Kief, se mêlaient aux origines de la Russie moderne, et s'enhardissaient, après s'être grossis, là comme partout ailleurs, de nombreux et hardis compagnons de tous pays, jusqu'à attaquer la capitale de l'empire

d'Orient, dont la faiblesse tremblait à l'aspect de ces ennemis inconnus.

Vers le nord-ouest, nous l'avons déjà vu, de nouvelles découvertes avaient été réservées à la hardiesse irréfléchie, mais prédestinée de ces barbares[1]. Au moment même où ils remplissaient l'Europe de terreur, ils avaient, en poursuivant de ce côté le commerce et la pêche, qu'ils mêlaient toujours à leurs pirateries, rencontré l'Islande, d'où on les verra partir ensuite pour aller découvrir et peupler l'Amérique. Nous avons dit qu'une cause politique allait s'ajouter aux causes diverses qui entraînaient le courant de l'émigration en Islande; nous la connaissons à présent : ce fut, dans chacun des trois royaumes de la péninsule scandinave, la volonté de se soustraire à la domination exclusive d'un roi partout vainqueur. La découverte récente offrait un asile aux victimes de la tyrannie d'Ingiald, de Harald et de Gorm. L'Islande, qui n'avait reçu jusqu'alors que des criminels fuyant les lois, ou, tout au plus, des aventuriers cherchant fortune, allait servir à de plus nobles desseins. Observons la manière dont se fit le *landnám*, c'est-à-dire la prise de possession du sol, que racontent encore en détail Are Frode et les auteurs du Landnama Bok. Ce seront les premiers traits de la civilisation que nous essayons de restituer, et nous pourrons en faire l'application plus tard à l'histoire générale de tout le Nord.

Exilés volontaires, les chefs qui allaient chercher en Islande la liberté étaient pour la plupart de nobles fils des iarls et des

[1] Les Norwégiens avaient colonisé, dès le VIII[e] siècle, l'île de Man et les Orcades. Les évêques de l'île de Man restèrent placés sous l'autorité de l'archevêque de Nidaros jusqu'à la fin du XV[e] siècle. (Voy. la savante publication du professeur P. A. Munch : *Chronica regum Manniæ et insularum*, Christiania, 1860, in-4°.) M. Munch avait trouvé, en 1850, au Musée britannique, le manuscrit original de cette chro-

rois, sinon rois eux-mêmes. Ils ne mettaient pas à la voile secrètement et comme des fugitifs, mais au grand jour, après de longues dispositions, avec femmes et enfants, serviteurs et esclaves, avec toute leur fortune qu'ils transportaient dans leur nouvelle patrie, avec tout un appareil de puissance qui les rendait redoutables encore. Ce n'était point le rebut des populations scandinaves; l'Islande recevait, au contraire, en eux les dépositaires de tout ce que le Nord connaissait de civilisation. On en jugera par le récit suivant, qui forme le début de la Laxdaela saga, rédigée dans sa forme actuelle à la fin du XII^e^ siècle. « Ketil au nez plat, riche habitant du Raumsdal en « Norwége, apprenant les envahissements d'Harald Harfager, et « prévoyant qu'il ne lui serait permis ni de venger le meurtre de « ses parents ni d'échapper lui-même à la servitude, réunit ses « proches et leur dit : Il s'agit d'éviter un grand péril; vous savez « la haine d'Harald contre nous; il ne reste que deux moyens « d'y échapper : ou bien partir en exil, ou bien mourir chacun « dans sa demeure. J'accepterais volontiers pour moi la même « mort qu'ont déjà subie mes parents, mais je ne veux pas vous « envelopper dans mon malheur, et je sais cependant que vous « ne voudrez pas m'abandonner en un tel péril. » — Biörn, fils « de Ketil, répondit : « Mon avis est qu'à l'exemple de plusieurs « chefs illustres nous quittions ce pays; et je ne pense pas qu'il « y ait grand honneur à attendre ici que les esclaves d'Harald « viennent nous dépouiller et nous donner la mort. » — Comme « presque tous les assistants applaudirent à ces paroles, Biörn

nique latine, qu'il a commentée à l'aide d'autres documents relatifs au même sujet, par lui découverts en 1860 dans la Bibliothèque du Vatican. Son commentaire et son introduction, donnant l'histoire des premières colonies norwégiennes dans ces îles, avec les inscriptions runiques trouvées dans l'île de Man, sont écrits en anglais (225 pages).

« et Helgi, son frère, proposèrent qu'on se transp
« Islande; ils avaient entendu dire de cette île beau
« bien; la terre y était bonne; il n'y avait pas besoin d
« ter de bétail; la mer y jetait fréquemment des bal
« les côtes, et la pêche y était abondante dans toutes
« sons de l'année. — Ketil dit qu'il était trop vieux p
« à la recherche de ces pêcheries; il préférait les mers
« tales, qu'il avait souvent parcourues en viking et o
« contrerait des plages à lui connues. — Ces résolution
« Ketil ordonna un grand festin, maria sa fille Th
« Helgi le Maigre, et fit ensuite ses préparatifs de dépa
« sa seconde fille, et plusieurs de ses proches l'accompa
« tandis que ses fils partaient pour l'Islande. »

A peine débarqué sur la plage qui lui a été désignée
nous l'avons vu plus haut, par un signe des dieux, l
arrivant prend possession du sol, soit en allumant à l
chure d'un fleuve un grand feu dont les rayons, a
qu'ils se répandent, lui en soumettent les rives; soit en
crivant par des bûchers placés à égale distance en
uns des autres tout le territoire qu'on peut de la sort
rer en un jour; soit en faisant le tour du nouveau
une torche allumée à la main et dans un sens opposé
apparent du soleil, c'est-à-dire de l'ouest à l'est; soit
çant à travers le pays une flèche enflammée; soit en m
son passage par des signes sur les arbres ou sur les
signes que la loi reconnaît et protége; soit enfin par
autre de ces symboles dont les peuples primitifs sont
à faire un langage figuré. Le Landnama Bok en offre u
nombre d'exemples : « Einar, que ses parents des
« ne veulent pas reconnaître parce qu'il est né d'une
« équipe un navire avec ses deux frères, Vestmar et Ven

« émigre en Islande. En abordant, ils fichent une hache sur le « promontoire de Réitargnúp, et le golfe qui baigne son pied « en prend le nom de Eggsarfiörd ou golfe de la hache. En « un second lieu ils érigent la figure d'une aigle tournée vers « l'occident, et donnent à ce lieu le nom de Arnarthúfa, c'est- « à-dire la colline de l'aigle; en un troisième enfin ils dressent « une croix, et c'est aujourd'hui le Krossás, c'est-à-dire la col- « line de la croix; ils s'emparent ainsi de tout le golfe d'Egg- « sarfiörd. » Dans un autre récit[1], Oddr étant arrivé avec les siens dans un domaine dont l'incendie chassait l'ancien propriétaire, prend d'une des cabanes en ruine un tison enflammé, fait, à cheval, dans le sens opposé au cours du soleil, le tour de l'habitation, en portant ce tison à la main et en disant : « Je prends pour moi ce domaine, je déclare ce do- « maine désert; vous tous qui êtes ici, vous êtes mes témoins. » D'autres enfin provoquent en duel le possesseur du sol qu'ils convoitent, et, s'ils le tuent, restent légitimes propriétaires[2]. Une fois les limites tracées, on construit l'habitation du chef, avec la grande salle oblongue, munie de deux bancs parallèles aux deux parois principales; au milieu d'un de ces bancs est le haut-siége, auquel on adapte les piliers sacrés apportés de la mère patrie, et qui ont déjà servi à déterminer, au nom des dieux, où l'on a dû aborder et fixer le premier établissement. Le plus pressé est ensuite la construction d'un temple ou *hof*. Beaucoup de chefs qui, en Norwége, étaient *hofgoðar*, c'est-à-dire prêtres ou présidents d'un temple, ont apporté des fragments ou même toute la charpente de leur ancien sanctuaire, et surtout quelques poignées de terre empruntées au sol qui supportait en Norwége l'autel où étaient les statues de

[1] Voy. Finn. Johannæus, *Historia ecclesiastica Islandiæ*, Havn. 1762, in-4°, p. 9, n. — [2] *Eyrbyggia saga*, c. VIII.

leurs dieux; ces fragments ou cette terre suffisent po
nouveau temple soit, sous un nouveau ciel, égalemer
table et sacré. Le temple islandais consiste lui-mêr
grand édifice dont l'enceinte forme un asile, et a
duquel on voit, sur un tertre, un autel supportant d
flamme qui ne doit jamais s'éteindre, puis un annea
d'argent sur lequel chacun prête serment et que le c
à la main pendant toutes les réunions, enfin la chau
tinée à recevoir le sang des victimes, et l'instrument av
on asperge de ce sang les murs et l'assemblée[1]. Tou
de l'autel sont les images des dieux. On voit dans les
la pierre aiguë sur laquelle on brise les reins des vict
maines, un lac, une rivière ou une chute d'eau, où
cipite ceux qui sont voués aux dieux. Tout Islan
acquitter un impôt pour le temple et s'y rendre su
ordres de celui qui y préside. Celui-ci doit, en retou
tenir l'édifice et subvenir aux repas qui accompagnen
religieuses. Troisièmement enfin, on s'empresse de c
dans le voisinage du temple, un certain emplacement
séances du tribunal ou *thing* où se jugeront tous les d
et tous les méfaits, et où se décideront, en présence
les questions intéressant la nouvelle colonie. Le
toujours établi sur quelque haut lieu, parce que les ha
passent pour être habités par les génies envoyés des
pour inspirer à ceux qui y méditent les résolutions
sages. Si l'on ne rencontre pas une hauteur que son
ment naturel protége suffisamment, on entoure le th

[1] Voy. la saga d'Hakon *Aðalsteins fóstri*, dans l'*Heimskringla* de Snorre Sturleson, c. VIII de la saga, p. 136 de la traduction danoise de M. Grundtvig, 1818, in-4°. (Voyez, sur les sacrif vaux et de menu bétail, l'*Ey* c. XVIII, p. 55.)

fossé ou d'une haie ou de quelque autre obstacle qui le mette à l'abri des agressions. Aussi voit-on les things appelés quelquefois *rettr,* mot qui désigne primitivement, dans le Grágás et les sagas, les parcs où l'on enferme, à l'automne, plus près des habitations, le menu bétail qu'on a laissé, pendant l'été, dans la montagne. *Afrett* signifie, dans le Grágás, un pâturage. Les things sont donc par excellence des lieux soigneusement fermés, comme ces pâturages ou ces parcs [1].

Le chef de la colonie préside au tribunal, comme à l'administration du temple et du culte, et il est de la sorte à la fois chef politique et civil, prêtre et magistrat. Le titre norwégien de *goði,* qu'il conserve, désigne également ces trois sortes de puissance. Le nom de *goð-orð* s'applique à la circonscription sur laquelle domine un tel chef et à sa dignité. Primitivement son autorité est grande. Aux temps les plus anciens du paganisme, lui seul égorge les victimes, prend sur l'autel l'anneau d'argent, le trempe dans le sang et en arrose l'assemblée; lui seul d'abord rend la justice dans son thing à tous ceux de son district et les commande dans les expéditions guerrières. Protecteur et gardien de la communauté, il en exerce toute la police intérieure, et tire de l'exercice de ces devoirs certains revenus. Un navire étranger aborde-t-il sur son rivage, il arrive à cheval avec quelques agents par lui désignés, au-

[1] Voy. Arnesen, *Historisk Indledning til den gamle og nye Islandske Rættergang.* (*Introduction historique à la procédure ancienne et moderne de l'Islande*), avec les notes de John Erichsen et une préface de Kofod Ancher, Copenhague, 1762, in-4°, p. 334, note. — A Rome les enceintes en bois construites au Champ de Mars pour les comices par centuries s'appelaient *septa* ou *ovilia*, « parcs de bergerie. » C'étaient les περιφράγματα de l'Attique. Les planches furent remplacées, au temps d'Auguste, par de superbes portiques en marbre portant encore le même nom : « Septa marmorea. » (Voy. Aug. Pauly, *Real-Encyclopædie*, VI Band, erste Abtheilung, s. v. Septa.)

torise le débarquement, perçoit l'impôt, fixe le prix des marchandises à importer, achète avant tous les autres, et accorde à certaines familles le droit d'acheter et de choisir immédiatement après lui. Il offre l'hospitalité aux étrangers, qui la lui payent d'ordinaire. A lui le droit d'aubaine et les amendes, et maintes prérogatives, sources de grands profits. D'ailleurs le *goðorð* est inamovible, sauf après certains délits; il est héréditaire et peut passer à une femme ou à un enfant, au nom de qui un tuteur l'administre; on peut aussi l'acheter.

L'autorité des *goðar* islandais, qui reproduit celle des chefs de famille et des petits rois de la Norwége, est, comme on voit, fort étendue. Toutefois elle se trouve corrigée et limitée par la liberté des citoyens. S'il est vrai que tout Islandais soit rigoureusement tenu de s'inscrire dans le district d'un des *goðar* voisins de son habitation, du moins il lui est permis de choisir sa résidence dans un cercle assez étendu, qui deviendra bientôt une circonscription légale comprenant trois *goðorð;* si même il se trouve mal de son premier choix, il a le droit de s'offrir au second ou au troisième de ces magistrats, à condition de présenter et de faire accepter, pour ce changement de résidence, des raisons valables; il peut, enfin, s'il compte pour rien les difficultés du climat et de la distance, réclamer justice à tel tribunal ou thing qu'il préfère. Il arrive de la sorte que celui des *goðar* qui protége mal ou qui opprime ses administrés voit son *goðorð* dépérir entre ses mains. L'indépendance personnelle, dont le sentiment est si fort inné dans le cœur des anciens Scandinaves, tempère ainsi et contient le système oligarchique, qui se montre partout dans leur histoire primitive. Ce système s'ouvrira, d'ailleurs, promptement pour laisser une place respectée à l'idée de la loi, de la loi protectrice de tous et de chacun en particulier, de la loi, dont chaque citoyen,

dans la société scandinave, se croira, si les circonstances le demandent, l'organe et l'instrument, et dont une idée exagérée de l'État ne viendra pas usurper la puissance ni gêner l'action. Nous verrons les *goðar*, bien différents en cela des seigneurs féodaux, surveiller l'administration de la justice plutôt que la rendre eux-mêmes, et s'acquitter ainsi d'une fonction plutôt qu'exercer un privilége. Tandis que la féodalité confondra le droit public et le droit privé, ils seront nettement distingués ici, sans danger qu'une centralisation extrême détruise entre eux l'équilibre.

A mesure que l'île se peupla de nouveaux colons, la constitution primitive se trouva insuffisante, et cette insuffisance engendra quelques désordres. Le temps et la nécessité amenèrent une certaine centralisation, qui dut avoir pour résultat surtout de remédier à l'isolement et à la dispersion des chefs. Un demi-siècle après le commencement de la colonisation, la législation d'Ulfliot se fonda sur la base d'un pouvoir public, unique et général.

Norwégien de naissance, Ulfliot était depuis longtemps établi en Islande, et cette île était devenue sa patrie d'adoption. Témoin de la confusion qui régnait dans la république, il conçut le projet de réunir les différents chefs par un lien commun, de les soumettre à une seule loi, à une seule juridiction qui les dominerait tous, même les plus puissants. Avant de mettre à exécution son projet, il crut nécessaire de faire un voyage vers son beau-frère le Norwégien Thorleif le Sage, *lögmaðr* ou légiste fort renommé; il voulait, comme jadis Lycurgue visitant la Crète, se retremper à la source première des institutions qu'il aspirait à réformer. Sexagénaire, il traversa de nouveau l'Océan et resta auprès de Thorleif pendant trois années; de retour en 928, il engagea les Islandais à adopter la législation

qu'ils avaient tous deux méditée et qui se modelait de plus près encore sur les lois norwégiennes.

De cette législation d'Ulfliot les auteurs du Landnama Bok nous ont conservé quelques fragments, qui n'en donnent probablement pas, il est vrai, les dispositions les plus importantes, mais dont le caractère, tout religieux, confirme bien l'antiquité :

« Le commencement de ces lois païennes était, disent-ils, au « chapitre VII de la IV^e^ partie, qu'on ne devait employer sur « mer aucune embarcation ayant à la proue une tête d'animal; « ou bien l'on devait, avant d'être en vue du rivage, enlever « cette tête, de sorte qu'il n'y eût ni visage hideux ni gueule « béante qui pût effrayer et mettre en fuite les génies tutélaires « de la contrée.

« L'anneau sacré, pesant deux onces au moins, devait être « placé sur l'autel du temple principal. Le *goði* ou prêtre devait « le tenir à la main pendant les cérémonies, après l'avoir trempé « dans le sang du taureau sacrifié.

« Quiconque avait à plaider une affaire devant le thing ou « tribunal devait commencer par prêter serment sur cet an- « neau par-devant deux ou plusieurs témoins : « Je vous prends « comme témoins, devait-il dire, que, sur l'anneau sacré, je « prête serment, serment conforme à la loi. Que Freyr m'as- « siste, et Niörd et le dieu Ase tout-puissant, comme il est vrai « que je soutiendrai cette cause avec toute la droiture, toute « la sincérité et tout le respect des lois possible, et que j'ac- « complirai de même tous les actes légaux pendant la session « de l'*Althing* ![1] »

Les lois d'Ulfliot enjoignaient, en outre, au *goði* d'intervenir

[1] Ce serment était appelé le *Stallahrings Eidr.* (Voy. Arnesen, p. 249. — Cf. *Viga Glums saga*, c. XXV, apud Arnesen, p. 251, n. 179.)

personnellement quand abordaient les marchands étrangers, venus de Suède et de Norwége, de fixer le prix de leurs denrées, les heures et étapes de vente, les logements, etc. Elles l'autorisaient, au besoin, à leur interdire toute vente dans sa circonscription. C'est Ulfliot aussi qui exigea que tout accord entre deux personnes ou deux familles ennemies, pour être valable, fût conclu devant les tribunaux. Il voulait protéger ainsi, sans aucun doute, les plus faibles contre la tyrannie des plus puissants[1].

Telles étaient quelques-unes des dispositions particulières que l'état des mœurs en Islande avait suggérées au nouveau législateur au commencement du dixième siècle. Mais la nouveauté de sa constitution était, nous l'avons indiqué, dans la création d'un lien commun réunissant tous les différents chefs, et ce lien commun fut l'Althing ou assemblée générale présidée par un magistrat élu, qui devenait le chef suprême de la république. « Dès qu'Ulfliot fut de retour, dit le Landnama Bok, « l'Althing fut constitué et des lois communes régirent ce « pays. »

Nous étudierons dans le second chapitre l'organisation de l'Althing, qui est resté le principal organe des institutions politiques et judiciaires de l'Islande; achevons ici l'histoire de l'entier développement de cette ancienne constitution. L'œuvre n'était pas complète; l'édifice érigé par Ulfliot avait désormais un faîte, mais il y manquait des degrés. Are Frode nous apprend qu'il y eut, peu de temps après la réforme d'Ulfliot, un grand procès entre deux puissants Islandais, Thord Gellir et Tungú Oddr. Par suite de la nouvelle organisation, ce procès coûta aux parties et à leur clientèle d'innombrables voyages à l'Althing, d'incroyables dépenses, un trouble inouï, des ren-

[1] *Gull Thoris saga*, c. xv.

contres fâcheuses, des querelles privées, des désastres et des meurtres. Aussi Thord Gellir, pendant une des sessions de l'assemblée générale, dit-il publiquement combien, en beaucoup de cas, il était fâcheux d'avoir à se rendre vers des tribunaux éloignés et inconnus, et que de peine il avait eue, pour sa part, à établir sa poursuite. Sa réclamation paraissant fondée, on divisa l'île en quatre *fiorðungar* ou quartiers, chacun d'eux se subdivisant en trois things, excepté celui du Nord, qui en eut quatre. Ces things locaux devaient tenir leurs assises régulières au printemps, et prenaient de là le nom de varthings ou things du printemps; chacun d'eux se subdivisait en trois des anciennes circonscriptions nommées *goðorð;* trois chefs de ces *goðorð* composaient, comme juges, le thing du printemps.

Cette répartition, qui eut lieu en 964, effaça naturellement et absorba les things primitifs, établis arbitrairement, suivant la puissance ou le gré des chefs de l'émigration primitive, et ainsi se trouva fixée, sauf quelques modifications ultérieures, la constitution que l'Islande devait conserver pendant toute la période de son indépendance. Pour étudier cette constitution en elle-même, ayons recours au Grágás, qui en montre à la fois l'esprit et les ressorts.

II.

Institutions politiques. — L'Althing islandais considéré comme assemblée législative et politique.

On désigne sous le nom de Grágás le livre qui nous a conservé, réunies et commentées, les différentes lois que l'Islande s'est données depuis l'époque de la colonisation jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle. Nous avons conduit, dans le chapitre précédent, l'histoire de la constitution islandaise jusqu'à la fin du X^e^ siècle,

où elle atteignit son entier achèvement. Jusqu'alors les lois avaient été conservées par la seule tradition orale, à peu près exclusivement. Quand vint le christianisme, vers l'an 1000, l'Islande connut l'écriture, ou, du moins, des caractères d'un usage plus facile que n'étaient les runes. Peut-être ne s'en servit-elle pas fréquemment dès le XI^e^ siècle pour la rédaction de formules qui étaient encore familièrement fixées dans toutes les mémoires; mais, en 1117, les anciennes lois de la république étant devenues décidément trop nombreuses et trop compliquées pour être retenues, comme autrefois, par le seul souvenir, plusieurs d'entre elles ne convenant plus d'ailleurs aux récents progrès de la civilisation dans l'île, le magistrat suprême ou président de l'Althing, Bergthor fils de Rafn, proposa une rédaction définitive et complète de celles qui resteraient en vigueur. La proposition fut adoptée, et l'œuvre confiée aussitôt à Bergthor lui-même, à son frère Haflidi Másson, et à quelques autres citoyens choisis pour ce dessein. Nous apprenons par le témoignage contemporain d'Are Frode qu'Haflidi, le plus riche des Islandais, prêta sa maison et fit les frais rendus nécessaires par ce grand travail. Les délégués révisèrent toutes les lois encore en usage, retranchant et ajoutant, suivant qu'il leur semblait utile. Leur travail préparatoire fut soumis à l'Althing pendant l'été suivant, et le suffrage de cette assemblée décida, à la majorité des voix, lesquelles de ces lois ainsi modifiées feraient partie du nouveau code. Lu à l'assemblée générale de l'année 1118, le code ainsi revisé fut unanimement adopté; plusieurs copies en furent faites, et l'exemplaire dressé par les soins d'Haflidi lui-même dut être conservé chez le magistrat suprême pour servir de modèle authentique.

Toutefois cette première rédaction des lois islandaises ne fut

pas définitive. Quatre ans après la rédaction des lois civiles et criminelles, c'est-à-dire en 1123, on y ajouta un code ecclésiastique ou *Kristinna laga þáttr* dont l'auteur ou l'un des auteurs fut peut-être Saemund Frode, rédacteur présumé de l'ancienne *Edda,* et disciple de l'Université de Paris. Sept ans après, en 1130, d'importantes modifications furent apportées aux lois civiles. Il y eut encore d'autres sources d'additions et de corrections fréquentes. Une des principales fut l'introduction de nouveaux édits dans le corps général des lois en vigueur. Le magistrat suprême de la république, qui n'était autre que le président de l'assemblée générale, élu par elle pour trois ans, avait le droit et le devoir de promulguer, à son entrée en charge, non pas précisément, comme le préteur à Rome, un édit, mais une sorte de commentaire, qui, sans se substituer au code, devait le compléter, et qui était valable tant que ce magistrat restait en fonctions. Le successeur adoptait souvent les commentaires d'un de ses prédécesseurs, qui finissaient par gagner, en tout ou partie, force de loi. De plus, l'élection pouvant être renouvelée en faveur d'une même personne, certains magistrats conservaient le pouvoir pendant toute leur vie, et l'on conçoit qu'à l'aide de leur longue et durable autorité quelques-unes de leurs maximes aient pu rester inscrites parmi les lois définitives. Autres causes de changements et d'additions : la chose jugée, surtout dans les cas difficiles, faisait règle, non pas seulement pour les parties dans le présent, mais aussi pour les générations suivantes; les précédents, retenus d'abord et invoqués par la mémoire des plaideurs et des juristes, entrèrent facilement dans le corps du droit civil dès qu'on sut employer communément l'écriture; s'il arrivait qu'en présence d'un cas douteux ou de complications imprévues la loi interrogée gardât le silence, le magistrat suprême, sur la demande

de l'une ou de l'autre partie, devait convoquer les magistrats inférieurs; ce tribunal improvisé jugeait, à la majorité des voix, le cas qui lui était soumis, et la décision devenait loi pour l'avenir. Enfin, le magistrat devait lire publiquement, chaque année, une partie du code à ses administrés; à cette lecture il était tenu d'ajouter des éclaircissements sur les passages difficiles ou obscurs; il devait répondre aux citoyens qui venaient, en dehors des sessions régulières, le consulter chez lui; et l'on comprend que ces explications et ces réponses n'aient pas manqué de se glisser parmi le reste des lois.

Nous ne possédons plus le code islandais tel qu'il a été rédigé une première fois en 1118. Le manuscrit d'Haflidi et ses copies fidèles ont été perdus. Il ne nous est resté qu'un singulier recueil datant du XIII^e^ siècle, où se rencontrent, avec les principales dispositions du code de 1118, rangées dans un ordre probablement nouveau, les modifications et additions successives et les commentaires dont nous venons d'énumérer les occasions diverses. Ce recueil est ce qu'on appelle aujourd'hui le Grágás. On y reconnaît, au milieu de l'ancien texte, les décisions mêmes des magistrats, qu'un long usage y a introduites; le plus souvent on ne saurait s'y méprendre, car le discours devient subitement direct, et le magistrat parle en son propre nom; il en arrive précisément de même pour ce qui nous reste du droit prétorien dans le Digeste. On ne saurait douter, de plus, qu'un grand nombre d'interpolations, difficiles à discerner aujourd'hui, ne se soient introduites dans ce recueil, sous l'empire des différentes causes que nous avons signalées.

Le Grágás nous est resté en deux manuscrits *principes* sur parchemin, qu'une foule d'autres manuscrits sur papier ont ultérieurement reproduits. L'un des deux premiers, exécuté

plus anciennement et sur un plus ancien modèle, paraît dater de 1250, et est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Copenhague : c'est le *codex regius;* l'autre, rédigé de 1271 à 1275, fait partie de la célèbre collection arnamagnéenne à l'Université de Copenhague : c'est le *codex arnamagnæus.* Probablement nous avons dans ces deux manuscrits un simple résumé de l'ancienne loi, tel que quelque magistrat l'avait pu rédiger pour aider sa mémoire et se rendre la tâche plus facile, en se réservant d'y ajouter les nouveaux règlements, ses propres décisions, celles de ses prédécesseurs et ses commentaires personnels. Ce n'est plus un code, c'est un *compendium* raisonné que nous avons sous les yeux, ou même seulement un cahier de notes entremêlées de textes.

Quant à la dénomination de Grágás, qui désigne exclusivement ce recueil aujourd'hui, et qui s'étend à l'ancien code que seul il représente, elle est toute moderne. Inconnue dans les documents du moyen âge, elle ne commence à paraître que dans les livres du XVII^e^ siècle. On la trouve pour la première fois, suivant le témoignage du savant M. Werlauff, dans les ouvrages inédits de Biörn de Skardsá, mort en 1665. Dans son Lexique runique, publié en 1650, Olaüs Wormius désigne plusieurs fois du nom de Grágás le code le plus ancien de l'Islande. Mais on chercherait en vain la même dénomination dans le livre d'Arngrim Jonsson sur l'histoire de l'Islande publié à Hambourg sous le titre de *Crymogæa,* en 1609. Bien que l'auteur y cite précisément les mêmes titres de paragraphes et de chapitres que nous retrouvons dans nos deux manuscrits, et d'après ces manuscrits sans aucun doute, cependant il ne connaît d'autres expressions pour désigner le vieux code lui-même, dont il donne de nombreuses citations, que celles de *code primitif,* d'*ancienne loi,* etc. Ce n'est pas à dire, d'ailleurs, que

ces érudits, Biörn de Skardsá et Olaüs Wormius, qui ont employé les premiers, au milieu du XVII^e^ siècle, le mot de Grágás, aient été les inventeurs de cette dénomination. Il est beaucoup plus probable que le peuple islandais l'avait appliquée avant eux, afin de distinguer le recueil contenant les anciennes lois des codes imposés ultérieurement par les rois de Norwége, comme le *Járnsiða* et le *Jons Bok;* les collectionneurs, les copistes et les savants n'auront fait ensuite qu'adopter et enregistrer un usage établi. Le mot de Grágás n'a lui-même d'autre sens que celui d'un âge très-avancé; il signifie oie grise; c'était une croyance populaire en Islande que les oies grises sauvages parvenaient d'ordinaire à une extrême vieillesse, et les paysans islandais se servent encore aujourd'hui de cette expression en parlant d'une personne qui a vieilli. Le mot signifiait donc, chez ce peuple habitué au style figuré, le plus ancien des codes, la plus ancienne des lois, et il désignait avec le même sens le recueil manuscrit où cette loi était contenue. Nous devons ajouter cependant qu'on propose quelquefois une autre étymologie. Le mot *gás* paraît avoir désigné le parchemin, et, par suite, un manuscrit sur parchemin ou même un volume relié en parchemin; *grágás* signifierait donc la même chose que *gráskinna,* manuscrit de parchemin ou relié en parchemin gris.

Nous possédons deux éditions imprimées du Grágás, chacune reproduisant un des deux manuscrits primitifs, avec les additions et les variantes de l'autre. La plus connue de ces deux éditions est celle qui a été donnée par les soins de la commission arnamagnéenne, en 1829, avec une traduction latine, et qui se compose de deux volumes in-quarto. La traduction, la disposition des diverses parties, les notes, les tables et les deux index, celui des choses et celui, fort précieux, des

mots, y sont l'œuvre d'un Islandais, M. Thord Sveinbiörnsson. L'introduction seule est de J. F. G. Schlegel[1]. Une autre édition, avec traduction danoise, a été entreprise par la société littéraire du Nord, *Nordiske Literatur-Samfund,* à Copenhague, et confiée aux soins de M. V. Finsen. La première partie a paru en 1850, la 4ᵉ en 1856; l'ouvrage n'est pas terminé. Les notes y sont rares, mais substantielles; la traduction est scrupuleuse et bien souvent plus claire que la traduction latine de M. Sveinbiörnsson. L'édition manque encore d'une introduction.

Pour ce qui est du contenu et des principales divisions du Grágás, il est facile de s'en rendre compte, si l'on ne se préoccupe pas des différences entre les deux manuscrits, peu importantes après tout. On rencontre d'abord dans ces deux manuscrits le code ecclésiastique, *Kristinna laga þáttr,* de 1123, et qui était la partie la plus importante aux yeux des copistes du XIIIᵉ siècle. M. Sveinbiörnsson avait cru devoir l'omettre dans l'édition arnamagnéenne, et cette omission était d'autant plus regrettable, que la seule édition qu'on en eût, celle de Cl. Thorkelin, était fréquemment fautive. M. Finsen a inséré et traduit en tête de son travail ce code ecclésiastique, qui n'est pas d'une médiocre importance pour faire comprendre la loi judiciaire et civile, placée immédiatement après, ou même les lois religieuses du paganisme, auxquelles il fait de perpétuelles allusions. Le reste du recueil, tel qu'il se présente dans l'édition arnamagnéenne, se divise en dix sections, dont chacune se subdivise en titres. Les trois premières sec-

[1] Jean-Frédéric-Guillaume Schlegel, né le 4 octobre 1766 à Copenhague, mort le 19 juillet 1836, fut un des juristes érudits les plus distingués du Danemark. Comme son père il fut longtemps professeur à l'Université de Copenhague et élevé à plusieurs hauts emplois. On trouvera la liste de ses nombreuses publications dans le dictionnaire d'Erslew, *Almindelig Forfatter Lexicon,* tome III, pag. 58 sq.

tions traitent de l'organisation judiciaire, c'est-à-dire des droits et des devoirs du premier magistrat, de la constitution des tribunaux suprêmes, et de la procédure. Les quatrième, cinquième et sixième sections traitent du droit civil, c'est-à-dire des héritages, de la condition des pauvres, des proscrits, des affranchis, et de la condition des femmes. La septième section a pour titre ces mots, *Kaupa-Bálkr,* que M. Sveinbiörnsson traduit par *De commerciis.* Il faut l'entendre sans doute de toutes les sortes de négociations et de contrats qui peuvent survenir entre les particuliers : « C'est, dit M. Pardessus, comme quand « le droit romain dit, *res intra commercium, res extra commer-* « *cium,* ou bien comme l'entend l'article 1128 du code civil « français : Il n'y a que les choses qui sont dans le commerce « qui puissent être l'objet des conventions. » La huitième section est une sorte de code criminel; la neuvième contient les dispositions relatives à la propriété foncière, et la dixième enfin est un petit code maritime.

Ce n'est pas à dire que l'ordre général soit rigoureux, ni que chaque division contienne exactement ce que son titre annonce. Soit par le peu d'expérience des rédacteurs, soit par l'effet des additions successives que nous avons signalées, soit enfin parce que cette législation reproduit naturellement la complexité un peu confuse de la société dont elle est l'image, d'une part les catégories ne sont pas nettement tranchées, et de l'autre les matières, dans chaque division, paraissent souvent confondues. Toutefois un effort excessif n'est pas nécessaire pour coordonner clairement les lois éparses et reconstruire en son entier tout l'édifice.

Les codes d'un peuple qui commence à s'ouvrir à la civilisation, surtout si ce peuple est bien doué et destiné à un grand rôle, contiennent l'expression attachante de toute sa vie mo-

rale, car il y inscrit tous ses instincts et toutes ses passions. C'est l'honneur de l'humanité de sentir de bonne heure la nécessité et la majesté de la loi, et si profondément, que les sociétés naissantes identifient, dans cette seule vue et pour ce seul intérêt, l'ordre politique, l'ordre civil, l'ordre moral et l'ordre religieux; elles sont d'autant plus portées à invoquer cette tutelle, qu'elles sont plus naïves; leur chef militaire est en même temps leur prêtre et leur juge, et, placée dans ces conditions, la loi, qu'elle soit transmise uniquement par la tradition ou bien qu'elle soit écrite, envahit bien au delà de son domaine naturel.

Le Grágás contient par-dessus tout un code judiciaire et pénal. Mais les institutions judiciaires touchent de très près aux législatives, ainsi qu'à toute l'organisation politique, chez un peuple à peine civilisé et dans un état social où la séparation des pouvoirs n'est pas encore exactement tranchée. L'administration de la justice est ici une des fonctions de la même assemblée qui fait et corrige les lois, et qui est dépositaire de toute la puissance publique. En même temps donc que le Grágás nous éclairera sur la procédure et la pénalité islandaises, il nous apprendra comment s'étaient constitués, dans un État qui reproduisait, nous l'avons dit, toutes les institutions du nord scandinave, le pouvoir législatif et le pouvoir politique. Les premiers chapitres, qui traitent de l'organisation de l'Althing, nous fourniront à eux seuls les principaux traits de ce tableau.

Mais, avant d'étudier le texte du Grágás, il faut décrire les lieux qui ont servi de théâtre aux institutions qu'il dépeint.

Le frère même d'Ulfliot, Grím à la barbe de chèvre[1], avait

[1] *Geitskŏr*, à la barbe, à la chevelure de chèvre; ou bien, en lisant *Geitskór*, au soulier, au pied de chèvre.

reçu une somme, fournie en commun par tous les notables Islandais, pour visiter l'île et rechercher l'emplacement qui conviendrait le mieux à la future assemblée générale. Celui qu'il désigna correspondit singulièrement, par son étrange majesté, à la sévérité du génie scandinave et à la dignité du rôle auquel il fut réservé.

Non loin et un peu à l'est de Reikiavik[1], on remarque, sur la carte d'Islande, un lac de 50 à 60 kilomètres de tour, appelé le lac de Tingvellir. Une plaine s'étend au nord du lac; c'est la plaine de Tingvellir, formée tout entière de matières volcaniques. Jadis, sans doute, dans une des plus formidables convulsions de l'Islande, une immense nappe de lave est descendue du centre de l'île; cette nappe a rencontré le lac et ses rives; du lac elle a comblé la partie septentrionale; puis, en se refroidissant, elle s'est affaissée dans l'abîme qu'elle avait envahi, laissant à l'est et à l'ouest deux plateaux plus élevés, dont elle s'est séparée en se déchirant; l'une et l'autre déchirures sont encore visibles; elles ont formé deux immenses crevasses qui forment les limites orientale et occidentale de la plaine de Tingvellir. Celle de l'est s'appelle Hrafnagia, c'est-à-dire le ravin des corbeaux; celle de l'ouest s'appelle l'Almannagia, c'est-à-dire le ravin public ou de tous les hommes, sans doute parce que c'était là, comme nous l'expliquerons tout à l'heure, qu'affluaient et s'établissaient même les nombreux spectateurs attirés chaque année par l'Althing. Le Hrafnagia, dont les parois se sont éboulées çà et là, est, à vrai dire, une médiocre tranchée; mais, au contraire, l'Almannagia excite la surprise et l'admiration. C'est un immense corridor, une sorte de rue qui semble taillée au milieu du roc volcanique dans une étendue de 8 à 10 kilomètres, sur une largeur de

[1] A une distance de 6 ou 7 heures à cheval.

15 à 20 mètres, et presque sans sinuosité. Le mur occidental est élevé de 25 à 40 mètres à pic; le mur oriental, moins régulier et généralement moins élevé, est oblique; il incline vers la plaine absolument comme au jour terrible où s'est faite la dislocation de la matière volcanique qui se contractait en se refroidissant, et comme à l'instant même où le refroidissement a arrêté subitement et solidifié dans sa chute la masse énorme détachée du plateau occidental pour aller suivre dans sa dépression toute la plaine de Tingvellir. Les traces de la séparation sont visibles, dans l'Almannagia, comme si elle avait eu lieu hier; aux angles et aux lignes d'une des deux parois correspondent les angles et les lignes de l'autre, aussi exactement que si ces parois venaient d'être détachées par des moyens mécaniques. Autre singularité, l'Almannagia est traversé obliquement, du nord-ouest au sud-est, et dans un assez court espace, par un torrent, l'Öxará, qui vient y tomber du plateau occidental en formant une première cascade de 30 mètres, puis une seconde, pour s'échapper de là dans la plaine, et se perdre, après avoir formé trois petites îles, dans le lac de Tingvellir. Quant à la plaine elle-même, ce n'est, dit un témoin oculaire[1], qu'une croûte de lave couverte de grosses

[1] M. de Saulcy, qui a bien voulu me communiquer ses dessins, ses notes, ses plans faits sous la tente, et m'éclairer de ses souvenirs. M. de Saulcy avait déjà lui-même rédigé en partie ces notes en vue d'une communication intéressante insérée dans *le Constitutionnel*, 16 et 17 septembre 1856. Plusieurs autres voyageurs qui ont accompagné en Islande S. A. I. le prince Napoléon : M. Ch. Giraut, peintre attaché à l'expédition, et qui a envoyé à l'exposition de peinture de 1861 une reproduction intéressante du paysage de Tingvellir; M. Rousseau, du muséum d'histoire naturelle; M. Hubaine, secrétaire des commandements de S. A. I. etc. m'ont aussi aidé de leurs bienveillantes informations. M. Charles Sallandrouze de Lamornais, officier de *l'Artémise* pendant la station navale de 1859-60 sur les côtes d'Islande, a fait à mon intention une nouvelle visite à Tingvellir, et a soigneusement consulté la tradition orale. Les simples rapports des guides du pays se sont trouvés d'accord avec les textes du Grágás et de la saga de Nial.

la seconde de ces hauteurs, celle du nord, servait au
de l'assemblée législative et politique ou *lögretta*, ta
sur la première, celle de l'est, siégeaient les tribunau
là proprement le célèbre *lögberg* ou rocher de la loi.
sident de l'Althing se plaçait au milieu du tertre, to
l'occident; il voyait aisément quand la lumière du so
mençait à éclairer le mur occidental de l'Almannagia.
voulait qu'il réglât là-dessus certaines opérations d
naux; par exemple, et pour emprunter les expressio
fois pittoresques, de la traduction latine du Grágás (s
titre 5), on procédait à la récusation des juges « seriss
« sol, e nomophylacis ad rupem jurisdicundi sede,
« tali chasmatis rupi superinstare videretur[1]. » En pré
président ou *lögsögumadr* étaient les juges, qui entou
monticule. Des gardes défendaient l'entrée à l'endroit
cher n'a pas plus de 8 mètres de largeur totale. Outre
armé on comprend que le roc était rendu inexpugi
les crevasses dont il était et est encore entouré; ce
effet, de véritables abîmes dont l'ouverture béante
15 mètres et dont une eau verte et bleue ne laisse pa
sa transparence, calculer la profondeur. Le seul aspe
pire aujourd'hui l'horreur et éveille de tristes souven
d'une victime y a péri. En 1742, un fonctionnaire
infidèle et redoutant le châtiment de sa faute, s'est
volontairement dans la fissure occidentale, à laquelle
son nom; c'est le Nicola-gia[2]; de l'autre côté, au po

[1] Voici le texte : « Sva it si þarsta, at sol « se a giahamri enum vestra or lögsögu- « mannz rumi til at sia a lögbergi. »

[2] *Giá* ou *Gjá* veut dire ouverture béante. (Cf. *gapa* isl. Cf. l'ancien français *gaber*. — Cf. le mot *gave*, qui dési torrentueuses sillonnant et montagnes dans les Pyrén *Chasma*, *chaos*, etc.)

les deux dimanches et pendant le dernier jour de l'Althing, lequel se tenait pendant toute la seconde moitié du mois de juin de chaque année. Il pouvait toutefois se réunir plus souvent, si son président ou la majorité des assistants le requérait. Le lögretta se composait des *goðar* ou magistrats locaux de tout le pays. Chacun d'eux se faisait accompagner de deux assesseurs choisis par lui-même entre les habitants de sa circonscription. Quatre triples rangées de bancs, une pour chaque *fiorðung* ou quartier, entouraient l'espace carré du lögretta[1]; douze *goðar* étaient assis sur le banc du milieu de chaque rangée, chacun ayant, devant et derrière soi, sur les deux autres bancs, ses deux assesseurs. Le lögretta comptait cent quarante-quatre membres sans le président. Celui-ci siégeait seul au milieu de l'espace réservé entre les bancs, dans lequel il introduisait, au besoin, un orateur. La foule des assistants se tenait debout derrière l'enceinte ainsi occupée : « Extra « subsellia sedeat multitudo[2]. »

Le président du lögretta ou lögsögumadr était tenu de réciter, comme son titre l'indique, puis, une fois qu'elles furent écrites, de lire publiquement tout l'ensemble des lois, ainsi que les formules de la procédure, dont nous verrons bientôt l'importance aux yeux des Islandais formalistes. Il devait achever la lecture entière de tout le code pendant les trois étés que durait sa charge. Si une loi était passée sous silence pendant toute une période triennale sans aucune réclamation, cette loi était réputée abolie. Le lögsögumadr était obligé d'ajouter à cette lecture les explications qui pouvaient sembler nécessaires; aussi fallait-il qu'il fût jurisconsulte habile et expérimenté. En cas d'embarras, il lui était permis d'appeler à lui

[1] Voy. le Grágás, pages 4 et 5 de l'édition arnamagnéenne. — [2] « Ut fra pöllom a « alþiþa at sitia. »

non bissextile, quand s'ouvrira le prochain Althing, quelles règles présideront, comme chaque année, à ses réunions, ou quelles causes pourront le faire dissoudre.

Dans cette même assemblée enfin dont nous avons vu les attributions législatives et administratives, se prennent toutes les résolutions qui concernent l'intérêt général. Par là, elle devient véritablement une assemblée politique et nationale. L'histoire des grandes mesures résolues par le lögretta sous ses divers présidents, dont on peut, avec le secours des sagas, restituer la série, serait donc l'histoire même de la république islandaise. Vers 970, Thorkell Máni y fait adopter la véritable année solaire; vers l'an 1000, le christianisme y est proclamé légalement religion de l'État. Nous dirons en détail dans ce travail même comment y furent décidées, en 1004, l'institution d'un nouveau tribunal supérieur, et, vers 1011, l'abolition du duel. La loi païenne y fut développée, en 1094, par la première rédaction du *Vigslòði* ou code criminel, et en 1118 par la révision et la rédaction définitive de la législation tout entière. La loi chrétienne enfin y fut confirmée, en 1016, par la défense d'exposer les enfants et de manger de la chair de cheval, en 1096 par l'institution de la dîme, en 1123 par la rédaction du code ecclésiastique.

Les principaux membres de l'assemblée étaient à la vérité les *goðar* ou magistrats locaux, qui occupaient les quatre bancs intermédiaires autour de l'enceinte carrée du lögretta, et ces *goðar* étaient les héritiers des anciens chefs de l'émigration, qui tenaient entre leurs mains la triple autorité militaire, judiciaire et religieuse; mais l'institution de l'Althing, en créant un pouvoir public, avait apporté des limites à leur autorité, jusque-là exclusive et sans partage. Ils n'étaient pas maîtres absolus dans le lögretta. Il est difficile de distinguer, soit d'après les indi-

cations insuffisantes du Grágás, soit d'après les sagas, quelle part les assesseurs, qu'ils étaient tenus de choisir parmi leurs administrés, prenaient dans les résolutions de l'assemblée; mais il faut que ces derniers aient acquis avec le temps, s'ils ne l'avaient tout d'abord, une autorité importante, puisque nous voyons plus tard, lors de l'institution d'un nouveau et cinquième tribunal, réclamer contre leur intervention au nom des seuls membres qui avaient le droit de siéger sur les bancs intermédiaires, c'est-à-dire des *goðar*, chefs de l'oligarchie. D'ailleurs, l'intervention des hommes libres, c'est-à-dire de la nation même, paraît s'être toujours placée dans l'Althing à côté du pouvoir des membres mêmes de l'assemblée, titulaires ou assesseurs, à défaut desquels les simples citoyens pouvaient, ce semble, et devaient même en certains cas siéger : « Si les demandes de pri-« viléges individuels sont présentées au lögretta, dit le Grágás, « avant l'arrivée ou après le départ des membres, et que l'as-« sistance compte quatre douzaines de personnes au moins, le « lögsögumadr peut faire occuper les bancs par les citoyens pré-« sents jusqu'à ce que le nombre légal des membres du lögretta « soit atteint; et quiconque, ainsi désigné, refuse, encourt une « amende. Les bancs intermédiaires étant de la sorte remplis, le « lögsögumadr prendra des témoins. Je vous prends comme té-« moins, dira-t-il, que, de mon autorité, j'ai constitué ces hommes « pour siéger au lögretta, avec le droit de travailler aux lois et « d'accorder les dispenses. Je vous atteste, par la formule légale, « dans l'intérêt de quiconque veut invoquer le droit. Cela fait, « les dispenses accordées de la sorte seront valides au même « titre que si les *goðar* eux-mêmes avaient été présents. » Bien plus, si une résolution du lögretta blessait des intérêts ou des droits, il était loisible au premier venu, se croyant lésé, d'y opposer son veto, qui suspendait et annulait immédiate-

ment toutes les opérations : « Au lögretta, dit le Grágás, sera « regardée comme consentie et adoptée toute proposition qui « n'aura pas été combattue par les juges légitimes, pourvu, « toutefois, qu'elle ne soit pas annulée par une opposition venue « du dehors. » Et nous verrons la saga de Nial confirmer et développer ce témoignage. Singulier trait de démocratie, qui rappelle les diètes polonaises, où un membre, s'il parvenait, après avoir couru dix fois le risque d'être tué sur la place, à déposer son veto, arrêtait à lui seul la volonté de tout le reste de l'assemblée. Encore fallait-il, en Pologne, faire partie de la diète, qui ne s'ouvrait pas à tous les citoyens, tandis qu'en Islande le dernier des hommes libres avait le droit de se présenter à l'Althing avec cette part excessive d'autorité. Dans la pratique, il est vrai, au lögretta islandais comme aux diètes polonaises, cette autorité de l'individu se trouvait limitée par la crainte que devait lui inspirer, s'il était seul de son avis, le courroux des autres; mais le droit subsistait; il attestait une ancienne et fière liberté, et, pour ce qui est des assemblées islandaises, il devait placer dans l'opinion publique et dans la volonté de la nation un contre-poids énergique aux volontés ou aux caprices de l'aristocratie. Qu'elle le tînt ou non de la constitution et des lois, il paraît bien que la nation islandaise revendiquait, de vive force au besoin, le droit de se mêler aux délibérations de l'assemblée générale; les mille précautions du Grágás et les récits des sagas en offrent abondamment les preuves, et c'était précisément contre les interruptions souvent tumultueuses de la foule que les dispositions du sol volcanique de Tingvellir avaient paru favorables.

La république islandaise était donc primitivement oligarchique, mais sans que les effets du sentiment de liberté personnelle profondément inné chez les peuples scandinaves s'y

fussent effacés. C'était, sans aucun doute, ce sentiment intime et vivace qui avait, en même temps, empêché l'aristocratie islandaise de resserrer ses rangs pour opprimer la république, et protégé cette même aristocratie contre le despotisme populaire. Jamais un pouvoir central fortement organisé, au nom du peuple ou de l'assemblée, ne se put établir. Le lögsögumadr, président et organe du lögretta, en qui se résumait définitivement ce qu'il y avait de gouvernement central, était bien le représentant politique du pays; mais ce n'en était pas moins un fonctionnaire payé, électif, et révocable à volonté. Il était nommé par les magistrats ses collègues, à la majorité des voix; chaque été, en rémunération de ses peines et de sa science, il recevait, sur les revenus du lögretta, formés principalement des produits d'un impôt spécial levé pour l'Althing, deux cents aunes d'étoffe, plus la moitié des amendes infligées pendant la session après certains manquements. Enfin ses collègues pouvaient le remplacer subitement.

Une autre sorte d'assemblée était destinée à servir d'organe au gouvernement central dans l'intérieur et aux extrémités de l'île. Bien que le plus grand nombre des hommes libres vinssent en effet à l'Althing, cependant ils n'y venaient pas tous. A une époque où l'écriture n'était pas dans l'usage commun, il fallait aviser aux moyens de leur faire connaître la loi; ce fut l'objet d'une institution particulière, celle du *leiđ*.

« Il nous faut, dit le Grágás[1], les réunions du leid. Que les « *gođar* d'un même district convoquent ensemble et tiennent « cette assemblée dans le lieu où se tient d'ordinaire leur thing « du printemps, à moins que le lögretta ne les ait autorisés à « la tenir ailleurs.

[1] *Þinkskaþa-Þáttr*, titre 5, page 122 de l'édition arnamagnéenne.

« Le leid ne doit pas être réuni plus tard que le dimanche « ouvrant la huitième semaine avant la fin de l'été, ni plus tôt « que la quinzième journée après la fin de l'Althing[1]. La réunion « ne durera pas moins d'un jour, du matin jusqu'au soir, ni « plus de deux nuits.

« On proclamera dans cette assemblée : toutes les lois nou- « velles; la répartition de l'année; si l'année est bissextile; si « des jours intercalaires doivent être ajoutés à l'été; enfin si « l'on doit se rendre au prochain Althing avant la fin de la « dixième semaine d'été. »

On voit que le leid n'avait d'autre mission que de compléter l'organisation du gouvernement central. Il se réunissait dans chaque chef-lieu de district immédiatement après la session de la grande assemblée. Les mêmes chefs ou *goðar* qui avaient assisté à celle-ci et qui avaient pris part à ses délibérations proclamaient dans le leid, à leur retour, chacun en présence de ceux de ses administrés qui n'avaient pas fait le voyage de l'Althing, tout ce qu'on y avait résolu, de telle sorte que personne ne conservât plus de raisons légitimes pour prétexter l'ignorance de la loi. Les formes extérieures du leid étaient d'ailleurs analogues à celles de la grande assemblée, à laquelle il servait simplement d'interprète et d'organe. On a quelquefois rangé le leid au nombre des tribunaux islandais. Il est vrai qu'on y publiait, avec les lois nouvelles, les sentences rendues par les tribunaux de l'Althing, mais c'était sans qu'on y pût rien changer; on y faisait aussi des dénonciations légales, par exemple celles du créancier contre le débiteur et celles qui concernaient les cas de blessure ou d'injure grave; mais c'était pour prendre date, en attendant le prochain

[1] La session de l'Althing avait lieu, comme nous l'avons dit page 364, pendant la seconde moitié du mois de juin.

Althing, et comme pour enregistrer à l'avance une plainte; on n'y jugeait pas. Le leid était donc un rouage du système législatif, administratif et politique, plutôt que du système judiciaire. Son antiquité égale celle de l'Althing, car le Landnama Bok en mentionne l'institution dès le commencement du dixième siècle. Preuve nouvelle qu'un certain esprit d'ordre, que tempérait sans le détruire le goût de l'indépendance personnelle, avait fait faire tout d'abord, et sans beaucoup de tâtonnements au gouvernement central, chez les anciens Islandais, quelques progrès très-réels.

Nous avons dit que, dans les premiers temps du *landnám*, c'est-à-dire pendant l'époque de la colonisation primitive de l'Islande, l'établissement d'un temple accompagnait d'ordinaire l'institution d'un thing ou tribunal. Les vieux livres islandais ne mentionnent cependant pas précisément à côté de l'Althing un temple et des sacrifices, et le Grágás ne place pas à la main du lögsögumadr l'anneau d'argent dont parlent les lois d'Ulfliot, mais il ne faut pas tirer de ce silence une conclusion trop absolue; plusieurs témoignages permettent de penser que le plus important tribunal de l'Islande n'avait pas primitivement fait exception à une règle générale et sacrée. Les cascades de l'Öxará avaient, sans aucun doute, servi primitivement à l'accomplissement des sacrifices. Pour tout archéologue du Nord, habitué à rencontrer auprès des ruines de temples païens une source, un fleuve, un lac ou une chute d'eau pouvant servir à laver le sang des autels et à noyer les victimes, cette conjecture ne paraît pas téméraire; bien plus, aux voyageurs modernes qui ont consulté la tradition en vue des lieux mêmes il paraît probable qu'un ancien temple païen a en effet existé sur l'emplacement, et peut-être même sur les fondations d'une petite église qu'on voit aujourd'hui

dans la plaine de Tingvellir. Le silence du
un temps chrétien et quand la séparation d
religieux et législatif, avait d'ailleurs précéd
la révolution chrétienne, ne contredit pas
reste tout caractère religieux ne manquait p
le Grágás, aux réunions de la grande ass
Aux approches de la session annuelle, une pa
nelle était proclamée, qui garantissait, sous
sévères, la sécurité des personnes et des bie
l'Althing et dans le pays voisin. Cette paix i
personne de porter des armes pendant la se
lution de l'assemblée permettait seule de les
le moment où on proclamait la dissolution s
tak ou la reprise des armes; c'était trop sou
guerres privées que venaient d'enfanter les
En Norwége on entourait le thing d'un cor
branches de coudrier fichées en terre. Cette
ve-þönd donnait en effet aux opérations du t
tère d'inviolabilité et de légalité qui cessait
rompu. En Islande la configuration naturelle
avait choisi expliquait sans doute assez l'abs
que la proclamation de la paix devait rempla
d'ailleurs les formules de droit de l'Althing i
ment l'autorité divine, et la justice rester ét
de la religion.

Nous avons dit les attributions, le caract
tion de l'assemblée; nous avons même dé
scène; essayons maintenant, en nous transpo
au milieu du dixième siècle, de reconstrui
présenter la scène tout entière.

Quelques jours avant l'ouverture de la s

de juin, quand l'absence complète de nuit rend le voyage facile, des quatre provinces de l'île arrivent vers la plaine de Tingvellir les longues files de petits chevaux islandais qui suivent à travers les champs de lave la trace frayée pendant les années précédentes, et qui portent les membres de l'assemblée, avec leurs bagages et leurs armes. On vient surtout du sud et de l'ouest, où se rencontrent le plus grand nombre d'habitations islandaises; les uns contournent le lac de Tingvellir, les autres descendent du plateau occidental dans l'Almannagia par un étroit escalier, naturellement taillé dans le roc, puis pénètrent dans la plaine. Le magistrat ou *goði* qui préside au district dans lequel est situé le lieu des séances reçoit chaque contingent; sous le nom de *Allsherjar-goði* ou magistrat de tout le monde, il est chargé de la police de l'assemblée. C'est lui qui a d'avance assigné aux citoyens de chaque circonscription une place pour leurs tentes et un pacage dans les prairies ou les forêts voisines pour leurs chevaux; ces animaux resteront confiés, pendant toute la session, à un homme désigné par lui; il faut, après les avoir dûment soignés, les rendre morts ou vifs (c'est l'expression du Grágás, qui prescrit minutieusement au gardien tous ses devoirs.) Dès qu'ils ont mis pied à terre, les nouveaux venus commencent à construire les petites habitations qui les doivent abriter pendant les deux semaines que durera l'assemblée. Ce sont des tentes, ou plutôt des cabanes, dont les assises et les murs sont formés de larges dalles de lave au-dessus desquelles deux ou trois traverses en bois sont destinées à recevoir les toiles qu'on apporte chaque fois à cet effet. Tout *goði* possède un ou plusieurs de ces campements, où il doit recevoir les hommes de son district. Il leur paye, à leur arrivée, en temps convenable, l'indemnité du voyage, sauf à percevoir à son retour une

amende de tous ceux qui ne se sont pas rendus à l'assemblée. L'avantage d'un chef est de réunir le plus de clients autour de lui; là, comme ailleurs, c'est un signe de puissance qui le fait respecter[1]; c'est un secours qui l'aide à être vainqueur dans les nombreuses querelles de l'Althing. Mais une multitude de tentes plus petites, aux extrémités et jusque dans les profondeurs de l'Almannagia, donnent asile à des groupes séparés et surtout à la foule des artisans, charrons, forgerons, menuisiers, armuriers, cordonniers et cuisiniers, rendue nécessaire pour cette foule réunie. On comprend bien, d'ailleurs, que la session de l'Althing devient l'occasion d'un concours habituel et populaire. Tous les hommes libres et non indigents doivent, il est vrai, assister à l'assemblée nationale, et c'est un déshonneur que de ne s'y pas rendre; mais l'assistance est grossie d'un grand nombre de personnes qui n'ont pas le droit de prendre part aux délibérations, femmes, enfants, esclaves, journaliers et indigents. Toute l'Islande se rend en juin à Tingvellir. C'est un marché où l'on s'approvisionne jusqu'à la saison prochaine, une rencontre solennelle où se passent les contrats, où se règlent les transactions, où se concluent les mariages. Quiconque a des relations à entretenir, quiconque tient à sa considération, à sa clientèle, à son crédit, quiconque aspire à la notoriété ou au renom, ne peut se dispenser de venir à l'Althing. Les scaldes y racontent leurs sagas ou y récitent leurs poëmes; les lutteurs y montrent leur force et leur adresse, et les spectateurs se mettent

[1] Lorsque, dans la *Laxdaela saga*, chapitre v, Unnr aborde en Islande, et qu'elle va trouver, avec une suite de vingt personnes, son frère Helgi, celui-ci vient à sa rencontre avec une suite moitié moins nombreuse; elle le reçoit donc avec dédain, et déclare qu'elle ignorait que son frère se contentât d'une si mince condition. Son autre frère Biörn vient vers elle avec un cortége considérable et l'invite chez lui avec tous les siens, connaissant sa fierté.

III.

Institutions judiciaires. — L'Althing islandais considéré comme cour de ju
mœurs dans leurs rapports avec les institutions judiciaires, d'après la s
— Des tribunaux. — De la procédure. — Juges, *qviðr* et témoins. —
judiciaires.

Nous venons d'examiner les fonctions législatives
thing, et nous avons vu que, dans la république isl
où le pouvoir central n'était pas fortement organisé,
semblée, chargée de faire et de modifier les lois, s'ét
vée en possession, par la force même des choses, de
toute la puissance politique. Le Grágás nous a fou
seul les éléments de cet examen. Il nous a montré
investi de tous les droits de la nation assemblée, et s
dent, le lögsögumadr, remplissant les fonctions de
magistrat de la république.

Mais nous avons dit que l'Althing comprenait enc
son sein les tribunaux les plus élevés du pays, et qu'i
sait ainsi, quoique soigneusement distingués l'un de
le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

Ce dernier avait naturellement une grande importa
une civilisation qui se dépouillait de la barbarie prim
l'idée de la protection supérieure de l'État commença
valoir, et chez un peuple à l'esprit processif et subtil.
de rudesse encore subsistante sur lequel se détacl
besoin d'un ordre nouveau et ce formalisme inné es
ment indispensable de notre enquête; les sagas nou
conservé la peinture animée.

Les sagas sont des récits, le plus souvent biographiq
nant l'histoire d'un homme ou d'une famille, comp

grande partie, d'après la tradition orale au lendemain du christianisme, dans la langue islandaise ou norrène[1], c'est-à-dire dans le même idiome qui, parlé pendant toute la période du paganisme par les peuples scandinaves, servit de bonne heure, à une époque difficile à fixer, aux poésies de l'Edda, se modifia fort peu sans doute depuis ces temps reculés jusqu'au XII^e^ siècle, resta dans l'usage de tout le Nord jusqu'à la fin du XIV^e^, devint ensuite une langue savante, propre à la traduction des poëmes et chansons de geste, alors populaires en Europe, et se séquestra en Islande, où les paysans mêmes le comprennent encore aujourd'hui. Les sagas islandaises en particulier, écrites du XI^e^ au XIV^e^ siècle, quelquefois assez peu de temps après les faits qu'elles racontent, se présentent à nous avec un caractère de véracité et d'authenticité souvent incontestable. L'Islande résumant dans sa vie sociale et dans ses mœurs toute la civilisation de la mère patrie, elles nous offrent elles-mêmes un résumé général des mœurs, des idées, des institutions de l'ancien paganisme scandinave.

Une des plus importantes est sans aucun doute la saga de Nial, curieuse peinture de mœurs, précieuse en même temps par l'exactitude d'une partie de ses détails et par la richesse de son récit[2]. L'espace qu'elle comprend s'étend entre les années 970 et 1017; l'introduction du christianisme, vers

[1] La désignation de *langue norrène* ne s'introduit qu'à partir du commencement du XIII^e^ siècle.

[2] Elle est désignée par les différents titres de *Niáls saga*, *Niála*, *Brennu-Niáls saga*, c'est-à-dire de Nial le Brûlé, *Fliótshlíðinga saga* et *Hliðveria saga*, ces deux derniers noms rappelant les parties de l'Islande où l'action s'est passée. — Il y a deux éditions du texte, l'une sous ce titre: *Sagan af Niáli Þórgeirssyni ok Sonum hans*, etc. Copenhague, 1772, in-4°, avec préface d'Ol. Olavius; l'autre, imprimée à Videy (Videyar Klaustri), 1844, 427 p. in-8°, sans notes ni préface. — On en a une traduction latine par J. Johnsonius, sous ce titre: *Nials-Saga, Historia Niali et filiorum, latine reddita, cum adjecta chronologia, variis textus islandici lectionibus, earumque crisi, nec non glossario et indice*

l'an 1000, vient se placer de la sorte au milieu de la narration. Elle a été rédigée dans la seconde moitié du XI^e^ siècle ou dans les premières années du XII^e^, et probablement par le célèbre éditeur de l'Edda poétique, Saemund, né en 1056, mort en 1133.

Voici sur quels arguments s'appuient ces conjectures : On a de la saga de Nial un assez grand nombre de manuscrits, conservés pour la plupart à la bibliothèque de l'université de Copenhague; sept sont sur parchemin; le plus ancien daté, au jugement des savants du Nord, du XIII^e^ siècle; mais son style, qui est celui d'une très-ancienne prose islandaise, fait penser à quelques-uns que la saga aurait été rédigée avant l'époque où ce manuscrit a été exécuté; ce style leur paraît être du même temps que celui d'Are Frode, l'un des auteurs du Landnama Bok, né en 1068, mort en 1148. Des personnages qui vivaient, suivant le Landnama Bok, à la fin du XI^e^ siècle, sont cités dans la saga de Nial comme contemporains. Saemund Frode, Are Frode, l'évêque Ketil, écrivains fort connus de la fin du XI^e^ et du commencement du XII^e^ siècle, y sont nommés; mais, bien que l'auteur se montre fort soigneux de développer les généalogies, celle de la famille de Saemund par exemple, il ne fait aucune mention de son fils Lopt ou Lot, ni de son petit-fils Jón Loptson, devenus cependant, de leur vivant, plus célèbres en Islande que Saemund lui-même. Toutes ces circonstances, jointes à celle-ci que Saemund Frode vivait précisément dans la partie de l'Islande où se sont passés les événements qui sont

rerum ac locorum. Accessere specimina scripturæ codicum membraneorum tabulis æneis incisa. Sumtibus P. Fr. Suhmi et legati Arna-Magnæani. Havniæ, 1809, in-4°, avec un glossaire de Gudmund Magnussen. — Une traduction danoise se trouve dans N. M. Petersen, *Historiske Fortaellinger om Islændernes faerd*, t. III. — Enfin M. Dasent en a récemment publié une traduction anglaise.

mentionnés dans la saga[1], qu'il descendait de quelques-uns des héros impliqués dans le récit, que cette œuvre trahit enfin un écrivain fort instruit, pourraient rendre vraisemblable la conjecture émise par Pierre Érasme Müller, dans sa Bibliothèque des sagas, que Saemund lui-même, mort en 1133, a été cet écrivain.

Pour ce qui est de la véracité de la saga de Nial, elle se trouve confirmée par les témoignages de plusieurs autres livres islandais sur les mêmes événements, bien connus dans l'histoire du Nord, que l'auteur a consignés dans son récit. La saga est écrite, il est vrai, longtemps après les faits qu'elle raconte; mais ces faits étaient de nature, par leur importance particulière, à vivre facilement et sans s'altérer dans les souvenirs. Il s'agissait en effet, comme nous le verrons plus au long tout à l'heure, d'abord d'un grave changement introduit par Nial lui-même dans la législation islandaise, puis de quelques-uns des plus fameux procès parmi ceux que les tribunaux de l'Islande eussent eu jamais à juger, de guerres privées, enfin, entre les familles les plus puissantes de l'île, et dont les descendants se trouvaient être les hommes les plus savants du pays. Les fragments en vers dont l'ouvrage est entrecoupé ont été composés par deux des héros de la saga, Gunnar et Skarphedin, qu'on connaît d'autre part pour avoir été en effet des

[1] Après son retour de France et d'Allemagne, vers 1083, il devint prêtre à Odde, dans le diocèse de Skalholt. — Voyez, sur les traditions qui se rattachent au souvenir de ce personnage, les *Isländische Volkssagen der Gegenwart, vorwiegend nach mündlicher Ueberlieferung gesammelt und verdeutscht* von Dr Konrad Maurer, Professor des deutschen Rechts an der Münchner Hochschule, Leipzig, 1860. — Cf. la recension de cet intéressant ouvrage dans la *Revue des deux mondes* du 15 avril 1860. — V. aussi (aux pages 485 et suivantes) le premier volume du nouveau recueil de légendes et traditions islandaises publié en islandais à Leipzig, en 1862, par M. Jón Arnason, volume auquel M. Maurer a aussi donné ses soins.

scaldes renommés[1]. La narration d'une expédition en Irlande, dans les chapitres CLVI, CLVII et CLVIII, concorde bien avec l'histoire générale de ce pays. La bataille de Brian, en 1014, et la mort de Nial au milieu d'un incendie, sont des épisodes mentionnés dans les annalistes de l'Islande et dans la saga de Gunnlaug (chapitre XI). Enfin, beaucoup des personnages de la saga de Nial figurent aussi soit dans le Landnama Bok, soit dans l'Eyrbyggia, la Laxdaela et la Liosvetninga saga.

Rédigée à la fin du XI^e^ siècle, et donnant un récit qui se rapporte à la fin du X^e^ et au commencement du XI^e^, la saga de Nial est donc plus ancienne qu'une bonne partie du Grágás. Là où les deux monuments sont d'accord, nous avons évidemment, par cet accord même, un témoignage assuré des premiers temps; là où ils diffèrent, c'est la version de la saga qui nous révèle l'état le plus reculé, tandis que le Grágás consigne les modifications et les altérations ultérieures. Il est clair, du reste, que la saga, aussi bien que le Grágás, enregistre dans ses plus précieuses pages des mœurs, des idées et des institutions qui, relativement à l'époque de sa rédaction, datent de loin déjà, et qu'elle nous permet ainsi de remonter par induction jusque vers un âge antérieur à celui dont elle rapporte les événements.

Le plus intéressant est pour nous qu'elle reproduit, jusque dans le dernier détail, les épisodes et les formules judiciaires d'un temps si reculé. Elle est généralement, pour les récits de cette nature, dans un si parfait accord avec le Grágás, que certaines formules sont, dans l'un et l'autre ouvrage, absolument les mêmes. Les deux monuments se contrôlent et se complètent ainsi naturellement, le Grágás nous donnant le texte

[1] Nial lui-même était poëte, nous le savons par le témoignage de la Nouvelle Edda, qui cite quelques-uns de ses vers. (V. la préface à la traduction latine de la saga de Nial, p. 9.)

abrégé, quelquefois sec et peu clair, des prescriptions, des formalités et des lois dont la saga nous présente, en action et dans leur application pratique, le vivant commentaire; la saga nous aidant en particulier à distinguer les parties du Grágás qui remontent au moins au x^e^ siècle et qui contiennent le droit contemporain des lois d'Ulfliot, l'ancien droit païen des Islandais Scandinaves.

C'est donc à la saga de Nial que nous devrons tout d'abord demander les principaux traits des mœurs encore barbares que les diverses lois contenues dans le Grágás seront appelées à réglementer.

La saga de Nial est un ouvrage étendu; elle contient, dans le texte et dans l'édition islandaise, 160 chapitres et 282 pages d'un petit format in-quarto. Nous nous garderons, dans nos analyses, de suivre inutilement ses détails infinis. On s'attend bien à ne rencontrer, chez les anciens écrivains islandais, que peu d'habileté de composition. Comme les conteurs arabes, les auteurs des sagas laissent errer leur narration selon le caprice de leur mémoire; s'ils rencontrent un nom de lieu, ce nom leur rappelle des circonstances qu'ils exposent à l'instant. Pour chacun de leurs personnages, ils énumèrent sa généalogie, disent les actions de son père et du père de son père, et mêlent ainsi de perpétuelles digressions à leur récit principal. Qu'ils décrivent un héros ou bien un personnage tout à fait secondaire, ils rapportent son costume, les traits de sa figure, tout ce qu'a pu remarquer l'attention populaire, qui ne choisit pas et s'en tient aux impressions premières. Ne nous plaignons pas de cette abondance, quelque diffusion qu'elle puisse entraîner d'ordinaire; elle a été l'enveloppe qui nous a conservé çà et là, dans ces pages, la réalité vivante; seulement, pour dégager celle-ci et la mettre en relief, il faut un certain travail, et

l'attention du lecteur se fatiguerait sans fruit, s'il prétendait obtenir de promptes lumières, sans une assez longue étude préparatoire, d'une lecture intégrale de notre verbeuse saga. Nous n'en présenterons ici, encore une fois, que les principaux traits, ceux qui suffisent à peindre ce fond de barbarie duquel tous les récits du temps empruntent leurs plus vives couleurs, et qui forme le tissu naturel où se dessinent en relief les épisodes judiciaires.

La haine de deux femmes, puis de deux familles, les querelles, les procès, les vengeances que cette inimitié entraîne, finalement la ruine égale des deux partis, tel est l'unique sujet de la saga de Nial. La première moitié de la saga, en déroulant devant nous la première moitié du drame, nous présentera le tableau que nous cherchons et les origines que l'analyse du Grágás nous aidera ensuite à développer et comprendre; les deux études se confondront ainsi pour une instruction commune.

Nial, fils de Thorgeir fils de Thorolf, habitait à Bergthorshvol, près de la côte méridionale d'Islande. Il était riche et beau de visage, mais sans barbe. Comme habile juriste, il n'avait pas son pareil. Avisé et perspicace, d'utile conseil et prompt à obliger, quiconque le consultait dans l'embarras trouvait en lui un sauveur. Un proverbe, longtemps populaire en Islande, disait, *Niáls bíta ráðin*, c'est-à-dire les conseils de Nial ou d'un homme comme Nial profitent, ou bien (car le mot *bíta* avait les deux sens) mordent; ils profitent à qui les reçoit et nuisent à l'adversaire[1]. Sa femme, Bergthora, était courageuse et honnête, mais non sans quelque âpreté de caractère.

Non loin de Bergthorshvol, à Hlidarenda, un peu plus vers

[1] Voyez la préface et la traduction latine de la saga de Nial, p. 11.

le nord, habitait Gunnar, fils d'Hamund et de Rannveig fille de Sigfus. Gunnar était grand et fort et très-habile aux exercices des armes; il savait frapper de l'épée et jeter le javelot aussi bien de la main gauche que de la main droite, et, lorsqu'il lançait un glaive en l'air pour le recevoir et le lancer encore, c'était avec une rapidité telle, qu'il semblait qu'il y en eût toujours trois ensemble au-dessus de sa tête. Excellent archer, il ne manquait jamais le but. Tout armé, il sautait plus haut que sa hauteur, aussi loin en arrière qu'en avant; il nageait comme un chien de mer et n'avait de rival à aucun jeu; d'ailleurs agréable de visage, nez fort, œil bleu et vif, joues colorées, chevelure épaisse, bien tombante et d'une belle couleur. Il était instruit, actif, doux et patient, fidèle à ses amis, difficile dans leur choix; il jouissait enfin d'une fortune considérable.

Nial et Gunnar s'étaient unis d'une étroite amitié.

Un jour on vit s'approcher de la côte un navire venant du *Vik*. On appelait ainsi le magnifique golfe où se trouve aujourd'hui Gothenbourg, et c'était de là que sortaient les principaux pirates ou Vikings. Halvard le Blanc, qui montait ce navire, passa l'hiver chez Gunnar et le pressa de se joindre à lui pour quelque riche expédition. Nial appuya ce conseil : « Partout où tu paraîtras, dit-il à son ami, on te reconnaîtra « pour un homme d'honneur. — Veux-tu, répondit Gunnar, « prendre soin de mes biens pendant mon absence? — Très- « volontiers. — Eh bien donc, adieu! Et Gunnar partit en effet « avec Halvard, dans l'espoir d'augmenter sa fortune. »

Ils visitèrent en pillant les côtes de la Norwége, celles du Danemark et de toute la Baltique. Puis Gunnar revint chargé de butin et de gloire.

Chacun l'accueillit avec joie, Nial surtout, qu'il alla visiter

d'abord. Au long récit de son voyage, Nial lui répondit : « Tu « as acquis beaucoup d'expérience, assurément; mais il t'en faut « pour l'avenir davantage encore, parce que tu auras beaucoup « d'envieux. — Mais, répondit Gunnar, j'entretiendrai bonne « amitié avec tout le monde. — Cela ne sera pas toujours pos- « sible, et il faudra quelquefois te mettre sur la défensive. — « J'aurai du moins la consolation d'avoir une bonne cause. — « Oui, si tu ne dois payer pour les fautes des autres. »

Avant de quitter Nial, Gunnar lui fit des présents, et le remercia d'avoir administré ses biens; puis, comme on l'engageait à aller à l'Althing, où sa renommée accrue ferait céder l'orgueil de beaucoup de gens : « Ce n'est point ce que je cherche, dit-il; « mais j'y rencontrerai avec plaisir des hommes que j'estime. »

Gunnar et les siens parurent à l'Althing en un si bel équipage, qu'on vint de toutes parts les admirer; on les interrogea sur tout ce qu'ils avaient vu pendant leur voyage. Gunnar répondit amicalement à tous, et raconta ce que chacun désirait entendre. Un jour qu'il descendait de la Montagne de la loi, il vit venir à lui une femme bien vêtue; elle le salua. Il s'arrêta et demanda qui elle était : « Je m'appelle Halgerda, répondit- « elle, et je suis fille d'Hauskuld. » Elle ajouta qu'elle désirait avoir un récit de ses voyages, et lui à son tour l'assura qu'il ne refuserait pas une conversation avec elle. Ils s'assirent donc, et elle l'écouta. Voici comment elle était habillée : jupe rouge, mante écarlate avec bordure par devant, et sa longue et belle chevelure éparse sur son sein. Gunnar portait, lui, le vêtement écarlate que le roi Harald Gormsen lui avait donné et l'anneau d'or, présent de Hakon Iarl. Ils s'entretinrent longtemps. Enfin il lui demanda si elle était mariée; elle répondit que non, et que peu d'hommes oseraient briguer sa main. « N'y a-t-il donc « personne d'assez bon pour toi? dit-il. — Ce n'est pas cela,

« répondit-elle ; mais je suis difficile sur le choix. — Que « dirais-tu si j'osais te demander? — Ce n'est pas ta pensée. — « Si vraiment. — En ce cas, va trouver mon père. » Gunnar se rendit aussitôt vers Hauskuld, qui, avec Hrut, son frère, lui fit bon accueil. « Je consens, répondit le père, si ta « parole est vraiment sérieuse. » Cependant Hrut dit : « La « partie ne me semble pas égale, et je parlerai sincèrement. « Tu es un brave et généreux jeune homme, Gunnar; mais « le caractère d'Halgerda a ses mauvais côtés, je ne veux pas « que tu sois trompé en rien. — C'est noblement dit à toi, ré- « pondit Gunnar ; pourtant je regarderai comme un reste de « votre ancienne inimitié que vous ne me fassiez pas entendre « vos conditions. J'ai parlé avec Halgerda, et elle consent à « ma demande. » Hrut dit : « Je sais que tous deux vous désirez « cette union, et c'est aussi vous deux qui en courez les risques. » Hrut expliqua alors à Gunnar tout le caractère d'Halgerda, sans que celui-ci demandât ces explications. Gunnar s'aperçut qu'à la vérité tout n'était pas bien; mais finalement il conclut l'affaire. On envoya un messager; Halgerda vint, et s'engagea elle-même.

Gunnar, de retour bientôt après à Bergthorshvol, annonça à Nial son mariage. Celui-ci en devint tout soucieux, et, comme Gunnar lui demandait pourquoi cet accueil : « Elle « apportera ici tout le mal, dit-il. — Jamais, du moins, elle « ne détruira notre amitié. — Il s'en faudra de peu. »

Chaque hiver Gunnar et Nial se visitaient tour à tour. Cette fois c'était à Gunnar de profiter de l'hospitalité de son ami. Il alla donc avec sa femme à Bergthorshvol. Un jour Bergthora, tenant par la main une de ses brus, la conduisit vers Halgerda, qui était assise sur le banc des femmes. « Il faut « une place pour celle-ci, dit-elle. — Impossible, répondit Hal-

« gerda; je ne veux pas être reléguée dans le coin. — N'est-ce « pas moi qui suis la maîtresse? » dit alors Bergthora; et elle fit asseoir sa belle-fille. Quelques instants après, Bergthora, s'étant approchée avec l'eau pour les mains, Halgerda lui saisit la main et lui dit : « Vous vous convenez fort bien mutuelle- « ment, Nial et toi; à chaque ongle tu as un nœud, et lui n'a « pas de barbe. — C'est possible, répondit Bergthora; mais « nous ne nous combattrons pas pour cela. Le premier de tes « quatre maris avait de la barbe, et tu l'as fait mourir. » — Halgerda dit en entendant ces paroles : « Il me servira peu d'a- « voir épousé le plus courageux des Islandais, si tu ne venges « ceci, ô Gunnar! » Gunnar, à ces mots, quitta la table, et, l'entraînant au dehors : « Partons, dit-il; il eût mieux valu « rester à la maison et ne point venir chez nos amis. Je dois « beaucoup à Nial, et ne serai point ton marteau. » Halgerda, en sortant, dit à Bergthora : « Souviens-toi que nous ne serons « pas quittes de la sorte! » A quoi Bergthora répondit que son ennemie en tirerait elle-même peu d'avantage.

Nial et Gunnar possédaient ensemble une forêt qu'à cause de leur bonne entente ils avaient laissée indivise. Chacun des deux amis y coupait selon ses besoins, sans même en prévenir l'autre. Halgerda, apprenant un jour qu'un des serviteurs de Nial, nommé Svart, y faisait du bois comme de coutume, appela son intendant, Kol, qui était depuis longtemps à son service et qu'on redoutait. Elle lui dit, en lui présentant une hache : « Je t'ai préparé du travail. Va-t-en au bois, tu y trou- « veras Svart. . . — Que lui dirai-je? — Tu le demandes, « un meurtrier comme toi! Tu le tueras. — Je le ferai, mais « je le payerai de ma vie. — As-tu peur? Ne t'ai-je pas protégé « en toute occasion? J'en emploierai un autre, si tu ne l'oses « pas. » Kol prit la hache, monta sur un des chevaux de Gun-

nar, et se rendit au bois. Là il mit pied à terre, attacha son cheval, et attendit que Svart fût près de lui. Tout à coup, levant sa hache : « Il y en a d'autres que toi, s'écria-t-il, pour « bien abattre, » et il le tua. Au retour, Halgerda lui dit : « Je « saurai te protéger de telle sorte, que personne ne t'atta- « quera. »

Aussitôt qu'il eut appris ce meurtre, Gunnar alla trouver Nial: « Nous aurons souvent besoin, dit celui-ci, de nous rappeler « notre amitié. » Gunnar paya pour composition la somme fixée par Nial, et ils pensèrent que cette affaire était finie.

Nial revint de l'Althing. Quand Bergthora, sa femme, vit entre ses mains la somme qu'il apportait : « C'est bien, dit- « elle, mais il en faudra donner avant peu tout autant pour Kol « lui-même. » Quelque temps après, comme Nial était absent, Bergthora vit venir vers sa demeure un homme qui montait un cheval noir; il avait un épieu à la main et un couteau à la ceinture. Elle lui demanda son nom : « Je m'appelle Atle, dit- « il; je suis du canton de l'est. Je cherche du travail, et venais « m'offrir à Nial. — Que sais-tu faire? — Je sais labourer la « terre; j'ai d'autres connaissances encore; mais je dois dire « que j'ai le caractère un peu sombre et difficile. — Je ne te « blâme pas, interrompit Bergthora; tu n'es pas un lâche. « Écoute : je suis la femme de Nial et je commande ici autant « que lui-même. — Eh bien, veux-tu m'admettre? — Oui, mais « à la condition que tu exécuteras tous mes ordres, quand « même je t'ordonnerais un meurtre. — Tu es trop bien « pourvue de serviteurs, et tu n'as pas besoin de moi pour un « tel usage. — C'est à moi d'en juger. » Aussitôt l'accord con- clu, Bergthora dit à Atle : « Je te destine un certain travail. « Tu vas aller à la recherche de Kol, l'intendant d'Halgerda. « Tu le tueras aujourd'hui même; c'est ma volonté. — Fort

« bien, dit Atle ; nous sommes deux meurtriers, lui et moi. Je « l'attaquerai de telle sorte qu'un de nous deux y restera. » Il partit aussitôt et rejoignit Kol : « Comment va le travail ? lui « demanda-t-il. — Cela ne te regarde pas, répondit celui-ci, « ni aucun des tiens. — Il te reste le plus dur à faire, s'écria « le meurtrier ; c'est de mourir. » Et il l'étendit à terre. De retour vers Bergthora : « Que pensera Nial de cette action ? dit-« il. — Il s'en réjouira, répondit-elle ; la preuve en est qu'il a « pris sur lui à l'avance une somme d'argent qu'il avait reçue « l'an dernier pour la composition d'un esclave et qu'il est allé « à l'Althing avec la pensée de la donner pour Kol ; toutefois, « tiens-toi sur tes gardes, car Halgerda refusera sans doute de « composer. »

Quand Gunnar reçut la nouvelle de cette autre violence, il y répondit par peu de paroles, et l'envoya porter à Nial. Cette fois encore ils composèrent ensemble, et le même argent qui avait payé Svart paya Kol en effet.

Peu de temps après, Halgerda dit à Bryniolf, son parent : « Atle est occupé dans le bois à faire du charbon, va le trouver « et tue-le. » Bryniolf obéit à l'instant. Quand Gunnar alla porter cette nouvelle à Nial : « Ne laissons pas périr notre amitié, dit « celui-ci... Seulement, j'ai promis à Atle d'acquitter pour lui, « s'il venait à être tué, non la composition d'un esclave, mais « celle d'un homme libre. Y consens-tu ? » Gunnar tendit sa main en signe d'acceptation. Nial prit des témoins, et ils composèrent suivant cette condition. Nial fixa la somme ; Gunnar l'acquitta immédiatement. Mais quand il retourna chez lui : « Quoi ! lui dit sa femme, tu as payé pour Atle la composition « d'un homme libre ? — Il était libre en effet, répondit Gun-« nar. — Vous vous ressemblez, répartit Halgerda ; vous êtes « tous deux des lâches ! »

Il y avait un homme qui s'appelait Thord, fils d'un affranchi. Un jour Bergthora lui dit : « Va tuer Bryniolf, le parent « d'Halgerda. — Je ne suis pas un meurtrier, répondit cet « homme ; cependant, je ferai ce que tu m'ordonnes. » Quand Nial apprit ce nouveau crime : « Il y a maintenant de par le « monde, dit-il, plus de meurtriers que je ne pensais. » Il alla trouver Gunnar, et lui paya une rançon complète, parce que Bryniolf était un homme libre.

De nouveaux meurtres eurent lieu ; l'amitié de Gunnar et de Nial subsista, il est vrai ; mais tout s'agitait autour d'eux, et bientôt Gunnar lui-même se vit entraîné dans des violences qui allaient amener sa perte. Il lui arriva de commettre deux meurtres dans la même famille, cas prévu par les lois et qui entraînait une condamnation inévitable. Gissur le Blanc le cita devant l'Althing. Gissur parla ainsi du haut de la Montagne de la loi : « Je dénonce Gunnar, fils d'Hamund, parce qu'il a « fait contre Thorgeir, fils d'Ockel, une attaque prévue par la « loi ; il lui a fait la blessure du bas-ventre, dont il est mort. « Je le déclare en conséquence exilé, sans toit, sans voile, sans « secours d'aucune sorte. De ses biens forfaits je réclame moitié « pour moi, moitié pour les hommes du fiordung, à qui elle « revient suivant la loi. Je dénonce cette cause au tribunal « du fiordung, auquel elle revient suivant la loi. Je dénonce « légalement, au vu et au su de tous, sur la Montagne de la « loi ; je réclame poursuite et punition entière suivant la loi « contre Gunnar, fils d'Hamund. » Puis il nomma ses témoins. Mais, quand il eut fini, l'habile et expérimenté Nial demanda aux témoins produits par Gissur si les hommes de Thorgeir et Thorgeir lui-même n'avaient pas eu dessein de tuer Gunnar. Ils en convinrent. Nial fit valoir ce moyen de défense, et, sur l'intervention de douze personnes, on conclut un accord ; tou-

tefois Gunnar et Kolskeg, son frère, devaient s'exiler pour trois ans, et, si Gunnar ne quittait pas le pays, les parents du mort pouvaient le tuer partout où ils le rencontreraient.

Ici vient une des plus belles pages de la saga; nous la traduisons scrupuleusement d'après l'ancien texte islandais, que les versions latine et danoise n'interprètent qu'imparfaitement et non sans erreurs.

Gunnar fit ses préparatifs d'exil. Son frère devait l'accompagner. Déjà le navire était équipé et on y avait transporté les bagages, quand Gunnar alla visiter, pour leur faire un adieu, Bergthorshvol et ses autres domaines. Il prit congé de tous les siens, qui reçurent ses paroles avec douleur. Puis, appuyant sa longue hache[1] contre terre, il monta en selle et partit avec Kolskeg. A quelque distance, son cheval fit un faux pas; Gunnar sauta à terre, et il lui arriva de rencontrer du regard la vallée et la ferme de Hlidarenda; et il dit : « Cette vallée est belle, « je ne l'ai jamais vue si belle; les blés sont mûrs, les prairies « sont fauchées. Je retourne à Hlidarenda; je ne partirai pas! » Le texte est facile à comprendre, et on admirera sa simplicité : *Fogr er hlíðin sva at mer hefir hon alldri iafnfogr synz. bleikir akrar. en slegin tún, ok man ek ríða heim aptr. ok fara hvergi.* Kolskeg lui répondit : « Ne donne pas à tes ennemis cette joie « de te voir rompre sitôt l'accord; rappelle-toi les conseils « de Nial. — Je ne partirai pas, répéta Gunnar, et je souhai- « terais que tu fisses de même. *Hvergi man ek fara. Ok sva « villda ek at þú gerðir.* — Non, reprit Kolskeg; je ne violerai « pas ma parole, pas plus dans cette occasion que dans toute « autre; tu feras mes adieux à mes parents et à ma mère, car « je ne reverrai plus l'Islande; puisque tu vas mourir, je n'y « reviendrai pas. » Ils se séparèrent. Kolskeg mit à la voile;

[1] Atgeirr, *bipennis, hastæ genus prælongæ*, disent les lexiques.

Gunnar retourna vers Hlidarènda. — Sa mère le vit revenir avec douleur; mais Halgerda, sa femme, avec une perfide joie.

La peinture n'est-elle pas achevée? Le petit drame n'est-il pas complet, avec chacun des personnages intéressant dans son rôle : Gunnar, retenu par des liens aimés, au péril de ses jours; son frère, résigné tristement à un perpétuel exil; la mère, avec sa douleur inquiète; et la mauvaise épouse, avec son humeur vindicative?

A l'Althing suivant, Gissur le Blanc réunit tous les ennemis de Gunnar, et quarante d'entre eux se liguèrent pour lui donner la mort. Ils apprirent, au commencement de l'automne, que Gunnar serait seul à Bergthorshvol, tous ses gens devant aller dans les îles pour achever la moisson. Aussitôt ils se réunirent; Gissur le Blanc était à leur tête. Arrivés à Bergthorshvol, ils commencèrent par tuer, non sans peine, le chien de Gunnar. Éveillé par les hurlements, celui-ci reconnut aussitôt le danger : « On te traite durement, mon pauvre Sam, dit-il, et il « y aura, pour la fin, peu de différence entre nous deux ! » La maison qu'habitait Gunnar était construite en bois, avec un toit goudronné. Il dormait sous cet abri avec sa femme et sa mère. Comme les meurtriers n'étaient pas encore assurés qu'il y fût, Thorgrim se glissa vers la maison; mais Gunnar, apercevant un manteau rouge qui s'approchait de la fenêtre, plongea son épée par l'ouverture et la lui passa au travers du corps. Les autres voulurent le venger. Gunnar les tint à distance par ses flèches mortelles, et trois fois ils durent se retirer. Ils s'élancèrent alors sur le toit et le mirent en pièces. Malgré les efforts de Gunnar, un des assaillants sauta dans sa chambre et lui rompit la corde de son arc. Gunnar avait déjà blessé huit hommes et il en avait tué deux; il reçut en ce moment deux blessures, mais son ardeur n'en paraissait que plus redoutable :

« Femme, s'écria-t-il en s'adressant à Halgerda pendant qu'il « se défendait avec son épée, coupe une tresse de tes cheveux ; « et toi, ma mère, fais-en vite une corde pour mon arc[1] ! — « Cela t'est-il bien nécessaire? demanda froidement Halgerda. « — Ma vie en dépend; tant que j'aurai mon arc, ils ne pour- « ront rien contre moi. — Je te ferai donc souvenir du souf- « flet que tu me donnas naguère, reprit-elle; va, peu m'importe « que tu puisses ou non te défendre! — Chacun se rend « illustre à sa manière, répondit Gunnar; je ne te prierai pas « longtemps. » Ranveig dit : « Vous vous conduisez mal, ma fille, « et l'on parlera longtemps de votre déshonneur. » — Un vieux chant des îles Féroé ajoute : « Elle pleure, la vieille mère, et « dit : Aide-toi, mon fils, avec mes cheveux blancs. » Gunnar répond : « Non, non, ma mère, les héros ne me blâmeraient- « ils pas d'avoir coupé vos cheveux blancs[2] ? » Gunnar continua de se bien défendre, et blessa encore huit hommes, la plupart mortellement; il succomba enfin, épuisé de fatigue et couvert de blessures. Sa courageuse résistance servit de sujet aux scaldes Thorkel et Thormod Olafsen.

Gissur lui-même dit : « Nous avons livré un grand combat, « qui nous a coûté beaucoup de peine, et le souvenir de sa dé- « fense vivra tant que ce pays aura des habitants. » Geir le Bon allait se vantant d'avoir donné à Gunnar le coup mortel, et Thorgeir Starkadsen se glorifiait de lui avoir porté la seconde blessure. Cependant chacun dans le pays maudissait les meurtriers et pleurait le noble Gunnar.

[1] Page 116 du texte islandais de la saga.

[2] Voy. dans la collection in-12 des *Nordiske Oldskrifter*, publiés par la *Nordiske Litteratur-Samfund*, la deuxième partie du XX^e^ volume, contenant les Chants des îles Féroé, *Faeroeiske Kvaeder*, page 50, et particulièrement le *Gunnars Kvaedi* :

Módir fellir módig tár :
Hiálp taer sonur, vid mít hár.
— Ei skulu bragdar briga maer,
Eg reiv hár af hövdi á taer.

Cf. *Antiqvarisk Tidskrift for 1849-51*, p. 87.

C'est à dessein que nous n'avons interrompu d'aucun commentaire cette analyse rapide de toute la première moitié de la saga de Nial, afin qu'elle apparût au lecteur dans son ensemble comme un spécimen de la manière habituelle aux sagas islandaises et comme un premier tableau des mœurs scandinaves à la fin du x^e^ siècle. Bien que nous en ayons écarté les digressions, ordonné le récit, abrégé les détails, on y aura reconnu cependant les procédés ordinaires aux anciens chroniqueurs, la précision exagérée des traits, sans distinction précise entre les principaux et les moins dignes de remarque, l'observation fidèle du costume, le fréquent dialogue, les citations de formules et quelquefois de poésies devenues populaires, enfin l'absence de tout artifice dans la composition. En effet ces ouvrages étaient les fidèles échos de la tradition orale ; ils reproduisaient le style figuré des scaldes et les récits familiers des narrateurs populaires, tout hérissés de traits particuliers mis en saillie pour être facilement retenus. Comme tableau de mœurs, disions-nous, cette courte analyse peut aussi satisfaire. Elle nous a introduits dans cette petite société islandaise où se montraient réunies les coutumes et les institutions des peuples scandinaves, et elle nous a mis en présence de la réalité vive. Non-seulement Nial et Gunnar ont existé, et leur fidèle portrait nous est transmis par la saga de Nial ; mais, de plus, chacune de ces deux figures est un type vraiment scandinave, qu'on verra ensuite fréquemment reproduit dans les autres sagas du Nord. L'un, Nial, d'humeur paisible et douce, est juriste expert ; il connaît tous les piéges et toutes les ressources du droit et de la chicane ; il sait par cœur toutes les formules nécessaires, qu'il faut réciter sans en changer une syllabe sous peine de nullité ; nous verrons, par la suite de cette étude, quel rôle important lui réserve dans l'histoire législative du Nord sa dex-

térité juridique. Gunnar, au contraire, est l'homme d'action; il s'est plu longtemps aux combats; il a parcouru les mers; il a rapporté de ses expéditions sur toutes les côtes honneur et profit. Habile à tous les exercices du corps, il est fort et hardi; en même temps, il est riche. Il possède de grands domaines et de nombreux troupeaux; et, si, au milieu de sa vie moitié de la ville moitié des champs, il rencontre quelque bonne occasion de fortune nouvelle, il confie prudemment, comme on l'a vu, l'administration de ses biens à son ami Nial, qui saura les faire valoir; et, s'associant à quelque viking, non sans une petite cargaison en vue de quelques échanges, il va courir encore une fois les aventures, pendant la saison d'été, et piller au loin. C'est une autre face du caractère des anciens Scandinaves, la plus connue peut-être, mais présentée ici, comme dans presque toutes les sagas islandaises, avec ce trait particulier que la piraterie y apparaît plutôt comme une source de richesse régulièrement exploitée que comme un jeu sanglant ouvert à la barbarie : l'esprit d'entreprise des peuples scandinaves enfantera, dans la Baltique et dans la mer du Nord, l'activité du commerce moderne. Une fois revenu dans ses foyers, Gunnar montre des vertus paisibles, et l'on a vu, dans un récit poétique et touchant, cet ancien roi de mer, condamné par les lois de son pays, préférer une mort certaine aux douleurs de l'exil. En présence de Gunnar et de Nial, se montrent les deux héroïnes de la saga; fières et vindicatives, elles ont des paroles acérées qui blessent et qui tuent. Dans le silence même elles préparent le meurtre, et leur inspiration suffit à susciter le crime. De tels caractères abondent dans les monuments des littératures germaniques et scandinaves; on n'a pas oublié la Gudrune de l'Edda et celle des Niebelungen.

Mais le plus intéressant est peut-être de suivre, à l'aide de

la saga de Nial, les premiers progrès de la société scandinave vers une organisation offrant quelque régularité. De même que nous voyions tout à l'heure à la piraterie se mêler peu à peu le négoce, et le viking se transformer en négociant et en armateur, de même il est curieux d'observer à l'intérieur cette société islandaise sortant insensiblement de la barbarie, essayant de créer un pouvoir public, et se réfugiant sous la protection de la loi, aux arrêts de laquelle cependant son énergie encore sauvage a peine à se soumettre.

Dans les sociétés primitives les différents pouvoirs, au lieu d'être nettement et logiquement séparés, sont réunis d'ordinaire ou plutôt confondus; l'instinct des peuples leur fait craindre d'affaiblir la loi en la mutilant. Il en était ainsi, à certains égards, chez les Islandais du x^e^ et du xi^e^ siècle. De même que le magistrat y était naguère encore en même temps prêtre et chef politique, de même l'Althing, où se prenaient, en présence des hommes libres, les résolutions intéressant la communauté, où se faisaient les lois, où se célébraient, primitivement au moins, les cérémonies religieuses, était devenu le centre de la vie publique. La saga de Nial nous en a donné déjà des exemples. C'est à l'Althing que Gunnar, au retour de son expédition maritime, va raconter ses exploits et recueillir les applaudissements de ses concitoyens; c'est là qu'il rencontre Halgerda, venue à l'assemblée avec toute sa famille, et c'est là qu'il la demande en mariage. C'est là enfin que se réconcilient, pour un temps et sous les yeux des magistrats, les parties qu'une vengeance peut-être héréditaire a armées l'une contre l'autre. Le récit qui précède nous a montré aussi à l'avance quelques traits du rôle judiciaire de l'Althing; étudions-le maintenant sous cet aspect particulier, qui ne se confond pas avec celui de sa puissance législative. Nous avons dit

qu'il exerçait l'autorité judiciaire en réunissant dans son sein les tribunaux les plus élevés du pays, et nous venons de voir d'ailleurs, dans la première partie de la saga de Nial, l'exposé des mœurs qui rendaient l'intervention de la justice constamment nécessaire. Ouvrons à présent le Grágás; il nous donnera la constitution de ces divers tribunaux, ainsi que les lois et la procédure qui les régissaient; le tableau des institutions judiciaires s'ajoutera ainsi pour nous à celui des institutions politiques. La saga de Nial, dont nous ne connaissons encore qu'une partie, nous servira, comme nous l'avons annoncé, de commentaire perpétuel du Grágás dans cette nouvelle étude; certaines réformes très-importantes dans l'ordre judiciaire ne nous seront racontées et expliquées que par elle; elle nous introduira, grâce aux récits de curieux épisodes juridiques, au sein des tribunaux islandais du XI^e^ siècle, dont elle nous fera connaître, dans l'intime détail, de concert avec le Grágás, les règles et la procédure.

Le jour même de l'ouverture de l'Althing et en même temps que le lögretta inaugure ses travaux législatifs se forment aussi dans le sein de la même grande assemblée, suivant le Grágás, quatre grands tribunaux qui correspondent aux quatre régions de l'île. Chacun de ces tribunaux, dits de fiordung ou de quartier se compose, comme le lögretta, d'abord des *goðar* établis dans sa circonscription, lesquels ne jugent pas, mais nomment les juges, surveillent et dirigent les procès, puis des véritables juges désignés par eux entre leurs subordonnés. Chaque tribunal compte trente-six membres, trois douzaines, et la réunion judiciaire en compte ainsi dans son ensemble cent quarante-quatre, comme la réunion législative. On trouve nettement définies dans le Grágás les conditions requises pour la nomination des juges par les *goðar* : ils doivent avoir au

moins douze ans, être hommes libres, pourvus d'un domicile légal, valides d'esprit et de corps, et non engagés eux-mêmes de quelque façon que ce soit dans un procès; il faut, de plus, qu'ils aient appris dès l'enfance à parler la langue norrène.

« Le *goði* se rendra à l'ouverture orientale de l'Almannagia, « dit le Grágás. Il fera asseoir son juge élu; puis, prenant deux « témoins ou davantage : Je vous prends comme témoins, « dira-t-il, que je désigne cet homme, — et il dira son nom, « —pour juger toutes les causes qui seront présentées devant « ce tribunal aux termes de la loi. J'invite défendeurs et de- « mandeurs à user du droit de récusation dans les rangs de ce « tribunal; mais celui que j'ai désigné devra assister au juge- « ment, à moins qu'il ne soit légalement récusé, auquel cas je « le remplacerai par un autre. Je nomme à ce tribunal; » — il répétera le nom, et il ajoutera : « ce tribunal est, pour ce « qui nous concerne, légalement constitué. »

On reçoit à chacun des tribunaux de fiordung, dont nous verrons plus tard la procédure, les affaires que les tribunaux de printemps ou varthings, si leurs juges n'ont pu être unanimes, n'ont pas vidées; on y reçoit aussi celles que tout demandeur a droit d'y porter de préférence à la juridiction des varthings. Si un demandeur et un défendeur appartiennent à des varthings différents, on comprend que le demandeur aimera mieux ordinairement présenter l'affaire à l'Althing, où les représentants de tous les districts se trouvent réunis et où chacune des deux parties trouvera des voisins et des amis parmi lesquels elle pourra choisir ses témoins et ses *qviðr;* nous dirons tout à l'heure les attributions de ces derniers.

La session de chaque année ne durait pas plus longtemps

pour les tribunaux que pour le lögretta. Aussi les causes devinrent-elles promptement trop nombreuses pour être expédiées par cette seule juridiction centrale, vers laquelle les Islandais avaient facilement pris l'habitude de porter leurs plus importants procès. Une réforme devint urgente, et cette nécessité donna naissance à une institution nouvelle dans l'histoire du droit islandais. La saga de Nial apporte ici particulièrement un commentaire indispensable à l'étude du Grágás. Elle raconte comment un nouveau tribunal fut fondé, par l'initiative de Nial lui-même, et elle nous aide à fixer les circonstances et la date (1004) d'une innovation qui avait pour but de réformer l'ancienne constitution islandaise, et qui se proposait, à certains égards, d'en déranger l'équilibre.

Le meurtre de Gunnar, bien que légal, n'avait fait que rallumer les guerres privées entre les deux familles dont la saga rapporte l'histoire. Nial s'appliquait en vain à calmer partout les passions irritées, et, les meurtres une fois commis, à prévenir les vengeances. — Hauskuld, fils d'un de ses ennemis, s'étant trouvé orphelin par une conséquence de ces guerres incessantes, Nial l'adopta, le fit élever chez lui et fut pour cet enfant comme un père. Quand Hauskuld fut devenu jeune homme, Nial s'occupa de le marier et lui proposa la fille de Starkad, Hildigunne. Hauskuld lui répondit : « Votre choix « sera le mien, mon père. » Ils se rendirent chez Starkad : « Je « viens pour une grande affaire, dit Nial. Je voudrais fiancer « ta fille Hildigunne. — Avec qui? — Avec mon fils adoptif « Hauskuld. — Cela demande réflexion. Qu'as-tu à dire de « ton protégé? — Rien que de bon; il apportera d'ailleurs « assez d'argent pour que vous soyez tous satisfaits. — Faisons « appeler Hildigunne, répondit Starkad, et voyons ce qu'elle « en pense. » Hildigunne, mandée, se récria aussitôt, en disant

qu'on lui avait promis de ne la marier qu'à un homme revêtu de la dignité de *goði*. « Je ne refuse pas Hauskuld, dit-elle, si « on peut lui procurer un tel titre, mais c'est ma condition. » Nial répondit en demandant un délai de trois années; Hildigunne y consentit.

De retour chez lui, Nial s'occupa immédiatement de chercher à pourvoir Hauskuld; mais nul ne voulait se défaire de son *goðorð*, et il se trouvait fort embarrassé.

Bientôt la saison d'été amena l'époque de l'Althing. La session était chargée d'affaires. Bon nombre de parties consultèrent Nial, car les Islandais avaient coutume de recourir, dans leurs procès, à des jurisconsultes, à des *jurisperiti*, qui connaissaient la loi, ses formules et ses ressources, mieux que ne pouvaient faire les juges appelés par hasard pour une session ou pour une affaire, et mieux que les *goðar* eux-mêmes, auxquels n'incombait, en réalité, que la seule mission de diriger impartialement l'administration de la justice. Nial, contre leur attente, ne donna cette fois à ceux qui le consultaient que des avis incomplets, qui n'étaient de nature à procurer le succès ni aux défendeurs ni aux demandeurs. Les causes n'aboutirent pas, et il fallut, au milieu d'un profond désordre, que les plaideurs se résignassent à s'en retourner chez eux sans être accordés.

L'année suivante, quand le thing approcha, Nial engagea les parties à dénoncer leurs causes. Beaucoup lui répondirent que c'était inutile, que personne ne réussirait à être jugé, et qu'ils étaient donc préparés à faire valoir leurs droits par la pointe et le tranchant de leurs épées. Quand Nial les vit excités de la sorte : « Il ne faut pas qu'il en soit ainsi, leur dit-il. Il se « peut qu'il y ait quelque chose de vrai dans ce que vous dites; « mais il n'est pas bon que la loi chôme dans un pays. C'est à

« ceux qui connaissent les lois et qui ont à prendre soin de la « justice d'accorder les parties et de procurer la paix. » Là-dessus, il se rendit à l'Althing, et, s'adressant au président et aux autres chefs qui étaient présents : « L'administration de la « justice deviendra inextricable, dit-il, si nous n'avons pro- « chainement d'autres tribunaux que ces tribunaux de fior- « dung, où les causes se compliquent de telle sorte, qu'elles « n'ont plus d'issue possible. Je crois donc qu'il serait à pro- « pos d'instituer un cinquième tribunal (*fimtardom*) devant « lequel on poursuivrait toutes les causes non vidées aux tri- « bunaux de fiordung. » Mais le président objecta : « D'où « prendrez-vous des juges pour cette cour? » Nial répondit : « Donnons de nouveaux *goðorð* à ceux qui nous en paraissent « le plus dignes dans chaque fiordung, et que ceux à qui cela « conviendra viennent s'inscrire dans les nouvelles circonscrip- « tions. — Soit, dit le président; mais quelles sortes de causes « ressortiront à ce tribunal? — Toutes celles, reprit Nial, « qui traitent des illégalités commises à l'Althing, des faux té- « moignages et des citations erronées de témoins; toutes celles « ayant donné lieu à des décisions contradictoires; tout procès, « enfin, contre quiconque aurait accepté ou offert de l'argent « pour séduire le tribunal, ou contre quiconque aurait, par « ruse, retenu l'esclave ou le serviteur d'un autre. Aux serments « prêtés devant ce nouveau tribunal il faudra réserver le plus « de respect; chaque serment y sera confirmé par deux témoins « apportant pour garants leur honneur et leur bonne renom- « mée. La procédure sera, d'ailleurs, la même que devant le tri- « bunal du fiordung, avec cette seule différence que, quatre « douzaines de juges étant nommées pour le fimtardom, le de- « mandeur devra récuser six de ces juges et le défendeur un « même nombre; si celui-ci ne le veut pas, le demandeur en

« récusera douze à lui seul; s'il ne le fait pas, la cause sera « perdue pour lui, car le jugement ne peut être prononcé que « par trois douzaines de juges.

« Nous devons aussi faire en sorte, ajoutait Nial, qu'au « lögretta la puissance législative soit à ceux qui siégent sur « les bancs du milieu, et il faut y appeler par l'élection les plus « capables et les plus sages. Le fimtardom siégera dans l'en- « ceinte du lögretta. Si les membres ne tombent pas d'accord « dans leurs délibérations, que ce soit la majorité qui décide. « Si quelqu'un, en dehors de l'enceinte du lögretta, et n'ayant « pas permission d'y entrer, se croit lésé par une résolution « de l'assemblée, qu'il prononce à haute voix son veto, de ma- « nière à être entendu, et ce veto frappera de nullité tout vote « émis et toute loi résolue. » (Pages 151 du texte islandais et 330 de la traduction latine : « Quo interdicto omnia quæ « dederunt privilegia omnesque quas indixerunt leges irrita « reddidit, idque interdictum valeat. »)

Le président, après ce discours, s'occupa de faire adopter comme loi cette institution du fimtardom avec toutes les dispositions proposées par Nial. On se rendit ensuite au rocher de la loi, et on institua les nouveaux *goðorð*. Nial demanda la parole et dit : « Beaucoup de personnes ici présentes savent comment « mes fils et mes serviteurs ont tué Thraen Sigfussen. Nous « avons conclu un accord, et j'ai adopté son fils Hauskuld; je « l'aurais même déjà marié, si j'avais pu lui procurer un « *goðorð*, mais personne ne voulait se défaire du sien. Je viens « vous prier de permettre aujourd'hui qu'un des nouveaux « *goðorð* soit érigé en son nom, à Hvidenaes. » Tous y consentirent, et l'on se dispersa. Le mariage d'Hauskuld avec Hildigunne fut célébré peu de temps après.

Tel est, en résumé, le récit de la saga de Nial. Mettons tout

de suite en regard les termes du Grágás qui se rapportent au même changement[1] :

« Nous aurons encore, y est-il dit, un cinquième tribunal, « qui prendra le nom de fimtardom. Il se composera de neuf « juges par fiordung, un pour chaque ancien *goðorð*. Les nou- « veaux *goðar* nommeront pour leur part douze juges; le total « sera ainsi de quarante-huit. Le fimtardom se constituera « aussitôt après les tribunaux de fiordung, et ils procéderont « concurremment à rendre la justice, à moins que le lögretta « n'en dispose unanimement d'autre façon. Le fimtardom sié- « gera dans l'enceinte du lögretta. Les causes suivantes res- « sortiront au fimtardom : faux verdicts de *quiðr;* faux té- « moignages et faux serments prononcés devant les tribunaux « de fiordung; tentative ou consentement de corruption; se- « cours illégaux à des proscrits ou à des débiteurs devenus les « hommes de leurs créanciers, etc. Quant au mode de nomi- « nation des juges, les *goðar* se rendront tous ensemble au « lögretta, et chacun d'eux nommera son juge. Le *goði* prendra « des témoins : Je vous prends comme témoins, dira-t-il, que « je nomme celui-ci (et il l'appellera par son nom) juge au « fimtardom, afin qu'il juge toutes les affaires qui viendront « devant ce tribunal; et je veux qu'il siége, s'il n'est pas ré- « cusé; je constitue le tribunal conformément à la loi. Puis il « prendra de nouveaux témoins, et il dira : Je vous prends « comme témoins que je prête serment, la main sur le Livre, « serment concernant le fimtardom. Puisse Dieu m'assister « dans cette vie et dans l'autre comme je crois avoir désigné « un juge tel, que nul autre homme ou habitant de ce pays ne « remplirait cet office, aux termes de la loi, mieux que celui-ci, « nommé parmi les hommes de mon district! Chaque *goði*, en

[1] Section III, titre XXIV : « Um fimtardom »

« nommant son juge pour le fimtardom, prononcera un pareil « serment... » Suivent des dispositions relatives à la procédure, que nous n'avons pas à examiner quant à présent.

Voilà les deux textes. On voit que celui du Grágás n'ajoute presque rien à celui de la saga de Nial, qui est le plus ancien. Non-seulement la saga nous indique aussi bien que le code la composition du nouveau tribunal, mais elle nous raconte encore à quelle occasion ce tribunal fut fondé, et le récit qu'elle donne est d'autant plus détaillé, que son propre héros est le promoteur de cette innovation juridique. Il est bien permis de croire que la saga augmente à plaisir l'importance de son héros; il faut toutefois se rappeler, d'une part, que Nial exerçait, comme juriste habile, un notable ascendant au milieu de cette aristocratie et dans cette grande assemblée judiciaire, dont il faisait sans doute partie; d'autre part, qu'il n'y a rien d'étonnant à voir les Islandais professer cet esprit pratique dont une partie des peuples germaniques se sont montrés plus tard si vivement animés, et modifier chaque partie de leur législation à mesure que l'expérience de chaque jour leur en faisait sentir les lacunes ou les vices. Le nouveau tribunal ouvrit une sorte de nouvelle instance, générale et suprême, au-dessus des justices locales et des quatre grandes cours de l'Althing. Il appela à lui un certain nombre de causes spéciales, qui se trouvèrent, à cette occasion, mieux définies. Il eut une procédure plus sévère, qui servit bientôt de modèle et fut imitée. Ce fut une cour de cassation par certains côtés, et, par d'autres, une cour supérieure d'appel. De prompts résultats paraissent avoir suivi l'institution du fimtardom. A lire attentivement et à comparer les sagas, il semble qu'on ne rencontre plus dès lors tant de procès éternellement prolongés à travers des querelles sanglantes; sept ans plus tard, en 1011, la cou-

tume barbare du duel est abolie; la justice paraît être plus redoutée et mieux rendue : elle restera telle jusqu'à la fin de la république.

Nial n'était pas seulement un savant juriste, c'était aussi un bon citoyen; une partie de sa proposition, telle que la saga de Nial nous l'a rapportée, était une tentative de réforme politique. Nial s'inquiétait, pour l'avenir de la république, de l'ascendant chaque jour plus marqué de l'oligarchie des *goðar;* chaque progrès accompli vers une centralisation, d'ailleurs salutaire, se faisait au profit d'un petit nombre de familles dont la domination exclusive menaçait d'étouffer l'État dans son berceau. Nial proposa la création de nouveaux *goðorð* afin d'ouvrir les rangs serrés de cette noblesse et pour réduire ses droits en les disséminant. Ces nouveaux *goðar* ne devaient pas, il est vrai, faire partie du lögretta; mais la puissance locale qu'ils pourraient acquérir par leur crédit sur les populations balancerait l'autorité de l'assemblée législative et lui ferait échec : c'était un germe de décentralisation. Les membres du lögretta admirent cette proposition de Nial, dit la saga. En effet elle laissait intacte leur autorité dans l'Althing, et, de plus, la création de nouveaux *goðorð* flattait une sorte de noblesse inférieure, peut-être les assesseurs mêmes du lögretta. Nial proposa aussi de borner au banc du milieu, dans l'assemblée législative, le droit de voter et de faire occuper ce banc par l'élection. Cela encore était politiquement d'une grande importance. Avant la proposition de Nial les membres occupant les trois rangées de bancs avaient un droit de vote égal; il s'agissait de limiter le nombre des voix, ce qui procurerait, disait Nial, un meilleur ordre et plus de sûreté dans la délibération et la résolution; mais c'était à la condition expresse de remplacer, sur ce banc du milieu, les anciens *goðar,* mem-

bres inamovibles, par des membres élus. C'est ici que Nial voulait porter à l'aristocratie des *goðar* le coup le plus sensible, et c'est ici qu'il échoua. On admit bien que le droit de voter fût désormais le privilége exclusif de ceux qui siégeaient sur les bancs du milieu, et les assesseurs n'eurent plus qu'une voix consultative; mais les anciens *goðar* restèrent en possession de ces mêmes bancs sans que l'élection fût admise, et, par conséquent, leur pouvoir en doubla. Le résultat fut ainsi tout contraire aux désirs de Nial. Les destinées ultérieures de la république islandaise réalisèrent les maux qu'il avait voulu prévenir. Un petit nombre de nobles réunirent entre leurs mains toute la puissance. Après avoir étouffé les libertés publiques, ils se divisèrent; quelques-uns d'entre eux appelèrent au secours de leur ambition le roi de Norwége, au profit duquel on vit périr finalement, en 1264, après de longs troubles intérieurs qu'a racontés la Sturlunga saga, l'indépendance islandaise.

En résumé nous avons vu que l'Althing comprenait, outre une assemblée législative appelée lögretta, une assemblée judiciaire, composée de la réunion des quatre grands tribunaux de l'Islande, à laquelle s'est ajouté en 1004 le fimtardom. Nous avons vu se compléter une série de tribunaux fixes et réguliers créés successivement, avec des juridictions toujours plus étendues et, en même temps, plus autorisées et plus puissantes : d'abord le tribunal du *goði*, puis celui du printemps, administré par trois *goðar*, puis ceux des fiordungs, enfin, et au-dessus de tous les autres, le fimtardom; ce dernier supérieur aux précédents, non par aucune espèce de hiérarchie établie administrativement et de propos délibéré, mais à cause de son origine même et des raisons de son existence, parce qu'il était destiné à combler les lacunes et à réparer

quelques-uns des vices de l'organisation judiciaire de l'Islande, recevant, par exemple, les affaires que le principe de l'unanimité nécessaire des votes avait empêchées d'aboutir devant les autres tribunaux, et les achevant grâce à la règle, établie pour lui seul, de la pluralité des voix; revisant les cas mal jugés, et tenant lieu ainsi de cour de cassation; jugeant enfin spécialement certaines sortes de crimes; comme pour décharger peut-être les juridictions inférieures. Les mêmes coutumes et le même ordre régissent à peu près uniformément tous ces tribunaux ordinaires, comme nous le verrons plus amplement en examinant le détail de leur procédure. Partout les *goðar,* qui représentent l'État, ne font que surveiller et diriger l'administration de la justice; ils ne jugent pas eux-mêmes. Partout les juges sont de simples citoyens nommés par les *goðar* seulement pour une session, et nous verrons que ces juges eux-mêmes n'ont pas en mains toute la décision dans une cause; d'autres citoyens leur seront encore adjoints, tant se montrent sans cesse, dans l'administration de la justice suivant l'ancien droit islandais, le principe et l'habitude du *self-government.*

Ce génie n'éclate pas moins, en dehors de l'organisation régulière que nous venons d'étudier, dans toute une administration de justice locale que l'examen des sagas et du Grágás nous révèle également. A côté de l'édifice judiciaire qu'avait lentement érigé le progrès politique, et que nous avons vu se déployer au grand jour suivant un ensemble de règles toujours les mêmes, règles précisées et commentées par le magistrat suprême chaque année à l'Althing, et méritant déjà, par leur fixité et leur autorité, d'être appelées du beau nom de la loi, il y a chez les Islandais, au temps des sagas et même au temps du Grágás, toute une justice domestique et locale, de qui relèvent, afin d'échapper à l'obstacle des retards et à celui des

distances, la multitude des affaires secondaires qu'enfantent les relations les plus ordinaires de la vie civile et le grand nombre des délits ou des crimes qu'il importe de punir sur-le-champ. Les tribunaux destinés à satisfaire à cette justice de chaque jour différaient de ceux que nous venons de nommer : en ce qu'ils n'avaient pas de session régulière, mais qu'ils s'assemblaient suivant les circonstances et quand il le fallait; en ce que les juges n'y étaient point nommés par les *goðar*, mais bien par les parties elles-mêmes; en ce qu'ils n'avaient mission de juger que l'affaire pour laquelle ils étaient spécialement convoqués; en ce qu'ils se réglaient enfin sur ce qu'on peut appeler par excellence la coutume, transmise par la seule tradition vulgaire et consacrée par le consentement universel du pays. La simple majorité des voix décidait dans ces tribunaux; si on ne l'atteignait pas, l'affaire était transportée à un tribunal ordinaire inférieur ou à l'Althing. Nous touchons ici évidemment à l'organisation primitive de la justice chez les Islandais, à celle que l'institution de tribunaux réguliers a complétée, mais non supplantée entièrement. Une des plus anciennes formes que cette justice nationale ait revêtues se trouve assurément dans le tribunal du seuil de la maison, qui se tenait aux portes, *duradóm*. Le Grágás n'a conservé ni le nom ni même le souvenir très-précis de cette institution primitive ou plutôt de cet antique usage; mais il décrit longuement la visite domiciliaire à propos du vol, qui en était l'occasion ordinaire. Si le propriétaire soupçonné ne voulait pas permettre que la perquisition se fît régulièrement, à l'abri d'une paix jurée par lui-même, ou si les objets volés étaient trouvés dans sa maison, les sagas nous attestent qu'une sorte de tribunal s'improvisait à la porte de cette maison et jugeait immédiatement. L'Eyrbyggia saga raconte que Thorbiörn, à qui on avait

volé ses chevaux, prétendit faire une perq
rarin, qui habitait à Mafahlid. Comme cel
prêter à l'enquête, sous prétexte de quelqu
biörn institua sur-le-champ un duradóm, r
fit condamner Thorarin comme voleur, ce q
Il est probable que cette forme de jugeme
pliquait à beaucoup de cas dans la législ
l'Islande, mais qu'on se hâta de la restrei
l'abolir dès que la loi gagna quelque créd
aux nombreuses violences qu'elle devait su

De pareils tribunaux, improvisés et juge
tume et le bon sens populaire, devaient dé
breux différends que faisait naître la vie ag
tribunal de la prairie, *engi-dóm*, pour le cas
disputeraient la propriété d'un champ; il y
pour fixer à quel endroit précis devait s'éle
à clore un pâturage appartenant à un parti
à des communaux; il y en avait pour estime
un mineur, pour déterminer les droits des
tance, pour régler enfin les faillites, sans
des créances hypothécaires, tant fut réelle de
chez les anciens Islandais, la complexité des
commerciales.

Nous venons d'esquisser un tableau rapid
judiciaire de l'ancienne Islande; nous avons
constitution s'était centralisée toujours dav
qu'elle rencontrât sa plus haute et sa plus c
dans l'Althing; nous avons montré enfin
sation avait laissé subsister les justices lo
maintenant quels étaient les principaux ca
cédure suivie dans tous ces tribunaux.

En premier lieu, il ne faut jamais oublier que, si l'on parle, comme nous parlons ici, de l'époque dont la saga de Nial retrace l'histoire, c'est-à-dire du x^e^ siècle, la procédure n'est pas écrite. Les caractères runiques, seuls usités dans le Nord avant l'introduction du christianisme, ne servaient guère qu'à des inscriptions ou à de très-courts écrits, loin d'être alors d'un emploi général. De là un recours continuel et forcé de la procédure islandaise aux témoins. Leur mémoire et leur loyauté tiennent pour ainsi dire lieu de registres et de documents écrits, et le Grágás prévoit les cas où la mort ou bien des oublis involontaires viendraient mettre obstacle au contrôle de la vérité. Quelque imparfait qu'il fût, ce contrôle subsista longtemps chez ces peuples, à qui un exercice constant de la mémoire avait fait de cette faculté un instrument plus perfectionné sans doute et plus sûr que nous ne saurions l'imaginer.

Secondement, bien qu'elle ne soit pas écrite, la procédure islandaise est extrêmement compliquée, de formules dont il ne faut pas citer à faux une seule expression, de marches et de contre-marches dont on doit posséder à fond la tactique difficile. Cette complexité est précisément une suite de l'absence de l'écriture : la précision des formules et des manœuvres juridiques a paru tout d'abord nécessaire pour diriger la mémoire en parant au danger de la confusion; on a voulu corriger et simplifier successivement chaque formule et chaque manœuvre, mais on n'a pas pu, après chaque amendement, effacer immédiatement des mémoires les formes jusque-là consacrées; habile et heureux celui qui saura, au milieu du dédale, trouver pour lui-même ou indiquer aux plaideurs qu'il protége les vraies voies de droit et les formules inattaquables!

Aux termes du Grágás, celui auquel la loi reconnaît le droit de poursuivre une cause et de se porter comme accusateur est

avant tout la personne lésée, si elle peut exercer ce droit; sinon, c'est son plus proche parent ou héritier. Entre plusieurs parents d'un égal degré, c'est l'aîné que la loi préfère. Les sagas témoignent que le droit islandais primitif permettait aux femmes de poursuivre en justice quand la parenté les désignait. Mais l'Eyrbyggia saga raconte qu'en 993, à la suite du meurtre d'un chef illustre nommé Arnkel, des femmes se trouvèrent, en qualité d'héritières les plus proches, chargées de la poursuite; elles acceptèrent un accord qui fut conclu à l'Althing, et aux termes duquel le meurtrier fut seulement exilé pour treize ans. Cette vengeance parut médiocre pour un personnage aussi considéré que l'était Arnkel, et ceux qui avaient alors en main le gouvernement de la république décidèrent que désormais nulle poursuite ne serait plus confiée ni à une femme, ni à un jeune homme âgé de moins de seize ans. La législation islandaise resta, sur ce point, fixée de la sorte. D'après le même sentiment, si l'accusateur désigné par la loi est disposé à conclure un accord dans une affaire criminelle, mais que les autres parents, ou même un seul d'entre eux, aiment mieux poursuivre, ce dernier avis l'emporte, car il est plus honorable aux yeux de la loi d'obtenir vengeance pour l'injure faite à un parent, cette vengeance fût-elle seulement obtenue par la voie des tribunaux et non par la violence, que de se contenter d'une simple compensation. Il est, d'ailleurs, interdit (mais c'est une prescription rarement observée) de conclure un accord dans une cause importante sans l'intervention du tribunal.

S'il n'y a pas de demandeur désigné par la loi, ou si le demandeur légal s'abstient ou se trouve empêché, le premier venu, comme il arrivait à Sparte dans les causes criminelles, peut s'emparer de la plainte. Il y a, d'ailleurs, à défaut de poursuivant légal, une sorte de ministère public, puisque,

dans le *repp* ou canton, cinq propriétaires, nommés par leurs concitoyens ou par le sort, sont chargés de poursuivre devant le tribunal local les délits et crimes commis dans leur petite circonscription; les *goðar* eux-mêmes ont, d'ailleurs, le droit et le devoir de ne pas laisser sans poursuite les crimes importants, alors même qu'ils ont pour auteur quelqu'un de leurs collègues. — Si l'accusateur légal se sent inhabile, la loi lui permet de transmettre sa cause à un légiste expérimenté, concession nécessaire en présence d'une procédure compliquée, qu'il faut connaître et appliquer avec une entière rigueur.

Une poursuite criminelle s'ouvre par la citation de l'accusé, que l'accusateur somme par-devant deux témoins d'avoir à comparaître, dans un délai fixé, devant tel tribunal. La citation, dit le Grágás, doit mentionner le nom, le domicile, la profession de l'accusé, le nom de son père, qui tient lieu du nom de famille, l'objet de la plainte, le lieu, l'heure, les circonstances du crime, enfin la peine requise. C'est, d'ordinaire, au domicile du prévenu que doit se faire la citation; le Grágás contient à ce sujet des distinctions multipliées et précises. Un journalier ou un homme de service recevra la citation dans le lieu où il aura résidé quinze jours au moins pendant la saison dernière, ou bien, à défaut d'une aussi longue résidence, dans celui où il aura passé trois nuits au moins. Un pêcheur sera cité dans la cabane où il habite avec ses camarades auprès du rivage; un matelot descendu à terre le sera à l'endroit même des pieux auxquels viennent s'attacher les câbles de son bâtiment.

En même temps qu'il fait par-devant témoins sa citation, l'accusateur désigne neuf personnes voisines du lieu où le crime s'est commis, lesquelles sont chargées de vérifier les fondements de l'accusation pour exprimer plus tard devant le

tribunal leur avis concernant la culpabil
sont les quidr, dont nous examinerons tou
en détail.

Ces mesures préparatoires une fois prises
l'Althing. La cause est portée devant celui d
de la grande cour judiciaire dans le ressc
s'est passée. L'accusateur, avant même
soient installés et ouverts, publie sa cause
tagne de la loi; elle prend rang de la sort
devront être jugées dans la session. Nous a
bunaux de l'Althing avaient des juges non
mais les parties peuvent les récuser; les
remplacer immédiatement ceux contre les
est admise.

Le tribunal est installé; les demandeurs
les défendeurs au nord. Trois surveillants o
par les *goðar* veillent au bon ordre; ils tr
autour des bancs occupés par les juges, et
assistants les franchit, ils le punissent d'un
ensuite au sort pour fixer l'ordre dans lequ
restées en suspens depuis l'année précédent
vellement dénoncées arriveront devant le
mière cause est introduite. Le demandeur
requiert l'adversaire d'entendre son serme
parler et d'agir avec une entière loyauté. Il
témoins de toutes les opérations qui ont déjà
de la première citation, témoins de la conv
témoins de la transmission de la cause à un
a lieu. Il prouve ainsi que la procédure a
qu'alors, exactement suivie, et le défendeu
en ne s'opposant pas à ce qu'il passe outre.

devant les juges la cause tout entière, mais, à en croire les témoignages des sagas confirmés par le Grágás, en se contentant de remplir, par sa simple indication des circonstances principales, les formules consacrées qu'il prononce; son habileté consistera donc, non pas à émouvoir ou à convaincre les juges par des plaidoiries, mais à trouver dans l'arsenal des formules légales celles auxquelles son adversaire répondra le plus difficilement, et à lui tendre même, s'il est possible, quelque embûche juridique dont ce dernier ne saura pas éluder le péril. La cause une fois exposée par le demandeur, il introduit ses quidr, invite le défendeur à exercer son droit de récusation contre eux, leur fait prononcer leur verdict et requiert ensuite son adversaire de présenter sa défense.

Le défendeur s'avance alors. Il est rare qu'il fasse défaut, car il n'y a pas de honte, suivant les mœurs et aux yeux mêmes de la loi, à avoir tué un homme, si l'on prouve qu'on n'a fait que repousser ou punir une injure méritant la mort, et les mœurs ainsi que la loi reconnaissent beaucoup d'injures de cette sorte. Bien plutôt le meurtrier serait tenté de se vanter publiquement de ce qu'il a fait. Le défendeur commence par accomplir les mêmes formalités que le demandeur a accomplies. Au préalable il a, lui aussi, désigné ses quidr, et il les a fait asseoir près du tribunal. Il prête serment de loyauté, ce qui n'empêche pas que, loin de songer tout simplement à se reconnaître coupable, s'il l'est en effet, il s'applique d'abord à présenter les objections capables d'anéantir la poursuite, à récuser, s'il peut, tous les quidr de son adversaire, et à prévenir ainsi les effets de l'avis qu'ils pourraient exprimer, à trouver enfin quelque vice de forme par où l'accusation offre un cas de nullité. S'il ne peut d'aucune façon anéantir les opérations de son adversaire, alors seulement il se détermine à repousser l'ac-

cusation en démontrant à sa manière son innocence, et il produit ensuite ses quidr, qui viennent exposer leur avis pour ou contre lui. Le défendeur lui-même n'est pas interrogé; nul ne tente d'obtenir son aveu, de le convaincre, de lui arracher la vérité.

Chacune des deux parties a plaidé ou plutôt conduit sa cause sur la tête d'un des juges, dit le Grágás; c'est-à-dire que chacun, en prononçant ses formules, s'est adressé spécialement à un des juges du tribunal, et même, à ce qu'il semble, en posant les mains par derrière sur ses épaules ou en se plaçant immédiatement devant lui. Les deux juges auxquels on s'est ainsi adressé doivent, après que le demandeur et le défendeur et leurs quidr ont été entendus, reprendre la cause et en faire deux résumés, l'un énumérant les formalités remplies, les arguments et les moyens de droit employés par le demandeur, l'autre ceux dont le défendeur s'est servi.

C'est ensuite à l'ensemble des juges nommés par les *goðar* à prononcer le jugement, non sans tenir compte, pour former leur avis, de l'opinion exprimée par les quidr. L'unanimité des voix est, comme nous l'avons dit, nécessaire dans tous les tribunaux, excepté le fimtardom. Si elles se trouvent partagées également ou divisées suivant plusieurs avis, les juges quittent leurs places et se divisent en groupes. Chaque parti cherche alors, en affirmant que sa propre décision est la bonne, à attirer tous ses collègues à lui. Si, par ces moyens fort élémentaires, aucun d'eux ne peut triompher et emporter le vote, un autre moyen, tout aussi primitif, est invoqué. Le juge qui a été rapporteur au nom du demandeur déclare le défendeur coupable, et c'est une nouvelle expérience pour voir combien de ses collègues l'appuieront; mais, aussitôt après, l'autre rapporteur fait la contre-épreuve en déclarant le de-

mandeur non recevable, et l'on voit de nouveau combien de juges votent avec lui. Si le résultat reste le même, le demandeur et le défendeur se rendent sur la Montagne de la loi; chacun d'eux réclame la peine de l'exil contre les juges qui l'ont condamné, et la cause est portée devant le fimtardom. Dans le cas où les juges sont unanimes, leur sentence, qui sera souveraine, est prononcée par un des rapporteurs, par celui de la défense si l'accusation est mise à néant, par celui du demandeur si la plainte est admise : « Je pense, doit-il dire, « que nous jugeons bien en jugeant ainsi, » et il dit la sentence; il ajoute : « Nous jugeons tous de la sorte; » et tous les juges ses collègues expriment leur assentiment. Quelquefois un accord est conclu en présence du tribunal et sous sa garantie. Mais le plus souvent, il est vrai, la violence interrompt le développement de la procédure, et la force ouverte se substitue à l'action des lois. Le Grágás prévoit ces cas; il prononce certains châtiments contre qui troublera, ne fût-ce que par la parole, les séances des tribunaux; il frappe de l'exil celui qui les dispersera par la force, et il veut qu'en pareil cas le siége légal de l'assemblée soit transporté dans quelque autre lieu désigné par le rapporteur de la plainte, et où la présence de six juges suffira pour que leur sentence soit valable. Par ces précautions mêmes la loi témoigne combien elle se trouve fréquemment impuissante. Mais c'est ici que le tableau de la constitution judiciaire de la république islandaise resterait incomplet sans celui des mœurs. Ouvrons de nouveau la saga de Nial; elle déroulera devant nos yeux, dans leur réalité vivante, une série d'épisodes qui ont eu pour théâtre l'Althing, et dont l'authenticité, la date, la physionomie entière, n'auront pour nous rien d'incertain ni de suspect. Nous y verrons en jeu, d'un seul regard, tout le mécanisme péniblement décrit par le Grágás;

sur cette trame ardue le récit de la saga répandra l'intérêt et la couleur d'un drame fidèlement transmis. Empruntons-lui l'exemple d'une cause criminelle qui donne lieu précisément à un luxe inouï de formules, d'arguments, de ruses judiciaires, de répliques et de dupliques : tout le développement de la procédure dont nous venons d'esquisser les principaux traits nous y apparaîtra.

Le développement des guerres privées qui divisaient les familles de Sigfus et de Nial avait amené un grand désastre. Les fils de Sigfus avaient mis le feu à la demeure de Nial, et il avait péri dans les flammes avec sa femme Bergthora et ses fils. Kaare, son gendre, avait cependant échappé. De concert avec ceux des parents de Nial qui n'avaient pas été atteints, il poursuivit les meurtriers devant l'Althing. Il se chargea pour sa part de porter plainte contre Flose, qui avait tué de sa main Helge, fils de Nial. Attachons-nous à cette seule action, et voyons à quelle longue procédure elle donna lieu.

Le demandeur ayant transmis son action à Moerd, habile en droit et puissant par sa clientèle, celui-ci dénonça la cause de la façon suivante : il convoqua neuf quidr, voisins du lieu où le crime avait été commis; il les appela par leurs noms et leur dit : « Je dénonce Flose Thordsen comme ayant pratiqué « sur Helge, fils de Nial, blessure de tête ou blessure du bas-« ventre ou blessure attaquant la moelle, blessure mortelle et « qui a été suivie de mort. » Il devait sans doute se contenter de prononcer ainsi tout d'abord la formule générale, sauf à préciser ensuite, dans le cours des débats. Il ajouta : « Je dé-« nonce la cause en présence de ces quidr, » et il les désigna tous par leurs noms. « Je dénonce dénonciation légale, je dé-« nonce pour celui qui m'a transmis la cause. » Puis il assigna

les quidr à se rendre au prochain Althing, afin d'y déclarer si Flose Thordsen avait ou non commis le crime dont il l'accusait. Quand on fut à l'Althing, Moerd se présenta sur la Montagne de la loi (chapitre CXLII du texte islandais, p. 229), prit des témoins et dit : « Je dénonce l'agression prévue par la loi « que Flose Thordsen a effectuée contre Helge Nialsen, à qui « il a fait blessure de bas-ventre ou blessure attaquant la moelle, « blessure mortelle et qui a entraîné la mort; et je dépose l'avis « que, pour ce crime, il soit condamné à l'exil, devenant sans « refuge, sans abri, sans secours d'aucune manière; ses biens « étant forfaits, moitié pour moi, moitié pour les habitants du « fiordung de l'Est. Je dénonce cette cause criminelle pour être « poursuivie devant le tribunal auquel, suivant la loi, elle ap- « partient. Je dénonce dénonciation légale, suivant la formule « que la loi prescrit. Je dénonce pour la poursuite avoir lieu « pendant cette session et le châtiment atteindre pleinement « Flose Thordsen. Je dénonce la cause qui m'a été légalement « transmise. » Il se tut, dit la saga; de bouche en bouche on répéta sur la Montagne de la loi que Moerd avait bien et bravement parlé. Il reprit la parole, redit la formule, en s'adressant directement cette fois à Flose; puis il s'assit. Flose l'avait écouté avec une attention profonde; l'action était désormais introduite.

Flose, de son côté, avait transmis sa cause à un légiste habile, nommé Eyolf Boelverksen. De retour dans sa tente, Flose lui demanda si, contre l'accusation ainsi posée, il trouvait quelque échappatoire. — « En voici une, répondit Eyolf. Il faut « aliéner ton *goðorð*, le transmettre à ton frère Thorgils, et te « faire recevoir dans la circonscription d'Askel, fils de Thor- « ketil. Si ton adversaire n'est pas informé de ce changement « de résidence, il poursuivra devant le tribunal de l'Est au lieu

« de poursuivre devant celui du Nord, et son action cessera d'être « légale; tu pourras alors l'accuser toi-même et le citer devant « le fimtardom pour s'être trompé de tribunal. Si les autres « moyens de défense nous manquent, nous nous servirons de « celui-là. » Flose suivit ce conseil sans que la partie adverse en apprît en effet un seul mot, et la poursuite se trouva de la sorte grevée au préalable d'un motif légal de nullité.

Le jour venu où les débats devaient s'ouvrir, on tira au sort pour savoir dans quel ordre les différents demandeurs seraient entendus, qu'ils eussent une ou plusieurs causes à exposer. Le sort désigna avant tous les autres Moerd, l'adversaire de Flose.

Moerd s'avança devant le tribunal de l'Est, comme il avait annoncé qu'il le ferait. Il prit des témoins : « Je réserve, dit-il, « toutes les irrégularités que je pourrais commettre. Si je dis « plus ou autrement que je ne dois dire, j'aurai le droit de « rectifier mes paroles jusqu'à ce que ma cause soit bien et lé- « galement instruite. » Il continua en disant : « J'invite Flose « Thordsen ou tout homme qui aurait entrepris sa défense à « écouter mon serment, mon exposition de la cause, et toutes « les preuves que j'ai l'intention de produire contre lui. Je fais « cette invitation légale en présence du tribunal, à haute voix, « de sorte que les juges l'entendent à travers cet espace. » Puis il dit : « Je fais serment, serment légal, que je poursuivrai cette « cause de la manière la plus complète, la plus sincère et la « plus légale, et que j'userai, tant que durera cette cause, de « tous les moyens que me fournira la loi. » Il reprit : « J'ai pris « Thorod et Thorbioern comme témoins que je dénonçais, sui- « vant les termes de la loi, l'agression effectuée par Flose Thord- « sen, dans le lieu du meurtre, là où Flose Thordsen a blessé « Helge Nialsen d'une blessure au bas-ventre ou attaquant la

« moelle, blessure mortelle qu'a suivie la mort de Helge. J'ai « déclaré qu'il avait, pour ce crime, encouru la peine de l'exil, « devenant sans refuge, sans abri, sans secours d'aucune ma- « nière, ses biens étant forfaits, la moitié pour moi, la moitié « pour les habitants du fiordung de l'Est. J'ai dénoncé la cause « devant le tribunal auquel, suivant la loi, elle appartient. J'ai « dénoncé dénonciation légale, sur la Montagne de la loi, sui- « vant la formule consacrée. J'ai dénoncé pour la poursuite avoir « lieu dans cette session et le châtiment atteindre pleinement « Flose Thordsen. J'ai dénoncé la cause qui m'avait été trans- « mise. Je me suis servi, dans la dénonciation de la cause, des « mêmes termes que je viens d'employer pour son exposition. « Cette cause entraînant l'exil, je l'expose ici telle qu'elle est « devant le tribunal de l'Est sur la tête de Jón ici présent. » Moerd introduisit alors les quidr qu'il avait convoqués. Prenant des témoins, il dit : « J'invite les neuf quidr que j'ai désignés pour « cette cause à prendre place à l'ouest du rivage (sur un des « bords de la rivière Öxará), et j'invite mon adversaire à dire « s'il a des objections à faire valoir contre eux. J'en fais l'invi- « tation suivant les termes de la loi, en présence du tribunal, « et de telle sorte que les juges m'entendent à travers cet espace. « Je prends témoins comme quoi j'ai produit toutes les preuves « requises. » La partie adverse s'avança alors; Eyolf prit des témoins et dit : « Je récuse ces deux quidr; » il les nomma par leurs noms et par ceux de leurs pères; « je les récuse par cette « raison qu'ils sont parents de Moerd qui poursuit la cause, « motif de récusation prévu par la loi. » Et se tournant vers eux : « Aux termes de la loi, dit-il, vous n'êtes pas quidr légaux; « examen légal a été fait de vous. Je vous récuse d'après le droit « de l'Althing et la loi du pays. Je vous récuse dans la cause « qui m'a été transmise par Flose Thordsen. »

En entendant ces mots, la foule des assistants s'écria que la poursuite venait de subir un grave échec, et l'on s'accorda à dire que la défense était plus habile que l'accusation.

Moerd, embarrassé, envoya demander conseil à Thorhall, qui avait la réputation d'être fort expert. Un messager exposa en détail comment Flose paraissait avoir récusé justement deux des quidr. Thorhall répondit : « Votre cause n'est pas « perdue pour si peu; il faut dire à Flose qu'on ne se laissera « pas imposer par ses tracasseries maladroites; avec toute sa « prudence, Eyolf s'est abusé. Pars au plus vite. Que Moerd se « présente au tribunal et qu'il prenne des témoins de l'illéga- « lité de leur enquête; » et il lui dit en détail comment il devait se conduire. Après le retour du messager, Moerd se présenta au tribunal, prit des témoins et dit : « Je déclare illégale « l'enquête faite ici par Eyolf, parce qu'il n'a pas eu égard au « vrai demandeur, mais bien à celui à qui la poursuite a été « transmise. » Il se rendit ensuite vers les quidr, fit asseoir ceux qui s'étaient levés pour s'en aller, et les déclara dûment et légalement nommés.

Et tout le peuple prononça que Thorhall lui avait été là d'un bon secours, et que la poursuite l'emportait à cette heure sur la défense.

Flose dit à Eyolf : « Penses-tu qu'ils aient raison? — Oui, « répondit-il, et nous nous sommes en effet fourvoyés. Mais « nous allons essayer d'un autre moyen : « Je récuse ces quidr, » dit-il à haute voix, et il les désigna par leurs noms, « parce « qu'ils sont métayers et non propriétaires. Je ne leur reconnais « pas le droit de siéger dans le tribunal; une enquête légale et « régulière les a frappés. Je les récuse d'après le droit de l'Al- « thing et la loi du pays. »

L'assemblée dit alors que la défense allait mieux à présent

que la poursuite; on donna beaucoup de louanges à Eyolf, et l'on pensa que personne ne pouvait rivaliser avec lui pour la connaissance parfaite des lois.

Informé de ce nouvel incident, Thorhall demanda si ces deux jurés étaient donc des mendiants et en quoi consistait leur avoir. On lui répondit que l'un vivait de la vente des produits de son bétail et qu'il avait des vaches et des brebis, que l'autre possédait le tiers de la terre sur laquelle ils habitaient tous deux, n'ayant ensemble qu'un foyer et qu'un berger. Thorhall dit alors : « Nos adversaires se trompent encore, et « je vais le leur faire voir, malgré les grands mots d'Eyolf. » Et il expliqua au messager comment on devait procéder. En conséquence, Moerd se présenta devant le tribunal et prit des témoins : « Je déclare irrégulière, dit-il, la nouvelle enquête « faite par Eyolf, à la suite de laquelle il a récusé deux quidr « ayant droit de siéger ici. Tout homme peut être admis parmi « les quidr qui possède un bien-fonds, même sans aucun bétail, « et de même tout homme qui vit de la vente des produits de « son bétail, quand même il ne posséderait pas de terre à donner « à loyer. » Là-dessus il alla vers les quidr, les fit asseoir, et leur dit qu'ils étaient légalement élus.

Aussitôt les cris retentirent de toutes parts; chacun dit que l'affaire de Flose et d'Eyolf allait mal, et l'on convint que la poursuite était supérieure à la défense.

Flose dit à Eyolf : « Est-ce que notre adversaire est dans son « droit? » Eyolf déclara qu'il ne se sentait pas assez bien instruit pour en décider, et on envoya demander au président de l'Althing, à Skapte lui-même, si c'était réellement justice. Skapte répondit qu'en effet c'était conforme à la loi, bien que peu d'hommes en fussent instruits.

Eyolf ne se découragea pas : « Je récuse quatre de ces quidr,

« dit-il, parce qu'ils ne sont pas les témoins les plus voisins du « lieu du meurtre. — Vous n'êtes plus en nombre légal pour « vous prononcer, dit-il aux autres, et votre devoir est de le « déclarer quand on vous appellera devant le tribunal. » Eyolf comptait beaucoup sur ce nouvel argument, et, de bouche en bouche, on répéta dans l'assistance que la défense paraissait l'emporter sur la poursuite.

« Voyons, dit Moerd, ce que Thorhall pensera de leur nou- « veau moyen; ils ne doivent pas se réjouir prématurément; Nial « a affirmé plus d'une fois qu'il avait instruit Thorhall de telle « sorte qu'il se montrerait bien, au jour de l'épreuve, comme « le plus habile jurisconsulte. » On envoya dire à Thorhall ce qui était survenu. Sans y longtemps réfléchir, il répondit: « Nos adversaires seront bien heureux si cela ne tourne pas à « leur honte. Que Moerd prenne des témoins et qu'il affirme, « sous serment, que le plus grand nombre de ses quidr sont « nommés légalement; il produira ensuite les témoins devant « le tribunal, et, de la sorte, il aura réservé la cause; pour chacun « des quidr mal nommés, il payera trois marcs; on ne peut le « poursuivre à ce sujet dans cette session de l'Althing. » Conformément à cette réponse Moerd prit témoins, affirma sous serment que le plus grand nombre de ses quidr étaient légalement nommés, et dit qu'il avait de la sorte réservé la cause.

D'une voix unanime, l'assemblée s'écria que Moerd avançait habilement, mais de Flose et des siens on disait qu'ils ne commettaient plus qu'erreurs et qu'illégalités.

Flose demanda de nouveau à Eyolf si Moerd était dans son droit. Eyolf répondit qu'il ne le savait pas au juste, et que le président de l'Althing en déciderait. Skapte, consulté de nouveau, parla ainsi : « Il y a plus de juristes habiles que je ne le « pensais. Voilà, s'il faut le dire, un dernier argument qui

« est de toutes les façons fort légal, et nul n'y peut contre « dire. Pourtant je croyais être le seul à le connaître depuis « que Nial est mort; je savais que, de son vivant, lui seul en « était instruit. »

Moerd ayant de la sorte écarté toutes les objections qu'on avait dirigées contre les quidr par lui désignés, il les requit de déposer leur opinion devant le tribunal. Un d'eux s'avança et prononça ces paroles, que tous confirmèrent ensuite d'un commun accord : « Nous avons été convoqués ici, dit-il, par Moerd, « pour venir déclarer si Flose Thordsen a commis contre Helge « Nialsen l'agression prévue par la loi, dans le lieu du meurtre, « là où ce même Flose a blessé Helge d'une blessure de bas- « ventre ou attaquant la moelle, blessure mortelle et qui a en- « traîné la mort d'Helge. Moerd nous a requis d'employer tous « les termes légaux devant le tribunal et tels qu'il appartient à « la cause. Il nous a requis en vue de la cause qui lui a été « transmise. Nous déposons donc notre serment et notre té- « moignage d'un accord unanime. Nous témoignons contre « Flose; nous le déclarons atteint et convaincu. Nous déposons « ce témoignage devant le tribunal de l'Est sur la tête de Jón, « ainsi que Moerd nous a requis de le faire. Tel est notre té- « moignage. » Cela dit, le chef des quidr reprit et déposa encore contre Flose, en se servant de la même formule que la première fois. Ensuite Moerd se présenta lui-même, et prit des témoins comme quoi ses quidr avaient rempli leur office et condamné Flose. Prenant de nouveau des témoins, il dit : « J'invite Flose Thordsen, ou tout homme ayant accepté légale- « ment sa défense, à présenter cette défense dans la cause que « je lui ai intentée, car toutes les preuves requises par la loi « de la part de l'accusation viennent d'être produites, ainsi que « tous les témoignages nécessaires. Je me réserve les poursuites

« qui me sembleraient légales contre la défense. J'invite léga-
« lement, devant ce tribunal, à haute et intelligible voix, que
« les juges puissent entendre à travers cet espace. »

« Allons, Eyolf! dit alors Flose, je me réjouis de voir quels
« expédients imagineront mes ennemis quand tu vas leur oppo-
« ser ton argument de non-lieu! »

Eyolf se présenta devant le tribunal et prit des témoins: « J'ai, dit-il, un argument légal contre votre accusation, et le « voici: Vous avez à tort poursuivi la cause devant le tribunal « de l'Est; ces deux témoins attesteront qu'il a transmis son « *goðorð* à son frère Thorgils et qu'il s'est inscrit dans la cir- « conscription du *goði* Askel. Je prends témoins de ce fait pour « moi et pour quiconque aura besoin de ce témoignage, et je « déclare, à cause de cela, cette cause non recevable. » Eyolf répéta une seconde et une troisième fois la déclaration qu'il venait de faire, et il ajouta : « Je dépose interdiction légale aux « juges de juger dans cette cause, par suite de l'argument que « j'ai produit contre elle. Je dépose interdiction pleine et en- « tière conformément au droit de l'Althing et à la loi du pays. »

L'argument était valable en effet, et la cause était perdue pour le demandeur devant ce tribunal; mais il la transporta immédiatement au fimtardom, de qui ressortissaient, nous l'avons dit, les causes de corruption; il assigna Eyolf et Flose comme coupables de ce crime : Eyolf, pour avoir accepté un riche bracelet en vue de cette cause; Flose, pour l'avoir offert. Le danger était de nouveau fort grand pour ceux-ci; Moerd exposa cette nouvelle cause à peu près comme il avait exposé la première; il produisit ses témoins et ses quidr; le juge rapporteur résuma tous ses arguments. Flose se croyait perdu; il se retourna vers Eyolf : « Quelle ressource nous reste-t-il? » Eyolf répondit : « Jusqu'ici Moerd est inattaquable; mais atten-

« dons un peu; je pense qu'il va se fourvoyer sur le nombre « des juges qu'il doit récuser. Il va rejeter six des quarante- « huit juges; nous n'userons pas du même droit; peut-être « alors oubliera-t-il d'en rejeter six autres. Or trois douzaines « seulement peuvent juger, et non pas trois douzaines et demie. « S'il commet cette omission, sa poursuite ne sera pas valable. » Moerd tomba en effet dans ce piége, dont il s'aperçut trop tard. Ses partisans et lui-même perdirent alors patience. Thorhall, le légiste qui l'avait assisté pendant tout le procès, s'élança de son siége, dit la saga, la lance à la main. Il courut au tribunal. Il aperçut Grim le Rouge, parent de Flose, et l'étendit mort. Kaare dit à Asgrim : « Voilà ton fils Thorhall qui a déjà « tué un de nos ennemis; ce serait une honte si lui seul avait « le courage de venger nos injures! — Il n'en sera pas ainsi, « répondit Asgrim; marchons contre eux! » Au même instant on entendit retentir de toutes parts le cri du combat. Flose et les siens étaient déjà prêts, eux aussi, à l'attaque; chaque parti s'excitait à bien agir, et la mêlée s'engagea.

Tel est le récit de la saga; elle nous dévoile à merveille ce qu'il y avait de rusé et de retors dans les mœurs juridiques des anciens Islandais, et elle ne sort pas non plus de la réalité en nous montrant, comme il arrivait bien des fois, un long procès terminé tout à coup par la force ouverte, à laquelle les patients efforts de la loi n'offraient encore qu'une barrière impuissante. Nous aurions pu emprunter à la saga, moins facilement toutefois, la narration d'un procès civil; les affaires criminelles y abondent davantage, et leurs débats passionnés nous offraient plus naturellement un tableau du développement à peu près entier de la procédure islandaise; les affaires civiles, sous l'empire de la coutume et des mœurs, étaient, en

général, vidées assez obscurément dans les juridictions locales; si elles arrivaient jusqu'à l'Althing, elles prenaient une importance qui manquait rarement d'exalter les passions, d'enfanter quelque guerre privée, et de les faire dégénérer ainsi en causes criminelles.

On est obligé de reconnaître que les textes qui précèdent, celui du Grágás et celui de la saga, ne dissipent pas tous les nuages pour qui aspire à comprendre la procédure suivie devant les tribunaux islandais. Par exemple, parmi les moyens de preuve judiciaire invoqués par cette procédure, il en est un qu'il est difficile de mettre complétement en lumière et de dégager de tout élément étranger, plutôt sans doute, il est vrai, par suite de la confusion où l'avaient laissé les Islandais eux-mêmes qu'à cause de la difficulté des textes que nous devons interroger. Nous voulons parler de l'institution des quidr comparée à celle des *domar* ou juges, et dont l'obscurité cache peut-être le berceau d'une grande et noble institution, celle du jury.

Comme on l'a vu par ce qui précède, les quidr islandais[1] sont désignés à l'avance par chacune des deux parties entre les voisins (*de vicineto*) pour venir au tribunal dire si l'accusé est ou non coupable. Ils n'arrêtent pas leur opinion d'après un débat contradictoire et sur l'audition de tout ce qui peut contribuer à les éclairer; mais, avant de venir au tribunal, ils peuvent avoir fait pour eux-mêmes une sorte d'enquête, après laquelle ils sont admis à déclarer leur avis. Ceux qu'a nommés le demandeur sont entendus aussitôt après que le demandeur a parlé. Ceux qu'a nommés le défendeur parlent de même après lui. Dès neuf que le demandeur peut désigner,

[1] Le mot vient de l'islandais *kveða*, « dire, prononcer, » et se retrouve dans le vieil anglais *quoth he*, dit-il.

ou des douze dans les causes importantes, le défendeur en peut récuser cinq. S'ils sont unanimes, le tribunal est tenu de se conformer absolument à leur avis.

Hors ce cas de l'unanimité des quidr nommés par les deux parties, leur verdict n'est pas souverain, par la raison qu'il apporte le oui et le non à la fois. Ici intervient le rôle des juges, *domar*. Ce ne sont pas des magistrats au sens moderne du mot. Ils sont nommés, on l'a vu, par les *goðar*, entre les habitants du district, comme les quidr entre les voisins du lieu du crime; ils sont, comme les quidr, de simples citoyens requis pour un devoir ou pour un droit temporaire; ils n'ont pas plus que les quidr fait une étude spéciale de la loi; c'est au *goði* qui préside à diriger les débats, c'est aux *juris periti* que l'on consulte à dire les formules et à révéler toutes les ressources légales; deux différences séparent seules les *domar* des quidr : les *domar* sont nommés par le *goði* qui représente la société, les quidr par les parties elles-mêmes; en second lieu, le jugement des *domar* est souverain dans tous les cas, quel qu'ait été l'avis des quidr.

Évidemment chacune des deux institutions, celle des *domar* et celle des quidr, contient quelques éléments du jury moderne. Les quidr sont pris dans le voisinage, parmi les pairs de l'accusé, et ils doivent se prononcer seulement sur la question de fait, c'est-à-dire sur la culpabilité du prévenu; le Grágás leur interdit expressément de s'enquérir de la loi elle-même, de ses dispositions particulières dans les cas dont il s'agit, en un mot des conséquences légales de l'avis qu'ils croiront devoir émettre. Ils forment, pour ainsi parler, un jury d'examen.

Les *domar*, de leur côté, sont aussi des pairs de l'accusé, des citoyens non revêtus d'un caractère de magistrature, et leur

avis est souverain; cet avis est un véritable jugement, un véritable verdict. Ils forment un jury de jugement.

Tels sont les éléments divisés qui, en se réunissant, formeront le véritable jury. S'il nous fallait décider laquelle des deux institutions islandaises nous semble avoir été le noyau principal auquel se sont agrégés les autres éléments, nous dirions que c'est l'institution des *domar* qui est devenue le jury. Les juristes, réunis au *goði*, nous ont représenté, dans l'organisation islandaise, un embryon de magistrature; les *domar* seront devenus les jurés; les quidr seront descendus au rôle de simples témoins; les témoins islandais enfin auront été remplacés, quand l'écriture sera devenue d'un usage familier, par les actes publics dont ils tenaient simplement lieu. La transformation complète ne s'est peut-être accomplie pour la première fois que sur le sol de l'Angleterre moderne.

Nous venons d'étudier dans la procédure islandaise un premier moyen de preuve judiciaire et légale. Il y en avait un autre, que les mœurs avaient introduit; nous voulons parler du combat singulier ou du duel. Fondé primitivement, comme le jury naissant, sur des sentiments tout modernes, sur la susceptibilité de l'honneur, sur le mépris de la vie, sur une confiance naïve dans une justice divine, le duel a fait, comme le jury, son chemin dans les sociétés germaniques, où il survit encore. Imposé primitivement par les mœurs à la loi, celle-ci s'en est emparée et l'a transformé d'abord en une institution, c'est-à-dire qu'elle en a fait une digue contre de plus grands désordres, jusqu'à ce qu'une meilleure discipline sociale lui permît de répudier un remède devenu lui-même un danger.

Le duel nous apparaît ainsi dans les plus anciens souvenirs du Nord comme un certain adoucissement à la rudesse générale. Alors même que, sous sa forme primitive, il semble, au

« pond Hrut en présence de tous ceux qui assistaient à
« Je prends à témoin tous ceux qui sont ici présent
« provoque en duel, et que la dot sera l'enjeu. Bien
« joute une somme égale, et toutes les deux ensembl
« prix du vainqueur. Si tu refuses de combattre, tu n
« aucun droit sur ce que tu me demandes. » Après
« tendu ces paroles, Moerd consulte ses amis, et l'un
« lui répond : « Tu n'as pas besoin de beaucoup de c
« sais que, si tu combats, tu perdras la dot et la
« cause de ton adversaire est excellente et c'est le
« des hommes. » Cependant la multitude s'est ap
« Moerd refuse de combattre; de grands cris, mêlés
« viennent l'assaillir aux pieds de la Montagne de la l
« l'affaire tourne à sa honte. » Au chapitre LXVI de la s
vers l'année 934, Égil et Atle se disputent une part
« Atle s'apprêtant à prêter serment devant le trib
« l'interrompt, en disant : « Je ne recevrai pas ton
« J'invoque d'autres lois : nous combattrons ici tous
« dans le thing même, et le vainqueur restera en pos
« l'héritage. » — « Égil avait raison, ajoute la saga;
« vieil usage et une loi que tout plaideur eût le droit
« férer au combat singulier, qu'il fût demandeur ou
« Atle répondit qu'il n'était pas pour récuser cette
« aurait, dit-il, pu faire le premier. Ils joignirent le
« et confirmèrent ainsi leur mutuel engagement avec
« tion qu'ils avaient stipulée. »

Nous avons dit que le duel avait eu, dès les prem
de la civilisation du Nord, des règles qui s'étaient tra
en de véritables lois. Les sagas ne manquent pas d
instruire : le rendez-vous était assigné d'ordinaire
à l'avance; le lieu était une petite île, telle que les

fleuves ou les lacs de l'Islande en offraient en grand nombre; de là le terme qui désignait les combats singuliers, *holm-ganga*, c'est-à-dire l'aller dans une île. Les défis survenus au milieu de l'Althing se vidaient ainsi dans l'île de la rivière Öxará, depuis les premiers temps de la colonisation islandaise. Si les deux adversaires arrivaient d'avance, ils élevaient des tentes et dormaient l'un auprès de l'autre, sans craindre aucune surprise. On marquait le champ du combat par des baguettes de coudrier fichées en terre ou par une peau de bête ou un tapis étendu sous les pieds des deux combattants; celui qui sortait pendant l'action de ces étroites limites avouait sa défaite; pour une espèce particulière de duel appelé *kerganga*, un vaste baquet servait de champ clos. Avant de combattre, on récitait les lois du duel; chacun visitait l'épée de son adversaire, afin de s'assurer qu'elle ne dépassait pas la longueur légale, et qu'elle n'avait pas quelque vertu magique; chacun prononçait ensuite contre l'autre de terribles menaces, ou le prenait en pitié en insultant à sa faiblesse et en lui promettant le châtiment prochain qu'il avait mérité; ils essayaient ainsi de s'intimider mutuellement. Celui qui avait été provoqué portait le premier coup. Si l'un des deux voulait renoncer au duel, il livrait son épée; les braves jetaient à terre pendant le combat leurs boucliers; mais souvent, au contraire, un esclave ou un ami parait de son bouclier les coups destinés de part et d'autre; souvent aussi chaque adversaire était assisté de plusieurs combattants. Les témoins ne faisaient sans doute jamais défaut dans un temps où ces combats rapportaient de l'honneur, aux yeux mêmes de la loi, qui en acceptait les résultats, et quand les familles épousaient les querelles de leurs membres. Les sagas montrent ces témoins presque toujours présents, sans dire si leur présence était rigoureusement nécessaire. Le pre-

mier sang pouvait terminer le combat; le vaincu payait une amende ou abandonnait l'objet en litige, qui appartenait dès lors légalement au vainqueur. On voit celui-ci tantôt obligé de pourvoir à la sépulture du vaincu qu'il a tué, tantôt lui couper la tête et s'en faire un trophée. Si le combat se soutient à forces égales pendant tout le jour, on l'interrompt à la tombée de la nuit, on boit et on dort ensemble, et on recommence le lendemain. S'il persiste tout ce jour encore, et que finalement il n'y ait pas de vaincu, on conclut un accord légal, qui n'a plus rien de moins honorable que le combat lui-même, et l'on devient inséparables amis. Si, au contraire, l'un des deux est un lâche, et que, par exemple, il ne vienne pas au rendez-vous ou bien qu'il emploie la ruse, non-seulement il est traité légalement comme vaincu, mais, en outre, son adversaire élève contre lui le *nidstang* ou bâton d'infamie, tantôt représentant sa figure même sculptée dans le bois avec des runes exprimant le mépris, tantôt surmontée d'une tête d'animal, signe à la fois d'insulte et de malédiction; celui qui a été l'objet de cette dénonciation publique n'a plus qu'à fuir, car chacun a droit de le frapper.

Quelques indices peuvent nous faire penser que le duel avait eu primitivement et qu'il garda longtemps chez les Islandais un caractère religieux : la saga d'Égil (c. LXVI) et celle de Kormak ne sont pas les seules à attester qu'on amenait près du champ clos un bœuf, dont le vainqueur, aussitôt le combat terminé, abattait la tête. Ce bœuf était appelé le bœuf du sacrifice, *blót-naut*. Le tapis qu'on étendait sous les combattants était attaché par des pieux nommés *tiosnur*, dont l'extrémité représentait une tête humaine; celui qui préparait le champ clos devait se servir, pour cette cérémonie, d'un rite consacré : il devait aller d'un pieu à l'autre, en marchant à re-

culons et en prononçant les paroles sacramentelles dont on se servait dans l'espèce de conjuration magique appelée *tiosnublót*. On retrouve des détails analogues dans les nombreuses histoires de sorcellerie que les sagas rapportent. Enfin les combattants avaient souvent recours, avant le duel, aux conseils et aux expédients de ceux que les monuments écrits pendant l'époque du christianisme appellent leurs magiciens et leurs sorciers. Ils avaient même un dieu spécial, Ulr, fils de Thor, à qui, suivant l'Edda, les duellistes faisaient des vœux. Le bœuf abattu au sortir du combat pouvait être un sacrifice soit d'actions de grâces envers ce dieu, soit d'expiation envers le génie du lieu ou envers les mânes du vaincu. C'est, d'ailleurs, l'occasion de rappeler que le bœuf, suivant les superstitions islandaises, figurait au nombre des êtres dont les spectres gardaient les tombeaux.

La saga de Gunláug nous a rapporté, dans un curieux récit, à quelle occasion l'usage du duel fut aboli en Islande. « Un « jour, pendant la session de l'Althing, Gunlaug, qui était ré- « cemment revenu de Norwége, s'avança au milieu de l'assem- « blée et demanda la parole : « Rafn, fils d'Aunund, est-il ici ? » « dit-il. Rafn lui-même répondit à son appel. « Tu n'as pas « oublié, reprit Gunlaug, qu'en acceptant ma fiancée pour « femme tu m'as offensé. En conséquence, je te provoque ici « même, pour le troisième jour, dans l'île de l'Öxará, en combat « singulier. — Je t'attendais, dit Rafn, je suis prêt et j'accepte. » « Les parents des deux adversaires furent fort troublés en en- « tendant ces paroles; mais, nous l'avons dit, c'était alors con- « forme à la loi que celui qui se croyait offensé provoquât de la « sorte son rival. Trois jours après, Gunlaug se rendit dans « l'île, accompagné de son père, Illugi le Noir, et d'une foule « armée; Rafn vint aussi avec son père et de nombreux pa-

« rents; Skapte, alors président de l'Althing, était avec lui. Dès « que Gunlaug eut mis le pied dans l'île, il récita ces vers : « Île voisine de l'Althing, salut! me voici prêt à descendre « dans ton arène; que l'issue soit heureuse au poëte et à l'épée « flamboyante du poëte : c'est ma prière. Qu'il me soit donné « de fendre jusqu'aux dents et de séparer du tronc par le tran- « chant du glaive la tête du monstre qui se repaît des charmes « de la belle Helga. » Rafn répondit par ces autres vers : « L'es- « prit prophétique ignore auquel des deux poëtes la fortune « sourira. La faux qui tranche est aiguisée; le glaive est tiré « pour la moisson du sang. Helga la belle, destinée à pleurer, « ou fiancée son fiancé, ou veuve son époux, apprendra avec « admiration les grands coups du combat, dont la renommée « se répandra dans l'Althing. » Hermund, frère de Gunlaug, lui « devait tenir son bouclier; Sverting, fils d'Hafr-Bioern, tien- « drait celui de Rafn. Le premier blessé pourrait racheter sa « vie pour trois marcs. Rafn, ayant été provoqué, dut com- « mencer. Dès le premier coup son épée, engagée dans le bou- « clier de Gunlaug, blessa légèrement son rival, mais échappa « de sa main. Aussitôt la foule des parents d'intervenir; mais « Gunlaug : « je le déclare vaincu, s'écrie-t-il, car il est dé- « sarmé. — C'est toi plutôt, s'écrie Rafn, puisque tu es blessé. » « — Gunlaug furieux soutenait qu'il n'y avait rien de fait encore « et qu'il fallait recommencer; mais Illugi, son père, s'y oppo- « sait. On les força de se séparer, et chacun retourna vers sa « tente. Le lendemain le lögretta publia une loi nouvelle abo- « lissant le duel en Islande, sur le consentement unanime de « tous les chefs les plus puissants et de tous les hommes les plus « sages du pays. Ce duel de Gunlaug et de Rafn fut le dernier « qu'on vit dans l'île. » Tel est le récit de la saga de Gunlaug; il serait facile d'établir, par une comparaison avec les diffé-

rents témoignages des sagas, que cette réforme importante fut accomplie pendant l'année 1011; la loi qui introduisait les épreuves judiciaires ou ordalies, telles que le moyen âge les pratiqua suivant le droit ecclésiastique, celle du fer brûlant par exemple, fut une de celles que les Islandais reçurent sous les auspices d'Olaf le Saint, roi chrétien de la Norwége[1], peu d'années après l'abolition du duel et peut-être pour le remplacer.

Ce n'était pas que les anciens Islandais n'eussent eu, pendant le paganisme, aucune sorte d'épreuve judiciaire. Voici un curieux épisode de l'histoire du droit privé, raconté par la Laxdaela saga, au chapitre XVIII, et qui démontre qu'ils employaient aussi ce moyen de faire la preuve devant leurs tribunaux. Un riche propriétaire, nommé Thorstein, s'embarque un jour avec toute sa famille pour transporter sa demeure sur un autre point de la côte islandaise. Il fait naufrage; un seul homme, qui faisait partie de l'équipage, Gudmund, atteint le rivage et raconte le désastre. Aussitôt Torkil, qui avait épousé une parente de Thorstein et qui convoitait la totalité de son héritage, vient trouver ce Gudmund et s'entend avec lui. Le lendemain, en présence de nombreux témoins, il interroge Gudmund et l'invite à raconter comment s'est accompli le désastre. Gudmund affirme alors que Thorstein a succombé le premier, puis son gendre Thorarin; Hildr, fille de ce dernier, est ainsi devenue l'héritière; mais son tour est venu d'être noyée; Oska, fille de Thorstein, est devenue l'héritière; Oska s'est noyée après tous les autres, et l'héritage revient ainsi à Torkil, par sa femme sœur d'Oska. Tel est le récit que Torkil a dicté. Malheureusement il se trouve que

[1] V. la note 101 à la saga de Gunlaug, Hafniæ, 1775, in-4°, p. 158 sq. Cf. l'*Histoire ecclésiastique de l'Islande* de F. Johannæus.

Gudmund, avant de conférer avec lui, a parlé d'autre façon; on compare ses deux narrations, et les soupçons commencent; finalement les collatéraux de Thorstein lui redemandent moitié de l'héritage; il refuse, et offre de se soumettre à l'épreuve judiciaire. L'épreuve consistait alors, pour celui qui, étant accusé, voulait démontrer son innocence, ou bien pour celui qui voulait prouver ce qu'il avait avancé, à passer, comme on disait, sous le gazon. Une bande de gazon était découpée sur le sol; cette motte de terre oblongue était érigée en arcade, ses deux extrémités restant fixées à terre; il fallait passer sous cette arcade, d'une hauteur convenue, sans la renverser; les païens attachaient à cette épreuve autant d'importance que les chrétiens d'aujourd'hui, dit la saga, à leurs ordalies. La Vatnsdaela saga nous apprend que, pour rendre l'épreuve plus sévère, on érigeait quelquefois une série de trois arcades, l'une s'élevant jusqu'à la hauteur des épaules, la seconde jusqu'à la hanche, la troisième n'allant que jusqu'au milieu des cuisses; il fallait, en passant par-dessous, n'en faire tomber aucune. Suivant la saga de Gisle Surssoen, une lance ou un javelot d'une certaine longueur soutenait le sommet de la pyramide. Très-probablement ce genre d'épreuve, fort ancien, n'était plus fréquemment usité au temps du Grágás, puisqu'il n'en parle point, et il semble même, d'après la fin du récit de la Laxdaela saga, qu'il n'obtenait plus, de la part des Islandais, une très-naïve créance. « Torkil savait bien, dans sa con-« science, que le récit de Gudmund n'était pas conforme à « la vérité. Aussi recourut-il à la ruse. Par son ordre deux « hommes feignent de se quereller au moment où l'épreuve « commence, et, en gesticulant, ils renversent la bande de ga-« zon. Aussitôt Torkil et tous ses amis de soutenir que l'épreuve « eût, sans cela, réussi, et de réclamer l'assentiment des juges.

« Finalement Torkil resta en possession de toute la fortune, « excepté les immeubles, qui n'en constituaient pas la meil- « leure partie. » C'était ce qu'on appelait l'épreuve du *iardarmen* ou *de la bande de gazon,* fondée, sans aucun doute, sur lès mêmes sentiments qui servirent plus tard de base aux épreuves du moyen âge chrétien.

Si le Grágás ne parle pas du *iardarmen,* c'est probablement parce que cet usage judiciaire commençait à disparaître de son temps, comme le duel lui-même avait disparu devant les formes chrétiennes; la ruse sceptique de Torkil, dans le récit de la Laxdaela saga que nous venons de résumer, pourrait bien être regardée comme marquant la transition entre les deux époques.

Entre toutes les preuves judiciaires enfin, le serment ne devait pas être le moins honoré chez des peuples qui, comme nous l'avons vu, avaient le sentiment de l'honneur et le respect de la dignité humaine. En dehors même des tribunaux, l'intervention du serment était fréquente chez les anciens Islandais pour consacrer soit des engagements d'amitié réciproque soit des vœux héroïques. Mais c'était en justice surtout qu'une grande place lui était réservée; il tenait lieu, en bien des cas, de dernier argument légal. Nous avons vu la loi d'Ulfliot le prescrire devant les tribunaux avec une formule et des apprêts tout religieux. La saga de Viga-Glum nous montre un prévenu obligé, pour se justifier, d'aller déposer dans les trois temples du district le serment qui doit garantir légalement son innocence. Tous ces témoignages, et beaucoup d'autres que la lecture attentive des sagas pourrait fournir, se rapportent à un temps où la justice et la religion étaient encore étroitement unies. Dans le Grágás le serment nous apparaît comme un instrument indispensable de toute procédure, de

sorte qu'une plaidoirie n'est pas valable, s'il ne l'a pas à l'avance autorisée. Bien plus, c'est une formalité que doivent accomplir et les juges et les quidr et les témoins. Nous l'avons vu appliqué de la sorte dans les citations que nous avons faites de la saga de Nial et du Grágás pour rendre compte de la procédure islandaise. Ici encore il revêt des formes religieuses; mais ces formes sont empruntées désormais au culte catholique et non plus au paganisme.

Nous avons dit que la procédure islandaise ne comportait aucun interrogatoire du prévenu, aucune tentative pour obtenir de lui un aveu. C'est dire que les moyens de preuves comme la torture et la question n'y étaient point invoqués. Le Grágás mentionne une seule fois la question : c'est contre la femme qui, devenue mère en dehors du mariage, ne veut pas nommer le père de son enfant. Encore le Grágás recommande-t-il que la question soit donnée à la coupable en présence de cinq voisins, et de telle sorte qu'il n'en résulte aucune blessure, et même que la peau n'en devienne pas noire ou livide; douceur intéressée sans doute, la famille offensée ne voulant pas que la femme meure et que son enfant reste entièrement à sa charge. Il est bien entendu, d'ailleurs, que la question et la torture étaient permises, au temps du paganisme, contre les esclaves, placés là comme partout en dehors du droit commun.

Tels sont les moyens de preuves que la procédure judiciaire employait chez les anciens Islandais, et tels sont les traits principaux qui la caractérisent elle-même. C'est la procédure d'un peuple jeune et qui ne connaît pas familièrement l'écriture, mais d'un peuple à l'esprit éristique et formaliste, et assez avancé pour substituer déjà, en beaucoup de cas, la loi à la coutume. D'une part la nécessité de recourir sans cesse

à la mémoire, de l'autre une naïveté de mœurs encore primitive et une tournure d'esprit et de langage aisément poétique ont empreint les formes de cette procédure de fortes couleurs, qu'ont reflétées à nos yeux des usages nationaux d'une originalité vive et d'éloquentes formules. Quant au fond, nous avons vu cette procédure animée des sentiments et des idées qui distinguent les fortes races. Il sera facile, en étudiant la pénalité islandaise, puis la condition de la femme et de la famille en Islande, de montrer sous un nouveau jour ce respect de la dignité humaine et ce sentiment de l'honneur dont on a pu distinguer dans les premières institutions de ces peuples l'incontestable présence.

En résumé, nous avons essayé, dans cette première série d'observations sur l'ancien paganisme islandais, qui reproduit fidèlement l'ancien paganisme scandinave, de rendre compte des idées et des mœurs sous l'empire desquelles s'est fait l'établissement de ces peuples, puis de retracer le plus ancien développement de leurs institutions politiques et judiciaires que l'histoire puisse distinguer. Sans essayer encore de comparer les institutions islandaises avec les institutions ultérieures de l'Europe occidentale, nous nous sommes proposé cependant d'offrir un tableau qui pût compléter çà et là ou interpréter certaines antiquités communes des peuples germaniques et scandinaves. C'est ainsi que nous avons saisi déjà, peut-être dans leurs formes élémentaires, et la royauté et le mâl et quelques traits de la procédure des Germains. Sans doute c'est la primitive enveloppe du duel avant que les mœurs et l'esprit modernes l'aient entièrement constitué, et c'est l'embryon du futur jury que le Grágás et les sagas nous ont laissé entrevoir. Tout au moins y avait-il un intérêt particulier à dé-

crire, sous le double point de vue politique et judiciaire, les mœurs et les institutions des peuples qui sont venus, pendant le IX^e^ et le X^e^ siècle, se mêler aux premiers développements de la société européenne.

MÉMOIRE

SUR

LE RAPPORT DES LUNAISONS

AVEC LE CALENDRIER DES ÉGYPTIENS,

SUR LA PÉRIODE D'APIS

ET SUR LA PÉRIODE DE 36,525 ANS,

PAR TH. HENRI MARTIN.

INTRODUCTION.

Dès les époques les plus reculées, le cours régulier des astres a offert aux hommes une mesure naturelle de l'écoulement du temps. Lorsque l'astronomie perfectionnée a fait connaître les anomalies de mouvements célestes qui avaient semblé d'abord uniformes, les savants se sont attachés surtout au *temps sidéral*, produit par la rotation uniforme de la terre sur son axe en regard des étoiles fixes, c'est-à-dire des soleils autres que celui qui nous éclaire. Mais, dans l'usage ordinaire et par conséquent dans le calendrier, le *temps solaire* est resté seul employé par les peuples les plus civilisés. Quant aux peuples anciens, ils ont toujours demandé principalement la mesure du temps à deux astres, savoir : au soleil et à la lune.

Dans les contrées froides ou tempérées et pour les peuples agriculteurs, la principale unité de temps, avec le jour solaire, a été la période solaire des saisons. Mais, plus on se rapproche

de l'équateur, moins la différence des saisons est marquée, et, pour les peuples nomades des contrées chaudes, elles ont peu d'importance, précisément parce qu'ils ne sont pas agriculteurs. Pour leurs courses errantes sous un ciel ardent, ces peuples aiment la fraîcheur des nuits, et la lune est leur astre de prédilection : aussi la lunaison, période qui ramène les mêmes phases de la lune, joue-t-elle dans leurs calendriers un rôle prédominant.

Les peuples de l'antiquité ont essayé de concilier ces deux unités naturelles de temps, l'année solaire et le mois lunaire. Mais, comme le mois lunaire synodique est contenu plus de 12 fois et moins de 13 fois dans l'année solaire, on a dû nécessairement renoncer bientôt à composer l'année solaire d'un nombre entier et invariable de lunaisons. Beaucoup de peuples agriculteurs, par exemple les Babyloniens ou du moins les Chaldéens, abandonnant les mois lunaires, ont divisé l'année en 12 mois correspondant à 12 parties égales de la course annuelle du soleil : ils ont eu un calendrier *solaire* zodiacal. D'autres peuples, par exemple les Grecs, ont gardé les mois lunaires synodiques, en essayant de les concilier avec la période annuelle des saisons : ils ont formé des cycles avec des années inégales, les unes de 12 mois lunaires, les autres de 13; ils ont eu des calendriers *lani-solaires*. Enfin, des peuples nomades, par exemple les Arabes, renonçant à l'année solaire, ont formé des années de 12 mois lunaires synodiques; ils ont eu un calendrier purement *lunaire*.

Les Égyptiens étaient agriculteurs, et la crue du Nil, ramenée par la période des saisons, était pour eux le grand événement annuel d'où dépendait la fécondité du sol. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient attaché plus d'importance au temps solaire qu'au temps lunaire. Après avoir trouvé une année so-

laire très-imparfaite de 365 jours, ils l'ont gardée pour les principaux usages civils et religieux, tout en sachant bien qu'elle était vague par rapport aux saisons. Seulement, à côté d'elle, ils ont établi, à titre d'année de concordance, une année de 365 jours 1/4, considérée comme fixe par rapport aux saisons, et en même temps comme égale à l'intervalle moyen entre deux levers héliaques du matin de l'étoile Sirius à Memphis, et ils ont réglé cette année caniculaire par l'emploi d'une période de quatre ans, dont trois étaient de 365 jours et un de 366 jours. La période sothiaque de 1,461 années vagues, égales à 1,460 années caniculaires, leur servait à calculer dans l'année vague le roulement du lever héliaque de Sirius, et par conséquent de l'année caniculaire, dans laquelle la place de ce lever était invariable. L'année fixe et l'année vague se divisaient toutes deux en 12 mois solaires de 30 jours, plus 5 jours complémentaires; mais chaque quatrième année fixe recevait un jour complémentaire de plus : les 12 mois de ces deux formes d'année se distribuaient en 3 saisons de 4 mois chacune : les 4 mois d'une saison étaient désignés symboliquement comme mois de l'*inondation*, ceux d'une autre saison comme mois de la *végétation*, ceux d'une troisième comme mois des *récoltes*. Vraies dans l'année fixe, ces désignations n'étaient que fictives dans l'année vague. Bien que primée par l'année vague dans l'usage civil, l'année fixe ramenait certaines fêtes et certains usages rattachés réellement aux saisons, et non à leur commémoration fictive dans l'année vague. Tels sont les faits constatés par l'étude des documents antiques sur le calendrier solaire des Égyptiens [1].

[1] Voyez M. Letronne, *Journ. des Sav.* nov. 1844, p. 669, et Mém. (inédit) *Sur le calendrier des Égyptiens*. Comparez M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 148-221. Sur l'ordre des trois saisons égyptiennes, voyez M. Brugsch, *Nouvelles*

L'hypothèse d'après laquelle un calendrier luni-solaire aurait remplacé ce calendrier, au moins dans quelques contrées de l'Égypte, est entièrement chimérique. Cette hypothèse, développée par Lanauze dans son *III^e Mémoire sur le calendrier égyptien* [1], allègue en sa faveur quelques expressions peu exactes des *Antiquités judaïques* de Josèphe [2] et du traité de Plutarque *Sur Isis et Osiris* [3] : ces deux auteurs identifient respectivement, l'un le mois *nisam* des Hébreux, mois lunaire vernal, et l'autre le mois *pyanepsion* des Athéniens, mois lunaire automnal, avec *pharmouti*, mois solaire vernal, et avec *athyr*, mois solaire automnal de l'année fixe alexandrine, année qui est confondue faussement, dans le traité *Sur Isis et Osiris*, de même que dans le deuxième mémoire de Lanauze [4], avec l'antique année caniculaire des Égyptiens, malgré la discordance des mois de ces deux années égales en durée, mais différentes par leur point initial. La correspondance de pharmouti alexandrin avec nisam, et d'athyr avec pyanepsion, était seulement approximative.

Cette hypothèse essaye encore de s'appuyer sur une erreur commise par Plutarque dans ce même traité : il suppose [5] que, dans l'année égyptienne telle qu'il la cite toujours, c'est-à-dire dans l'année fixe alexandrine [6], la nouvelle lune arrivait invariablement au commencement et à la fin de chaque mois, et la pleine lune au milieu. Plutarque s'est trompé, et nous expliquerons tout à l'heure la cause de son erreur.

Lanauze allègue encore, comme une autorité en faveur du caractère lunaire de certains calendriers égyptiens, le traité *De l'astrologie* faussement attribué à Lucien. Mais l'auteur de ce

Recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens. (Paris et Berlin, 1856, in-8°.)

[1] *Acad. des inscr.* t. XVI, p. 193-204.

[2] II, 14, n° 6, et II, 15, n° 2.

[3] Ch. LXIX.

[4] *Acad. des inscr.* t. XVI, p. 170-192.

[5] *Sur Is. et Os.* Ch. XLII, XLIII et LII. Comparez ch. XLI.

[6] *Sur Is. et Os.* ch. XIII, XXXIX, LXIX, etc.

petit traité ignore profondément les usages égyptiens[1], et d'ailleurs, dans le passage allégué par Lanauze, l'auteur grec reconnaît que l'année des Égyptiens est solaire, et il se contente de supposer, non sans raison, qu'autrefois leurs mois avaient été lunaires[2], tandis que, suivant Lanauze, ces mois seraient redevenus lunaires après avoir été solaires.

Ainsi le calendrier égyptien, tel qu'il existait dès une époque très-reculée, tel qu'il s'est conservé sous les Ptolémées, et tel qu'il a subsisté même sous l'empire romain à côté de l'année fixe alexandrine, n'était ni lunaire, ni luni-solaire, mais décidément solaire et caniculaire en même temps.

Cependant la lune avait-elle joué autrefois quelque rôle en Égypte pour la mesure du temps? et quelques traces de ce rôle primitif des lunaisons peuvent-elles être signalées dans les usages de l'Égypte? Telle est la question que nous allons examiner, et qui va nous conduire ensuite à l'étude de la période d'Apis et de la période de 36,525 ans.

§ I^er^.

SUR LE RAPPORT DES LUNAISONS AVEC LE CALENDRIER DES ÉGYPTIENS.

Non-seulement chez les peuples sémitiques, qui, pour la plupart, avaient un calendrier lunaire ou luni-solaire, mais chez tous les peuples indo-européens, et même chez ceux dont les mois sont purement solaires, le mot qui signifie *mois* a une étymologie qui rappelle la lune, et les langues sont ainsi des témoignages anté-historiques qui nous montrent qu'à l'origine le mois était considéré comme se confondant avec la lunaison.

De même, chez les Égyptiens, le croissant lunaire était resté

[1] Il croit (n° 7) que les animaux sacrés des Égyptiens sont les représentants des 12 signes du zodiaque grec. — [2] *De l'astrol.* n° 5.

le symbole du mois; il était demeuré un élément essentiel de la notation hiéroglyphique des mois de l'année égyptienne, quoique ces mois ne fussent plus lunaires[1].

Si tant d'auteurs[2] disent que l'année, chez les Égyptiens, fut d'abord d'un mois, ce doit être là un souvenir de leurs mois lunaires primitifs; car le mois solaire n'est qu'une fraction d'année, et n'est point, par lui-même, une unité naturelle de temps.

Si Censorin[3] dit que l'année égyptienne fut d'abord de deux mois, c'est sans doute un souvenir d'une antique période égyptienne de 59 jours, qu'on avait formée en réunissant deux mois lunaires synodiques de 29 jours et demi, pour avoir un nombre entier de jours.

Ensuite on dut remarquer que l'inondation du Nil durait environ 4 lunaisons, c'est-à-dire deux périodes de 59 jours réunies en une période de 118 jours; que 4 autres lunaisons donnaient à peu près la durée de la végétation après la retraite des eaux, et 4 autres lunaisons la durée de la saison des récoltes jusqu'à une nouvelle crue du fleuve. On eut donc ainsi des périodes de 4 mois lunaires, correspondant grossièrement aux phases de la vie rurale en Égypte. Telles sont évidemment les antiques années égyptiennes de 4 mois, dont parlent Censorin, Plutarque, saint Augustin[4] et Solin[5]. De plus, le sou-

[1] Voyez M. Biot, *Rech. sur l'année vague* (*Inst. Acad. des sciences*, t. XIII, p. 587), et art. *Sur les nouv. Rech. de M. Bragsch*, 1er art. p. 5 et suiv. (extr. du *Journ. des Sav.* 1857), et M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 133-142.

[2] Eudoxe dans Proclus, *sur le Timée*, p. 31, F, de Bâle (72 de Schneider); Varron, dans Lactance, *Inst. div.* II, XIII; Diodore de Sicile, I, XXVI; Pline, VII, XLVIII, sect. 49, t. II, p. 49 de Sillig; Plutarque, *Numa*, chap. XVIII; Macrobe, Sat. I, 14; Eusèbe, *Chron.* I, II, § 7 (*Script. vet. nov. coll.* de Mai, t. VIII, p. 13); saint Augustin, *Civ. D.* XII, X, et XIV, II; le Syncelle, p. 40, D, et Suidas au mot Ἥλιος.

[3] C. XIX, p. 103 Haverc.

[4] *LL. cc.*

[5] C. I, p. 3, CD, de Saumaise (1630).

venir de l'existence de ces périodes de 4 mois comme unités de temps est conservé par la notation hiéroglyphique, dans laquelle le caractère primitivement lunaire des mois est désigné par le croissant, la saison est désignée par un seul symbole commun aux quatre mois qui la composent, et chacun de ces mois porte un nombre ordinal qui croît de 1 à 4 dans chacune des saisons, ainsi isolées les unes des autres par la numération des mois. Mais chacune de ces saisons de quatre lunaisons était trop courte : après la fin de la dernière, il fallait attendre quelques jours pour voir revenir le commencement de l'inondation. Ce rapport approximatif entre les lunaisons et les divisions naturelles de la vie rurale en Égypte ne suffisait donc pas pour donner lieu à un calendrier fixe et durable, approprié au sol de l'Égypte et aux habitudes agricoles des Égyptiens.

Des témoignages, que nous citerons tout à l'heure, s'accordent avec la notation hiéroglyphique des saisons et des cinq jours complémentaires, et avec les 12 noms différents donnés plus tard aux 12 mois rangés en une seule série continue, pour prouver qu'on réunit les trois saisons en une année de 360 jours, auxquels on ajouta après coup cinq jours complémentaires. Avant cette dernière addition, l'on avait donc donné 30 jours à chaque mois, 120 jours à chaque saison et 360 jours à l'année.

Dès lors et pour toujours, les mois de l'année égyptienne furent vagues par rapport aux lunaisons. Mais ils restèrent fictivement lunaires par leur notation hiéroglyphique, à laquelle le croissant resta invariablement attaché à travers tous les progrès du calendrier. Ainsi, de même que l'on continua toujours de fêter, aux différentes phases de l'année vague de 365 jours, la commémoration des phases correspondantes de l'année tro-

pique, avec lesquelles pourtant elles ne revenaient en coïncidence qu'à des intervalles de 1,500 ans environ, de même on continua toujours de fêter, au commencement et au milieu de ces mois de 30 jours, la commémoration de la nouvelle lune et de la pleine lune, comme si ces mois avaient été lunaires. En effet, les fêtes du commencement et du milieu des 12 mois de chaque année vague sont mentionnées, sous la douzième dynastie, dans le tombeau de Num-Hotep, à Beni-Hassan [1], et le dieu lunaire Chons [2] est nommé *seigneur de la fête du mois et de la fête du milieu du mois* dans un monument de l'époque de Ptolémée III Évergète I [3].

Ceci nous explique [4] l'erreur du savant auteur grec du traité *Sur Isis et Osiris* [5], et cette erreur, une fois expliquée, vient confirmer les données réelles dont elle a abusé. L'année fixe alexandrine, qui avait été substituée à l'année vague, était confondue à tort par l'auteur avec l'antique année fixe égyptienne. Or il savait qu'au commencement et au milieu de chaque mois de l'année fixe alexandrine on célébrait les fêtes de la nouvelle lune et de la pleine lune. Il en a conclu que la coïncidence avec ces deux phases de la lunaison était réelle, tandis qu'elle n'était que fictive et commémorative.

Revenons à l'année égyptienne de 360 jours et aux témoignages grecs qui en gardent le souvenir. Suivant Diodore de Sicile [6], un monument de cette antique forme d'année subsistait encore à Philæ : dans cette île du Nil, près du tombeau d'Osiris, 360 coupes devaient être remplies de lait, chacune

[1] Voyez M. Lepsius, *Monum.* part. 2, pl. CXXIII, et *Chronol. der Æg.* t. I, p. 154-155.

[2] Voy. M. de Bunsen, *Ægypt. Stelle*, etc. t. I, p. 460-462.

[3] Voyez M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 157.

[4] Voyez ci-dessus, Introd. p. 444.

[5] Ch. XLII, XLIII et LII. Comp. ch. XLI.

[6] I, XXII, et I, XCVII.

en un jour de l'année, et, dans la ville d'Acanthe, à 120 stades au sud de Memphis, une cérémonie symbolique perpétuait ce même souvenir.

Ajoutons que, chacun des 12 mois étant divisé en 3 décades[1], les 36 décades de jours de l'année de 360 jours correspondaient aux 36 décans de l'antique sphère égyptienne[2].

Le caractère fictivement lunaire de cette année de 360 jours est exprimé de la manière la plus précise par une tradition égyptienne qu'Horapollon[3] nous a conservée. Cet auteur dit que les Égyptiens représentent l'année par un palmier et le mois par une palme, parce que le palmier produit une palme à chaque lever héliaque de la lune, c'est-à-dire à chaque nouvelle lune, de sorte que 12 palmes établissent la division de l'année; il ajoute que les Égyptiens représentent aussi le mois par un croissant lunaire avec les cornes en bas, parce que telle est la lune à son coucher héliaque, qui a lieu le trentième jour du mois. Voilà donc une année de 360 jours, formée de 12 mois tous de 30 jours, considérés fictivement comme mois lunaires, quoique chacun d'eux fût trop long de près d'un demi-jour.

Une fable égyptienne, citée par Plutarque[4], suppose qu'après avoir fait l'essai, nécessairement malheureux, de cette année de 360 jours, trop courte de plus de 5 jours comme année solaire, et trop longue de près de 6 jours comme année lunaire, les Égyptiens essayèrent l'emploi d'une année lunaire de 355 jours, et d'une année solaire de 365 jours; car tel est le sens évident de cette fable égyptienne, destinée à expliquer mythologiquement[5] pourquoi le nombre des jours de l'année

[1] Voyez M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 132-133.

[2] Voyez M. Lepsius, *ibid.* p. 64-79.

[3] *Hiérogl.* I, III et IV. Comparez les notes de Leemans, p. 134 et suiv.

[4] *Sur Is. et Os.* ch. XII.

[5] Voyez M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 91-92, et M. de Bunsen, *Æg. St.* t. IV, p. 74.

solaire vague surpasse de 5 le nombre de 360 jours correspondant aux 360 degrés des 36 décans de l'antique sphère égyptienne, et pourquoi le nombre des jours de l'année lunaire est inférieur d'autant à ce même nombre de 360 jours. Parmi les 12 mois lunaires de cette année de 355 jours, il y en avait 7 de 30 jours et 5 de 29 jours. Mais, de même que dans l'antique calendrier des Hébreux [1], de même il devait y avoir de temps en temps dans ce calendrier lunaire des Égyptiens, à côté des années de 12 lunaisons, quelques années de 13 lunaisons, lorsque cette addition d'un mois était demandée par les phénomènes. En effet, Censorin [2] prête aux anciens Égyptiens une année qui allait jusqu'à 13 mois. Censorin dit : 13 mois et 5 jours; mais il ne faut pas tenir compte de ces 5 jours, car ce sont les 5 jours complémentaires de l'année solaire vague que Censorin introduit ici, par une confusion évidente, dans une année de 13 mois, qui ne pouvait être que lunaire, et qui aurait cessé de l'être par cette addition de 5 jours.

On trouve même une tradition fondée sur un vague souvenir du changement opéré autrefois dans le calendrier égyptien pour passer d'une année lunaire de 354 jours à l'année solaire vague de 365 jours. Le scholiaste de Platon [3] ose citer, d'après Manéthon, c'est-à-dire sans doute d'après le *livre* apocryphe de *Sothis* [4], le nom, d'ailleurs inconnu, du roi Saïtès, sous lequel aurait eu lieu ce changement. Le scholiaste dit que, pour opérer cette transformation, l'on ajouta 12 heures à chacun des mois lunaires, et qu'en outre on ajouta 5 jours aux 12 mois.

[1] Voyez Ideler, *Handb. der Chron.* t. I, p. 490.

[2] C. XIX, p. 103 Haverc.

[3] *Sur le Timée*, p. 425 de Bekker, où il faut lire ἡμέρας ε', au lieu de ἡμέρας ς'. Comparez M. Bœckh, *Manetho*, page 73.

[4] Sur ce livre apocryphe, voyez M. de Bunsen, *Æg. St.* t. I, 256-260, et t. III, *Urkundenbuch*, p. 56-60, et M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 413-445.

Ce récit suppose donc que le point de départ de cette transformation fut une année lunaire primitive de 354 jours, formée de 12 mois de 29 jours 1/2, et non une année lunaire plus inexacte de 355 jours, comme le supposerait le mythe conservé par Plutarque.

Les documents que nous avons indiqués, et dont quelques-uns remontent aux anciens temps des dynasties pharaoniques, établissent suffisamment que les Égyptiens eurent des mois lunaires avant la constitution de leur calendrier solaire. Mais ces mois avaient-ils été réunis dès lors en une année lunaire et en un cycle luni-solaire? Sur ce second point, les documents grecs et latins que nous avons cités peuvent donner une grande probabilité, mais non peut-être la certitude. Voyons donc si nous trouverons en Égypte, sous l'empire du calendrier solaire, la persistance de quelques usages qui se rattacheraient à une année lunaire et qui en confirmeraient ainsi l'antique existence.

Grâce à cet esprit de tradition par lequel, en changeant le fond d'une institution vieillie, les Égyptiens gardaient, à titre de commémoration, quelque chose de sa forme, il paraît [1] qu'ils avaient conservé, en dehors de leur calendrier civil, une année lunaire, dont le commencement était maintenu dans le voisinage du commencement de la crue du Nil par l'intercalation opportune d'une treizième lunaison. En effet, d'une part, ils célébraient par une grande fête le commencement de cette crue [2], et Héliodore [3] atteste que cette fête avait lieu vers le solstice d'été; d'autre part Plutarque [4] dit que, suivant la croyance

[1] Voyez M. Lepsius, tome I, page 154-158.

[2] Voyez Pline, VIII, XLVI, sect. 71, n° 186, t. II, p. 126 de Sillig; Ammien Marcell. XXII, XV, § 17; Élien, *Nat. anim.* XI, X, et Héliodore, *Éthiop.* IX, IX.

[3] *Éthiop.* IX, IX.

[4] *Sur Is. et Os.* ch. XLIII.

égyptienne, la crue du Nil avait un rapport avec la lumière de la lune. Nous verrons [1] que le bœuf Apis était un représentant de la lune, en même temps que son nom était le nom égyptien du Nil. La fête du commencement de la crue du fleuve se nommait aussi *fête de la naissance d'Apis* [2]. Vettius Valens [3] parle expressément d'une forme d'année égyptienne qui, conservée par les astrologues, commençait à la dernière nouvelle lune avant le lever héliaque de Sirius, et Pline [4], suivi en cela par Solin [5], dit que, suivant les Égyptiens, la crue du Nil commençait à la première nouvelle lune après le solstice.

Ces deux indications de Vettius Valens et de Pline s'accordent ensemble, car on sait que la date du lever héliaque de Sirius à Memphis, date acceptée officiellement pour toute l'Égypte, tombait depuis quelques milliers d'années vers le 20 juillet julien, et que, depuis le XXXIII^e^ siècle avant notre ère, jusqu'au II^e^ siècle de cette ère, le solstice d'été avait avancé, dans l'année julienne, du 20 juillet au 24 juin. Ainsi, vers 3300 avant notre ère, le lever héliaque de Sirius et le solstice avaient dû tomber sur le même jour. Alors l'année lunaire égyptienne devait commencer avec la première nouvelle lune, après ce double phénomène astronomique. Mais, à l'époque de Vettius Valens et de Pline, la première nouvelle lune après le solstice était presque toujours antérieure au lever héliaque de Sirius, et réciproquement la dernière nouvelle lune avant ce lever était presque toujours postérieure au solstice. La nouvelle lune indiquée par Pline comme marquant le commencement de la crue du Nil était donc généralement la même que la nouvelle

[1] § 2.

[2] Voy. Pline et Amm. Marcellin, *ll. cc.*

[3] *Anthol.* dans Saumaise, *De ann. climact.* p. 114.

[4] V, IX, sect. 7, n° 57, t. I, p. 156, et XVIII, XVIII, sect. 47, n° 167, t. III, p. 180 de Sillig.

[5] C. XXXII, p. 43, C, Saumaise (1689).

lune indiquée par Vettius Valens comme marquant le commencement d'une forme égyptienne d'année lunaire.

Ce rapport fictif entre une nouvelle lune et le commencement de la crue du Nil était évidemment une réminiscence de l'époque primitive où l'une des trois tétraménies lunaires était supposée coïncider avec la durée de l'inondation, et l'année lunaire dont parle Vettius Valens était une réminiscence de l'année lunaire primitive, que les Égyptiens avaient formée par la réunion des trois tétraménies lunaires. Ramenée, par l'intercalation périodique d'une 13e lunaison, à commencer vers l'époque comprise entre le solstice d'été et le lever héliaque de Sirius, cette année lunaire s'était conservée à côté de l'année vague de 365 jours et de l'année fixe de 365 jours 1/4.

M. Lepsius[1] avait cru trouver une mention de *l'année lunaire* dans le *Rituel funéraire*[2] des Égyptiens et sur un sarcophage égyptien du musée du Louvre; malheureusement c'était par une erreur d'interprétation, généralement reconnue aujourd'hui. Mais, suivant une conjecture de M. Lepsius[3], confirmée par les textes et les considérations que nous venons de présenter, c'est vraisemblablement une fête du commencement ou de la fin de l'année lunaire, qui est nommée *fête de la petite année* dans une très-antique inscription hiéroglyphique, où elle figure à côté de la *fête de la grande année*, c'est-à-dire sans doute du commencement ou de la fin de la période intercalaire de 4 ans, à côté de la *fête de l'année solaire*, c'est-à-dire du premier jour de l'année caniculaire considérée comme tropique, et à côté de la *fête du nouvel an*, c'est-à-dire sans doute du premier jour de l'année vague.

Un traité astronomique grec, rédigé en Égypte avant

[1] *Chronol. der Æg.* t. I, p. 157.
[2] Ch. XXVII, n° 2.
[3] *Chronolog. der Ægypt.* t. I, p. 154 et 156.

l'époque d'Hipparque[1], mentionne[2] l'année égyptienne de 365 jours, et dit ensuite que certaines fêtes publiques des Égyptiens suivent cette année *usuelle* (ὡς νενόμισται), mais que les astrologues et les hiérogrammates comptent aussi *les jours d'après la lune* (χρῶνται ταῖς κατὰ σελήνην ἡμέραις) et célèbrent, *d'après l'ordre divin* (κατὰ θεῖον[3], *divinitus*), c'est-à-dire d'après les phénomènes naturels réglés par la divinité et non d'après des usages arbitraires, la fête de l'inondation (τὰ καταχυτήρια), le lever héliaque de Sirius (κυνὸς ἀνατολήν), et les *fêtes des lunaisons* (τὰ σεληναῖα), en supputant les jours à la manière des Égyptiens (ἀναλεγόμενοι τὰς ἡμέρας ἐκ τῶν Αἰγυπτίων). Le traité astronomique ajoute que, comptant 365 jours 1/4 par année solaire, on formait ainsi une tétraétéride, et que l'on comparait les jours de la lune avec ceux du soleil (τὰς τοῦ ἡλίου καὶ τὰς τῆς σελήνης ἡμέρας) et les jours de la tétraétéride avec ceux du mois (κατὰ τετραετηρίδα ἀντιβάλλειν ταῖς κατὰ μῆνα). Voilà donc bien, à côté de l'année vague, d'une part un calendrier solaire fixe avec intercalation quadriennale, d'autre part un calendrier lunaire, mais seulement pour les besoins de l'astrologie et pour l'usage de quelques fêtes des lunaisons réelles, fêtes distinctes de celles qui se célébraient, comme nous l'avons vu, pour les lunaisons fictives des mois de 30 jours de l'année vague.

Lanauze n'avait connu et employé qu'une très-petite partie

[1] *Papyrus grecs des collections du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, 1re division, papyrus 1 (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XVIII). Comparez les *Observations* de M. Brunet de Presle, p. 42.

[2] P. 50.

[3] Voyez une date κατὰ θεὸν opposée à une date κατ' ἄρχοντα dans une inscription de l'archontat de Nicodème, découverte à Athènes en 1860, insérée dans les Ἐφημερίδες ἀρχ. n° 4098, et citée par M. Bœckh, *Ueber die vierjæhrigen Sonnenkreise der Alten* (Berlin, 1860, in-8°). Comparez l'expression κατὰ θεῖον dans Aristophane, *Chevaliers*, v. 147, et la nouvelle éd. du *Thes. græcæ linguæ*, v. θεῖος, p. 276, D.

des faits que nous venons d'étudier, et il en avait exagéré et faussé les conséquences, au point de prétendre qu'au moins dans certaines contrées de l'Égypte, le calendrier solaire avait été abandonné pour un calendrier lunaire. Son erreur est semblable à celle que commettrait un Turc qui, à cause du cycle lunaire employé par les peuples chrétiens de l'Europe pour fixer la fête de Pâques et, par suite, les autres fêtes mobiles, conclurait que le calendrier de ces peuples était devenu lunaire, comme celui de la Judée, d'où la religion chrétienne était sortie.

Mais les critiques qui, par un excès contraire, et malgré les preuves qui viennent d'être exposées, refuseraient de croire à tout usage civil ou religieux des lunaisons chez les anciens Égyptiens, commettraient une erreur pareille à celle d'un Turc qui, sachant que notre calendrier est solaire, refuserait de croire que nous consultions la lune pour fixer la fête de Pâques, dont la place détermine celles de toutes nos fêtes mobiles.

Ainsi, indépendamment du cycle d'Apis, dont nous allons nous occuper maintenant sans aucune opinion préconçue, il est établi, non-seulement par les traditions grecques et romaines, mais aussi par d'antiques documents hiéroglyphiques, que primitivement les mois des Égyptiens avaient été lunaires, et que la lune avait gardé chez ce peuple, à côté du calendrier devenu purement solaire, un rôle accessoire pour servir à l'astrologie, et pour régler certaines fêtes religieuses rattachées aux phases réelles des lunaisons.

Voyons si l'étude des documents sur le cycle d'Apis pourra nous apprendre quelque chose de plus sur ce rôle restreint des lunaisons dans les usages de l'Égypte ancienne.

§ II.

SUR LA PÉRIODE D'APIS.

Suivant des égyptologues très-distingués [1], un cycle portant le nom d'Apis a réellement appartenu à l'Égypte pharaonique, comme élément d'un calendrier religieux, où il marquait dans l'année vague le roulement des nouvelles lunes, de même que la période sothiaque marquait dans l'année vague le roulement des levers héliaques de Sirius. Examinons, sans aucun parti pris, si l'existence antique de ce cycle d'Apis est historiquement constatée, et s'il a vraiment la signification qu'on lui donne.

Il est prouvé, par les monuments, que le culte du bœuf Apis existait en Égypte dès l'époque de la IV^e^ dynastie [2], et Manéthon [3] fait remonter ce culte jusqu'au second roi de la II^e^. Mais il faut tâcher de savoir si ce culte avait dès l'origine, ou du moins avait reçu de bonne heure, une signification astronomique.

Le plus ancien et le plus constant des titres donnés au bœuf Apis par les Égyptiens était celui de *seconde vie de Ptah*, remplacé quelquefois par celui de *fils de Ptah* [4]. Cependant [5] le

[1] Ideler, *Handb. der Chronol.* t. I, p. 182; M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 160-161, et M. Bunsen, *Æg. Stelle*, etc. t. IV, p. 69-71.

[2] Voyez des extraits d'une lettre de M. Mariette à M. de Rougé, dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, année 1858, 11 juin, p. 117.

[3] Voyez les fragments de Manéthon chez M. de Bunsen, *Ægyptens Stelle*, t. III, *Urkundenbuch*, p. 10 et 11. Comparez t. II, p. 53, et 103.

[4] Voyez M. de Rougé, *Notice somm. des monum. ég. du Louvre*, p. 44. (Paris, 1855, in-18.) Comparez une inscription citée par M. Mariette, *Bulletin archéol. de l'Athenæum fr.* 1855, p. 98.

[5] Quoi qu'en dise M. Rœth, *Die Ægyptische und die Zoroastrische Glaubenslehre*, note 154, p. 114 (Mannheim, 1846, gr. in-8°).

bœuf Apis était considéré aussi comme le représentant d'Osiris [1], qui, de même qu'Apis, recevait son souffle de Ptah [2]. D'un autre côté, Osiris lui-même, par sa signification physique, était le symbole du Nil et de sa crue liée à l'année solaire [3], et le nom égyptien du bœuf sacré se prononçait *Hapi*, comme celui du Nil [4], bien que ces deux noms s'écrivissent toujours d'une manière différente. Il paraît donc probable qu'on établissait quelque rapport entre Apis et le Nil. Mais ce qui est bien certain, d'après les documents hiéroglyphiques, c'est que le bœuf Apis était un symbole de la lune [5], de même que le bœuf Mnévis était un symbole du soleil. Apis était consacré au dieu de la lune, c'est-à-dire à Joh-Taat (Lunus-Hermès), Taat ou Thot deux fois grand (Ἑρμῆς δισμέγιστος), surnommé *Api* ou *Hapi* (*le juge*), en sa qualité de juge infernal [6]. Ce rapport d'Apis avec la lune était bien connu des écrivains [7]

[1] Voyez Plutarque, *Sur Is. et Os.* ch. XX, XXIX et XLIII; Diodore de Sicile, I, LXXXV, et les inscriptions hiéroglyphiques citées par M. Mariette, *Bulletin archéol. de l'Athenæum fr.* 1855, p. 53, 55, etc. Comparez M. Mariette, *ibid.* p. 48, 66, 67, 85, 98, etc. Voyez aussi M. de Bunsen, *Æg. St.* t. I, p. 502-503, et t. V, part. 1, p. 11.

[2] Voyez M. Mariette, *Bulletin archéol. de l'Athenæum fr.* 1855, p. 98.

[3] Voyez M. de Bunsen, t. I, p. 508.

[4] Voyez M. de Bunsen, t. IV, p. 71, note 26 *b*, et M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 157-160.

[5] Voyez M. Mariette, *Bulletin archéol. de l'Athenæum fr.* juin 1855, p. 53-54, et p. 85, et M. Rœth, *Die Æg. u. die Zor. Glaubensl.* note 154, p. 113-114. Suivant une remarque que je dois à une communication bienveillante de M. le vicomte de Rougé, plusieurs Apis, sur les stèles du Sérapéum de Memphis, portent un collier auquel sont suspendus des disques et l'œil sacré, symbole des phases lunaires.

[6] Voy. M. Rœth, p. 147 du texte, et notes 151-154, p. 109-114. Sur Joh-Thot, dieu lunaire, identique à l'Hermès égyptien, voyez aussi M. de Bunsen, *Æg. St.* t. I, p. 464-465.

[7] Hérodote, III, XXVIII; Élien, *Nat. anim.* XI, XI; Lucain, VIII, 479; Ammien M. XXII, XIV, § 7; Suidas aux mots Ἄπις et Ἄπιδες, et le mot Μηναπίων dans une inscription grecque égyptienne du Recueil de M. Letronne, t. II, p. 536. Comparez Élien, *Nat. anim.* XI, X; Plutarque, *Sur Is. et Os.* ch. XXXVII et XLIII, et *Quæst. symp.* VIII, I; Pline, VIII, XLVI, sect. 71, n° 184, t. II, p. 125 de Sillig, et Porphyre dans Eusèbe, *Prép. év.* III, XIII, p. 117 de Vigier.

grecs et romains, qui n'ignoraient pas non plus le rapport de Thot ou Hermès avec Lunus [1].

Cela posé, passons au cycle d'Apis. Pline [2], Solin [3] et Ammien Marcellin [4] disent que les Égyptiens tuaient le bœuf Apis quand sa vie excédait un certain nombre d'années. Plutarque [5] fixe le nombre des années de la vie d'Apis, en disant que le bœuf sacré vivait 25 ans; mais il ne dit pas qu'on eût coutume de le tuer pour l'empêcher de vivre plus longtemps. Plutarque considérait peut-être les 25 ans comme la mesure de la longévité naturelle de cet animal. Lucain [6] appelle la durée normale de la vie d'Apis *lustra suæ Phœbes, les lustres de la lune, à laquelle il est consacré.* Or on sait que les Romains nommaient habituellement *lustrum* une période de cinq ans. Malheureusement Lucain ne dit pas le nombre des lustres : s'il avait pu faire entrer le mot *quinque* dans son vers, il se serait accordé entièrement avec Plutarque sur la durée de la vie du bœuf Apis, et, de plus, il aurait désigné les cinq lustres d'Apis comme un cycle lunaire.

Malgré cette omission, ces deux témoignages de Plutarque et de Lucain, ainsi complétés et expliqués l'un par l'autre, donnent certainement une grande vraisemblance à l'opinion des savants égyptologues allemands qui ont admis qu'un cycle lunaire de 25 années égyptiennes, c'est-à-dire de 25 années vagues de 365 jours, avait existé en Égypte sous le nom de durée de la vie d'Apis. Mais ces deux témoignages sont trop récents et trop isolés pour prouver que l'existence de ce cycle en Égypte remonte plus haut que l'époque alexandrine.

[1] Voyez Plutarque, *Sur Is. et Os.* ch. XLI, et M. de Bunsen, *Æg. St.* t. I, p. 462-465 et p. 486.

[2] VIII, XLVI, sect. 11, n° 184, t. II, p. 126.

[3] C. XXXII, p. 43 de Saumaise (1689).

[4] XXII, XIV, n° 7.

[5] *Sur Is. et Os.* ch. LVI.

[6] *Pharsale*, VIII, 479 et s.

L'antiquité pharaonique de ce cycle d'Apis semble gravement compromise par les découvertes que M. Mariette a faites dans le sérapéum de Memphis. Notre savant compatriote a montré que le sérapéum pharaonique, bien distinct du temple élevé à Memphis par les Grecs au dieu de Sinope, était le temple d'*Osorapis*, c'est-à-dire d'*Apis mort*[1]. Parmi les 64 Apis dont il a pu retrouver les tombeaux dans les souterrains de ce monument funéraire, il y en a beaucoup dont la vie a été très-courte; mais il y en a deux, du temps de la XXII[e] dynastie[2], qui ont vécu un et deux ans au delà de leur 25[e] année, comme les inscriptions le constatent. M. Mariette présume que le *maximum* imposé à la vie des Apis n'était pas de 25 ans, mais de 28 ans, durée de la vie terrestre d'Osiris, dont Apis était, à un certain point de vue, le représentant charnel[3]. C'est possible, sans doute; mais la durée *théorique* de la vie d'Apis considéré comme représentant de la lune aurait pu être néanmoins de 25 ans, comme Plutarque le dit, et comme Lucain le confirme en indiquant qu'elle se composait d'un nombre entier de lustres.

D'un autre côté, on pourrait être tenté de dire qu'il est possible que cette XXII[e] dynastie de Manéthon, dynastie bubastide, sous laquelle une influence étrangère et sémitique se montre très-fortement[4], n'ait pas été scrupuleuse sur l'accomplissement des anciens rites. Sans s'arrêter à cette considération, l'on peut remarquer que, sous les dynasties postérieures à la XXII[e], on ne voit pas que le *maximum* de 25 ans ait jamais été dépassé, malgré le nombre considérable des Apis que M. Mariette a retrouvés pour les époques de ces dynasties. Lucain[5]

[1] *Bulletin arch. de l'Athenæum fr.* 1855, p. 45-50.
[2] *Ibid.* p. 89-90 et p. 93-100.
[3] *Ibid.* p. 97-98.
[4] *Ibid.* p. 99-100.
[5] *Phars.* VIII, 479.

dit que, dans les derniers temps de la dynastie des Ptolémées, aucun Apis n'avait atteint la limite légitime de sa vie (*Lustra suæ Phœbes non unus vixerat Apis*), et il insinue que c'était là, pour l'Égypte, un mauvais présage. Mais les inscriptions des tombeaux d'Apis prouvent que ce mauvais présage prétendu aurait été habituel sous les dynasties pharaoniques. En effet, l'Égypte aurait été fort à plaindre, si, pour être tranquille sur son avenir, elle avait eu besoin que les Apis vécussent chacun 25 ans.

Il est nécessaire de faire intervenir ici une considération que les égyptologues ont eu tort de négliger. Quelle est la durée ordinaire de la vie d'un taureau? La zoologie répond que le taureau vit de 15 à 20 ans[1]. Une vie de 25 ans, et surtout une vie de 28 ans, aurait donc été, pour un Apis, une vie d'une longueur exceptionnelle. Une longévité de 25 à 27 ans est constatée pour deux des 64 Apis dont M. Mariette a découvert les tombeaux et les inscriptions funéraires. Il n'est pas probable qu'une mort violente ait été souvent nécessaire pour empêcher le retour d'exemples d'une semblable longévité.

Il reste donc très-probable que les Apis vivaient ce qu'ils pouvaient, quelquefois 25 ans, très-rarement plus, habituellement beaucoup moins. Les tuait-on, lorsque, par une espèce de prodige, ils allaient dépasser 28 ans, durée de la vie terrestre d'Osiris? Peut-être faut-il le supposer, par respect pour l'autorité de Pline, de Solin et d'Ammien Marcellin; mais il est très-possible que ces trois auteurs, en parlant de la mort violente des Apis coupables de vivre trop longtemps, n'aient pas bien su ce qui se passait dans les sanctuaires égyptiens. Leur assertion pourrait bien n'être qu'une con-

[1] Voyez M. Flourens, *De la longévité humaine*, p. 86 (Paris, 1855, in-12).

jecture destinée par eux à concilier deux faits, savoir : la durée fixe que les Égyptiens assignaient à la vie d'Apis, et la durée variable de la vie des taureaux. Du reste, les meurtres d'Apis âgés de 28 ans n'auraient pu être qu'extrêmement rares.

Quoi qu'il en soit, on a eu tort[1] de s'emparer de l'hypothèse de M. Mariette pour transporter chez les Égyptiens notre cycle solaire de 28 ans. Ce cycle, dont l'objet unique est de trouver la *lettre dominicale*, suppose par conséquent l'emploi de la semaine, qui était certainement inconnue aux anciens Égyptiens, habitués à diviser en décades leurs mois de 30 jours. Le *maximum* supposé de 28 ans pour la vie des Apis n'aurait eu aucune signification astronomique.

Puisque les inscriptions funéraires des Apis, d'accord avec les observations des naturalistes sur la longévité des taureaux, nous apprennent que ces animaux sacrés vivaient habituellement beaucoup moins de 25 ans, les textes concordants de Lucain et de Plutarque sur les 25 ans de la vie des Apis doivent se rapporter non à un fait réel, mais à une détermination théorique et symbolique. Pour justifier à ce point de vue l'assertion de Lucain, qui dit que la vie normale des Apis était un cycle lunaire composé d'un certain nombre de lustres, et l'assertion de Plutarque, d'après laquelle cette vie de l'Apis idéal, symbole de la lune, était de 5 lustres, il nous suffit de constater que ces 5 lustres égyptiens, c'est-à-dire ces 25 années vagues de 365 jours, étaient réellement un cycle lunaire. Or il est certain que 25 années vagues, c'est-à-dire 9,125 jours, donnaient presque exactement 309 lunaisons moyennes, qui pouvaient former 16 années lunaires de 12 mois et 9 de 13 mois.

[1] *Revue archéol.* 15 décembre 1854, et *Bulletin des sociétés savantes* dans le *Journal général de l'Instruction publique*, 16 décembre 1854.

Ideler[1], M. Lepsius[2] et M. de Bunsen[3] supposent que cette division avait été donnée à Ptolémée par une antique période d'Apis, purement égyptienne suivant eux. Mais cette supposition n'est pas nécessaire. Ptolémée, qui n'emprunte aux anciens Égyptiens aucune observation astronomique, et qui prend son ère dans la chronologie babylonienne, a pu trouver, par les données d'Hipparque et par les siennes propres, l'égalité approximative de 25 années vagues et de 309 lunaisons, et être conduit ainsi à l'emploi de cette division commode. Comme cycles lunaires, ces périodes de 25 années vagues donneraient en moins de cinq siècles et demi une erreur d'un jour sur les lunaisons, comme cela est constaté par les tables de Ptolémée, qui embrassent les neuf premiers siècles de l'ère de Nabonassar.

Il est donc très-douteux que les anciens Égyptiens, avant l'époque alexandrine, aient eu cette période lunaire de 25 années vagues. En supposant qu'ils l'aient connue, est-il permis de conjecturer qu'ils l'aient employée pour fixer les dates historiques dans leur chronologie, ou pour fixer les dates de leurs observations astronomiques, comme certains astronomes grecs dataient par années des périodes callippiques? Non; car toutes les raisons que, dans un autre mémoire, nous apporterons contre la supposition gratuite d'un usage semblable de la période sothiaque chez les Égyptiens, subsistent contre cette supposition moins justifiable encore pour le cycle de 25 années vagues. En faveur de cette dernière supposition, il n'y aurait ni motif, ni prétexte plausible. Quand bien même la pensée de la division des tables de syzygies moyennes en périodes de 25 années vagues aurait été suggérée à Ptolémée par un cycle

[1] *Handb. der Chron.* t. I, p. 182.

[2] *Chronol. der Æg.* t. I, p. 160-161.

[3] *Ægyptens Stelle*, etc. tome IV, pag. 69-71.

antique des Égyptiens, il faudrait remarquer que l'usage qu'il en fait est purement astronomique et non chronologique. Il n'y a nulles traces, ni chez les anciens Égyptiens, ni chez les Alexandrins, de dates d'événements ou d'observations fixées par l'indication de leurs places dans un cycle de 25 ans, dont on donnerait le nombre ordinal à partir d'un premier cycle. Or c'est là ce qui constituerait l'emploi chronologique de ce cycle, rattaché au mythe d'Apis, mais peut-être seulement sous l'influence grecque.

Quelle que soit l'antiquité du cycle d'Apis, il paraît certain qu'à une époque quelconque il a été employé par les Égyptiens pour le calcul des dates vagues des syzygies. Les 25 années dont ce cycle se composait étaient vagues. Mais l'année vague était considérée fictivement comme solaire, et ses trois saisons étaient identifiées fictivement avec celles de l'année tropique. Les Égyptiens rattachèrent-ils aussi le culte d'Apis, comme symbole lunaire, à la période réelle des saisons, et, par conséquent, à l'année qu'ils considéraient comme tropique, c'est-à-dire à l'année caniculaire de 365 jours 1/4? et un cycle astronomique leur servait-il pour fixer ce rapport? Telle est la dernière question qui nous reste à examiner, et qui va nous conduire à l'étude d'un autre cycle plus compliqué que celui de 25 années vagues.

§ III.

SUR LA PÉRIODE DE 36,525 ANNÉES VAGUES.

Le nom du bœuf Apis rappelait *Hapi*, nom égyptien du Nil[1], et l'une des 29 marques du bœuf sacré était considérée

[1] Voyez M. Lepsius, *Chron der Æg.* t. I, p. 159, note 1.

comme le symbole de la crue du fleuve [1]. D'ailleurs, par une de ses significations, Osiris représentait le Nil, et Apis était le représentant d'Osiris [2]. Les Égyptiens avaient une fête annuelle de 7 jours en l'honneur de la crue du Nil, et cette fête était en même temps celle de la naissance d'Apis [3]. Il paraît que ce n'était pas là une fête vague et simplement commémorative, mais une fête ramenée par l'année astronomique vers l'époque réelle du commencement de l'inondation [4]. L'antiquité de cet usage n'est pas suspecte. Mais, malgré la double signification d'Apis, qui le mettait en rapport avec l'année tropique en même temps qu'avec le mois lunaire synodique, les fêtes des lunaisons et celles de la crue du Nil pouvaient n'être pas liées entre elles par un cycle luni-solaire, ou bien l'être par un cycle très-imparfait, dont on pouvait corriger de temps en temps les résultats par l'observation directe des phases de la lune et des phénomènes de l'année naturelle. Le soupçon qui s'élève contre l'antiquité du cycle lunaire de 25 années vagues atteint à plus forte raison l'antiquité plus que problématique d'un long cycle luni-solaire dérivé du premier.

D'après leur erreur sur la longueur de l'année tropique, à laquelle ils donnaient 365 jours 1/4, les Égyptiens devaient croire qu'après chaque période sothiaque, c'est-à-dire après 1,461 années vagues de 365 jours, la fête de la crue du Nil et de la naissance d'Apis, et le commencement de l'inondation annuelle, revenaient en coïncidence avec la date vague de mois

[1] Voyez Élien, *Nat. anim.* XI, x.

[2] Voyez ci-dessus, § 2.

[3] Voyez Pline, VIII, XLVI, sect. 71, n° 186, t. I, p. 126 de Sillig; Ammien M. XXII, XV, § 17; Élien, *Nat. anim.* XI, x, et Héliod. *Éthiop.* IX, IX. Comp. M. Lepsius, *Chron. der Ægypt.* t. I, p. 158, 159.

[4] Voyez Héliodore et Élien, *ll. cc.* un papyrus astronomique grec imprimé dans les *Notices et extraits des mss.* tome XVIII, part. 2, p. 50, et les textes cités par Jablonski, *Pantheon Ægyptiacum*, part. 2, p. 172-173.

et de jour considérée fictivement comme correspondante dans le calendrier civil; en même temps, depuis l'invention du cycle lunaire d'Apis, ils devaient croire qu'au bout de 25 ans cette date vague revenait en coïncidence avec une nouvelle lune. Ni l'une ni l'autre de ces deux coïncidences n'était ramenée avec exactitude. Mais, en les supposant exactes toutes deux, on devait croire qu'une période égale au produit de la multiplication des 1,461 années vagues de la période sothiaque par 25, nombre des années vagues du cycle d'Apis, c'est-à-dire une période de 36,525 années vagues, devait ramener à une même date de l'année caniculaire, supposée tropique, et de l'année vague en même temps, le commencement du cycle de 25 années vagues, et par conséquent une nouvelle lune, qui devait coïncider ainsi avec le lever héliaque de l'étoile Sirius et avec le commencement de la crue du Nil.

Mais cette période de 36,525 ans ne se trouve attribuée aux anciens Égyptiens par aucun témoignage digne de foi. Il est donc très-douteux qu'ils l'aient connue. Cette période de 36,525 années vagues de 365 jours, supposées égales à 451,449 lunaisons et à 36,500 années caniculaires de 365 jours 1/4, est peut-être le résultat d'un calcul fait par les astrologues grecs d'Alexandrie. En effet, les Alexandrins avaient pu remarquer que le nombre des 36,525 années vagues contenues dans cette période est égal au nombre des jours contenus dans 100 années caniculaires, et que le nombre de 36,500 années caniculaires contenues dans cette même période est égal au nombre des jours contenus dans 100 années vagues. Ce jeu de nombres avait pu les séduire et leur faire oublier l'inutilité et l'inexactitude de cette période.

Je dis que cette période était inutile; car, à cause de sa longueur même, elle ne pouvait être d'aucun usage dans le ca-

lendrier. Je dis qu'elle était très-inexacte; car, d'une part, elle multipliait par 25 l'erreur de 11 jours, 8 heures et plus de 34 minutes, qui se produisait au bout de chaque période sothiaque, considérée à tort comme composée exactement de 1,460 années tropiques, tandis que l'année tropique vraie était plus courte d'un peu plus de 11 minutes et 8 secondes que l'année sothiaque de 365 jours 1/4. D'autre part, elle multipliait par 1,461 l'excès d'une heure et 8 minutes environ qui se produisait au bout de la période de 25 années vagues considérée à tort comme contenant exactement 309 lunaisons moyennes. De là il serait résulté, au bout d'une période de 36,525 années vagues, un excédant de plus de 280 jours sur la date vraie du solstice, et un excédant de près de 66 lunaisons au delà de celles que le cycle était supposé contenir.

Ainsi les inventeurs, quels qu'ils soient, de cette immense période ont peu de droits à nos éloges. Si les anciens Égyptiens l'ont connue, il est certain qu'ils ne l'ont pas plus employée pour la chronologie que pour le calendrier. Mais il est plus que douteux qu'ils l'aient connue; car nous allons voir qu'elle n'est mentionnée par aucun auteur un peu ancien, et que ceux qui en ont parlé l'ont fait d'une manière très-erronée.

Commençons par écarter un texte attribué à Manéthon [1], texte probablement apocryphe, et d'ailleurs étranger à la question. Suivant ce texte, il y avait 36,525 livres écrits par Hermès. Ce nombre fabuleux doit évidemment être amené par quelque analogie symbolique. Mais nous avons vu que le nombre 36,525 est celui des jours contenus dans 100 années caniculaires. Ce nombre, pour les livres d'Hermès, a donc fort

[1] Dans Jamblique (*Myst. ég.* VIII, 1), qui a peut-être tiré cette donnée du *Livre de Sothis* faussement attribué à Manéthon. Comparez Zoéga, *De origine et usu obeliscorum*, pag. 505, et M. Bœckh, *Manetho*, p. 17.

bien pu être imaginé par des hommes qui n'avaient pas la pensée d'une période de 36,525 années vagues.

Suivant le moine byzantin George le Syncelle[1], et suivant l'ouvrage grec byzantin qu'on appelle la *Vieille chronique égyptienne*[2], de même que suivant certains livres attribués à l'Hermès égyptien[3], mais fabriqués par des astrologues alexandrins et orientaux depuis l'ère chrétienne[4], ces 36,525 ans seraient la période qui ramène chacun des deux points équinoxiaux au même point des constellations zodiacales. Telles sont les données apocryphes sur lesquelles M. Lepsius[5] et M. de Bunsen[6] ne craignent pas de se fonder pour attribuer aux anciens Égyptiens la période de 36,525 années vagues à titre de mesure de la durée d'une révolution entière de la précession des équinoxes.

Les Égyptiens ignoraient la précession des équinoxes, comme nous le démontrerons ailleurs. Du reste, la période de 36,525 ans, ainsi comprise, supposerait, pour la précession des équinoxes, une valeur séculaire non pas d'un degré, c'est-à-dire de $\frac{1}{360}$ de circonférence, valeur admise par Ptolémée[7], mais d'une des parties d'une circonférence divisée en 365 parties égales et 1/4, suivant l'évaluation comprise dans une longue interpolation que Valla n'a pas craint d'insérer, sans en prévenir, au milieu d'un passage de sa traduction latine infidèle des *Hypothèses astronomiques* de Proclus[8]. Or il est vrai que les Chinois ont employé cette division du cercle : ignorant la vraie durée de l'année tropique et la précession des équinoxes,

[1] P. 35, D, Goar. Comparez p. 17.

[2] P. 51, C, 52, B, Goar.

[3] Dans le Syncelle, p. 35, D.

[4] Voyez Baumgarten Krusius, *De librorum Hermeticorum origine atque indole*, p. 9 (Iena, 1827, in-4°).

[5] *Chr. der Æg.* t. I, p. 210.

[6] *Æg. Stelle*, t. IV, p. 76.

[7] *Alm.* VII, II, t. II, p. 13, Halma.

[8] *Exposé des hypothèses astron.* ch. II, trad. lat. de Valla, p. 342 (*Ptolemæi opera*, lat. Basileæ, 1551, in-fol.).

et croyant que l'année de 365 jours 1/4 était à la fois l'année sidérale et l'année tropique vraie, ils ont voulu que le soleil, dans son mouvement en ascension droite, parcourût en un jour une de ces 365 parties égales de la bande équatoriale, et qu'il complétât sa révolution annuelle en parcourant pendant le quart de jour le petit arc restant, égal au quart d'une de ces 365 parties. Mais les Égyptiens, qui divisaient la bande équatoriale en 36 décans de 10 degrés chacun[1], n'ont pas plus connu que les Grecs une division du cercle en 365 parties et 1/4, ni une précession des équinoxes égale à une de ces parties en 100 ans.

Quant à Proclus, si mal interprété par Valla, il dit[2] fort bien que, *suivant les astronomes* grecs, le mouvement des fixes était de 1 degré par siècle, ce qui donnerait une circonférence entière en 36,000 ans, et non en 36,525 ans. Mais Proclus lui-même n'est pas de l'avis des astronomes grecs. Ce philosophe, plus érudit que judicieux, a parfaitement raison de dire[3] que les Égyptiens et les peuples de l'Orient n'avaient point observé la précession des équinoxes, et, sur ce point de fait, on peut s'en rapporter à son vaste savoir. Son tort, consigné expressément dans deux de ses ouvrages[4], est de rejeter la précession des équinoxes, cette grande découverte d'Hipparque, par un injuste dédain pour la science humaine et neuve des Grecs, et par un respect superstitieux pour l'antiquité mystérieuse et l'infaillibilité prétendue de la science égyptienne et orientale, à laquelle il prête une origine surnaturelle et di-

[1] Voyez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 120-121.

[2] *Comm. sur le Timée*, p. 277, D, 278, A, Bâle (p. 671-672, Schneider), et *Exp. des hypothèses astron.* à la suite des *Hypothèses* de Ptolémée, p. 150, Halma. Comparez p. 113-115, Halma. Voyez le texte, et non les contre-sens de la traduction française.

[3] *Sur le Timée*, l. c.

[4] *Sur le Timée*, et *Exp. des hypoth. astr.* ll. cc.

vine. Voilà ce qui n'a été remarqué par aucun des critiques qui, jusqu'à ce jour, se sont occupés des notions antiques sur la précession des équinoxes. Ces deux textes de Proclus, que personne n'a invoqués, sont cependant, avec le texte de Ptolémée sur cette découverte d'Hipparque, les témoignages les plus importants sur cette question capitale dans l'histoire de l'astronomie ancienne. Mais laissons là cette question, trop grande pour être abordée en passant, et que nous traiterons ailleurs avec toute l'attention qu'elle mérite.

CONCLUSIONS.

En résumé, primitivement les Égyptiens avaient mesuré le temps par mois lunaires; puis, après divers essais d'années lunaires et solaires, ils s'étaient arrêtés définitivement à un calendrier solaire, qui comprenait, pour l'usage civil et religieux, une année de 365 jours, dans laquelle les fêtes tant solaires que lunaires étaient vagues et fictivement commémoratives. Mais ce calendrier comprenait en même temps une année fixe de concordance, qui, réglée par le lever héliaque du matin de Sirius à Memphis, et par une intercalation quadriennale d'un jour, était destinée à ramener quelques fêtes et quelques usages liés aux saisons réelles. La période sothiaque de 1,461 années vagues, égales à 1,460 années caniculaires supposées tropiques en même temps, complétait ce calendrier solaire légèrement inexact.

De plus, les Égyptiens avaient gardé certaines fêtes attachées aux lunaisons réelles; pour l'usage spécial de ces fêtes, aussi bien que des spéculations astrologiques où les phases de la lune jouaient un rôle, ils avaient conservé, en dehors et à côté de leur calendrier solaire, une année lunaire dont le com-

mencement était maintenu, par l'intercalation d'un treizième mois lunaire, à la dernière nouvelle lune avant le lever héliaque de Sirius, ou bien à la première nouvelle lune après le solstice.

Les dieux égyptiens Chons et Taat ou Thot étaient des divinités lunaires. Le bœuf Apis était le représentant non-seulement d'Osiris, dieu du Nil, mais aussi du dieu lunaire Thot : ce bœuf sacré avait un rapport symbolique, d'une part avec la période des saisons et la crue du Nil, d'autre part avec la nouvelle lune qui précédait cette crue, c'est-à-dire avec le commencement de l'antique année lunaire.

A l'époque alexandrine, on assignait à la vie d'Apis une durée idéale de 25 années vagues, qui formaient un cycle de 309 lunaisons inexactes. Mais rien ne prouve que ce cycle et l'opinion qui donnait aux Apis 25 ans de vie aient appartenu à l'Égypte pharaonique. Les inscriptions funéraires des Apis, découvertes à Memphis par M. Mariette, semblent plutôt indiquer le contraire.

Il est encore plus douteux que l'Égypte pharaonique ait connu un cycle de 36,525 années vagues. Ce cycle, dépourvu d'applications pratiques, et dont l'existence, purement spéculative, n'est prouvée que pour les derniers temps de l'école grecque d'Alexandrie, était un cycle luni-solaire inexact et inutile par sa longueur. Ce cycle résultait de la combinaison de la période sothiaque de 1,461 années vagues avec la période lunaire de 25 années vagues.

C'est faussement que quelques écrivains byzantins, et après eux des critiques modernes, ont cru trouver dans ces 36,525 ans une antique mesure égyptienne de la précession des équinoxes, qui aurait été, par siècle, d'une des parties d'une circonférence divisée en 365 parties 1/4. Mais cette division chi-

noise de la circonférence n'a jamais été connue des Égyptiens, et la précession leur est restée inconnue jusqu'à l'époque d'Hipparque : Ptolémée, qui affirme la précession, et Proclus, qui la nie, s'accordent à attester que les Égyptiens n'en ont eu aucune notion.

MÉMOIRE

SUR

LA PÉRIODE ÉGYPTIENNE

DU PHÉNIX,

PAR M. TH. HENRI MARTIN.

En continuant de traiter dans une suite de mémoires, comme nous en avons le désir, des périodes des Égyptiens, de leur chronologie et de leur astronomie en général, il est une période énigmatique et célèbre entre toutes, dont il faut encore déblayer le terrain, celle du phénix. Larcher, dans un mémoire lu, en 1805, devant la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, et d'autres savants après lui, ont admis l'identité de cette période et de la période sothiaque ou caniculaire, dont nous aurons à traiter bientôt. Mais c'est là une des nombreuses erreurs auxquelles on est arrivé, quand on a voulu attribuer à l'intervalle entre deux retours du phénix des Égyptiens une signification astronomique. Parmi toutes ces erreurs, celle de Larcher est une des plus soutenables, parce qu'elle n'est pas dépourvue, comme tant d'autres, de tout appui dans les documents antiques; mais nous verrons que l'ensemble de ces documents la condamne. L'objet principal du présent Mémoire est de prouver que la période du phénix est étrangère à l'histoire de l'astronomie égyptienne.

Pour apprécier les hypothèses auxquelles cette période a donné lieu dans les temps modernes, et pour nous former sur cette question une opinion solidement établie, il y a une première chose à

faire, trop négligée par la plupart des auteurs d'hypothèses : c'est de réunir, de comparer et d'interpréter les témoignages antiques, qui sont nos seuls documents sur cette période.

PREMIÈRE PARTIE.

LES DOCUMENTS ANTIQUES ET LEURS CONSÉQUENCES NATURELLES.

On connaît la fable égyptienne du phénix, de sa migration périodique, de sa mort, de sa renaissance. Nous n'examinerons pas les variantes nombreuses de cette fable; nous rappellerons seulement que, suivant les Égyptiens d'Héliopolis, consultés par Hérodote [1], et suivant Horapollon [2], grammairien égyptien de Panopolis, le phénix, oiseau unique de son espèce, venait en Égypte produire de son sang, par une blessure volontaire, un fils semblable à lui, puis mourir, et recevoir, à Héliopolis, les honneurs de la sépulture, tandis que le nouveau phénix retournait d'Héliopolis dans sa patrie lointaine, pour revenir, après bien des siècles, se reproduire et mourir en Égypte. Nous ne suivrons pas non plus ici les nombreux auteurs modernes [3] qui ont étudié, au point de vue de la mythologie, cette fable telle qu'elle avait cours chez les Égyptiens, les

[1] II, LXXIII.

[2] *Hierogl.* I, XXXV, et II, LVII.

[3] Voyez surtout Bochart, *Hierozoïcon*, part. II, VI, 5; Kreuzer, *Symbolik und Mythologie*, 2e édit. t. I, p. 438 et suivantes; M. Guigniaut, *Symbolique de Creuzer*, p. 412 et suiv. et p. 909, note; Münter, *Sinnbilder und Vorstellungen der alten Christen*, p. 94-97; Larcher, *Mém. sur le phénix* (*Inst. Ac. des inscr.* t. I, p. 166-307); Dalberg, *Simorg der persische Phœnix* (*Mines de l'Orient*, t. I, p. 199-208); Métral, *Le Phénix ou l'oiseau du soleil* (Paris, 1824, in-12); Henrichsen, *De Phœnicis fabula* particulæ duæ (Copenhague, 1825-1827, in-12); M. Lepsius, *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 181-186, et M. d'Eckstein, *De quelques légendes brahmaniques*, § 13, *Du Phénix d'Égypte* (*Journ. asiat.* déc. 1855, p. 473-478).

Grecs, les Romains et les Orientaux. Nous ne voulons nous en occuper que pour voir si elle intéresse, comme on l'a cru, l'histoire de l'astronomie égyptienne.

On a cherché pour le nom du phénix une étymologie copte, d'après laquelle il signifierait *siècle*[1]; mais cette étymologie a été réfutée par M. Lepsius[2]. Le nom de *phénix* (φοίνιξ, *phœnix*), donné, par les Grecs et par les Romains, à l'oiseau merveilleux, est en même temps le nom donné par eux à la nation phénicienne; mais la signification sémitique de ce nom est incertaine. Le palmier se nomme aussi en grec φοίνιξ; mais tire-t-il son nom de celui du pays? ou bien le pays tire-t-il son nom de celui de l'arbre? ou bien ces deux noms ont-ils une étymologie commune? Nous l'ignorons[3].

Quoi qu'il en soit, chez les Égyptiens, le palmier était le symbole de l'âme, et l'âme portait le même nom que la palme[4]. Le phénix réunissait aussi ces deux mêmes significations. En effet, les représentations symboliques des Égyptiens dans lesquelles le phénix joue un rôle, et les fables d'origine égyptienne sur cet oiseau, montrent bien qu'il était, avant tout, pour les Égyptiens, le symbole de l'immortalité de l'âme et de ses migrations telles qu'ils les concevaient[5]. En outre, le phénix, avec sa renaissance, était pour eux le symbole de l'astre d'Osiris, dieu protecteur des âmes immortelles, c'est-à-dire de la planète Vénus, reparaissant comme étoile du matin après avoir disparu comme étoile du soir[6]. Mais, pour eux, le phé-

[1] Voyez Scholtz, *Lexicon Ægyptiacum*, p. 16; Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 184, et Henrichsen, *De Phœn. fab.* part. I, p. 29.

[2] *Chron. der Æg.* t. I, p. 183.

[3] Voy. M. Lepsius, *Chronol. der Æg.* t. I, p. 181-183.

[4] Voy. M. Lepsius, *ibid.* p. 181-183.

[5] Voy. Horapollon, *Hierogl.* I, XXXIV. Comparez M. Lepsius, *loc. cit.* p. 183-184, et M. de Rougé, *Étude sur le Rituel funéraire des anc. Égyptiens* (*Nouv. Revue archéol.* 1860, t. I, p. 81, 85, 86, 87 et 90).

[6] Voy. les documents en écriture hié-

nix (en égyptien *vennou*) était en même temps, d'une part, le symbole de la longévité et des longues périodes de temps[1], d'autre part, le symbole du soleil[2], considéré comme cause de la périodicité des saisons, et le symbole de l'inondation périodique du Nil[3].

Après ces indications rapides sur les significations que les Égyptiens prêtaient au phénix, nous avons à examiner les notions qu'ils nous ont transmises sur la période à laquelle le phénix donnait son nom, et qui était considérée comme la mesure de sa vie. Mais étudions d'abord les apparitions du phénix mentionnées par les anciens, et voyons quels en sont les intervalles.

On n'a trouvé jusqu'à ce jour aucunes traces de dates historiques d'apparitions du phénix sur les monuments égyptiens. L'oiseau mystérieux y figure seulement comme symbole.

Tacite[4] énumère quatre apparitions du phénix en Égypte. La plus ancienne avait eu lieu, disait-on, sous Sésostris, c'est-à-dire sous Ramsès II Méiamoun, premier roi de la XIX^e^ dynastie, qui vivait vers le XV^e^ siècle avant Jésus-Christ[5].

La seconde avait eu lieu, disait-on, sous Amasis, qui a régné de 569 à 526 avant Jésus-Christ.

roglyphique et en écriture démotique cités et expliqués par M. Brugsch, *Nouv. Rech. sur la division de l'année, etc. suivies d'un Mém. sur des observations planétaires consignées dans quatre tablettes en écriture démotique*, p. 43 et 50; le même, *Ueber ein neuentdecktes astronomisches Denkmal aus der thebanischen Nekropolis* (*Zeitschrift der deutschen Morgenl. Gesellschaft*, t. XIV, p. 23-24), et M. de Rougé, *Note sur les noms égypt. des planètes*, p. 16-20, Paris, 1826, in-8°.

[1] V. Horap. *Hier.* I, XXXV, XXXVI, II, LVII.

[2] Voy. Horapollon, I, XXXIV; Pline, X II, t. II, p. 196 de Sillig; Claudien, *Laud. Stilic.* II, 419, et *De Phœnice*, v. 7; Lactance, *De Phœn.* v. 33. Comparez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 185.

[3] Voy. Horapollon, I, XXXIV. Comparez M. Lepsius, t. I, p. 186-187.

[4] *Ann.* VI, XXVIII.

[5] Voy. M. de Rougé, *Notice sommaire des monum. égyptiens du musée du Louvre*, p. 13-15 et p. 22 (Paris, 1855, in-12).

La troisième avait eu lieu, disait-on, sous Ptolémée, troisième roi macédonien d'Égypte, c'est-à-dire sous Ptolémée III Évergète Ier, qui régna de 247 à 222 avant Jésus-Christ. La suite du texte prouve que Tacite ne voulait pas parler de Ptolémée II Philadelphe, qui régna de 285 à 247 avant Jésus-Christ, et qui serait le troisième roi macédonien d'Égypte, en comptant Alexandre.

Enfin, la quatrième apparition du phénix eut lieu, dit-on, sous le consulat de Paulus Fabius et de Lucius Vitellius, c'est-à-dire en l'an 34 de notre ère, vingtième année du règne de Tibère. Tacite dit que, suivant quelques personnes, ce phénix était faux, parce qu'entre Ptolémée et Tibère il y a moins de 250 ans. Cela est vrai de la fin du règne de Ptolémée III et du commencement de celui de Tibère; mais cela serait faux, s'il s'agissait de Ptolémée II. Par conséquent, c'est bien de Ptolémée III Évergète Ier que Tacite a voulu parler.

Dans le dixième livre de son Histoire naturelle, Pline [1] nous apprend que, sous le consulat de P. Licinius et de Cn. Cornelius, le sénateur Manilius, illustre, dit-il, par la science, et cité par lui comme un des auteurs qu'il a suivis dans son dixième livre [2], disait qu'on était alors dans la 215e année d'une vie du phénix, et que la vie du phénix était une période qui commençait à midi un jour où le soleil entrait dans le signe du bélier. Il ne peut être question ici que de l'illustre sénateur M. Manilius, jurisconsulte versé dans toutes les connaissances de son temps, et qui était mort avant le célèbre orateur Crassus [3], c'est-à-dire avant l'an 88 avant Jésus-Christ. Les consuls dont il s'agit sont donc bien ceux de l'an 97 avant notre ère, P. Li-

[1] X, II, nos 4 et 5, t. II, p. 196 de Sillig.

[2] Voy. Pline, *Index* du livre X, t. I, p. 33 de Sillig.

[3] Voy. Cicéron, *De oratore*, III, XXXIII, et Orelli, dans l'*Onomasticon Tullianum*, p. 375.

cinius Crassus et Cn. Cornelius Lentulus, et non ceux de l'an 14 avant notre ère, M. Licinius Crassus et Cn. Cornelius Lentulus. D'ailleurs, le texte de Pline donne, sans variantes, P. Licinius, et non M. Licinius. Le phénix dont parlait le savant Manilius dans l'ouvrage consulté par Pline avait donc dû renaître le jour de l'équinoxe du printemps de l'année 311, si Manilius écrivait après l'équinoxe vernal de l'an 97 avant Jésus-Christ, tandis que, s'il écrivait avant l'équinoxe, la naissance du phénix devrait être de l'année 312 avant notre ère. Ces deux années appartiennent au règne de Ptolémée Ier dit *Soter*.

Cornelius Valerianus, cité par Pline [1], s'accorde avec Dion Cassius [2] pour dire qu'un phénix parut en Égypte vers la fin du règne de Tibère, sous le consulat de Q. Plautius et de Sextus Papinius; c'est-à-dire en l'an 36 de notre ère, vingt-deuxième et avant-dernière année de Tibère, et par conséquent deux ans après le phénix que Tacite mentionne comme suspect pour quelques personnes.

Pline lui-même [3] ajoute qu'un phénix fut apporté à Rome sous l'empereur Claude, et présenté dans les comices en l'année 800 de Rome, et que le fait fut consigné dans les actes publics [4], mais que personne ne doutait que ce ne fût un faux phénix. Aurelius Victor [5] dit seulement qu'en la 800e année de Rome un phénix fut vu en Égypte, sans ajouter qu'il fut apporté à Rome. Cette 800e année de Rome est la 47e de notre ère, puisque Pline et presque tous les auteurs postérieurs à l'époque de Claude suivent l'ère varronienne [6], d'après laquelle la dernière année avant notre ère est la 753e de Rome, tandis

[1] X, II, n° 5, t. II, p. 196.

[2] LVIII, XXVI-XXVII. Comparez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 188-190.

[3] X, II, n. 5, t. II, p. 196-197.

[4] Voyez aussi Suidas, au mot Φοίνιξ.

[5] *De Cæsaribus*, c. IV, n° 12, et *Epitome*, c. IV, n° 10.

[6] Voy. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. II, 154-155, et p. 165-166.

que cette même année est la 752e de Rome, suivant l'ère catonienne.

Solin[1], confondant deux phénix mentionnés par Pline, et altérant les noms des consuls, dit que, venu en Égypte sous le consulat de Sextius Plautius et de P. Apronius, un phénix fut pris en l'an 800 de Rome, et montré dans les comices par ordre de l'empereur Claude. Or, ni en l'an 800 de Rome, ni en aucune autre année du règne de Claude, il n'y eut de consuls ainsi nommés; des deux consuls de l'an 36, sous Tibère, ce n'était pas Plautius, mais son collègue Papinius, qui portait le prénom de Sextius, et L. Apronius est un consul de l'an 39. Laissons donc là Solin et ses erreurs.

Suidas[2] dit qu'un phénix avait paru 654 ans avant celui qui parut sous Claude. Le dernier de ces deux phénix étant de l'an 47 de notre ère, le premier se serait montré en l'an 608 avant Jésus-Christ.

En somme, voici huit apparitions de phénix mentionnées par les anciens, savoir :

Premier phénix, au xve siècle avant Jésus-Christ, suivant Tacite;

Deuxième phénix, en l'an 608 avant Jésus-Christ, suivant Suidas seul;

Troisième phénix, vers le milieu du vie siècle avant Jésus-Christ, suivant Tacite;

Quatrième phénix, à l'équinoxe vernal de l'année 311 ou de l'année 312 avant Jésus-Christ, suivant le sénateur Manilius, cité par Pline;

Cinquième phénix, dans la seconde moitié du iiie siècle avant Jésus-Christ, suivant Tacite;

[1] *Polyhist.* c. xxxiii, p. 46 de Saumaise. — [2] Au mot Φοίνιξ.

Sixième phénix, mais suspect pour quelques personnes, en l'an 34 de notre ère, suivant Tacite;

Septième phénix, en l'an 36 de notre ère, suivant Cornelius Valerianus, cité par Pline, et suivant Dion Cassius;

Huitième phénix, en l'an 47 de notre ère, suivant Aurelius Victor, et suivant Pline, qui ajoute que ce phénix était généralement considéré comme faux.

Du premier phénix au deuxième et au troisième il y a environ neuf siècles; du deuxième et du troisième, séparés par un demi-siècle, jusqu'au quatrième phénix, il y a environ deux siècles et demi ou trois siècles, et jusqu'au cinquième, environ trois siècles et demi ou quatre siècles; du quatrième au cinquième, environ un demi-siècle; du quatrième ou du cinquième au sixième, au septième et au huitième, qui se suivent de si près, environ trois siècles ou trois siècles et demi; entre le sixième et le huitième, il y a treize ans. Ainsi, entre toutes ces apparitions du phénix, ce qu'il y a de frappant, c'est l'inégalité irrégulière des intervalles. Même en supposant deux phénix omis entre le premier et le troisième, et en supprimant, comme suspects, le deuxième, le sixième et le huitième, il resterait impossible de trouver entre ces phénix des intervalles réguliers, par exemple de 300 ans, comme M. Hincks[1] le suppose. Nous allons voir, d'ailleurs, que cet intervalle de 300 ans serait en désaccord avec toutes les affirmations des anciens sur la durée de la période du phénix.

Peut-être y avait-il, d'une part un phénix théorique et symbolique dont la période était régulière, d'autre part un phénix populaire dont on pouvait simuler l'arrivée miraculeuse quand on voulait flatter un prince ou faire impression sur la multi-

[1] *On the years and cycles used by the ancient Egyptians*, p. 35 et suiv. (Dublin, 1838).

tude. Enfin il pouvait y avoir un phénix réel, oiseau de passage très-rare en Égypte, du moins sous une certaine variété de plumage, et dont on annonçait l'arrivée quand on pouvait en découvrir un qui portât la livrée voulue. De même, Apis n'était qu'un bœuf présentant certains signes rares, et la vie du bœuf Apis avait une durée théorique souvent démentie par la réalité [1].

Si le phénix était un oiseau réel, à quelle espèce pouvait-il appartenir? Georges Cuvier [2] dit que la description donnée par Pline [3] et celle qu'Hérodote [4] a tracée d'après des peintures qu'on lui avait montrées en Égypte conviennent toutes deux à un faisan doré, excepté en ce qui concerne la taille et la forme, que ces deux auteurs comparent à celles d'un aigle. M. de Rougé [5] remarque que, dans une vignette égyptienne du *Rituel funéraire*, le *vennou*, c'est-à-dire le phénix égyptien, ressemble à un vanneau. Le phénix pourrait donc être une des nombreuses variétés de plumage du vanneau ou bien du pluvier doré. Mais M. Brugsch [6] trouve, avec raison, une grande ressemblance de forme entre le *vennou* figuré sur les plus anciens monuments pharaoniques et l'aigrette (*ardea garzetta*) des naturalistes. Il est probable que les Égyptiens eux-mêmes ne connaissaient guère le phénix, et il y aurait de notre part témérité à prétendre le connaître mieux qu'eux. Du reste, quand même nous le connaîtrions, nous n'en serions pas plus avancés pour la connaissance de la période qu'on lui attribuait.

[1] Voy. M. Mariette, dans le *Bullet. arch. de l'Athenæum français*, année 1855, p. 45-50, 53-58, 66-68, 85-90 et 93-100.

[2] Dans le Pline latin-fr. de Panckoucke, t. VII, p. 367-368 (Paris, 1830, in-8°).

[3] X, II.

[4] II, LXXIII.

[5] *Étude sur le rituel fun. des anc. Ég.* (*Nouvelle Revue archéologique*, 1860, t. I, p. 85).

[6] *Nouv. Rech. sur la division de l'année égyptienne*, suivies d'un *Mém. sur les obs. planét.* etc. p. 50 (Berlin, 1856, in-4°). Comparez les figures données par M. de Rougé lui-même, *Note sur les noms égypt. des planètes*, p. 18 (Paris, 1856, in-8°).

Voyons donc quelle était, suivant les témoignages anciens, la durée de la période égyptienne du phénix, c'est-à-dire l'intervalle théorique entre deux retours de l'oiseau merveilleux, ou, ce qui revient au même, la durée de sa vie symbolique, puisqu'il venait, disait-on, en Égypte pour se reproduire et mourir.

1° Suivant une tradition attribuée à Hésiode [1], neuf générations d'hommes dans la vigueur de l'âge sont la vie d'une corneille; quatre vies de corneille sont la vie d'un cerf; trois vies de cerf sont la vie d'un corbeau [2]; neuf vies de corbeau sont la vie du phénix, qu'aucun animal, en effet, n'égale pour la longévité, suivant Horapollon [3]. Mais la vie d'une nymphe est égale à dix vies de phénix, suivant la même tradition attribuée à Hésiode. Malheureusement, l'évaluation du premier terme de cette série manque; mais les termes sont tellement liés entre eux, que l'évaluation précise d'un seul terme en années et jours nous donnerait celle de tous les autres termes de la série. Or, suivant Horapollon [4], grammairien né en Égypte au IVe siècle de notre ère et interprète des symboles égyptiens, la vie de la corneille serait de cent périodes intercalaires égyptiennes de 4 ans; de sorte que la corneille vivrait 400 ans caniculaires de 365 jours et 1/4. D'après cette donnée d'Horapollon, combinée avec la tradition hésiodique, une gé-

[1] Dans Plutarque, *Des oracles qui ont cessé*, ch. XI; Ausone, Id. XVIII, *De ætat. anim. Hesiod.* et Pline, VII, XLVIII (XLIX), n° 153, t. II, p. 48 de Sillig. Comparez l'*Etymol. M.* au mot Ἀγροτέρας, p. 13, l. 36 (Leipzig, 1816, in-4°), et Tzetzès, sur l'*Iliade*, à la suite de Dracon de Str. p. 149 (Leipzig, 1812, in-8°).

[2] Afin de réduire la vie du corbeau à sa juste limite, Buffon (*Hist. nat. Oiseaux*, art. *Corbeau*, note) suppose que, dans ces textes, il faut substituer à l'*âge d'homme* une seule année. Mais ce n'est pas avec l'ornithologie moderne qu'il faut corriger les textes antiques sur la mythologie; il ne s'agit pas ici de savoir ce qui est, mais ce que disait la tradition fabuleuse.

[3] I, XXXIV.

[4] II, LXXXIX; comparez II, LVII.

nération humaine serait évaluée à 44 ans et 162 jours, une vie de cerf à 1600 ans, une vie de corbeau à 4800 ans, une vie de phénix à 43200 ans, et une vie de nymphe à 432000 ans.

2° Suivant le stoïcien Chærémon d'Alexandrie[1], autre interprète des symboles égyptiens[2], le phénix vient mourir en Égypte à l'âge de 7006 ans.

3° Solin seul[3] dit que, parmi les auteurs qui identifient la grande année avec la vie du phénix, il y en a beaucoup qui veulent que cette grande année soit de 12954 ans.

4° Tacite[4] nous atteste que quelques personnes donnaient 1461 ans à la vie du phénix. Or on sait que la période sothiaque était de 1461 années vagues de 365 jours.

5° Suidas[5] dit que, sous le règne de Claude, le phénix reparut en Égypte après 654 ans.

6° Manilius, cité par Pline[6], donnait à la vie du phénix 540 ans, suivant les meilleurs manuscrits de cet auteur; d'autres manuscrits donnent 511 ou 560, ou 660 ans[7]. Solin[8], qui copie ici Pline, donne 540 ans; et tel est, sans doute, le nombre authentique de Manilius[9].

7° Suivant Pline[10], Martial[11], Lactance[12], Claudien[13] et Nonnus[14], la période du phénix serait de 1000 ans. C'est aussi le

[1] Dans Tzetzès, *Chil.* V, VI, v. 395 et suiv.

[2] Outre Tzetzès, voy. Porphyre, *Abst.* IV, VI et VIII, p. 308 et 321 (éd. Rhoër), et dans Eusèbe, *Prép. év.* V, X, et Suidas, au mot Διονύσιος. Chærémon vivait au 1er siècle de notre ère.

[3] Ch. XXXIII, p. 45-46 de Saumaise.

[4] *Ann.* VI, XXVIII.

[5] Au mot Φοίνιξ, t. II, part. II, col. 1564, l. 15-17, éd. de Bernhardy (1853, in-4°).

[6] X, II, t. II, p. 196 de Sillig.

[7] Voy. les variantes de l'éd. de M. Sillig.

[8] C. XXXIII, p. 45-46 de Saumaise (*Exerc. plin.* 1689, in-fol.).

[9] M. Lepsius (*Chron. der Ægypt.* t. I, p. 170 et 180) veut qu'on lise dans Pline, 1461 au lieu de 540 : cette altération de texte serait inexcusable.

[10] XXIX, 1 (9), n° 29, t. IV, p. 342 de Sillig.

[11] *Epigr.* V, 7.

[12] *De Phœnice*, v. 59.

[13] *Phœnix*, v. 27.

[14] *Dionys.* XL, 394-395.

nombre adopté par les rabbins pour leur oiseau Chol, calqué sur le phénix des Égyptiens [1].

8° Tacite [2] dit fort bien que, suivant l'opinion la plus générale, la vie du phénix était de 500 ans. En effet, Hérodote [3] nous atteste que telle était l'opinion des Égyptiens d'Héliopolis, c'est-à-dire de la ville où le phénix était supposé revenir, et tel est aussi le nombre donné par Horapollon [4]. Nous le retrouvons chez Ovide [5], Sénèque [6], Pomponius Mela [7], Élien [8] Philostrate [9], Aurelius Victor [10], saint Clément de Rome [11], saint Épiphane [12], Énée de Gaza [13], Michel Glycas [14] et Apostolius [15].

Voilà donc huit traditions sur la durée de la période du phénix. Quelle est l'autorité de chacune d'elles, et quelle est la signification de la période même? Voilà ce qu'il s'agit d'examiner, en nous laissant guider, non par l'imagination et par l'esprit de système, mais par les faits et par les témoignages.

Le phénix était incontestablement, pour les Égyptiens, le symbole des migrations des âmes. La grande période du phénix pouvait donc être relative aux croyances égyptiennes sur ces migrations, et la longueur de cette période pouvait être réglée par des propriétés arithmétiques et non astronomiques. Comme symbole physique, le phénix signifiait le soleil, auteur de la période des saisons et du retour périodique de l'inondation du Nil. L'année de 365 jours 1/4, considérée par les

[1] V. Henrichsen, *De Phœn. fab.* part. II, p. 15-19.
[2] *Ann.* VI, XXVIII.
[3] II, LXXIII.
[4] *Hier.* I, XXXV.
[5] *Métam.* XV, 402.
[6] *Epist.* XLII.
[7] III, VIII, t. I, p. 303-304 (Leyde, 1748, 2 vol. in-8°).
[8] *Nat. des anim.* VI, LVIII.
[9] *Vie d'Apollonius*, III, XLIX.
[10] *De Cæs.* IV, XIV.
[11] *Ép. aux Cor.* ch. XXV, p. 90 (*Patr. apost.* 5e éd. Hefele, Tubingue, 1847, in-8°).
[12] *Ancorat*, c. LXXXV, et *Physiologus*, c. II, p. 42 (Rome, 1587, in-4°).
[13] *Théophr.* p. 63, éd. Boissonade.
[14] *Annales*, p. 46 *c*.
[15] *Centur.* XX, *prov.* 31.

Égyptiens comme tropique en même temps que comme caniculaire, pouvait donc être pour eux, en un certain sens, une petite période du phénix. En outre, le phénix renaissant signifiait la planète Vénus reparaissant comme étoile du matin après avoir disparu comme étoile du soir. L'intervalle de temps entre deux levers héliaques du matin de Vénus pouvait donc être aussi, en un certain sens, pour les Égyptiens, une petite période du phénix, image physique de la grande période des migrations des âmes. Mais cette grande période avait-elle pour les Égyptiens une signification astronomique spéciale? Voilà ce qu'il n'est permis ni d'affirmer, ni de nier *a priori:* c'est là précisément ce qu'il s'agit d'examiner d'après les documents, sans avoir aucun parti pris d'avance. Entrons donc dans cet examen.

La durée de 654 ans ne s'appuie que sur l'autorité très-mince de Suidas. La durée de 540 ans, avec les variantes de 511, de 560 et de 660 ans, ne s'appuie que sur l'autorité du savant jurisconsulte romain Manilius, autorité peu considérable en pareille matière, quoi que Pline en puisse dire. Quant à Solin, qui donne le même nombre de 540 ans, il copie Pline, en retranchant seulement le nom de Manilius. Puis Solin mentionne une grande année de 12954 ans, qu'il rattache aussi à la vie du phénix, sans nommer ses auteurs. Le nombre de 7006 ans s'appuie de même sur un témoignage unique. Il est vrai que ce témoignage est celui de l'égyptologue grec Chærémon, né en Égypte; mais on peut douter que Tzetzès, seul garant de ce témoignage, l'ait copié exactement, ou qu'il l'ait trouvé dans un ouvrage bien authentique de cet auteur. Du reste, personne n'a pu découvrir, pour aucun de ces nombres de 12954 ans, de 7006 ans, de 660 ans, de 654 ans, de 560 ans, de 540 ans et de 511 ans, aucune si-

gnification astronomique plausible, soit en attribuant à chacune des années 365 jours, soit en leur donnant 365 jours 1/4.

La durée de 1461 ans, c'est-à-dire, sans doute, de 1461 années vagues de 365 jours, équivalentes à 1460 années de 365 jours 1/4, serait la durée de la période sothiaque, à laquelle la période du phénix serait ainsi identique, au moins quant à sa longueur. Mais Tacite ne nomme pas les personnes qui confondaient ainsi ces deux périodes. Il est probable que ces personnes-là, qui ne sont nullement approuvées par Tacite, connaissaient mal les croyances égyptiennes, car aucun auteur digne de foi n'a dit que le phénix partageât avec l'étoile Sothis l'honneur de présider à la période qui ramenait le premier jour de l'année vague en coïncidence avec le premier jour de l'année caniculaire. La période sothiaque s'est renouvelée en l'année 139 de notre ère, et un autre commencement de période sothiaque avait eu lieu en 1322 avant J. C. Aucune des apparitions du phénix dont les anciens nous ont conservé le souvenir ne peut se rapporter ni à l'une ni à l'autre de ces deux époques, tandis que plusieurs apparitions du phénix se placent dans leur intervalle.

On pourrait supposer, il est vrai, que la période du phénix et la période sothiaque, égales en longueur, différaient par le point de départ. Manilius[1] disait que la période du phénix ramenait les mêmes pronostics météorologiques, et qu'elle commençait vers midi, le jour où le soleil entrait dans le signe du bélier. Mais les anciens Égyptiens ne commençaient pas le jour à midi, comme les astronomes grecs d'Alexandrie[2], et ils n'avaient pas dans leur zodiaque un signe nommé *le bélier;* chez eux, la dodécatémorie correspondant au bélier se nommait

[1] Dans Pline, X, II. — [2] Voy. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. I, p. 100-102.

la vie, et ils la figuraient par la *croix ansée*[1]. Il est donc bien probable que Manilius était mal renseigné sur le point de départ de la période du phénix dans l'année tropique. D'ailleurs, il donnait à cette période une durée de 540 ans et non de 1461 années vagues. Supposons cependant, si l'on veut, que, tout en se trompant sur cette durée, Manilius ait traduit en langage romain une donnée égyptienne, d'après laquelle la période du phénix aurait commencé quand le premier jour de l'année vague tombait sur le jour de l'équinoxe de printemps. Cette coïncidence a eu lieu de l'an 874 à l'an 872 chronologique avant J. C. Mais aucune apparition du phénix n'est mentionnée pour cette époque, ni pour les deux siècles qui l'ont précédée, ni pour les deux siècles qui l'ont suivie; une apparition du phénix est mentionnée pour une époque postérieure d'un peu plus de trois siècles, pour l'époque d'Amasis. Ainsi, de quelque manière qu'on s'y prenne, tous les documents antiques contredisent l'opinion de ces inconnus, que Tacite lui-même contredit sans les nommer, et qui attribuaient à la période du phénix la durée de la période sothiaque.

Il nous reste à examiner trois durées assignées à la période du phénix, savoir : 500 ans, 1000 ans, et 43,200 ans. Commençons par ce dernier nombre, qui, multiplié par 10, donne 432000 ans, nombre égal à 864 périodes de 500 ans et à 432 périodes de 1000 ans. Mais, comme nous l'avons vu, tout ce que des témoignages antiques nous présentent comme égyptien dans le nombre de 43200 ans, ce sont les 400 ans de vie attribués à la corneille par les Égyptiens, suivant Horapollon. Quant aux 108 vies de corneille, durée de la vie du phénix, sui-

[1] Voyez M. Brugsch, *sur les douze dénominations démotiques servant à désigner les douze figures du zodiaque* (*Nouv. rech. sur la division de l'année des anc. Égypt.* p. 58).

vant une tradition attribuée à Hésiode, rien ne prouve que cette dernière tradition fût d'origine égyptienne. Il est probable qu'elle venait de l'Asie. Car les 43200 ans, donnés par le rapprochement de ces deux nombres, sont le *sané* ou *année cosmique* des Chaldéens[1]; ils sont le dixième de l'intervalle compté par les Chaldéens entre la création et le déluge[2], et ils sont aussi le dixième du *kaliyouga* des Indiens, et le centième de leur *mahâ-youga*[3]. Il est vrai que les Égyptiens pouvaient avoir reçu ces grands nombres par leurs relations avec Babylone[4]; mais ces grands nombres n'avaient par eux-mêmes aucune signification astronomique: leur usage, purement arithmétique, dans l'astronomie indienne, était de contenir approximativement un nombre entier de fois chacune des courtes périodes astronomiques. Il ne paraît pas que les Égyptiens aient employé ces grands nombres à ce même usage, ni qu'ils en aient fait un usage quelconque en astronomie. Il est même très-douteux qu'ils aient connu cette évaluation de la vie du phénix à 43200 ans, et de la vie d'une nymphe à 432000 ans. S'ils l'ont jamais adoptée, c'est sans doute en tant qu'ils considéraient le phénix comme symbole général des longues périodes.

Les durées de 500 ans et de 1000 ans sont les deux seules entre lesquelles se partagent presque tous les témoignages antiques. La première a pour elle le témoignage des prêtres d'Héliopolis cités par Hérodote, et elle est confirmée par l'égyptologue grec Horapollon, Égyptien de naissance; elle a de même

[1] Voyez M. Oppert, *Chronol. des Assyr. et des Babyl.* (*Archives des missions sc. et litt.* 1856, vol. V, cahier 5, p. 211.)

[2] Voyez Bérose, *Rerum chald.* lib. II, fragm. p. 52 et suiv. éd. Richter (Leipzig, 1825, in-8°).

[3] Voyez le *Sourya-Siddanta*, I, XIII-XVII, p. 8-9, de la trad. angl. de M. Burgess (New-Haven, 1860, in-8°), ou p. 2-3 de la trad. angl. de Bapu-Deva-Sastri (Calcutta, 1860, in-8°).

[4] Voyez M. de Rougé, *Mém. sur une stèle égyptienne* (*Journal asiatique*, série V, août et sept. 1858, t. XII, p. 221-270).

pour elle les autorités les plus nombreuses et les plus graves. La longueur généralement attribuée à la période du phénix était donc de 500 ans, comme Tacite a eu raison de le constater.

Le nombre de 1000 ans, appuyé par des autorités assez nombreuses, peut d'ailleurs se concilier aisément avec le premier, puisqu'il en est le double.

Ces durées de 500 ans et de 1000 ans, assignées à la vie du phénix par les Égyptiens, n'ont pu se prêter, telles qu'elles sont, à aucune interprétation astronomique. Selon toute vraisemblance, elles se rapportaient aux migrations des âmes, représentées par le symbole du phénix. En effet, Hérodote [1] nous dit que, suivant les Égyptiens, la grande période de la migration des âmes était de 3000 ans; ce qui faisait six vies du phénix suivant les prêtres d'Héliopolis cités par Hérodote, puisqu'ils assignaient à chacune de ces vies une durée de 500 ans. Pindare [2] assigne une triple période à la migration des âmes : il sous-entend probablement que chacune des trois périodes simples est de 1000 ans. Platon [3], grand admirateur des Égyptiens, attribue expressément à la migration des âmes une durée de 3000 ans, mais pour les âmes des philosophes seulement, et il ajoute que ces 3000 ans se divisent en trois périodes de 1000 ans chacune; mais il veut que la grande période de la migration des âmes soit de 10000 ans pour le commun des hommes. Cicéron [4] a connu aussi une grande année de 3000 ans, mais sans en remarquer le rapport avec la période du phénix et avec les migrations des âmes.

[1] II, LXXIII.

[2] *Olymp.* II, 75, éd. Bœckh. Comparez M. Gardner Wilkinson, *Manners and customs of the anc. Eg.* 3e éd. t. V, p. 74 et 440-445.

[3] *Phèdre*, p. 248 *e*-249 *a*.

[4] Dans Servius, *In Æn.* III, 284.

Ces périodes égyptiennes de 3000 ans, pour les destinées des âmes séparées des corps, et les périodes de 1000 ans et de 500 ans, qui en étaient le tiers et le sixième, étaient-elles en même temps des périodes solaires? Non; car nous verrons que, pour leur prêter ce caractère astronomique, il a fallu changer arbitrairement ces nombres d'années. Du reste, les explications astronomiques de la période du phénix sont des inventions toutes modernes. Aucun auteur ancien n'a attribué à la durée de la vie du phénix et à l'intervalle entre ses apparitions une signification de ce genre.

Après avoir constaté que la période du phénix avait, suivant les Égyptiens, une durée de 500 ans, Élien[1] ajoute qu'ils ne savaient pas déterminer le temps où les 500 ans devaient finir, que les prêtres eux-mêmes étaient partagés d'avis sur la prévision de l'époque, mais que l'apparition de l'oiseau merveilleux, plus habile qu'eux en chronologie, les mettait d'accord. Je ne prétends pas qu'Élien soit ici une autorité bien sûre, mais il a raison de dire que la chronologie égyptienne était assez embrouillée pour laisser des doutes sur la fin d'une période de 500 ans. En effet, sans remonter plus haut que la vingt-sixième dynastie, qui a régné du VII^e^ siècle au VI^e^ avant notre ère, on voit que, même pour cette époque peu ancienne, le prêtre égyptien Manéthon avait commis des erreurs chronologiques assez considérables, mises en évidence par les inscriptions des tombeaux d'Apis, que M. Mariette a trouvées dans le sérapéum de Memphis, et qu'il a expliquées[2]. Quoi qu'en dise Élien, il est permis de douter que tous les cinq cents ans un oiseau vînt à point nommé pour rectifier les calculs des prêtres. Mais il est permis de croire, avec lui, que les prêtres n'auraient pas su dire

[1] *Nat. des anim.* VI, LVIII.

[2] Voyez M. de Rougé, *Mém. sur une stèle égyptienne* (*Journal asiatique*, série V, août et sept. 1858, t. XII, p. 257-260).

exactement quand il y aurait eu 500 ans depuis la dernière proclamation d'une apparition du phénix. Cette apparition était une sorte de miracle, dont les prêtres étaient témoins dans le temple du soleil à Héliopolis, comme Hérodote[1] nous l'indique avec des circonstances fabuleuses. Les prêtres pouvaient annoncer le miracle quand ils s'étaient mis d'accord sur l'époque. Mais l'irrégularité extrême des intervalles entre les apparitions mentionnées ne peut pas s'expliquer par des erreurs de calcul que les prêtres auraient commises. Il faut donc croire que, sans aucun égard pour la période théorique de 500 ans et pour la signification symbolique et religieuse qui s'y rattachait, les apparitions du phénix étaient amenées par le hasard, ou bien commandées par le caprice des prêtres ou par leur désir de flatter les souverains ou d'agir sur l'imagination du peuple. Quoi qu'il en soit, le témoignage d'Élien est contraire à la supposition d'une observation astronomique faite par les prêtres, et nommée par eux *apparition du phénix;* ce même témoignage n'est pas moins contraire à la supposition d'une période *astronomique* du phénix, période dont les prêtres auraient dû connaître d'avance le terme, si leur chronologie avait bien pu leur permettre de découvrir cette période. Ces deux suppositions sont d'ailleurs condamnées par l'irrégularité des intervalles entre les proclamations historiquement constatées d'apparitions du phénix, et par le caractère non astronomique des durées théoriques de 500 ans et de 1000 ans, assignées par les Égyptiens à ces mêmes intervalles, comme les témoignages antiques nous l'apprennent. La vraie signification de ces apparitions et de ces périodes est donc bien celle qui est indiquée par ces témoignages, c'est-à-dire la signification relative aux migrations des âmes.

[1] II, LXXIII. (Comparez M. Lepsius, *Chron. der Æg.* t. I, p. 186.)

Telle est, sur la période du phénix, l'opinion qui nous paraît ressortir d'un examen impartial des documents anciens.

DEUXIÈME PARTIE.

LES HYPOTHÈSES MODERNES, CONTRAIRES AUX DOCUMENTS SUR LESQUELS ELLES PRÉTENDENT S'APPUYER.

Il nous reste à examiner les hypothèses par lesquelles on a cru pouvoir tirer de ces documents sur le phénix des notions astronomiques dont on a fait honneur aux Égyptiens.

Commençons par une hypothèse qui a du moins le mérite de s'appuyer sur un texte ancien, et de ne pas attribuer aux Égyptiens des connaissances supérieures à celles qu'ils avaient réellement.

I. Larcher[1], Nolan[2], M. Wilkinson[3], M. Sharpe[4] et même Ideler[5], adoptant la durée de 1461 ans attribuée à la période du phénix par des auteurs que Tacite ne nomme pas, identifient cette période avec la période sothiaque des Égyptiens, qui, au bout de 1461 années vagues de 365 jours, ramenait le premier jour de l'année vague en coïncidence avec le premier jour de l'année caniculaire de 365 jours 1/4. Nous avons vu que cette hypothèse ne trouve aucun appui dans les apparitions du phénix mentionnées par les anciens, et qu'elle a contre elle presque l'unanimité des témoignages antiques sur la durée de la période du phénix, et le silence de tous les au-

[1] *Mém. sur le phénix* (*Institut. Acad. des inscr.* t. I).

[2] *On the antiquity of the ancient cycles* (*Transact. of the R. Soc. of lit.* vol. III, part. II, p. 339 et suiv. Londres, 1839).

[3] *Manners and customs of the ancient Egyptians*, 3e édition, tome IV, page 307

[4] *On the return of the phenix and the sothic period* (*Orig. papers read before the syro-egyptian Soc.* 13 nov. 1849, vol. I, part. II, p. 7, in-8°).

[5] *Handb. der Chron.* t. I, p. 185.

teurs qui ont parlé de la période sothiaque. C'est là une question épuisée, sur laquelle il serait inutile de revenir.

II. Suivant Saumaise[1], la période du phénix serait le quart de la période sothiaque, et compterait, par conséquent, 365 années caniculaires ou 365 années vagues et 1/4. M. Sharpe[2] admet cette petite période du phénix, concurremment avec sa grande période du phénix de 1460 ans. Cette hypothèse, contraire à tous les documents anciens, s'appuie sur une induction tirée d'un texte de Pline cité plus haut. Au lieu de lire *Manilius* dans ce texte, Saumaise a lu *Mamilius* avec d'anciennes éditions, et il a placé par hypothèse la rédaction de l'ouvrage de cet inconnu en l'an 14 avant J. C. tandis que, comme nous l'avons prouvé, il s'agit de M. Manilius, mort avant le célèbre orateur Crassus; d'ailleurs, les consuls sous lesquels il a écrit, suivant Pline, sont ceux de l'année 97 avant J. C. et non ceux de l'année 14, comme le prouve la différence du prénom de l'un d'eux. Ensuite, de ce que l'année 14 avant J. C. serait la 215e d'une période du phénix, suivant son *Mamilius,* Saumaise conclut que l'an 139 de notre ère a été la 366e année depuis le commencement de cette période, et qu'ainsi cette année 139, qui est celle d'un renouvellement de la période sothiaque[3], a vu en même temps un renouvellement de la période du phénix de 365 ans. Cette période de 365 ans, terminée avec le 19 juillet de l'an 139 de notre ère, aurait commencé sous Ptolémée III Évergète I, au 20 juillet de l'année 227 avant J. C. et elle serait le dernier quart de la période sothiaque commencée au 20 juillet de l'an 1322 avant notre ère. La coïncidence serait remarquable, si elle n'était pas

[1] *Exerc. plin. in Solin.* p. 390 (1689, in-fol.).

[2] *On the return of the phenix, etc.*

[3] Voyez mon *Mémoire sur la période sothiaque*, Ire partie.

amenée par une fausse interprétation du texte unique sur lequel elle s'appuie, et si ce texte même de Pline ne donnait pas à la période du phénix, d'après le même Mamilius ou Manilius, 540 ans de durée, au lieu de 365 ans. Saumaise en est quitte pour assurer que Mamilius, l'unique soutien de son hypothèse, ne sait ce qu'il dit (*nugatur*). Mamilius aurait le droit de lui renvoyer son compliment. D'ailleurs, remarquons bien qu'à ce compte la période du phénix, au lieu d'être une période entière, ne serait qu'un quart de période, et que ce quart n'aurait aucun rapport avec la division de l'année égyptienne en trois saisons seulement.

Passons à d'autres savants, qui ont accepté d'abord la durée de 500 ans attribuée à la période du phénix par les autorités les plus graves et les plus nombreuses, mais qui ont modifié ensuite ce nombre suivant les besoins de leurs hypothèses.

III. Ideler[1], ordinairement plus réservé dans ses conjectures, est tenté de considérer les 500 ans comme un *nombre rond*, qu'unanimement les anciens auraient mis à la place du nombre exact de 487 années vagues de 365 jours, pendant lesquelles le premier jour de l'année vague aurait rétrogradé d'une saison égyptienne, c'est-à-dire de 4 mois, dans l'année caniculaire. Cette hypothèse a deux défauts énormes : le premier est de changer en 487 le nombre de 500 ans donné par tous les auteurs; le second est de transformer en un tiers de période la période du phénix, que tous les auteurs anciens considéraient comme une période entière (*conversio*, *ἀποκατάστασις*) ramenant le retour des mêmes phénomènes[2].

[1] *Handb. der Chron.* t. I^er^, p. 186. — [2] Voyez Horapollon, II, LVII, Pline, X, II, et Solin, c. XXXIII, p. 46 de Saumaise.

IV. Desvignoles[1] réduit de même arbitrairement les 500 ans des auteurs anciens à 487 ans; mais il veut que ce soient 487 années de 360 jours seulement. Il forme ainsi une période sothiaque entière, mais une période sothiaque d'une autre espèce, et, qui, suivant lui, plus ancienne que l'autre, se serait composée de 487 années vagues de 360 jours, équivalentes à 480 années caniculaires de 365 jours et 1/4. Ainsi les Egyptiens auraient eu de tout temps l'année de 365 jours et 1/4, considérée par eux comme une année solaire fixe en même temps que caniculaire; ils l'auraient combinée d'abord avec une année vague de 360 jours, et ils auraient eu ainsi une période sothiaque de 480 ans; puis ils auraient combiné l'année de 365 jours 1/4 avec une année vague de 365 jours, et ils auraient eu ainsi leur période sothiaque de 1460 ans, à côté de laquelle l'ancienne période sothiaque aurait continué de subsister sous le nom de *période du phénix*. Mais il est clair que cette période sothiaque, que Desvignoles croit si ancienne, et dont personne n'avait jamais entendu parler avant lui, est une invention moderne, et non égyptienne, formée en dépit de tous les documents antiques.

V. Gatterer[2] admet, pour la période du phénix, la durée de 500 ans; mais il veut absolument y trouver une signification astronomique quelconque. Or, en pareille matière, vouloir c'est pouvoir, pourvu qu'on manie les nombres à son gré, sans viser à l'exactitude et sans s'inquiéter de la vraisemblance. Seulement il est clair que les Égyptiens n'avaient jamais songé à la signification que Gatterer imagine. En 25 années vagues de 365 jours, il y a 309 mois lunaires synodiques, et il reste en plus une heure et plus de 8 minutes. Par conséquent,

[1] *Chronol. de l'Histoire sainte*, tome II, p. 161 et suiv.

[2] *Ueber die Theogonie der Ægypter*, p. 53 et suiv.

dans un intervalle vingt et une fois aussi grand, c'est-à-dire dans un intervalle de 525 années vagues, il y a 6489 mois synodiques, et il reste en plus un jour environ. Pour que les Égyptiens pussent croire que cette différence d'un jour se produisait en 500 ans, au lieu de 525, il aurait suffi qu'ils fissent le mois synodique trop court de moins d'une seconde, ce qui n'a rien d'invraisemblable chez un peuple dont le calendrier n'était ni lunaire ni luni-solaire.

Tout cela est vrai. Mais, puisque le phénix était le symbole des migrations des âmes, le symbole de la planète Vénus reparaissant comme étoile du matin après avoir disparu comme étoile du soir, et, enfin, le symbole de la course annuelle du soleil et de l'inondation périodique du Nil, quel rapport le phénix pouvait-il avoir avec une différence d'un jour environ entre 500 années vagues de 365 jours et 6489 lunaisons? Il est impossible de découvrir là aucun rapport plausible. Y a-t-il un document quelconque qui nous indique que les Égyptiens aient songé à ce rapport si invraisemblable? Non; il n'y en a aucun. Cette somme de 500 années vagues, de laquelle il faut retrancher un jour pour avoir un nombre entier de mois synodiques, n'est donc pas un cycle égyptien. Elle n'est pas même un cycle. Pour fonder un vrai cycle sur la remarque de Gatterer, il faudrait multiplier les 500 ans, ou plutôt les 525 ans, par 365, afin d'avoir à retrancher du produit, non plus un jour, mais une année vague entière. On aurait ainsi un cycle de 191,624 années vagues, contenant 2,368,485 lunaisons : cycle très-inexact, parce que l'erreur primitive serait multipliée par 365; cycle inutile, d'ailleurs, à cause de sa longueur même. Les Égyptiens ont donc parfaitement fait de laisser au savant allemand du XVIII^e^ siècle le soin d'inventer ce cycle, qui n'a aucun rapport avec la période du phénix.

VI. L'hypothèse de M. Lepsius [1], approuvée par M. de Bunsen [2], est plus sérieuse et plus plausible, sans être mieux fondée. Ces savants veulent que la période du phénix, différente de la période sothiaque, résulte de la comparaison de l'année vague avec l'année tropique vraie, distincte de l'année caniculaire, et que, par conséquent, elle suppose la connaissance de la précession des équinoxes. Les documents antiques nous montrent dans le phénix, d'une part, un symbole de la course annuelle du soleil, d'autre part un symbole des migrations des âmes. M. Lepsius veut que ces deux significations fussent réunies, par l'intermédiaire de l'année vague, dans la période du phénix, et que cette période, en même temps qu'elle était supposée régir les migrations des âmes, ramenât au premier jour de la saison fictive de l'inondation dans l'année vague [3] le solstice d'été, point de départ de la crue réelle des eaux du Nil. En cela, M. Lepsius s'écarte des documents antiques, et nous allons montrer que sa supposition est non-seulement gratuite, mais certainement fausse.

Il est très-vrai que la période qui ramène réellement la coïncidence du commencement de l'année tropique vraie avec le premier jour d'un même mois de l'année vague égyptienne est de 1505 années tropiques vraies, qui font 1506 années vagues. C'est pourquoi M. Lepsius invente une grande période du phénix de 1506 ans, dont il n'est question nulle part

[1] *Chronologie der Ægypter*, t. I, p. 187-197, et *Vorbedingungen zur Entstehung einer Chronologie*, p. 180 (Berlin, 1848).

[2] *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. IV, p. 75-82.

[3] MM. Lepsius et de Bunsen supposent, avec Champollion, que la saison de l'inondation était la troisième et dernière saison de l'année égyptienne, et que, par conséquent, elle comprenait les mois pachon, payni, epiphi et mésori. M. Brugsch a prouvé, au contraire, que la saison de l'inondation était la première, et que, par conséquent, elle comprenait les mois thoth, phaophi, athyr et choïac.

dans l'antiquité; ensuite, il est forcé de la modifier aux dépens de l'exactitude pour en faire une grande période de 1500 ans, période dont on ne trouve de même aucune mention chez les anciens; enfin, il est forcé de prendre le tiers de cette dernière période, pour trouver la période de 500 ans, mentionnée par les anciens comme période du phénix.

L'année vague égyptienne, si l'on met à part les 5 jours épagomènes qui la terminaient, se divisait en trois saisons de quatre mois égaux. M. Lepsius, suivi en cela par M. de Bunsen, suppose que la période de 500 ans marquait, pour les Égyptiens, un changement de quatre mois, c'est-à-dire d'une saison, pour la place du solstice d'été dans l'année vague.

Mais, pour les anciens, cette période de 500 ans concernait les migrations des âmes, et ses multiples, mentionnés dans l'antiquité avec la même signification, étaient de 1000 ans et de 3000 ans. Au lieu de cela, les deux savants égyptologues de Berlin font de la période de 500 ans le tiers d'une période astronomique de 1500 ans. Mais, alors, ce serait cette période astronomique que les Égyptiens auraient dû considérer comme la vraie et seule période du phénix, ramenant seule le retour des mêmes phénomènes. Cependant on ne la trouve mentionnée nulle part; c'est à Berlin, au XIX^e^ siècle de l'ère chrétienne, que, pour la première fois, elle a vu le jour.

D'ailleurs, l'existence de cette période astronomique de 1500 ans ne peut pas être supposée chez les Égyptiens, car des preuves certaines, que nous développerons ailleurs, établissent que la précession des équinoxes, base de cette période, était inconnue aux Égyptiens, chez qui l'on ne trouve nulle trace authentique d'une année tropique autre que leur année caniculaire de 365 jours 1/4. Ainsi l'hypothèse d'après

laquelle les Égyptiens auraient connu la précession des équinoxes, et l'hypothèse d'après laquelle ils auraient employé une période solaire de 1501 années vagues, considérées comme équivalentes à 1500 années tropiques, sont deux hypothèses gratuites, qui, par un cercle vicieux, s'appuient l'une sur l'autre, mais qui, toutes deux, ne reposent sur rien de solide et sont en contradiction avec des faits indubitables.

Nous avons vu que la durée de 1500 ans, qui serait celle de cette période solaire, ne trouve aucun appui dans aucun texte ancien sur la durée de la période du phénix. M. Lepsius est-il plus heureux, lorsqu'il cherche une confirmation de son hypothèse dans les apparitions du phénix mentionnées par les anciens? Nullement, car nous allons prouver qu'il n'y a pas une seule de ces apparitions dont l'époque soit en même temps celle d'une coïncidence du solstice d'été avec le commencement, soit de l'année vague, soit même d'une des trois saisons fictives de cette année plus courte que l'année solaire.

Quatre petites périodes du phénix, égales au tiers de la grande période de 1500 ans, suivant l'hypothèse de MM. Lepsius et de Bunsen, auraient commencé, disent-ils, la première, vers l'an 1275 avant Jésus-Christ, par l'arrivée du solstice d'été au premier jour du mois thoth vague, c'est-à-dire, suivant eux, du premier mois de la saison fictive de la végétation; la seconde, vers l'an 775 avant Jésus-Christ, par l'arrivée du solstice d'été au premier jour de tybi vague, premier mois de la saison fictive des récoltes; la troisième, vers l'an 275 avant Jésus-Christ, avec un renouvellement de la grande période de 1500 ans, par la coïncidence normale du solstice d'été avec le premier jour de pachon vague, premier mois de la saison fictive de l'inondation; enfin, la quatrième, vers

l'an 226 de notre ère, par le retour du solstice d'été au premier jour de thoth vague.

MM. Lepsius et de Bunsen suivent ici l'hypothèse de Champollion, d'après laquelle l'année égyptienne aurait commencé par la saison de la végétation, tandis que M. Brugsch[1] a prouvé qu'elle commençait par la saison de l'inondation. Mais, pour la question présente, peu importent les noms des saisons qui commençaient avec les mois égyptiens désignés par M. Lepsius; car il s'agit uniquement de savoir si une apparition du phénix est rapportée à l'époque de chacun de ces quatre passages approximatifs du solstice d'été, d'une période de quatre mois à une autre, dans l'année vague des Égyptiens.

Or la première de ces quatre dates, celle de 1275 avant Jésus-Christ, est postérieure de plus d'un siècle, probablement d'un siècle et demi, au règne de Ramsès II Méiamoun, nommé Sésostris par les Grecs, et sous lequel on signale une apparition du phénix. L'an 1275 avant Jésus-Christ appartient, suivant M. Lepsius, au règne de Ramsès III Hikpen; mais M. Lepsius est forcé d'avouer[2] que ce roi n'a jamais été nommé Sésostris par les Grecs et les Romains.

La seconde date, celle de 775 avant Jésus-Christ, est antérieure d'un peu plus de deux siècles au règne d'Amasis, sous lequel on signale une apparition du phénix, et d'un peu plus d'un siècle et demi à l'apparition placée par Suidas en l'an 608 avant notre ère.

La troisième date, celle de l'an 275 avant Jésus-Christ, date qui, suivant M. Lepsius, devrait être celle d'un renouvellement de la grande période de 15000 ans, est postérieure de

[1] *Nouvelles recherches sur la division de l'année des anciens Égyptiens* (Berlin et Paris, 1856, in-8°).

[2] *Chronol. der Ægypter*, t. I^er^, p. 186-187.

35 ou 36 ans au phénix supposé par Manilius [1]. Mais elle se rapporterait, suivant M. Lepsius, au troisième des phénix mentionnés par Tacite. Malheureusement, pour trouver cette coïncidence prétendue, M. Lepsius est réduit à fausser le sens du témoignage de l'historien latin. Tacite dit que ce phénix parut *sous le troisième roi macédonien d'Égypte*. Or c'est le troisième Ptolémée, arrivé au trône en 247 et mort en 222 avant Jésus-Christ, qui est compté généralement par les anciens comme troisième roi macédonien d'Égypte, et c'est bien certainement lui que Tacite a voulu désigner, puisqu'il ajoute qu'*entre la fin de ce Ptolémée et le commencement de Tibère il y a moins de 250 ans* [2]. M. Lepsius a donc tort de supposer qu'il s'agit de Ptolémée II Philadelphe, arrivé au trône en 285 et mort en 247 avant Jésus-Christ, 260 avant l'avénement de Tibère. Ainsi, la seule coïndence que M. Lepsius ait cru trouver entre sa période solaire et les apparitions du phénix mentionnées par les anciens n'est obtenue que par une fausse interprétation, avec laquelle cette coïncidence prétendue doit disparaître.

Quant aux autres apparitions du phénix mentionnées par divers auteurs comme ayant eu lieu en 34, en 36 et en 47 de notre ère, elles tombent entre l'an 275 avant Jésus-Christ, date du commencement de la troisième période du phénix, suivant M. Lepsius, et l'an 226 de notre ère, date du commencement de la quatrième, et elles se trouvent à une grande distance de chacune de ces deux dates.

Nous pouvons donc conclure que l'hypothèse de MM. Lepsius et de Bunsen est contraire à tous les documents anciens

[1] Elle serait antérieure de quarante-huit ans à ce phénix, suivant la fausse interprétation donnée au texte de Pline par Saumaise. (Voyez ci-dessus, II^e^ partie, p. 493.)

[2] Voyez ci-dessus, I^re^ partie, p. 477.

soit sur la durée de la période égyptienne du phénix, soit sur les apparitions de l'oiseau merveilleux, de même que cette hypothèse est contraire au fait bien constaté de l'ignorance des Égyptiens sur la précession des équinoxes.

VII. Suivant un mémoire inédit, mentionné par M. Gardner Wilkinson [1], la période du phénix serait la période de 575 ans attribuée par Whiston à la comète de 1680, qui, suivant lui, aurait causé le déluge universel vers 2349 ou bien vers 2926 avant notre ère [2]. Mais nul témoignage ancien n'attribue à la période du phénix une durée de 575 ans, ni un rapport quelconque avec une comète. Ajoutons que, suivant les calculs de M. Encke, plus sûrs que ceux du fantasque et aventureux successeur de Newton, la durée de la révolution de la comète de 1680 serait de 8813 ans environ [3]. En attendant la publication du mémoire inédit, ces courtes réflexions peuvent suffire pour apprécier la valeur de cette nouvelle hypothèse, fondée sur une vieille erreur de Whiston.

VIII. M. Seyffarth [4] s'est avisé de supposer que la période du phénix doit être une période de 498 à 500 années vagues, ramenant au même jour de l'année vague la conjonction de la planète Jupiter avec le soleil. Cette conjecture se fonde sur les deux raisons suivantes : 1° le phénix, suivant Horapollon [5], est le symbole du soleil; 2° le phénix doit être en même temps le symbole de la planète Jupiter; car, suivant les astrologues grecs et romains, l'aigle était sous l'empire de cette planète [6], et Horapollon était probablement du même avis [7], quoi-

[1] *Manners and customs*, etc. 3e édit. t. IV, p. 307.

[2] Voyez Arago, *Astron. populaire*, XXI, 11, t. III, p. 108-116 (Paris, 1856, in-8°).

[3] Voyez *id. ibid.* XVII, 17, § 21, t. II, p. 348; XXI, 11, t. III, p. 112.

[4] *Astronomia ægyptiaca*, p. 161 et 46, note 1 (Leipzig, 1833, in-4°).

[5] I, XXXIV.

[6] *Astron. ægypt.* p. 61.

[7] *Ibid.* p. 156.

qu'il ne l'ait dit nulle part[1]. Or, suivant Hérodote[2], le phénix, oiseau au plumage rouge et doré, ressemblait à un aigle pour la forme et pour la taille. Donc le phénix, à cause de cette ressemblance, devait être aussi le symbole de la planète Jupiter. Une pareille preuve n'a pas besoin de réfutation.

IX. Terminons par l'examen détaillé d'une autre hypothèse non moins chimérique, mais qui, présentée et développée plus tard par le même savant avec une assurance triomphante, se rattache à tout un système de rectification de la chronologie antique d'après des données astronomiques. Suivant M. Seyffarth[3], et suivant son disciple trop docile M. Uhlemann[4], le vrai phénix des anciens Égyptiens serait le passage de Mercure sur le disque du soleil vers l'époque de l'équinoxe du printemps; le faux phénix, mentionné par quelques auteurs, serait un passage semblable, mais arrivant vers l'époque de l'équinoxe d'automne; le vrai phénix serait ramené par une période de 651 ans, et le faux par une période de 540 ans; du reste, le vrai et le faux phénix, c'est-à-dire le passage de Mercure sur le disque du soleil vers les époques des deux équinoxes, se reproduiraient quelquefois, en outre, pendant le cours des deux périodes; toutes les apparitions du phénix attestées par des documents anciens coïncideraient avec des passages de Mercure sur le disque du soleil, calculés rétrospectivement d'après les tables astronomiques de Lalande, et aucune apparition du phénix mentionnée avec une date certaine ne

[1] Pas même dans les deux passages auxquels M. Seyffarth renvoie (p. 156), savoir : *Hiérogl.* II, II et XCVI.

[2] II, LXXIII.

[3] *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, 1848, p. 63 et suiv. et *Berichtigungen der.... Geschichte und Zeitrechnung*, p. 250-260 (Leipzig, 1855, in-8°).

[4] *Thoth oder die Wissenschaften der alten Ægypter*, § 38, p. 209, et § 41, p. 235-236 (Gœttingen, 1855, in-8°).

manquerait d'une semblable coïncidence avec un passage de Mercure sur le soleil vers l'époque de l'un des équinoxes : ces coïncidences constantes, suivant M. Seyffarth, donneraient à son hypothèse une certitude mathématique, et cette hypothèse, ainsi démontrée, servirait à rectifier la chronologie ancienne.

Notre tâche serait trop longue, s'il fallait défendre la chronologie contre les *rectifications* prétendues de M. Seyffarth. Nous nous bornerons à montrer que son hypothèse sur la signification astronomique du phénix est dépourvue de toute vérité et de toute vraisemblance.

M. Seyffarth[1] a raison de dire que le phénix avait, chez les Égyptiens, une signification planétaire; mais il est prouvé, par d'antiques documents égyptiens en écriture hiéroglyphique et en écriture démotique, que cette signification planétaire du phénix se rapportait à la plus brillante des planètes, à Vénus, reparaissant comme étoile du matin après avoir disparu comme étoile du soir : c'était cette planète qui était pour les Égyptiens le cinquième *astre errant* (*sev-t'a*), *le dieu du matin* (*P-Nouter-tiaou*), *le phénix d'Osiris* (*Vennou-Hesiri*)[2], tandis que la planète Mercure était le dieu *Sévek* ou bien *Sévékou*[3]. Ainsi, dès le point de départ de cette nouvelle hypothèse, M. Seyffarth a fait fausse route, en substituant Mercure à Vénus, de même que, dans son hypothèse antérieure, il avait fait fausse route en substituant à Vénus Jupiter, pour la signification du phénix.

Suivant M. Seyffarth, la vraie période du phénix est de 651 ans accomplis[4], et il allègue[5] comme autorités Tacite,

[1] *Berichtigungen*, etc. p. 250, note.

[2] Voyez M. Brugsch, *sur des obs. planét.* p. 41 et p. 43-51, et M. de Rougé, *sur les noms ég. des planètes*, p. 16-20.

[3] Voyez M. Brugsch, p. 42-44, et p. 51-52, et M. de Rougé, p. 16.

[4] M. Seyffarth (*Berichtigungen*, etc. p. 250, 251 et 259) dit 652 ans; mais il entend 651 ans révolus, comme il l'explique lui-même (p. 260), et comme ses calculs d'interralles le prouvent.

[5] P. 250.

Aurelius Victor et Suidas. Or aucun de ces trois auteurs ne donne le nombre de 651 ans : Suidas dit 654 ans; Tacite et Aurelius Victor, d'accord avec la plupart des anciens, disent 500 ans, et c'est là, comme nous l'avons vu, le vrai nombre égyptien des années comprises dans la période du phénix.

Suivant M. Seyffarth[1], la période du vrai phénix, celle de 651 ans, ramenait Mercure sur le disque du soleil dans le courant du mois qui suivait l'équinoxe du printemps, et la période du faux phénix, celle de 540 ans, ramenait Mercure sur le disque du soleil dans le courant du mois qui suivait l'équinoxe d'automne. Un seul témoignage antique a pu servir de prétexte à la désignation de l'équinoxe du printemps comme époque du renouvellement de la période du phénix : c'est celui de Manilius dans Pline. Or Manilius dit tout le contraire de ce que prétend M. Seyffarth : Manilius dit que la *vraie période du phénix* était celle *de 540 ans*, et qu'elle commençait *à midi, le jour même de l'équinoxe de printemps*, et non dans le cours du mois suivant. Quant à l'équinoxe d'automne, aucun auteur n'en a parlé à propos d'un phénix vrai ou faux : les anciens citent deux apparitions du phénix suspectes d'être *fausses*, c'est-à-dire de n'avoir pas existé, et non d'être arrivées à l'équinoxe d'automne. Le phénix de l'équinoxe d'automne est sorti de l'imagination de M. Seyffarth, comme Minerve du cerveau de Jupiter : *prolem sine matre creatam*.

Ainsi l'hypothèse de ce savant a contre elle tous les témoignages anciens. Mais comment se fait-il que l'auteur de cette hypothèse puisse alléguer en sa faveur la constance merveilleuse des coïncidences astronomiques? Voilà ce qu'il s'agit d'expliquer. J'ai le plus grand respect pour les calculs rétrospec-

[1] P. 250-251 et p. 259.

tifs d'astronomie appliqués à l'interprétation des données antiques; mais c'est à deux conditions : 1° Il faut que ces données soient prises dans leur ensemble, et non choisies avec art, en vue de faire ressortir un petit nombre de coïncidences qui peuvent être fortuites; 2° Il faut surtout que les données soient bien authentiques et bien comprises, et non altérées par des falsifications téméraires ou par des interprétations erronées. Quelquefois les altérations les plus énormes sont faites de bonne foi, et ceux qui les opèrent en sont eux-mêmes les premières dupes. Il en est d'eux comme de l'expérimentateur crédule qui tient entre ses doigts le fil de suspension du *pendule explorateur,* et qui, sans s'en apercevoir, le fait osciller au gré de son imagination ou de ses désirs. Telle a été, par exemple, l'aventure de Newton avec la sphère du centaure Chiron ou des Argonautes, copiée, disait-il, par Eudoxe; telle a été l'aventure de chacun des savants qui ont fixé, d'après des indices astronomiques déclarés infaillibles, les époques, très-antiques suivant eux, représentées par les zodiaques d'Esneh et de Denderah; tous étaient mathématiquement sûrs de leur fait, mais tous étaient en désaccord entre eux, et un archéologue est venu démontrer que tous avaient également tort: dans chacune des coïncidences qu'ils signalaient comme preuves de leurs hypothèses, l'un des deux termes comparés était imaginaire. Nous allons voir qu'il en est de même pour M. Seyffarth [1] et pour ses coïncidences entre les dates des apparitions du phénix et les dates des passages de Mercure.

Ces dernières dates ont été calculées par M. Seyffarth sur les tables de Lalande : sans les examiner, nous voulons bien les supposer toutes parfaitement calculées. Mais nous allons montrer

[1] P. 250-251.

que leur coïncidence avec les apparitions du phénix marquées par les anciens est imaginaire. Reprenons les huit apparitions du phénix que nous avons rangées[1] par ordre chronologique.

1° Une apparition du phénix est mentionnée par Tacite comme ayant eu lieu sous Sésostris. M. Seyffarth y reconnaît un passage de Mercure sur le soleil, à la date du 6 avril de l'an 2555 avant J. C. Mais Ramsès II Méiamoun, le vrai Sésostris des Grecs et des Romains, a régné vers le XV^e^ siècle avant notre ère. La différence est de 1100 ans, et voilà ce que M. Seyffarth appelle une première coïncidence.

2° Une apparition du phénix est placée par Suidas en l'an 608 avant J. C. M. Seyffarth la supprime.

3° Une apparition du phénix est mentionnée par Tacite comme ayant eu lieu sous Amasis. L'époque d'Amasis est parfaitement connue : c'est le milieu du VI^e^ siècle avant notre ère, et l'on sait que ce roi appartient à la vingt-sixième dynastie de Manéthon. M. Seyffarth remplace hardiment Amasis par Amos, roi de la dix-huitième dynastie, afin de pouvoir reconnaître dans cette apparition du phénix un passage de Mercure sur le soleil, qui eut lieu le 8 avril de l'an 1904 avant J. C. La différence entre l'époque d'Amasis et celle de ce phénomène astronomique est de plus de 1300 ans, et voilà ce que M. Seyffarth appelle une seconde coïncidence !

4° Le sénateur Manilius suppose qu'une apparition du phénix eut lieu à l'équinoxe vernal de l'année 311 ou 312 avant J. C. M. Seyffarth reconnaît là un passage de Mercure sur le soleil, qui eut lieu le 31 octobre de l'année 310. La différence est donc d'un ou deux ans, plus six mois. Mais M. Seyffarth a peut-être voulu désigner l'an 311 chronologique, identique

[1] Voyez ci-dessus, I^re^ partie, p. 479-480.

à l'an 310 astronomique avant notre ère. En effet, les consuls qu'il nomme sont ceux de l'an 311. La différence resterait encore de six mois ou d'un an et six mois : troisième coïncidence prétendue !

5° Une apparition du phénix est placée par Tacite sous le règne de Ptolémée III, et par conséquent entre les années 247 et 222 avant notre ère. M. Seyffarth reconnaît là un passage de Mercure sur le soleil, qui eut lieu le 11 avril de l'an 227 avant J. C. Cette quatrième coïncidence n'est pas fausse comme les trois précédentes; mais elle est dépourvue de toute signification, puisque l'indication de Tacite laissait une latitude de 25 ans.

6° et 7° Une apparition suspecte du phénix a eu lieu, suivant Tacite, en l'an 34 de notre ère; de plus, un phénix a paru en l'année 36, suivant Cornelius Valerianus et Dion Cassius. Quoique les consuls nommés par les trois auteurs soient bien ceux des années 34 et 36, M. Seyffarth transporte ces indications aux années 36 et 38; puis, prenant un milieu entre ces dernières, il les remplace par une seule apparition du phénix, qu'il identifie avec un passage de Mercure sur le soleil, arrivé le 13 avril de l'an 37. La différence est de trois ans avec l'une des deux dates fournies par les anciens, et d'un an avec l'autre : cinquième coïncidence !

8° Une apparition du phénix fut annoncée sous Claude, en l'an 800 de Rome; mais Pline déclare que ce phénix fut considéré comme faux par tout le monde. C'est sans doute pour cela que M. Seyffarth l'accepte comme vrai et l'identifie avec un passage de Mercure sur le soleil, arrivé le 15 avril de l'année 50 de notre ère, année qui serait, suivant lui [1], l'an 800 de Rome

[1] *Berichtigungen, etc.* p. 251 et 257. C'est à tort qu'outre Pline et Aurelius Victor il renvoie à Tacite (*Ann.* VI, XXVIII), qui n'a pas parlé du phénix de Claude.

désigné par Pline et par Aurelius Victor. Cependant M. Seyffarth lui-même, dans le même ouvrage[1], avait dit que cette même année 800 de Rome, dans les mêmes passages de Pline et d'Aurelius Victor, était l'an 48 de notre ère; ce qui aurait été vrai, si ces deux auteurs avaient suivi l'ère catonienne de la fondation de Rome. Mais les nombreux passages où Pline nomme les consuls d'une certaine année de Rome prouvent que cet auteur, comme Aurelius Victor et comme la plupart des auteurs depuis l'époque de Claude, suit l'ère varronienne, d'après laquelle l'année 800 de Rome est l'année 47 de l'ère chrétienne[2]. Entre l'an 47 et l'an 50, la différence est de trois ans : sixième coïncidence !

Ainsi, des huit apparitions du phénix mentionnées par les anciens, cinq avaient des dates précises d'année : M. Seyffarth en supprime une; il en réduit deux à une seule, dont il change la date, et il change de même les dates des deux autres. Quant aux trois apparitions pour lesquelles l'année n'était pas indiquée, il y en a une pour laquelle il a rencontré un passage de Mercure sur le soleil dans un règne de 25 ans : ce qui n'a rien de surprenant, comme nous le montrerons tout à l'heure. Mais, pour les deux autres apparitions du phénix, il a changé de plusieurs siècles les époques marquées.

Pourquoi est-il allé chercher si loin ces deux passages de Mercure sur le soleil ? C'est qu'il fallait justifier la fameuse période de 651 ans, obtenue en raccourcissant de trois ans celle de Suidas. Or, de l'an 2555 à l'an 1904 avant J. C. il y a 651 ans, et de l'an 1904 à l'an 50 de notre ère, il y a trois fois 651 ans. Quant aux passages de Mercure sur le soleil qui eurent lieu au printemps des années 227 avant J. C. et 37 de

[1] P. 57-58. Comparez p. 36. — [2] Voyez Ideler, cité ci-dessus, I^re^ partie, p. 478, note 6.

notre ère, ils sont tombés en dehors des époques voulues par la période prétendue de 651 ans.

Mais nous ne sommes pas au bout des inventions de M. Seyffarth. A ses six coïncidences prétendues, dont aucune, comme nous venons de le voir, ne nous présente un passage de Mercure sur le soleil arrivant à une date marquée par les anciens pour une apparition du phénix, il ajoute sept autres coïncidences de même espèce, et voici comment. De nombreuses médailles romaines, de l'époque impériale, portent l'emblème du phénix, symbole de l'immortalité. Parmi ces médailles, celles qui appartiennent à des règnes de quelque longueur, comme ceux de Trajan, de Caracalla, de Constantin le Grand, ou de ses trois fils, et qui ne portent aucune désignation d'année, se prêtent bien facilement au dessein de M. Seyffarth, qui trouve, par exemple, un passage de Mercure sur le soleil, sous Trajan, le 19 avril 109; un autre, sous Caracalla, le 24 octobre 217; un autre, sous Constantin le Grand, le 20 avril 326, et un autre, sous le règne commun de ses trois fils, le 22 avril 339. M. Seyffarth mentionne une médaille au phénix appartenant à Valentinien II, et plusieurs médailles au phénix appartenant à Adrien; mais ensuite il les néglige, sans doute parce qu'il ne trouve sous le règne de ces deux empereurs aucun passage de Mercure sur le soleil. Heureusement pour lui, il s'en trouve un, le 23 octobre 283, pendant la durée si courte du règne commun de Carin, de son père et de son frère, dont il existe une médaille au phénix. Il signale deux monnaies au phénix, l'une de la deuxième année, l'autre de la sixième, d'Antonin le Pieux. Or, comme il le dit lui-même[1], le règne de ce prince a commencé le 10 juillet 138. Accor-

[1] *Berichtigungen, etc.* p. 252.

dons que, suivant la méthode égyptienne, on ait pu faire remonter la première année de ce règne au premier jour de l'année vague courante, c'est-à-dire au 20 juillet de l'année julienne précédente, 137 de notre ère; mais on n'a nullement pu faire commencer ce règne à l'équinoxe du printemps de l'année 137, comme M. Seyffarth le veut arbitrairement et contre toute raison, pour le besoin de sa cause. Ainsi, en supposant bénévolement que, sur ces médailles romaines au phénix, on ait suivi les habitudes de la chronologie égyptienne, on peut rapporter à la *deuxième année d'Antonin* le 25 octobre 138, jour où M. Seyffarth trouve, faute de mieux, un passage de Mercure *effleurant à peine le bord méridional du soleil.* Mais il est de toute impossibilité de placer en la *sixième année d'Antonin* le 18 avril 142, jour où M. Seyffarth trouve un vrai passage de Mercure sur le soleil.

Que faut-il conclure de tous ces faits ainsi rectifiés, tant de ceux qui ressortent des textes anciens sur les apparitions du phénix, que de ceux qui concernent les phénix représentés sur des médailles?

Commençons par écarter les apparitions du phénix auxquelles M. Seyffarth prête, malgré les témoignages, une antiquité fabuleuse de 1904 ans et de 2555 ans avant notre ère. Nous n'avons pas à nous occuper des passages de Mercure qui correspondent à ces dates, inventées tout exprès par l'audacieux chronologiste.

Ensuite, parmi les autres passages de Mercure sur le Soleil, identifiés par lui avec des apparitions du phénix, remarquons que les uns, échelonnés du 11 au 22 avril, et que, suivant lui, les anciens auraient appelés *phénix vrais,* sont des passages au *nœud descendant* de l'orbite héliocentrique de la planète; tandis que les autres, échelonnés du 21 au 24 octobre, et

que, suivant lui, les anciens auraient appelés *phénix faux*, sont des passages au *nœud ascendant*. Tous ces passages ont eu lieu entre les années 310 avant notre ère et 339 de notre ère. Pendant ces six siècles et demi environ, l'équinoxe de printemps s'est déplacé des 25 et 26 mars julien aux 21 et 22 mars, et l'équinoxe d'automne s'est déplacé des 28 et 29 septembre julien au 23 et 24 septembre. Or sur quoi M. Seyffarth s'appuie-t-il pour soutenir que les phénix appelés *vrais* par les anciens apparaissaient ainsi près d'un mois après l'équinoxe de printemps, et que les phénix appelés *faux* apparaissaient près d'un mois après l'équinoxe d'automne? Quoi qu'il en dise[1], il ne peut citer qu'un seul texte ancien où une apparition de phénix soit mise en rapport avec un équinoxe: c'est le texte de Pline, qui dit que Manilius faisait commencer la période du phénix *à midi, le jour même d'un équinoxe de printemps*. L'apparition du phénix n'était donc pas un passage de Mercure sur le soleil, puisque, *au jour de l'équinoxe*, ce phénomène était impossible, à cause de la position du nœud de l'orbite de cette planète[2]. Ainsi ce texte est la condamnation de cette hypothèse, qui a le malheur de n'avoir pas d'autre appui que ce texte même.

C'est, de même, bien à tort qu'en faveur de sa période de 651 ans, M. Seyffarth allègue Pline et Solin, qui donnent 540 ans, et Suidas, qui donne 654 ans pour la durée de la période du phénix. Quant aux nombres de 500 ans et de 1000 ans, qui seuls sont appuyés par des autorités aussi graves que nombreuses, M. Seyffarth n'en tient aucun compte. Enfin,

[1] *Berichtigungen, etc.* p. 259.

[2] En 310 avant Jésus-Christ, la longitude héliocentrique du nœud ascendant de Mercure était d'environ 50° 32′ 44″; en 339 de notre ère, elle était d'environ 49° 47′ 14″; en 1800, elle n'était plus que de 45° 57′ 38″: elle décroît de 782″,27 par siècle.

ce n'est pas un auteur ancien, c'est M. Seyffarth seul qui imagine d'appliquer la période de 540 ans aux apparitions du phénix signalées comme fausses ou suspectes par les anciens, tandis que les auteurs qui parlent de cette période de 540 ans l'appliquent à des apparitions du phénix considérées comme vraies.

M. Seyffarth cite neuf passages de Mercure sur le soleil arrivés au printemps, c'est-à-dire au nœud descendant; trois seulement sont ramenés par sa période de 651 ans. Il cite quatre passages arrivés en automne, c'est-à-dire au nœud ascendant : aucun ne satisfait à la période de 540 ans. M. Seyffarth lui-même [1] remarque l'irrégularité extrême des intervalles de ces passages; mais il se garde bien de nous dire que, dans les intervalles de ceux qu'il cite, il y en a eu beaucoup d'autres dont il ne parle pas.

En effet, les passages de Mercure sur le soleil sont loin d'être des phénomènes aussi rares qu'il ose le prétendre [2], pour donner aux coïncidences qu'il croit avoir trouvées une importance qu'elles n'auraient pas lors même qu'elles seraient réelles. Il cite lui-même deux de ces passages arrivés, l'un au nœud descendant, l'autre au nœud ascendant, à 3 ans 1/2 de distance, dans les années 138 et 142 de notre ère, et quatre qui eurent lieu au nœud descendant, à 13 ans de distance deux à deux, dans les années 37 et 50 et dans les années 326 et 339 de notre ère. En effet il arrive fréquemment qu'entre un passage de Mercure sur le soleil au nœud ascendant et un passage au nœud descendant, l'intervalle ne soit que de 3 ans 1/2; entre deux passages consécutifs au nœud descendant, l'intervalle est tantôt de 13 ans, tantôt de 33 ans; entre deux pas-

[1] *Berichtigungen, etc.* p. 260. — [2] *Ibid.* p. VI, 10 et 250.

sages au nœud ascendant, l'intervalle est tantôt de 13 ans, tantôt de 7 ans, ou même de 6 ans. Pour un intervalle de 220 ans, depuis l'an 1674 jusqu'à l'an 1894 de notre ère, les astronomes ont calculé 31 passages de Mercure sur le soleil, savoir : 21 au nœud ascendant, et 10 au nœud descendant[1]. C'est, en moyenne, un passage de Mercure sur le soleil en 7 ans, savoir : un en moins de 11 ans au nœud ascendant, et un en 22 ans au nœud descendant. Si donc les *vrais phénix* des anciens étaient des passages de Mercure sur le soleil au nœud descendant, et les *faux* au nœud ascendant, ni les faux phénix, ni même les vrais, n'auraient dû être rares.

Pour des phénomènes dont la fréquence moyenne est d'un en 7 ans, quelques coïncidences fortuites avec des récits d'apparitions du phénix auraient pu se présenter; mais nous avons montré que M. Seyffarth a eu le malheur de ne pas rencontrer une seule coïncidence véritable sur cinq apparitions du phénix mentionnées par les anciens avec date d'année. Quand la date d'année manque, la coïncidence est insignifiante. Par exemple, il n'est pas surprenant qu'il se soit rencontré un passage de Mercure sur le soleil pendant les 25 ans du règne de Ptolémée III.

Quant aux médailles qui portent un phénix, il y en a de Trajan, d'Adrien, d'Antonin le Pieux et de Faustine, de Caracalla, de Carin, de Constantin le Grand, de ses trois fils et de Valentinien le Jeune[2]. Sous Adrien et sous Valentinien le Jeune, M. Seyffarth ne signale aucun passage de Mercure sur le soleil; en cherchant bien, il en aurait trouvé probablement, de même qu'il en a trouvé sous les autres empereurs qui viennent d'être

[1] Voy. Delambre, *Astron. théorique et pratique*, t. II, p. 518, et M. Biot, *Traité élém. d'astr. phys.* 3e édit. t. V, p. 118 et 99.

[2] Voyez M. Seyffarth, *Berichtigungen*, p. 251-258, et M. Henrichsen, *De Phœnicis fab.* part. I, p. 123-124.

nommés. Mais, si ces médailles étaient destinées à rappeler des phénomènes de ce genre, elles devraient en porter les dates précises. Aucune d'elles ne porte une date de mois et de jour, et deux seulement portent des dates d'années, savoir : celles de la 2e et de la 6e année d'Antonin. Or, en la 2e année de ce prince, suivant M. Seyffarth lui même, Mercure effleura à peine le bord méridional du soleil. Il y eut un passage de Mercure sur le soleil le 18 avril de l'an 142; mais nous avons montré qu'il est impossible de faire entrer cette date dans la 6e année d'Antonin. Puisqu'il y a, en moyenne, un passage de Mercure sur le soleil en 7 ans, il est tout simple qu'il s'en soit rencontré un dans les 19 ans du règne de Trajan, deux dans les 23 ans du règne d'Antonin le Pieux, un dans les 6 ans du règne de Caracalla, et un dans les 31 ans du règne de Constantin le Grand. Il n'est même pas bien étonnant qu'il s'en soit rencontré par hasard un dans les 3 ans du règne de Constantin II, et un dans l'année du règne de Carin. Examinées d'un peu près et comparées avec ce que l'astronomie nous apprend sur les passages de Mercure, ces coïncidences, dont on faisait tant de bruit, s'expliquent de la manière la plus simple, et la preuve qu'on prétendait en tirer en faveur d'une hypothèse insoutenable s'évanouit.

Sur les médailles impériales, de même que sur divers monuments chrétiens, le phénix est tout simplement le symbole de l'immortalité; c'est le signe de l'éternité et de la gloire promises à Rome et à l'empereur; c'est le signe de la prospérité renaissante qu'on attribue au règne présent; les mots *αἰών*, *æternitas*, *perpetuitas*, *felix temporum reparatio*, etc. qu'on lit sur ces médailles, ne signifient pas autre chose [1]. Les empereurs

[1] Voy. Henrichsen, *De Phœn. fab.* part. I, p. 23-24.

qui ont fait graver ces médailles s'occupaient fort peu des passages de Mercure sur le soleil.

D'ailleurs, M. Seyffarth [1] avoue que les anciens n'avaient pas de lunettes astronomiques. Or, à la vue simple, il est impossible d'observer ces passages [2]. Lorsque, au moyen âge, on a cru faire une observation de ce genre, on a pris pour Mercure une grande tache solaire, visible à l'œil nu [3]. Parmi les passages de Mercure que M. Seyffarth identifie, bien à tort, avec des apparitions du phénix, il y en a probablement la moitié qui ont eu lieu au-dessous de l'horizon de l'Égypte; mais ceux qui ont eu lieu au-dessus n'ont pas été plus observables que les autres pour les Égyptiens. Cette petite planète est invisible à l'œil nu non-seulement pendant ses passages sur le soleil, mais assez longtemps avant et assez longtemps après, à bien des degrés d'élongation; jamais Mercure et le soleil, à moins que ce dernier ne soit éclipsé, ne peuvent être vus simultanément à l'œil nu par un même observateur. Il était donc bien impossible aux Égyptiens de constater les passages de Mercure sur le soleil. Ajoutons que les anciens Égyptiens, et même les Grecs alexandrins, étaient incapables de les calculer d'une manière certaine, car ils ne connaissaient que très-inexactement les mouvements de Mercure, surtout en latitude.

Enfin rappelons-nous que, chez les Égyptiens, le phénix était mis en rapport avec la planète Vénus, et non avec la planète Mercure. C'est donc à Vénus que M. Seyffarth aurait dû appliquer son hypothèse et ses calculs. Mais les passages de Vénus sur le soleil, étant beaucoup plus rares, se seraient pré-

[1] *Berichtigungen*, p. 256.

[2] « L'invention des lunettes astronomiques, dit M. Biot (*Traité élémentaire d'astrononomie physique*, 3e édit. t. V, p. 96), a rendu ces phénomènes physiquement saisissables. »

[3] Voy. Montucla, *Hist. des math.* 2e édit. t. II, p. 320-321.

tés moins facilement à l'illusion des fausses coïncidences avec les apparitions du phénix mentionnées par les anciens.

Ainsi, de point en point, dans son ensemble comme dans ses détails, la découverte prétendue de M. Seyffarth, si fièrement présentée par lui [1] comme base d'une réforme de toute la chronologie ancienne, et si facilement acceptée comme telle par M. Uhlemann [2], n'est qu'une hypothèse purement chimérique.

Il est vrai que c'était une hypothèse séduisante. Elle s'emparait du phénix en tant que symbole planétaire, de cet oiseau merveilleux mourant volontairement dans les flammes, suivant certaines traditions, et renaissant de ses cendres; et elle l'identifiait avec une des deux planètes inférieures venant se plonger, pour ainsi dire, dans les feux du soleil, et émergeant de ces feux après son passage sur le disque solaire. Il y avait là de quoi plaire à l'imagination. Mais, quand on se lance dans l'interprétation des symboles antiques, et surtout des symboles astronomiques, avec l'imagination pour boussole et le calcul pour instrument, on risque fort d'aller se heurter aveuglément contre les faits, et d'aboutir ainsi à un triste naufrage. En fondant des systèmes historiques sur de prétendues coïncidences astronomiques, M. Seyffarth a suivi de nombreux et illustres exemples, mais dont il a étrangement exagéré les défauts. Lui-même a donné bien d'autres exemples non moins choquants du même procédé. Nous avons examiné longuement celui-ci, pour montrer ce qu'il y a d'illusoire dans la méthode qui, depuis un siècle, a embarrassé de tant de fausses hypothèses l'histoire de l'astronomie ancienne.

[1] *Berichtigungen*, p. VI, X, 10, 27, 32, 35, 36, 37, 40, 44-45, 107-108, 150-152 et 250-260.

[2] *Thoth oder die Wissenschaften der Ægypter*, § 38, p. 209, et § 41, p. 235-236 (Gœttingen, 1855, in-8°).

Puisse cette discussion, trop longue peut-être, atteindre son but, c'est-à-dire faire sentir la supériorité de la méthode prudente et sévère de M. Letronne, de cette méthode qui consiste à commencer par réunir, comparer et expliquer les témoignages en dehors de tout parti pris, et par bien discuter et établir les faits, avant d'en tirer les conséquences, au lieu de se faire d'abord une opinion d'après quelques rapprochements ingénieux aidés de savants calculs, et de violenter ensuite les textes et les faits, pour les mettre au service de l'opinion préconçue!

CONCLUSIONS.

Sur la nature comme sur la durée de la période du phénix, les neuf opinions modernes que nous venons d'examiner, et dont la dernière ne méritait peut-être pas une réfutation si détaillée, sont toutes en désaccord entre elles, et il n'y en a pas une qui, sur ces deux points, soit conciliable avec les témoignages antiques. Au milieu de leur désaccord, ces opinions ont pourtant cela de commun, qu'elles supposent toutes que la période du phénix devait être une période astronomique : supposition gratuite que rien ne justifie. Laissons toutes ces hypothèses contraires aux documents sur lesquels elles prétendent s'appuyer, et revenons aux faits constatés.

Le phénix représenté dans une peinture égyptienne montrée à Hérodote avait à peu près les couleurs du faisan doré, mais avec la forme et la taille d'un aigle; les phénix représentés sur les monuments égyptiens ressemblent plus ou moins, par leurs formes, à deux oiseaux de passage, savoir : au vanneau et surtout à l'aigrette. Quoi qu'il en soit, le phénix, oiseau réel

ou fabuleux, qui était supposé revenir en Égypte à des époques régulières, signifiait, en général, les périodes de temps et, en particulier, les périodes de la vie immortelle des âmes. Comme symbole physique, il représentait, d'une part, le soleil et le retour périodique des saisons; d'autre part, la planète de Vénus, planète d'Osiris, c'est-à-dire du dieu en qui se personnifiait la doctrine égyptienne de l'immortalité de l'âme [1]: le phénix représentait cette étoile, la plus brillante de toutes, renaissant comme étoile du matin, après avoir semblé mourir comme étoile du soir. Mais surtout, comme symbole métaphysique, le phénix représentait les migrations périodiques des âmes, d'après la doctrine égyptienne. C'était là sa signification principale, et cette signification motivait la longue période du phénix, dont les prêtres seuls, dans le désordre de la chronologie égyptienne, auraient pu, non sans incertitudes et sans débats entre eux, assigner le terme. Aux yeux du peuple, le débat était résolu par un miracle que les prêtres lui attestaient, par l'apparition de l'oiseau merveilleux dans le temple d'Héliopolis.

D'après la croyance égyptienne, du moins d'après la croyance dominante, la période du phénix était de 500 ans, et les âmes accomplissaient, dans leurs migrations, six de ces révolutions de 500 ans, qui formaient ainsi trois révolutions de 1000 ans ou une grande révolution de 3000 ans. Mais les apparitions du phénix étaient annoncées à des intervalles très-inégaux et sans égard pour la période théorique des migrations des âmes.

Tel est le résumé des faits qui résultent des documents antiques, et c'est la condamnation des hypothèses modernes, qui

[1] Voy. M. de Rougé, *Étude sur le rituel funéraire des anciens Égyptiens* (*Revue arch.* 1860, t. I), et M. Brugsch, *Saï an Sinsin* (Berlin, 1851, in-4°).

attribuent arbitrairement à la période du phénix des significations et des durées inconnues aux anciens, et qui lui font jouer, dans l'histoire de l'astronomie et dans la chronologie, un rôle imaginaire.

FIN DU TOME VI.

UNIV. C

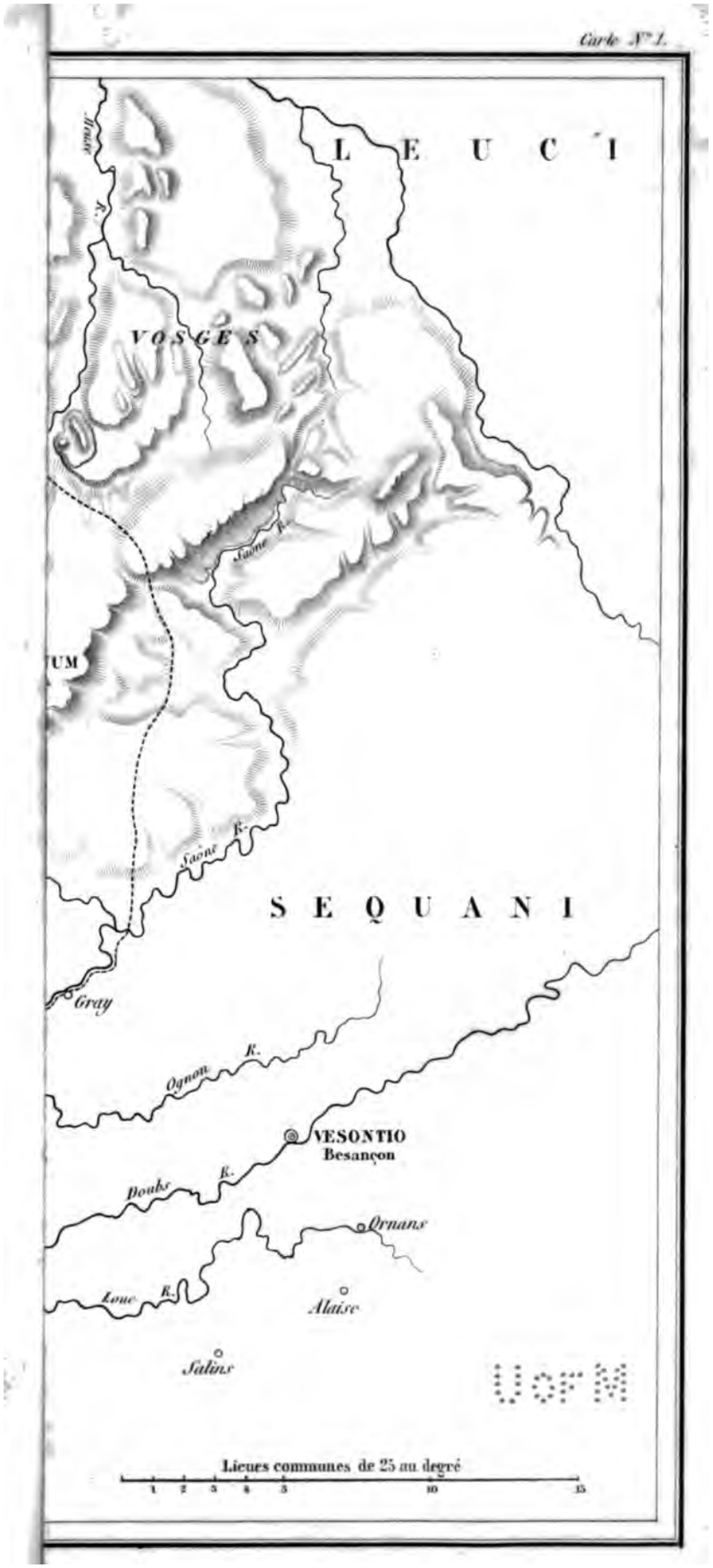
Carte N° 1.
L E U C I
VOSGES
Saône R.
Saône R.
Saône R.
S E Q U A N I
Gray
Ognon R.
VESONTIO
Besançon
Doubs R.
Ornans
Loue R.
Alaise
Salins
Lieues communes de 25 au degré
1 2 3 4 5 10 15

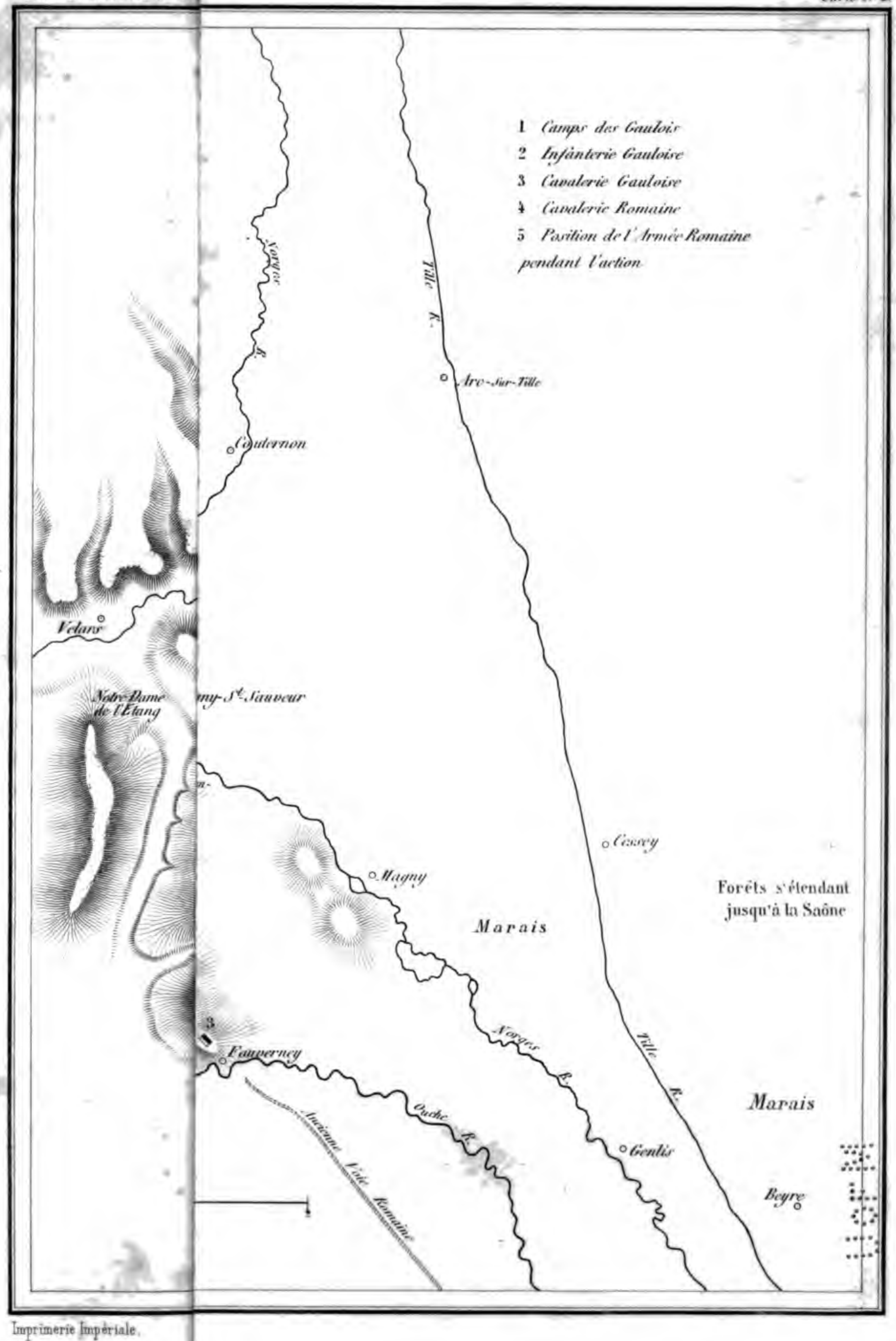

Imprimerie Impériale.

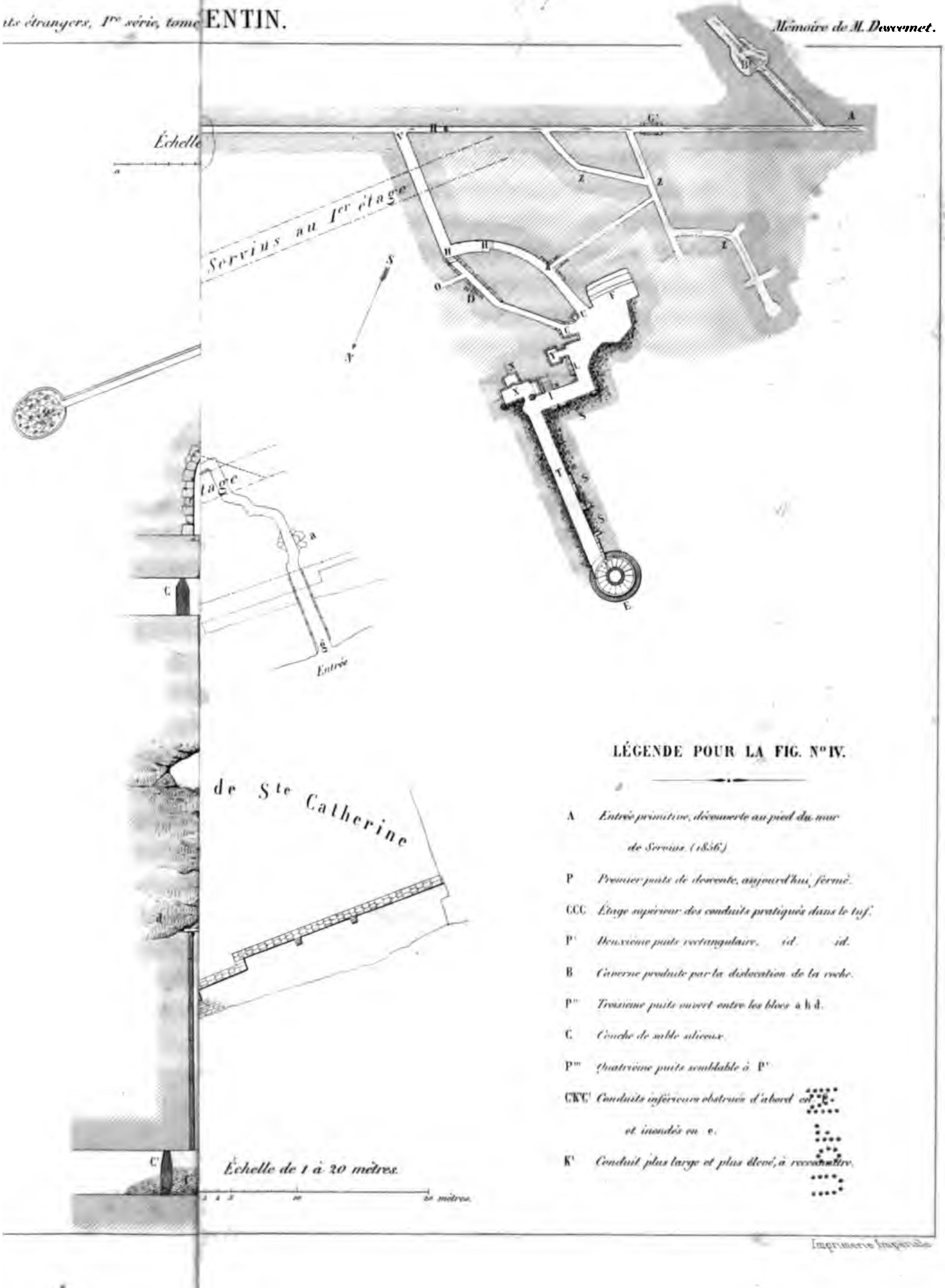

LÉGENDE POUR LA FIG. N° IV.

A *Entrée primitive, découverte au pied du mur de Servius. (1856)*

P *Premier puits de descente, aujourd'hui fermé.*

CCC *Étage supérieur des conduits pratiqués dans le tuf.*

P' *Deuxième puits rectangulaire. id. id.*

B *Caverne produite par la dislocation de la roche.*

P'' *Troisième puits ouvert entre les blocs a b d.*

C *Couche de sable siliceux.*

P''' *Quatrième puits semblable à P'*

CKC' *Conduits inférieurs obstrués d'abord en E et inondés en e.*

K' *Conduit plus large et plus élevé, à reconnaître.*

3 9015 01537 3304